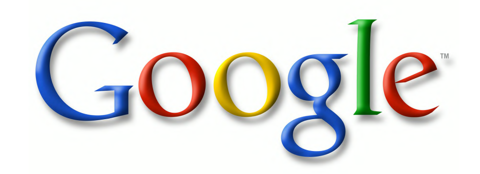
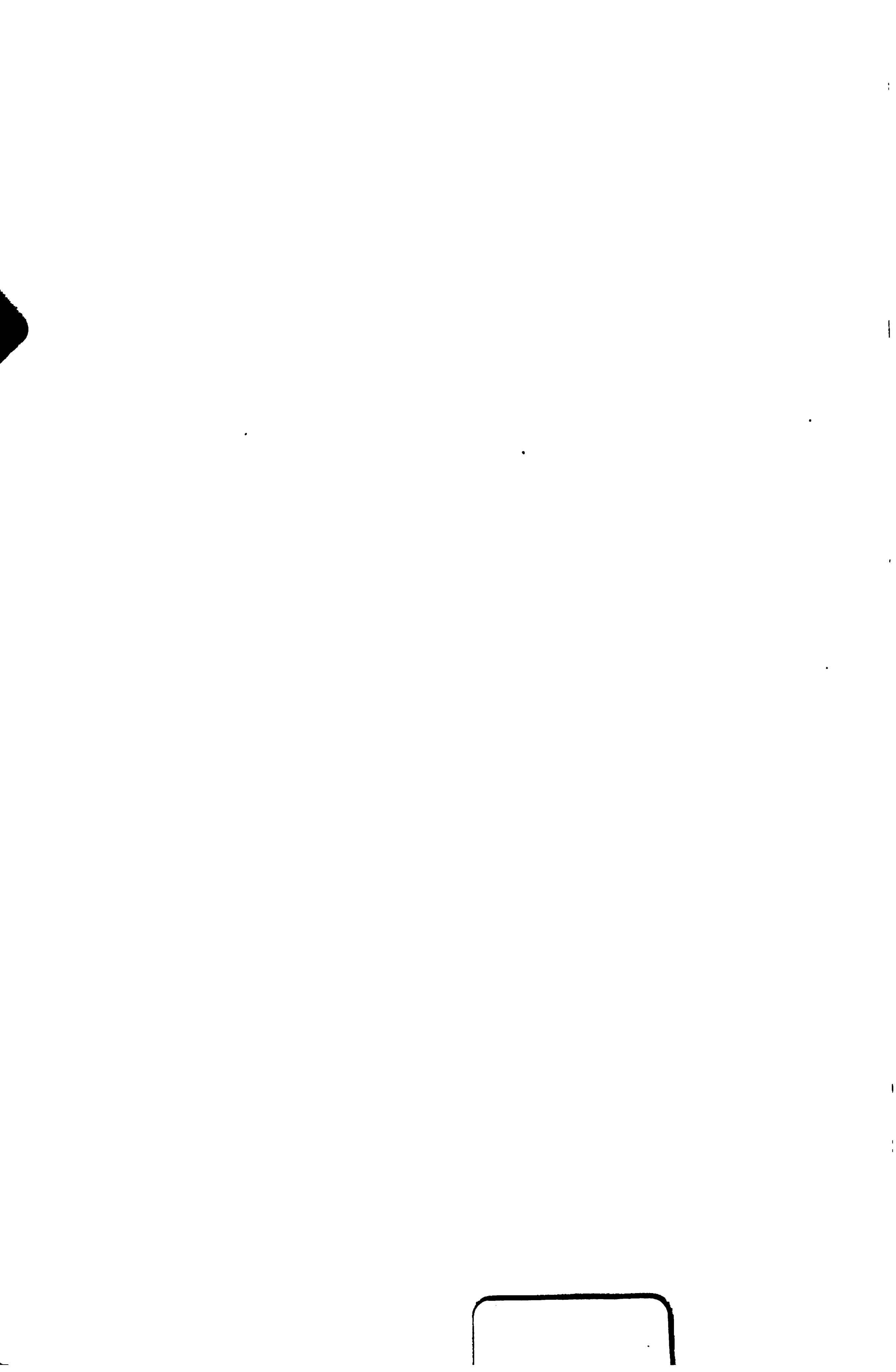
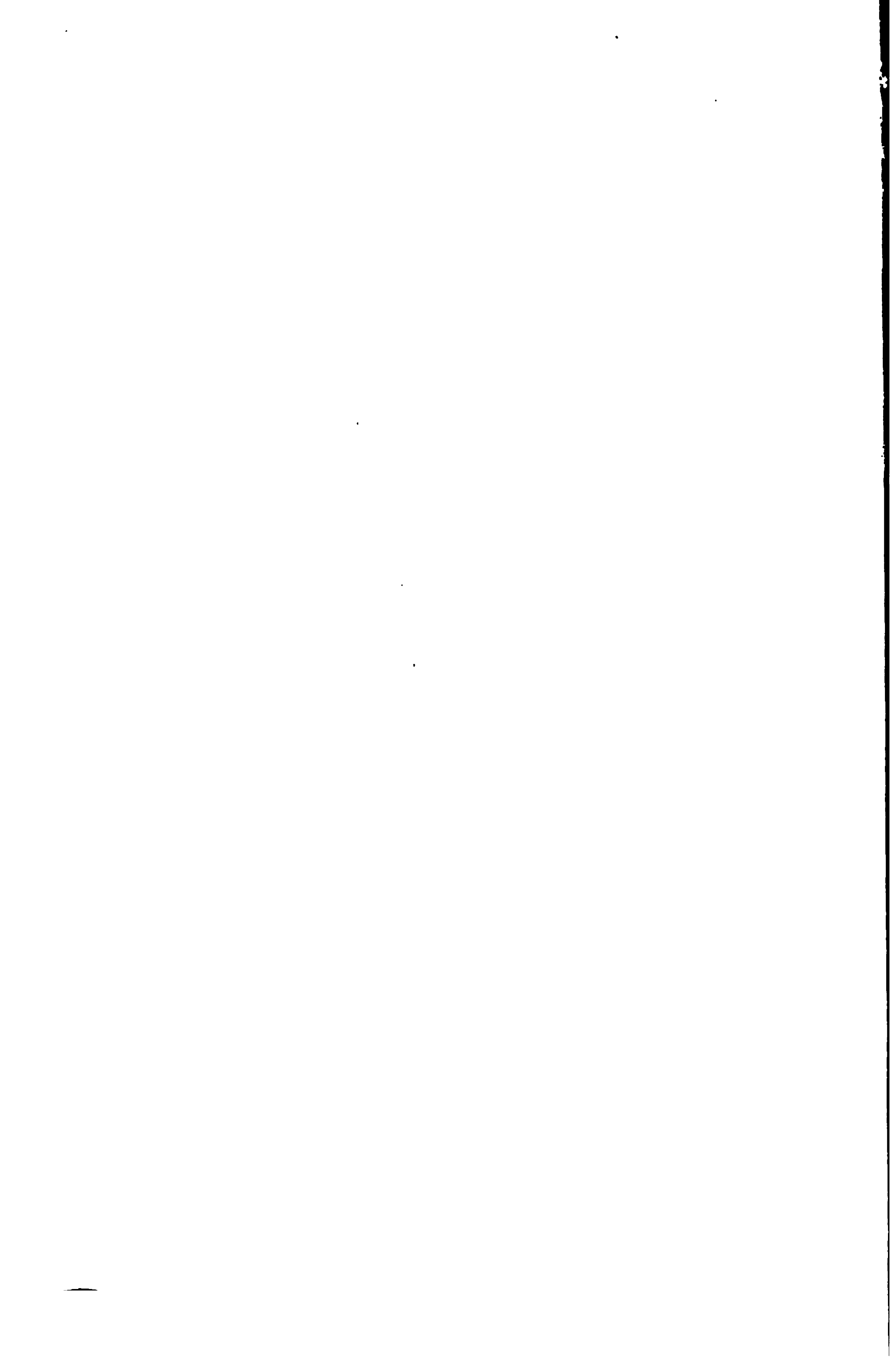






FRANCE PITTORESQUE

OU

DESCRIPTION

PITTORESQUE, TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE

DES DÉPARTEMENTS ET COLONIES DE LA FRANCE

OFFRANT EN RÉSUMÉ,

POUR CHAQUE DÉPARTEMENT ET COLONIE,

L'HISTOIRE, LES ANTIQUITÉS, LA TOPOGRAPHIE, LA MÉTÉOROLOGIE, L'HISTOIRE NATURELLE,
LA DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE, LA DESCRIPTION GÉNÉRALE ET PITTORESQUE DU PAYS,
LA DESCRIPTION PARTICULIÈRE DES VILLES, BOURGS, COMMUNES ET CHATEAUX,
CELLE DES MOEURS, COUTUMES ET COSTUMES, ETC.;

AVEC DES NOTES

SUR LES LANGUES, IDIOMES, ET PATOIS, SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LA BIBLIOGRAPHIE LOCALE,
SUR LES HOMMES CÉLÈBRES, ETC.;

ET DES RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

SUR LA POPULATION, L'INDUSTRIE, LE COMMERCE, L'AGRICULTURE, LA RICHESSE TERRITORIALE, LES IMPÔTS, ETC., ETC.;

ACCOMPAGNÉE DE LA

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE

SOUS LE RAPPORT POLITIQUE, MILITAIRE, JUDICIAIRE, FINANCIER, MORAL, MÉDICAL, AGRICOLE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

PAR A. HUGO,

ANCIEN OFFICIER D'ÉTAT-MAJOR, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES ET LITTÉRAIRES,
AUTEUR DE L'HISTOIRE DE NAPOLÉON.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

CHEZ DELLOYE, ÉDITEUR DE LA FRANCE MILITAIRE,

PLACE DE LA BOURSE, RUE DES FILLES-SAINT-THOMAS, 13;

ET AU DÉPOT CENTRAL DE LA LIBRAIRIE,

RUE DES FILLES-SAINT-THOMAS, 5.

1835

FRANCE PITTORESQUE

OU

DESCRIPTION

PITTORESQUE, TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE

DES DÉPARTEMENTS ET COLONIES DE LA FRANCE

OFFRANT EN RÉSUMÉ,

POUR CHAQUE DÉPARTEMENT ET COLONIE,

L'HISTOIRE, LES ANTIQUITÉS, LA TOPOGRAPHIE, LA MÉTÉOROLOGIE, L'HISTOIRE NATURELLE,
LA DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE, LA DESCRIPTION [illegible]
LA DESCRIPTION PARTICULIÈRE DES VILLES, BOURGS, COMMUNES ET CHÂTEAUX,
CELLE DES MOEURS, COUTUMES ET COSTUMES, ETC.;

AVEC DES NOTES

SUR LES LANGUES, IDIOMES, ET PATOIS, SUR L'INSTRUCTION [illegible]
SUR LES HOMMES CÉLÈBRES, ETC.,

ET DES RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

SUR LA POPULATION, L'INDUSTRIE, LE COMMERCE, L'AGRICULTURE, [illegible]

ACCOMPAGNÉE DE LA

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE

[illegible]

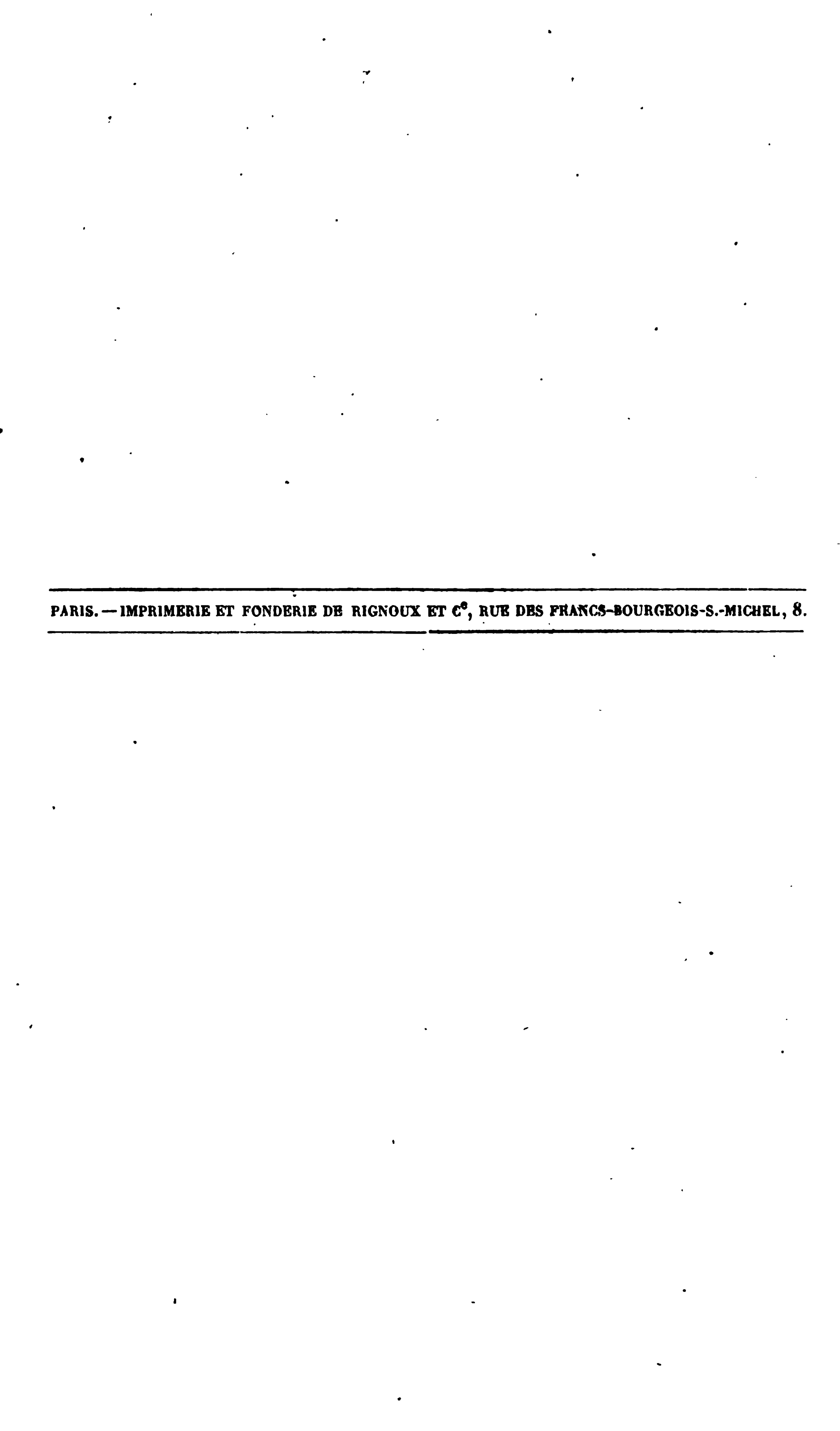
PAR A. [illegible],

[illegible]

[illegible]

A PARIS.

[illegible]



PARIS. — IMPRIMERIE ET FONDERIE DE RIGNOUX ET Ce, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS-S.-MICHEL, 8.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

La *France pittoresque* est rédigée sur un plan uniforme qui permet la comparaison des départements entre eux et rend facile l'examen de leurs richesses industrielles et agricoles, ainsi que de leurs curiosités naturelles. — Les divisions générales que l'auteur a adoptées pour chaque département, sont : — *Histoire.* — *Antiquités.* — *Mœurs, caractère, etc.* — *Costumes.* — *Langage.* — *Notes biographiques.* — *Topographie :* situation, étendue, sol, montagnes, forêts, lacs, étangs, rivières, canaux, routes, etc. — *Météorologie :* climat, vents, maladies. — *Histoire naturelle :* règne animal, règne végétal, règne minéral, etc. — *Curiosités naturelles.* — *Villes, bourgs, châteaux, etc.* — *Variétés.* — *Division politique et administrative :* militaire, maritime, judiciaire, religieuse, universitaire, instruction publique, sociétés savantes, etc. — *Population.* — *Garde nationale.* — *Impôts et recettes.* — *Dépenses départementales.* — *Industrie agricole.* — *Industrie commerciale.* — *Douanes.* — *Foires.* — *Bibliographie.*

Il aurait été superflu de reproduire plusieurs fois ces divisions dans cette table. — On s'est donc borné à y indiquer les articles réellement spéciaux, les articles détaillés des descriptions des grandes villes, et les articles essentiellement différents qui forment la statistique des Colonies.

FRANCE PITTORESQUE.

Département du Puy-de-Dôme.

(Ci-devant Basse-Auvergne.)

HISTOIRE.

Avant l'invasion romaine, l'Auvergne était habitée par les *Arverni*, nation qui a laissé son nom à la province: c'était un des peuples les plus puissants et les plus nombreux des Gaules. Les pays soumis à leur domination s'étendaient de Marseille aux Pyrénées, et vers le nord jusqu'au-delà de la Loire. Les Éduens seuls pouvaient leur disputer la suprématie dans les Gaules. Le gouvernement des Arverni était une monarchie élective.

Lorsque César envahit les Gaules, les *Arverni* étaient à la tête d'une des grandes ligues gauloises, dont la rivalité favorisa si puissamment les projets du conquérant. Les *Arverni* ne paraissent pas s'être opposés d'abord aux progrès du général romain; mais lorsque les peuples gaulois se furent levés en masse pour repousser l'invasion, ils mirent à la tête de leur confédération un jeune Arvernien, Vercingentorix, qui se montra bientôt le plus redoutable adversaire de César, et le força à lever le siége de Gergovia; mais après diverses vicissitudes de fortune, Vercingentorix fut fait prisonnier dans Alise. Cet événement décida la soumission de toute la province, et par suite de la Gaule entière. — Les Romains administrèrent ce pays par des gouverneurs de leur choix; ils traitèrent avec bienveillance un peuple qu'ils estimaient et qui, comme eux, se prétendait issu des Troyens : ils lui accordèrent des priviléges importants et y instituèrent un sénat sur le modèle de celui de Rome. — En 475, les Visigoths chassèrent les Romains de l'Auvergne, eux-mêmes en furent expulsés par Clovis, en 507. — L'Auvergne fut, vers la fin de la première race, comprise dans le duché ou royaume d'Aquitaine, et eut des seigneurs particuliers. — Lors de l'établissement du régime féodal, le comté d'Auvergne devint héréditaire; mais la postérité du comte Bernard s'étant éteinte en 928, la seigneurie fut quelque temps viagère, puis concédée à des comtes de Poitiers et de Toulouse. — Elle redevint héréditaire en 979; ses seigneurs se constituèrent vassaux des ducs de Guyenne et d'Aquitaine, et passèrent ainsi sous la domination anglaise. — En 1155, la province fut disputée, puis partagée entre le comte Guillaume VIII et son oncle qui l'avait d'abord usurpée. Guillaume VIII ne conserva qu'une partie de la Limagne et de la ville de Clermont; ses descendants prirent le titre de dauphins d'Auvergne: plusieurs d'entre eux figurent honorablement dans notre histoire. — En 1428, cette seigneurie passa par mariage dans la maison de Montpensier, une des branches de la maison de Bourbon. — L'autre partie de l'Auvergne, gouvernée par l'oncle de Guillaume, aussi nommé Guillaume, et qui fut le neuvième comte d'Auvergne, resta à ses successeurs jusqu'à ce qu'un d'eux, Gui II, s'étant déclaré pour Richard-Cœur-de-Lion, contre Philippe-Auguste, ce roi le dépouilla de son comté en 1209. — Philippe rendit plus tard ce comté à Guillaume IX, mais non sans en avoir détaché plusieurs parties, dont il forma un nouveau comté d'Auvergne, que le roi Jean érigea en duché, en faveur du duc de Berri, son fils. Ce comté rentra plus tard à la couronne, puis fut de nouveau donné en apanage. — Vers la fin du XIV[e] siècle, les deux comtés passèrent par mariage dans la maison de la Tour, connue depuis sous le nom de la Tour-d'Auvergne; la comtesse Anne, de cette famille, étant morte, en 1524, sans héritiers directs, légua cette seigneurie à sa nièce, Catherine de Médicis. — En 1589, cette reine fit don de la comté d'Auvergne à Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX; mais plus tard, Marguerite de Valois, fille de Catherine, réclama contre cette donation, et, par arrêt du parlement, se fit adjuger le comté en 1606. Elle le céda dans la suite au dauphin, qui fut depuis Louis XIII; ce prince le réunit à la couronne.

ANTIQUITÉS.

Parmi les monuments druidiques, le plus remarquable est le dolmen de saint Nectaire. — Le département devrait renfermer un grand nombre de vestiges romains; mais quoiqu'on ait fréquemment trouvé des médailles, des poteries, des statuettes, etc., il n'existe aucun édifice important qui soit bien conservé. — C'est près de Clermont que, d'après les assertions des antiquaires du pays, a dû être située la fameuse Gergovia; un plateau voisin du chef-lieu du Puy-de-Dôme porte encore son nom : on n'y voit aucun vestige d'anciennes constructions. — Au nombre des objets d'une haute antiquité trouvés en Auvergne, il en est un, unique dans son genre, et qui mérite une mention particulière : c'est une momie d'enfant fraîche et vermeille, telle qu'aucune des momies égyptiennes ne peut lui être comparée, et que le cadavre d'enfant, si bien préparé par Ruysch, que Pierre-le-Grand l'embrassa comme étant encore doué de la vie, en donne à peine une idée. — Cette fameuse momie, dite des *Martres*, fut découverte par deux paysans, enfoncée à un pied environ sous terre, dans un pré bas et humide (1).

(1) Le *Mercure* d'avril 1756 contient le procès-verbal d'examen de cette intéressante découverte; nous allons en donner quelques fragments en y joignant des détails empruntés à Legrand d'Aussy. — « Le tombeau était une pierre grise et poreuse, grossièrement taillée, sans inscription, sans ornement ni figure. Le cercueil, ainsi que le tombeau, se composait de deux pièces qui s'emboîtaient l'une dans l'autre; mais il avait deux fentes (dont on ne put deviner la destination) larges d'environ deux pouces, remplies

MŒURS, CARACTÈRE, COSTUMES.

L'Auvergne forme plus d'un département, mais ses habitants ne sont encore qu'un seul peuple qui, à l'exception de quelques changements insignifiants, a conservé les mêmes mœurs et les mêmes costumes. Nous ne répéterons donc pas ici ce qui se trouve à la description du *Cantal*, à laquelle, en raison de l'abondance des matières, nous renvoyons nos lecteurs (t. 1er, p. 233 à 240).

LANGAGE.

Le patois auvergnat, dépouillé de presque tous les termes d'origine celtique, ne présente plus que des mots dérivés d'un latin corrompu. Il est le seul idiôme en usage dans les campagnes: dans les villes on parle français, mais avec un accent lourd et traînant.

d'une sorte de bourre, et répondant l'une à la bouche, l'autre à l'estomac du mort. — Ce mort était un enfant de dix à douze ans, embaumé avec art, mais si frais et si parfaitement conservé, qu'on ne pouvait s'empêcher de l'admirer. Il avait encore cette fraicheur et cet air de vie que le sommeil seul peut laisser, et que la mort enlève toujours. — Les procédés employés pour la conservation de la momie auvergnate se rapprochaient, en quelques points, des préparations égyptiennes. — D'abord, c'était une couche de la matière de l'embaumement, étendue sur toute la superficie du corps, et qui lui avait donné une petite teinte jaune; puis un lit d'étoupes fort mince, puis une toile très fine qui enveloppait les étoupes; puis des bandelettes roulées pour contenir la toile. Les pieds et les mains étaient enfermés à nu dans des sachets pleins d'aromates, et la tête dans une coiffe qu'on crut être une peau préparée. En cet état, le jeune mort ressemblait à un enfant emmaillotté, et il n'en paraissait que plus intéressant encore. Pour dernières enveloppes, il avait deux suaires, l'un intérieur, et d'une toile de la plus grande finesse; l'autre extérieur, d'une toile grossière et tissue en forme de nattes. Tous les linges, ainsi que les bandelettes et les étoupes, étaient imprégnés d'une substance aromatique. — On l'avait inhumé les pieds vers l'occident, et les mains étendues le long du corps. Sa tête était grosse, son front découvert, ses cheveux châtain-bruns, et longs d'environ deux pouces; les dents, les oreilles, la langue et toutes les parties du visage n'avaient subi aucune altération. Les lèvres étaient fraiches et vermeilles, les mains blanches et potelées; les yeux enfin, chose plus étonnante encore! les yeux, qu'on aurait cru devoir être éteints et oblitérés, conservaient le brillant et la vivacité qu'ils ont dans l'homme vivant. — Toutes les articulations étaient flexibles, et elles obéissaient au mouvement qu'on voulait leur imprimer; les doigts avaient même assez de ressort pour reprendre leur position lorsqu'on les pliait; il n'y avait de raide que l'articulation du pied. Un chirurgien ayant fait une ouverture dans la région de l'estomac, pour s'assurer de l'état, tant du diaphragme que des viscères du bas-ventre, sentit l'un tendre et souple, et les autres élastiques et entiers, comme dans un cadavre frais. Cette élasticité étonnante prouve combien la préparation de la momie auvergnate était supérieure à celle des momies égyptiennes.

« Les paysans des Martres ne doutèrent pas qu'un corps conservé aussi miraculeusement ne fût celui d'un saint; ils le transportèrent dans leur église, sonnèrent les cloches et se livrèrent aux transports les plus immodérés.— Dans leur folle superstition, ils enlevèrent, comme relique, l'aromate de la momie; ils déchirèrent ses bandelettes et ses enveloppes, lui coupèrent la peau du front, lui arrachèrent les dents antérieures, et enfin la défigurèrent presque autant que s'ils eussent été résolus à la détruire.

« Instruit de ces extravagances superstitieuses, l'évêque de Clermont se crut, par devoir, obligé de les arrêter.—Il ordonna que le prétendu saint fut inhumé; et en effet on l'inhuma de nouveau. — C'en était fait alors de ce reste unique d'un art précieux, si la sénéchaussée de Riom, dans le ressort de laquelle se trouvait le village de Martres, n'eût ordonné à son tour l'exhumation. La momie fut transportée à Riom, et déposée dans l'hôpital-général de cette ville, où, pour la défendre de l'action de l'air, on lui construisit une boite garnie de vitraux. Le dessein du tribunal était de l'exposer comme objet de curiosité, et de procurer ainsi quelques aumônes à l'hôpital. Mais sur ces entrefaites, arriva de Versailles un ordre de l'envoyer à Paris, au cabinet d'histoire naturelle : elle y est aujourd'hui (Legrand-d'Aussy écrivait en 1790), noircie, desséchée, raccornie, et tellement altérée par tout ce qu'elle a souffert, que ceux qui l'ont vue dans le temps ne peuvent plus la reconnaître. »

Il paraît que les deux paysans, en découvrant cette momie, avaient trouvé dans le tombeau divers objets précieux, qu'ils vendirent en secret à un orfèvre; mais, craignant d'être punis, ils nièrent toujours cette circonstance, et on ne put obtenir d'eux aucun renseignement à ce sujet.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

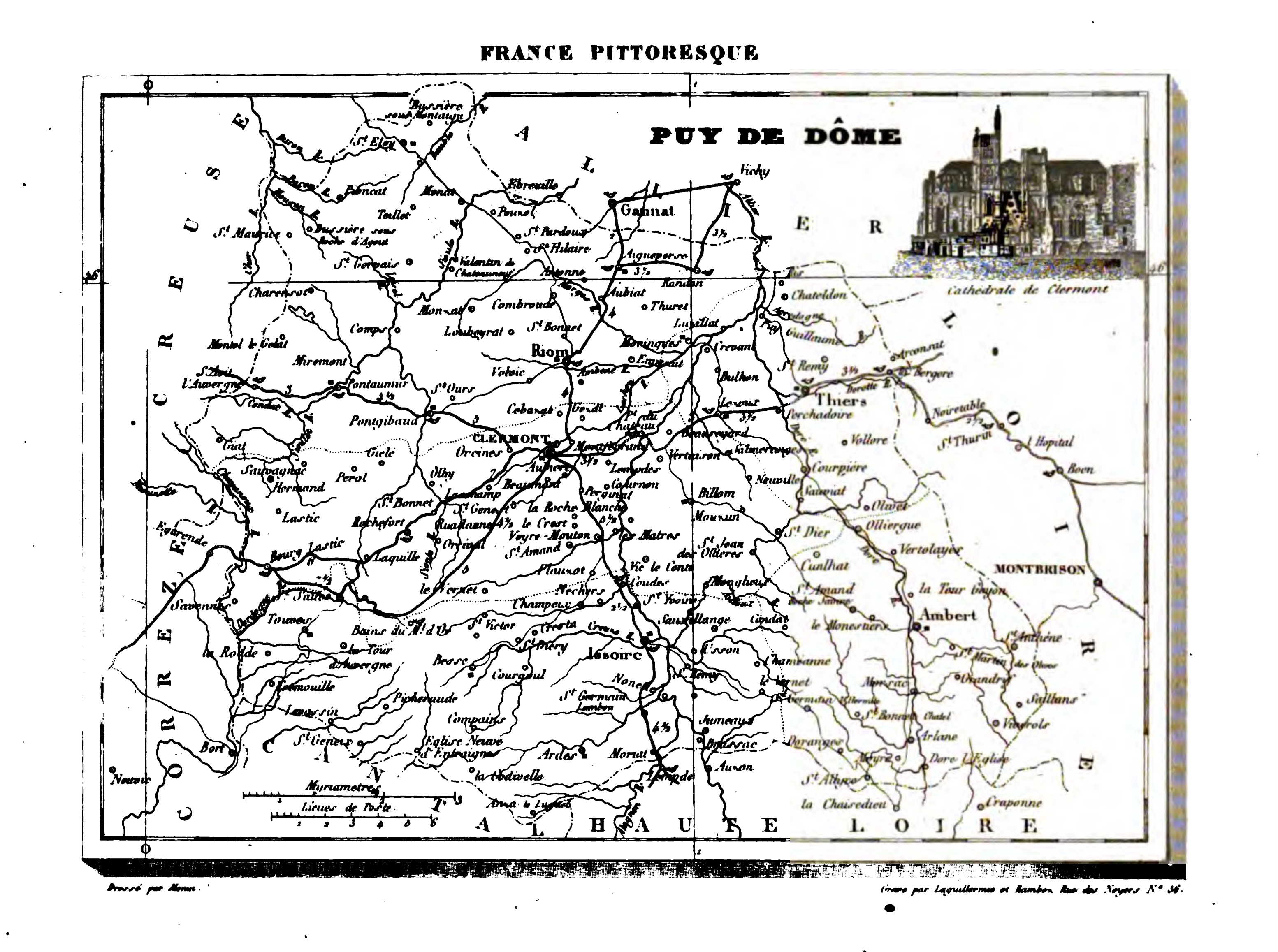
L'Auvergne a produit un grand nombre d'hommes distingués. Sans remonter jusqu'à VERCINGENTORIX, ou même à SIDOINE-APOLLINAIRE, on trouve parmi ceux qui appartiennent principalement au Puy-de-Dôme, L'HOSPITAL, chancelier de France, *Blaise* PASCAL, un de nos plus grands mathématiciens, auteur des *Lettres Provinciales;* ARNAULD D'ANDILLY, le fondateur de *Port-Royal*, l'évêque SOANEN; le jurisconsulte DOMAT; l'amiral D'ESTAING; l'archevêque DUPRAT; les trois frères SIRMOND, savants utiles; l'intendant TRUDAINE; le géographe PIGANIOL DE LA FORCE; le mathématicien ROLLE; le poète DANCHET; les fameux académiciens THOMAS et CHAMPFORT; le grammairien GIRARD, etc. Nos contemporains célèbres ne sont pas moins nombreux: on distingue parmi les hommes politiques, le comte de MONTLOSIER, l'abbé de PRADT, le ministre MALOUET, la famille des BARANTE, celle des CHABROL; les conventionnels ROMME et SOUBRANY; puis, à d'autres titres, le chimiste MONET, l'historien DULAURE, le poète DELILLE, l'auteur dramatique DUMANIANT, etc. Le Puy-de-Dôme a fourni à nos armées un grand nombre d'officiers généraux distingués: il suffira de rappeler les noms de l'illustre DESAIX, des généraux DUBOUCHET, FONTANGES, BOUILLÉ, ROCHE, etc. Nous ne les nommerons pas tous, car l'espace nous manquerait.

TOPOGRAPHIE.

Le département du Puy-de-Dôme est un département *méditerrané*, région du centre. — Il est formé de la basse Auvergne, à laquelle on a réuni quelques parties du Bourbonnais, du Lyonnais, du Forez et du Velay. — Il est borné, au nord, par le département de l'Allier; à l'est, par celui de la Loire; au sud, par ceux de la Haute-Loire et du Cantal; à l'ouest, par ceux de la Corrèze et de la Creuse. — Il tire son nom d'une des principales montagnes qu'il renferme. — Sa superficie est de 809,933 arpents métriques. — L'annuaire du département pour 1832 ne lui donne que 800,531 hectares.

SOL. — Une belle vallée de soixante lieues carrées, et deux chaînes de hautes montagnes, qui la bordent à l'est et à l'ouest, forment la superficie du département. Cette vallée est la célèbre Limagne, que traverse dans toute sa longueur l'Allier, rivière qui roule du midi au nord. — Le sol de la Limagne est une terre végétale, grasse et riche, mêlée de fragments de calcaire marneux et de débris volcaniques. — Un tiers environ des montagnes occidentales a été incendié; quelques-uns de ces volcans ont produit des écoulements de lave considérables, mais non comparables pour leur quantité, à celles vomies par l'Etna, comme paraît le croire le rédacteur de l'*Annuaire du Puy-de-Dôme*.

MONTAGNES. — Le territoire du département présente sur la presque totalité de son étendue des montagnes remarquables par leur origine volcanique et par leur élévation : elles abondent en beautés pittoresques, en sites délicieux et en curiosités naturelles. — Les deux chaînes les plus remarquables de ces montagnes traversent le département du sud au nord, et forment le centre de ces nombreuses chaînes secondaires qui parcourent dans tous les sens la France centrale et se lient par leurs ramifications aux Pyrénées et aux Alpes.— La chaîne des *Monts Dores* élève ses sommets culminants au sud-ouest du département: — là se montre le *Puy-de-Sancy*, haut de 1,887 mètres, roi des monts de la France intérieure; d'autres montagnes presque aussi hautes l'entourent; son principal contrefort court droit au sud et va se joindre au *Cantal*, à quelques mètres près rival en hauteur du *Puy-de-Sancy*, et comme lui volcanisé. Une autre branche secondaire se lie au vaste plateau qui porte la chaîne des *Monts-Dômes*. Ce plateau a une élévation moyenne de 830 m. C'est une dune immense, soulevée par le feu intérieur, couverte de débris volcaniques et hérissée d'une foule de cratères, éteints

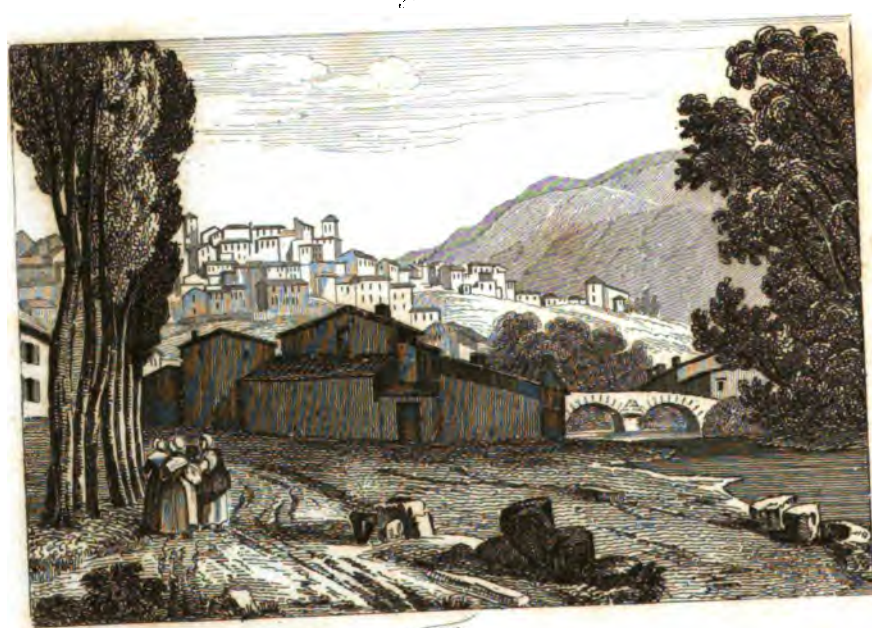


Dressé par Monin.

Gravé par Laguillermie et Ramboz. Rue des Noyers N° 36.



Royat



Thiers.

depuis un temps immémorial, mais dont les formes primitives sont encore parfaitement conservées. Les principaux cratères, au nombre d'environ quarante, sont alignés du nord au sud. Au centre de cette file de volcans s'élève un mont beaucoup plus extraordinaire, c'est le *Puy-de-Dôme*, qui monte à 638 m. au-dessus du plateau, et à 1,468 m. au-dessus de la mer : ce dôme majestueux n'est pas lui-même un volcan, mais l'œuvre d'un volcan, qui après avoir soulevé, calciné cette vaste masse sans la perforer d'un cratère, s'est fait jour et a vomi ses feux et ses laves par les bouches environnantes. Le *Puy-de-Dôme* est donc un rocher brûlé; cependant, comme il n'est pas, ainsi que les autres *Puys*, recouvert de cendres et de scories, les pluies et les vapeurs dont il est sans cesse imbibé lui donnent une fécondité singulière; il est couvert de bons pâturages et parsemé de troupeaux jusqu'à son sommet. Ce sommet, très accessible, est le but d'ascensions fréquentes, et fait jouir le spectateur d'un des plus magnifiques panoramas qu'offre l'Europe. Tous les Puys, avec leurs cratères antiques, leurs coulées de laves, leurs hideux ravins, sont en vue aux premiers plans; plus loin, c'est Clermont, et au-delà la Limagne avec ses villes, ses villages et ses monticules sans nombre. — La chaîne des *Dores* se montre tout entière; loin derrière elle, on aperçoit à l'horison le *Cantal* déchiré; ailleurs les monts du Forez, ceux de la Dordogne et d'autres chaînes découpent l'horizon.—Le *Puy-de-Dôme* est encore remarquable par l'ascension qu'y fit le célèbre Pascal pour déterminer, par d'ingénieuses expériences, la pesanteur de l'air.— Voici la hauteur absolue, au-dessus du niveau de la mer, des monts principaux du département du Puy-de Dôme et de ceux qui s'y rattachent dans les départements limitrophes :

Chaîne des Dores.

Mont-d'Or (Puy-de-Sancy). . .	1,887 mètres.
Puy Ferrand (à l'est).	1,857
Puy de l'Aiguillier.	1,841
Plateau de Cacadogne.	1,798
Puy de l'Angle.	1,742
Puy des Bains.	1,564
Puy Gros.	1,488
Pic du Capucin.	1,471

Chaîne du Cantal.

Plomb du Cantal.	1,856 mètres.
Puy Mary.	1,754
Pic de Grioux.	1,690
Puy Mariou.	1,522

Chaîne des Dômes.

Puy de Dôme.	1,468 mètres.
Puy de Montchalm.	1,407
Puy de Laschamps.	1,271
Puy de Pariou.	1,215
Puy de la Vache.	1,178
Puy de Pasredon.	1,002

Montagnes des arrondissements d'Ambert et de Thiers.

Pierre-sur Haute.	1,638 mètres.
Puy de Montaucelle.	1,291
Croix-Toutée	1,005

Chaîne de l'est.

Le Mezenc.	1,774 mètres.
Le Tanargue.	1,600
Le Gerbier de Joncs.	1,562

Lacs et Étangs. — Les lacs peu nombreux que renferme le département occupent le cratère d'anciens volcans. — On trouve peu d'étangs pratiqués par la main des hommes; mais quelques-uns se sont formés naturellement dans des vallées qui ont été barrées par des coulées de laves. — Les lacs et les étangs sont généralement poissonneux.

Rivières. — Trois rivières principales, l'Allier, la Dore et la Sioule, arrosent le département; les deux premières sont navigables et flottables; il existe des bacs sur toutes les trois. — Le cours de l'Allier est de 92,488 mètres; on y compte 20 bacs; la Dore en possède 4, et la Sioule 3. — Il vient en outre d'être établi sur l'Allier deux ponts suspendus en chaînes de fer, l'un entre Issoire et Parentignat, et l'autre entre les Martres et Vic-le-Comte.

Routes. — Le département est traversé par sept routes royales, et par huit routes départementales. Le parcours total de ces routes est de 766,318 mètres, savoir : 455,526 pour les routes royales, et 311,562 pour les routes départementales.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — La température du Puy-de-Dôme est sujette à de grandes et brusques variations. Le climat est plutôt humide que sec. Les limites extrêmes du thermomètre centigrade sont — 15° et + 30°.

Vents. — Le vent dominant est le vent de nord-ouest, qui souffle avec violence en automne et au printemps. — Le nord-est est sec et froid, le sud-ouest amène des orages. — Les pluies sont plus fréquentes à Clermont que dans le reste de la Limagne.

Maladies. — Les maladies communes sont : les affections cutanées et catarrhales. On trouve des goîtres dans quelques cantons des montagnes.

Tremblement de terre. — On a ressenti dans les environs d'Issoire, le 9 octobre 1833, un tremblement de terre qui a duré trois secondes, et qui en certains endroits a produit une double secousse. La direction était du sud au nord. La commotion accompagnée d'un bruit analogue à celui du tonnerre dans le lointain, a été si violente, que les habitants effrayés sont sortis de leurs maisons : plusieurs édifices en ont été endommagés.

HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — La race des chevaux de l'Auvergne, quoique petite, est assez estimée et produit de bons chevaux de selle. — L'espèce bovine y est plus belle et donne de grands produits en lait, en fromage et en bestiaux engraissés.—Malgré l'introduction des mérinos, la race ovine y est encore généralement médiocre.—Le gibier est assez abondant; on trouve des sangliers, des chevreuils, des lièvres, des lapins et du gibier ailé de toute sorte. — Les loups et les renards sont communs et causent de grands ravages. — On trouve dans les montagnes des aigles, des vautours et plusieurs grandes espèces d'oiseaux de proie. — Les rivières sont toutes fort poissonneuses : on y pêche des truites superbes.

Règne végétal. — Les essences qui dominent dans les forêts sont celles du sapin, du chêne et du hêtre. Les montagnes sont couvertes d'une foule de plantes aromatiques qui, recueillies et séchées avec intelligence, sont vendues partout en France pour du véritable vulnéraire suisse. Le nombre des espèces recueillies dans l'herbier déposé au cabinet d'histoire naturelle de Clermont dépasse 2,500., dont la plupart appartiennent au département.

Règne minéral. — Le département renferme des mines d'argent, d'antimoine, d'alun, de plomb, de schiste argileux-bitumineux et de charbon de terre.— Les mines d'argent situées à Barbecot ont été exploitées jusqu'en 1789. — Depuis 1824 on a découvert deux mines de plomb argentifère, l'une à Bénat, l'autre à Saurier. La première seule est exploitée. — On trouve en outre en abondance dans le pays, des marbres, des granits, des porphyres, des basaltes, de la pouzzolane, etc. Le département doit renfermer aussi des mines de fer, quoiqu'il n'y en ait pas d'exploitées. On trouve fréquemment dans les laves décomposées des paillettes de fer spéculaire, dont les lames unies et brillantes sont encore attirables à l'aimant, mais ont cessé d'être oxidables. On ramasse aussi dans quelques courants de laves des cristaux de fer octaèdre.

Eaux minérales. — Le département renferme de nombreux établissements d'eaux minérales et thermales, dont le plus important et le plus fréquenté appartenant au gouvernement, est celui du Mont-d'Or. — Les autres sources, qui sont des propriétés particulières, existent à Chateauneuf, Chatelguyon, Sainte-Marguerite, Tambourg, Saint-Nectaire, Saint-Marc, la Bourboule et Montcornador..

CURIOSITÉS NATURELLES.

Grotte de Royat. — Au pied d'un roc escarpé qui porte le village de Royat, s'ouvre une grotte peu spacieuse, mais que la nature s'est plu à décorer admirablement. La grotte a environ 10 m. de largeur, autant de profondeur, et de 4 à 6 m. de hauteur. Elle est toute tapissée de lichens d'une fraîcheur délicieuse. Le ruisseau de Royat jaillit au fond de la grotte par sept sources dont les unes tombent perpendiculairement le long du roc; les autres s'élancent et forment des jets de courbes variées; elles se réunissent toutes dans un bassin au centre de la grotte, et de là roulent dans le ruisseau de Fontana. L'aspect et le murmure de ces sources enchantent également les yeux et les oreilles. Le site admirable où la grotte s'ouvre, les masses de verdure et de rochers qui l'entourent et les vieilles ruines d'édifices religieux qui placées dans le voisinage, contrastent avec l'éternelle jeunesse de la nature, tout concourt à rendre ce lieu un des plus remarquables du pays.

Cascade du Mont-d'Or. — C'est une des chutes d'eau les plus extraordinaires qu'offre l'Europe; elle est située à 320 m. au-dessus du village, et tombe de 60 pieds de haut au centre d'un cirque que forme un énorme roc basaltique, dont la crète surplombe de beaucoup la base; ce qui fait qu'on peut passer entre le roc et la cascade et la voir se précipiter à 30 pieds en avant de soi; ce spectacle est d'un effet merveilleux. En face de la cascade, de l'autre côté de la vallée, s'élève le Rigolet, montagne dont le sommet cylindrique est formé de prismes basaltiques: une masse de rochers s'en détache et ressemble de loin à un moine dont la tête serait couverte d'un capuchon. Cette singularité naturelle a fait donner aussi à la montagne le nom de *Montagne du Capucin*.

Le lac Pavin. — C'est un des plus singuliers de l'Auvergne, où les lacs de ce genre sont nombreux. Celui-ci remplit le cratère d'un volcan qui s'élève près de Besse, à une grande élévation. Le lac a environ une demi-lieue de circonférence, sa forme est ronde et sa profondeur considérable. Ce qui le particularise, c'est qu'il est symétriquement encaissé dans une falaise circulaire, de 40 m. de hauteur, et très escarpée. Malgré la rapidité de sa pente, elle est couverte d'herbe à sa base et de taillis vers sa crête, et forme autour du lac un espèce d'encadrement aussi charmant que fantastique.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Clermont-Ferrand, ch.-l. de départ. à 97 l. S. de Paris. Pop. 23,257 hab. — La date de la fondation de Clermont n'est pas connue; on sait seulement que cette ville, antérieure à l'invasion romaine, portait, à cette époque, le nom de *Nemosus*. Elle prit celui de *Nemetum* sous la domination romaine. Considérablement augmentée par les soins d'Auguste, elle ajouta, par reconnaissance, à son nom, celui de cet empereur. Auguste et ses successeurs décorèrent *Augusto-Nemetum* de nombreux édifices, qui furent démolis pendant les fréquentes incursions des Barbares dans les Gaules; à ces désastres succédèrent ceux causés par les guerres civiles, sous les deux premières races de nos rois. — Les Romains avaient institué, à Clermont, un sénat qui subsista jusqu'au VIIIe siècle. — A cette époque, Clermont était gouvernée par Gaïfre, ou Waïffre, duc d'Aquitaine, alors en guerre avec Pépin-le-Bref; ce roi, après avoir ravagé l'Auvergne, s'empara de Clermont, livra la ville aux flammes, et en massacra la population. — A peine la ville avait-elle commencé à réparer ses désastres, que les Normands vinrent les renouveler. — En 1212, Philippe-Auguste réunit à son royaume Clermont, qui devint la capitale de toute l'Auvergne. — La ville était gouvernée par des seigneurs qui s'intitulaient comtes de Clermont et dauphins d'Auvergne. — Sept conciles se tinrent à Clermont: le plus fameux est celui de 1095, où fut résolue la première croisade. A cette époque, Clermont était encore une petite ville, triste et singulièrement laide; pendant plusieurs siècles, elle ne s'accrut guère, que par des établissements religieux. — Du XVIIe au XVe siècle, elle eut beaucoup à souffrir de nos guerres intestines et des incursions des Anglais; elle fut plusieurs fois fortifiée et démantelée; ce n'est que depuis un siècle qu'elle a pu s'occuper d'améliorations locales, et depuis vingt années seulement, qu'elle le fait avec activité. — Clermont a ajouté à son nom celui de Ferrand, depuis que la petite ville de Mont-Ferrand, qui n'en est éloignée que d'un quart de lieue lui a été réunie. — Clermont possède les rudiments d'une grande et belle ville, mais elle est encore loin d'être grande et surtout belle; ses différents quartiers n'ont nulle symétrie, ses places sont irrégulières ou mal entourées, ses rues, généralement tortueuses, étroites et sombres; la plupart des maisons sont vieilles, noires et sales, et doivent surtout leur aspect sinistre à la lave dont elle sont construites. — Les nouvelles constructions qui se multiplient rapidement ont un aspect différent; leurs façades sont blanchies, propres et jolies. — Les édifices publics modernes sont recommandables par leurs grandes dimmensions, ainsi que par le style de leur architecture. — Sous le rapport du site, nulle autre de nos villes ne lui est supérieure, ou peut-être même ne peut lui être comparée. Clermont couronne une éminence, au milieu d'un vaste bassin; cette exposition salubre et pittoresque permet à la ville de jouir à souhait de la vue du superbe panorama qui l'entoure du nord à l'est. Elle voit s'étendre une plaine immense, vallée magnifique, qu'arrose l'Allier; c'est la riche, la fertile, la riante Limagne; de ce côté, la ville de Mont-Ferrand occupe le 1er plan: une foule de bourgs et de villages, au-delà, se montrent comme baignés dans une mer de verdure; de l'autre, se déploie un demi-cercle de monts, dont la ville occupe le centre; le milieu de la courbe est occupé par le Puy-de-Dôme, haut de 1,468 m. et roi de tous ces monts; divers étages de collines, les unes nues et stériles, les autres couvertes de vignes ou parsemées de bois, s'élèvent du pied de la vallée jusqu'au bord du plateau qui supporte les Puys supérieurs. Au sud, on remarque le vaste plateau de Gergovia, le Puy de Gravenoire, haut de 822 m., couvert de cendres de scories et de tout l'appareil de la volcanisation; il a reçu le nom d'Enfer de Gravenoire. Le Mont-Royon, moins élevé, et dont le sommet conique est effilé, offre les ruines d'une forteresse féodale. — A l'autre extrémité de la chaîne, ce sont les puys de Chanturges et de Var, qui lèvent leurs croupes scorifiées et chargées de vignobles; mais la vue se reporte incessamment sur le Puy-de-Dôme, qu'un manteau de neige recouvre pendant six mois de l'année, et que couronnent presque toujours les nuages. — Tel est, du côté des monts, le beau coup-d'œil dont on jouit à Clermont; on peut y regretter que l'amphithéâtre environnant soit trop peu boisé et que les eaux vives y manquent. — Deux petites rivières, l'Arrier et le Bédat, coulent près de la ville; mais aucune eau courante ne la traverse. — Des monuments du moyen âge, le plus remarquable est *la Cathédrale*; elle fut pour la troisième fois reconstruite, en 1248 et années suivantes, par l'évêque Hugues de la Tour, et n'a point été achevée; la nef, carrée, n'a que la moitié de sa longueur proportionnelle; néanmoins, l'intérieur de l'église est superbe; on remarque la beauté du chœur, qu'entourent de jolies chapelles, la hauteur des voûtes supportées sur des colonnes de lave, élégantes et légères, les riches rosaces de la croisée, et la brillante peinture des vitreaux; à l'extérieur, l'édifice est loin d'être beau; il est enclavé et bordé de chétives boutiques, et il ne lui reste qu'un clocher, des quatre qui le décoraient. — Les autres églises de la ville sont peu intéressantes; celle de Mont-Ferrand est une vaste chapelle, sans chœur et sans nef; elle est entourée de petites chapelles de styles différents; à côté est une fontaine, surmontée d'un *buste de Delille*; tout le monument est de lave. — La plus belle des fontaines de la ville est le *Château d'eau* de la place des Jacobins; il fut construit en 1515, et transporté sur cette place en 1808: c'est un obélisque orné de jolies sculptures, et de petites statues fort ingénieusement disposées, et qui jettent de l'eau dans un spacieux bassin. La *fontaine de Desaix* est une pyramide de 35 p. de haut (y compris le piédestal), qu'entoure un réservoir. — Plusieurs autres fontaines de la ville sont jolies. La *Halle aux grains* fut construite en 1768: c'est un grand édifice, isolé et fort beau dans son genre. — *L'ancien collége*, *l'Hôtel-de-Ville*, *l'Hôtel-Dieu*, la *Préfecture*, sont des édifices spacieux et de bon style. Le théâtre est sans apparence extérieure, mais la salle est propre et jolie, l'intérieur en est bien distribué. — La Bibliothèque publique se compose de 16,000 volumes; elle est remarquable surtout par sa propreté et par son arrangement judicieux, et offre un grand nombre de beaux ouvrages modernes. — Le cabinet de minéralogie renferme surtout des spécimen de toutes les substances volcaniques de l'Auvergne, etc. — *Le jardin botanique* est un modèle dans son genre. Enfin, Clermont a un petit museum d'histoire naturelle, et diverses autres collections scientifiques très intéressantes. La *place de Jaude* est la plus grande, mais la plus nue; les *places des Jacobins, du Taureau,*

d'Espagne, sont spacieuses; celle de la *Poterne* domine la campagne; elle offre une promenade ombragée et fort agréable. — La *fontaine pétrifiante* est une des plus grandes curiosités de Clermont. Dans le quartier de Sainte-Allyre jaillit une source d'eau fortement imprégnée de carbonate de chaux, de fer et de magnésie; elle couvre en peu de temps les objets qu'on y plonge, d'une couche calcaire et très dure. L'eau, coulant sur un plan incliné, s'est formée une dalle fort longue, terminée par une espèce de pont naturel, de 20 p. de long sur 15 p. de haut; sous ce pont extraordinaire coule le ruisseau de Tiretaine, formé des sources de Royat et de Fontana. Un petit museum près de la source offre aux curieux un grand nombre d'objets de tout genre, et même un bœuf empaillé, pétrifié par la fontaine. C'est une branche d'industrie productive pour les propriétaires de la source d'Allyre.— *Greniers de César* Près de la ville s'élève le Puy de Chateix, couvert de vignes et d'arbres à fruits, et couronné de roches basaltiques; ses flancs offrent des terrains parsemés jusqu'à une certaine profondeur d'une grande quantité de grains de blé et de seigle, de haricots, de pois, et réduits en charbon; le vulgaire voit là les débris des greniers de César; on prétend, avec plus de raison, que, sur le sommet de Chateix, s'élevait l'un des châteaux de Gaïfre, où ce seigneur avait amassé une grande quantité d'approvisionnements de bouche; et que ce château fut, en 761, brûlé, comme tant d'autres, par Pépin.

BILLOM, ch.-l. de cant., à 8 l. E.-S.-E. de Clermont. Pop. 4,786 hab. — On considère cette ville comme la plus antique de l'Auvergne. Elle eut jadis une université florissante, qui datait de 1455 et subsista jusqu'en 1555: à cette époque, cet établissement fut remis aux jésuites, qui le gardèrent jusqu'à la suppression de leur ordre. Ce fut alors qu'on trouva, dans la chapelle du collége de Billom, un tableau dont on fit grand bruit et qui donna lieu à des interprétations dont l'ordre des jésuites eut beaucoup à souffrir. La célébrité que ce tableau obtint tira Billom de son obscurité. Cette ville fut, à une époque reculée, close de murs construits aux dépens des différents corps de métiers; ce qui prouve que, alors, son commerce était considérable. Elle renfermait surtout beaucoup de tanneries, branche d'industrie qui exige un cours d'eau continuel. Billom ne possédant qu'un petit ruisseau, souvent à sec, les habitants avaient creusé, au-dessus de la ville, deux étangs d'une grande étendue, où l'eau du ruisseau et des pluies était retenue et de là distribuée en quantité convenable aux fabriques. Les murs de Billom ont disparus, ses étangs se sont comblés et son commerce est en partie déchu. C'est néanmoins encore une ville fort industrieuse, et favorablement située au milieu de la partie la plus fertile de la Limagne. Billom prenait jadis le titre de capitale de la Limagne. — La ville est placée sur une colline élevée que de plus élevées entourent. Les orages y sont fréquents et l'atmosphère y est si pluvieux, qu'elle a souvent été nommé l'*égoût de la Basse-Auvergne*.

ROYAT, à 1 l. de Clermont. Pop. 1,086 hab.— C'est le but d'une des plus charmantes excursions qu'on puisse faire aux environs de Clermont. Le village n'offre de curieux que sa vieille église et un ancien couvent; mais le site est pittoresque et le lieu est devenu célèbre, surtout par sa grotte dont nous parlons ailleurs La vallée de Royat est une gorge profonde et d'une pente très rapide; le torrent de Fontana, d'abord seul, puis grossi de ceux de Royat, y forme diverses cascades.

AMBERT, près de la rive droite de la Dore, ch.-l. d'arrond., à 22 l. S.-E. de Clermont Pop. 7,650 hab. — Ambert est situé à l'extrémité d'une longue vallée, au pied des montagnes, dans un bassin arrosé par la Dore et par un grand nombre de ruisseaux. Les environs de la ville offrent de jolies constructions et des sites charmants. La ville est généralement bien bâtie, mais disposée irrégulièrement; ses rues, étroites et sombres, sont rendues plus tristes par la couleur noirâtre du granit employé à la construction de presque toutes les maisons.—Ambert fut jadis plus considérable qu'elle ne l'est de nos jours. C'était la capitale d'un petit pays qu'on nommait le Livradois, et qui se composait presque uniquement de la vallée où Ambert est situé.—En 1574, bien que la ville n'eût pris aucune part aux horreurs de la Saint-Barthélemy, elle tomba au pouvoir d'une troupe de protestants, commandée par un brigand du nom de *Merle*, qui massacra les principaux habitants, livra la ville au pillage, en fit détruire les fabriques et les usines. Il fut bientôt assiégé, dans Ambert, par les catholiques; mais il y fit une résistance telle qu'il les força à abandonner le siége. — Ambert a été plus de deux siècles à réparer ses pertes.

MONT-D'OR, sur la rive droite de la Dore, à 9 l. d'Issoire. Pop. 1,010 hab.—Sous tous les rapports le village des bains du Mont-d'Or est très intéressant; excellente qualité des eaux minérales, site pittoresque, curiosités naturelles, constructions modernes, antiquités romaines, tout concourt à le rendre un des établissements thermaux les plus recommandables de l'Europe. Il était déjà célèbre du temps des Romains; ils l'ornèrent de thermes magnifiques, dont il existe encore des débris.—On trouve chaque jour, et on a déjà réuni de nombreux fragments d'architecture et de sculpture, des ustensiles, des pièces de monnaie, etc. Parmi les objets antiques on remarque un buste de Néron, et la petite rotonde qui couvre les sources au pied de la montagne, construction romaine très bien conservée. — Après la dévastation des thermes, le lieu fut peut-être abandonné; il est certain du moins que, jusqu'à nos jours, il fut très négligé : ce n'est que depuis peu d'années qu'on l'a décoré de beaux édifices et d'un hôtel thermal, qui s'élève sur l'emplacement d'un ancien therme romain. C'est un fort bel édifice; la façade en est noble et imposante; l'intérieur, spacieux, est distribué en trois parties : la première, nommé le *pavillon-carré*, est occupée par le grand-bain et par cinq cuves, où sont reçues les eaux des sources qui jaillissent sur le lieu même. La seconde se compose d'un corps de bâtiment, de 24 mètres de longueur sur 23 de largeur; dans le local supérieur se trouvent des baignoires; dans l'inférieur, les douches et les piscines réservées aux indigents. La troisième est destinée au logement de l'administration. — Devant l'hôtel est une place où s'ouvre une rue qui mène à une esplanade ovale, couverte de gazon et entourée de murs, puis à un petit pont de fer suspendu sur la Dore, au-delà duquel, sur la colline opposée, se trouve une autre esplanade semi-circulaire, plus élevée de 40 mètres que le village, et d'où la vue est ravissante. — Le village des bains est situé à 1044 mètres au-dessus de la mer, au milieu d'une superbe vallée d'une lieue de longueur, sur un quart de lieue de largeur, arrosée par un grand nombre de torrents, et surtout par la Dore qui, se joignant au pied de la vallée avec la Dogne, forme la Dordogne. — La vallée est couverte de pâturages et parsemée de terrains cultivés; mais le fond manque d'arbres. Le seul feuillage qu'on aperçoive dans la vallée est celui des noirs sapins qui couvrent en partie le haut du bassin et ses pentes supérieures; de hautes montagnes encaissent la vallée : leur masse a la forme d'un fer à cheval; au centre de la courbe, s'élève majestueusement le Puy-de-Sancy, ou le Mont-d'Or, la plus haute montagne de toute la France centrale : ce mont célèbre, surmonté d'un cube de granit de quatre pieds sur toutes les faces, dont chacune porte une inscription destinée à établir la longitude et la latitude, a 1,887 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer; ses flancs sont couverts de verdure, ses cimes hérissées de pics volcanisés, déchirés, horribles à voir, dangereux à gravir; il est facile d'imaginer de quel immense panorama on jouit du sommet de cette montagne. Ce sommet est un cratère, dont une dernière convulsion a renversé la partie tournée vers la vallée; ce côté du mont a reçu le nom de *Vallon-d'Enfer*, et offre partout d'affreux précipices.

ISSOIRE, sur la Crouze, ch.-l. d'arr., à 13 l. S.-S.-E. de Clermont. Pop. 5,990 hab. — La fondation d'Issoire remonte au-delà de l'invasion romaine. Son histoire n'est qu'une série de désastres. La ville fut saccagée d'abord par les Romains, puis par les Visigoths, les Vandales, les dauphins d'Auvergne et les armées royales. Pendant quelque temps où elle jouit d'un peu de repos, elle augmenta son industrie et répara ses ruines et ses fortifications; mais les guerres de religion attirèrent sur elle de nouvelles calamités. En 1573, un de ses habitants, Merle, qui s'était fait protestant et chef d'une horde de dévastateurs, s'empara de la ville, la saccagea et en dévasta le territoire. L'année suivante, une armée, commandée par les ducs d'Anjou et de Guise, s'avança pour chasser Merle, et fit le siége d'Issoire. La ville fut prise et les soldats catholiques, irrités de la résistance, se livrèrent à tous les excès. Les habitants s'étaient réfugiés dans l'église paroissiale; ils y furent tous massacrés et la ville fut brûlée. — Une nouvelle ville se forma quelques années après; les ligueurs l'assiégèrent, la prirent et la pillèrent; les habitants de Clermont, qui tenaient pour Henri IV, vinrent les en chasser et reprirent la ville.—Issoire est situé agréablement dans la partie la plus vivante de la Limagne, au milieu d'un beau bassin entouré de montagnes, et près du confluent de la Crouze et de l'Allier. Elle est en général bien bâtie, propre et bien percée.

RIOM, ch.-l. d'arr., à 8 l. N. de Clermont. Pop. 12,379 hab. — Avant que Clermont fût devenu la capitale de l'Auvergne, ce titre appartenait à Riom, alors résidence habituelle des ducs et comtes de la province. Riom, jusqu'alors ville peu importante, s'agrandit et s'embellit de nombreux édifices. C'est encore la seconde ville de l'Auvergne. Elle est bien bâtie, percée de rues larges et entourée de promenades ombragées. Elle s'élève sur un monticule, au pied duquel coule la petite rivière d'Ambone; une plaine riante et fertile l'entoure. Toutes les constructions sont en lave de Volvic, ce qui leur donne un aspect sombre et bizarre qu'augmente leur style déjà ancien. La ville a quelques églises propres et jolies et plusieurs fontaines remarquables; les bâtiments des tribunaux, les hôpitaux, la sous-préfecture sont propres et de bon style. Une des promenades est décorée d'une colonne élevée à Desaix. — Du sommet du petit dôme de Marturel et de la tour de l'Horloge on jouit d'une magnifique vue sur toute la Limagne, sur le Puy-de-Dôme et les montagnes qui l'entourent. On remarque surtout le pittoresque château de Chazeron et de délicieuses campagnes parsemées de villages et de maisons de campagne.

AIGUE-PERSE, ch.-l. de cant., à 4 l. de Riom. Pop. 3,2:7 hab.

— Située dans une contrée agréable et fertile, sur le ruisseau de Luzon, au bord duquel la ville forme une longue rue de maisons propres et bien bâties; une source minérale jaillit dans la ville. — A une petite distance se trouve le château de la Roche, où naquit l'illustre chancelier de L'Hospital.

VOLVIC, à 2 l. de Riom. Pop. 3,032 hab. — Volvic est situé près d'une coulée de lave d'une prodigieuse étendue; depuis bien des siècles on y a ouvert des carrières inépuisables, d'où ont été tirés les matériaux qui ont servi à bâtir Clermont, Riom et une foule d'autres villes. Cette mer de lave a coulé du Puy-de-Nugerre, qui fut un des plus puissants volcans de l'Auvergne, si on en juge par l'immense quantité de matières qu'il a vomis. La lave, descendant dans une vallée peu inclinée et encaissée dans des parois granitiques, n'a pu avancer qu'en prenant beaucoup d'épaisseur; un obstacle se présentait sur son passage: c'est un monticule granitique qui a forcé la lave à se diviser en deux courants : ils se réunissent au-dessous et donnent au monticule l'aspect d'un île au milieu d'un vaste fleuve de pierre. Le cours de la lave est de plus d'une lieue; c'est la coulée la plus vaste et la mieux conservée qui existe en France; vue d'un sommet élevé elle offre à l'œil un spectacle horrible et l'un des plus extraordinaires de l'Auvergne; le temps, qui depuis tant de siècles travaille à la ronger, est parvenu, par un commencement de décomposition, à nuancer sa surface de plaques de lychens blanchâtres; ailleurs la lave conserve encore sa couleur primitive; partout elle est hérissée d'une infinité d'aspérités, dont les formes bizarres ressemblent aux glaçons charriés par les fleuves.

THIERS, sur la Durolle, ch.-l. d'arr., à 15 l. E.-N.-E. de Clermont. Pop. 9,836 hab.—Dans les premiers temps de la monarchie, Thiers était un château considérable, qui portait le nom de *Castrum Tripernum*. Thierry, roi de Metz, s'étant emparé de l'Auvergne, incendia ce château : il fut rétabli en 580, devint un des plus grands fiefs de la province, et donna son nom à une des branches de la maison d'Auvergne. L'aridité du territoire de Thiers a forcé, en tous temps, les habitants de la ville à obtenir par leur industrie ce que la nature leur refusait. Depuis long-temps leurs fabriques de quincaillerie ont acquis de la célébrité. Thiers est situé dans une position éminemment pittoresque, sur la croupe et le penchant d'une montagne qui domine toute la contrée, et qu'on apperçoit même de Clermont, qui en est éloigné de 9 lieues. — La ville est généralement bien bâtie, son aspect est riant et gracieux; mais les rues en sont étroites, tortueuses et escarpées; ses environs offrent à la fois des sites sauvages, des coteaux couverts de riches vignobles et de fraîches prairies. Quel qu'actif que soit le commerce de Thiers, il le fut jadis davantage; la population de la ville fut aussi plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui, et long-temps valut à la ville la qualification de *peuplée*. Pendant le siècle passé, une catastrophe, dont les habitants de Thiers se souviendront long-temps, porta un coup funeste à cette population : On avait établi des rizières dans les vastes prairies qu'arrose la Dore, au-dessous de la ville, le riz n'y put réussir; mais, ce qui fut bien pis, les eaux qu'on avait rendu stagnantes corrompirent l'atmosphère et causèrent, dans la ville, une épidémie qui fit périr presque tous les habitants. Le désastre qu'éprouva alors Thiers, dans son commerce et sa population, est à peine réparé.

VARIÉTÉS. — LES GUITTARDS-PINONS.

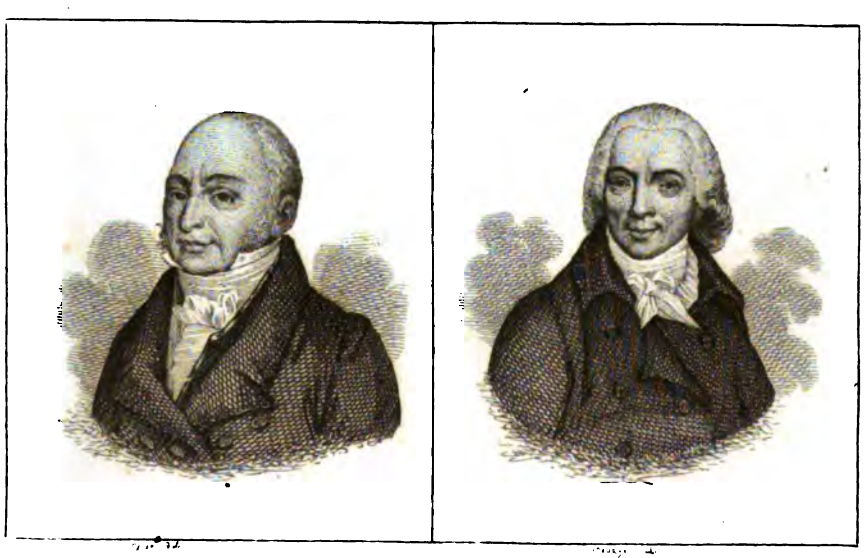
Long-temps avant qu'Owen et M. Fourier songeassent à créer des communautés agricoles et à faire tourner au profit du bien-être de la masse les économies de l'administration et de la vie commune, de simples paysans auvergnats s'étaient réunis pour travailler et vivre ensemble, et l'aspect de leurs habitations paisibles et heureuses prouvait plus en faveur de ces associations particulières établies au milieu de la société générale, que tous les raisonnements théoriques qu'on a faits de nos jours. Ces communautés agricoles existaient depuis plusieurs siècles au moment où la révolution française éclata. Leurs petites républiques avaient toujours été protégées par l'ancienne monarchie. Les lois nouvelles qui tendent toutes à la division extrême des propriétés, à l'isolement des individus, à la dispersion des associations même légitimes, étaient incompatibles avec leur existence. Ces réunions laborieuses de cultivateurs habiles, d'industriels intelligents, ont disparu, et il n'en reste plus qu'un souvenir cher encore à tous les habitants de l'Auvergne. Ce ne serait pas faire connaître complétement le pays que de laisser ignorer ce que furent ces établissements curieux et intéressants Nous trouvons à ce sujet des détails précieux dans les écrits d'un observateur éclairé, Legrand d'Aussy, qui les a visités avant leur destruction. — « Autour de Thiers et en pleine campagne sont des maisons éparses habitées par des sociétés de paysans dont les uns s'occupent de coutellerie, tandis que les autres se livrent au travail de la terre. — Outre ces habitations particulières et isolées, il en est d'autres plus peuplées dont la réunion forme un petit hameau, et dans lesquelles la communauté est plus intime encore. Le hameau est occupé par les diverses branches d'une même famille qui, livrée uniquement à l'agriculture, ne contracte ordinairement de mariages qu'entre ses différents membres; qui vit en communauté de biens, a ses lois, ses coutumes; et qui, sous la conduite d'un chef qu'elle se nomme et qu'elle peut déposer, forme une sorte de république où tous les travaux sont communs, parce que tous les individus sont égaux. — Il y a dans les environs de Thiers plusieurs de ces familles républicaines, *Taranté*, *Baritel*, *Terme*, *Guittard*, *Bougade*, *Beaujeu*, etc. Les deux premières sont les plus nombreuses, mais la plus ancienne, ainsi que la plus célèbre, est celle des *Guittard*. — Le hameau que forme et qu'habite la famille des Guittards est au nord-ouest de Thiers, et à une demi-lieue de la ville. Il s'appelle *Pinon*. Ce dernier nom a même, dans le pays, prévalu sur le leur propre, et on les nomme les *Pinon*. Au mois de juillet 1788, quand je les ai visités, ils formaient quatre branches ou quatre ménages; en tout, dix-neuf personnes, tant hommes que femmes et enfants. Mais le nombre des hommes ne suffisant pas pour l'exploitation des terres et pour les autres travaux, ils avaient avec eux treize domestiques, ce qui portait la population du hameau à 32 personnes. — On ignore l'époque précise où le hameau fut fondé. La tradition en fait remonter l'établissement au XIIe siècle. L'administration des *Pinon* est paternelle, mais élective. Tous les membres de la communauté s'assemblent; à la pluralité des voix ils se choisissent un chef, qui prend le titre de *maître*, et qui devenu père de toute la famille, est obligé de veiller à tout ce qui la concerne. Tous travaillent en commun à la chose publique; logés et nourris ensemble, habillés et entretenus de la même manière et aux dépens du revenu général, ils ne sont plus, en quelque sorte, que les enfants de la maison. Ce *maître*, en qualité de chef, perçoit l'argent, vend et achète, ordonne les réparations, dispense à chacun son travail, règle tout ce qui concerne les moissons, la vendange, les troupeaux; en un mot, il est là ce qu'est un père dans sa famille. Mais ce père diffère des autres, en ce que n'ayant qu'une autorité de dépôt et de confiance, il en est responsable à ceux dont il la tient, et qu'il peut la perdre de même qu'il l'a reçue. S'il abuse de sa place, s'il administre mal, la communauté s'assemble de nouveau, on le juge, on le dépose : *et il y a eu des exemples de cette justice sévère*. — Les détails intérieurs de la maison sont confiés à une femme. Le département de celle-ci est la basse-cour, la cuisine, le linge, les habillements, etc. : elle porte le titre de *maîtresse*. Elle commande aux femmes, comme le *maître* commande aux hommes. Ainsi que lui, on la choisit à la pluralité des suffrages, et ainsi que lui, on peut la déposer.--Mais le bon sens naturel a dit à ces simples paysans que si la *maîtresse* se trouvait être femme ou sœur du *maître*, et que ces deux préposés manquassent de la probité nécessaire à leur gestion, tous deux réunis auraient trop d'avantage pour nuire à la chose publique. En conséquence, et pour prévenir cet abus, par une des lois constitutives de ce petit état, il est réglé que jamais la *maîtresse* ne sera prise dans le même ménage que le *maître*. — Celui-ci, comme son titre l'annonce, a l'inspection générale et jouit du droit de conseil et de réprimande. Partout il occupe la place d'honneur. S'il marie son fils, la communauté donne une fête à laquelle sont invitées les communautés voisines; mais ce fils n'est, comme les autres, qu'un membre de la république, il ne jouit d'aucun privilége particulier, et quand son père meurt; il ne succède point à sa dignité, à moins qu'on ne l'en trouve digne et qu'il ne mérite d'être élu à son tour. — Une autre loi fondamentale, observée avec la plus grande rigueur, parce que d'elle dépend la conservation de la société, est celle qui regarde les biens. Jamais, dans aucun cas, ils ne sont partagés : tout reste en masse; personne n'hérite, et, ni par mariage, ni par ressort, rien ne se divise. Une Guittard sort-elle de Pinon pour se marier, on lui donne 600 livres en argent; mais elle renonce à tout, et ainsi le patrimoine général subsiste en entier comme auparavant. — Il en serait de même pour les garçons, si quelqu'un d'eux allait s'établir ailleurs.

« Pinon, dans certains départements, ne serait regardée que comme une ferme assez médiocre, puisqu'elle n'avait à l'époque de mon voyage que trois paires de bœufs, trente vaches et quatre-vingts moutons. Ce qui peut distinguer celle-ci, ce sont des bâtiments très bien entretenus, et un extérieur d'aisance qui annonce des fermiers riches. Les chaises sont en paille; les chambres, les lits, les coffres et armoires en bois de sapin. Le *maître* seul a une armoire en chêne et noyer. Il avait, en outre, une montre d'argent provenue de la succession d'un oncle qui avait quitté Pinon et était devenu chanoine à Clermont. Cette montre était la seule chose qui le distinguât des autres; du reste, tout ce qui leur sert, tout ce qu'ils portent, linge, meubles, habits, chaussures, est fait par eux ou par leurs femmes. Faut-il construire un bâtiment, couvrir un toit, fabriquer des instruments d'agriculture, des tonneaux de vendange, etc.? ils n'ont recours à personne: eux seuls avec leurs domestiques remplissent les différents métiers qui leur sont nécessaires: ils n'emploient aucun ouvrier et n'achètent guère que du fer et du sel.

« Toutes les fois que leur ouvrage n'exige point qu'ils soient séparés, ils travaillent ensemble. Il y a pour les repas un lieu



Costumes du Puy de Dôme.



Montlosier. Delille.



Clermont.

commun : c'est une grande et vaste cuisine tenue très proprement. Suivant l'usage antique les hommes y sont servis par les femmes, et celles-ci ne s'assoient même jamais à table que quand ils ont fini leur repas : elles mangent debout.

« Dans la cuisine on a pratiqué une niche qui forme, en quelque façon, chapelle, et qui contient un christ et une vierge. La, tous les soirs après le souper on fait la prière en commun ; mais cette prière n'a lieu que le soir. Le matin chacun fait la sienne en particulier, parce que la plupart des travaux étant différents, les heures du lever le sont aussi.

« Indépendamment de la propriété du hameau, les Guittards possèdent encore un bois, un jardin, des terres, des vignobles et beaucoup de châtaigniers. Mais, outre que leurs terres sont pauvres et qu'elles ne rapportent que du seigle, les trente-deux bouches qu'ils ont à nourrir consomment toute leur récolte et ne leur permettent pas d'en vendre. D'ailleurs ces cultivateurs, respectables par leurs mœurs et par leur vie laborieuse, font encore dans le lieu de leur séjour des charités immenses. — Jamais pauvre ne se présente chez eux sans y être reçu, jamais il n'en sort sans avoir été nourri : on lui donne de la soupe et du pain. S'il veut passer la nuit, il trouve à coucher ; il y a même dans la ferme une chambre particulière destinée à cet usage. En hiver on pousse l'humanité plus loin encore : les pauvres alors sont logés dans le fournil, et, en les nourrissant, on leur procure de plus une sorte de chauffoir qui les garantit du froid. »

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique — Le département nomme 7 députés. Il est divisé en 7 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont : Clermont (ville et arr.), Riom (ville et arr.), Issoire, Thiers, Ambert.

Le nombre des électeurs est de 2,363.

Administrative. — Le ch.-l. de la préfect. est Clermont-Ferrand. Le département se divise en 5 sous-préfect. ou arrond. comm.

Clermont-Ferrand. . . .	14 cant.,	106 comm.,	171,566 habit.
Ambert.	8	52	87,616
Issoire.	9	116	99,559
Riom.	13	130	146,495
Thiers.	6	37	67,870
Total.	50 cant.,	441 comm.,	573,106 habit.

Service du trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Clermont), 4 recev. particuliers, 6 percepteurs d'arrond.

Contributions directes. — 1 directeur (à Clermont) et 1 inspect.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Clermont), 2 inspecteurs, 5 vérificateurs.

Hypothèques. — 5 conservateurs dans les ch.-l. d'arrond. comm.

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Clermont), 4 directeurs d'arrondissement, 5 receveurs entreposeurs.

Forêts. — Le dép. fait partie de la 23e conservation forestière.

Ponts-et-chaussées. — Le département fait partie de la 12e inspection, dont le ch.-l. est Clermont-Ferrand.— Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Clermont-Ferrand.

Mines.—Le dép. fait partie du 12e arrond. et de la 4e divis., dont le ch.-l. est à Saint-Étienne.—1 ingén. des mines réside à Clermont.

Haras. — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 6e arrond. de concours, dont le ch.-l. est Aurillac. — Il y a à Parentignat un dépôt royal où se trouvent 45 étalons.

Loterie. — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831 comparé à 1830) une diminution de 200 fr.

Militaire. — Clermont-Ferrand est le quartier-général de la 19e division militaire, qui se compose des départements de la Loire, du Cantal, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire. — Il y a à Clermont-Ferrand 1 lieutenant général commandant la division, 1 maréchal de camp commandant le département, 1 intendant militaire et 2 sous-intendants militaires. — Le dépôt de recrutement est à Clermont-Ferrand. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 8e légion, dont le ch.-lieu est à Moulins, et qui comprend les compagnies départementales de l'Allier, du Puy-de-Dôme, de la Nièvre et du Cher.

Judiciaire. — La cour royale de Riom comprend dans son ressort les tribunaux du Puy-de-Dôme, de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire. — Il y a dans le département 5 tribunaux de 1re instance, à Riom, Ambert, Clermont (2 chambr.), Issoire, Thiers, et 3 tribunaux de commerce, à Clermont, Ambert et Thiers. — Il existe à Riom une maison centrale de détention pouvant contenir de 6 à 700 détenus, et affectée aux condamnés de huit des départements du centre : le Puy-de-Dôme, l'Allier, la Haute-Loire, la Loire, le Cantal, la Creuse, la Corrèze et la Nièvre.—Les détenus y sont occupés aux travaux de la filature et du tissage du lin, du coton et de la soie, à la confection des habillements et des chaussures et à des travaux de menuiserie.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le IIIe siècle, suffragant de l'archevêché de Bourges, et dont le siége est à Clermont. — Il y a dans le département, — un séminaire diocésain à Mont-Ferrand, qui compte 230 élèves, savoir : 150 théologiens et 80 philosophes ; — à Clermont, une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 11 cures de 1re classe, 41 de 2e, 361 succursales et 137 vicariats.—Environ 37 congrégations religieuses de femmes sont consacrées au service des hôpitaux, aux soins des pauvres et des malades, et à l'instruction des enfants.

Culte protestant.—Les réformés du département ont à Clermont-Ferrand une église consistoriale.—Il y a en outre dans le département une maison de prières. — On y compte une société des missions évangéliques.

Universitaire. — Le département possède une Académie de l'université, dont le chef-lieu est à Clermont, et qui comprend dans son ressort l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme.

Instruction publique. — Il y a dans le département : — à Clermont, une école secondaire de médecine ; — un collége royal de 3e classe qui compte 340 élèves ; — et 5 colléges : à Ambert, à Billom, à Issoire, à Riom, à Thiers. — 1 école normale primaire à Clermont. — Le nombre des écoles primaires du département est de 508, qui sont fréquentées par 9,795 élèves, dont 6,600 garçons et 3,195 filles.—Les comm. privées d'écoles sont au nombre de 274.

Sociétés savantes, etc. — Il y a à Clermont une *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts* ; une *Académie de Géologie et de Botanique* (1), et un vaste *Jardin botanique*.— Il existe des *Sociétés d'Agriculture* à Ambert et à Issoire.

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 573,106 hab. et fournit annuellement à l'armée 1,489 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

Mariages					4,956
Naissances.	Masculins.		Féminins.		
Enfants légitimes.	8,386	—	7,967	Total	17,018
naturels..	346	—	319		
Décès.	6,583	—	6,769	Total	13,352

Dans ce nombre 4 centenaires.

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 102,327,

Dont : 46,184 contrôle de réserve.

56,143 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :

55,665 infanterie.

75 cavalerie.

145 artillerie.

258 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 6,921 ; équipés, 2,245 ; habillés, 5,427.

34,380 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 180 sont inscrits au registre matricule, et 60 dans ce nombre sont mobilisables ; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 55 sont soumis au service ordinaire, et 45 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 6,200 fusils, 135 mousquetons, 4 canons et un assez grand nombre de sabres, lances, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (1831) :

Contributions directes.	5,256,465 f.	97 c.
Enregistrement, timbre et domaines.	2,584,456	78
Boissons, droits divers, tabacs et poudres. .	1,057,365	49
Postes.	290,990	98
Produit des coupes de bois.	15,232	50
Loterie.	22,452	90
Produits divers.	44,281	23
Ressources extraordinaires.	785,950	42
Total.	10,057,196 f.	27 c.

Il a reçu du trésor 5,817,877 f. 27 c., dans lesquels figurent :

La dette publique et les dotations, pour. . .	885,354 f.	78 c.
Les dépenses du ministère de la justice. . . .	305,202	88
de l'instruction publique et des cultes.	513,329	52
de l'intérieur.	98,239	40
du commerce et des travaux publics. .	1,108,508	92
de la guerre.	1,405,250	76
de la marine.	3,498	08
des finances.	198,947	55
Les frais de régie et de perception des impôts.	890,150	29
Remboursem., restitut., non-valeurs et primes.	409,395	09
Total.	5,817,877 f.	27 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représen-

(1) Clermont a été l'année dernière le lieu de réunion d'un grand nombre de savants français et étrangers qui s'occupent de géologie. Le but de cette réunion était d'examiner diverses questions qui se rattachent aux phénomènes de la volcanisation, et principalement celle des cratères de soulèvement.

tant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, il en résulte que plus de quatre dixièmes des impôts du département sont affectés aux frais du gouvernement central, et que ce prélèvement annuel fait au profit du trésor sur les bénéfices de l'industrie et de l'agriculture, s'élève à la somme énorme de 4,239,319 francs, qui, en cinq ans et demi consomme plus de la totalité du revenu territorial.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 522,616 f. 68 c.,

SAVOIR : *Dép. fixes :* traitements, abonnem., etc.	240,582 f.	06 c.
Dép. variables : loyers, réparations, secours, etc.	282,034	62
Dans cette dernière somme figurent pour 34,000 f. » c. les prisons départementales, 82,611 f. 69 c. les enfants trouvés.		
Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de. . . .	35,690	»
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. . .	131,867	85
Les dépenses des cours et tribunaux sont de. . .	255,168	35
Les frais de justice avancés par l'État de.	48,281	03

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 809,933 hectares, le départ. en compte : 58,026 forêts. — 21,160 vignes. — 150,000 landes.

Le revenu territorial est évalué à 22,428,000 francs.

Le département renferme environ,
13,000 chevaux. — 120,000 bêtes à cornes (race bovine). — Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 900,000 kil., savoir : 5,000 mérinos, 10,000 métis, 875,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

En céréales et parmentières.	1,710,000	hectolitres.
En avoines.	65,000	id.
En vins.	500,000	id.

L'Auvergne, en général, si l'on en excepte quelques cantons, est mal cultivée; mais ce défaut de culture doit moins être attribué à l'indolence des habitants qu'à leur ignorance et à leur pauvreté, suite nécessaire d'un mauvais système d'impôts, qui leur enlève toutes leurs économies, et ne leur permet aucune industrie. On peut aussi en accuser l'opiniâtreté naturelle au paysan auvergnat, qui lui fait suivre obstinément ses vieilles routines et rejeter toute méthode nouvelle. S'il ne tire point de son champ tout ce qu'il pourrait en recueillir, s'il fait mal ses vins et ses fromages, s'il ne sait point améliorer ses pâturages, créer des prairies artificielles, multiplier ses fumiers, parquer ses moutons, on doit s'en prendre au manque d'industrie plutôt qu'à la paresse; car le paysan est actif et laborieux. D'un autre côté, les émigrations annuelles, obligées dans un pays privé de ressources industrielles, enlève aux terres un grand nombre de bras, et rend fort cher le prix des journées; la culture est en conséquence imparfaite et languissante.

L'élève des bestiaux, celle des chevaux, l'exportation des vins, des vinaigres et des eaux-de-vie ; celles de fruits frais et secs, des confitures en pâtes et des fruits confits, sont les résultats de l'industrie agricole. — Il faut placer en première ligne la fabrication des *fromages* dits *d'Auvergne*, qui donne un débouché aux produits des pacages et des *burons* ou châlets, seules richesses du pays de montagne.

La fabrication de l'huile de noix et la vente des chanvres donnent aussi des bénéfices importants.

Parmi les vins du département, les rouges de Chantourgue et les blancs de Corent et de Chauviat, sont les plus estimés.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'industrie des habitants du Puy-de-Dôme lutte avec courage, mais il faut le reconnaître, sans espoir de succès, contre la fatale distribution des impôts qui rend la majorité des départements de la France tributaire de la minorité (Voyez, t. 1[er], la *Statistique financière*). Une lutte pareille, c'est le travail de Sisyphe, sans espoir et sans résultat. Comment remédier en effet à une extraction annuelle de plus de 4,000,000 de francs en numéraire, balancés seulement par une quittance du collecteur d'impôts; néanmoins l'industrie met en œuvre avec intelligence tous les produits de l'agriculture; à l'exportation des vins elle joint la fabrication des vinaigres, des eaux-de-vie et des liqueurs, l'exportation des grains, la fabrication des confitures sèches, la faïencerie, la coutellerie, l'exploitation des mines et carrières, la quincaillerie, la tannerie, la filature du chanvre, du lin, de la laine et de la soie, la fabrication des dentelles, des blondes, etc.; mais tous ces efforts sont inutiles, ils épuisent le pays au lieu de l'enrichir. Tant que le département aura à payer 4,000,000 de francs au-delà de ses frais d'administration et de dépenses particulières, déjà hors de proportion avec ses moyens, il sera pauvre et misérable.

L'administration, qui laisse le pays dans l'ignorance sur les principaux résultats de la statistique des besoins et des produits, sait sans doute ce qu'elle fait. Il est inutile d'éclairer des départements qu'on pressure. — Nous ne possédons, en conséquence, que peu de renseignements officiels sur l'industrie du département du Puy-de-Dôme; ceux que nous avons recueillis sont relatifs aux arrondissements de Thiers et d'Ambert, les plus industrieux du pays. — Dans celui de Thiers, la coutellerie et la quincaillerie, la papeterie, la tannerie, la chapellerie, la fabrique des cierges, bougies et chandelles, occupent principalement les habitants. On y compte 600 ateliers de couteaux et de ciseaux, 22 fabriques de papier et 10 tanneries; tous ces ateliers emploient 5,550 ouvriers des deux sexes, dont le salaire journalier moyen est de 1 fr. à 1 fr. 50 cent. On estime la valeur des matières premières employées chaque année, à 1,901,900 fr., et celle des matières accessoires, à 324,300 fr. La valeur annuelle des produits manufacturés se monte à 4,904,500 fr. La coutellerie (couteaux de table, ciseaux, canifs et rasoirs, etc.) figure dans cette somme pour 2,780,000 fr., la papeterie, pour 1,404,000 fr., et la tannerie, pour 250,000 fr. Le bénéfice annuel des fabricants et des fileuses est évalué à 503,300 fr., plus du dixième de la masse totale. — L'industrie d'Ambert consiste surtout dans la fabrication des papiers, des rubans en fil et en laine, de toiles, d'étamines à pavillon et de dentelles. On compte, pour les dentelles, environ 2,350 ouvriers fabriquant par an 60,000 aunes, estimées 100,000 fr. La journée de chaque métier est évaluée au taux moyen de 35 c. On compte 20 métiers d'étamine à pavillon, produisant par an une valeur totale de 11,200 fr.; 900 métiers à toiles en produisent pour 900,000 fr. Il y a à Ambert, pour la mercerie, 125 métiers mécaniques, produisant chacun 150,000 aunes de rubans de fil, évaluées 4,500 fr., et 75,000 de laine, estimées 6,500 fr. Les métiers simples d'une pièce, au nombre de 190, produisent chacun 25,750 aunes de rubans de fil, estimées 772 fr. 50 cent., et 12,750 de laines, évaluées 765 fr. — La ville d'Ambert est depuis long-temps renommée pour ses papiers. Le nombre des moulins est de 124; celui des cuves, de 102, occupant chacune 10 personnes. Le taux moyen du salaire pour l'ouvrier est de 1 fr. 60 cent., et pour une femme, de 50 à 55 cent. Chaque cuve consomme par an 23,000 kil. de chiffons, du prix d'environ 8,000 fr, et fabrique 11,000 kil. de papier.—Il existe à Ambert une grande confrérie des ouvriers papetiers, qui remonte au XV[e] siècle. Il paraîtrait que cette association fait souvent la loi aux fabricants.— A ce sujet, nous ne blâmons ni n'approuvons; ce n'est pas ici le lieu d'examiner : la liberté du travail doit sans doute être un corollaire de la liberté de l'industrie.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — A la dernière exposition des produits de l'industrie, le département a obtenu QUATRE MÉDAILLES D'ARGENT, décernées à MM. Dumas et Girard (de Thiers), pour *rasoirs ;* Bost-Membrun (de Saint-Remi), pour *coutellerie ;* Burdin (de Clermont), pour *exploitation de mines et nouveau système de roues hydrauliques;* Taillandier-Aymard (de Thiers), pour *ciseaux;* DEUX MÉDAILLES DE BRONZE, à MM. Bouffon (de Sauxillanges), pour *faulx et quincaillerie*, et Douris-Fumeaux (de Thiers), pour *coutellerie*. Des MENTIONS HONORABLES et CITATIONS ont été accordées à MM. Turlin (de Clermont), pour *corroyage ;* Paul Dallet et Chelle (de Chamollière), Molin (d'Ambert), pour *papeterie ;* Amade (de Clermont), pour *pâte à l'instar des pâtes de Gênes ;* Paul Blanc et Guilhaumont aîné (de Clermont), pour *noir minéral*, et enfin à la maison centrale de détention de Riom, pour *serviettes encadrées*.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 465. — Elles se tiennent dans 93 communes, dont 42 chefs-lieux, et quelques-unes durant 2 à 3 jours, elles remplissent 497 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 89, occupent 93 journées. — Il y a 5 *foires mensaires*.— 348 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux, moutons et bestiaux, les laines, les chanvres, les blés, etc.– La foire de Tauves (1[er] juillet) est appelée la *foire des faulx*, à cause du grand commerce qui s'y fait des faulx et faucilles.

BIBLIOGRAPHIE.

Tableau de la ci-devant province d'Auvergne, etc., par Rabany-Beauregard; in-8. Paris, 1802.

Observations sur les volcans d'Auvergne, par Lacoste; Paris, 1802.

Excursion agronomique en Auvergne, etc., par Victor Yvart; in-8. Paris, 1819.

Crayon du département du Puy-de-Dôme, pour servir de statistique, par le marquis de Villemont; in-8. Paris, 1826.

Voyage agronomique en Auvergne, par Pradt; in-8. Paris, 1828.

Atlas topographique, statistique et minéralogique du département du Puy-de-Dôme, par Bullet.

Annuaires du dép. du Puy-de-Dôme; in-18. Clermont, 1826-1833.

Descript. des terrains volcaniques de la France centrale, par Amédée Burat; in-8. Paris, 1833.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, *éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas*, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel. 8

FRANCE PITTORESQUE.

Département des Basses-Pyrénées.

(Ci-devant Béarn, Navarre et pays Basque.)

HISTOIRE.

La *Basse-Navarre* ou *Navarre française* et le *Béarn* faisaient partie sous Adrien de la *Novempopulanie*, l'une des trois divisions de l'Aquitaine. Occupées un moment par les Vandales, les Alains et les Suèves, ces provinces passèrent ensuite sous la domination des Goths, qui poussèrent ces barbares en Espagne, et bientôt après sous celle des Francs, auxquels leur catholicisme récent donna pour auxiliaire le clergé qu'avaient irrité les persécutions de l'arianisme. Vers la fin du VIe siècle, les Vascons ou Gascons, anciens habitans de la Cantabrie ou Navarre espagnole, s'y établirent par les armes, tantôt combattant les Francs, tantôt s'alliant avec eux pour refouler en Espagne les Sarrasins leurs ennemis communs. Les quatre siècles suivans sont remplis des querelles des ducs et comtes de Gascogne et des vicomtes de Béarn, qui se disputaient la souveraineté. Au commencement du XIe, ces contestations furent terminées par un traité qui assura à Bernard, comte d'Armagnac, le comté de Gascogne, et à Gaston, fils de Centulle, celui de Béarn, pour lequel il renonça à ses prétentions de suzeraineté. La souveraineté de la Navarre, entrée par héritage au XIIIe siècle dans la maison des comtes de Champagne, fut apportée en dot à Philippe-le-Bel, par Jeanne sa femme, et transmise de la même manière à la maison d'Évreux par Jeanne II, fille de Louis-le-Hutin. Le mariage de Blanche II, arrière-petite-fille de Jeanne, la fit passer sur la tête de Jean, roi d'Arragon, et celui d'Éléonore, son unique héritière, la transporta à Gaston, comte de Foix et de Bigorre et vicomte de Béarn. Catherine leur fille la partagea après leur mort avec Jean, sire d'Albret; mais, excommunié par le pape comme allié de Louis XII, ce prince fut dépouillé de la plus grande partie de ses possessions par Ferdinand-le-Catholique, roi d'Arragon, et ne sauva que la Basse-Navarre, qui conserva cependant le nom de royaume, quoiqu'elle ne formât qu'une des six divisions que comprenait la Navarre entière. Henri d'Albret, son fils, épousa Marguerite de Valois, sœur de François Ier, et laissa une fille unique, Jeanne d'Albret, mariée à Antoine de Bourbon-Vendôme, et mère d'Henri IV. Par un édit de 1620, Louis XIII réunit à la couronne de France celle de Navarre, le Béarn et ses autres états patrimoniaux.

Le Béarn, après être resté long-temps dans la maison de Centulle, passa par mariage, en 1170, dans celle de Moncade, et fut apporté en dot en 1290 par une héritière de cette maison à Bernard III, comte de Foix, à condition que le Béarn et le pays de Foix seraient unis à perpétuité. Gaston IX, l'un des descendans de Bernard, ayant épousé en 1434 Éléonore, fille de Jean II, roi d'Arragon, et de Blanche de Navarre, réunit la souveraineté de ce royaume à celle du Béarn et du comté de Foix, et Catherine de Foix sa sœur en transporta tous les droits à Jean d'Albret, comte de Penthièvre et de Périgord, son mari.

Au milieu de cette succession de vainqueurs et de dominations diverses, un canton seul conserva son indépendance et l'originalité de sa physionomie, c'est le pays des Basques. Laissons parler un philosophe ingénieux (M. Garat) qui, né dans le pays, a fait une étude approfondie de l'histoire, de la population et de la langue basques.

« Cachés entre les gorges des Pyrénées où les « Gaulois, les Francs et les Sarrasins ont toujours « inutilement attaqué leur liberté, les Basques « ont échappé aux observations des philosophes, « comme au glaive des conquérans. Rome n'osa « les mettre dans la foule des nations qu'elle dé« nombrait dans ses chaînes. Autour d'eux les « peuples ont changé vingt fois de langage et de « lois; ils montrent encore leur caractère, ils « obéissent encore aux lois, ils parlent encore la « langue qu'ils avaient il y a trois mille ans; chez « eux tout a résisté aux siècles, et l'on dirait que, « derrière leurs montagnes, ils ont trouvé un asile « contre le temps et contre les oppresseurs. »

ANTIQUITÉS.

Les Béarnais et les Basques n'ont, dans leur pays, aucun monument antérieur à l'époque de l'invasion romaine. — Les monumens romains y sont même presque nuls. Ce sont quelques médailles trouvées aux environs des mines de cuivre, et une inscription découverte dans la vallée d'Aspe, au-dessus de la *pène* (rocher) d'Escot, qui rappelle le passage en ce lieu de soldats du peuple-roi, et une réparation de route exécutée par un décemvir d'après les ordres de

l'empereur.—On n'y trouve aucun édifice gothique remarquable; mais on a découvert, vers la fin du siècle dernier, aux environs de Pau, une mosaïque assez étendue. Les couleurs en étaient vives et bien conservées, le dessin varié et agréable. Les antiquaires du pays, frappés de sa ressemblance avec d'autres monumens du même genre, communs en Espagne, l'ont attribuée aux Arabes ou aux Sarrasins.

MŒURS ET CARACTÈRES.

La population des Basses-Pyrénées se compose principalement de Béarnais et de Basques.

Béarnais. — Les Béarnais sont en général irascibles et jaloux de leur liberté. Spirituels, fins, propres à tout ce qui demande de l'intelligence et de la souplesse, ils ont un air de fierté, un cachet de civilisation et de politesse qu'on ne trouve point dans les populations des départemens voisins. — L'habitant des vallées a l'esprit plus délié et le physique plus robuste que celui des montagnes; il tient à sa religion sans être ni fanatique ni superstitieux. Le déploiement de la puissance l'étonne peu, mais il est naturellement soumis aux lois : quoique son orgueil et son irascibilité le portent facilement à la vengeance, il se contient par crainte de la flétrissure et des amendes pécuniaires, et cherche dans les moyens judiciaires une satisfaction à son ressentiment. Il est alors processif comme un Normand. Le général Serviez, qui a été préfet des Basses-Pyrénées, prétend que nul département ne donne autant d'occupation aux tribunaux.

Basques. — Les Basques français se sous-divisent en trois familles, les *Souletins*, les *Bas-Navarrois* et les *Labourdins;* ils ont tous la même langue et les mêmes mœurs, ce qui prouve une origine identique. Les Souletins sont plus rusés et plus astucieux que les autres Basques; leur moral se ressent un peu du voisinage des Béarnais. Les Navarrois passent pour avoir plus de franchise dans le caractère. Les Souletins et les Navarrois vivent plus sobrement, et sont plus simples dans leur extérieur que les Labourdins; ils s'adonnent volontiers à l'agriculture, et nourrissent beaucoup de bestiaux. Les Labourdins ont beaucoup plus de luxe que les premiers. Il y a parmi eux plus de gens oisifs. Voisins de la mer, ils sont en grande partie classés dès leur jeunesse pour le service de la marine. Les voyages lointains sont l'origine de leur aisance et de leur luxe.

S'il faut en croire les traditions du pays, les côtes de Gascogne étaient autrefois fréquentées par les baleines; la guerre continuelle qu'on livrait à ce cétacé l'obligea à se retirer dans d'autres parages; mais les Labourdins s'élancèrent sur ses traces et furent les premiers à le harponner dans les mers du Sud. Ce fut en le poursuivant qu'ils découvrirent le banc de Terre-Neuve et procurèrent au commerce une de ses branches les plus lucratives, et aux populations du continent une nouvelle et précieuse ressource (1).

La première chose qui frappe l'observateur en entrant dans le pays basque, c'est la fierté des habitans, qui se montre dans leurs regards, leurs traits et leurs attitudes. Bien différens des paysans des autres pays, ils marchent la tête haute et les épaules effacées; ils s'inclinent rarement les premiers devant l'étranger qu'ils rencontrent; leur salut a toujours le caractère de l'égalité. Il faut attribuer cet orgueil au sentiment qu'ils ont de l'antiquité de leur race : ils tiennent par tradition confuse que leurs ancêtres furent indépendans au milieu des nations esclaves, et se rappellent les droits et les priviléges dont ils jouissaient naguère encore. Enflés de leur noblesse collective, ils regardent avec dédain la noblesse individuelle; la qualité d'*aîné de la maison* (*eteheco-sémia*) est la seule à laquelle ils rendent volontiers hommage. C'est un trait de ressemblance avec les patriarches; mais il en est bien d'autres parmi eux qui rappellent les premiers pasteurs de l'Orient. Comme les enfans d'Abraham, ils se livrent avec une prédilection marquée au soin des troupeaux. Ils laissent une grande partie de leurs terres en friche pour la pâture du bétail. Ils ne marchent jamais qu'un bâton à la main; c'est leur compagnon obligé de voyage et de fête; dans l'occasion ils savent s'en faire une arme terrible. Ils sont hospitaliers comme les Arabes du désert, et, comme les Hébreux, montrent de la répugnance pour les alliances et les mariages étrangers.

L'activité et l'agilité des Basques est depuis long-temps célèbre. On dit *léger comme un Basque.* C'est une qualité de nation. Strabon et les anciens auteurs représentent les Cantabres, aïeux des Basques actuels, comme supérieurs sous ce rapport à tout les autres peuples. Le paysan basque aime les jeux et les fêtes avec passion : la danse et la paume sont ses exercices favoris, et il y excelle. Il tient singulièrement aux fêtes locales, et fait volontiers vingt lieues pour se trouver à une procession ou à une partie de paume.

Races étrangères. — On trouve dans le pays basque une race d'hommes que les habitans con-

(1) Les Basques ont aussi la prétention d'avoir découvert le Nouveau-Monde avant Christophe Colomb. L'historien de la ville de Bayonne, M. Masein, prétend qu'Alphonse Sanchez de Huelva, pilote basque (ce serait, dans tous les cas, un Basque espagnol!), fut, dans un voyage de Bayonne à Madère, jeté dans une île qui ne peut être que celle d'Haïti, depuis Hispaniola, qu'à son retour en Europe il aborda et mourut à Madère (à Tercère selon M. Pons), et rendit Colomb, qui s'y trouvait établi, dépositaire du journal de son voyage. L'illustre Génois ne serait donc qu'un plagiaire, s'il est permis de s'exprimer ainsi en parlant de découvertes.

FRANCE PITTORESQUE.

BASSES PYRÉNÉES

◉ CHEFLIEU DE DEPARTEM^{T}.
● Cheflieu d'Arrondissement
• Chef lieu de Canton
—3 Route royale avec les distances d'un relais à l'autre en lieues de P.
- - Route royale sans relais
▪ Bureau de poste aux Lettres

Lieues de Poste.

Myriamètres.

Pas de Roland.

Dressé par Monin



Naissance d'Henri IV.



Port et Citadelle de Bayonne.

sidèrent comme descendans des Sarrasins, et qu'ils désignent sous les noms de *Agotac* et *Cascarotac*. En les examinant de près, on distingue dans leur physionomie les caractères un peu affaiblis du sang africain; ils ont même gardé quelques coutumes étrangères. Quoiqu'ils soient établis depuis plus de mille ans dans le pays, et qu'ils aient embrassé le christianisme, ces malheureux sont victimes des préjugés les plus impies; on fuit leur société comme une honte; ils n'osent établir leurs habitations au sein des villages: aux fêtes on leur assigne une place isolée, et dans l'église même, dans cette enceinte de charité et d'égalité, ils sont obligés de se reléguer dans des coins obscurs et retirés.

COSTUMES.

Béarnais. — L'habillement des paysans est assez généralement le même dans tous les cantons. Un *beret* de laine, rond et brun, aplati, et assez ordinairement penché sur l'oreille, couvre leur tête. Dans quelques parties de la plaine, le beret est remplacé par un chapeau rond, à bords de moyenne grandeur. Tous portent une veste un peu longue, une culotte et des guêtres de laine, dont la couleur et l'étoffe varient suivant l'aisance de chacun. Les couleurs les plus usitées sont le brun, le cannelle, le mordoré obscur, et, dans quelques villages, le gris. Les pasteurs et les habitans des montagnes s'habillent d'étoffes grossières, de la couleur naturelle de la laine, et se couvrent presque autant pendant les chaleurs de l'été que pendant les froids de l'hiver.

Basque. — Le costume du paysan basque est plus élégant et plus coquet. Un beret bleu, une veste courte et rouge, un gilet blanc, des culottes ou d'étoffe blanche ou de velours noir forment son habillement. Il porte la jarretière lâche, des bas blancs, de fil ou de laine, des souliers ou des spartilles de chanvre, un mouchoir de soie au cou, négligemment pendant sur l'épaule, le tout proprement ajusté. Ce costume est toujours celui des jeunes gens; mais dans les grandes fêtes, les hommes mariés, au lieu de veste, portent un habit de drap.

LANGAGE.

Patois béarnais. — L'idiome béarnais est un composé du celte, du latin et de l'espagnol : il est agréable, expressif, abondant; ils se prête, comme l'italien, aux accords de la musique et à la cadence poétique. Il existe des morceaux de poésies béarnaises dans le genre pastoral, dont la beauté et la délicatesse approchent des Églogues de Virgile. Le patois est le langage du peuple des campagnes, et même de celui des villes, qui entend assez généralement le français : les personnes instruites, élevées dans le pays, parlent assez habituellement patois entre elles.

Langue basque. — Le langage des Basques n'est point un patois, c'est une langue, que différens auteurs rapportent au phénicien. Cette langue, en effet, a dû appartenir à un peuple d'une civilisation avancée. Elle n'a rien de commun avec aucune autre de l'Europe, ancienne et moderne; elle est, au sentiment de Scaliger et d'autres savans, abondante, expressive, et doit être regardée comme une langue mère. Elle est antérieure à tous les établissemens faits en Espagne par les nations étrangères; quelques écrivains l'ont considérée comme plus ancienne que les langues grecque et latine. A l'imitation de la langue hébraïque, presque tous les noms appellatifs y expriment les qualités et propriétés des objets auxquels ils sont appliqués. Comme dans la plupart des idiomes anciens, c'est par les terminaisons qu'elle marque les divers cas des mots; mais elle n'a qu'une seule déclinaison, et, en outre, un grand nombre de prépositions jouissent du privilége si rare dans les autres langues de s'incorporer à leurs régimes, ce qui donne aux phrases de l'élégance et de la rapidité; elle n'a aussi qu'une seule conjugaison qui marche dégagée des pesans auxiliaires dont les nôtres sont alourdies, et qui se modifie jusqu'à vingt-six fois sans confusion et sans irrégularité. Par une propriété qui manquait aux Grecs et aux Latins, et qui nous manque à nous-mêmes, les verbes basques possèdent un singulier de familiarité et un singulier de respect; bien plus, ils subissent une légère variation suivant l'âge et le sexe de la personne qui parle ou à laquelle on s'adresse.

Les Basques sont fiers de leur langue, et ils ont raison; sa pureté est une preuve de leur antique et perpétuelle indépendance.

EXTRAITS BIOGRAPHIQUES.

D'Orthe (vicomte), gouverneur de Bayonne, né à Pau. — Lors de la Saint-Barthélemy, il écrivit à Charles IX : « J'ai communiqué la lettre de votre majesté à la garnison et aux habitants de la ville; j'y ai trouvé de braves soldats, de bons citoyens, mais pas un seul bourreau. »

Henri IV, roi de France et de Navarre, né à Pau, en 1553. — Son grand père, Henri d'Albret, avait recommandé à sa fille de chanter en accouchant *pour ne pas faire un enfant pleureux et rechigné*. Jeanne eut le courage d'accomplir le vœu de son père. Le vieillard prit l'enfant dans ses bras et le montra au peuple en s'écriant : « Ma brebis a enfanté un lion ». Ensuite il le fit frotter d'ail, et lui fit boire quelques gouttes de vin de Jurançon, afin de lui former un tempérament robuste et vigoureux.

Gassion (Jean de), maréchal de France, né à Pau, en 1609, fit ses premières armes sous Gustave-Adolphe, et mérita l'estime de ce roi guerrier. Gustave, en lui donnant un régiment, lui dit : « Le régiment que je vous donne sera un régiment de chevet, car on pourra dormir auprès en toute sécurité. » — Après la bataille de Rocroi, le grand Condé l'embrassa devant toute l'armée, en lui disant : « C'est à vous que nous devons la victoire. » — A la guerre, aucun obstacle ne lui paraissait insurmontable : « J'ai dans ma tête, disait-il, et je porte à mon côté tout ce qu'il faut pour les vaincre. » — Gustave-Adolphe le pressant un jour de se marier : « Sire, lui répondit-il, j'ai beaucoup de respect, mais peu d'amour pour le sexe : ma destinée est de mourir soldat et garçon. » Il resta célibataire, et mourut au

siége d'Arras, en 1647. Il avait coutume de dire : « Je « ne fais pas assez cas de la vie pour en faire part à « quelqu'un. »

Bernadotte, roi de Suède et de Norwège, sous le nom de Charles-Jean, né à Pau, en 1764. Soldat en 1780, sergent en 1789, colonel en 1792, général en 1793, maréchal en 1804, prince de Ponte-Corvo en 1806, prince-royal de Suède en 1810; il *passa* roi en 1818, suivant l'énergique expression des soldats de l'empire, qui ne voyaient dans une couronne qu'un grade de plus. — Voici comment l'empereur Napoléon raconte cet événement : « Quelque temps après l'expulsion de Gustave et la succession au trône étant vacante, les Suédois, pour m'être agréables, et s'assurer la protection de la France, me demandèrent un roi. Il fut question, un moment, du vice-roi; mais il eût fallu qu'il changeât de religion, ce que je trouvais au-dessous de ma dignité et de celle de tous les miens. Puis, je ne jugeais pas le résultat politique assez grand pour excuser un acte si contraire à nos mœurs : toutefois, j'attachai trop de prix, peut-être, à voir un Français occuper le trône de Suède. Dans ma position, ce fut un sentiment puéril. Le vrai roi de ma politique, celui des intérêts de la France, c'était le roi de Danemarck, parce que j'eusse alors gouverné la Suède par un simple contact avec les provinces danoises. Bernadotte fut élu, et il le dut à ce que sa femme était sœur de celle de mon frère Joseph, régnant alors dans Madrid... —Bernadotte a été le serpent nourri dans notre sein. A peine nous avait-il quittés, qu'il était dans le système de nos ennemis, et que nous avions à le surveiller et à le craindre. Plus tard, il a été une des grandes causes de nos malheurs : c'est lui qui a donné à nos ennemis la clef de notre politique, la tactique de nos armées : c'est lui qui leur a montré les chemins du sol sacré ! Vainement dirait-il, pour excuse, qu'en acceptant le trône de la Suède, il n'a plus dû être que Suédois : excuse banale, bonne tout au plus pour la multitude et le vulgaire des ambitieux. Pour prendre femme on ne renonce point à sa mère, encore moins est-on tenu à lui percer le sein et à lui déchirer les entrailles. »

— Au nombre des contemporains distingués produits par le département, on cite encore MM. Cte Harispe, lieutenant-général ; Cte Garat, écrivain remarquable, ancien sénateur ; J. Laffitte, ancien ministre, banquier célèbre; J.-J. Ader, auteur de plusieurs comédies spirituelles et d'un excellent *Résumé de l'Histoire du Béarn;* etc.

TOPOGRAPHIE.

Le département des Basses-Pyrénées est formé de la réunion des anciennes provinces du Béarn, de la Basse-Navarre, des pays basques, d'une partie de la Chalosse et de l'élection des Landes. — Il a pour limites : au nord, le département des Landes; à l'est, celui des Hautes-Pyrénées; au sud, les monts Pyrénées, qui le séparent de l'Espagne; et à l'ouest, l'Océan. — Il tire son nom de la chaîne occidentale des Pyrénées, qui le borne vers l'Espagne en s'abaissant vers la mer. — Sa superficie est d'environ 763,990 arpens métriques.

Rivières. — Ce département est arrosé par un grand nombre de gaves et de ruisseaux. — Les principales rivières sont : l'*Adour*, qui a sa source dans le département des Hautes-Pyrénées, et qui par sa jonction avec la *Nive* forme le port de Bayonne. Cette rivière se perd dans le golfe de Gascogne. — La *Nive*, qui descend des Pyrénées espagnoles. — La *Bidouze*, l'*Ardanabia*, l'*Arau* et le *Leny*, autres affluents de l'Adour. — Le *Gave de Pau*, dont l'origine est brillante. Il commence dans les Hautes-Pyrénées à la superbe cascade de Gavernie, la plus haute (1266 pieds) de toutes celles qui ont été mesurées dans les cinq parties du monde, et reçoit, avant de se réunir à l'*Adour*, le *Gave d'Oloron*, sorti de la vallée d'Aspe. — La *Bidassoa*, qui sépare les frontières de France et d'Espagne, et va se perdre dans l'Océan. — Enfin, la *Nivelle*, qui, née en Espagne, forme en se jetant dans la mer le port de Saint-Jean-de-Luz. — Les rivières sont flottables dans la presque totalité de leur cours, et celles qui se perdent dans l'Océan, navigables seulement à quelques lieues au-dessus de leur embouchure.

Navigation intérieure. — C'est à Bayonne, d'après le savant ingénieur Brisson, que devrait aboutir le canal qui, joignant l'Adour à la Garonne par les vallées de la Bidouze et de la Bayse, ouvrirait au commerce des Basses-Pyrénées des routes navigables jusqu'à Paris et jusqu'à Marseille.

Routes. — Le département est traversé par quatre grandes routes royales qui se croisent à Pau (la route royale de Paris à Madrid par Vittoria et Burgos, passe à Bayonne et à Saint-Jean-de-Luz). Il possède plusieurs routes départementales, qui, en raison de la nature du sol et de l'abondance des matériaux, sont généralement bien entretenues.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Le climat n'est pas aussi chaud que la position méridionale du département pourrait le faire supposer. Cela est dû à la proximité des Pyrénées, aux neiges qui couvrent ces montagnes et aux sources abondantes qui en découlent.

Météorologie. — Le pays serait sain s'il n'était pas sujet à de brusques variations de température, également nuisibles à la santé et à l'agriculture; les vents du sud règnent pendant l'hiver, ceux d'ouest pendant le printemps. Les vents du nord et du nord-est dominent pendant l'été et pendant l'automne.

Maladies. — Les maladies catharreuses sont fréquentes au printemps et les fièvres en automne. Dans les environs de Pau, l'usage d'un vin trop chargé de principes spiritueux rend les habitans sujets aux hémorroïdes. On trouve des goîtreux dans quelques cantons voisins des Pyrénées.

HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Les animaux domestiques y sont généralement d'une petite taille. Les chevaux navarrins, dont la race se conserve pure dans le haras de Pau, sont justement estimés et conviennent parfaitement à la cavalerie légère.

Les lapins, les lièvres, les chevreuils y sont communs. Le sanglier s'y montre dans les grandes forêts, où l'on rencontre aussi une espèce de loup de grande taille, hardi et féroce à la suite de l'hiver. Les isards et les ours se trouvent sur les montagnes couvertes de neige et dans les sombres forêts de sapins. Parmi le gibier à plume, on y cite les grives, les ortolans et les palombes,

dont la chasse offre un agréable divertissement. La côte de Bayonne et de Saint-Jean est très poissonneuse. On y pêche des louvines, des thons, des saumons, des lamproies et des sardines. Tous les gaves renferment des truites excellentes.

Règne végétal. — Le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, réussissent bien dans le département. Le maïs y devient superbe. Le lin y donne de beaux produits dont on fait les toiles estimées de Béarn. Les vignes y fournissent des vins célèbres, tels que ceux de Gan, de Jurançon, etc. Tous les arbres de France y viennent parfaitement. Les peupliers, les châtaigniers et les chênes y sont les plus communs. Il y croît des sapins superbes et des pins d'une hauteur prodigieuse, qui offrent de précieuses ressources aux constructions maritimes de Bayonne. La flore pyrénéenne est très riche : les flancs des montagnes sont pendant l'été couverts d'une multitude de fleurs et de plantes odoriférantes qui offrent une ample récolte au naturaliste.

Règne minéral. — Les Pyrénées recèlent dans leur sein d'immenses richesses minérales. Le département renferme des mines de cuivre, de fer, de soufre, de cobalt, des carrières d'ardoises, de marbre et de granit. On trouve aux environs de Saint-Jean-Pied-de-Port des traces de mines d'argent. La mine de cuivre de Baigorry, à en juger par quelques médailles, sur l'une desquelles on lit les noms d'Octave, d'Antoine et de Lépide, a été exploitée par les Romains. Un quintal de cuivre produit un quart de cuivre noir ou un 5e de cuivre rosette.

L'abbé Palassou, savant minéralogiste, dont s'honore le département, y a découvert une mine d'*ophite*. Cette pierre, plus précieuse que le marbre, est nuancée de vert clair et de vert obscur. Elle étincelle avec l'acier, ressemble à la serpentine, et remplacerait dans nos édifices l'ophite antique et le porphyre que les Grecs et les Romains recherchaient avec tant d'empressement et de curiosité.

Eaux minérales. — Le département possède trois établissemens d'eaux minérales. — A *Eaux-Bonnes*, 4 sources particulièrement employées dans le traitement des maladies de poitrine. La température de la source dite de *la Buvette* est de 33° 20 (centigrades). — A *Eaux-Chaudes*, 6 sources de températures diverses et dont la plus élevée est de 35° 25 (centigrades). Les eaux, parfaitement limpides et incolores, s'appliquent au traitement des rhumatismes et des paralysies. — A *Cambo*, 2 sources, l'une sulfureuse et l'autre ferrugineuse. Ces eaux, bonnes pour la guérison des blessures, ne se prennent guère qu'en boisson. Leur température est peu élevée (21° et 12° cent.), pour en faire usage en bains, il faut les faire chauffer. Napoléon visita Cambo en 1808, il projeta d'y former un établissement thermal militaire qui devait servir de succursale à celui de Baréges. 150,000 fr. furent affectés à ce projet utile, auquel la chute de l'empire empêcha de donner suite.

Eaux salées. — Il existe dans la commune de *Saliès* une fontaine considérable, dont l'eau, changée par l'évaporation en sel d'une blancheur éblouissante, forme pour les habitans un revenu important. Cette source salée n'est pas la seule que possède le département : on en trouve aussi dans les montagnes qui avoisinent Saint-Jean-Pied-de-Port et dans l'arrondissement de Mauléon, au village de Camon. C'est au sel provenant des sources de Saliès qu'on attribue l'excellente qualité des jambons de Bayonne.

ASPECT DU PAYS.

Le territoire des Basses-Pyrénées présente les points de vue les plus agréables et les plus variés. Bordé d'un côté par les Pyrénées, baigné de l'autre par l'Océan, il se trouve coupé dans sa partie méridionale par différens ordres de collines sillonnées par de nombreux ruisseaux frais et limpides. Il réunit des plages maritimes, des montagnes couronnées de bois, des coteaux couverts de vignobles, de riches et populeuses vallées, fécondées par les terres grasses que les eaux entraînent des Pyrénées, des plaines fertiles arrosées par les gaves. Il renferme aussi des landes arides et sauvages, dont l'aspect annonce l'enfance de l'agriculture. Par une bizarrerie qui paraît choquante, quand on ne réfléchit pas que les habitans ont pensé à leurs troupeaux avant de songer à eux, on a cultivé les coteaux, tandis que des plaines très étendues, et qui pourraient être fertiles, restent incultes. Quoi qu'il en soit, les pays agricoles ne sont pas les plus beaux à voir ; et nous n'avons pas le courage de plaindre le département des Basses-Pyrénées d'être une des régions les plus pittoresques de l'Europe, aussi digne d'être visitée par l'amateur de la belle nature que les contrées de la Suisse et de l'Italie. Il est vrai que cet admirable pays est en France.

CURIOSITÉS NATURELLES.

Chambre d'Amour. — On trouve aux environs de Biaritz, du côté de Bayonne, une grotte remarquable, creusée par les eaux de la mer, dans un massif de rochers, tapissés de mousse et de frais coquillages, qui bordent l'Océan. Vide à la marée basse, cette grotte est remplie à la marée montante. La tradition rapporte que deux amans, s'y étant oubliés, y furent surpris par les flots et y périrent ensemble. La médisance ajoute que la jeunesse des environs n'est pas effrayée de cet exemple. La grotte sert toujours aux rendez-vous, et s'appelle encore la *Chambre d'Amour*.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Mauléon. Sur la rivière de Saison, ou gave de Mauléon, chef-lieu d'arrond. Popul. 1,145 habit. ; à 14 lieues O.-S.-O. de Pau.

Saint-Jean-Pied-de-Port. Sur la Nive, à l'entrée du passage des Pyrénées, défendu par une citadelle, ch.-l. de cant. Pop. 1,183 h. ; pop. du cant. 10,810 hab. ; 20 communes. — Le nom de cette ville lui vient de sa position au pied des montagnes et des *ports* ou passages qu'elles offrent pour aller de France en Espagne. — Auprès de Saint-Jean-Pied-de-Port se trouve la forêt d'Yraty, où des bergers découvrirent, en 1774, un homme sauvage : sa taille était haute et bien proportionnée ; il était velu comme un ours, il avait l'humeur douce et joviale : un de ses grands amusemens était de surprendre les brebis et de les faire courir en poussant de grands éclats de rire. Si les chiens le poursuivaient à son tour, sa légèreté les avait bientôt mis en défaut. Un jour il se familiarisa au point d'approcher d'une cabane pour voir des ouvriers qui fabriquaient des avirons : debout, à l'entrée de la porte qu'il tenait de ses deux mains par précaution, il les considérait en riant. Un de ces ouvriers se glissa doucement pour lui saisir la jambe : notre sauvage riait de plus en plus, à mesure qu'il le voyait s'approcher ; tout à coup il s'échappa comme un trait et on ne le revit plus depuis.

Saint-Palais. Sur la Bidouse, à 5 l. N.-O. de Mauléon, ch.-l. de cant. Pop. 1,354 hab. ; pop. du cant. 15,557 hab. ; 42 communes. Cette ville disputait le titre de capitale de la Navarre française à

Saint-Jean-Pied-de-Port, parce que Henri d'Albret, roi de Navarre, y établit sa chancellerie après la perte de Pampelune.

OLORON ou *Oleron*. Au confluent du gave d'Aspe et de celui d'Ossau, qui forment par leur réunion celui d'Oloron, à 6 l. S.-O. de Pau, ch.-l. d'arr. Pop. 6,458 h. — Les Romains connaissaient cette ville sous le nom d'*Iluro*, qui s'est changé peu à peu en celui d'*Oloro* ou *Olero*. Saccagée par les Sarrasins en 732, et plus tard entièrement ruinée par les Normands, elle fut rebâtie par Centulle, vicomte de Béarn, et eut pendant quelque temps ses vicomtes particuliers. — Près d'Oloron commence la vallée d'Aspe, qui est parcourue par le gave, et qui s'étend au loin dans les montagnes. On admire la hardiesse des chemins qui y sont pratiqués, surtout la chaussée d'*Athas* et celle qui est taillée au pied de la montagne le *pène d'Escot*, que l'on attribue à César.

ACCOUS. Dans la vallée et sur le gave d'Aspe, à 7 l. S. d'Oloron, ch.-l. de cant. Pop. 1,606 hab.; pop. du cant. 11,495 hab.; 13 comm. — On croit que c'est le lieu que les anciens auteurs désignent sous le nom d'*Aspaluca*. Non loin de là coule la fontaine minérale de *Superlaché*, dont l'eau est tiède.

LARUNS. Au milieu d'une vallée circulaire, à 7 l. S.-E. d'Oloron, ch.-l. de cant. Pop. 1,686 h.; pop. du cant. 3,664 h.; 7 comm. — Dans le fond de cette vallée, auprès de quelques cabanes, coulent les sources d'*Eaux-Bonnes*. A 2 lieues des *Eaux-Bonnes* et à une lieue de Laruns, se trouvent les *Eaux-Chaudes* ou *Aigues-Caudes*, déjà très fréquentées sous le règne d'Henri IV. (Voir plus haut l'art. *Eaux minérales*.)

ORTHEZ. Sur le penchant d'une colline au pied de laquelle coule le gave de Pau, à 9 l. N.-O. de Pau, ch.-l. d'arr. Pop. 7,121 hab. — Cette ville, connue au IXe siècle sous le nom d'*Orthesium*, appartint long-temps aux vicomtes de Dax, et ne fut cédée aux princes de Béarn qu'après avoir été conquise par Gaston III. C'est dans ce château que l'infortunée Blanche, fille du roi d'Arragon, et femme de Henri IV, roi de Castille, fut empoisonnée par sa sœur, femme de Gaston IV, comte de Foix. Très florissante sous ses princes protestans, qui y avaient fondé une université protestante, cette ville perdit toute sa splendeur à la révocation de l'édit de Nantes, qui en bannit les arts, le commerce et l'industrie.

NAVARREINS. Sur le gave d'Oloron, à 5 l. S. d'Orthez, avec un pont de pierre sur le gave, ch.-l. de cant. Pop. 1,533 hab.; pop. du cant. 10,767 hab.; 25 comm. — Cette ville, située dans une plaine fertile, a été bâtie par le roi de Navarre, Henri d'Albret; à cette époque c'était une place très importante.

PAU. Dans une plaine auprès du gave de ce nom, ancienne capitale du Béarn, ch.-l. de préf., à 177 l. S.-O. de Paris; forme 2 cant. La partie E. a 7,190 h., le cant. 11,924 h., 10 comm.; la partie O. a 4,095 h., le c. 15,009 h., 12 com. Total de la pop. de la ville 11,285 h. — Un château bâti par un des princes béarnais, au Xe siècle, est l'origine de cette ville. Pour se mettre à l'abri des incursions des Sarrasins d'Espagne, il obtint des habitans de la vallée d'Ossau un terrain pour élever une forteresse, à la condition qu'eux et leurs descendans occuperaient, durant la tenue de la cour majeure, la première place au haut de la salle du château que le prince y devait construire. Trois pieux marquèrent les limites du terrain. C'est du mot *palus*, pieu, que le château reçut d'abord le nom de Pal, et par corruption celui de Pau. Après avoir servi pendant quelque temps de lieu de plaisance aux vicomtes de Béarn, il fut remplacé par un autre plus grand et plus magnifique. Ce fut au XVe siècle que les maisons qui s'étaient élevées autour du château commencèrent à former une ville. En 1464, Gaston IV, comte de Foix, usurpateur du trône de Navarre, y établit sa résidence, et accorda aux habitans des priviléges considérables qui en augmentèrent beaucoup le nombre. Enfin, l'établissement d'un parlement, d'une université, d'une académie et d'un hôtel des monnaies signalèrent la capitale du Béarn. — A une extrémité de la ville, dans une belle position, est le château où naquit Henri IV. On y montre encore l'écaille de tortue qui lui a servi de berceau. — Sous le règne de Louis XIV, les habitans de Pau, voulant honorer la mémoire du Béarnais, demandèrent la permission de lui élever une statue; on leur accorda celle d'en ériger une au roi régnant. Ils se résignèrent à ce bienfait, et placèrent sur le piédestal de cette statue, qu'ils n'avaient pas demandée, cette inscription ingénieuse: A ciou qu'ey l'arrahil de nouste grand Enric. *A celui qui est le petit fils de notre grand Henri.* — On passe par un pont-levis des bâtimens modernes aux jardins de l'ancien château. Ces jardins sont devenus une promenade publique. Le parc qui le termine, situé sur une haute colline isolée, offre des points de vues magnifiques. Il domine la vallée du gave. — A un quart de lieue de Pau est le joli village de *Jurançon*, connu par ses vignobles qui produisent le fameux vin du même nom.

LESCAR. Sur le canal de ce nom, près du gave de Pau, à 1 l. N.-O. de cette ville, ch.-l. de cant. Pop. 2,093 hab.; pop. du cant. 9,571 hab.; 16 comm. — Lescar, autrefois *Bencarnum*, était au Ve siècle le siége d'un évêché. Détruite par les Normands, en 856, elle fut rebâtie sur une colline, au milieu d'un bois, par Guillaume Sanchez, duc de Gascogne, et ravagée de nouveau par les calvinistes en 1569. Henri IV, après sa conversion, y établit un évêché.

MORLAAS. Sur le Lug de France, à 2 l. N.-E. de Pau, ch.-l. de cant. Pop. 1,806 hab.; pop. du cant. 12,297 hab.; 31 communes. — Après la destruction de l'ancienne *Bencarnum*, depuis rebâtie sous le nom de Lescar, Morlaas devint la résidence des vicomtes de Béarn. On y trouvait déjà du temps des Romains un établissement pour battre monnaie, qui continua de subsister sous la domination des Wisigoths, des Francs, des ducs de Gascogne et des vicomtes de Béarn. C'était dans le palais même des vicomtes qu'elle se fabriquait. Ce palais, appelé *la Fourquie*, a donné son nom à une colline située hors de la ville et qu'on appelle encore la *Vieille Fourquie*.

NAY. Sur la rive gauche du gave de Pau, à 4 l. S-E. de cette ville, ch.-l. de cant. Pop. 3,290 hab.; pop. du cant. 11,896 hab., 10 comm. — C'est dans le voisinage de cette ville que se trouve le château de Coarraze où fut élevé Henri IV.

BAYONNE. A 1 l. de l'Océan, au confluent de la Nive et de l'Adour, ch.-l. d'arr., divisée en 2 cant. La partie N.-E. a 6,062 hab., le cant. 9,503 hab., 5 comm.; la partie N.-O. a 8,711 h., le cant. 14,015 hab., 5 comm. Total de la population de la ville 14,773 h. — Cette ville, dont on ne sait à quelle époque précise remonte la fondation, était la capitale du pays des Basques. Conquise par Charles VII sur les Anglais, vers le milieu du XVe siècle, elle a soutenu depuis deux siéges contre les Espagnols, en 1495 et en 1551. Elle est divisé en trois quartiers qui communiquent entre eux par différens ponts. Sur la rive gauche de la Nive, se trouve le grand Bayonne, sur la rive droite de cette rivière et la rive gauche de l'Adour, se trouve le petit Bayonne, et sur la rive droite de l'Adour le faubourg du Saint-Esprit, qui appartient au département des Landes. La ville, dont les fortifications sont l'un des plus beaux ouvrages de Vauban, est dominée par une superbe forteresse qui, placée vis-à-vis et assez loin des deux courans d'eau, commande la plaine. On travaille depuis quelques années à augmenter les fortifications de Bayonne, cette ville devant devenir une place forte de premier rang. Bayonne possède une promenade, en partie détruite par les nouvelles fortifications, et qui n'a pas de pareille en France. C'est une espèce de jetée appelée les *allées marines;* l'un des côtés est bordé de jolies maisons peintes de diverses couleurs; de l'autre règne un quai superbe où viennent s'amarrer les navires, et d'où l'on découvre le faubourg du Saint-Esprit, couronné par la citadelle. — L'embouchure de l'Adour, rivière qui forme le port de Bayonne, n'a pas toujours été située au lieu où elle se trouve actuellement. Comblée en 1360 par l'effet d'une violente tempête, cette rivière fut forcée, pendant plus de deux siècles, de se jeter dans la mer par le *Vieux Boucaut*, à 3 lieues de Bayonne, dans le département des Landes. Un habile ingénieur, Louis de Foix, le même auquel on doit la tour-phare de Cordouan, et qui fut l'architecte



Pau.



FRANCE PITTORESQUE.



Costumes Basques.



Henri IV.

Bernadotte

du fameux palais de l'Escurial, a eu l'honneur, en 1579, de rendre à cette rivière son ancien lit. — C'est au siége de cette ville qu'on fit usage pour la première fois de l'arme qui a pris le nom de *bayonnette*. — Bayonne se glorifie de n'avoir jamais subi un joug étranger. — Elle a pour devise: *Nunquam polluta*. Elle n'est pas le chef-lieu, mais par sa population, son commerce et son industrie, elle est la ville principale du département.

Bidache. Sur la Bidouse, avec un château, à 6 l. E. de Bayonne, ch.-l. de cant. Pop. 2,640 h.; pop. du cant. 10,505 hab.; 8 comm. — Auprès de cette ville est le bourg d'Andaye, renommé pour son eau-de-vie.

Biaritz. Commune à 1 l. et demie de Bayonne, renommée à cause de ses bains de mer. Pop. 1,495 hab. — Ce village pittoresque est situé sur des bancs de rochers qui s'élèvent à plus de cent pieds au-dessus du niveau de la mer. Les vagues agitées y remplissent l'air d'un bruit continuel; aux roulemens prolongés des flots se mêlent d'éclatantes explosions, soit que la mer se brise sur le rivage, soit qu'elle s'engouffre dans les cavités profondes des rochers. Ce mouvement tumultueux entretient aux environs une brise légère qui rafraîchit l'atmosphère et rend ce séjour délicieux, malgré le défaut d'ombrage et de verdure. — La plage de Biaritz est belle; on y vient de toutes les parties du Béarn et de la Gascogne pour respirer l'air de la mer et prendre les bains: il n'y a pas d'établissement fixe. C'est dans une petite anse, connue sous le nom de *Port-Vieux*, que l'on se baigne. Là, les personnes des deux sexes, confondues dans la même enceinte, mettent à leurs joyeux ébats une liberté qui doit étonner les étrangers, et leur donner une opinion peu favorable de la chasteté des habitans du pays. — On va ordinairement à Biaritz en *Cacolet*, moyen de transport original. Ce sont deux siéges placés sur le même cheval, de chaque côté de la selle, et qui reçoivent deux voyageurs dont le poids s'équilibre au moyen de pierres ajoutées au plus léger.

Saint-Jean-de-Luz. Sur la Nivelle, à 5 l. S.-O. de Bayonne, ch.-l. de cant. Pop. 2,860 hab.; pop. du cant. 10,714 hab.; 9 communes. — Son port, très important autrefois par son commerce avec l'Amérique septentrionale, serait propre à recevoir les plus gros vaisseaux, s'il était abrité par des ouvrages considérables contre les ouragans très fréquens sur ces côtes, qui ont deux fois détruit une grande partie de la ville, et qui menacent toujours de l'engloutir. Cette ville est connue dans l'histoire par le mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse, qui y firent leur entrée au milieu du cortége le plus magnifique.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 5 députés. — Les chefs-lieux des arrondissemens électoraux sont les mêmes que ceux des arrondissemens commun. — Le nombre des électeurs est de 962.

Administrative. — Le siége de la préfecture est Pau. — Le département se divise en 5 sous-préfectures ou arrondiss. commun.:

Pau	11 cantons,	205 communes,	117,865 habit.
Bayonne	8	54	78,411
Mauléon	6	140	72,884
Oleron	8	81	74,552
Orthez	7	152	84,689
Total	40 cantons,	632 communes,	428,401 habit.

Service du Trésor. — Résident à Pau: 1 receveur général, 1 payeur, 1 percepteur; dans les autres chefs-lieux d'arrondissement, 4 receveurs particuliers et 4 percepteurs.

Contributions directes. — Un directeur (à Pau), 1 inspecteur.

Contributions indirectes. — Une direction de département (à Pau), 4 d'arrondissement. 5 entrepôts de tabacs.

Enregistrement et Domaines. — Un directeur (à Pau), 1 inspecteur et 1 vérificateur.

Hypothèques. — 5 conservations, à Pau, Bayonne, Oloron, Orthez et Saint-Palais.

Douanes. — Une direction à Bayonne.

Ponts-et-Chaussées. — Il y a à Pau 1 ingénieur en chef.

Mines. — Le département est compris dans la 5e division, dont le siége est à Montpellier.

Forêts. — Pau est le siége de la 39e conservation forestière, qui embrasse les départemens du Gers, des Hautes-Pyrénées et des Basses-Pyrénées.

Haras. — Il y a à Pau un dépôt royal d'étalons. On y compte 108 chevaux. Pour les courses, le département fait partie du 8e arrondissement de concours, dont le chef-lieu est Tarbes.

Cadastre. — Un géomètre en chef du cadastre réside à Pau.

Monnaies. — Bayonne possède un hôtel des monnaies, dont la marque est L. Depuis l'établissement du système décimal jusqu'au 1er janvier 1832, les espèces d'argent qui y ont été fabriquées s'élèvent à la somme de 90,576,291 francs.

Judiciaire. — Il y a à Pau une cour royale, dont relèvent les tribunaux de première instance des départemens des Landes, des Hautes-Pyrénées et des Basses-Pyrénées. — On compte dans le département: 5 tribunaux de première instance: à Bayonne, à Oloron, à Orthez, à Pau et à Saint-Palais; 2 tribunaux de commerce: à Bayonne et à Pau.

Militaire. — La subdivision des Basses-Pyrénées, dont le commandant réside à Bayonne, dépend de la 11e division militaire, qui a son chef-lieu à Bordeaux. — Le département renferme quatre places fortes: la citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port, Navarreins, Bayonne et la citadelle de Bayonne. — Bayonne est le chef-lieu d'une direction d'artillerie qui comprend dans son ressort les départemens de la Gironde, des Landes et des Basses-Pyrénées et d'une direction du génie, dont relèvent les départemens des Landes, de Lot-et-Garonne, du Gers, des Hautes-Pyrénées et des Basses-Pyrénées. — Le dépôt de recrutement est à Pau. — La compagnie de gendarmerie départementale a son chef-lieu à Pau et fait partie de la 10e légion, dont le colonel réside à Bordeaux.

Maritime. — Un commissaire principal et un trésorier particulier résident à Bayonne. — Il y a dans cette ville et à Saint-Jean-de-Luz une école royale de navigation.

Religieuse. *Culte catholique.* — Le départ. forme le diocèse d'un évêché, érigé dans le IVe siècle, suffragant de l'archevêché d'Auch, et dont le siége est à Bayonne. — Il existe (à Bayonne et à Betharram) 1 séminaire diocésain qui compte 210 élèves; (à Laresson) 1 école secondaire ecclésiastique. — Le département compte 8 cures de 1re classe, 32 de 2e; 364 succursales, et 75 vicariats. — Il possède: 1 congrégation des frères des écoles chrétiennes, composée de 4 frères, et consacrée à l'instruction des enfans pauvres; 4 congrégations religieuses de femmes, composées de 123 sœurs, consacrées à l'instruction des filles pauvres, et 2 congrégations religieuses de femmes, réunissant 32 sœurs, et consacrées au service des hospices civils.

Culte réformé. — Les réformés ont à Orthez une église consistoriale divisée en 5 sections, desservies par 5 pasteurs résidant à Orthez, Bellocq, Saliès, Sauveterre, Osse. — Il y a en outre des temples pour le service divin à Bayonne, à Salles-Montgiscar et à Baigtz. — On trouve dans le département des sociétés bibliques, une société des missions évangéliques, une société des traités religieux et 4 écoles protestantes, à Orthez, Bellocq et Saliès.

Culte israélite. — Le département renferme un assez grand nombre d'Israélites, qui ont une synagogue à Bayonne.

Universitaire. — Le département possède une académie de l'université dont le chef-lieu est à Pau, et qui comprend dans son ressort les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées et les Landes. — Il y existe: à Pau, 1 collége royal de 3e classe qui compte 161 élèves, et 1 école normale primaire; à Orthez et à Saint-Palais, 2 colléges; à Garlin, 1 école modèle. — Le nombre des écoles primaires du département est de 901, qui sont fréquentées par 29,976 élèves, dont 27,740 garçons et 2,236 filles. Le nombre des communes privées d'écoles est de 194.

Sociétés savantes et autres. — Il y a à Pau une société d'agriculture qui n'a pas encore publié de mémoires.

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel (1831), elle est de 428,401 h. et fournit annuellement à l'armée 1081 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de

	Masculins.		Féminins.		
Mariages					2,606
Naissances.					
Enfans légitimes.	5,230	—	5,025	Total	11,065
— naturels..	403	—	407		
Décès	4,125	—	4,040	Total	8,165

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 84,978.

Dont: 30,038 contrôle de réserve.
54,940 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit:

54,474 infanterie.
85 cavalerie.
143 artillerie.
223 sapeurs-pompiers.

On en compte: armés, 13,770; équipés, 2,005; habillés, 3,83[illegible]; 24,642 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 200 sont inscrits au registre matricule, et 57 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 65 sont soumis au service ordinaire, et 35 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'état ont délivré à la garde nationale 13,478 fusils, 243 mousquetons, 6 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'état (en 1831) :

Contributions directes	2,180,040 f.
Enregistrement, timbre et domaines	1,353,672
Douanes et sels	1,199,115
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	2,190,201
Postes	374,918
Produit des coupes de bois	4,292
Loterie	76,307
Bénéfices de la fabrication des monnaies	8,540
Produits divers	105,797
Ressources extraordinaires	365,858
Total	7,858,744

Il a reçu du trésor 9,514,502 dans lesquels figurent:

La dette publique et les dotations pour	1,516,772
Les dépenses du ministère de la justice	242,981
de l'instruction publique et des cultes	449,918
de l'intérieur	38,647
du commerce et des travaux publics	606,505
de la guerre	3,620,372
de la marine	524,345
des finances	113,405
Les frais de régie et de perception des impôts	1,513,410
Remboursem., restitutions, non valeurs et primes	587,943
Total	9,514,502

Ces deux sommes totales de paiemens et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département reçoit chaque année du trésor 1,655,758 de plus qu'il ne paie. Cet excédant ne peut manquer de vivifier le commerce et l'industrie.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (1831) à 404,348 fr. 52 cent.

Dépenses fixes : traitemens, abonnemens, etc.	81,815	
Dép. variables : loyers, réparations, encouragemens, secours, etc.	322,533	52 c.
Dans cette dernière somme figurent pour 59,600 f. les prisons départementales, 93,500 f. les enfans trouvés.		
Les secours accordés par l'état pour incendie, grêle, épizootie, etc., sont de	35,593	»
Les fonds consacrés au cadastre se sont élevés à	45,481	»
Les dépenses des cours et tribunaux s'élèvent à	207,517	78
Les frais de justice avancés par l'état à	33,277	65

INDUSTRIE AGRICOLE.

L'agriculture du département n'est pas dans un état florissant. Les méthodes de culture y sont mauvaises. Afin de conserver plus de pacages pour leurs troupeaux, dans certains cantons et notamment dans le pays basque, les habitans négligent d'ensemencer les terres. Aussi le département ne fournit-il pas tout le blé qui est nécessaire à sa consommation.

On récolte d'ailleurs en abondance du maïs jaune et violet, et à Bayonne on en fait du pain qui avec quelques soins dans la fabrication pourrait être très bon. Les parmentières et les plantes légumineuses réussissent également fort bien.

Les landes et les marais occupent de grands espaces dans le département, et on désire les voir mettre en culture. Les faîtes des collines se dépouillent de verdure, les plantations d'arbres devraient être plus multipliées. Les forêts voisines des Pyrénées fournissent des arbres pour la mâture et la construction des vaisseaux. On récolte beaucoup de lin et de chanvre. Les vaisseaux et les cordages de Bayonne sont justement renommés. Il y a dans cette ville un atelier de construction pour la marine royale.

Le département, malgré sa proximité de l'Espagne, renferme peu de mérinos. Le produit des troupeaux de bêtes à laine y est généralement d'une qualité médiocre. Ce produit est évalué annuellement à 1,000,000 kil.

La race chevaline s'y est régénérée, grâce à l'établissement du haras de Pau. Il est fâcheux que les cultivateurs consacrent les plus belles cavales à la production des mulets, auxquels l'Espagne offre un débouché assuré. Il s'en fait un grand commerce.

L'engrais des porcs et la vente des salaisons donnent d'utiles résultats. Les porcs gras se vendent dans tout le midi et s'exportent en Espagne. La réputation des jambons de Bayonne est européenne.

Les vins forment une des principales ressources du département. On en exporte de célèbres parmi lesquels ceux de Jurançon, de Gan et de Moneln tiennent le premier rang. Les méthodes de vinification sont généralement bonnes et bien entendues.

Sur une superficie de 763,990 hectares, le département en compte 138,881 en *forêts* et 23,175 en *vignes*.

Le revenu territorial est évalué à 16,392,000 francs.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'industrie du département s'exerce sur des articles très variés. Il y a des forges de fer, des exploitations de carrières de marbre (un industriel du pays, M. François Caillon, de Pau, a eu l'honneur d'être cité à la dernière exposition des produits de l'industrie française). On y trouve des fabriques d'étoffes et de couvertures de laine, des tanneries, des papeteries, des filatures de lin, des fabriques de toiles et de mouchoirs imprimés. Les mouchoirs de Béarn, qui se fabriquent à Pau, divisés en quatre quartiers de différentes couleurs, bleus, blancs, rouges et jaunes, sont appelés *mouchoirs des quatre dimanches*, parce que chacun des coins étant différent, les femmes du peuple y trouvent la facilité de se montrer quatre dimanches de suite avec un mouchoir qui paraît nouveau. On fait à Nay des bonnets façon de Tunis qui ont un grand débit dans les échelles du Levant.

La distillerie et l'exportation des eaux-de-vie de Chalosse et d'Armagnac donnent lieu à un commerce assez étendu. Outre les jambons, on sale à Saliès des cuisses d'oie, et on fabrique à Bayonne d'excellent chocolat. Il y a à Laas une manufacture de faïence, tuiles et poteries vernies, qui fournit les départemens voisins. Le commerce des palombes et des ortolans, qu'on y prend en grande quantité pendant la saison, offre aussi un aliment à l'exportation. Le grand commerce avec l'Espagne se fait par contrebande. Les livres imprimés commencent à y jouer un rôle important. Le montant des exportations à l'étranger, en bestiaux, vins, salaisons, etc., peut être évalué à 4,000,000 francs, celui des exportations à l'intérieur peut s'évaluer à 3,000,000 fr.

L'importation des denrées coloniales, la pêche de la baleine et celle de la morue, sont l'occasion d'un actif mouvement maritime.

DOUANES. La direction de Bayonne a quatre bureaux principaux.

D'après les derniers documens officiels, ils ont produit en 1831:

	Douanes, navigat. et timbre.	Sels.	Total.
Bedoux	190,266	»	190,266
Saint-Jean-Pied-de-Port	51,556	»	51,556
Saint-Jean-de-Luz	20,512	32	20,545
Bayonne	263,244	673,302	936,747

Total. Produit des douanes dans le département. 1,199,114 f.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 32. Elles se tiennent dans 19 communes, dont 13 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 ou 3 jours, remplissent 66 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 8, occupent 17 journées.

Les articles de commerce sont les chevaux, bestiaux et étoffes du pays. C'est à Navarreins (1 lieue et demie d'Orthez) que se vendent les toiles de Béarn. — 605 comm. sont privées de foires.

BIBLIOGRAPHIE.

Dissertation sur les Basques, par M. de La Bastide; in-8. Paris.

Essai hist. sur Bayonne, par Masein; in-8. Paris, 1792.

Promenade sur les côtes du golfe de Gascogne, etc., par J. Thore; in-8. Bordeaux, 1810.

Essai hist. sur le Béarn, par Fayet de Baure; in-8. Paris, 1818.

Voyage au Pic du midi de Pau, par Delfau; in-8. Paris.

Statistique des Basses-Pyrénées, par le général Serviez, préfet; in-8. Paris, an x.

Notice sur la ville et le château de Pau, par Palasson, in-8. Pau, 1822.

Observations, etc., sur la vallée d'Aspe, par le même; in-8. Pau, 1828.

Statistique générale des départemens Pyrénéens, par Du Mège; in-8. Paris, 1828.

Archéologie Pyrénéenne, par le même; in-8. Paris, 1821.

Résumé de l'Histoire du Béarn, par Ader, in-8°. Paris 1826.

Souvenirs des Pyrénées, par Samazeuilh; in-8. Agen, 1828 et 1829.

Hameau du Goust (val d'Ossau) *ann. des Voyages*, t. VII, 1828.

Voyage dans les Pyrénées, par d'Abbadie. *Ann. des Voyages*, 1831.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n. 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département des Hautes-Pyrénées.

(Ci-devant Bigorre, Armagnac et Gascogne.)

HISTOIRE.

L'histoire du département se rattache à celle de la Gascogne. — Le pays compris dans la province Narbonnaise par les Romains eut pour habitants primitifs des peuples que César nomme *Tarbelli*, *Bigerriones* et *Flussates*. — De la domination romaine il passa successivement à celle des Visigoths, des Francs, des Gascons. — Le Bigorre, ainsi que le pays des Quatre-Vallées, eut des comtes à l'époque du gouvernement féodal. — Ces diverses provinces, réunies au Béarn en 1252, en ont depuis suivi le sort, et faisaient partie du patrimoine de Henri IV. — Après avoir appartenu aux comtes de Bigorre, les vallées du Lavedan eurent, vers l'an 1000, des vicomtes particuliers; elles furent plus tard réunies à la Gascogne.

Avant la révolution, le Bigorre était un pays d'états; il avait divers priviléges: ses députés, présidés par l'évêque de Tarbes, se réunissaient tous les ans pour traiter de la répartition des impôts et des objets qui pouvaient intéresser le pays.

ANTIQUITÉS.

Les monuments antiques autres que ceux du moyen-âge sont rares dans le département; cependant, parmi les débris de l'époque romaine, on peut citer les établissements thermaux voisins de Cauterets, et que l'on nomme, l'un *Bains des des Espagnols*, l'autre *Bains de César*. — Dans le premier, on voit encore la voûte antique; le reste des anciennes constructions est tout-à-fait en mauvais état. — Les *Bains de César* offraient autrefois une large piscine surmontée d'une voûte, éclairée par deux ouvertures de forme ovale; aujourd'hui, cette distribution est changée et appropriée à l'usage que l'on fait de cette source. — Dans un pâturage, auprès de Laurès (arrondissement de Bagnères), on a découvert, il y a vingt ans, un beau pavé en mosaïque riche de couleurs diverses assez bien conservé, et plusieurs cuves en marbre. — La ville de Saint-Bertrand, ancienne capitale du Comminges, passe pour l'ancien *Lugdunum Convenarum* de Strabon et de Pline. On trouve dans les environs de cette ville, qui, au moment de la révolution, était encore un évêché, beaucoup de débris antiques, tels que vases, statuettes, tronçons de colonnes, restes d'aquéducs, médailles, briques, poteries, etc. — Un grand nombre d'autels votifs découverts dans le département sont consacrés à des dieux locaux, inconnus même aux plus habiles mythologues. Ainsi, dans les incriptions, on lit les noms de *Héliougmouni*, *Armaston*, *Bocchus*, *Astoïlunnus*, *Abellion*, *Arardus*, *Iscitus*, etc. — Une voie romaine qui conduisait de Dax à Toulouse traversait le département, on en voit encore des traces; et l'on trouve non loin de Saint-Martin d'Arcizac en Bigorre, l'*Estelou de Vielle*, espèce d'obélisque tel que les Romains en plaçaient le long de leurs grandes routes; c'est une masse carrée de 30 pieds de haut sur 8 d'épaisseur, bâtie par assises de briques et de pierres presque cubiques; les revêtements en sont encore conservés dans quelques parties. — Une *pierre levée* (celle des *Créchets*, près de Barousse) n'appartient pas à l'époque druidique, et ne paraît être qu'un accident naturel.

MŒURS, CARACTÈRE, ETC.

Les mœurs et le caractère des habitants de Tarbes et des principales villes du département où affluent les étrangers qui fréquentent les eaux thermales sont empreintes d'urbanité et de politesse. L'esprit de sociabilité y est répandu. On trouve chez les Bigordans une imagination vive, un esprit ardent, une sensibilité qui dégénère souvent en susceptibilité. Les Béarnais, leurs voisins, leur reprochent de manquer de franchise, et ceux qui citent avec orgueil le proverbe *Bearnès faus et courtès*, ne manquent jamais d'ajouter *Bigordan pir que can*. Mais ce n'est pas dans ce proverbe d'un jaloux voisinage qu'il faut chercher la véritable peinture des mœurs. Nous préférons citer l'opinion de M. La Boulinière, qui, ayant rempli des fonctions publiques dans le pays, a été à portée de l'étudier. « Le caractère des habitants de ce département est trop vif, trop léger, trop mobile, pour que la haine puisse s'enraciner dans les cœurs et y causer de grands ravages. Les habitants des Hautes-Pyrénées mettent plus de piquant que de méchanceté dans leurs offenses; ils recherchent plutôt le triomphe de leur amour-propre que la vengeance; et si cet amour-propre était bien dirigé et plus éclairé, la source la plus féconde de petites discussions domestiques serait tarie. Les femmes ont beaucoup contribué, dans cette contrée, à adoucir les mœurs. »

« Quant aux habitants des campagnes, ils se divisent en trois classes : ceux des vallées et des montagnes, ceux des collines et ceux de la plaine. Les premiers sont en général vifs, laborieux, actifs, sobres et tempérants, mais tous fort ignorants et très-superstitieux. Ils se nourrissent presque entièrement de légumes, de farine et de laitage, et ne boivent que très peu de vin. Leurs mœurs n'ont plus cette antique simplicité qui les caractérisait autrefois ; la fréquentation des eaux thermales les a modifiées.

« Les habitants des collines mènent une vie moins frugale que les montagnards, et font un usage plus fréquent du vin. — Quant à ceux de la plaine, ils sont lents, paresseux et oisifs, aiment le vin, mais moins que ceux des collines. On rencontre plus de mendiants parmi eux ; ils sont ignorants et crédules. — On peut dire qu'en général les habitants des Hautes-Pyrénées sont simples, bons et généreux, un peu portés à l'ivrognerie ; ils aiment l'indépendance et ils ont du courage et de la fierté ; ils partagent la vive gaîté des habitants du midi, et mettent dans leurs démonstrations cette chaleur, cet empressement qui caractérisent la vivacité, et qu'anime un langage passionné, rapide et métaphorique. »

COSTUMES.

Le costume des habitants des Hautes-Pyrénées est simple et commode : fait d'étoffes du pays, ce qu'il offre de plus remarquable chez les hommes comme chez les femmes est la coiffure. Pour les hommes, cette coiffure est, dans le pays de plaine, le *berret* aplati des Béarnais, et dans la montagne un haut bonnet de laine assez ferme pour rester droit sur la tête : les hommes portent pendant la mauvaise saison de larges capes à l'espagnole. La coiffure des femmes se compose d'une espèce de chaperon de drap rouge, bordé de noir, qui se pose sur la tête et qu'on nomme *capulet*. C'est une parure qui encadre d'une façon piquante le visage d'une jolie femme.

LANGAGE.

Le langage des habitants du département des Hautes-Pyrénées, comme la plupart des idiomes du midi, est vif, hyperbolique, bizarrement syncopé, dur quelquefois, mais toujours expressif et fortement accentué, ce qui lui donne de la prosodie et de l'expression. On y trouve, ainsi que dans la langue romane, beaucoup de mots latins, français, italiens, espagnols et quelques mots anglais, dont il s'est probablement enrichi pendant que la nation anglaise possédait la Guienne. Enfin, on y remarque des mots qui n'ont aucun rapport avec les langues méridionales, et qui se rapprochent de celles du nord : on croit qu'elles viennent des races celtiques qui ont habité cette contrée, ou des Goths et des Visigoths qui l'ont occupée ensuite. — Cet idiome est riche, abondant, propre à exprimer toutes les idées, toutes les sensations, tous les besoins, et doué sous certains rapports d'une netteté et d'une finesse difficiles à atteindre.

Si Toulouse a eu son Goudouly, poëte lauréat de l'Académie des Jeux-Floraux, le département des Hautes-Pyrénées se glorifie aussi d'un poëte dont les œuvres en langage local sont l'honneur littéraire du pays. Dans le siècle dernier, Despourrins, grand-père d'un auteur qui de notre temps s'est aussi occupé avec succès de poésies patoises, a fait des chansons où l'on trouve des pensées vraiment poétiques, ornées de toutes les grâces du langage. Il a écrit avec le goût et la finesse que pourraient comporter les langues les plus harmonieuses, les plus propres à peindre les idées passionnées et les tableaux champêtres. Ses poésies sont répandues dans le pays et chantées comme l'étaient celles des troubadours il y a quelques siècles ; comme celles d'Homère et d'Ossian, elles sont confiées à la mémoire et à la tradition. Pour donner une idée du patois moderne du Bigorre, nous en citerons quelques vers :

D'U MEDECI.

Aci, debat aqueste peyre,
Repaüse lou plus gran de touts lous médecis,
Qui de poû d'estä chens besis,
En a remplit lou cimeteyre.

On pourrait traduire littéralement ces quatre vers patois par un quatrain français :

Ici, sous cette pierre,
Repose le plus grand de tous les médecins,
Qui, de peur d'être sans voisins,
En a rempli le cimetière.

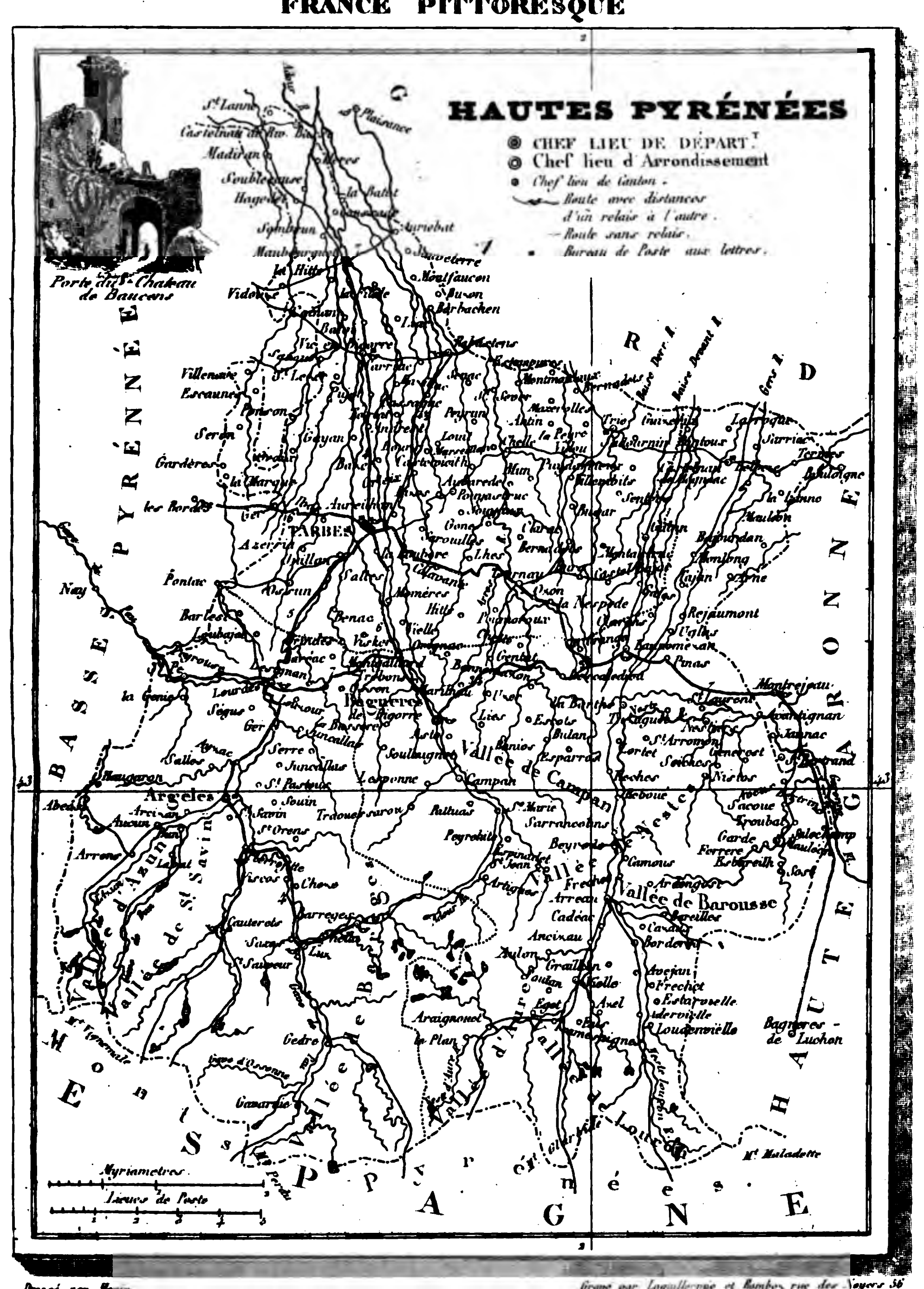
L'ancien patois béarnais présentait peu de différence avec cette langue moderne. Voici le couplet que chanta Jeanne de Navarre lorsqu'elle accoucha de Henri IV :

Nouste Dame deü cap deü poün,
Adyudat-me à d'aquest'hore ;
Pregats aü Dioü deü ceü
Qu'emboulle bié délioura leü,
D'u maynat qu'em hassie lou doun ;
Tou d'inqu'aü haüt doüs mounts l'imploro ;
Noustre Dame deü cap deü poün,
Adyudat-me à d'acquest'hore.

« Notre-Dame du bout du pont, — secourez-moi à cette heure ; — priez le Dieu du ciel qu'il veuille bien me délivrer promptement ; — Qu'il me fasse le don d'un garçon ; — tout, jusqu'au haut des monts l'implore. — Notre-Dame du bout du pont, — secourez-moi à cette heure. »

NOTES BIOGRAPHIQUES.

Parmi les hommes qui, nés dans le département, ont quelques droits à ce que la postérité s'occupe d'eux, on cite MICHEL DE CASTELNAU, ambassadeur à Rome et en Angleterre dans le XVIe siècle, et dont les *Mémoires historiques* méritent d'être consultés ; l'*abbé* TORNÉ, archevêque constitutionnel de Bourges, ancien aumônier du roi Stanislas, bon mathématicien et prédicateur ayant obtenu de grands succès en province ; DESPOURRINS, poëte distingué dont nous avons cité quelques vers, et dont les chansons en langue béarnaise passent pour des modèles de grâces et de naïveté. Despourrins appartient aussi au siècle dernier : en se rapprochant de notre époque, on trouve : le conventionnel BARRÈRE DE VIEUZAC, homme de talent, sans doute, mais qui a laissé une triste célébrité ; un autre conventionnel, PICQUÉ, géographe instruit, auteur de plusieurs ouvrages *sur les Pyrénées*. Les Hautes-Pyrénées ont fourni à l'art de guérir plusieurs hommes distingués : tels sont LARREY, chirurgien militaire, cité par Napoléon dans son testament avec cette honorable annotation : « Le plus honnête homme que j'aie jamais rencontré » ; LORDAT, ami du célèbre Barthez, et professeur lui-même à la faculté de Montpellier, auteur de plusieurs ouvrages sur la science médicale ; RIBES, membre de l'Académie de Médecine, qui, après s'être distingué dans les campagnes de la grande armée, était devenu chirurgien du roi Louis XVIII ; enfin le département, qui a fourni un grand nombre de braves à nos armées, compte parmi eux le général MARANSIN. M. de Jouy, dans son *Ermite en province*, cite aussi comme appartenant à la ville de Tarbes le courageux LOUSTANAU, commerçant béarnais devenu dans le siècle dernier, général au service du grand Mogol, et qui, après un séjour de vingt-cinq ans aux Indes orientales, était revenu dans sa patrie avec une fortune considérable et une réputation militaire égale à celle du fameux général Martin.


HAUTES PYRÉNÉES
CHEF LIEU DE DÉPART.T
Chef lieu d'Arrondissement
Chef lieu de Canton.
Route avec distances d'un relais à l'autre.
Route sans relais.
Bureau de Poste aux lettres.
Porte du Vx Chateau de Baucens
TARBES
Bagnères
Argelès
Bagnères-de Luchon
BASSES PYRÉNÉES
GERS
HAUTE GARONNE
ESPAGNE
Pyrénées
Vallée de Campan
Vallée de Barousse
Myriamètres
Lieues de Poste
Dressé par Monin.
Gravé par Laguillermie et Rambos, rue des Noyers 56



Costumes des Hautes Pyrénées.



Larrey. Barrere.

TOPOGRAPHIE.

Le département des Hautes-Pyrénées est un département *frontière*, région sud. Il est formé du Bigorre, de l'Armagnac et de quelques autres pays dépendants de l'ancienne Gascogne; ses limites sont : au nord, le département du Gers; à l'est, celui de la Haute-Garonne; au sud, l'Espagne, et à l'ouest, le département des Basses-Pyrénées. Il tire son nom de sa position dans la partie la plus élevée des Pyrénées. Sa superficie est de 463,000 arpents métriques.

Sol.— Entrecoupé de plaines, de vallées, de collines et de montagnes, sillonné dans toute son étendue, du nord au sud, par des rivières et des torrents nombreux, le sol présente un aspect très varié et de grandes différences par rapport à sa nature. On peut le diviser en trois régions très distinctes : celle des montagnes; celle des collines et celle des plaines. — La première offre un grand nombre de sommités dont les plans dénudés sont impropres à aucune culture. — Les croupes secondaires, les ravins et vallons ont un sol végétal formé des débris de rocs et d'un mélange de matières animales et végétales triturées et dissoutes par l'action des eaux. — Dans la seconde région, l'argile domine généralement. — Le sol est sablonneux dans les plaines.

Montagnes. — Nous consacrons, en parlant de la *Haute-Garonne*, un article détaillé à la description générale de la chaîne des Pyrénées, dont le département renferme quelques-uns des plus hauts sommets (*Voir* t. II, feuille 6, pages 41 à 46).

Vallées. — Les principales vallées du département (nous décrirons les plus intéressantes en parlant des communes qu'elles renferment) sont celles d'Argelez, d'Arreau, de Campan, de Lourdes, de Luz, d'Azun, de Heas, d'Ossoue, de Louron, de Barousse, etc.

Forêts. — On évalue à 89,638 hectares l'étendue des forêts, presque le cinquième de la superficie du département. Elles sont distribuées fort inégalement ; il n'y en a dans la plaine qu'un petit nombre et d'une étendue resserrée; sur les montagnes, leurs masses, comme l'espèce de bois, varie suivant la situation. Les essences dominantes sont, dans la plaine, le chêne, dans les montagnes, le sapin.

Lacs. — Ils sont fort poissonneux, mais de très petite étendue; les principaux sont ceux de Lourdes, de Gaube, d'Arrens, d'Estaigne, d'Escouboux, d'Aiglecluse, du Couret et de Camon. — Le département ne renferme ni marais ni étangs.

Rivières. — On y trouve un grand nombre de cours d'eau, mais aucune rivière navigable. — La cascade de Gavarnie est la source du gave de Pau. Le Gers et l'Adour ont leur source dans le département.

Canaux. — Les seuls que possède le département servent à l'irrigation, dont le système est d'ailleurs fort bien entendu. Les deux plus considérables sont le *canal d'Alaric*, qui s'étend de Pousac jusqu'au-delà de Rabastens; il a environ 22 lieues de long et a reçu son nom d'une tradition qui en attribue la première construction à Alaric, roi des Visigoths : le canal de *la Gespe*, qui unit l'Adour au Chez, sert à l'arrosement de la prairie de Tarbes et fait tourner de nombreux moulins.

Routes. — Le département est traversé par 9 grandes routes royales et départementales.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — La température du département est douce, mais très variable. — Les vents, les orages, la grêle, tous les phénomènes atmosphériques s'y succèdent avec une rapidité et une inconstance remarquables. Le printemps est tempéré mais pluvieux, l'été sec et orageux, l'automne beau et agréable; l'hiver doux vers le pied du versant de la chaîne, mais long et rude dans les vallées supérieures.

Vents. — Le vent du sud-ouest est celui qui souffle le plus fréquemment. Il amène les pluies et les orages. Le vent du sud est d'une chaleur lourde et accablante Celui du nord est une garantie du beau temps.

Maladies. — L'air du département est généralement sain. — On ne voit pas dans les Hautes-Pyrénées d'épidémies meurtrières. Les fièvres dans quelques parties de la plaine de Tarbes et des goîtres dans les vallées sont les maladies les plus communes.

HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Parmi les races d'animaux à l'éducation desquelles l'homme consacre ses soins, les espèces des chevaux et de la brebis sont les plus belles du département. La variété de l'espèce canine, appelée *chiens de bergers*, est aussi très remarquable. Ces *chiens des Pyrénées* sont d'une taille et d'une force vraiment extraordinaires. Ils combattent avec courage et avec succès contre les loups, et même contre les ours qui deviennent de plus en plus rares. — Les isards vivent par troupes sur les rochers les plus escarpés. — Les oiseaux ont leurs régions comme les plantes. Le coq de bruyère, la fauvette des Alpes, la gélinotte des Pyrénées, le faucon et le merle de roche, se contentent des régions inférieures, et cèdent les sommets des Pyrénées aux aigles et aux vautours. — Les lacs et les rivières du département sont très poissonneux. On trouve des anguilles et des truites colossales dans certains lacs situés dans les vallées reculées.

Règne végétal. — Il est très varié dans le département, en raison de la diversité des expositions; on y trouve les plantes de la Suède et celles de l'Espagne; mais à mesure qu'on s'élève sur le flanc et sur les sommets des montagnes, on voit la végétation diminuer. Après avoir quitté les vallées parfumées de l'odeur du thym, du serpolet, du romarin, les coteaux où la vigne se marie au cerisier, les forêts de châtaigniers, de chênes et de hêtres, on arrive dans la région des arbres résineux; bientôt ces végétaux cessent de se montrer, le genièvre seul prospère encore. Dans la haute région, on ne trouve que des herbacés tels que le safran multifide, le carniller moussier et la gentiane; cependant plusieurs saxifrages, des renoncules et d'autres plantes alpines bravent même les glaces et les neiges.

Règne minéral. — Les richesses minérales du département sont nombreuses; néanmoins il n'y a pas d'exploitation de mines métalliques : bien qu'il en existe de cuivre, de fer, de zinc, de plomb, et bien qu'il soit probable qu'on puisse y en trouver d'or et d'argent, comme dans les départements voisins. — Les montagnes renferment du cobalt, de la plombagine, du bismuth, du grenat, de l'ocre, de la marne, du kaolin, etc. Mais sa plus grande richesse en ce genre consiste dans les exploitations de marbre qui, depuis quelques années, y ont repris une nouvelle activité. — La plupart des marbres des Hautes-Pyrénées ne sont point susceptibles de recevoir un beau poli. Cependant il y existe trois carrières qui fournissent de très beaux marbres : ce sont celles de *Campan*, de *Sarrancolin* et de *Beyrède*. La première donne un marbre vert panaché, avec des taches et des veines blanches, grises et rouges; malheureusement ce marbre, dont la beauté est remarquable, ne résiste pas beaucoup aux injures de l'air, et ne peut être employé qu'à des ouvrages intérieurs. Cette marbrière, exploitée sous Louis XV, a fourni les marbres qui décorent Trianon. — La montagne qui la renferme, étant toute de marbre, offre une extraction facile et abondante. — La carrière de Sarrancolin fournit un marbre d'un rouge foncé, avec des veines et des taches blanches et grises. — Celle de Beyrède offre un marbre d'un rouge très vif, veiné comme le précédent, et ayant les mêmes taches : ce marbre est plus connu sous le nom de *marbre d'Antin*.

Eaux minérales. — Il n'y a pas de département, en

France, où elles soient aussi communes que dans celui des Hautes-Pyrénées. Indépendamment des sources isolées dont les effets sont constatés, on y compte quatre grands établissements de bains, et quelques autres d'une moindre importance. Les premiers sont ceux de Bagnères, de Baréges, de Saint-Sauveur et de Cauterets; les seconds sont ceux de Cap-Vern, de Cadéac, de Siradan et de Sainte-Marie. — Toutes ces sources sont plus ou moins abondantes, mais en général elles sont chaudes; leur température n'est cependant pas, à beaucoup près, la même. La moins chaude fait monter le thermomètre de Réaumur à 14 degrés et demi, et la plus chaude à 48.

CURIOSITÉS NATURELLES.

Cirque de Gavarnie. — Les cirques sont au nombre des merveilles les plus extraordinaires de la nature et des caractères les plus distinctifs des Pyrénées. Le cirque de Gavarnie est le plus remarquable de tous. Qu'on se représente un mur semi-circulaire, coupé à pic, de 500 mètres de haut, de 3,500 mètres de circonférence, surmonté de vastes et nombreux gradins, sur lesquels repose une zone de neige perpétuelle. Des rochers façonnés en tours couronnent ces gradins, lèvent leurs têtes jusqu'à 9,500 pieds de hauteur, et sont eux-mêmes dominés par des sommets de plus de 10,000 pieds d'élévation. Douze cascades tombent des divers points de l'amphithéâtre. Leur nombre comme leur volume varie selon la saison; il en est deux qui ne tarissent jamais. La plus considérable est la fameuse *chute de Gavarnie*, ou *de Marboré*, nom du mont d'où coulent ses sources; c'est la plus haute chute d'eau connue en Europe. Si le volume de ses eaux répondait à son élévation, elle serait sans égale au monde; néanmoins, telle qu'elle est, elle ajoute beaucoup à l'impression inexprimable produite par l'aspect du cirque de Gavarnie. Ce cirque est un objet d'admiration et de curiosité pour tous les voyageurs que la saison des eaux attire dans le département; il n'en est aucun qui crût avoir dignement employé son temps, s'il ne visitait cette merveille des Pyrénées. Les naturalistes et les géologues n'y font pas de moins fréquents pèlerinages. Le célèbre Ramond, dans ses *Observations sur nos Montagnes*, n'a pas manqué de décrire ces lieux imposants. La peinture qu'il en a tracée a de l'éclat et de l'exactitude. — « Imaginez-vous, dit-il, une aire semi-circulaire, dont l'enceinte est un mur vertical, et dont le sol se creuse en entonnoir. Figurez-vous ce mur haut de quatorze cents pieds, surmonté par les vastes gradins d'un amphithéâtre blanchis de neiges éternelles, et couronné lui-même par des rochers élevés en tours dont la cime horizontale en est aussi surchargée. Plusieurs torrents tombent de cet amphithéâtre dans le cirque. Un d'eux, beaucoup plus considérable que les autres, se précipite du haut d'une roche superplombée, en touche une saillie vers les deux cinquièmes de sa chute, et se brise, plus bas, sur une projection plus saillante de la même roche. C'est ce torrent que l'on considère comme la source du gave de Pau. Telle est la grandeur des objets environnants, que la chute, dont les voyageurs croient peut-être exagérer la hauteur en lui donnant 300 pieds, et qui, à mes yeux plus accoutumés aux dimensions de cette espèce, paraissait n'en avoir que trois fois autant, mesurée géométriquement, est élevée de 1266 pieds, et disparaît, en quelque sorte, sous les rochers énormes dont elle est surmontée. C'est, après une chute d'eau de 1,800 pieds, qui se trouve en Amérique, la plus haute qui ait été mesurée. Elle excède de plus de 300 pieds celle de Lauterbronnen. — Le fond de l'entonnoir, rarement visité par le soleil, conserve des neiges permanentes, mais seulement dans les parties les plus abritées. Une portion de ces neiges, sous laquelle le gave se fraie un passage et dont la voûte reçoit les eaux d'un torrent auxiliaire, est ce que l'on appelle le *Pont-de-Neige* ou de glace. »

Avant la révolution, le village de Gavarnie, par où l'on passe pour aller au cirque, était une propriété de l'ordre de Malte. Il avait auparavant appartenu aux templiers. En 1833, le presbytère présentait encore quelques pans de murs, qui avaient fait partie de leur maison; d'autres vestiges existaient auprès, et dans l'église, sur une poutre voisine de la tribune, on montrait les crânés blanchis de douze malheureux chevaliers décapités sur le lieu même, le jour où l'on ensevelit dans le même tombeau l'ordre entier et les mystérieux motifs de cette grande et générale proscription.

Brèche de Roland. — La célèbre brèche de Roland est une vaste coupure de 300 pieds de haut et d'autant de large dans la crête des rochers qui forment l'enceinte supérieure du cirque de Gavarnie. On ne peut y monter qu'en courant de grands périls : c'est pourtant un des passages fréquentés par les contrebandiers. — « Qu'on se figure, dit Ramond, une muraille de rochers de 300 à 600 pieds de haut, barrière formidable élevée entre la France et l'Espagne. Qu'on se figure cette muraille courbée en forme de croissant, en sorte que la convexité en soit tournée vers la France. Que l'on s'imagine enfin, qu'au milieu même, Roland, monté sur son cheval de bataille, a voulu s'ouvrir un passage, et que, d'un coup de sa fameuse épée, il y a fait une brèche de 300 pieds d'ouverture, et l'on aura une idée de ce que les montagnards appellent la *brèche de Roland*. Le mur a peu d'épaisseur; mais il en acquiert davantage du côté des *tours de Marboré*, qui s'élèvent majestueusement au-dessus de la porte et de toutes ses avenues, comme une citadelle placée là pour en défendre le passage. Outre les portes, deux fenêtres sont ouvertes dans le même mur, au milieu des deux cornes du croissant, et vis-à-vis les deux pointes de ces deux cornes, deux monts pyramidaux servent comme d'avant-corps à l'édifice; car ici, tout est symétrique. — C'est d'ailleurs un affreux désert que ce lieu. Point de végétation; des neiges accumulées du côté de la France à une hauteur considérable, plus rares du côté de l'Espagne, et moins durables, mais qui découvrent, en cédant aux ardeurs du midi, de longs ravins et de vastes éboulements, que la nature n'a pas encore fécondés; des rochers de toutes parts, plus âpres et plus hérissés du côté de la France, plus dégradés du côté de l'Espagne, et suspendus sur le précipice d'une manière plus menaçante, partout des monts plus entassés et plus hauts au nord, où la forme et la blancheur des sommets rappellent l'idée des vagues courroucées; plus prompts à s'abaisser au midi, où leurs croupes vertes et arrondies semblent être les ondes d'une mer tranquille. »

Oule de Héas. — Les paysans appellent *oules* (1) les vastes entonnoirs en forme de cirques que l'on trouve fréquemment dans les montagnes, et auxquels certains auteurs donnent pour origine l'écroulement de cavernes intérieures. Nous avons parlé du cirque de Gavarnie, remarquable par son voisinage des neiges et des glaciers éternels. L'*oule d'Estaubé* a aussi de la réputation, mais quoique beaucoup plus développé, il nous paraît moins digne de remarque. Un cirque d'une nature toute différente, c'est l'*oule de Héas*, situé au milieu du plateau de Troumousse. Deux chaînes de rochers, après avoir resserré une étroite vallée ou plutôt une fissure profonde, s'écartent tout à coup et s'arrondissent en formant un vaste croissant : l'une des branches du croissant se termine par deux énormes rochers entre lesquels passe la rampe qui conduit au port de Caneau et dont la blancheur éclatante contraste avec le ton rembruni des falaises qui les accompagnent. L'autre branche est une longue montagne aride et dépouillée, dont le sommet, vaste plate-forme, est surmonté d'un roc tronqué qu'on appelle la *tour des Aiguillons*. Ce rocher

(1) *Oule* est un mot gascon d'origine latine, qui, comme le mot espagnol *olla*, signifie chaudière ou marmite.

ressemble au Marboré, quoique son élévation soit bien moindre, mais il grandit par son isolement même. La montagne de Troumousse, chargée de glace, hérissée d'aiguilles, sillonnée de profondes déchirures, réunit les deux branches du croissant : l'espace renfermé dans une pareille enceinte serait un gouffre, s'il n'était immense. Cette enceinte n'offre nulle part moins de 8 à 900 mètres de hauteur, mais elle a plus de deux lieues de circuit. L'air est libre, le ciel ouvert, la terre parée de verdure; de nombreux troupeaux s'égarent dans l'étendue, dont ils ont peine à trouver les limites. « Trois millions d'hommes ne rempliraient pas l'*oule de Héas*; dix millions de spectateurs trouveraient place sur cet amphithéâtre qui l'environne; et ce superbe cirque se trouve à la crête des Pyrénées, à 1,800 mètres d'élévation, au fond d'une gorge hideuse, où le voyageur se glisse, en tremblant, le long d'un misérable sentier penché sur les précipices. »

GROTTE DE LA PEZ. — On voyait naguère, et nous doutons qu'on puisse s'en approcher encore à cause de la rapide dégradation des roches feuilletées sur lesquelles le chemin avait été tracé, une grotte remarquable ouvrage des hommes, mais auquel la nature avait imprimé son cachet. C'était le résultat d'une étrange tentative faite vers le milieu du siècle dernier dans le port de la Pez. Des entrepreneurs avaient conçu l'idée de percer la montagne, à sa hauteur moyenne, d'un long couloir qui, débordant au milieu des forêts de la vallée espagnole de Gistan, devait leur offrir la facilité d'amener facilement les sapins dans la vallée française de Louron, dont les débouchés sont faciles. Cette entreprise achevée, devait avoir en outre, pour la vallée de Louron, d'autres avantages; mais elle était au-dessus des forces de ceux qui la tentèrent et elle fut abandonnée. Ce qu'il y eut de fait se borna à une galerie horizontale, d'environ 200 pieds de longueur sur une trentaine de largeur et de hauteur, galerie creusée dans des couches de schiste dur, dont la situation n'est pas fort éloignée de la perpendiculaire. Les eaux y filtrent de toutes parts, et forment, au fond, une jolie cascade : elles sortent de la partie supérieure excavée en dessous, et semblent jaillir d'une espèce de niche; la cascade tombe ensuite en nappe autour d'une table de pierre, de plusieurs pieds de haut, parcourt la galerie, et va se perdre dans les précipices qui sont au-dessous de son ouverture. — Cette galerie est très élevée sur le flanc des Pyrénées. Les cabanes des bergers, habitables seulement pendant six semaines des plus fortes chaleurs, sont encore à plus d'une lieue au-dessous. Elle touche à la limite des neiges perpétuelles.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

TARBES, sur la rive droite de l'Adour, ch.-l. de départ., à 204 l. S.-S.-O. de Paris. Pop. 9,706 hab. — On ignore par qui cette ville a été fondée, et jusqu'à l'étymologie de son nom; on présume qu'elle a succédé à l'ancienne *Begorra* ou *Castrum Begorense*, qui avait donné son nom à la province et eut le sort de toutes les villes de la Gascogne, qui ont été détruites lors de l'invasion des Barbares. — En 1750 elle souffrit beaucoup d'un tremblement de terre. — C'est une singularité, dans le département des Hautes-Pyrénées, qu'une ville plus remarquable par sa construction que par sa situation. C'est cependant le cas pour Tarbes qui, gisant au milieu d'une plaine, n'offre rien de pittoresque. Cette plaine est d'ailleurs riche et verdoyante, bien que parsemée de masses de débris schisteux, calcaires et granitiques que les torrents ont charriés des Pyrénées. Tarbes, d'aspect si monotone, jouit en revanche de perspectives variées autant que ravissantes; le pic du midi de Bigorre, superbe et imposant, s'élève à quelques lieues de distance. — Elle est d'ailleurs une de nos villes les mieux bâties et les plus propres. Les maisons, construites en marbre et en briques, couvertes en ardoises, ont une apparence agréable; presque toutes possèdent de beaux et grands jardins. Les rues sont larges et bien percées; plusieurs, et surtout la grande rue, qui traverse la ville de part en part, sont arrosées par de rapides ruisseaux où les habitants ont la commodité de puiser à leur porte toute l'eau qui leur est nécessaire. — Les édifices publics sont peu remarquables. Le vieux château sert aujourd'hui de prison, comme la cathédrale servait jadis de citadelle. On remarque, dans cette cathédrale, des colonnes de brèche antique apportées d'Italie, elles supportent, au-dessus du maître-autel, un baldaquin magnifique. — Tarbes a, sur l'Adour, un pont de pierre de six arches. — Le long du gave est la promenade nommée le *Prado*. La place de Mercadieu, près du pont, est très grande et le paraît d'autant plus qu'elle est nue et mal entourée; la place Maubourguet, au centre de la ville, est plus petite mais plus régulière et rendue plus agréable par une promenade de hauts arbres qui borde un de ses côtés. On doit remarquer encore la quantité de cafés, d'hôtels et d'auberges dont la grande rue est remplie.

Marché de Tarbes. — Cette ville possède un marché très fréquenté. La foule des acheteurs et des marchands s'y réunit tous les quinze jours. Nous en empruntons l'intéressante description à un écrivain spirituel (M. Thiers) que nous avons eu occasion de citer plusieurs fois en parlant des départements pyrénéens : « Tarbes, dit-il, placé dans une plaine et en vue de toute la chaîne des Pyrénées, se trouve à 3 lieues de Bagnères-de-Bigorre, à 4 de Campan, à 5 d'Argelez, à 10 de Pau; et, de cette manière, est le centre des grandes Pyrénées. C'est là que toutes les peuplades si variées de notre versant se réunissent, pour échanger ce qu'elles ont de trop contre ce qu'elles ont de moins. Les costumes les plus pittoresques vous y enseignent les premiers documens de l'économie politique, et on peut y apprendre cette science comme les enfants apprennent à lire avec des *images*. Les Béarnais, avec leur blouse blanche, leur berret bleu, leurs cheveux ronds et pendants, comme aux temps des rois chevelus, viennent vendre leurs mouchoirs et leurs toiles aux habitants des vallées, qui leur donnent en retour des laines, des bestiaux, des bois et des fers. Ces Béarnais, vifs, agiles, élancés, ont un extérieur d'esprit et de gaîté qui rappelle bien leur Henri IV; et je ne sais si l'imagination m'abusait, mais je croyais y retrouver je ne sais quels airs de ce roi si facile et si spirituel. Là se trouvent amoncelées des laines en suint ou filées, des blés, des pommes de terre, des fromages de toute espèce, des viandes salées, des fourrages, des instruments de labourage, des bœufs, des moutons, des chèvres, des chevaux, des draps, de la bure, des toiles, et une modeste quincaillerie qui réjouit fort la simplicité de ces bons montagnards, et qu'ils aiment comme on aime toujours *ce superflu*, chose *si necessaire*. C'est là que l'on voit combien de variétés renferment les Pyrénées, en fait de mœurs et de races. Les femmes ont, ce jour-là, leurs plus beaux atours, et le soir elles retournent dans leurs chalets en chantant des couplets de leur barde Despourrins, et sur un air qui ressemble fort au *Ranz des Vaches*. Beaucoup de ces familles parcourent 20 lieues pour retourner chez elles; et j'ai vu des pâtres qui font un trajet de tout un jour pour échanger une pièce de lard, tant les moindres choses ont de valeur dans ces pays si simples. Une circonstance particulière donnait, il n'y a pas long-temps encore, une grande importance au marché de Tarbes; c'était l'affluence des Espagnols qui venaient s'y approvisionner en mules et en bestiaux, souvent même en blés. C'est leur présence qui produisait une espèce d'opulence dans ce marché; car ils y apportaient leurs quadruples si enviés, et, dans ces pays où le numéraire est si rare, un peu d'or répandait la joie. »

OSSUN, ch.-l. de cant., à 2 l. 1/2 de Tarbes. Pop. 3,243 hab. — La maison d'Ossun, qui prit son nom de celui du bourg, tenait dans le Bigorre, et dès le XVe siècle, un rang très distingué. Ce furent les seigneurs d'Ossun qui firent construire le fort, maintenant seul objet remarquable qu'offre le bourg. — Près de ce château, sur une hauteur, on distingue les vestiges d'un camp romain où, selon la tradition, se fortifia Crassus, lieutenant de César. C'est un carré long, ayant quatre ouvertures ou portes, entouré de fossés d'une largeur et d'une profondeur considérables; il pouvait contenir 4 à 5,000 hommes, environ une légion romaine. — Il y a aussi, près d'Ossun, une plaine nommée *Lanne Maurine*, par corruption de *Landes des Maures*; elle est célèbre par une sanglante bataille qui eut lieu, au VIIIe siècle, entre les Sarrasins et les habitants du pays. — On y trouve encore en

fouillant la terre des ossements et des crânes humains d'une épaisseur extraordinaire.

RABASTEINS, ch.-l. de cant., à 4 l. 1/2 de Tarbes. Pop. 1,374 hab. — Le souvenir d'une catastrophe horrible est ce que cette petite et triste ville offre de plus intéressant. En 1540, Blaise de Montluc assiégeait Rabasteins, et fut blessé d'un coup d'arquebuse qui lui fracassa le visage et l'obligea à porter un masque jusqu'à sa mort en 1557. Sa férocité naturelle, augmentée sans doute par sa blessure, lui fit violer envers les habitants les lois de la guerre, et surtout celles de l'humanité: il ordonna un massacre général; hommes, femmes, vieillards, enfants, tout périt, soixante députés protestants furent par ses ordres précipités d'une tour, et la ville fut brûlée. — Rabasteins a été, en 1814, le théâtre d'un combat entre les Français et les Anglais, combat dont l'issue fut glorieuse pour nos armes.

ARGELÈS, près du gave d'Azun, ch.-l. d'arrond., à 9 l. S.-S.-O., de Tarbes. Pop. 1,357 hab. — Argelès est dispersé comme un village normand; mais ce village est formé de groupes de jolies maisons mêlées à des massifs de verdure; la partie principale et centrale de l'endroit forme une place presque régulière; les environs de la ville abondent en sites délicieux. Elle est située, sur la pente d'un coteau, au débouché de la vallée d'Azun dont le gave impétueux court se précipiter dans celui de Pau qui traverse une vallée magnifique à laquelle Argelès donne son nom; cette vallée est sans égale dans les Pyrénées et même dans la France entière; c'est un bassin d'une demi-lieue de large sur deux lieues de long; il offre à l'œil des champs couverts de la plus riche culture, parsemés de vergers et de groupes de hauts arbres. Sur ses riants coteaux la nature répand avec profusion les feuillages des teintes les plus variées; on remarque surtout ceux de châtaigniers énormes et de nombreux noyers. Là se groupe un joli hameau; ici languissent les ruines d'édifices gothiques, débris aussi décharnés, aussi tristes que leur site est riant et plein de vie. Un entourage de montagnes à sommets pelés et déchirés encadre admirablement ce tableau.

ARRENS, sur le gave d'Azun, à 3 l. 1/2 d'Argelès. Pop. 1,200 hab. — Quoique Arrens ne donne pas son nom à la vallée d'Azun, c'est le plus beau et le plus grand des villages de cette vallée; c'en est aussi le plus élevé, car il est situé à l'extrémité supérieure de la vallée et au pied du port, au col d'Azun, entre deux énormes montagnes: le pic d'Arrens, haut de 6,000 pieds, et le pic de Gabisos, haut de 8,820 pieds, et qui domine toutes les Pyrénées voisines. — Près du village, à la jonction de la vallée et du port, s'élève un mamelon qui semble fermer et garder le passage; un ancien édifice religieux, qu'on nomme à présent la chapelle d'Arrens ou de *Pouey-la-hue* (littéralement *Montagne de la porte*), couronne le mamelon. L'édifice est grand et de bon style; mais abandonné, il tombe en ruine et n'est plus fréquenté que par les douaniers, qui en ont fait un poste d'observation redouté des contrebandiers du col d'Azun.

LOURDES, près de la rive droite du gave de Pau, ch.-l. de cant., à 3 l. N.-N.-E. d'Argelès. Pop. 3,818 hab. — Cette capitale du ci-devant Lavedan-en-Bigorre se nommait anciennement *Miranbel*, mot qui, dans le patois du pays, signifie belle-vue. — Ce n'était originairement qu'un village situé au pied d'un roc, couronné par le château qui subsiste encore aujourd'hui; ce château résista, en 1373, aux troupes de Charles V, commandées par le duc d'Anjou. Il servait, sous l'ancienne monarchie française, à renfermer les prisonniers que la cour y envoyait par lettres de cachet; il vient d'être remis à neuf et les réparations en étaient à peine terminées il y a huit mois. — Le roc qui le porte s'élève presque à pic à 300 pieds au-dessus du gave. Son sommet étroit supporte le château et en resserre l'étendue. Une grosse tour carrée forme sa masse principale; le logement du gouverneur, une chapelle et une caserne pour une garnison de cent soldats composent le reste. La ville entoure le roc du côté opposé au gave; elle s'étend dans un ravin que traverse un torrent. Proprement bâtie, mais irrégulière, aucun édifice remarquable ne la décore; mais elle est située avantageusement à la jonction de quatre vallées que parcourent les routes de Pau, de Tarbes, de Barèges et de Baguères.

LUZ, ch.-l. de cant, à 5 l. S. d'Argelès. Pop 2,357 hab. — Luz est situé dans un bassin triangulaire, que traversent les gaves de de Pau et de Barèges dont la jonction a lieu au centre du bassin. Celui-ci est peu boisé mais très bien cultivé, ainsi que le premier étage de monts environnants. Luz, vieux bourg délabré, bien moins intéressant que son voisinage, n'offre de remarquable que quelques maisons modernes et une église qui ressemble à une noire forteresse. Un véritable fort, mais en ruine, s'élève d'une façon pittoresque sur un roc, près du bourg; de l'autre côté, le fort Saint-Michel parsème de ses débris un autre mamelon qui borde le gave de Pau. — Le charmant village de Saint-Sauveur et son bel établissement thermal sont situés sur la rive opposée et communiquent avec Luz par un beau pont de pierre, d'une seule arche hardie, jeté sur le gave au débouché de l'affreux défilé de Gèdre. Les bains Saint-Sauveur sont très fréquentés des malades et des amateurs fashionables; ils s'y rendent de bonne heure, car la température du lieu est douce, quoique son élévation absolue soit de 2,500 pieds. Saint-Sauveur possède plusieurs beaux édifices, surtout le bâtiment des bains, celui du grand cercle, quelques hôtels, l'église, jolie rotonde au bord d'une falaise, et deux obélisques; mais la nature a fait les principaux frais de décoration: Saint-Sauveur a sa cascade, ses précipices, ses bois, ses rocs et d'autres *beautés* qui en font un séjour délicieux.

BAGNÈRES-DE-BIGORRE, sur l'Adour, ch.-l. d'arrond., à 5 l. S.-S.-E. de Tarbes. Pop. 7,586 hab. — Dès le temps des Romains les eaux minérales de Bagnères étaient très fréquentées, et sans doute, déjà à cette époque, les sources furent entourées d'édifices somptueux; mais aucun vestige ne nous en a été conservé. — Bagnères est maintenant, en population, la seconde ville du département des Hautes-Pyrénées. C'est la première ville de toute la France, le *Bath* de notre pays, pour la quantité comme pour la qualité de ses baigneurs. — La plupart y viennent, plutôt amenés par le plaisir que par la souffrance; car Baguères est moins célèbre encore par ses guérisons que par ses amusements. Chaque été y réunit ce qui fait le charme, l'honneur de la société, mais aussi ce qui en fait l'opprobre, car nulle population n'est plus diversifiée, plus hétérogène que celle de Bagnères-de-Bigorre à l'époque des eaux. — Bagnères est située au débouché de la vallée de Campan, en plaine, entre le gave et la colline de l'Olivet; construite à diverses époques, elle s'est accrue comme l'affluence de ses baigneurs, mais sans suivre aucun plan. Aussi ses quartiers sont-ils agglomérés avec la plus grande irrégularité; elle n'a pas une belle vue, pas une belle place, pas un édifice remarquable, excepté le nouvel hôtel des Thermes, construit seulement depuis quelques années. En revanche elle possède beaucoup de maisons grandes et jolies, de bons hôtels propres et commodes. Le site n'est pas romantique, mais fort agréable. La ville, entourée de charmantes promenades, est le centre d'excursions chères au botaniste, au minéralogiste, à l'amant du pittoresque sublime. Le grand hôtel ou palais des Thermes est un édifice construit en marbre bleuâtre, de deux étages; la façade est décorée d'un péristyle, au centre du second étage est le salon du cercle, salon spacieux et magnifiquement décoré. L'hôtel est adossé à la colline de l'Olivet que couvrent des bosquets charmants et touffus. — Une longue avenue de peupliers mène aux bains du salut, dans un ravin à un quart de lieue de la ville. — Plusieurs autres petits vallons voisins offrent des promenades agréables; deux de ces vallons, l'*Élysée Cottin* et l'*Élysée Azaïs*, ont acquis de la célébrité à cause du séjour qu'y ont fait deux auteurs connus à divers titres. — Au-delà de la vallée de Campan, les monts montrent leurs chaînes nombreuses et sont dominés par le pic du Midi qui s'élève à quatre lieues de Bagnères. — Au centre de la ville est une petite place ombragée nommée improprement le Parc; pendant les belles soirées de l'été, c'est le rendez-vous des baigneurs, le théâtre de la toilette et de la coquetterie. Sur cette place est l'église paroissiale, ancien édifice vaste et propre, et un haut clocher à flèche aiguë, seul débris d'une église plus ancienne encore.

ARREAU, sur la neste d'Aure, à 7 l. de Bagnères-de-Bigorre. Pop. 1,550 hab. — Situé à la jonction de la neste et du gave de Louron, Arreau est divisé en plusieurs quartiers par ses belles eaux et offre un aspect fort pittoresque de quelque côté qu'on l'aborde. Ses bâtiments les plus remarquables sont quelques



Chapelle d'Arrens.



Cascade de Gavarnie.



Tarbes.

grandes maisons modernes, les deux églises et la halle, sur la place principale. Arreau est l'entrepôt du commerce de la vallée qui porte son nom et de celle de Bordères; c'est là seulement qu'elles peuvent se procurer la plupart des denrées et des choses nécessaires à la vie et surtout du pain blanc. C'est là que se trouvent les industries et les ouvriers de toutes espèces.—Une grande route qui conduit en Espagne traverse Arreau et ses vallées, et passe par les ports de Plan et de Vielsa. — Le val d'Arreau est le plus beau des Pyrénées, après l'incomparable bassin d'Argelès; il est si peuplé que les villages et les hameaux se touchent, et qu'il produit à peine assez pour la nourriture de ses habitants, bien qu'il soit cultivé avec le plus grand soin et très haut sur les flancs des montagnes. Ses récoltes sont le maïs, le sarrasin et le seigle; le froment y croît mal et les fruits y sont rares. — On remarque, près d'Arreau, la vieille tour de Cadéac, qui couvre de ses ruines le sommet d'un mamelon; au-dessus se dressent les immenses falaises du pic d'Arbison, vaste montagne granitique, dont le sommet déchiré est presque inaccessible à 8,800 pieds d'élévation. Il s'arrondit en cirque, comme la cime de tant d'autres monts dans les Pyrénées; un accident naturel donne à ce cirque un aspect extraordinaire : c'est une énorme aiguille de granit isolée, nue, et d'un brun rougeâtre qui s'élève du milieu des neiges dont le fond du cirque est toujours rempli.

Barèges, établissement thermal, à 8 l. S. de Bagnères-de-Bigorre. — Barèges est élevé de 1,282 mètres au-dessus de la mer et situé dans la vallée du Bastan, au centre des Pyrénées et au milieu de débris de ces montagnes. Son existence date seulement de 1744, jusqu'alors il n'y avait que quelques masures accessibles seulement aux piétons et aux personnes à cheval; à cette époque on construisit la route qui y conduit de Luz. La nature est hideuse à Barèges, mais ses sources font des miracles; et celui qui y retrouve la santé y voit seulement des eaux salutaires et non pas ces montagnes arides, images du chaos ou de la destruction, ce terrible Bastan dont le lit n'est formé que de débris de rochers. Barèges se compose d'une seule rue que forment environ 60 maisons dont la moitié sont assez belles; toutes sont destinées aux étrangers, car il n'y a pas de population fixe; à l'approche de l'hiver on démolit la plupart des maisons généralement construites en planches, et quelques hommes seulement, gardiens de ce village abandonné, y restent jusqu'au printemps. — Les hivers y sont si rigoureux que souvent l'endroit a été caché sous 15 pieds de neige. Barèges possède un hôpital militaire qui, dans la saison, peut contenir 100 officiers et 400 sous-officiers et soldats. Le beau monde y vient tard et n'y reste pas long-temps, à moins d'y être attiré par le seul désir de guérir; car la vie y est fort chère et fort ennuyeuse.

Campan, sur l'Adour, à 2 l. de Bagnères, ch.-l. de cant. Pop. 4,171 hab. — Le bourg de Campan donne son nom à la riche et belle vallée dont il occupe le centre; il est construit en croix, sur la rive gauche du gave vers lequel s'étend une de ses rues; l'autre borde la route de Bagnères-de-Bigorre. La vallée est bien cultivée et abonde surtout en pâturage; ses deux versants ont un caractère opposé et dont le contraste est frappant. La pente gauche est douce, couverte de métairies, de vergers et de bosquets : l'autre est nue, déchirée, escarpée; ce sont les falaises de *Pène de Lhéyris*, longue montagne dont le point culminant, en face de Campan, à 5,920 pieds d'élévation. A sa base, près du bourg, est une caverne remarquable par des stalactites d'albâtre, et plus vers le haut de la vallée se trouve la célèbre marbrière de Campan.

Cauterets, sur la rive droite du gave de Pierrefitte, à 4 l. d'Argelès. Pop. 1,100 hab. — Cauterets, naguère encore chétif, sale, presque inconnu, voit s'accroître rapidement ses constructions ainsi que la réputation de ses eaux minérales. Ce village obscur s'est transformé depuis peu d'années en un bourg peu régulier dans son plan, mais propre, bien bâti, et qui possède une jolie rue, de bons hôtels et la plupart des établissements qui peuvent rendre agréable et amusant un séjour de quelque durée. Il est situé à la jonction de trois vallées, dans un bassin étroit et encaissé par de vastes montagnes. Au-dessus de Cauteretz s'élève une falaise immense qui le menacerait d'une ruine prochaine s'il n'était protégé par une épaisse forêt de hêtres; elle embellit le site dont l'aspect général est mélancolique. Les vallées sont profondes et sauvages, leurs escarpements hérissés de noirs rochers et sillonnés par des torrents impétueux. Une nature si fière et si sombre attriste l'âme, et la charme par son pittoresque majestueux. Des pics de 8 à 9,000 pieds dominent ces vallées et pendant plusieurs mois de l'année y précipitent de dangereuses avalanches. Pendant l'été Cauteretz jouit de jours délicieux; mais l'hiver y est long, glacé, désolé. Le bourg a plusieurs établissements de bains; d'autres, plus beaux et les plus fréquentés, se trouvent sur le haut de la vallée, sur la route du pont d'Espagne, du lac de Gaube et du cirque de Vignemale, sites célèbres, d'un pittoresque magnifique, et but des excursions de la plupart des baigneurs de Cauteretz.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 3 députés.—Il est divisé en 8 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont : Tarbes (2 arrond.), Bagnères. — Le nombre des électeurs est de 450.

Administrative. — Le chef-lieu de la préfecture est Tarbes.

Le département se divise en 3 sous-préf. ou arrond. commun.

Tarbes.	11 cantons,	197 communes,	104,022 habit.
Argelès.	5	100	39,785
Bagnères-de-Bigorre.	10	204	89,031
Total. . .	26 cantons,	501 communes,	233,031 habit.

Service du trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Tarbes), 2 receveurs particuliers, 8 percepteurs d'arrond.

Contributions directes. — 1 directeur (à Tarbes) et 1 inspecteur.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Tarbes), 1 inspecteur, 2 vérificateurs.

Hypothèques. — 3 conservateurs dans les chefs-l. d'arr. comm.

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Tarbes), 1 direct. d'arr. (à Bagnères), 3 receveurs entreposeurs.

Forêts. — Le département fait partie du 29e arrondissement forestier, dont le chef-lieu est Pau. — 1 insp. à Tarbes.

Ponts-et-Chaussées. — Le département fait partie de la 8e inspection, dont le chef-lieu est Bordeaux. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Tarbes.

Mines. — Le département fait partie du 17e arrondissement et de la 5e division, dont le chef-lieu est Montpellier.

Haras. — Tarbes est le chef-lieu du 8e arrond. de concours pour les courses de chevaux. — Il y a à Tarbes un dépôt royal où se trouvent 140 chevaux, étalons, etc.

Loterie. — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831 comparé à 1830) une augmentation de 2,232 francs.

Militaire. — Le département fait partie de la 10e division militaire, dont le quartier général est Toulouse. — Il y a à Tarbes 1 maréchal de camp commandant la subdivision et 1 sous-intendant militaire. — Le château de Lourdes compte au nombre des places de guerre. — Le dépôt de recrutement est à Tarbes. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 18e légion, dont le chef-lieu est à Toulouse.

Judiciaire. — Les tribunaux du département sont compris dans le ressort de la cour royale de Pau. — Il y a 3 tribunaux de 1re instance : à Tarbes (2 chambres), à Bagnères, à Lourdes, et 2 tribunaux de commerce : à Tarbes et à Bagnères.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Ce culte est le seul exercé dans le département qui forme le diocèse d'un évêché érigé dans le IVe siècle, suffragant de l'archevêché d'Auch, et dont le siége est à Tarbes. — Il y a dans le département : — à Tarbes, un séminaire diocésain; — à Saint-Pé, une école secondaire ecclésiastique. Le département renferme 3 cures de 1re classe, 22 de 2e, 206 succursales et 75 vicariats.

Universitaire. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Pau.

Instruction publique. — Il y a dans le département : — 4 colléges : à Argelès, à Bagnères, à Tarbes, à Vic-de-Bigorre. — Le nombre des écoles primaires du département est de 561, qui sont fréquentées par 15,597 élèves, dont 13,329 garçons et 2,268 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 111. — Il existe à Tarbes une *école gratuite* de dessin et d'architecture pour 40 élèves, fils d'artisans.

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 233,031 h. et fournit annuellement à l'armée 613 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

	Masculins.		Féminins.		
Mariages.					1,295
Naissances.					
Enfants légitimes	2,981	—	2,752	Total	6,225
— naturels.	268	—	229		
Décès.	2,086	—	1,882	Total	3,968

Dans ce nombre 4 centenaires.

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 46,398,
Dont: 12,281 contrôle de réserve.
34,117 contrôle de service ordinaire.
Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit:
33,706 infanterie.
83 cavalerie.
127 artillerie.
201 sapeurs-pompiers.
On en compte : armés, 6,431; équipés, 1,845; habillés, 2,969.
14,977 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 200 sont inscrits au registre matricule, et 64 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 74 sont soumis au service ordinaire, et 26 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 6,150 fusils, 159 mousquetons, 6 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (en 1831) :

Contributions directes.	1,378,127 f.	63 c.
Enregistrement, timbre et domaines.	835,839	37
Douanes et sels.	2,760	15
Boissons, droits divers, tabacs et poudres.	577,882	25
Postes.	99,280	58
Produit des coupes de bois.	2,872	19
Loterie.	2,938	95
Produits divers.	19,965	20
Ressources extraordinaires.	198,390	06
Total.	3,118,056 f.	38 c

Il a reçu du trésor 2,490,477 f. 47 c., dans lesquels figurent :

La dette publique et les dotations pour.	353,413 f.	46 c.
Les dépenses du ministère de la justice.	94,738	18
de l'instruction publique et des cultes.	272,211	47
de l'intérieur.	953	70
du commerce et des travaux publics.	507,657	32
de la guerre.	670,375	57
de la marine.	175	04
des finances.	73,488	28
Les frais de régie et de perception des impôts.	428,711	78
Remboursem., restitut., non valeurs et primes.	88,752	72
Total.	2,490,477 f.	47 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département, quoique pauvre et sans autre ressource industrielle que celle de ses bains, paie encore au gouvernement central 627,578 fr. 91 c. de plus qu'il ne reçoit.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 249,887 f. 61 c.

SAVOIR : *Dép. fixes :* traitements, abonnements, etc.	58,399 f.	99 c.
Dép. variables : loyers, réparations, encouragements, secours, etc.	191,487	62

Dans cette dernière somme figurent pour
15,245 f. » c. les prisons départementales,
47,727 f. 07 c. les enfants trouvés.

Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de.	20,750	»
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à.	45,481	»
Les dépenses des cours et tribunaux sont de.	74,610	68
Les frais de justice avancés par l'État de.	22,801	20

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 463,000 hectares, le départ. en compte :
210,000 mis en culture.
85,658 forêts.
15,297 vignes.
140,000 landes.

Le revenu territorial est évalué à 7,769,000 francs.

Le département renferme environ
15,000 chevaux mulets et ânes.
60,000 bêtes à cornes (race bovine).
7,000 chèvres.
30,000 porcs.
250,000 moutons mérinos, métis et indigènes.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 375,000 kilogrammes.

Le produit annuel du sol est d'environ :
En vins. . . . . . 278,000 hectolitres.
En maïs. . . . . . 230,000 id.

Les habitants du département de l'Ariége sont plutôt laboureurs, vignerons, pasteurs et bucherons qu'industriels. — La récolte en céréales est insuffisante pour la consommation, mais le pays produit un excédant considérable en vins, qui sont livrés au commerce ou convertis en eaux-de-vie.—On y élève beaucoup de bestiaux; on y engraisse beaucoup de volailles estimées, notamment des oies dont les cuisses, conservées dans la graisse, sont un objet d'exportation, et on y nourrit des porcs pour la salaison qui, préparés à Saliès (Basses-Pyrénées), fournissent ces excellents jambons vendus sous le nom de *jambons de Bayonne*. — La race des chevaux navarrins, élevés dans le haras et la plaine de Tarbes, est estimée pour la cavalerie légère. — Les haras particuliers du département fournissent une grande quantité de mules et de mulets à l'Espagne. — On s'adonne dans quelques localités à l'éducation des abeilles. Douze mille ruches fournissent annuellement environ 100,000 litres de miel et 6,000 kilogrammes de cire.

Le département est d'ailleurs un pays de petite culture : la plupart des paysans sont propriétaires, et la plupart des propriétaires font valoir eux-mêmes. — Les propriétés y sont extrêmement divisées, et à cause du peu d'industrie et de commerce, le terrain y est très cher. — L'hectare, dans les parties cultivables, se vend de 3 à 4,000 francs. On évalue le produit moyen des terres labourables à quatre pour un. — Les prairies sont de bonne qualité, et l'on cultive avec succès le *férouch*, ou trèfle rouge du Roussillon. — On fait avec le lait des troupeaux qui vont chaque saison dans les pâturages de la montagne du beurre d'excellente qualité, qu'on livre au commerce fondu en petits pots : on vante celui de la vallée de Campan. On fait aussi des fromages de lait de vaches, de brebis, etc., qui sont assez recherchés.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'industrie manufacturière n'a pas encore pris un grand essor : des étoffes de laine, des cuirs et des peaux, des toiles et des mouchoirs de coton, des papiers communs, des fers et des clous sont à peu près les seuls articles qu'elle livre aux exportations. — Nous avons parlé de l'exploitation des marbres des Pyrénées; il convient de citer aussi celle des ardoisières de Lourdes. — Les forêts fournissent des bois de construction à la marine et du merrain pour la fabrication des futailles. — Parmi les étoffes de laine il en est d'une qualité particulière et qui méritent une mention. Ce sont les voiles ou *crêpes* dits *barèges*.

Les objets que le commerce est obligé de demander au dehors sont les blés, les huiles, les savons, les drogues pour la teinture, les épiceries, la faïencerie, la verrerie, les draps fins, les soieries, les toiles, les cuirs, la quincaillerie, l'orfévrerie, les métaux, etc. — On y importe d'Espagne des laines en suint, des vinaigres, de l'alun, de la garance, etc.

Avec une industrie aussi arriérée, il n'y a pas lieu de s'étonner de ce qu'à la dernière exposition des produits de l'industrie, les Hautes-Pyrénées n'ait obtenu aucune mention : néanmoins il convient de rapporter au département la MÉDAILLE D'OR obtenue pour l'*exploitation des marbres* par MM. Pougens et comp. (de Toulouse), qui exploitent dans les départements de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et de l'Ariége plus de trente carrières. Les beaux marbres de couleur qui décorent la Bourse de Paris proviennent de ces exploitations.

DOUANES. — Le bureau d'Argelès, dépendant de la direction de Saint-Gaudens, a produit en 1831 :
Douanes, 2,737 fr.; sels, 23 fr.; total, 2,760 fr.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 77. — Elles se tiennent dans 24 communes, dont 17 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 110 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 30, occupent 31 journées.

377 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux, mules, mulets, bestiaux, porcs, etc.; les toiles et étoffes du pays; les vaisseaux vinaires; les monnaies d'Espagne, etc.

BIBLIOGRAPHIE.

Annuaire et *Manuel statistique du départ. des Hautes-Pyrénées*, par La Boulinière; 1807 et 1818. — *Itinéraire descriptif et pittoresque dans les Hautes-Pyrénées françaises*, par le même; 3 vol. in-8. Paris, 1825. — *Statistique des Hautes-Pyrénées*, par Peuchet et Chanlaire; in-4. Paris, 1811. — *Itinéraire topographique et historique des Hautes-Pyrénées, etc.*, par A. A**. (Abbadie); in-8. Paris, 1819. — *Guide du voyageur aux bains de Bagnères, Barèges, etc.*, par J. B. J.; in-12. Paris, 1819. — *Voyage dans les Pyrénées en 1818*, in-8. Paris, 1820. — *Annuaire du départ. des Hautes-Pyrénées*, in-18. Tarbes, 1821. — *Essais historiques sur le Bigorre*, par A. Davezac Macaya; 2 vol. in-8. Bagnères, 1823. — *Voyage aux Pyrénées françaises et espagnoles*, par J. P. P**.; in-8. Paris, 1829. — Etc., etc.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département des Pyrénées-Orientales.

(Ci-devant Roussillon.)

HISTOIRE.

Les premières époques de l'histoire du Roussillon sont fort obscures; on ne commence à entrevoir les événements avec quelque certitude que lorsque Annibal franchit les Pyrénées, l'an 536 de Rome, pour se porter sur l'Italie. L'apparition du général carthaginois mit toute la province en mouvement : les nations qui habitaient le versant septentrional des Pyrénées se rassemblèrent à *Ruscino*, l'une de leurs villes, pour concerter des moyens de résistance. Ces nations, comprises sous la dénomination générale de *Celtes tectosages*, se divisaient en plusieurs peuplades : celles que contenait le Roussillon étaient les *Sardones*, les *Consuarani* et les *Ceretani*. Annibal, au lieu de combattre, entama des négociations qui eurent pour résultat le libre passage de ses troupes.

C'est environ un siècle après cet événement que les Romains se montrent en dominateurs dans les contrées pyrénéennes que borde la Méditerranée. Ces nouveaux maîtres incorporèrent le Roussillon à la Gaule narbonnaise.

Vers le ve siècle, les Romains firent place aux Visigoths, et ceux-ci, possesseurs du Roussillon pendant 300 ans, y introduisirent leurs lois et leurs usages, jusqu'à l'époque où les Sarrasins, vainqueurs de Roderic, s'emparèrent, en 719, de la province, et y commirent toutes sortes d'excès. En 760, Pepin vint à son tour dépouiller les spoliateurs, et joignit le Roussillon à la France.

Ici commence la domination des comtes. D'abord délégués du roi de France, ils usurpent graduellement la souveraineté et deviennent bientôt héréditaires. Le Roussillon a tantôt des comtes particuliers; tantôt il est soumis aux rois d'Aragon qui le gouvernent sous ce titre. Mais, jusqu'à Louis IX, les rois de France s'en regardèrent toujours comme suzerains; on les voit de temps à autre exercer dans la province des actes de souveraineté. Par le traité de Corbeil, en 1258, Louis IX renonça à ce fief, en faveur de Jacques Ier, roi d'Aragon, qui de son côté céda ses prétentions sur une partie du Languedoc.

Après la mort de Jacques, le partage de ses États entre ses enfants fit tomber le Roussillon sous la puissance des rois de Mayorque. Leur règne fut pour les habitants une source de calamités. Au XIIIe siècle éclate, entre le roi de Mayorque et le roi d'Aragon, une guerre sanglante, à la suite de laquelle ce dernier rentre en possession du Roussillon. La province reste un demi-siècle dans cette dépendance, ordinairement apanagée au fils aîné du roi. Jean II, attaqué par les Navarrois et les Catalans, demande du secours à Louis XI, roi de France, qui lui envoie 700 lances, moyennant 300,000 écus d'or que le roi d'Aragon s'oblige à lui payer après la guerre. Le succès obtenu, Jean se trouve hors d'état de remplir sa promesse; il demande du délai et abandonne le Roussillon pour garantie de ses engagements. Mais les Roussillonnais se révoltent; Louis XI vient à deux reprises mettre le siége devant Perpignan. La seconde fois, il s'en empare après huit mois de résistance. Charles VIII, dominé par l'idée de son expédition de Naples, rend, en 1492, cette province au roi d'Aragon, sans en exiger aucun dédommagement. Ferdinand II étant devenu roi d'Espagne, par son mariage avec Isabelle, le Roussillon tombe sous la domination espagnole.

Cependant, par sa position topographique, cette contrée appartenait à la France. François Ier et, après lui, Louis XIII, firent des efforts pour la reprendre. Ce dernier y envoya, sous les ordres du grand Condé, une armée qui livra plusieurs combats, s'empara des principales places fortes et entra enfin dans Perpignan. Ces conquêtes facilitèrent un accommodement: l'île des Faisans fut le théâtre de négociations suivies, et le traité des Pyrénées assura pour toujours à la France la possession d'une province si souvent disputée. Depuis 1659, le Roussillon fait partie du royaume.

ANTIQUITÉS.

Le Roussillon possède peu de monuments antiques; on y remarque principalement les bains d'Arles; le tombeau de Constant, fils de Constantin, à Elne; et une vieille mosquée qui sert d'église aux habitants de Planes.—Il ne reste de l'ancienne ville de Ruscino, que quelques masures et une vieille tour qu'on appelle encore *Tor de Castel. Rossello.*

MOEURS ET CARACTÈRES.

Impétuosité dans le caractère, franchise dans les relations sociales, haute opinion de soi-même, tels

sont les traits distinctifs du Roussillonnais, partout où l'éducation n'a point promené son niveau. Ce qu'il aime par-dessus tout, c'est l'indépendance; les rigueurs ni la menace ne peuvent rien sur lui; il est facile à la bienveillance et aux égards. L'esprit des Roussillonnais a été bien apprécié par Pierre de Marca, qui, en 1655, écrivait au comte d'Estrades: «Le seul moyen de les gagner consiste à leur témoigner que l'on estime leur courage, leur constance et leur adresse politique (car ils se piquent fort de cela): à quoi il faut ajouter les caresses et le soulagement du peuple, autant qu'il se peut; ils contribuent à ce qu'ils peuvent, lorsqu'ils y sont conviés de bonne grâce, mais ils ne peuvent souffrir ni l'injure personnelle, ni la violence réelle.»

Le long contact du Roussillon avec l'Espagne a dû nécessairement jeter une teinte espagnole sur les mœurs du département; cette nuance est aujourd'hui presque effacée dans les villes; cependant elle perce encore dans le goût des cérémonies religieuses; dans une certaine indifférence pour les affaires, dans la prédilection pour quelques amusements de la Péninsule. C'est dans les campagnes que l'influence espagnole est encore toute vivante. Là les courses de taureaux sont encore en honneur; le laboureur quitte sa charrue, l'ouvrier sa boutique, pour courir à ces fêtes sanglantes. Là, par une espèce de contradiction morale, le peuple est à la fois sobre et enclin à une ostentation de prodigalité, vif, irascible et ami d'une douce indolence: sa vigueur et son énergie, une fois mises en mouvement, le rendent capable de souffrir les plus dures fatigues, d'affronter les plus grands dangers; hors de là, son existence est toute passive, toute intérieure: c'est le sommeil de la force. Si la gloire réveille le Roussillonnais, le plaisir n'est pas pour lui un moins puissant aiguillon. Il aime la danse avec passion; il s'y livre avec excès. Cet amusement est vraiment national dans la contrée, et a d'ordinaire pour théâtre les places publiques. Il fait partie de toutes les grandes solennités, non-seulement dans les montagnes, mais encore dans le chef-lieu, où une enceinte spéciale lui est réservée.

Essayons de donner une idée exacte de ces danses originales. Les hommes ouvrent ordinairement *lo batl*, la contre-danse, par un *contrapas*, dont le rhythme syncopé accuse une origine grecque; viennent ensuite les femmes, qui, mêlées aux danseurs, forment tour à tour des passes et des tours de mains: ici le rhythme musical a changé. Les points d'orgue indiquent au danseur qu'il faut enlever la danseuse et la placer d'un élan sur la main, comme sur un siége. N'est pas adroit qui veut; les plus robustes manquent souvent leur coup faute d'adresse, et gare aux accidents!

Ces danses s'exécutent au son d'une musique assez bizarre d'abord: *lo flaviol*, sorte de flageolet, le tambourin, deux hautbois, *prima* et *tenor*, la cornemuse, *la borrassa* composent cet orchestre, qu'on finit par trouver plus agréable qu'on ne l'aurait cru.

Les danses du Roussillon sont de différentes espèces; celle des *Ségadilles* est la plus vive et la plus animée: ce sont de petits airs détachés, fort courts, dont la mesure est extrêmement précipitée; on ne peut la suivre que par beaucoup de vitesse et de légèreté, par des mouvements saccadés et presque impétueux; à la fin de chaque couplet on enlève les danseuses par des sauts pareils à ceux dont il vient d'être fait mention (1).

Nous avons dit que les Roussillonnais ont reçu de l'Espagne le goût des cérémonies religieuses; il y a peu de pays, en effet, où les processions soient plus pompeuses, les églises décorées avec plus de magnificence. Les fêtes du Jeudi-Saint et la Fête-Dieu mettent dans tout son éclat cette partie du caractère national: les murs sont tapissés de riches tentures, le pavé jonché de fleurs, l'air étoilé de cierges. Le sanctuaire se change, en quelque sorte, en un théâtre, où sont représentées les différentes scènes du Nouveau-Testament. On a remarqué néanmoins que, depuis la révolution, ce penchant à dramatiser les choses sacrées s'est beaucoup affaibli; la dévotion aujourd'hui s'accorde mieux avec la piété.

COSTUMES.

Les femmes du département des Pyrénées-Orientales ont pour coiffure un mouchoir qui, étendu comme un voile sur le derrière de la tête, s'attache par les deux bouts sous le menton, et pend en pointe sur les épaules. Un nœud de rubans noirs, placé à l'origine des cheveux, recouvre avec grâce leurs fronts; leur ceinture est fortement serrée par un corset lacé sur le devant. Leur jupe courte, à plis amples et multipliés, laisse voir des jambes bien faites, recouvertes par des bas de couleur soigneusement tirés. Les Roussillonnaises portent, en outre, dans la mauvaise saison, un léger capuchon, qu'elles replient carrément sur leur tête lorsqu'elles en sont embarrassées, ou qu'elles laissent flotter sur leurs épaules quand elles veulent se garantir du vent des montagnes. Les hommes ont un long

(1) Une des figures de ces danses, qu'on appelle *lo salt*, a pour acteurs quatre hommes et autant de femmes. A un moment donné, les quatre cavaliers soulèvent ensemble leurs dames, formant ainsi une pyramide dont le sommet a quatre bonnets de femme et la large base les huit jambes des danseurs.

La cornemuse dont il est question est nommée, dans le pays, *lo gralla*. Le souffle du *jutglar* (on appelle encore ainsi celui qui en joue) emplit d'abord l'outre de toute la force de ses poumons; le gralla se met alors sous le bras gauche; le vent dont il est gonflé cède à la pression, et rend, en s'échappant, des sons aigus qui animent les Roussillonnais au plaisir de la danse. Après le nom de gralla, cet instrument reçoit encore du peuple diverses dénominations qui font image. C'est ainsi qu'on l'appelle: *la criatura verda* (le petit être vert), *lo sach del gemechs* (le sac des soupirs), etc.

PYRÉNÉES ORIENTALES

Fort de Salces

MÉDITERRANÉE

AUDE

ESPAGNE

- CHEF LIEU DE DÉPARTEM.T
- Chef lieu d'Arrondissement
- Chef lieu de Canton
- Route royale avec les distances d'un relais à l'autre en lieues de P.
- Route royale sans relais
- Bureau de Poste aux Lettres

Myriamètres.

Lieues de Poste

Dressé par Monin

Gravé par Rambos et Laguillermie rue des Noyers 66.



Costumes des Pyrénées Orientales.



Rigaud

Arago.

bonnet rouge, pendant derrière le dos. Une veste courte, une ceinture rouge tournant plusieurs fois autour des reins, un large pantalon flottant; des souliers ou des *spardilles*, complètent leur costume.

LANGAGE.

La langue catalane est la seule en usage parmi le peuple du Roussillon; c'est, comme on dit aujourd'hui, le *patois du pays*, expression impropre, en parlant d'un idiome aussi remarquable par son antiquité et par ses formes grammaticales; car tout prouve que la langue catalane n'est autre qu'une division de ces antiques idiomes connus sous les dénominations diverses de *roman vulgaire*, de *rustique*, de *latin corrompu*, de *provincial* ou *provençal*, de *limosin* ou de *catalan*; c'est une langue que parlaient les peuples de l'occident européen, avant même que le latin eût été assujetti aux règles que lui imposa son premier grammairien. On sait que ce ne fut ni un Volsque, ni un Étrusque, ni un enfant du Latium, mais bien un envoyé des Grecs, Grec lui-même, Cratès, fils de Démocrate, qui, forcé de séjourner à Rome, charma les loisirs de sa retraite en coordonnant, sous les formes grammaticales grecques, la langue irrégulière que parlaient les maîtres futurs du monde.

Nous n'avons ni le temps ni la prétention d'écrire l'histoire de la langue catalane, mais nous citerons sur son antiquité quelques faits assez curieux.

Des traces de cette langue se trouvent dans les vers des prêtres saliens; le Latin les a rejetés, le Catalan les a conservés. — Des mots qui ne sont pas restés dans la belle latinité, mais que le Catalan a conservés, se trouvaient inscrits sur la colonne rostrale de C. Duillius. — D'autres mots, répudiés par les Latins, mais conservés par les Catalans, sont enfouis dans le *fumier* d'Ennius et dans les Dialogues de Plaute. — Quintilien signale comme barbares un grand nombre de mots latins qui sont restés chez les Catalans. — Enfin les monuments des VIIIe, IXe et Xe siècles portent des traces de ce même catalan, et nous arrivons au XIe siècle, éclatant par ses troubadours.

Les Catalans, dès 1371, avaient déjà un art poétique et un Dictionnaire des rimes, ce qui suppose l'existence d'une grammaire. — Dès les XIIe et XIIIe siècles, ils possédaient un Droit civil et un Droit maritime écrit.

Une fatalité a poursuivi la gloire acquise par le peuple catalan. C'est à peine si l'existence de ce grand peuple est fixée dans l'histoire des nations. La couronne de Castille a pu l'éclipser, mais non le détruire. Ne pouvant comprendre sa langue antique, le Castillan l'appelle tantôt *limosine*, tantôt *provençale*; et de cette maladroite erreur, tant d'autres erreurs si souvent répétées, qu'il sera facile un jour de faire disparaître.

Il faut être Catalan pour comprendre cette belle langue, peu ou presque point connue des autres peuples. Espérons qu'on fera un jour pour elle ce que des savants ont fait et font encore pour les langues provençale et d'oil, qui ne sont autres que ses sœurs (1).

NOTES BIOGRAPHIQUES.

Les armes ont été une source féconde d'illustrations dans une province si long-temps agitée par la guerre; presque tous les seigneurs du Roussillon se sont distingués par des actes de courage et d'intrépidité; mais ces faits n'appartiennent pas spécialement à la province; ils se rattachent à l'histoire générale des pays dont elle a fait partie. Nous nous bornerons à rappeler les hommes célèbres dont le souvenir est inséparable des localités du Roussillon.

Le département a donné naissance à plusieurs troubadours, dont les principaux sont Guillaume de Cabestany, Béranger de Palasol, Pierre de Corbiac, Fourmit de Perpignan et Bistorts de Roussillon.

JEAN BLANCA, bourgeois de Perpignan, était premier consul de cette ville lorsque Louis XI y vint mettre le siége, en 1475. Son fils unique ayant été pris dans une sortie, les assiégeants envoyèrent dire à Blanca qu'ils feraient mourir ce jeune homme si la ville persistait à ne pas vouloir ouvrir ses portes. Le courageux consul répondit que « les liens du sang et l'amour paternel ne l'engageraient jamais à trahir son Dieu, son roi, sa patrie. » Son fils fut en effet massacré sous ses yeux.

HYACINTHE RIGAUD, peintre célèbre du XVIIIe siècle. La ville de Perpignan possède quelques ouvrages importants de ce grand artiste. La nature de son talent lui a mérité le surnom de *Van-Dyck français*.

Parmi les contemporains, le département compte plusieurs hommes distingués.

DOMINIQUE-FRANÇOIS ARAGO, né à Estagel, en 1786. Au sortir de l'École polytechnique, il fut nommé secrétaire du Bureau des longitudes et partit, en cette qualité, pour aller en Espagne continuer la grande opération géodésique par laquelle MM. Delambre et Méchain avaient mesuré l'arc du méridien compris entre Dunkerque et Barcelone. Cette mission fut environnée de périls qui offrent un intérêt romanesque. A son retour, M. Arago fut reçu à l'Institut, en remplacement de M. Lalande; il n'avait alors que 22 ans. Indépendamment de ses travaux astronomiques, M. Arago s'est livré à des recherches de physique, particulièrement sur les nouvelles propriétés de la lumière, découvertes par Malus. Ce savant est aujourd'hui secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, membre du Bureau des longitudes et de la Chambre des députés. — M. Arago a deux frères qui ont acquis de la réputation dans d'autres genres. M. ÉTIENNE ARAGO s'est fait connaître par des *vaudevilles* spirituels; et M. JACQUES ARAGO, par un *Voyage autour du monde*, qu'il a écrit et dessiné dans ses périlleuses excursions.

DOM BRIAL, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, a été un des membres les plus laborieux de cet ordre utile, et une des illustrations de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Sa continuation des *Historiens de France* est un beau monument scientifique de patience et de sagacité.

PIERRE PUIGGARI, professeur distingué, a publié une *Grammaire castillane* et des articles d'archéologie très remarquables; il travaille, concurremment avec son ami

RENARD DE SAINT-MALO, ancien sous-préfet, à l'éclaircissement des points historiques du Roussillon.

JAUBERT DE PASSA, agronome distingué, a fait une étude particulière de la science des irrigations et a publié sur ce sujet plusieurs écrits remplis de vues utiles et d'observations intéressantes.

Enfin J. TASTU, qui s'est occupé avec intelligence du développement des arts typographiques, possède des connaissances variées et étendues sur la langue et la littérature catalanes. M. Tastu a pour femme une dame dont la place est marquée au premier rang de nos poëtes contemporains.

TOPOGRAPHIE.

Le département des Pyrénées-Orientales est un département *frontière* et *maritime*, région S. — Il est formé de la réunion du Roussillon, de la Cerdagne française et d'une partie du Rasès (Languedoc). — Il a pour limites, au nord, le département de l'Aude; à l'est, la

(1) Le vœu que nous formons sera accompli avant peu : on nous annonce l'importante et prochaine publication d'une *Bibliothèque de la Couronne d'Aragon*, dont les premières livraisons comprendront : une *Grammaire générale de la Langue catalane*, publiée pour la première fois en français; une *Chronique inédite des grandes Familles catalanes*, depuis Charlemagne jusqu'à Charles-Quint; un *Cançoner de obras enamoradas*; et une édition variorum du célèbre poëte *Auzias March*, le Pétrarque des Catalans. — Cette publication est confiée aux soins éclairés de M. J. Tastu, de Perpignan.

mer Méditerranée; au sud, la Catalogne (Espagne); et à l'ouest, le département de l'Ariége. — Il tire son nom de sa position sur l'extrémité orientale des Pyrénées. — Sa superficie est de 411,376 arpents métriques.

SOL.—Il est graveleux et pierreux; la couche végétale, formée de débris décomposés des roches entraînés par les eaux qui descendent des montagnes, est peu profonde. Néanmoins elle suffit à la culture, lorsqu'elle doit sa formation à des éléments calcaires et argileux; mais quand elle n'est composée, comme cela a lieu généralement, que de matières quartzeuses et micacées, produites par la décomposition des roches granitiques, elle ne présente souvent que des terres arides et infécondes, ou un sol sec et léger, peu favorable à la végétation. Les terres exposées aux inondations, s'engraissent du limon que les rivières déposent, et sont la partie la plus fertile du département.

MONTAGNES. — Séparé du département de l'Aude par la chaîne des Corbières, le département a, du côté de l'Espagne, les Pyrénées pour frontières; au milieu, et comme pour compléter le demi-cercle de sommets variés de formes, de dimensions, de hauteurs et d'aspects, qui embrasse la belle plaine de Perpignan, s'étend le mont *Canigou*, contrefort secondaire des Pyrénées, dont le pic a plus d'élévation que la chaîne principale dont il provient. — Les montagnes du département sont les plus belles de toute la chaîne pyrénéenne. Elles présentent rarement une roche nue et pelée. Les unes sont couronnées d'arbres verts, pins, sapins, etc.; ou de riches forêts de chênes, de châtaigniers, de frênes, de liéges, etc.; d'autres offrent à leur sommet des plaines étendues, de larges plateaux ornés d'une pelouse toujours verte, émaillée de fleurs et rafraîchie par le cours de nombreux ruisseaux. Tels sont le *Pla-Guillem*, sur le Canigou; *Camporello*, dans le Capsir; et *Llansades*, au-dessus du mont Louis. — Le *Canigou*, suivant Cassini, a 1,454 toises de hauteur au-dessus du niveau de la mer. Sa cime, qu'on aperçoit facilement de 30 lieues de distance, est couverte de neige pendant sept mois de l'année. Ses flancs offrent même, du côté du nord, de larges fentes où séjournent des neiges perpétuelles. — Voici la peinture vive et pittoresque que M. Thiers a faite de cette belle montagne : « Entraînés par le mouvement rapide de nos quatre chevaux lancés au galop, nous voyions se succéder tour à tour les têtes de ce mont superbe qui, placé à l'entrée des Pyrénées, les annonce d'une manière si imposante. La plaine n'avait encore reçu aucun rayon du soleil, lorsque tout à coup le Canigou reçut sur son front une teinte rose qui, se mariant à la blancheur des neiges, produisit une nuance d'une inexprimable douceur. Cette bande lumineuse s'agrandissant par l'élévation progressive du soleil, le pic supérieur semblait croître à mesure qu'il s'éclairait. Bientôt le mont tout entier fut inondé de lumière et de pourpre; alors toutes les formes cachées dans l'obscurité se dessinèrent à la fois, toutes ses saillies ressortirent, toutes ses profondeurs semblèrent s'enfoncer encore, et il parut acquérir une réalité qu'il n'avait pas. Le froid, le vent, la rapidité de la course, ajoutaient à l'effet de ce grand spectacle; le mouvement surtout le rendait enivrant. » — On trouve dans une des parties les plus élevées du *Canigou*, une vaste et profonde ouverture, autour de laquelle sont scellés de grands anneaux de fer pareils à ceux qui, dans les ports, servent à attacher les câbles des vaisseaux. On suppose que cette ouverture, dont on n'a pas sondé la profondeur, a servi à l'exploitation d'une mine aujourd'hui abandonnée, et que ces anneaux étaient destinés à soutenir les cordes employées pour descendre et monter les hommes et les fardeaux.

COLLS ET PERTHUS.— On appelle ainsi les passages des Pyrénées qui conduisent en Espagne. Ils sont au nombre de quinze. Les principaux sont les colls de *Banyuls*, du *Perthus* et de *Saint-Louis*. — Le *coll du Perthus*, traversé par la route royale de France en Espagne, est le point de séparation entre les deux royaumes. Ce passage important est défendu, ainsi que celui de *Panissas*, par la forteresse de Bellegarde. C'est sur le *coll du Perthus* que Pompée avait fait ériger le fameux trophée surmonté de sa statue. On y lisait que « depuis les Alpes jusqu'à l'extrémité de l'Espagne ultérieure, Pompée avait soumis à la république romaine huit cent soixante-seize villes. » Vingt-trois ans après, César fit élever un autel de pierre à côté de ce trophée : il ne reste aucune trace de ces deux monuments. — En 1764, on plaça au même lieu deux pierres de marbre gris-blanc, pour fixer la ligne de la frontière. Ces pierres ont été renversées pendant les guerres de la révolution.— Le *coll de Banyuls* est le seul passage qui, à l'extrémité *Est* des Pyrénées, communique avec la Catalogne. Il a été témoin, en 1793, d'un acte de patriotisme que nous avons plaisir à rappeler. La frontière, de ce côté, était dégarnie de troupes; les Espagnols s'avancèrent pour envahir le Roussillon et entrer en France. — Le général ennemi somma les habitants de Banyuls, petite commune voisine du coll, et qui, encore aujourd'hui, ne compte pas plus de 1,000 habitants, de se soumettre, à peine d'être passés au fil de l'épée; ils lui firent répondre par M. Sylvestre Douzan, procureur de la commune, *que les habitants de Banyuls, étant Français, devaient tous mourir pour l'honneur et l'indépendance de la France.* Et, quand la division espagnole, forte de 3,000 hommes, s'engagea dans les gorges, ces braves citoyens, secondés par leurs femmes et par leurs enfants qui leur apportaient des munitions de guerre, attaquèrent courageusement les ennemis, en détruisirent une partie, et obligèrent le reste à prendre la fuite.

FORÊTS. — Il n'existe point de forêts dans le département; on n'y trouve que des bois disséminés sur les montagnes, presque tous sans débouchés, et ne servant, en grande partie, que pour l'usage des communes environnantes, et pour l'affouage de quelques forges. Néanmoins ces bois occupent encore une superficie considérable.

CÔTES ET PORTS. — La côte, depuis la limite du département de l'Aude jusqu'au point où les Pyrénées vont s'abîmer dans la mer, est plate et sablonneuse. Du côté des Pyrénées, elle offre des roches granitiques. Le département ne possède qu'un port qui mérite ce nom, *Port-Vendres.*

ÉTANGS. — Ils se divisent naturellement en deux classes: les étangs des montagnes, qui sont les réservoirs naturels des sources et des fontaines; et les étangs de la plaine, au nombre de trois, formés par les eaux de la mer, réunies à celles que les inondations laissent sur le littoral. Le plus considérable est celui de Salces, le même qu'on appelle étang de Leucate dans le département de l'Aude. Sa superficie, dans le département des Pyrénées-Orientales, est de 4,203 hectares. Ses eaux sont salées et un peu amères. Les deux autres étangs sont celui de Saint-Nazaire (superficie, 941 hectares), dont les eaux sont salées; et celui de Villeneuve-de-la-Raho (superficie, 176 hectares). Cet étang ne communique point avec la mer et n'est alimenté par aucune source; ses eaux sont cependant salées et se cristallisent en été dans les chaleurs de la canicule.

RIVIÈRES. — La Tet (cours, 104,320 mètres), le Tech (cours, 68,100 mètres), et l'Agly (cours, 68,600 mètres), sont les trois rivières principales et celles qui reçoivent tous les cours d'eau du département; mais aucune n'est navigable. Ces rivières, que l'on passe à pied sec dans certains temps, ressemblent à des fleuves impétueux lorsqu'il a plu dans la montagne. Leurs inondations causent de fréquents ravages sur le littoral où elles ont leur embouchure dans la mer.—L'Aude, qui donne son nom à un département voisin, et la Sègre, qui va couler en Espagne, ont aussi leurs sources dans le département. — La *Fontdame* est un ruisseau qui se perd, à

cent pas de sa source, dans un marais voisin de l'étang de Salces; elle coule sous terre et ressort ensuite à environ cinq cents pas plus bas, pour former une espèce de canal qui va se jeter dans l'étang, après avoir traversé tout le marais. Le terrain compris entre l'endroit où la source se perd et celui où elle reparaît s'appelle *couverte;* il est rempli de trous, dans lesquels se jettent parfois des bœufs et des moutons qui vont y pâturer.

Canaux. — Le département renferme de nombreux canaux, mais ce sont seulement des canaux de dérivation et d'arrosement. Ils font partie d'un système d'irrigation très bien combiné. Ceux du bassin de la Tet, au nombre de 18, arrosent 12,311 hectares; ceux des bassins du Tech et de l'Agly, qui sont au nombre de 22 principaux, arrosent 16,245 hectares.—Outre l'arrosement de ces 28,556 hectares, les eaux dérivées des rivières font mouvoir dans le département environ 443 moulins et usines.

Routes. — 7 routes royales et 3 routes traversent le département. Au nombre des routes royales est la route de Paris en Espagne, par Perpignan. Parmi les ouvrages d'art qui s'y font remarquer sont les ponts de Perpignan sur la Basse, et celui de Céret sur le Tech, tous deux d'une seule arche. Celle du premier est d'une belle construction; celle du second, où la voie est large seulement de 14 pieds, a été construite en 1336, et a 140 pieds d'ouverture, avec une élévation de 76 pieds au-dessus du lit de la rivière.

ASPECT DU PAYS.

Le département a la forme d'un vaste hémicycle tourné vers la mer. Le sol s'élève en amphithéâtre, depuis le rivage jusqu'aux montagnes. La chaîne des Pyrénées, qui commence au sud-est de Perpignan, et les montagnes de Salces, au nord, sont les deux extrémités du demi-cercle; elles s'élèvent insensiblement et semblent s'unir avec le Canigou, qui se trouve au centre. Tout ce plan est divisé en trois bassins, dans lesquels coulent, de l'ouest à l'est, trois rivières qui reçoivent tous les torrents des montagnes et conduisent leurs eaux dans une plaine trop peu élevée au-dessus de leur lit pour leur offrir des digues naturelles. Ces rivières débordent facilement, et on voit fréquemment l'Agly et la Tet confondre leurs eaux dans les plaines de la Salanque. Tous les cantons situés sur les bords de ces rivières sont arrosés par des canaux, agents réparateurs des calamités qui, sous un ciel d'airain, affligent les campagnes. La verdure ne quitte pas un instant ces bords fortunés; ils présentent l'aspect le plus varié et le plus riche, qui contraste singulièrement avec le reste de la plaine, où l'on ne rencontre, au mois de juillet, que des terres dévorées par un soleil brûlant, et qui sembleraient incapables de répondre aux soins et au travail de l'homme, si l'on ne voyait des bosquets d'oliviers s'élever dans les intervalles des guérets et des jachères, et des vignes chargées de grappes rougissantes, au milieu de plaines où les pierres et les cailloux cachent et remplacent, en quelque sorte, la terre végétale.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — La température varie suivant les différentes expositions des lieux. Dans la plaine, elle est sèche et chaude; sur les flancs du Canigou, plus froide en hiver, et agréablement tempérée pendant l'été; dans la Cerdagne française, au milieu de la chaîne des Pyrénées, les hivers sont longs et rigoureux. La neige y dure plusieurs mois.

Vents. — Le *vent du nord* ou *tramontane*, est froid et sec, il purifie l'air et redonne de la vigueur au corps. Le *vent du sud* ou *d'Espagne* a des qualités contraires, mais heureusement il souffle rarement. Les effets du *vent d'est* ou *marin* varient suivant les saisons. En hiver, il est chaud et humide; en été, il rafraîchit agréablement l'atmosphère.

Maladies. — Des fièvres intermittentes, des maladies dartreuses et cutanées; et parmi les affections chroniques, l'hydropisie de poitrine et la phthisie pulmonaire sont les maladies les plus communes.

HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — La race de chevaux de la Cerdagne offre parfois d'excellents chevaux de selle, assez pareils pour la conformation, aux chevaux espagnols. — De tous les animaux domestiques, les moutons et les chèvres sont ceux qui prospèrent le plus. — Il y a dans les montagnes des chamois, des ours et des sangliers. Les loups et les renards y sont communs. — Les oiseaux de proie, aigles, vautours, faucons, milans, etc., sont très multipliés, ainsi que toutes les espèces de gibier ailé. — Parmi les reptiles, on compte des tortues de terre, des serpents et des vipères. — Les rivières sont peu poissonneuses, mais la mer fournit une grande variété de poissons. Les plus recherchés sont l'esturgeon, le thon, la lamproie, le muge, etc. — On trouve la torpille électrique dans les étangs et sur la côte. — Le kermès, insecte précieux qui donne une belle couleur de pourpre, est très commun dans les garrigues ou taillis de chêne vert.

Règne végétal. — Les chênes, les hêtres, les pins et les sapins sont les arbres forestiers. — On voit des bois de châtaigniers. — Toutes les céréales réussissent parfaitement. — Les plantes médicinales et aromatiques sont très multipliées.—Outre l'olivier cultivé, on trouve dans les bois l'olivier sauvage. — L'oranger croît en pleine terre dans la plaine. — On cultive en grand le micocoulier ou *lladoner*, dont on fait des manches de fouet appelés *perpignans*. — Parmi les arbres exotiques qui se sont acclimatés, on remarque un magnifique tulipier de Virginie, planté en 1769 dans le jardin de la pharmacie de Perpignan. Ce bel arbre a déjà 2 mètres 80 centimètres de circonférence, à un mètre du sol. Sa hauteur est de 18 mètres. Il couvre avec ses branches un cercle de 40 mètres.

Règne minéral. — Des mines de fer, d'argent, de cuivre, de bismuth, de plomb, composent les richesses minérales du département. On y trouve aussi quelques pierres précieuses, entre autres des topazes et des améthystes, et un grand nombre de pétrifications de toute espèce. Les beaux marbres, les granits et les schistes y sont fort abondants. — On prétend avoir trouvé dans une mine de charbon de terre, située dans la commune d'Estavar, et avec des pommes de pin carbonisées, des ossements humains fossiles, tels qu'une main entière avec toutes ses phalanges et ses ongles, et une mâchoire inférieure à laquelle il ne manquait qu'une dent.

Eaux minérales. — Le département renferme plus de 40 sources d'eaux minérales. Il s'y trouve 6 grands établissements thermaux destinés aux malades, Arles, Vernet, Nossa, la Preste, Las-Escaldas et Molitg. — Les eaux en sont sulfureuses. — Parmi les sources dont nous ne citons pas les noms, on en compte plusieurs qui sont ferrugineuses et une qui est acidule alcaline.

CURIOSITÉS NATURELLES.

Le département possède plusieurs grottes ou cryptes de différentes grandeurs, qui renferment de beaux stalactiques d'albâtre. Ce sont celles de Britchut, de Sirach, de Corbère, la *Cova d'en Pey* à Montferrer, et la *Cova Bastera* à Villefranche.

L'*hermitage de Saint-Antoine de Galamus* est formé de grottes à stalactites, arrangées en chapelle avec beaucoup de goût et situées dans une vallée étroite et pittoresque, au fond de laquelle coulent les eaux de l'Agly.

La *fontaine intermittente de Cayelle*, dans la montagne de Llo, reproduit un phénomène dont la cause est depuis long-temps expliquée. Ses débordements périodiques sont précédés d'un bruit souterrain assez fort. On utilise ses eaux pour l'arrosement des prairies.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

PERPIGNAN, sur la Tet, ch.-l. de préfect., à 222 l. 1/2 E. de Paris. Pop. 17,114 hab. — Cette ville, qui renferme environ 2,600 maisons, est située dans une belle plaine, ayant au couchant le Canigou au nord les Corbières, au levant la mer cachée par de riants coteaux, et au midi les Pyrénées et la Catalogne.—Les fortifications de Perpignan sont en briques; la forme et le système en sont anciens. Sous la restauration elles ont été renouvelées en grande partie : on a remplacé presque partout les tours par des bastions; on a mis les remparts à l'abri du feu extérieur par des terrasses ou des exhaussements; on a pratiqué des chemins couverts, des ouvrages avancés pour protéger la place à distance. La citadelle est devenue très forte, une triple enceinte la rend susceptible de résister à trois attaques, et sa position la rend maîtresse de la ville.—Il y a quelques années, Perpignan n'avait ni promenades publiques, ni bains, ni fontaines. La ville laisse encore à désirer sous ce dernier rapport; mais elle a fait des progrès sous les autres : on y voit même une très belle promenade entre les glacis et le canal d'arrosage des jardins Saint-Jacques. — Perpignan a trois places, celle de la Loge, la place d'Armes et la place Royale qui s'est élevée sur les débris de l'ancien couvent des jésuites. La cathédrale et le Castillet qui sert de prison militaire, sont des monuments d'un caractère gothique remarquable.

RIVESALTES, sur la rive droite de l'Agly, dans une belle plaine arrosée par les eaux de cette rivière, ch.-l. de cant., à 2 l. 1/4 N. de Perpignan. Pop. 3,208 hab.—Cette ville prend chaque jour de l'accroissement; son territoire produit d'excellent vin muscat.

SALCES, près d'un étang considérable, sur la grande route de Narbonne à Perpignan, petite commune du canton de Rivesaltes. Pop. 832 hab. — Son nom lui vient d'une source d'eaux salées, et les anciens l'appelaient *Salsulæ*. On y remarque un fort bâti par ordre de Charles-Quint : c'est un carré de maçonnerie avec une grosse tour à chaque encoignure et un donjon au milieu ; d'épaisses murailles et de beaux souterrains en font la force principale.

CERET, près du Tech, au pied des Pyrénées, ch.-l. d'arr., à 9 l. S.-O. de Perpignan. Pop. 3,251 hab. — La ville n'a que des rues étroites et une petite place au milieu de laquelle une fontaine, dont l'eau, tombant par huit côtés dans un bassin spacieux, forme une nappe magnifique. Le faubourg est plus grand que la ville ; les rues en sont mieux percées et la place est assez vaste. — *Ceret* est connu dans l'histoire pour avoir servi, en 1660, de point de réunion aux commissaires chargés de fixer les limites respectives de la France et de l'Espagne.

BELLEGARDE, dans le canton de Céret, est un fort destiné à défendre le col du Perthus. Ce n'était d'abord qu'une tour à laquelle les Espagnols, en 1674, ajoutèrent quelques travaux. Après la paix de Nimègue, Louis XIV fit bâtir en cet endroit une place régulière composée de cinq bastions.—Le bastion qui fait face à l'Espagne avait reçu, en 1794, les restes de Dugommier, général en chef de l'armée des Pyrénées orientales, qui fut tué à la montagne Noire, au moment où il se disposait à attaquer l'armée espagnole. Ses restes, ainsi que ceux du général Dagobert, ont été depuis transportés à Perpignan.—Le fort de l'*Ecluse*, autrefois *Clausuræ*, est aujourd'hui une dépendance de Bellegarde.

PORT-VENDRES, sur la Méditerranée, à 7 l. 3/4 de Ceret. Population 676 hab. — La position de ce port en a toujours fait un point important pour toutes les nations commerçantes, principalement pour la France dont les vaisseaux n'ont pas d'autre refuge depuis Marseille jusqu'à la côte d'Espagne. — Les anciens le désignaient par le nom de *Portus Veneris*.—Environné de montagnes, il offre un abri sûr contre la violence des vents. Louis XVI fit singulièrement perfectionner ce port qu'une longue négligence avait rendu impraticable aux gros navires. On le mit en état de recevoir des frégates. La mémoire de ces améliorations a été consacrée par un obélisque en l'honneur de Louis XVI, monument qui s'élève sur la place de Port-Vendres, sur une base de 12 pieds et à une hauteur de 100 pieds au-dessus du niveau de la mer. Cet obélisque a été dégradé en 1793.—Le bassin présente une surface de 70,000 toises carrées.—Le port est défendu par quatre forts et quatre batteries.

COLLIOURE, dans un enfoncement, sur le bord de la mer, à une demi-lieue de Port-Vendres. Pop. 3,272 hab. — Cette ville était connue du temps des Romains sous le nom de *Cauco-Illiberis*. Elle fut rebâtie par Goiffre, comte de Roussillon. La ville est mal bâtie et n'a que des rues étroites. Le port, défendu par plusieurs ouvrages, est peu sûr quand les vents soufflent de l'est et du nord; il ne peut recevoir que des bâtiments de très petite dimension.

ARLES, ch.-l. de cant., sur le Tech, à 2 l. de Ceret, pop. 2,000 hab., possède une église remarquable par son architecture et son antiquité. — Hors la porte de cette église est un ancien tombeau de marbre gris brut, d'environ 2 mètres de longueur sur 84 centimètres de largeur, et autant de hauteur, recouvert d'une pierre de marbre à dos d'âne, attachée par des crampons de fer bien scellés. Ce tombeau est isolé et soutenu seulement par deux pierres carrées; il est, dit-on, toujours rempli d'eau. On extrait cette eau au moyen d'un linge qu'on y plonge par une petite ouverture qui se trouve à l'une des extrémités. Il y a certaines époques de l'année où l'on en tire une telle quantité d'eau, qu'on a calculé qu'elle est plus considérable que toute celle que le tombeau peut contenir. Ce phénomène arrive surtout le 30 juillet, fête des saints Abdon et Sennen, dont les corps reposent dans l'église depuis la fin du XIe siècle. La tradition du pays porte que c'est dans ce tombeau que furent déposées les reliques de ces deux martyrs, lorsqu'on les apporta de Rome. C'est à leur intercession qu'on attribue le miracle de cette eau si abondante dans un lieu où il n'y a pas de source. Il va sans dire qu'on la vante comme un spécifique excellent pour un grand nombre de maladies. — La miraculeuse fontaine fut examinée autrefois par d'habiles physiciens; ils n'y découvrirent aucune trace de supercherie : nul réservoir auprès, nul canal par-dessous; ce phénomène fut l'objet de longues discussions.—En 1793, le tombeau fut ouvert et renversé. Le curé d'Arles le releva et le remit en place en 1796, et trouva le moyen d'y faire revenir l'eau qui avait cessé de couler pendant quelques années. Pour les simples habitants du pays le miracle n'en fut que plus évident.

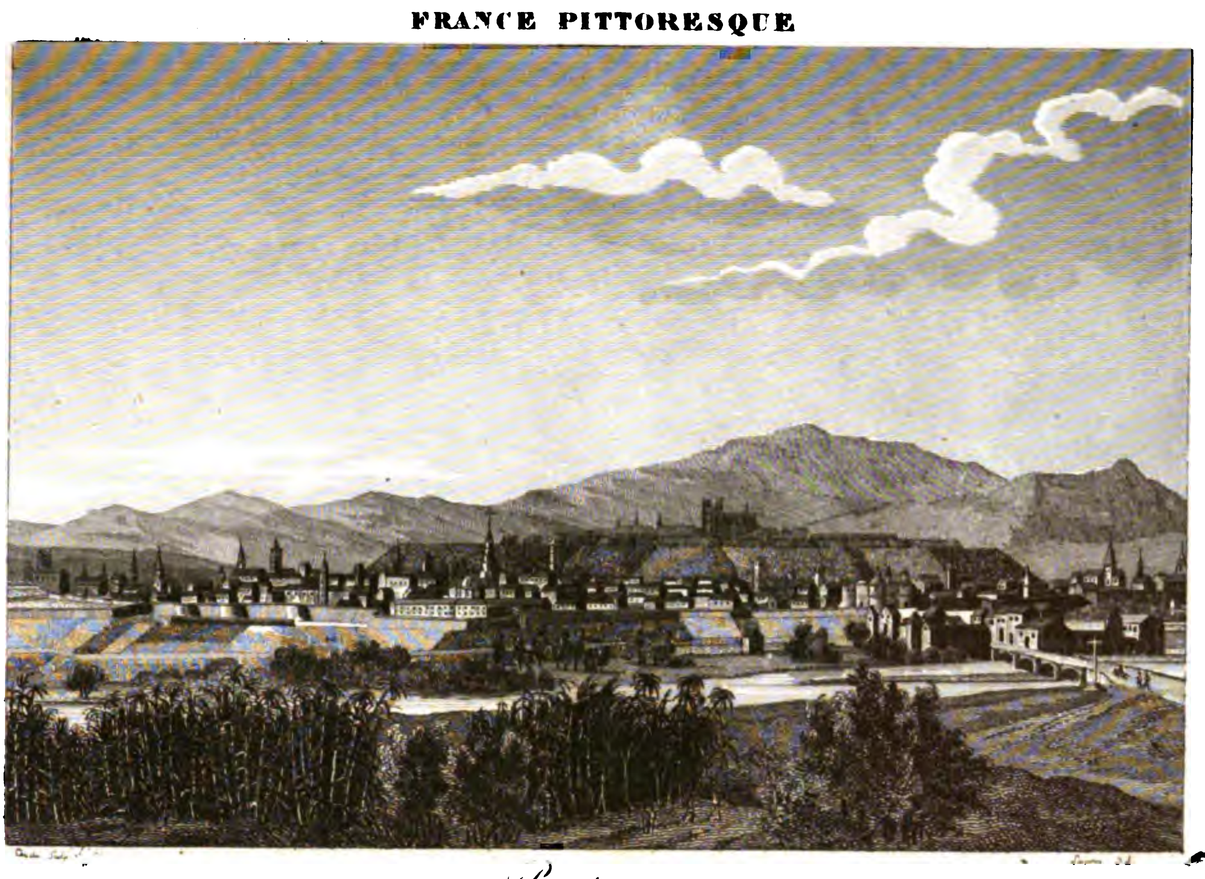
C'est dans le canton d'Arles que se trouve le *Fort des Bains*, petit quadrilatère régulier à quatre bastions, situé sur la crête d'une montagne qui commande la route de France en Espagne. Il existe au bas de la montagne un village nommé aussi les *Bains*, à cause des sources d'eaux minérales qui en sont voisines. A vingt pas de la principale de ces sources on a pratiqué, pour les recevoir, un bassin où l'on descend par des degrés : ce bassin est couvert d'une voûte très ancienne, attribuée aux Romains; au milieu de la voûte est une ouverture qui éclaire l'intérieur de l'édifice.

PRADES, sur la rive droite de la Tet, dans une petite plaine fertile entourée de montagnes cultivées, ch.-l. d'arr., à 13 l. S.-O. de Perpignan. Pop. 2,836 hab. — Cette ville, bâtie en 844, en vertu d'une concession de Charles-le-Chauve, devint, en 1773, le chef-lieu de la viguerie du Conflent.

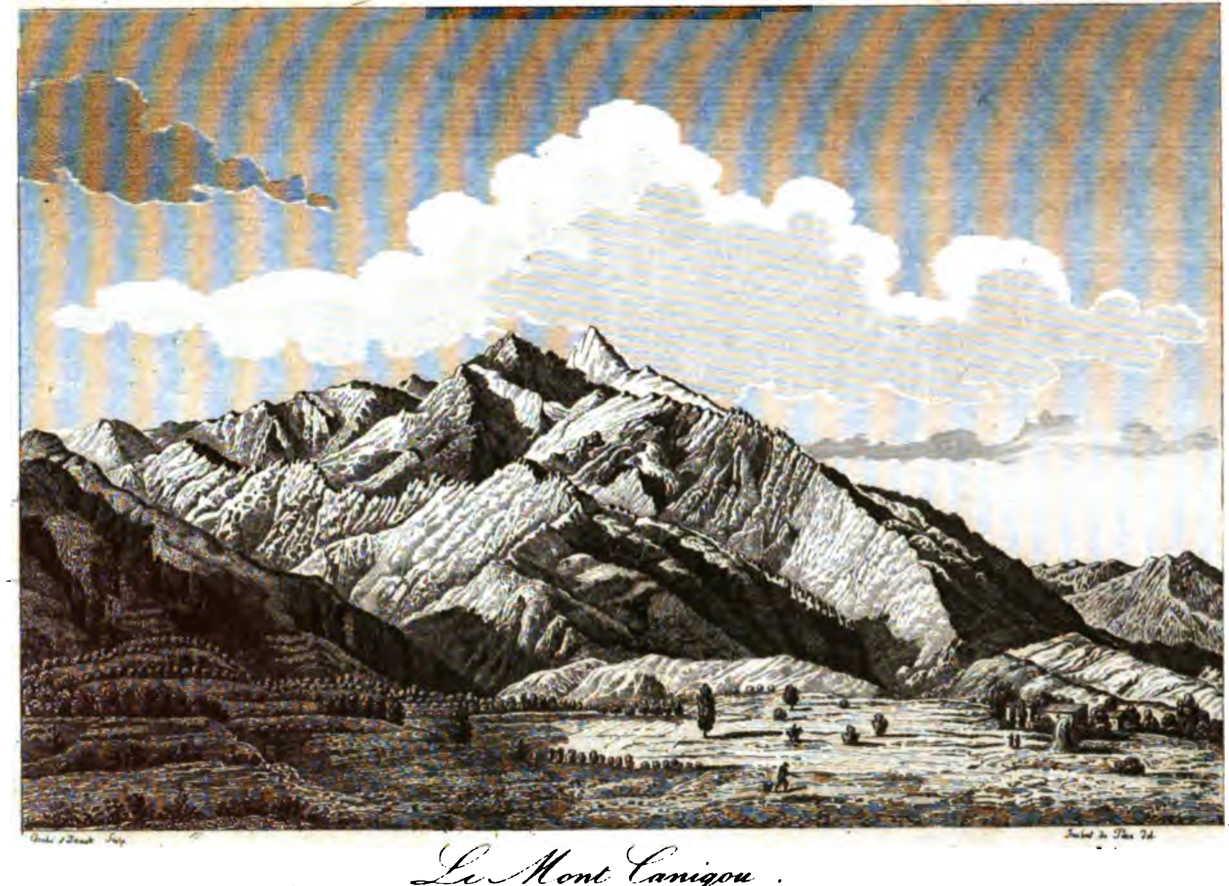
VILLEFRANCHE, sur la rive droite de la Tet, est une place forte à six bastions. — Elle se compose de deux rues parallèles à la rivière, et d'une rue transversale; ses fortifications sont irrégulières. Villefranche est située dans une gorge étroite, entre deux hautes montagnes, sur l'une desquelles Louis XIV fit bâtir un château dont les feux balayent les routes qui aboutissent à la vallée.—Sous le règne de ce prince, quatre dames furent emprisonnées, on ignore pour quel motif, dans une des casemates du château; on y voyait encore, il y a quelques années, les chaînes qui servirent à les attacher.

MONT-LOUIS, à la droite du col de la Perche, sur un roc escarpé qui domine le pont de la Tet, ch.-l. de cant., à 7 l. 1/2 de Prades. Pop. 442 hab. — La ville est petite, mais composée de rues bien percées et tirées au cordeau. — On voit sur la principale place publique le tombeau du général Dagobert, surmonté d'une petite pyramide de pierre.—Une belle esplanade sépare la ville de la citadelle, qui est remarquable par la régularité de ses fortifications et par les bâtiments qu'elle renferme.—Ces ouvrages, ainsi que ceux qui environnent le corps de la place, sont du maréchal Vauban.

BOURG-MADAME, sur la Sègre. Pop. 121 hab. — Ce bourg se nommait autrefois *les Guinguettes d'Hix*; il est à l'extrême frontière et n'est séparé de l'Espagne que par un pont formé de deux poutres renversées : ce qui peut donner une idée de la largeur de la rivière qui sert de limite.



Perpignan.



Le Mont Canigou.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 3 députés.

Il est divisé en 3 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont Perpignan, Céret, Prades.

Le nombre des électeurs est de 836; celui des jurés non électeurs de 383.

ADMINISTRATIVE. — Le chef-lieu de la préfect. est Perpignan. Le département se divise en 3 sous-préf. ou arrond. commun.

Perpignan.	7 cantons,	86 communes,	72,814 habit.
Céret.	4	41	35,421
Prades.	6	100	48,817
Total.	17 cantons,	227 communes,	157,052 habit.

Service du trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Perpignan), 2 receveurs particul., 3 percepteurs princip.

Contributions directes. — 1 direct. (à Perpignan) et 1 inspect.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Perpignan), 1 inspecteur, 2 vérificateurs.

Hypothèques. — 3 conservateurs dans les ch.-d'arrond. commun.

Douanes. — 1 directeur (à Perpignan).

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Perpignan), 2 recev. entreposeurs.

Forêts. — Le département fait partie du 38e arrondissement forestier, dont le chef-lieu est Carcassonne.

Ponts-et-Chaussées. — Le département fait partie de la 7e inspection, dont le chef-lieu est Toulouse. Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Perpignan.

Mines. — Le département fait partie du 16e arrondissement et de la 9e division, dont le chef-lieu est Montpellier.

Monnaies. — Perpignan possède un hôtel des monnaies, dont la marque est Q. Depuis l'établissement du système décimal jusqu'au 1er janvier 1832, les espèces d'argent qui y ont été fabriquées s'élèvent à la somme de 76,776,091 fr. 25 c.

Loterie. — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département, présentent (pour 1831 comparé à 1830) une augmentation de 565 fr.

Haras. — Le département fait partie du 8e arrondissement de concours pour les courses, dont le chef-lieu est Tarbes. — Il y a à Perpignan un dépôt royal où se trouvent 39 étalons.

Cadastre. — 1 géomètre en chef à Perpignan.

MILITAIRE. — Le département fait partie de la 10e division militaire, dont le quartier général est à Toulouse. — Il y a à Perpignan 1 maréchal de camp commandant la subdivision et 2 sous-intendants militaires. — On compte 8 places fortes dans le département : Perpignan et sa citadelle; Fort-les-Bains, Collioure et château; Port-Vendres et fort; Pratz-de-Mollò et Fort-la-Garde; Bellegarde; Mont-Louis et citadelle; Villefranche et château. — Le dépôt de recrutement est à Perpignan. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 14e légion, dont le chef-lieu est Carcassonne. — Il y a à Perpignan 1 direction d'artillerie et 1 direction du génie.

MARITIME. — Il y a à Collioure un sous-commissaire de marine et une *Ecole d'hydrographie*.

JUDICIAIRE. — Le département est compris dans le ressort de la cour royale de Montpellier. — Il y existe 3 tribunaux de 1re instance (Perpignan, 2 chambres; Céret et Prades) et 1 tribunal de commerce à Perpignan.

RELIGIEUSE. — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le VIe siècle, suffragant de l'archevêché d'Alby, et dont le siége est à Perpignan. — Il y a dans le département—à Perpignan : un séminaire qui compte 60 élèves ; — à Prades : une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 3 cures de 1re classe, 23 de 2e, 127 succursales et 63 vicariats. — Il existe (à Perpignan) 5 congrégations religieuses de femmes consacrées à l'hôpital civil, à l'éducation des demoiselles et à l'instruction gratuite des petites filles pauvres.

UNIVERSITAIRE. — Le département est compris dans le ressort de l'académie de Montpellier.

Instruction publique. — Il y a dans le département—3 colléges : à Céret, à Perpignan, à Vinça. — 1 école modèle à Perpignan.— Le nombre des écoles primaires du département est de 273, qui sont fréquentées par 4,009 élèves, dont 2,782 garçons et 1,227 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 15.

SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC. — Il y a à Perpignan une *Société d'Agriculture et de Commerce;*— un *Musée;*— un *Cabinet de Physique;* — un *Jardin Botanique* et une *Pépinière départementale;* —une *Ecole de Dessin et d'Architecture;*—une *Ecole de Musique,* — et des *Cours gratuits de Physique, de Chimie et de Dessin linéaire.*

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 157,052 hab. et fournit annuellement à l'armée 405 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

Mariages.					1,338
Naissances.	Masculins.		Féminins.		
Enfans légitimes.	2,690	—	2,710	Total	5,793
— naturels..	193	—	200		
Décès.	2,822	—	2,473	Total	5,295

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 30,020,
Dont 11,236 contrôle de réserve.
18,784 contrôle de service ordinaire.
Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :
18,231 infanterie.
20 cavalerie.
403 artillerie.
130 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 2,596; équipés, 0; habillés, 1,074. 9,485 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 190 sont inscrits au registre matricule, et 60 dans ce nombre sont mobilisables; et sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 62 sont soumis au service ordin., et 38 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 6,312 fusils, 100 mousquetons, 4 canons, et un assez grand nombre de sabres, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (1831) :

Contributions directes.	1,453,261 f.	12 c.
Enregistrement, timbre et domaines.	498,375	64
Douanes et sels.	287,880	17
Boissons, droits divers, tabacs et poudres.	415,181	37
Postes.	104,815	86
Produit des coupes de bois.	6,781	89
Loterie.	34,104	»
Bénéfices de la fabrication des monnaies.	10,606	01
Produits divers.	75,107	79
Ressources extraordinaires.	296,395	»
Total.	3,182,498	72

Il a reçu du trésor 5,990,234 fr. 58 c., dans lesquels figurent :

La dette publique et les dotations pour.	413,577 f.	96 c.
Les dépenses du ministère de la justice.	85,583	68
de l'instruction publique et des cultes.	192,800	87
de l'intérieur.	7,484	46
du commerce et des travaux publics.	492,421	18
de la guerre.	3,846,564	63
de la marine.	218	31
des finances.	101,483	10
Les frais de régie et de perception des impôts.	702,481	12
Remboursem., restitut., non-valeurs et primes.	148,019	27
Total.	5,990,234 f.	58 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département, par suite de sa position frontière et des dépenses obligées du ministère de la guerre, reçoit le double de ce qu'il paie. Ce versement considérable contribue puissamment à enrichir le pays.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 278,964 fr. 34 c.

SAVOIR : *Dép. fixes :* traitements, abonnements, etc.	59,000 f.	» c.
Dép. variables : loyers, réparations, encouragements, secours, etc.	219,964	34

Dans cette dernière somme figurent pour
19,517 f. les prisons départementales,
23,600 f. les enfants trouvés.

Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, sont de.	17,206	»
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à.	26,724	84
Les dépenses des cours et tribunaux sont de.	64,264	73
Les frais de justice avancés par l'Etat de.	25,337	14

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 411,376 hectares, le départ. en compte :
140,000 mis en culture.
60,374 forêts.
39,526 vignes.
160,000 landes, côtes, etc.
5,320 étangs.

Le revenu territorial est évalué à 7,351,000 francs.

Le département renferme environ
80,000 chevaux et ânes.
5,000 bêtes à cornes (race bovine).
30,000 chèvres.
160,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année au commerce environ 50,000 kilogrammes, le reste se consomme dans le pays.

Le produit annuel du sol est d'environ,

En céréales et parmentières. .	660,000	hectolitres.
En avoines.	5,000	id.
En vins.	300,000	id.
En huile.	12,000	id.
En liége.	800,000	kilogrammes.
En miel.	15,000	id.

Les terres arables se divisent en deux classes, les terres arrosables et celles qui ne le sont pas. Les terres arrosables ne reposent jamais: on y fait en deux ans trois récoltes, dont au moins une de blé; les deux autres sont mélangées alternativement avec le trèfle annuel, le lupin, les haricots, le maïs, les pommes de terre, le lin, le chanvre, etc. Tous les douze ans elles sont converties en prairies artificielles qui durent six ans.—Les terres non arrosables sont partagées en deux soles, et sont alternativement la moitié en jachères et la moitié semée en blé ou seigle.— On *dépique* le grain à la façon du département de l'Aude, en le faisant fouler aux pieds par les chevaux.

Outre la vigne, qui donne des produits considérables, et entre autres les vins recherchés *muscat de Rivesalte* et *Grenache de Collioure*, l'olivier, le châtaignier et le chêne-liége sont l'objet d'une culture attentive. La récolte du liége se renouvelle tous les sept ans.

L'élève en grand des abeilles est l'objet des soins d'un agronome distingué, M. Jaubert de Passa. Son établissement est situé au pied du Canigou, à Finestret. Un autre établissement du même genre existe aussi à Estagel.

Les chevaux de la Cerdagne sont fort estimés. Outre le dépôt royal de Perpignan, il y a dans le département plusieurs haras particuliers qui nourrissent de beaux poulains.

BERGERIE ROYALE. — Il y a à Perpignan une bergerie royale où sont entretenus 540 brebis et beliers mérinos.— Les dépenses de cet établissement, qui reçoit 5,000 francs du trésor, s'élèvent à environ 13,000 francs (12,849 fr. 58 c. pour 1831), l'excédant est couvert par le produit des ventes. — La bergerie de Perpignan occupe un des premiers rangs parmi les établissements destinés à améliorer en France la race ovine. Formé en 1800, le troupeau de mérinos qui fut le premier de la bergerie, avait été réuni par les soins d'un agent envoyé à cet effet en Espagne : les individus en avaient été choisis un à un dans les plus beaux troupeaux de ce royaume. Il était composé de 334 brebis et de 16 beliers; on avait eu soin à l'avance de disposer des abris suffisamment vastes et bien situés. L'administration départementale avait désigné deux métairies, l'une sur les bords de la mer, à l'embouchure de l'Agly, et l'autre sur les coteaux couverts de thym qui bordent la Tet, à une lieue de Perpignan. Il était impossible de choisir deux endroits plus favorables; aussi les produits ont-ils été d'une force et d'une beauté au-dessus de toute espérance, ce qu'il faut attribuer aux pâturages, aux eaux et à l'air que les animaux y respirent. Les pâturages sont aussi parfaits que ceux des lieux d'où les mérinos tirent leur origine, et contribuent à entretenir l'animal dans l'état convenable pour faire germer sur sa peau cette laine à longs filets doux et moelleux, d'une blancheur éclatante. Le nombre des beliers que fournit annuellement la bergerie royale de Perpignan peut être évalué à 75, et celui des brebis à 90. — La bergerie royale a reçu en 1819, 5 boucs et 145 chèvres du Thibet. Nous ignorons si ces animaux y ont prospéré, ou s'ils ont été conduits dans un autre établissement.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

Le grand commerce du département s'exerce sur les produits de l'agriculture. Cependant, la pêche et la préparation du thon, de la sardine et des anchois occupent un assez grand nombre des habitants des côtes. Quelques fabriques de drap du pays et de bonneterie en laine, des papeteries, des tanneries, des distilleries composent les établissements industriels, parmi lesquels on distingue au premier rang les usines à fer et les forges à la catalane.

A la dernière exposition des produits de l'industrie, deux MENTIONS HONORABLES ont été accordées à MM. Pugens cadet, de Perpignan, pour *soie grège*, et à M. André Fabre, de Prats-de-Mello, pour *bonneterie ordinaire*. M. Pallarès, de Boulleternere, qui a trouvé le *secret d'augmenter la dureté des limes*, a été cité honorablement.

FORGES A LA CATALANE. — Le département possède 19 forges à la catalane et quelques martinets pour le fer paré, qui produisent annuellement environ 40,000 kilogrammes d'un fer fort, nerveux, malléable, ne cassant ni à chaud ni à froid. — Les procédés pour extraire le fer du minerai sont les mêmes dans toutes ces forges. On grille le minerai dans des creusets ou enceintes de maçonnerie où sont disposées sur un premier lit de bois des couches alternatives de minerai et de charbon.— Le minerai est pilé et criblé; les gros morceaux sont placés avec une certaine quantité de charbon dans un bas fourneau. On le laisse exposé à l'action du feu durant quatre ou six heures. — Les trombes qui servent de soufflet ne donnent d'abord que peu de vent, ce vent doit augmenter lorsque le minerai arrive à un état pâteux. Au fur et à mesure que le métal se précipite au fond du creuset, on y jette un nouveau minerai concassé en petits morceaux et du charbon. De temps en temps on enlève les scories par un trou pratiqué au bas du fourneau. Lorsque la fonte est complète, on sort par le bas du creuset une grosse loupe de métal qu'on appelle *masset*. Cette loupe est posée sur l'enclume et aplatie avec le gros marteau, qui est mis en mouvement par un courant d'eau. Ensuite on la coupe en plusieurs morceaux, que l'on façonne à l'aide du marteau en carrés longs qu'on appelle *tronqués*. Les *tronqués*, allongés par un travail analogue, prennent le nom de *massoques*. — Le fer, remis alternativement dans le foyer et sous le marteau, prend facilement les formes que l'ouvrier veut lui donner. Pendant cette opération, on est obligé d'arroser fréquemment avec de l'eau fraîche le marteau et l'enclume. — Quand les *massoques* sont unies et planes, on les remet au feu et on chauffe à blanc, afin qu'elles puissent être étendues et battues en bandes par le marteau; on les tourne dans le feu de façon à ce que tous les côtés soient successivement exposés au vent du soufflet et à l'action du feu. Cette manœuvre a pour but de les adoucir également. Ensuite avec le gros marteau on les réduit en barres. — L'opération qui se fait au marteau dure environ deux ou trois heures, pendant lesquelles on arrose trois fois le grand marteau et l'enclume. C'est avec des marteaux plus petits que le fer, amolli par le feu, se façonne en barres de diverses formes. — Les forges de l'arrondissement de Céret ont des foyers plus petits que ceux des autres forges du département. Elles font 6 feux en 24 heures et produisent 84 killogr. de fer par feu; les autres ne font que quatre feux et produisent 168 kilogr. de fer par feu.

DOUANES.— La direction de Perpignan a 4 bureaux principaux, dont 3 seulement sont situés dans le département.

Les bureaux du département ont produit en 1831 :

	Douanes, navig. et timbre.	Sels.	Total.
Perpignan.	45,758 f.	67,933 f.	113,691 f.
Céret.	156,656	33	156,689
Bourg-Madame. . . .	17,477	21	17,498
Produit total des douanes.			287,878 f.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 80. Elles se tiennent dans 19 communes, dont 13 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 88 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 4, occupent 6 journées.

208 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux, mules, mulets, cochons, etc.; les laines et étoffes du pays.—La foire d'Arles est citée pour le grand commerce de merrain qui s'y fait.

BIBLIOGRAPHIE.

Géographie du département des Pyrénées-Orientales, par Jalabert; in-8. Perpignan, 1819.

Errata à la Géographie des Pyrénées-Orientales; in-8. Perpignan, 1819. — *Réponse à l'Errata*, etc.; in-8. Narbonne, 1819.

Histoire des canaux d'arrosage des Pyrénées-Orientales, par Jaubert de Passa; in-8. 1819.

Notice sur les eaux de Molitg, par Julia; in-8. (*Mémorial universel*, avril 1821.)

Voyage pittoresque dans le département des Pyrénées-Orientales, par le chev. de B.; in-4. Perpignan, 1824-25.

Résumé de l'hist. de Roussillon, par Léonard; in-18. Paris, 1825.

Voyage pitt. dans les Pyrénées françaises, etc., par Melling; in-fol. Paris, 1826.

Historique succinct de la commune de Prats-de-Mollo, par Joseph d'Anglade; in-8. Perpignan, 1828.

Statist. gén. des départ. Pyrénéens, etc., par A. Du Mège, in-8. Paris, 1828.

Sommaire de la Topographie physique et médicale de la citadelle de Perpignan, par Cheron; in-8. Perpignan, 1828.

Almanach du départ. des Pyrén.-Orient., in-18. Perpignan, 1833.

Nota. M. Henry, conservateur de la bibliothèque de Perpignan, a publié plusieurs lettres *sur les mœurs et coutumes roussillonnaises*. Ce savant bibliothécaire a écrit *sur les Pyrénées-Orientales* un grand ouvrage qui ne peut tarder à voir le jour.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département du Bas-Rhin.

(Ci-devant Basse-Alsace.)

HISTOIRE (1)

République de Strasbourg. — Au milieu des différentes souverainetés féodales entre lesquelles se partageait la Basse-Alsace, la république de Strasbourg, dont l'origine remonte aux premiers siècles du moyen âge, continua de subsister, quelquefois ennemie, plus souvent alliée, jamais sujette des empereurs d'Allemagne. Aristocratique à sa naissance, elle était gouvernée par quelques familles dont les rivalités furent souvent sanglantes; mais, au commencement du XIVe siècle, elle se donna une constitution démocratique, qui ne reçut depuis que de légères modifications. En 1378, pour assurer son indépendance contre les nombreux ennemis dont elle était entourée, elle entra dans la ligue que les villes libres du Rhin avaient formée pour s'opposer à celle des évêques, comtes, margraves, etc. Avec ce secours, elle put faire respecter ses privilèges et défendre ses bourgeois contre les prétentions des seigneurs, des empereurs et des papes. En plusieurs circonstances, elle rendit à ses alliés les services qu'elle en avait reçus; ainsi elle prit une part active à la guerre, que la Suisse soutint pour son indépendance, contre Charles duc de Bourgogne, et ses citoyens se distinguèrent aux batailles de Granson, de Morat et de Nancy.

L'esprit de liberté que ses institutions avaient développé y fit accueillir avec faveur les premiers essais de la réforme religieuse, et dès l'an 1518, quelques bourgeois affichèrent aux portes des églises les propositions soutenues par Luther. Dans la lutte qui s'engagea entre l'évêque de Strasbourg qui condamnait la réforme, et les magistrats qui la soutenaient de toute leur autorité, l'intervention même de l'empereur fut inutile pour amener une soumission. Aussi les députés que les Strasbourgeois envoyaient à la diète de Spire, en 1529, n'y furent-ils pas admis; mais ce zèle religieux leur donna de nouveaux alliés. L'électeur de Saxe, plusieurs princes et villes libres, qui protestèrent contre les décrets de la Diète, et plusieurs cantons de la Suisse conclurent avec eux des traités solennels. Dans la guerre de religion qui éclata en 1546, ils résistèrent à toutes les tentatives que fit Charles-Quint pour les détacher de la ligue de Smolkalden, et ne consentirent à un accommodement qu'en 1549, deux ans après que l'empereur victorieux eut publié *l'Intérim* ou formulaire provisoire, en attendant celui que devait dresser un concile général. Cependant, dix ans après, malgré les protestations de l'Empereur, le Sénat, en conservant aux ecclésiastiques la jouissance de leurs biens, abolit l'exercice du culte catholique, et rendit aux protestans la cathédrale et les autres églises. En 1627, pour maintenir cette décision contre les ordres menaçans de Ferdinand II, parlant en victorieux, la République entra dans la confédération de Leipsick. En 1632, elle reconnut Gustave Adolphe comme protecteur de la liberté germanique, et reçut Gustave Horn, qui occupa la ville jusqu'à la paix de Prague, conclue en 1635, entre l'Empereur et l'électeur de Saxe.

Malgré la soumission de la plupart des États protestans, conséquence de cette paix, la république de Strasbourg maintint son indépendance. Deux fois elle refusa le passage du Rhin au duc de Saxe Weimar, commandant en chef les troupes françaises. Elle fit recevoir ses députés aux conférences qui amenèrent la paix de Westphalie, et malgré la cession de l'Alsace à la France, qui en fut le résultat, elle résista plusieurs fois avec énergie aux généraux français, qui lui demandaient *le passage du pont.*

Après la paix de Nimègue, elle implora inutilement les secours de l'Empire, et confia sa défense à une garnison suisse qu'elle licencia bientôt d'après les représentations de Louvois. Ainsi désarmée, elle fut surprise par les Français, et se soumit au roi par une capitulation où se trouvaient stipulés les droits et priviléges qui étaient garantis à la ville. Louis XIV y fit son entrée triomphale le 23 octobre 1681, et y rétablit la religion catholique, dont les sectateurs, encouragés par la faveur du gouvernement, se multiplièrent bientôt.

Depuis cette époque, la ville de Strasbourg continua d'être administrée par des magistrats élus par les citoyens, et, malgré les empiétemens de l'autorité des intendans de la province d'Alsace, conserva une sorte d'indépendance jusqu'au décret de l'assemblée nationale, d'août 1789, qui supprima ses priviléges et la replaça dans le droit commun de la France.

(1) L'histoire de l'Alsace se trouve au départem. du Haut-Rhin.

ANTIQUITÉS.

Le département renferme de nombreux vestiges d'antiquités romaines. Des statues en bronze de Jupiter, de Mars, de Junon, de Cybèle, trouvées dans divers endroits, prouvent que le culte de ces divinités y avait été introduit par les Romains. Avant leur établissement dans cette contrée, les peuples y suivaient la religion druidique. — Les anciens habitans de l'Alsace brûlaient les corps des morts et recueillaient leurs cendres dans des urnes cinéraires, que l'on déposait avec des lampes sépulcrales et des vases remplis d'eau, sous des voutes construites en pierres et en briques. On a trouvé aux environs de Strasbourg, en 1568, du côté de la porte de la *Tour-Blanche*, dans un lieu qui avait servi de cimetière aux habitans d'Argentorat, divers objets de cette espèce, enfouis à huit et douze pieds de profondeur. Parmi ces objets, il y avait vingt tombes ou sarcophages de pierre qui renfermaient des lampes, des plats, des coupes, des écuelles, des fioles, des vases de terre et de verre, etc. Plus de cent urnes contenant des cendres étaient placées à côté des sarcophages. — Outre des voies romaines, on remarque, dans le département, le camp romain d'Hohenbourg; ce camp avait un circuit de 9,350 toises, et pouvait renfermer 50,000 hommes. Il faut trois heures pour en faire le tour. Sa muraille, épaisse de six à huit pieds, offre beaucoup de ressemblance avec les constructions pélasgiques.

CARACTÈRE ET MŒURS.

Les habitans du Bas-Rhin sont en général spirituels, laborieux et braves. L'Alsace a fourni à nos armées de vaillans soldats, des officiers distingués et des généraux célèbres.

Cette population est surtout recommandable par un esprit de sagesse et de justice qui la porte à obéir aux lois, et à subvenir aux besoins de l'État sans murmures et sans contrainte. « Demandez-lui, dit un de ses préfets, M. Laumond, « ce que vous avez droit d'exiger: écartez de votre « demande toute idée d'arbitraire; qu'elle porte, « s'il est possible, l'empreinte du sentiment et de la « confiance, et vous obtiendrez facilement les plus « pénibles sacrifices. »

Les Alsaciens sont amis des plaisirs, mais sans négliger les affaires. Parmi leurs amusemens, la danse et la musique tiennent le premier rang; le goût de la danse surtout semble inné dans toutes les classes. Si ce que l'on appelle la bonne compagnie danse l'hiver dans ses salons, le peuple, pour se plaisir, est infatigable dans toutes les saisons: danser est un besoin des bons habitans du Bas-Rhin; il n'est point de village un peu considérable qui n'ait sa musique, point de hameau qui n'ait son *ménétrier*. — Au commencement du dernier siècle, un intendant, chargé par Louis XIV de donner au duc de Bourgogne, héritier présomptif de la couronne, des notices sur les habitans de l'Alsace, écrivait à ce prince: « Ces « peuples ont été ménagés pendant la paix, on « s'en est bien trouvé pendant la guerre; leur na« turel est la joie: on ne voyait autrefois dans la « province que violons et danses, et cette joie ne « s'y est conservée que par la protection que sa « majesté leur accorde. Ils aiment le repos et la « vie douce. »

La constitution physique de l'habitant du Bas-Rhin est vigoureuse; sa taille est plutôt haute que moyenne; ses traits sont grands et fortement prononcés; son teint est coloré; il a les cheveux bruns, quelquefois blonds ou blonds-roussâtres, mais rarement noirs; les yeux bleus ou bruns.

Les femmes sont d'une stature moyenne, elles ont les yeux bleus ou bruns, les dents saines et blanches, une belle chevelure, une gorge assez développée, et passent en général pour d'excellentes nourrices. Les enfans naissent gros et vigoureux, la plupart avec des cheveux blonds; mais cette couleur se perd peu à peu et se change en brun.

Le régime hygiénique des habitans du Bas-Rhin est sain et nourrissant. De bon pain, des légumes, des pommes de terre, des choux salés, des fruits et du fromage, de la viande salée, souvent aussi de la viande fraîche, et dans la plupart des cantons, du vin, tels sont leurs alimens. Le paysan se lève avec le soleil, travaille toute la journée, ou dans ses champs ou dans ses granges. Il a pour se reposer une habitation spacieuse, entièrement séparée des écuries et des étables. Il est bon cavalier; il aime passionnément les chevaux, dont il se sert exclusivement pour l'agriculture; et de tout temps il a été reconnu propre au service des troupes à cheval.

ANABAPTISTES. — On trouve, dans les Vosges du Bas-Rhin, une classe d'hommes qui se distingue des autres habitans, autant par le physique que par les mœurs et le costume; ce sont les anabaptistes, qui habitent les fermes ou tentes isolées répandues sur les montagnes, où ils s'occupent principalement de l'éducation du bétail. Cette industrie les enrichit, en même temps qu'elle les dispense d'un travail trop rude et trop soutenu. Le pain, le laitage et les végétaux forment leurs principaux alimens. Beaucoup d'entre eux sont originaires de la Suisse. Ils sont généralement de haute stature, vermeils, dispos et vigoureux; ils laissent croître leur barbe, et se rapprochent par la simplicité de leur costume des *quakers anglais*; une propreté extrême règne dans leurs habitations, où le voyageur est reçu avec franchise



Strasbourg.



Costumes Alsaciens.

Eglise Saint Thomas.

et hospitalité. La candeur et l'intégrité des mœurs s'allient chez eux à la santé et à la vigueur du corps.

COSTUMES.

Le costume des habitans du Bas-Rhin est remarquable. Un grand chapeau à cornes dont un côté, rabattu à dessein, garantit le visage du soleil, un ample habit carré, ou noir ou de couleur brune, un long gilet rouge, des culottes courtes que recouvre un demi-tablier blanc, des bas gris ou bleus, de forts souliers; tel est le vêtement complet d'un Alsacien. Le costume des femmes, riche, élégant, brillant par la vivacité des couleurs et l'éclat des oripeaux d'or et d'argent, est orné de grosses dentelles, et ressemble aux costumes suisses. Un large chapeau de paille presque plat, décoré de cocardes et de rubans, ajoute à la grâce des ajustemens, et, légèrement incliné sur le côté, donne un air coquet aux jolies Alsaciennes.

LANGAGE.

La langue allemande est généralement celle des habitans du Bas-Rhin; dans quelques communes des cantons de Villé et de Rosheim, on parle le patois lorrain.

EXTRAITS BIOGRAPHIQUES.

Schœffer (Pierre), né à Strasbourg, émule et associé de Guttemberg. — Tout le monde sait que c'est à Jean Guttemberg qu'est due l'invention de l'imprimerie: des actes publics, dont l'authenticité est incontestable, prouvent que, dès l'an 1436, Guttemberg imprimait, à Strasbourg, en caractères mobiles, mais *gravés* à la manière des orfèvres, au lieu d'être *fondus* comme ceux dont on se sert aujourd'hui. Les caractères dont l'usage est généralement adopté sont fondus par un procédé ingénieux que *Schœffer* inventa en 1452.

Bucer (Martin), né à Strasbourg en 1491, l'un des collaborateurs les plus zélés de Luther. — Son véritable nom était *Kuhhorn*. C'était un homme d'un grand talent, mais plein de souplesse et d'argutie. Bossuet l'appelle *le grand architecte des subtilités*. Lorsque Calvin voulait peindre fortement l'équivoque: « Bucer même, disait-il, n'a rien de si obscur, de si ambigu, de si tortueux. » Avant d'être un des pères de l'Église luthérienne, Bucer était moine dominicain. Il épousa en premières noces une religieuse dont il eut treize enfans.

Kléber (Jean-Baptiste), né à Strasbourg en 1745. — Le vainqueur de Monthabor et d'Héliopolis avait commencé par étudier à Paris l'architecture, pour laquelle il avait les plus heureuses dispositions. Chalgrin, l'architecte de l'arc de triomphe de l'Étoile, fut son maître. Un duel poussa Kléber à embrasser l'état militaire. La révolution arriva; d'officier subalterne, il devint promptement général, et même général en chef.— Il avait des inspirations d'un caractère antique: à Torfou, il fallait sauver d'une destruction complète l'armée républicaine, vaincue par les Vendéens. Il s'arrête au pont étroit du Boussay, sur la Sèvre; il appelle un de ses compatriotes qui commandait un bataillon de Saône-et-Loire: « Schouardin, lui dit-il, il faut vous arrêter ici, y mourir et sauver l'armée. — Général, répond avec simplicité le généreux guerrier, j'y mourrai. » Il tint parole et arrêta les Vendéens. Kléber, qui ordonnait cet acte d'héroïsme, était capable lui-même de l'accomplir. — Ce général était d'une taille héroïque, et avait, dans sa conduite et dans ses mœurs, plus d'un trait de ressemblance avec les héros d'Homère. Son esprit était cultivé, porté aux grandes conceptions, et répondait aux proportions de sa stature athlétique, dont son caractère avait aussi toute la vigueur. Kléber ne reconnaissait que deux supériorités, celle de l'amitié et celle du génie: aussi n'était-il facile qu'avec ceux qu'il aimait, et ne fut-il soumis qu'à Bonaparte. — Après la levée du siége de Saint-Jean-d'Acre, il dit au général en chef: « Général, une petite tache ne gâte pas un bel habit. » — Il était connu et recherché dans l'armée pour ses saillies heureuses, et il avait une étonnante facilité pour les jeux les plus subtils de l'esprit. — Voici le jugement que Napoléon, comparant Kléber à Desaix, porte sur ces deux illustres généraux: « Kléber était le talent de la nature, Desaix était entièrement celui de l'éducation et du travail. Le génie de Kléber ne jaillissait que par momens, quand il était réveillé par l'importance de l'occasion, et il se rendormait aussitôt après au sein de la mollesse et des plaisirs. Le talent de Desaix était de tous les instans; il ne vivait, ne respirait que l'ambition noble et la véritable gloire; c'était un caractère tout-à-fait à l'antique. Sa mort a été la plus grande perte que l'empire ait pu faire. Une circonstance bien extraordinaire dans la vie de ces deux généraux, c'est que le même jour et à la même heure où Kléber périssait assassiné au Caire, Desaix tombait à Marengo d'un coup de canon. — Après mon départ pour la France, Kléber, circonvenu et séduit par les faiseurs, traita de l'évacuation de l'Égypte; mais, quand le refus des ennemis l'eut contraint de s'acquérir une nouvelle gloire, et de mieux connaître ses forces, il changea tout-à-fait de pensée, et devint lui-même le partisan de l'occupation de l'Égypte. Il ne chercha donc plus que les moyens de s'y maintenir: il éloigna de lui les meneurs qui avaient dirigé sa première intention, et ne s'entoura plus que de l'opinion contraire. L'Égypte n'eût jamais couru de dangers s'il eût vécu; sa mort seule en amena la perte. »

Kellermann (duc de Valmy), né à Strasbourg en 1735. — Maréchal et pair de France, il fut long-temps le doyen de nos généraux. — Chargé, en 1792, de défendre la position de Valmy, le combat qu'il soutint décida le succès de cette campagne, et eut pour résultat la retraite des troupes alliées. — Il est mort en 1820, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. — Son cœur a été transporté à Valmy, conformément à sa dernière volonté, « afin qu'il reposât parmi les restes de ses braves compagnons d'armes. » — Le général Kellermann, fils du maréchal, et qui a contribué d'une manière brillante à la victoire de Marengo, est né à Metz.

Parmi les contemporains qui appartiennent au département du Bas-Rhin, nous citerons les généraux Becker, pair de France; Schramm, Beysser, Thurot, Schwartz; Humann, ministre des finances habile et instruit; André, ancien député; Arbogaste, ancien conventionnel; Andrieux, littérateur spirituel, auteur des *Étourdis* et d'autres comédies, où l'on trouve beaucoup de finesse, d'élégance, mais peu de comique; — Émerich, Koch,

Schoepflin, Oberlin, Hermann, Schweighoeuser, savans distingués. — Ohnmacht, sculpteur rempli de talent, rival des plus habiles statuaires du moyen âge, et auquel on doit l'entretien et la conservation des délicieuses sculptures de la cathédrale de Strasbourg; Schoell, libraire et auteur érudit; Levrault (père et fils), imprimeurs-libraires, d'une instruction solide et étendue, etc., les *Didot* de l'Alsace, etc.

TOPOGRAPHIE.

Le département du Bas-Rhin est formé de la réunion de la Basse-Alsace avec quelques anciennes seigneuries lorraines et allemandes. — C'est un département *frontière*, région N.-E. — Il a pour limites, au nord, la Bavière rhénane; à l'est, le Rhin, qui le sépare du grand-duché de Bade; au sud, les départemens du Haut-Rhin et des Vosges; à l'ouest, ceux de la Meurthe et de la Moselle. — Il tire son nom de sa position sur le cours du Rhin relativement au département du Haut-Rhin. — Sa superficie est de 417,500 arpens métriques.

Montagnes. — La chaîne des Vosges, qui longe le département à l'ouest, est moins élevée que celles des Alpes et des Pyrénées. Sa hauteur moyenne est de 600 à 800 mètres. L'*Odilienberg* a 822 mètres, l'*Ungersberg* 856, le *Schnéeberg*, ou mont de Neige, 900, et le *Hochfeld* 1360.

Rivières. — Outre le Rhin, qui a sa source au mont Saint-Gothard, et va se perdre dans les sables de la mer de Hollande, on cite, parmi les rivières qui traversent le département, la *Sarre*, affluent de la Moselle. Parmi celles qui se perdent dans le département, la *Zinsel*, née dans les Vosges, affluent de la *Moder;* la *Sauerbach*, qui vient de la Bavière rhénane; la *Zorn*, la *Brusche*, l'*Ill*, la *Lauter* et l'*Iohert*, tous affluens du *Rhin*. Parmi celles qui y ont leurs cours entier, la *Seltzbach* et la *Moder*, autres affluens du Rhin.

Navigation intérieure. — Le Rhin et l'Ill sont navigables. Le département possède de nombreux canaux: ceux de la *Brusche*, du *Rhin*, du *Giesen*, de *Mossig*, le *canal Français*, et celui du *Rhône au Rhin*, le plus important de tous. C'est auprès de Strasbourg que doit aboutir le grand canal projeté de la *Seine au Rhin*. Sur la rive opposée, dans le duché de Bade, auprès de Kehl, on doit creuser l'entrée d'un canal destiné à joindre le *Rhin au Danube*.

Routes. — Le département est traversé par 7 routes royales et 32 départementales. La grande route de Paris en Allemagne passe par Strasbourg.

MÉTÉOROLOGIE.

Le climat du département est tempéré; cependant les hivers y sont longs et les printemps courts, à cause du voisinage des montagnes de la Suisse, des montagnes Noires et des Vosges, qui l'environnent de toutes parts, et dont les neiges ne fondent assez ordinairement qu'en juin ou juillet: aussi le Rhin n'est-il jamais plus considérable qu'à cette époque. Les chaleurs d'été surviennent alors tout à coup; mais le rapprochement des montagnes rend encore cette saison inconstante, et occasione souvent un passage subit d'une très grande chaleur à un froid vif. Les automnes y sont beaux long-temps; l'air y est également sain dans la plaine et sur le flanc des montagnes. La température moyenne du département du Bas-Rhin est pareille à celle de Paris.

HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Les espèces domestiques sont fort belles dans le département. Le gibier abonde dans les îles du Rhin et dans les forêts des Vosges. On trouve surtout, dans les halliers qui avoisinent le fleuve, de superbes sangliers. Les ours sont rares dans les Vosges; on y voit encore moins de chamois ou d'isards.

Règne végétal. — Les hêtres, les chênes, les ormes, les frênes, les bouleaux, les érables, les charmes, les pins, les mélèzes, peuplent les forêts du département; on y trouve aussi, à l'état sauvage, des pommiers, des poiriers, des cerisiers (avec le fruit desquels on fait le kirschwasser), des pruniers, etc.; l'acacia commence à entrer dans les plantations forestières. Parmi les nombreux arbrisseaux qui couvrent le flanc des montagnes, on remarque le houx, le genévrier et le framboisier. Les Vosges offrent en outre une immense variété de plantes, de mousses et de lichens.

Règne minéral. — On trouve dans le canton de Villé des traces d'une mine d'or qui a été anciennement exploitée. L'or est en paillettes, mêlé à du quartz roulé. — Des traces d'une exploitation de mine d'argent s'aperçoivent aussi dans le bois de Barsh, canton d'Obernai. — On connaît, à la *Petite Pierre* et à *Willé*, le gîte de deux mines de cuivre, dont l'exploitation a été abandonnée. — 28 mines de fer exploitées, une mine de plomb, des mines d'antimoine, de cobalt, d'ocre, de sulfate de fer, d'asphalte, de bitume, de houille; des carrières de granit, d'ardoise, de gypse, de marne, complètent les richesses minérales du département.

Or du Rhin. — Le Rhin charrie de l'or: cet or est toujours en paillettes d'une forme irrégulière et très minces. Sa pureté est remarquable; il est à 21 karats et demi.

Eaux minérales. — Il existe dans le département de nombreuses sources d'eaux minérales de différentes qualités. Celle de Niederbronn est la plus importante; elle était connue des Romains, qui y eurent un établissement thermal. Son eau contient des muriates de soude et de magnésie, et des carbonates de magnésie et de fer; elle a une température de 17,90 degrés centigrades. On l'emploie pour rétablir les fonctions de l'estomac et l'écoulement du flux hémorroïdaire. — Niederbronn est un joli bourg situé à neuf lieues de Strasbourg, et à quatre d'Haguenau, dans une charmante vallée, et dans le voisinage d'une forêt qui offre des promenades agréables.

Eaux salées. — Trois cantons, Diemeringen, Harskirck et Soultz, possèdent des sources d'eaux salées. Celle de Soultz est la seule qui soit exploitée. Le sel qu'elle produit est d'une qualité supérieure aux sels de la Meurthe; aussi les concessionnaires des salines de l'Est ont-ils imposé aux fermiers de la saline de Soultz la condition de ne pas fabriquer annuellement plus de 600 quintaux métriques de sel.

CURIOSITÉS NATURELLES.

L'*Odilienberg*. — Cette montagne est célèbre dans toute l'Alsace: elle est voisine du Champ de Feu, ou *Hochfeld*, plateau très élevé, situé à peu près au milieu du département, et formé par la réunion de plusieurs ramifications de montagnes, dont l'ensemble produit un groupe indépendant de la grande chaîne des Vosges. — La montagne de Sainte-Odile, dont la renommée atti-

rait autrefois des milliers de pèlerins, présente de nombreuses traces du camp de Hohenbourg. Une voie antique, pavée d'énormes pierres de taille, y conduisait.

Dans le moyen âge, un château-fort, dont on attribue la construction à Maximilien Hercule, dominait ces travaux immenses, autour desquels les Romains, les Huns, les Vandales, les Bourguignons, ont versé des flots de sang : mais des souvenirs plus doux s'y rattachent. Odile ou Ottilie, fille d'un comte de l'Alsace, à sa naissance condamnée à mourir par un père cruel, et échappée à la mort par l'effet d'une de ces pitiés traditionnelles qui ont sauvé Œdipe et Geneviève de Brabant, s'y était retirée dans son malheur, et avait grandi dans la pratique des vertus. Son père, que le remords accablait, y fut conduit par un ange favorable, reconnut sa fille, et se réconcilia avec elle. La religion consacra cet heureux événement : Odile y édifia le monastère de Hohenbourg, dont elle fut la première abbesse, et dont les ruines existent encore. — À la restauration du culte par Napoléon, le tombeau de la sainte a été rétabli par les populations alsaciennes, qui conservent pour elle la même vénération que lui témoignèrent autrefois les rois, les empereurs et même les papes, qui y vinrent en pèlerinage. — A l'extrémité du jardin du monastère, on voit encore la *chapelle des larmes*, où le père d'Odile allait souvent pleurer sa cruauté. La *chapelle suspendue* est un petit sanctuaire placé sur le bord de la montagne. Entre ces deux chapelles, on trouve un point de vue admirable, mais dont l'abord, bordé de précipices, est dangereux. Là, d'un observatoire rustique, ombragé par un vieux tilleul, les regards parcourent cette magnifique Alsace, « toujours la même, dit Gœthe, et cependant toujours nouvelle par sa riche succession de verdure et de moissons. »

ASPECT DU PAYS.

L'Alsace descend du versant oriental des Vosges, et forme une vaste plaine qui s'abaisse jusqu'au Rhin, au-delà duquel s'étendent les riches campagnes du grand duché de Bade, qui remontent vers les montagnes boisées de la forêt Noire. La vallée du Rhin, couverte de riches moissons, de beaux vignobles, étincelante de villes populeuses, de nombreux et forts villages, est magnifique. Les montagnes qui l'entourent ajoutent à sa beauté. Le cadre fait valoir le tableau.

Différentes en cela des Alpes et des Pyrénées, les Vosges sont couvertes de plantes jusque sur leurs sommités les plus élevées. On n'y aperçoit aucune de ces cimes en ruines, de ces chauves sommets dont les Alpes sont couronnées. Si l'on y trouve quelques traces de désordre, ce n'est que dans le voisinage des torrens sur quelques pentes rapides exposées au nord, où la végétation n'a jamais pu être assez prompte, ni assez forte pour opposer une digue à l'action dévastatrice des eaux. La chaîne des Vosges présente sur tous ses sommets des plateaux arrondis : vues de la plaine, ces montagnes offrent un rideau couronné de festons et non ces pics hérissés et nus que montrent au loin les Alpes et les Pyrénées.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

STRASBOURG, anciennement *Argentoratum*, sur la rivière d'Ill, à une petite distance de la rive gauche du Rhin ; à 102 l. E. de Paris ; ch.-lieu de préf. Pop. 49,712 hab. — Fondée par Drusus, beau-fils d'Auguste : cette ville était un des grands établissemens militaires que les Romains avaient destinés à la défense de leurs frontières. Cependant les barbares s'en emparèrent, et, après en avoir été chassés successivement par Julien, par Gratien, et par Anitius, finirent par en rester maîtres. Ravagée par Attila, elle fut enlevée aux Allemands par Clovis vainqueur à Tolbiac. C'est au VIe siècle qu'elle prit le nom de Strasbourg, qu'on fait dériver de celui de *Stratæburgum*, que lui avait fait donner sa position au centre de plusieurs routes militaires. Après avoir fait partie du royaume d'Austrasie, elle devint le siége d'une république indépendante jusqu'à sa réunion à la France en 1681. Louis XIV en fit une des places les plus fortes de l'Europe. Elle a une citadelle composée de cinq bastions dont les ouvrages extérieurs s'étendent jusqu'à un des bras du Rhin ; enfin son système de défense est complété par une écluse au moyen de laquelle on peut inonder la plus grande partie de ses environs. Strasbourg renferme des établissemens publics importans et des monumens remarquables ; elle est entourée de charmantes promenades et de jolies maisons de campagne. Sa bibliothèque publique contient 55,000 vol. ; la bibliothèque de l'école de médecine en renferme 10,000. Il y a à l'académie un beau cabinet d'histoire naturelle. La salle de spectacle est fort jolie, et la troupe sédentaire qui y donne des représentations généralement bonne.

Cathédrale. — La cathédrale de Strasbourg a été commencée en 1015, on prétend même que le chœur est encore celui qui fut construit vers l'année 770 d'après les ordres de Charlemagne. — Les chroniques rapportent que, pendant treize ans, plus de cent mille personnes, excitées au travail par la piété, furent employées journellement à la construction de ce monument. Des indulgences, du pain et quelques racines étaient leur unique salaire. Cette ardeur se ralentit ensuite, et l'église ne fut terminée que 260 ans plus tard, en 1275. Restaient les tours à élever. En 1277, l'évêque de Strasbourg en posa la première pierre : d'après le plan primitif, que l'on conserve soigneusement dans les archives du chapitre, il devait y avoir deux tours absolument semblables, et elles devaient être hautes chacune de 594 pieds. Une seule, celle du côté du nord, a été achevée, et portée seulement à la hauteur de 490 pieds (ancienne mesure de Strasbourg, ce qui fait un peu plus de 437 pieds de roi). L'autre tour n'a que la hauteur de la plate-forme achevée en l'année 1365. Des tremblemens de terre et des incendies ont mis à plusieurs reprises l'église et la tour en péril. En 1654, la foudre brisa une portion considérable de la partie supérieure de la tour. On fut obligé, à raison des dégradations, d'en démolir 58 pieds. Il fallut trois années pour les rétablir. En 1759, le tonnerre tomba sur le toit au-dessus de la nef, laquelle était alors couverte en plomb, et y mit le feu. En moins d'une heure toute la toiture fut consumée. Le feu était si ardent que le plomb embrasé tombait en cascade sur le pavé, et roulait ensuite jusque dans la rivière. Cette toiture, rétablie, a été recouverte en lames de cuivre rouge. Le 15 août 1833, la foudre est encore tombée sur l'église et y a causé de grands dégats. On a remarqué qu'une inscription rappelant les dangers que la cathédrale a courus lors du mémorable tremblement de terre de 1728, a été particulièrement endommagée par le feu du ciel. — La façade du temple est décorée de trois portails auxquels on arrive par un parvis élevé de plusieurs degrés. Le portail du milieu, le plus grand et le plus beau des trois, est orné de colonnes et de statues. La porte principale était primitivement d'airain sculpté ; elle a été fondue pendant la révolution, et convertie en monnaie de billon. C'est aujourd'hui une porte de bois qui la remplace. Au-dessus du portail, au *premier étage de la tour*, on voit les statues équestres de Clovis, de Dagobert, de Rodolphe de Hapsbourg et de Louis XIV. Immédiatement au-dessus, est la grande rosace en vitraux peints. Sa circonférence extérieure est de 150 pieds, et son diamètre de 48. Cette rosace, éclairée par les rayons du soleil, produit dans l'église un effet magique. Le clocher occupe toute la façade de l'église, c'est un large massif de forme oblongue terminé par une plate-forme, où commence le *second étage de la tour*. La tour, proprement dite, qui forme ce second étage, est octogone, quoique de loin elle paraisse carrée. Les quatre escaliers tournans qui conduisent à la flèche en dissimulent quatre faces. La flèche et le *troisième étage* de l'édifice. C'est un obélisque à jour et à huit pans, dont

le travail admirable ressemble à une frêle et légère découpure; au sommet se trouvent la lanterne, puis la couronne, et enfin le bouton octogone qui termine l'édifice et supporte une croix de pierre de 5 pieds 4 pouces de hauteur. — Suivant l'*Annuaire du bureau des longitudes* la flèche du Munster de Strasbourg est l'édifice le plus haut du monde, après la grande pyramide d'Egypte qui n'a que 2 mètres de plus d'élévation. — L'intérieur de l'église ne répond pas à l'extérieur. Le chœur surtout n'est pas en rapport avec le reste de la nef, dont la longueur est de 355 pieds, et la largeur de 132. La hauteur, depuis le pavé jusqu'à la voûte, est de 71 pieds 10 pouces 3 lignes. A droite et à gauche, cette nef est séparée des bas côtés par neuf piliers colossaux qui supportent l'édifice. On y remarque les orgues faites par André Silbermann, en 1714; la chaire, d'architecture gothique, restaurée en 1824 avec beaucoup de goût et d'élégance; le grand autel; le Saint-Sépulcre (chapelle souterraine au-dessous du chœur); l'horloge, chef-d'œuvre du XVIe siècle, mais dont le mouvement est arrêté; les chapelles de Ste-Catherine ou de la Croix, de Saint-Laurent, etc.

Du sommet de la cathédrale on jouit d'une vue magnifique. Lorsque Goëthe, depuis si illustre, alors jeune et inconnu, arriva à Strasbourg, son premier soin fut d'aller visiter le Munster : « Je courus, dit-il, voir son magnifique clocher; je me hâtai de monter sur sa plate-forme, d'où, par un beau soleil, je contemplai à mon aise cette superbe Alsace, cette grande et belle ville, ces prairies qui l'entourent et qui sont couvertes d'arbres magnifiques et d'épais ombrages. Je ne pouvais m'empêcher d'admirer, aussi loin que s'étendait mon horizon, cette végétation si riche qui décore les rives et les îles du Rhin, la plaine en pente du côté du sud que l'Iller arrose, les enfoncemens des montagnes qui charment l'œil par un mélange agréable de bois et de terres cultivées, les collines du nord, coupées par une infinité de petits ruisseaux, partout si favorables à la rapidité de la végétation. Ma vue se portait avec ravissement sur l'excellente culture de ce pays, si propre à la production, partout verdoyant, partout promettant d'abondantes récoltes; sur les villages, les métairies qui en signalent les plus beaux sites; enfin, sur cette grande et immense plaine, préparée pour l'homme comme un nouveau paradis, parsemée de riantes habitations, et que bornent de toutes parts des montagnes richement boisées. »

Mausolée du maréchal de Saxe. — Dans le chœur de l'église de Saint-Thomas, consacrée aujourd'hui au culte luthérien, on voit le mausolée érigé en 1777, par ordre de Louis XV, à la mémoire du maréchal Maurice de Saxe. C'est l'ouvrage le plus célèbre du sculpteur Pigalle.—En voici la description: Au bas d'une pyramide de marbre noir, contre laquelle est appuyé un sarcophage, le *maréchal de Saxe*, debout, paraît descendre au tombeau. A sa droite, on voit culbutés à ses pieds les animaux symboliques des trois nations alliées qu'il a vaincues; l'aigle d'Autriche, le lion Belge, le léopard Anglais. A sa gauche, le génie de la guerre en larmes, ayant les yeux fixés sur lui, tient son flambeau renversé. Derrière, sont les drapeaux de la France, élevés et victorieux. Au-dessous du maréchal paraît la France, s'efforçant, d'une main, de retenir le héros, et de l'autre, de repousser la mort. Celle-ci, long squelette caché sous une ample draperie, annonce au guerrier que son heure est arrivée et lui montre le tombeau qu'elle tient ouvert. Au côté opposé du sarcophage on voit une figure d'Hercule, plongé dans la douleur. Tout ce faste d'une douleur allégorique n'a rien de bien touchant, mais ce mausolée est néanmoins beau, et d'un aspect monumental. Les détails surtout en sont parfaitement sculptés. — On doit la conservation de cette œuvre remarquable de la sculpture du XVIIIe siècle à un citoyen courageux (M. Mangelschott) qui, étant garde-magasin des fourrages militaires à Strasbourg, au moment où les *iconoclastes* de 93 détruisaient tous les monumens publics, fit entasser du foin et de la paille dans le temple Saint-Thomas, et, dérobant ainsi le chef-d'œuvre de Pigalle à la vue des modernes Vandales, le sauva de leur fureur insensée.

Pont du Rhin. — Le pont du Rhin qui conduit à Kehl est établi en partie sur bateaux, et se compose en partie des restes de l'ancien *Pont impérial*, construit par ordre de Napoléon, au lieu où se trouvait un pont de bateaux, dont la première origine remonte à 1335. Le *Pont impérial*, que des motifs militaires ont empêché de faire rétablir, avait dans sa longueur 30 travées en forme d'arches, de 13 mètres (39 pieds) d'ouverture chacune; un plancher de 2 mètres (6 pieds) d'élévation au-dessus des plus hautes eaux, et une largeur de 12 mètres (36 pieds). Il était construit en charpente de chêne, sans aucune maçonnerie. La France avait fait les frais de la construction, et le grand duché de Bade avait fourni les bois. On prétend que les madriers choisis par les ingénieurs français étaient si forts et si beaux, qu'aujourd'hui les forêts de Bade ne pourraient pas en fournir de pareils nécessaires pour le réparer. Outre la voie du roulage, qui comportait commodément deux voitures de front, le Pont impérial du Rhin avait deux trottoirs pour assurer en tout temps la marche des piétons. Ces trottoirs étaient séparés du chemin des voitures par des parapets à hauteur d'appui. Ce beau pont offrait encore l'avantage de pouvoir être démonté en 48 heures. L'invasion de 1814 fut, à ce qu'il paraît, malheureusement si inattendue qu'on n'eut pas le temps de le démonter. Il fut alors détruit en partie. — On voit dans une île du Rhin, à droite du pont, le monument élevé au général Desaix. C'est un tombeau carré de forme antique, orné de sculpture, et supporté par un piédestal entouré de bornes de granit réunies par des chaînes de fer. — Le monument du général Kléber est dans le polygone destiné aux manœuvres d'artillerie.

SCHELESTADT, sur l'Ill, à 9 l. S.-O. de Strasbourg, ch.-l. d'arrondiss. Pop. 9,646 h. — On prétend que cette ville est fort ancienne, et que son premier nom était *Elsebus*. Ruinée par Attila, elle ne fut pendant long-temps qu'un simple village, mais elle fut repeuplée et entourée de murs, en 1216. Elle fut prise en 1632 par les Suédois, et remise en 1634 aux Français, qui la rendirent à la paix de Westphalie. Louis XIV la reprit, en 1673, et Vauban en fit l'une des plus fortes places de l'Alsace. — C'est dans cette ville qu'un potier trouva au XIIIe siècle le secret d'émailler les vases de terre.

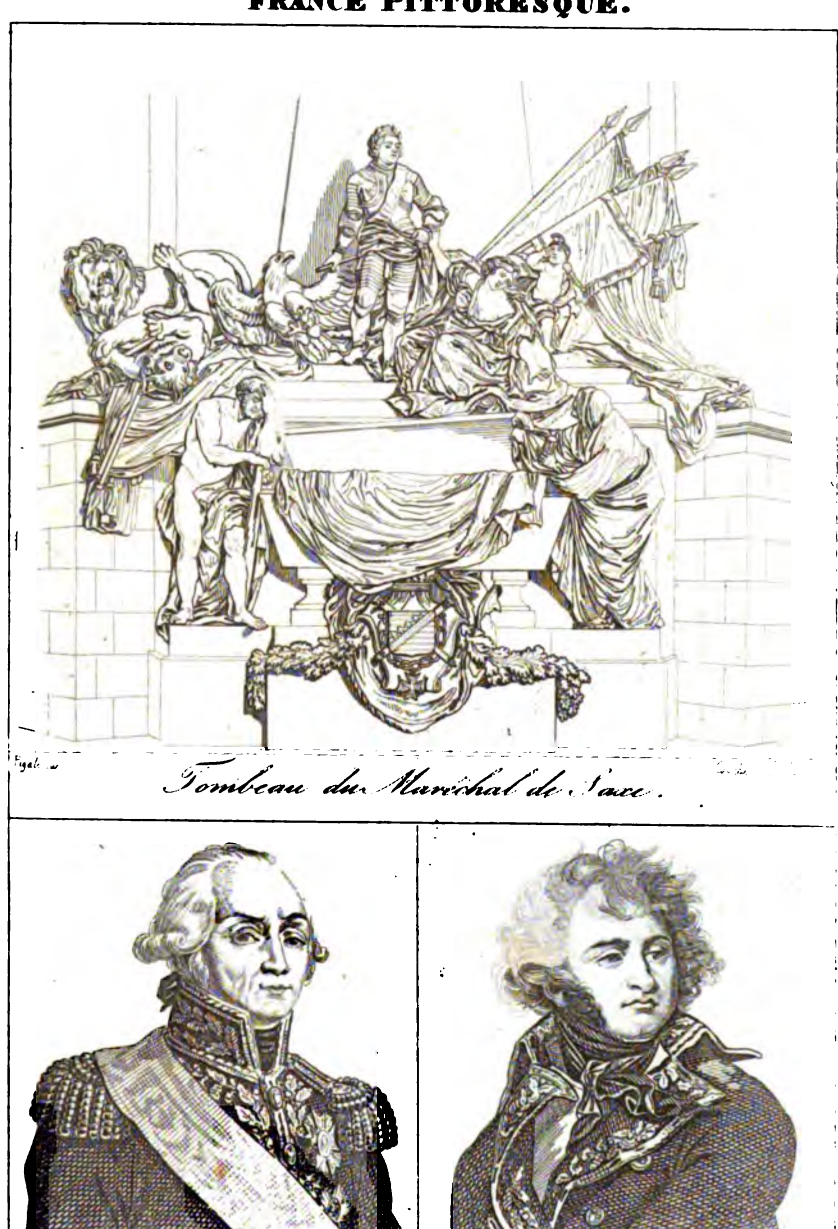
SAVERNE, sur la Zorn, à 7 l. N.-O. de Strasbourg, ch.-l. d'arrondiss. Pop. 57,016 h. — Cette ville, dont le nom ancien était *Tabernæ*, après avoir appartenu aux évêques de Metz, passa sous la domination des évêques de Strasbourg, qui y avaient un très beau château. Ses fortifications furent détruites en 1696.

WISSEMBOURG. Sur la Lauter, à 12 l. N.-E. de Strasbourg, ch.-l. d'arrondiss. Pop. 6,097 h.; 12 comm. — Cette ville, dont le nom ancien était *Sebusium*, fut pendant plusieurs siècles sous la domination d'une abbaye qui en était voisine. Mais enfin, s'étant agrandie et fortifiée, elle secoua le joug, et devint ville libre impériale. Louis XIV la prit en 1673, et la démantela. Le traité de Riswick en assura la possession à la France. En 1793, après une bataille sanglante livrée aux Autrichiens, le général Hoche débloqua Landau, et reprit les lignes de Wissembourg.

HAGUENAU, *Hagenavia*. Sur la Moder, à 6 l. N. de Strasbourg, ch.-l. de cant. Pop. 9,697 h. — Ce n'était autrefois qu'un village dont on place l'origine vers le commencement du XIIe siècle. L'empereur Frédéric Barberousse l'ayant entourée de murailles, Haguenau devint bientôt ville impériale, ch.-l. de la préfect. des 10 villes libres et unies de l'Alsace. Prise et reprise par les Autrichiens, les Suédois et les Français, elle fut presque entièrement détruite. — Le siége que les Autrichiens en firent en 1705 fut marqué par un événement extraordinaire. Au bout de neuf jours de tranchée ouverte, le gouverneur de la ville en étant sorti secrètement avec sa garnison, les Autrichiens l'occupèrent sans obstacle. Mais peu de jours après l'habile gouverneur, revenant avec sa garnison renforcée, les assiégea à son tour, et força près de 3,000 hommes qui s'y trouvaient à se rendre prisonniers de guerre. — Les fortifications de cette ville sont de peu d'importance. Elles ne consistent qu'en une muraille percée de créneaux fort éloignés les uns des autres, flanquée de quelques mauvaises tours, et entourée d'un large fossé.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 6 députés. Il est divisé en 6 arrondissemens électoraux, dont les chefs-lieux sont: Strasbourg (1er et 2e arr. ville—arrond.), Saverne, Schelestadt et Wissembourg. Le nombre des électeurs est de 1,513.

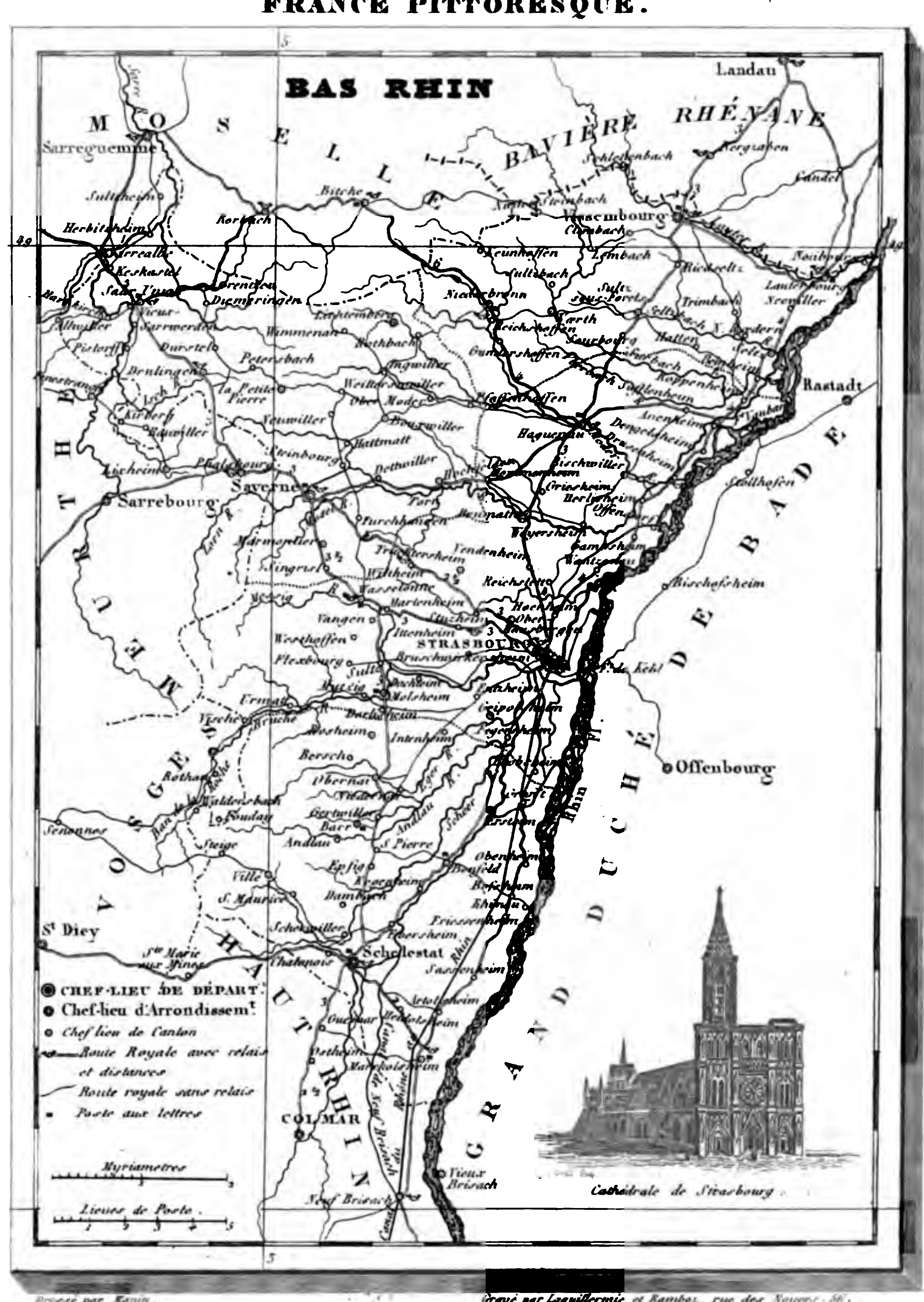


Tombeau du Maréchal de Saxe.

Kellermann.

Kléber.

FRANCE PITTORESQUE.



[redacted]

Dressé par Konin. Gravé par Laguillermie et Ramboz, rue des Noyers, 56.

ADMINISTRATIVE. — Le chef-lieu de la préfect. est Strasbourg. Le département se divise en 4 sous-préfectures ou arrondissemens communaux :

Wissembourg. . .	6 cantons,	102 communes,	95,777 habit.
Saverne.	7	165	108,112
Strasbourg. . . .	12	161	205,029
Schelestadt. . . .	8	114	131,295
Total. .	33 cantons,	542 communes,	540,213 habit.

Service du Trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Strasbourg), 3 receveurs particuliers, 6 percepteurs.

Contributions directes. — 1 directeur (à Strasbourg), et 1 inspect.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Strasbourg), 2 inspecteurs, 5 vérificateurs.

Hypothèques. — 4 conservateurs dans les ch.-l. d'arrond. comm.

Douanes. — 1 directeur (à Strasbourg).

Contributions indirectes. — 1 directeur de départ. (à Strasbourg), 3 direct. d'arrond., 5 receveurs entreposeurs.

Tabacs. — Une manufacture royale de tabacs est établie à Strasbourg. — Il y a aussi à Strasbourg 2 magasins de tabacs en feuilles, et 2 à Benfeld et à Schelestadt. — Le produit de la vente des tabacs dans le département s'est élevé, en 1831, à 750,505 fr.

Loterie. — 1 inspecteur en chef (à Strasbourg). — Il y a à Strasbourg une des cinq roues de la loterie royale. — Les tirages ont lieu les 7, 17 et 27 de chaque mois. — Les départemens qui en 1831 ont concouru à ces tirages sont la Meurthe, la Moselle, les Haut et Bas-Rhin, la Seine et Seine-et-Oise. Le produit des mises s'est élevé à 3,820,813 fr., dont il faut déduire les lots payés 2,857,660 fr.; bénéfice net 963,152 fr. — Ce bénéfice, comparé à celui de 1830, présente une diminution de 296,355 fr., mais cette diminution ne provient pas des mises effectuées dans le département, qui ont au contraire donné à l'administration un bénéfice net de 36,214 francs.

Forêts. — Le département forme la 5e conservation forestière, dont le chef-lieu est à Strasbourg. 1 conservateur, 3 inspecteurs.

Ponts-et-Chaussées. — Le département fait partie d'une inspection, dont le chef-lieu est à Strasbourg. Il y a 3 ingénieurs en chef en résidence à Strasbourg. Un est en résidence fixe, le deuxième est chargé des travaux du Rhin, et le troisième de l'étude des projets de canal du Rhône au Rhin.

Mines. — Le département fait partie du 9e arrondissement de la 3e division, dont le chef-lieu est Dijon. — 1 ingénieur des mines réside à Strasbourg.

Haras. — Strasbourg a été long-temps le chef-lieu du 3e arrondissement de concours pour les courses de chevaux. Ce concours vient d'être transféré à Nancy. — Il y a à Strasbourg un dépôt royal d'étalons où se trouvent 39 chevaux.

Cadastre. — 1 géomètre en chef du cadastre réside à Strasbourg.

Monnaies. — Il y a à Strasbourg un hôtel des monnaies dont la marque est BB. Depuis l'établissement du système décimal jusqu'au 1er janvier 1832, les espèces d'argent qui y ont été fabriquées s'élèvent à la somme de 26,298,066 fr. 50 c.

JUDICIAIRE. — Le département est compris dans l'arrondissement de la cour royale de Colmar. — Il possède quatre tribunaux de première instance : Saverne, Schelestadt, Wissemboug et Strasbourg. Celui de Strasbourg se divise en deux chambres, il est le siége de la cour d'assise du Bas-Rhin. — Un tribunal de commerce à Strasbourg.

MILITAIRE. — Strasbourg est le siége de la 5e division militaire, qui comprend les départemens du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. — Le département renferme huit places fortes : ville et citadelle de Strasbourg, Haguenau, Wissembourg, Lauterbourg, la Petite-Pierre, Lichtemberg et Schelestadt. — Il y a à Strasbourg un hôpital militaire d'instruction, renommé à cause de la science de ses professeurs. — Le département forme la 17e direction du génie dont le siége est à Strasbourg. — Le dépôt de recrutement est à Strasbourg. — La comp. de gendarmerie départementale a son chef-l. à Strasbourg, et fait partie de la 22e légion dont le colonel réside à Nancy. — Il y a dans le départ. plusieurs établissemens militaires importans : — à Strasbourg, un arsenal de construction affecté à la confection des affûts, voitures et autres attirails d'artillerie; une école régimentaire d'artillerie pour l'instruction théorique et pratique des officiers, sous-officiers et soldats, etc.; une fonderie de canons. — A Mutzig, une manufacture royale d'armes à feu. — A Klingenthal, une manufacture d'armes blanches.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département forme, avec celui du Haut-Rhin, le diocèse d'un évêché érigé dans le 4e siècle, suffragant de l'archevêché de Besançon, et dont le siége est à Strasbourg. — Il y a à Strasbourg un séminaire diocésain qui compte 160 élèves et une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme : 7 cures de première classe; 35 de deuxième; 274 succursales; 61 vicariats. — Il existe dans le département, et principalement à Strasbourg diverses congrégations de sœurs qui élèvent gratuitement 8,318 enfans.

Culte réformé. — Les réformés du département ont 2 églises consistoriales : l'une à Strasbourg, divisée en 7 sections desservies par 8 pasteurs, résidans à Strasbourg, Altewiller, Cosswiller, Burbach, Diedendorf, Hauxwiller, Asswiller. L'autre à Bischwiller, divisée en 5 sections, desservies par 6 pasteurs résidans à Bischewiller, Stenzels, Hunspach, Oberséebach, Cleeburg. — Il y a en outre des temples pour le service divin à Rendoerfel, Klingenthal, Rossenwiller, Kirberg, Gorlingen, Schœnbourg, Wimmeau, Pfaltzweyer, Rott, Koffens, Birlenbach, et Keffennach. Le département renferme des sociétés bibliques, des sociétés des missions évangéliques, une société des traités religieux et 23 écoles protestantes. Le service divin s'y fait en langue allemande.

Culte luthérien. — Le directoire du consistoire général de la confession d'Augsbourg pour les départemens du Bas-Rhin, Haut-Rhin, Seine, Haute-Saône, Doubs, Meurthe, Vosges et Moselle, est à Strasbourg. Il se divise pour le département du Bas-Rhin en 4 inspections, qui renferment 21 consistoires locaux. — Le nombre des pasteurs du département est de 154. — Le grand séminaire protestant de Strasbourg compte environ 100 élèves presque tous luthériens. — Le gymnase luthérien est fréquenté par environ 400 élèves. C'est une école préparatoire pour l'état ecclésiastique.

Culte israélite. Les Israélites de Strasbourg possèdent une synagogue consistoriale composée d'un grand rabbin et de 4 membres laïques. — Il y a en outre dans le département 1 ministre officiant et 18 rabbins communaux.

UNIVERSITAIRE. — Le département possède une académie de l'université dont le chef-lieu est à Strasbourg et qui comprend dans son ressort le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Instruction publique. — Il y a dans le département : (à Strasbourg) une faculté de théologie pour la confession d'Augsbourg, une faculté de droit, une faculté de médecine (avec une école spéciale de pharmacie), une faculté des sciences, une faculté des lettres; un collége royal de première classe, qui compte 308 élèves; une école industrielle; un collége dit gymnase de la confession d'Augsbourg. — 5 colléges (à Bouxwiller, à Haguenau; à Saverne; à Schelestadt; à Wissembourg). — Une institution communale à Obernay. — Une école normale primaire (à Strasbourg), dont les élèves internes sont au nombre de 150; une école pratique est annexée à l'établissement. — Enfin (à Strasbourg), pour les enfans de manufacturiers artisans, des écoles de dessin et des cours de jardinage, botanique et orangerie. Le nombre des écoles primaires du département est de 919 qui sont fréquentées par 77,226 élèves, dont 39,189 garçons et 38,037 filles. Les communes privées d'écoles sont au nombre de 19.

SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES ET AUTRES. — Il y a à Strasbourg une société des sciences, agriculture et arts du département du Bas-Rhin, qui a publié des mémoires fort intéressans.

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 540,213 hab., et fournit annuellement à l'armée 1,506 jeunes soldats pour une levée de 80,000 hommes.

Le mouvement en 1830 a été de

Mariages.					4,243
Naissances.	Masculins.		Féminins.		
Enfans légitimes.	8,804	—	8,517	Total	18,792
— naturels..	717	—	754		
Décès.	7,395	—	7,134	Total	14,529

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 97,583.

Dont 29,491 contrôle de reserve.

68,092 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :

65,385 infanterie.

1,412 cavalerie.

922 artillerie.

373 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés 22,421; équipés 15,609; habillés 14,439; 28,702 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 180 sont inscrits au registre matricule, et 53 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 70 sont soumis au service ordinaire, et 30 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'état ont délivré à la garde nationale 23,008 fusils, 194 mousquetons, 12 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, lances, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (en 1831):

Contributions directes	4,486,890 fr.
Enregistrement, timbre et domaines	2,671,286
Douanes et sels	2,507,399
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	1,729,068
Postes	465,452
Produit des coupes de bois	477,198
Loterie	217,262
Bénéfices de la fabrication des monnaies	26,088
Produits divers	147,654
Ressources extraordinaires	1,608,177
Total	14,336,474 fr.

Il a reçu du trésor 30,548,023 fr., dans lesquels figurent:

La dette publique et les dotations pour	2,223,543 fr.
Les dépenses du ministère de la justice	168,437
de l'instruction publique et des cultes	576,350
de l'intérieur	18,487
du commerce et des travaux publics	2,577,731
de la guerre	19,688,968
de la marine	401
des finances	185,525
Les frais de régie et de perception des impôts	4,415,729
Rembours., restitutions, non valeurs et primes	693,048
Total	30,548,219 fr.

Ces deux sommes totales de paiemens et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, on voit que le département doit à sa position frontière et militaire de recevoir annuellement 16,211,745 fr. de plus qu'il ne paie. Cette somme, appliquée aux besoins du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, favorise singulièrement le développement de la prospérité publique.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 645,878 f. 74 c.

Savoir: *Dép. fixes:* traitemens, abonnemens, etc.	250,731 f.	68 c.
Dép. variables: loyers, réparations, encouragemens, secours, etc.	395,147	06

Dans cette dernière somme figurent pour
104,070 f. les prisons départementales.
40,000 f. les enfans trouvés.

Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de	69,391	31
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à	68,625	03
Les dépenses des cours et tribunaux sont de	105,695	94
Les frais de justice avancés par l'État de	66,079	83

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 417,500 hectares, le départ. en compte:
153,697 forêts.
13,010 vignes.

Le revenu territorial est évalué à 24,692,000 francs.

Le département renferme environ
55,000 chevaux.
108,000 bêtes à cornes (race bovine).
62,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 87,000 kilogrammes, savoir 2,000 mérinos; 6,000 métis; 79,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ:
En céréales et parmentières 1,325,000 hectolitres.
En avoines. 36,000
En vins. 483,000

On y recueille toutes espèces de grains, tels que froment, orge, seigle, maïs, avoine; des pommes de terre; des légumes verts et secs; des vins rouges et blancs de bonne qualité.

Les cultivateurs n'emploient guère pour le labourage que des chevaux de petite ou de moyenne race. Il serait avantageux pour le pays qu'on y introduisît l'usage des bœufs. Il en résulterait une moindre importation d'avoine, et les habitans de la campagne pourraient vendre avec profit leurs vieux bœufs en les engraissant, tandis qu'ils ne peuvent tirer aucun parti des chevaux usés. — On évalue à plus de 40,000 le nombre des chevaux employés au labourage, etc.

Tabac. La culture du tabac est maintenant très répandue; c'est un produit d'un débit sûr et avantageux, le gouvernement achetant toutes les récoltes pour ses fabriques. Aussi le paysan alsacien n'est-il pas ennemi de ce monopole. Le tabac est une des principales branches de l'industrie et du commerce de Strasbourg. Dans le département, près de 20,000 arpens des meilleures terres sont consacrés à cette culture.

Truffes. On trouve des truffes assez abondamment dans différens cantons: ce sont des chiens dressés qui en font la recherche. Les truffes du Bas-Rhin sont inférieures en qualité à celles de la rive droite du fleuve, qui le cèdent elles-mêmes à celles des départemens méridionaux de la France.

Morilles. On trouve aussi dans les forêts un grand nombre d'espèces de champignons bons à manger; les morilles sont communes dans les bois qui garnissent le pied des Vosges. Elles sont un objet d'industrie pour les habitans, qui les cueillent avec soin et les vendent dans les villes, ou fraîches ou sèches.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

Les principales productions du département du Bas-Rhin qui alimentent le commerce comme matières premières, sont: les vins, le blé, le tabac, la garance, le chanvre, le lin, le houblon, etc.; les bois de construction, le sel, le plomb, le fer, le bitume, la houille, le marbre, l'ardoise, etc.

Les principaux objets de fabrication sont: le vin, la bière, les eaux-de-vie de vins, de cerises et de prunes, les vinaigres; laines et cotons filés, draps fins et communs; pelleterie, cuirs, buffleterie; carrosserie, sellerie; nanquins (façon des Indes), percales, calicots, mousselines, etc. Les pâtés de foie gras et la choucroute (*sauerkraut*) de Strasbourg sont fort estimés des gourmands.

A la dernière exposition des produits de l'industrie, *M. Seherts* de Strasbourg a obtenu une citation honorable pour de la soie produite par des vers qui n'avaient point été nourris avec des feuilles de mûrier. — Les maroquins de *M. Georger* lui ont mérité une médaille d'argent. — Les forges de fer de madame *Dietrich*, à Niederbronn, ont obtenu une mention honorable. — La fabrique d'acier d'*Illkirck* a reçu une médaille de bronze. — *M. Coulaix* aîné de Molsheim, pour des *faux*, des *limes*, des *scies*, a obtenu des mentions honorables, et, pour la fabrication des *armes blanches*, une médaille d'or. — Une médaille d'or a été accordée aux toiles métalliques de *M. Roswag* de Schelestadt. — La balance bascule de *MM. Rollé* et *Schwilgue* a reçu une médaille d'argent. — Les produits chimiques des *mines de Bouxwiller* ont mérité une pareille récompense. — L'encre de *M. Mabru*, de Beckelbronn, a été mentionnée honorablement. — Les bitumes de Lobsann ont valu une médaille de bronze à *M. Dournay*, et enfin *M. Bannwiller*, de Dueppigheim, a été cité honorablement pour ses sceaux à incendie et ses tuyaux sans couture.

Douanes. — La direction de Strasbourg a six bureaux principaux, dont trois seulement appartiennent au départ. du Bas-Rhin.

Les bureaux du département ont produit en 1831:

	Douanes, navigat., timbre, etc.	Sels.	Total.
Schelestadt	38,830 f.	38 f.	38,868 f.
Strasbourg	1,899,137	224	1,899,361
Wissembourg	564,558	4,609	569,168
Total. Produit des douanes dans le département.			2,507,397 f.

Foires. — Le nombre des foires du département est de 116. Elles se tiennent dans 46 communes, dont 28 chefs-lieux, et, durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 236 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 97, occupent 271 journées.

494 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont des grains et des plants d'arbres, des bestiaux et étoffes du pays, de la menue mercerie, de l'orfévrerie, horlogerie, etc. — On vend à la foire d'Obernai des draps d'or et d'argent pour la coiffure des jeunes villageoises. — Une anecdote curieuse se rattache à celle de Bischwiller, du lundi après l'Assomption. Cette foire a été instituée en 1687, à l'occasion de l'assemblée des musiciens de la Basse-Alsace, qui étaient obligés de se rendre tous les ans à Bischwiller, pour faire leur soumission au roi des violons, qualité que le chef de la maison de Deux-Ponts, comme seigneur de Ribeaupierre, tenait en fief du roi.

BIBLIOGRAPHIE.

Alman. du Bas-Rhin, par Oberlin; in-24. Strasbourg, 1792.
Annuaires du Bas-Rhin (Bottin); in-12. Strasb., ans 7, 8 et 9.
Statistique du Bas-Rhin, par Laumond, préfet; in-8. Paris, an 10.
Recherches sur la pop. de Strasb., par M. Coze; in-8. Paris, 1803.
Statist. du Bas-Rhin, par Peuchet et Chanlaire; in-4. Paris, 1811.
Annuaires du Bas-Rhin, par Fargès Méricourt, in-12. Strasbourg, 1805-1816.
Ann. du Bas-Rhin, chez Levrault; in-12. Strasb., 1822-1833.
Notice sur Strasbourg, par Hermann; in-8. Strasbourg, 1819.
Documens, etc., tirés des archives de Strasbourg, par Kentzinger; in-8. Strasbourg, 1819.
Petit Tableau de Strasbourg, in-16. Strasbourg, 1820.
Topographie de l'Alsace, par Strobel; in-8. Strasbourg, 1824.
Description de Strasbourg, par Fargès Méricourt; in-12. Strasbourg, 1825.
Antiq. de l'Al., par Golbery et Schweighæuser; in-fol. Paris, 1826-27.
Journal de la Société des Sciences, etc., du Bas-Rhin; in-8. Strasbourg, 1824-1832.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n. 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département du Haut-Rhin.

(Ci-devant Haute-Alsace, et République de Mulhausen.)

HISTOIRE D'ALSACE.

L'Alsace, lorsque les Romains en firent la conquête, sous le règne d'Auguste, était habitée par plusieurs peuplades dont les plus considérables étaient les *Séquaniens*, les *Rauraques*, les *Triboques* et les *Médiomatrices*. Soumise après une longue résistance, elle fit partie de la province qu'on appela *Maxima Sequanorum*, dont la métropole était Besançon. Dans la désorganisation de l'empire, qui eut lieu au IVe siècle, les Allemands, qui avaient franchi la barrière du Rhin, s'en emparèrent, ainsi que des deux Germanies; mais ils en furent chassés par les Francs, vainqueurs à Tolbiac, en 496. Dans le partage de l'empire de Clovis, cette province fit partie du royaume d'Austrasie, et fut possédée par les descendans de ce prince, qui la firent gouverner d'abord par des ducs, puis par des comtes. Réunie à la monarchie sous Pepin-le-Bref et ses successeurs, elle en fut détachée par le traité de Verdun, en 843, pour être jointe au royaume de Lorraine, qui échut à Lothaire, fils aîné de Louis-le-Débonnaire. En 869, elle fut de nouveau rattachée à l'empire d'Allemagne, mais soumise tantôt aux princes de Lorraine, tantôt aux ducs de Souabe, jusqu'en 1268. A cette époque, délivrée du joug des ducs, elle releva immédiatement et entièrement de l'empire, à l'exception de terres considérables que la maison d'Autriche acquit et posséda dans la Haute-Alsace. On partagea dès lors cette province en deux parties appelées *landgraviats*, du nom des magistrats qui, chargés sous les ducs de rendre la justice, finirent par s'ériger tous les droits de l'autorité souveraine.

Le *landgraviat inférieur* comprenait toute la Basse-Alsace ou le *Nordgau*, nom sous lequel elle a été désignée jusqu'au milieu du XIIe siècle. Le *landgraviat supérieur* renfermait tout ce qu'on appela depuis Haute-Alsace ou *Sundgau*. Othon II, de Hapsbourg, l'acquit par voie de succession, et de sa famille le landgraviat d'Alsace passa à la maison d'Autriche.

En 1648, par le traité de Munster, l'empereur céda à la France tous ses droits sur les deux landgraviats et les villes impériales de l'Alsace qui devaient conserver leurs immunités. Mais Louis XIV les fit occuper par ses troupes dans la guerre suivante, les garda après le traité de Nimègue qui n'en fit pas mention, s'empara de Strasbourg en 1681, et, par le traité de Riswick, en 1697, s'assura la pleine souveraineté de tout ce qui se trouvait sur la rive gauche du Rhin.

L'Alsace était régie par un gouverneur général et possédait un tribunal suprême siégeant à Colmar, sous le titre de *Conseil souverain*, qui avait les mêmes priviléges que les parlemens du royaume. Après avoir été un pays d'*État* composé de trois ordres, elle avait fini par être imposée par l'intendant ou ses délégués.

Depuis la révolution elle forme deux départemens : celui du Haut-Rhin, dont Colmar est le chef-lieu, et celui du Bas-Rhin, dont le chef-lieu est Strasbourg, et auquel nous avons consacré la livraison précédente.

ANTIQUITÉS.

Les antiquités gauloises sont rares dans le département du Haut-Rhin. Cependant, sur les sommets des Vosges, que couvrent aujourd'hui les ruines des châteaux-forts du moyen âge, on a cru reconnaître dans quelques lieux ces rangées circulaires de pierres qui signalent les enceintes mystérieuses qu'occupaient les temples et les autels des druides.

L'Hercule germanique était adoré chez les Triboques, les Séquaniens et les Rauraques, sous le nom de Krutzmann, nom que quelques écrivains font dériver de *cruosen*, *gruissen* ou *kruasen*, qui signifie provoquer au combat; d'autres de *kriegsmann*, guerrier. Une statue en bronze de ce dieu, haute de quatre pieds, fut long-temps conservée dans la cathédrale de Strasbourg, d'où on l'enleva en 1525. Le dieu était représenté vêtu d'une courte tunique; il avait sur les épaules une peau de lion, dont la tête lui servait de casque; une lourde massue armait son bras droit, et il s'appuyait de la main gauche sur un bouclier pointu. La figure était calme, belle et noble, les proportions du corps annonçaient la force. Cette statue se trouve gravée dans l'*Alsatia illustrata* de Schœpflin.

Le *Rhin* était aussi un dieu pour les peuples qui en habitaient les bords. Il présidait au mariage. Il était chargé de punir l'injure faite à la pureté de l'union conjugale, ou de justifier l'épouse mal à propos accusée d'infidélité. Grandidier rap-

porte à ce sujet que « lorsque les maris soupçonnaient la fidélité de leurs femmes, ils exposaient les enfans nouveau-nés à la merci du courant de ce fleuve. Le dieu engloutissait dans ses eaux tous ceux qui n'étaient pas légitimes, et portait doucement les autres sur le rivage. »

On trouve près de Jebsheim, à deux lieues de Colmar, de petites collines isolées qui ont tout le caractère des *tombelles celtiques*. On en a fouillé quelques-unes et on y a découvert entre autres objets plusieurs squelettes entiers, dont un avait au bras les débris d'une chaîne de fer.

Le département du Haut-Rhin, avant que les arrondissemens de Délémont et de Porentruy en fussent détachés, renfermait un grand nombre d'antiquités romaines. Dans les trois arrondissemens qui lui sont restés depuis le démembrement qu'il a subi en 1814, on en voit encore quelques-unes. — A Hornbourg, près de Colmar, il existe des ruines qu'on croit être celles de l'ancienne *Argentuaria*, capitale des Séquaniens antérieurs, détruite par les Vandales en 406. On remarque parmi ces ruines celles d'un temple de Mars. — A Ottmarsheim on voit un temple de forme octogone très bien conservé et d'architecture romaine, que le savant Schœpflin croit avoir été dédié à Mars. — Entre Ottmarsheim et Rouffach, on rencontre les restes d'une chaussée romaine dont les traces se retrouvent encore à Largitzen (arrondissement d'Altkirch). — Enfin on a trouvé sur plusieurs points du département des vases, des autels, des armes, des médailles, etc., etc., notamment la médaille que l'empereur Gratien fit frapper à l'occasion de la victoire qu'il remporta en 378 sur Priarius, roi des Germains. La bataille eut lieu près d'*Argentuaria*; la médaille porte pour légende *Securitas Reipublicæ*.

Les antiquités du moyen âge y sont nombreuses. Comme dans le département du Bas-Rhin, chaque montagne y supporte une ruine, et chaque ruine est un château féodal qui a soutenu des siéges et dont le nom appartient à l'histoire.

CARACTÈRES ET MŒURS.

Pour donner une idée du caractère et des mœurs des habitans du département du Haut-Rhin, il est nécessaire de faire une distinction que la nature elle-même a établie, et de les diviser en hommes de la plaine et hommes de la montagne.

Les montagnards seuls conservent encore l'ancien caractère national, remarquable par la franchise des expressions, et par un flegme assez difficile à émouvoir. Ils sont pleins de sens et de rectitude, et très attachés aux usages de leurs pères. Cet attachement aux usages antiques se montre jusque dans la couleur et la coupe de leurs vêtemens, dans la structure de leurs maisons, dans la forme de leurs meubles et de leurs outils; aussi les améliorations et les nouveaux procédés dans les arts usuels s'introduisent-ils lentement chez eux.

Ils sont laborieux, économes, adonnés par goût à l'agriculture et à l'éducation des bestiaux : sobres par habitude, leur nourriture ordinaire consiste en pommes de terre, en laitages et en légumes; les dimanches seulement ils font cuire de la viande ou du lard. Les vêtemens des hommes sont faits d'étoffes qu'ils fabriquent chez eux. Ils ont des sabots pour chaussure dans leurs travaux, et ne portent de souliers que dans les jours de fête ou lorsqu'ils vont au marché.

Sur les coteaux consacrés à la culture de la vigne, le cultivateur plus vif, plus porté à la gaîté, met plus d'expression dans ses discours et dans ses gestes; sa conversation est bruyante. Il s'emporte ou s'apaise facilement; d'ailleurs il est naturellement bon et humain.

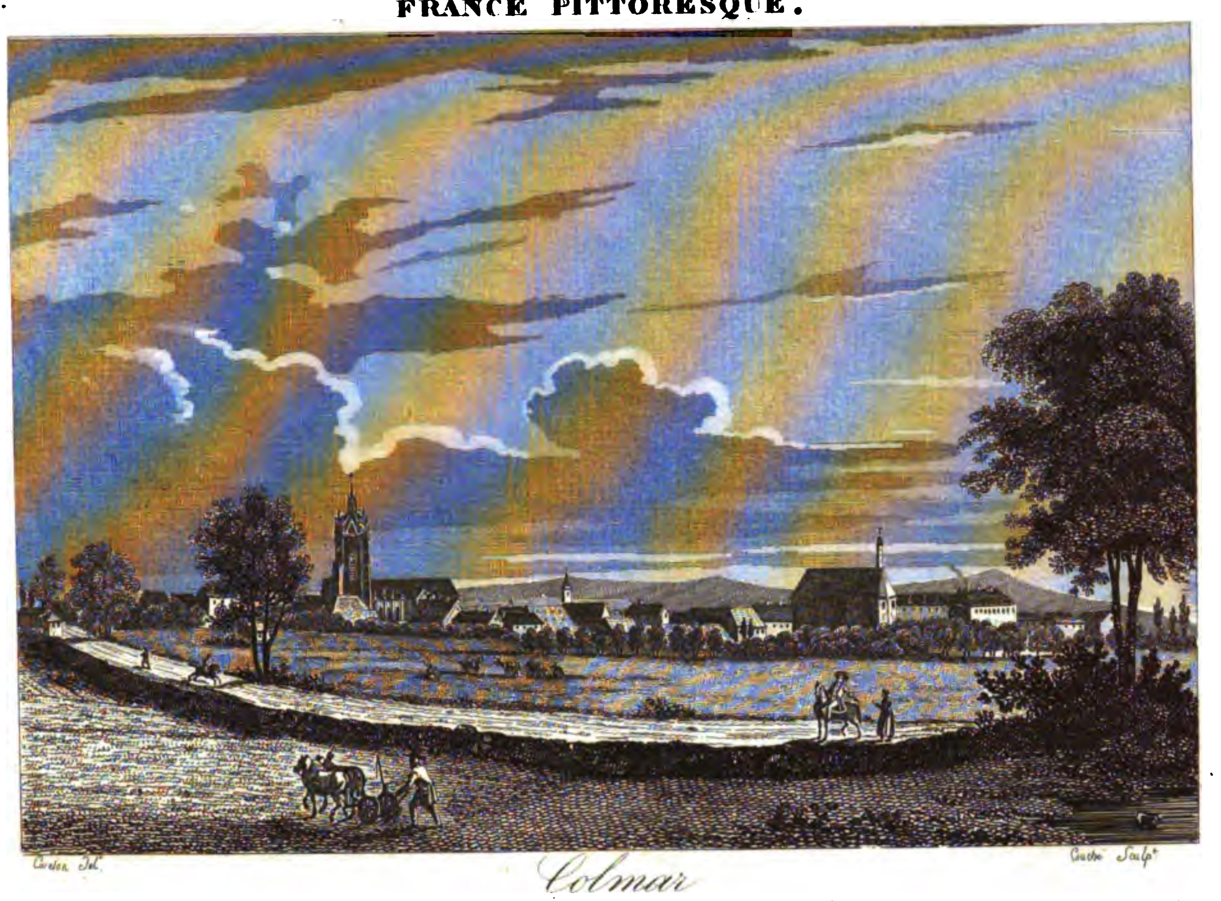
L'habitant de la plaine a la taille carrée, la physionomie froide et sérieuse. Il attache du prix aux commodités de la vie; son caractère a moins de rudesse que celui du montagnard. Dans la plupart des villes, la manière de vivre ne s'éloigne pas beaucoup de celle des départemens de l'intérieur.

En général, l'habitant du Haut-Rhin est robuste, patient dans ses travaux, bon soldat, toujours partisan de l'utile plutôt que de l'agréable, loyal, franc, soumis aux lois, attaché à sa religion et au sol qui l'a vu naître.

Les mœurs sont plus sévères dans la montagne que chez les habitans des vallées, qui partagent leurs travaux entre les soins de l'agriculture et la pratique de métiers industrieux. Elles sont plus relâchées encore parmi les habitans des grandes villes et chez les paysans des villages qui avoisinent les grandes manufactures du pays.

Les mariages se font tard; les hommes attendent d'avoir de vingt-cinq à trente ans pour se choisir une compagne. Il est rare, excepté chez les Juifs, qu'une fille se marie avant vingt ans. Vingt-cinq ans est l'âge où elles se fixent ordinairement.

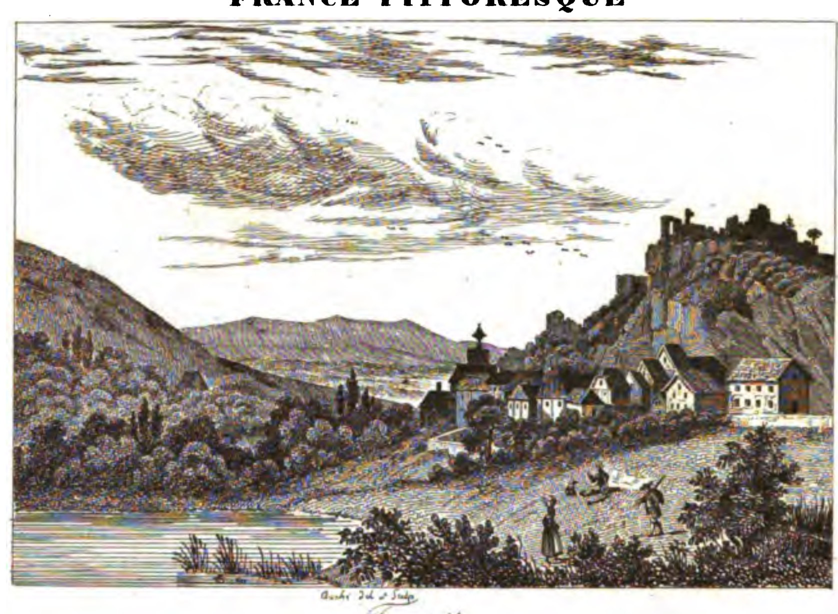
Les habitations varient dans la montagne et dans la plaine. — Les premières, presque entièrement construites en bois de sapin, sont peu élevées : la grange en occupe la presque totalité; il n'y existe que deux ou trois chambres au plus, y compris la cuisine, pour le logement des familles même les plus nombreuses. La distribution de ce logement, en général mauvaise, influe sur la santé de ceux qui l'habitent. Pendant l'hiver, toute la famille se renferme dans le *poêle*, chambre contiguë à la cuisine, peu aérée, où se trouve un grand fourneau à marmite, échauffé jusqu'à l'incandescence, qui sert à la cuison de tous les alimens, et même des pommes de terre et des autres



Colmar



FRANCE PITTORESQUE



Ferrette.



Costumes du Haut-Rhin.

légumes de mauvaise qualité destinés à l'engrais des bestiaux. La vapeur qui s'exhale, jointe au défaut d'air et à la chaleur excessive, occasione souvent des fièvres putrides et des fluxions de poitrine. — Les habitations de la plaine, quoique construites pour la plupart en pierre et en bois de chêne, ne sont ni plus saines ni mieux distribuées que celles des montagnes.

JUIFS. — L'Alsace renferme une population juive dont le nombre s'accroît de jour en jour, et dont la souple industrie s'est emparés de presque tous les commerces de détail dans les départemens du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. La haine héréditaire que porte aux Juifs le paysan alsacien n'est pas diminuée, et cependant il ne sait pas se passer d'eux. Il ne vend ni n'achète sans avoir recours au *Juif*. Celui-ci est son intermédiaire nécessaire, son courtier obligé; il s'adresse au *Juif* pour acquérir une pièce de terre de dix arpens, comme pour vendre un sac de blé, ou acheter un quartier de lard. On conçoit que les services rendus par les Juifs ne sont pas désintéressés. Ils ont leur droit de courtage, et comme ils savent joindre à leur office d'intermédiaire le métier encore plus lucratif de prêteur d'argent, ils finissent par acquérir peu à peu pour eux-mêmes la plupart des terres que, comme entremetteurs, ils se sont chargés de vendre. Ce que nous disons ici ne s'applique qu'à la classe trop nombreuse des Juifs répandus dans la campagne et qui sont la ruine des cultivateurs; les grandes villes renferment d'honorables familles israélites, remarquables par leur industrie, leur instruction et leur bienfaisance, et où l'on pourrait trouver l'exemple de toutes les vertus patriarcales. La classe des rabbins, surtout, se compose d'hommes vertueux et éclairés qui luttent avec courage par leur exemple et leurs exhortations contre les mauvaises dispositions de leurs coréligionnaires.

COSTUMES.

Le costume des habitans du Haut-Rhin ne diffère pas assez de celui des habitans du Bas-Rhin pour qu'il soit nécessaire d'en renouveler la description. C'est du Haut-Rhin que sont venues à Paris ces jeunes marchandes de balais à jupe courte et largement plissée, à corsage allongé, à cheveux lisses soigneusement retenus par une coiffe étroite, dont la tournure a paru assez originale pour mériter les honneurs d'une reproduction exacte aux théâtres des Variétés et du Vaudeville.

LANGAGE.

Le dialecte allemand qu'on emploie dans le département se rapproche beaucoup de celui qui est en usage en Suisse. Dans l'arrondissement de Belfort on parle un patois composé de mots celtiques, latins, tudesques et français, appelé le *Romain*. Dans les cantons situés dans la chaîne des Vosges, on se sert d'une espèce de patois lorrain de même origine que le précédent, d'une prononciation rude et difficile, et qui diffère de canton à canton et même de village à village.

EXTRAITS BIOGRAPHIQUES.

LEFEBVRE (DUC DE DANTZICK), né à Rouffach en 1755. — On lit sur son tombeau ces trois mots qui résument sa vie : *Soldat, Maréchal, Pair de France.* Il fut un des premiers ducs nommés par l'Empereur. Cette dignité, reçue après la prise de Dantzick, fut pour lui un titre non de noblesse, mais de gloire. Son nom se rattache à la plupart des batailles de la révolution, où il combattit en soldat et dirigea les troupes en général. — Il était commandant de la division militaire à Paris, à l'époque du 18 brumaire, et se rangea du côté de Bonaparte. Ce fut lui qui délivra Lucien compromis au milieu du conseil des cinq cents. — Lefebvre, privé très jeune de ses parens, n'avait reçu aucune éducation, mais son esprit ressemblait à ces terres incultes qui produisent une végétation plus vigoureuse que si elles étaient déchirées par la charrue. Sa vivacité naturelle et sa sagacité étaient remarquables. Sa générosité égalait son courage, et ce n'est pas peu dire. — A une époque de proscription, il donna souvent des preuves de grandeur d'âme et de fermeté. Un représentant du peuple en mission lui dit un jour : « Général, je sais que dans le corps que « vous commandez il se trouve des individus de la caste « nobiliaire; la loi les frappe de réprobation : faites-les-« moi connaître, je veux remplir à leur égard les inten-« tions du gouvernement. » Ces intentions étaient la prison et la mort. Lefebvre répondit : « Je ne connais « sous mes ordres que des soldats dignes de la patrie, « qu'ils défendent vaillamment. Je me rends garant de tous « sans en excepter un seul. » Cette explication ferme coupa court à toute recherche. Personne ne fut arrêté ni même destitué. — Chargé, en 1807, du siége de Dantzick, il retrouva au feu l'audace et l'activité de ses jeunes années. Après un combat opiniâtre, l'ennemi venait de s'emparer d'une redoute destinée à protéger nos travaux : les troupes françaises, foudroyées, pliaient de toutes parts; le salut de l'armée se trouvait compromis, lorsque averti du danger, le maréchal Lefebvre accourut. Condé en pareille circonstance avait jeté son bâton de commandement dans les retranchemens ennemis; Lefebvre s'élance lui-même dans la redoute, en s'écriant : *Allons, enfans, c'est aujourd'hui notre tour!* Les soldats le suivent dans la mêlée et veulent lui faire un rempart de leur corps : *Non, non,* dit le vieux guerrier de Fleurus; *et moi aussi, je veux combattre!* En peu d'instans l'ennemi fut repoussé et la redoute reprise. — Lefebvre mourut en 1820, sans avoir la consolation de se survivre dans ses enfans. Il avait eu douze fils, et tous étaient morts avant lui, les deux derniers d'une mort honorable, sur un champ de bataille. Ce brave maréchal a été dignement apprécié par un de ses plus jeunes collègues, auquel j'aurai occasion de rendre ailleurs la justice qu'il mérite. « Dès le commencement « de la guerre, l'illustre Lefebvre, dit le duc d'Albuféra, « s'était fait une tactique particulière; son génie mi-« litaire trouvait sur le terrain même, et sans aucune « combinaison préalable, des ressources extraordinaires « pour fixer la victoire. Dans les principales affaires où il « s'est trouvé, il en a décidé le plus grand nombre d'une

« manière éclatante par sa rare intrépidité, par la justesse « de son coup d'œil, et par sa grande habileté à électriser « les soldats, à se les attacher par la confiance, à les porter aux plus grandes actions, enfin à les maintenir « dans une sévère discipline aux époques les plus difficiles. » — En parlant du brave et vertueux Lefebvre, on ne peut passer sous silence madame la maréchale duchesse de Dantzick, femme digne de son mari, et qui pour la noblesse de l'âme ne le cédait à aucune des héritières des plus grands noms de la monarchie. Quoique douée d'un esprit naturel supérieur à celui de son mari, elle prêtait souvent à rire par la naïveté et par la franchise de ses expressions; mais les vices de son langage n'arrivaient pas jusqu'à son cœur. On a pris grand soin d'enregistrer toutes les réflexions grotesquement spirituelles que lui inspiraient les prétentions des parvenus de l'empire et l'empressement des anciens courtisans de l'ancien régime, devenus les humbles valets de la nouvelle cour. On aurait eu beaucoup plus à faire si l'on avait voulu noter tous ses actes de bienfaisance et de vertu; on aurait été étonné de la générosité d'âme, de la bonté de cœur, de la délicatesse de sentimens d'une femme qui ne rougissait pas, étant duchesse et femme d'un maréchal de l'empire, d'avoir été blanchisseuse d'une compagnie et femme d'un sergent des gardes françaises. — Un jour elle accourut chez madame de Valady, veuve de l'ancien capitaine de son mari, et dans son langage expressif: « Savez-vous, lui dit-elle, que « vous n'êtes pas bons, et que vous avez bien peu de « cœur, entre vous autres gens comme il faut! M. ***, un « de nos anciens officiers et le camarade de votre mari, « est arrivé d'émigration, et vous le laissez mourir de « faim; c'est une grande honte!... En venant à son se« cours, nous autres, nous craindrions de l'offenser, il « nous refuserait. Mais vous, c'est autre chose; portez« lui donc cela de *votre* part. » Et, craignant d'être refusée, elle mit sur la table un rouleau de louis, et sortit sans attendre la réponse. — Le maréchal Lefebvre avait à Combaut (Seine-et-Marne) un château dans lequel se trouvait une grande et mystérieuse armoire dont la duchesse de Dantzick avait seule la clef. Un jour, pressée de questions, la maréchale consentit à l'ouvrir et à montrer ce qu'elle contenait à une de ses amies. Celle-ci y reconnut avec surprise les diverses espèces d'habits que madame Lefebvre et son mari avaient successivement portés depuis leur mariage. De la veste de soldat on arrivait par gradation au manteau ducal; du casaquin de toile à la robe de velours broché d'or. « Le« febvre et moi, dit en riant la maréchale, nous avons « été curieux de conserver tout cela: il n'y a pas de mal à « revoir de temps en temps ces sortes de choses; c'est le « moyen de ne pas les oublier. » — Madame Lefebvre survécut peu de temps à son mari. Elle parut n'être restée dans ce monde que pour lui élever un superbe tombeau en marbre blanc, à la construction duquel elle consacra le prix de ses diamans. Et comme on lui faisait à ce sujet quelques observations: « Quand j'étais jeune, dit-elle, « je me parais de fleurs pour plaire à Lefebvre; plus « tard je m'ornais de bijoux pour lui obéir. Ces diamans « aujourd'hui ne peuvent être mieux employés qu'à « lui élever un tombeau, afin qu'on sache qu'il a été « bon soldat et bon mari, deux qualités qui font tout « l'homme. »

Rewbel, membre du Directoire, est né à Colmar: voici le jugement que Napoléon porte sur lui: « Rewbel, natif d'Alsace, était un des meilleurs avocats de Colmar; il avait de l'esprit, de cet esprit qui caractérise un bon praticien; il influa presque toujours les délibérations, prenait facilement des préjugés, croyait peu à la vertu, était d'un patriotisme assez exalté. C'est un problème que de savoir s'il s'est enrichi au Directoire: il était entouré de fournisseurs, il est vrai; mais par la tournure de son esprit, il serait possible qu'il se fût plu seulement dans la conversation d'hommes actifs et entreprenans, et qu'il eût joui de leurs flatteries sans leur faire payer les complaisances qu'il avait pour eux. »

Rapinat, beau-frère de Rewbel, n'a laissé d'autres souvenirs que celui de ses exactions en Suisse, comme commissaire civil du Directoire. Il y a des noms malheureux, le sien a donné lieu à cette épigramme:

Le bon Suisse que l'on ruine
Voudrait que l'on décidât
Si Rapinat vient de rapine
Ou rapine de Rapinat.

Les collègues de Rapinat en Suisse s'appelaient Cochon et Forfait.

Rapp (le comte Jean), né à Colmar en 1772, général et pair de France, fut un des aides de camp de Napoléon. — Il donna à Austerlitz des preuves d'une valeur brillante; avec quelques escadrons de la garde, il mit en déroute la garde impériale russe, et, dans une charge audacieuse, fit prisonnier le prince Repnin. — Rapp est après Napoléon le personnage principal du grand tableau de la bataille d'Austerlitz par Gérard.— Il semble qu'il était dans la destinée de Dantzick, après avoir été prise par un Alsacien, d'être encore défendue par un Alsacien. En 1812, en revenant de Russie, le général Rapp eut ordre de se jeter dans cette place, où il réunit 30,000 hommes de garnison. Tous les moyens de défense, toutes les ressources du génie, tout l'héroïsme du courage, furent employés pendant ce siége rigoureux, qui dura une année entière. Après avoir lutté contre la famine et une épidémie cruelle, qui lui enlevèrent les deux tiers de son armée, le général Rapp capitula, mais il avait assuré à son nom, par cette défense mémorable, une gloire éternelle. — Rapp éprouva un vif chagrin de la mort de son bienfaiteur, et ne survécut que d'une année à Napoléon.

Outre les hommes sur lesquels nous venons de donner quelques détails, le département a produit un grand nombre d'hommes distingués. Parmi ceux des siècles précédens, nous rappellerons les noms de Léon IX, pape; Martin Schoen, dit Martin de Colmar, célèbre graveur du xve siècle, le premier qui ait tiré des épreuves des gravures sur métaux; Lambert, astronome et mathématicien, né à Mulhausen en 1594; l'Abbé de La Porte, né à Belfort, en 1718, auteur fécond, compilateur agréable, collaborateur de Fréron à l'*Année littéraire;* Christian Pfeffel, publiciste habile, l'un des auteurs de l'*Alsatia illustrata*, né à Colmar en 1726, et son frère, Théophile-Conrad Pfeffel, poëte allemand justement estimé. — Parmi les contemporains, nous compterons Gobel, qui fut archevêque de Paris en 1793, et qui abdiqua ignominieusement, devant la convention, le caractère épiscopal; les généraux Beurmann, Scherer, Schawembourg, etc.; Dennezel, député; Koechlin, député; Bacher, jurisconsulte; Golbery, Graft, Richard,

savans et antiquaires; Mieg, Dolfus, Heïlman, Schlumberger, Hausmann, etc., etc., habiles manufacturiers; Waschmut, jeune peintre distingué, auteur de quelques-unes des vignettes qui ornent la *France pittoresque*, etc.

TOPOGRAPHIE.

Le département du Haut-Rhin est formé de la réunion de la Haute-Alsace, du Sundgau et de l'ancienne république de Mulhausen. — C'est un département frontière, région N.-E. — Il a pour limites, au nord, le département du Bas-Rhin; à l'est le grand-duché de Bade et la Suisse; au sud, la Suisse et le département du Doubs; à l'ouest, ceux du Doubs, de la Haute-Saône et des Vosges. — Il tire son nom de sa position sur le cours du Rhin relativement au département du Bas-Rhin.— Sa superficie est de 384,373 arpens métriques (1).

Montagnes.— Les Vosges du Haut-Rhin renferment de hautes montagnes auxquelles des sommets arrondis ont fait donner le nom de *ballons*. Le ballon d'Alsace, qu'on appelle aussi le *Berenkopf* (tête d'ours), qui sépare la belle vallée de Saint-Amarin de celle de Massevaux, a 1,403 mètres au-dessus du niveau de la mer, le ballon de Guebwiller en a 1,360, celui de Thann 1,300, celui de Giromagny 1,071, etc.

Rivières.— Le département ne compte que deux rivières navigables : le *Rhin*, qui le borde à l'est, et l'*Ill*, qui le traverse dans sa longueur du sud au nord. Cette rivière a sa source près de Ferrette et se jette dans le Rhin auprès de Strasbourg; elle reçoit tous les cours d'eau du département, dont les principaux sont la *Doller*, la *Savoureuse*, la *Tharr*, la *Lauch* et la *Lieprette*.

Canaux. — Deux canaux traversent le département, celui de *Neuf-Brisach* à Ensisheim et à Schelestadt, et celui du *Rhône au Rhin*, qui a un embranchement à Huningue et qui ne finit qu'à Strasbourg.

Routes. — Le département possède 7 grandes routes royales et plusieurs routes départementales.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat.— Le climat est généralement tempéré, mais le voisinage des montagnes des Vosges, du Jura et de la Suisse, qui bordent le département à l'ouest, au sud et au sud-ouest, y occasionent de brusques variations de température. Dans la plaine et dans les vallées qui avoisinent Colmar, Altkirch et Belfort, la température est assez douce pour que la vigne y vienne parfaitement.

Vents.— Les vents dominans sont le sud-ouest et le nord-est. Le premier, commun au printemps et en automne, amène les brouillards et les pluies, le second règne l'hiver et l'été : il est froid et sec.

Maladies. — Il y a rarement des maladies épidémiques; mais les maladies chroniques ou aiguës, suite de transpiration arrêtée, y sont fort communes.

HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Les animaux du département sont les mêmes que ceux du Bas-Rhin; les races domestiques y sont pareilles, mais les chevaux y sont de plus petite taille. Ils ont la tête grosse, les jambes trop menues, la croupe plate et mal fournie. Les chevaux de la plaine de Colmar, vers le Rhin, sont aussi sujets à la fluxion périodique. — Le *gibier* est devenu extrêmement rare. Les cerfs, les sangliers, les chevreuils, les lièvres et même les lapins s'y trouvent difficilement.

Règne végétal. — La composition des forêts du Haut-Rhin est la même que celle des forêts du Bas-Rhin. Les plantes cultivées sont de même espèce, ainsi que les plantes qui croissent sans culture, les expositions des deux départemens étant absolument pareilles.

Règne minéral. — Le département est très riche en productions minérales. Il renferme des mines d'argent, de cuivre et de plomb, où ces trois métaux se montrent souvent réunis, soit tous les trois, soit deux à deux dans la même gangue; des mines nombreuses de fer; des mines d'antimoine, de cobalt, de houille, etc.; des mines d'asphalte et de pétrolle; des tourbières dont la tourbe est propre à être carbonisée; des carrières d'ocre, de marne, de gypse, d'argile, etc.: toutes les mines et toutes les carrières dont les produits peuvent couvrir les dépenses sont soigneusement exploitées.

Eaux minérales. — Il s'y trouve aussi de nombreuses sources minérales, mais il n'y existe aucun grand établissement de bains. Cependant les eaux de Soultzmatt, très chargées d'acide carbonique, attirent un assez grand nombre de buveurs.

CURIOSITÉS NATURELLES.

Lacs. — Le *lac Daren* est compté parmi les curiosités naturelles de la Haute-Alsace. Il est situé au fond de la vallée de Munster, dans un bassin que des montagnes et des rochers couverts de sapins enferment de toutes parts, excepté d'un seul côté où les bords s'abaissent au point qu'on a craint que les eaux débordées ne submergeassent toute la vallée. De la rive on voit le fond du lac. L'eau paraît noire et a de 150 à 600 pieds de profondeur. Elle est plus pesante au fond qu'à la surface: ce qu'on attribue aux matières terreuses et huileuses dont elle est chargée. On prétend que ce lac est toujours violemment agité la veille d'un orage, ce qu'on explique par des communications souterraines avec des cavernes où le vent se resserre et devient plus impétueux. Pendant les tempêtes, les eaux du *Daren* s'élèvent considérablement et rejettent sur les bords des pétrifications et des coquilles fossiles. On montre même sur la rive occidentale des blocs de pierres que le lac a jetés, dit-on, hors de son sein, non pas pendant les tempêtes, mais à l'époque des grands froids, et par l'effet de la glace qui s'est formée au fond de l'eau. Les dernières observations faites sur la formation des glaçons dans les rivières permettent d'ajouter foi à cette tradition. — La vallée d'Orbey renferme deux autres lacs remarquables, le *lac Noir* et le *lac Blanc*.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Colmar, *Columbaria* ou *Colmaria*. Sur la Lauch, dans une belle plaine, ch.-l. de départ., à 97 l. E. de Paris. Pop. 15,442 h. — On prétend que cette ville est bâtie sur les ruines de l'ancienne *Argentuaria*, où les Romains avaient élevé une forteresse qui fut plusieurs fois détruite par les barbares. Sous les rois francs, ce n'était qu'un village ou ferme royale qui s'agrandit depuis la réunion de l'Alsace à l'empire, et forma une ville, bientôt la seconde en importance des villes impériales. Les Suédois s'en emparèrent en 1632, et la gardèrent deux ans. Au XVIIe siècle, elle était entou-

(1) En 1814, la superficie était de 578,702 hectares, mais les traités de 1815 ont démembré le département, et lui ont enlevé deux arrondissemens, qui sous la république avaient composé le *département du Mont-Terrible*, ceux de Délémont et de Porentruy, formés du canton de Bienne et d'une partie de l'évêché de Porentruy.

rée de fortifications, que Louis XIV fit raser en 1673. — Colmar était avant la révolution le siége du conseil supérieur d'Alsace qui avait les mêmes droits et les mêmes priviléges que les parlemens. Cette ville offre peu d'édifices publics remarquables. La salle de spectacle et les prisons vastes et saines sont les seuls bâtimens qui attirent les regards. Elle possède une bibliothèque publique riche de 60,000 volumes, et un musée qui renferme quelques-unes des antiquités recueillies dans le département. — On voit dans ce musée un aérolithe tombé du ciel le 7 novembre 1492, près d'Ensisheim. Les circonstances qui accompagnèrent cet événement ont été attestées par un grand nombre de témoins, ainsi que le rapportent les chroniques du temps. Cette pierre pesait, lors de sa chute, 260 liv. Maximilien, roi des Romains, après en avoir pris deux morceaux, ordonna qu'elle fût déposée dans l'église d'Ensisheim, d'où elle a été transportée à Colmar. Son poids actuel est encore de 150 livres. Elle est couverte d'une croûte vitrifiée noire. MM. Vauquelin, Howard et Fourcroy en ont fait l'analyse chimique. — Il existe à Colmar une belle orangerie et une pépinière départementale.

Ensisheim. Sur un bras de l'Ill, au centre d'une plaine agréable, à 5 l. un quart S. de Colmar, ch.-l. de cant. Pop. 2,568 h. — Cette petite ville, entourée de murs et de fossés, est propre et bien bâtie. C'était autrefois la capitale de l'Alsace autrichienne. La maison de Hapsbourg y possédait un beau palais nommé *Kœnigsberg*, et dont il ne reste plus de traces. — On remarque, parmi les édifices qui existent encore à Ensisheim, l'hôtel-de-ville, d'architecture gothique, et l'ancien collége des jesuites, bâti en 1614 par l'archiduc Maximilien, et qui est aujourd'hui la *Maison centrale de détention*. — Cette *Maison centrale* est affectée à huit départemens; elle reçoit les condamnés à une détention d'un an et plus, qui ne sont pas dirigés sur les bagnes, à l'exception des jeunes gens au-dessous de seize ans et des femmes; celles-ci sont envoyées à la maison de détention d'Haguenau. — Le nombre des détenus d'Ensisheim s'élève ordinairement jusqu'à 850; l'administration est à l'entreprise; l'entrepreneur reçoit de l'État 43 cent. par jour pour chaque prisonnier, auquel il fournit la nourriture, l'habillement, le chauffage, etc., en un mot l'entretien complet. La nourriture se compose d'une livre et demie de pain (deux tiers de froment et un tiers de seigle); d'une soupe le matin, d'une à midi, aux légumes verts, gruau, riz, etc.; ces soupes sont faites avec du pain blanc. Enfin, le dimanche, chaque détenu reçoit en plus 3 onces de viande désossée. — Tous les détenus sont à la disposition de l'entrepreneur; le directeur ne se mêle que du maintien de la sûreté, de l'ordre, de la police et de l'inspection des objets fournis aux détenus. — L'entrepreneur a monté la maison en grande fabrique; l'ouvrage est tarifé d'après les prix moyens du pays. Il est accordé à l'entrepreneur 5 pour cent de remise. Les ateliers sont vastes et pourvus de tous les métiers et outils nécessaires. L'entrepreneur y trouvait, dit-on, en 1828, un bénéfice de 100,000 fr. par an.

Neufbrisack. Dans une plaine sur la rive gauche du Rhin, à une demie-l. du fleuve, à 3 l. un quart S.-E. de Colmar, ch.-l. de cant. Pop. 2,005 h. — Cette ville, place-forte construite par Vauban en 1690, forme un octogone régulier, et passe pour un des plus beaux ouvrages de cet illustre ingénieur. Elle a quatre portes diamétralement opposées, des belles rues tirées au cordeau, qui aboutissent à une place centrale carrée et plantée d'arbres. Toutes les maisons sont d'une égale hauteur, et ont des façades symétriques. On y voit de belles casernes. Cette ville, sans commerce et sans industrie, n'a d'importance que pendant la guerre. Je l'ai traversée en 1828, c'était pitié que de la voir. Pour garder ses huit bastions, elle avait une garnison de 200 hommes. Deux de ses portes étaient condamnées. La plupart des maisons étaient désertes. L'herbe croissait dans les rues, où le passage de la diligence n'attirait que de rares et tristes spectateurs.

Altkirch. Sur une colline dont le pied est baigné par l'Ill, ch.-l. d'arrondiss., à 14 l. S. de Colmar. Pop. 2,816 habitans. — Cette ville, bâtie au commencement du XIIIe siècle par un comte de Ferrette, est voisine d'un château qui porte ce nom, et qui était la résidence des ducs d'Autriche pendant leur séjour en Alsace. Ce château n'est plus qu'une ruine dont la destruction augmente de jour en jour; la tour principale, qui passait pour une des plus élevées de l'Alsace, est déjà réduite à une hauteur de 25 pieds, et le puits taillé dans le roc, et qui avait près de 300 pieds de profondeur, est presque comblé. — Altkirch est sans aucune industrie, tout s'est porté vers Mulhausen; il s'y fait pourtant encore un assez grand commerce de chanvre.

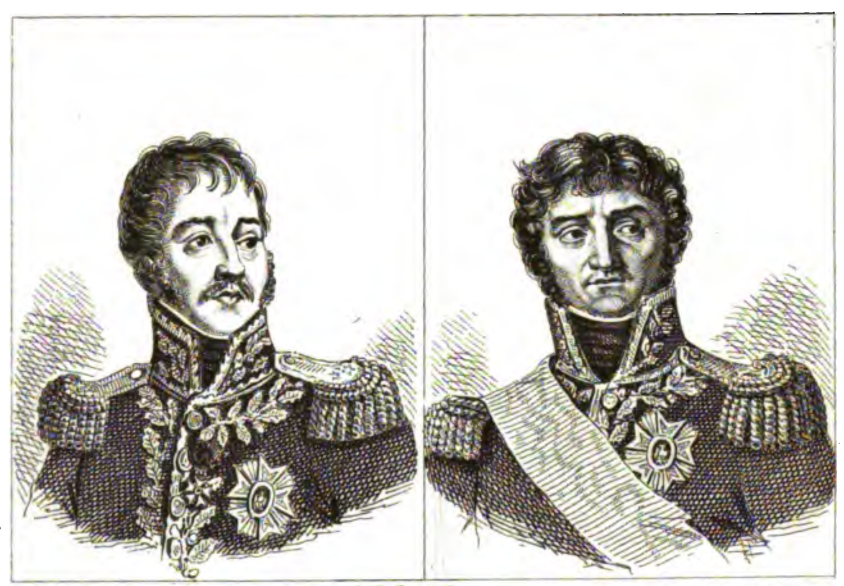
Huningue. Sur la frontière, autrefois ville forte, aujourd'hui ruine déplorable à voir, située sur la rive gauche du Rhin, au point de jonction du canal du Rhône au Rhin, ch.-l. de canton à 1 l. et demie d'Altkirch, à 3 quarts de l. de Bâle. Pop. 820 h. — On voyait, sur la route d'Huningue à Bâle, un monument élevé par Moreau à la mémoire du général Abatucci, tué en 1796 en défendant courageusement la tête de pont qui lui avait été donnée à garder. — La défense d'Huningue, en 1815, par le général Barbanègre fut opiniâtre et honorable, bien qu'elle n'ait duré que douze jours; mais quoiqu'on ait dit et peint, il paraît que la garnison de cette place s'élevait à 1,900 hommes. — Huningue (en 1828) était en core quelque chose de plus lugubre que Neufbrisach. Ce n'était pas une ville de guerre avec des murailles neuves et vides d'habitans, c'était une ville encore peuplée, entourée d'une ceinture de murs renversés et brisés, de fossés comblés, de bastions détruits, qui témoignait à la fois et de son ancienne importance et de sa ruine actuelle. — Ce sont les Bâlois qui, par leurs instances, ont obtenu le démantèlement d'Huningue.

Ferrette. Bourg et château, dans une situation pittoresque, sur un ruisseau qui se jette dans l'Ill, ch.-l. de cant., à 4 l. d'Altkirch. Pop. 733 hab.

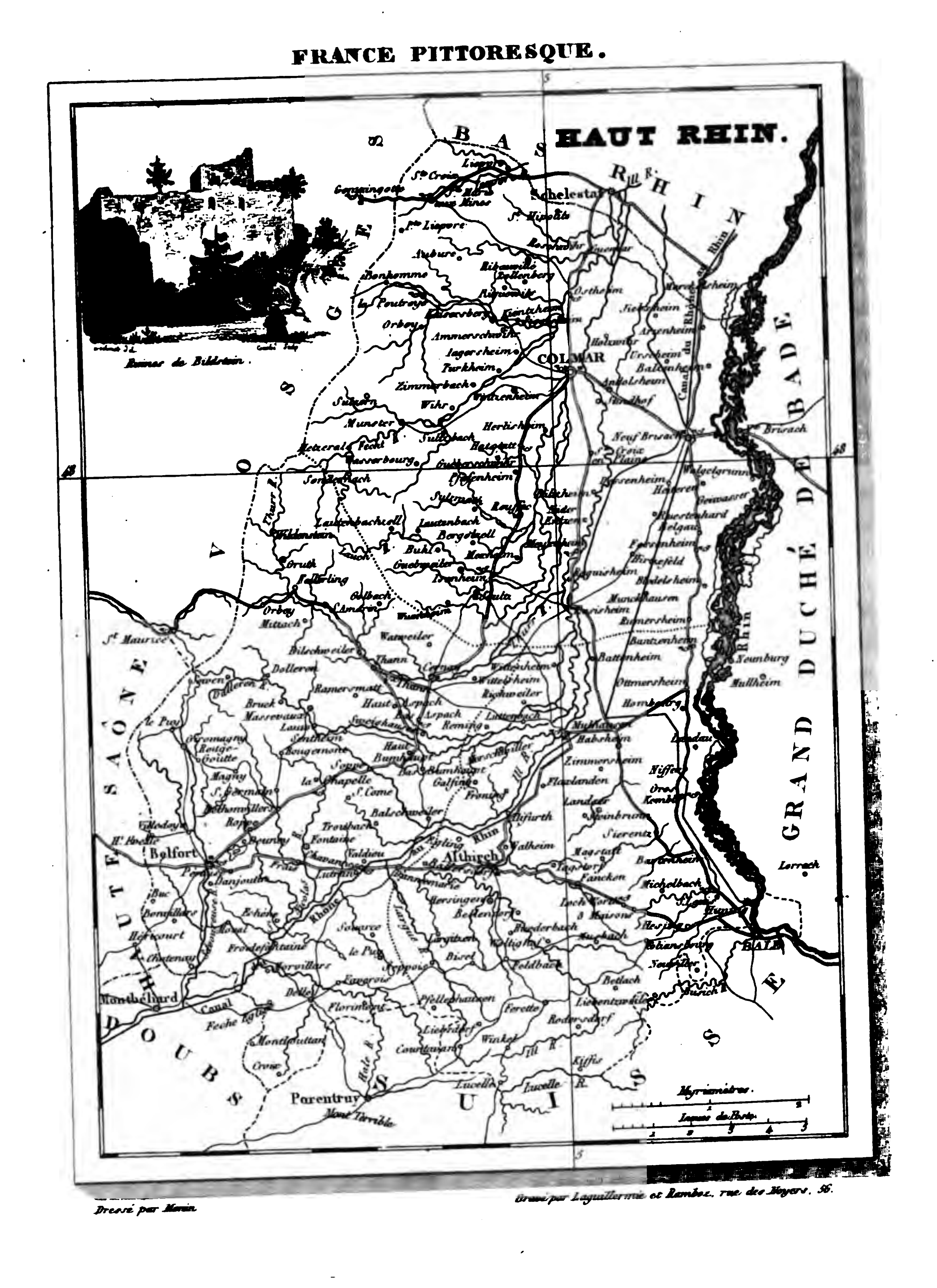
Mulhausen. Ville ancienne et bien bâtie, dans une île formée par la rivière d'Ill, ch.-l. de cant., à 5 l. N.-E. d'Altkirch. Pop. 13,300 h. — 7,000 ouvriers des environs viennent en outre chaque jour travailler dans cette ville. — On y remarque quelques maisons élégamment construites, le nouveau quartier fondé par M. Kœchlin, et la colonne monumentale élevée à la mémoire de Lambert, fameux mathématicien et astronome, né dans cette ville en 1728. — Avant la révolution, Mulhausen formait, avec son territoire, une petite république démocratique alliée des Suisses; l'industrie y avait fait de ces progrès que l'on ne remarque guère que sous un pareil régime, dans les petits États; son alliance avec la Suisse remontait à 1515. Elle avait toujours gardé la neutralité dans toutes les guerres entre la France et les États d'Allemagne ou de la confédération helvétique. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que cette neutralité fut toujours respectée par les puissances, qui auraient pu la violer impunément. — Dans la guerre de 1674, Turenne, après avoir battu les impériaux sous les murs de Mulhausen, refusa la somme d'argent que lui offraient les magistrats de cette ville pour obtenir que son armée n'y passât pas, et il en respecta néanmoins religieusement la neutralité. — La république de Mulhausen a été réunie à la république française en l'an VI, 1798. Cette réunion n'a fait qu'accroître sa prospérité. — Mulhausen, jusqu'au milieu du siècle dernier, ne s'était occupé que de la fabrication des draps. On n'y connaissait point l'impression sur coton. Ce n'est que vers 1745, qu'un commis nommé Schmalzer, ayant connu ce procédé à Bar-le-Duc, résolut d'en enrichir sa ville natale. Il engagea un bourgeois de Mulhausen, Samuel Kœchlin, à fournir des fonds, et un peintre, Dolfus, à y coopérer par ses connaissances dans le dessin et le coloriage. — Les descendans de ces trois hommes utiles sont maintenant au rang des principaux et des plus honorables fabricans de Mulhausen. — Cette ville est depuis 1800 le centre de l'industrie du département du Haut-Rhin, qui s'est développée avec une rapidité prodigieuse pendant l'espace de vingt et quelques années. Sur un rayon de deux lieues, la population des villages environnans s'est triplée. Les manufactures de cette ville étendent leurs ramifications, non-seulement sur tout le Haut-Rhin, mais encore dans les départemens limitrophes. Suivant un aperçu donné par M. Math. Mocg, depuis 1746 jusqu'en 1822, on y a imprimé 172 millions de mètres d'indiennes. Dans les dix premières années, il a été fourni annuellement au commerce 30,000 pièces de 20 mètres; mais, dans les dernières années, l'industrie s'y est tellement accrue, qu'on a fourni jusqu'à 150,000 pièces de 25 mètres. Les manufactures seules y occupaient, en 1828, plus de 60,000 ouvriers,



Mulhouse.



Rapp. Lefebvre.



Dressé par Monin.

Gravé par Laguillermie et Ramboz, rue des Noyers, 56.

et le montant de leurs produits s'élevait annuellement à 50 millions de francs. Ces 50 millions ne coûtent au département que 10 millions de dépenses réelles, dont 5 millions pour les matières tirées de l'étranger, et 5 millions pour celles que fournissent les départemens méridionaux. Un cinquième des produits de Mulhausen est vendu hors de France, et les 10 millions que paient les étrangers ne coûtent à la France que 2 millions et demi; il y a donc par an 7 millions et demi de bénéfice. S'il y avait en France 150 villes comme Mulhausen, elles pourraient faire payer le budget de l'État par les étrangers. — L'industrie de Mulhausen a éprouvé en 1828 une violente secousse suivie de quelques catastrophes. Elle a reçu des secours empressés du haut commerce de Paris, et un appui plus efficace des capitalistes bâlois, qui n'oublièrent point en cette circonstance que les habitans de Mulhausen avaient naguère été comme eux membres de la confédération helvétique. Depuis 1829, le commerce de Mulhausen a repris.

Belfort. Sur la Savoureuse, ch.-l. d'arrondiss., à 16 l. S.-O. de Colmar. Pop. 5,753 h. — Cette ville, divisée en haute et basse, était anciennement, ainsi que son nom l'indique, un château-fort. Le rocher sur lequel la ville est assise présente de si grands avantages, comme position de défense, que l'illustre Vauban y fit exécuter en 1688 d'importans travaux : c'est là qu'il fit, pour la première fois, l'application de son système de fortifications à tours bastionnées. — On remarque dans la ville les casernes, l'église paroissiale, l'hôtel-de-ville, édifice d'un assez bon goût, et une bibliothèque publique qui renferme 20,000 volumes. — Non-seulement la position de Belfort est très salubre et très agréable, mais elle est en outre fort avantageuse; elle se trouve placée à la réunion de six grandes routes (Paris, Strasbourg, Lyon, Bâle, la Lorraine et Montbéliard); aussi cette ville est-elle l'entrepôt du commerce de presque toutes les contrées de la France avec l'Alsace, la Lorraine, l'Allemagne et la Suisse. — A peu de distance de Belfort, et sur une hauteur vers le nord, on voit une espèce de tour antique de forme pyramidale, que les habitans appellent la *Pierre miotte*; on prétend qu'elle servait de phare, et qu'on y allumait des feux à l'approche de l'ennemi. C'est aujourd'hui une ruine assez pittoresque.

Thann. Petite ville sur la Thurr, à l'entrée du val de Saint-Amarin, au pied du château d'Engelberg; ch.-l. de cant., à 8 l. N.-E. de Belfort. Pop. 3,937 h. — Elle possède une jolie promenade qu'on appelle le Bunguert. — On y remarque l'église de Saint-Théobald, bâtie en 1430, dont la tour, de la hauteur de 97 mètres, construite sur le modèle de celle de Strasbourg, et qui fut achevée en 1516, passe pour un chef-d'œuvre d'architecture gothique.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 5 députés. Il est divisé en 5 arrondissemens électoraux, dont les chefs-lieux sont : Colmar (ville), Mulhouse, Colmar (arr.), Altkirch, Belfort.

Le nombre des électeurs est de 1,546.

Administrative. — Le chef-lieu de la préfecture est Colmar. Le département se divise en 3 sous-préfectures ou arrondissemens communaux :

Colmar	13 cantons,	139 communes,	189,589 habit.
Altkirch	7	159	118,513
Belfort	9	191	116,155
Total	29 cantons,	489 communes,	424,258 habit.

Service du Trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Colmar), 2 receveurs particuliers, 3 percepteurs.

Contributions directes. — 1 directeur (à Colmar), et 1 inspect.

Domaines et Enregistrement. — 1 dir. (à Colmar), 2 insp., 3 vérif.

Hypothèques. — 3 conservateurs dans les ch.-l. d'arr. comm.

Douanes. — 1 inspecteur général (à Colmar).

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Colmar), 2 directeurs d'arrondissement, 3 receveurs entreposeurs.

Forêts. — Le départ. forme le 6e arrond. forestier, dont le ch-l. est Colmar. 1 conserv., à Colmar, 2 inspect., à Altkirch et Belfort.

Ponts-et-Chaussées. — Le départ. fait partie de la 3e inspect., dont le ch.-l. est Nancy. Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Colmar, et 1 à Mulhausen, chargé du canal du Rhône au Rhin.

Mines. — Le département fait partie du 9e arrondissement (3e division), dont le chef-lieu est Dijon.

Loterie. — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831 comparé à 1830) une augmentation de 25,940 francs.

Militaire. — Le département fait partie de la 5e division militaire, dont le chef-lieu est Strasbourg. — Il y a à Colmar, 1 maréchal de camp commandant la subdivision, 1 sous-intendant militaire. — A Belfort, 1 sous-intendant militaire. Le département renferme deux places fortes, Belfort et Neufbrisach. — Le dépôt de recrutement est à Colmar. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 22e légion, dont le chef-lieu est Nancy. — Il y a à Belfort 1 direction du génie, 1 compagnie de pionniers de discipline. — A Neufbrisach, 1 direction d'artillerie.

Judiciaire. — La cour royale de Colmar comprend dans son ressort les départemens du Bas et du Haut-Rhin. — Il y a dans le département 3 tribunaux de première instance à Altkirch, Belfort et Colmar (2 chambres); et 3 tribunaux de commerce à Belfort, Colmar et Mulhausen.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département est compris dans le diocèse d'un évêché érigé dans le ive siècle, suffragant de l'archevêché de Besançon, et dont le siége est à Strasbourg. — Il y existe à la Chapelle, une école secondaire ecclésiastique; à Marienthal, une maison de retraite pour les prêtres âgés et infirmes. — Le département renferme 5 cures de première classe, 27 de deuxième, 309 succursales, 62 vicariats. — Pour les congrégations religieuses, voyez le département du Bas-Rhin.

Culte protestant. — Les réformés du département ont à Mulhausen une église consistoriale, desservie par 10 pasteurs, et divisée en 6 sections : Mulhausen, Sainte-Marie-aux-Mines, Guebwiller, Ilzach, Thann, Cerney. — Il y a en outre dans le département, 7 temples ou maisons de prière. — On y compte 3 sociétés bibliques, 1 société des missions évangéliques, 1 société des traités religieux, et 26 écoles protestantes.

Culte israélite. — Les Israélites de Colmar possèdent une synagogue consistoriale, composée d'un grand rabbin et de quatre membres laïques. — Il y a en outre dans le département 18 rabbins communaux.

Universitaire. — Le département du Haut-Rhin est compris dans le ressort de l'académie de Strasbourg.

Instruction publique. — Il y a dans le département — 6 colléges: à Altkirch, à Belfort, à Colmar, à Mulhausen, à Rouffach, à Thann. — 1 école normale primaire à Colmar. — Le nombre des écoles primaires du département est de 624, qui sont fréquentées par 48,140 élèves, dont 25,470 garçons et 22,670 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 52.

Sociétés savantes et autres. — Il y a à Colmar une *Société pour l'amélioration de l'Instruction élémentaire*, et une *Société d'émulation*. — A Mulhausen une *Société lithographique* qui a beaucoup contribué aux progrès de la lithographie en France, et une *Société industrielle* qui publie une excellente statistique du département.

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 424,258 hab., et fournit annuellement à l'armée 1,107 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de

Mariages					3,297
Naissances.	Masculins.		Féminins.		
Enfans légitimes.	7,575	—	7,279	Total	16,048
— naturels.	573	—	621		
Décès.	5,773	—	5,382	Total	11,155

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 78,546.

Dont : 16,144 contrôle de réserve.

62,402 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :

59,781 infanterie.
455 cavalerie.
432 artillerie.
1,734 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés 29,025; équipés 12,327; habillés 13,602; 27,819 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 180 sont inscrits au registre matricule, et 65 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 80 sont soumis au service ordinaire, et 20 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'état ont délivré à la garde nationale 26,673 fusils, 833 mousquetons, 10 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (en 1831):

Contributions directes	3,516,660 fr.
Enregistrement, timbre et domaines	1,825,270
Douanes et sels	755,205
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	1,631,429
Postes	365,566
Produit des coupes de bois	248,396
Loterie	108,082
Produits divers	94,595
Ressources extraordinaires	793,044
Total	9,338,247 fr.

Il a reçu du trésor 8,288,081 fr., dans lesquels figurent:

La dette publique et les dotations pour	1,194,490 fr.
Les dépenses du ministère de la justice	229,194
de l'instruction publique et des cultes	370,284
de l'intérieur	98
du commerce et des travaux publics	1,065,017
de la guerre	3,227,925
de la marine	182
des finances	116,947
Les frais de régie et de perception des impôts	1,556,944
Remboursem., restitutions, non-valeurs et primes	526,895
Total	8,287,976 fr.

Ces deux sommes totales de paiemens et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie à l'État 1,050,271 francs de plus qu'il ne reçoit.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 511,228 f. 08 c.

SAVOIR: *Dép. fixes:* traitemens, abonnemens, etc.	250,731 f.	68 c.
Dép. variables: loyers, réparations, encouragemens, secours, etc.	260,496	40

Dans cette dernière somme figurent pour
71,660 f. les prisons départementales.
10,000 f. les enfans trouvés.

Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de	46,520	»
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à	71,319	48
Les dépenses des cours et tribunaux sont de	178,636	48
Les frais de justice avancés par l'État de	51,841	26

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 384,373 hectares, le départ. en compte:
120,500 mis en culture.
141,717 forêts.
12,572 vignes.
63,480 paturages et prés.
48,000 marais, étangs, terres incultes, etc.

Le revenu territorial est évalué à 19,196,000 francs.

Il renferme environ
26,000 chevaux.
86,000 bêtes à cornes (race bovine).
20,000 chèvres.
140,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 183,000 kilogrammes, savoir: 27,000 mérinos; 11,000 métis; 145,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ:

En céréales et parmentières	856,000 hectolitres.
En avoines	298,000
En vins	410,000

Toutes les parties du département qui sont susceptibles de culture sont parfaitement cultivées. On y accorde un soin tout particulier aux plantations d'arbres. Le département possède plusieurs belles pépinières, parmi lesquelles celle de MM. Bauman frères, à Bolwiller, est particulièrement remarquable. On y trouve, dans une étendue de trente hectares, une collection magnifique d'arbres, d'arbustes et de fleurs indigènes et exotiques, et la réunion complète de tous les plants de vigne connus tant en Europe que dans les autres parties du globe. MM. Bauman, qui sont de fort habiles horticulteurs, entretiennent des relations de science et de commerce qui s'étendent jusqu'aux Indes.

Les vignobles du Haut-Rhin produisent des vins estimés. On exporte le *Ketterlé*, le *Zanacker*, le *Kientzstein*, le *Kehrenburg*, le *Turckeim*, le *Riquevir*, etc. — On fabrique aussi dans le département d'excellente bière, et du kirschenwasser de 1re qualité.

Les habitans de la montagne élèvent un grand nombre de porcs. Cependant la quantité de ces animaux ne suffit pas à la consommation. On est obligé d'en acheter dans les départemens voisins. On évalue à 50,000 le nombre des porcs élevés dans les forêts du Haut-Rhin. — Les abeilles donnent des produits importans. Le miel des montagnes, quoique d'une teinte brune, est d'une excellente qualité et a une odeur balsamique.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

Le commerce du Haut-Rhin est très étendu. Le département, par sa position, est l'entrepôt naturel des marchandises qui passent des États du Nord, de la Hollande et d'une partie de l'Allemagne en Suisse et en Italie et réciproquement.

Les principaux articles sur lesquels s'exerce l'industrie manufacturière du département, une des plus actives et des plus intelligentes de toute la France, sont les *étoffes de laine*, la *filature* et les *tissus de coton*, les *impressions en couleur* de toutes sortes d'étoffes, la *fonte du fer et de l'acier*, la fabrication des *cardes*, des *clous* et de tous les *outils* en fer et en acier, l'*horlogerie commune*, les *tanneries*, etc. — A la dernière exposition générale des produits de l'industrie, le nombre des récompenses accordées aux fabricans du Haut-Rhin a été considérable. Ainsi des MÉDAILLES D'OR ou des rappels de médailles ont été décernés à MM. *Hausmann frères*, de Lagelbach, *N. Schlumberger*, de Guebwiller, pour des cotons filés et impressions d'étoffes; *Risler frères et Dixon*, de Cernay, pour une machine à éplucher le coton; *Japy frères*, de Beaucourt, pour des ustensiles en fer étamé. Des MÉDAILLES D'ARGENT ou rappels de médailles à MM. *Martin Thys, et comp.* de Buhl, pour des étoffes de laine; *Ziegler, Greuter et co.*, de Mulhausen, pour des percales, mousselines et impressions d'étoffes; *Schmidt et Salzmann*, de Ribeauvillé, pour guingamps et madras; *Xavier Kaiser*, de Sainte-Marie-aux-Mines, pour guingamps. Des MÉDAILLES DE BRONZE à MM. *G. Reber et C.*, de Sainte-Marie-aux-Mines, pour étoffes de coton; *Reber Mieg et C.* de Mulhausen, pour châles imprimés: et enfin des MENTIONS HONORABLES à MM. *Japy frères*, de Beaucourt, pour enclumes d'acier; *Risler frères et Dixon*, de Cernay, pour plaques de cardes; *Gran*, de Guebwiller, pour clous frappés à froid, étrilles, et châssis de fenêtres en fer; et à la *maison centrale d'Ensisheim*, pour toiles, percales et couchettes de fer.

Pour donner une idée de l'importance des fabriques du Haut-Rhin, il nous suffit de dire que la seule fabrique de Lagelbach, appartenant à MM. Hausmann, emploie de 3,000 à 3,500 ouvriers.

C'est à Mulhausen que se trouve le bel établissement de M. Engelmann, auquel la France doit l'introduction de la lithographie. M. Engelmann a publié la grande collection des *Vues monumentales et pittoresques du Haut et Bas-Rhin*, avec un texte descriptif par les savans antiquaires Golbery et Schweighœuser.

DOUANES. — Les bureaux principaux du départem., au nombre de 3, dépendent de la direction de Strasbourg.

D'après les derniers documens officiels, ils ont produit en 1831:

	Douanes, navig. et timbre.	Sels.	Total.
Colmar	74,955 f.	3 f.	74,958 f.
Saint-Louis	645,107	815	645,922
Belfort	34,153	170	34,323
Total. Produit des douanes dans le département.			755,203 f.

FOIRES. — Le nombre des foires du départ. est de 155. Elles se tiennent dans 32 comm., dont 23 ch.-l., et remplissent 158 journées. Les *foires mobiles*, au nombre de 66, occupent 66 journées. Il y a en outre 50 foires mensuaires.

Les articles de commerce sont les chevaux, bestiaux, grains, légumes secs, draps, toiles peintes, etc.; comm. de porcs à Munster, de volailles à Kaysersberg, de cercles de bois à Issenheim.

BIBLIOGRAPHIE.

Annuaires du département du Haut-Rhin, par La Briche.

Ann. du Haut-Rhin, pour l'an XII, par Butteschoen.

Statistique du Haut-Rhin, par Peuchet et Chanlaire; in-4. 1810.

Ann. administr. du Haut-Rhin, in-12. Strasbourg, 1825.

Histoire par ordre des seigneuries, villes, etc., de la Haute-Alsace, in-8. Strasbourg, 1829.

Histoire (en allemand) *de Mulhausen, etc.*, par Graf; in-12. 1825-26.

Essai sur Belfort, par Collier (*Journal de la Société des Sciences du Bas-Rhin* — 1826).

Discours sur quelques recherches de statistique, etc., faites sur Mulhouse, par Penot; in-8. Strasbourg, 1828.

Statistique générale du Haut-Rhin, par la Société industrielle de Mulhouse, etc., in-4. Mulhouse, 1831-32.

Annuaire historique, statistique, etc., du Haut-Rhin, par Jourdan; in-12. Colmar (1re année), 1833.

Archiv. de statistique suisse (en allemand), par Bernouilli. — *Consid. sur le dérangement de l'industrie du Haut-Rhin* en 1828.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris.— Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n. 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département du Rhône.

(Ci-devant Lyonnais et Beaujolais.)

HISTOIRE.

Le territoire des *Segusiani* (qui a formé depuis le Lyonnais et le Beaujolais) faisait partie de la *Gaule Celtique*, et avait pour chef-lieu Autun. Sous la domination romaine, il devint *Gaule Lyonnaise* et fut gouverné par un proconsul. Au vᵉ siècle, 80,000 Bourguignons passèrent le Rhin, envahirent l'Helvétie, une partie de la Gaule Belgique, et conquirent la Lyonnaise. Gundicaire, fils de leur chef Gaudisèle, étendit ses conquêtes jusqu'à Marseille et fonda avec les provinces conquises le royaume de Bourgogne.

L'invasion des Visigoths signala aussi cette époque. Théodoric II s'empara de Lyon et des pays environnants. Mais sa conquête ne fut pas de longue durée. Majorien, proclamé empereur à Ravenne, passa les Alpes, vint mettre le siége devant Lyon et chassa les Visigoths de toutes les positions qu'ils occupaient dans la province. L'autorité des Bourguignons s'affermit par ce succès; ils étaient d'abord à la solde de Rome; plus tard, lorsque l'empire tomba en dissolution, ils surent, par force et par adresse, s'approprier toute la puissance, et Gunderic fut reconnu souverain par les Lyonnais.

On comprend que, après le contact de toutes ces nations pérégrinantes, l'ancienne population de la province devait être un mélange bizarre de Romains, de Gaulois, de Bourguignons et de Goths. On peut s'en faire une idée par le tableau satirique qu'en a tracé le poëte Sidoine-Apollinaire, contemporain de ces événements, dans une pièce adressée à *V. C. Catullinus* : «Vous voulez, lui écrit-il, que je compose des vers pour vos noces? Hélas! je ne saurais. Comment pourrais-je faire des vers de six pieds au milieu de géants qui en ont sept et qui sont devenus nos maîtres? Pensez-vous que je puisse rien faire d'élégant parmi des soldats qui ont une longue chevelure imprégnée de beurre aigre, et qui parlent le germain que je ne comprends pas? Peut-on chanter quand on a le visage et l'âme tristes? Que vos yeux sont heureux de ne pas voir des gens semblables, et vos oreilles de ne pas les entendre! Heureux surtout votre nez de n'être pas forcé de sentir ces hommes puants qui mangent par jour dix bottes d'aulx et d'oignons! Quelle muse se ferait comprendre au travers du bruit que font ces ivrognes toujours criant pour égayer leurs débauches? De tels dominateurs, comme vous le pensez, mettent de terribles obstacles au désir qu'on aurait d'être joyeux. Mais je m'arrête de peur qu'on ne prenne encore ceci pour une satire et qu'on ne me dénonce aux Bourguignons.»

Vers l'an 534, les enfants de Clovis déclarèrent la guerre à Godomar, dernier roi de la race des Bourguignons, le vainquirent et s'emparèrent de son royaume. Childebert, roi de Paris, devint maître du Lyonnais. La province fut d'abord érigée en duché et donnée en apanage à Drogon fils d'un des maires du palais : mais bientôt Pépin-le-Bref et Charlemagne rétablirent l'ancien royaume de Bourgogne, qui subsista annexé au royaume des Francs jusqu'en 845, époque où il fut partagé entre les fils de Louis-le-Débonnaire. Le Lyonnais et le Beaujolais suivirent le sort du grand état dont ils faisaient partie. Deux siècles après, en 1047, les seigneurs bourguignons secouèrent le joug des empereurs; à leur exemple, les sires de Beaujeu s'approprièrent le Beaujolais, et les archevêques de Lyon la souveraineté temporelle du Lyonnais. Les lois romaines et la coutume de Bourgogne, qui avaient jusqu'alors régi la province, furent abrogées pour faire place à un code tellement arbitraire et vexatoire, que les Lyonnais prirent les armes et forcèrent leur archevêque à changer les lois nouvelles et à rétablir le code Justinien.

En 1274, Philippe-le-Hardi, roi de France, pour mettre fin aux troubles et aux guerres provoqués par les divisions scandaleuses des Lyonnais et du haut clergé de Lyon, prit la province sous sa protection et la réunit à la couronne de France. Il y envoya des troupes sous les ordres du prince Imbert de Beaujeu, qui sut contenir le clergé dans les bornes de la puissance spirituelle, et le peuple dans l'obéissance au roi. La province fut administrée, sous les rapports civils et judiciaires, comme toutes celles qui dépendaient de la couronne. Dans le xviᵉ siècle, elle fut momentanément enlevée au gouvernement royal: vers la fin d'avril 1562, le baron des Adrets, fameux par ses cruautés, et qui commandait les huguenots du Dauphiné, s'empara de Lyon et en resta maître pendant

treize mois L'édit de pacification et les troupes qui y furent envoyées l'en firent sortir, et l'ordre fut rétabli.

Depuis lors jusqu'en 1789, la province suivit le sort du reste de la France. A cette époque, le Lyonnais, le Beaujolais et le Forez formaient une généralité, administrée, ainsi que les autres généralités du royaume, par un gouverneur militaire et un intendant civil. A la nouvelle division de la France en 1791, cette généralité composa le département de *Rhône-et-Loire;* mais après le mémorable siége de Lyon en 1793, un décret de la Convention en sépara le Forez pour former le département de *la Loire,* et ne laissa réunis que le Beaujolais et le Lyonnais, qui prirent alors le nom de département du *Rhône.*

ANTIQUITÉS.

Le département renferme un grand nombre d'antiquités romaines, de beaux aquéducs, de vastes citernes, des bains, un amphithéâtre, une naumachie, des autels votifs et tauroboliques, la fameuse table avec la harangue de l'empereur Claude, des statues, des tombeaux, des colonnes, etc.; mais comme toutes ces antiquités appartiennent plus particulièrement à la ville de Lyon, nous en parlerons avec détail dans la description de cette grande cité qui fut long-temps la capitale de la Gaule Lyonnaise.

MOEURS, CARACTÈRES, ETC.

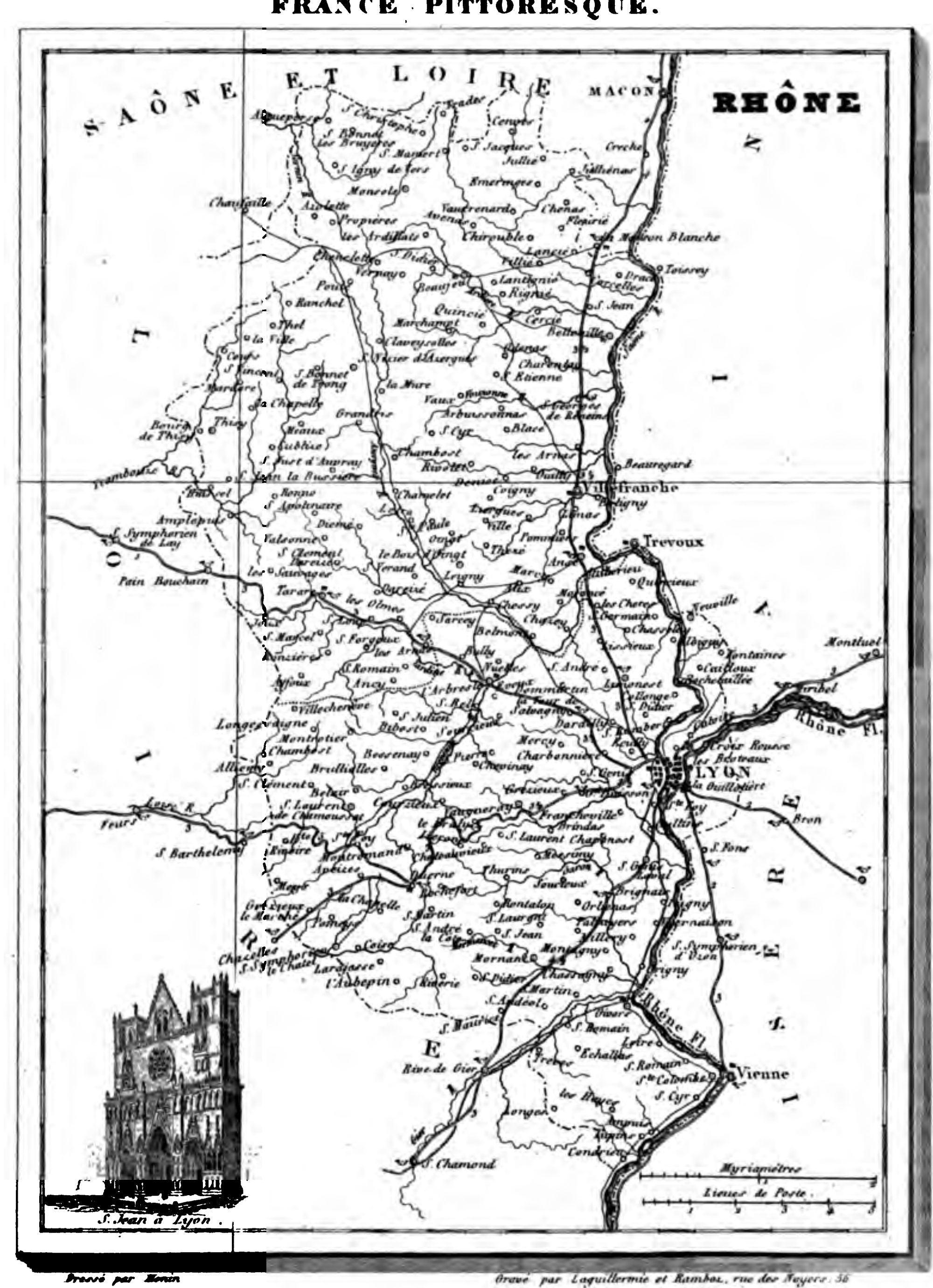
Les habitants du département du Rhône n'ont pas de physionomie particulière ni de caractère tranché. Les hommes y sont d'une stature moyenne et les femmes généralement bien faites. Les paysannes des rives du Rhône ont beaucoup de fraîcheur. La population de Lyon, composée en grande partie d'ouvriers en soie, dont la vie sédentaire et la nourriture peu abondante, influent beaucoup sur le tempérament, présente un grand nombre d'enfants rachitiques et scrofuleux, surtout parmi les filles: ces vices organiques proviennent sans doute d'un climat humide et nébuleux et d'habitations peu aérées et malsaines. Les ouvriers en soieries, qui forment la majeure partie de la classe ouvrière, et qu'on nomme *canuts,* travaillent beaucoup, gagnent peu et se nourrissent mal, autant par pauvreté que par économie. L'économie, poussée même à l'extrême, est une des qualités instinctives des Lyonnais de toutes les classes. Il n'est pas rare de voir une famille nombreuse occuper une seule pièce qui sert à la fois d'atelier, de chambre à coucher et de cuisine; car dans les fabriques de Lyon on voit peu de ces vastes ateliers qui réunissent sous un même toit et sous une surveillance continue un grand nombre de travailleurs. La plupart des ouvriers travaillent chez eux d'après le tarif établi.

Le peuple des campagnes est à la fois agriculteur et fabricant. On y trouve peu de maisons qui ne renferment un métier. Il est plus gai et mieux portant que celui des villes, ses mœurs sont beaucoup plus sévères. L'habitation de la maison paternelle balance, pour les jeunes gens des deux sexes qui sont ouvriers, l'influence ailleurs si pernicieuse des fabriques. Le paysan du Lyonnais joint à une conduite pure une dévotion fervente quoique peu éclairée. Il est sobre, généreux et hospitalier. On a cependant remarqué, depuis quelques années, dans certains cantons, que l'introduction de la fabrique des étoffes de soie et de la broderie des mousselines, travaux où l'on emploie jusqu'aux jeunes filles chargées de la garde des bestiaux, excite dans la population un goût désordonné de luxe. « Le mobilier, dit un écrivain lyonnais, M. Cochard, est aujourd'hui plus recherché et plus considérable qu'autrefois. Les vêtements se rapprochent de ceux dont on use à la ville; la corruption gagne insensiblement et l'aisance disparaît. On voit de jeunes ouvrières brodeuses, coiffées du bonnet de tulle, garni d'un nœud de ruban rosé, étaler le châle façon cachemire. Cette mise forme un contraste frappant avec celle de leurs parentes uniquement livrées aux soins domestiques. Celles-ci, revêtues de l'habit de bure, les mains encore imprégnées du fumier qu'elles viennent de répandre sur les champs, semblent appartenir à une classe inférieure.... Les diverses branches d'industrie acclimatées dans la campagne portent un préjudice notable à l'agriculture, en lui enlevant une foule de bras qui lui étaient destinés, tellement qu'il devient difficile dans une infinité de communes de se procurer les journaliers et les domestiques que réclament les travaux agricoles. »

L'amour du travail est assez répandu pour qu'il soit rare de trouver sur la voie publique des mendiants appartenant au département, mais on en rencontre un grand nombre qui viennent des départements voisins. Les ouvriers de Saint-Étienne (entre autres) se livrent à la mendicité par partie de plaisir : réunis par troupes de cinq à six individus, suivis de femmes et d'enfants couverts des haillons de la misère, ils parcourent les campagnes du département du Rhône, sollicitant la bienfaisance publique et consacrant le produit de leurs quêtes à des orgies. Ces courses vagabondes, qu'on appelle *aller à la Cambroulle,* durent quelquefois sept à huit jours.

Les habitants de Lyon sont industrieux, laborieux et naturellement portés au commerce de manufacture et de détail. Leur réputation d'honneur et de probité est fondée depuis bien long-temps. Le poëte Ennodius, qui visita cette ville au VIe siècle, dit que ses habitants ont le *lait de la pro-*

FRANCE PITTORESQUE.





L'Arbresle



Grotte des Estrois

bité native : *et natus Rhodani lac probitatis habet.* On voit peu de grandes fortunes chez les négociants, parce qu'il y a peu de spéculations à faire dans la fabrication des étoffes de soie, qui forme la principale branche du commerce; mais, avec l'ordre, l'économie et le travail assidu, ils acquièrent ordinairement une grande aisance et beaucoup de bien-être. — « La vie privée des Lyonnais, dit M. Ozanam, est régulière ; on se voit beaucoup en famille, et quoique les étrangers soient bien accueillis, ils ne tardent pas néanmoins à s'ennuyer dans Lyon, s'ils y font quelque séjour sans affaires, car ils n'y trouvent pas de société journalière. Les négociants travaillent dans leurs comptoirs jusqu'à neuf heures du soir. Les spectacles sont peu fréquentés par les dames, qui se consacrent entièrement et avec un dévouement exemplaire aux soins de leur famille.

« Il existe de nombreuses sociétés de bienfaisance consacrées au soulagement des malheureux, mais on cultive peu les arts et les sciences. Quoique l'école de peinture de Lyon jouisse d'une réputation méritée, le dessin n'est guère étudié que par les jeunes gens qui se destinent à la fabrication des étoffes de soie. Il y a une académie des sciences, un cercle littéraire, une société de médecine et une autre d'agriculture, etc., etc.; mais tous ces établissements scientifiques sont peu suivis. Autrefois, dit-on, les Lyonnais échangèrent avec les habitants de Bourges leur académie contre un privilége de foires franches. Les négociants ont des cercles où ils se rendent le soir pour causer d'affaires, ou pour quelques parties de piquet ou de billard. D'autres cercles existent dans le quartier Louis-le-Grand, pour la noblesse et les gens riches de cette partie de la ville.—La noblesse n'est pas nombreuse à Lyon, et il y existe peu de familles nobles qui doivent leurs titres à la profession des armes; elles sortent généralement de l'échevinage, titre que l'on acquérait avant la révolution dans le commerce et le barreau. Il y a aussi peu de grandes fortunes dans cette classe. »

LANGAGE.

Le peuple de Lyon parle un français mêlé de mots particuliers à la localité, et qui y ont eu sans doute leur origine. Ainsi, on dit *épousailles*, pour mariage; *se remuer*, pour déménager; *grolles*, pour pantoufles; *chevillard*, pour ruban de fil; *anilles*, pour béquilles, etc. — L'idiome que parlent les cultivateurs du département semble appartenir, par les formes grammaticales et par diverses expressions, à la langue romane. Il offre beaucoup d'affinité avec les patois languedociens, et notamment avec ceux en usage dans les départements de l'Hérault et du Gard. Voici, comme échantillon, les premiers versets de la parabole de l'Enfant prodigue, en patois du canton de Saint-Symphorien-le-Château.

In homo ayet dous efants. — Lot plus jouainot diisit in jor à son paure : « Paure, baillis-me la paurt d'ou bien que dé me revegni. » Et lot paure leux fit lo partageot de son bien, etc.

TOPOGRAPHIE.

Le département du Rhône, formé du Lyonnais et du Beaujolais, est un département *méditerrané*, région de l'Est. — Il a pour limites : au nord, le département de Saône-et-Loire ; à l'est, ceux de l'Ain et de l'Isère; au sud, ceux de l'Isère et de la Loire ; à l'ouest, celui de la Loire. — Il tire son nom d'un fleuve qui borne pendant plusieurs lieues sa partie orientale. — Sa superficie est de 291,425 arpents métriques. C'est, après le département de la Seine, le plus petit de tous les départements français; mais Lyon, son chef-lieu, est, après Paris, la ville la plus populeuse de France.

Sol. — Le sol, qui renferme de nombreuses richesses minéralogiques, est d'une nature pierreuse et plus propre à la culture de la vigne qu'à celle des céréales.

Montagnes. — La surface du département présente un amas de montagnes et de coteaux dont les chaînes resserrées ne laissent d'espace qu'à des vallons ou à des plaines de petite étendue. Les contre forts des montagnes du nord s'étendent du nord au sud. Dans le sud du département se trouve un prolongement des Cévennes, qu'on appelle le mont Pilat, et dont les assises s'étendent de l'ouest à l'est. Le mont Pilat est assez élevé, mais seulement comme les chaînes des Alpes du troisième ordre. La tradition prétend que son nom vient du préteur Ponce-Pilate qui, après la mort de Jésus-Christ, aurait été chargé du gouvernement de la Gaule narbonnaise, et qui aurait, pendant son séjour à Vienne, découvert des mines d'or dans cette montagne. Les mines se sont perdues, mais le nom de l'inventeur est resté. Au sommet du mont Pilat est un lac très petit mais très profond qui est la source du Gier, et qu'on croit être un des puits creusés pour l'exploitation des mines d'or. Il porte encore le nom de puits, et la rivière qui en sort roule en effet quelques paillettes de ce métal, que de pauvres gens, qu'on appelle orpailleurs, s'occupent de recueillir. Ce lac offre d'ailleurs un phénomène remarquable; il s'en élève quelquefois en été une espèce de colonne de brouillard, qui s'étend progressivement, mais assez rapidement, sur les forêts environnantes, et qui ne se dissipe que par une forte pluie d'averse accompagnée de tonnerre.

Rivières. — Les deux rivières navigables sont le *Rhône* et la *Saône*, son affluent. — Le *Rhône*, que les anciens géographes classaient parmi les trois plus grands fleuves de l'Europe, descend des montagnes de la Fourche, en Suisse, parcourt impétueusement le Valais, traverse le lac Leman, côtoie les départements de l'Ain, du Rhône, de l'Isère, de la Drôme, de l'Ardèche, du Gard, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, et se perd dans la Méditerranée, à quelques lieues au-dessous d'Arles, après un cours d'environ 190 lieues (du nord au sud), durant lequel il a recueilli les eaux d'un grand nombre de rivières, dont la Saône, l'Isère, la Drôme et la Durance sont les plus considérables. Les eaux du Rhône sont limpides et saines; leur vitesse est de 1 mètre 50 centimètres par seconde dans les basses eaux, et de 4 mètres 50 centimètres pendant les crues. Elles débordent fréquemment, mais elles rentrent promptement dans leur lit. — La *Saône*, qui s'unit au Rhône au-dessous de Lyon, a sa source dans les Vosges; elle arrose le département sur une étendue d'environ 30,000 mètres, dans la direction du nord au sud. — Quelques naturalistes conjecturent que la Saône trouvait anciennement une barrière insurmontable en arrivant au rocher de Pierre-Scize, et qu'elle formait alors un vaste lac couvrant toute la plaine du Beaujolais jusqu'aux environs de Mâcon. L'action continue de ses eaux, et peut-être aussi la main des hommes, lui auraient ouvert l'issue qu'elle a aujourd'hui entre Vaise et Sérin. L'examen du terrain formé de couches horizontales de gravier, de coquillages et de terre à foulon, semblerait témoigner en faveur de cette hypothèse. Le

cours de la Saône, est ordinairement très paisible; sa vitesse n'est que de 3 pieds par seconde, en temps ordinaires, mais ses crues et ses débordements sont considérables et nuisibles. — Ses eaux sont d'une excellente qualité pour la teinture. L'usage n'en est point sain, ce qu'on attribue au limon visqueux sur lequel elles coulent. — Le *Gier*, le *torrent d'Iseron*, affluents du Rhône; l'*Ardière* et l'*Azergue*, affluents de la Saône, sont les autres rivières qui méritent d'être mentionnées. Le département est en outre arrosé par un grand nombre de cours d'eau, dont l'industrie tire de grands avantages.

Navigation intérieure. — Le *canal de Givors* à Saint-Étienne est exécuté : sa longueur est de 15,480 mètres, sa largeur de 11 mètres 1/2, sa profondeur de 1 mètre 1/2, et sa pente, rachetée par 28 écluses, de 81 mètres. Il devait se prolonger par Saint-Chamont et joindre le Rhône à la Loire, mais ce prolongement a été remplacé par un chemin de fer qui va de Roanne à Saint-Étienne. — Il existe un projet de *canal latéral au Rhône*, de Lyon à Beaucaire, dont l'exécution serait fort utile au département.

Routes. — Le département est traversé par 5 routes royales et par plusieurs routes départementales. Le parcours de toutes ces routes (au nombre desquelles on remarque la grande route de Paris en Italie, par Lyon et Chambéry) est d'environ 305,000 mètres. Il existe en outre un chemin de fer de Lyon à Saint-Étienne.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — La température est plus froide que ne semblerait l'indiquer la latitude du pays. Les hivers y sont longs et rigoureux. Cela tient aux montagnes qui forment le département et à celles qui l'entourent. — Cependant la plus basse limite qu'ait atteinte le thermomètre de Réaumur est — 18°; la plus haute est + 28°. — Les pluies sont fréquentes et abondantes. Il tombe à Lyon, année moyenne, environ 37 pouces d'eau.

Vents. — Les vents d'ouest et de nord-ouest sont les vents dominants : ils amènent la pluie. Le vent du sud est quelquefois très violent; il dure plusieurs jours mais il n'est pas suivi de pluie. Le vent d'est procure une atmosphère pure et une chaleur modérée : il souffle rarement.

Maladies. — Aucune maladie endémique ni locale n'affecte la population du département : Lyon seul fait exception. Sa situation entre deux rivières, le peu de largeur des rues et l'élévation des maisons en rendent le climat fiévreux et catharreux.

HISTOIRE NATURELLE.

Fossiles. — Les carrières du département renferment un grand nombre de coquilles fossiles. — On a découvert, en 1824, à la Croix-Rousse, près de Lyon, des ossements fossiles appartenant à de grands mammifères, où l'on a reconnu des débris d'éléphant, de cheval et de bœuf. On a cru d'abord que l'éléphant avait été un de ceux qui suivaient l'armée d'Annibal, mais l'examen plus attentif de ces ossements a fait reconnaître qu'ils ne pouvaient provenir que d'une espèce disparue de la terre, l'*elephas primigenius* de Blumenbach, l'*éléphant fossile* de Cuvier, ou le *mammouth* des Russes.

Règne animal. — Parmi les animaux domestiques, les bêtes à cornes, les chèvres et les moutons occupent le premier rang. — L'espèce des ânes est belle et multipliée. — Il n'en est pas de même de celle des chevaux. — Le loup, le renard, le blaireau, la fouine et la belette sont malheureusement très communs. — On trouve des chevreuils dans le Beaujolais, des loutres sur les bords de l'Azergue. — Parmi les oiseaux, on remarque le grand et le petit aigle, et un grand nombre d'oiseaux de passage. — Le gibier de toutes espèces, à poil et à plume, est abondant et délicat. Les montagnes recèlent des coqs de bruyère, des gelinottes et des faisans. — On trouve dans les eaux des rivières des poissons de toutes sortes et d'un goût exquis. Les anguilles, les brochets et surtout les carpeaux du Rhône sont renommés. L'espèce et le sexe de ce dernier poisson sont encore un sujet de controverse parmi les ichthyologues. La lamproie et l'esturgeon remontent le Rhône; on a même pris un jeune crocodile d'Afrique dans ce fleuve, près de Lyon, au pont de la Guillotière. Cet animal empaillé est suspendu, à la voûte du dôme de l'Hôtel-Dieu. — Les coquilles fluviatiles et terrestres sont très nombreuses. — Les naturalistes du département y ont observé plus de trois mille espèces d'insectes. — Les reptiles y sont rares. La vipère s'y rencontre cependant quelquefois.

Règne végétal. — Les productions végétales du département sont très variées. A l'exception de l'olivier et de l'oranger, ce sont celles de tous les climats de la France. — Les montagnes sont riches en plantes médicinales et odoriférantes.

Règne minéral. — Les richesses minéralogiques du département sont considérables. Ses montagnes renferment de l'or; le Gier en charrie des paillettes, et on a exploité autrefois à Saint-Martin-la-Plaine, mais avec désavantage, une mine d'or d'un titre bas. — Les mines de Saint-Denis montraient une coupe faite avec de l'or de cette mine, et l'historien Matthieu Pâris raconte qu'un morceau d'or qui en provenait fut présenté à Henri IV. — Les mines de cuivre de Chessy et de Saint-Bel sont les plus riches de France. Exploitées avec succès depuis les Romains, elles furent une des sources de la fortune du célèbre Jacques-Cœur. — Le département possède aussi des mines de plomb : celles de Poule et Chenelette sont argentifères. On a exploité des mines d'argent à Argental et à l'Argentière, qui en ont tiré leur nom. — On connaît aussi divers gisements de couperose, de baryte pure et de manganèse. — On exploite à Sainte-Foy-l'Argentière des mines de houille, où l'on trouve des bancs d'ardoise feuilletée, dont chaque couche présente l'empreinte de poissons étrangers, de plantes et de fougères exotiques. — Parmi les pierres précieuses du département, on classe le cristal de roche et l'améthyste commune, du porphyre gris-de-fer, des marbres noirs, bleu-foncé, isabelle et rougeâtres. — La pierre à bâtir est abondante et belle. Les carrières du Mont-d'Or, contre-fort du mont Pilat, sont celles qui contiennent principalement les coquilles fossiles. — Enfin on trouve dans le département du grès, de la craie, de l'argile à potier et à briques et de la marne.

Eaux minérales. — Il n'existe dans le département aucun établissement d'eaux minérales. — Il y a cependant près de Lyon, à Charbonnières, une source ferrugineuse légèrement chargée de soufre, qui est assez fréquentée pendant l'été. — Quant à une autre source découverte à Lyon depuis quelques années, M. Ozanam, qui l'a analysée, croit qu'elle est factice et produite par une dissolution de sulfure de potasse mêlée à l'eau du puits où elle a été signalée.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Lyon (Voyez feuille 8, ci-après, pages 57 à 64).

Condrieu, au pied d'une colline sur la rive droite du Rhône, à 7 l. 1/2 S. de Lyon. Pop. 3,864 hab. — Cette ville est renommée pour ses excellents vins. On dit que le plant qui les produit fut apporté de Dalmatie par ordre de l'empereur Probus. — Les mariniers de Condrieu ont une grande réputation d'expérience et d'habileté. — La seigneurie foncière de Condrieu appartenait à la maison de Villars, qui a fourni aux armées françaises un de ses plus illustres maréchaux.

Givors, sur le bord du Rhône, ch.-l. de cant., à 4 l. 1/2 S. de Lyon. Pop. 4,884 hab. — C'est une fort jolie ville, qui est vivifiée par le passage continuel des charbons de terre et des fers de Saint-Étienne à Lyon. La construction du canal, qui va jusqu'aux Rives-de-Gier, a donné un surcroît d'activité à son industrie.

Saint-Symphorien-le-Chateau, près de la Coise, ch.-l. de cant., à 8 l. 1/2 de Lyon. Pop. 1,790 hab. — Les mœurs de cette ville se ressentent de celles des montagnes dont elle est environnée; les lieux publics y sont rares et peu fréquentés; il y a quelques années qu'on n'y voyait pas un seul café : les habitants préfèrent aux plaisirs bruyans les paisibles jouissances de la vie intérieure. — Les anciens usages ont dû se conserver à Saint-Symphorien; on y entretient encore, comme autrefois, un *clocheteur des trépassés*, qui, dans la nuit du dimanche au lundi, est obligé de crier d'une voix lugubre : « Réveillez-vous, gens qui dormez, et priez Dieu pour les fidèles trépassés. » Le salaire du clocheteur consiste dans le produit d'une quête qu'il fait le deux novembre, jour des morts.

L'Arbresle, au confluent de la Brevane et du Turdine, ch.-l. de cant., à 1 l. 1/4 de Lyon, Pop. 1,295 hab. — Cette petite ville fut victime d'une inondation en 1715; les deux rivières sur lesquelles elle est assise, ayant débordé pendant la nuit, détruisirent un grand nombre de maisons et firent périr plusieurs personnes.

Belleville, sur la route de Paris à Lyon, ch.-l. de cant., à 3 l. de Villefranche. Pop. 2,436 hab. — C'est une ville fort jolie; les dehors en sont agréables. Il y avait une abbaye commendataire de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin.

Tarare, ville manufacturière, au pied de la montagne de ce nom, dans une vallée étroite sur la route de Lyon à Paris, ch.-l. de cant., à 6 l. 1/2 S.-O. de Villefranche. Pop. 6,838 hab. — La montagne de Tarare est très escarpée; le passage en a été rendu plus facile par la nouvelle direction de la route, dont la longueur, de la base au sommet, est de près d'une lieue. Cette route, dont la première exécution est due à l'ingénieur Deville, mérite d'être admirée à cause des obstacles qu'il a fallu vaincre ou éviter pour la tracer. — Le Turdine passe à Tarare, et occasione de fréquents malheurs par ses débordements.

Brignais, sur la Garon, est un bourg de l'arrond. de Lyon, dans lequel on trouve des vestiges d'anciens aquéducs, que l'on croit avoir été construits par les Romains. C'est dans son voisinage, en 1361, que se livra la bataille entre les Français et les *Tard-venus*. Jacques de Bourbon et son fils y perdirent la vie en combattant. — Les alentours de Brignais sont embellis par un grand nombre de maisons de campagne.

Grottes des Estroys. — Au pied du coteau qui borde la rive droite de la Saône, à un quart de lieue au-dessous de Lyon, étaient des cavernes creusées dans le grès, soit par la main des hommes, soit par l'action des eaux du Rhône lorsqu'elles débordaient, à l'époque où ce fleuve rapide se jetait, vers ce point, dans la Saône, avant que l'art eût reculé jusqu'à la Mulatière le confluent des deux rivières. Ces grottes, dont l'accès ne présentait aucun danger, offraient une retraite agréable contre la chaleur du jour. De l'intérieur on pouvait apercevoir la Saône, dont les eaux paraissent immobiles comme celles d'un lac, les jardins verdoyants des Perraches, et plus loin une partie des édifices de Lyon; la vue s'étendait encore au-delà sur un horizon aussi reculé que pittoresque. La voûte était tapissée de concrétions curieuses produites par la filtration continuelle de l'eau. Nous ignorons si les constructions et les embellissements récents qui ont tant changé l'aspect des environs de Lyon ont respecté ces grottes remarquables.

Villefranche, dans une plaine, sur le Morgon, ch.-l. d'arr., à 5 l. de la Saône et à 7 l. 1/2 N.-O. de Lyon. Pop. 6,450 hab. — Cette ville, entourée de bonnes murailles et de larges fossés, était la capitale du Beaujolais. Les seigneurs de cette province y faisaient leur résidence, et contribuèrent à son accroissement. Elle fut fondée à la fin du XI[e] siècle par Humbert IV, sire du Breugnon. Parmi les priviléges qu'il accorda afin d'attirer les habitants, il y en avait un qui permettait aux maris de battre leurs femmes jusqu'à effusion de sang sans être repris, pourvu que la mort ne s'ensuivît pas. Villefranche n'a de remarquable que sa principale rue, dont la longueur et la largeur sont peu communes.

Anse, dans une plaine charmante, non loin de la Saône, ch.-l. de cant., à 1 l. 1/4 de Villefranche. Pop. 1,639 hab. — Cette petite ville a joué un rôle dans les troubles de religion; dans le XVI[e] siècle elle éprouva des malheurs. Il s'est tenu six conciles dans ses murs. L'église paroissiale renfermait une chapelle consacrée aux saints *Abdon* et *Sennen*, à laquelle plus de quatre-vingt-dix paroisses se rendaient processionnellement du 1[er] mai jusqu'à la Pentecôte. La chapelle de S.-Cyprien était construite, dit-on, sur un reste d'enceinte de murailles où était le palais d'Auguste. L'air pur dont on jouit à Anse passe pour être favorable aux vieillards.

Beaujeu, au pied d'une montagne, sur l'Ardière, ch.-l. de cant., à 5 l. N.-O. de Villefranche. Pop. 1,596 hab. — L'église collégiale de cette ville renfermait de superbes morceaux de peinture et de sculpture; on y admirait surtout un taurobole en marbre blanc, que son antiquité rendait précieux. — Les ruines d'un vieux château-fort couronnent la montagne au pied de laquelle est assise la ville de Beaujeu.

Chessy, sur l'Azergue, à 3 l. 1/2 S.-O. de Villefranche. Pop. 704 hab. — On trouve près de cette petite ville une des plus belles mines de cuivre du royaume.

Thizy, sur une montagne, ch.-l. de cant., à 7 l. 3/4 O. de Villefranche. Pop. 1,527 hab. — C'est une des plus anciennes villes du département. Les environs renferment une carrière de marbre noir qui se trouve par tables et non par blocs.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 5 députés. — Il est divisé en 5 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont : Lyon (3 arr. ville. 1 pour l'arrond.), Villefranche.

Le nombre des électeurs est de 3,656.

Administrative. — Le chef-lieu de la préfecture est Lyon. — Le département se divise en 2 sous-préfect. ou arrond. comm.

Lyon.	16 cantons,	126 communes,	292,370 habit.
Villefranche. . .	9	128	142,059
Total. .	25 cantons,	254 communes,	434,429 habit.

Service du Trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Lyon), 1 recev. particulier; 6 percepteurs principaux.

Contributions directes. — 1 directeur (à Lyon) et 1 inspect.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Lyon); 2 inspecteurs; 3 vérificateurs.

Hypothèques. — 2 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

Douanes et Sels. — Il y a à Lyon un *entrepôt de sels*. — 1 inspecteur et 1 receveur.

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Lyon), 1 directeur d'arrondissement, 3 receveurs entreposeurs.

Tabacs. — Il y a à Lyon une manufacture royale de tabacs.

Forêts. — Le département fait partie du 12[e] arrond. forestier, dont le ch.-l. est Mâcon.

Ponts-et-Chaussées. — Le département fait partie de la 5[e] inspection, dont le ch.-l. est Lyon. — Il y a 2 ingénieurs en chef en résidence à Lyon. L'un d'eux est chargé des travaux d'endiguement du Rhône.

Mines. — Le départ. fait partie du 13[e] arrond. et de la 4[e] division, dont le ch.-l. est S.-Etienne. — 1 ingénieur en chef à Lyon.

Cadastre. — 1 géomètre en chef à Lyon.

Haras. — Le département fait partie pour les courses de chevaux du 6[e] arrondiss. de concours, dont le chef-lieu est Aurillac. — Il y a à Lyon une *école vétérinaire* qui compte 97 élèves.

Monnaies. — Lyon possède un hôtel des Monnaies dont la marque est D. Depuis l'établissement du système décimal jusqu'au 1[er] janvier 1832, les espèces d'argent qui y ont été fabriquées s'élèvent à la somme de 107,248,139 fr. 25 c.

Loterie. — Si la diminution des produits de la loterie annonçait toujours un progrès moral, et si elle n'était pas, dans certains cas, un des signes indicateurs de la misère des classes inférieures, il y aurait lieu de se féliciter de ce que les bénéfices de l'administration de la loterie, sur les mises effectuées dans le département, présentent (pour 1831 comparé à 1830) une diminution de 189,770 fr.

Militaire. — Le quartier général de la 7[e] division militaire est à Lyon. — Il y a dans cette ville 1 lieutenant général commandant la division, 1 maréchal de camp commandant le département, 1 intendant militaire et 4 sous-intendants. — Le dépôt de recrutement est à Lyon. — Le chef-lieu de la 19[e] légion de gendarmerie est aussi à Lyon. Cette légion comprend les compagnies départementales du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Loire et de la Haute-Loire. — Il y a à Lyon un gymnase divisionnaire pour l'instruction des troupes des 6[e], 7[e], 15[e], 18[e] et 19[e] divisions militaires. — On s'occupe de fortifier Lyon. Des officiers supérieurs du génie

et de l'artillerie surveillent l'exécution des travaux.—Il y a à Lyon une raffinerie royale de salpêtre.

MARITIME. — Il y a à Lyon 1 sous-ingénieur de la marine.

JUDICIAIRE. — La cour royale de Lyon comprend dans son ressort les départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône. — Il y a dans le département 2 tribunaux de 1re instance, à Lyon (3 chambres) et à Villefranche. — 2 tribunaux de commerce, à Lyon et Villefranche.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département possède un archevêché érigé dans le IIe siècle, dont le siége est à Lyon, et qui a pour suffragants les évêchés d'Autun, de Langres, de Dijon, de Saint-Claude et de Grenoble.— Le département forme, avec celui de la Loire, l'arrondissement du diocèse de Lyon-et-Vienne. — Il y a dans le département, à Lyon, un séminaire diocésain qui compte 190 élèves. — Une section du séminaire diocésain, à Alix. — Une école secondaire ecclésiastique à Lyon. — Une école secondaire ecclésiastique à Avcizé.—Le département renferme 11 cures de 1re classe, 28 de 2e, 224 succursales, 99 vicariats. — *Congrégations religieuses* (*Voy.* le dép. de la Loire).

Culte protestant. — Les réformés du département ont à Lyon une église consistoriale desservie par 2 pasteurs et divisée en 2 sections : Lyon, Tarare. — Il y a en outre dans le département 2 temples ou maisons de prières. — On y compte 6 sociétés bibliques, 3 sociétés des missions évangéliques, 1 société des traités religieux, 1 société de prévoyance et de secours mutuels, 4 écoles protestantes.

UNIVERSITAIRE. — Le département possède une académie de l'Université, dont le chef-lieu est à Lyon, et qui comprend dans son ressort l'Ain, la Loire et le Rhône.

Instruction publique. —Il y a dans le département : — à Lyon : 1 faculté de théologie, 1 école secondaire de médecine, 1 collége royal de 1re classe, qui compte 527 élèves, et 1 école modèle. — à Villefranche : 1 collége, 1 école normale primaire, — et 1 cours normal primaire pour les instituteurs. — Le nombre des écoles primaires du département est de 595, qui sont fréquentées par 25,325 élèves, dont 13,082 garçons et 12,243 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 52.

SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC. — Nous parlons à l'article *Lyon* des établissements scientifiques et littéraires que renferme cette ville. — Il y a à Villefranche une *Société royale d'agriculture.*

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 434,429 h., et fournit annuellement à l'armée 992 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

Mariages					3,936
Naissances.	Masculins.		Féminins.		
Enfants légitimes	6,554	—	6,335	Total.	14,954
— naturels..	1,063	—	1,002		
Décès	6,312	—	6,463	Total.	12,775

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 90,051.

Dont : 24,793 contrôle de réserve.
65,258 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :
64,568 infanterie.
121 cavalerie.
69 artillerie.
500 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 14,246 ; équipés, 9,433 ; habillés, 16,593. 25,563 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi sur 1,000 individus de la population générale, 210 sont inscrits au registre matricule, et 59 dans ce nombre sont mobilisables ; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 72 sont soumis au service ordinaire, et 28 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 8,625 fusils, 198 mousquetons, 18 canons et un assez grand nombre de sabres, lances, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (1831) :

Contributions directes	6,315,761 f.	14 c.
Enregistrement, timbre et domaines	3,817,448	61
Douanes et sels	7,211,670	59
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	4,264,364	85
Postes	1,253,006	29
Produit des coupes de bois	13	05
Loterie	647,641	40
Bénéfices de la fabrication des monnaies	28,625	43
Produits divers	317,478	76
Ressources extraordinaires	2,044,693	74
Total	25,900,703 f.	86 c.

Il a reçu du trésor 18,801,371 f. 63 c. dans lesquels figurent :

La dette publique et les dotations pour	2,116,710 f.	54 c.
Les dépenses du ministère de la justice	351,124	90
de l'instruction publique et des cultes	441,474	86
de l'intérieur	204,108	78
du commerce et des travaux publics	1,567,701	91
de la guerre	10,543,975	81
de la marine	3,381	64
des finances	249,141	66
Les frais de régie et de perception des impôts	2,282,632	98
Remboursem., restitut., non-valeurs et primes	1,041,118	55
Total	18,801,371 f.	63 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie effectivement 7,099,432 francs 23 cent. (pour les frais de l'administration centrale) de plus qu'il ne reçoit ; et il est à remarquer que cette somme n'est à peu près que le produit des droits des douanes et de l'*impôt sur les sels* : cet impôt qui, comme l'on sait, pèse principalement sur les classes pauvres, enlève au département la somme énorme de 6,013,775 fr.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 957,806 f. 49 c.,

SAVOIR : *Dép. fixes* : traitements, abonnem., etc.	157,687 f.	50 c.
Dép. variables : loyers, réparations, encouragements, secours, etc.	800,118	99

Dans cette dernière somme figurent pour 130,440 f. les prisons départementales, 175,000 f. les enfants trouvés.

Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de	23,600	»
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à	22,965	09
Les dépenses des cours et tribunaux sont de	313,577	79
Les frais de justice avancés par l'État de	42,967	16

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 291,425 hectares, le départ. en compte :
11,862 forêts.
30,452 vignes.
10,817 landes.

Le revenu territorial est évalué à 21,858,000 francs.

Le départ. renferme un très petit nombre de chevaux,
Environ : 65,000 bêtes à cornes (race bovine).
20,000 chèvres.

Le produit annuel du sol en vins est d'environ 468,000 hect.
On y fabrique aussi en bière 36,000 id.

La récolte en céréales fournit à peine aux besoins d'un tiers de l'année. Le peuple des campagnes se nourrit principalement de pommes de terre qu'il appelle *truffes*. La culture de cette racine est générale dans le département et sa qualité y est fort bonne.— Le département produit peu de fourrages, l'établissement des prairies artificielles y fait cependant de grands progrès.— Le bois n'est pas assez abondant pour fournir à la consommation de Lyon, mais le charbon fossile, dont l'usage est général, y supplée heureusement. — Le canton d'Ampuis produit tant de melons et de fruits à noyaux que leur récolte seule suffit pour payer les impositions. —Les marrons si renommés à Paris sous le nom de *marrons de Lyon* proviennent du territoire de Saint-Romain-en-Galles.

La principale richesse agricole du département est dans ses vignobles, qui sont nombreux, estimés et de qualités diverses. Parmi les vins blancs on cite ceux de Condrieu, et parmi les vins rouges ceux de Côte-Rôtie, de la Chassagne, de Julliénas, de Blacé, de Millery, de Sainte-Foix, de Moulin-à-Vent, des Thorins, de Romanèche, etc.

La culture ne se fait qu'avec des bêtes à cornes. Ce sont communément des vaches qu'on y emploie, excepté dans les montagnes du Lyonnais et dans la plaine du Beaujolais, où l'on se sert de bœufs. L'élève des bœufs est peu considérable. Ceux que le département consomme sont importés du Charolais, de l'Auvergne, de la Bresse et de la Suisse.

On a reconnu en 1820 quelque affinité entre le duvet des chèvres du Thibet et celui des chèvres du Mont-d'Or, et on a établi dans l'école vétérinaire de Lyon une chèvrerie d'expériences. Un bouc thibétain y a été amené pour améliorer la race des chèvres du département. Nous ignorons quel a été le résultat de cette mesure.

Les communes du *Mont-d'Or* possèdent de 15 à 20,000 chèvres nourries à l'étable toute l'année, et dont le lait, mêlé à celui des vaches, produit des fromages très estimés.—On assure que le prix moyen d'une de ces chèvres est de 25 à 30 francs. Un litre de leur lait devient un fromage qui vaut 4 sous sur les lieux, 5 ou 6 à Lyon et 15 ou 20 à Paris. Chacune d'elles fournit par jour et pendant presque toute l'année 2 à 3 litres de lait, et donne par conséquent un revenu moyen de 180 francs. C'est au moins le calcul

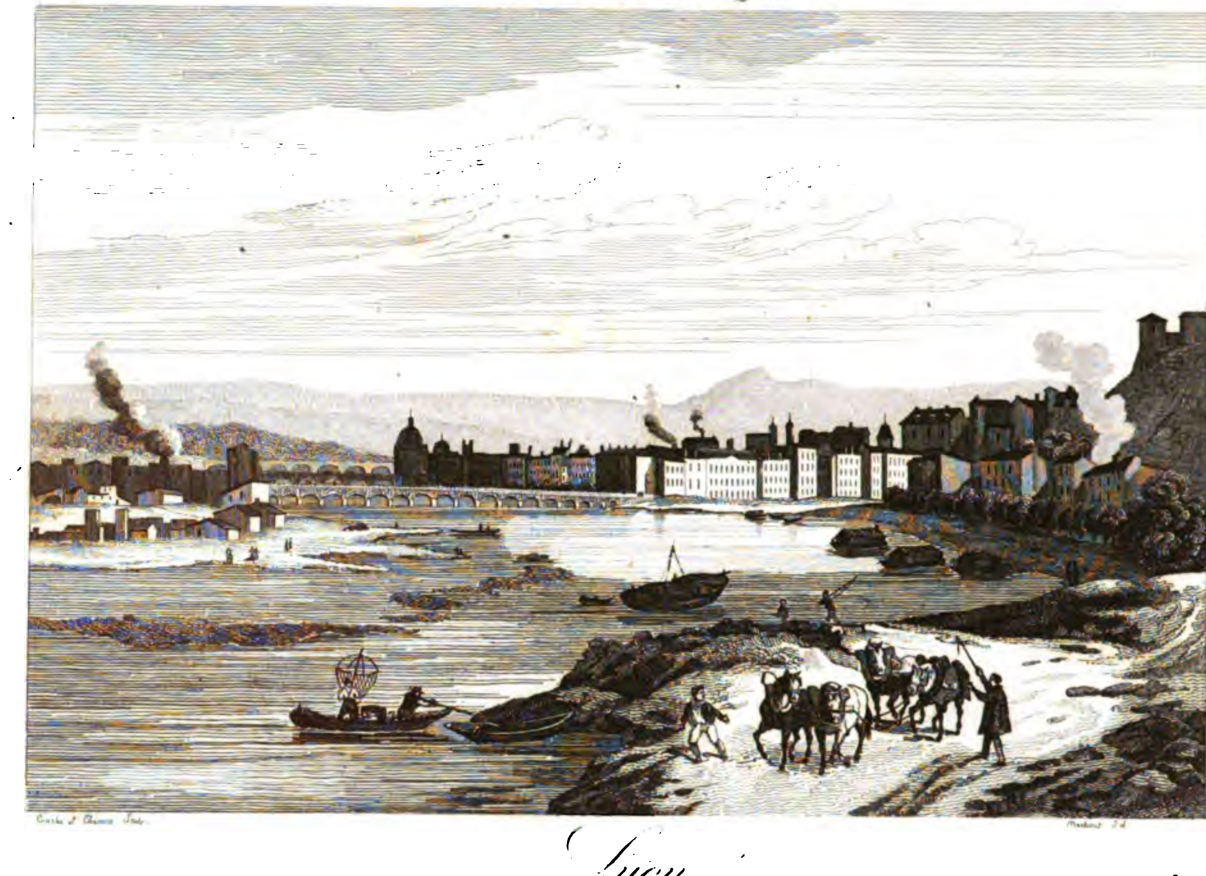


Costumes du Rhône.



Ant. L. de Jussieu. Cam. Jordan

FRANCE PITTORESQUE



Lyon.

que présentent les auteurs des archives statistiques du Rhône. — D'après le même ouvrage, auprès de Lyon, une vache bonne laitière produit net 100 francs, non compris le fumier. C'est la moitié de sa valeur moyenne.

Culture du mûrier. — La culture du mûrier est après celle de la vigne la plus importante du département. Elle intéresse tout à la fois l'agriculture et l'industrie. On croit que l'arbre précieux qui nourrit le ver à soie fut apporté en France par les croisés revenus de Palestine; mais ils se bornèrent à le planter auprès de leurs châteaux, soit comme souvenir, soit comme ornement: l'industrie ne songeait pas encore à en tirer parti. Louis XI fit venir à Tours des ouvriers d'Italie, sous la conduite de *François-le-Calabrois*, à qui il donna une maison dans son parc du Plessis-les-Tours. On voyait encore il y a cinquante ans, dans ce parc, des mûriers dont le tronc avait 15 à 18 pouces de diamètre. Sous le règne de Charles VIII, l'introduction du mûrier dans le royaume se fit plus en grand. Les gentilshommes qui suivirent ce prince dans l'expédition de Naples furent frappés de la richesse de la soie et cherchèrent à la procurer au pays. L'un d'eux se distingua surtout par son zèle à cette œuvre patriotique; ce fut *Guy Pape*, seigneur d'Alan, et originaire de Lyon. Il cultiva le mûrier dans sa terre, près de Montélimart; les arbres nés dans son domaine ont couvert de leurs rejetons tout le midi de la France: de nos jours on voyait encore dans la terre d'Alan un de ces vénérables mûriers dont la postérité enrichit plusieurs départements. — La naturalisation du mûrier a eu à combattre plusieurs préventions, dont la plus forte n'est pas encore détruite dans tous les esprits: c'est qu'à partir du 46e degré de latitude cet arbre ne produit plus que des feuilles peu propres à fournir une soie dont on puisse faire de belles et bonnes étoffes. Henri IV, qui avait à cœur de favoriser cette culture, envoya, pour vérifier le fait, des commissaires à Lyon et à Tours; ils déclarèrent que dans toute la France on pouvait, avec succès, cultiver le mûrier et élever le ver à soie. Cette décision a été confirmée par l'expérience; bien plus, la plantation du mûrier s'est étendue, depuis, en Bavière, en Suède et jusque dans l'Ukraine, climat sévère où les premières fleurs printanières ne se montrent qu'en avril. — Avant Henri IV, plusieurs rois avaient encouragé la propagation du mûrier. Nous avons dit ce qui s'était fait sous Louis XI et Charles VIII. Durant le règne de François Ier, en 1536, on vit arriver à Lyon Alexandre *Turquet* et Jean *Nariz*, apportant de Lucques des métiers pour la fabrication des étoffes à dessins. Henri II, le premier de nos rois qui ait fait usage de bas de soie, ordonna par un édit, en 1554, de planter des mûriers. Sous Charles IX, *Traucat* établit une pépinière aux portes de Nîmes. — Malgré la royale sollicitude, cette branche agricole ne fit que de médiocres progrès; nos manufactures étaient toujours tributaires de l'Espagne, de l'Italie, du Levant, ce qui occasionait un écoulement considérable de numéraire, lorsque Colbert fut mis à la tête de l'administration intérieure de la France. Ce grand ministre avait été nourri dans le sein du commerce de Lyon. L'importance de l'industrie des soies n'avait pu lui échapper. Il fit établir des pépinières royales de mûriers dans diverses provinces, et en particulier dans le Lyonnais. Des *plançons* furent distribués gratuitement et plantés aux frais de l'État. On donna une récompense pour chaque mûrier qui subsisterait trois ans après sa plantation. Cette mesure eut un plein succès. Colbert fit venir en outre de Bologne un habile fileur, nommé Benay, auquel il confia le dévidage des cocons. Sur la demande du conseil municipal de Lyon, Benay établit ses ateliers près de Condrieu, en 1670. Cet homme industrieux remplit si bien sa mission, que des lettres de noblesse lui furent accordées par le roi de France, tandis que les Bolonais, ses compatriotes, le pendaient en effigie. — Malheureusement les développements de toutes les industries furent arrêtés par la révocation de l'édit de Nantes. Sur la fin du règne de Louis XIV, la France ne produisait qu'une très petite partie de la soie employée dans ses manufactures. — Au commencement du dix-huitième siècle, cette matière était presque entièrement tirée de la Chine et des Indes. C'était une opinion reçue alors que les soies de l'Orient étaient supérieures aux soies indigènes; le commerce de Lyon s'éleva vainement contre ce préjugé; il réclama en vain de l'administration une protection spéciale pour la culture des mûriers. Ce fut un simple agronome, M. *Thomé*, qui eut l'honneur d'essayer de la relever, vers la fin du siècle dernier, tant par ses écrits, que par les expériences qu'il fit dans ses vastes plantations de Brignais. Son exemple eut des imitateurs, et parmi eux on doit citer MM. *Munet*, architecte à Lyon, et *Flachon*, ancien échevin de cette ville. Néanmoins leur zèle ne gagna point la masse des propriétaires; on tenta même de le ridiculiser en lui infligeant le sobriquet de *muriomanie*. — Thomé avait même essayé, à l'instar des Chinois, de faire filer les vers et éclore les cocons en plein air, dans les arbres mêmes. Son essai, qui eut d'abord quelque succès, fut arrêté dès la seconde année par un accident; des lézards mangèrent les vers à soie. — La culture du mûrier ne prit toute son extension qu'en 1818, par les soins de M. de Marnésia, alors préfet du département. Par son ordre, les terrains communaux furent plantés en mûriers; cet arbre précieux se multiplia dans la pépinière départementale; on accorda des primes aux propriétaires qui se livreraient à cette culture. La pépinière du Rhône fournit gratuitement des plançons à un grand nombre de maires. L'exécution de ces mesures fut confiée à la *société d'Agriculture*. Toutes les années, depuis 1818, plusieurs milliers de mûriers, élevés à la pépinière, vont enrichir les campagnes du département; les chemins vicinaux d'une foule de villages en sont bordés; ils s'étendent sur deux lignes le long des vastes remparts de la Croix-Rousse. En 1819, on avait récolté dans le département 250 quintaux métriques de cocons, on en récolta 50 de plus l'année suivante. Les profondes connaissances de M. Madiot, directeur de la pépinière, ont puissamment contribué à ce résultat. M. le colonel Martinel le seconda par ses recherches scientifiques; il prouva jusqu'à l'évidence que le climat de Lyon n'avait rien de contraire à la prospérité de ce genre de production. M. Bonnafous ne rendit pas un moins grand service en publiant un *Mémoire* qui mit à la portée de tout le monde les notions relatives à l'éducation des vers à soie. — Mais ce qui popularisa surtout cette industrie, ce fut l'exemple de M. Poidebard. Cet agronome manufacturier fonda une superbe *magnonerie*, en 1812, à Saint-Alban près la Guillotière. C'était un acte de courage, à une époque où on était sur le point d'arracher les mûriers plantés sous l'influence de la *muriomanie*. Il introduisit dans son établissement la race des vers à soie blanche, race qui peut-être un jour sera seule cultivée en France, où elle ne dégénère pas. Ce ver est originaire de la Chine, et pour cette raison, nommé *sina*. — L'émulation de M. Poidebard fut telle, qu'en 1819 il possédait déjà 500 pieds de mûriers en plein vent, 6,000 en haies, et il venait de planter 8,000 pourrettes. En 1821, il avait fait éclore 75 onces de *sina*. En 1826, le nombre de ses mûriers en plein vent était de 1,200. (1 once de graines ou d'œufs produit, dans des circonstances favorables, environ 130 livres de cocons). Depuis lors, l'établissement s'est encore agrandi; il doit aller en augmentant. L'accroissement progressif du mûrier peut être évalué à un tiers chaque année, c'est-à-dire qu'un mûrier qui donne cette année 30 livres de feuilles en fournira 40 l'année prochaine. — M. Poidepard a été récompensé de ses efforts, non-seulement par le succès, mais encore par les honneurs que l'État réserve au mérite. Il l'a été surtout par la reconnaissance de ses compatriotes. Plusieurs l'ont suivi dans la carrière où il s'est si heureusement hasardé le premier. — Mais des localités favorables attendent encore le mûrier, qui y sera plus productif que la vigne. Chacun commence à sentir les avantages de la culture du mûrier; ils ont été démontrés dans un *Mémoire* de M. Faissoles. Cet agronome évalue à 600 francs le bénéfice annuel que peut faire un cultivateur qui, ayant planté 30 mûriers en plein vent, et clos son champ de mûriers nains, emploierait, pendant deux mois tout au plus, sa femme et ses enfants à l'éducation de deux onces de vers à soie. — Le bel appareil à la vapeur, inventé par M. Gensoul, pour le dévidage, offre un puissant auxiliaire au mouvement progressif de cette industrie. Le nouveau mécanisme diminue des trois quarts le combustible employé dans les filatures; il permet à la fileuse de s'occuper exclusivement de ses cocons, et de tenir constamment l'eau de la bassine à une température convenable. M. Gensoul a de plus appliqué la vapeur à l'étouffement, opération qui se faisait autrefois dans le four. Par-là on évite divers inconvénients et l'on économise les cinq sixièmes du temps. — Avec ce concours de circonstances, on peut espérer de voir se multiplier en France le mûrier, cet arbre qui, selon l'expression du patriarche des agronomes, du vénérable Olivier de Serres, est *rempli des bénédictions de Dieu*.

Constructions en pizay. — Quoique la pierre soit commune et bonne dans le département, on y construit beaucoup en terre; ce genre de construction s'appelle *pizay*. Il est peu coûteux et assez solide. Il y a des maisons en *pizay* qui ont duré un siècle et demi. Voici comment ce genre de construction s'exécute. Les fondations sont en maçonnerie ordinaire. On élève les murs par assises de trois pieds de hauteur sur six de longueur, et, à cet effet, on se sert d'encaissements en planches serrées par des *moises*, traverses que l'on peut rapprocher ou éloigner à volonté, suivant l'épaisseur à donner au mur. On y place la terre meuble et bien tamisée par couches de demi-pied, et on la bat avec un instrument appelé *hie*, jusqu'à ce qu'elle devienne dure et ferme. Les assises sont liées entre elles par des couches de mortier d'un pouce d'épaisseur. Elles ne sont point perpendiculaires, mais à pans inclinés d'environ quinze degrés, afin d'obtenir plus de solidité. Les assises des angles ont un pied de hauteur, au lieu de trois pieds, comme le reste du mur. La toise carrée de *pizay* ne coûte que 2 francs 50 centimes à trois francs. Le bas prix, la solidité, la célérité de la construction, doivent faire désirer que ce mode de bâtir s'étende en France et notamment dans les pays où la pierre manque. Le *pizay*, lorsqu'il est revêtu de mortier à l'extérieur, est d'un aspect aussi agréable que la maçonnerie. Les maisons sont chaudes et saines, mais il ne faut pas qu'elles soient trop élevées. Trente pieds est la hauteur qu'elles peuvent avoir sans inconvénient.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

Après la fabrication des soieries, dont nous allons parler avec détail, celle des mousselines de toute espèce, unies, brodées, etc., occupe le premier rang dans l'industrie lyonnaise. — La fabrique de Tarare emploie 60,000 ouvriers tisseurs et brodeurs disséminés dans un rayon de 15 à 30 lieues. — La filature et les fabriques de toile de fil et de coton de Thizy et d'Amplepuis ont une grande importance, et donnent de l'occupation à plus de cinquante communes. — Nous avons mentionné les exploitations de mines de cuivre de Chessy et de S.-Bel. — La chapellerie de Lyon est fort estimée, et donne lieu à des exportations considérables. Il en est de même de la corroyerie. Le département renferme des verreries, des papeteries, des fabriques de papiers peints, etc.— Lyon est une des villes de France où, après Paris, le commerce de la librairie et de l'imprimerie ont le plus d'activité.—Cette ville est l'entrepôt du commerce des fers de plusieurs départements voisins. On y fait aussi de grands envois de merrain. — Enfin la charcuterie de Lyon jouit d'une réputation égale à celle de Paris, et forme une branche intéressante du commerce d'exportation.

Soieries. — Lyon est la première des villes de France qui ait possédé des fabriques de soieries. On a des lettres-patentes de Louis XI, données à Orléans le 23 novembre 1466, lesquelles portent que, pour empêcher la sortie annuelle du royaume de quatre à cinq cents mille écus pour achats d'étoffes de soie, il sera établi à Lyon des métiers à faire des étoffes de ce genre. Ce fut seulement en 1470, quatre ans après, que Louis XI appela à Tours des fabricants de l'étranger. — En 1699 on comptait à Lyon 4,000 métiers; il y en avait 12,000 en 1788 et 60,000 dans le royaume entier. D'après Roland de la Platière, inspecteur des manufactures à cette dernière époque, la quantité de soie employée alors en France s'élevait à 2,500,000 ou 2,600,000 livres, dont moitié au plus provenait de la culture française. — En 1789, l'anglomanie avait réduit, dans la ville de Lyon, à 7,500 le nombre des métiers occupant 12,700 ouvriers. De 1801 à 1812 ce nombre s'était accru jusqu'à 10,720 métiers et 15,506 ouvriers. En 1824, on comptait 24,000 métiers; en 1825, ce chiffre a été évalué à 30,000 environ, dont 20,000 *intrà muros*, 5,000 dans les faubourgs, et le surplus aux environs. En 1833, dans une discussion récente, il a été établi que le nombre des métiers s'élève à 32,000, sans compter les 2,000 qui sont employés à la fabrication des tulles et des bas. — Plus de 80,000 personnes prennent part directement ou indirectement à cette industrie. On comprend quelle énorme quantité de matière première il faut pour l'alimenter. M. Grognier estime qu'en 1820 les seules fabriques de Lyon en ont consommé pour une valeur de 45,000,000 de francs. C'est presque la somme totale de la consommation de France en 1817, car, suivant M. Chaptal, elle était à cette époque de 47,000,000 de francs. Aujourd'hui, comme alors, la soie indigène entre pour un peu plus de moitié dans ce chiffre, d'où il résulte que nos récoltes en cocons ont notablement augmenté.

Il est curieux d'examiner par combien de mains passe la soie depuis sa filature jusqu'à son tissage; en voici un aperçu : « Le *moulinier* et l'*ovaliste* reçoivent la soie sortant de la filature, et la montent à un, deux ou plusieurs bouts pour en former les poils, trames, organsins, grenadines, etc. — La *metteuse en main* choisit les qualités de soie, les assortit, les divise et les forme en écheveaux. — L'*essayeur* dévide cent tours d'un écheveau de soie, organsin ou trame, sur un dévidoir d'un diamètre arrêté, et fait connaître au négociant, par le poids, le degré de finesse de la soie : on dit qu'une trame est de 40, 42, 44 deniers, qu'un organcin est de 22, 24, 25 deniers. Plus la soie est fine moins elle pèse. — Un ballot de soie acheté par le fabricant passe à la *Condition publique*, établissement local destiné à prévenir toute fraude; là, il est pesé, placé dans des armoires grillées, et exposé pendant 24 heures à une chaleur de 18 à 22 degrés. Quand toute l'humidité en est enlevée, on le pèse de nouveau, et le déchet qu'il a subi est constaté par un certificat authentique de l'établissement. — On remet la soie au *teinturier*, qui donne les couleurs conformes aux échantillons du fabricant. L'art de la teinture est porté, à Lyon, à un grand point de perfection. — Du teinturier, la soie passe à la *dévideuse*, qui sépare chaque écheveau et le dévide sur des bobines. Ceci n'a lieu que pour les organcins, les trames sont remises en écheveaux aux *tisseurs*, qui les font dévider eux-mêmes sur de petites bobines nommées *cannettes* par des ouvriers infirmes ou des enfants. — L'organcin est remis à l'*ourdisseuse*, qui monte la chaîne de la pièce. C'est un métier qui exige de l'habileté et du goût pour la disposition des couleurs dans les ombrés et dans les rayés. — Le *plieur* reçoit la chaîne, et la dispose sur le rouleau du métier; de là la pièce est passée dans les maillons des cordes ou arcades des métiers façonnés, et dans les peignes par la *tordeuse*, et enfin l'ouvrier *tisseur* se met à l'ouvrage. — L'étoffe sortant des métiers est remise à l'*appréteur* ou au *plieur*, chargés de donner le lustre et la dernière main, après quoi elle est rendue au fabricant.—Ces ouvriers ne sont pas les seuls, il en est encore beaucoup d'autres qui sont employés à la fabrication des étoffes ou des accessoires, tels que les *tireurs de cordes* dans le tissage d'étoffes à grands dessins; les *lanceurs*, qui, dans les étoffes larges, lancent d'un côté les navettes à l'ouvrier, qui les leur renvoie de l'autre. Ce sont ordinairement des enfants. — Les *liseuses de dessins* disposent les fils de la chaîne dans l'ordre voulu pour le dessin, ou les poinçons qui doivent percer les cartons pour les machines à la Jacquard. — Les *repiqueurs de cartons* reproduisent plusieurs fois le même dessin pour qu'il soit travaillé simultanément sur plusieurs métiers.—Les *noueuses de cartons* sont chargées de disposer par ordre les cartons du dessin d'une pièce, et de les attacher ensemble en façon de chaîne sans fin, pour les faire passer alternativement sur le cylindre des machines à la Jacquard. — Les *noueuses de maillons* attachent de petits anneaux en verre aux cordes destinées à lever les fils de la chaîne. — Les *tordeuses* rattachent chaque fil d'une chaîne à ceux qui restent d'une pièce achevée.— Les *encantreuses* remettent la soie des bobines en écheveaux pour la faire reteindre. — Enfin, il y a encore des *moireurs*, des *découpeuses* chargées d'enlever les portions de soie qui forment l'envers des châles façonnés, et des *tresseuses*, qui forment les franges des fichus et des châles. » Certaines étoffes passent ainsi dans les mains de 24 ouvriers de genres différents avant d'être livrées au fabricant. On ne doit donc pas s'étonner du grand nombre d'ouvriers qu'emploie la fabrique de Lyon.

Récompenses industrielles. — A la dernière exposition des produits de l'industrie française, le jury a décerné 14 médailles d'or, à MM. *Poidebard* (de S.-Alban), pour culture du mûrier et éducation du ver à soie blanche; *Guérin et Philippon; Chuard* et compagnie; *Ajac; Seguin et Yemenitz; Saint-Olive* jeune; *Maisiat; Ollat et Desvernay; Corderier et Lemire; Sabran* père et fils; *Balme et d'Hautancourt* (tous de Lyon), pour confection de diverses étoffes de soie; *Chatoney et Leutner* (de Tarare); *Matagrin* père et fils (de la même ville), pour tissus de coton; *Laverrière et Gentelet* (de Lyon), pour peignes propres au tissage des étoffes de soie. Un égal nombre de médailles d'argent a été distribué à MM. *Devilleneuve et Mathieu; Reverchon* et frères; *Couchonnat; Mathevon et Bouvard; Didier-Petit; Brosset Thanaron et Ripert; Maille-Pierron* et compagnie; *Brunier* frères; *Morfouillet* et compagnie; *Boutet et Rochon; Arguillière et Mourron; Deguin* et compagnie (tous de Lyon), pour confection de diverses étoffes de soie; *Souchon* (de Lyon), pour teintures à la vapeur; *Bourget* (id.), pour fabrication d'orseille. Ont obtenu des médailles de bronze, MM. *Viallet* (de Lyon); *Durand* frères (id.), pour châles dits *lattés; David et Danguin, Burel et Beroujon; Turbé; Joyard et Dambuant*, pour étoffes de soie; *Chatelard et Perrin* (tous de Lyon), pour peignes d'acier. Enfin, les fabricants suivants ont mérité des mentions honorables : MM *Delacoe et Armand; Colombet* et compagnie; *Briery* (de Lyon), pour étoffes de soie; *Suchet* et compagnie (de Thizy), pour tissus de coton; *Colombet* (de Lyon), pour ceintures et bourses en soie; *Alais-Benoît* (id.), pour un modèle de bateau remorqueur mécanique; et mademoiselle de *Comberousse* (de Lyon), pour lythographies résultant de l'emploi d'un procédé nouveau.

Douanes. — La direction de Lyon a produit en 1831 :
Douanes et timbre 1,197,895 f, sels 6,013,775 f., total 7,211,670 f.

Foires. — Le nombre des foires du département est de 444. Elles se tiennent dans 102 communes, dont 23 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 508 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 76, occupent 98 journées.

151 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les bestiaux, la quincaillerie, mercerie, etc.; les sabots et les planches, les laines, les chanvres filés et en bourre, etc.

BIBLIOGRAPHIE.

Description physique et politique du dép. du Rhône, par le citoyen Verninac, préfet; in-8. Paris, an x.—Suppl. Ann. statistiq., t. II.

Statistique du dép. du Rhône, par Ozanam (Journal des Voyages, 67e et 68e cahiers, 1824-25).

Notice hist. et statistique du canton de Saint-Symphorien, par N. F. Cochard; in-8. Lyon, 1827.

Statistique de Givors, par le doct. Brachet; in-8. Lyon, 1832.

Almanach historique et politique de la ville de Lyon et du dép. du Rhône; in-8. Lyon, 1804-1833.

Archives hist. statist. et litt. du départ. du Rhône; 14 vol. in-8. Lyon, 1824-1831.

Nouvelles arch. statist. hist. et. litt. du départ. du Rhône; 3 vol. in-8. Lyon, 1832-1833.

Mém. sur la situation de la fabrique de Tarare; in-4. Paris, 1829.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département du Rhône.

LYON.

Lyon, chef-lieu du département du Rhône, siége d'un archevêché et d'une cour royale, quartier général d'une division militaire, est à 466 kilomètres (environ 116 l. 1/2), de distance légale, S.-E. de Paris. — On paie 59 postes 1/2 par Nevers ou par Auxerre, et 62 postes 1/2 par Troyes.

HISTOIRE DE LYON.

La première fondation de Lyon précéda sans doute l'invasion romaine; mais la ville gauloise devait être de peu d'importance, puisque César ni aucun des auteurs ses contemporains n'en font mention. —César avait établi à Vienne une colonie romaine; elle en fut chassée par les Allobroges, et vint se réfugier au confluent du Rhône et de la Saône; Plancus, général romain, reçut du sénat l'ordre d'aider les réfugiés à se bâtir une nouvelle ville, et Lyon s'éleva sur le coteau de Saint-Just et de Fourvières. Cette seconde fondation eut lieu sept ans avant l'ère chrétienne. La ville romaine prit le nom de la ville celtique, *Lugudunum* ou *Lugdunum*, mot dont les deux dernières syllabes signifient une colline. Quant au nom que la ville porte aujourd'hui, il vient, disent les auteurs lyonnais, du lion qu'elle avait mis dans ses armes par reconnaissance envers Marc-Antoine son bienfaiteur, dont le lion était le symbole. — Les empereurs romains se plurent à combler de faveurs cette ville naissante; ils y firent bâtir un palais superbe qu'ils habitèrent quelquefois. La piété et la flatterie y élevèrent des temples. Rome et Auguste eurent un autel desservi par des prêtres, des aruspices, des sextumvirs. — Agrippa fit de *Lugdunum* le point de départ des quatre voies militaires qui traversaient les Gaules. La ville s'embellit de tous les édifices qui dénotent une cité importante, et la plupart des grands fonctionnaires y fixèrent leur demeure. — Auguste y résida pendant trois ans, et en fit le chef-lieu d'une des quatre provinces gallo-romaines. — Plus tard, un incendie ayant détruit une partie des édifices, Néron les fit relever. — Sous ce prince et ses successeurs, la ville reçut de nouveaux embellissements, et obtint la prééminence sur les autres villes des Gaules. — De grandes foires qui y avaient lieu au mois d'août y attiraient de toutes parts une affluence prodigieuse d'étrangers : le commerce s'y développa dès lors avec une activité toujours croissante, et y jeta de si profondes racines que, depuis cette époque, les événements les plus désastreux n'ont pu l'anéantir. — Les relations des négocians avec les Grecs introduisirent bientôt à Lyon la religion du Christ; mais les persécutions suivirent de près les conversions, et dès l'an 177 le sang des martyrs commença à couler. — Vingt ans après, Sévère, qui disputait l'empire à Albin, s'empara de la ville, la saccagea et massacra une grande partie de sa population. — Lyon, jusque-là splendide et puissant, tomba tout à coup. — Les factions qui agitèrent Rome pendant les siècles suivants vinrent promener leurs fureurs sur ses débris. — L'empire tomba à son tour. — Les Barbares qui le renversèrent saccagèrent Lyon à plusieurs reprises; ceux que commandait Attila en firent un monceau de ruines : alors disparut tout ce qui restait de monuments romains. — Cependant, favorisé par sa situation, protégé par son commerce, Lyon renaissait peu à peu. — Devenu la capitale du royaume des Bourguignons, le nouveau Lyon s'était étendu sur les rives des deux fleuves. — En 583, une inondation détruisit la moitié de la ville que la peste venait de décimer. — La protection et les bienfaits de Charlemagne lui rendirent une partie de sa prospérité. Elle fut placée bientôt au nombre des possessions des rois de la Bourgogne transjurane, et plus tard (en 1047), lorsque les seigneurs bourguignons se firent indépendants, Burchard, archevêque de Lyon, s'empara de la souveraineté temporelle de la ville, et la transmit à ses successeurs. Ceux-ci furent souvent en guerre avec les comtes de Forez, qui prétendaient aussi avoir des droits sur Lyon.— La construction du château de *Pierre Scise* remontait au moins à cette époque. — Philippe-le-Hardi, comme nous l'avons dit plus haut (page 49), mit fin à toutes ces querelles, en prenant la ville sous sa protection; mais ce ne fut qu'en 1312 que Philippe-le-Bel, ayant obtenu de l'archevêque Pierre de Savoie la cession de tous ses droits à la souveraineté, Lyon devint, en droit comme de fait, partie intégrante du royaume. Sous le gouvernement des rois de France, l'industrie et le commerce se développèrent avec une activité extraordinaire, par suite de l'émigration des riches négociants chassés de l'Italie par les guerres civiles. Ceux-ci s'établirent à Lyon, et y apportèrent non pas seulement des richesses, mais encore des connaissances profondes de tout ce qui constitue les spéculations commerciales et industrielles.

Lyon, jouissant alors d'une entière liberté, était administré par des hommes de son choix, exempt d'impôts, et offrait ainsi au commerce toutes les garanties désirables. — Dès le XIVe siècle, la fabrication des draps et la chapellerie y florissaient. — Au XVe siècle, l'imprimerie, la corderie, la tannerie, la fabrication des cartes, y fondèrent de grandes fortunes. — Au XVIe, la manufacture des futaines et celle des draps d'or, d'argent et de soie, s'y établirent avec un succès

prodigieux; ses brillantes étoffes de soie, surtout, lui assurèrent dès lors, dans ce genre, la suprématie industrielle, qu'elle exerce encore. Si, dans toutes les circonstances, les rois de France, guidés par une politique éclairée, favorisèrent le commerce de Lyon, ils trouvèrent, en revanche, dans le crédit de ses négociants, des ressources immenses, qui les mirent souvent en état de faire de grandes entreprises. — François Ier, entre autres, emprunta à la fois plus de six millions à la banque de Lyon, somme énorme pour le temps. — Les Lyonnais eurent leur Saint-Barthélemi: elle fut presque aussi sanglante que celle de Paris. Mandelot, chef des égorgeurs lyonnais, acquit, par ses crimes, une épouvantable célébrité. — Lyon tint long-temps pour la ligue, et souffrit beaucoup pendant les guerres de religion. Influencée par son archevêque, ligueur forcené, cette ville avait long-temps refusé de reconnaître Henri IV; mais, après l'attentat de Châtel, les jésuites ayant été chassés, et l'archevêque ayant perdu sa prépondérance, elle devint sincèrement royaliste, et reçut le roi avec enthousiasme, lorsqu'il la visita, en 1595. — Henri IV reconnut si bien l'affection et la fidélité des Lyonnais, que, dans un édit relatif à la réduction de leur ville, sous son obéissance, il déclara *que jamais il n'aurait d'eux aucune défiance, ni désir de bâtir autres citadelles que dans leurs cœurs et bonnes volontés.* C'est qu'en effet ce sont là les véritables bastilles des rois, comme les bataillons de citoyens intrépides sont les meilleurs remparts contre l'étranger. — En 1630, quand le despotisme du cardinal de Richelieu commençait à devenir insupportable au roi Louis XIII lui-même, Lyon fut le théâtre d'une conspiration qui devait renverser le ministre-cardinal, mais qui ne fit que pousser à l'échafaud ses ennemis: ce fut la journée des dupes. — En 1642, une nouvelle conspiration se trama à Narbonne. Cinq-Mars voulut délivrer la France et son roi pusillanime du joug de fer de Richelieu. Louis XIII trompa les espérances de ses partisans personnels. Cinq-Mars avait eu le tort de s'assurer par traité un refuge en Espagne: ce fut un crime d'État. Richelieu découvrit tout, fit arrêter Cinq-Mars, chef de complot, et de Thou, qui ne l'avait pas révélé. On les amena et on les jugea à Lyon. — Les deux amis ne sortirent de la prison de Pierre-Scise que pour monter sur l'échafaud: ils furent exécutés sur la *Place des Terreaux*.

Pendant le règne de Louis XIV, la prospérité de Lyon fut portée au plus haut degré; la ville, jusqu'alors peu remarquable sous le rapport architectural, s'embellit de nouveaux quais, de plusieurs églises, de l'Hôtel-de-Ville, du grand Collége, etc.; cet état prospère dura jusqu'à la révolution. Lyon était peut-être alors de toutes les villes de France celle qui sentait le moins le besoin d'un changement dans l'administration. Son régime municipal l'avait préservé en partie des maux qui pesaient sur le reste du pays. — Cependant le premier cri de liberté poussé à Paris fut répété par Lyon, et quand Paris renversa la Bastille, Lyon abattit le château de Pierre-Scise. — Mais bientôt les événements marchèrent avec une telle rapidité à Paris, et y furent conduits par de tels hommes, que Lyon fut dépassé dans son mouvement, et s'arrêta lorsqu'aux yeux de la majeure partie de la population, avancer davantage n'était plus qu'avancer dans le crime. — Cette tiédeur irrita le parti dominant dans la capitale; des clubs se formèrent pour régénérer plus rapidement la ville trop modérée. — La Montagne lutta contre la Gironde, qui comptait dans Lyon de nombreux partisans. L'unité républicaine, qui livra la France à la tyrannie révolutionnaire, et qui lui légua la centralisation administrative, allait être aux prises avec le fédéralisme, qui aurait peut-être fondé la liberté. — La Convention frappa la ville d'une réquisition énorme; on dressa des listes de proscription et d'impôt forcé; les sections indignées s'armèrent contre la municipalité; le 29 mai 1793 vit les deux partis aux prises et le triomphe des sections lyonnaises; — mais livrée à ses seules forces, la ville fut assiégée par une armée républicaine que dirigeait Dubois-Crancé. — Le farouche montagnard *cribla* la ville d'une grêle de bombes et de boulets; Lyon ressembla bientôt à *une écumoire*, suivant l'expression d'un des chefs de l'armée de siége. — Le bombardement continuait sans interruption ainsi que les combats; les sorties succédaient aux assauts; le général des Lyonnais, Précy, brave et intrépide, semblait multiplier et lui-même et ses soldats; mais le nombre des défenseurs de Lyon diminuait par leurs succès mêmes, alors que celui des assiégeants augmentait chaque jour. Précy, désespérant de sauver la ville, fut obligé de l'abandonner: les Lyonnais qui avaient combattu cherchèrent à échapper à la mort en gagnant la frontière suisse; la mort les frappa en chemin, et la plupart furent massacrés avant d'avoir pu gagner une terre hospitalière (1). — Après la retraite de Précy, Lyon était tombé au pouvoir de la Convention; cette assemblée, *afin de bien faire comprendre quel est le règne de la terreur,*

(1) Les Lyonnais fugitifs ne furent point accueillis en Suisse comme l'auraient mérité leur courage et leurs malheurs. — On ne leur accorda pas une hospitalité désintéressée: « Une espèce de tolérance calculée fut tout ce qu'ils obtinrent; et les calculs de cette tolérance étant nécessairement dépendants des plus ou moins faibles ressources alimentaires de tels ou tels ville, bourg ou village, comme encore de la politique de tel ou tel autre canton où ils cherchaient un asile, ils furent souvent ballottés de l'un à l'autre. Celui de Zurich, le plus commerçant et le plus manufacturier de tous, fut, à la vérité, constant dans la permission qu'il avait accordée à quelques Lyonnais de séjourner sur son territoire; mais il n'y admettait que ceux dont l'industrie pouvait profiter à ses manufactures et à son commerce. Un habile teinturier, que nous avons connu, et qui avait donné la plus grande réputation aux soies colorees par ses mains, se voyant demander, pour prix de son séjour à Zurich, le secret de ses teintures, répondit: « C'est la propriété de ma patrie, je la lui réserve pour des temps plus heureux; » et il partit à l'instant. Ceux des manufacturiers lyonnais qui pensaient de même et ne voulaient pas aliéner ainsi l'industrie propre à leur ville allèrent l'exercer dans la ville de Constance, où, sans exiger d'eux aucun sacrifice de ce genre, on les accueillait tous avec satisfaction. » (*Mém. sur le siége de Lyon*).

N'y-a-t-il pas quelque chose de profondément touchant dans cette conduite honorable de proscrits refusant à des étrangers d'échanger, contre un asile, des secrets qui faisaient la prospérité de leur patrie? Les Lyonnais qui se conduisaient ainsi méritaient-ils mieux le titre de Français que les hommes qui, dans leur rage stupide, et non contents de massacrer des victimes vivantes, s'attachaient à renverser des pierres inertes, à démolir des édifices innocents? Le patriotisme des fabricants lyonnais reçut plus tard sa récompense; lorsque, rentrés en France, ils relevèrent leurs manufactures, aucune atteinte ne put être portée par une rivalité étrangère à la renaissance de leur industrie et de leur prospérité.

FRANCE PITTORESQUE

LYON

NOMENCLATURE

Des Monumens

A École Vétérinaire
B Caserne S.t Serin
C Grenier à Sel
D Douane
E Nouvelle Prison S.t Joseph
F Préfecture
G Hospice de la Charité
H Palais des Arts
I Église S.t Polycarpe
J Hôtel de Ville
K Collège et Bibliothèque.
L Hôtel Dieu
M Cathédrale
N École des Arts et Métiers
O Grand Théâtre
P Hosp. de l'Antiquaille
Q Manuf. de Tabac
R Caserne de Gendarmerie

Places

1 S.t Jean
2 Montazet
3 de Roanne
4 du Petit Change
5 d'Henri IV
6 Confort
7 des Terreaux
8 des Cordeliers
9 de la Fromagerie
10 S.t Laurent
11 Jardin des Plantes
12 de la Comédie

Dressé par Monin.

Gravé par Laguillermie et Rambos, Rue des Noyers N.° 36.



Hotel de Ville de Lyon.



Suchet. Say

arrêta en principe la destruction de cette malheureuse ville, et décréta que sur ses décombres s'élèverait un monument avec cette inscription : *Lyon fit la guerre à la liberté; Lyon n'est plus.* Il eût été plus juste de dire : Lyon combattit pour sa liberté. De nouvelles horreurs succédèrent aux désastres du siége. Couthon, paralytique de corps, mais dont l'âme était douée d'une rage active et ardente, se fit porter dans les rues, le marteau à la main et suivi d'une bande de démolisseurs. Il adressait aux monuments cette fatale sentence : « *Maison rebelle, la loi te frappe, sois détruite !* » et ses satellites accomplissaient l'œuvre de destruction. — Le massacre juridique des Lyonnais, qui avait commencé après la prise de la ville, durait encore, lorsque ces formes parurent trop lentes à Collot d'Herbois; cet homme, naguère acteur détestable, sifflé par le parterre de Lyon, et qui brûlait d'en tirer vengeance, fit mitrailler en masse les condamnés, attachés deux à deux........ Le 9 thermidor mit un terme aux malheurs de Lyon, que, par dérision sans doute, les conventionnels avaient appelé *Commune affranchie ;* mais, triste effet de la déraison humaine, cette époque, qui aurait dû rendre la paix à la ville, fut suivie d'une réaction aussi furieuse que la persécution qui l'avait amenée; les victimes devinrent à leur tour les bourreaux; à la terreur conventionnelle succéda *la terreur de Reverchon*, ainsi nommée du chef qui la dirigeait, et qui, précédemment, s'était fait remarquer par des sentiments opposés.

Cependant Lyon soupirait après le repos qui lui fut enfin rendu ; il l'employa à relever ses ruines, à ranimer sa vitalité presque éteinte. — Bonaparte parut, et l'ordre revint avec lui; il chercha à s'attirer l'affection des Lyonnais, et il y réussit ; dans tout l'éclat de sa gloire consulaire, il vint à Lyon consoler la ville de ses maux, et poser la première pierre des nouveaux édifices de la place Bellecour. Ce fut à Lyon qu'il reçut les députés de la République cisalpine, et qu'il fut proclamé protecteur de cette république. — Depuis ce temps, la bienveillance de l'Empereur fut toujours active pour Lyon; aussi Lyon reconnaissant n'insulta-t-il point à la chute du grand homme; en 1815 il lui ouvrit ses portes avec enthousiasme (1). — Après les cent-jours, la réaction qui désola le midi de la France fut à peu près nulle à Lyon. — Le temps a calmé ces agitations. Lyon a réparé ses désastres, et, soumis au règne des lois, il s'efforce incessamment de donner à son industrie le plus grand développement possible. — Les déplorables événements de novembre 1831 furent purement accidentels : ils n'eurent ni caractère ni conséquences politiques dont Lyon ait eu à rougir. Les ouvriers en soie, recourant aux armes pour soutenir leurs prétentions, se sont fait pardonner leur victoire en ne la souillant d'aucune violence. — On sait que les crimes (en petit nombre) commis à cette époque l'ont été par des étrangers. Lyon, pendant plusieurs jours en leur pouvoir, fut protégé par eux; cette classe, dont on craignait des excès, qui autrefois peut-être en eût commis, se fit remarquer alors par autant de modération que de bravoure, et força le pays à l'admirer même en le blâmant. — La raison, il faut l'espérer, continuera à faire des progrès parmi le peuple. — Déjà, en 1834, des difficultés graves survenues entre les ouvriers et les fabricants n'ont amené aucune collision fâcheuse. Les ouvriers ont fait preuve de bonne volonté et de patience, c'est à l'administration à montrer de la sagesse et de la modération.

ANTIQUITÉS.

Les antiquités romaines ne sauraient être nombreuses dans une ville qui a éprouvé tant de désastres.

Aquéducs. — Les environs de Lyon offrent plusieurs débris des *aquéducs* qui pourvoyaient d'eau la ville, située alors sur la colline de Fourvières ; ces aquéducs étaient au nombre de quatre. — Le premier et le plus ancien prenait les eaux au Mont-d'Or; il en reste deux débris, au fond du vallon d'Écully et au haut du coteau des Massuts. — Le second aquéduc amenait dans la ville les eaux de la Brevenne ; on en voit des vestiges à Montromant, à Courzieux et à Pollionnay. — Le troisième aquéduc, qu'on attribue à l'empereur Claude, recueillait les eaux du Gier, du Janon et du Langonan, au-dessous du Mont-Pilat, et les amenait à travers mille obstacles, et au moyen de travaux immenses, sur le point le plus élevé de la ville; on en voit encore des débris considérables au-dessus de Fourvières, à Sainte-Irénée, à Biaûnant, etc. ; on visite surtout les ponts-aquéducs de Biaunant et de Brignais, admirables par la hauteur et la hardiesse des arches et la régularité du travail. — Un quatrième aquéduc longeait la rive droite du Rhône, fournissait l'eau à la population établie près du canal des Terreaux, et alimentait la naumachie voisine; il n'en existe presque aucun vestige.

Citernes. — Outre ces aquéducs, on retrouve à Lyon trois *citernes* ou *réservoirs*. — On donne le nom de *Bains romains* à celle qui est située au-dessous de l'église de Saint-Just. Cette citerne est formée par une triple enceinte de portiques voûtés, communiquant les uns aux autres dans tous les sens. Elle a 48 pieds de longueur sur 44 de largeur, et 20 d'élévation. On remarque les deux conduits par où l'eau était introduite, et les trous qui servaient à la puiser. Les murs, de 3 pieds d'épaisseur, sont enduits d'un ciment rouge d'une extrême dureté. — Une autre citerne est située dans l'enclos de la maison

(1) Cette entrée de l'Empereur à Lyon aurait donné lieu suivant quelques auteurs à une anecdote honorable pour Napoléon, mais beaucoup moins flatteuse pour les Lyonnais.

« Napoléon, dit M. Fleury de Chaboulon qui a recueilli cette anecdote et l'a mise en crédit, Napoléon confia sur-le-champ à la garde nationale la garde de sa personne et la surveillance intérieure de son palais. — Il ne voulut point accepter les services des gardes à cheval : « Nos institutions, leur dit-il, ne reconnaissent « point de gardes nationales à cheval ; d'ailleurs, vous vous êtes « si mal conduits avec le comte d'Artois que je ne veux point « de vous. »

« Effectivement, l'Empereur, qui avait toujours respecté le malheur, s'était informé en arrivant de M. le comte d'Artois, et il avait appris que les nobles, qui composaient en grande partie la garde à cheval, après avoir juré au prince de mourir pour lui, l'avaient abandonné, à l'exception d'un seul d'entre eux qui était resté fidèlement attaché à son escorte jusqu'au moment où sa personne et sa liberté lui parurent hors de danger.

« L'Empereur ne se borna point à donner des éloges à la conduite de ce généreux Lyonnais : « Je n'ai jamais laissé, dit-il, une « belle action sans récompense ; » et il le nomma *membre de la Légion-d'Honneur.* »

Voilà un récit bien positif et sur lequel il semblerait impossible d'élever aucun doute. Eh bien ! nous avons sous les yeux un exemplaire des *Mémoires de M. Fleury de Chaboulon* chargé de notes marginales écrites par l'Empereur lui-même (exemplaire précieux, unique sans doute et encore inconnu), et nous affirmons qu'à côté de cette anecdote il y a en marge, en deux endroits différents, au commencement et à la fin, et avec une accolade, ces mots, de la main même de Napoléon : *fable ! faux !* et comme s'ils ne suffisaient pas pour le démentir, l'Empereur a encore ajouté, à la fin du paragraphe et entre les lignes, le mot *faux !*

dite de l'*Antiquaille;* elle a 100 pieds de long, 12 pieds de large et 20 pieds de haut. Les murs sont également revêtus d'un ciment aussi dur que poli. — La troisième citerne existe dans la *maison de l'Angélique,* à Fourvières. Il reste encore cinq de ses voûtes; elle approvisionnait d'eau le palais et les jardins des empereurs.

Colonnes et bas-relief d'Ainay. — Ces colonnes, dont nous parlons plus bas avec détail, sont de granit et au nombre de quatre, elles supportent le dôme de l'église d'Ainay et proviennent d'un temple que cette église a remplacé; le bas-relief romain est placé au-dessus de la porte de l'église.

Ruines d'un théâtre. — Elles se voient dans le quartier Saint-Just. Le théâtre avait la forme d'un hémicycle; il fut dévasté par les Sarrasins, qui ravagèrent Lyon au VIIIe siècle. Quelques voûtes sont tout ce qui reste de cet édifice.

Naumachie. — Il existe près du Jardin des Plantes quelques débris d'un monument de ce genre.

Palais des empereurs. — L'hospice de l'Antiquaille occupe l'emplacement de l'ancien palais impérial où les préfets du prétoire faisaient leur demeure. Claude et Caracalla y sont nés. On voit encore dans l'enclos de l'hospice des massifs de vieux murs du palais; en creusant la terre, on a trouvé à diverses époques des fragments d'architecture et de sculpture de la plus grande beauté. — Auprès du palais était un *forum*, dont un vaste pan de muraille existe encore; il se nommait *Forum vetus* (vieux marché), d'où est dérivé le nom de Fourvières. Ce forum avait été érigé sous le règne de Trajan et décoré avec la plus grande magnificence.

Antiquités diverses. — Outre ces ruines de différentes natures, on a recueilli, dans le musée de Lyon, une quantité de tombes, de pierres votives, d'autels, d'ustensiles, etc., découverts dans la ville ou dans les environs. — On trouva il y a quelques années, dans la Saône, non loin de l'ancien autel élevé à Auguste par les 60 nations des Gaules, une jambe de cheval en bronze d'un dessin parfait. Cette jambe fait regretter qu'on n'ait pas pu découvrir le cheval tout entier, appartenant sans doute à quelque statue équestre. — Parmi les monuments fixant l'attention des curieux, on remarque deux belles colonnes de granit qui ornaient les deux côtés de cet autel célèbre, élevé à Auguste, devant lequel chaque année on célébrait des jeux, et où l'on distribuait des prix d'éloquence. On sait que les orateurs qui succombaient dans le concours étaient, par punition sans doute, jetés dans le fleuve, où probablement des bateaux se trouvaient disposés pour les recueillir. Juvénal fait mention de cette coutume en parlant d'un homme pâle et craintif :

Ut lugdunensem rhetor dicturus ad aram.

Ces deux colonnes avaient chacune 25 pieds de hauteur, non compris la base et le chapiteau. On les a sciées en deux parties, et on en a fait quatre piliers qui soutiennent la voûte de l'église d'Ainai. - Un autel antique très bien conservé porte une inscription annonçant qu'il fut érigé pour offrir un taurobole à Cybèle, afin d'obtenir la guérison de l'empereur Antonin-le-Pieux. — Mais le monument antique le plus précieux et même l'unique en son genre, est la harangue prononcée en faveur de la Gaule lyonnaise par l'empereur Claude. Cette harangue, dont la première partie manque, est gravée sur deux tables d'airain qui furent trouvées en 1528 au nord de la ville, dans un terrain cultivé, sur la colline de Saint-Sébastien. On les a placées sous le vestibule de l'hôtel-de ville. — Outre ces restes de l'antiquité païenne, le musée possède un grand nombre de monuments de l'antiquité catholique, tels que tombeaux, inscriptions, etc.; on sait que Lyon fut le siége de la plus ancienne église chrétienne des Gaules, et qu'il prétend avoir été sanctifié par le martyre de 40,000 vierges et confesseurs de la foi. D'après quelques auteurs lyonnais, il resterait encore des traces de cette épouvantable boucherie dans des ossuaires et des inscriptions qui ne permettraient pas d'en douter.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

Le département du Rhône et la ville de Lyon ont produit à toutes les époques un grand nombre d'hommes qui se sont acquis à divers titres de la réputation dans les différentes branches des connaissances humaines. On concevra facilement qu'il nous soit impossible de les citer tous, et la nécessité où nous nous trouvons de faire un choix parmi eux. Ainsi, nous mentionnerons d'abord les empereurs CARACALLA et CLAUDE NÉRON ; le poëte SIDOINE APOLLINAIRE; le savant LEYDRADE et l'illustre SAINT IRÉNÉE; le pape CLÉMENT IV; LOÏSE LABBÉ, femme poëte, célèbre dans le XVIe siècle, surnommée la *Belle-Cordière*, etc.

Parmi les *littérateurs* et les *savants,* on trouve : le commentateur BROSSETTE; le voyageur SPON; TERRASSON, auteur de *Séthos;* le poëte VERGIER, plus connu par ses poésies érotiques que par sa mort funeste (il fut assassiné par un scélérat de la bande de Cartouche); le littérateur DELANDINE; le philosophe DELISLE DE SALLES; l'abbé GUILLON, auteur de l'*Histoire du siége de Lyon;* le spirituel LEMONTEY, écrivain élégant et correct; le savant ROQUEFORT; RIBOUTTÉ, auteur de l'*Assemblée de famille;* VIAL, auquel notre théâtre doit une foule de charmants opéras comiques; JAL, ancien officier de marine, auteur de divers écrits estimés sur les arts; AUDIN, qui s'était annoncé avec assez d'éclat pour qu'on doive regretter qu'il ait abandonné la culture des lettres; SERVAN DE SUGNY, traducteur et poëte élégant; VITET, qui, à l'exemple du président Hénault et de Gain de Montagac, auteur d'un talent remarquable, malheureusement trop peu connu, a su, dans ses pièces historiques, présenter nos annales sous une forme dramatique; PERRICAUD, bibliothécaire de Lyon, auteur de plusieurs ouvrages, dont le plus remarquable est une collection de fragments divers attribués à Cicéron; le mathématicien BOSSUT; le savant FLEURIEU, si instruit dans la science hydrographique, etc.

Parmi les *avocats* et les *jurisconsultes :* SAUZET, GUERRE, BLANC-SAINT-BONNET, etc.

Parmi les hommes qui ont cultivé les *arts :* le célèbre PHILIBERT DELORME, PERRACHE, auquel Lyon doit ses plus réels embellissements, et RONDELET, architectes; les frères COUSTOU, COYSEVOX, etc., sculpteurs; STELLA, VIVIEN, RÉVOIL, RICHARD, ORSEL, GENOT, CHENAVARD, etc., peintres; AUDRAN, DREVET, GRYPHE, DE BOISSIEUX, PILLEMENT, graveurs; ARTAUD, conservateur du musée de Lyon, etc.

Les sciences mathématiques, la botanique et l'agriculture peuvent citer *Bernard* et *Antoine* DE JUSSIEU; l'*abbé* ROZIER, dont les noms sont depuis long-temps illustres; THOMÉ, à la persévérance duquel le département doit la culture en grand du mûrier; TRUCHET, habile mécanicien, inventeur d'une machine pour transporter en entier les gros arbres; JACQUARD, qui a donné son nom à un nouveau métier à filer de son invention, adopté promptement dans toutes les fabriques; GENSOUL, inventeur d'une machine à dévider les cocons à la vapeur.

Le département compte parmi ses *hommes politiques* devenus célèbres à divers titres : BERGASSE, dont l'éloquence confondit celle de Mirabeau; le ministre ROLAND, mari d'une femme qui a fait honneur à son sexe; le sanguinaire CHALIER; l'économiste *Jean-Baptiste* SAY; l'orateur CAMILLE JORDAN, distingué par ses talents et ses vertus; RAVEZ, ancien président de la Chambre des députés, orateur remarquable; DE GÉRANDO; CORCELLES, dont le fils s'occupe avec succès de la science de l'économie politique; FRANCHET, ancien directeur général de la police, etc.

Bien que les habitants de Lyon aient fait preuve d'un grand courage pendant le siége mémorable qu'ils ont soutenu, cependant, comme tous ceux des villes où le

commerce acquiert une grande extension, ils sont peu disposés à embrasser le métier des armes. Le nombre des familles illustrées dans l'état militaire était autrefois très limité dans le Lyonnais; la plus connue était celle de D'ALBON. — Aujourd'hui le département peut citer parmi les braves qui ont pris une part glorieuse aux guerres de la révolution et de l'empire : le maréchal SUCHET, *duc d'Albufera*; les généraux DUPHOT, officier d'une haute distinction auquel le général Bonaparte réservait une de ses sœurs, et qui fut assassiné à Rome; PERRIN DE PRÉCY, qui commandait les Lyonnais pendant le siége; SERVAN; LA POYPE; SERIZIAT, etc. — Le général MARTIN, qui avait acquis une si grande fortune dans les guerres de l'Inde, était né à Lyon.

TOPOGRAPHIE.

SITUATION. — Le Rhône et la Saône se réunissent un peu au-dessous de la ville, dont la partie principale s'élève entre ces deux cours d'eaux sur un terrain horizontal : une autre partie s'étend sur la rive droite de la Saône, depuis le bord jusqu'au haut de la colline de Fourvières; ce quartier, où se trouve la cathédrale, s'élève en amphithéâtre et domine tous les autres. — Plusieurs faubourgs entourent la ville : le *faubourg de la Guillotière* et le *quartier des Brotteaux* qui en dépend sont sur la rive gauche du Rhône. La Guillotière était un bourg du Dauphiné; il devint faubourg de Lyon en 1701. — *La Croix-Rousse*, ou *Ville-Neuve*, est située sur un coteau qui s'étend d'une rivière à l'autre, et auquel s'appuie le terrain de la ville proprement dite. — Les faubourgs de *Vaise* et de *Saint-Georges* sont sur la rive droite de la Saône, le premier au-dessus, le second au-dessous du quartier de la cathédrale. — Le faubourg de *Saint-Irénée* est situé sur la colline de *Fourvières*, enfin ceux de *Serin* et de *Saint-Clair* avoisinent la *Croix-Rousse* et longent les deux rivières; ce dernier borde la route de Genève. — Situé au confluent de deux grands cours d'eau, Lyon est encore le point de réunion d'une multitude de routes qui traversent la France dans tous les sens. Cette situation ne laisse rien à désirer; Lyon lui doit d'être la seconde ville de France, une ville éminemment pittoresque, l'entrepôt principal, le marché naturel où les productions du nord s'échangent avec celles du midi. C'est cette situation qui a fait survivre Lyon aux dévastations des hordes étrangères et à celles non moins désastreuses de la guerre civile. La ville lui doit de jouir d'une température qui n'éprouve ni les chaleurs excessives du midi, ni le froid rigoureux des départements septentrionaux, ni cette variation de temps qui, comme à Paris, se fait sentir plusieurs fois dans la même journée. Les pluies sont fréquentes à Lyon à cause du voisinage des montagnes; cependant le climat y est très salubre. — L'action des vents, favorisée par les courants des deux rivières, balaie incessamment les miasmes dangereux qu'une vaste agglomération d'hommes produit nécessairement, et y entretient la pureté de l'air.

FONDATION ET ACCROISSEMENTS. — Lyon fut fondé d'abord sur la colline de Fourvières. Bientôt la navigation du Rhône et celle de la Saône, la construction des voies romaines engagèrent un grand nombre de familles à se fixer au bas de cette colline et de celle de Saint-Sébastien. — Un canal réunissait les deux rivières à l'endroit même où est aujourd'hui située la *place des Terreaux*; l'espace compris entre ce canal et leur confluent formait plusieurs petites îles. — Dans le IXe siècle, la ville proprement dite n'avait pas encore dépassé la rive gauche de la Saône. — Le pont du Change ne remonte qu'au XIe siècle. — La partie de Lyon comprise entre les deux rivières se nommait le *bourg*. — Le quartier de Saint-Vincent ne comprenait que des terres où l'on cultivait du chanvre; quand on commença à y bâtir il reçut le nom de *Chenevière* et dans la suite fut appelé *Seynou*, diminutif de *seneve* (chanvre, en langage vulgaire). — La construction de l'église de Saint-Nizier et du monastère de Saint-Pierre, donna naissance à deux nouveaux quartiers qui se réunirent bientôt. — Le pont du Rhône fit élever le *bourg Chanin*; et l'*église Saint-Michel* s'entoura d'un quartier de même nom. — Insensiblement et à mesure qu'on parvint à dessécher les parties inondées, on réunit ces quartiers isolés et la ville s'étendit dans la partie basse. — Différents corps de religieux formèrent sur ce terrain d'alluvion des établissements qui y fixèrent la population; ces corps appelèrent dans leur voisinage les arts et l'industrie et les y retinrent en leur fournissant du travail. — Ainsi, en quatre à cinq siècles, cette longue terre, auparavant occupée par les eaux, fut couverte d'édifices somptueux et devint le foyer de la plus active industrie. — Le *quartier Bellecour* est le dernier qui ait été soustrait aux inondations. — Dans le même temps les faubourgs recevaient aussi leurs accroissements. Les quartiers de la *Croix-Rousse*, de *Perrache* et des *Brotteaux* se sont élevés les derniers : ce sont aujourd'hui ceux qui s'augmentent le plus rapidement.

FORTIFICATIONS. — Lyon a été fortifié à diverses époques et successivement sur tous les points; ses remparts furent plusieurs fois abattus et relevés. Les plus considérables furent construits au commencement du règne de François Ier : ils ceignaient la ville, du Rhône à la Saône, et embrassaient la colline de Saint-Sébastien; vers la Saône s'élevait le fort de Saint-Jean, correspondant avec celui de Pierre-Scise qui s'élevait sur la rive opposée; cette ligne de défense était inexpugnable : elle fut démolie après le siége de 1793, et n'offre plus que des ruines informes. Le célèbre château de Pierre-Scise a disparu entièrement; le roc même qui le portait, abattu par la mine, a été transformé en maisons. — On élève maintenant une nouvelle ligne de fortifications composées de hauts remparts en terre et de redoutes; elle s'appuie par ses extrémités au Rhône, décrit un vaste demi-cercle autour des Brotteaux, et couvre la ville du côté de la frontière. Cette enceinte qu'on pourrait rendre formidable forcerait une armée d'invasion à traverser le Rhône, si elle avait le dessein de s'approcher de la ville et d'en former le siége.

QUAIS, COURS ET PORTS. — Les rives de la Saône et du Rhône sont bordées de larges quais, de cours spacieux, la plupart ombragés, et dont le nombre total est de 28. Les quais offrent des promenades agréables et commodes qui présentent toutes de beaux points de vue. — Le nombre des ports de débarquement est de 18.

PONTS. — Lyon en possède en nombre suffisant, et de tous les styles : — 3 ponts sont jetés sur le Rhône, 10 sur la Saône, en y comprenant ceux de l'*Ile Barbe*, de la *Gare* et de la *Mulatière*, qui sont en dehors de la ville. — Les ponts du Rhône sont remarquables par leur longueur. Celui de la *Guillotière* a 493 mètres de long, mais seulement 7 mètres et demi de large; il est formé de 17 arches en pierre, sous 8 desquelles le fleuve coule habituellement. Ce pont est le passage de tout ce qui arrive des départements du midi, de l'Italie, de la Savoie, etc.; il fut construit en 1190, et eut d'abord 20 arches avec une largeur de moitié moindre que celle d'à présent, qui pourtant est encore trop peu considérable. Sa construction est solide; mais elle n'a ni élégance ni regularité. — Le *pont Morand* est en bois; il fut achevé en 1774 : sa longueur est de 209 mètres, et sa largeur de 13 mètres. — Le *pont Lafayette*, construit depuis peu d'années, est en bois sur piles de pierre; il a 215 mètres de longueur et il est fort beau. — Les ponts sur la Saône ont de 110 à 130 mètres de longueur et sont, chacun dans son style, de fort beaux monuments. — Les *ponts suspendus*, de la Gare et de l'Ile Barbe, sont remarquables par leur hardiesse; celui de la *Feuillée* l'est par sa noble élégance : quatre énormes et superbes lions en fonte décorent ses extrémités. Des autres ponts, le plus beau est le *pont de Tilsitt*, en pierre, à 5 arches et d'une longueur de 120 mètres sur 14 mètres de largeur. Ce monument, chef-d'œuvre en son genre, a coûté 3,000,000 de francs.

RUES. — Lyon a 250 rues; plusieurs sont fort longues, quelques-unes sont larges et régulières. Cependant il en est peu qui nous paraissent dignes de la seconde ville du royaume. Dans les quartiers nouveaux les rues sont droites et se coupent à angle droit; mais elles manquent de beaux édifices. — En général, Lyon, surtout dans la partie basse, est percé de communications étroites, tortueuses, irrégulières, et bordées de maisons si élevées qu'elles permettent rarement au soleil de pénétrer jusqu'au pavé. Ces rues, presque toujours humides et fangeuses, sont d'ailleurs mal pavées de cailloux roulés et manquent de trottoirs. — Des allées obscures, des cours étroites et sombres, des escaliers rétrécis, une population surabondante, et surtout des habitudes de malpropreté assez générales créeraient une insalubrité funeste si la nature ne faisait, pour la détruire, plus que les habitants eux-mêmes.

PLACES. — Leur nombre est de 65. La plus remarquable est la place *Bellecour* : une des plus belles et des plus vastes des villes européennes. Cette place forme un carré long irrégulier, de 310 mètres de long sur 200 mètres de large sur un côté, et 225 mètres sur l'autre. On a fait disparaître cette irrégularité par une plantation de tilleuls qui occupe toute la face méridionale et dérobe la vue des maisons de ce côté. C'est une promenade d'autant plus agréable qu'elle est presque au centre de la ville. La statue équestre de Louis XIV, en bronze, qui ornait cette place, fut renversée en 1793. En 1828, une nouvelle statue semblable à la première, et fondue par le célèbre Lemot, a rendue à la place de Bellecour son plus bel ornement; les principales façades de la place, celles vers les deux rivières, avaient été démolies à la suite du siége de Lyon; de nouvelles façades fort belles, commencées sous le règne de Napoléon qui en a posé les premières pierres, les ont remplacées. — La place *Louis XVI*, aux Brotteaux, et celle de *Louis XVIII*, à Perrache, sont des espaces carrés et spacieux; celle des *Terreaux* offre de remarquable des édifices que nous décrirons séparément. — La plupart des autres places sont petites et irrégulières.

FONTAINES PUBLIQUES. — Leur nombre n'est point encore en rapport avec les besoins d'une ville aussi populeuse, et sous le rapport monumental elles sont peu dignes d'attirer les regards

Depuis quelques années on s'occupe d'augmenter le nombre des fontaines, et on en a construit au nouveau *Champ-de-Mars*, sur la *place des Brotteaux* et sur quelques autres places.

ÉDIFICES PUBLICS.

Hôtel-de-Ville.—Cet édifice magnifique est un des plus beaux de ce genre qui existent en Europe. Il s'élève entre la place des Terreaux et celle de la comédie, et fut construit de 1646 à 1655, son plan est un carré long, isolé, composé d'une façade sur la place des Terreaux, de 48 mètres de largeur, et de deux ailes en retour, vers la place de la comédie, ayant chacune une longueur de 117 mètres. Deux terrasses découvertes, soutenues par des arcades, établissent la communication des ailes et forment deux cours.— La façade, quoiqu'un peu basse, est d'un bel aspect; son ordonnance consiste en un corps de logis flanqué de deux pavillons carrés, terminés en dôme. Elle est décorée, entre autres monuments, par deux grandes statues d'Hercule et de Pallas. La *Tour de l'Horloge* s'élève derrière la façade à 48 mètres de hauteur et se termine en coupole.—Dans le *vestibule*, dont la voûte en arc surbaissé est d'une grande hardiesse, on admire deux colossales statues en bronze, représentant le Rhône et la Saône appuyés sur deux lions; ces statues qui décoraient autrefois le piédestal de la statue équestre de Louis XIV sur la place Bellecour, ont été fondues par les frères Coustou, célèbres sculpteurs lyonnais.— La *grande-salle* de l'Hôtel-de-Ville est ornée de fresques et de peintures.—Le *grand escalier*, porté en demi-berceau, sans appui hors des murs, est d'une construction remarquable.

Hôtel de la Préfecture. — La préfecture du département a été installée en 1818 dans l'ancien couvent des Jacobins, auquel on avait fait de grands changements pour l'approprier à sa nouvelle destination.—L'hôtel est composé d'un corps de logis central qu'accompagnent deux ailes parallèles, séparées par une cour entourée de portiques, une grille en fer sépare la cour de la place de la préfecture et réunit les deux ailes.—Le premier étage contient l'appartement du préfet et les salles d'apparat, l'aile gauche est occupée par les archives. L'ameublement et la décoration intérieure sont dignes de la somptuosité de l'édifice et d'une ville telle que Lyon. Un jardin assez bien planté s'étend derrière les bâtiments.—Le *palais de la Préfecture*, dite aussi *place Confort* ou *des Jacobins*, est irrégulière, peu spacieuse et de forme triangulaire. —La façade de la préfecture est son seul ornement.

Hôtel de la Monnaie.—Sous le rapport architectural, le bâtiment est peu remarquable, mais il est spacieux et d'une distribution bien entendue.—Depuis une époque très reculée, Lyon a toujours possédé un atelier monétaire; les Romains y faisaient fabriquer leurs monnaies ayant cours dans les Gaules.—Les rois de Bourgogne, puis les archevêques suivirent leur exemple.—En 1413 l'atelier monétaire de Mâcon fut transporté à Lyon; les deux premières médailles qu'il ait frappées à l'effigie des rois de France, sont, l'une en l'honneur de Charles VIII, datée de 1493, l'autre à celui de Louis XII en 1499.

Palais de Saint-Pierre ou des Arts. — Ce bel édifice est un de ceux qui décorent la place des Terreaux; il fut d'abord une abbaye de bénédictines, tenues à faire preuve de noblesse, et qui comptèrent parmi elles des dames appartenantes aux maisons souveraines de France, de Lorraine, de Savoie, etc. La supérieure s'intitulait en style royal: *abbesse par la grâce de Dieu*.—La reconstruction de l'édifice dans son état actuel date du XVIIe siècle. Il est composé de quatre grands corps de logis renfermant une cour entourée d'un portique sur lequel pose une terrasse découverte qui borde les appartements du premier étage. C'est dans ces appartements que sont assemblés les *musées*, les *écoles de dessin et d'histoire naturelle*, la *chambre du commerce*, l'*académie*, la *société d'agriculture*, divers ateliers de *peinture*, etc.— La Bourse de Lyon se tient dans une des salles du rez-de-chaussée; la façade qui occupe tout le côté sud de la place des Terreaux à 102 mètres de longueur. Elle est ornée de deux ordres de pilastres doriques et corinthiens. L'entablement est surmonté d'une balustrade d'où s'élève un belvédère qui couronne majestueusement l'édifice. Cette façade semble plutôt celle d'un palais que celle d'un ancien couvent. On regrette qu'elle ne soit pas isolée.

Le Palais de Justice et l'Archevêché n'offrent de beau que quelques détails intérieurs.

Prison Neuve, *à Perrache*. Ce grand édifice à peine terminé est très bien distribué; au centre se trouve une jolie chapelle que couronne un dôme élégant.

Grenier a sel et d'abondance. Même quartier, au bord de la Saône.—C'est un beau et vaste bâtiment dont la construction est aussi toute récente.

ÉGLISES.

Églises et monuments consacrés au culte. — Lyon renferme 18 églises. Aucune n'est sans quelque beauté, mais aucune aussi n'est très grande, ni entièrement belle. On remarque d'abord la *cathédrale*, dédiée à saint Jean. La fondation de cette métropole en est très ancienne; elle appartint d'abord au rit grec. La première de toutes les églises de France elle reconnut l'autorité du saint-siége. Plusieurs fois renversée et reconstruite, sa dernière réédification appartient au XIe et au XIIe siècle; son portail ne fut même fini que sous Louis XI. Le sanctuaire et la croisée sont les parties les plus anciennes. Quatre gros clochers, mais bas et lourds, s'élèvent aux angles de l'édifice. L'un d'eux renferme une cloche qui pèse 36,000 livres; c'est une des plus grosses de France. L'église Saint-Jean, comme toutes les autres de Lyon, est enclavée dans d'autres édifices; elle manque d'une grande place devant sa façade et n'a rien de curieux à l'extérieur. L'intérieur est d'une grande simplicité; mais la longueur des nefs, l'élévation des fenêtres, la multiplicité des colonnes, la richesse des sculptures gothiques, et la peinture des vitraux, qui ne laisse pénétrer qu'un jour incertain et mystérieux, donnent à l'édifice un air de grandeur et de majesté qui porte l'âme au recueillement. Une horloge astronomique, très curieuse et très compliquée, est placée dans un des bras de la croisée. Ce chef-d'œuvre de mécanique fut construit en 1598 par un Bâlois; il est maintenant immobile et inutile; on peut dire qu'il tombe en ruines. L'église offre encore plusieurs débris antiques, parmi lesquels on remarque trois fûts de colonnes romaines, couchés près du chœur. — *Saint-Nizier*, église paroissiale, et la plus grande des églises lyonnaises, ne fut d'abord qu'un crypte fondé par saint Patin, premier évêque de Lyon. L'édifice actuel date des XVIe et XVIIe siècles. Le portail en conque, ou *crypto-portique*, est d'une composition admirable: quatre colonnes doriques cannelées supportant un entablement denticulaire que couronne une coupole sphérique forment l'entrée principale du temple. L'intérieur est remarquable par la hardiesse des voûtes, par l'élévation des piliers qui la soutiennent, par l'étendue et la majesté de l'édifice. Le maître-autel et la balustrade sont en marbres rares. Entre autres objets curieux qu'offre Saint-Nizier, on cite une statue de la Vierge, l'un des chefs-d'œuvre de Coysevox. Le clocher de Saint-Nizier est surmonté d'une flèche qui domine toute la ville basse. — *L'église des Chartreux* fut fondée par Henri III, sur le haut de la colline des carmélites, à la Croix-Rousse. Elle est remarquable surtout par son superbe dôme, construit d'après les dessins de Servandoni. L'autel, composé des marbres les plus rares, est surmonté d'un magnifique baldaquin; de riches sculptures, de beaux tableaux ornent aussi cette église. — La *chapelle de Notre-Dame-de-Fourvières* fut érigée en 1192, sur le point le plus élevé de la ville. Les protestants la ruinèrent en 1562, ainsi que les maisons des chanoines, le cloître et tous les bâtiments qui en dépendaient; mais elle fut bientôt rétablie, car, dès l'origine, elle s'était acquis une grande réputation par le nombre des miracles qui s'y opéraient; cette réputation s'est continuée jusqu'à nos jours, mais le nombre des guérisons surnaturelles diminue singulièrement. Quoi qu'il en soit, la chapelle, fort mesquine d'ailleurs, est complétement tapissée d'*ex voto* représentant les membres guéris, et la Notre-Dame, sa patronne, est encore l'objet d'une grande dévotion. — L'*église de l'Hôtel-Dieu* fut bâtie vers le milieu du XVIIe siècle, avec le produit des libéralités d'un grand nombre de citoyens. La façade en pierre de taille, terminée par un fronton qu'accompagnent deux clochers, est simple et imposante. La décoration intérieure, de style corinthien, n'est pas de bon goût. Plusieurs tableaux passables et quelques belles sculptures ornent les chapelles. — L'*église du Collége* n'a de remarquable que les marbres qu'on y a employés avec profusion. — Le *temple des protestants* est un joli petit édifice élevé en 1747, sur les dessins de Soufflot, pour servir de bourse. En 1804 il a été approprié à son usage actuel. — Enfin la *synagogue*, qui a été établie en 1813, dans une maison de la rue Belle-Cordière, n'offre rien qui soit digne de remarque.

Monument des Brotteaux. — Cette chapelle sépulcrale a été construite sur le lieu où les défenseurs de Lyon furent massacrés en 1793. La façade de cette chapelle a la forme pyramidale; elle couvre les catacombes où gisent les ossements des victimes des fureurs révolutionnaires. L'ensemble du monument est plus grand par son aspect que par les dimensions, et inspire d'ailleurs plus d'intérêt sous le rapport historique que par ses beautés architecturales.

HOPITAUX, ETC.

Hôpitaux et hospices. — L'*Hôtel-Dieu* est le plus ancien et le plus bel établissement de ce genre en France. — Le roi Childebert et sa femme, la reine Ultrogothe, le fondèrent au commencement du VIe siècle. Il s'élève au bord du Rhône, au bout du pont de la Guillotière. Sa façade sur le quai, vaste, noble, régulière, surmontée d'un dôme, fait honneur au talent de Soufflot, et excite l'admiration. Les statues des fondateurs se voient sur la façade du dôme; celle de Childebert est un ouvrage moderne. Les bâtiments dont se compose l'hospice, sont immenses: l'entrée principale, sur la place de l'Hôtel-Dieu, est un beau



Lyon Eglise S.t Jean.



Lyon faub.g S.t Irénée.



Ile Barbe près de Lyon

portail, qui conduit à un vestibule octogone. Au fond de la première cour à gauche sont situées les salles de la pharmacie, et celles où s'assemblent les administrateurs : cette cour est décorée d'une superbe croix en fer doré. Les cuisines, le réfectoire, la boulangerie, occupent une seconde cour. — Les salles destinées aux malades sont spacieuses, parfaitement propres, bien aérées; les lits sont en fer : on en compte dix-huit cents, y compris ceux des infirmiers, dont le nombre est de deux cent soixante. On admire surtout, dans cet établissement, le grand et le petit dôme. Le premier se distingue par sa vaste circonférence, sa hauteur et ses belles proportions. Cette coupole majestueuse fait l'office de ventilateur, et s'élève au centre d'une salle immense, et au-dessus d'un autel de marbre. Le petit dôme a 36 mètres de circonférence : il domine le point de jonction de quatre vastes salles, disposées en croix grecque : cette disposition, commode pour le service, contribue encore à la salubrité. L'hospice reçoit annuellement douze mille malades des deux sexes, et leur prodigue les soins les plus compatissants, les secours les mieux entendus. Ses bienfaits se répandent même au dehors de l'établissement, par les consultations et les remèdes gratuits toujours offerts aux habitants peu aisés qui répugnent à entrer à l'hospice.— L'*hospice de l'Antiquaille*, aujourd'hui consacré à recueillir les malheureux que la débauche ou de hideuses maladies séquestrent de la société, fut jadis le théâtre de toutes sortes de magnificences : là s'élevait un palais, qu'habitaient les gouverneurs des Gaules, que visitaient les Césars, et où deux empereurs sont nés. Ce palais devint ensuite un monastère de religieuses; depuis la révolution on en a fait un dépôt de mendicité, un hospice pour cent cinquante vieillards des deux sexes, et une maison de santé pour les insensés et les femmes de mauvaise vie : six cents individus y sont renfermés. Une commission, composée de dix notables de Lyon, administre gratuitement l'établissement : il est desservi par quarante sœurs, vingt frères et quelques employés supérieurs. L'édifice est très vaste, et sa situation, sur la colline de Fourvières, vaut encore mieux que sa construction. — L'*hospice de la Charité* occupe un très grand local sur le Rhône. On y admet des vieillards des deux sexes au nombre de quatre cents, des femmes enceintes et des enfants orphelins ou délaissés. La distribution intérieure de cet hospice est admirable. Son administration est également digne d'éloges : elle est la même que celle de l'hôtel-Dieu. — L'*hospice de la Providence* régit plusieurs maisons d'éducation gratuite et de travail, créés dans le but de soulager l'infortune et d'extirper la mendicité.

Cimetière. — Il est situé à l'extrémité du plateau de Fourvières, et hors des murs de la ville. L'accès en est difficile; mais cet inconvénient se trouve compensé par plusieurs avantages et surtout par celui de la salubrité. Ce cimetière ne date que de quelques années, et déjà sa vaste enceinte est peuplée d'une foule de monuments, dont plusieurs joignent la beauté du travail à la richesse des matériaux. Une tombe se fait remarquer par un tout autre intérêt, c'est celle du général Mouton - Duvernet, l'une des victimes de nos dissensions politiques en 1815. Une jeune forêt de saules, de mûriers et de sapins commence à protéger de son ombre les fleurs qui croissent à profusion dans le cimetière.

THÉATRES.

Grand Théatre.—Construction tout-à-fait nouvelle, le grand théâtre de Lyon attire l'admiration par sa noble architecture, la grandeur de sa masse, la distribution de toutes ses parties et la beauté des détails. Il est situé en face de l'Hôtel-de-Ville. Son plan offre un carré long, sa façade est à la fois élégante et imposante. La richesse de l'intérieur répond au grandiose de l'extérieur. Un *lustre* de 15 pieds de diamètre, de 18 pieds de haut, éclairé par le gaz, jette dans toute la salle une vive lumière.—Le *rideau* semble du plus beau velours bleu. Le plafond et les loges sont couverts de peintures et de dorures.—Cette salle est spécialement consacrée à la représentation du grand opéra, de la tragédie et de la haute comédie, genres qui, il faut le reconnaître, ne paraissent pas obtenir à Lyon une grande vogue.

Théatre des Célestins.—Ce théâtre, sur la place de même nom, est petit et mesquin; mais on y joue les pièces des genres secondaires avec succès.

ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES.

Bibliothèque. — Ce vaste dépôt, l'un des plus riches et des plus considérables du royaume, occupe la partie du bâtiment du collége de la Trinité, qui borde le quai du Rhône. Si l'extérieur et l'entrée du bâtiment répondent peu à l'importance de sa destination, la salle principale, pavée en marbre, est belle et vaste : sa longueur est de 50 m. sur 11 m. de largeur; elle a 13 m. de hauteur, divisés en deux étages par une galerie, qui règne tout à l'entour. 4,400 volumes in-folio sont rangés dans la partie inférieure; plus de 50,000 volumes, de divers formats, occupent l'étage supérieur; d'autres salles contiennent des éditions doubles, des recueils d'estampes, les manuscrits, les éditions du XVe siècle, les annales de la ville et beaucoup de volumes non classés, provenant de divers monastères supprimés. Parmi les manuscrits, on remarque surtout un grand nombre d'écrits orientaux, et, parmi les ouvrages imprimés, le *Yking*, célèbre ouvrage chinois, en 22 volumes in-4°, sorti des presses de Pékin. Ce temple littéraire, assez fréquenté, est ouvert au public cinq jours par semaine, mais pendant quatre heures seulement. Il possédait autrefois un grand nombre d'autres ouvrages précieux, que le vandalisme révolutionnaire a détruits.

Musées. *Galerie de tableaux.* — Une salle immense, dans l'aile méridionale du palais de Saint-Pierre, a reçu, depuis peu d'années, les tableaux, et autres objets d'art, appartenant à la ville. Des arcs à plein cintre divisent la salle en trois parties : elle est pavée en marbre, ornée d'anciennes mosaïques; tout le plafond est couvert de fresques. — On remarque dans le second salon les *sept sacrements*, du Poussin; l'*adoration de J.-C.*, par le Perrugin; *saint François d'Assise*, par l'Espagnolet, tableau de l'expression la plus effrayante; l'*adoration des bergers*, par Jordaens; le *Christ à la colonne*, de Palma jeune; le *repas chez le pharisien*, et les *vendeurs chassés du temple*, par Jouvenet; l'*assomption*, par Guido; *Moïse sauvé des eaux*, par Paul Véronèse, et nombre d'autres excellents ouvrages des écoles étrangères et de l'ancienne école française. — On a joint à cette riche réunion de tableaux de maîtres anciens une collection des meilleurs ouvrages de l'école lyonnaise moderne, dont plusieurs offrent l'indice de véritables talents. Le nombre des tableaux est de plus de 500; on regrette qu'ils soient éclairés latéralement : il eût été facile de donner un jour plus favorable à la salle.

Musée des antiques. — Ce musée occupe le salon du fond. Il est riche d'objets romains et du moyen-âge, la plupart trouvés à Lyon même; une collection d'armes et d'ustensiles des sauvages de la mer du sud, des antiquités égyptiennes, et surtout une momie fort curieuse, s'y trouvent aussi. — On voit avec intérêt le buste de la belle Cordière, dame lyonnaise, que ses charmes, son esprit et son courage rendirent célèbre dans le siècle de François Ier. Le pavé de cette salle est enrichi de quatre mosaïques antiques, découvertes dans le département et très bien restaurées; nulle autre de nos villes ne possède, en ce genre, des tableaux d'un aussi grand prix. Les portiques qui entourent la cour du palais de Saint-Pierre contiennent un grand nombre de sarcophages, de tauroboles, de colonnes milliaires, de fragments de statues, de masques antiques, d'amphores, d'urnes cinéraires, etc. — La collection des plâtres, la plupart d'après l'antique, remplit une salle du second étage.

Muséum d'histoire naturelle. — Il occupe le salon d'entrée : bien que fondé depuis très peu d'années, il se compose déjà d'une foule d'objets, dont le nombre s'accroît rapidement. Les plus grands individus dans chaque classe du règne animal manquent encore à la collection; mais il suffira sans doute de quelques années pour que la ville en fasse l'acquisition.

Jardin des Plantes.— Sa situation sur la colline des Carmélites présente des expositions variées, qui permettent d'y cultiver toutes les espèces de plantes. L'abondance des eaux, la bonne qualité du terrain, contribuent à leur donner une végétation très active. L'orangerie et la serre des plantes exotiques sont dans la partie basse du jardin, et ont été établies avec un luxe peut-être blâmable. De larges allées, formées d'arbustes, de fleurs et d'arbres rares, mènent, en serpentant, jusqu'au sommet du terrain, et forment des promenades délicieuses.

Pépinière départementale. — Elle occupe, depuis 1818, l'emplacement du Claustral des Cordeliers, près de Vaise. Cet établissement a déjà rendu au département des services signalés, et sans rien lui coûter, car les dépenses qu'exige la pépinière sont couvertes par la vente des arbres qu'elle livre annuellement au commerce. L'établissement, dirigé par un pépiniériste en chef, sous l'inspection d'une administration gratuite, s'efforce avec succès d'acclimater les arbres exotiques, de favoriser les plantations importantes et de propager les bonnes espèces de plantes de tout genre.

Sociétés savantes, etc. — Outre les établissements que nous avons mentionnés, Lyon renferme une *École d'arts et métiers* dite *Institution de la Martinière*; une *Collection des Monuments lyonnais modernes*, pour servir à l'histoire de la révolution française. — Le nombre de volumes contenus dans ses deux *bibliothèques* (celle *de la Ville* et celle *Adamoli*, réunies dans le même bâtiment) s'élève à 100,000 — On compte dans cette ville une *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts*; une *Société d'Agriculture, d'Histoire naturelle et arts utiles*; une *Société littéraire*; une *Société linnéenne*; une *Société de Jurisprudence*; une *Société de Médecine* et une *Société de Pharmacie*.

VARIÉTÉS.

Le Rhône et la Saône.— Ces deux beaux cours d'eau, égale-

ment utiles à Lyon, diffèrent d'ailleurs entre eux sous tous les points.— Le *Rhône* roule un volume d'eau plus considérable d'un tiers que celui des eaux de la Saône. Cette eau est bleue comme les glaciers d'où elle s'échappe, comme le ciel du pays où le fleuve prend naissance; elle est froide comme les hautes régions où les neiges éternelles alimentent ses sources; son cours majestueux, impétueux, participe du caractère des monts, sommets culminants de l'Europe, et où mille torrents se réunissent pour le former. La température de cette eau, sa rapidité, sa largeur, entretiennent sur les bords du Rhône une fraîcheur salubre dans toutes les saisons et, en été, toujours agréable. La *Saône*, plus modeste, roule paisiblement une eau verte comme les riches campagnes qu'elle arrose, comme les riantes collines qui s'y réfléchissent, tiède comme les belles vallées qu'elle parcourt : son eau, moins propre que celle du Rhône aux usages culinaires, lui est supérieure sous d'autres rapports. Quand l'hiver règne sur les bords du Rhône, le printemps se montre sur ceux de la Saône, et c'est déjà l'été quand le Rhône jouit encore du printemps. Le bassin où ces deux vastes cours d'eau viennent se confondre étant spacieux et sa pente légère, leur réunion s'opère paisiblement; cependant le Rhône semble dédaigner, dans sa fierté, une alliance qui retarde la vivacité de ses mouvements; il la repousse quand il est grossi par des crues abondantes. La Saône alors, presque immobile, voit se ralentir de plus en plus sa marche grave; quelquefois elle est forcée de s'arrêter entièrement, et même de remonter contre sa source; heureusement ces cas sont rares, car ils sont toujours désastreux pour la ville.

ILE BARBE. — Au milieu de la Saône, à une demi-lieue au-dessus de Lyon, se montre une île de peu d'étendue, mais que la nature et l'art se sont plu à embellir. C'est l'ornement d'un des plus beaux sites des environs de Lyon. On raconte que Charlemagne, enchanté de sa situation et de ses environs, avait conçu le projet de venir dans cette île se reposer des fatigues du trône. — Parmi les édifices qu'elle renferme, on remarque de grands bâtiments qui furent autrefois une abbaye de bénédictins pendant long-temps célèbres. De belles masses de verdure s'y mêlent aux constructions. L'ensemble offre un aspect très pittoresque. — Depuis peu d'années, un beau pont suspendu joignant les deux rives de la rivière ajoute aux agréments de l'Ile Barbe et facilite les visites qu'on lui fait. Car, à deux époques de l'année, à Pâques et à la Pentecôte, cette île est un point de réunion, un but de promenade pour les populations de la ville et des campagnes. On y élève alors, sous les arbres touffus qui l'ombragent, un grand nombre de tentes où s'établissent, comme dans les fêtes foraines, des marchands de comestibles, des orchestres, des jeux, des danses, etc. L'affluence y est prodigieuse et la foule s'y livre à la plus franche gaîté.

BAINS. — Lyon possède plusieurs établissements de bains; le plus remarquable est celui qui est situé sur le Rhône en face du collége. Il occupe un grand bateau et se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. L'édifice est joli, bien distribué et offre toutes les aisances qu'on peut désirer; l'extérieur est décoré d'une colonnade gracieuse.—D'autres *bains* commodes existent au Pont-de-Pierre, aux Brotteaux, à Perrache et dans plusieurs hôtels de la ville.

GALERIE DE L'ARGUE. — Lyon s'est enrichi depuis quelques années d'une longue et jolie galerie couverte; à l'instar de celles de Paris, nombre de beaux magasins la décorent. Plus nouvellement encore on a ouvert, à l'une des extrémités de cette galerie et vers le quai de la Saône, une rue peu longue, mais bâtie dans le style des nouvelles rues de Paris. Lorsqu'elle sera terminée ce sera la plus belle de la ville.

BELVÉDÈRE DE FOURVIÈRES. — Sur le sommet de la colline de Fourvières, près de la chapelle, on vient d'élever un édifice particulier, qu'à son aspect on prendrait pour un monument public : c'est une tour carrée, haute de cent pieds et à quatre étages. On y trouve des buvettes, des salles de billard; le rez-de-chaussée est un café, la plate-forme de la tour un belvédère, qui justifie admirablement la signification de ce mot. En effet, les vues dont on y jouit sont aussi variées qu'étendues : les premiers plants déploient sous les yeux du spectateur la ville tout entière, ses environs enchanteurs, et le cours des deux belles rivières qui la baignent; vers l'ouest se montrent les monts Cindre, le Pilat, et autres branches des Cévennes; à l'est, au-delà d'une plaine immense on voit s'élever en gradins nombreux les Alpes superbes, dont les cimes supérieures hérissent l'horizon d'une merveilleuse dentelure de pics, de neiges et de glaces; au centre de cet amphithéâtre d'une prodigieuse étendue se dresse majestueusement le mont Blanc, roi des monts de l'Europe, haut de 4,410 mètres et parfaitement distinct, quoiqu'à 35 lieues de distance. Une multitude de bourgs, de villages, de hameaux, une infinité d'objets intéressants parsèment les terrains intermédiaires et contribuent à la variété de ce magnifique panorama.

L'HOMME DE LA ROCHE.— Au quartier de Bourgneuf, sur un roc qui borde la route et la Saône, on remarque la statue en bois d'un homme tenant une bourse à la main : c'est l'Homme de la Roche. Cette statue rappelle le souvenir cher aux Lyonnais de Jean Cleberg, suisse d'origine, conseiller de ville en 1546, et qui fut long-temps le bienfaiteur de ce quartier. Quand ce monument économique tombe de vétusté, les habitants du quartier le remplacent à leurs frais par une nouvelle statue, qui est promenée avec pompe dans toute la ville. — On voit dans les environs de Lyon les ruines d'une tour, qu'on prétend avoir servi d'habitation à la femme de Cleberg; on la nomme encore *tour de la belle Allemande*.

FONTAINE DU ROZET. — On remarque, dans les environs de Lyon, plusieurs maisons de campagne agréablement placées, dans des positions riantes et des lieux pittoresques. — Une d'elles, la *Roche-Cardon*, rappelle une famille d'imprimeurs qui a été célèbre dans la ville.—Auprès de cette maison se trouve un vallon qui présente, aux amateurs de la belle nature, de jolis aspects, des points de vue étendus et qui est couronné au nord par la *Fontaine du Rozet*, située dans un bois où J.-J. Rousseau, pendant son séjour à Lyon, se plaisait à errer, loin de la société des hommes et du tumulte de la ville. On arrive à cette fontaine par un sentier escarpé et taillé dans le roc. Au bout de la montée, en pénétrant dans le bois, au fond d'une allée ombragée, on voit une petite grotte entourée d'arbres, dont les branches enlacées forment une voûte de feuillages fraîche et sombre. C'est de là que sort la fontaine avec un doux murmure. — L'écorce des arbres porte les noms des personnes qui sont venues en pèlerinage dans cet endroit pittoresque; celui de Rousseau ne s'y lit pas, mais un voyageur prétend l'avoir trouvé, inscrit sur une pierre fruste, et brillant au milieu d'une foule de noms ignorés. Un sycomore voisin porte la devise si connue de l'auteur d'*Emile : Vitam impendere vero*. De ce lieu solitaire, on domine la ville de Lyon qu'on aperçoit à travers les clairières, et qu'on verrait entièrement sans la haie qui garnit le bord de la terrasse.

POPULATION.

L'ensemble de Lyon se compose de la ville de Lyon proprement dite, des villes de la Croix-Rousse et de la Guillotière, et du faubourg de Vaise.

Lyon (comprenant Fourvières, Saint-Irénée et Saint-Clair) a une population de. . . .	133,715 hab.
La Guillotière.	18,294
Vaise.	4,237
La Croix-Rousse.	9,213
Total de la population.	165,459 hab.

Nous avons fait connaître plus haut (page 54) quel a été en 1830 le mouvement de la population générale du département du Rhône, qui, d'après le dernier recensement officiel, s'élève à 434,429 habitants. Voici ce mouvement en 1831 :

Mariages.				3,236
Naissances.	Masculins.		Féminins.	
Enfants légitimes	7,020	—	6,533	Total 15,763
— naturels.	1,082	—	1,128	
Décès.	5 661	—	5,453	Total 11,114

Dans ce nombre 1 centenaire.

Le régime alimentaire est généralement plus nourrissant à Lyon que dans aucune autre partie de la France. — La consommation moyenne annuelle en viande est évaluée pour chaque Français à 8 kilogrammes : — celle d'un Parisien s'élève à un peu plus de 80 kilogrammes et celle d'un Lyonnais à 42 kilogrammes.

BIBLIOGRAPHIE.

Description hist. de Lyon, par N. F. Cochard; in-12. Lyon, 1817. — *Guide du voyageur et de l'amateur à Lyon*, par le même; in-12. Lyon, 1826. — *Histoire de la ville de Lyon*, par Cochard et Rabanis. Nous ignorons si cet ouvrage, annoncé pour 1829, a paru. — *Notice géographique sur l'Ile Barbe*, par N. Perin; in-8. Paris, 1820. — *Notice des Tableaux du Musée de Lyon*, par Artaud; in-8. Lyon; 1819. — *Voyage pittoresque dans Lyon ancien et moderne*, par Chapuy; in-4. Lyon, 1824. — *Lyon et ses faubourgs mis en presqu'île*; in-8. Lyon, 1827.—*Essai hist. sur la ville de Lyon* (Archiv. statist. du Rhône, n. 52 à 59). Lyon, 1829. — *Hist. de Lyon*, par Clerjon; in-8. Lyon, 1829.—*Description hist. et vues pitt. de Lyon*, par Julimont; in-4. Lyon, 1832.—*Tablettes chronologiques pour servir à l'hist. de la ville de Lyon*, par Pericaud; 2 v. in-8. - 1751 à 1800, Lyon, 1832.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département de la Haute-Saône.

(Ci-devant Franche-Comté.)

HISTOIRE.

Avant la conquête romaine, les Séquanais habitaient le pays qui forme aujourd'hui le département de la Haute-Saône. C'étaient un des peuples puissants de la Gaule celtique. — Les Æduens, leurs voisins, jaloux de leur puissance, contractèrent alliance avec les Romains; les Séquanais appelèrent alors à leur aide 15,000 Germains, et vainquirent les Æduens; mais Arioviste, roi des Germains, ayant voulu se prévaloir de ce secours pour leur imposer des lois, les Séquanais préférant le joug romain à celui d'Arioviste, se réunirent aux autres peuples qui appelèrent Jules-César dans les Gaules. Ce grand général, non moins habile politique, en chassa Arioviste, et profita des circonstances pour dominer le pays.— Sous Auguste, la Séquanie fit partie de la Germanie supérieure. — En 413, elle passa dans le premier royaume de Bourgogne dont les Francs firent la conquête sous Clovis; elle échut à Lothaire, lors du démembrement de l'empire de Charlemagne. — Gouvernée d'abord par des comtes souverains, elle fut comprise ensuite dans les États des ducs de Bourgogne et passa sous la domination autrichienne. — Depuis long-temps la Séquanie s'appelait Franche-Comté. — Louis XI s'en empara sous prétexte de marier le Dauphin son fils avec l'héritière de la province.— En 1478, une armée française assiégea et prit Dôle. L'année suivante toutes les villes de la Franche-Comté succombèrent, à l'exception de Besançon que les troupes mutinées de Louis XI ne voulurent pas attaquer, et qui prévint sa ruine par des négociations. — En 1483, le Dauphin, à qui Marguerite d'Autriche était fiancée, entra en possession du comté, qui devait former la dot de la princesse. Mais comme il épousa, en 1490, Anne de Bretagne, les troupes françaises se virent forcées d'évacuer le pays. Marguerite, morte en 1530, laissa la Franche-Comté à Charles-Quint son neveu. Celui-ci fit agréger à l'Empire le pays qui fut compris dans le *cercle de Bourgogne.* Les princes espagnols de la maison d'Autriche conservèrent jusqu'au traité de Nimègue la Franche-Comté qui, après la conquête faite par Louis XIV, fut réunie pour toujours à la France.

ANTIQUITÉS.

Le département n'offre aucun monument celtique digne d'attirer l'attention; mais on y trouve de nombreuses antiquités romaines, des bains (voyez l'article *Luxeuil*), des traces de voies militaires, des camps, des canaux, des aquéducs, des statues, des tombeaux, des inscriptions, des vases, des médailles, etc. — L'origine des forteresses dont on voit les ruines sur tous les points, remonte au moyen-âge. — Richecourt, hameau près d'Aisey, présente des débris de constructions romaines et notamment d'un pavé en mosaïque. — Près d'Attricourt on a découvert plusieurs morceaux d'architecture antique, des tuiles romaines, des bases et des fûts de colonne cannelées, des chapiteaux très bien exécutés, des frises enrichies d'ornements, etc. — On voit près de Morey les traces d'un camp dont César parle dans ses Commentaires. C'est un plateau qui n'est dominé que du côté de Morey, et dont la superficie est de 20 hectares. Sa plus grande longueur est de 500 mètres et sa plus grande largeur de 470 mètres. Des murs éboulés le ceignent de plusieurs côtés. On y a trouvé des médailles et quelques fers de lance. — Plusieurs savants ont cru que Broye-lès-Pesmes est située sur l'emplacement de l'ancienne *Amagetobria* où les Séquanais vainquirent les Æduens. Les restes d'un aquéduc et les traces de vastes constructions qu'on remarque dans cette commune autorisent à croire que, dans l'antiquité, son territoire fut occupé par un établissement important. — Les bois de Ciliers offrent des vestiges bien conservés de deux voies romaines et d'une conduite d'eau souterraine. — Corre, d'après l'avis unanime des archéologues, serait bâtie sur les ruines de l'ancienne *Dittation :* on y a déterré des médailles, des sarcophages, des inscriptions, des statues de personnages vêtus de longues robes comme en portaient les sénateurs romains et les matrones. — Un des plus beaux monuments représente des figures sculptées en demi-relief dans une niche cintrée et ornée de draperies. Le nombre et la variété des débris dont le sol est couvert, un aquéduc souterrain, deux voies romaines qui se croisent sur ce point, une statue équestre de *Paulus Cinamus,* découverte en 1702 et plusieurs autres fragments antiques remarquables attestent que ce village fut autrefois une cité importante. — En quelques localités on a trouvé des tombeaux des premiers chrétiens. — Près de Colombier, on voit les ruines de deux châteaux dont un, celui de *Montaigu,* construit au XIe siècle, a appartenu aux princes de la maison de Bourgogne. — Le château de *Conflandey,* placé sur la rive droite de la Saône, était anciennement défendu tant par les eaux que par de doubles remparts et des tours qui existent encore, et dont les murs ont jusqu'à trois mètres d'épaisseur. On montre à Conflandey une plaque de foyer en fonte, ornée de deux colonnes et de trois croix, qui porte le millésime 1026. — Le château de Frasne, un des mieux conservés du département, a appartenu au célèbre cardinal de Granvelle. — On voit près de Fouvent-le-Haut les ruines d'un immense

château détruit au XVIIe siècle, et que possédait, dit-on, la maison de Vergy.

Le territoire de la Haute-Saône offre un grand nombre de ruines d'abbayes et d'églises autrefois célèbres. Ces monuments élevés à grand frais furent détruits pendant les différentes invasions des Bourguignons, des Sarrasins, des Normands, des Anglais, des Autrichiens et des Espagnols. Quelques-uns durent leur ruine aux troubles intérieurs qui désolèrent le pays, aux guerres de Louis XIV et aux dévastations révolutionnaires.

MŒURS, CARACTÈRE, ETC.

« Les habitants de la Haute-Saône ayant été moins mêlés avec les conquérants francs ou bourguignons, que ceux d'autres parties de la France, représentent assez exactement, par leur extérieur, l'ancienne race gauloise, ou le peuple gallo-romain. — Ils sont généralement grands, bruns, secs, plus robustes qu'agiles et adroits, plus constants et braves que fins. Ils s'épuisent souvent de bonne heure, dans les campagnes, par des travaux, excessifs plutôt que bien dirigés ou éclairés. — Livrés la plupart à l'agriculture, dans un pays fertile en grains et en légumes, où l'aisance est presque uniformément répandue, depuis long-temps ils n'ont pas connu, si ce n'est au commencement de 1817, une des causes les plus grandes de maladie et de dépopulation, la disette et l'indigence. — Leurs vins, acides ou tartareux, sont faibles, légers, et, par-là, moins dangereux. — On remarque plus de tempérance qu'autrefois dans les repas où ils se réunissent, repas dont les excès nuisaient non moins à la santé qu'à l'amour de l'ordre et de l'industrie. — Si la même amélioration s'opérait dans les mœurs de la jeunesse, si les mariages étaient moins précoces et mieux assortis sous le rapport physique, les générations futures y gagneraient beaucoup. »

A ces détails, empruntés à un écrivain de la Haute-Saône, nous allons joindre quelques observations personnelles.

Les Francs-Comtois ont, à l'époque de la conquête de leur province par Louis XIV, montré beaucoup de dévouement pour la maison d'Autriche, dont la domination avait été pour eux douce et paternelle. Ils se sont défendus avec un courage héroïque, et leur fidélité était passée en proverbe. — S'il faut en croire certains documents publiés depuis peu d'années, il existait encore, en 1789, dans la Franche-Comté, un parti hispano-autrichien. — Il paraît que, de son côté, la cour de Vienne n'avait point abandonné, malgré le siècle qui s'était écoulé, ses prétentions sur ce pays. — Son plénipotentiaire au congrès de Rastadt, le comte de Metternich, père du fameux ministre actuel, réclamait encore, après les mémorables campagnes d'Italie et le traité de Campo-Formio, le *cercle de Bourgogne*, comme si les Impériaux eussent été campés dans la Lorraine. Ce fut sans doute aussi par suite d'une arrière-pensée survivant à tant d'événements, que, lors de l'invasion de 1814, les troupes autrichiennes, laissant aux Russes et aux Prussiens le soin de marcher les premiers sur Paris, s'arrêtèrent seules dans les départements du Doubs et de la Haute-Saône, pour y faire le siége des places francs-comtoises. — Aujourd'hui, et quoique entrés des derniers dans la grande famille française, les habitants de ce pays ont accepté franchement notre fraternité, et ils se font remarquer par la vivacité de leurs opinions nationales et par leur dévouement patriotique. — Ils ont conservé le courage de leurs ancêtres et ont transporté à la France les anciens sentiments d'affection qui les attachaient à l'Espagne autrichienne. Les bataillons de la Haute-Saône se sont distingués pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire. On les estimait à cause de leur patience au milieu des fatigues et des privations, de leur fermeté dans les circonstances périlleuses, et de leur bravoure dans les combats.

Les habitants de la Haute-Saône sont aptes à toutes les professions qui demandent un esprit sain et juste, une persévérance toujours égale, et une habitude suivie du travail. — Le département a produit de braves guerriers, des hommes d'État habiles, des savants instruits; il se fait surtout remarquer par le nombre des théologiens, des médecins et des chirurgiens qui y sont nés. — La belle époque des théologiens a été celle de la domination espagnole : les dignités ecclésiastiques conduisaient alors aux honneurs temporels. — Plusieurs personnages nés dans le pays ont figuré avec éclat dans les conciles, et notamment au fameux Concile de Trente. — Les médecins et les chirurgiens, qui se sont multipliés depuis que la théologie a cessé d'être un moyen de fortune, ont fait preuve, généralement, d'habileté pratique, et de connaissances médicales. On a compté parmi eux des hommes dont la science s'honore encore aujourd'hui.

L'habitant des campagnes est économe et intéressé, mais néanmoins hospitalier; il est d'un caractère doux et bon, mais il se montre opiniâtre pour ce qui touche à ses préjugés et à ses habitudes. — Les mœurs des familles sont pures; la nourriture est frugale, la manière de vivre simple et régulière. Les femmes sont habituées à respecter leur mari; les parents témoignent beaucoup d'affection pour leurs enfants, et ceux-ci montrent à leur tour de la tendresse et du dévouement pour leurs parents.

LANGAGE.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit ailleurs (t. I, p. 314) sur le patois de la Franche-Comté, qui, comme le patois lorrain, serait, d'après M. Fallot (de Montbelliard), un idiome dérivé de l'ancienne langue en usage dans les Gaules, avant la conquête romaine; seulement, afin de faire connaître quelques-unes de ses variétés dans le département de la Haute-Saône, où, de commune à commune, il offre de notables différences, nous allons rapporter plusieurs versets de la parabole de l'*Enfant prodigue*, traduits dans les patois divers de quatre cantons.

Patois de Champagney.	
In homme avat dous boubes. Lo pu jône diji à son père : « Père, ballie me la pâ de bin que me vin. » A li patagi son bin.	Un homme avait deux fils : le plus jeune dit à son père : « Mon père, donnez-moi ce qui doit me revenir de votre bien. » Et le père fit le partage de son bien.
In peu de temps apré, lo pu jône ayant tot raméssa, pachi po in païs bin éloignie, al y mingi tot son bin en vicant dans la débauche.	Peu de jours après, le plus jeune de ces deux fils, ayant amassé tout ce qu'il avait, s'en alla dans un pays étranger fort éloigné, où il dissipa tout son bien en excès et en débauches.
Apré qu'al ut tot mingie, al y arrivi ène gran famène dans lo païs, a quemence lu meume à mancâ.	Après qu'il eut tout dépensé, il survint une grande famine dans ce pays-là, et il commença à tomber en nécessité.
Patois de Vauvilliers.	
Ne sechant quoi fâre, et se metteût vôlot chie in monsieur du pays, que l'envoyent gaidia las gouris.	Ne sachant que faire, il entra valet chez un des habitants du pays, qui l'envoya dans sa maison des champs pour y garder les pourceaux.
Quelques fois el aivait si faim, qu'el airait vlu vivre do mégie das gouris; mais nun ne lui en bayoit.	Et là, il eût été bien aise de remplir son ventre des cosses que les pourceaux mangeaient; mais personne ne lui en donnait.
In joûe qu'et reflêchissait et déjet : « Combien d'ovrés dans let moigeon de mon père vivant dans l'ebbondance, et my je crève de faim.	Enfin, étant rentré en lui-même, il dit : « Combien y a-t-il chez mon père de serviteurs à gages qui ont plus de pain qu'il ne leur en faut, et moi, je meurs ici de faim.
Patois du canton de Vesoul.	
« Ei fau qu'i m'leuve, qu'i oîle treuvâ mon pare, et qu'i li dije : « Pare, i â peichié contr' lou Cie « è ve vô.	« Il faut que je me lève et que j'aille trouver mon père et que je lui dise : « Mon père, j'ai péché « contre le Ciel et contre vous.

HAUTE SAÔNE

- ● Chef lieu d'Arrondissement.
- ⊙ Chef lieu de Canton
- Route avec distances en lieues de P. d'un relais à l'autre
- Route sans relais
- ▪ Bureau de Poste aux Lettres

Myriametres

Lieues de Poste 1 2 3 4 5 6 7

Ancien Chateau de Beaufremont.

Dressé par Monin

Gravé par Laguillermie et Rambos Rue des Noyers 56

Percy.

Toulongeon.

Hôtel de Ville de Luxeuil.

« I n'seu pâ deigne estheure « d'être épelà vout' gaichon, trei- « tâ-me don coument l'iun d'vôs « vôlo. »

È s'levi don, peu s'en êlit treuvâ son pare; mâ quand el êtô encou bin loin, son pare l'on vit et lou cueu li seignit lâmoi, èl écourut l'eimbressie e lou bagie.

Patois de Champlitte.

Et son fils l'y disai : « Mon père, j'ei peché conte le Ciel et conte vous, et y ne seu pu daigne d'être aipellai vote gasson. »

Taut de suite le pere ai dit ai ses vauleus : « Aippotai vite sai premaire reube et l'y mettai et mettai l'y aitant eine bague au do, et des souiers ai ses pieds.

« Aimenai aitant le viau gras, et tuai-le, deignons et feson de bons fricans.

« Ai cause que mon gasson que voici aitot mo et l'a ressuscitai, et l'aito perdu et l'a raitreuvai. »

« Et je ne suis plus digne d'ê- « tre appelé votre fils; traitez-moi « comme un des serviteurs qui « sont à vos gages. »

Il se leva donc et vint trouver son père; et lorsqu'il était encore bien loin, son père l'aperçut et en fut touché de compassion; et courant à lui, il se jeta à son cou et le baisa.

Et son fils lui dit: « Mon père, j'ai péché contre le Ciel et contre vous; et je ne suis plus digne d'être appelé votre fils. »

Alors le père dit à ses serviteurs : « Apportez promptement la plus belle robe et l'en revêtez; et mettez-lui un anneau au doigt et des souliers aux pieds.

« Amenez aussi le veau gras, et le tuez; mangeons et faisons bonne chère.

« Parce que mon fils que voici était mort, et il est ressuscité; il était perdu, et il est retrouvé. »

NOTES BIOGRAPHIQUES.

Parmi les hommes remarquables nés dans le département, nous devons nous borner à citer :

Le capucin ANDRÉ, astronome et géographe, auquel on doit les premières mappemondes projetées sur le méridien de Paris; le consul BEAUCHAMPS, orientaliste et diplomate habile, auquel Bonaparte confia, au Caire, la mission délicate d'aller à Constantinople expliquer les causes de l'expédition d'Égypte; le savant bénédictin BERTHOD, un des auteurs de la grande collection *Bollandine*, sur les actes des saints; *Jean* BOUTECHOUX, secrétaire d'État de Philippe II, roi d'Espagne; BOY (de Champlitte), chirurgien militaire distingué, auteur de l'hymne célèbre *Veillons au Salut de l'Empire;* BUREAU-DE-PUSY, membre de l'Assemblée constituante, et un de ceux auxquels on doit la division de la France par départements, à la fois chimiste, mathématicien et littérateur, célèbre surtout par sa captivité à Olmutz avec Lafayette; l'habile mathématicien COURNOT; le grand chirurgien DESAULX, qui s'occupa avec zèle de l'établissement des écoles cliniques; DUCHANOY, docteur régent de l'ancienne Faculté de Médecine de Paris, auteur du premier écrit publié sur l'*Art d'imiter les Eaux minérales*, un des plus actifs propagateurs de la vaccine en France; *René François* DUMAS, de sanglante memoire, président du Tribunal révolutionnaire; le spirituel D'EPAGNY, auteur de *Luxe et Indigence*, de *Dominique le Possédé*, et d'une foule d'ouvrages comiques où se trouvent réunis la gaieté, la vérité et l'esprit d'observation: l'agronome GENTIL, ami de Buffon, auteur de plusieurs ouvrages sur l'économie rurale, et, entre autres, d'un *Traité d'Œnologie* ou *l'Art de faire les Vins;* le brave général GRUYER; le cardinal DE JOUFFROY, habile théologien, qui fut chargé par le pape de négocier avec Louis XI l'abolition de la *pragmatique sanction;* le savant LAIRE, bibliographe rempli d'une vaste érudition; LANCELOT, moine bénédictin, savant helléniste, traducteur du *Traité du Sublime* de Longin; le médecin MAGNEN, professeur à l'Université de Paris, dans le XVII[e] siècle, auteur, entre autres ouvrages, du *Democritus reviviscens;* le célèbre PERCY, membre de l'Institut, un de nos excellents chirurgiens militaires; le fameux naturaliste ROMÉ-DE-LILLE, non moins habile archéologue; le jurisconsulte SEGUIN, commentateur estimé de Justinien, et antiquaire distingué; L. SUCHAUX, auteur des *Annuaires de la Haute-Saône*, si remplis de documents utiles, de faits curieux et de recherches consciencieuses; le professeur de philosophie THIERRY, qui, comme le célèbre Sanderson, était aveugle dès le berceau, et dont l'école publique obtint de grands succès et attira de nombreux auditeurs; THIOUT, fameux horloger du XVII[e] siècle, auteur d'un *Traité* estimé *de l'horlogerie mécanique;* TOULONGEON, membre distingué de nos assemblées politiques, auteur d'écrits historiques fort intéressants sur la révolution française; l'évêque de Coria, VANDENESSE, qui fut grand aumônier de Charles-Quint; le brave colonel VIOLET, qui trouva une mort glorieuse à Aboukir, etc.

TOPOGRAPHIE.

Le département de la Haute-Saône est un département *méditerrané*, région de l'est. — Il est formé d'une partie de l'ancienne Franche-Comté. — Il a pour limites: au nord, le département des Vosges; à l'est, celui du Haut-Rhin; au sud, ceux du Doubs et du Jura; et à l'ouest, ceux de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne. — Il tire son nom de sa position sur le cours supérieur de la Saône; sa superficie est de 515,000 arpents métriques.

SOL. — Le territoire du département est en général montagneux; cependant on peut le diviser en deux zones assez distinctes. Celle du S.-O. au N.-O. (arrondissements de Gray et de Vesoul), et celle du S.-E. au N.-E. (arrondissement de Lure). Dans la première, le sol n'est dominé par aucune haute montagne; il offre des coteaux couverts de vignes et de bois, de vastes prairies baignées par les eaux fécondantes de la Saône et de l'Ognon, et des champs fertiles. Dans la zone septentrionale, la contrée s'élève et devient plus âpre. Les montagnes se couronnent de forêts; les torrents, les cascades, les vallées agrestes et profondes se présentent à la vue. La superficie du sol n'est qu'un terrain aride, où la végétation des céréales est languissante, mais dont les entrailles abondent en richesses minéralogiques.

MONTAGNES. — Le ballon de Lure, le ballon de Servance et le mont de Vannes, sont les seules montagnes remarquables du département. Le ballon de Lure, qu'on appelle aussi la *Planche des Belles-Filles*, a 1,300 mètres de hauteur au-dessus du niveau de la mer. Il se compose de trois mamelons formant une chaîne. Celui du milieu est le plus élevé On y trouve un pâturage qui nourrit du bétail pendant l'été, et où l'on fabrique des fromages façon de Gruyère. — Le ballon de Servance a 1,250 mètres de hauteur absolue. Son sommet qui a 1,200 mètres de circuit forme aussi un pâturage où les habitants de Servance envoient leurs bestiaux dans la belle saison. Le mont de Vannes tient au ballon de Servance par une côte étroite qui sépare la vallée de Fresse de celle des Plancher-lès-Mines; il a 690 mètres de hauteur. — Ces trois montagnes se rattachent au ballon d'Alsace, qui forme une des extrémités de la chaîne des Vosges.

LACS ET ÉTANGS. — RIVIÈRES. — Le département ne renferme qu'un petit nombre d'étangs et de lacs : leur superficie totale n'est pas évaluée à plus de 1,368 hectares. — Il est arrosé par un grand nombre de cours d'eau, et par plusieurs rivières dont les principales sont: la Saône, le Coney, la Lanterne et l'Ognon. Les trois premières seules sont navigables, et encore la Lanterne ne l'est-elle (de Luxeuil à la Saône) que dans les crues seulement. — Le départem. possède un port sur la Saône. — On évalue la longueur totale du cours de ces rivières propre à la navigation à 28,000 mètres, et la partie flottable à 124,000. — La Saône, qui donne son nom à ce département et à celui de Saône-et-Loire, a sa source à Viomenil (Vosges). Cette rivière coule du nord au sud, depuis son entrée dans le département jusqu'à Chemilly, et du nord-est au sud-ouest jusqu'à sa sortie. Elle est, comme on sait, le principal affluent du Rhône dans lequel elle se jette au-dessous de Lyon. A mesure qu'elle s'éloigne de sa source, sa largeur augmente et sa pente diminue. La lenteur de son cours l'avait fait appeler, par les Celtes *Arar*. La syllabe *ar*, en langue celtique, signifie lent. *Arar* était le superlatif, *très lent.* César, en parlant de la Saône, dit; *Arar fluit incredibili*

lænitate. Eumène l'appelle une rivière paresseuse, incertaine, tardive, *segnis et cunctabundus annis tardusque*.

Routes. — On compte dans le département 19 routes (5 royales et 14 départementales), dont la longueur totale est de 721,340 mètres (environ 181 lieues de poste); elles sont en général en bon état et bien entretenues.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Le climat est plus doux que dans la plupart des départements voisins; l'été et l'hiver y sont tempérés; l'automne est ordinairement beau : seulement le voisinage des montagnes et l'affluence des neiges, quand elles s'accumulent sur leurs sommets, où lorsqu'elles fondent, causent, surtout au printemps, de fréquentes variations de température.

Vents. — Les vents dominants sont ceux du sud-ouest, qui sont doux et humides et qui alternent avec les vents secs et vifs du nord-est et les vents froids du nord-ouest.

Maladies. — Les affections catarrhales et rhumatismales, les maladies inflammatoires, pulmoniques et cérébrales sont les plus communes. La surdité est assez fréquente parmi les vieillards qui habitent les montagnes.

HISTOIRE NATURELLE.

Fossiles. — Le sol du département renferme un grand nombre de débris d'animaux et de végétaux fossiles. — Dans les terrains intermédiaires, les débris d'animaux appartiennent aux crustacés, aux zoophytes et à des mollusques de genres qui n'existent plus. Les terrains secondaires offrent des poissons, des crustacés, des reptiles de formes singulières, des coquillages (ammonites, gryphées, etc.), de grandes tortues, des crocodiles et d'immenses lézards. Les terrains tertiaires recèlent, outre les coquilles analogues à celles qui vivent aujourd'hui dans nos mers et dans nos étangs, des ossements de grands quadrupèdes terrestres différents de ceux actuellement vivants, et dont les caractères se rapprochent de ceux des tapirs, des rhinocéros et des chameaux; ce sont les palætheriums, les lophiodons, les anoplotheriums, les antracotheriums, les adapis et les cheroptames. Les terrains d'alluvion renferment des ossements d'animaux terrestres en grande partie inconnus ou au moins étrangers, tels que des carnassiers de la taille du lion, du tigre et de l'hyène; des éléphants, des rhinocéros, et des hippopotames, accompagnés d'ossements de chevaux et de plusieurs grands ruminants.

Règne animal. — Les races d'animaux domestiques sont les mêmes que dans les départements voisins. — Il existe deux variétés de l'espèce chevaline dont l'une, d'origine suisse, donne de bons chevaux de roulage, d'artillerie et de cavalerie. — Parmi les animaux sauvages on remarque le loup, le renard, le chat sauvage, la loutre, le blaireau, etc. — Les sangliers sont assez nombreux; le cerf et le chevreuil plus rares. — On trouve en abondance des lièvres et des lapins. — Les oiseaux de toute espèce, de basse-cour, de gibier et de passage sont très multipliés. On voit dans le département, mais rarement, l'outarde, le cygne, le pélican, l'esprit et le goéland. — On remarque parmi les oiseaux de proie, l'aigle, l'épervier et la buse. — Parmi les reptiles, la vipère et la couleuvre sont communes. Les rivières fournissent un grand nombre d'excellents poissons. On vante la carpe de la Saône et du Salon, le barbeau de l'Ognon, la truite saumonée du Rahin et du Breuchin; les écrevisses du Coney et du Plané sont aussi très recherchées.

Règne végétal. — Les essences dominantes dans les bois sont : le chêne, le hêtre et le charme. — L'orme, le tremble, l'érable, le frêne, s'y rencontrent plus rarement. — On trouve le sapin dans l'arrondissement de Lure. Les principales plantes qui croissent sur les montagnes de la Haute-Saône sont : la digitale, l'arnica, le pied-de-chat, la mélisse, la valériane, les véroniques, etc. On trouve au bord des rivières, les asters, l'androcenum, la sagette, l'hypne, les coronilles, les roseaux odorants. L'ophrys insectifère se trouve dans le canton de Montbozon. — Les gramens de toute espèce pullulent dans les prés. Les céréales, les parmentières, les plantes textiles et tinctoriales sont cultivées avec succès.

Règne minéral. — Le département est peut-être un des plus riches de la France sous le rapport des productions minérales. On y trouve le granit rouge, le granit feuille-morte, le porphyre vert, le porphyre violet, le schiste argileux, le schiste anthraciteux, le fer oligiste, le manganèse oxidé; des minerais de plomb, de cuivre, d'argent et d'or; le grès houiller, la houille, le grès rouge, le grès vosgien, le grès bigarré; la pierre lithographique, la pierre à chaux; des minerais de fer en roche; des marbres; d'excellentes pierres de taille; des minerais de fer en grains, en très grande quantité; le tuf calcaire, la tourbe, etc.

Eaux minérales. — L'établissement thermal de Luxeuil est un des plus célèbres de France; on y compte huit sources dont la plus chaude, celle du grand bain, a 52,50 degrés centigrades, et la moins chaude, celle du bain des hommes, 36,50. — Il y existe aussi une source ferrugineuse dont la température n'est que de 22,25. — Les eaux de Luxeuil sont employées principalement pour les affections nerveuses, les rhumatismes et les paralysies; on en fait usage en bains, en douches et en boissons. — Le département possède d'autres sources minérales peu fréquentées ou négligées, à Rèpes et à Fédry, et une source thermale à Visoncourt.

Eaux salées. — Le département renferme plusieurs sources d'eaux salées dont l'exploitation est négligée; les plus importantes sont celles de Saulnot et de Scey-sur-Saône. — On exploite à Gouhénans un banc de sel gemme très riche qui a été découvert sous une couche de charbon de terre, de sorte que cette mine offre à la fois la matière première et le combustible nécessaire pour en tirer parti. L'exploitation a lieu en saturant de parties salines une masse d'eau qu'on soumet ensuite à l'évaporation.

CURIOSITÉS NATURELLES.

Grottes. — Cavernes a ossements. — Il existe dans le département cinq localités qui offrent des grottes creusées dans des calcaires appartenant aux trois étages du terrain jurassique. Malgré la différence de position géologique, il est probable que toutes ces grottes datent de la même époque et ont la même origine.

Deux des grottes, celles d'*Échenoz* et de *Fouvent* offrent des débris d'animaux, d'espèces pour la plupart éteintes aujourd'hui, et qui ont été sans doute détruits lors de la dernière des grandes révolutions arrivées à la surface du globe. — Les trois autres grottes, celles de *Quincey*, de *Chaux* et de *Frétigney*, ne recèlent aucuns restes d'animaux antédiluviens, mais présentent quelques stalactites plus ou moins remarquables. — Les grottes de Fouvent sont au nombre de trois. La première, appelée *trou de la Roche-Sainte-Agathe*, est un couloir long de 60 mètres, large de 2 mètres et dont la hauteur varie de 70 centimètres à 3 mètres. Les jeunes femmes du pays y vont en pèlerinage. La seconde, dite *de Saint-Martin*, a la forme d'une demi-calotte sphérique, dont le rayon et la hauteur sont d'environ 5 mètres. C'est dans la troisième, située au pied du flanc opposé du vallon, qu'on a découvert, en 1800, les ossements fossiles décrits par Cuvier dans son grand ouvrage qui a fait une révolution dans les sciences géologiques. M. Thirria, ingénieur des mines à Vesoul, a fait de nouvelles fouilles dans cette grotte en 1827, et y a trouvé des débris d'*éléphant*, de *rhinocéros*, d'*hyène*, d'*ours* des cavernes (ursus spelæus), de *cheval*, de *bœuf* et de *lion*. Les cinq premiers genres étaient connus par les fouilles faites en 1800, mais on n'y avait pas encore recueilli d'ossements de bœuf et de lion. La grotte de Fouvent est la première où l'on ait découvert en France

des ossements fossiles, depuis on en a trouvé dans les grottes de Lunel-Viel (Hérault), de Bize (Aude), d'Osselles (Doubs), d'Échenoz (Haute-Saône). — La grotte d'Échenoz se nomme le *Trou de la Baume*, et se compose de quatre chambres de plein-pied. M. Thirria a aussi exploré cette grotte en 1827, c'est alors qu'il y a découvert un grand nombre d'ossements fossiles.

Église de Combe-l'Épine. — Des ouvriers occupés à extraire du minerai dans un canton du territoire de Calmontier appelé Combe-l'Épine, découvrirent anciennement une grotte spacieuse, où coule une fontaine, et qui est restée depuis ouverte aux curieux et aux cultivateurs qui vont y puiser de l'eau pendant les travaux de la campagne. — On a donné à cette grotte le nom d'*Église de Combe-l'Épine*, parce que l'entrée et l'intérieur représentent assez exactement le portail et le vaisseau d'une chapelle, et plus encore sans doute parce que l'imagination des premiers auteurs de cette découverte leur fit voir un autel, des cierges régulièrement placés, des statues, etc., dans l'arrangement fortuit des stalactites et des cristallisations qu'offre le fond de la grotte.

Gouffres divers. — Le Frais-Puits. — Comme le département du Doubs, celui de la Haute-Saône renferme des gouffres naturels, dont les uns reçoivent, sans jamais se remplir, les eaux de divers ruisseaux, et les autres épanchent, soit incessamment, soit dans des circonstances données, des masses d'eau d'un volume considérable. Parmi les premiers, on cite les *bas-fonds de Foncory* et de la *Chaudrotte*, le gouffre des *Perfonds de Vaux*, celui de *Quenoche*, le *creux d'Hyet*, etc. Les seconds sont le *creux du moulin de Chantereine*, à Veuvey; le *trou de la Roche*, à Echenoz; le *Ponzelot*, à Hugier; la *source du Jaleux*; le *puits des Joncs*, à Montagney; le *Font de Courboux*; la *fontaine de Disette*, à Baudoncourt; la source du *Plané*, celle de *La Buthiers*, au moulin de Noirfond, etc. — Mais le plus remarquable de tous est le *Frais-Puits*. — Dans une montagne près de Frotté, à une lieue de Vesoul, s'ouvre une caverne d'environ 90 pieds de largeur sur 120 de profondeur. Au fond est un gouffre étroit, ou puits, d'où il ne sort ordinairement qu'un mince filet d'eau; mais lorsqu'il a plu plusieurs jours de suite, on voit l'eau monter, remplir le puits, s'élancer à 25 et 30 pieds au-dessus, et inonder les campagnes voisines. — Quoique le Frais-Puits ne soit pas un voisinage agréable pour Vesoul, il l'a pourtant une fois sauvé du pillage. Cet événement, arrivé le 15 novembre 1557, mérite d'être connu. — Un corps de partisans allemands passait près de Vesoul. N'ayant pas touché leur solde, ils se révoltèrent contre leur chef, le baron de Polvillers, et résolurent de se dédommager, en pillant la ville. « Lors, il advint, raconte naïvement un vieil historien, que les soldats étant prêts à marcher avec quelques pièces d'artillerie menue et des échelles, pour forcer et emporter la ville et la mettre à sac, *Frais-Puits* se mit subitement à vomir tant d'eau (quoiqu'il n'eût plu, sinon vingt-quatre heures ou environ), qu'en moins de cinq ou six heures, toute la campagne en demeura couverte, ce qui fit croire aux soldats que les habitants avaient en leur puissance quelque cataracte par la levée de laquelle on pouvait baigner la campagne et noyer tous ceux qui se trouveraient sur icelle. Et en cette fantaisie, se retirèrent à la hâte, quittant la plaine pour se sauver au-dessus des montagnes, sans plus vouloir descendre pour demander le *guelt*, abandonnant échelles, artillerie, tambours et autres choses, voire, chose incroyable entre les Allemands, les bouteilles et les barils. »

Autres curiosités. — On cite encore dans le département : — La cascade de Brigandoux ; — le canal souterrain de la fontaine d'Etuz ; — le ruisseau de Meurcourt, dont les eaux enveloppent de concrétions lapidifiques les végétaux qu'on y dépose ; — les sources intermittentes de Rupt et celles qu'on nomme les *Sept-Fontaines* ; — la grotte de Percey, etc.

Curiosités végétales. — On remarque dans le bois de la Malachère un chêne dont le tronc unique se divise au sortir de terre en dix tiges élancées et parfaitement saines. Chacune de ses tiges à un pied de diamètre. — Le tilleul d'Oricourt s'élève au milieu du village. Son tronc a 16 pieds de circonférence, ses branches prennent toutes naissances à 6 pieds du sol, et forment une boule de verdure dont la circonférence est de 80 pieds. — Le tilleul réussit bien dans le département. On y en voit trois autres dont la grosseur est remarquable ; l'un à Lantenot et les deux autres à Fresne-Saint-Mamès. La tradition rapporte que ces derniers, qui ombragent une église gothique, datent de 1340.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Vesoul, sur le Durgeon, ch.-l. de préfect., à 88 l. E.-S.-E. de distance légale de Paris (ou bien 48 postes 1/2). Pop. 6,272 h. — Vesoul a une origine ancienne : cette ville appartint successivement aux archevêques de Besançon, aux ducs de Bourgogne et à la maison de Faucogney; les seigneurs de cette maison y résidèrent dans les XIe et XIIe siècles, comme vicomtes héréditaires; ils prenaient souvent dans leurs actes le titre de *proconsuls de Vesoul*. La ville, dans le Xe siècle, était déjà assez forte et assez peuplée pour se défendre contre Henri-le-Grand, duc de Bourgogne, et contre Lambert, comte de Châlon. En 1360, les Anglais la prirent et la dévastèrent. — Rétablie et repeuplée par Jean de Rey, gouverneur du pays, elle fut de nouveau presque entièrement détruite en 1479, par Charles d'Amboise, commandant les troupes de Louis XI, et les habitants furent passés au fil de l'épée. — En 1566 la ville s'était rétablie lorsque la peste s'y déclara avec tant de violence qu'elle n'y laissa en vie que 75 personnes; ce dernier désastre était à peine réparé qu'en 1596 Tremblecourt l'assiégea et y entra par suite d'une capitulation honorable, mais quand il eut pris possession de la ville et du château, il la livra au pillage et au meurtre. — Après cette époque, on démolit peu à peu les fortifications du château, trop resserré pour renfermer la garnison et les munitions nécessaires pour sa défence. Toutefois la ville ne fut démantelée qu'en 1649, après qu'elle eut été prise par le vicomte de Turenne. Dix-sept ans après on songeait à en réparer les fortifications, lorsqu'en 1667 les Français la reprirent. — Enfin, en 1674, elle éprouva un nouveau siége, et devint définitivement française en 1678, à la paix de Nimègue. — Après une longue période de paix, Vesoul eut à subir, en 1814 et 1815, l'occupation et le passage des armées alliées. — Vesoul compte environ 600 maisons, 22 rues, 6 places et 8 fontaines. — Cette ville est située agréablement dans un vallon fertile arrosé par le Durgeon, au pied d'une montagne qu'on nomme *la Motte-de-Vesoul*, montagne conique, à pentes escarpées et cependant couverte de vignes et de pâturages. Le panorama qu'on découvre de son sommet est vaste et intéressant. La ville est propre et bien bâtie; la plupart de ses rues sont bien percées, larges et bien entretenues. On y remarque nombre de grandes et belles constructions, surtout parmi les bâtiments d'utilité publique, telles que les casernes de cavalerie, construites en 1777; l'hospice civil et militaire, très bien administré; l'hôtel de la préfecture, construit en 1822; la salle de spectacle, propre et jolie; l'église paroissiale, construite il y a cent ans, dont le maître autel est superbe, et qui possède aussi un ancien sépulcre dont les figures sont fort belles; l'établissement des bains publics, le palais de justice, l'hôtel-de-ville, etc. — Vesoul possède une bibliothèque publique, riche de 21,000 volumes, un cabinet de physique et d'histoire naturelle, une pépinière départementale, de jolies promenades, etc.

Jussey, ch.-l. de cant., à 8 l. de Vesoul. Pop. 2,595 hab. — La situation de Jussey est agréable et pittoresque, la ville gît au pied des montagnes des Vosges, au confluent de la Saône et de l'Amance, au milieu de riches et fertiles prairies; son vallon est d'une grande étendue, mais il est resserré entre des collines élevées. La partie basse s'ouvre davantage et présente à la sortie de la ville du côté de la Haute-Marne et des Vosges, un magnifique bassin couvert de prés, et protégé par une longue et large chaussée; l'eau de qualité excellente abonde dans la ville, presque chacun des habitants de la grande rue possède une fontaine dans sa cave et un réservoir dans son jardin; la ville a en outre quatre jolies fontaines publiques. — De nombreux débris d'antiquités trouvés dans ses environs, les restes d'une voie romaine et les fondations de vastes édifices qui existent sur le territoire de la ville, prouvent que la fondation de Jussey remonte à une époque fort reculée; à l'époque où son histoire devient certaine, Jussey était une place fortifiée, on voit dans les champs voisins de profondes ravines qui paraissent avoir été jadis des fossés d'enceinte. Il y avait un château-fort dont la garnison capitula en 1595, après avoir longuement résisté à l'armée de Tremblecourt: ce château fut dévasté, et sur ses ruines on éleva un couvent de

capucins, en 1621. La ville fut plusieurs fois en proie aux malheurs de la guerre. Après divers désastres, l'hôpital que les anciens souverains de la province y avaient fondé, fut réuni, en 1696, à celui de Vesoul.

Noroy-le-Bourg, ch.-l. de cant., à 3 l. E. de Vesoul. Pop. 1,152 habit. — Noroy était jadis une petite place forte; il possède des débris des énormes murs qui l'entouraient, et une de ses portes est encore assez bien conservée. Ses murs avaient été réparés en 1360, mais ils ne purent garantir la ville des dévastations qui désolèrent le pays pendant les xive, xve et xvie siècles. Lors de l'expédition de Tremblecourt, un de ses officiers rançonna d'abord le bourg et le pilla ensuite. Noroy est situé sur un plateau au sommet duquel jaillissent trois sources abondantes. — Leur cours est tout-à-fait extraordinaire, car on ne sait ni d'où elles viennent ni où elles vont; après avoir fait tourner trois moulins elles disparaissent à peu de distance du bourg, dans un gouffre dont l'issue est ignorée et près duquel est une source d'eau ferrugineuse. On vante beaucoup la pureté et la fraîcheur de leur eau.

Port-sur-Saône, sur la rive gauche de la Saône, ch.-l. de cant., à 3 l. de Vesoul. Pop. 1,894 hab. — Cette ville est l'ancien *Portus-Abucinus* des Romains; il est probable que la ville antique se prolongeait sur les deux rives de la Saône, car on a trouvé dans les environs des tuiles romaines, des mosaïques, des médailles et des fragments d'architecture, surtout au village de Saint-Valère, situé près du pont de la Saône; on y voyait même encore, il y a peu d'années, les restes d'un canal revêtu de briques qui avait sans doute servi à amener des eaux dans la ville occidentale; enfin on y a découvert un fragment d'une statue en marbre du meilleur style. On remarque dans une petite île près du pont les ruines d'une forteresse qui a appartenu à la maison de Port, déjà connue au xiiie siècle. *Portus-Abucinus* était le chef-lieu du comté des Portisiens, qui comprenait le territoire que renferme aujourd'hui le département de la Haute-Saône. — Au xiie siècle le canton de Port-sur-Saône se nommait encore *Pagus-Portisiorum*, ou *Comitatus-Portensis*. La ville alors était considérable et faisait un grand commerce; mais elle fut ruinée dans les guerres du xve au xviie siècle. Les Français surtout la dévastèrent. — Le nouveau pont sur la Saône est remarquable par son élégance et sa solidité.

Scey-sur-Saône, port, ch.-l. de cant., à 4 l. 1/2 O.-N.-O de Vesoul. Pop. 1,842 hab. — Ce bourg, traversé par la grande route de Besançon à Neufchâtel, réunit tous les avantages : situation agréable, paysage charmant, fontaines abondantes, riches pâturages, belle rivière, abondance de vignes et de bois, territoire très fertile, etc. Il est très commerçant, surtout à cause de son port près duquel est un beau pont de quatorze arches que fit construire Louis XIV. La partie du lieu dit le Bourg était fortifiée d'un rempart, d'un fossé et de quelques tours qui n'existent plus. On y voit les restes d'un magnifique château qui appartenait à la maison de Beaufremont, et qui a été incendié pendant la Révolution, époque où il fut converti en hôpital.

Gray, sur la rive gauche de la Saône, ch.-l. d'arond., à 16 l. 1/2 S.-O. de Vesoul. Pop. 5,940 hab. — L'origine de Gray remonte au viie siècle; favorisé par son heureuse situation, cette ville s'agrandit rapidement. La reine Jeanne, épouse de Philippe-le-Long, résidait habituellement dans un château qui occupait le haut de la colline de Gray; elle y fit construire une chapelle royale. Outre cet édifice et son église paroissiale, la ville eut trois couvents d'hommes, sept de femmes, un collége et une confrérie de pénitents noirs. En 1287, Othon IV, comte de Bourgogne, y établit une université qui fut transférée à Dôle, en 1420. Gray fut fortifié avec soin. Ses habitants portaient tous les armes et firent souvent preuve de courage.— En 1360, les compagnies de routiers qui faisaient alors des courses dans le pays, pillèrent et incendièrent Gray. — Le même désastre eut lieu en 1384. — Sous Louis XI la ville fut de nouveau brûlée par les Français, et ensuite par l'armée des sires de Vaudrey, quand ils la reprirent en 1477, sur Louis XI. — En 1544, Charles-Quint y établit le siége d'un bailliage composé de 184 villages. — Henri IV s'empara de la place en 1595, Louis XIV, en 1668 et en 1674; elle resta à la France, en 1678, avec la Franche-Comté. — Ses fortifications furent alors en grande partie détruites. Gray est situé en amphithéâtre sur une colline qui s'abaisse vers le septentrion, et domine une superbe prairie arrosée par la Saône. La ville est assez bien bâtie et ornée de fontaines publiques, mais les rues sont étroites, mal percées et de difficile accès. Son pont sur la Saône est d'une belle architecture, le quartier de cavalerie, la place de l'hôtel-de-ville, la promenade, la bibliothèque publique, de 4,000 volumes, sont dignes de remarque ainsi que le *Moulin de M. Tramoy*, établissement superbe sur la Saône; il se compose de 14 tournants, dont 9 moulent le grain et fournissent par jour 140 quintaux métriques de farines très recherchées à Lyon et à Marseille; les cinq autres mettent en mouvement une scierie, une huilerie, un moulin à tan, un moulin à foulon et une machine fort ingénieuse qui sert à cribler et à nettoyer les grains.

Champlitte, ch.-l. de cant., à 6 l. de Gray. Pop. 3,559 hab. — Cette ville est située sur la croupe et le penchant d'une colline fort élevée, au pied de laquelle coule la petite rivière de Salon; la ville est divisée en deux parties, celle sur la colline se nomme *Champlitte-le-Château*; l'autre, qui descend jusqu'au bord de la rivière, est la ville proprement dite; il y existait autrefois un prieuré à la nomination du roi, une collégiale et un couvent de capucins; sur le sommet de la colline s'élèvent les ruines d'un vieux et curieux château qui commande les environs; au milieu de la cour on remarque un puits d'une vaste profondeur; il a fallu, pour trouver l'eau, percer la colline jusqu'au niveau de la rivière. — Un autre château plus moderne était habité à l'époque de la révolution par le marquis de Toulongeon, seigneur du lieu, et sert maintenant d'hôtel-de-ville. — Champlitte est de fondation ancienne; des seigneurs qui en portaient le nom, elle passa, en 1228, à la maison de Vergy, et fut érigée en comté en 1574, par Philippe II, d'Espagne. — Elle eut sa part dans les désastres qui affligèrent la Franche-Comté, et fut plusieurs fois prise et reprise, pillée et incendiée; enfin, après la pacification entre les deux Bourgognes, opérée en 1642, cette malheureuse ville jouit de temps plus calmes et put s'occuper de relever ses ruines. Elle a depuis long-temps fait disparaître les traces de ses malheurs, mais elle n'a pas pu recouvrer son ancienne importance.

Gy, ch.-l. de cant., à 5 l. E. de Gray. Pop. 2,893 hab. — Cette petite ville agréable, très industrieuse, est située avantageusement sur la rive gauche de la petite rivière Murté; on y remarque un beau château qui jadis appartenait aux archevêques de Besançon, et fut souvent la résidence de ces prélats; il est placé sur la crête d'une colline élevée. Il recevait anciennement garnison; la ville était alors place de guerre; elle fut plus tard démantelée, et son château changea de destination.

Lure, près de la rive droite de l'Ognon, ch.-l. d'arrond., à 7 l. N.-E. de Vesoul. Pop. 2,848 hab. — Lure est une ville ancienne et qui fut jadis importante; elle possédait une célèbre abbaye fondée dans le viie siècle, et dont l'abbé avait le titre de prince de l'empire. — En 870, Lure était assez considérable pour qu'il en fût fait mention dans le partage qui eut lieu entre Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve. C'était une place forte au xive siècle; elle souffrit souvent le pillage et l'incendie dans les guerres qui précédèrent la conquête de la province par Louis XIV. Lure est située au milieu d'une plaine vaste et marécageuse. Le terrain sur lequel s'élève la ville est presque entièrement entouré de marais. Les routes royales de Paris à Bâle et de Besançon aux Vosges traversent la principale rue de Lure; une belle avenue de peupliers sur la route d'Alsace, sert de promenade aux habitants. — On remarque dans la Grande-Rue nombre de grandes maisons, mais mal alignées. Le collége est un bâtiment spacieux et imposant; un bel édifice situé à l'une des extrémités de la Grande-Rue, doit réunir la mairie, le théâtre, le tribunal, etc. Son plan est carré et vaste, sa distribution est bien entendue; mais, par une bizarrerie assez étrange, l'édifice n'est ni aligné ni parallèle avec la rue. L'église paroissiale, peu remarquable à l'extérieur, est intérieurement décorée avec propreté et avec goût.

Fougerolles, à 7 l. 1/2 de Lure. Pop. 5,798 hab. — Ce bourg, dont la population et la prospérité s'accroissent incessamment, est situé sur la rivière de Combauté, à 2 l. N. de Luxeuil. Il possède de nombreuses distilleries et fait un commerce considérable d'eau de cerises; c'est surtout à cette branche d'industrie que Fougerolles doit son bien-être; le bourg forme maintenant une des communes les plus populeuses du département. C'était jadis un domaine seigneurial qui appartenait à une branche cadette de la maison de Bourgogne : elle la posséda en bailliage pendant plusieurs siècles, puis ses seigneurs en furent souverains jusqu'en 1681, époque où Louis XIV fit prendre possession de la souveraineté en son nom. Fougerolles avait un château féodal considérable. On y voit maintenant avec plus de plaisir un assez grand nombre de constructions propres et spacieuses, la plupart modernes.

Héricourt, ch.-l. de cant., à 2 l. de Lure. Pop. 2,907 hab. — C'est une ancienne petite ville située sur la rive gauche de la Luzenne, qui y alimente plusieurs usines. Elle est irrégulièrement mais proprement bâtie. — L'activité de son industrie est remarquable. Sa population est en grande partie protestante, il n'y a qu'une église dans la ville. — Les catholiques célèbrent leurs offices dans le chœur, et les luthériens assistent à leurs cérémonies religieuses dans la nef. — L'ancien château des seigneurs du lieu existe encore ainsi que quelques autres vieilles et curieuses constructions. Héricourt jouissait jadis de plus d'importance, mais de moins de bien-être qu'à présent, et fut souvent l'objet de contestations entre les maisons d'Ortembourg et de Neuchâtel, qui s'en disputaient la possession. En 1425, l'évêque de Bâle, aidé de quelques seigneurs, en fit le siége et le ruina. En 1475, elle fut assiégée par l'armée du duc Sigismond, formée d'Allemands et de Suisses; le seigneur d'Héricourt, Thiébault, de Neufchâtel, s'avança pour secourir la place, et perdit inutilement 2,000



Chateau de Frasne.



Ancienne Abbaye de Luxeuil.



Vésoul.

hommes en cherchant à y jeter du secours. — Les bourgeois; réduits à l'extrémité, furent obligés de se rendre, *vie et bagues sauves*; en 1561, les ducs de Wurtemberg, princes de Montbéliard, firent l'acquisition d'Héricourt; un grand nombre de familles protestantes s'y établirent alors et introduisirent l'industrie qui distingue ce canton.

Luxeuil, près de la rive droite de Breuchin, ch.-l. de cant., à 4 l. 1/2 de Lure. Pop. 3,570 hab. — Ce lieu, qui possède un célèbre établissement d'eaux thermales, était déjà très fréquenté du temps des Romains, qui l'ornèrent de divers édifice. Luxeuil, à cette époque, se nommait *Luxovium*, et était rangé parmi les villes du second ordre. — Elle conserva sa réputation et son importance jusqu'au temps où Attila la détruisit de fond en comble; ses monuments, qui furent alors tous renversés, et qui après être restés long-temps ensevelis sous les décombres, sont exhumés journellement, attestent son ancienne splendeur. Luxeuil resta désert jusqu'au VIIe siècle, que saint Colomban, irlandais de naissance, vint y fonder un monastère célèbre, qui existait encore en 1789. — Au VIIIe siècle, les Sarrazins massacrèrent la population du Luxeuil et les moines de l'abbaye. Charlemagne rétablit le monastère qui devint le plus considérable de toute la Bourgogne. — En 888 et en 1201, l'abbaye fut de nouveau dévastée. — Cependant de son école sortirent les hommes les plus instruits et les prélats les plus distingués du temps. Luxeuil, plusieurs fois saccagé, fut fortifié et soutint plusieurs siéges, entre autres, en 1644, contre Turenne, et en 1674, contre Louis XIV; tous les deux s'emparèrent de la ville. — Luxeuil, situé au pied des Vosges, s'élève à l'extrémité d'une plaine fertile, qu'arrosent les eaux rapides de la Lanterne et du Breuchin; de vastes forêts couvrent le pays au nord, du sud à l'ouest la perspective est un riant paysage. — La ville n'est séparée de la commune de Saint-Sauveur que par le Beuchin qu'on traverse sur un beau pont; elle est propre, bien bâtie, et offre nombre de jolies maisons; l'édifice qui renferme les eaux minérales peut être compté parmi les plus beaux de la France. Il est situé à l'extrémité nord de la rue dite des Romains, au milieu d'un beau jardin, où des arbres d'une hauteur majestueuse forment de longues et fraîches allées. — Les forêts qui avoisinent la ville sont autant de promenades dont jouissent les étrangers et les habitants. — L'aile de l'édifice qu'on nomme le *Bain-Gradué*, n'est construite que depuis cinquante-cinq ans, et réunit tous les avantages. — Outre le grand bassin placé au milieu de la salle, et divisé en quatre réservoirs communs, on voit dans le contour intérieur du bâtiment, des cabinets où sont les bains particuliers; la même enceinte renferme des sources chaudes et froides; ces différentes sources alimentent plusieurs bassins appelés les *Bains-des-Dames*, *des Hommes*, les *Bains-Gradués*, le *Grand-Bain*, celui *des Pauvres*, le *Bain-Neuf*, enfin on compte encore vingt bains particuliers et sept douches. — Les fouilles faites à Luxeuil ou dans les environs, à diverses époques, ont produit de nombreuses découvertes en médailles d'or, d'argent ou de bronze, en statues et tombeaux. — On voit près de Luxeuil des restes de voies romaines et des ruines d'aqueducs qui conduisaient l'eau au palais des Thermes. En travaillant au pavé du faubourg des Romains, on a trouvé des bases de colonnes et des débris de chapiteaux qui avaient appartenu à un gymnase anciennement établi près des Thermes.

Saint-Loup, sur la rive droite de l'Angronne, ch.-l. de cant. à 7 l. 1/2 N.-O., de Lure. Pop. 2,663 habit. — Le premier nom de cette ville fut *Grannum*; c'était un *castrum* que les Romains avaient bâti sur les frontières des Vosges pour tenir en bride les belliqueux Angrons, dont le territoire s'étendait jusqu'à la Saône. Plus tard, ce castrum devint une forteresse vaste et capable d'une longue résistance. Ses habitants, qui en formaient la garnison, y osèrent braver la fureur d'Attila; mais ils furent victimes de leur courage et massacrés après la prise de leur ville. Quelques-uns s'étaient sauvés dans les bois, d'où ils revinrent ensuite relever leurs habitations. — Après la mort de saint Loup, évêque de Troyes, qui avait su arrêter les progrès d'Attila, les habitants de *Grannum* prirent ce saint pour patron et donnèrent son nom à leur ville. — Ils ne les préserva pas des Bourguignons et des Sarrasins, qui y renouvelèrent les cruautés d'Attila. — Après diverses guerres non moins acharnées, Saint-Loup, qui appartenait au duc de Bar, fut assiégé en 1450 par Thiébaud, duc de Bourgogne. Malgré l'intrépidité de la défense, la ville et le château furent pris et abandonnés à la rage des vainqueurs. Tout y périt: les habitants et les maisons disparurent dans les flammes. Une ville et une population nouvelle éprouvèrent en 1475 la colère de Charles-le-Téméraire.—Lorsque Louis XI s'empara des deux Bourgognes, Saint-Loup devint pays de surséance, et dut à cette espèce d'indépendance une période de calme et d'amélioration. — Bien que la ville ne fît pas partie de la Franche-Comté, Louis XIV s'en empara par un coup d'autorité, y mit garnison et lui donna le titre de ville. Elle est restée à la France depuis ce temps.—Saint-Loup est situé au pied des Vosges, au milieu de paysages pittoresques et au bord d'une plaine arrosée par la Seymouse, l'Angronne et le Combeauté.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 4 députés. Il est divisé en 4 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont: Vesoul, Jussey, Lure, Gray. — Le nombre des électeurs est de 938.

Administrative. — Le ch.-l. de la préfect. est Vesoul.

Le département se divise en 3 sous-préfect. ou arrond. comm.

Vesoul.	10 cant.,	213 comm.,	113,200 habit.
Gray.	8	166	88,237
Lure.	10	201	137,473
Total.	28 cant.,	580 comm,	338,910 habit.

Service du trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Vesoul), 2 recev. particuliers, 3 percepteurs d'arrondiss.

Contributions directes. — 1 directeur (à Vesoul) et 1 inspecteur,

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Vesoul), 1 inspecteur, 3 vérificateurs.

Hypothèques. — 3 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Vesoul), 2 directeurs d'arrondissements, 3 receveurs entreposeurs.

Forêts. — Le département forme la 19e conservation forestière, dont le chef-lieu est Vesoul. — 1 conservat. à Vesoul. — 3 insp., à Vesoul, Gray et Lure.

Ponts et chaussées. — Le département fait partie de la 4e inspection, dont le chef-l. est Dijon. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Vesoul.

Mines. — Le dép. fait partie du 9e arrond. et de la 3e divis., dont le ch.-l. est à Dijon. — 1 ingénieur des mines réside à Vesoul.

Haras. — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 3e arrond. de concours, dont le chef-lieu est Strasbourg.

Militaire. — Le département fait partie de la 6e division militaire, dont le quartier général est à Besançon. — Il y a à Vesoul: 1 maréchal de camp commandant la subdivision; 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Vesoul. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 21e légion, dont le chef-lieu est à Besançon.

Judiciaire. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Besançon.—Il y a dans le département 3 tribunaux de 1re instance, à Vesoul (2 chambres), Gray, Lure, et 1 tribunal de commerce à Gray.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département possède un archevêché érigé sur la fin du 2e siècle, dont le siége est à Besançon, et qui a pour suffragants les évêchés de Strasbourg, Metz, Verdun, Belley, Saint-Dié, Nancy.— Le départ. fait partie de l'arrondissement du diocèse de Besançon. — Il y a dans le département, —à Luxeuil, une école secondaire ecclésiastique; —à Vesoul, une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 2 cures de 1re classe, 26 de 2e, 296 succursales et 45 vicariats. — Il y existe diverses congrégations religieuses (voyez le département du Doubs) et des frères de la doctrine chrétienne à Gray et Vesoul.

Culte protestant. — Il existe à Héricourt une église de la confession d'Ausbourg, desservie par 5 pasteurs, résidant à Héricourt, Brevilliers, Tremoins, Claire-Goutte et Etobon.

Culte israélite. — Le département renferme 3 synagogues particulières, à Vesoul, à Gray et à Luxeuil, qui ressortissent du consistoire de Colmar.

Universitaire. — Le département est compris dans le ressort de l'Université de Besançon.

Instruction publique — Il y a dans le département: — 4 colléges: à Gray, à Lune, à Luxeuil, à Vesoul.— 2 écoles modèles à Saint-Rémy, à Vesoul. — Le nombre des écoles primaires du département est de 733, qui sont fréquentées par 45,098 élèves, dont 27,020 garçons et 18,078 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 104.

Sociétés savantes, etc. — Il existe à Vesoul une *Société d'Agriculture, des Sciences et du Commerce*. Lure et Gray possèdent des *Sociétés d'Agriculture*.

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 338,910 h., et fournit annuellement à l'armée 825 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

	Masculins.		Féminins.		
Mariages.					2,453
Naissances.					
Enfants légitimes	4,886	—	4,782	Total.	11,042
— naturels..	687	—	788		
Décès.	3,944	—	3,706	Total.	7,650

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 65,435,

Dont: 13,551 contrôle de réserve.

51,884 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit:

50,688 infanterie.

48 cavalerie.

130 artillerie.

1,015 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 10,000; équipés, 2,224; habillés, 11,107. 21,783 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 190 sont inscrits au registre matricule, et 64 dans ce nombre sont mobilisables ; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 79 sont soumis au service ordin., et 21 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont fourni à la garde nationale 12,782 fusils, 123 mousquetons, 8 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, lances, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (1831) :

Contributions directes.	3,308,650 f.	54 c.
Enregistrement, timbre et domaines.	1,201,897	36
Boissons, droits divers, tabacs et poudres.	2,185,763	51
Postes.	207,847	13
Produit des coupes de bois.	75,690	58
Produits divers.	53,071	73
Ressources extraordinaires.	828,782	58
Total.	7,861,653 f.	43 c.

Il a reçu du trésor 4,845,711 f. 44 c., dans lesquels figurent :

La dette publique et les dotations pour.	1,430,272 f.	52 c.
Les dépenses du ministère de la justice.	108,428	98
de l'instruction publique et des cultes.	300,600	21
de l'intérieur.	276	»
du commerce et des travaux publics.	529,012	30
de la guerre.	1,433,285	85
de la marine.	1,978	27
des finances.	123,968	76
Les frais de régie et de perception des impôts.	716,147	17
Remboursem., restitut., non valeurs et primes.	156,856	41
Total.	4,845,711 f.	44 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie ainsi annuellement, et pour les frais du gouvernement central, 3,015,941 fr. 99 c., ou environ le sixième de son revenu territorial. Il faut une active industrie pour réparer les pertes qu'occasione au pays une aussi considérable extraction de numéraire.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 246,419 f. 06 c.

SAVOIR : *Dép. fixes :* traitements, abonnem., etc.	64,022 f.	32 c.
Dép. variables : loyers, réparations, secours, etc.	182,396	74
Dans cette dernière somme figurent pour 31,655 f. » c. les prisons départementales, 4,187 63 les enfants trouvés.		
Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de.	23,970	»
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à.	71,413	36
Les dépenses des cours et tribunaux sont de.	76,181	35
Les frais de justice avancés par l'Etat de.	30,779	34

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 515,000 hectares, le départ. en compte :

242,000 mis en culture.
155,837 forêts.
13,850 vignes.
23,000 landes.
61,000 prés et pâturages.

Le revenu territorial est évalué à 18,336,000 francs.

Le département renferme environ :

22,000 chevaux.
95,000 bêtes à cornes (race bovine).
85,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 130,000 kilogrammes, savoir : 3,000 mérinos, 8,000 métis, 119,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

En céréales et parmentières.	1,500,000	hectolitres.
En avoines.	180,000	id.
En vins.	380,000	id.

Quoique l'agriculture ait fait quelques progrès depuis la fin du siècle dernier, elle laisse encore a désirer de nombreuses améliorations dans les assolements, les engrais, les semences, le soin des champs et des récoltes, les instruments aratoires. Toutefois, ses produits en céréales et en plantes potagères et légumineuses, dépassent les besoins de la consommation. — Les prairies artificielles se sont multipliées et ont donné une plus grande valeur aux terrains élevés, où des cultures différentes présentaient peu d'avantages. — Les prairies naturelles qui bordent le cours de la Saône et de l'Ognon, celles qui sont arrosées par la Mance, la Superbe, le Drugeon, etc., fournissent une quantité assez considérable de fourrages. On trouve quelques bons pâturages sur les montagnes de l'arrondissement de Lure. — Les vignes sont une des principales richesses territoriales, et leurs produits forment pour certaines localités une branche importante de commerce. Les vins les plus estimés sont ceux de Charies, de Navenne, de Quincy, de Monteuil, de Champlitte, etc. On brûle le marc du raisin pour en extraire l'eau-de-vie, qui est de médiocre qualité. — Les arbres fruitiers prospèrent généralement. Les communes élevées qui confinent aux Vosges, possèdent de nombreuses plantations de cerisiers, dont les fruits sont convertis en kirschwasser, qui s'exporte dans toute la France. — On cultive le chanvre avec succès. La culture du lin est moins répandue. — Les bois sont l'objet d'un commerce considérable et un revenu territorial des plus grands. — On a depuis quelques années établi des fabriques de sucre de betteraves qui ont donné d'utiles résultats. — L'éducation des bestiaux a aussi fait des progrès. — On estime le fromage et le beurre des montagnes de Servance.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

Les usines à fer, qui dans le département existent au nombre d'environ 50, doivent être placées en première ligne parmi les établissements industriels. Ces usines, la préparation des matières qu'elles emploient, le transport de leurs produits, occupent plus de 5,000 individus, et livrent au commerce pour 14,000,000 fr. d'objets divers (fonte en gueuses ou moulée, fer en barres, martiné, fer-blanc, tôle, acier, fil de fer, vis à bois, pointes de Paris, boulons, carrés de montres, etc.). — Le département possède des verreries et des faïenceries ; on fait de la poterie commune dans plusieurs cantons, et des briques et tuiles dans presque tous. — Plusieurs fabriques de tissus et plusieurs filatures de coton, qui alimentent un grand nombre de métiers, existent dans l'arrondissement de Lure. On y compte des papeteries (parmi lesquelles on remarque celle de Saint-Bresson), des fabriques de chapeaux de paille, des distilleries d'eau de cerises, etc. — Le département renferme en outre des tanneries, des teintureries, des chapelleries, des huileries, etc. — Le commerce s'exerce principalement sur les produits du sol et ceux des usines à fer. Les premiers consistent en bétail, en grains et légumes secs, en fourrages, en vins, en charbon de terre et en bois, planches, merrains, etc. Ainsi que les produits des usines, ils s'exportent, au moins en grande partie, par Gray et Lyon, pour le midi de la France.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — En 1827, les récompenses obtenues à l'exposition des productions de l'industrie, ont toutes été accordées aux établissements métallurgiques. — UNE MÉDAILLE D'OR a été obtenue par MM. de Buyer oncle et neveu (de la Chaudeau), pour *fers-blancs :* les mêmes industriels ont eu UNE MENTION HONORABLE pour des *feuilles de fer noir laminé.* — DEUX MÉDAILLES DE BRONZE ont été décernées à MM. Louis-Joseph Fallatieu (de Pont-du-Bois), pour *acier naturel brut et raffiné*, et Lacompar et comp. (de Plancher-les-Mines), pour divers ustensiles à l'usage des selliers, tels que boucles, anneaux, etc., et pour d'autres *articles de quincaillerie fabriqués par des procédés mécaniques.* — MM. Bourcard, Vankobais et comp. (de Pont-sur-l'Ognon), ont reçu UNE MENTION HONORABLE pour des *fers-blancs* bien préparés.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 308. — Elles se tiennent dans 74 communes, dont 26 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 408 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 50, occupent 50 journées. — Il y a 13 foires mensuelles.

506 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les bestiaux, les grains, les étoffes fabriquées dans le pays, droguets et autres ; la mercerie, la quincaillerie et les chapeaux de paille, etc.

BIBLIOGRAPHIE.

Statistique du département de la Haute-Saône, par Vergnes, préfet ; in-8. Paris, an x.

Statistique abrégée du département de la Haute-Saône, par Poisssenot ; in-8. Vesoul, 1818.

Mémoire de la Société d'Agriculture, etc., de la Haute-Saône ; in-8. Vesoul, 1806 et 1807.

Dictionnaire géographique, industriel, etc., de la Haute-Saône ; in-8. Vesoul, 1827.

Annuaire agronomique publié pour 1832 et 1833, par la Société d'Agriculture de la Haute-Saône ; in-12. Vesoul, 1832.

Notice sur Luxeuil, par Molin ; in-8. Vesoul, 1833.

Annuaire statistique de la Haute-Saône ; in-12. Besançon, 1829.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département de la Sarthe.

(Ci-devant Haut-Maine.)

HISTOIRE.

Jules-César, dans ses Commentaires, désigne la population qui cultivait les bords de la Sarthe sous le nom d'*Aulerci-Cenomani*. Les Aulerces, dont le Maine était une fraction, formaient une des grandes divisions de la Gaule. — César mit dix ans à soumettre cette partie de la Celtique; il éprouva la plus vive résistance de la part des habitants, qui nous sont représentés par Ammien Marcellin comme des hommes ayant la taille haute, le regard farouche, le teint blanc. «Plusieurs étrangers réunis, dit cet écrivain, ne pourraient soutenir l'effort d'un seul d'entre eux, s'il appelait à son secours sa femme, qui l'emporte encore sur lui par la vigueur. Ils ont la plupart la voix menaçante, et sont généralement propres à la guerre. Endurcis par le froid et le travail, ils méprisent les dangers et combattent quelquefois nus.»

La capitale des *Cenomani* paraît avoir été d'abord *Alonnes*, ville située à une lieue de l'endroit où est aujourd'hui *Le Mans*, que l'on croit n'exister que depuis la fin du second siècle de l'ère chrétienne. Les Romains fondèrent cette dernière ville et l'appelèrent *Suindium* ou *Subdinum*.

Les *Cenomani*, sous Dioclétien, en 292 de notre ère, étaient classés dans la seconde Lyonnaise, dont Rouen était la métropole; en 380, sous Gratien, ils faisaient partie de la troisième Lyonnaise, dont Tours était la principale ville.

L'invasion des Francs vint désorganiser toutes les combinaisons romaines. A dater du ve siècle, les guerres et les dévastations se succédèrent dans la contrée des Cénomans. Elle eut à subir tour à tour les Normands, les Bretons, les Angevins. Enfin, vers la fin du xe siècle, elle tomba au pouvoir de Hugues, seigneur manceau, qui l'érigea en comté héréditaire en faveur de sa postérité.

Son arrière-petit-fils, Hubert, étant mort sans enfants, eut pour successeur son neveu Hugues, qui vendit le comté à Hélie, seigneur de La Flèche. Foulques, comte d'Anjou, unit ce comté au sien, en épousant Hérembruge, fille d'Hélie. Foulques eut pour héritier Geoffroy, son fils, surnommé Plantagenet, dont le fils, Henri, duc de Normandie, fut roi d'Angleterre.

C'est ainsi que le Maine passa au pouvoir des Anglais, jusqu'en 1202, époque où Philippe-Auguste confisqua cette province sur Jean-sans-Terre, et la réunit à la couronne.

En 1246, elle fut donnée, ainsi que l'Anjou, à Charles, frère de Louis IX, le même qui, depuis, devint roi de Sicile.

Une guerre acharnée entre la France et l'Angleterre signala la fin du xive siècle. Duguesclin, gouverneur du Mans, se rendit dans sa province et livra bataille aux Anglais dans les Landes de Rigolet, entre Mayet et Pont-Vallain. La victoire se déclara pour les Français; mais elle ne fut pas assez décisive pour mettre fin à la lutte: les combats ensanglantèrent encore cinquante ans cette malheureuse contrée; durant ce laps de temps, Le Mans fut pris, repris, ravagé, et le désastre s'étendit à la plupart des autres villes de la province.

Les Anglais quittèrent entièrement la France en 1451. Il y avait déjà trois ans que le Maine était rentré en la possession de Charles III, comte d'Anjou. Louis XI en fut maître par succession. Henri III le céda à son frère, mais celui-ci étant mort sans postérité, en 1584, la province fut alors incorporée définitivement au royaume de France.

ANTIQUITÉS.

Il existe un si grand nombre d'antiquités druidiques dans le département, qu'il n'est pas de canton peut-être qui n'en renferme quelques-unes: elles consistent en *dolmens* de différentes dimensions, et en *peulwans*. — On a trouvé des tombeaux sous plusieurs des dolmens. — Depuis peu d'années, une singulière réunion de peulwans, appelée *le cimetière des sorcières*, a disparu. C'était un carrefour triangulaire, situé près de la commune de Bouloire, hérissé de gros blocs de grès que les gens du lieu nommaient *perrons*, et sur l'un desquels on montrait *le Pas de la Fée*. Ces monuments gaulois ont été exploités comme carrière pour le pavage d'une route royale. — Les *tombelles* ou mottes sont aussi très multipliées. On en trouve dans le voisinage de presque tous les anciens châteaux. Celles qu'on nomme *mercs* étaient le lieu de justice des fiefs. La plus remarquable du département est celle connue à Beaumont-sur-Sarthe sous le nom de *la Motte à Madame*. — Elle forme un cône tronqué, autour

duquel s'élève un sentier en spirale. Le sommet est orné d'arbres et d'arbrisseaux, d'un parterre fleuri et garni de siéges commodes. Une terrasse plantée d'arbres, et dominant le beau vallon où serpente la Sarthe, sert en quelque sorte de soubassement à cette tombelle. Le tout forme une promenade publique d'un genre particulier, et que des grandes villes pourraient envier.

Les antiquités romaines du département sont des camps, des voies militaires, des aquéducs, des ruines de forges antiques, des amas considérables de scories, indices d'anciennes exploitations de mines, enfin des vases, des médailles, des statuettes, etc. — Dans un lieu connu sous le nom d'*Arènes*, on a découvert les restes d'un amphithéâtre de construction romaine. Les pilastres mutilés et les murs présentaient un lit alternatif de briques et de pierres. Ce monument ignoré était enseveli sous des couches de terre cultivée : il avait 110 mètres de diamètre, et présentait une forme circulaire. Il n'en reste plus que des masses informes. — Mais les ruines antiques les plus dignes d'attention sont celles qu'on trouve à une lieue du Mans, à Alonnes, commune que l'on croit être bâtie sur l'emplacement de l'ancienne cité des Cénomans. Ces ruines occupent un espace de 1750 mètres de circuit. On a cru y reconnaître les traces d'un temple et des anciennes murailles de la ville. Ce sont des murs en briques de 2 mètres d'épaisseur, des débris de colonnes et de chapiteaux en marbres étrangers. On y a trouvé aussi des bustes, des médailles, des tombeaux, et plusieurs objets antiques qui appartiennent à une civilisation avancée. — Le château qui défendait cette ville était bâti sur une éminence en face du gué de *Chastoué* (*Castillum vetus*), où, quand les eaux de la Sarthe sont basses, on aperçoit encore les vestiges d'un pont qui conduisait à la voie romaine des Andes. — Ce château, connu dans le pays sous le nom de la *Tour aux Fées*, est placé au milieu du bois de Marshain, appelé, dans les anciens titres, *Odium Martis*. Ses murs s'élevaient de plusieurs mètres au-dessus du sol, et avaient 2 mètres d'épaisseur. On y voyait de vastes souterrains. Il était construit en pierres de grès blanc et brun, sans briques, posées verticalement et liées avec du ciment. Sa grandeur a fait croire aux habitants du pays qu'il renfermait des trésors, et cette persuasion en a accéléré la ruine. Les recherches qu'on y a faites n'ont procuré qu'une médaille en argent de la famille *Posthumia*, quelques clefs attachées à une chaînette d'argent et des fragments de vases en terre rouge, ornés de bas-reliefs. — On a recueilli aussi, sur le territoire d'Alonnes, une médaille représentant d'un côté la tête d'un chef gaulois, avec le mot *Conomos*, ou *Cenomos*, et au revers un sanglier mal figuré, avec une tête de bœuf, emblèmes que l'on voit sur plusieurs monuments gaulois.

De vastes abbayes, des églises et des châteaux de toutes les époques du moyen âge, complètent la liste des antiquités du département.

CARACTÈRE ET MŒURS.

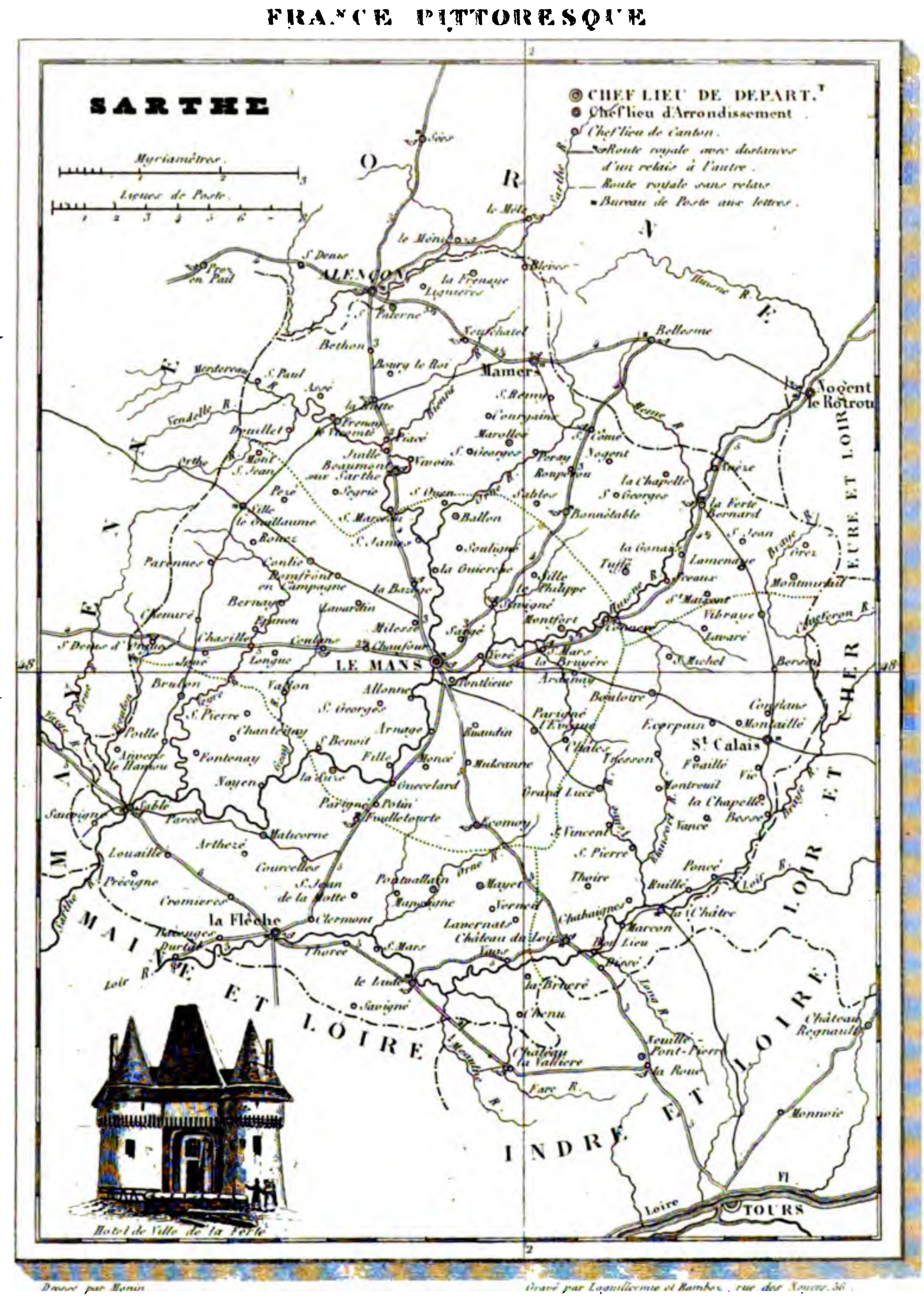
Les habitants du département de la Sarthe sont laborieux, un peu intéressés, lents, routiniers, ennemis des nouveautés; leurs mœurs sont douces et calmes. Ils tiennent à leurs usages moins par préjugé peut-être que par paresse, ils aiment leur village, redoutent les voyages et s'éloignent peu de leurs foyers, à moins qu'ils n'y soient forcés. On remarque néanmoins que depuis quelques années leur intelligence est devenue plus vive et leur industrie s'est développée. — A cette peinture générale tracée par un ancien préfet du département, nous allons joindre quelques notes écrites par un membre de l'Institut (Dureau-Delamalle) sur les mœurs des habitants du Perche, qui, dans le nord de la Sarthe, et privés de communications faciles, ont conservé un caractère plus tranché.

« La fréquentation des habitants des villes ne polit ni n'use leur langage, leurs manières, leurs habitudes. Une fois par semaine ils vont porter leurs denrées à la ville voisine, où leur voix haute et brusque, leur patois rude, leur immobilité dans la foule, leurs vêtements gris, leurs longs cheveux sans poudre, leur ont valu le sobriquet de *sangliers*. Un cultivateur, comme au premier temps de la société, comme aujourd'hui dans les forêts de l'Amérique septentrionale, sait ordinairement faire un peu de tout. Il est souvent maréchal, charron, charpentier, tonnelier, laboureur et marchand de bestiaux tout ensemble.....

« Les vieilles mœurs se conservent dans ce pays : le dicton, *du côté de la barbe est la toute-puissance*, garde encore toute sa vertu. La fermière qu'on appelle la *maîtresse*, et qui nomme son mari son *maître*, quelque lasse qu'elle soit, ne s'assied jamais à table avec ses domestiques mâles. Elle leur fait la cuisine, les sert et mange debout, ainsi que toutes les femmes ou filles sans exception. Le maître est à table avec les hommes et mange à la gamelle, comme Abraham avec les serviteurs et les esclaves...

« Si la *maîtresse* (la fermière) accouche, on demande : « Est-ce un gas? » Quand le contraire arrive, on dit : « *Ouen, ce n'est qu'une cretature* » (une fille); et en effet, un homme a ici quatre ou cinq fois autant de valeur qu'une femme. Telle forte et robuste servante, propre à tous les ouvrages, ne gagne que 36 francs et sa nourriture par an, tandis qu'un laboureur est payé de 150 à 200 francs pour l'année.

« Voici qui nous ramène un peu aux mœurs


FRANCE PITTORESQUE
SARTHE
CHEF LIEU DE DEPART.T
Chef lieu d'Arrondissement
Chef lieu de Canton
Route royale avec distances d'un relais à l'autre
Route royale sans relais
Bureau de Poste aux lettres
Myriamètres
Lignes de Poste
O R N E
EURE ET LOIR
LOIR ET CHER
INDRE ET LOIRE
MAINE ET LOIRE
ALENÇON
Mamers
Bellesme
Nogent le Rotrou
LE MANS
St Calais
la Flèche
TOURS
Loire
Sées
Beaumont sur Sarthe
la Ferté Bernard
Sablé
Château du Loir
Montfort
Ecommoy
Hotel de Ville de la Ferté
Dressé par Monin
Gravé par Laguillermie et Rambos, rue des Noyers, 36



Ruines de l'Abbaye de Persaigne



M.al de Brissac. Tressan.

des Hurons et des Iroquois. Il y a trente ans (les mœurs ont gagné depuis), on soignait mieux la vache et la jument que la femme et la fille. Si l'une des deux bêtes était malade, on allait vite chercher le vétérinaire et les remèdes; si la femme ou la fille était alitée, on disait: «J'espère (pour je «crois) qu'elle en mourra», et on laissait la pauvre *crcîature* se débattre avec la fièvre et son pot de cidre.

« Ces paysans avaient néanmoins l'esprit porté aux jeux de mots et à la recherche. —Voici un de leurs calembours, digne de Brunet. — «Quel est «le lieu où il y a le plus de chats sans poils? — «L'église; parce que toutes les bonnes femmes ont «des *chapelets* (chats-pelés)». — «Pour avoir des «souliers parfaits qui ne prennent pas l'eau, disent-«ils, il faut que l'*empeigne* soit de *gosier de musi-«cien*, parce que ça ne boit jamais l'eau; la *semelle «de langue de femme*, parce que ça ne s'use jamais, «et qu'enfin ils soient cousus *avec du fil de rancune «de prêtre*, parce que ça dure toujours...»

«Ils étaient autrefois très superstitieux, craignant les esprits, les follets, les revenants, les loups-garous; j'ai vu chez mon père un jeune homme mourir de cette crainte. On disait que madame d'Hauteville, l'ancienne propriétaire du château, revenait dans le pavillon sous la forme d'une *laitice* ou hermine. Le gars fait la bravache; il se moque de la croyance générale: on parie qu'il n'y couchera pas seul; le pari s'engage; il soupe, rit, va se coucher au pavillon dans un bon lit. Le matin, on le trouve mort et noir: une apoplexie, causée par la peur, l'avait tué... On assura qu'il avait été foulé par *la bête ou la laitice*; et les femmes, encore aujourd'hui, ont une grande terreur de ce joli petit animal, redoutable seulement pour leurs volailles. L'hermine est d'un blanc éclatant, marche surtout la nuit, est très vive dans ses mouvements, paraît et disparaît dans un clin d'œil. Les châtelaines portaient l'hiver des fourrures d'hermine ou *laitice*. De là l'opinion que la châtelaine revient en *laitice*.

« Les femmes ne vont jamais la nuit, surtout seules. Les feux des marais, les bois phosphoriques, les souches bizarres, les charognes éclairées par ces lueurs, ont fait naître et perpétuent parmi elles les croyances *de fallots, de bêtes, de loups-garous*. Les meuniers, les marchands de bestiaux qui voyagent la nuit, en sont exempts; les autres doivent encore y être soumis long-temps.

« J'ai dit que nos paysans du Bocage percheron communiquent très peu avec les citadins. En effet, un fermier va, les jours de marché, porter ses denrées à la ville. Il mange, et fait manger, avant de partir, sa bête de somme qui porte sur le sac sa botte de foin pour son dîner. La fermière vend les œufs, le beurre, les volailles; c'est de son *guermant* (de son ressort).

«Ils débitent leurs denrées, ne parlent aux bourgeois que pour convenir du prix. Le cheval est mis à l'auberge, où on paie deux sous pour son *plaçage*; à deux heures, le mari prend sa femme en croupe, et ils reviennent souvent dîner chez eux, sans avoir bu ni mangé à l'auberge, et sans avoir entamé le profit de leur travail.—L'ordre et l'économie, base principale de toute bonne agriculture, et vertus essentielles à un cultivateur, sont portées à un haut degré dans cette contrée.»

ANCIENS USAGES.

LE SAUT DES MARIS.—Parmi les anciens usages féodaux de la province du Maine, il en est un, auquel on ne peut trouver pour cause que l'envie, naturelle à certains supérieurs, de se moquer de leurs inférieurs; c'était le *saut des maris*. — Un vassal nouvellement marié était obligé de franchir un ruisseau assez large, en sautant, et en présence de *son seigneur*. On conçoit qu'en cas de chute les rires et les brocards ne lui étaient pas épargnés. — Cette coutume existait à Bouloire, où l'on montre encore le *gué des maris*, à Cogners et dans quelques autres communes du département.

LE ROI DE LA BAGUE. — Il existe à Château-du-Loir un usage qui rappelle les temps chevaleresques. Un des jours du carnaval, les jeunes gens de la ville montent à cheval et vont tirer la bague. Les courses se font au galop. Celui qui remporte la bague trois fois est proclamé roi. Il choisit une reine, à laquelle ses compagnons, devenus ses sujets, s'empressent d'aller rendre hommage. La reine les en remercie en donnant un bal qui termine la fête, mais non pas ses relations avec le roi, car l'on voit quelquefois un heureux hymen succéder à cette passagère royauté.

RAFRAICHIR LES FOSSES. — On voit dans la commune de Chevillé, à deux carrefours voisins des fermes de la Coudre et de la Girardière, des sépultures dont on ne connaît pas l'origine; des croix y sont plantées: l'un des carrefours s'appelle *la Croix des cinq Fosses*. — Il est d'usage, dans le pays, d'aller le jour des morts bêcher la terre des cimetières; c'est ce qu'on nomme *rafraîchir les fosses*. Les gens aisés, moyennant quelque argent, se débarrassent de cette charge sur les sacristains; les pauvres remplissent eux-mêmes ce devoir de famille. — Les fermiers de la Coudre et de la Girardière considèrent comme une condition tacite de leur bail ce soin qu'ils remplissent depuis un temps immémorial envers les morts inconnus des deux carrefours.

COSTUMES.

Les costumes des habitants du département n'offrent rien de particulier. Ils sont simples, propres, et faits avec des toiles et des étoffes du pays. — Ils annoncent un certain goût et même l'aisance: la veste, le gilet, la culotte, les guêtres, tel est l'habillement ordinaire des paysans: les gros fermiers y ajoutent l'habit. Les femmes sont également bien mises. Elles ont le petit bonnet rond, la jupe et le casaquin, avec un tablier ordinairement rouge-écarlate; c'est leur couleur favorite.

LANGAGE.

Les habitants de la Sarthe n'ont pas de véritable patois; leur langage est assez pur, du moins dans les villes; dans les campagnes, c'est un français plus corrompu, mêlé de mots du pays, mais très intelligible. Cependant, en général, l'accent est peu agréable. Dans le Maine, les paysans prononcent la diphthongue *au* d'une manière lourde, en serrant les dents: ils font sonner durement les finales muettes, qu'ils articulent comme *ent*, et prononcent les *e* ouverts en ouvrant extraordinairement la bouche. La prononciation est moins dure du côté de l'Anjou, mais elle y est allongée et trainante.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

Dans l'impossibilité où nous sommes d'indiquer tous les hommes distingués qu'a produits le département, nous nous bornerons à citer :

Le maréchal de Brissac (1er du nom), célèbre par sa bravoure, son désintéressement et sa loyauté. Il sauva Landrecies, assiégée par Charles-Quint, et battit en Italie le duc d'Albe et Ferdinand de Gonzague (xvie siècle). — Son fils fut aussi maréchal de France. — Robert Garnier, un de nos plus anciens auteurs tragiques (xvie siècle). — Les quatres frères Du Bellay (xvie siècle) : un d'eux, Guillaume, connu sous le nom de Langey, avait un magnifique tombeau dans la cathédrale du Mans, avec cette orgueilleuse épitaphe :

Cy gît Langey qui, de plume et d'épée,
A surpassé Cicéron et Pompée.

Un autre, Jean Du Bellay, fut un des poëtes distingués de son temps. — Baïf, poëte français, contemporain de Ronsard, un des sept de *la Pléiade*, et qui, quoique né à Venise, appartient au Maine par son père et par toute sa famille. — Pierre Belon, voyageur, médecin et naturaliste célèbre (xvie siècle). — Germain Pilon, célèbre sculpteur (xvie siècle). — Bouvard, médecin de Louis XIII, très habile dans son temps. — Urbain Grandier, l'infortuné curé de Loudun. — Les deux Cureau de la Chambre, le père et le fils, tous les deux membres de l'Académie française (xviie siècle). Le père s'était occupé de *physionomogonie* avant Lawater; le fils avait un bagage littéraire encore plus mince que celui de Saint-Aulaire : il n'avait fait qu'un seul vers. — La Croix-du-Maine, auteur de la *Bibliothèque française*. — Mersenne, philosophe et mathématicien distingué, ami de Pascal. — Claude Blondeau, le premier auteur du *Journal du Palais*, de 1672 à 1700. — Le comte de Tressan, physicien instruit, brave militaire, mais plus célèbre par ses romans de chevalerie, parmi lesquels on remarque *le Petit Jehan de Saintré*. — Chappe, l'inventeur du *télégraphe*. — Veron de Forbonnais, écrivain distingué en matières de finances. — Levavasseur, Letourneur (de la Sarthe) et Philippeaux, conventionnels. — Moiré, rémouleur et poëte. — Doigny, auteur des *Ages de l'Homme* et de diverses poésies. — Mauherault, homme de lettres distingué, ancien professeur à l'École centrale, commissaire du gouvernement impérial auprès du Théâtre-Français. — Morrau (de la Sarthe), savant médecin. — Pesche, auteur du Dictionnaire de la Sarthe. — Jolivard, un de nos paysagistes les plus distingués. — Les généraux Le Dru-des-Essarts, Levavasseur, Rousseau, etc.

TOPOGRAPHIE.

Le département de la Sarthe, formé du Haut-Maine, d'une portion de l'Anjou et du Perche, est un département *méditerrané*, région N.-O. — Les départements qui lui servent de limites sont : au nord, l'Orne; à l'est, l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher; au sud, l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire; à l'ouest, la Mayenne. — Il tire son nom d'une rivière qui le traverse du nord-ouest au sud-ouest, en passant par son chef-lieu. — Sa superficie est de 639,553 arpents métriques.

Sol. — Le sol du département est très varié. Il présente des vallées fertiles (aux environs des cours d'eau) et des landes arides. Les terres sont de six qualités différentes : granitiques, schisteuses, sablonneuses, argileuses, calcaires et limoneuses. On y trouve de bonnes terres à blé, de riches pâturages, des terrains propres à la culture de la vigne. Le reste est couvert de forêts ou envahi par les Landes.

Landes. — On a reconnu qu'elles étaient susceptibles d'être améliorées par la culture et, dans les parties les plus mauvaises, propres à recevoir des semis de pin maritime.

Montagnes. — Les chaînes de collines qui séparent les rivières entre elles ne peuvent mériter le nom de montagnes; néanmoins, dans le nord-ouest du département, on trouve une chaine plus élevée qui se lie aux montagnes de la Mayenne, et dont les productions minéralogiques (cristal de roche, jaspe, granit, etc.) annoncent des montagnes primitives.

Rivières. — Parmi les nombreuses rivières qui arrosent le département, deux seulement sont navigables, la *Sarthe* et le *Loir*. — La *Sarthe* a sa source dans le département de l'Orne, et se réunit au Loir non loin d'Angers. Son cours total est d'environ 255,000 mètres. Cette rivière était navigable dans le xive siècle jusqu'au Mans. Elle a cessé long-temps de l'être au-dessus d'Arnage; mais des travaux ont été entrepris pour rétablir l'ancienne navigation. — Le *Loir*, affluent de la Mayenne, a sa source dans le département d'Eure-et-Loir. La limite de sa partie navigable est à Château-du-Loir. — Les rivières les plus importantes, après ces deux principales, sont la *Vègre* et l'*Huisne*, affluents de la Sarthe : l'*Huisne* parcourt une belle et riche vallée.

Navigation intérieure. — Il n'existe aucun canal dans le département, mais on a reconnu la possibilité d'en établir, pour lier la Sarthe avec la Mayenne, l'Orne, l'Eure et le Loir. — Ces communications auraient une grande et favorable influence sur l'industrie et le commerce du département de la Sarthe et des départements environnants.

Routes. — 6 routes royales et plusieurs routes départementales sillonnent le département. Leur parcours total est évalué à environ 815,000 mètres.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Le climat du département, quoique doux et humide, est assez sain.

Vents. — La disposition des collines du département est tellement variée, qu'elle ne donne lieu à aucun vent dominant.

Maladies. — Les épidémies dyssentériques y sont assez communes. On a remarqué qu'elles suivent dans leurs progrès le cours des rivières. Les affections pulmonaires sont assez fréquentes dans la partie méridionale, où l'air est plus vif que dans le nord du département.

HISTOIRE NATURELLE.

Fossiles. — On a trouvé des coquilles fossiles sur plusieurs points du département, et notamment dans le calcaire jurassique de Chaufour. — M. Tendron, de Coulans, y a aussi découvert, il y a peu d'années, un fragment de mâchoire et plusieurs vertèbres de crocodile, du sous-genre gavial. Ces fossiles sont déposés au cabinet du Mans.

Règne animal. — Les loups et les renards y sont communs. Le cerf, le chevreuil et le sanglier ont disparu presque entièrement. — Le gibier de toute espèce y abonde. — L'aigle et la cicogne y paraissent fréquemment. — Les rivières nourrissent d'excellentes truites et de belles et nombreuses écrevisses. — Les races d'animaux domestiques pourraient être améliorées. — L'espèce des chevaux a joui d'une réputation que les propriétaires de haras devraient s'efforcer de rétablir. — On élève beaucoup de mulets. — Les bœufs manceaux, quoique de petite taille, sont renommés à cause de leur douceur et de leur qualité.

Règne végétal. — Il n'offre aucune particularité qui mérite d'être mentionnée. Les arbres fruitiers y prospèrent, et entre autres le marronnier. Les marrons dits *housiards* valent ceux de Lyon. — Les melons y sont cultivés en grand, en pleine terre. — On y a planté avec succès, il y a quelques années, l'arachide ou pistache de terre.

Règne minéral. — Les richesses métalliques du département se bornent à quelques mines de fer, les unes limoneuses (et ce sont les plus abondantes), les autres hématiques et hépatiques. L'exploitation en est facile.

Le minerai s'y trouve généralement à la superficie. Celui de la mine de Rouez est remarquable en ce qu'il n'est pas attirable à l'aimant. Il renferme 60 livres de bon fer par quintal. — On trouve dans les environs de quelques-unes de ces mines des oxides applicables aux arts, de l'ocre jaune et de l'ocre rouge.—On rencontre dans des couches de sable, près de Ponthibaut, du grès ferrifère tubulé. Les tubes ont de 11 à 18 pouces de diamètre sur une longueur de 1 à 3 pieds. — De belles carrières de grès, de marbre, d'ardoise, de pierre meulière, de pierre calcaire, de tufeau, de marne, d'argile (où l'on rencontre de la terre de Sienne et d'ombre) et une mine de charbon anthracite, complètent à peu près la liste des richesses minérales exploitées dans le département. — On y a trouvé aussi du kaolin, de l'ambre fossile, du cristal de roche, du grenat, etc. — Outre la mine de charbon que nous venons de mentionner, on a commencé à exploiter de la tourbe dans quelques landes marécageuses.

Eaux minérales. — Il n'existe aucun établissement de bains thermaux dans le département, mais on y a reconnu, dans sept communes, des sources ferrugineuses. La principale est celle de Saint-Remy-du-Plain. — Les sources de Fontenelles et de Vernie recouvrent de sédiment calcaire les corps qui y sont plongés.

Eaux salées. — On trouve dans les environs de la Suze plusieurs sources chargées du muriate de soude. En été, le sable sur lequel ces eaux coulent, se charge d'un sel blanc très amer.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Le Mans, sur une colline qui domine la Sarthe, au confluent de cette rivière et de l'Huisne, ch.-l. de préf. à 53 l. S.-O. de Paris. Pop. 19,792 hab. — Cette ville très ancienne était regardée, du temps de Charlemagne, comme une des plus grandes et des plus riches de la France. Mais elle a eu beaucoup à souffrir à toutes les époques de notre histoire : les incursions des Normands dans les IXe et Xe siècles; les guerres du comte d'Anjou et du duc de Normandie dans le XIe, les incendies dans les XIIe et XVIIe; la peste dans les XVe et XVIe; la famine dans le XVIIe; une foule de causes ont concouru à sa décroissance. — Selon Polydore Virgile, c'est la première ville qui ait été battue par le canon.—Guillaume-le-Conquérant s'en empara au XIIIe siècle et y fit construire une forteresse qui fut démolie en 1617 par le comte d'Auvergne. — Le Mans ayant embrassé le parti de la Ligue, Henri IV vint l'assiéger, et les habitants, après d'énormes sacrifices pour défendre la ville, se virent contraints de payer encore 27,000 écus pour la racheter du pillage. — En décembre 1793, eut lieu sous les murs du Mans la fameuse bataille qui porta le dernier coup à la cause des Vendéens insurgés. Après un long et terrible engagement, les républicains, commandés par Marceau, entrèrent dans la ville et firent un carnage affreux de leurs ennemis : les rues étaient encombrées de cadavres, de monceaux d'armes, de voitures brisées, de chevaux étouffés, de canons, de caissons, de bagages; c'était la guerre civile dans toute son horreur. — En octobre 1799, le Mans fut victime des excès de la chouannerie; assaillie à l'improviste, la ville fut pillée et ravagée; rien ne fut respecté, ni les registres de l'administration, ni les propriétés particulières; non-seulement on força les citoyens aisés à donner leur argent, mais on les obligea encore à souscrire des obligations. — En 1789, le Mans ne comptait que 2,600 maisons; en peu d'années ce nombre s'accrut de 500, malgré les maux de la guerre civile, et il s'est encore augmenté sous la Restauration. Parmi les édifices qui le décorent, le plus remarquable est la cathédrale, monument gothique dont la construction, contrariée par les guerres, a duré six cents ans, depuis le IXe siècle jusqu'à la fin du XVe. Le tonnerre tomba sur cet édifice en 1588; la convertnre en plomb fut fondue par l'action de la foudre. — L'hôtel de la préfecture est d'une architecture moderne et se distingue par un bel escalier en pierre.—Les halles, construites en 1568, sont devenues le centre d'un magnifique quartier. — La salle de spectacle est une des plus jolies des départements de l'Ouest; elle date de 1776. — Le Mans possède un *Muséum* d'histoire naturelle et une bibliothèque publique de 42,000 volumes. — Deux promenades concourent à l'agrément de la ville; celle des *Jacobins* offre plusieurs allées en amphithéâtre garnies de bancs, qui se communiquent par des escaliers; celle du *Greffier*, dont les allées forment une espèce de labyrinthe, est située au bord de la Sarthe; la riante perspective dont on jouit de ce point en fait un endroit délicieux.

Sillé-le-Guillaume, près des sources de la Vègre, ch.-l. de cant. à 9 l. 1/4 N. O. du Mans. Pop. 2,669 h. — Cette ville pittoresque est située dans un terrain montueux, hérissé de rocs et couronné d'une belle forêt. Autrefois plus forte, elle fut prise en 1412 par Arthur, comte de Richemont, frère du duc de Bretagne, et en 1432 par le comte d'Arondel, général en chef de l'armée anglaise.

Montfort, au pied d'une montagne, sur l'Huisne, ch.-l. de cant. à 5. l. du Mans. Pop. 1,192 hab. — Cette petite ville, dominée par un château-fort, a, dit-on, donné son nom aux comtes de Montfort, qui figurent avec éclat dans les annales de France et d'Angleterre.

La Flèche, dans un riant vallon, sur la rive droite du Loir, ch.-l. d'arr. à 11 l. 3/4 S. O. du Mans. Pop. 6,421 hab. — Cette ville qui, avant le Xe siècle, était connue sous le nom de Fissa, prit sa dénomination actuelle vers le XIIe siècle; la cause de ce changement fut, dit-on, une flèche très élevée que le comte Hélie fit placer sur le clocher de Saint-Thomas. — La Flèche est regardée comme une des plus agréables villes du département; elle est bien bâtie, bien pavée, et jouit d'un air vif et pur. — Son commerce n'est pas proportionné aux avantages de sa situation sur une rivière et au centre de plusieurs grandes routes; mais cela vient de ce que l'industrie des habitants s'est toujours principalement tournée vers l'instruction publique. L'ancien collége de la Flèche jouissait d'une immense célébrité : fondé par Henri IV en 1603, il fut donné par ce prince aux jésuites, qui firent prospérer l'établissement jusqu'à leur expulsion. A cette époque, la maison fut érigée en école royale militaire; elle a depuis repris cette destination. L'établissement a une bibliothèque qui renferme 14,000 volumes. — La ville de la Flèche fut prise plusieurs fois durant les guerres qui ont désolé si souvent la contrée; en 1793, les Vendéens y entrèrent malgré la résistance des habitants, mais en 1799, les chouans firent d'inutiles efforts pour s'en emparer. — De l'autre côté du Loir, on voit le château dont Henri fit présent à son favori le marquis de la Varenne. Les jardins en sont fort beaux et entourés de quatre grands canaux dans lesquels coule la rivière.

Sablé, sur la rive gauche de la Sarthe, à mi-côte d'un terrain très fertile, à 7 l. 1/2 N. O. de la Flèche. Pop. 3,999 hab.—C'était une des plus fortes places du Maine; telle était son importance que, pour en éviter le siége, Geoffroy-le-Bel, comte d'Anjou, prit le parti d'élever sur la rivière une forteresse destinée à contenir la garnison de Sablé.— En 1589, cette ville se rendit à Henri IV, qui l'avait assiégée en personne. — Les rivières de Vaige et d'Erve se jettent dans la Sarthe, à peu de distance de Sablé dont elles arrosent le territoire. — Sur la plate-forme d'un rocher très élevé qui domine à pic la Sarthe, s'élève un des châteaux les plus remarquables du département. De ce point la vue s'étend au loin sur le cours élargi de la rivière bordée de riches prairies.

Abbaye de Solême. Sur la route de Juigné à Sablé, on voit un ancien édifice s'élever au sommet d'une colline dont il forme le couronnement. Au bas coule la Sarthe, à travers des carrières de marbre. Ce bâtiment vénérable est l'abbaye de Solême, dont Geoffroy de Sablé jeta les fondements, en 993, et qui fut terminée en 1095, au moyen de sommes léguées par Robert-le-Bourguignon et Avoise son épouse. Il a été en partie reconstruit sous le règne de Louis XV. — L'abbaye de Solême est un véritable musée de sculpture; un grand nombre de bustes, de bas-reliefs et de statues ornent l'intérieur de l'église. Plusieurs de ces morceaux sont l'ouvrage de Germain Pilon, célèbre artiste auquel le département a donné naissance. Nous nous bornerons à citer le *sépulchre de la Vierge*, représentée au moment où elle va être ensevelie. Quatorze figures de grandeur naturelle, composent ce groupe remarquable par la

beauté des draperies, l'élégance des formes et la vérité de l'expression. Du côté opposé se trouve le *sépulchre de Jésus-Christ*, qu'on attribue au père de Germain Pilon. Quoique ce morceau ne réunisse pas les perfections du précédent, il n'en est pas moins précieux pour l'histoire de l'art, comme monument d'une époque de transition. — Ces sculptures sont connues dans le pays sous le nom de *saints de Soléme*.

Chenu, bourg à 4 l. 1/2 E. de la Flèche. Pop. 1,195. h.—On y voit, dans une vieille église romaine, une *adoration des Mages* attribuée à Mignard; c'est une fort belle peinture. — Un dicton local donne ironiquement aux habitants le titre de *sorciers*. La tradition rapporte que cette épithète leur est venue de ce que, ayant voulu ériger une croix dans un certain lieu de la paroisse, et la portant horizontalement, ils s'engagèrent dans un chemin fort étroit, où ils se trouvèrent bientôt gênés par les bois et par les bras de la croix. Après avoir long-temps réfléchi, ne pouvant avancer ni reculer, et ne songeant pas à tourner la croix de manière à en placer les bras verticalement, ils n'avisèrent d'autre expédient que celui de la planter là où ils étaient arrêtés.

Cré, bourg sur la rive gauche du Loir, à 1 l. 1/2 O.-S.-O. de La Flèche. Pop. 1,029 hab.— Ce bourg renferme une église gothique du xi[e] siècle. Dans le cimetière attenant à l'église, on remarque, près de la croix, une tombe en pierre, sur laquelle on lit cette inscription : « Ci gist honorable personne M[e] René-le-Royer, sieur « de Boistaillé, qui décéda le 29 novembre 1689, âgé de 133 ans. « Requiescat in pace. » La tradition locale prétend que *l'honorable personne* que recouvre cette tombe a subi la peine de *cent ans de galères*, pour faux commis dans l'exercice de sa charge de *tabellion*; que, revenue à Cré à l'expiration de sa peine, elle a plaidé avec ses héritiers pour rentrer en possession de ses biens, et qu'elle y est morte trois ans après son retour. — Il existe près de Cré un large fossé dont les traces ont encore plus de trois quarts de lieue de longueur. On l'appelle la *rivière du diable*; un savant du pays, M. Deslanges de Bazouges, a fait un mémoire pour prouver que ce sont les restes d'un camp romain.

Croix-Brete ou Bretonne, dans l'arrond. de La Flèche, entre Lude et Pont-Vallain. Après la bataille de Pont-Vallain, où Bertrand Duguesclin, Olivier de Clisson, et plusieurs autres capitaines et chevaliers bretons, manceaux, etc., défirent les Anglais commandés par Robert Canolle, Alain de Bouqueselle et Thomas Grantson, qui fut fait prisonnier, le connétable fit enterrer ses morts sur le lieu où s'était terminée la bataille. Une modeste croix en bois, entretenue par la piété et le patriotisme, fut long-temps le seul monument placé sur la tombe des braves. En 1828, cette croix tombait de vétusté, le propriétaire d'un château voisin (Cherbon), M. Dubignon d'Angers, sur les terres duquel elle était, la fit remplacer par un obélisque en pierre, où est gravée cette inscription, que termine un vœu généreux et vraiment patriotique : « Ici, après le combat de Pont-Vallain, en novembre « 1370, Bertrand Duguesclin, de glorieuse mémoire, fit reposer « les fidèles Bretons. Un ormeau voisin, sous lequel on éleva une « cabane pour les blessés, une croix plantée sur les morts, ont « donné à ce lieu le nom d'*Ormeau* et de *Croix-Brete*. — Français, « que les dissensions intestines, que les invasions étrangères, ne « souillent plus désormais le sol de notre belle France ! »

Mamers, sur la Dive, ch.-l. d'arr. à 12 l. N. E. du Mans. Pop. 5,822 hab. — Cette ville est fort ancienne, mais nous n'affirmerons pas qu'elle ait eu autrefois un temple consacré au dieu Mars, comme le prétendent quelques érudits. Ce qu'il y a de certain, c'est que dès le xi[e] siècle on la voit soutenir un siége contre le comte Roger de Montgommery, et quelque temps après contre les Normands, qui la prirent et l'entourèrent d'une nouvelle ligne de retranchements dont les restes sont connus encore aujourd'hui sous le nom de fossés de *Robert-le-Diable*. — La ville de Mamers est assez mal bâtie; sa population est fort industrieuse.

La-Ferté-Bernard, dans un beau vallon, sur l'Huisne et la grande route de Paris à Nantes, ch.-l. de cant., à 8 l. 1/4 S.-E. de Mamers. Pop. 2,535 hab. — C'était une des clefs de la France à l'époque où les Anglais possédaient la Normandie, la Bretagne et le Perche. Elle se ressent encore de son ancienne importance; elle est close de très bons murs et entourée de fossés remplis des eaux de l'Huisne, qui fait de cette place une espèce d'île. — En 1424, Salisbury, général des Anglais, s'empara de La-Ferté-Bernard, après un siége de quatre mois. — Le prince de Conti y entra en 1590 par composition. — Cette ville doit son nom à la fertilité de son territoire, dont la disposition est fort agréable. C'est une continuité de deux coteaux fort élevés qui s'étendent depuis Nogent-le-Rotrou jusqu'à Connerré; entre ces coteaux règnent de magnifiques prairies, au milieu desquelles l'Huisne décrit des sinuosités pittoresques. — On voit à La-Ferté-Bernard, sur la place de la Lice, une jolie église gothique dont l'élégante construction a tous les caractères d'une cathédrale. « Il y en a dans le royaume, dit Expilly, plus de soixante ayant ce titre qui ne sont pas aussi belles. » La voûte du chœur a 76 pieds d'élévation, celle de la nef 50, et celles des bas côtés et des chapelles à peu près 25. Sa longueur est d'environ 176 pieds, sa largeur de 67. La flèche ou clocher a été remplacée en 1748 par le clocher pyramidal actuel, dont le coq s'élève à 150 pieds au-dessus du pavé. Cette église renferme des sculptures précieuses; les connaisseurs admirent la hardiesse des culs-de-lampe des voûtes. — Elle fut construite au milieu du xvi[e] siècle, comme on le voit par des inscriptions gravées sur les piliers. — Sur le plateau de la porte occidentale de La Ferté s'élève un bâtiment où l'on exerçait autrefois la juridiction, et qui est aujourd'hui l'hôtel-de-ville. Sa forme est celle d'un pavillon carré. De chaque côté on voit deux grosses tours rondes qui conservent encore des meurtrières, la coulisse d'une herse et les chaînes auxquelles était attaché le pont-levis. Les tours servent maintenant de prisons.

Beaumont-sur-Sarthe, ch.-l. de cant., à 6 l. 1/2 de Mamers. Pop. 2,881 hab. — Cette ville a été bâtie par les anciens vicomtes du Mans, et portait autrefois le nom de *Beaumont-le-Vicomte*. Guillaume-le-Conquérant la prit diverses fois; elle suivit le sort de la province du Maine, qui changea trois ou quatre fois de maître en moins d'un demi-siècle.

Abbaye de Persaigne. — Les ruines de cet édifice sont situées dans l'arrondissement de Mamers à une demi-lieue de Neufchâtel. L'abbaye de Persaigne, en latin *Persenia*, fut fondée en 1145 par Guillaume Talvas III, comte d'Alençon. Le titre de fondation a été conservé, il donne une idée du style de cette époque. Nous en extrairons quelques phrases : *Do grangiam de Altanosia et terras de Ragonia usque ad forestam meam sicut dividuntur per fossata... Illa omnia singula do monachis cum omni jure jurisdictionis et cum omni justitia alta et bassa... Item do et concedo eis venationem ad omnia grossa animalia et parva..., etc.* L'abbaye de Persaigne fut le lieu de sépulture des comtes d'Alençon jusqu'en 1377. — En 1551 elle passa en commande. La règle en souffrait, et, malgré les tentatives de réforme introduites vers le milieu du xvii[e] siècle, le relâchement des mœurs alla jusqu'à l'oubli des convenances. Un prieur de l'abbaye, au commencement du xviii[e] siècle, fit briser les statues et tombeaux qui décoraient l'église et le cloître; la révolution a achevé cette œuvre de vandalisme. Il n'existe plus du majestueux édifice que quelques pans de murs et quelques arcades. — Les tombeaux étaient bas, en forme de coffre de pierre et de maçonnerie, enfoncés en terre d'environ deux pieds, et couverts de deux pierres de sept à huit pouces d'épaisseur chacune. — On a découvert un petit nombre de tombes éparses çà et là ; parmi elles se fait remarquer celle de *Roland-le-Couf*, abbé mort en 1515; elle est parfaitement conservée. — C'est à l'abbaye de Persaigne que le célèbre abbé de Rancé fit son noviciat.

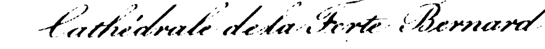
Bonnétable, au bord de la Dive, sur la grande route de Tours à Rouen, ch.-l. de cant., à 6 l. S. de Mamers. Pop. 5,803 hab. Son ancien nom était *Malestable*, et provenait sans doute de ce que les voyageurs n'y trouvaient que des mauvaises auberges. Il serait difficile de dire pourquoi ce nom a subi un changement aussi radical. Cette ville était autrefois très commerçante, mais elle a beaucoup perdu à la chute des étamines, et principalement à l'établissement de la route de Paris à La-Ferté-Bernard. Elle est cependant encore une des plus populeuses du département.

Fresnay, sur la rive gauche de la Sarthe, ch.-l. de cant., à 8 l. S.-O. de Mamers. Pop. 2,840 hab. — Cette petite ville fut prise et reprise plusieurs fois par les Anglais durant leur séjour

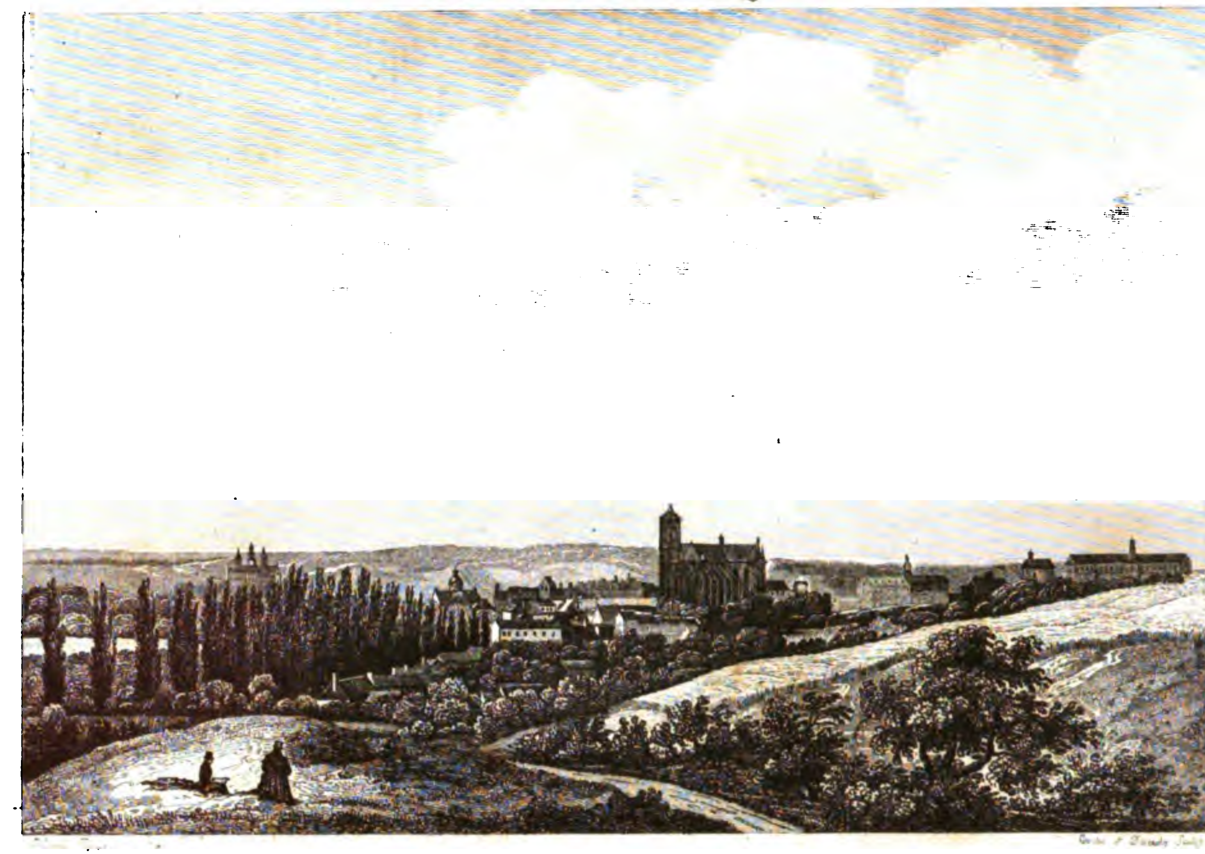


Abbaye de Soleme





Cathédrale de la Ferte Bernard



Le Mans

en France. Étant passée, par contrat de mariage, dans la maison de Bourbon-Vendôme, elle fut unie au domaine de la couronne.

MONTMIRAIL, sur une colline très élevée; ch.-l. de cant., à 9 l. 1|2 de Mamers. Pop. 1,228 hab. — Des traces d'anciennes fortifications, des pans de gros murs, attestent l'importance qu'a eue autrefois cette ville. Elle a joué un rôle dans l'histoire. C'est dans ses murs que Louis-le-Jeune, roi de France, et Henri II, roi d'Angleterre, se donnèrent rendez-vous pour traiter de la paix. — Le château actuel ne paraît dater que du XVe siècle; on croit qu'il fut construit par Charles IV, comte d'Anjou. L'intérieur du bâtiment n'a rien de remarquable, mais les trois étages de souterrains qu'il renferme sont rares dans leur genre : la hauteur et la hardiesse de ces voûtes profondes méritent d'être admirées. — Montmirail était surnommé *la Superbe*, ou *Mons Mirabilis*.

CHATEAU DE LA TOURNERIE, à 8 l. O. de Mamers. — D'une construction fort simple, qui paraît peu antérieure au XVIe siècle, ce château flanqué de deux pavillons carrés, précédé d'une cour enceinte par deux autres pavillons semblables, joints par un mur d'appui surmonté d'une balustrade en pierre, le tout entouré d'un fossé sur lequel est un pont en pierre qui a dû remplacer un pont-levis, n'offre d'intéressant dans son intérieur que la chambre où a habité Henri IV pendant quelques jours, et lorsqu'il vint faire le siége d'Alençon. Cette chambre, dans l'aile gauche du château, est restée telle qu'elle était alors. Elle offre un échantillon curieux des riches ameublements du XVIe siècle. On y voit des boiseries dorées, une tapisserie en cuir doré, gauffré et à ornements estampés; des meubles ornés de ciselures; une alcôve avec un lit à quenouilles, à ciel et à rideaux en drap bleu de ciel, brodé en soie; les pentures du ciel de lit sont brodées à compartiments : il offre l'aspect d'un dais d'église.

SAINT-CALAIS, sur la rivière d'Anille, ch.-l. d'arr., à 12 l. 1|2 S.-E. du Mans. Pop. 3,638 hab. — Cette ville a pris le nom du fondateur d'un monastère bâti en 515, et dont le voisinage accrut sans doute l'importance de la localité; jusque-là elle s'était appelée *Anisole*. Saint-Calais est situé au milieu d'un sol ingrat, qui présente beaucoup de landes stériles et de forêts profondes.

CHATEAU-DU-LOIR, au confluent de l'Ive et du Loir, ch.-l. de cant., à 10 l. 1|2 S.-O. de Saint-Calais. Pop. 3,056 hab. — Cette ville a soutenu, vers le XIe siècle, un siége de sept ans contre Geoffroy Martel, comte d'Anjou, qui retenait prisonnier Gervais, évêque du Mans, fils de Harmont-Château-du-Loir, et refusait de lui rendre la liberté avant que la place n'eût fait sa soumission.—Elle a éprouvé en l'an VI un incendie qui consuma presque le quart de ses habitations, —En l'an VIII, une partie de son territoire a été dévastée par une inondation.—Malgré ces fléaux, la ville de Château-du-Loir est toujours allée en augmentant; elle est l'entrepôt d'un roulage considérable, de Tours à Rouen et à Rennes, circonstance qui entretient l'activité du commerce et de la population.

VIBRAYE, au milieu des Landes, ch.-l. de cant., à 8 l. 1|2 de Saint-Calais. Pop. 3,037 hab. — Cette ville n'a rien de remarquable que la belle forêt sur le bord de laquelle elle est assise.

LA CHATRE, sur le Loir, ch.-l. de cant., à 7 l. 1|4 de Saint-Calais. Pop. 1,628 hab. — Ce bourg avait autrefois un château, où Geoffroy de Mayenne, tuteur du jeune Hugues, comte du Maine, chercha un refuge, vers l'an 1070, contre l'inimitié des habitants du Mans. — En 1360, La Châtre et les bourgs voisins furent pillés par un nommé Robert Marcan, qui s'était mis à la tête de quelques soldats anglais et autres vagabonds appelés *les tards-venus*.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 7 députés. Il est divisé en 7 arrondissements électoraux, dont les ch.-lieux sont: Le Mans (2 arr. ville, 1 pour l'arrond.), Saint-Calais, La Flèche, Mamers (ville et arr.).—Le nombre des électeurs est de 2,262.

ADMINISTRATIVE. — Le chef-lieu de la préfecture est Le Mans. Le département se divise en 4 sous-préfect. ou arrond. comm.

Le Mans.	10 cant.,	116 comm.,	157,851 habit.
La Flèche.	7	78	96,320
Mamers.	10	144	131,867
Saint-Calais.	6	56	71,334
Total.	33 cant.,	394 comm.,	457,372 habit.

Service du Trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant au Mans), 3 receveurs particuliers, 4 percept. principaux.

Contributions directes.— 1 directeur (au Mans), et 1 inspecteur.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (au Mans), 2 inspecteurs, 2 vérificateurs.

Hypothèques.— 4 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

Contributions indirectes. — 1 directeur (au Mans), 2 directeurs d'arrondissements, 4 receveurs entreposeurs.

Forêts. — Le département fait partie du 8e arrondiss. forestier, dont le chef-lieu est Alençon; 1 inspecteur au Mans.

Ponts-et-Chaussées. — Le départ. fait partie de la 11e inspect., dont le chef-lieu est Alençon.— Il y a 1 ingénieur en chef en résidence au Mans.

Mines.— Le département fait partie du 8e arrondissement et de la 1re division, dont le chef-lieu est Paris.

Cadastre. — 1 ingénieur en chef au Mans.

Haras.—Le département fait partie pour les courses de chevaux du 2e arrond. de concours, dont le chef-lieu est au Pin (Orne).

Loterie. — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831 comparé à 1830) une augmentation de 18,230 fr.

MILITAIRE. — Le département fait partie de la 4e division militaire, dont le quartier général est à Tours. —Il y a au Mans 1 maréchal de camp commandant le département et 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est au Mans. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 2e légion, dont le chef-lieu est Chartres. — Il y a à La Flèche un *collége royal militaire* qui renferme 400 élèves entretenus par l'Etat (300 à bourse entière et 100 à demi-bourse), et où l'on admet des élèves payant pension. Les élèves entretenus aux frais de l'Etat ne sont admis que de 10 à 12 ans. Ils doivent être fils d'officiers sans fortune. Les orphelins sont admis de préférence. 1 maréchal de camp commandant l'école réside à La Flèche.

JUDICIAIRE. — Les tribunaux du département ressortent de la cour royale d'Angers. Il y existe 4 tribunaux de 1re instance, au Mans (2 chambres), à la Flèche, Mamers et Saint-Calais. — Il y a 2 tribunaux de commerce, au Mans et à Mamers.

RELIGIEUSE. — Le département forme avec celui de la Mayenne le diocèse d'un évêché érigé vers le IIIe siècle, suffragant de l'archevêché de Tours, et dont le siége est au Mans. — Il y a dans le département : — au Mans : un séminaire diocésain qui compte 190 élèves, une maison des philosophes, succursale du séminaire, et qui compte 70 élèves; à Présigné une école secondaire ecclésiastique.— Le département renferme 4 cures de 1re classe, 33 de 2e, 324 succursales et 86 vicariats. — Congrégations religieuses, voyez *dép. de la Mayenne*.

UNIVERSITAIRE. — Le département de la Sarthe est compris dans le ressort de l'académie d'Angers.

Instruction publique. — Il y a dans le département : — 7 colléges : à Château-du-Loir, à Courdemanche, à Mamers, au Mans, à Sablé, à Saint-Calais, à Suze.—Le nombre des écoles primaires du département est de 382, qui sont fréquentées par 16,600 élèves, dont 10,416 garçons, et 6,184 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 94.

SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC. — Il existe au Mans : une *Société royale d'Agriculture, des Sciences et Arts*, une *Société royale des Arts*, une *Société de Médecine*, des *Cours gratuits* d'accouchement et de dessin, enfin un *Musée de Minéralogie départementale* et un *Museum d'Histoire naturelle*.

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 457,372 hab., et fournit annuellement à l'armée 1,045 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

Mariages.				3,722
Naissances.	Masculins.	Féminins.		
Enfants légitimes	5,732	— 5,221	Total	11,830
— naturels	466	— 411		
Décès.	4,572	— 4,699	Total	9,271

Dans ce nombre 1 centenaire.

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 86,123.

Dont : 30,491 contrôle de réserve.

55,632 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :

54,790 infanterie.

206 artillerie.

636 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés 9,780; équipés 5,423; habillés 19,327; 26,138 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 190 sont inscrits au registre matricule, et 57 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 65 sont soumis au service ordinaire, et 35 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 9,436 fusils, 546 mousquetons, 9 canons, et un assez grand nombre de sabres, etc.

L'organisation de la garde nationale est suspendue dans 7 communes.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (en 1831):

Contributions directes	4,773,593 f.	91 c.
Enregistrement, timbre et domaines	2,066,205	35
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	1,671,490	05
Postes	238,362	22
Produit des coupes de bois	576,446	13
Loterie	42,374	95
Produits divers	52,806	61
Ressources extraordinaires	1,116,928	44
Total	10,538,207 f.	65 c.

Il a reçu du trésor 4,782,902 fr. 37 c. dans lesquels figurent:

La dette publique et les dotations pour	779,576 f.	23 c.
Les dépenses du ministère de la justice	118,241	84
de l'instruction publique et des cultes	458,731	49
de l'intérieur	138	»
du commerce et des travaux publics	848,121	06
de la guerre	1,375,360	48
de la marine	365	90
des finances	144,926	92
Les frais de régie et de perception des impôts	737,256	05
Remboursem., restit., non valeurs et primes	320,184	40
Total	4,782,902 f.	37 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie 5,755,305 fr. 28 c. de plus qu'il ne reçoit. Par suite de sa position méditerranée, commune à tous les départements du centre de la France, c'est un de ceux sur lesquels pèsent avec le moins de compensations les charges du gouvernement central et de la défense des frontières du pays. Il trouve cependant un dédommagement dans les débouchés que les communications faciles avec la capitale donnent à tous ses produits agricoles.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 346,487 fr. 35 c.

SAVOIR: *Dép. fixes:* traitements, abonnements, etc.	74,622 f.	50 c.
Dép. variables: loyers, réparations, encouragements, secours, etc.	271,864	85

Dans cette dernière somme figurent pour
50,483 f. les prisons départementales,
91,000 f. les enfants trouvés.

Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de	3,870	»
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à	73,373	19
Les dépenses des cours et tribunaux sont de	95,748	25
Les frais de justice avancés par l'Etat de	28,798	21

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 639,553 hectares, le départ. en compte
47,672 forêts.
10,453 vignes.

Le revenu territorial est évalué à 19,596,000 francs.

Le département renferme un grand nombre de chevaux, de mulets et de bêtes à cornes (race bovine). Le nombre des moutons est considérable, et leur laine est estimée.—Malgré le grand commerce de cire et de bougies qui se fait au Mans, on élève peu d'abeilles. La cire y vient des départements de la Bretagne, de l'Anjou et du Perche. — La volaille est une branche importante de l'industrie agricole. Les poulardes grasses du Mans sont fort recherchées.

Le produit annuel du sol en céréales et parmentières suffit aux besoins du département, il est insuffisant en vins; on fabrique 224,000 hectolitres de cidre et de poiré et on tire des fruits du cormier une boisson fort agréable. — La graine de trèfle, les chanvres, les toiles communes et d'emballage sont des objets d'exportation.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'industrie commerciale du département se porte en grande partie vers les fabriques les plus utiles aux arts et aux besoins du peuple. Les fers, les papiers, les étoffes de laine, les cuirs, les bougies, les toiles, la verrerie, la poterie, les savons, etc., tels sont les objets sur lesquels elle s'exerce plus particulièrement. Le commerce du département est répandu sur presque toute sa surface: chaque ville fournit des objets fabriqués aux populations qui l'environnent. C'est assez pour en entretenir l'activité, mais non pour en favoriser les développements. — Les *étamines* du Maine jouissaient d'une réputation universelle à l'époque où ce genre d'étoffe de laine était de mode chez presque toutes les nations. La fabrication des étamines procurait l'aisance et le travail à plusieurs localités de la Sarthe. L'abondance des soieries, cotons et toiles de l'Inde a créé une concurrence funeste; les étamines sont tombées; la mode les a abandonnées et même proscrites depuis un demi-siècle. Cette révolution a causé la décadence d'un certain nombre de villes, telles que Bonnétable, Beaumont, Le Lude, Saint-Calais, etc. On fabrique encore au Mans des étamines à pavillon; quelques négociants se sont emparés de cette branche d'industrie, dont les produits sont consommés par la marine. — Montmirail possède une très belle *verrerie;* il en est une autre non moins remarquable dans la commune de Condrécieux; elle est connue sous le nom de *Verrerie de la Pierre.*— Les *toiles* de Fresnay et du Mans sont estimées pour leur finesse; celles de Château-du-Loir, de Mamers, de Ballon pour leur solidité.

A la dernière exposition des produits de l'industrie française, le jury a décerné des MENTIONS HONORABLES à MM. *Michel Berge* et *Pierre Rousseau,* de Fresnay, pour la belle confection de leurs toiles écrues.

FER.— Le département renferme 5 hauts-fourneaux et 10 forges. —L'affinage usité dans ces établissements métallurgiques est celui dit *à la française*, ou à une seule opération. — Le minerai employé est un oxide terreux, en roche ou en grains, rendant, terme moyen, 33 pour 100 à la fonte (celui du Bercous rend jusqu'à 46 pour 100 et celui de Rouez 60 pour 100). Ce minerai exige pour la fusion l'emploi de la castine. — La consommation du charbon est d'environ 180 parties pour 100 de fonte au *haut-fourneau*, et de 120 pour 100 de fers à *l'affinerie.* Ainsi, 150 parties de fonte qui proviennent de 390 parties de charbon et de 300 de minerai, ne donnent que 100 parties de fer. —La fabrication est restreinte, pour les hauts-fourneaux, à celle des gueuses, qui sont converties en fer sur le lieu même. On ne moule que les marteaux et les enclumes de la forge et quelques plaques de cheminées, en petite quantité. A la forge on ne fabrique que des fers en barres, dits *fers marchands*, de gros essieux, de gros outils, des bandes de roues et des fers de fenderie.—Le produit moyen des forges du département ne va pas, pour chaque usine, au-delà de 3,100 quintaux métriques de fonte en gueuses, et de 2,000 quintaux métriques de fer de toutes dimensions: soit pour la totalité environ 1,550,000 kil. de fonte et 1,000,000 kil. de fer.— La qualité des fers est généralement fort bonne. Il y en a de très doux, qu'on nomme *fers pliants*, d'autres, durs et aciéreux, qu'on appelle *fers cassants*. Ils sont recherchés pour le roulage et l'agriculture, surtout pour la fabrication des clous. Leur prix moyen varie de 60 à 65 francs le quintal métrique, pris sur l'usine même.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 186. Elles se tiennent dans 39 communes, dont 26 chefs-lieux, et remplissent 53 journées.

Les *foires mobiles* sont très multipliées. Il n'y a de *foire mensuelle* que dans une commune.

353 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les bestiaux, les grains et les toiles.

BIBLIOGRAPHIE.

Statistique du département de la Sarthe, par le citoyen Auvray, préfet; in-8. Paris, an X. — Supplément (*Ann. de Statist.*, t. II).

Annuaire statistique de la Sarthe; in-8. Au Mans, ans VII, VIII, IX,—1805 et 1806.

Statistique du département de la Sarthe (*Ann. de Statist.*, t. VII).

Statistiq. de la Sarthe, par Peuchet et Chanlaire, in-4. Paris, 1809.

Dictionn. topogr. hist. et statistique du départ. de la Sarthe, par J. R. Pesche; 4 vol. in-8 (non encore achevé). Paris, 1829-1832.

Essai sur la statistique de l'arrond. de Saint-Calais, par Th. Cauvin.—Id. *sur la statist. de l'arrond. de Mamers,* par le même.— Id. *sur la statist. de l'arrond. du Mans*, par le même.—In-12. Au Mans, 1829-1833.

Voyage pitt. dans le départ. de la Sarthe, dessiné et lithographié par Saint-Edme-Champ, avec des notes de C. J. Richelet; in-4. Paris, 1829.

Ann. du départ. de la Sarthe, in-12 et in-18. Au Mans, 1819 à 1833.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n. 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département de Saône-et-Loire.

(Ci-devant Bourgogne.)

HISTOIRE.

Le territoire qui forme le département était habité, lors de la conquête romaine, par les *Ædui* et les *Brannovii*. — Sous les empereurs il fut compris dans la seconde Lyonnaise. — Au moyen-âge il se divisa en plusieurs comtés, l'Autunnois, le Châlonnais, le Mâconnais et le Charolais qui firent partie de la Bourgogne, et qui furent successivement réunis au domaine de la couronne de France. — L'*Autunnois* renfermait la capitale des Æduens, *Bibracte*, aujourd'hui *Autun*. — César, qui, pour vaincre les Gaulois, s'attachait à les diviser, attira les Æduens dans son parti en favorisant leur inimitié contre les Allobroges et les Avernes. Pour prix de leur attachement, ils reçurent le titre de frères et d'alliés du peuple romain, et furent les premiers admis dans le sénat. — Les Æduens comptaient plusieurs peuples dans leur dépendance; leurs richesses étaient considérables. — Avant l'avénement de Constantin à l'empire, Tetricus ravagea leur pays, assiégea et prit leur capitale. Constantin, élu empereur vint demeurer à Autun, qu'il embellit, et dont il releva les remparts. — Sous son règne le pays fut tranquille, mais la décadence de l'empire le laissa plus tard en proie aux Barbares. Les Bourguignons s'emparèrent du territoire des Æduens, de celui des Brannoviens; vers le VIe siècle ils en furent chassés par les Francs. — Le pays des Æduens, compris dans le royaume, puis dans le duché de Bourgogne, suivit la fortune de cet état. — Le *Mâconnais* faisait partie du pays des Æduens; les Romains y établirent des camps et des magasins de blé et de vivres. Ce comté, qui avait toujours suivi la fortune de l'Autunnois, fut acheté par Louis IX, en 1238, et devint plus tard la propriété de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. Louis XI le reprit en 1476. — Le Mâconnais avait ses états particuliers, que présidait l'évêque de Mâcon. — Le *Châlonnais* était aussi compris dans le pays des Æduens; César, Strabon et Ptolémée en font mention. Ammien-Marcellin met la capitale du Châlonnais, *Cabillonum*, au rang des places importantes de la Gaule. — Cette contrée devint la conquête des Bourguignons. — Le roi Gontran choisit Châlon pour capitale de son royaume de Bourgogne; Clovis II y convoqua une assemblée nationale. Plus tard, les Sarrasins ruinèrent Mâcon, Tournus et Châlon. — Les Normands, dans le moyen-âge, et au XVIe siècle, les guerres civiles et religieuses, désolèrent successivement ce pays. — Les seigneurs particuliers du *Châlonnais* eurent le titre de comte. Le premier qui rendit ce titre héréditaire fut Théodoric Ier, qui gouverna aussi le Mâconnais. — Cette souveraineté, après diverses mutations, échut à la maison de Bourgogne, en 1247, par suite d'un échange. — Le *Charolais* était habité, du temps de César, par les *Amburri* et les *Brannovii*. Comme le reste de la Bourgogne il passa des Bourguignons aux Francs. Sous les rois de la troisième race, Jean de Bourbon, fils de Robert de France, ayant eu le Charolais dans son apanage, le laissa à sa mort, en 1316, à Béatrix, sa fille, qui épousa Jean Ier, comte d'Armagnac; à cette époque, le pays fut érigé en comté. Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, l'acheta 60,000 francs d'or. Après la mort de Charles-le-Téméraire, Louis XI s'en empara; mais Charles VIII le rendit par le traité de Senlis, en 1493, à Philippe, archiduc d'Autriche, fils de Marie de Bourgogne, à la charge de les tenir en fief de la couronne de France. Charles-Quint céda ce comté à Philippe II, roi d'Espagne, son fils, qui le donna, en 1558, à sa fille aînée, Isabelle-Claire-Eugénie, épouse de l'archiduc Albert d'Autriche. En 1633, le Charolais retourna au roi d'Espagne, Philippe IV. La couronne de France, qui en avait repris les droits royaux depuis Henri II, le confisqua en 1674, le rendit en 1679. Enfin il fut saisi définitivement en 1384, par arrêt du Parlement, au profit du prince de Condé. — Il a été définitivement réuni au domaine royal sous le règne de Louis XV.

ANTIQUITÉS.

Le département renferme des antiquités nombreuses. — Le *Mont-Dru* (Mons-Druidarum) a, dit-on, servi de demeure aux Druides. — Les Autunnois ont en partie détruit eux-mêmes les monuments romains que leur ville renfermait. Pendant longtemps l'amphithéâtre d'Autun a été regardé comme une carrière; il en reste à peine aujourd'hui quelques traces. On voit, près d'Autun, une ruine considérable connue sous le nom de Temple de Janus. Ce temple était de forme carrée; l'enceinte en est encore parfaitement bien tracée par les débris des murs qui s'élèvent au-dessus du sol. Ces murs sont en granit; le ciment qui lie les pierres est presque aussi dur que le granit même. — A l'extrémité du pont d'Arroux, dans la même ville, se trouvait une ruine qu'on décorait du nom de *Temple de Pluton*, à cause de sa forme circulaire, qui aurait plutôt indiqué un temple de Vesta, et un autre édifice rond, appelé le *Temple de Proserpine*. Nous parlons, à l'article Autun, des portes d'Arroux et de Saint-André. — Près de Couhard, non loin de la ville, on voit un amas élevé de petites pierres carrées, toutes de granit, prises dans les montagnes voisines; ces pierres sont amoncelées sur une butte de terre élevée probablement par la main des hommes. Le monticule n'offre plus

qu'une masse confuse et sans proportions; il paraît avoir eu une forme pyramidale semblable à celle de la Pyramide de Cestius, à Rome. On y a fait des fouilles qui n'ont amené aucun résultat. On croit que ce fut un tombeau; mais le corps, s'il y existe, doit avoir été inhumé sous le *tumulus* de terre, et non sous la pyramide. — Quelques auteurs veulent y voir le tombeau de *Divitiacus*, célèbre Æduen dont parle César dans ses commentaires.— Près de cette pyramide, est le *Champ des Urnes*, ainsi nommé parce qu'on y a trouvé de grands vases qu'on regarde comme des urnes funéraires. Mais, déjà au temps où Autun était une ville romaine florissante, l'usage de brûler les morts avait cessé. Ces urnes avaient la forme et les dimensions de grandes amphores : Millin pense qu'il y avait peut-être un cellier dans ce lieu. Très près de là est le *Champ des tombeaux;* on y a trouvé des tombes chrétiennes; plusieurs ont été transportées dans les jardins de la ville: la plus belle était en marbre blanc (1). Dans un jardin situé derrière l'ancienne auberge du Laurier vert, on voit un mur de briques et de granit ayant quatre pieds d'épaisseur, et que la tradition regarde comme le reste d'un ancien temple d'Apollon. — On voit au château de Mont-Jeu deux grandes urnes tirées du cimetière de Couhard, et quelques figures gauloises très grossières. — Aux environs de Mâcon et de Châlon, on retrouve les traces de la voie romaine qui conduisait à Autun. Différentes fouilles ont été exécutées dans le territoire de ces deux villes; on y a trouvé des diptiques représentant divers sujets, des patères, des plats d'argent, des médailles et des figurines précieuses. Quelques-uns de ces objets ont été envoyés au musée de Paris; la majeure partie se trouve dispersée dans les mains de plusieurs particuliers.

CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

Les habitants du département sont généralement d'un caractère doux et gai. — Ils accueillent bien les étrangers, et montrent dans leurs relations de la loyauté et de la franchise. — Ils sont intelligents, laborieux, aptes à toutes choses. — On trouve parmi eux de braves militaires, des administrateurs habiles, des commerçants probes et éclairés, des médecins observateurs et consciencieux. Ils réussissent également bien dans les sciences exactes, dans les exercices de l'imagination et de la pensée, dans la culture des beaux-arts. — Le pays qui a vu naître Jean Cousin, Prud'hon et Greuse, Lamartine et Mathieu, n'a rien à envier au reste de la France.

Châlon est une ville industrieuse et commerçante, dont les habitants sont joyeux, sociables, hospitaliers, amis de la bonne chère et des plaisirs. — Mâcon renferme une population plus économe, plus tranquille et plus réservée, que les habitants du reste du département accusent même d'être un peu intéressée, mais qui est active et intelligente. — A Autun, le goût de l'industrie se mêle à celui des sciences historiques et à la pratique de l'agriculture. — Les habitants, moins empressés auprès des étrangers que ceux de Châlon et de Mâcon, sont laborieux et instruits.

(1) On a découvert à Châlon-sur-Saône, en 1833, place du Grail, à 8 pieds de profondeur, trente squelettes humains, placés en ordre les uns sur les autres, et parmi lesquels était une médaille de l'empereur Adrien. — A quelques pieds au nord de ces ossements, existait une ancienne fondation de mur construite avec de grosses pierres, des portions de colonnes, de chapiteaux, etc. — On y a trouvé une tête d'enfant ayant les cheveux bouclés, et un chapiteau assez semblable à ceux des croisées gothiques, mais de style différent. — Suivant la tradition locale, il y avait, non loin de cet endroit, sous Claude Ier et Néron, une chapelle souterraine consacrée au dieu gaulois Hésus, ce qui a fait croire que ces ossements, ces fragments d'architecture et ces sculptures remontaient au temps des druides.

VARIÉTÉS MORALES ET HISTORIQUES. (1)

Mœurs des habitants de Chalon au xve siècle. — Si l'on en doit croire Saint-Julien de Baleure, la ville de Châlon-sur-Saône, par la sagesse de ses habitants, la régularité et la pureté de leurs mœurs, réalisait alors une espèce d'utopie vraiment admirable. « Chacun, dit-il, assistait, dès le matin et tous les jours, aux prières publiques : personne ne manquait, le dimanche, à la messe paroissiale. Les vieillards, aussi respectés qu'à Lacédémone, étaient les pères de la jeunesse, qui les visitait et les consultait en tout. Une femme qui aurait fait tache à son honneur n'eût plus trouvé de place parmi les femmes honnêtes; l'usure y était inconnue. Tous les Châlonnais se traitaient de cousins, et la ville ne paraissait composée que d'une seule famille. Les procès étaient fort rares; à peine y avait-il six avocats, tandis que déjà, à l'époque où vivait cet historien, mort en 1593, on en comptait plus de quarante, et tant d'autres gens de plume, qu'on les tient, dit-il, pour le tiers de la ville). Le greffe du bailliage ne rapportait que cent livres. La police était si bien observée qu'on eût dit que chacun y était logé par fourriers, selon la différence des professions. Les rues étaient distinguées par métiers; on y voyait la rue des *Cloutiers*, celle des *Chaudronniers*, celle des *Tonneliers*, celle des *Rôtisseurs*, celle des *Prêtres* et des *Nobles;* le reste était pour les bourgeois, les marchands et autres qui travaillent sans ennuyer du bruit de leur vosinage. »

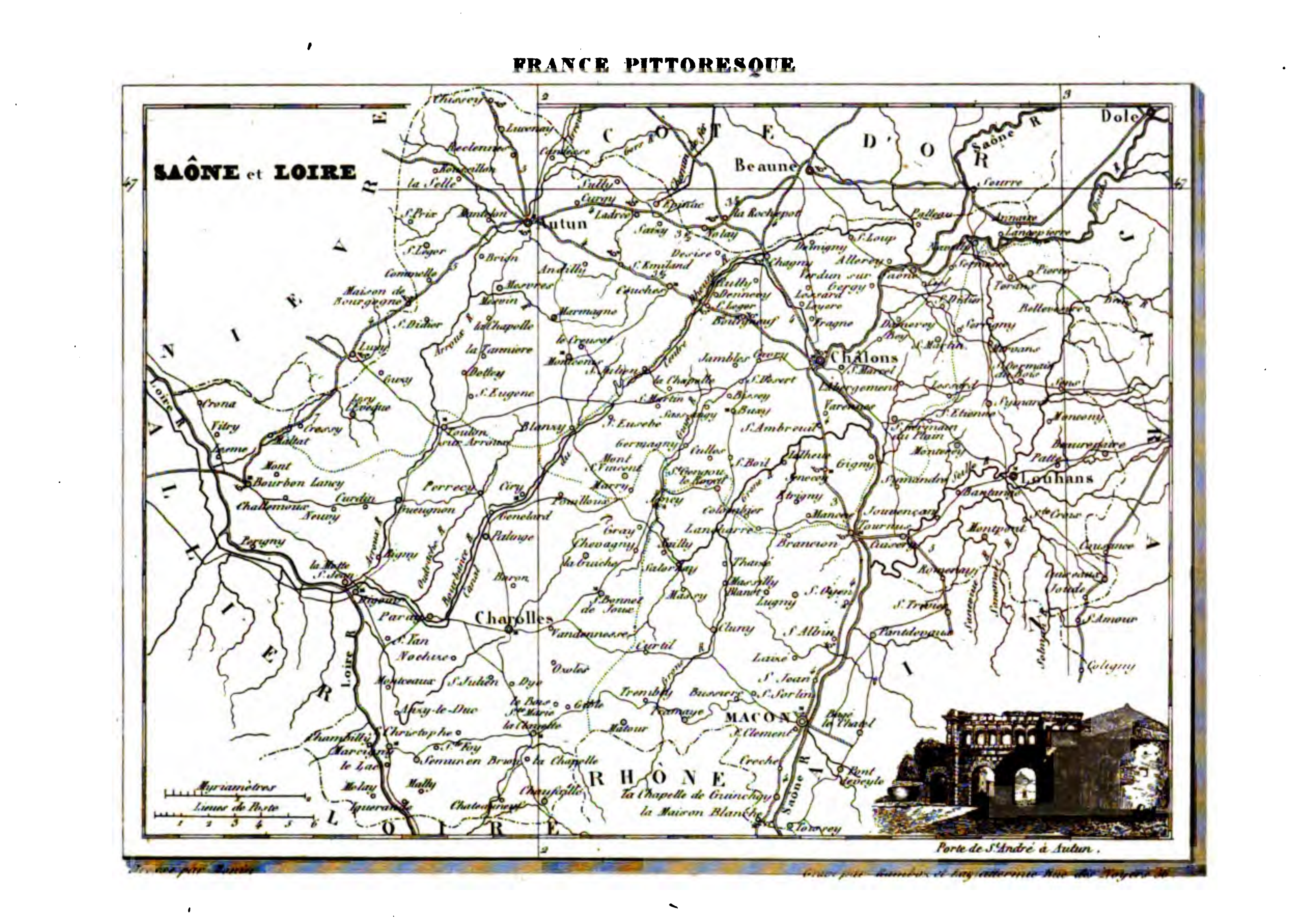
Procès faits aux animaux. — On se piquait, en Bourgogne, d'une telle rigueur dans l'observation des lois, qu'on les appliquait même aux animaux. — Guy Pape, célèbre jurisconsulte, raconte, comme témoin oculaire, qu'un cochon ayant tué un enfant à Châlons-sur-Saône, on lui fit son procès dans les formes; il fut condamné à être pendu, et la sentence fut gravement exécutée.

En 1497, Jean Leclerc, juge de Saint-Magloire, au village de Charone, fit le procès à une truie qui avait causé la mort d'un enfant en lui dévorant le menton. La coupable fut assommée, et sa chair distribuée aux chiens. — Le propriétaire de l'animal fut condamné à aller en pèlerinage à Notre-Dame-de-Pontoise, afin de faire pénitence et de *crier merci* dans cette église.

En 1460, d'après Courtépée, les magistrats et le clergé de Dijon arrêtèrent d'un commun accord que, *pour remédier aux flurebers et vermines* qui gâtaient les vignes, on ferait une procession générale; que chacun se confesserait, et que défense serait faite de jurer sous rigoureuse peine. Il paraît que cette mesure fut efficace, car, dans le xvie siècle, en 1540, on y eut encore recours. — Parmi les procès fameux, on cite, d'après de Thou, celui fait *aux rats*, à Autun, au commencement du xvie siècle, et dans lequel le célèbre Chasseneux fut constitué leur défenseur. — « Il remontra que le terme qui leur avait été donné pour comparaître était trop court, d'autant plus qu'il y avait du danger pour eux à se mettre en chemin, tous les chats des villages étant aux aguets pour les saisir. Et il obtint un délai. » Le président Bouhier, dans la préface de sa coutume de Bourgogne, traite ce récit de *beau conte*. « Chasseneux, dit-il, ne parle point des rats, mais des *mouches* (muscis), qui détruisaient les raisins; l'official les avait excomuniées, et Chasseneux approuva la procédure. »

Prix des denrées au xiiie siècle. — Au commencement de ce siècle, voici quel était le prix des denrées communes :

(1) Voyez les art. *Cote-d'Or*, t. i, p. 282, et *Yonne*, t. iii, p. 250.



Porte de S.t André à Autun.



Costumes de Saône et Loire.



Lamartine. *Prud'hon.*

L'émine de blé, pesant 480 livres, valait.	40 sous.	» den.
100 œufs à Pâques.	3	1
45 poules.	11	3
1 livre de cire.	3	6
La nourriture d'un cheval, par jour.	»	1
1 aune d'étoffe de laine des fabr. de Beaune.	10	»

Il n'en fallait que huit aunes pour habiller un homme et une femme.

Le marc d'argent était à 40 sous, il est maintenant à 54 francs.— 1 sous valait donc alors 1 franc 35 cent.

SOBRIQUETS.— Il était d'usage au XIII[e] siècle de donner divers sobriquets aux habitants de certaines villes et provinces. Ainsi, on disait : li *buveors* d'Auxerre, li *musarts* (fainéants) de Verdun, li *usuriers* de Metz, li *mangeors* de Poitiers, li *meillors archers* d'Anjou, li *chevaliers* de Champagne, li *escuyers* de Bourgoigne, li *sergens* (fantassins) de Hainault. — Au XV[e] siècle quelques-unes de ces dénominations avaient varié, c'étaient : les *moqueurs* de Dijon, les *buveurs* de Beaune. Postérieurement, Julien de Baleure (au XVI[e] siècle) rapporte un dicton sur la haute noblesse de province : « *Riche* de Châlon, *noble* de Vienne, *fier* de Neufchâtel, *preux* de Vergy, *bons barons* de Beaufremont. »

Vers le commencement du XV[e] siècle, « les Français et les Bourguignons, dit Pasquier, considérant ce qui était de nécessité et non de vanité, portaient pendues à leur ceinture les clefs pour entrer dans leur maison, leur couteau pour s'en servir à table, leur bourse ou gibecière pour y mettre leur argent, et de plus leur épée ou leur écritoire, selon leurs différents états. De là vient qu'un homme, voulant faire cession de biens, était contraint, devant le juge, de quitter sa ceinture, non pour le noter d'infamie, mais pour marquer, par sa ceinture déposée, qu'il renonçait à l'administration de ses biens et aux communautés de la vie. » Il en était de même des femmes, lorsqu'elles renonçaient à la communauté. Ainsi la duchesse de Bourgogne, veuve de Philippe-le-Hardi, qui était mort couvert de dettes, par excès de générosité, annonça sa renonciation à la communauté en déposant sur le cercueil de son mari *sa ceinture, ses clefs et sa bourse*.

INQUISITION. — L'inquisition s'était établie en Bourgogne dès le commencement du XV[e] siècle. En 1417, un inquisiteur de la foi fit le procès à un habitant de Dijon, *pour certaines choses dites contre Dieu et la religion*.

Thomas Policout fut condamné en 1437, par le bailli de Mâcon, à être *ars* (brûlé) comme *enferlurier, devinateur, invocateur de diables*.

En 1470, disent les mémoires de Bourgogne, Jehanne-la-Bavarde et Jehanne Maingeon, déclarées *ramassières et hérites* (sorcières et hérétiques), après avoir été prêchées et mitrées à Nuits, par l'inquisiteur de la foi, furent, par sentence du bailli de Dijon, la première condamnée à être brûlée, et l'autre fustigée et bannie. — Elles tenaient, dit l'arrêt, leur sabbat sous la roche Boutaillat. — L'inquisiteur de la foi existait encore en Bourgogne sous le dernier duc Charles ; on voit qu'une femme, accusée de sortilége, fut remise par lui à la justice de la ville.

HABILLEMENTS AU XVI[e] SIÈCLE. — Voici quelques détails sur les habillements des hommes et des femmes de la Bourgogne. — L'habillement des femmes se composait des pièces suivantes, énoncées en termes du temps : les *soliers*, *escarpins* ou *pantophles*, déchiquetés à barbe d'écrevisse ; les *chausses* (bas), les *jarretières*, la *chemise*, la *vasquine* (sorte de jupon que les Espagnoles portent encore), la *vertugale*, la *cotte*, la *pièce d'estomach*, le *lacet*, le *demi-sein*, l'*espinglier*, la *bourse*, les *coulteaux*, la *gorgerette*, le *pigne*, le *ruban*, la *coeffe*, la *templette*, le *diamant*, la *robe* ou la *marlote* ou la *berne*, la *ceinture*, les *patenôtres*, les *gants*, le *chaperon* et le *mirouer*.— On voit qu'une femme portait ainsi tout l'attirail nécessaire à sa toilette.

L'habillement des hommes était plus simple ; il se composait des *soliers*, des *chausses* (bas), du *haut-de-chausses* (culottes), de la *chemise*, du *pourpoinct* (espèce de veste collante), de la *saye* ou *chamare* (simarre), de la *robe*, de la *ceinture* et du *bonnet* ou *chaperon*.

LE FAGOT D'ÉPINES.— Nous ignorons pour quelle cause on pouvait faire figurer un fagot d'épines dans une cérémonie matrimoniale ; cependant, lors d'une information faite en 1449, pour prouver la noblesse d'une dame bourguignone, on affirma que « le jour de ses noces elle avait été portée à l'église *sur une civière avec un fagot d'épines et de genièvre*, ainsi que d'ancienneté on avait coutume de le faire aux gentils-hommes et aux gentilles-femmes. »

COSTUMES.

Le costume des hommes n'offre rien de remarquable, mais celui des femmes est élégant et coquet. — C'est le dimanche qu'il faut les voir dans leur habillement de fête, qui ne diffère de celui qu'elles portent habituellement que par la richesse ou la propreté. Ce costume consiste en une jupe de drap bleu, avec un corset pareil, dont les coutures sont marquées par une broderie rouge.— Ce qui distingue surtout les Mâconnaises, c'est un petit chapeau de feutre placé sur le côté droit de la tête, coiffée d'un très petit bonnet qui laisse voir le devant des cheveux. — En descendant la vallée de la Saône, les paysannes n'ont plus le petit chapeau mâconnais ; quoiqu'on soit encore dans le territoire de Saône-et-Loire, elles sont mises à la lyonnaise, et portent les cheveux relevés en chignon derrière la tête, et recouverts d'un bonnet à coiffe de dentelles ; leur gorge est entièrement couverte d'un fichu de mousseline plissé et garni en dentelles. Leurs robes sont de drap de couleur vert-clair ou isabelle, et bordées, pour les plus riches, d'un large galon d'argent ; leurs tabliers sont de toile ou de soie rose ; les souliers de cuir noir et à petits talons. Elles ont des boucles d'oreilles d'or ou d'argent, et des colliers. — Leur collier se compose d'une plaque carrée, suspendue à trois rangs de chaînons en or, et qui supporte trois autres rangs pendant au-dessous, et un quatrième soutenant une chaîne d'or, ornée d'un cœur ou d'une croix.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

Nous allons citer un petit nombre des hommes remarquables nés dans le département de Saône-et-Loire : l'honnête sire de CIPIERRE, brave guerrier, qui, Burrhus d'un autre Néron, fut le gouverneur de Charles IX ; le bénédictin CLÉMENCET, savant érudit, auteur de *l'Art de vérifier les dates* ; le célèbre *Jean* COUSIN, grand peintre français du XVI[e] siècle, sculpteur non moins habile ; DENON, dessinateur plein de goût et de talent, membre de l'Institut d'Égypte, et directeur du Musée national ; le général FRESSINET, dont la bravoure eut pour théâtre l'Italie, l'Allemagne et l'Amérique ; la fameuse madame DE GENLIS, auteur remarquable par un style pur et correct, et qui n'a mérité ni l'engouement qui accueillit ses premiers ouvrages, ni le dédain qui les poursuit aujourd'hui ; elle fut le gouverneur du duc de Chartres, aujourd'hui Louis-Philippe ; le général GIRAULT, mort glorieusement sur le champ de bataille de Ciudad Real ; GREUZE, peintre de mœurs remarquable, rempli de grâce, de naïveté, de sensibilité et surtout de vérité ; l'antiquaire GRIVAUD-DE-LA-VINCELLE ; l'historien JONDOT, auteur de plusieurs ouvrages estimés ; l'illustre LAMARTINE, un de nos grands poëtes vivants ; le lieutenant général L'HUILLIER, qui se distingua dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, notamment à Austerlitz ; l'habile mathématicien MATHIEU, membre du bureau des longitudes et de l'Académie des Sciences ; MOREAU, médecin renommé du XVIII[e] siècle ; PRUD'HON, grand peintre dont le talent est plein de charme, d'expression et d'originalité ; ROBERJOT, un des plénipotentiaires français assassiné à Rastadt ; le savant géographe ROBERT ; l'orientaliste DU RYER, premier traducteur de l'Alcoran ; SÉNECÉ, littérateur agréable du XVII[e] siècle, etc., etc.

TOPOGRAPHIE.

Le département de Saône-et-Loire est un département *méditerrané*, région de l'est, tiré de l'ancienne Bourgogne. — Il a pour limites : au nord, le département de la Côte-d'Or ; à l'est, ceux du Jura et de l'Ain ; au sud, ceux du Rhône et de la Loire ; à l'ouest, ceux de l'Allier et de la Nièvre. — Il tire son nom des deux principales rivières qui le traversent. — Sa superficie est de 857,678 arpents métriques.

SOL. — Le sol est de nature diverse, pierreux, marneux, calcaire ou siliceux, mais généralement fertile, et surtout très propre à la culture de la vigne. Le département est séparé par une chaîne de montagnes à base granitique en deux vallées principales, qui s'ouvrent toutes deux au sud.

RIVIÈRES. — CANAUX. — ÉTANGS. — Les rivières navigables sont la *Loire*, la *Saône*, la *Seille* et le *Doubs*. — L'Arroux est seulement flottable. — Le département est traversé par le *canal du Centre*, qui joint la Saône à la Loire. Il possède aussi un petit canal destiné au service des établissements métallurgiques du Creuzot. Ce canal est souterrain pendant environ 2,250 mètres, et dans cette partie, si peu élevé, que les mariniers en y passant sont obligés de se coucher sur leurs bateaux, qu'ils font avancer en poussant à la voûte avec leurs pieds. — On évalue la ligne totale de navigation sur les rivières et les canaux à 236,000 mètres, et la partie flottable des rivières à 96,000 mètres. — Le cours total de la Saône est d'environ 360,000 mètres. Cette rivière est fréquemment grossie par les pluies, et inonde la vallée qui lui sert de bassin. — Ses crues sont subites et s'élèvent quelquefois dans la proportion d'un pied et demi à deux pieds par heure. Ses inondations durent long-temps. Dans ce cas ses eaux sont troubles et limoneuses. — Elles coulent généralement avec tant de lenteur, que lorsque l'athmosphère n'est point agitée, l'œil peut à peine apercevoir la direction de leur cours. — Le département renferme un assez grand nombre d'étangs qui sont tous fort poissonneux.

ROUTES. — Le département est traversé par 7 routes royales et possède 21 routes départementales. La longueur totale de leur parcours est d'environ 1,290,500 m.

MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. — Le climat est généralement sain et tempéré. Le thermomètre s'élève rarement pendant l'été au-delà de 25 degrés, et ne baisse pas pendant l'hiver au-dessous de 6.

VENTS. — Les vents du sud, du nord et de l'ouest sont les plus fréquents. Le vent du nord et celui d'ouest soufflent quelquefois avec violence.

MALADIES. — Les fièvres de différentes natures, l'hydropisie, la phthisie pulmonaire et les affections cutanées sont les maladies les plus communes.

HISTOIRE NATURELLE.

RÈGNE ANIMAL. — Les loups et les renards sont nombreux dans les forêts. — On y trouve beaucoup de gibier, tels que sangliers, cerfs, chevreuils, et des blaireaux, des fouines, des écureuils. Les lièvres, les lapins et le gibier ailé abondent dans la saison. — Les étangs et les rivières renferment d'excellents poissons, parmi lesquels on remarque le carpeau, la brême, le brochet, la truite, la perche, la lamproie, l'alose, etc. — Les écrevisses foisonnent dans les petites rivières ; on y trouve aussi l'*anodonte*, coquille bivalve que l'on mange en plusieurs endroits. On prépare à Châlon, avec les écailles de l'ablette, que l'on y pêche en abondance, cette substance brillante et nacrée appelée *essence d'Orient*, et qui sert à faire les perles fausses. — Parmi les mollusques terrestres, on trouve la limace, qui se multiplie quelquefois assez pour causer un grand dommage aux récoltes. — Les animaux domestiques sont tous généralement d'espèces choisies.

RÈGNE VÉGÉTAL. — Le règne végétal présente un assez grand nombre de plantes médicinales, des cryptogames, des agarics et des champignons assez délicats. — Le chêne, le hêtre, le charme et le tremble sont les essences dominantes dans les forêts.

RÈGNE MINÉRAL. — Parmi les produits exploités du règne minéral, on remarque le fer, la houille, l'albâtre, le marbre, la pierre lithographique, la pierre à bâtir, le grès et le plâtre. — Il existe dans le département de la manganèse, du plomb arsénié, de l'urane oxidé lamellifère et du titane oxidé. Les collines granitiques du côté de Marmagne présentent des émeraudes prismatiques. — La grotte d'Argentol offre de belles hyacinthes semblables à celles qu'on nomme *hyacinthes de Compostelle*. On trouve à Boulaye de belles variétés de spath-fluor, violet ou verdâtre. — Les cristaux de titane se trouvent à Gourdon, isolés sur une gangue de quartz hyalin. — Le Doubs apporte, dit-on, à la Saône quelques paillettes d'or.

Eaux minérales. — Le département possède à Bourbon-Lancy un grand établissement d'eaux minérales particulièrement recommandées pour le traitement des rhumatismes et de la paralysie, et dont on fait usage en bains, en douches et en boissons.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

MACON, sur la rive droite de la Saône, ch.-l. de préf., à 102 l. E.-S.-E. de Paris. Pop 10,998 hab. — Avant l'invasion romaine, Mâcon était une des villes des Eduens. Les Romains s'en emparèrent et la nommèrent *Matisco Æduorum*. Ils y établirent des dépôts militaires, une grande manufacture de flèches, et y formèrent un camp retranché ; plus tard la ville reçut le titre de cité. — Les Bourguignons s'en emparèrent, elle leur fut enlevée par Clovis, et fit ensuite partie du nouveau royaume de Bourgogne, que possédèrent Lothaire, Gontran et leurs successeurs. — Dans le temps où Galas se rendit redoutable à la Bourgogne, on commença autour de Mâcon des fortifications qui ne furent jamais achevées, et qui dans le siècle dernier ont été démolies et remplacées par des promenades agréables. — Dès les premiers siècles du christianisme, Mâcon eut un évêque qui avait droit d'entrée aux états-généraux de la Bourgogne, et était président-né des états particuliers du *Mâconnais*. — La cathédrale antique était fort belle et fut célèbre par sa sonnerie, que les Sarrasins détruisirent. — Charlemagne la fit rétablir. — Cette église, plusieurs fois reconstruite, était magnifique. Elle a été dévastée en 1793. — Sous le règne de Gontran, deux conciles se tinrent à Mâcon : ils eurent pour but principal de légaliser et d'ordonner l'observance du dimanche. — Mâcon est situé dans un pays fertile ; cette ville s'élève au pied et sur la pente d'un coteau qui produit d'excellents vins. Les environs sont fort agréables, mais l'intérieur de la ville, comme dans nos anciennes cités, ne présente nulle régularité ; la plupart des rues sont étroites et mal percées, les maisons offrent peu de symétrie et d'élégance, celles qui sont vieilles sont tristes et mesquines. Les constructions modernes, dont le nombre augmente chaque jour, sont plus grandes, plus propres et de meilleur goût ; les rues sont pavées de cailloux roulés qui rendent la marche pénible même sur les trottoirs dont les rues principales sont bordées. — Les places sont propres mais petites et manquent d'ornement. — Parmi les édifices, ceux qui méritent quelque attention sont *l'hôtel-de-ville*, l'ancien *palais épiscopal*, la *cathédrale* et deux autres églises ; les églises sont surmontées de flèches, de tours et de dômes qui donnent à la ville un aspect pittoresque ; une d'elles a pour clochers deux grosses tours carrées, une autre est dominée par une flèche haute et élégante, la troisième église est à dôme. — Le quai de Mâcon est large, élevé, très long, bordé de maisons propres, jolies, et dont plusieurs ont des façades de bon style. — Ce quai offre une promenade très fréquentée ; on y trouve d'élégants cafés et autres lieux de rendez-vous ; la promenade se prolonge au-dessus et au-dessous de la ville sous de belles allées qui bordent la rivière. Le faubourg communique avec la ville par un pont de pierre de treize arches. La Saône forme au-dessus de ce pont une île fort jolie. — Mâcon possède plusieurs établissements scientifiques et littéraires, un petit théâtre et une bibliothèque publique riche de 9,000 volumes.

CLUNY, sur la Grosne, ch.-l. de cant., à 4 l. de Mâcon. Pop. 4,152 hab. — Cluny n'était qu'un village lorsqu'en 910, Guillaume 1er, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne, y fonda un abbaye qui devint une des plus célèbres de France, et le chef d'ordre de la règle de Saint-Benoît. Ses abbés étaient ordinairement des cardinaux ou de grands personnages ; ils disposaient d'une foule de bénéfices. Cet établissement était aussi vaste que riche ; il fut visité, en 1245, par le pape Innocent IV, qu'accompagnaient douze cardinaux, d'autres prélats et leurs gens ; saint Louis s'y rendit en même temps ainsi que la reine sa mère, Baudouin,

empereur de Constantinople et une foule de seigneurs ; tous ces personnages furent commodément logés dans l'abbaye, sans déranger les quatre cents moines, habitants ordinaires. — Le pape Gelase II étant mort dans cette abbaye, un conclave s'y assembla et élut pape Guy, archevêque de Vienne, qui prit le nom de Calixte II. La bibliothèque du couvent était une des plus riches de France, elle a été dispersée; la vaste et superbe église du monastère a disparu également. Le couvent seul a été conservé ; il est utilisé par divers établissements publics ; le collége en occupe une grande partie.

Tournus, sur la rive droite de la Saône, à 6 l. N. de Mâcon, ch.-l. de cant. Pop. 5,311 hab. — Cette ville, située à distance égale de Mâcon et de Châlon, s'élève pittoresquement sur la pente d'un coteau que couronnent les bâtiments d'une antique abbaye jadis célèbre, et qui appartint long-temps à des moines bénédictins ; le cardinal de La Rochefoucault, un de ses abbés, la fit séculariser.—Ses abbés possédaient un revenu et jouissaient de privilèges considérables ; ils avaient le droit de porter des ornements pontificaux, d'administrer la justice dans la ville et ses dépendances, etc. — Les bâtiments de l'abbaye ressemblent à une forteresse antique. La ville est propre, jolie, bordée d'un beau quai, entourée de charmantes promenades ; elle offre plusieurs constructions dignes d'attention ; on remarque son pont de cinq arches très hardies, en bois, à piles de pierre, et un monument élevé à la mémoire de Greuze. Ce monument en marbre est placé devant l'arcade de la maison où naquit ce peintre renommé. — Deux conciles se tinrent à Tournus, l'un en 949, le dernier en 1115.

Autun, près de la rive gauche de l'Arroux, à 27 l. N.-N.-O de Mâcon, ch.-l. d'arrond. Pop. 9,991 hab. — Autun est une de nos villes les plus antiques : il est probable que sa fondation précéda celle de Rome ; c'était la capitale des AEduens, peuples puissants dans les Gaules. Dès l'an 163 de Rome, les AEduens avaient fait une invasion en Italie, où l'on prétend qu'ils fondèrent Milan ; ils furent soumis par César et ses lieutenants ; César, après la conquête d'Alise, vint passer l'hiver à *Bibracte*, l'antique Autun. —Auguste s'arrêta aussi dans cette ville, et y ordonna la construction d'édifices et de monuments nombreux ; la ville, par reconnaissance, changea son nom en celui d'*Augustodunum*, formé du nom de cet empereur et d'une terminaison celtique, qui signifie colline. Plus tard elle se nomma aussi *Flavia Æduorum*, en reconnaissance des bienfaits qu'elle reçut de Constantin, dont la famille portait le nom de Flavia — Après la mort de Germanicus, Autun essaya de secouer le joug des Romains, mais sans pouvoir y réussir. — L'AEduen Sacrovir, chef de la conspiration, fut battu et se tua. La révolte recommença sous Tetricus, qui s'était fait élire empereur des Gaules : il assiégea la ville pendant sept mois, et la prit d'assaut ; exaspéré par une si longue résistance, il livra Autun au massacre et à la dévastation. La ville ne présenta qu'un amas de ruines, jusqu'au temps où Constance Chlore entreprit de la reconstruire et y employa des sommes immenses. Son fils Constantin continua l'œuvre de réédification, et habita Autun, afin d'y attirer une population plus considérable. La ville redevint alors puissante et superbe.—Les Bourguignons, sous la conduite de Gondecaire, leur roi, s'en emparèrent en 427. — Elle fut pendant quelque temps la capitale du royaume de Bourgogne, honneur que Dijon lui enleva. — Elle passa ensuite au pouvoir des rois Mérovingiens. — Dans le VIIIe siècle, les Sarrasins, puis les Normands s'en emparèrent et la saccagèrent ; pour la seconde fois ses beaux monuments furent renversés, mais il ne se relevèrent plus. L'importance et la population de la ville continuaient à diminuer lorsque les guerres des Anglais lui attirèrent de nouveaux malheurs. Ils brûlèrent la ville en 1379, après la victoire de Brion. Nos guerres religieuses lui furent également funestes. Autun avait embrassé le parti de la ligue : assiégé par le maréchal d'Aumont, en 1591, il lui opposa une résistance digne de tout le zèle du fanatisme ; les magistrats, les femmes, les enfants se battirent sur la brèche ; d'Aumont, rebuté par une défense si opiniâtre, leva le siége. — Une longue période de tranquillité succéda à ces temps désastreux, mais la guerre fut encore funeste à Autun lors de l'invasion des alliés, en 1814. — Cette ville occupe une situation pittoresque sur la pente rapide d'une colline dont l'Arroux baigne le pied, à la jonction de trois montagnes et en face d'une plaine que d'autres montagnes ceignent de tous côtés. Elle est divisée en trois parties, la plus basse borde le cours de l'Arroux, la plus haute se nomme le quartier du château ; il renferme les deux cathédrales, dont l'une n'a été construite qu'à demi, l'autre est plus avancée, mais elle a été laissée fort incomplète aussi. On y remarque la chapelle où M. de Talleyrand, qui depuis a joué tant de rôles, y débuta en habits épiscopaux (1).

La flèche de la cathédrale s'élève à 100 mètres de haut, on l'admire pour son élégance et plus encore pour l'extrême légèreté de sa construction ; elle est, comme le reste de l'édifice, de style gothique.— La place de la Cathédrale ou des Terreaux est décorée d'une jolie fontaine. Au milieu de son bassin s'élèvent deux coupoles supportées par des pilastres ioniques ; un pélican couronne le second dôme. — Le champ-de-mars, au milieu de la ville, est une place propre, spacieuse, élevée en terrasse et plantée de plusieurs rangs d'arbres ; elle forme une jolie promenade, la ville en possède plusieurs autres. L'église Saint-Martin fut bâtie par la reine Brunehault ; c'est un monument curieux, dont la construction offre le style de différentes époques ; on y voit le tombeau de cette reine barbare, les épitaphes qu'on y lisait ont été effacées par le temps. Autun n'est pas une ville belle ni régulière, la plupart de ses édifices sont vieux et d'apparence mesquine ; mais elle possède plusieurs constructions dignes d'attention. — Les antiquités romaines lui donnent un intérêt spécial. L'*arc-de-triomphe*, qu'on nomme *la porte d'Arroux*, présente quatre arcades dont les deux du centre sont plus spacieuses que celles des côtés. Au-dessus de la frise, soutenue par de beaux pilastres corinthiens, se trouvait une galerie formée de dix arceaux dont sept seulement subsistent encore. Les détails de ce monument étaient d'un travail excellent. La ville et ses environs offrent encore un autre *arc-de-triomphe* de même style, mais moins bien conservé ; les ruines d'un *amphithéâtre* ; celles d'un *cimetière romain* et du moyen-âge nommé le *Champ-des-Tombes*, les débris d'un *temple de Janus*, bâti par Drusus ; d'un *temple de Minerve* et plusieurs autres édifices ; des statues, des bas-reliefs, des médailles, des ustensiles, des tombeaux, etc.

Chalon-sur-Saône, sur la rive droite de la Saône, ch.-l. d'arr. à 15 l. N. de Mâcon. Pop. 12,220 hab. — Châlon était une des principales villes des Éduens, quand César s'en empara. Sa situation avantageuse, la fertilité de la plaine qui l'entoure, déterminèrent le conquérant à choisir cette ville pour y rassembler les magasins de grains à l'usage des troupes romaines dans cette partie des Gaules. Il nomma la ville *Castrum Frumentarium* ; elle prit aussi le nom de *Cabillo Eduorum*, et par contraction de *Cabillonum*, d'où son nom moderne s'est formé. — Auguste visita Châlon lors de son passage dans les Gaules ; mais le véritable bienfaiteur de Châlon, ou plutôt de toute la Bourgogne, fut l'empereur Probus ; il introduisit la culture de la vigne sur les coteaux voisins de la ville, la naturalisa peu à peu dans le pays, et le dota ainsi d'une source inépuisable d'industrie et de richesse. — Une voie romaine, dont on reconnaît encore les traces en plusieurs endroits, joignait Châlon à Autun, et facilita beaucoup la prospérité de la ville, à laquelle les irruptions des Barbares devinrent fatales. Le premier désastre de Châlon eut lieu en 264 ; elle fut pillée et incendiée par les Germains. Dans le Ve siècle, les Châlonnais opposèrent à Attila une vigoureuse résistance ; il s'empara néanmoins de la ville et la saccagea. — Elle tomba au pouvoir des rois mérovingiens. Chrame, fils de Clotaire Ier, la prit et la dévasta. Childebert la reconstruisit et lui rendit quelque importance. — Le Maure Abdérame, franchissant les Pyrénées, la dévasta de nouveau. Elle fut rétablie par Charlemagne, qui s'y rendit en 813 et y tint un concile où il recommanda le soin de l'instruction publique et l'amour des sciences. — Après la mort de ce grand prince, la barbarie reprit son empire. Lothaire, fils de Louis-le-débonnaire, brûla Châlon. L'église Saint-Georges échappa seule à l'embrasement ; les Normands y causèrent bientôt de nouveaux malheurs ; ils se renouvelèrent pendant les guerres religieuses et civiles des XVe et XVIe siècles, et furent tels, dit un historien, qu'ils eussent dû être écrits en lettres de feu et de sang ; enfin, pendant l'invasion de 1814, les Alliés désolèrent la ville et son territoire. — Châlon fut pendant quelque temps la capitale du royaume de Bourgogne. — Le roi Gontran y faisait son séjour ordinaire ; il y fonda l'abbaye de Saint-Marcel, où il fut inhumé. — Le célèbre Abailard s'y retira et y termina, en 1142, une vie si longuement et si cruellement agitée. — Châlon devint ensuite capitale d'un comté. Ses évêques jouissaient de nombreux privilèges et s'intitulaient comtes de Châlon. En 1247, cette souveraineté rentra dans celle de Bourgogne. — Châlon est dans une vaste plaine couverte de prairies, de vignes, de champs et de taillis, située à environ 200 m. au-dessus du niveau de la mer, et d'une grande fertilité. Le sol de la ville est d'une élévation suffisante pour être à l'abri des inondations ordinaires de la Saône. Sur le dernier gradin de la Côte-d'Or, s'élève une éminence qui abrite Châlon contre les vents du nord, et où existaient les greniers de César. C'est là que François Ier fit construire une citadelle qui n'existe plus. La position de Châlon favorise beaucoup son commerce ; elle est le point de réunion de plusieurs routes qui mènent à Paris et dans toute la France, en Piémont et en Italie ; la ville communique avec la Méditerranée par la Saône et le Rhône, et avec l'Océan par le moyen du canal du centre qui, partant de Châlon, joint la Loire à Digoin. Ce canal, si utile à la ville, fut terminé en 1792. Châlon fut long-temps une ville très malsaine. — Son insalubrité était causée par les débordements de la Saône, le manque de propreté des rues et les eaux stagnantes

(1) Autun a eu aussi pour évêque l'abbé Roquette, qui, suivant quelques auteurs, a servi de modèle à Molière : l'épigramme suivante en fait foi :

Roquette dans son temps, Talleyrand dans le nôtre,
Furent les évêques d'Autun.
Tartufe est le portrait de l'un :
Ah ! si Molière eût connu l'autre !

du voisinage. Elle fut décimée par la peste à différentes époques, et surtout en 1347, 1464, 1628 et 1635. Ce n'est que depuis peu d'années que la ville s'est assainie et embellie, mais il y reste encore beaucoup à faire. Châlon est bien bâti, mais mal percé et assez mal pavé; son quai sur le Rhône est spacieux; le pont de Châlon, bien que de style ancien, est grand et beau; il a cinq arches hardies, les piles sont garnies de contre-forts qui s'élèvent de plusieurs mètres au-dessus des parapets du pont et lui forment une décoration singulière; il aboutit à une grande île où se trouvent le faubourg de Saint-Laurent et l'hospice de même nom. L'île est bordée de hautes allées d'arbres qui forment de charmantes promenades. L'hospice Saint-Laurent fut fondé en 1529, par François Ier : c'est un établissement vaste, bien distribué et parfaitement bien administré par des sœurs de charité; son église est jolie. Le choix du site est moins digne d'éloge : le sol est bas, humide, exposé aux inondations; dans les grandes crues de la Saône, l'eau pénètre quelquefois dans les salles. Ces salles sont au nombre de cinq, d'inégales grandeurs; elles contiennent une centaine de lits. Quatre des salles forment une croix au centre de laquelle est une chapelle commune. — L'*hôpital de Saint-Louis*, construit en 1682, est un vaste établissement, situé dans le faubourg Sainte-Marie; c'est le refuge des vieillards indigents et des orphelins des deux sexes; l'*hospice de la Providence* distribue à l'extérieur des secours et des médicaments. — La *place de Saint-Pierre* est irrégulière, mais spacieuse; un de ses longs côtés est décoré de la façade de l'église de même nom, au-dessus de laquelle s'élèvent deux hauts clochers à double dôme. La jolie *place de Beaune*, dans le quartier neuf, est coupée et entourée d'allées de jeunes arbres; au centre est la plus belle des fontaines de la ville; c'est un bassin octogonal au milieu duquel s'élève un piédestal quadrangulaire, surmonté d'une statue de Neptune. A chaque angle du piédestal est un dauphin qui verse de l'eau dans le bassin. La *fontaine de la Porte-Saint-Vincent* offre un massif de pierre surmonté d'une colonne d'un joli effet. La *cathédrale*, édifice gothique spacieux et vénérable, présente des détails curieux; il est malheureusement enclavé et manque d'une place devant sa façade. Cette façade vient d'être reconstruite; elle est surmontée de deux clochers carrés. L'*Hôtel-de-Ville* mérite aussi quelque attention; la *Prison* est située à côté. — A la tête du canal du centre on remarque un obélisque d'un bel effet et de 20 m. de haut. Il a été érigé en l'honneur de Napoléon et fut d'abord décoré de son nom. — Les abords du canal, les prolongements des quais et autres alentours de la ville offrent de jolies promenades. Châlon possède quelques institutions littéraires, plusieurs collections scientifiques, un théâtre et une bibliothèque publique riche de 10,000 volumes.

CHAROLLES, ch.-l. d'arrond., à 17 l. O.-N.-O. de Mâcon. Pop. 2,984 habit. — Cette ville était la capitale du *Charolais*, premier comté de la province et des états de Bourgogne. C'était la résidence des comtes de ce nom, que plusieurs souillèrent par leur despotisme et leurs cruautés. L'un d'eux, prince du sang royal, vivait au milieu du siècle dernier et prenait plaisir à tuer à coups de fusil les ouvriers qu'il apercevait sur les toits. C'était ce qu'il appelait gaiement *abattre les couvreurs*. Cet atroce passe-temps indigna Louis XV. Le comte lui avait demandé des lettres de grâce, il les lui accorda, mais en lui remettant : « Je viens de signer aussi, lui dit-il, la grâce de quiconque vous tuera en représailles. » Il eût été plus royal de faire justice d'abord, il n'y aurait pas eu de grâce à accorder ensuite. — Charolles est une petite ville située agréablement entre deux coteaux, au confluent de la Semonce et de l'Arconce; elle est propre, bien bien bâtie et a de jolies environs. La colline qui la domine est couronnée par les ruines pittoresques d'un château qui atteste la splendeur des anciens seigneurs du Charolais.

BOURBON-LANCY, ch.-l. de cant., à 11 l. et 1/2 O.-N.-O. de Charolles. Pop. 2,848 hab. — Cette ville a éte connue quelque temps sous le nom de *Belle-Vue-les-Bains*, qui lui fut donné pendant la Révolution. — Les Romains, qui fréquentaient ses eaux minérales, lui donnaient le nom de *Aquæ Nisinei*; ils l'ornèrent de plusieurs édifices thermaux dont on a retrouvé de beaux débris. Ces monuments furent renversés par les Barbares; leurs ruines furent longtemps oubliées, mais les sources conservèrent leur réputation. En 1580, Henri III y fit commencer la construction de nouveaux édifices, qu'interrompirent les guerres de la Ligue, mais qui furent terminées par Henri IV et par Louis XIII. — Les fouilles qu'elles nécessitèrent firent découvrir une grande quantité d'objets et de fragments antiques, une statue fort belle et entière, des médailles d'or et d'argent, etc. — La ville occupe une situation pittoresque sur une colline, près de la rive droite de la Loire. Elle est dominée par un vieux château construit sur un roc escarpé. On la divise en trois parties. Les deux qu'on nomme la Ville et le Château ne sont séparées que par un fossé; la troisième est le faubourg de Saint-Léger, où se trouvent les sources minérales; elles jaillissent au pied du rocher qui porte la ville. Une grande cour renferme les sept puits du fond desquels on les voit s'élever en bouillonnant. Leurs eaux sont presque sans saveur, claires, légèrement sulfureuses, bitumineuses, et imprégnées d'un peu de sel marin et de nitre; leur température varie de 30 à 46 degrés. Des fontaines distribuent ces eaux dans cinq bassins, dont le principal, de fondation romaine, dit le *Grand-Bain*, est construit et pavé en marbre.

LOUHANS, sur la rive gauche de la Seille, ch.-l. d'arrond., à 15 l. N.-E de Mâcon. Pop. 3,411 hab — Louhans était une des baronnies du duché de Bourgogne, et faisait partie de la Bresse-Chalonnaise; il est situé dans une presqu'île que forment les rivières de Seille, de la Salle et du Soulevent; la ville est longue et étroite, ses anciennes constructions sont remarquables par la grande projection de leurs toits, disposition commode en temps de pluie ou de grande chaleur, mais qui obscurcit beaucoup les appartements. Les bâtiments modernes sont de meilleur style. Le territoire de Louhans est remarquable par sa fertilité; la ville l'est par son active industrie.

LES CHIZEROTS.

On trouve dans quelques communes qui avoisinent les bords de la Saône, et notamment à Boz (dép. de l'Ain) et à Huchizi (dép. de Saône-et-Loire), une race d'habitants que la tradition fait descendre des Sarrasins qui inondèrent la France au VIIIe siècle. — Il résulte des recherches faites par M. Riboud, correspondant de l'Institut, qu'il y a trente ans, ces communes présentaient encore pour le langage, le costume et les usages, des différences complètes avec les pays environnants, et qui devaient leur faire assigner une origine orientale. — Les *Chizerots*, c'est le nom qu'on donne aux habitants d'Huchizi, ont l'air fier et rude, la physionomie spirituelle, les yeux noirs et vifs, les sourcils épais, les cheveux bruns, le nez long et bien fait, les dents très blanches, le teint fortement coloré. — Ils montrent de l'intelligence, de l'activité et de l'énergie. Ils sont laborieux et hospitaliers — La coupe, la longueur et les plis de leurs anciens habits rappelaient le costume oriental. — Ils avaient de larges culottes plissées comme celles des Turcs, des vestes longues, bleues ou vertes, bordées avec un galon lilas ou d'une autre couleur tranchante. Un de leurs habits, nommé *hecotton*, était vert, galonné d'un vert plus pâle, chargé de plis et pendant jusqu'à mi-jambe; les manches, très longues, étaient fendues au poignet et pouvaient être retroussées à volonté; la doublure du retroussis était communément de couleur rouge. Les Chizerots ne se servaient pas de boutons, ils fermaient leurs vestes et leurs habits avec des agrafes. — Ils portaient par-dessus leur habillement une ceinture de soie et un surtout de toile noire, long et très plissé. — Le costume des Chizerotes différait de celui des autres femmes du département; leurs robes, leurs corsets et leurs manches, de couleurs vives et variées, étaient ornés de broderies faites avec des cordonnets de diverses couleurs et en forme d'arabesques. Elles ne portaient pas de bas, mais des guêtres de toile ou de drap, brodées, galonnées, et souvent de deux couleurs. Elles avaient pour chaussures, l'été des babouches qui ne couvraient qu'une partie du pied, et l'hiver de gros souliers ou des galoches. Elles portaient sur leurs robes deux surtouts en toile, dont l'un, comme une tunique, descendait jusqu'au milieu des cuisses, et l'autre, de la forme d'un spencer, avait la longueur de la taille. Leur coiffure était un petit bonnet brodé et sur lequel les unes plaçaient une grande toque en feutre, de forme conique, très élevée et surmontée d'une boule de même matière. D'autres portaient une espèce de turban en laine frisée, composé d'une calote à côtes de melon et d'un bourrelet pareil à ceux des enfants. Ces toques et ces turbans étranges avaient le même nom et s'appelaient *logges*. — Les Chizerots s'adonnent à l'agriculture. Ils cultivent principalement le sarrasin, le maïs et le millet avec lequel ils préparent un mets qu'ils nomment *pilé* (le pilau des Arabes). — Ils ne se mariaient qu'entre eux, et pour empêcher les filles pauvres de chercher un époux hors de leur village, ils se cotisaient afin de leur faire une dot. — Dans leurs maladies ils faisaient usage du frottement et du broiement, que les orientaux nomment *massage*. Ils avaient des *broyeurs* pour les hommes et des *broyeuses* pour les femmes; c'étaient leurs seuls médecins. — Dans toutes les circonstances intéressantes de leur vie, mariages, naissances et funérailles, ils avaient des festins, des danses et des chants. — Les hommes et les femmes étaient séparées en deux bandes qui ne se confondaient point. — En enterrant un cadavre, ils mettaient dans la bière quelques meubles et quelques ustensiles à l'usage du défunt. Une de leurs exclamations usuelles était le mot *Alla*. — Leurs danses principales rappelaient la *forandole* et la *pyrrhique*. — Leurs maisons, décorées de pilastres et de colonnes, avaient un aspect oriental. Les cheminées étaient extérieurement ornées de cordons et de sculptures, et s'élevaient très haut en forme de minarets. — La patience et l'indifférence des Chizerots dans les malheurs et les dangers semblaient avoir sa source dans le dogme du fatalisme. — Enfin, M. Riboud, en rappelant qu'on a trouvé dans leur territoire quelques monnaies arabes, cite plusieurs mots de leur langage, qui est entièrement différent du patois des villages voisins, et dont le sens et la prononciation ont de l'analogie avec la langue des habitants des contrées de l'Espagne qui ont été occupées par les Maures.



Temple de Pluton.



Châlons sur Saône.



Macon.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 7 députés. Il est divisé en 7 arrondissements électoraux, dont les ch.-lieux sont : Mâcon (ville et arr.), Châlon (ville et arr.), Autun, Charolles et Louhans.

Le nombre des électeurs est de 2,773.

ADMINISTRATIVE. — Le chef-lieu de la préfecture est Mâcon. Le département se divise en 5 sous-préfect. ou arrond. comm. :

Mâcon	9 cant.,	134 comm.,	114,061 habit.
Autun	8	85	85,485
Châlon-sur-Saône	10	157	120,461
Charolles	13	138	120,761
Louhans	8	81	83,412
Total	48 cant.,	595 comm.,	524,180 habit.

Service du trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Mâcon), 4 recev. partic. ; 5 percept. d'arrond.

Contributions directes. — 1 direct. (à Mâcon), et 1 inspecteur.

Domaines et enregistrement. — 1 direct. (à Mâcon), 2 insp., 5 vérif.

Hypothèques. — 5 conservat. dans les ch.-l. d'arrond. comm.

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Mâcon), 3 directeurs d'arrond., 5 recev. entreposeurs.

Forêts. — Le départ. fait partie de la 19e conservation forestière, dont le chef-lieu est Mâcon. — 1 conserv. à Mâcon ; 2 inspect., à Châlon-sur-Saône et Autun.

Ponts-et-chaussées. — Le département fait partie de la 5e inspection, dont le chef-l. est Lyon. — Il y a 2 ingénieurs en chefs en résidence à Mâcon et à Chagny, ce dernier est chargé de la surveillance du canal du centre.

Mines. — Le dép. fait partie du 11e arrond. et de la 3e division, dont le chef-l. est Dijon. — 2 ingén. des mines résident à Mâcon.

Haras. — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 5e arrond. de concours, dont le chef-lieu est Aurillac. — Il y a à Cluny un *dépôt royal* où se trouvent 40 étalons.

Loterie. — Si la diminution des produits de la loterie annonçait toujours un progrès moral, et si elle n'était pas, dans certains cas, un des signes indicateurs de la misère des classes inférieures, il y aurait lieu de se féliciter de ce que les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831 comparé à 1830) une diminution de 12,909 fr.

MILITAIRE. — Le département fait partie de la 18e division militaire, dont le quartier général est à Dijon. — Il y a à Mâcon : 1 maréchal de camp, commandant la subdivision, et 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Mâcon. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 19e légion, dont le ch.-l. est Lyon.

JUDICIAIRE. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Dijon. — Il y a dans le département 5 tribunaux de 1re instance : à Châlon-sur-Saône (2 chambres), Charolles, Louhans, Autun, Mâcon, et 6 tribunaux de commerce dans les mêmes villes et à Tournus. — Il existe à Tournus une *maison de correction.*

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le 2e siècle, suffragant de l'archevêché de Lyon, et dont le siége est à Autun. — Il existe dans le département, à Autun : — un séminaire diocésain qui compte 183 élèves ; une école secondaire ecclésiastique ; — et une école secondaire ecclésiastique à Semur. — Le département renferme 6 cures de 1re classe, 56 de 2e, 379 succursales, et 53 vicariats. — Il y existe 28 congrégations religieuses de femmes, composées de 161 sœurs, qui fournissent des secours à 1,200 pauvres et malades, et consacrent leurs soins à 610 enfants élevés gratuitem. et 158 élevés en payant.

UNIVERSITAIRE. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Dijon.

Instruction publique. — Il y a dans le département : — 8 colléges : à Autun, à Châlon-sur-Saône, à Charolles, à Cluny, à Louhans, à Mâcon, à Paray, à Tournus. — On s'occupe d'organiser une école normale primaire à Mâcon. — Le nombre des écoles primaires du département est de 467, qui sont fréquentées par 24,203 élèves, dont 15,941 garçons et 8,262 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 150.

SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC. — Il existe à Mâcon une *Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres*, un *Cabinet de Minéralogie départementale*, une *École de Dessin* et une *École théorique et pratique d'Horlogerie et de Mécanique* ; — à Autun, un *Cabinet d'Antiquités de Physique et d'Histoire naturelle* ; — à Châlon, une *École de Dessin.* — Tous les arrondissements possèdent des *Comices agricoles.*

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 523,970 h. et fournit annuellement à l'armée 1,870 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

	Masculins.		Féminins.		
Mariages					4,973
Naissances. Enfants légitimes	8,485	—	7,923	Total	17,390
— naturels	492	—	491		
Décès	7,538	—	7,203	Total	14,741

Dans ce nombre 5 centenaires.

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 106,465,

Dont : 31,179 contrôle de réserve.
75,286 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :

74,281 infanterie.
32 cavalerie.
303 artillerie.
670 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 10,197 ; équipés, 4,921 ; habillés, 8,502. 30,256 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 200 sont inscrits au registre matricule, et 58 dans ce nombre sont mobilisables ; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 71 sont soumis au service ordinaire, et 29 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 8,625 fusils, 267 mousquetons, 12 canons, et un assez grand nombre de sabres, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (en 1831) :

Contributions directes.	5,870,295 f.	81 c.
Enregistrement, timbre et domaines.	2,362,375	50
Boissons, droits divers, tabacs et poudres.	958,006	49
Postes.	343,978	60
Produit des coupes de bois.	488,836	53
Loterie.	33,878	15
Produits divers.	81,500	70
Ressources extraordinaires.	1,347,181	81
Total.	11,486,053 f.	59 c.

Il a reçu du Trésor 6,292,102 f. 59 c., dans lesquels figurent :

La dette publique et les dotations pour.	1,168,731 f.	59 c.
Les dépenses du ministère de la justice.	152,239	52
de l'instruction publique et des cultes.	459,433	87
de l'intérieur.	130,836	11
du commerce et des travaux publics.	1,309,075	85
de la guerre.	1,625,467	29
de la marine.	1,591	40
des finances.	230,535	36
Les frais de régie et de perception des impôts.	816,368	56
Remboursem., restitut., non valeurs et primes.	397,823	34
Total.	6,292,102 f.	59 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie annuellement, et par suite des frais du gouvernement central, 5,193,951 francs de plus qu'il ne reçoit, ou plus du cinquième de son revenu territorial.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 403,487 f. 84 c.

SAVOIR : *Dép. fixes* : traitements, abonnements, etc.	94,458 f.	39 c.
Dép. variables : loyers, réparations, encouragements, secours, etc.	309,029	45

Dans cette dernière somme figurent pour

36,500 f. » c. les prisons départementales,
54,900 f. » c. les enfants trouvés.

Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de.	26,706	»
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à.	112,621	62
Les dépenses des cours et tribunaux sont de.	126,354	52
Les frais de justice avancés par l'État de.	30,588	92

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 524,180 hectares, le départ. en compte :

300,000 mis en culture et prés.
128,340 forêts.
38,872 vignes.
25,000 landes et friches.

Le revenu territorial est évalué à 25,145,752 francs.

Le département renferme environ

25,000 chevaux.
120,000 bêtes à cornes (race bovine).
60,000 porcs.
55,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 100,000 kilogrammes, savoir : 5,000 mérinos, 12,000 métis, 83,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

En céréales et parmentières.	1,819,000	hectolitres.
En avoines.	63,000	id.
En vins.	982,000	id.
En bière.	6,000	id.

L'habitant des campagnes est laboureur et vigneron. Les terres sont cultivées avec des bœufs. — La production en céréales suffit,

grâce à la récolte des pommes de terre, aux besoins de la population. — Le pays produit des grains, des fruits, des vins estimés et beaucoup de chanvre. Il renferme d'excellents pâturages, et nourrit un grand nombre de bestiaux; on y engraisse aussi beaucoup de porcs. — On fabrique aux environs de Châlon, à Crissey et à Thorey, des fromages estimés. — On a fait dans le département quelques essais pour y établir la culture du mûrier, mais jusqu'à présent ils n'ont produit aucun résultat qui mérite d'être cité.

VIGNOBLES. — Les vins de la côte châlonnaise occupent un rang honorable parmi les vins de la Haute-Bourgogne. Ils se distinguent par l'agrément de leur goût, leur légèreté et leur parfum. Ils sont *francs-de-goût*, et se conservent long-temps; on les classe parmi les vins d'ordinaire de première qualité. On estime principalement les vins de *Mercurey* et de *Givri* parmi les vins rouges, et de *Buxi* parmi les vins blancs. — Les vins du Mâconnais, connus dans le commerce sous le nom de vins de Mâcon, sont plus estimés comme bons vins d'ordinaire que comme vins fins: cependant, ceux de plusieurs crûs se distinguent par leur qualité supérieure, et figurent avec honneur à l'entremets. Aucun ne peut être comparé aux vins de Bourgogne de première classe; mais les meilleurs entrent dans la seconde immédiatement après ceux des premières cuvées de Beaune. Ils pourraient leur être assimilés, s'ils joignaient aux qualités qui leur sont propres, le bouquet qui distingue particulièrement les vins du département de la Côte-d'Or; ils n'en sont pas tout-à-fait dépourvus, mais celui qu'ils ont n'est ni aussi prononcé, ni aussi suave. Les vins de Mâcon sont en général corsés, spiritueux, quelquefois trop fumeux et toujours agréables. On cite parmi les vins rouges ceux de *Thorins* et de *Moulin-à-Vent*, et parmi les vins blancs ceux de *Pouilly*.

ORAGES. — GRÊLE. — Millin parle d'un moyen employé dans les communes de l'arrondissement de Mâcon pour dissiper les orages: il consiste à tirer quelques boîtes quand on les voit se former, afin d'empêcher la production de la grêle. « Ce moyen, dit-il, est presque toujours suivi d'un heureux succès; les explosions fortes et répétées exercent une véritable influence sur les nuages épais, et finissent par les dissiper. »

INDUSTRIE COMMERCIALE.

Les établissements métallurgiques occupent le premier rang parmi les établissements industriels du pays. Le département doit regretter la belle manufacture de cristaux de Mont-Cenis. La fabrication des armes à feu, celle de l'horlogerie, des tapis de poil et des couvertures de laine, occupent un grand nombre d'ouvriers. Le pays renferme aussi des papeteries, des tuileries, des fabriques de mastic et de pouzzolane, etc.; des tanneries, des distilleries, des manufactures de sucre de betteraves, etc. — La verrerie de Lamotte, près Saint-Bain, fabrique annuellement plus d'un million de bouteilles pour les vins fins de la Bourgogne. — On exploite près de Romanèche une mine de manganèse. Il y existe une usine qui renferme 12 moulins pour la pulvérisation. — On remarque à Couhard une fabrique de rasoirs, façon de Damas, fabriqués à froid. — Châlon est le centre et l'entrepôt d'un commerce très actif du nord au midi de la France, et réciproquement.

CRISTALLERIE. — La *manufacture royale des cristaux de Mont-Cenis* avait été fondée à Sèvres, en 1786, sous le titre de *manufacture des cristaux de la Reine*; elle était spécialement protégée par la reine Marie-Antoinette. La position avantageuse du Creusot, près d'abondantes mines de houille, détermina la translation de la verrerie de Sèvres au Creusot. Ce fut la première manufacture de cristaux en France, où l'on travailla à la manière anglaise, c'est-à-dire à pots couverts, chauffés par le charbon de terre. — Cet établissement, monté sur une grande échelle, présentait tous les ateliers nécessaires à la préparation et à la purification des matières premières. Il y existait cinq fours de fusion, contenant chacun dix pots de fonte, d'une capacité moyenne de 500 kilogrammes, et pouvant donner un produit en poids de 87,500 kilogrammes par mois, en pièces de tous genres et de tous modèles. — Outre tous les ateliers de détail, forges, serrureries, menuiseries, etc., on y remarquait une *briqueterie* pour la construction des fours; une *poterie* pour la fabrication des creusets; un *atelier pour la préparation du minium*; un *laboratoire pour la purification des potasses*; de vastes *ateliers de taille* des cristaux, contenant 300 tours; et enfin un *atelier de taille par procédé anglais*, contenant 18 tours, mis en mouvement par une machine à vapeur. — Ce bel établissement occupait de 350 à 400 ouvriers, tous logés dans les bâtiments de la manufacture. Il contribuait puissamment à la prospérité du pays. Ses directeurs, MM. Chagot frères, avaient fait faire de grands progrès à la fabrication et obtenu plusieurs médailles d'or et d'argent aux expositions de l'industrie. Ils livraient au commerce des cristaux colorés-unis, et blancs-moulés, à des prix très minimes. — En 1831, les propriétaires de la manufacture de cristaux de Baccarat et de Saint-Louis achetèrent celle de Mont-Cenis et la détruisirent en y suspendant les travaux: ils se débarrassèrent ainsi d'une concurrence dangereuse. Leurs intérêts y ont gagné, mais le consommateur et l'art de la fabrication y ont certainement perdu. — On en a eu déjà la preuve à l'exposition de 1834. Voici ce que dit à ce sujet M. Stéphane Flachat, si bon juge en matière d'industrie: « L'exposition des cristaux n'offre rien de très remarquable par comparaison avec celle de 1827. Il ne paraît pas que depuis cette dernière époque, il y ait eu aucun perfectionnement important dans cette belle industrie, sous le rapport de la composition des matières premières, de la cuisson ou de la taille. Aucune baisse sensible de prix n'a eu lieu, en effet, dans les cristaux depuis long-temps..... — Les quatre grandes cristalleries de France, Baccarat, Saint-Louis, Choisy et la Gare, sont unies entre elles pour la vente de leurs produits par un traité qui mérite d'être connu. Ces fabriques ont constitué à Paris un dépôt commun, où s'opèrent toutes les ventes à un prix convenu entre les fabriques. — Quant aux ventes qui ont lieu dans chacun des établissements pour sa sphère particulière d'approvisionnement, elles sont facturées à Paris, et sont comptées pour établir les proportions annuelles de vente que nous venons d'indiquer. Ce traité embrasse toute la production de chacune des fabriques en cristal blanc, les cristaux colorés de Choisy n'y sont pas compris.... — Il y a beaucoup à dire sur une convention de ce genre entre des fabricants: quelle distance sépare un pareil traité d'une *coalition contre les consommateurs et contre les ouvriers!* »

MÉTALLURGIE. — Les établissements métallurgiques du Creusot étaient une annexe de la manufacture de Mont-Cenis. — Ils comprennent des *mines de houille* où l'extraction journalière est d'environ 3,000 hect., et qui occupent 700 ouvriers; — 4 *hauts-fourneaux* et 3 *mazeries* destinées à l'affinage de la fonte qu'ils produisent. — Chaque haut-fourneau coule de 8 à 9,000 kilogrammes de fonte par 24 heures; les hauts-fourneaux et les mazeries emploient environ 200 ouvriers; — une *forge anglaise*, mue par la vapeur, et qui produit par jour environ 15 à 18,000 kilogrammes de fer; elle peut au besoin en fabriquer le double. On y compte environ 330 ouvriers; — des *fonderies*, qui occupent 60 ouvriers, et qui fabriquent annuellement 1,200,000 kilogrammes d'objets moulés; — enfin, un *atelier de machines*, qui existait à Charenton, et qui a été transporté au Creuzot; cet atelier, très bien monté, est remarquable par la perfection des machines qu'il livre au commerce, et par leur bas prix. — Outre ces établissements principaux, il y a au Creuzot tous les ateliers secondaires nécessaires à l'établissement, tels que *charronnage* et *tonnellerie*, *ajustage*, *chaudronnerie*, *tours* et *allesoirs*, *petite forge aux outils*, *briqueterie*, etc. Ces divers ateliers occupent environ 300 ouvriers. — On a évalué à 15,000,000 de francs les frais de premier établissement et de construction des établissements réunis de Mont-Cenis et du Creuzot. Il est facile de se faire une idée de leur importance.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — En 1827, à l'exposition des produits de l'industrie, il a été accordé: — DEUX MÉDAILLES D'OR, l'une à MM. Chagot et comp. (de Mont-Cenis), pour *fabrication de cristaux*, et l'autre à MM. Manby et Wilson (du Creuzot), pour *fonte de fer*. Ces mêmes industriels ont obtenu en outre une MENTION HONORABLE pour divers échantillons de *fer forgé*; — UNE MÉDAILLE D'ARGENT à M. Thomas Revillon (de Mâcon), pour différentes *machines propres à l'agriculture*, et notamment pour un pressoir à vis horizontale et à volant à percussion; — UNE MÉDAILLE DE BRONZE à MM. Brunet frères (d'Autun), pour *tapis et couvertures en poil de bœuf*; — enfin UNE CITATION à M. Philibert Auloy (de Marcigni), pour *nappes en toile*.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 737. Elles se tiennent dans 179 communes, dont 42 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 827 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 75, occupent 78 journées. — Il y a 7 *foires mensaires*. — 416 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux et les bestiaux; le chanvre, le fil; les bois, les tonneaux, les cercles; les vins et les grains. — La foire de Cordesse est une assemblée pour la location des domestiques.

BIBLIOGRAPHIE.

Topographie physico-médicale de Châlon-sur-Saône, par L. Suchet, D. M. P., 2e édition, in-8. Paris, 1820.

Annuaire du département de Saône-et-Loire, par de Jussieu; in-12. Mâcon, 1822.

Histoire de la ville d'Autun, par Joseph Rosny; in-4. Autun, 1802.

Compte-rendu des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences, etc., de Mâcon; in-8. Mâcon, 1828.

Notes sur l'établissement du Creusot, par MM. Chagot (Journal de Saône-et-Loire, août 1828).

Statistique géographique et historique du département de Saône-et-Loire, par J. Hacquin, Châlon, 1833.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département de la Seine.

(Ci-devant Ile-de-France.)

TOPOGRAPHIE.

Le département de la Seine est entouré de tous les côtés par le département de Seine-et-Oise. — Son territoire faisait autrefois partie de la province de l'Ile-de-France. — Il tire son nom de celui d'une rivière qui le traverse de l'est à l'ouest. — Sa superficie est de 47,298 hectares. — C'est le plus petit département de France et, relativement à sa superficie, c'est le plus peuplé. — Il est coupé par le méridien de Paris, et il est situé à 2° 25′ du méridien de l'Ile-de-Fer et à 48° 50′ de latitude N. — Le méridien de Paris part de l'Observatoire, traverse l'église Saint-Sulpice et passe à Montmartre. — On voit encore sur cette colline le fragment d'un des quatre-vingt-seize obélisques qui devaient être élevés d'espace en espace pour marquer la ligne de ce méridien, traversant la France du sud au nord. — On voit un autre de ces obélisques, beaucoup mieux conservé, sur le plateau de Mont-Souris, entre Gentilly et Montrouge. — A la latitude de l'Observatoire de Paris, le degré de longitude a été trouvé de 37,568 toises, la minute de 626 toises, et la seconde de 10 toises et demie; et dans l'hypothèse que la terre est aplatie par les pôles d'un 187ᵉ, ce degré est de 37,822. Quant à la latitude, le degré de Paris à Amiens a une longueur de 57,069 toises.

Sol. — La marne, la craie, la pierre à bâtir (calcaire marin grossier), le gypse, le calcaire siliceux, le grès et le sable rouge se trouvent disséminés sur divers points et offrent à l'exploitation des carrières inépuisables. Le sol est presque partout couvert d'une épaisse couche d'*humus* sans cesse renouvelée par les engrais de toute nature que le voisinage de la capitale met à la disposition des cultivateurs du département.

Collines. — Le bassin où coule la Seine est, dans le département, bordé sur la rive gauche de la rivière par une chaîne de collines dont la plus élevée est le Mont-Valérien, qui a 136 mètres au-dessus du niveau de la rivière. — On trouve dans le département deux buttes isolées: l'une est Montmartre, qui a 105 mètres de haut, et l'autre la montagne Sainte-Geneviève (dans Paris), dont la hauteur est de 35 mètres.

Forêts. — Le bois de Boulogne, celui de Vincennes, une partie de ceux de Meudon et de Fleury, et quelques bouquets disséminés à Romainville, Bondy, Fontenay, etc., sont les seuls bois du département.

Rivières. — La *Seine* traverse le département: elle y reçoit deux affluents principaux, la *Bièvre* et la *Marne*.

La *Bièvre*, dont la source est dans le département de Seine-et-Oise, arrose la vallée d'Arcueil et se jette dans la Seine après avoir traversé une partie du faubourg Saint-Marceau. Son cours, lent et embarrassé par les nombreuses usines qu'il alimente (120 environ), n'a dans le département qu'un développement de 18,559 mètres. Ses eaux, chargées de détritus de toute espèce, sont sales et souvent infectes.

La *Marne*, après avoir arrosé plusieurs départements, rentre dans celui de la Seine auprès de Noisy-le-Grand, et, après un cours de 22,675 mètres dans le département, s'unit à la *Seine* un peu au-dessous de Charenton; ses eaux, chargées de matières terreuses, sont fréquemment troubles et jaunâtres, et conservent encore long-temps au-dessous de leur confluent une couleur qui les distingue de celles de la Seine.

La *Seine*, qui parcourt dans le département une ligne de 59,485 mètres de développement, a sa source entre Saint-Seine et Chanceaux (Côte-d'Or). Cette rivière arrose successivement les départements de la Côte-d'Or, de l'Aube, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, entre, à Ville-Neuve-Saint-Georges, dans celui de la Seine, et après l'avoir quitté à Nanterre va se jeter dans l'océan Atlantique en parcourant les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure. — Sa largeur moyenne dans le département est de 186 mètres, et sa vitesse d'un mètre 42 cent. par seconde. La *Seine* commence à être flottable à Billy (Côte-d'Or), et navigable à Marcilly, point où elle reçoit l'*Aube;* néanmoins, pendant la saison des hautes eaux, quelques bateaux remontent jusqu'à Méry. La longueur de la partie flottable est de 159,000 mètres, celle de la partie navigable est de 570,000 mètres.

D'autres cours d'eaux arrosent encore le département, ils appartiennent tous au bassin de la rive droite de la Seine. L'un, qui a sa source auprès de Rosny-sous-Bois, se jette dans la *Marne* entre Nogent et Neuilly. — Les autres, tous affluents du *Croust* qui se jette dans la Seine auprès de Saint-Denis, sont le *Rhône*, le *Rouillon*, la *Vieille-Mère*, le *Pont-Yblon*, le *Molerat*, le *Montfort*, etc. — Ils méritent à peine le titre de ruisseaux, et leurs noms, ignorés des Parisiens, sont inconnus à la plupart des habitants du département.

Navigation intérieure. — *Canal de l'Ourcq*. Destiné à conduire à Paris les eaux de la rivière d'Ourcq, ce n'est qu'un canal de dérivation. Son point de prise d'eau est à Mareuil (Oise), et de Mareuil à la Villette, où il aboutit: il offre un développement de 93,922 mètres. Sa largeur, au fond, est de 3 mètres 50 centimètres, et à la superficie, de 8 mètres; l'eau y a une profondeur de 1 mètre 50 centimètres; il a une pente de 10 mètres 50 centimètres, qui est répartie sur toute sa longueur: on n'y trouve aucune écluse, seulement six pertuis à poutrelles y servent au besoin de bâtardeaux ou de barrages.

Le principal objet de ce canal est d'alimenter le canal de Saint-Denis et d'amener les eaux nécessaires aux besoins et à l'embellissement de Paris: un autre but, mais secondaire, a été aussi d'ouvrir une navigation pour le

transport des bois de la forêt de Villers-Cotterets, des blés et des légumes des pays environnants. — La distribution des eaux, dans Paris, se fait par un aquéduc où l'eau a une profondeur de 1 mètre 60 centimètres. Cet aquéduc, dit de *ceinture*, part de la Villette, et a des embranchements souterrains d'où sortent des tuyaux secondaires destinés à alimenter les fontaines publiques et les concessions particulières. — Le canal de l'Ourcq amène, en vingt-quatre heures, au bassin de la Villette, à 83 pieds au-dessus du niveau des plus basses eaux de la Seine, une masse de 672,000 muids d'eau.

Canal de la Seine à la Seine. — Ce canal, dont le point de partage est le bassin de la Villette, se compose de deux branches : l'une, nommée *canal Saint-Denis*, qui part de la Seine au-dessous de Saint-Denis; l'autre, appelée *canal Saint-Martin*, qui aboutit dans Paris à la gare de l'Arsenal. La communication ouverte par ces deux canaux remplace la navigation de la Seine, si lente et si dangereuse entre Paris et Saint-Denis, et dispense les bateaux du passage des ponts nombreux de la capitale. — La longueur du *canal Saint-Denis* est de 61,600 mètres; sa pente, de 28 mètres 14 centimètres, est rachetée par 12 écluses. — Le *canal Saint-Martin* appartient spécialement à la capitale, où son développement est presque entièrement renfermé (1).

Canal Saint-Maur. — Ce canal, qu'en l'honneur de la duchesse d'Angoulême on appelait il y a peu d'années *canal Marie-Thérèse*, est une communication ouverte pour réunir les deux bassins formés par la Marne, auprès de Saint-Maur, faire éviter aux bateaux, par une ligne droite de 1,110 mètres, un circuit de 10,000 mètres de longueur, et assurer en tout temps une navigation facile. Il se compose de deux parties distinctes : l'une souterraine, dont l'étendue est de 600 mètres environ, et l'autre à ciel ouvert, longue de 510 mètres. Sa pente, de 3 mètres 50 centimètres, est rachetée par deux écluses placées à chacune des extrémités. La partie du canal à ciel ouvert forme une gare, large au fond de 28 mètres 50 centimètres, et au niveau du sol de 37 mètres 50 centimètres.

La partie souterraine du *canal Saint-Maur* est creusée dans le roc vif; elle est recouverte d'une voute immense en pierre meulière, appuyée sur le rocher même. Un chemin de halage, large de 10 pieds, s'étend sous le côté droit de la voute, au bord du canal dont la largeur est de 30 pieds. Le dessus du coteau, sur l'extérieur de la voute, est planté de quatre rangées d'arbres qui offrent une promenade aussi pitoresque par sa position que par la vue étendue et variée dont on jouit sur le cours de la Marne, sur celui de la Seine et sur les belles plaines d'Alfort et d'Ivry. — La chute d'eau du canal, à son extrémité inférieure, doit être employée à faire mouvoir diverses usines.

Routes. — Paris est le point central où viennent aboutir toutes les routes royales de France. C'est à partir du parvis Notre-Dame que les distances légales commencent à compter et les bornes à être numérotées. — Treize routes royales, ensemble d'un parcours de 104,000 mètres, partent du département, qui est en outre sillonné par soixante-dix-sept routes départementales, dont la longueur totale est de 256,000 mètres.

(1) Voyez *France pittoresque*, t. III, p. 108.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Il est doux et tempéré. La hauteur moyenne annuelle du thermomètre est de 10 à 11 degrés; l'été, néanmoins, il s'est élevé quelquefois à 29 et 30 degrés, et l'hiver il est descendu jusqu'à 17 et 18 : un froid soutenu de 10 degrés fait geler la Seine. La température moyenne de l'hiver n'est ordinairement que de — 3 degrés, celle de l'été de + 22 degrés. — L'air est sain malgré les brouillards et les pluies fréquentes, car on ne compte pas dans l'année plus de cent jours de chaud ou de froid secs. — Il tombe, année moyenne, 20 à 21 pouces d'eau à Paris.

Vents. — Les vents dominants sont ceux du sud, de l'ouest et du nord, ainsi que ceux des points intermédiaires de la rose-des-vents; ils amènent la pluie et l'humidité : les vents du nord-est, de l'est et du sud-est amènent toujours le beau temps, mais ils ne soufflent guère que pendant un quart de l'année.

Saisons. — L'hiver à Paris est long et rude, le printemps froid et humide, l'été assez chaud, souvent pluvieux, mais l'automne y est superbe. — Il est difficile de se faire une idée de la beauté du ciel dans cette saison, surtout au moment du coucher du soleil, quand ses derniers rayons frappent les nuages de vapeurs et de fumée stationnaires au-dessus de Paris, et les font briller des plus vives couleurs.

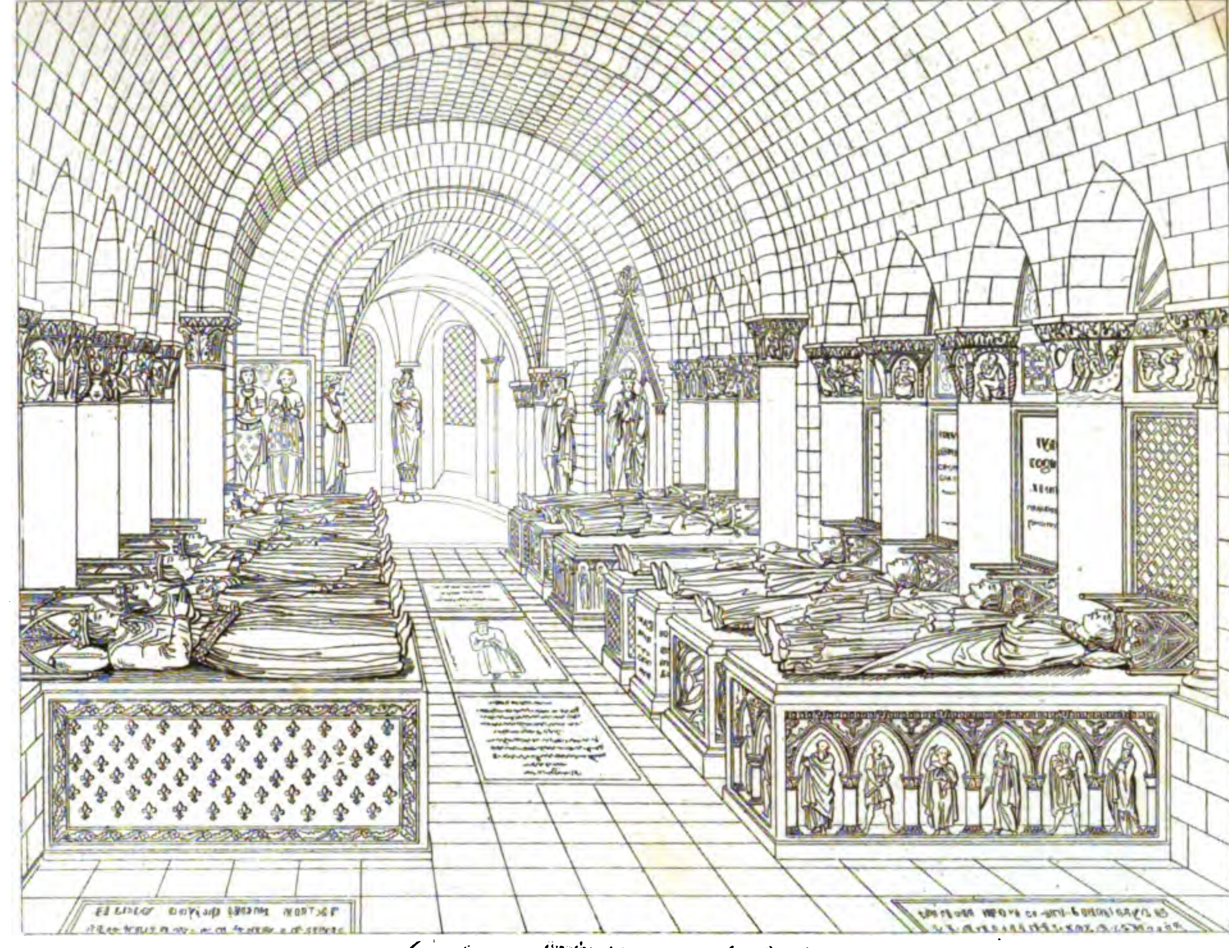
HISTOIRE NATURELLE.

Fossiles. — Le nombre des fossiles découverts dans le département de la Seine est trop considérable pour que nous puissions en donner la liste. On y trouve des animaux de toutes les dimensions, depuis la grosseur de la grive jusqu'à celle de l'élephant; animaux dont les races perdues témoignent des révolutions qui se sont succédé sur le globe.

« La contrée dans laquelle Paris est situé, dit le savant Cuvier, est peut-être l'une des plus remarquables qui aient encore été observées, par la succession des divers terrains qui la composent, et par les restes extraordinaires d'organisation ancienne qu'elle recèle. Des milliers de coquillages marins, avec lesquels alternent régulièrement des coquillages d'eau douce, en font les masses principales; des ossements d'animaux terrestres entièrement inconnus, même dans leur genre, en remplissent certaines parties; d'autres espèces, considérables par leur grandeurs, et dont nous ne trouvons quelques congénères que dans des pays fort éloignés, sont éparses dans ses couches les plus superficielles. Un caractère très marqué d'une grande irruption venue du sud-est est empreint dans les formes des corps et des directions principales; en un mot, il n'est point de canton plus capable de nous instruire sur les dernières révolutions qui ont terminé la formation de nos continents. »

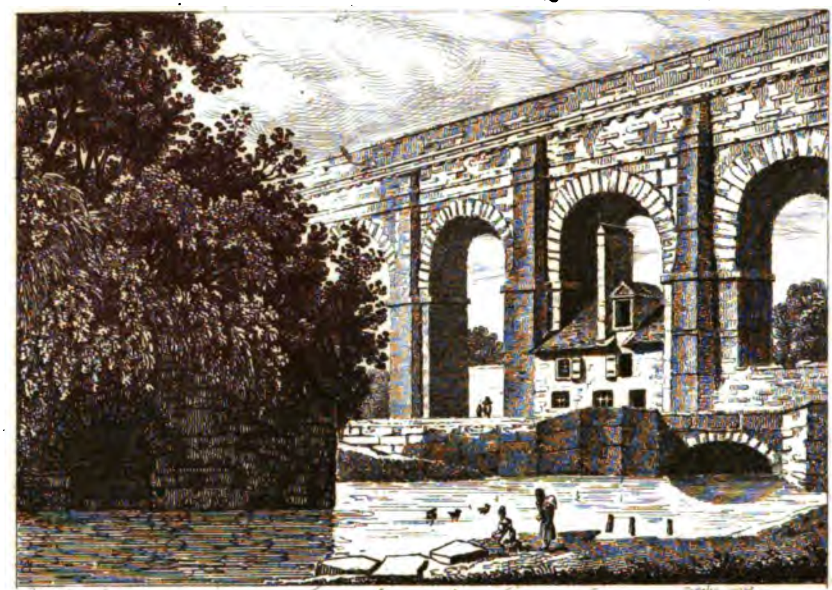
Règne animal. — Les animaux domestiques du département sont généralement de belle espèce. La race ovine y est surtout remarquablement améliorée par l'introduction recente des beliers nubiens, thibetains et anglais (à laine longue).

Les bois réservés pour des chasses privilégiées contiennent en abondance toute sorte de gibier; on y élève des faisans.



Blanchet. s.c.

Eglise Souterraine de S.t Denis.



Aqueduc d'Arcueil



Ancien Chateau de Madrid dans le bois de Boulogne

Les animaux carnassiers ne peuvent rester dans le département; un loup ou un renard qui s'y hasarderait serait promptement traqué et tué. — On trouve néanmoins dans les villages de la banlieue, des belettes et des fouines attirées par les basses-cours. — Mais, parmi les petits animaux nuisibles, il en est de singulièrement multipliés dans le département. Ce sont les rats, qui abondent dans le voisinage des clos d'équarrissage de Montfaucon; on évalue leur nombre à plus de 100,000, et ce nombre ne doit pas étonner, si l'on songe que ces animaux trouvent dans les débris des chevaux morts une nourriture abondante. Une commision chargée d'examiner les moyens à prendre pour éloigner de Paris cette voirie a donné sur les rats qui viennent y chercher leur proie des détails fort curieux :

« Ces animaux se creusent des terriers comme les mulots et les lapins; ils ont fait crouler toutes les murailles et toutes les constructions élevées dans leur voisinage, et ce n'est qu'à l'aide de précautions particulières, et en garnissant de tessons de bouteilles les fondations d'une petite maison attenant au clos d'équarrissage, que le propriétaire a pû la conserver intacte.

« Toutes les éminences voisines (buttes de Belleville) ont été perforées par les rats à un tel point, que le terrain tremble sous les pieds; les parties les plus escarpées, minées de cette manière, se sont écroulées en laissant à découvert les galeries creusées par les rats et les trous dans lesquels ils se retirent.

« Leur voracité est telle que si on laisse une nuit les carcasses des chevaux abattus dans un coin du clos, le lendemain matin elles sont entièrement dépouillées de toutes les chairs qui y étaient restées adhérentes.

« Si, pendant l'hiver, dans les grands froids, lorsque les ouvriers ne peuvent pas travailler, on y laisse quelque cadavre de cheval, les rats pénètrent dans le corps de l'animal par la blessure, quand il a été saigné, ou par tout autre issue naturelle lorsque la peau est restée intacte; ils s'y établissent et le dévorent, en sorte que lorsque vient le dégel, l'ouvrier ne trouve plus sous la peau qu'un squelette mieux dépouillé et préparé qu'il n'eût pu l'être par le plus habile des anatomistes.

« Les rats ne gîtent pas tous dans le voisinage du lieu où ils trouvent leur nourriture. Il y en a d'établis à quatre ou cinq cents pas de la voirie, et le nombre doit en être considérable, car dans leurs courses répétées ils ont tracé sur le gazon de petits sentiers qui partent de la voirie et aboutissent à leurs terriers.

« La fécondité de ces animaux est effrayante; les femelles ont cinq à six portées par an; on en a ouvert plusieurs dans lesquelles se trouvaient quatorze, seize et jusqu'à dix-huit petits. Leur voracité et leur férocité dépassent tout ce qu'il est possible d'imaginer; un seul fait le prouvera; M. Magendie avait été chercher lui-même douze de ces rats pour faire sur eux quelques expériences; ils étaient renfermés dans une boite; arrivé chez lui il n'en trouva plus que trois; ils s'étaient dévorés les uns les autres, et des rats ainsi disparus, il ne restait plus que les queues et quelques débris. »

La crainte d'exposer Belleville et une partie des faubourgs de Paris voisins de la voirie de Montfaucon à l'irruption de cette multitude d'animaux voraces et dégoûtants, avait jusqu'en 1832 empêché l'administration d'ordonner la translation de la voirie dans un autre lieu. Cette crainte a été partagée par la commission chargée d'examiner la question, car elle a conseillé de ne cesser l'équarrissage que graduellement, afin de ne pas affamer tout à coup ces animaux dangereux et de pouvoir prendre des mesures efficaces pour les détruire entièrement.

Règne végétal. — Il est beaucoup plus riche qu'on ne le croit communément. — Les plantes agames et cryptogames forment à peu près le tiers des plantes qui composent la Flore du département. On y compte, entre autres, vingt-cinq espèces de champignons comestibles, mais dont trois seulement, l'*agaricus campestris*, le *mousseron* et la *morille*, peuvent être vendus sur les marchés; seize espèces de champignons vénéneux et trois espèces de champignons employés dans les arts économiques. — Les plantes *herbacées* qui y croissent spontanément sont au nombre de sept cent quatre-vingts, dont cent quarante-sept s'emploient dans la médecine, cinquante-deux peuvent être utiles aux arts économiques; sept sont vénéneuses et quatorze nuisibles aux récoltes, neuf aux moissons. — Sans compter les arbres fruitiers, les arbres et arbrisseaux indigènes ou naturalisés dans le département, sont au nombre de soixante-trois. On remarque parmi les derniers l'érable à sucre, le frêne d'Amérique, le cèdre blanc, le charme, le noyer et le genèvrier de Virginie, le mûrier rouge, le chêne quercitron, le bouleau du Canada, le pin d'Écosse, le melèze des Alpes, etc.

Règne minéral. — Outre les substances pierreuses et terreuses dont nous avons parlé ci-dessus en indiquant la composition du sol du département, on y a trouvé quelques traces de lignites, des indications de tourbières, quelques couches minces de terres pyriteuses, des arbres fossiles enfouis dans le limon de la Seine, et de petites parcelles de soufre. — Les seules substances métalliques qui paraissent y exister sont du fer à l'état de sulfure et d'oxide, et du manganèsé. Aucune de ces substances n'est assez abondante pour être exploitée. — On a exploité, il y a quelques années, une carrière d'albâtre à Montmartre, et trois carrières de marbre commun à Montrouge.

Eaux minérales. — Il existe à Passy et à Auteuil des sources ferrugineuses froides; — à Montmartre une source sulfureuse; — à Vaugirard une autre source sulfureuse; — enfin le ruisseau qui vient de Villetaneuse (arrondissement de Saint-Denis), offre aussi des traces de soufre. — Les sources ferrugineuses de Passy sont les seules qui soient exploitées.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Sceaux. — Petite ville, près de la route d'Orléans, ch.-l. d'arr., à 2 l. 1/2 S. de Paris. Pop. 1,489 h. — Son nom latin était *Cellæ* et l'on trouve d'anciens titres où cette ville est appelée *Ciaux*. — En 1214, le chevalier Adam de Cellis déposa dans l'église de Sceaux les reliques de saint Mammès, martyrisé en Cappadoce, et qu'il rapportait de Palestine. L'efficacité proclamée de ces vénérables restes contre la colique commença dès cette époque la célébrité de Sceaux. — La terre de Sceaux, acquise en 1597 par la famille de Gesvres, fut érigée en châtellenie par lettres-patentes de 1612, et douze ans après en baronnie. Colbert l'acheta en 1670, et remplaça l'ancien château par un autre que les peintures de Lebrun, les dessins de Le Nôtre et les sculptures de Girardon rendaient l'objet de l'admiration générale. — Cette propriété passa ensuite successivement au duc du Maine, au comte d'Eu, et enfin au duc de Penthièvre qui en fit le rendez-vous des beaux esprits et des auteurs de son temps. — Florian

a composé à Sceaux ses principaux ouvrages; il y est mort en 1794. Sa tombe se trouve dans l'ancien cimetière de la ville, aujourd'hui fermé. — Le château, les belles avenues qui y conduisaient, le parc, de 1662 arpents, traversé par un canal de 525 toises, ont été vendus et détruits à la fin du siècle dernier. Les statues qui décoraient le jardin servent à l'ornement de divers établissements de la capitale. — Au moment de la vente du château, M. Desgranges, maire de Sceaux, avec quelques propriétaires du pays, acheta le jardin de la ménagerie, séparé du parc par la ville. La jouissance de ce jardin, dont l'étendue dépasse 15 arpents, fut abandonnée au public; il s'y établit un bal champêtre qui depuis lors tous les dimanches attire à Sceaux, tant de Paris que des environs, une nombreuse société. — L'église de Sceaux, rebâtie par Colbert, est d'une élégante simplicité. — Au pied de la colline sur laquelle cette ville est située, et dans un bâtiment carré, de 160 toises en tous sens, se tient un grand marché de bestiaux, fondé en 1673 par Colbert. Ce marché avait été destiné d'abord à remplacer celui de Poissy. Il alimente la consommation de Paris.

VAUGIRARD. Gros bourg contigu aux murs de Paris, ch.-l. de cant., à 1 l. 3/4 N. de Sceaux. Pop. 6,695 h. (Cette population en 1812 n'était que de 3,000 hab.) — Au XIIIe siècle, ce village quitta le nom de *Vauboitron* (*vallis Bostroniæ*, vallée des vaches), pour prendre celui de Vaugirard, en l'honneur de Girard de Moret, abbé de Saint-Germain-des-Prés, qui l'agrandit considérablement. Il fut érigé en paroisse en 1342.—Sous François II, les protestants persécutés tinrent à Vaugirard des assemblées secrètes qui furent le prélude de la conspiration d'Amboise.—En 1794, une grande partie des maisons du village furent renversées ou endommagées par l'explosion de la poudrière de Grenelle. — Vaugirard est rempli de guinguettes où les ouvriers de Paris viennent en foule, les dimanches et lundis, se délasser de leurs travaux; sa prospérité est fondée sur le plaisir des classes populaires. — En 1830, une partie de la commune de Vaugirard, dont la population s'élevait à 1,800 habitants, en fut séparée et forma la commune de *Grenelle*, où l'on remarque de jolies constructions et des rues alignées au cordeau.

ISSY. Sur le penchant d'une colline, près de la rive gauche de la Seine, à 1 l. 1/2 N. de Sceaux. Pop. 1,581 hab. — Ce village, dont on a voulu rattacher le nom primitif (*Isiacum*) à l'existence d'un temple d'Isis, est très ancien puisqu'on sait qu'il était traversé par la voie romaine qui conduisait de Paris à Orléans et que les rois de la première race y avaient des propriétés. Sur une hauteur en face de l'église se trouve un vieil édifice de construction gothique que les habitants appellent encore *maison de Childebert*. La prédilection de Charles-le-Simple pour le séjour d'Issy contribua beaucoup à l'embellissement du village; la maison occupée par le séminaire appartenait à Marguerite de Valois; on en montre d'autres qui ont été habitées par le président Talon, par le maréchal d'Estrées, etc. — S'il fallait s'en rapporter à deux vers latins de Daniel Perrier, le territoire d'Issy aurait produit au XVe siècle du vin comparable à ceux de Rhodes et de Falerne; mais on sait que la poésie a ses licences. Aujourd'hui le vin d'Issy jouit d'une estime égale à celle qu'obtient le vin de Surène.

VANVRES. Dans un bas-fond, à 1 l. 1/2 N. de Sceaux. Pop. 2,416 h. — Le terrain dans lequel est situé ce village est arrosé par un grand nombre de sources d'eau vive qui en font un séjour aussi agréable que salubre. On y voit plusieurs maisons de campagne et un beau château sur une éminence d'où la perspective est magnifique. Le cours de la Seine et les paysages que réfléchissent les eaux du fleuve se déroulent aux regards dans une immense étendue.

MONTROUGE. Dans une belle plaine, sur la route d'Orléans, à 1 l. 1/2 N.-E. de Sceaux. Pop. 3,847 h.— Ce village, qui eut beaucoup à souffrir en 1360 du voisinage des Anglais, et en 1590 pendant le siége de Paris par Henri IV, est devenu célèbre principalement par la résidence des Jésuites. Ils y avaient autrefois une maison de noviciat, et en 1568 ils obtinrent l'autorisation d'y bâtir une chapelle. La compagnie parvint à y rentrer en 1814 après 62 ans d'absence et n'a cessé de l'habiter qu'après la révolution de 1830.

CHATENAY-LES-BAGNEUX, sur le penchant oriental d'un fertile coteau, à 1/2 l. de Sceaux. Pop. 575 h. — Son nom vient du mot latin *castanetum*, probablement à cause des châtaigniers que produit son territoire. — Il est déjà fait mention de ce village sous Charlemagne. Au XIIIe siècle, la seigneurie de Châtenay appartenait aux Templiers; plus tard elle passa aux mains du chapitre de Notre-Dame-de-Paris, dont la domination aurait réduit les habitants au désespoir sans la pieuse intervention de la reine Blanche, mère de saint Louis. Les serfs lui durent leur manumission, en 1266, moyennant la somme de 1,400 livres tournois, somme énorme pour le temps. — Voltaire est né à Châtenay, le 20 février 1694. — Près de Châtenay se trouve le village de Fontenay, célèbre autrefois par la culture des rosiers.

AUNAY-LES-CHATENAY, au pied d'un côteau boisé, à 1/2 l. S. de Sceaux. — Ce joli hameau, qui, en 1284, ressortait de l'abbaye de Sainte-Geneviève, est mentionné dans le nécrologe de l'église de Paris, sous Philippe-le-Bel. Auprès se trouve l'étroite *Vallée aux loups*, où M. de Châteaubriand possédait une charmante maison de campagne, qui offre l'aspect d'un manoir gothique; ce fut là, en traçant les allées de son parc, que l'illustre écrivain composa le poëme des *Martyrs*. Cette belle retraite appartient aujourd'hui à M. Sosthène de Larochefoucauld, dont le nom doit être cher à tous les gens de lettres; car c'est le seul administrateur qui ait cherché à faire triompher en leur faveur le grand principe de la propriété littéraire.

ARCUEIL, joli village dans une vallée riante et pittoresque, à 1 l. N.-E. de Sceaux. Pop. 1,816 h. — Les Romains y avaient fait construire un aquéduc au commencement du IVe siècle pour conduire les eaux de Rungis au palais des Thermes. Cette construction, dont quelques traces existent encore, a été remplacée par un autre aquéduc que Marie de Médicis fit élever en 1618, sur les dessins de Desbrosses. Ce bel édifice, composé de vingt-quatre arches, traverse, dans une longueur de 200 toises, la vallée de la Bièvre, sa hauteur est de 12 toises. — Au centre d'Arcueil est une maison assez vaste, l'*Aumônerie*, qui fut habitée au XVIIIe siècle par l'infâme marquis de Sade. C'est à Arcueil, dans la maison du savant Berthollet, qu'a eu lieu, pendant long-temps, la réunion d'habiles chimistes dont les expériences ont été publiées sous le titre de *Mémoires de la société d'Arcueil.*

GENTILLY, dans une vallée, sur la Bièvre, à 1 l. 1/2 N.-O. de Sceaux. Pop. 8,616 h. — Ce village tire probablement son nom de ce que les Romains y avaient fixé des peuplades prisonnières pour en cultiver les terres; ces peuplades étaient appelées *Gentiles*. — Il paraît que saint Éloi possédait des terres à Gentilly; il y fonda un monastère.—Les rois de la première race y avaient une maison de campagne; en 766, Pepin y tint même un concile. — Cette seigneurie fut donnée, en 878, par Louis-le-Bègue à Ingelwin, évêque de Paris, qui la transmit à ses successeurs. Il y allait encore souvent au XVe siècle. — Il y avait à Gentilly deux fiefs, l'un nommé la *Tour-Ronde*, l'autre la *Tour-Carrée*. — Il reste de cette dernière tour quelques ruines. Il y a 200 ans que Gentilly était un des trois villages où les écoliers allaient se promener; ce qu'on appelait alors *ire ad campos*.

BICÊTRE. L'immense château de ce nom qu'on voit sur une hauteur à 3/4 de l. S. de Paris, a été construit sous Louis XIII pour servir de retraite aux vieux soldats. Louis XIV ayant fait bâtir l'hôtel des Invalides, celui de Bicêtre fut réuni à l'hôpital général dont il devint une annexe. La position de cette maison est très propice au rétablissement des malades. — Pour se procurer de l'eau on a été obligé de creuser, dans le roc vif, un puits qui a 171 pieds de profondeur et 15 pieds de diamètre. Cet ouvrage admirable est de l'ingénieur Boffrand. L'eau est puisée par deux sceaux pesant chacun 400 livres, que fait monter et descendre un mécanisme ingénieux; elle est ensuite versée par l'effet de la machine dans un réservoir de 53 pieds carrés, revêtu de plomb laminé, d'où elle se distribue, au moyen de tuyaux, dans toutes les parties de la maison. — Bicêtre sert de prison et d'hospice. — 2,200 lits y sont en outre destinés à recevoir des vieillards indigents; il faut être au moins septuagénaire pour y être admis. — L'édifice actuel a remplacé un château que Jean, évêque de Win-

cester, y avait fait construire en 1290; de là le nom de *Wincestre* et, par corruption, *Bicêtre*. — La population totale de Bicêtre s'élève à 3,500 habitants.

Alfort, sur la rive gauche de la Marne, à 3 l. N.-E. de Sceaux. Pop. 900 h. — Cette commune se recommande par une école célèbre, dite *École royale d'économie rurale et vétérinaire*. Toutes les sciences qui se rattachent au traitement des animaux malades y sont enseignées. En 1814, lorsque l'ennemi s'approcha des murs de Paris, l'école d'Alfort se transforma en un camp retranché et ses élèves prirent les armes; plusieurs d'entre eux perdirent la vie en combattant. — Le village d'Alfort doit son origine et son nom à un château nommé *Harfort* ou *Hassefort*.

Charenton, joli village sur la rive droite de la Marne, à 3 l. N.-E. de Sceaux. Pop. 1,449 h. — On le désigne sous le nom de *Charenton-St-Maurice* pour le distinguer de *Charenton-le-Pont*, dont il n'est séparé que par une petite distance. — En 1606, les protestants y firent construire un temple où se tinrent les synodes de 1623, 1631 et 1644; cet édifice fut démoli par les Parisiens en 1655, après la révocation de l'édit de Nantes. — Charenton possède un établissement célèbre consacré au traitement des aliénés des deux sexes. Cette maison, fondée en 1741 par Sébastien Leblanc, fut réunie par le gouvernement républicain à la direction générale des hôpitaux de Paris, mais la destination n'en fut point changée. Située sur le penchant d'une colline au bas de laquelle coule la Marne, elle domine les points de vue les plus riants et l'on y respire un air pur dans des promenades ombragées. L'établissement de Charenton peut contenir 400 personnes. — A l'entrée de Charenton-le-Pont, sur la route de Paris, on voit un bâtiment en briques qu'Henri IV fit bâtir pour Gabrielle d'Estrées; on l'appelle encore le *Château*.

Vincennes, ch.-l. de cant., à 3 l. 1/4 N.-E. de Sceaux. Pop. 2,884 h. — Ce bourg est mentionné dans les chroniques dès l'an 847, sous le nom de *Vilcenna*. Le bois est aussi très ancien, car on lit qu'en 1075 Philippe Ier fit don à l'abbaye St-Magloire d'autant de charges de fagots qu'en pourraient porter deux ânes. — Saint Louis avait de la prédilection pour la résidence de Vincennes; tout le monde sait qu'il y donnait audience à ses sujets sous un chêne. Cet arbre, au dire de Sauval, s'y voyait encore au XVIIe siècle. — Philippe-de-Valois fit jeter, en 1339, les fondements du château actuel qui fut continué par son fils Jean et terminé sous Charles V. — Louis XI transforma ce séjour royal en prison d'État, et cette destination lui est restée jusqu'en 1784. Le grand Condé, Diderot, Mirabeau sont les captifs les plus illustres que Vincennes ait renfermés dans cette période de temps. — Napoléon l'érigea de nouveau en prison d'État; c'est dans les fossés du château que le duc d'Enghien fut fusillé et inhumé dans la nuit du 20 au 21 mars 1804. Une colonne avec cette inscription : *hic cecidit*, marque encore la place funeste. — En 1814, Vincennes fut attaqué par les armées coalisées; mais elles ne purent s'emparer de la forteresse, confiée à la garde du brave général Daumesnil, dont le souvenir, sous le surnom de *la Jambe-de-Bois*, est populaire parmi les Parisiens.

Saint-Denis, dans une belle plaine, sur les ruisseaux du Croust et du Rouillon, près de la rive droite de la Seine, et sur un canal qui joint cette rivière au canal de l'Ourq, ch.-l. d'arr., à 2 l. N. de Paris. Pop. 9,686 h. — Cette ville, s'il faut en croire les légendes, s'élève sur l'emplacement d'un ancien village nommé *Catolacum*. — La basilique fut construite dans l'endroit où s'arrêta saint Denis lorsque, après avoir été décollé à Montmartre, il se mit à cheminer portant sa tête dans ses mains et avec un cortége d'anges, dont les uns chantaient *Gloria tibi Domine*, et les autres répondaient *Alleluia !* C'est ainsi que le fait est rapporté par Hilduin, abbé de Saint-Denis, au IXe siècle. Plusieurs chroniqueurs attribuent à sainte Geneviève l'honneur d'avoir élevé la première chapelle en l'honneur de saint Denis; elle y fit même plusieurs miracles. Cette chapelle fut remplacée par une église autour de laquelle se groupèrent successivement des maisons que Charles-le-Chauve fit entourer de murs en 869. — On regarde Dagobert comme le fondateur de la première basilique de Saint-Denis. Le prince établit dans le monastère des religieux auxquels il conféra des priviléges et des immunités très étendus. Dagobert étant mort, en 638, son corps fut porté à Saint-Denis; on imita cet exemple pour ses successeurs, et cette basilique devint ainsi le tombeau privilégié des rois de France. — Pépin, dont le clergé avait sanctionné l'usurpation, agrandit l'église; il la fit ensuite remplacer par un édifice nouveau, plus spacieux, qui ne fut achevé que sous Charlemagne; la dédicace en fut faite en 775, l'empereur présent, et avec une pompeuse solennité. — C'est depuis cette époque que les religieux de Saint-Denis ont commencé à jouer un rôle dans les affaires politiques de la France : parmi eux on distingue Turpin, chancelier de Charlemagne; Hilduin, ambassadeur sous Louis-le-Débonnaire, et le sage Suger, qui, après avoir été ministre de Louis-le-Gros, fut chargé de la régence du royaume pendant que Louis VII guidait les croisés en Palestine. — On croit que ce fut du temps de Suger que l'oriflamme fut portée pour la première fois à la tête des armées; il remplaça la chape de Saint-Martin, qui était auparavant l'étendard principal de nos guerriers. — Suger fit entourer l'abbaye de Saint-Denis de murs crénelés et de tours dont on découvrait encore des traces il y a peu d'années. Il fit aussi démolir en partie l'ancienne basilique pour en élever une autre plus majestueuse; c'est de lui que datent le portail et les deux tours qui décorent aujourd'hui l'édifice. — La reine Blanche, en 1231, et Philippe-le-Hardi, en 1281, ajoutèrent de nouveaux travaux à ceux qui étaient déjà faits. — L'église de Saint-Denis, modifiée à différentes époques, porte l'empreinte des divers systèmes d'architecture qui se sont succédé au moyen-âge; néanmoins, l'ensemble de ce vaste édifice est d'un effet imposant; c'est un des beaux monuments de l'art gothique. Son plan offre la forme d'une croix. Le vaisseau a 390 pieds de long sur 100 de largeur et 80 de hauteur. Quatre énormes piliers soutiennent chaque tour; dans l'église les voûtes et les couvertures s'appuient sur 60 piliers, qui forment deux allées latérales où son placés plusieurs mausolées d'hommes illustres. — La Convention, en 1793, ordonna la destruction des tombes royales de Saint-Denis. Cette violation de l'asile des morts eut un caractère hideux. Le cadavre de Henri IV fut trouvé parfaitement conservé et resta pendant quelque temps exposé aux regards du peuple. Quelques personnes recueillirent alors, avec un religieux respect, des poils de sa moustache et de sa barbe grise. Cette relique en valait une autre. En trois jours 51 tombeaux furent démolis, les ossements qui en furent tirés furent jetés pêle-mêle dans une fosse creusée à l'endroit, autrefois occupé par la rotonde des Valois, monument remarquable de la renaissance, qu'avait fait élever Catherine de Médicis pour recevoir le tombeau de Henri II. Ce monument, démoli en 1719, avait fait place au cimetière de l'abbaye de Saint-Denis. Jusqu'à la restauration, un tumulus, recouvert de gazon, recouvrit les restes des soixante rois qui gouvernèrent la France. L'église fut transformée en magasin de subsistances. En 1806, Napoléon donna ordre de la réparer et de restaurer le caveau des Bourbons, pour la sépulture des membres de la famille impériale. Les événements de 1814 arrivèrent avant que ce projet fût exécuté; les Bourbons, rétablis sur le trône, le mirent à fin. Plusieurs monuments qui avaient été déposés au musée des Monuments français furent réintégrés dans l'église de Saint-Denis : de ce nombre sont les tombeaux de Dagobert et de Nanthilde, sa femme; de François Ier et de Claude de France, de Louis XII et d'Anne de Bretagne, etc. — Une des parties les plus curieuses de la basilique de Saint-Denis est son église souterraine, où se trouvent la plupart des tombeaux des rois de la 1re, de la 2e et de la 3e race, jusqu'aux Valois. — Le caveau des Bourbons est situé sous le chœur et le maître autel de l'église : on y compte sept cercueils qui y ont été déposés sous la restauration, et parmi lesquels sont ceux de Louis XVI et du duc de Berri. Les dernières funérailles faites à Saint-Denis sont celles de Louis XVIII; mais le corps de ce monarque n'a pas encore trouvé place dans le caveau royal, il attend, au pied de l'escalier qui y conduit, que son successeur vienne l'y remplacer. Alors seulement, d'après l'usage antique, son cercueil pourrait être admis avec ceux de ses prédécesseurs. L'entrée du caveau des Bourbons est située dans l'église et recouverte de trois larges dalles de pierre. Auprès de ce caveau, mais avec une porte dans l'église souterraine, se trouve celui des Condés, fermé désormais, car il a reçu le dernier cercueil qui devait y entrer.

Les édifices remarquables de Saint-Denis, outre la basilique, sont une vaste et belle caserne d'infanterie et la maison royale des filles de la Légion-d'Honneur, établissement créé par l'empereur Napoléon, et où 500 jeunes demoiselles, qui doivent être filles de membres de la Légion-d'Honneur, reçoivent une éducation distinguée; les unes (400) aux frais de l'ordre, les autres moyennant une modique pension.

Romainville, dans une position riante, à 1 l. trois quarts S. de Saint-Denis. Pop. 980 h. — Quoique ce village soit mentionné au XIIIe siècle sous le nom de *Romana Villa*, rien n'établit son origine antique. Il possède un château dont la situation domine la plus belle perspective des environs de la capitale. Le principal agrément de Romainville et sa première richesse, c'est le bois, si connu, où les Parisiens vont respirer un air pur, et jouir de frais ombrages.— Ce bois est voisin des *Prés Saint-Gervais*, dont une partie est couverte de lilas. — En 1814, les Français soutinrent à Romainville, contre l'armée ennemie, un combat acharné; après la capitulation de Paris, les Russes y établirent leur quartier général.

Notre-Dame-des-Vertus, ou *Aubervilliers*. Grand et beau village, dans une vaste plaine, à 1|2 l. S.-E. de Saint-Denis. Pop. 2,230 h. — Une chapelle, où l'image de la Vierge commença à opérer des miracles vers le XIVe siècle, et une visite de Philippe-de-Valois à cette chapelle mirent à la mode pendant plusieurs siècles le pèlerinage d'Aubervilliers. Toutes les paroisses de Paris s'y rendirent processionnellement en 1529. — Le village, ravagé à plusieurs reprises, notamment par les d'Armagnacs, reçut en compensation un bref du pape qui *donne et remèt à tous ceux qui visiteront et aumôneront de leurs biens l'église paroissiale d'Aubervilliers* de grandes indulgences. Le bref produisit son effet, et le village reprit sa prospérité première. — En 1815, le séjour des Prussiens et des Anglais ruina totalement Aubervilliers: malheureusement la madone avait cessé d'être productive. Ce village n'a pour réparer ses désastres que les légumes qu'il fournit à la capitale et le goût des Parisiens pour les fêtes champêtres.

Neuilly. Joli village, sur la rive droite de la Seine, ch.-l. de cant., à 2 l. S.-O. de Saint-Denis. Pop. 5,602 h. — On fait dériver son nom d'un port qui existait en 1222 vis-à-vis le chemin de Nanterre, et qu'on appelait *Portus de Lulliaco* ou *Lugniacum*. — Henri IV, à la suite d'un accident où il avait failli se noyer avec la reine, fit construire à Neuilly un premier pont qui, en 1772, fut remplacé par un superbe pont de pierre dont les arches au nombre de cinq, ont chacune 120 pieds d'ouverture et 30 de hauteur sous clef. Le parapet est en pierres de Saillancourt d'une dimension extraordinaire; l'une d'elles a 36 pieds de longueur.— Ce pont a donné au village de Neuilly une importance qui s'est accrue par le séjour de plusieurs personnages considérables parmi lesquels nous mentionnerons la princesse Borghèse et le duc d'Orléans (aujourd'hui Louis-Philippe).

Boulogne. Beau et grand village entre le bois de ce nom et la Seine, à 3 l. 1|2 S.-O de Saint-Denis. Pop. 5,391 h. — Le bois de Boulogne est la promenade favorite des personnes du grand monde; tout ce que Paris renferme de brillant s'y donne rendez-vous dans la belle saison. — On voyait autrefois, dans l'enceinte de ce bois, le *château de Madrid* que François Ier fit batir à son retour d'Espagne et qui fut démoli sous Louis XVI. — A l'extrémité du bois de Boulogne, du côté de Passy, se trouvait le *château de la Muette*, dont il ne reste plus que deux pavillons. Le village de Boulogne est situé sur la rive droite de la Seine presque en face de la ville de Saint-Cloud.

Auteuil. Sur une colline au bord de la Seine, entre le bois de Boulogne et la grande route de Paris, à 3 l. S.-O. de Saint-Denis. Pop. 2,764 h. — Les premiers titres qui font mention d'*Altoulium* ou d'*Autolium* sont du XIIe siècle; le portail de son église rappelle le goût et le travail de cette époque. — La seigneurie d'Auteuil appartenait alors à l'abbaye de Sainte-Geneviève; elle était d'un bon revenu par le vin renommé qu'elle produisait. — Ce village devint au XVIIe siècle le rendez-vous des gens de lettres et des savants. — On y voit encore la maison que Boileau a immortalisée par ses vers.

Passy. Sur le sommet d'une colline qui borde la Seine, à 2 l. S.-O. de Saint-Denis. Pop. 4,545 h. — Ce beau et grand village a servi de résidence à plusieurs hommes célèbres, tels que Franklin, le comte d'Estaing, Raynal et Piccini; de nos jours Béranger y habite. — On voit à Passy, dans une propriété de M. Delessert, un pont suspendu en fil de fer qui attire l'attention des curieux. — A l'entrée du bois de Boulogne, près de l'esplanade du beau château de la Muette, s'élève l'établissement du Ranelagh, dont les bals et les fêtes réunissent la brillante jeunesse de la capitale. — Passy en 1250 n'était qu'un simple hameau appelé *Paciacum* et dépendant d'Auteuil. En 1528, la découvete d'une source d'eaux minérales lui donna une extension qui s'est accrue de jour en jour. En 1719 on en découvrit une nouvelle. Ces deux sources attirent encore un grand nombre d'étrangers. Passy vu de la plaine présente à l'œil un magnifique amphithéâtre de maisons élégantes et de jardins riants et fleuris.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Paris étant la capitale de l'État, le département réunit tous les ministères et toutes les grandes directions centrales; nous avons occasion d'en parler dans les statistiques générales consacrées aux diverses branches de l'administration publique; nous ne nous occuperons donc ici que de ce qui concerne spécialement le département de la Seine. Le nombre des électeurs est de 14,865.

Politique. — Le département nomme 14 députés, savoir: 12 pour la ville de Paris, et 2 pour les arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis.

Administrative. — L'administration du département est partagée entre un préfet du département et un préfet de police; c'est à ces deux fonctionnaires qu'appartiennent spécialement l'administration et la police de Paris.

Le reste du département est divisé en deux sous-préfectures ou arrondissements communaux:

Saint-Denis.	4 cant.,	37 comm.,	87,282 habit.
Sceaux.	4	43	73,488
Total (Paris non compris)	8 cant.,	80 comm.,	160,770 habit.

Service du Trésor public. — 1 receveur général et 1 caissier général (résidant à Paris), 24 receveurs particuliers, à Paris.

Contributions directes. — 1 directeur (à Paris), et 1 inspecteur.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Paris), 5 inspecteurs, 23 vérificateurs.

Hypothèques. — 3 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux Saint-Denis et Sceaux, et à Paris.

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Paris), 3 entreposeurs.

Postes. — 1 chef de division, 8 inspecteurs, 12 directeurs (à Paris),

Tabacs. — Il y a à Paris une manufacture royale.

Forêts. — Le département fait partie de la 1re conservation forestière, dont le chef-lieu est Paris.

Ponts-et-Chaussées. — Le départ. fait partie de la 1re inspect., dont le ch.-l. est Paris. — Il y a 1 inspecteur divisionnaire en résidence à Paris. — C'est à Paris que se trouve l'école des ponts-et-chaussées.

Mines. — Le département fait partie du 1er arrondissement de la 1re division, dont le ch.-l. est Paris. — 1 inspecteur général des mines réside à Paris. — C'est à Paris que se trouve l'école des mines.

Haras. — Paris est le chef-lieu du premier arrondissement de concours pour les courses de chevaux. — Ces courses ont lieu du 25 août au 5 septembre. — Le prix royal est d'une valeur de 6,000 francs.

Loterie. — La diminution des produits de la loterie est, à Paris, un des signes indicateurs de la misère des classes inférieures. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de ce que les bénéfices de l'administration sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831, comparé à 1830) une diminution de 1,886,251 fr. — En 1832, au lieu d'une diminution, les recettes, comparées à celles de l'année précédente, ont donné une augmentation de 1,642,081 fr. — On voit que la morale n'était pour rien dans le déficit de 1831.

Monnaies. — Paris possède un hôtel des Monnaies dont la marque est A. Depuis l'établissement du système décimal jusqu'au 1er janvier 1832, les espèces d'or et d'argent qui y ont été fabriquées s'élèvent à la somme de 1,899,724,413 fr. 75 c. Dans cette somme, les espèces d'or figurent pour 45,739,340 fr. En 1832, la Monnaie de Paris a frappé pour 42,026,188 fr. 50 c. d'espèces, dont 1,026,920 fr. en or.

Judiciaire. — C'est à Paris que siége la cour de cassation, tribunal suprême institué pour toute la France. — Le ressort de la



Roi de Rome — *Duc de Bordeaux.*



Chateau de Vincennes.

FRANCE PITTORESQUE.

SEINE

Relais de poste
Bureau de poste aux lettres
CHEF-LIEU DE DÉPART.T
CHEF-LIEU D'ARRONDT
Chef-lieu de Canton
Bourg
Village

Kilometres
Lieues de Poste

Dressé par Monin

Gravé par Laguillermie et Ramboz, rue des Noyers, 56.

cour royale de Paris comprend les départements de l'Aude, l'Eure-et-Loir, la Marne, la Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, et l'Yonne. — Il y a à Paris un tribunal de première instance, composé de sept chambres, et un tribunal de commerce.

MILITAIRE. — Paris est le chef-lieu de la première division militaire, qui comprend les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, de l'Aisne, de Seine-et-Marne, de l'Oise, du Loiret et d'Eure-et-Loir. — Le département de la Seine en forme la première subdivision. — Il y à à Paris (appartenant à la division) 1 lieutenant général commandant; 1 maréchal de camp, chef d'état-major; 1 intendant militaire; 10 sous-intendants; 1 directeur de l'artillerie; 1 directeur de fortifications. — (Appartenant à la subdivision) 1 lieutenant général commandant la place et le département; 1 sous-intendant militaire chargé de la police de l'hôpital militaire de Paris (au Val-de-Grâce), et 1 chef de bataillon commandant le dépôt de recrutement. — Le département renferme une place de guerre, Vincennes. — Le siége de la première légion de gendarmerie départementale est à Paris. — Paris renferme en outre un corps de *garde municipale* à pied et à cheval, chargé spécialement de la police de la capitale, et un corps de *sapeurs-pompiers*. — Il y a à Paris des ateliers de construction du matériel de l'artillerie. — C'est à Paris que se trouve le gymnase normal militaire, et l'école royale Polytechnique, ainsi que l'hôtel des Invalides.

MARITIME. — Il y a à Paris: 1 colonel inspecteur du matériel de l'artillerie de marine; 2 commissaires généraux; 1 commissaire principal et plusieurs commissaires de 1re et 2e classe; 1 directeur des constructions, chargé de la surveillance des bois de la marine,

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département possède un archevêché érigé en 1662 (il n'y avait, avant cette époque, qu'un évêché érigé en 250), dont le siége est à Paris, et qui a pour suffragants les évêchés de Chartres, Meaux, Orléans, Blois, Versailles, Arras, Cambrai. — Il y a, dans le département: un séminaire diocésain, dit de Saint-Sulpice, qui comprend deux maisons, savoir: celle de Paris, où l'on compte 100 élèves en théologie, et celle d'Issy, où l'on compte 50 élèves en philosophie. — Une école secondaire ecclésiastique de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Le département renferme:

A Paris, 12 cures de 1re classe, — 6 de 2e, — 19 succursales.
Dans la banlieue, 12 cures, — 62 succursales.

Il existe à Saint-Denis et à Sceaux, — 2 congrégat. religieuses de femmes, consacrées au service des pauvres et à l'instruction de la classe indigente; elles ont aussi une classe externe et un pensionnat nombreux d'enfants peu aisés; une autre communauté composée d'environ 35 sœurs, 20 postulantes et 50 pensionnaires. — Il existe aussi, à Saint-Denis, un chapitre royal chargé de garder les tombeaux des rois.

La ville de Paris renferme 30 congrégations religieuses de femmes, consacrées aux soins des malades et à l'éducation gratuite des jeunes filles; ces communautés ont aussi des pensionnats très nombreux, et des maisons de retraites pour les religieuses pauvres et infirmes, les dames veuves et les demoiselles âgées: elles desservent une maison de refuge pour les *filles repenties*. (Cet établissement reçoit du gouvernement un secours annuel de 15,000 fr.). — Une autre de ces communautés porte des secours dans les hôpitaux civils et militaires, à domicile et dans les prisons; elle instruit les enfants pauvres, et donne ses soins aux enfants trouvés et aux orphelins; elle reçoit du gouvernement un secours annuel de 25,000 fr. — Une congrégation de la mission, connue sous le nom de Lazaristes, rétablie en 1816. Les fonctions des Lazaristes consistent à former des élèves du sanctuaire dans les séminaires, et à occuper dans les échelles du Levant les missions françaises de Constantinople, Naxie, Smyrne, Santorin, Salonique, Damas, Alep et Tripoli de Syrie. — Un séminaire des missions étrangères, qui envoie des missionnaires en Chine, au Tonquin, en Cochinchine, dans le royaume de Siam et à Pondichéry.

Culte réformé. — Les réformés du département ont, à Paris, une église consistoriale desservie par quatre pasteurs. — Il y a en outre, dans le département, 3 temples ou maisons de prières. — On y compte 3 sociétés bibliques, 2 sociétés des missions évangéliques, une société des traités religieux, 1 société de prévoyance et de secours mutuels et 9 écoles protestantes.

Culte luthérien. — Les réformés de la confession d'Augsbourg ont aussi une église consistoriale à Paris.

Culte israélite. — Le siége du consistoire central des israélites est à Paris, où réside le grand rabbin. — Il y a à Paris une synagogue consistoriale, composée d'un grand rabbin et de quatre membres laïques. D'après le règlement délibéré et arrêté dans le grand sanhedrin de 1806, approuvé en 1808 par un décret impérial, le consistoire central doit se composer de trois rabbins et de deux autres israélites (le nombre des membres laïques est aujourd'hui de sept). Les rabbins du consistoire central sont pris parmi les grands rabbins. Chaque année, un membre du consistoire central doit en sortir, mais il est toujours rééligible: les membres restants pourvoient à son remplacement. Les fonctions du consistoire central sont: 1° de correspondre avec le consistoire; 2° de veiller à l'exécution des dispositions du règlement de l'organisation judaïque; 3° de déférer à l'autorité compétente toutes les atteintes portées à l'exécution de ce règlement; 4° de confirmer la nomination des rabbins, et de proposer, s'il y a lieu, à l'autorité compétente, la destitution des rabbins et des membres du consistoire. — L'élection du grand rabbin, établi dans chaque synagogue consistoriale, se fait par vingt-cinq notables; le nouvel élu doit être confirmé par le consistoire central, avant d'entrer en fonctions. Il faut qu'il soit français, ou naturalisé français.

UNIVERSITAIRE. — Le grand maître de l'université et le conseil royal de l'instruction publique siégent à Paris. — L'académie de Paris (dont le chef-lieu est à la Sorbonne) comprend dans son ressort l'Aube, l'Eure-et-Loir, la Marne, Seine-et-Oise, l'Yonne.

Instruction publique. — Il y a dans le département: — A Paris une *faculté de théologie*, une *faculté de droit*, une *faculté de médecine*, une *faculté des sciences*, une *faculté des lettres*, et 5 *colléges royaux*, savoir: le collége de Louis-le-Grand (924 élèves), auquel est annexée une école des langues orientales; le collége d'Henri IV (772 élèves); le collége de Saint-Louis (750 élèves); le collége de Charlemagne (900 élèves); le collége de Bourbon (700 élèves). — 2 colléges particuliers, savoir: le collége Stanislas (250 élèves); le collége Rollin (300 élèves). — Il existe, en outre, à Paris: une *école normale* (56 élèves). — Un *collége de France*, où se font des cours de physique, astronomie, mathématiques, littérature française, latine, grecque, orientale, etc. — Un *museum d'histoire naturelle*, avec des cours sur toutes les branches des sciences naturelles. — Une *école des langues orientales vivantes*, établie près la bibliothèque royale. — Un *collége britannique*, avec fondations irlandaises, anglaises et écossaises. — Un *bureau des longitudes*. — Une *école spéciale de pharmacie*. — Une *école des beaux arts*. — Une *école gratuite de dessin*. — Etc.

On trouve dans le département — 96 chefs d'institution à Paris — 2 à Sceaux et à Saint-Denis. — Et un grand nombre de maîtres de pension.

Un *cours normal primaire* pour la formation d'instituteurs et institutrices est établi à Paris. — Le nombre des écoles primaires du département est de 596 (381 à Paris), qui sont fréquentées par 37,649 dont 23,329 garçons et 14,320 filles.

Il y a à Alfort une *école royale vétérinaire* qui compte 255 élèves.

SOCIÉTÉS SAVANTES ET AUTRES. — Le département renferme un grand nombre de sociétés savantes (siégeant à Paris) et parmi lesquelles nous citerons: — l'*Institut royal*, divisé en cinq classes, l'Académie française, celle des Inscriptions et Belles-Lettres, celle des Sciences, celle des Beaux-Arts et celle des Sciences morales et politiques; — l'*Académie royale de médecine*; — la *Société royale des antiquaires*; — la *Société française de statistique universelle*; — la *Société royale et centrale d'agriculture*; — la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*; — la *Société de géographie*; — la *Société géologique*; — la *Société philotechnique*; etc.

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 935,108 hab.; et fournit annuellement à l'armée 1,401 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de

Mariages					8,988
Naissances.	Masculins.		Féminins.		
Enfants légitimes	12,014	—	11,774	Total	34,499
— naturels	5,430	—	5,281		
Décès	16,717	—	16,304	Total	33,021

Le nombre des enfants naturels nés dans le département est sans doute très considérable; mais il convient de faire remarquer que la plupart des filles enceintes des départements voisins viennent faire leurs couches dans la capitale.

La population du département a augmenté depuis le recensement de 1831, malgré les ravages du choléra. Nous avons lieu de croire, d'après les documents officiels qui nous ont été communiqués, qu'en 1833 elle dépasse le chiffre de 945,500 habitants.

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 192,204.
Dont 103,198 contrôle de réserve.
84,006 contrôle de service ordinaire.
Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit:
81,932 infanterie.
925 cavalerie.
36 artillerie.
1,113 sapeurs-pompiers.

La plupart sont armés, équipés et habillés; environ 55,100 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 200 sont inscrits au registre-matricule, et 60 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre-matricule, 44 sont soumis au service ordinaire, et 56 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 66,810 fusils, 1,726 mousquetons, 26 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

La garde nationale du département se compose de seize légions d'infanterie, et d'une légion de cavalerie (la légion d'artillerie a été dissoute par une ordonnance royale). — Des seize légions d'infanterie, douze appartiennent aux arrondissements de Paris, et quatre à la banlieue.—Les légions de Paris, de quatre bataillons chacune, se distinguent par le numéro de leur arrondissement. Celle de la cavalerie a trois escadrons et porte le n. 13.— La 1re légion de la banlieue a neuf bataillons, et est formée des cantons de Saint-Denis et de Pantin (elle a, outre ses neuf bataillons d'infanterie, un escadron de cavalerie). — La 2e légion, de neuf bataillons, est formée des cantons de Courbevoie et de Neuilly (elle a aussi un escadron de cavalerie).—La 3e légion, de six bataillons, est formée des cantons de Villejuif et de Sceaux.— Enfin la 4e légion, de six bataillons, est formée des cantons de Vincennes et de Charenton.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (en 1831):

Contributions directes	26,487,644 f.	62 c.
Enregistrement, timbre et domaines	25,140,947	45
Douanes et sels	3,338,130	52
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	22,404,800	35
Postes	8,827,155	56
Produit des coupes de bois	579	08
Loterie	6,297,420	75
Bénéfices de la fabrication des monnaies	135,334	78
Produits divers	759,163	66
Ressources extraordinaires	2,201,012	37
Total	95,592,188 f.	94 c.

Il a reçu du trésor 15,843,551 fr. 63 c., dans lesquels figurent:

La dette publique et les dotations pour	48,046 f.	56 c.
Les dépenses du ministère de la justice	328,477	40
des finances	185,549	85
Les frais de régie et de perception des impôts	7,844,467	57
Rembours., restitut., non-valeurs et primes	17,437,010	25
Total	15,843,551 f.	63 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentent à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes du département. Quant aux dépenses suites de la centralisation, qui se paient dans Paris, *capitale* du royaume, elles n'y sont pas portées. Ces dépenses, portées au budget sous le titre de paiements effectués pour compte du *trésor public*, s'élèvent à 482,891,109 fr. 58 c., répartis comme il suit:

Dette publique et dotations	274,163,086 f.	50 c.
Ministère de la justice	4,252,534	77
des affaires étrangères	8,626,332	21
de l'instruction publique et des cultes	1,524,437	07
de l'intérieur	7,599,282	75
du commerce et des travaux publics	27,036,678	61
de la guerre	113,831,256	79
de la marine	23,629,947	76
des finances	9,491,487	23
Frais de régie et de perception	11,560,542	49
Remboursem., restitut., non-valeurs, primes	675,523	40
Total général des dépenses centrales	482,891,109 f.	58 c.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (1831) à 2,487,402 fr. 81 cent.

SAVOIR: *Dép. fixes*: traitements, abonnem., etc.	373,780 f.	64 c.
Dép. variables: loyers, réparations, encouragements, secours, etc.	2,113,622	17

Dans cette dernière somme figurent pour
913,997 f. les prisons départementales,
67,920 f. les enfants trouvés.

Les secours accordés par l'État (1831) pour incendie, grêle, épizootie, etc., sont de	3,150	»
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à	79,915	51
Les dépenses des cours et tribunaux sont de	1,313,340	62
Les frais de justice avancés par l'État de	328,681	40

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 47,298 hectares, le départ. en compte:
20,000 mis en culture.
2,657 forêts.
3,017 vignes.
20,000 maisons, jardins, etc.
1,364 marais, étangs, gares, canaux, rivières, etc.

Le revenu territorial est évalué à 54,418,000 francs.

Il renferme environ
40,000 chevaux.
12,000 bêtes à cornes (race bovine).
25,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 70,000 kilogrammes, savoir: 27,000 mérinos; 20,000 métis; 23,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ:

En céréales et parmentières	436,000 hectolitres.
En avoines	190,000
En vins	153,000

L'abondance des engrais fournis par la capitale, et l'emploi judicieux qu'on sait en faire, ont donné lieu à plusieurs cultures spéciales qui obtiennent un grand succès, telles que celle des *pêches*, à Montreuil, des *pêches* et du *raisin* au Grand-Charonne, des *arbres à fruits* à Vitry. Dans toutes les communes on cultive en grand les *asperges*, les *choux*, *laitues* et toute espèce de légumes. Les pépinières les plus remarquables du département se trouvent à Saint-Denis, à Belleville, à Montreuil, à Arcueil, à Clamart, à Montrouge, et chez M. Noisette à Paris. Dans cette ville (rue de Montreuil), une *culture spéciale en pleine terre du melon et de ses variétés et de plusieurs cucurbitacées*, entreprise par M. Sageret, membre de la société royale et centrale d'agriculture mérite de fixer l'attention. On peut évaluer à 50 les espèces de divers pays qui y sont cultivées. M. Sageret a déjà obtenu plus de 200 variétés, notamment par la combinaison du melon avec le *dudaim* et le *chaté*. On trouve aussi chez cet habile horticulteur une *pépinière d'arbres fruitiers* venus de noyaux et pépins, et non greffés. Il en attend la fructification.—On remarque à Passy une belle collection de palmiers, créée par M. Fulchiron. — Généralement la culture maraîchère est portée à sa perfection dans la banlieue et les environs de Paris; la culture du mûrier réussit dans la plaine de Nogent-sur-Marne.

C'est de la Seine qu'est parti le signal d'amélioration de la race ovine; c'est encore dans ce département que se trouvent les éléments les plus puissants de cette amélioration, grâce aux troupeaux si riches en sujets choisis des races mérinos, anglaises, saxonnes, nubiennes de M. Ternaux aîné et de Mme la comtesse du Cayla, à Saint-Ouen; de M. le baron Seillière, à Puteaux, et aussi aux riches importations de moutons anglais, à laine longue, faites par M. Hennet. — M. Ternaux a à Saint-Ouen un beau troupeau de chèvres du Thibet.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'industrie commerciale du département n'étant qu'une partie de la grande industrie parisienne, dont les progrès et les travaux sont si dignes d'intérêt, nous renvoyons les détails qui la concernent à l'article sur l'industrie de Paris, dans la feuille spécialement consacrée à la statistique de cette capitale (t. III, page 121 à 128).

DOUANES. — La direction de Paris a produit en 1831:
Douanes et timbre 401,940 f. Sels 2,936,190 f. Total 3,338,130 f.

FOIRES. — Le nombre des foires du départ. est de 16. Elles se tiennent dans 9 com., dont 5 ch.-l., et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 87 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 4, occupent 10 journées. 72 communes sont privées de foires.

Les foires principales sont:—à Paris la foire du mardi-saint, dite *foire aux jambons*; — à Saint-Denis celle du *Landit*, dont l'origine remonte au VIIe siècle; on y fait, en articles de tissus de coton français et toiles imprimées, pour 1,500,000 fr. d'affaires. Il s'y vend aussi de 90 à 100,000 moutons qui y sont amenés de 15 départements français et de l'Allemagne. Il en vient chaque année 7 à 8,000 des environs de Mayence. — Indépendamment des foires fixes et mobiles, les fêtes patronales des villes et communes rurales du département sont marquées par des espèces de foires où l'on étale des articles de bimbloterie, jouets d'enfants, sucreries, comestibles, et où se tiennent des jeux de toute espèce. Parmi ces fêtes, celle de Saint-Cloud est la plus renommée.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n. 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département de la Seine.

PARIS ANCIEN.

HISTOIRE.

L'histoire de Paris serait l'histoire de France. Paris a été le centre de l'administration, la capitale de la Monarchie, de la République et de l'Empire; ceux de nos lecteurs qui désireraient connaître avec étendue les grands événemens dont cette ville fut le théâtre, et qui n'ont pas la ressource de recourir aux anciens auteurs (1), peuvent consulter avec fruit les ouvrages de Sainte-Foix, de Jaillot, de Saint-Victor et de Dulaure, écrivains instruits et consciencieux, d'opinions diverses, mais qui se servent l'un à l'autre de correctifs nécessaires (2).

Mon frère Victor a tracé récemment de la vieille ville de Paris un tableau pittoresque auquel je vais faire des emprunts que je compléterai par quelques notes.

«Paris est né dans cette vieille île de la Cité qui a la forme d'un berceau. La grève de cette île fut sa première enceinte, la Seine son premier fossé (3). Paris demeura plusieurs siècles à l'état d'île, avec deux ponts, l'un au nord, l'autre au midi, et deux têtes de pont, qui étaient à la fois ses portes et ses forteresses: le grand Châtelet sur la rive droite, le petit Châtelet sur la rive gauche (4). Puis, dès les rois de la première race, trop à l'étroit dans son île et ne pouvant plus s'y retourner, Paris passa l'eau. Alors, au-delà du grand, au-delà du petit Châtelet, une première enceinte de murailles et de tours commença à entamer la campagne des deux côtés de la Seine. De cette ancienne clôture il restait encore au siècle dernier quelques vestiges; aujourd'hui il n'en reste que le souvenir et çà et là une tradition, la porte Baudet ou Baudoyers, *porta Bagauda*. Peu à peu le flot des maisons, toujours poussé du cœur de la ville au dehors, déborde, ronge, use et efface cette enceinte. Philippe-Auguste lui fait une nouvelle digue. Il emprisonne Paris dans une chaîne circulaire de grosses tours, hautes et solides (1). Pendant plus d'un siècle, les maisons se pressent, s'accumulent et haussent leur niveau dans ce bassin, comme l'eau dans un réservoir. Elles commencent à devenir profondes; elles mettent étages sur étages; elles montent les unes sur les autres; elles jaillissent en hauteur comme toute sève comprimée, et c'est à qui passera la tête par-dessus ses voisines pour avoir un peu d'air. La rue de plus en plus se creuse et se rétrécit; toute place se comble et disparaît. Les maisons enfin sautent pardessus le mur de Philippe-Auguste, et s'éparpillent joyeusement dans la plaine, sans ordre et tout de travers, comme des échappées. Là, elles se carrent, se taillent des jardins dans les champs, prennent leurs aises. Dès 1367, la ville se répand tellement dans le faubourg qu'il faut une nouvelle clôture, surtout sur la rive droite; Charles V la bâtit. Mais une ville comme Paris est dans une crue perpétuelle. Il n'y a que ces villes-là qui deviennent capitales. Ce sont des entonnoirs où viennent aboutir tous les versans géographiques, politiques, moraux, intellectuels d'un pays, toutes

(1) Sauval, *Antiquités de Paris*; Lobineau et Félibien, *Histoire de Paris*; l'abbé Lebœuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, etc.

(2) *Essais historiques sur Paris*, par Sainte-Foix; *Recherches, etc., sur Paris*, par Jaillot; *Tableau de Paris*, par Saint-Victor; *Histoire de Paris*, par Dulaure. M. Dulaure appelle son histoire de Paris un abrégé de l'histoire de France; c'est un abrégé qui a dix volumes in-8.

(3) A l'époque de l'invasion des Romains, Paris était contenu dans cette île, dont quelques parties même étaient cultivées. Les maisons des habitans, espèces de cabanes petites, basses, couvertes de roseaux, étaient éparses çà et là. Tel était l'état de la future capitale de l'empire français, lorsque Camulogène, avant de livrer le combat aux légions commandées par Labienus, y mit le feu et fit rompre les ponts. César, devenu maître de Lutèce, y fit construire de nouvelles maisons plus commodes et plus solides, et rétablit les ponts, qui furent défendus par de grosses tours élevées à leurs extrémités, sur les rives opposées à la ville.

En 508, l'île qui s'appelait alors l'*Ile du Palais*, prit le nom de *la Cité*, au moment où Clovis la déclara capitale de ses États et y fixa sa résidence. Le palais des rois de la première et de la seconde race était situé sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui le Palais-de-Justice; les jardins occupaient le reste du terrain jusqu'à la pointe occidentale de l'île.

(4) En 350, on commença à y élever quelques églises, et, peu d'années après, Julien, qui demeurait au palais des Thermes, y fut proclamé empereur par les soldats. Le séjour de cette ville lui plaisait beaucoup. Il dit dans son *Misopogon*: «Je passais l'hiver «dans ma chère Lutèce; elle est située dans une petite île où l'on «n'entre que par deux ponts de bois; il y croît d'excellent vin, et «on commence à y connaître aussi l'art d'y élever des figuiers.» — Il paraît que cet art n'y a pas fait de grands progrès: nous n'oserions pas aujourd'hui recommander Paris pour la bonté et la maturité des figues que produit son territoire.

Vers 380, Lutèce prit le nom de Paris, *urbs Parisiorum*, ville des Parisii, nom du peuple dont elle était la capitale.

(1) Les accroissemens successifs de la capitale engagèrent Philippe-Auguste à la faire paver et entourer de murs. Un financier du temps, Gérard de Poissy, donna mille francs d'argent pour cette opération. De cette première enceinte, presque ronde, la Cité était le centre.

les pentes naturelles d'un peuple; des puits de civilisation, pour ainsi dire, et aussi des égouts, où commerce, industrie, intelligence, population, tout ce qui est sève, tout ce qui est vie, tout ce qui est âme dans une nation, filtre et s'amasse sans cesse, goutte à goutte, siècle à siècle. L'enceinte de Charles V a donc le sort de l'enceinte de Philippe-Auguste. Dès la fin du xve siècle, elle est enjambée, dépassée, et le faubourg court plus loin. Au xvie, il semble qu'elle recule à vue d'œil et s'enfonce de plus en plus dans la vieille ville, tant une ville neuve s'épaissit déjà au dehors. Ainsi, dès le xve siècle (1), Paris avait déjà usé les trois cercles concentriques de murailles qui, du temps de Julien l'Apostat, étaient, pour ainsi dire, en germe dans le grand Châtelet et le petit Châtelet. La puissante ville avait fait craquer successivement ses quatre ceintures de murs comme un enfant qui grandit et qui crève ses vêtemens de l'an passé. »

Cependant, malgré tous les fléaux qui frappèrent la capitale dans le xve siècle, Paris ne cessa pas de s'accroître. Un auteur qui vivait au commencement du xvie, Gilles Corrozet, dans la première édition du premier ouvrage qui ait paru sur la capitale (2), en trace le tableau suivant :

Cette ville est de *unze* portes,
Avec gros murs, qui n'est pas peu de chose;
Profonds fossez tout à l'entour s'estendent,
Où maintes eaux de toutes parts se rendent,
Lequel enclos sept lieues lors contient,
Comme le bruyt tout commun le maintient.

Puis après sont cinq grands ponts,
Pour dessus l'eau passer et repasser
Depuis la Ville en la noble Cité,
De la Cité en l'Université.

La ville s'étendit chaque jour, et, malgré les défenses de bâtir qui furent renouvelées, elle s'accrut beaucoup dans la partie méridionale. Elle avait, dans l'origine, été divisée en quatre parties, qui, de leur nombre, avaient pris le nom de *quartiers*. Ces quartiers furent doublés sous Charles VI, et leur nombre augmenta successivement. Sous Henri III, Paris fut partagé en dix-sept quartiers.

Henri IV, qui fit tant pour la prospérité de la France, fit beaucoup aussi pour l'embellissement de Paris. C'est à lui que l'on doit la place Dauphine, la place Royale, le Pont-Neuf, la rue Dauphine, etc. Louis XIII, ou plutôt Richelieu, qui régna sous son nom, continua dans la capitale les embellissemens et les agrandissemens projetés par Henri IV. Une nouvelle enceinte, plus étendue, remplaça celle de Philippe-Auguste dont les fossés et les murailles tombaient en ruine. Le palais des Tuileries et son jardin, la butte des Moulins, le quartier Ville-Neuve, furent compris dans le Paris de Louis XIII. L'enceinte de cette époque à fossés et à bastions garnis de moulins à vent, à courtines plantées d'arbres, est facile à reconnaître. Ces murailles, élevées pour la défense de Paris, occupaient la place des *Boulevarts*, proprement dits, depuis la place Louis XV jusqu'à la porte Saint-Denis.

Les constructions de cette époque furent assez nombreuses et assez importantes pour que le grand Corneille en ait parlé dans sa comédie du *Menteur*, qui fut représentée pour la première fois en 1642 :

DORANTE : Paris semble à mes yeux un pays de roman :
Je croyais ce matin voir une île enchantée;
Je la laissai déserte, et la trouve habitée.
Quelque Amphion nouveau, sans l'aide des maçons,
En superbes palais a changé ses buissons.

GÉRONTE : Paris voit tous les jours de ces métamorphoses;
Dans tout le Pré-aux-Clercs tu verras mêmes choses;
Et l'univers entier ne peut rien voir d'égal
Aux superbes dehors du Palais-Cardinal.
Toute la ville entière, avec pompe bâtie,
Semble d'un vieux fossé par miracle sortie.

En 1701, Louis XIV divisa la capitale en vingt quartiers. En 1726 et 1728, Louis XV ordonna la construction d'une nouvelle enceinte, dont il fixa les limites, mais ce ne fut qu'en 1782 que Louis XVI chargea les fermiers-généraux de faire construire de nouveaux murs de clôture, où les faubourgs devaient être compris, et où devaient se trouver, de distance en distance, des ouvertures garnies de barrières exclusivement destinées à l'introduction des marchandises et des produits nécessaires au commerce et à la consommation de la capitale. C'est, à quelques changemens près, apportés sous l'empire et sous la restauration, dans la partie méridionale, l'enceinte qui subsiste aujourd'hui.

En 1789, Paris était divisé en 60 districts; en 1791, en 48 sections; et en 1796, en 12 municipa-

(1) Paris, pris en 1420 par les Anglais, n'en fut délivré qu'en 1436. Le xve siècle lui fut extrêmement funeste : en 1400, une épidémie fit périr la plus grande partie de ses habitans; en 1418, lors du massacre des Armagnacs; la disette et la peste emportèrent, dans l'espace de quelques mois, plus de cent mille personnes. En 1420, le froid et la famine moissonnèrent presque le reste de la population; en 1429, la misère parvint à un si haut degré, qu'on vit pour la première fois des boutiques de *revendeurs de vieilles hardes*; cependant, tous ces malheurs ne furent rien en comparaison de ceux de l'année 1438 : outre la peste et la famine, qui enlevèrent plus de cinquante mille habitans, des troupes de loups affamés, après avoir assouvi leur rage dans les campagnes, entrèrent dans Paris par la rivière, et y causèrent des ravages épouvantables. Enfin, en 1466, la mortalité causée par les chaleurs fut si grande, qu'on fut obligé d'accorder un asile aux malfaiteurs de tous les pays afin de repeupler la capitale.

(2) *Antiquités, chroniques et singularités de Paris*, 1532. — Cet ouvrage a été souvent réimprimé; la seule bonne édition est de 1568, in-8. — Corrozet est aussi le premier auteur qui ait tenté de faire pour la France cette description que je publie aujourd'hui. Son livre est intitulé : *Catalogue des villes et cités assises ès trois Gaules, avec un traité des fleuves et fontaines d'icelles*; Paris, in-16, goth., fig., 1540. Cet ouvrage, qui a obtenu justement un grand succès, a été traduit en plusieurs langues.

FRANCE PITTORESQUE.

Paris. Costumes du VIe Siècle.



Paris. Costumes du Xe au XIIe Siècle.



Paris. Costumes du XIVe siècle.



Paris. Costumes du XIVe siècle.



Marchand Del et Sculp

lités ou arrondissemens. Cette division subsiste encore, chaque arrondissement comprend 4 quartiers : Paris est donc partagé aujourd'hui en 48 quartiers.

PARIS AU XVe SIÈCLE. (1)

« Au XVe siècle, Paris était divisé en trois villes tout-à-fait distinctes et séparées, ayant chacune leur physionomie, leur spécialité, leurs mœurs, leurs coutumes, leurs priviléges, leur histoire : la Cité, l'Université, la Ville.— La *Cité*, qui occupait l'île, était la plus ancienne, la moindre et la mère des deux autres, resserrée entre elles (qu'on nous passe la comparaison) comme une petite vieille entre deux grandes belles filles. — L'*Université* couvrait la rive gauche de la Seine, depuis la Tournelle jusqu'à la tour de Nesle, points qui correspondent, dans le Paris d'aujourd'hui, l'un à la Halle-aux-Vins, l'autre à la Monnaie. Son enceinte échancrait assez largement cette campagne où Julien avait bâti ses Thermes. La montagne de Sainte-Geneviève y était renfermée. Le point culminant de cette courbe de murailles était la porte Papale, c'est-à-dire à peu près l'emplacement actuel du Panthéon.—La *Ville*, qui était le plus grand des trois morceaux de Paris, avait la rive droite. Son quai, rompu toutefois ou interrompu en plusieurs endroits, courait le long de la Seine, de la tour de Billy à la tour du Bois, c'est-à-dire de l'endroit où est aujourd'hui le Grenier-d'Abondance à l'endroit où sont aujourd'hui les Tuileries. Ces quatre points, où la Seine coupait l'enceinte de la capitale, la Tournelle et la tour de Nesle à gauche, la tour de Billy et la tour du Bois à droite, s'appelaient par excellence *les quatre tours de Paris*. La *Ville* entrait dans les terres plus profondément encore que l'*Université*. Le point culminant de la clôture de la ville, (celle de Charles V) était aux portes Saint-Denis et Saint-Martin, dont l'emplacement n'a pas changé....

« Chacune des trois grandes divisions de Paris était une ville, mais une ville trop spéciale pour être complète une ville qui ne pouvait se passer des deux autres. Aussi trois aspects parfaitement à part. Dans la *Cité* abondaient les églises, dans la *Ville* les palais, dans l'*Université* les colléges. Pour négliger ici les originalités secondaires du vieux Paris et les caprices du droit de voirie, nous dirons, en ne considérant que les ensembles et les masses dans le chaos des juridictions communales, que l'île était à l'Évêque, la rive droite au Prévôt des marchands, la rive gauche au Recteur ; le Prévôt de Paris, officier royal et non municipal, sur le tout. La *Cité* avait Notre-Dame, la *Ville* le Louvre et l'Hôtel-de-Ville, l'*Université* la Sorbonne. La *Ville* avait les halles, la *Cité* l'Hôtel-Dieu, l'*Université* le Pré-aux-Clercs. Le délit que les écoliers commettaient sur la rive gauche, dans le Pré-aux-Clercs, on le jugeait dans l'île, au Palais-de-Justice, et on le punissait sur la rive droite, à Montfaucon, à moins que le Recteur, sentant l'Université forte et le Roi faible, n'intervînt. Car c'était un privilége des écoliers d'être pendu chez eux.

« La plupart de ces priviléges, pour le noter en passant, et il y en avait de meilleurs que celui-ci, avaient été extorqués aux rois par révoltes et mutineries. C'est la marche immémoriale : *le roi ne lâche que quand le peuple arrache*. Il y a une vieille charte qui dit la chose naïvement, à propos de fidélité : « Civibus fidelitas in reges, « quæ tamen aliquoties seditionibus interrupta, multa « peperit privilegia ».

Iles et Ponts. — La Seine baignait cinq îles dans l'enceinte de Paris : l'*île Louviers*, où il y avait alors des arbres et où il n'y a plus que du bois, l'*île aux Vaches* et l'*île Notre-Dame*, toutes deux désertes, à une masure près, toutes deux fiefs de l'évêque (au dix-septième siècle, de ces deux îles on en a fait une, qu'on a bâtie, et que nous appelons l'île Saint-Louis); enfin la *Cité*, et à sa pointe l'*îlot du Passeur-aux-Vaches* qui s'est abîmé depuis sous le terre-plein du Pont-Neuf.—La Cité alors avait cinq ponts : trois à droite, le *Pont Notre-Dame* et le *Pont-au-Change*, en pierre, le *Pont-aux-Meuniers*, en bois; deux à gauche, le *Petit-Pont*, en pierre, le *Pont Saint-Michel*, en bois; tous chargés de maisons.

Portes.— L'Université avait six portes, bâties par Philippe-Auguste: c'était, à partir de la Tournelle, la *Porte-Saint-Victor*, la *Porte Bordelle*, la *Porte Papale*, la *Porte Saint-Jacques*, la *Porte Saint-Michel*, la *Porte Saint-Germain*. — La Ville avait six portes, bâties par Charles V : c'était, à partir de la tour de Billy, la *Porte Saint-Antoine*, la *Porte du Temple*, la *Porte Saint-Martin*, la *Porte Saint-Denis*, la *Porte Montmartre*, la *Porte Saint-Honoré*. — Toutes ces portes étaient fortes, et belles aussi, ce qui ne gâte pas la force. Un fossé large, profond, à courant vif dans les crues d'hiver, lavait le pied des murailles tout autour de Paris; la Seine fournissait l'eau. La nuit on fermait les portes, on barrait la rivière aux deux bouts de la ville avec de grosses chaînes de fer, et Paris dormait tranquille. . . . .

ASPECT DU VIEUX PARIS.

Pour faire au XVe siècle une plus ample connaissance avec chacune des trois grandes divisions de Paris, il fallait monter au sommet de quelque édifice central élevé d'où l'on pût découvrir à la fois l'ensemble et les détails, Notre-Dame, par exemple; arrivé sur l'une de ses tours, on découvrait en jetant les yeux sur le panorama immense et varié exposé aux regards :

La Cité. — « L'île de la Cité qui est faite, dit Sauval, comme un grand navire enfoncé dans la vase et échoué au fil de l'eau vers le milieu de la Seine. » Le navire au XVe siècle était amarré aux deux rives par cinq ponts. Cette forme de vaisseau avait aussi frappé les scribes héraldiques; c'est de là, et non du siége des Normands, que vient, selon Favyn et Pasquier, le navire qui blasonne le vieil écusson de Paris. La Cité avait donc sa poupe au levant et sa proue au couchant. En se tournant vers la proue, on avait devant soi un innombrable troupeau de vieux toits, sur lesquels s'arrondissait largement le chevet plombé de la Sainte-Chapelle, pareil à une croupe d'éléphant chargé de sa tour. Seulement ici, cette tour était la flèche la plus hardie, la plus ornée, la plus menuisée, la plus déchiquetée qui ait jamais laissé voir le ciel à travers son cône de dentelle. Devant Notre-Dame, au plus près, trois rues se dégorgeaient dans le parvis, belle place à vieilles maisons. Sur le côté sud de cette place, se penchait la façade ridée et rechignée de l'Hôtel-Dieu, et son toit qui semble couvert de pustules et de verrues. Puis, à droite, à gauche, à l'orient, à l'occident, dans cette enceinte si étroite pourtant de la Cité, se dressaient les clochers de vingt-une églises, de toute date, de toute forme, de toute grandeur, depuis la basse et vermoulue cam-

(1) Je continue à emprunter des détails sur l'ancien Paris à la description qu'en a faite mon frère Victor. (Voyez *Notre-Dame de Paris*.)

panule romane de Saint-Denis-du-Pas (carcer Glaucini), jusqu'aux fines aiguilles de Saint-Pierre-aux-Bœufs et de Saint-Landry. Derrière Notre-Dame se déroulaient, au nord, le cloître avec ses galeries gothiques; au sud, le palais demi-roman de l'évêque.... Puis, quand l'œil avait erré d'une baraque à un hôtel, d'un pilori à une église, il trouvait, à droite de la Sainte-Chapelle, au couchant, le Palais-de-Justice assis au bord de l'eau avec son groupe de tours. Les futaies du Jardin-du-Roi, qui couvraient la pointe occidentale de la Cité masquaient *l'îlot du Passeur*. Quant à l'eau, du haut des tours de Notre-Dame on ne la voyait guère des deux côtés de la Cité : la Seine disparaissait sous les ponts, les ponts sous les maisons.

L'Université. — Et quand le regard passait ces ponts, dont les toits verdissaient à l'œil, moisis avant l'âge par les vapeurs de l'eau, s'il se dirigeait à gauche, vers l'*Université*, le premier édifice qui le frappait, c'était une grosse et basse gerbe de tours, le petit Châtelet, dont le porche béant dévorait le bout du Petit-Pont, puis, si votre vue parcourait la rive, du levant au couchant, de la Tournelle à la tour de Nesle, c'était un long cordon de maisons à solives sculptées, à vitres de couleurs, surplombant d'étage en étage. Sur le pavé, un interminable zigzag de pignons bourgeois, coupé fréquemment par la bouche d'une rue, et de temps en temps aussi par la face ou par le coude d'un grand hôtel de pierre se carrant à son aise, cours et jardins, ailes et corps de logis, parmi cette populace de maisons serrées et étriquées, comme un grand seigneur dans un tas de manans.

L'Université faisait un bloc à l'œil, c'était un tout homogène et compacte. Ces mille toits, drus, anguleux, adhérens, composés presque tous du même élément géométrique, offraient, vus de haut, l'aspect d'une cristallation de la même substance. Le capricieux ravin des rues ne coupait pas ce pâté de maisons en tranches trop disproportionnées. Les quarante-deux colléges y étaient dessinés d'une manière assez égale, et il y en avait partout.

Ce côté de la Seine, du reste, était le moins marchand des deux; les écoliers y faisaient plus de bruit et de foule que les artisans, et il n'y avait, à proprement parler, de quai, que du pont Saint-Michel à la tour de Nesle. Le reste du bord de la Seine était tantôt une grève nue, comme au-delà des Bernardins, tantôt un entassement de maisons qui avaient le pied dans l'eau, comme entre les deux ponts.

Quelques beaux hôtels faisaient aussi çà et là de magnifiques saillies sur les greniers pittoresques de la rive gauche : le logis de Nevers, le logis de Rome, le logis de Reims, qui ont disparu; l'hôtel de Cluny, qui subsiste encore pour la consolation de l'artiste, et dont on a si bêtement découronné la tour il y a quelques années. Près de Cluny, ce palais romain à belles arches cintrées, c'était les Thermes de Julien. Il y avait aussi force abbayes d'une beauté plus dévote, d'une grandeur plus grave que les hôtels, mais non moins belles non moins grandes. C'étaient les Bernardins avec leurs trois clochers; Sainte-Geneviève, dont la tour carrée existe encore; la Sorbonne, moitié collége, moitié monastère. Le beau cloître quadrilatéral des Mathurins; son voisin le cloître de Saint-Benoît; les Augustins, surmontés d'une gracieuse et frêle aiguille; les Cordeliers chargés de trois pignons juxta-posés.—Le sol de l'Université était montueux. La montagne Sainte-Geneviève y faisait au sud-est une ampoule énorme, et c'était une chose à voir du haut de Notre-Dame que cette foule de rues étroites et tortues (aujourd'hui le *pays latin*). Ces grappes de maisons qui, répandues en tout sens du sommet de cette éminence, se précipitaient en désordre, et presque à pic, sur ses flancs jusqu'au bord de l'eau, ayant l'air, les unes de tomber, les autres de regrimper, toutes de se retenir les unes aux autres. Un flux continuel de mille points noirs qui s'entre-croisaient sur le pavé faisait tout remuer aux yeux : c'était le peuple vu ainsi de haut et de loin.

Murs de Paris. — Enfin, dans les intervalles de ces toits, de ces flèches, de ces accidens d'édifices sans nombre qui pliaient, tordaient et dentelaient d'une manière si bizarre la ligne extrême de l'Université, on entrevoyait, d'espace en espace, un gros pan de mur moussu, une épaisse tour ronde, une porte de ville crénelée, figurant la forteresse : c'était la clôture de Philippe-Auguste.

Bourgs extérieurs. — Au-delà verdoyaient les prés, au-delà s'enfuyaient les routes, le long desquelles traînaient encore quelques maisons de faubourgs, d'autant plus rares qu'elles s'éloignaient plus. Quelques-uns de ces faubourgs avaient de l'importance : c'était d'abord, à partir de la Tournelle, le *bourg Saint-Victor*, avec son pont d'une arche sur la Bièvre, son abbaye, où on lisait l'épitaphe de Louis-le-Gros, *epitaphium Ludovici Grossi*, et son église à flèche octogone flanquée de quatre clochetons du XIe siècle; puis le *bourg Saint-Marceau*, qui avait déjà trois églises et un couvent; puis, en laissant à gauche le moulin des Gobelins et ses quatre murs blancs, c'était le *faubourg Saint-Jacques*, avec la belle croix sculptée de son carrefour; l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, qui était alors gothique, pointue et charmante; Saint-Magloire, belle nef du XIVe siècle; Notre-Dame-des-Champs, où il y avait des mosaïques byzantines. Enfin, après avoir laissé en plein champ le *monastère des Chartreux*, riche édifice contemporain du Palais-de-Justice, avec ses petits jardins à compartimens et les ruines mal hantées de Vauvert, l'œil tombait, à l'occident, sur les trois aiguilles romanes de Saint-Germain-des-Prés. Le *bourg Saint-Germain*, déjà une grosse commune, faisait quinze ou vingt rues derrière; le clocher aigu de Saint-Sulpice marquait un des coins du bourg.

Abbaye Saint-Germain. — Mais ce qui attirait surtout le regard et le fixait long-temps sur ce point, c'était l'abbaye elle-même. Il est certain que ce monastère, qui avait une grande mine et comme église et comme seigneurie, ce palais abbatial, où les évêques de Paris s'estimaient heureux de coucher une nuit, ce réfectoire, auquel l'architecte avait donné l'air, la beauté et la splendide rosace d'une cathédrale, cette élégante chapelle de la Vierge, ce dortoir monumental, ces vastes jardins, cette herse, ce pont-levis, cette enveloppe de créneaux qui entaillaient aux yeux la verdure des prés d'alentour, ces cours où reluisaient des hommes d'armes mêlés à des chapes d'or, le tout groupé et rallié autour des trois hautes flèches à pleins cintres, bien assises sur une abside gothique, faisaient une magnifique figure à l'horizon.

La Ville. — La Ville, posée au-delà de la Seine, sur la rive droite, et beaucoup plus grande que l'Université, était aussi moins nue.

Quartier du Palais. — D'abord, au Levant, dans cette partie de la ville qui reçoit encore aujourd'hui son nom du marais où Camulogène embourba César, c'était un entassement de palais. Le pâté venait jusqu'au bord de l'eau. Quatre hôtels presque adhérens, Jouy, Sens, Barbeau, le logis de la reine, miraient dans la Seine leurs combles d'ardoises coupés de sveltes tourelles. Ces quatre édifices emplissaient l'espace de la rue des Nonaindières à l'abbaye des Célestins, dont l'aiguille relevait gracieusement leur ligne de pignons et de créneaux. — Derrière ces palais, courait dans toutes les directions, tantôt refendue, palissadée et crénelée comme une citadelle, tantôt voilée de grands arbres comme une chartreuse, l'enceinte immense et multiforme de ce miraculeux *hôtel de Saint-Pol*, où le roi de France avait de quoi loger superbement vingt-deux princes de la qualité du dauphin et du duc de Bourgogne, avec leurs domestiques et leurs suites, sans compter les grands seigneurs, et l'Empereur quand il venait voir Paris, et les

lions qui avaient leur hôtel à part dans l'Hôtel Royal.... — On y distinguait très bien, quoique habilement soudés au bâtiment principal par de longues galeries à vitraux et à colonnettes, les trois hôtels que Charles V avait amalgamés à son palais : l'hôtel du Petit-Muce, avec la balustrade en dentelle qui ourlait gracieusement son toit ; l'hôtel de l'abbé de Saint-Maur, ayant le relief d'un château-fort, une grosse tour, des machicoulis, des meurtrières, des moineaux de fer, et, sur la large porte saxonne, l'écusson de l'abbé, entre les deux entailles du pont-levis ; l'hôtel du comte d'Étampes, dont le donjon, ruiné à son sommet, s'arrondissait aux yeux, ébréché comme une crête de coq ; çà et là, trois ou quatre vieux chênes faisant touffe ensemble comme d'énormes choux-fleurs ; des ébats de cygnes dans les claires eaux des viviers, toutes plissées d'ombre et de lumière ; force cours, dont on voyait des bouts pittoresques ; l'hôtel des Lions, avec ses ogives basses, sur de courts piliers saxons, ses herses de fer et son rugissement perpétuel : tout à travers cet ensemble, la flèche écaillée de l'Ave-Maria ; à gauche, le logis du prevôt de Paris, flanqué de quatre tourelles finement évidées ; au milieu, au fond, l'hôtel Saint-Pol, proprement dit, avec ses façades multipliées, ses enrichissemens successifs, depuis Charles V, avec toutes les absides de ses chapelles, tous les pignons de ses galeries, ses mille girouettes, et ses deux hautes tours à toits coniques, entourés de créneaux. — En continuant de monter les étages de cet amphithéâtre de palais, l'œil arrivait au *logis d'Angoulême*, vaste construction de plusieurs époques, où il y avait des parties toutes neuves et encore blanches. Le toit, singulièrement aigu et élevé du palais moderne, hérissé de gouttières ciselées, couvert de lames de plomb, où se roulaient en mille arabesques fantasques d'étincelantes incrustations de cuivre doré, s'élançait avec grâce du milieu des brunes ruines de l'ancien édifice, dont les vieilles grosses tours, bombées par l'âge, s'affaissaient sur elles-mêmes, et de vétusté se déchiraient du haut en bas. Derrière, s'élevait la forêt d'aiguilles du *palais des Tournelles*. Pas de coup d'œil au monde, ni à Chambord, ni à l'Alhambra, plus magique, plus aérien, plus prestigieux que cette futaie de flèches, de clochetons, de cheminées, de girouettes, de spirales, de vis, de lanternes, de pavillons, de tourelles en fuseaux, ou, comme on disait alors, de tournelles, toutes diverses de formes, de hauteur et d'attitude. On eût dit un gigantesque échiquier de pierre.

Bastille. — A droite des Tournelles, cette botte d'énormes tours d'un noir d'encre, entrant les unes dans les autres, et ficelées, pour ainsi dire, par un fossé circulaire ; ce donjon, beaucoup plus percé de meurtrières que de fenêtres, ce pont-levis, toujours dressé, cette herse, toujours tombée, c'est la Bastille ; ces espèces de becs noirs qui sortent d'entre les créneaux et que vous prenez de loin pour des gouttières, ce sont des canons. — Sous leur boulet, au pied du formidable édifice, voici la *porte Saint-Antoine*, enfouie entre ses deux tours.

Au-delà des Tournelles, jusqu'à la muraille de Charles V, se déroulait, avec de riches compartimens de verdure et de fleurs, un tapis velouté de cultures et de parcs royaux, au milieu desquels on reconnaissait, à son labyrinthe d'arbres et d'allées, le fameux *Jardin Dedalus*, que Louis XI avait donné à Coictier. L'observatoire du docteur s'élevait au-dessus du dédale comme une grosse colonne isolée ayant une maisonnette pour chapiteau. — Là est aujourd'hui la place Royale.

Le *centre de la ville* était occupé par un monceau de maisons à peuple. C'étaient là, en effet, que se dégorgeaient les trois ponts de la cité sur la rive droite. Cet amas d'habitations bourgeoises, pressées comme les alvéoles dans la ruche, avait sa beauté. Il en est des toits d'une capitale comme des vagues d'une mer, cela est grand. D'abord les rues, croisées et brouillées, faisaient dans le bloc cent figures amusantes ; autour des halles, c'était comme une étoile à mille raies.

Les rues *Saint-Denis* et *Saint-Martin*, avec leurs innombrables ramifications, montaient l'une auprès de l'autre, comme deux gros arbres qui mêlent leurs branches ; et puis, des lignes tortues, les rues de *la Platerie*, de *la Verrerie*, de *la Tixeranderie*, etc., serpentaient sur le tout. Il y avait aussi de beaux édifices. C'était, à la tête du *Pont-aux-Changeurs*, derrière lequel on voyait mousser la Seine sous les roues du *Pont-aux-Meuniers*, c'était le *Châtelet*, non plus tour romaine, comme sous Julien l'Apostat, mais tour féodale du XIIIe siècle, et d'une pierre si dure, que le pic, en trois heures, n'en levait pas l'épaisseur du poing ; c'était le riche clocher carré de *Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, avec ses angles tout émoussés de sculptures, déjà admirable, quoiqu'il ne fût pas achevé au XVe siècle....

C'était la *Maison-aux-Piliers*, ouverte sur cette place de Grève où retentissaient alors les fabriques de monnaies ; c'était *Saint-Gervais*, qu'un portail de bon goût a gâté depuis ; *Saint-Méry*, dont les vieilles ogives étaient presque encore des pleins-cintres ; *Saint-Jean*, dont la magnifique aiguille était proverbiale ; c'étaient vingt autres monumens, qui ne dédaignaient pas d'enfouir leurs merveilles dans ce chaos de rues noires, étroites et profondes.

Abbayes. — Avec ces deux quartiers, l'un d'hôtels, l'autre de maisons, le troisième élément de l'aspect qu'offrait la ville, c'était une longue zone d'abbayes qui la bordait dans presque tout son pourtour, du levant au couchant, et, en arrière de l'enceinte de fortifications qui fermait Paris, lui faisait une seconde enceinte intérieure de couvens et de chapelles. Ainsi, immédiatement à côté du parc des Tournelles, entre la rue Saint-Antoine et la vieille rue du Temple, il y avait *Ste-Catherine*, avec son immense culture, qui n'était bornée que par la muraille de Paris. Entre la vieille et la nouvelle rue du Temple, il y avait le *Temple*, sinistre faisceau de tours, haut, debout et isolé au milieu d'un vaste enclos crénelé. Entre la rue Neuve-du-Temple et la rue Saint-Martin, c'était l'*abbaye de Saint-Martin*, au milieu de ses jardins, superbe église fortifiée, dont la ceinture de tours, dont la tiare de clochers, ne le cédaient en force et en grandeur qu'à Saint-Germain-des-Prés. Entre les deux rues Saint-Martin et Saint-Denis, se développait l'*enclos de la Trinité*. Enfin, entre la rue Saint-Denis et la rue Montorgueil, les *Filles-Dieu*. A côté, on distinguait les toits pouris et l'enceinte dépavée de la *cour des Miracles*. C'était le seul anneau profane qui se mêlât à cette chaîne de couvens.

Le Louvre. — Le vieux Louvre de Philippe-Auguste, cet édifice démesuré dont la grosse tour ralliait vingt-trois maîtresses tours autour d'elle, sans compter les tourelles, semblait de loin enchâssé dans les combles gothiques de l'hôtel d'Alençon et du Petit-Bourbon. Cette hydre de tours, gardienne géante de Paris, avec ses vingt-quatre têtes toujours dressées, avec ses croupes monstrueuses, plombées ou écaillées d'ardoises, et toutes ruisselantes de reflets métalliques, terminait d'une manière surprenante la configuration de la ville au couchant.

La ville présentait ainsi un immense pâté (ce que les Romains appelaient *insula*) de maisons bourgeoises, flanqué à droite et à gauche de deux blocs de palais, couronné, l'un par le Louvre, l'autre par les Tournelles, bordé au nord d'une longue ceinture d'abbayes et d'enclos cultivés. Sur ces mille édifices s'élevaient les clochers hauts et variés des quarante-quatre églises de la rive droite ; au travers serpentaient des myriades de rues ; enfin, pour limites, d'un côté, une clôture de hautes murailles à tours carrées (celle de l'Université était à tours rondes) ; de l'autre, la Seine, coupée de ponts et charriant force bateaux.

Et, pour résumer l'ensemble de ce tableau si vivant, si varié et si bruyant :

Au centre, l'île de la Cité, ressemblant par sa forme

à une énorme tortue, et faisant sortir ses ponts écaillés de tuiles, comme des pates, de dessous sa grise carapace de toits. A gauche, le trapèze monolithe, ferme, dense, hérissé, de l'Université; à droite, le vaste demi-cercle de la ville, beaucoup plus mêlé de jardins et de monumens. Les trois blocs, *Cité*, *Université*, *Ville*, marbrés de rues sans nombre. Tout au travers, la Seine, la « nourricière Seine, » comme dit le P. Du Breuil, obstruée d'îles, de ponts et de bateaux. Tout autour une plaine immense, rapiécée de mille sortes de cultures, semée de beaux villages; à gauche, *Issy*, *Vanvres*, *Vaugirard*, *Montrouge*, *Gentilly*, avec sa tour ronde et sa tour carrée, etc.; à droite, vingt autres, depuis *Conflans* jusqu'à la *Ville-l'Évêque*. A l'horizon, un ourlet de collines disposées en cercle comme le rebord du bassin. Enfin, au loin à l'orient, *Vincennes* et ses sept tours quadrangulaires; au sud, *Bicêtre* et ses tourelles pointues; au septentrion, *Saint-Denis* et son aiguille; à l'occident, *Saint-Cloud* et son donjon.

C'est pourtant de cette ville que Voltaire a dit *qu'avant Louis XIV elle ne possédait que quatre beaux monumens :* le dôme de la Sorbonne, le Val-de-Grâce, le Louvre moderne, et je ne sais plus le quatrième, le Luxembourg peut-être. Heureusement Voltaire n'en a pas moins fait *Candide*, et n'en est pas moins de tous les hommes qui se sont succédé dans la longue série de l'humanité, celui qui a le mieux eu le rire diabolique. Cela prouve, d'ailleurs, qu'on peut être un beau génie et ne rien comprendre aux arts que l'on ne cultive pas. Molière croyait faire beaucoup d'honneur à Raphaël et à Michel-Ange, en les appelant *les Mignards de leur âge.*

QUELQUES VIEUX MONUMENS.

Notre-Dame. Église fondée en 522 par Childebert Ier, sous l'invocation de saint Étienne. Reconstruite de 1161 à 1360, pour servir de basilique métropolitaine à Paris. Le pape Alexandre III en a posé la première pierre. Les fondations sont sur pilotis; l'église a la forme en œuvre d'une croix latine de 390 pieds de long, 144 de large et 104 pieds de haut. Elle a six portes, contient 40 chapelles et est ornée de 128 gros piliers, de 108 colonnes chacune d'un seul bloc, et de vitraux magnifiques. La façade, large de 120 pieds, est flanquée de deux tours carrées de 204 pieds de haut; la rosace a 65 pieds de diamètre; trois portails à ogives, enrichies de charmantes sculptures, embellissent cette façade, que décoraient autrefois de nombreuses statues, et dont l'aspect monumental fait regretter l'ancienne splendeur. Car, « trois choses très importantes manquent aujourd'hui : d'abord le degré de onze marches qui l'exhaussait jadis au-dessus du sol; ensuite la série inférieure de statues qui occupait les niches des trois portails, et la série supérieure des vingt-huit plus anciens rois de France, qui garnissait la galerie du premier étage, à partir de Childebert jusqu'à Philippe-Auguste, tenant en main la pomme impériale. »

« Le degré, c'est le temps qui l'a fait disparaître, en élevant d'un progrès irrésistible et lent le niveau du sol de la Cité; mais tout en faisant dévorer une à une, par cette marée montante du pavé de Paris, les onze marches qui ajoutaient à la hauteur majestueuse de l'édifice, le temps a rendu à l'église plus peut-être qu'il ne lui a ôté, car c'est le temps qui a répandu sur la façade cette sombre couleur des siècles, qui fait de la vieillesse des monumens l'âge de leur beauté.

« Mais qui a jeté bas les deux rangs de statues? Qui a laissé les niches vides? Qui a taillé, au beau milieu du portail central, cette ogive neuve et bâtarde? Qui a osé y encadrer cette fade et lourde porte de bois, sculptée à la Louis XV, à côté des arabesques de Biscornet? Les hommes, les architectes, les artistes de nos jours! »

La Tour de Nesle faisait partie de l'hôtel de ce nom, qui occupait l'emplacement où sont aujourd'hui le collége Mazarin et l'hôtel de la Monnaie. Elle était ronde, très élevée et accouplée à une seconde tour, plus haute, moins forte en diamètre, et qui contenait l'escalier à vis. Les crimes de Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe-le-Long, ont donné une triste célébrité à cet édifice, qui fut démoli en 1663.

Le Palais des Thermes a été la résidence de plusieurs empereurs romains et de deux reines de France. Au XIIIe siècle, ses masures servaient d'asile au libertinage. Il existe encore une salle de cet édifice : elle est située rue de la Harpe. Il est question d'y établir, ainsi que dans l'*hôtel de Cluny*, qui en est voisin, un Musée des antiquités de Paris.

Le grand Chatelet, situé à l'extrémité septentrionale du Pont-au-Change, date de Louis-le-Gros. Il remplaça une des tours de défense construite par les Romains. Le prevôt de Paris y faisait sa demeure sous Louis VII. Philippe-le-Bel y établit une nouvelle juridiction. La cour du Châtelet fut supprimée en 1792, et ses bâtimens ont été démolis en 1802.

Le petit Chatelet se liait, suivant quelques auteurs, au palais des Thermes : il était situé au bas de la rue Saint-Jacques. Deux fois il fut emporté par les débordements de la Seine, et reconstruit deux fois : on a fini par le démolir en 1782.

L'Hotel-de-Ville est situé sur la place de Grève. La première pierre de cet édifice fut posée en 1553 par Pierre de Viole, prevôt des marchands. L'architecture est un mélange de style grec et gothique. L'horloge, ouvrage recommendable de J. Lepaute, fut placée en 1781. Les salles de l'Hôtel-de-Ville servirent d'asile aux délibérations populaires dans presque tous les troubles qui ont agité Paris. La classe bourgeoise y tint plusieurs assemblées durant les guerres de la Fronde. C'est dans la grande salle que les représentans de la commune de Paris siégeaient pendant la révolution. En 1797, la commune de Paris avait fait place aux conseils de guerre permanens de la 17e division militaire, qui y siégèrent pendant quelques années. En 1801 on y établit les bureaux de la Préfecture de la Seine, et en juillet 1830, ce fut là que se constituèrent la Commission municipale et le gouvernement provisoire. — A côté de la grande salle est la *salle du Zodiaque*, ornée de bas reliefs et de tableaux qui se rapportent à cette dénomination. On y trouve aussi le *Salon vert*, et la vaste pièce pratiquée dans les galeries Saint-Jean, où l'on a transféré en 1817 la bibliothèque de la ville. C'est dans cette pièce que s'est tenue l'assemblée des Israélites dite le *grand Sanhédrin*. Plusieurs sociétés savantes s'y réunissent, notamment la *Société royale et centrale d'agriculture.*

Le Pont-aux-Meunières aboutissait, d'un côté au quai de l'Horloge, et de l'autre au quai de la Mégisserie, presque en face de la rue de la Sonnerie. On ignore l'époque de sa construction première; mais tout prouve qu'il existait dès le XIIIe siècle. Ce pont ne servait qu'à l'usage des moulins; il occupait toute la largeur du lit de la Seine, et était un des embarras de la navigation. C'est à ce point, qu'en 1435, deux moines de Saint-Denis vinrent dans un batelet chercher le cadavre d'Isabeau de Bavière, pour le transporter à la sépulture royale.

Saint-Germain-l'Auxerrois, en face du Louvre, est l'ouvrage de Chilpéric Ier. Cette église fut en partie détruite par les Normands, et ensuite restaurée par divers rois. Le grand portail paraît appartenir au XIVe siècle. L'église renferme deux statues de Rostaing, très estimées, et la chaire est la plus remarquable des églises de Paris. Saint-Germain-l'Auxerrois a été dévasté en 1831 dans un de ces mouvemens populaires si fréquens à cette époque; depuis l'église est restée sans destination, et l'on assure qu'elle doit être démolie pour faire place à la grande rue projetée du Louvre à la Bastille.

IMPOTS ET REVENUS.

Les élémens nous manquent pour établir la balance des recettes et des dépenses de l'ancien Paris : tout ce qu'on trouve à ce sujet dans les auteurs est rempli d'obscurité et de confusion, et, je dirais même que, dans les temps modernes, ce n'est guère que depuis l'établissement des budgets annuels qu'il est possible de voir clair dans l'administration de la ville de Paris.

La plus forte partie de la somme payée par les Parisiens se composait du produit de la taille.

La taille était un impôt levé sur tous les individus et tous les biens qui n'étaient pas nobles, ecclésiastiques ou jouissant de quelque exemption. On appelait *taille personnelle* celle qui s'imposait sur la personne, et *taille réelle* celle imposée sur les terres et les autres propriétés. — L'origine de la taille est féodale : c'était d'abord un paiement des serfs à leurs seigneurs suzerains; ensuite, dans les besoins de l'État, ces seigneurs imposèrent sur leurs vassaux une taille arbitraire, afin de fournir les sommes qui leur étaient demandées. Quand les rois commencèrent à affaiblir les barons et les grands vassaux du royaume, il leur succédèrent dans le droit d'imposer la taille; mais ils ne le firent d'abord que passagèrement, pour les besoins pressans et imprévus : Charles VII la rendit perpétuelle en 1440, afin d'entretenir les troupes réglées, qu'il eut le premier continuellement à sa solde. — La forme de l'assiette de la taille a éprouvé beaucoup de variations; dans quelques provinces elle portait uniquement sur les biens-fonds; la mesure en était déterminée par un cadastre, mais dans la plus grande partie du royaume, elle était personnelle, et répartie d'après une évaluation de la fortune des roturiers ou des biens qu'ils avaient à ferme. Les nobles qui régissaient eux-mêmes leurs domaines n'avaient droit qu'à des exemptions limitées.

Outre la taille, les bourgeois de Paris étaient tenus de payer d'autres impôts, déguisés sous différens noms.

Ainsi, aux entrées des rois et des reines, à leur avénement à la

FRANCE PITTORESQUE.

Paris. Costumes du temps de la Ligue.



Paris. Costumes du XVII.e siècle.



Paris. Costumes. 1795. 1789.



Paris. Costumes de 1833.



couronne, à leur sacre, il *était d'usage* que la ville de Paris leur fît un *présent* dont la quotité variait suivant l'exigence des uns et la richesse de l'autre.

En 1389, à l'entrée d'Isabeau de Bavière, de funeste mémoire, la valeur du présent s'éleva à 60,000 couronnes d'or (819,500 fr).

En 1501, et 1504, aux deux entrées de la reine Anne, le premier présent fut de 6,000 livres parisis et le second de 10,000.

Le *présent* fait en 1389 se composait de vaisselle, lampes, bassins, flacons, etc., d'or et d'argent; le présent de 1501 et les suivans sont déjà en espèces métalliques. Les rois y gagnaient ainsi la main d'œuvre.

Les Parisiens payaient encore des *redevances* pour le logement des gens de guerre, pour les vivres, pour les charrettes, chevaux et bateaux qu'ils étaient obligés autrefois de fournir, obligation qu'ils avaient ainsi rachetée, mais dont le paiement de l'impôt ne les déchargeait pas toujours.

Ils payaient aussi plusieurs tailles au roi, d'abord celle dont nous avons parlé plus haut, puis celle dite *des quatre cas*, savoir: pour la rançon du roi, au cas qu'il fût pris à la guerre; pour le mariage de ses filles; pour armer ses fils nouveaux chevaliers; et pour faire la guerre aux infidèles.

Enfin, sous le même titre de taille, ils payaient encore des droits d'entrée sur le vin, le blé, le pain, etc. Dans quelques quartiers de Paris, les habitans étaient même dans le XVe siècle, soumis à diverses corvées.

Il est impossible de se faire une idée du produit de tous ces impôts réguliers, augmentés des petites exactions particulières.

On conserve, à la Bibliothèque royale, le livre des tailles qui furent mises sur la ville de Paris pour subvenir aux frais de la fête donnée par Philippe-le-Bel en 1313, lorsque ses trois fils furent armés chevaliers. Le montant de cette *ayde* avait été fixée à 10,000 livres parisis; qui, en évaluant le marc d'argent à 55 fr. 10 c., représenteraient aujourd'hui 1,102,000 fr.

Comme les tailles étaient généralement du dixième du revenu déclaré, on pourrait en induire (dans la supposition que cette *ayde* ait été levée sur le même taux que la taille personnelle) que le revenu de Paris était alors de 100,000 livres, ou 11,020,000 fr. d'aujourd'hui; mais plusieurs classes d'habitans n'étaient point *taillables*. Il faudrait, pour arriver à un résultat certain et qui serait intéressant, pouvoir ajouter, à l'évaluation ci-dessus, celle des revenus des gentilshommes, des ecclésiastiques, des militaires, de l'Université, etc., classes privilégiées, et qui possédaient la majeure partie des richesses de la ville.

Un homme dont les connaissances statistiques étaient fort étendues, de la Tynna, l'un des fondateurs de l'Almanach du commerce de Paris, a étudié avec beaucoup de soin le Livre des tailles de 1313, et a reconnu que dans la répartition de cette taille, les diverses et principales professions de la capitale furent représentées, car elle fut assise par:

3 Bourgeois, Jehan Barbete, Jacques Bourdon, Nicolas Arrode (1).
1 Orfévre, Jean le Queu.
1 Changeur, Jean Maillart.
1 Tesserrant, Jehan de Monfermeil.
1 Drapier, Symon de Saint-Benoît.
1 Mercier, Symon de Chatou.
1 Pelletier, Guille de Trie.
1 Courraier, Robert de Linas.
1 Sellier, Guille Franquen.
1 Poissonnier de mer, Vincent.
1 Vinetier, Thomas de Noisy.
1 Talmelier, Evroin Ligier.
1 Espicier, Gérart Godefroy.
1 Bouchier, Symon Tybert.

M. de la Tynna a relevé les cotes individuelles de trois livres parisis et au-dessus, et a trouvé qu'elles étaient au nombre de 1,047. Le résultat de son examen a été, qu'en 1313, les professions les plus imposées se classaient comme il suit (classification qui peut servir à apprécier le degré de richesse de chaque profession): *taverniers*, *drapiers*, *merciers*, *espiciers*, *orfèvres*, *hosteliers*, *bouchiers*, *marchands de bois*, *changeurs*, *peletiers*, *talmeliers*, (boulangers), *lombards* (banquiers), *tanneurs*, *cordonniers*, *maroquiniers*, *marchants de vin*, *courraiers* (corroyeurs).

Par des motifs que nous ne pouvons connaître, à moins de supposer que ce fût pour payer les frais de perception, au lieu de dix mille livres parisis, la *somme de toute la siete du livre* fut de 13,014 livres parisis, 11 sols 3 deniers. Or, comme le nombre des individus soumis à la taille était d'environ 6,000, la quotité moyenne de chaque cote individuelle s'élevait à 2 livres, 3 sols, 4 deniers (environ 23 fr. 90 c.).

EXEMPTIONS. — CHARGES VÉNALES.

Une autre manière de lever les impôts était de créer des charges qui exemptaient des impôts. On vendait ces charges, et le prix, ou *la finance*, formait une contribution temporaire assez importante, mais qui tarissait la somme des produits à venir. Voici le titre de quelques-unes de ces charges, créées sous le règne de Louis XIV, dont l'administration éclairée n'aurait jamais dû recourir à de pareils moyens:

Officiers courtiers, tireurs, chargeurs, débardeurs, botteleurs de foin.
Officiers inspecteurs, contrôleurs des déchirages de bateaux.
Officiers inspecteurs, gourmets sur les vins.
Officiers débacleurs, plancheyeurs et boiseurs.
Officiers inspecteurs, visiteurs, langueyeurs, contrôleurs de porcs et pourceaux.
Officiers inspecteurs de veaux.
Officiers contrôleurs de beurre.
Officiers essayeurs de fromage, etc.

MAITRISES.

MAITRISES. — Depuis les tems les plus anciens, jusqu'à la révolution de 1789, pour exercer un métier quelconque, il fallait être pourvu d'une maîtrise.

On appelait ainsi le droit d'être *maître* et d'exercer une profession dans le corps des marchands et dans les communautés d'arts-et-métiers. Le nombre en était limité pour chaque profession, et on ne pouvait être reçu *maître* qu'après plusieurs années d'apprentissage et de service comme garçon, et après avoir payé le brevet et la maîtrise.

Pour être marchand de drap (1687) il fallait trois ans d'apprentissage et deux ans de service en qualité de garçon; le brevet coûtait 300 livres et la maîtrise environ 3,000 livres. — Pour être orfévre (1687) l'apprentissage était de huit ans, le brevet coûtait 186 livres et la maîtrise 1,350 livres. — Pour être apothicaire (1687) on exigeait quatre ans d'apprentissage, et six ans de service comme garçon; le brevet d'apprentissage coûtait 88 livres et la maîtrise 5 à 6,000 livres. — Pour être bouquetière (1677) l'apprentissage durait quatre années et était suivi de deux ans de service chez les maîtresses bouquetières; le brevet coûtait 30 liv. et la maîtrise 500 livres. — Pour être savetier (1659) il fallait trois ans d'apprentissage et quatre ans de compagnonnage; le brevet coûtait 15 livres et la maîtrise 360 livres; le maître, pour être définitivement admis, devait en outre fournir son chef-d'œuvre.

ANCIENS MÉTIERS.

Voici, d'après le Livre des tailles de 1313, quelques-uns des métiers qui existaient à Paris au commencement du XIVe siècle:

Aumucier, fabricant d'aumusses. Cette partie de l'habillement de nos ancêtres est restée aux chanoines; c'est une fourrure qu'ils portent au bras.

Avaleur de nès (nefs), lâcheur de bateaux, celui qui les fait aller en *aval*. Nès, du latin *navis*.

Bedel, signifiait bedeau, crieur public, huissier; sur les cinq personnes inscrites au rôle, trois y joignent la qualité de *tavernier*; une d'elles, demeurant rue Saint-Jacques, s'intitule *bedel de l'Université*. La cinquième prend le titre d'*espicier* et *bedel*.

Blasonnier, peintre en armoiries, ouvrier qui blasonne. Dans les *Mestiers de Paris*, on lit *blasonniers* et *cuireurs de selles*. Les armoiries des cavaliers, alors comme aujourd'hui, décoraient les harnais des chevaux.

Boursiér, fabricant de bourses. Les *Mestiers de Paris* désignent: 1° bourses de lièvres et de chevrotains, et gibecières; 2° boursiers et brayers; 3° aumosnières, ou bourses sarrazinoises.

Çavatier, savetier. On lit, dans les *Mestiers de Paris*, çavetonniers de petitz soullers de basenne.

Chaperonnier, fabricant de chaperons. Cette coiffure, commune aux deux sexes et à tous les rangs, était en drap.

Chaperons à oislaux (*qui fait*), fabricant de chaperons, ou coiffes de cuir pour les faucons.

Chaucier, fabricant de chausses, bas et culottes.

Clerc. Ce mot se retrouve dans les acceptions suivantes: homme d'église, savant, jurisconsulte, habile, etc. Il se reproduit quinze

(1) *Barbete*. Étienne Barbete était prevôt des marchands en 1298. Cette famille avait donné son nom à la belle maison *Barbette*, pillée en 1306, lors de la sédition qui éclata à Paris, à cause de la réduction des monnaies. Il existe encore aujourd'hui une rue Barbette.

Bourdon. La rue des Bourdonnais s'appelait, au XIIIe siècle, rue Adam et Guillaume Bourdon. Sur la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, Guillaume Bourdon, rue Thiébaut-aus-dez, est imposé à 15 livres.

Arrode. Cette famille était riche dès saint Louis: Nicolas Arrode était prevôt des marchands en 1217, et Jean Arrode en 1289. Il a existé une ruelle Richard Arrode, aboutissant à la rue des Arcis, et une rue Nicolas Arrode, près de l'église Saint-Eustache.

repoussant. Un seul lit contenait jusqu'à six et huit malades. Les femmes pauvres et enceintes allaient alors faire leurs couches à l'Hôtel-Dieu, qui en recevait environ quatorze à quinze cents par an. — On en plaçait quatre dans un lit. — La moitié de ces infortunées périssait.

L'intérieur des prisons était si horrible, que des criminels préféraient la mort à leur séjour.

AMÉLIORATIONS FAITES.

Ces temps ne sont plus : des lois, des institutions nouvelles ont créé des mœurs et une ville nouvelles. De sages réglemens en ont éloigné les établissemens nécessaires aux besoins d'une grande réunion d'hommes, mais dont la vue ou les procédés affligent les sens; des emplacemens mieux choisis leur ont été assignés, et la construction de vastes abattoirs, dont la grandeur monumentale ajoute à l'utilité, prouve autant le progrès des arts que celui du bien public.

Les sépultures ont été transportées hors des murs de la ville; il en a été de même de ces dépôts d'immondices et de débris infects que la négligence ou l'intérêt amassait auprès des habitations; on les a éloignés.

HÔPITAUX, ETC. — Les hôpitaux sont à la fois plus nombreux et mieux tenus; il y en a pour tous les âges, pour tous les sexes, pour tous les maux. Des distributions intérieures mieux entendues, une propreté plus grande, un régime meilleur, ont fait descendre à un sur sept la mortalité, qui était d'un sur quatre autrefois.

Parmi ces établissemens, qui doivent leur création aux temps modernes, il en est qui méritent une mention particulière : l'hôpital Saint-Louis, consacré au traitement des maladies de la peau; celui des enfans malades et celui de la Maternité ou des accouchemens, exclusivement destiné aux femmes enceintes, où chacune est seule dans un lit, où les soins sont prodigués à toutes comme mères et comme malades; où, sur trois mille qui y sont reçues chaque année, il n'en meurt environ qu'une sur vingt. Cette institution, toute moderne, est peut-être le plus grand bienfait que le pauvre, au milieu de ses misères, ait pu recevoir de la civilisation. Il lui doit la conservation des deux seuls biens qu'il ait au monde, sa femme et ses enfans.

Des dispensaires, des bureaux de bienfaisance établis dans les douze arrondissemens de la capitale, un bureau de consultations placé auprès de l'administration des hôpitaux, délivrent des ordonnances et des remèdes gratuits à l'artisan malade; ses maux se trouvent ainsi soulagés ou guéris sans qu'il soit obligé de s'éloigner de sa famille ou de suspendre ses travaux.

Le sort des détenus est amélioré : le cachot ne dévore plus sa victime, et si la mortalité des prisons est encore très grande, du moins leur triste séjour ne coûte plus au malheureux qui l'habite dix-sept, vingt-cinq et jusqu'à trente-cinq ans de son existence (1).

Les quais, les ponts, débarrassés des antiques et lourdes maisons qui les surchargeaient, laissent l'air circuler et le jour arriver dans les rues auxquelles ils servent d'abord.

D'anciens quartiers, étroits, resserrés, malsains, ont disparu en entier (2); d'autres ont été agrandis, aérés par de vastes places, de larges rues (3); on en a élevé de nouveaux sur des plans plus réguliers, et présentant partout des communications faciles.

FONTAINES. — Enfin un large bassin toujours rempli, celui de la Villette, vaste réservoir des eaux du canal de l'Ourq, les distribue dans tous les quartiers par des conduits souterrains, dont les rameaux nombreux, courant sous le pavé des rues, alimentent les nouvelles fontaines construites depuis vingt ans sur les places et dans les marchés, et celles, en plus grand nombre, qui sont placées de distance en distance sur la voie publique. L'abondance des eaux a permis de les employer aux services publics comme aux usages particuliers; et c'est dans nos mœurs un progrès remarquable vers des habitudes sanitaires et meilleures que ces établissemens de bains si multipliés aujourd'hui dans la capitale et jusque dans les villages mêmes qui l'environnent.

Voilà les changemens que Paris a éprouvés depuis cinquante ans; ils sont nombreux, importans; ils attestent des mœurs plus douces, des idées plus libérales.

AMÉLIORATIONS A FAIRE.

D'autres améliorations importantes restent encore à faire.

QUAIS. — Sans doute, on ne voit plus aujourd'hui la Seine grossie par les pluies et par les neiges couvrir de ses eaux le quai du Louvre (4); mais on la voit encore, quand elle s'élève à cinq

(1) *Des prisons telles qu'elles sont et telles qu'elles devraient être*, par M. le docteur Villermé. Paris, 1820.

(2) Le Châtelet, le Carrousel, le Manége des Tuileries, le quartier Saint-André-des-Arcs.

(3) Les quartiers de la Madeleine, des Capucines, du Temple, de l'Arsenal.

(4) Dans les siècles qui ont précédé le nôtre, les débordemens de la Seine causaient dans Paris d'affreux ravages; en 1296 elle couvrit une partie de la ville, les ponts et les maisons qui étaient dessus furent renversés. Comme les eaux inondaient presque toutes les rues, on fit une procession solennelle dans laquelle on porta la châsse de Sainte-Geneviève à Notre-Dame, sur le Petit-Pont, ce qui n'empêcha pas le pont d'être emporté. En 1407, ce même pont et le pont Saint-Michel furent de nouveau renversés : l'inondation fut si grande, que le commerce et le cours de la justice demeurèrent interrompus. En 1547 et 1651, la même cause ramena

FRANCE PITTORESQUE.



Vue du Louvre.



Panthéon.



Tombeau d'Héloïse et d'Abeilard Cimetière de l'Est

mètres (15 pieds) au-dessus du zéro du pont de la Tournelle, se répandre sur le port au Blé, gagner le rez-de-chaussée des maisons, et forcer leurs malheureux habitans à se réfugier dans les étages supérieurs; puis laisser en se retirant, au bout de huit et quelquefois de quinze jours, une épaisse couche de vase dans les lieux où elle a séjourné; et l'on se demande alors pourquoi le magnifique quai qui suit et borde le lit du fleuve depuis l'Arsenal jusqu'au pont d'Iéna, sur un développement d'une lieue et demie (56,000 mètres), se trouve précisément interrompu à l'endroit même où le besoin d'un abri contre l'inondation se fait si impérieusement sentir.

Mais il arrive encore que, dans les années fortement pluvieuses, et ces années ne sont pas rares à Paris, l'eau tombe pendant plus de trois cents jours, et s'élève à 44 pouces dans l'udomètre de l'Observatoire (120 et 130 cent.) (1), les sources de Montmartre, Belleville, Ménilmontant, gonflées par ces pluies abondantes, couvrent alors d'une nappe d'eau les marais du Temple et de Popincourt, et inondent, depuis le commencement du printemps jusqu'au milieu de l'été, les caves d'un grand nombre de maisons situées sur la rive droite de la Seine.

Égouts. — Il existe encore, bien qu'on en ait supprimé plusieurs, un grand nombre de bouches d'égouts qui s'ouvrent au niveau du pavé des rues et y répandent leurs exhalaisons fétides, inconvénient qu'il serait possible de diminuer beaucoup, soit par des vannes établies dans ces conduits souterrains, soit par un curage plus complet et plus fréquent.

Et ces conduits, ces égouts sont-ils suffisans, sont-ils en raison du besoin, et ce besoin lui-même, l'a-t-on bien évalué?

Sous une constitution atmosphérique telle qu'elle donne, année commune, cent quatre-vingt jours de brouillards épais et cent quarante jours pluvieux, où, dans l'espace de cent trente-cinq ans (1689 — 1824), on a compté trois fois seulement un mois sans pluie (1), dans une ville où le sol disparaît presque en entier sous la pierre et le pavé qui le couvre, certes c'est un important objet de salubrité publique que l'écoulement et l'absorption des eaux pluviales, que le lavage des rues par de grands courans qui puissent entraîner les boues, les ordures et les immondices.

Il tombe habituellement dans le département vingt-un pouces d'eau par an et par mètre carré, ce qui donne pour Paris une quantité de 1,904,000 mètres cubes; les eaux ménagères et autres l'augmentent de 4,620 mètres, et celles que versent les fontaines et qui sont employées au lavage des rues, de 40,000; c'est donc un volume de 1,948,620 mètres cubes d'eau dont il faut débarrasser la ville par un écoulement artificiel. Ce simple calcul montre quels sont les besoins et de quelle importance serait un système d'égouts qui dessècherait les rues abreuvées d'eau ou couvertes de boue, principale cause de l'insalubrité de plusieurs quartiers (2).

Voie publique. — La voie publique est loin encore de la propreté que nos mœurs actuelles réclament. L'enlèvement des boues, des ordures que l'on y dépose, ne pourrait-il pas être plus prompt, plus complet? Il en faut dire autant de celui des débris de toute nature qui infectent le carreau des marchés (3).

Constructions. — La salubrité publique réclame un système de constructions qui diminue la hauteur démesurée des maisons et rende leurs appartemens moins bas, moins étroits, et surtout plus accessibles à l'air et à la lumière, ces deux grandes conditions de la vie. On a beaucoup bâti depuis trente ans, et les nouveaux quartiers ne sauraient se comparer aux anciens. Ils sont bien percés, bien aérés, les rues en sont heureusement disposées pour la pente des eaux, les grands courants d'air et l'économie de l'éclairage et du pavage. Les maisons sont élégantes, leurs distributions commodes; mais toutes ces constructions modernes ont été faites pour le riche. La classe pauvre n'en a point: profité s'il est aujourd'hui des ouvriers mieux nourris, mieux vêtus qu'autrefois, qui aient les habitudes moins restreintes,

les mêmes malheurs: dix-sept maisons s'écroulèrent avec l'arche du pont Saint-Michel qui les supportait.

En 1690, l'eau couvrit tout le sol du cloître Notre-Dame et du Palais-de-Justice.

En 1740, la Seine monta à 25 pieds au-dessus de son niveau: c'est l'élévation la plus grande qui ait eu lieu depuis un siècle (l'inondation de 1807 n'a été que de 22 pieds environ).

Le point le plus bas où les eaux de la Seine soient descendues a été de 12 centimètres au-dessous du zéro du pont de la Tournelle (1832); il n'y a que l'année 1767 qui ait donné un terme plus bas (27 centimètres).

Dans les grandes crues de la Seine, les eaux sorties de leur lit couvrent, sur la rive gauche, la plaine de Grenelle, la moitié de celle de Vaugirard, et viennent baigner le pied de la côte de Bellevue; sur la rive droite, elles inondent le Cours-la-Reine, les Champs-Élysées, et arrivent au bas des buttes de Chaillot et de Passy; en haut de Paris, elles s'étendent en nappe sur toute la plaine de Carrière.

(1) En 1786 et 87, il y eut 324 jours de pluie et 124 centim. d'eau.

En 1816 et 1817,	325	132
En 1829 et 1830,	309	123
En 1831,	169	61

(1) Janvier 1691, février 1725, janvier 1810.

(2) *Mémoires sur les inondations de Paris*, par M. Egault, ingénieur des ponts et chaussées.

(3) Ne pourrait-on pas diminuer la masse de ces débris en obligeant les marchands de légumes à les apporter déjà tout préparés et débarrassés des feuilles fanées dont ils les dépouillent en arrivant au marché? Ne pourrait-on pas aussi tailler les moellons auprès de la carrière, équarrir d'avance les bois dans les chantiers?

une vie meilleure, leur aisance tient d'une part à la baisse des prix de plusieurs produits, et de l'autre à l'augmentation de leurs salaires. Mais beaucoup de métiers, d'industries ont au contraire vu réduire le prix de leur travail. Les classes ouvrières sont restées laborieuses et pauvres. On a abattu leurs anciennes demeures, parce qu'elles gênaient des alignemens nouveaux ou des embellissemens projetés, et l'on s'est peu occupé de leur en bâtir de nouvelles, appropriées à leurs moyens, à leurs besoins. Ces classes intéressantes, privées de logemens, ont été ainsi refoulées dans les quartiers Saint-Denis, Saint-Martin, des Arcis, de la Grève, de la Cité, Popincourt; dans les faubourgs Saint-Marceau, Saint-Victor, dont les rues étroites, tortueuses, dont les maisons sales, humides, sans cours, sans air, ne leur offrent que des asiles obscurs, encombrés et malsains.

Voirie. — Enfin, la voirie de Montfaucon, où tout annonce la négligence et la barbarie, et dont l'aspect seul fait reculer d'horreur, existe encore auprès de Paris, et, dans les chaleurs de l'été, infecte de son odeur fétide le boulevart du Temple, le quartier du Marais, et jusqu'au jardin même des Tuileries, souillant ainsi l'habitation du pauvre, la maison du bourgeois et le palais même du souverain.

MONUMENS, ÉDIFICES, ETC.

Barrières. Elles ne datent que de 1782. Louis XVI ayant chargé les fermiers généraux de construire de nouveaux murs de clôture, l'architecte Ledoux fut choisi par eux pour l'exécution de ces travaux. Elles sont au nombre de 58, et presque toutes d'une construction élégante.

La *barrière St-Martin* est un véritable monument d'architecture. Ses quatre faces présentent chacune un péristyle en saillie, orné de huit pilastres carrés et isolés, de l'ordre toscan. L'étage supérieur se compose d'une galerie percée de 20 arcades supportées par 40 colonnes accouplées. Cet édifice est d'un effet très pittoresque.

La barrière *Mont-Parnasse* tire son nom d'une butte sur laquelle les écoliers des divers colléges de Paris s'assemblaient les jours de congé.

La barrière *Mouffetard* prend son nom d'un terrain qui, en 1230, était appelé *Mont-Cétard*. Elle a aussi été désignée sous les noms de *barrière d'Italie* et de *Fontainebleau*.

La barrière de *Neuilly* a été construite en 1786. On la connaît aussi sous le nom de *barrière de l'Étoile*, parce qu'elle est située à l'entrée d'une grande place circulaire où aboutissent quatre routes. C'est sur ce terrain qu'est placé l'arc de triomphe commencé en 1806, et non encore achevé. Paris n'a point d'entrée plus remarquable.

La barrière de *Reuilly* a emprunté son nom de *Romiliacum*, château des rois de la première race, qui existait encore en 1352. Dagobert s'y plaisait beaucoup: il y répudia sa femme Gomatrude en 629.

La barrière de *Vincennes* ou du *Trône*, portait ce dernier nom à cause du trône magnifique qui y fut élevé pour Louis XIV et Marie-Thérèse d'Autriche lors de leur entrée dans la capitale en 1660. On y remarque deux superbes colonnes d'ordre dorique, de 75 pieds de hauteur y compris le soubassement qui leur sert de piédestal.

Boulevarts. Cette dénomination vient de ce que, dans le principe, les Parisiens allaient jouer à la boule sur le gazon qui couvrait le sol; de là *boule-vert* qu'une légère modification a changé en boulevart. — Paris présente trois lignes principales de boulevarts: 1o le boulevart qui parcourt le périmètre de la ville à l'extérieur de la ville; 2o le boulevard dit du Nord, qui va du bord de la Seine, près les Greniers de réserve, jusqu'à l'entrée de la rue Royale; 3o le boulevart Neuf, qui part du Jardin des Plantes et se termine à l'esplanade des Invalides. — Chaque boulevart se compose d'une allée d'arbres principale et de deux contre-allées.

Le boulevart Neuf n'a été planté que vers 1761. Celui du Nord fut commencé vers 1636; mais on n'y planta des arbres qu'en 1668. Il a un développement d'environ 2,400 toises, dont toute l'étendue est bordée de magasins, d'hôtels, de théâtres et de jardins. Rien de plus animé que le spectacle que présente ce boulevart où chaque classe de la société a son emplacement favori. La partie dite boulevart du Temple est la promenade privilégiée des gens du peuple, tandis que le boulevart des Italiens réunit les personnes du beau monde.

Ponts. Le *pont Louis XVI* ou de la *Concorde*, qui conduit à la Chambre des députés, a été construit par Peyronnet, et terminé en 1790. Douze statues, placées sur des piédestaux élevés, le décorent. Ce sont celles de Condé, Turenne, Bayard, Duguesclin, Suger, Richelieu, Sully, Duguay-Trouin, Jean-Bart, Duquesne, Suffren et Tourville.

Le *pont d'Iéna*, situé en face du Champ-de-Mars, fut commencé en 1809 et achevé en 1813. Il est construit en pierres de taille; et se compose de cinq arches à plein cintre, dont le diamètre moyen est de 28 mètres. Les Prussiens, en 1814, essayèrent vainement de le faire sauter; Louis XVIII obtint qu'il serait conservé moyennant un changement de nom: on lui appliqua officiellement celui de *pont des Invalides*, que jamais les Parisiens ne lui ont donné.

Le *pont des Arts*, construit d'après les dessins de M. Dillon, fut achevé en 1804. Les piles et les culées sont en pierre, et les arches en fonte. Il se compose de neuf arches de fer. Sa longueur est de 516 pieds sur une largeur de 30. Son plancher est en bois. Ce pont est exclusivement réservé aux piétons.

Le *pont d'Austerlitz* présente cinq arches en fer portées par des piles et des culées en pierres de taille. Sa longueur est de 400 pieds et sa largeur de 37. Commencé en 1801, il fut terminé en 1806, sur les dessins de M. Becquey-Beaupré. Il supporte le passage des plus grosses voitures.

Outre ses *ponts en fer*, Paris en possède deux autres *suspendus*. L'un, celui *des Invalides*, qui joint le quai d'Orsay aux Champs-Élysées. Ce pont, dont le plancher est supporté par des chaînons en barres de fer, a trois arches formées par deux piliers à arcades. Le *pont d'Arcole*, place de l'Hôtel-de-Ville, n'a que deux arches et un seul pilier placé au milieu de la rivière. Ce pont, suspendu avec des barres de fer, est d'un aspect léger et hardi. Il a, pendant les journées de juillet 1830, été l'objet des attaques opiniâtres du peuple qui voulait arriver à l'Hôtel-de-Ville.

Quais. La Seine, dans son trajet à travers la capitale, est maintenant enfermée par deux lignes non interrompues de quais, à l'exception de quelques parties du côté de la Halle aux vins et du Jardin des Plantes. Le plus ancien de ces quais, celui des Augustins, fut construit en 1312; le quai de la Mégisserie date de 1369. Depuis on prolongea successivement les constructions primitives; mais c'est surtout sous l'empire qu'on s'est attaché à les compléter. Le besoin de distinguer les groupes d'habitations adjacentes a fait subdiviser les quais de Paris; ils sont désignés aujourd'hui par trente-quatre noms différens.

Ports. Paris possède 16 ports, dont quelques-uns ont emprunté leurs noms de la nature des denrées qui y sont particulièrement déchargées. Les principaux sont le *port de la Rapée*, le *port au Blé*, adjacent au quai de la Grève, le *port Saint-Nicolas*, qui longe la galerie du Louvre, et le *port d'Orsay*, vis-à-vis la caserne de ce nom.

Bassin de la Villette. Vaste réservoir dont le parallélogramme, dans sa plus grande dimension, est de 800 mètres, et, dans sa moindre, de 80. Il reçoit, au nord, les eaux du canal de l'Ourcq. Sa surface est sillonnée de gros bateaux et de petites barques ornées de banderolles. Commencé en 1806, il fut achevé en 1809. Deux issues pour la sortie des eaux sont pratiquées du côté de la ville; l'une sert à remplir le canal Saint-Martin, l'autre, nommée l'*aquéduc de ceinture*, alimente un grand nombre de fontaines au nord de Paris.

Canal Saint-Martin. Il va du bassin de la Villette à la gare de l'Arsenal, en parcourant, dans Paris, un trajet de 32,000 mètres. Sa largeur est de 19 mètres au fond et de 20 au sommet; sa hauteur d'eau, de 2 mètres. Sa pente totale, de 25 mètres, répartie entre 11 écluses, y compris l'écluse de la Gare. Commencé en 1822, il n'est terminé que depuis peu d'années.

Gares. La *gare de l'Arsenal* est établie sur les anciens fossés de l'Arsenal. Elle a 586 mètres de long sur 58 de large, et peut contenir de 70 à 80 bateaux.

Il existe, en outre, en amont de la rivière, la *gare de Charenton*, près Bercy (surface, 42,000 mètres carrés), et, en aval, celle de *Grenelle*. Il y en a une autre, dans la plaine de Saint-Denis, qui porte le nom de *gare de Saint-Ouen*, et près de laquelle sont les deux premiers puits artésiens dont le percement ait obtenu un plein succès.

Fontaines. Depuis quelques années, un grand nombre de

bornes-fontaines ont été établies dans presque tous les quartiers de la capitale, et concourent, avec les fontaines qui existent déjà, à leur embellissement et à leur salubrité. — On compte environ 85 fontaines à Paris; plusieurs figurent parmi les monumens remarquables que possède cette ville.

Le *Château-d'Eau* (boulevart de Bondi), terminé en 1810, s'alimente des eaux du bassin de la Villette. La construction de ses coupes superposées, et le jeu de ses nappes d'eau, présentent une forme pyramidale. Du sommet, qui a 5 mètres de hauteur, jaillit une gerbe volumineuse, reproduite par trois cascades circulaires, et qui s'élargit à mesure qu'elle se rapproche du bassin qui la reçoit. Sur les socles, sont huit lions en fer fondu qui, de leur gueule, lancent huit jets d'eau dans le grand bassin. L'ensemble de cette fontaine, dont la fameuse fontaine arabe *des Lions*, dans l'*Alhambra*, a donné l'idée, est d'un fort bel effet.

La *Fontaine des Innocens*, érigée ou plutôt restaurée, en 1551, sur les desseins de Pierre Lescot, est ornée de figures et de bas reliefs de Jean Goujon. Située, en 1788, à l'angle de la rue aux Fers et de la rue Saint-Denis, elle n'avait que trois arcades; à cette époque, après la démolition de l'église des Innocens, on la transporta au milieu de la place, et on y ajouta une quatrième arcade. Cette entreprise hardie, dont l'idée appartient à M. Six, fut exécutée par MM. Poyet, Legrand et Molinos; les figures et reliefs nouveaux, d'un style convenable, sont de M. Pajou. La fontaine des Innocens est regardée comme un des monumens qui font honneur à l'architecture française.

La fontaine de *Léda* (rue du Regard, faubourg Saint-Germain), et celle de *Gaillon*, qui est placée entre les rues du Port-Mahon et de la Michodière, forment, par l'élégance de leurs sculptures, l'ornement des quartiers où elles sont situées.

Entrepôts. L'*Entrepôt des vins et eaux-de-vie* fut établi en vertu d'un décret impérial de 1808, dans des terrains situés sur le quai Saint-Bernard, non loin de l'ancienne halle aux vins. Le bâtiment, dont la première pierre fut posée en 1811, n'a été entièrement terminé qu'en 1818. Cet établissement se compose de cinq grandes masses de construction dont les deux centrales servent au marché aux vins. Des trois autres, deux contiennent chacune 21 celliers voûtés, et la troisième, 49. Il y a, en outre, deux bâtimens destinés à l'administration. Cet immense édifice, unique en son genre, peut contenir 175,000 hectolitres de vins.

Dans le courant de cette année (1833), on a posé, sur la place des Marais, au bord du *Canal Saint-Martin*, la première pierre d'un édifice destiné à servir d'*Entrepôt aux denrées coloniales*.

Halle aux Blés. Bâtiment de forme circulaire entièrement isolé, percé à jour de toutes parts, et entouré de maisons et de rues. Il fut construit en 1767, sur l'emplacement de l'hôtel de Soissons. La rotonde est percée de 25 arcades de six pieds et demi d'ouverture. Il n'est entré aucun bois dans la construction de cet édifice. En 1782, on le couvrit d'une coupole hémisphérique en charpente, que les flammes dévorèrent en 1802, et qui fut rétablie, de 1811 à 1812, en fer coulé et en cuivre.

Greniers de Réserve. C'est un immense édifice de 1,077 pieds de long, situé sur l'emplacement de l'Arsenal, boulevart Bourdon. Cinq pavillons carrés, liés par quatre grands corps de bâtimens composent ces greniers qui sont destinés à conserver 25,000 sacs de farine, appartenant aux boulangers de Paris, lesquels en possèdent, outre cela, 78,000 de dépôt obligé chez eux, ou au dépôt de Sainte-Élisabeth. En 1832, cet édifice fut, pendant quelque temps, changé en hospice destiné à recevoir les cholériques.

Marchés. Le nombre des marchés de Paris, qui s'était notablement accru sous le règne de Louis XV, a pris une extension remarquable depuis la révolution. Sous l'empire, on adopta, pour la disposition des marchés, un nouveau système qui joint l'élégance à la commodité. Nous nous bornerons à parler de celui qui a servi de modèle aux autres.

Le *marché Saint-Germain*, situé sur l'emplacement de l'ancienne foire de ce nom, présente un parallélogramme régulier de 92 mètres de longueur sur 75 de largeur. Les faces des deux grands côtés ont chacune 22 arcades, celles des petits côtés en ont 17; chacune des quatre faces a cinq entrées fermées par des grilles de fer. L'intérieur offre quatre nefs qui entourent une cour spacieuse au centre de laquelle s'élève une fontaine, ornée de bas-reliefs consacrés aux sciences, aux arts et à l'agriculture. Ce superbe établissement a été exécuté sous la direction de l'architecte Blondel. Une halle à la viande, élevée sur des caveaux spacieux destinés à la conservation des substances animales et végétales, et construite sur le même modèle que le reste du marché, mais à arcades fermées par un mur de pierres de taille, est une annexe du marché Saint-Germain, dont elle n'est séparée que par la rue Lobineau.

Palais. *Louvre.* L'origine du Louvre a donné matière à de vives controverses. Une chose certaine, c'est que, sous Philippe-Auguste, c'était déjà un château, et qu'il s'appelait le *Louvre*. Ce nom dérive, suivant les uns, de *lupara*, lieu propre à la chasse au loup, et suivant les autres, du mot saxon *lower* qui signifie château. En 1528, François Ier, y commença un nouveau bâtiment d'après les dessins de Pierre Lescot; son fils, Henri II, l'acheva en partie. Louis XIII fit bâtir le pavillon de l'horloge, et c'est Louis XIV qui lui a donné son plus bel ornement, la fameuse colonnade qu'on doit au génie de Claude Perrault. La façade de ce côté, à 87 toises 1/2 de longueur. Celle du côté de la Seine a été restaurée sous l'empire. Au Louvre se rattachent des souvenirs historiques que nous ne rappellerons que pour nommer Charles IX et Henri IV, qui habitèrent ce palais. Ses vastes appartemens ont servi depuis quelques années à l'exposition des produits de l'industrie et à quelques séances d'ouverture de la Chambre des députés.

Tuileries. Château ainsi nommé, parce qu'il s'élève sur un emplacement occupé autrefois par des fabriques de tuiles. Catherine de Médicis le fit commencer; Henri IV et Louis XIV en changèrent les dispositions, que Louis-Philippe a aussi modifiées. Il se compose du gros pavillon du milieu, dit pavillon de l'Horloge; de deux ailes latérales, et aux extrémités des pavillons Marsan et de Flore. Cet édifice, bizarre dans ses détails, est majestueux dans son ensemble. Le peuple y a trôné deux fois aux 10 août et au 29 juillet; mais un roi y habite encore. — En retour, vers le Louvre, est la galerie du bord de l'eau qui renferme le *musée de peinture*. La galerie qui lui fait face a été commencée en 1808; elle doit se prolonger jusqu'au Louvre. Le jardin des Tuileries, planté en 1665, sur les dessins de Le Nôtre, a 500 toises de long; sa largeur, qui correspond à celle de la façade du palais, est de 168 toises.

Luxembourg. Ce palais fut construit en 1615, par Marie de Médicis, d'après les dessins de Desbrosses, sur l'emplacement de l'hôtel de Luxembourg. C'est une imitation du palais Pitti, demeure des grands ducs de Toscane à Florence. On le convertit en une prison en 1793. Dans ce bel édifice, où ont siégé le Directoire et le Sénat, et où Bonaparte fut reçu par le gouvernement après les brillantes campagnes d'Italie, s'assemblent aujourd'hui les pairs de France. Le Luxembourg a un jardin qui rivalise pour l'élégance et l'agrément avec celui des Tuileries.

Palais-Royal. Le cardinal de Richelieu jeta, en 1629, les fondemens de ce palais, qui s'appelait alors *Palais-Cardinal*. L'architecture en est médiocre. Du temps de la république il a porté tour à tour les noms de *Palais-Egalité* et de *Palais-du-Tribunat*. Il y a quelques années on a remplacé les hideuses galeries de bois par une galerie en pierre, dont l'aspect élégant ajoute aux agrémens d'un jardin où se réunit tous les jours une foule de promeneurs. Le Palais-Royal renferme les belles galeries particulières du duc d'Orléans (aujourd'hui Louis-Philippe).

Chambre des députés. La duchesse douairière de Bourbon fit construire, en 1722, cet édifice dont l'ordonnance a subi depuis divers changemens. La façade qui donne sur le quai fut refaite sous Napoléon. Elle présente un portique formé d'un seul rang de colonnes, auxquel on arrive par un perron de 30 marches, décoré des statues colossales de Sully, Colbert, Daguesseau et l'Hôpital; la salle (récemment construite) où se tiennent les séances publiques, a coûté plus de 5 millions. C'est dans une baraque de bois adossée au palais, et qui servait de salle provisoire, que le duc d'Orléans prêta, le 9 août 1830, serment comme *roi des Français*.

Élysée-Bourbon. Ce palais est situé dans la rue St-Honoré. Le comte d'Évreux le fit construire en 1718. Mme de Pompadour l'habita quelque temps après jusqu'à sa mort. Il appartint successivement à Louis XV, à M. de Beaujon, à Mme la duchesse de Bourbon, et à Murat. Ce fut dans ce palais que Napoléon signa son abdication après la bataille de Waterloo. Louis XVIII le donna l'année suivante au duc de Berry. Il y demeurait en 1820, à l'époque où il fut assassiné. Cet édifice est depuis resté inhabité.

Institut. Le palais où siégent aujourd'hui les cinq académies fut fondé par Mazarin, sur l'emplacement de l'hôtel de Nesle, et porta d'abord le nom de collége des Quatre-Nations, parce que ce cardinal y faisait élever 60 gentilshommes, de nations diverses. L'ancienne église a été transformée en salle des séances. Elle est ornée des bustes et des statues des principaux savans et écrivains de la France. — La façade noire du palais de l'Institut porte encore la marque des balles et des boulets de juillet 1830; elle est ornée de colonnes et flanquée de deux fontaines à vasques où quatre lions de fonte lancent quelquefois un mince filet d'eau. Ces lions sont peints en vert antique. Lorsqu'ils furent placés pour la première fois sur les piédestaux qu'ils occupent, on fit courir cette épigramme :

Superbe habitant du désert,
En ce lieu, dis-moi, que fais-tu?
— Tu le vois à mon habit vert,
Je suis membre de l'Institut.
— Et la preuve, mon cher confrère?
— C'est que je fais de l'eau claire.

Palais-de-Justice. Cet amas de constructions, qui doit sans doute son origine aux rois de la 1re race, fut réparé par ceux de la 3e race, dont les 12 premiers y fixèrent leur résidence. La salle où

siége actuellement la cour de cassation s'appelait naguère *grande chambre de Saint-Louis*, et il existe, sous la salle des Pas-Perdus, une pièce qui porte encore le nom de *cuisines de St-Louis*. L'entrée principale de l'édifice est du côté de l'orient, et s'annonce par une grille de fer richement ornée et soutenue par des pilastres d'ordre ionique en même métal. De chaque côté de la grille s'avancent les ailes du bâtiment; en face, au-delà de la cour, se présente un perron en plein air, par où on arrive à un portique formé de quatre colonnes d'ordre dorique moderne. — L'intérieur de l'édifice est une succession confuse de corridors, de couloirs droits, tortueux, d'escaliers montans, descendans; c'est un vrai labyrinthe où la justice doit avoir quelque peine à se retrouver. La salle des *Pas-Perdus*, construite par Desbrosses, et composée de deux nefs parallèles voûtées en plein cintre, que sépare un rang d'arcades, est digne d'être vue.

PLACES. La *place Vendôme*, commencée en 1699 et terminée en 1701, occupe l'emplacement où s'élevaient le couvent des Capucines et l'hôtel des César de Vendôme, démolis par ordre de Louvois. Cette place forme un carré dont le plus grand côté a 75 toises de longueur et le plus petit 72. On y voyait autrefois une statue équestre de Louis XIV, qui fut inaugurée en 1699 et abattue en 1792. C'est sur le point qu'elle occupait qu'a été érigée, en mémoire de la campagne d'Austerlitz, la colonne de la grande armée.

La *place des Victoires*, exécutée de 1685 à 1691, sur les dessins de Mansard, est d'une forme circulaire et d'un diamètre de quarante toises. Le duc de Lafeuillade, y fit élever une statue pédestre de Louis XIV qui reposait sur un piédestal de marbre veiné de 22 pieds de hauteur. On y remarquait divers groupes allégoriques et des bas-reliefs représentant quelques-unes des actions glorieuses de Louis XIV. Aux quatre coins du piédestal brillaient des fanaux qui en furent ôtés en 1717, sur la réclamation épigrammatique d'un gascon, qui, faisant allusion au soleil que Louis XIV avait pris pour emblème, s'écriait :

La Feuillade, sandis, jé crois qué tu mé bernes
Dé placer lé Soleil entré quatré lanternes.

Le monument disparut en entier en 1792. Il fut remplacé d'abord par le modèle d'un obélisque à la gloire de nos armées, et plus tard par le modèle d'un autre monument en l'honneur des généraux Desaix et Kléber; puis par une statue en bronze de Desaix, monument si bizarre sous certains aspects qu'il fallut le cacher sous des toiles. Aujourd'hui on voit à la même place la statue équestre en bronze de Louis XIV, exécutée par M. Rosio.

La *place Louis XV*, qui sépare les Champs-Elysées du jardin des Tuileries fut commencée en 1763 et terminée en 1772. La ville de Paris y avait fait élever une statue équestre à Louis XV; on la renversa en 1792, pour y mettre celle de la liberté. C'est sur cette place que fut dressé l'échafaud de Louis XVI; elle s'appelait alors *place de la Révolution*, nom qui plus tard fut changé en celui de *place de la Concorde*. Depuis elle a repris son ancienne dénomination. Sa forme est octogone; sa longueur est de 120 toises et sa largeur de 87. Des fossés, bordés de balustrades en pierre, marquent son contour. Le fond de la place du côté du boulevart est terminé par les belles façades de deux bâtimens dont l'un occupé dans le principe par le garde-meuble de la couronne, l'est aujourd'hui par le ministre de la marine. A l'autre extrémité se trouve le pont Louis XVI, et au-delà la façade septentrionale du palais de la Chambre des députés. Sous la restauration on avait projeté de construire sur la place un monument expiatoire à Louis XVI; depuis, cet emplacement a été désigné pour recevoir l'obélisque de Luxor.

ARCS DE TRIOMPHE. *La Porte-Saint-Denis*, sur le boulevart, érigée en 1672 en l'honneur de Louis XIV, d'après les dessins de Blondel, a 72 pieds de face sur 73 de hauteur. Du côté de la rue Saint-Denis, le bas-relief, dans la frise, représente le passage du Rhin à Tholuys. Toutes les sculptures sont de Girardon et de F. Auguier.

La *Porte-Saint-Martin* s'élève non loin de la Porte-Saint-Denis. Cet arc fut construit en 1674, d'après les dessins de Bullet. Les bas-reliefs consacrent les souvenirs de la guerre des Pays-Bas, où les armées de Louis XIV obtinrent de brillans succès.

Arc-de-Triomphe du Carrousel. Ce monument; qui décore l'entrée des Tuileries, place du Carrousel, fut élevé en 1805, sur les dessins de MM. Percier et Fontaine, en mémoire des hauts faits de la grande armée. Construit sur le modèle de l'arc de Constantin à Rome, il est percé de trois arcades dans sa face, coupées par une arcade transversale. Ses dimensions sont : 45 pieds de haut, 60 de large et 21 d'épaisseur. Jusqu'en 1815, l'entablement supportait un char attelé de quatre chevaux de bronze antique, guidés par la Victoire et la Paix. Ces chevaux, repris par les alliés, ont été remplacés par un quadrige de plomb bronzé. Les bas-reliefs rappellent plusieurs actions mémorables de la campagne de 1805; au-dessus des colonnes, sont des statues qui représentent les différens corps qui se trouvaient à la bataille d'Austerlitz.

Arc-de-Triomphe de l'Etoile. Cet arc, qui décore l'entrée des Champs-Élysées, fut commencé en 1806. Les travaux, interrompus en 1814, ont été repris en 1823, et sont poussés avec activité. Ce monument, d'un style noble et sévère, aura, lorsqu'il sera terminé, 137 pieds de hauteur. Sa façade offre une seule arcade de 87 pieds de haut, sur 47 de large. C'est par cette arcade que la grande armée, victorieuse à Eylau et à Friedland, rentra dans la capitale, après la paix de Tilsit, et que l'armée d'Espagne, conduite par le duc d'Angoulême, revint à Paris après la campagne de 1823.

COLONNES. *Colonne de la place Vendôme*. Ce beau monument fut érigé pour perpétuer le souvenir de la rapide campagne de 1805. Ses fondemens ont été jetés à 30 pieds de profondeur : elle est revêtue de 425 plaques de bronze, dont la matière a été fournie par les canons conquis sur l'ennemi, à Ulm et à Austerlitz. Le bronze qui entrait dans sa composition pesait, avec l'ancienne statue, 1,800,000 livres. Le fût est enveloppé, dans toute sa hauteur, par un bas-relief qui ceint 22 fois la colonne, et qui se déroule en spirale sur une longueur de 840 pieds environ. Les sujets ont été choisis par Napoléon lui-même : ils offrent l'histoire complète de la campagne de 1805. On vient de replacer sur la colonne la statue de l'empereur, qui en avait été renversée en 1814. — En 1815, à la suite d'un grand repas de corps donné par la garde impériale à la garde nationale de Paris, une foule d'officiers, de soldats et de citoyens, après avoir porté processionnellement un buste de Napoléon, l'avaient déposé sur la colonne. Aussitôt que l'empereur en fut prévenu, il ordonna de le faire enlever. « Ce n'est pas à la suite « d'une orgie, dit-il avec dignité, que mon effigie doit être rétablie « sur la colonne. » — La colonne impériale a aujourd'hui, avec la statue nouvelle, d'assez triste exécution et d'un médiocre effet, 135 pieds 1 pouce de hauteur (1).

Colonne de la Victoire (place du Châtelet). Cette colonne, terminée en 1808, s'élève à 52 pieds au milieu d'un bassin circulaire de 20 pieds de diamètre. A chaque angle est une corne d'abondance d'où l'eau jaillit. Le fût a la forme d'un tronc de palmier entrecoupé de bracelets, qui portent les noms de quelques grandes batailles gagnées par les armées françaises. Le chapiteau, formé de feuilles de palmier, est surmonté d'une boule sur laquelle s'élève une Renommée de plomb doré, présentant des couronnes. Ce monument est connu aussi sous le nom de *Fontaine du palmier*.

La *Colonne de la halle au blé*, de 95 pieds de haut, est l'ancien observatoire de Catherine de Médicis, dans le jardin de l'hôtel de Soissons : c'est le seul reste qui existe de ce beau palais.

HÔTEL DES MONNAIES. Cet édifice, dont la façade est ornée de colonnes et de figures allégoriques, fut construit en 1771, sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Nesle. C'est le fameux abbé Terray, ministre d'État, contrôleur général des finances, qui en posa la première pierre au nom du roi.— L'hôtel des monnaies, non moins remarquable par la commodité des distributions intérieures que par l'élégance des développemens extérieurs, est situé sur la rive gauche de la Seine, au bord du fleuve, dans un des plus beaux emplacemens de la capitale.—Les balanciers de cet établissement ont été établis sous le règne de Napoléon. Nous citerons, à cette occasion, un fait peu connu.—Les canons pris à Austerlitz ne servirent pas seulement à élever la colonne de la place Vendôme, l'un des plus beaux monumens des âges modernes. Un jour, au conseil des ministres, M. le duc de Gaëte demanda à Napoléon une vingtaine de canons. « Eh quoi! dit en riant le vainqueur d'Aus« terlitz, notre ministre des finances veut-il nous faire la guerre?» Le duc de Gaëte représenta à l'Empereur que les vieilles machines employées à la fabrication des monnaies étaient usées, fatigantes et dangereuses; que si on lui accordait vingt canons, choisis parmi les plus mauvais, il ferait reconstruire les balanciers de tous les hôtels des monnaies sur des modèles mieux entendus et plus convenables, et il offrit de faire graver le nom d'Austerlitz sur chacune de ces machines. L'utilité de la proposition, le nom d'une bataille célèbre et glorieuse pour l'armée française, décidèrent Napoléon; il donna sur-le-champ l'ordre au ministre de la guerre de mettre une batterie de vingt pièces d'artillerie à la disposition du ministre des finances. Les balanciers qui furent fabriqués avec ces canons servent aujourd'hui à frapper l'effigie de Louis-Philippe.

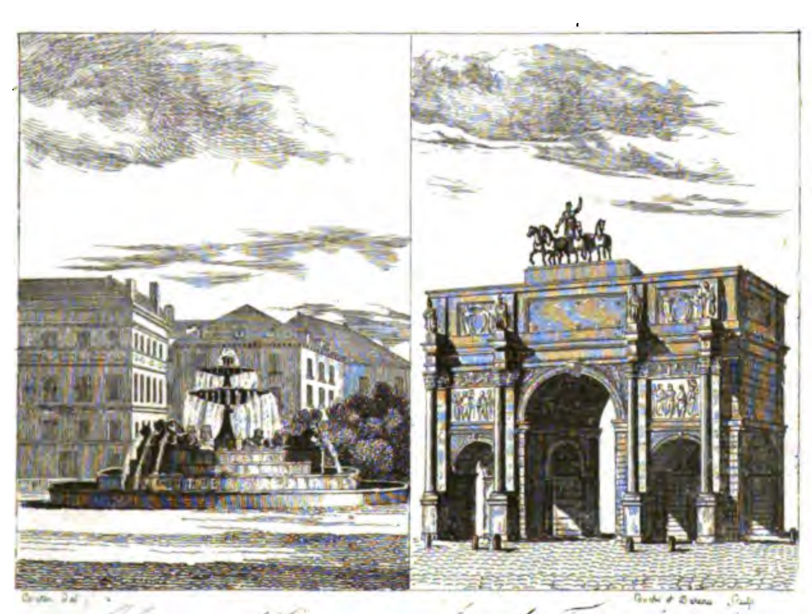
BOURSE. Cet édifice occupe un parallélogramme de 126 pieds sur 212. La corniche des combles est supportée par 64 colonnes d'ordre corinthien. L'aspect en est vraiment monumental. L'intérieur est convenablement disposé pour le tribunal de commerce, les greffes, etc. La vaste et superbe enceinte où se négocient les effets publics est ornée de peintures en grisaille qui font l'admiration des connaisseurs. La Bourse, commencée en 1808, sur les dessins de Brongniart, a été continuée et terminée sous la direction de Labarre.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE. Nos rois de la première et de la seconde race n'avaient point de bibliothèques; ceux qui possédaient quelques volumes pour leur usage particulier se croyaient savans. La bibliothèque de Charles V, dit *le Sage*, qui, comme son trésor,

(1) Voyez sur ce monument l'intéressant ouvrage publié par le libraire Perrotin, place de la Bourse, et intitulé : *la Colonne, monument triomphal élevé à la gloire de la grande armée*. In-8. 1833.



Colonne de la Place Vendôme.



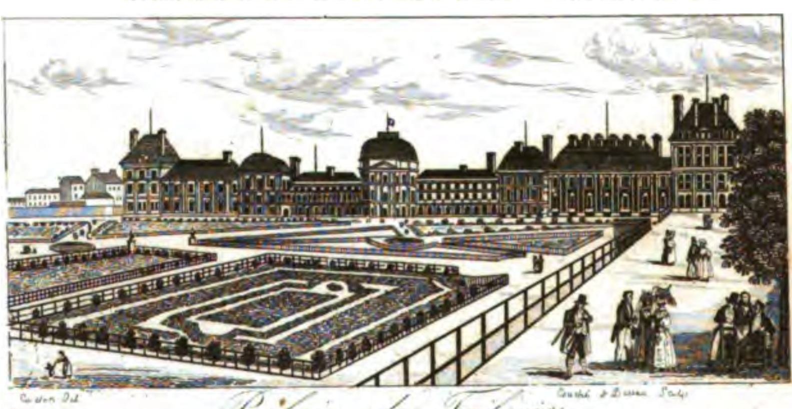
Château d'Eau. — *Arc de Triomphe du Carrousel.*



Marché S.t Germain.



Bourse et Tribunal de commerce.



Palais des Tuileries.

était gardée dans le Louvre, fut plus considérable. On y remarquait des *Missels*, des *Psautiers*, des *Bibles*, des *recueils de Canons*, des *Traités des pères de l'Église*, des *livres liturgiques* et de *plein-chant*. Les ouvrages des grands écrivains d'Athènes et de Rome étaient encore regardés comme aussi profanes que leurs auteurs. Cependant *Virgile* était excepté de la proscription; des savans de l'époque avaient découvert que ce poëte avait parlé de la venue de Jésus-Christ.

Les rois disposaient de leurs livres suivant leur bon plaisir. Louis IX légua sa bibliothèque aux Jacobins et aux Cordeliers de Paris, aux Jacobins de Compiègne et à l'abbaye de Maubuisson. Le roi Jean possédait six a sept volumes de science ou d'histoire, et trois ou quatre de dévotion. Mais Charles V aimait les lettres et protégeait ceux qui les cultivaient. Le désir de lui plaire et d'avoir part à ses largesses fit multiplier les copies des ouvrages anciens et augmenter le nombre des nouveaux. De toutes parts on lui en offrait, et à sa mort sa bibliothèque était composée de neuf cent-dix volumes, d'après l'inventaire général qui en fut dressé, en 1373, par Gilles Mallet, valet de chambre du roi. Cette collection, immense pour le temps, fut placée dans les trois étages d'une tour du Louvre, qui prit le nom de *Tour de la librairie*.

C'est en 1721 que la Bibliothèque Royale a été transportée dans les bâtimens qu'elle occupe aujourd'hui. Elle prit un accroissement rapide sous les gouvernemens républicain et impérial. Maintenant elle possède 450,000 volumes imprimés, 450,000 brochures et pièces fugitives. Cette collection s'enrichit annuellement de 6,000 ouvrages nationaux et de 3,000 ouvrages étrangers. La Bibliothèque possède, en outre, 60,000 manuscrits, 1,600,000 estampes, un cabinet qui contient 100,000 médailles, et de plus un nombre considérable de pierres gravées et autres antiquités.

MUSÉES. *Galerie du Louvre*. La Convention, par un décret de 1793, ordonna l'établissement d'un musée national et en fixa l'ouverture au 10 août suivant. 537 tableaux des plus grands maîtres y furent alors exposés. En l'an VI, on y joignit un grand nombre de tableaux conquis dans les diverses contrées de l'Europe. Il n'y avait encore qu'une partie de la galerie qui fût terminée. En l'an IX, tous les travaux étant achevés, le public put enfin jouir de la totalité de cette magnifique galerie et de la brillante collection qu'elle contenait. En 1814, on n'y comptait pas moins de 1234 tableaux, dont la plupart étaient des chefs-d'œuvre. En 1815, le Musée fut dépouillé d'une partie de ses richesses.

Une portion de la galerie du Louvre renferme les dessins originaux, esquisses, gouaches, pastels, émaux, etc. Plusieurs salles du rez-de-chaussée sont, en outre, consacrées aux productions de la sculpture; malgré les spoliations de 1815, elle renferme encore des morceaux d'antiquités, grecques et égyptiennes, très précieux.

Galerie du Luxembourg. Elle occupe une partie des ailes septentrionales du palais de ce nom. On y voyait autrefois une suite de tableaux historiques de Rubens, et plusieurs ouvrages d'autres maîtres anciens; ils ont été transportés au Louvre. — Depuis cette époque, le musée du Luxembourg est spécialement affecté à l'exposition des morceaux capitaux des peintres vivans. Il contient aussi un petit nombre de statues remarquables, parmi lesquelles on distingue la *Baigneuse* de Julien.

Musée d'Artillerie. Situé dans l'ancien bâtiment des Jacobins de la rue Saint-Dominique. C'était une des plus belles collections en ce genre; on y voyait plusieurs armures des rois de France, des armures de femmes, entre autres celle de Jeanne d'Arc, et une foule d'objets rares et singuliers. Les Prussiens la pillèrent en 1815. Ce qui leur est échappé était encore très curieux. Mais, en 1830, quelques hommes sans mission, sous prétexte de chercher des armes, la dispersèrent de nouveau. On travaille depuis à la rétablir et à y faire rentrer ce qui en a été enlevé. Ce Musée s'enrichit, en outre, tous les jours de nouvelles acquisitions.

Museum et Jardin-des-Plantes. La fondation du jardin remonte à 1636; l'idée en appartient à Guy de La Brosse, médecin de Louis XIII; mais elle a reçu depuis d'immenses développemens. Aujourd'hui, cet établissement se compose d'un jardin de botanique avec des serres; d'une ménagerie d'animaux vivans; d'un cabinet d'anatomie comparée; de plusieurs galeries où sont méthodiquement rangés des échantillons des trois règnes de la nature; d'un amphithéâtre pour les cours, et d'une bibliothèque. Deux morceaux de sculpture, la statue de Buffon, par Pajou, et la *Venus genitrix*, de Dacis, méritent de fixer l'attention. Le Jardin des Plantes offre une promenade publique très agréablement située sur le bord de la Seine.

MUSÉE DES MONUMENS FRANÇAIS (rue des Petits-Augustins). Les objets qui le composaient ont été répartis en 1815 entre divers établissemens. On regrette cette collection, où un grand nombre de monumens nationaux, rangés par ordre d'époques, faisaient pour ainsi dire revivre notre vieille France. Il a été question dans ces derniers temps de rétablir ce musée à l'hôtel Cluny et dans la salle du palais des Thermes.

ÉCOLES. L'*Ecole de Médecine* fut commencée en 1774. La première thèse s'y soutint en 1776. La façade de cet édifice a 33 toises de longueur; elle est décorée de seize colonnes formant un péristyle qui laisse apercevoir une cour entourée de magnifiques bâtimens. Le frontispice de l'amphithéâtre présente six colonnes d'ordre corinthien, un bas-relief exécuté par Berruer et des médaillons où sont représentés six chirurgiens français célèbres. L'amphithéâtre est décoré de trois grands morceaux de peinture à fresque, exécutés par Gibelin. Sur le mur demi-circulaire, au-dessus de la porte du centre, on lit un distique latin. C'est dans ce bâtiment que vingt-deux professeurs sont chargés d'enseigner les diverses parties de l'art de guérir. L'académie de médecine, érigée en 1814, y tient aussi ses séances. L'école a un cabinet ouvert au public et qui contient, outre différentes pièces d'anatomie comparée, une collection d'instrumens de chirurgie anciens et modernes.

L'*Ecole de Droit* occupe sur la place du Panthéon un édifice construit sur les dessins de Soufflot. Elle renferme un vaste amphithéâtre et plusieurs salles appropriées à la destination de l'établissement.

THÉATRES. Nous ne nous occuperons que des principaux. — *Théâtre-Français*. La salle, qui fait partie du Palais-Royal, construite sur les dessins de Louis, a été restaurée et embellie en 1822, par Percier et Fontaine. Elle contient 1,522 personnes. On voit sous le vestibule intérieur une statue de Voltaire par Houdon. — *Académie royale de Musique*. Cette salle consacrée à l'opéra, n'est que provisoire; elle fut élevée pour remplacer l'ancienne salle de la rue de Richelieu, démolie après l'assassinat du duc de Berry. On y compte 1,937 places. — *Théâtre de l'Opéra-Comique*. Il est situé sur la place de la Bourse, dans l'ancienne salle des *Nouveautés*. Il peut contenir 1,100 personnes. — *Odéon*. Ce théâtre n'a plus de troupe particulière; les acteurs des autres théâtres royaux y donnent accidentellement des représentations. C'est un fort bel édifice, destiné à recevoir 1,628 personnes. — *Théâtre Favart* (sur la place de ce nom). Il est desservi aujourd'hui par la troupe italienne. Il contient 1,200 spectateurs. — *Théâtre du Vaudeville*, 1,257 places. — *Gymnase*, 1,282 places. — *Variétés*, 1,240 places. — *Théâtre du Palais-Royal*, autrefois salle *Montpensier*, 930 places. — *Porte-Saint-Martin*, 1,803 places. — *Ambigu-Comique*, 1,800 places. — *Gaîté*, 1,254 places. — *Cirque-Olympique*, 1,800 places.

ÉGLISES. Les églises ou chapelles qui existaient à Paris sous les rois de la première race étaient, pour la plupart, peu étendues et bâties en bois. Sous la seconde race elles s'enrichirent des nombreuses reliques qui y furent déposées pendant les incursions des Normands. Aujourd'hui le nombre des églises paroissiales est de douze, une par arrondissement. Chaque église paroissiale a plus ou moins de succursales, suivant la population de l'arrondissement. La circonscription des paroisses a été établie par le concordat de 1802.

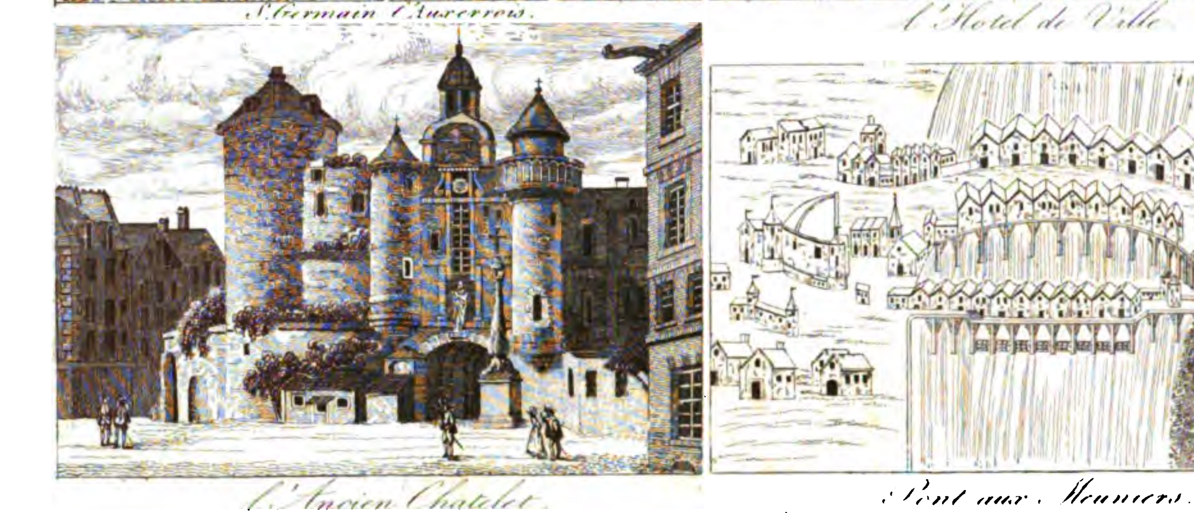
Parmi les anciennes églises de Paris, les plus remarquables sont: Notre-Dame et Saint-Germain-l'Auxerrois, dont nous avons donné la description. Entre les modernes: Saint-Sulpice, Saint-Philippe-du-Roule, l'Assomption, Notre-Dame-de-Lorette, la chapelle de Louis XVI, Saint-Roch, Saint-Paul, etc.

PANTHÉON. Ce monument fut commencé en 1757; on employa sept ans à préparer le terrain et à jeter les fondemens. Louis XV vint en grande pompe, en 1764, poser la première pierre d'un des piliers du dôme. Le plan du Panthéon représente une croix grecque de 340 pieds de long sur 250 de large. La hauteur du dôme est de 243 pieds. La face principale du monument se compose d'un perron de onze marches, et d'un portique imité du Panthéon de Rome. Ce magnifique édifice fut exécuté sur les dessins de Soufflot. Après quarante ans de travail et une dépense de 15 millions, des indices firent craindre que le dôme, dont le poids est évalué à 10,865,954 kilogrammes, ne s'écroulât. M. Rondelet fut chargé de remédier au mal, et il y parvint en reconstruisant les quatre piliers qui soutiennent le dôme. L'intérieur du Panthéon mérite de fixer l'attention. Le dôme est orné d'une fresque magnifique de Gros, représentant l'*Apothéose de Sainte-Geneviève*. On y remarque aussi l'église souterraine, creusée à dix-huit pieds sous le sol, et soutenue par vingt piliers. Depuis la révolution de juillet, une loi a de nouveau consacré cet édifice à la sépulture des grands citoyens. L'inscription rétablie au fronton est celle-ci: *Aux grands hommes, la Patrie reconnaissante*.

LA MADELEINE. L'érection de ce monument fut ordonnée par un décret de 1807. Il devait porter le nom de *Temple de la Gloire*; dans l'intérieur devaient être inscrits sur des tables de marbre, d'or massif et d'argent, les noms des soldats qui avaient assisté aux batailles d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna; et ceux des soldats morts sur les champs de bataille, etc. Les travaux furent confiés à l'architecte Vignon. Ils ne sont pas encore achevés. Le plan de la Madeleine est un rectangle de 100 mètres de long; tout autour règne un magnifique péristyle d'ordre corinthien, composé de 52 colonnes hautes de 60 pieds. En 1816, il fut décidé que le Temple de la Gloire serait converti en église. Aujourd'hui la destination de ce monument, qui va être bientôt terminé, est incertaine.

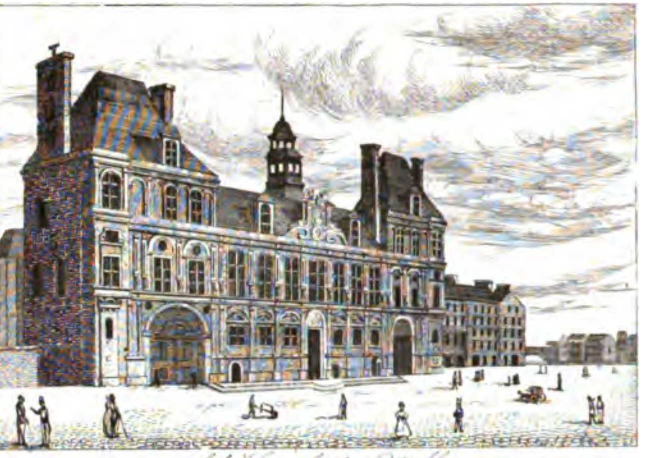
FRANCE PITTORESQUE.

S.t Germain l'Auxerrois.



l'Ancien Chatelet.

Pont aux Meuniers.





l'Hotel de Ville.

En 1789, les femmes portaient dans toutes les promenades un jouet qu'on appelait *émigrant;* c'était une sorte de roue en bois sillonnée sur toute sa circonférence d'une rainure profonde, et attachée à un cordonnet qui, par son balancement, lui imprimait un mouvement de rotation et de va-et-vient. L'*émigrant* s'éloignait et se rapprochait à volonté de la main de la personne qui le tenait avec adresse.

« En 1791, dit M. Dulaure, on voit les Parisiens préférer la redingote à l'habit, les cordons aux larges boucles des souliers; on les voit porter leur chapeau sur la tête et non sous le bras, renoncer à la poudre, au supplice d'une belle coiffure, se contenter de leur chevelure naturelle, et ne porter l'épée que pour la défense de leur pays. Les femmes prirent des chapeaux, eurent le bon esprit de se soustraire à la gêne de leur talons hauts et de porter des souliers plats qui donnèrent plus d'aisance à leur démarche. Le rouge dont elles s'enluminaient encore le visage disparut insensiblement; il ne fut employé que sur la scène, et pour cacher les rides et la pâleur de la vieillesse. La nature, en peu d'années, reprit une partie de ses droits. »

On a souvent essayé depuis un demi-siècle de donner aux Français un costume national, le célèbre David a même pris la peine d'en dessiner un, dont les chevaliers des anciens mélodrames aux boulevarts peuvent donner une idée; mais il paraît que le caractère français a refusé d'admettre l'uniformité dans les habillements: les tailleurs et les modistes, qui, en dernier ressort, décident ces grandes affaires, n'y auraient pas trouvé leur compte.

Les modes depuis la révolution ont subi trop de changements pour que nous ayons la prétention de les décrire. Aux *incroyables* et aux *muscadins* de la révolution et de l'empire ont succédé les *fashionables* de nos jours. Le costume des uns nous paraît ridicule, celui des autres est, dit-on, de bon goût; c'est dans vingt ans que la question se décidera. Les modèles des ridicules d'aujourd'hui auront alors pour juges les représentants du bon goût à venir.

MŒURS PARISIENNES.

Offrir le tableau des mœurs de Paris, ce serait, à certains égards, peindre les habitudes générales de l'esprit humain, et résumer, pour certaines particularités, les mœurs diverses de la plupart des départements, qui ont tous dans la capitale des représentants et des fondés de pouvoirs. L'homme ne se dépouille jamais complétement de son enveloppe originelle, et l'habitant de la province établi à Paris conserve toujours, comme on peut s'en convaincre par un court examen, quelque chose de sa franchise naturelle et de son originalité native. Mais Paris renferme plusieurs classes d'habitants qui ne se trouvent que là; plusieurs coutumes, plusieurs institutions morales qui sont des spécialités de la capitale, et qui forment le fond vrai et unique de ses mœurs. Ce sont ces mœurs de classe spéciale, ces habitudes locales, ces établissements et ces usages essentiellement parisiens que nous nous sommes attaché à reproduire.

Le Parisien, fier de sa ville natale, possède, comme la généralité des Français, un caractère bon et ouvert. Il est conteur de sa nature, et dans ses récits, facilement porté à l'exagération. On se rappelle, après les journées de Juillet, quel immense carnage il avait fait de *Suisses* et de *gardes royaux!* C'était toute une armée. Néanmoins il est rempli de bravoure et d'intelligence, et si son amour pratique pour la liberté ne lui donnait pas le goût peu militaire de l'indépendance, ce serait le plus brave et le plus redoutable des soldats de l'Europe; car à la discipline, qui apprend à obéir et qui enseigne à commander, il réunirait l'intelligence qui conçoit, le courage qui entreprend et la bravoure qui exécute.

Curieux et crédule, non moins que hableur, le Parisien joint aux grandes qualités dont nous venons de parler, des habitudes de générosité et d'humanité qui lui font honneur. On trouve à Paris, pour toutes les infortunes, des âmes généreuses qui répondent à un noble appel. Les Grecs et les Polonais y ont excité les sympathies populaires. Les Parisiens ont vu chez les uns un peuple brave et malheureux, chez les autres une nation de héros, alliée à la nation française par la double fraternité des opinions et des armes.

Revenons aux spécialités parisiennes.

Courtisans. — Cette classe n'a pas cessé d'exister; elle n'a fait que changer d'habitudes. Autrefois le courtisan n'était que courtisan : c'était en quelque sorte une profession exclusive. On vivait à la cour, on faisait ses affaires à la cour, on ne sortait pas de la cour. Aujourd'hui ce n'est qu'une profession accessoire : le courtisan est magistrat, militaire ou receveur des finances. Mais, il faut en convenir, l'accessoire profite singulièrement au principal : l'homme de finances, d'épée et de loi, resterait souvent en route si le courtisan n'était là pour le pousser. Les formes du gouvernement peuvent varier; les procédés de l'intrigue sont susceptibles de modifications; les hommes seuls ne changent pas; le fond est toujours le même. Dans un gouvernement représentatif, peut-être y a-t-il encore une cour auprès du roi, mais il n'y a plus de courtisans qu'auprès des ministres.

Employés. — On comprend sous cette dénomination la foule de gens de tout âge qui mettent en mouvement la vaste machine administrative. Les employés sont des gens paisibles, sans opinion à eux, et toujours partisans du gouvernement qui les paie : ils ne s'appartiennent que depuis quatre heures du soir jusqu'au lendemain matin; le reste du temps ils sont au gouvernement, corps et âme. — Ils ont cela de singulier que, chez eux, à l'inverse des artisans, plus le gain augmente, plus le travail est court et facile. Un surnuméraire vient à son bureau à neuf heures, un expéditionnaire à neuf heures et demie, un commis ordinaire à dix heures et demie, un sous-chef à onze heures, et ainsi de suite. — On a toujours beaucoup crié contre les employés; les économistes ont demandé mille fois qu'ils fussent tenus à venir à leurs bureaux à neuf heures précises, et ils ont prouvé, par la logique incontestable des chiffres, que, dans ce cas, l'on pourrait ainsi se passer de la moitié d'entre eux, et donc alléger les charges de l'État. — Ce n'était pas un raisonnement capable de leur donner du zèle, et d'ailleurs ce sont là de petits moyens. — Un de ces économistes a fait un calcul fort singulier; il a pris pour base le ministère des finances, celui de tous qui occupe le plus de travailleurs, et il a dit: les employés, qui tous devraient venir à neuf heures, ne viennent qu'à dix heures, dix heures et demie et onze heures; ils perdent un certain temps à lire, à tour de rôle, le journal que reçoit chaque bureau; il faut qu'ils taillent leurs plumes, qu'ils fassent le frugal déjeuner, composé de la flûte et du verre d'eau traditionnels, qu'ils rendent leurs visites aux bureaux voisins, pour se faire part de la nouvelle du jour; eh bien, en prenant pour tout cela un terme moyen, il en résulte qu'il se perd au ministère des finances 1,450 heures, ou plus de 60 journées par jour. — D'après les documents officiels communiqués aux chambres en 1833, le nombre des employés des différents ministères, en 1831, non compris les ministres, dépassait 2,290, et le chiffre de leurs appointements réunis s'élevait au-delà de 9,885,577 francs.

Gens de lettres. — C'est une profession qu'on ne trouve que dans les capitales, et qui, depuis vingt ans, est devenue commune à Paris. Une longue paix, un luxe de population que l'industrie, malgré ses progrès, ne peut parvenir à défrayer, ont jeté dans la circulation une multitude d'existences bâtardes auxquelles il faut tous les jours des habits et du pain. De là cette tourbe d'écrivailleurs qui barbouillent du papier pour

les journaux sans abonnés et les libraires sans clientèle; braves gens du reste, qui eussent pu faire, avec un peu d'étude et d'apprentissage, d'habiles bottiers, d'honnêtes tailleurs, en tant qu'un tailleur puisse être honnête, de parfaits épiciers, d'utiles commis-marchands; ils prennent tous le titre banal *d'homme de lettres :* titre ronflant, qui donne encore de l'importance en province et parmi les jeunes gens qui sortent du collége.

L'auteur d'un tiers de vaudeville, d'une moitié de roman, de trois articles dans *le Gratis* ou dans un autre journal de même force, se donne à tous propos de l'*homme de lettres*, et fait graver cette qualification sur ses cartes de visites. Nous pourrions même citer, dans un ordre un peu plus élevé, un membre de l'Institut qui ne se sert que de papier à lettres portant en marge l'indication de ses ouvrages imprimés et *manuscrits*. C'est un ridicule inoffensif; il en est de même souvent des travaux qui leur valent ce titre : mais on n'est pas forcé de les lire. — Le véritable homme de lettres, au contraire, celui qui, par les trésors de sa science ou de son génie, a su agrandir le domaine intellectuel, s'intitule-t-il jamais homme de lettres? Cuvier a-t-il jamais ajouté ces trois mots à la suite de son nom? Chateaubriand, Lamennais, Lamartine, Béranger, ont-ils besoin d'une patente pour être les premiers écrivains de notre siècle? Aujourd'hui le titre d'homme de lettres, à la suite d'un nom d'écrivain, est une superfétation ou un ridicule.

Journaux et journalistes. — Jamais les journaux n'ont été plus nombreux qu'aujourd'hui. Le gouvernement représentatif a soulevé une foule de questions qui veulent être débattues; et quatre révolutions depuis vingt ans ont tellement subdivisé les opinions que les journaux, organes des regrets, du contentement ou des espérances, ont dû s'augmenter au fur et à mesure qu'un nouveau parti venait à naître. Le nombre des journaux littéraires et scientifiques s'est aussi accru dans une égale proportion. — Les journaux ont cela de bon, qu'ils éclairent l'opinion publique, défraient une multitude d'existences et donnent une grande activité à l'industrie; ils ont cela de mauvais, qu'ils mettent en évidence beaucoup de gens sans expérience et sans principes politiques, qui les prennent pour confidents de leurs utopies. Tout le monde est journaliste aujourd'hui, depuis le penseur profond, écrivain consciencieux qui discute sagement les hautes questions sociales, jusqu'à l'écolier qui dépose dans une feuille obscure le trop plein de ses amplifications de rhétorique. — A chaque journal sont attachés des rédacteurs spéciaux sous la surveillance omnipotentielle d'un rédacteur en chef. Un journal, pour être bien fait, fût-il journal républicain, doit être assujetti à une volonté despotique. Le rédacteur en chef ne fait ordinairement rien, mais il censure tout ce que les autres font, commande les articles qu'il croit nécessaires, rejette ou admet ceux que les rédacteurs lui apportent. Il y a des rédacteurs pour les débats parlementaires, des rédacteurs pour les théâtres, pour les tribunaux, pour la polémique politique, pour les articles de doctrine et pour les articles littéraires. Un journal est une très vaste fabrique; on ne se doute pas combien de gens y concourent. Tel journal renommé de Paris emploie en rédacteurs, employés, compositeurs, ployeurs, porteurs, etc., autant de monde qu'un de ces grands établissements industriels qui font l'orgueil d'un département.

Artistes. — Cette qualification est devenue presque aussi abusive que celle d'*homme de lettres :* un acteur de madame Saqui, un peintre d'enseigne se donnent de l'*artiste* avec aplomb. La vanité est toujours à l'inverse du talent. — Le mot *artiste* a cependant une signification assez positive pour qu'on ne doive se décorer de ce titre qu'avec de grandes précautions. *Artiste* ne veut pas dire qui s'occupe d'un art, mais bien qui brille dans cet art. Ainsi la musique est un art, et l'on ne sera pas artiste parce que l'on aura noté quelques romances ou une partition tombée: la peinture est un art; sera-t-on artiste pour avoir exposé un portrait ou un tableau sans vérité, sans ton et sans couleur? — Nous avons, aujourd'hui plus que jamais, un grand nombre d'artistes vraiment dignes de ce nom; sous ce rapport, les arts ont fait beaucoup plus de progrès que les lettres: une foule de jeunes compositeurs, et surtout de jeunes peintres, promettent d'illustrer un jour notre école. — Généralement les artistes ne s'aiment pas entre eux : ils sont presque tous jaloux et même envieux. Cependant ils vivent beaucoup les uns avec les autres. De bonne heure ils ont contracté dans les ateliers des habitudes sans façon et un laisser-aller qui les empêchent de se prêter facilement aux usages du monde : le fond de leur caractère est l'indépendance; tout ce qui sent la gêne, la cérémonie, leur déplaît. Il n'est question ici que des jeunes gens : une fois arrivés à un âge mûr, lorsque, pour eux, la poésie de la vie fait place à la réalité, ils sont forcés de reconnaître que la bonne compagnie peut seule les lancer, leur assigner une place, et ils deviennent alors les plus assidus visiteurs des maisons où ils sont reçus. — Les artistes sont alors loin d'avoir l'insouciance qu'on leur a prêtée dans des comédies menteuses: ce sont des gens fort rangés, d'une économie poussée parfois un peu loin; ils savent calculer mieux que les hommes de finances; et, comme ils ont presque toujours passé l'âge de la jeunesse lorsqu'ils se trouvent sur le chemin de la fortune, ils marchent à leur but sans jamais s'en écarter. Aussi est-il fort rare de voir un vieil artiste malheureux, pour peu qu'il ait eu quelque talent.

Acteurs. — Les acteurs ne rentrent pas dans les spécialités de la capitale, puisqu'il y a des troupes dramatiques dans toutes les villes importantes. Mais les acteurs de Paris ne ressemblent pas aux acteurs des départements.

Les comédiens de province qui, à l'instar de ceux de Paris, se décorent pompeusement du nom d'*artistes*, sont de véritables nomades, généralement sans talent et sans mission; qui ne restent jamais plus d'un an dans la même ville, et qui n'ont tous qu'une seule ambition : *Paris!* — Des correspondants dramatiques, gens qui tiennent un bureau de placement d'acteurs, ont, inscrits sur leurs registres, les noms de tous les acteurs français avec le genre auquel ils appartiennent et l'appréciation de leur talent, résumée par le chiffre d'appointements qu'ils peuvent exiger. C'est à ces correspondants que s'adresse tout directeur de province qui veut composer, changer ou compléter sa troupe. Mais les directeurs de Paris ne s'en rapportent pas à ces agents qui, d'ordinaire, prennent plutôt l'intérêt du comédien que celui de l'entrepreneur. Quand l'autocrate d'un théâtre parisien a jeté ses vues sur quelque acteur de province, il fait le voyage pour aller voir cet acteur, et de cette manière, au moins, il sait ce qu'il achète. — Une fois à Paris, l'acteur nomade fait de la modestie jusqu'après ses débuts : il se courbe devant les journalistes, salue les habitués du café du théâtre, et adresse un sourire aimable aux claqueurs. Quand il a réussi et quand il est engagé, il prend modèle sur ses camarades : il a de la morgue, de la hauteur, de l'impertinence; afin de se faire valoir, il refusera le rôle qu'un homme de lettres lui destine, ou il simulera une maladie qui fera manquer un spectacle sur lequel le directeur compte pour faire recette. — Cette fatuité des comédiens est due à l'accroissement prodigieux de leurs appointements. Un acteur d'un théâtre secondaire gagne aujourd'hui de 12 à 20,000 fr. par année. Comment veut-on qu'avec la bonne opinion que ces messieurs et ces dames sont déjà disposés à avoir d'eux-mêmes, ils ne se croient pas des hommes indispensables quand ils voient le haut prix qu'on met à leur talent?

Premières représentations. — Un théâtre, à Paris, le jour d'une première représentation, a une physionomie toute particulière; il ne ressemble en rien à ce qu'il est

les autres jours. Ce n'est plus ce public mêlé, pris dans toutes les classes, dans tous les quartiers, parmi tous les voyageurs arrivés le matin par les diligences. Les premières représentations voient toujours les mêmes figures : des jeunes gens riches et oisifs, qui viennent là par habitude et sûrs d'y rencontrer des figures de connaissance; ils seraient désolés qu'on pût leur dire le lendemain : Comment n'étiez-vous pas hier à la pièce nouvelle? Ce sont aussi des femmes de vertu moyenne, certaines d'y rencontrer leurs cavaliers de prédilection; ce sont surtout des auteurs, des journalistes qui viennent juger leurs confrères, et qui, souvent, se réjouissent d'une chute, comme s'ils ne pouvaient pas dire : *Voilà comme je serai dimanche!* Enfin, ce sont les claqueurs qui remplissent le parterre et qui sont chargés de la partie bruyante du succès. — Aussi, maintenant, une première représentation ne prouve rien pour le mérite d'une pièce. Le public, qui sait très bien que ses représentants naturels n'ont pas été admis à la juger, ne se gêne nullement pour casser le lendemain l'arrêt obtenu la veille par l'influence des administrations théâtrales ou des coteries littéraires.

Habitués des tribunaux. — Chaque tribunal est un spectacle *gratis*, qui dure toute l'année (sauf les deux mois de vacance, et encore a-t-on la chambre des vacations), un spectacle où l'on voit chaque jour de nouveaux acteurs et de nouvelles pièces. Et quelle variété! A l'homme blasé qui a besoin d'émotions fortes, la cour d'assises offre ses drames terribles, ses lugubres apparitions; à celui qui, dans toutes les choses, cherche matière à rire, la police correctionnelle présente ses causes burlesques, ses physionomies bizarres, ses incidents imprévus, son dialogue pittoresque et spécial; pour l'homme morose, misanthrope, égoïste, les tribunaux ordinaires ont leurs luttes corps à corps, dont l'argent est le seul mobile, l'unique prétexte, et où l'on voit des amis, des parents, des frères, se disputer des lambeaux d'héritage sur la tombe de celui qui n'est plus. — Aussi les tribunaux ont-ils des habitués qui assistent à toutes les audiences, comme les théâtres ont des abonnés qui ne manquent pas une représentation. Les habitués des tribunaux sont, en général, des hommes âgés, des rentiers modestes, qui ne savent comment arriver à cette heure de la soirée où la partie de dames et de dominos les appelle à leur café d'habitude. Le Palais-de-Justice est pour eux d'une grande ressource. Depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, ils peuvent assister aux débats de tout genre qui ont lieu dans l'antre de la chicane. Aussi arrivent-ils là plus exactement que l'avocat chargé de la cause. On les reconnaît à leur mise et à leur tournure : cinquante ans au moins, le pas grave et méthodique, souliers épais, grosse redingote, chapeau enfoncé jusque sur les yeux. Si vous avez besoin de quelque renseignement, vous pouvez vous adresser à eux : ils savent aussi bien que le greffier à quelle heure doit venir telle ou telle cause, quel avocat doit y plaider, le nom des témoins; au besoin ils vous donneraient une consultation : ils ont une jurisprudence d'habitude qui est plus sûre et moins changeante que celle de la cour de cassation. — Aux amateurs des débats judiciaires qui demeurent trop loin du Palais, les justices de paix offrent dans chaque quartier une ressource suffisante. Il y a certainement là moins de variété et d'importance qu'à l'état-major de la justice; mais on peut y passer deux ou trois heures fort agréables. Les arguments les plus imposants du Code, invoqués dans des affaires toujours très minimes puisqu'elles ne peuvent dépasser cent francs, jettent sur les contestations en justice de paix une originalité, et souvent un ridicule qui les rend fort divertissantes. — La fréquentation des tribunaux doit rendre un observateur réfléchi fort malheureux : il est impossible que l'aspect continuel de pareilles luttes, que la connaissance de tous les arrêts, l'audition de toutes les plaidoiries, ne détruise pas jusqu'à la dernière illusion qu'il aurait voulu conserver sur l'éloquence du barreau, l'impartialité du parquet et l'infaillibilité de la justice.

Étudiants. — On devrait appeler étudiants tous ceux qui se livrent à une étude quelconque. Isolé, ce mot est vide de sens, mais l'usage lui a donné une signification en l'appliquant exclusivement aux jeunes gens qui étudient la médecine ou le droit. — De toutes les parties de la France et même de l'étranger affluent, chaque année, sept ou huit mille jeunes gens, qui viennent remplacer aux écoles de droit ou de médecine ceux qui, chaque année aussi, retournent dans leur pays après avoir pris leurs degrés. Trois ans suffisent aux études de l'avocat; cinq ans sont nécessaires à un jeune médecin. Les diverses sciences qui servent de corollaire à l'art des Dubois et des Dupuytren rendent les études médicales ou chirurgicales plus longues et surtout plus sérieuses. — Les étudiants demeurent presque tous dans le quartier qu'on appelle le *Pays latin*, et qui comprend une grande partie du onzième arrondissement. Ce quartier est peuplé d'hôtels garnis modestes et de restaurateurs à bon marché. La vie de l'étudiant qui étudie est simple et monotone, l'existence de celui qui n'étudie pas a plus de piquant et de variété. Le café, le théâtre, le bal, réclament tous les instants que le restaurateur lui laisse inoccupés. Il est la providence des grisettes, le protecteur des jeunes modistes. Quand il retourne dans sa ville natale, c'est lui qui porte les habits les plus nouveaux, les chapeaux les plus distingués; il parle de tout avec assurance, juge d'un mot les acteurs, les auteurs et les hommes d'État; il est aux yeux de ses compatriotes le représentant de la civilisation parisienne, qu'il a apprise à l'estaminet. Son voisin, qui a pâli sur les livres, revient lourd et timide, avec des vêtements de forme gothique, une démarche gauche. Il n'a connu de la capitale que les bibliothèques et les cours publics. Le premier joint à l'esprit qu'on recueille aux Variétés l'air galant et distingué qui fait fortune à la Chaumière; ses parents sont presque tentés d'être fiers de lui; le second n'a rien perdu de son accent départemental et de ses habitudes de petite ville. Mais arrive le moment des explications, on apprend que l'un rapporte son diplôme de docteur en médecine, tandis que l'autre a dissipé l'argent de ses examens et le prix de sa thèse : heureux encore, lorsqu'en quittant Paris, il n'a pas souscrit une lettre de change à son tailleur.

Cours publics. — Les cours dont nous venons de parler, et qui sont une des ressources que la capitale offre aux jeunes gens, sont gratuits; il y en a pour toutes les branches de la science et de la littérature. — La faculté des lettres, qui se tient à la Sorbonne, comprend des cours d'éloquence latine, d'éloquence française, d'histoire, etc.; — Au Collége de France se font des cours de poésie latine, de littérature française et de langues orientales, etc. — Ailleurs, des chaires de botanique, de chimie, de zoologie, de physique et de mathématiques dans toutes leurs applications, appellent ceux qui se livrent à la carrière scientifique. — Les différents cours peuvent compléter l'éducation insuffisante des colléges, et sont fort utiles à ceux qui veulent faire des lettres ou des sciences l'occupation de toute leur vie. — Des professeurs, choisis parmi les savants et les littérateurs distingués que la France possède, sont chargés de ces cours qui attirent à Paris la jeunesse studieuse des départements et de l'étranger. Ces chaires, qui sont recherchées et briguées, comme un avantage et un honneur, conduisent aux dignités politiques; les sénateurs Monge, Berthollet, Chaptal, Garat, le comte Fourcroy, etc., avaient été professeurs à l'école Normale ou à l'école Polytechnique; l'illustre Cuvier dut son rang au conseil d'État à ses cours pu-

blics; aujourd'hui M. Guizot est ministre, et MM. Villemain et Cousin sont pairs de France.

SOCIÉTÉS CHANTANTES. — Les académies au petit pied, particulières à la capitale, ne sont plus maintenant ce qu'elles étaient il y a seulement une dixaine d'années : elles ont changé d'aspect en changeant de but. Elles se composaient alors de joyeux compagnons, gens d'esprit et de plaisir, qui, tous les mois, à un jour fixe, se réunissaient pour un repas splendidement servi, dont ils égayaient le dessert par des chansons. Ces chansons étaient imprimées à la fin de l'année, et la somme payée par le libraire afin d'avoir le droit de les publier soldait les dîners mensuels. L'utile et l'agréable se trouvaient réunis à ces assemblées, dont la plus célèbre était le *Caveau moderne*. — Aujourd'hui les sociétés chantantes sont devenues des clubs politiques. Après avoir discuté tout le temps du dîner sur la meilleure forme de gouvernement possible, ceux qui savent faire des chansons expriment, au dessert, leur opinion rimée sur quelque air bien ronflant; ceux qui n'ont pas *reçu du ciel l'influence secrète* chantent du Béranger ou de l'Émile Debraux, et chacun rentre chez soi pour recommencer le mois prochain. C'est fort gai, comme l'on voit!

CHIFFONNIERS. — Paris renferme une population nocturne dont les travaux repoussent la lumière. Parmi les diverses classes d'ouvriers qui font de la nuit le jour, les chiffonniers ont seuls une physionomie particulière. Chaque matin les tombereaux de la voirie enlevant les boues et les immondices amassées au coin des bornes, les chiffonniers savent qu'ils ne trouveraient pas dans la journée de quoi remplir le quart de leur hotte. Mais le soir, les domestiques ont vidé dans la rue les ordures de la maison ; ils sont sûrs de faire une ample récolte. Ils commencent alors leur travail, et, modestes industriels, s'en vont, la hotte sur le dos, la lanterne d'une main et le crochet de l'autre, explorer les tas d'ordures avec autant de soin que les mineurs du Pérou en apportent à la recherche de l'or.

Tout est de bonne prise pour eux : les chiffons les plus vieux, les plus sales, ils les revendent aux fabricants de papier; les os, ils les cèdent selon leur qualité, aux tourneurs ou aux marchands de gélatine; les chiens et les chats morts, ils les dépouillent pour en vendre la peau aux entrepreneurs de fourrures. La feuille de papier parfumé sur laquelle vous écrivez un tendre billet, l'excellent bouillon dont vous vous restaurez en voyage, la fourrure bigarrée qui orne le collet de votre manteau, tout cela, vous le devez peut-être aux chiffonniers. Sans ces hommes dont l'aspect vous dégoûte, vous n'auriez pas une foule d'objets d'une utilité précieuse, d'un luxe comfortable. — Les chiffonniers en détail qui exploitent le coin des rues vendent ensuite le produit de leurs recherches aux chiffonniers en gros qui en font le triage et qui répartissent chaque chose chez chacun des fabricants qui ont besoin des matières premières. Ces chiffonniers en gros sont presque tous extrêmement riches. Un d'eux, demeurant faubourg Saint-Marceau, a marié sa fille, il y a quelques années, à un notaire, et lui a donné trois cent mille francs de dot. — Il y a à Paris une quantité de petits commerces ignorés, et qui, tous, enrichissent ceux qui s'y livrent. Ils ont à redouter peu de concurrence, parce que peu d'hommes veulent les entreprendre, quoiqu'ils soient fort honorables; mais il est des habitudes et des contacts qui effraient l'homme qui a reçu de l'éducation et qui s'est frotté à la bonne compagnie.

Plus ces industries paraissent ignobles, et moins elles ont de concurrence à redouter. — Néanmoins nos spéculateurs commencent à trouver, comme Vespasien, que l'argent n'a pas de mauvaise odeur. Autrefois la ville de Paris payait un droit à l'entrepreneur chargé de l'enlèvement des boues, elle en reçoit aujourd'hui une forte rétribution. Le résidu des latrines est vendu (160,000 f.) à un fermier dont le commerce et la fortune sont à l'abri de toutes chances des révolutions, car la poudrette qu'il fabrique, puissant engrais pour l'agriculture, a un débit assuré dans toute la France.

ESCROCS. — Nous ne disons rien de ces escrocs de bas étage dont l'industrie consiste à enlever, dans la foule, une montre ou un mouchoir; misérables uniquement justiciables de la police correctionnelle qui, chaque jour, en envoie une douzaine en prison. — Ce qu'on remarque à Paris, plus encore que dans les autres capitales, ce sont les escrocs de bon ton. Vêtus élégamment, doués d'excellentes manières, le matin ils se lancent dans les affaires et les entreprises. Avez-vous un cheval à vendre, ils sont chargés d'en acheter un pour un étranger fort riche; voulez-vous vous défaire de quelques pièces de vin de Bordeaux, ils s'en arrangeront pour eux-mêmes; et ils vous paient en billets recouverts de sept ou huit signatures dont aucune n'est fausse, mais dont pas une ne vaut un sou. Le soir, on retrouve les mêmes hommes dans les salons brillants de la noblesse et de la finance. Ils accaparent les tables de jeu; et adroits à manier les cartes et à faire sauter la coupe, ils dévalisent tous les joueurs qui se risquent à faire leur partie. Jamais seuls, toujours appuyés par des compères, il est rare qu'ils se laissent connaître, et plus rare encore qu'on puisse les prendre sur le fait. Cela cependant est arrivé cette année; et les tribunaux nous ont offert le triste spectacle de jeunes gens bien nés, traduits en justice pour avoir exercé cette ignoble industrie.

JEUX, FÊTES PUBLIQUES, ETC.

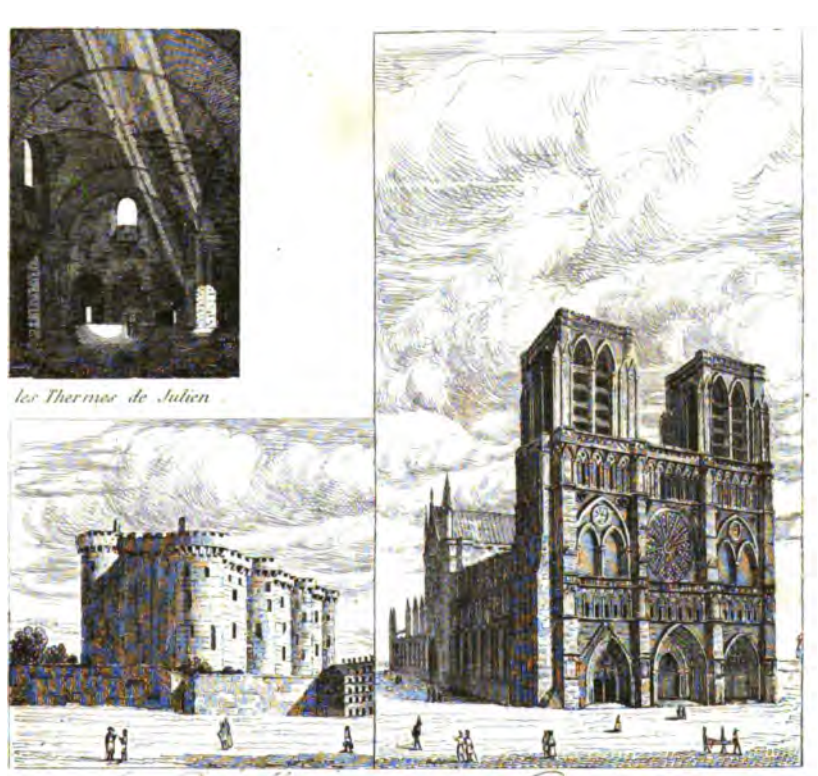
LE BOEUF-GRAS. — C'est un usage bien antique que celui de promener un bœuf par les rues durant les trois derniers jours du carnaval. Les solennités qui accompagnaient l'entrée du dieu Apis dans la capitale de l'Égypte, se sont en quelque sorte perpétuées dans la pompe et la magnificence que déploient les bouchers de Paris pour la promenade du Bœuf-Gras. Leur sollicitude se porte d'abord sur les dimensions de l'animal; on le choisit dans une espèce de concours où tous les départements circonvoisins, fameux par leurs pâturages, viennent se disputer l'honneur de fournir le héros de la fête. On en a vu qui pesaient près de 7000 livres. Ce prépondérant personnage marche au son d'une musique harmonieuse, escorté de sauvages armés de massues, de guerriers avec des lances ornées de banderolles, de Turcs couverts de riches turbans et de magnifiques pelisses. Sur le dos du héros de la fête, était autrefois juché un joli enfant, que son arc, son bandeau et ses ailes faisaient reconnaître pour l'Amour; mais par crainte de voir se renouveler de funestes accidents, on place maintenant l'enfant sur un char de triomphe où sont assis divers personnages allégoriques dont le costume éclatant ajoute à la splendeur du cortége. Le Bœuf-Gras, dans ce superbe appareil, est d'abord conduit chez le roi, ensuite chez les ministres, puis chez les principaux fonctionnaires et habitants de la capitale. Des applaudissements, des honneurs, des gratifications surtout marquent toutes les stations de ce pompeux trajet, qui, commencé par un palais, aboutit à un abattoir!

JOUTES SUR L'EAU. — Ce divertissement figure souvent dans les programmes des fêtes publiques. Des barques, ornées de couleurs différentes, se dirigent les unes contre les autres; des mariniers, diversement costumés, debout sur la proue, cherchent, au moyen de lances sans pointes, à se précipiter mutuellement dans la rivière. Ceux qui essuient le choc sans tomber sont proclamés vainqueurs, aux acclamations des spectateurs rassemblés en foule sur les deux rives.

JEUX DE PAUME ET DE BOULE. — Il fut un temps où le *jeu de paume* était en vogue; c'était le divertissement



Hôtel et Porte de Nesle.



les Thermes de Julien.

La Bastille.

Notre Dame.

PARIS

Ses Accroissemens
et ses Enceintes
aux différentes époques
depuis son origine jusqu'à nos jours.

1 Lutece. Cité
2 Enceinte sous Louis VI le Gros.
3 Enceinte sous Philippe II Auguste.
4 Enceinte sous Charles V et Charles VI.
5 Enceinte sous Louis XIII
6 Accroissement sous Louis XIV
7 Accroissement sous Louis XV
8 Enceinte sous Louis XVI
9 Enceinte sous Louis XVIII

Dressé par Monin

Gravé par Rambos et Laguillermie, rue des Noyers N° 56.

des grands seigneurs, à l'époque où il y avait des grands seigneurs, et comme la ville imitait la cour, on comptait à Paris plusieurs établissements consacrés à ce salutaire exercice. En 1820, il y en avait encore quatre; la prédilection du duc de Berry pour le *jeu de paume* l'avait presque remis à la mode dans une certaine classe de la société. Depuis la mort de ce prince, ces établissements sont tombés. Aujourd'hui la paume ne se joue guère qu'en plein air sur une place disposée à cet effet aux Champs-Élysées; on se sert en général de la raquette pour renvoyer la balle. Des parties à la main nue ou armée de gants, sont quelquefois organisées par des Basques et des Picards, qui aiment à faire revivre dans la capitale les souvenirs de leur pays. — Le *jeu de boule* possède, dans le même lieu, divers emplacements destinés à son usage. Les joueurs dirigent leurs boules vers une autre boule jetée à une certaine distance; l'adresse consiste à profiter des accidents de terrain pour se rapprocher le plus possible de celle qui marque le but. Cet amusement, essentiellement pacifique, est le partage de quelques bourgeois auxquels leur âge interdit des plaisirs moins bruyants. Aussi l'a-t-on surnommé le *jeu des sages.*

PROMENADES. — Les *Champs-Élysées* furent plantés en 1670, par Colbert, sur un terrain de 40 arpents environ; son allée principale, longue de 1000 à 1200 toises, part de l'Arc de Triomphe ou de l'Étoile, et se termine à la place Louis XV, par deux belles statues de Coustou représentant des écuyers qui retiennent des chevaux fougueux. Le grand carré de Marigny, sert de principal théâtre aux fêtes publiques.

C'est aux Champs-Élysées que la promenade de Long-Champ est aujourd'hui circonscrite. L'usage de cet agréable pèlerinage remonte aux premières années du XVIIIe siècle. Les curieux se portaient alors en foule vers l'abbaye de Long-Champ, au fond du bois de Boulogne, attirés par les voix des religieuses qui, les mercredi, jeudi et vendredi saints, chantaient les ténèbres et les lamentations. Ce voyage devint une mode qui, bien que l'objet en ait changé, s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

JARDINS PUBLICS. — Outre les jardins des Plantes, des Tuileries, du Luxembourg et du Palais-Royal, la capitale possède encore d'autres établissements consacrés à la promenade et aux fêtes. Les jardins de *l'École de Pharmacie*, de *Mousseaux*, de *Tivoli*, de la *Chaumière* et le *Wauxhall d'été* sont les plus remarquables. Il faut mentionner aussi le jardin de la Place-Royale, où une statue assez médiocre, de Louis XIII, en marbre blanc, a remplacé une gerbe d'eaux jaillissantes du plus pittoresque effet.

BALS PUBLICS. — Il y en avait jadis pour toutes les classes et pour toutes les fortunes; mais la mode a proscrit dans la société l'usage d'aller s'y amuser. C'est tout au plus si elle permet encore une courte visite aux bals champêtres du Ranelagh ou de Sceaux. Tivoli, qui était autrefois le rendez-vous de la bonne compagnie, est devenu depuis long-temps le lieu de prédilection des grisettes, des femmes entretenues et des commis-marchands. Le *Jardin-Beaujon*, les *Montagnes-Russes* ont vécu peu de temps, leurs beaux jours ont duré quelques semaines.

Maintenant il n'existe de *bals publics* que pour le peuple, et ceux-là font de très bonnes affaires. A chaque barrière de Paris, on trouve plusieurs de ces établissements, nommés *guinguettes;* l'été on y danse dans un jardin, l'hiver dans une grande salle; à l'entour sont des tables où ceux qui ne dansent pas boivent et mangent. Un orchestre, qui paraît d'autant meilleur qu'il est plus bruyant, y couvre tous les cris et y dissimule tous les tumultes. C'est là que, malgré la surveillance de la police, on voit de ces contre-danses populaires dont l'abandon dans les poses et la vivacité dans la pantomime surpassent toutes les libertés qui caractérisent le fandango castillan.

Il est un bal public exclusivement réservé aux étudiants; c'est celui de *la Chaumière*, situé sur le boulevart Mont-Parnasse. Les élèves en droit, en médecine, et les petites ouvrières du Pays latin desservent ce lieu de plaisir où, le dimanche, le lundi et le jeudi, règnent la gaîté folle et l'amour sans façons.

ÉTABLISSEMENTS IMMORAUX.

LOTERIE. — Cet impôt déguisé a été justement stigmatisé par tous les amis de l'humanité; il est d'autant plus immoral qu'il pèse principalement sur les classes pauvres et enlève aux ouvriers une partie du salaire nécessaire à la subsistance de leurs familles. Une ordonnance royale de 1829 a supprimé ce jeu funeste dans vingt-huit départements et a fixé le minimum des mises à 2 fr. — C'était transiger avec le vice. On a senti depuis qu'une demi-mesure ne remédiait pas au mal, et que tout ce qu'il était possible d'accorder aux besoins du Trésor, c'était d'arriver graduellement à la suppression totale de la loterie. La loi des finances de 1831 y a pourvu par un article qui dispose que la loterie sera entièrement supprimée en 1836. — On se fera une idée du ravage que produit la loterie dans les familles, si l'on considère que le nombre des mises a été en 1831 de 5,831,000 et en 1832 de 5,195,000. Ces mises représentent une somme de 32,000,000 f., dans laquelle Paris seul figure pour 12,500,000 fr., capital énorme détourné tous les ans de ses voies naturelles! Et que revient-il au Trésor pour se livrer à cette coupable industrie? En retranchant de 32 millions 22 millions pour les lots gagnants et 1,821,700 fr. pour les frais de service, on trouve que l'État se fait croupier pour un bénéfice net de 8,178,300 fr.

MAISONS DE JEUX. — L'existence des maisons de jeux, est sans doute un outrage à la morale publique. Ce sont d'effroyables repaires, mais leur existence dans une ville comme Paris, où tant d'ignobles passions fermentent sans cesse, est un mal nécessaire. Si la police n'autorisait pas quelques-unes de ces maisons, sur lesquelles elle peut toujours exercer une active surveillance, il s'en ouvrirait de clandestines en nombre bien plus considérable, où son action n'aurait souvent aucun accès et où les dupes resteraient livrés sans défense à la *probité* des fripons.

En réduisant à six les maisons de jeux ouvertes au public (car le *Cercle des étrangers*, où tout le monde n'est pas admis, ne peut être compté dans ce nombre) et en élevant à cinq francs au lieu de deux francs, le taux de chaque mise, l'administration a fait tout ce qu'il était possible de faire (sauf la suppression) pour en diminuer le danger. — Les jeux sont affermés à un entrepreneur qui paie à la ville de Paris une redevance de plusieurs millions (la ville verse à l'État 5,500 fr.) et qui est tenu en outre au service de plusieurs pensions qui se montent à une forte somme. — En joignant cet énorme chiffre aux frais immenses de chaque maison et aux bénéfices considérables de l'entrepreneur, on pourra juger que d'argent vient s'engloutir dans cet abîme qu'on nomme maison de jeux.

Quel que soit le motif de nécessité publique qui les fasse tolérer, on ne peut se dissimuler que leur existence ne soit formellement reprouvée par nos lois. On a raconté à ce sujet, il y a quelques années, une anecdote qui doit naturellement trouver place ici.

Un homme vivait à Paris, sans moyens d'existence connus, et faisant néanmoins une grande dépense. Il est mandé chez le préfet de police. « Je vous ai fait venir, monsieur, pour vous prier de « me faire connaître vos moyens d'existence. — De quel droit « me faites-vous cette question? — Comme magistrat chargé de « la police de Paris. — Sans admettre que ce titre soit suffisant, je « veux bien vous répondre. Eh bien! monsieur le préfet, je joue « et je gagne. — Oh! pour cela c'est un peu fort; toutes les « chances sont calculées en faveur du banquier, et il est mathéma- « tiquement prouvé que les joueurs doivent perdre; pourriez-vous « me dire comment vous faites pour gagner? — Et vous, mon- « sieur le préfet, s'il y a des maisons de jeux où toutes les « chances sont calculées en faveur du banquier, où il est ma- « thématiquement prouvé que les joueurs doivent perdre, pour- « riez-vous me dire comment vous, magistrat chargé de la police, « vous laissez subsister de pareils établissements? » — L'anecdote ne dit pas quelle fut la réponse du préfet, mais son interlocuteur rentra chez lui et y vécut désormais à sa guise, sans avoir à subir de nouvelles questions de la police.

FILLES PUBLIQUES. — Cette autre plaie honteuse des sociétés modernes, cet exutoire nécessaire des grandes villes est soumis encore à l'utile surveillance de la police. Les malheureuses que le vice ou la misère a réduites à demander à la débauche, des ressources que le travail ne leur eût pas toujours données, reçoivent en échange du tribut qu'elles paient à l'administration une carte qui est pour elle comme une patente pour exercer leur immorale pro-

fession. Leur nombre se monte à 12,000, dont 3,000 inscrites; le moyen le plus efficace de le diminuer serait d'appliquer les femmes à tous les travaux qu'il leur est possible d'exécuter et d'augmenter pour elles le prix des salaires qui est évidemment hors de proportion avec les besoins les plus modérés de la vie ordinaire.

VARIÉTÉS.

BAINS PUBLICS. — L'usage des bains publics fut apporté dans les Gaules par les Romains; il se répandit promptement; et plus tard, en France, le bain devint un accessoire obligé de tous les plaisirs. Jusqu'au XVe siècle, en invitant quelqu'un à dîner, il était de l'honnêteté d'offrir le bain avant le repas; et la maîtresse de la maison partageait le sien avec la personne qu'elle voulait honorer. Paris était alors rempli de baigneurs étuvistes, et les deux rues des Vieilles-Étuves ont pris leurs noms des bains qui y existaient. La cérémonie du bain était une de celles qu'on observait à la réception d'un chevalier.

C'est de 1760 à 1765 qu'on éleva des bains particuliers sur la rivière. L'établissement que Vigier fit construire au bas du Pont-Royal est de 1801; il fut achevé en 40 jours.

Aujourd'hui chaque quartier de Paris a ses établissements de bains; on cite parmi eux les *bains Chinois*, les *bains Turcs*, ceux de *Tivoli* et de la *pompe à feu de Chaillot*. Mais, il convient de placer au premier rang les *Néothermes*, établissement magnifique où l'on trouve toutes les sortes de bains adoptés en Orient.

Paris possède en outre plusieurs écoles de natation. Celle qui se trouve à la pointe de l'île Saint-Louis fut fondée en 1785 par le sieur Turquin. On en voit une autre plus considérable au bas du quai d'Orsay, et une (pour les dames) auprès du Pont-Royal.

Il existe auprès du *Pont-au-Change* un établissement de bains chauds et froids spécialement consacré aux ablutions religieuses des Juifs.

PANORAMAS, ETC. — Les panoramas sont des tableaux circulaires au centre desquels le spectateur est placé, et d'où il embrasse facilement l'universalité des objets représentés à sa vue. L'illusion, pour une personne non prévenue, est telle, qu'elle peut se figurer être transportée sur le lieu même de la scène : on attribue l'invention des panoramas à Robert Fulton, peintre anglais. Prevost, artiste français distingué du XIXe siècle, les a perfectionnés. C'est à lui que l'on doit la représentation de quelques grands événements de l'empire, *Wagram*, l'*Entrevue de Tilsit*, etc., et des grandes villes de l'Europe et de l'Amérique, *Athènes*, *Rome*, *Constantinople*, *Rio-Janéiro*, etc. Deux localités étaient affectées à l'exhibition des panoramas : la première, sur le boulevart Montmartre, au passage dit des Panoramas; la seconde, sur le boulevart des Capucines. Ces deux établissements ont été détruits, et Paris serait privé de cette sorte de spectacle, le plus propre à donner une idée complète des vastes paysages et des principales cités étrangères, si l'on ne venait d'ouvrir, rue des Marais-Saint-Martin, un nouveau panorama, consacré à faire connaître *Alger* au peuple parisien. — On annonce la prochaine destruction du bel établissement du DIORAMA, où les talents réunis de MM. Daguerre et Bouton ont successivement reproduit, dans des tableaux animés, les sites les plus remarquables de l'Écosse et de la Suisse. Le Diorama sera un objet de regret pour les amis des arts. — Le NÉORAMA, fondé par M. Alaux, rue Saint-Fiacre, offre le panorama de l'intérieur des édifices, tableau d'une difficile exécution par la nécessité où le dessinateur se trouve de faire paraître droites des lignes projetées sur des surfaces courbes. Tout Paris a pu admirer au Néorama une vue intérieure de la superbe basilique de Saint-Pierre de Rome. — Ç'a été aussi une idée ingénieuse de reproduire dans le PANORAMA VOYAGEUR (établi par M. Mazzara, rue de Provence), la série mouvante des aspects qui attirent les regards d'un voyageur immobile dans un vaisseau filant avec vitesse sur une mer tranquille. M. Mazzara a ainsi fourni aux Parisiens l'occasion de faire sans se déplacer le voyage de Marseille à Alexandrie en Égypte.

PASSAGES. — Il y a trente ans, Paris n'avait encore que des passages sales, étroits, incommodes, privés de jour et d'air. Le *passage des Panoramas* parut une merveille : un toit vitré, des boutiques élégantes, une décoration d'assez bon goût, firent fermer les yeux sur l'exiguité de ce lieu si étroit qu'il est impossible de le traverser sans être arrêté dans sa marche par la foule des oisifs qui s'y pressent.

Le passage des Panoramas n'est plus qu'un édifice fort ordinaire et dont tout le monde reconnaît les inconvénients depuis qu'on a élevé les belles galeries *Vivienne*, *Colbert* et *Véro-Dodat*, celles de l'*Opéra*, *Choiseuil*, etc. D'autres encore, moins brillants mais également utiles, ont été construits dans les quartiers Saint-Denis, Saint-Martin, dans les faubourgs du Temple, Saint-Martin et Saint-Germain, de telle sorte qu'en temps de pluie on peut traverser une partie de Paris à couvert. — Les passages sont favorables pour les magasins d'objets de luxe qui doivent leur vente à leur étalage. On va s'y promener, on s'y donne rendez-vous, on s'y réfugie quand il pleut; nécessairement on s'arrête devant les boutiques et l'on achète un objet de fantaisie devant lequel on eût passé sans y faire attention s'il eût été exposé dans une rue. — A l'exception des cas où une pluie subite y appelle la foule qui abandonne la rue, les passages ne sont remplis qu'à certaines heures de la journée : de cinq à six heures par les jeunes gens qui s'y réunissent pour aller dîner; de sept à huit heures par tous ceux qui, après dîner, viennent y fumer leur cigare ou y attendre l'heure du spectacle, et, enfin, de dix à onze, par ce grand nombre d'individus qui ne veulent rentrer chez eux que pour se coucher et qui, en sortant des autres lieux publics, viennent attendre là, l'heure de regagner leur gîte.

BOULEVART DU TEMPLE. — Ce boulevart, par sa physionomie animée et pittoresque, par la nature de ses habitués et des plaisirs qu'on y trouve et qu'on ne trouve que là, semble un petit pays à part, autour duquel Paris aurait été bâti. — Six théâtres, sans compter les tréteaux des charlatans, sont renfermés dans le court espace qui sépare la rue du Temple de la rue d'Angoulême : ce sont les théâtres de la Gaîté, du Cirque olympique, des Folies dramatiques, de madame Saqui, des Funambules et du Petit-Lazary. Chaque soir, les trois premiers sont remplis par un public dont la physionomie, fortement tranchée, offre un coup d'œil piquant : ici, dans une avant-scène, un jeune homme aux gants blancs, le binocle aux yeux, se montre avec une jeune femme à robe de châli et à cachemire des Indes; deux étages plus haut, à l'amphithéâtre, on reconnaît le type du *gamin* de Paris, la casquette sur l'oreille, les bras nus, les mains sales, mangeant dans l'entr'acte des pommes de terre frites ou des moules cuites à l'eau. — Le contraste est si frappant, les exemples en sont si nombreux, qu'on pourrait croire que les portes et les fenêtres de toutes les maisons de Paris viennent de s'abîmer soudain, et que la grande ville apparaît aux yeux avec son luxe et ses misères. — Quant aux trois derniers théâtres, aucune opposition n'y fait saillie; ils sont exclusivement dévolus à la populace; la bonne compagnie rougirait d'y mettre les pieds.

Au dehors, tout est animé. Dès qu'une pièce vient de finir, chaque théâtre vomit sur la chaussée une foule bruyante et mêlée. Les uns entrent dans les cafés, les autres se rafraîchissent économiquement à la fontaine des marchands de coco; d'autres se contentent de humer l'air; et ce sont des cris aigus : « A la fraîche, qui veut boire ? — Voyez de belles oranges ! — Pains d'épices, sucre d'orge ! » et la voix de basse-taille des vendeurs de contre-marques, et les jurons des claqueurs prêts à se battre pour une pièce de dix sous, prix d'une contre-marque qu'ils viennent de vendre.

Pendant que de ce côté du boulevart du Temple on s'agite si bruyamment, l'autre côté est sombre, paisible, désert. Quelques promeneurs rares, quelques habitants du Marais qui viennent digérer sur les chaises adossées au café Turc, voilà tout ce que l'on y remarque.

Rien n'est plus bizarre que cette physionomie différente des deux parties opposées du boulevart. Un de nos écrivains la compare au visage d'un homme qui ne se serait fait la barbe que d'un côté.

LES DEUX COUSINS.

Les Parisiens ont vu successivement disparaître deux dynasties, l'une fondée par les siècles et l'autre par la gloire, et qui, après leur chute, n'ont été représentées que par deux enfants. En songeant à ces événements, quelle profonde et morale impression n'éprouve-t-on pas ! et combien, relue aujourd'hui, la belle chanson de Béranger qui sert de titre à cet article ne paraît-elle pas une œuvre à confondre l'imagination et la pensée! Ce cri amer de regret, cette exclamation si grave et si pénétrante : *Et cependant je suis à Vienne !* c'était une prophétie !

Dans l'impossibilité de faire un choix au milieu de l'immense foule d'hommes célèbres que la capitale a produits et dont nous pourrons à peine offrir à l'article statistique la liste fort abrégée, nous donnons dans une des planches consacrées à Paris le portrait de ces deux enfants :

Le ROI DE ROME, né à Paris le 20 mars 1811;

Le DUC DE BORDEAUX, né à Paris le 29 septembre 1820.

Le fils aîné de Louis-Philippe est né en Sicile. Le premier des enfants du roi des Français qui soit né en France est S. A. R. le DUC DE NEMOURS, né à Paris le 25 octobre 1814.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département de la Seine.

PARIS. — STATISTIQUE.

SUPERFICIE.

Les différentes superficies de Paris, aux diverses époques de son accroissement, ressemblent à ces cercles formés par la chute d'une pierre dans un bassin tranquille, dont la grandeur va toujours en augmentant et dont les limites sont de plus en plus difficiles à saisir. Voici les calculs qui paraissent les plus certains :

Ire enceinte, sous Jules-César (56 a. av. J.-C.),	44 arp. et qq. perc.	
IIe — sous Julien (350 ans depuis J.-C.),	113	idem.
IIIe — sous Philippe-Auguste (1211),	739	idem.
IVe — sous Charles V et Charles VI (1371),	1284	idem.
Ve — sous François Ier et Henri II (1550),	1414	idem.
VIe — sous Henri IV (1595),	1660	idem.
VIIe — sous Louis XIII et Louis XIV (1605),	3228	idem.
VIIIe — sous Louis XIV et Louis XV (1728),	3919	idem.
IXe — sous Louis XVI (1788),	9858 arp.	3 perch.

Xe, enceinte actuelle, 34,395 hectares, ou 10,060 arp. 77 perch., à 18 pieds la perche.

ÉTABLISSEMENTS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

BANQUE DE FRANCE. — Son origine ne remonte qu'au 14 avril 1803, son organisation a été définitivement complétée le 22 août 1805, son privilége doit expirer en 1843.

Les opérations de la banque consistent : 1° à escompter les effets de commerce; 2° à faire des avances sur les fonds publics; 3° à tenir une caisse de dépôt pour les effets, titres, matières d'or et d'argent, diamants, etc.; 4° à se charger des recouvrements et paiements pour le compte des particuliers et des administrations. —Elle a seule le privilége d'émettre des billets *payables au porteur et à vue*. — Les capitalistes qui ont concouru à l'établissement de la banque ont reçu en échange de leurs valeurs des *actions* qui rapportent un intérêt réglé tous les six mois, et basé sur la masse plus ou moins grande des bénéfices. — Ces actions, qui, comme la rente, sont une matière susceptible d'échange, peuvent être immobilisées par la volonté du propriétaire, et concourir comme des immeubles à la formation de cautionnements ou de majorats. — L'usufruit de ces actions peut être cédé. — L'administration de la banque est confiée à quinze régents, trois censeurs et un gouverneur nommé par le chef de l'État.

CAISSE D'ÉPARGNE. — La création de cet établissement est un des services les plus signalés rendus à la classe ouvrière, puisqu'elle y trouve non-seulement un dépôt assuré pour ses économies, mais encore un moyen de les faire valoir avec fruit. Les dépôts se font les dimanches et lundis à la *caisse centrale* de l'hôtel de la Banque, et dans trois *succursales* (place Royale, rue Garancière et rue Saint-Martin). Ils ne peuvent être moindres de 1 fr. ni excéder 50 fr.; la somme totale au-delà de laquelle on n'est plus admis à faire de nouveaux versements, au même nom, a été fixée à 2,000 fr. L'intérêt est réglé tous les ans à 4 pour 0/0, et ajouté au capital pour reproduire des intérêts. Les dépôts peuvent être retirés, en tout ou en partie, à volonté, en prévenant cinq jours d'avance. — La caisse d'épargne a déjà ouvert plus de cent mille comptes. La classe que cet établissement intéresse a si bien compris son importance et son utilité, qu'il n'est pas de semaine où il ne s'effectue environ 2,000 dépôts. Il résulte, de documents certains, qu'elle a reçu les 22 et 23 septembre dernier (1833), de 2,090 déposants, la somme de 217,099 fr.; savoir :

Caisse centrale	176,400 fr.
Succursale de la place Royale	23,041
Succursale de la rue Garancière	17,658
Total	217,099 fr.

La semaine précédente, 2,395 déposants avaient versé 253,031 fr.

MONT-DE-PIÉTÉ. — Cet établissement, dont le chef-lieu est rue des Blancs-Manteaux, a une *succursale* rue des Petits-Augustins, et vingt-trois bureaux dans les divers quartiers de Paris. Sa destination est de prêter de l'argent sur des objets qu'il reçoit en nantissement. L'emprunteur conserve pendant treize mois la faculté de dégager ces objets; après ce temps, ils sont vendus aux enchères publiques, et le *boni*, s'il y en a, est mis en réserve pour être compté à l'ancien propriétaire. Les prêts roulent annuellement sur environ 1,200,000 articles, et s'élèvent à 20,000,000 de fr; mais comme le séjour moyen des articles en magasin n'est que de sept mois et demi, la somme constamment prêtée est seulement de 11 à 12,000,000 de fr. Le capital du Mont-de-Piété est de 16,250,000 fr., qui se composent de cautionnements, de fonds versés à titres de placements temporaires, et surtout de fonds empruntés, sur billets au porteur, à un an de date. On s'est récrié souvent sur l'énormité des bénéfices réalisés por le *Mont-de-Piété*; mais, d'après les documents officiels que nous avons recueillis, ce reproche provient de l'ignorance, où l'on est généralement, des frais énormes qu'entraîne une administration si compliquée. En effet, un nantissement de 3 fr. occasione 60 cent. de frais divers aussi bien qu'un nantissement de 10,000 fr. — Le nombre des articles de 1 à 10 fr. (en moyenne 5 fr. 21 cent. et demi) est de 797,600 par an; sur lesquels la somme des prêts s'élève à 4,159,762 f. L'administration perçoit 233,987 fr. des emprunteurs, et ses déboursés, tant en frais de régie qu'en paiement d'intérêts, étant de 556,862, elle perd sur cette série d'articles 322,875 fr. — Le nombre des articles engagés presque sans perte jusqu'à 15 fr. et avec bénéfice au-dessus, est annuellement de 309,028; la valeur moyenne de chaque prêt de cette 2e série de 48 fr. 42 cent. L'administration, sur ces articles, avance 14,965,125 fr., pour lesquels elle perçoit 841,786 fr.; mais les frais (invariables à 60 cent.) ne sont plus que de 467,114 fr. 80 cent.

Le bénéfice sur cette série est de.	374,671 fr. 20 c.
La perte sur la série précédente de.	322,875 »
Le bénéfice net est de	51,796 fr. 20 c.

Auxquels, ajoutant le produit du placement du fond de réserve (48,642f.), on trouvera que le total des bénéfices réalisés par l'administration n'excède pas 100,000 fr. pour un recouvrement de fonds de 20 millions. Il est encore à remarquer que ce bénéfice profite aux classes pauvres, puisqu'il est versé dans la caisse des hospices.

MANUFACTURES. — La *Manufacture des Gobelins*, située rue Mouffetard, fut fondée en 1450 par Gilles Gobelin. Jean Glucq et Canaye y importèrent en 1655, avec l'art de fabriquer les tapisseries, celui de teindre les laines et les draps en écarlate. Cinq ans plus tard, Louis XIV la plaça au rang des manufactures royales, et en 1667 la direction en fut confiée au célèbre peintre Lebrun. Cet établissement produit des tapisseries de haute et de basse lice dont les nuances semblent le résultat du pinceau le plus exercé. — Depuis quelques années on y a réuni dans le même local la *Savonnerie* fondée en 1604 par L. Dupont et S. Bourdet, et qui fournit des tapis dans le genre oriental, d'une perfection telle que ceux d'une moyenne grandeur valent jusqu'à 40,000 fr. On voit au Louvre un tapis merveilleux, long de 1300 pieds et composé de 62 pièces, qui provient de cette manufacture.

Manufacture de Sèvres. — Quoique située hors du département de la Seine, elle est tellement liée au commerce de Paris, qu'il nous a paru indispensable de la faire figurer dans ce chapitre. L'édifice qu'elle occupe fut construit vers 1750 par les fermiers généraux, et acquis en 1759 par Louis XV; depuis cette époque la manufacture de Sèvres fait partie des domaines de la couronne.— On y fabrique en *porcelaine dure* toutes les pièces destinées à être exposées à l'action du feu, et en *porcelaine tendre*, les pièces d'ornements et de décoration. — Les produits de cet établissement ont acquis, surtout depuis la révolution, une célébrité dont il est en partie redevable au zèle et au talent de M. Brongniart. Plusieurs peintres distingués, et entre autres M. Isabey, sont attachés à la manufacture de Sèvres. — Il y a dans l'établissement trois collections des plus complètes: l'une se compose de toutes les porcelaines étrangères, l'autre de toutes les porcelaines et faïences de France; la troisième est une collection des modèles de vases, de services, de statues, etc., confectionnés dans la manufacture de Sèvres depuis sa fondation.

Manufacture Royale des tabacs. — Elle est située sur le quai d'Orsay. C'est là que l'Etat a placé le centre de ses opérations pour l'exploitation d'un monopole qui le constitue à la fois négociant, fabricant et détaillant. La vente de ses produits lui procure

67,989,000 fr. de recette, desquels il faut déduire 23,044,510 fr. pour achats de matières premières et frais de diverses natures. L'Etat débite sa marchandise au moyen d'entrepositaires commissionnés, dans presque toutes les localités populeuses de la France; on en compte 430 dans la ville de Paris. — Ce monopole n'a pas seulement l'inconvénient de transformer le gouvernement en trafiquant, il nuit encore à l'industrie commerciale des particuliers, en la privant d'une de ses branches, et a l'industrie agricole en interdisant aux propriétaires la libre disposition de leurs terrains; car, il faut pour planter du tabac une autorisation spéciale, souvent difficile à obtenir.

CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS. — La Convention décréta cet utile établissement sur la proposition de l'abbé Grégoire. Il fut placé dans les vastes bâtiments de l'abbaye Saint-Martin. Le Conservatoire est divisé en plusieurs salles, au rez-de-chaussée et au premier étage, où sont distribués par catégories les modèles des instruments et machines employés par l'agriculture et l'industrie, ainsi que de toutes les autres inventions créées par le génie de la mécanique. A cette collection est jointe une bibliothèque contenant principalement des livres, gravures et dessins relatifs aux arts et métiers. — On a eu depuis quelques années l'heureuse pensée d'ouvrir au Conservatoire des cours gratuits pour les ouvriers; les professeurs les plus distingués y enseignent les éléments des sciences dans leur application aux arts.

IMPRIMERIE ROYALE. — La destination de cet établissement est de publier les actes du gouvernement et les documents officiels de l'administration. Il publie en outre les ouvrages dont l'impression gratuite est accordée sur la décision d'un comité spécial. — Les dépenses annuelles de l'imprimerie Royale sont évaluées à 1,852,370 fr., et ses recettes à 2,048,000 fr. — Cet important établissement est dans les attributions du ministre de la justice. — Ce n'est qu'à l'imprimerie Royale qu'il est possible de faire exécuter les ouvrages qui ont besoin des caractères orientaux. Le zèle et la science de ses correcteurs et des personnes qui s'y occupent des travaux matériels de l'imprimerie en font un établissement sans égal en Europe.

ABATTOIRS. — Les anciennes boucheries de Paris contenaient chacune, pour la plupart, un abattoir particulier. Cet usage était souvent la cause d'accidents graves : plus d'une fois des bœufs, échappés à la massue qui devait les frapper, ont porté la mort et l'effroi au milieu d'une foule sans défense.

En 1809 Napoléon ordonna que l'abattage des animaux eût lieu à l'avenir dans de grands établissements situés près des barrières, et fixa à cinq le nombre des abattoirs publics, qui est aujourd'hui de sept, et dont la location produit à la ville environ 900,000 fr.

ÉGOUTS. — Hugues Aubriot, prevôt de Paris, sous Charles V, fut le premier qui creusa des canaux pour procurer l'écoulement des eaux stagnantes. L'ancien lit du ruisseau de Ménil-Montant offrit un canal naturel à cet écoulement; on le nomma et on le nomme encore le *Grand-Égout*. C'est là que le ruisseau qui traversait Paris a disparu. Il se vide dans la Seine à Chaillot. — D'autres égouts particuliers se déchargent dans cet égout principal. Quelques-uns seulement étaient couverts de maçonnerie. — En 1605 François Miron, prevôt de Paris, fit voûter à ses dépends l'*égout du Ponceau* depuis la rue Saint-Denis jusqu'à la Porte-Saint-Martin. Ses successeurs n'apportèrent pas le même zèle pour la salubrité publique. Les égouts étaient encombrés d'immondices qui corrompaient l'air; à diverses reprises on en ordonna le nettoiement. En 1663 la longueur totale des égouts voûtés était de 1207 toises et celle des égouts decouverts de 4121 toises. Dans le XVIIIe siècle l'administration s'occupa sérieusement de cette partie de la police. En 1714 on répara l'*égout de la Vieille rue du Temple*; en 1718 on reconstruisit celui de la *rue Saint-Louis*. — Le creusement d'un *grand égout* entre le Calvaire et le Ponceau de Chaillot fut projeté en 1722; mais les travaux n'en commencèrent qu'en 1737 et furent terminés en 1740. — La partie inférieure de l'*égout Montmartre* fut voûtée en 1734; on exécuta celui de l'*Ecole-Militaire* et ceux de la *rue Saint-Florentin* et de la *place Louis XV* en 1754. Les égouts qui contournent le Palais-Royal datent de l'époque où fut construit cet édifice. — Maintenant tous les égouts de l'intérieur de Paris sont, dans toute leur longueur, revêtus de maçonnerie et voûtés. L'étendue des égouts de Paris et de leurs embranchements était en 1830 de 26,010 mètres, savoir :

Dans la partie septentrionale de Paris	21,020 mètres.
méridionale	4,708
Iles de la Cité et Saint-Louis	282

Elle s'est accrue par de nouveaux travaux en 1831 et 1832.

EAUX CLARIFIÉES. — On connaît l'effet des eaux de Paris sur les étrangers. Ces eaux chargées de matières animales et végétales en dissolution sont, quoique d'une excellente qualité, presque toujours impures. Mais un vaste établissement a été créé pour les clarifier. Il fournit de l'eau à domicile dans tous les quartiers de Paris. Cette eau est épurée avec des filtres de charbon.

Des expériences publiquement faites ont prouvé que l'eau la plus infecte et la plus noire sortait de ces filtres au bout de quelques instants aussi pure et aussi agréable à boire que l'eau de source.

RÉVERBÈRES. — L'éclairage si brillant et si économique de M. Bordier-Marcet n'est pas adopté à Paris. On se sert encore des sombres et tristes réverbères qui avec les pavés ont joué un rôle dans la révolution de juillet. — Les rues de la capitale ont commencé en 1666 à être éclairées pendant neuf mois de l'année, les huit jours de lune exceptés, par des lanternes garnies de chandelles. En 1729, on comptait 5772 de ces lanternes. M. de Sartine, lieutenant général de police, conçut l'idée de proposer une récompense a celui qui trouverait la meilleure manière d'éclairer Paris, au jugement de l'Académie des Sciences, en combinant la clarté et la facilité du service. De là est résulté l'éclairage par le moyen de lanternes à réverbères et à lampes. Ces lanternes que nous nommons aujourd'hui réverbères seraient depuis long-temps remplacées par des appareils plus parfaits, si la ville n'en possédait pas un grand nombre qu'elle veut utiliser.

OMNIBUS. — On comprend sous ce mot toutes ces voitures qui depuis un petit nombre d'années transportent les habitants de Paris d'un quartier à l'autre, moyennant 30 centimes de rétribution par personne. Elles sont au nombre de 240 et contiennent 15 places chacune (les Tricycles seuls en contiennent 17). Il part un omnibus de 10 en 10 minutes de tous les points principaux de la capitale; chaque voiture se rend à sa destination en suivant une ligne tracée par l'autorité; les diverses entreprises correspondent entre elles et se transmettent leurs voyageurs; en sorte que pour 30 centimes on peut être voituré d'une extrémité de Paris à l'autre. L'idée de ce moyen économique et commode de communication n'est pas nouvelle; elle fut conçue par l'auteur des *Lettres provinciales*, le célèbre Pascal; mais elle ne pouvait être réalisée avec fruit que dans une époque comme la nôtre où la multiplicité des affaires exige des déplacements continuels et où il faut aller vite à la fortune sous peine de ne jamais l'atteindre. — On a calculé que la recette de la totalité des voitures-omnibus s'élève journée moyenne à 16,800 fr. — Le nombre des chevaux employés à leur service est d'environ 750. — Le nombre des personnes qu'elles utilisent dépassent 700 (employés, conducteurs, cochers, palfreniers, etc.) — Depuis peu de temps, on distribue à une certaine heure de la journée et dans la plupart des voitures en circulation, un journal *gratis*.

POPULATION A DIVERSES ÉPOQUES.

En 1313 (d'après Dulaure) la population de la capitale, y compris les faubourgs, était de	49,119 habit.
En 1474 (d'après le même)	150,000
En 1590 (à cette époque 12,200 pauvres)	200,000
En 1719	509,640
En 1762	576,630
En 1791	610,620
En 1817	713,765
En 1820	713,966
En 1827	890,431
En 1831 (dernier recensement officiel)	774,338
En 1833 (suivant des documents positifs)	786,000

POPULATION PAR ARRONDISSEMENTS.

La population constatée dans le dernier recensement officiel est répartie comme il suit :

1er arrondissement	67,918 habit.
2^{e}	74,995
3^{e}	50,167
4^{e}	45,353
5^{e}	67,951
6^{e}	81,189
7^{e}	59,608
8^{e}	73,493
9^{e}	42,712
10^{e}	83,422
11^{e}	56,572
12^{e}	77,866
Total	774,338

Le nombre des électeurs des 12 arrondissements est de		13,636
Celui de l'arrondissement de Sceaux	579	1,229
Celui de l'arrondissement de Saint-Denis	650	
Total des électeurs du département		14,865
Le nombre des jurés non électeurs est de		1,994
Le total des habitants du département aptes à remplir les fonctions de jurés est de		16,859

MOUVEMENT DE LA POPULATION.

MARIAGES. En 1831, le nombre a été,

Entre garçons et filles, de.	5,382
— garçons et veuves.	859
— veufs et filles.	698
— veufs et veuves.	215
Total.	6,654

NAISSANCES.

A domicile. En mariage, garçons.		9,430	18,485
	filles.	9,055	
Hors mariage, garçons.		2,554	4,954
	filles.	2,400	
Aux hôpitaux. En mariage, garçons.		320	667
	filles.	347	
Hors mariage, garçons.		2,812	5,424
	filles.	2,612	
Total.			29,530

Le nombre des naissances par sexe est donc:

Garçons.	15,116	29,530
Filles.	14,414	

ENFANTS NATURELS. Dans ce nombre celui des *enfants naturels* est:

1° Pour les *enfants naturels reconnus à leur naissance*, de

Masculins.	1,156	2,205
Féminins.	1,049	

2° Pour les *enfants naturels non reconnus*, de

Masculins.	4,210	8,173
Féminins.	3,963	
Total.		10,378

RECONNAISSANCES ET LÉGITIMATIONS. Le nombre des reconnaissances et légitimations d'enfants naturels, postérieurement à leur naissance, et non compris dans les naissances ci-dessus, a été en 1831:

Par actes de célébration de mariage.	Masc.	477	948
	Fém.	471	
Par actes postérieurs à la naissance.	Masc.	76	151
	Fém.	75	
Total.			1,099

DÉCÈS.

Age.	*Sexe.* Masculin.	Féminin.	*Total.*
De la naissance à 3 mois.	1,994	1,567	3,561
De 3 mois à 6 mois.	253	241	494
De 6 mois à 1 an.	418	434	852
Total de la 1re année.	2,665	2,242	4,907
De 1 à 2 ans.	800	766	1,566
De 2 à 3 ans.	489	476	965
De 3 à 4 ans.	314	330	644
De 4 à 5 ans.	237	244	481
De 5 à 6 ans.	164	170	334
De 6 à 7 ans.	153	138	291
De 7 à 8 ans.	108	96	204
De 8 à 9 ans.	76	86	162
De 9 à 10 ans.	65	58	123
De 10 à 15 ans.	210	269	479
De 15 à 20 ans.	391	365	756
De 20 à 25 ans.	1,385	663	2,048
De 25 à 30 ans.	686	684	1,370
De 30 à 35 ans.	531	683	1,214
De 35 à 40 ans.	383	515	898
De 40 à 45 ans.	320	480	800
De 45 à 50 ans.	397	441	838
De 50 à 55 ans.	407	490	897
De 55 à 60 ans.	392	520	912
De 60 à 65 ans.	528	622	1,150
De 65 à 70 ans.	556	655	1,211
De 70 à 75 ans.	567	723	1,290
De 75 à 80 ans.	460	695	1,155
De 80 à 85 ans.	241	397	638
De 85 à 90 ans.	112	175	287
De 90 à 95 ans.	27	38	65
De 95 à 100 ans.	4	7	11
Centenaires.	1	»	1
Sans âges désignés.	13	1	14
Totaux.	12,682	13,029	25,711

Ce nombre total se divise ainsi qu'il suit:

A domicile.	Masc.	7,085	15,220
	Fémin.	8,135	
Aux hôpitaux civils.	Masc.	4,033	8,884
	Fémin.	4,851	
—— militaires.	Masc.	1,529	1,531
	Fémin.	2	
Dans les prisons.	Masc.	35	76
	Fémin.	41	
Total.			25,711
Il convient d'y ajouter			
Déposés à la morgue.	Masc.	219	285
	Fémin.	66	
Total.			25,996

Et, en outre dans l'année, le nombre des enfants morts-nés a été de

Masculins.	954	1,709
Féminins.	755	

PETITE-VÉROLE. Le nombre des personnes qui sont mortes de la petite-vérole s'élève à 482, dont seulement 200 filles. — L'âge des décédés est de la naissance jusqu'à 35 ans. 6 seulement étaient plus âgés. — La plus grande mortalité a été dans la première année, qui compte 200 décès.

On a remarqué que dans les arrondissements où la population est plus riche et plus instruite, le nombre des vaccinations est proportionnellement plus grand et celui des décès moindre par conséquent. Ainsi, le 3e arrondissement n'a eu que 3 décès, et le 2e arrondissement 7, tandis que le 10e arrondissement en compte 115 et le 12e arrondissement 114.

SUICIDES.

L'examen de 9,000 procès-verbaux relatifs aux suicides qui ont eu lieu à Paris depuis 1796 jusqu'en 1830, a fait reconnaître: 1° que le suicide philosophique ou prémédité a lieu pendant la nuit, et un peu avant l'aurore; 2° que le suicide accidentel a lieu pendant le jour, parce que c'est alors que se développent les causes occasionelles, les nouvelles fâcheuses, les pertes au jeu, l'intempérance, etc.—A chaque âge, l'homme fait choix de moyens particuliers pour se donner la mort. Les jeunes gens et les hommes dans la force de l'âge ont généralement recours aux armes à feu, les enfants et les vieillards périssent le plus communément par la suspension. Voici un tableau des modes de suicide le plus en usage aux différents âges:

	Armes à feu.	*Suspension.*
De 10 à 20 ans.	61	68
De 20 à 30.	283	51
De 30 à 40.	182	94
De 40 à 50.	150	188
De 50 à 60.	161	256
De 60 à 70.	126	235
De 70 à 80.	35	108
De 80 à 90.	2	0
	1,000	1,000

Le nombre moyen annuel des suicides est de 300.

Des documents authentiques recueillis par la préfecture de la Seine ont établi que sur 511 suicides reconnus

65 ont eu lieu par des chutes graves volontaires.
66 — par strangulation.
45 — par l'emploi d'instrum piquants, tranchants, etc.
48 — par les armes à feu.
31 — par empoisonnement.
86 — par asphyxie avec le charbon.
170 — par submersion ou noyade.

Et dans ce même nombre de 511,

100 avaient pour cause les passions amoureuses, querelles et chagrins domestiques.
148 — les maladies, dégoût de la vie, faiblesse ou aliénation d'esprit.
69 — la mauvaise conduite, jeu, loterie, etc.
100 — la misère, perte de place, dérangement d'affaires.
94 — des motifs inconnus.

CHOLÉRA. (1)

L'année 1832 fut marquée par les ravages du choléra-morbus. L'invasion de cette terrible maladie eut lieu à Paris en mars et ne se termina qu'en septembre, après avoir duré 189 jours. Le fléau parut un instant, au mois de juin, perdre de son intensité; mais bientôt il reprit son caractère meurtrier.— Sa durée totale peut se diviser en deux périodes, celle de l'invasion (88 jours), et celle de la recrudescence (101 jours). Pendant l'épidémie, la capitale présentait l'aspect le plus lugubre; dans les rues, les convois succédaient aux convois; le deuil et la consternation étaient dans toutes

(1) En donnant dans la feuille consacrée à *Paris moderne* (t. III, p. 105-109) des détails statistiques sur la ville de Paris, et que nous devions à l'obligeance d'un des membres de la commission chargée par le gouvernement d'écrire l'*Histoire du choléra-morbus dans la capitale*, nous pensions que cet ouvrage avait été publié, nous étions dans l'erreur: il ne paraîtra, suivant toute apparence, que vers la fin de l'année 1833. — Les renseignements que nous avons donnés ne peuvent que faire désirer avec une plus vive impatience la publication de ce beau travail, dont s'occupent les savants distingués qui composent la *commission de statistique du choléra*, MM. Benoiston de Châteauneuf, Villermé, Villot, Parent du Châtelet, Chevalier Millot, Petit, Pontonnier, Léon Devaux et Trébuchet.

les familles. Cependant on a beaucoup exagéré le nombre des décès causés par le choléra : le tableau suivant en offre le chiffre exact.

1re *période. — Invasion de l'épidémie.*

Mars	90 morts.	13,901 morts.
Avril	12,733	
Mai	812	
Juin (jusqu'au 15)	266	

2e *période.—Recrudescence.*

Reste de juin	602 morts.	4,501 morts.
Juillet	2,573	
Août	969	
Septembre	357	

Total général des morts . . . . . 18,402.

Il faut ajouter à ce nombre la mortalité des maladies ordinaires dont le choléra n'a en rien dérangé le cours. A Paris elle s'élève, en moyenne, à 25,700 par an. La confrontation des registres de l'état civil et des hôpitaux avec ceux des inhumations a établi que la totalité des décès à Paris, du 1er avril au 1er octobre 1832, a été de 32,200. Si l'on défalque de ce nombre celui des 18,402 victimes du choléra, il reste le chiffre de la mortalité ordinaire pour six mois. On doit donc regarder comme un résultat de la frayeur générale l'évaluation qui a porté jusqu'à 40 et 50 mille le nombre des victimes de l'épidémie.

RECETTES ET DÉPENSES.

Les *recettes ordinaires annuelles*, d'après le budget de 1832, sont évaluées comme il suit :

Centimes communaux	511,380 f. 00 c.
Octroi	21,580,000 00
Droits de remise sur les ventes dans les halles et marchés	1,102,012 00
(Poisson d'eau douce 24,483 fr.; — huîtres 56,175 f.; — marée, 204,909 f.; — volaille et gibier 578,398 f.; — grains et farines 36,517 f.; — beurre et œufs 201,530 f.)	
Poids public et mesurage	237,445 00
Grande et petite voiries	69,843 00
Établissements hydrauliques	551,041 00
Caisse de Poissy	1,113,148 00
Abattoirs	894,466 00
Entrepôts	474,922 00
Location de places et abris dans les halles et marchés	202,032 00
(Les marchés affermés sont seulement ceux de *Saint-Germain*, *Beauveau Saint-Antoine*, *aux Chevaux*. — Leur produit est évalué à 106,129 f.)	
Idem d'emplacements sur la voie publique	265,848 00
(Le fermage des chaises sur le boulevart produit 2,376 fr. — Les droits de stationnement des voitures publiques s'élèvent à 238,258 fr.)	
Loyers de propriétés communales données à bail	113,827 00
Ferme-régie des jeux	6,055,100 00
(La bonification éventuelle en sus du prix du bail a été en 1830, de 347,924 fr. 94 c.)	
Expédition des actes de l'État civil	36,846 00
Taxe des inhumations	174,626 00
Concessions des terrains dans les cimetières	716,418 00
Exploitation des voiries	166,000 00
(Cette somme est le produit des matières déposées aux voiries de Bondy et de Montfaucon.)	
Recettes diverses	4,028,281 00
Recettes de l'arriéré	758,003 00
Total des *recettes ordinaires*	39,051,238 f. 00 c.

Les *recettes extraordinaires* sont de 23,262,000 f. savoir :

Subvention du Trésor public pour concourir à l'exécution des grands travaux entrepris en vertu de la loi du 6 novembre 1831	1,000,000 00
Sommes à recevoir sur l'emprunt de quarante millions pour	21,862,000 00
Produit de la revente du mobilier des hôpitaux temporaires établis pour l'épidémie du choléra	400,000 00
Total des *recettes*	62,313,238 f. 00 c.

Les *dépenses facultatives* s'élèvent à 4,552,799 fr. 64 c., savoir :

Bibliothèques, musées, promenades	78,340 00
(Acquisition de livres, 7,800 fr. — *Idem* de tableaux et objets d'art, 50,000 f. — Entretien du palais des Thermes, 1380 fr.)	
Colléges et établissements d'instruction publique	168,000 00
Pensions et secours	14,669 64
Fêtes publiques	240,700 00
Dépenses imprévues	1,000,000 00
Grands travaux neufs	3,051,090 00
(Égouts, 46,677 fr. — Construction de nouvelles écoles, 140,000 fr. — Pavé neuf, 94,635 fr. — Trottoirs, 150,000 fr. — Déplacement de la voirie de Montfaucon, 200,000 fr. — Restauration générale des prisons, 300,000 fr.; etc.)	

Enfin les *dépenses fixes* sont de 13,576,652 fr. savoir :

Arrérages de la dette municipale	3,707,652 00
Tenue des registres de l'État civil	34,000 00
Contribution fonc. des propriétés de la ville	15,000 00
Prélèvements au profit du Trésor	9,820,000 00
(10e des produits de l'octroi, 1,000,000 fr.— Prélèvement sur le bail des jeux, 5,500,000 f. — Abonnements pour la contribution mobilière, 3,200,000 f. — *Idem* pour exemptions de logements militaires, 120,000 f.)	
Total des *dépenses ordinaires*	39,051,237 f. 72 c.

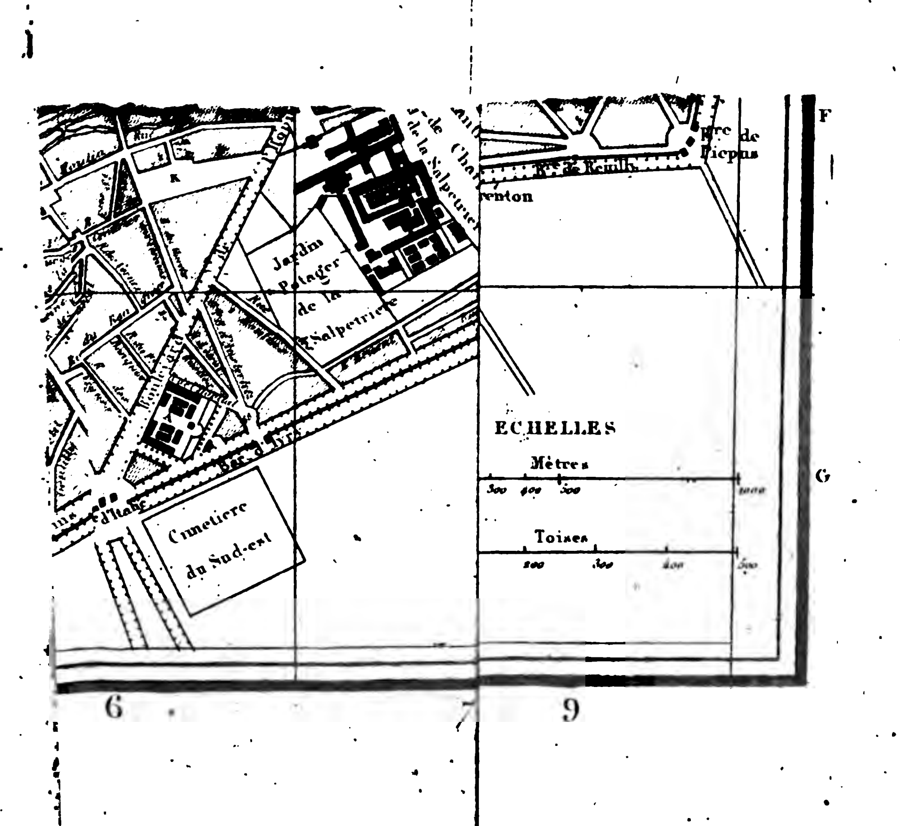
Les *dépenses variables annuelles*, d'après le budget de 1832, se composent des articles suivants :

Préfecture. — Mairie centrale	473,200 f. 00 c.
Mairies d'arrondissements	344,506 00
Frais d'exploitation et de perception	2,482,483 00
Instruction primaire	184,060 00
Cultes	67,276 00
(On trouve dans cette somme pour suppléments et indemnités aux pasteurs protestants, 32,250 fr. — *Idem* au rabbin, 1,500 fr. — Subvention pour frais de la confess. d'Augsbourg, 6,628 fr.)	
Inhumations et cimetières	208,000 00
Garde nationale et services militaires	952,963 00
Grande voirie	528,100 00
Travaux d'entretien	1,347,074 00
(Églises, temples et presbytères, 145,000 fr. — Corps de garde, 30,000 fr. — Pavé, 496,000 fr.)	
Grosses réparations aux édifices communaux	345,049 53
(Maison d'arrêt de la garde nationale 5,787 fr. 53 c.)	
Frais de direction de travaux	174,210 00
Dépenses diverses	191,745 00
Hospices et établissements de bienfaisance	5,500,000 00
Arriéré	749,560 00
Dépenses de la préfecture de la Seine	13,548,176 53
Dépenses portées au budget de la préfecture de police	7,373,609 55
Total des *dépenses variables*	20,921,786 f. 08 c.
Le total des *dépenses ordinaires* est de (voyez plus haut)	39,051,237 f. 72 c.

Les *dépenses extraordinaires* se composent de trois divisions principales et s'élèvent à 23,262,000 fr., savoir :

Engagements à échéance	12,492,205 00
Travaux d'urgence	3,000,000 00
(Egouts, 1,546,000 f. — Assainissement des boulevarts du nord, 523,412 fr. — *Id.* des marchés aux poissons et des Prouvaires, 50,000 fr. — *Id.* du marché à la volaille, 71,000 fr. — Rétablissement des talus du Champ-de-Mars, 80,000 fr.)	
Fonds de réserve	7,769,795 00
(3,258,727 fr. sont affectés aux dépenses imprévues.)	
Total des dépenses	62,313,237 f. 72 c.

Ainsi, en supposant que les recettes se soient trouvés conformes aux évaluations, le budget de la ville de Paris en 1832 aura présenté un excédant de 28 c.


Jardin Potager de la Salpetriere
Cimetiere du Sud-est
renton
ECHELLES
Mètres
Toises
F
G
6
7
9

CONSOMMATION EN 1791.

Liquides.	Vin (le muid de 274 litres)	250,000	muids.
	Vin de liqueur	1,000	id.
	Eau-de-vie	8,000	id.
	Cidre	2,000	id.
	Bière	20,000	id.
	Vinaigre	4,000	id.
	Huile	6,000,000	livres.
Pain.	Fabriqué dans Paris et entré du dehors	206,788,000	id.
Viande.	Bœufs (pesant 700 livres)	70,000	têtes.
	Vaches (360 liv.)	18,000	id.
	Veaux (72 liv.)	120,000	id.
	Moutons (50 liv.)	350,000	id.
	Porcs (200 liv.)	35,000	id.
	Abats, issues et viande à la main	1,380,000	livres.
Poisson.	De mer, frais, sec et salé	10,000,000	livres.
	D'eau douce, (dont 800,000 carpes)	972,000	têtes.
	Écrevisses	75,000	id.
Comestibles divers.	Œufs	78,000	douz.
	Beurre frais, salé et fondu	5,850,000	livres.
	Fromages secs	2,600,000	id.
	Fromages frais (Brie, Marolle, etc.)	424,500	pièc.
	Riz	3,500,000	livres.
	Pruneaux	476,000	id.
Épicerie.	Sucre et cassonade	6,500,000	id.
	Café	2,500,000	id.
	Cacao	250,000	id.
	Gérofle	9,000	id.
	Poivre	75,000	id.
Articles divers.	Cire et bougie	538,000	id.
	Savon	1,900,000	id.
	Potasse, soude et cendres	2,300,000	id.
Combustibles.	Bois	714,000	cord.
	Charbon de bois	694,000	voies.
	Charbon de terre	10,000	id.
Fourrages.	Foin	6,388,000	bott.
	Paille	11,090,000	id.
	Avoine	21,400	muids.
	Orge	8,500	id.
	Vesces et grenailles	1,400	id.

D'après Lavoisier, à la même époque (1791), l'industrie parisienne consommait annuellement en métaux : — *Cuivre* 450,000 liv.; — *Acier*, 2,500,000 liv.; — *Fer*, 8,000,000 liv.; — *Plomb*, 3,200,000 liv.; — *Etain*, 350,000 liv.; — *Mercure*, 18,000 liv., etc. — Les constructions d'édifices employaient : — *Bois*, 1,600,000 pieds cubes; — *Pierre*, 1,550,000 p. cub.; — *Moellons*, 64,000 toises cub.; — *Platre*, 4,320,000 sacs; — *Chaux*, 96,000 sacs; — *Ardoises*, 3,849,000; — *Tuiles*, 4,025,000; — *Briques*, 973,000; — *Pavés* (pour les cours, allées, etc.), 1,360,000.

CONSOMMATION EN 1831.

Boissons.	Vins	776,784	hect.
	Eau-de-vie	28,573	id.
	Cidre et poiré	7,580	id.
	Vinaigre	17,648	id.
	Bière	112,359	id.
	Raisins	1,161,136	kilog.
Comestibles.	Bœufs	61,670	têtes.
	Vaches	14,389	id.
	Veaux	62,867	id.
	Moutons	288,203	id.
	Porcs et sangliers	76,741	id.
	Viande à la main	2,928,870	kilog.
	Charcuterie	526,836	id.
	Abats et issues	867,703	id.
	Fromages secs	996,369	id.
	Marée pour	3,415,159	francs.
	Huîtres	702,180	id.
	Poissons d'eau douce	477,610	id.
	Volailles et gibiers	6,426,648	id.
	Beurre	9,117,091	id.
	Œufs	3,904,387	id.
Fourrages.	Foin	8,031,479	bott.
	Paille	11,980,413	id.
	Avoine	919,479	hect.

NOTA. Les grains et farines vendus à la Halle ne figurent pas dans ce tableau, attendu que ces ventes ne donneraient pas la consommation réelle de la ville, évaluée à 1,500 sacs du poids de 159 kil. par jour en temps ordinaire. — Lorsque le prix du pain est plus élevé hors de Paris que dans son enceinte, les habitants du dehors en tirant, au lieu d'y en apporter, la consommation journalière n'a plus de règle; elle est de 1,700 sacs et au-delà.

Afin de rendre plus facile la comparaison de la consommation actuelle de Paris avec celle de 1791, et pour compléter les détails qui précèdent, nous dirons qu'en année moyenne il se consomme à Paris :

Pain.	En temps ordinaire (238,500 kil. par jour)	113,880,000	kilog.
	Pommes de terre	325,000	hect.
Combustibles.	Bois dur et bois blanc	1,090,000	stères.
	Fagots	4,000,000	cents.
	Charbon de bois (sac 2 hect.)	1,000,000	sacs.
	Charbon de terre	1,000,000	hect.
Objets divers.	Orge	85,000	id.
	Sel	4,040,000	kilog.
	Cire blanche et bougie	160,000	id.
	Cire jaune	50,000	id.
	Suif en pain et chandelles	6,450,000	id.
	Houblon	80,000	id.
Liquides.	Eau (puisée aux fontaines soumises aux droits, — 1 hectolitre = 4 voies 1/3)	19,165,000	hect.
	Huile	80,000	id.

Les bois et matériaux employés annuellement dans les constructions sont : *Bois de charpente*, 85,000 stères; — *Bois de sciage*, 260,000 mètres cubes; — *Bois de bateaux*, 26,000 mètres carrés; — *Lattes*, 350,000 bottes de 50; — *Chaux*, 80,000 hect.; — *Plâtre*, 3,600,000 hect.; — *Moellons*, 200,000 mèt. cub.; — *Pierre de taille*, 60,000 mèt. cub.; — *Marbres et granits*, 1,600 mèt. cub; — *Ardoises*, 8,850,000; — *Tuiles*, 5,500,000; — *Briques*, 8,500,000; — *Carreaux*, 12,500,000; — *Argile et sable*, 5,400 sacs; — *Terre grasse*, 8,000,000 mottes de 25 kilogrammes.

DÉPENSE ANNUELLE D'UN PARISIEN.

Il résulte de documents positifs recueillis en 1826 par la préfecture de la Seine, que la dépense moyenne d'un habitant de Paris est annuellement de 1,020 fr. 98 c., dont l'emploi est ainsi détaillé :

	f.	c.
Contribut. et dépenses générales communes	136	05
Loyer	91	20
Entretien et réparations annuelles des maisons	22	80
Nourriture	352	43
Habillement	70	48
Chauffage	48	34
Éclairage	19	84
Blanchissage	36	00
Mobilier (renouvellement et entretien)	68	02
Éducation des enfants	35	75
Frais de domestiques et salariés	46	00
Chevaux	29	42
Voitures et harnais (entr. et renouv.)	3	46
Frais de transport intérieur (fiacres, etc.)	11	54
Tabac (consommation du)	6	51
Bains	3	20
Bienfaisance générale	11	42
Étrennes	1	72
Spectacles	7	09
Frais d'accouchements	1	00
Frais de nourrices	3	77
Frais de médecins et chirurgiens	11	56
Frais d'abonnement aux journaux	3	48
Total de la dépense	1,020 f.	98 c.

Des renseignements, publiés récemment, tendraient à établir qu'aujourd'hui un ouvrier charpentier, dont l'état exige l'emploi d'une force soutenue, dépense seulement pour sa nourriture, son logement et son blanchissage, 728 fr. 50 c. par an. Le prix de sa nourriture journalière est de 1 fr. 70 c. — On peut d'après ce calcul évaluer la dépense de la plupart des autres ouvriers.

VOITURES DANS PARIS.

En 1826, il existait à Paris plus de 27,000 voitures, qui employaient 34,000 chevaux.—Il passait, chaque jour, 7,500 voitures ou charrettes sur le Pont-Royal. — On comptait :

Serv. intérieur.	— Voitures de maîtres	2,500
	Cabriolets particuliers	6,600
	Fiacres (dont 20 calèches)	1,120
	Carrosses de remise	500
	Cabriolets de l'intérieur (en 1833—733)	1,000
	Idem sous remise (en 1833—1,100)	500
	Tonneaux, charrettes, tombereaux, etc.	12,400
Service extér.	— Grandes diligences (2,727 places)	178
	Diligences ordinaires (4,149 places)	306
	Petites diligences (2,618 places)	249
	Voitures pour les environs	300
	Cabriolets de l'extérieur (Coucous)	500
	Voitures pour transport de plâtre, moellons, etc.	1,450

On a calculé que les diligences de toutes classes, dont le nombre réuni est de 738, transportent annuellement, par la réitération de leurs départs, 4,703,123 voyageurs, en déduisant du nombre effectif des places un 1/3 pour celles qui ne sont pas occupées. Le nombre des passe-ports délivrés à Paris est de 37 à 38 mille, année commune.

CONSTRUCTION D'UNE MAISON.

D'après des renseignements recueillis par la préfecture de la Seine, les frais de construction d'une maison neuve, (élevée de trois étages carrés, avec chambres lambrissées dans les combles, 4 fenêtres à chaque étage et devant être imposée sur 32 croisées et portes), s'élèvent à 80,000 fr., savoir :

60 toises carrées de terrain à 300 fr. chaque	18,000 f.
Mur de clôture et pavage de cour	2,000
Dépenses de construction (matériaux et main-d'œuvre).	60,000
(Dont : pour maçonnerie, 28,000 f. — Charpente, 11,000 f. — Menuiserie, 9,000 f. — Serrurerie, 6,000 f. — Peinture et toiture, 2,500 f. — Plomberie et fontainerie, 1,500 f. — Marbrerie, 1,000 f. — Vitrerie, 500 f. — Carrelage, 500 f.)	
Total des frais	80,000 f.
Le revenu brut de cette maison serait de	5,700 f.
A déduire pour frais d'entretien et contribution	1,700
Reste net pour produit annuel	4,000 f.

Cette somme représente l'intérêt du capital à raison de cinq pour cent. Il y a peu de bénéfice à faire construire à Paris des maisons d'habitation, parce que la durée d'une construction est limitée à un petit nombre d'années.

SALUBRITÉ DES MAISONS.

Voici, suivant l'administration de la ville de Paris, quelles sont les conditions de la salubrité des maisons.

1° *Situation*. Il faut éviter les localités humides et le voisinage des grands édifices qui interceptent les rayons solaires : les expositions du nord sont les moins favorables.

2° *Hauteur*. Une ordonnance de 1783 fixe la hauteur des maisons à 54 pieds dans les rues de 30 pieds de largeur, et à 45 pieds dans celles d'une largeur moindre. Ces proportions ne sont point convenables. La loi ne devrait autoriser que trois étages pour chaque maison particulière, et une hauteur de 15 mètres, tant sur les rues les plus larges que sur les cours.

3° *Largeur* ou *épaisseur*. Elle ne doit pas excéder les dimensions nécessaires pour deux pièces ; car les pièces intermédiaires sont privées d'air et de lumière. — Si le bâtiment est adossé à un mur mitoyen sans ouvertures, il faut établir un corridor, bien ventilé par ses extrémités, sur lequel toutes les pièces aient une porte.

4° *Cours*. Il serait à désirer qu'elles eussent en largeur et en longueur, la hauteur des bâtiments qui les dominent, que leur sol fût toujours mis à l'abri de l'humidité par un pavé à chaux et à ciment; que l'écoulement des eaux ménagères y fût facile et qu'on y fît des lavages fréquents. Si ces conditions ne peuvent être remplies, il est nécessaire de tenir au des pôtés, au moins, principalement celui du midi, à la hauteur d'un simple rez-de-chaussée.

5° *Ecoulement d'eaux ménagères*. On doit porter la plus grande attention aux tuyaux d'écoulement et empêcher, par des syphons ou des couvercles hermétiques, que l'air, passant par les plombs, ne puisse entrer dans les habitations. Il faut autant que possible diriger les eaux pluviales dans les conduits pour les laver.

6° *Puisards*. Ils ne doivent recevoir que les eaux pluviales.

7° *Puits*. La manière défectueuse dont les fosses d'aisances étaient construites avant l'ordonnance de 1809, a imprégné le sol d'émanations qui infectent les puits; le seul remède est de chercher, au moyen d'un tube, la seconde nappe d'eau qui se trouve en général à une profondeur de 8 à 10 mètres, au-dessous de la première.

8° *Caves*. Elles doivent être ventilées, soit par de larges et nombreux soupiraux, soit par des cheminées montant jusqu'au toit et construites avec des matériaux hydrofuges.

9° *Rez-de-chaussée*. Il y a du danger à les habiter, mais on l'atténue par de grandes ouvertures, par un planchéiage sous lequel on établit un courant d'air et par le soin de ne pas le recrépir en plâtre qui favorise l'humidité.

10° *Allées*. Il faut qu'elles soient bien aérées, et que l'écoulement des eaux y soit facile. La plus grande propreté doit y régner. Mais elle ne peut s'obtenir que par un bon dallage, le pavé étant trop inégal.

11° *Escaliers*. Il faut les aérer le plus possible.

12° *Latrines*. Une ordonnance a prescrit les règles à suivre pour la construction des *fosses d'aisance*, mais le propriétaire doit veiller à ce qu'elles ne servent pas de réceptacle aux eaux ménagères. — Les *tuyaux de chute* en poterie sont trop perméables; il vaut mieux employer des tuyaux en fonte et les isoler dans un coffre en plâtre. — Dans les *cabinets d'aisance*, les siéges doivent être hermétiquement fermés.

13° *Chambres d'habitation*. Leur hauteur doit être de 9 pieds à 10 pieds et demi : il faut que les plafonds soient unis, et les planchers formés de matériaux solides qui permettent un balayage facile. Le balayage quotidien est essentiel surtout dans les angles et les renfoncements. L'épaisseur des murs doit être moyenne.

14° *Croisées*. Elles doivent ouvrir à 50 centimètres au plus au-dessus du plancher, et avoir au moins 2 mètres 30 cent. de hauteur au-dessus du même plancher.

15° *Foyers*, *cheminées*, *poêles*. De toutes les manières de chauffer un appartement, la meilleure, sous le rapport de la salubrité, est la *cheminée* avec bouches de chaleur, prenant de l'air à l'extérieur. — Il faut construire les *poêles* de manière à changer l'air des chambres par des bouches à chaleur donnant passage à l'air extérieur, et par un vagistas ouvert à l'extrémité opposée de la chambre dans la partie haute pour faciliter la sortie de l'air vicié.

16° *Cuisines*. Une bonne cuisine doit être vaste, très élevée, dallée, lavée à grande eau, très fréquemment lorsqu'elle est située au rez-de-chaussée, ventilée près du plafond et près du plancher, avoir une cheminée servant d'appel aux fourneaux, un obturateur à la pierre d'évier ; enfin on doit y entretenir la plus grande propreté.

17° *Écuries*. Il faut leur donner une grande hauteur, leur procurer un courant d'air, autant que possible dans les parties les plus rapprochées du sol, qui doit être uni et disposé de manière à faciliter l'écoulement des eaux.

18° *Jardins*. Ils peuvent être une cause d'insalubrité lorsqu'ils sont trop petits, et lorsque le voisinage trop rapproché des bâtiments élevés empêche le mouvement de l'air ; si les arbres ne permettent pas au soleil de sécher la terre et d'en dissiper les émanations, il est sage de les faire disparaître.

POPULATION INDUSTRIELLE.

En 1833, Paris renferme environ, 44,240 négociants, fabricants, marchands, artistes, etc. — Dans ce nombre on trouve entre autres :

Nourriture. — 600 boulangers; 528 bouchers; 23 brasseurs; 317 charcutiers; 10 marchands de café-chicorée; 57 fabriques de chocolat; 143 épiciers en gros; 1,210 *idem* en détail; 158 distillateurs; 448 limonadiers-cafetiers; 180 pâtissiers; 182 restaurateurs; 410 marchands de vins en gros; 1,080 *idem* en détail; 50 courtiers gourmets; 80 facteurs aux halles.

Santé. — 64 dentistes; 43 bandagistes hern.; 996 médecins; 18 oculistes; 3 fabricants d'yeux artificiels; 15 établissements d'orthopédie; 16 pédicures; 258 pharmaciens; etc.

Habillement, etc.—726 bijoutiers; 594 bottiers; 133 fabricants de châles; 313 fabricants de chapeaux; 289 coiffeurs; 65 fourreurs; 129 gantiers et culottiers; 117 joailliers; 216 marchands de modes; 161 orfèvres; 129 parfumeurs; 189 passementiers; 35 fabricants de perles fausses; 580 tailleurs; 112 plumassiers fleuristes; etc.

Maisons, Ameublements, etc.— 372 architectes; 143 fabricants de bronze; 58 fabricants de cristaux; 258 ébénistes; 330 ferblantiers-lampistes; 460 horlogers; 87 miroitiers; 77 fabricants de papiers peints; 25 peintres en décors; 150 poêliers-fumistes; 49 sculpteurs ornemanistes; 128 tabletiers; 34 fabricants de tapis; 440 tapissiers; 210 selliers-carrossiers; 91 fabricants de plaqué, etc.

Banque, Industrie, etc.— 60 agents de change; 136 banquiers; 60 courtiers; 8 courtiers d'assurances; 67 manufactures de produits chimiques; 23 raffineurs de sucre; 38 tanneurs; 24 chiffonniers en gros, etc.

Imprimerie, etc. — 80 imprimeurs; 27 fondeurs en caractères; 465 libraires; 78 grands cabinets de lectures; 134 relieurs, etc.

Arts, etc. — 90 marchands d'estampes; 413 graveurs; 53 imprimeurs lithographes; 103 imprimeurs en taille douce; 53 artistes lithographes; 615 peintres artistes; 98 sculpteurs; 146 fabricants d'instruments de musique, etc.

Mécanique, etc. — 8 foreurs de puits artésiens; 176 mécaniciens; 38 fabricants d'instruments pour les sciences; 59 opticiens; 40 fabricants de lunettes, etc.

Porcelaine.— 25 manufactures de porcelaine; 79 décorateurs et doreurs; 4 peintres; 44 marchands, etc.

Etats divers. — 612 hôtels garnis; 99 jardiniers pépiniéristes; institutions : 177 pour les garçons; 120 pour les filles, etc.

INDUSTRIE PARISIENNE.

La ville de Paris n'est pas seulement le chef-lieu politique du pays; elle marche aussi à la tête de l'industrie et du commerce français. Tous les arts y ont leur foyer, toutes les théories y trouvent leur application. Les produits y sont d'autant plus perfectionnés qu'ils sont sous le patronage immédiat des sciences et

sous l'influence féconde d'une immense consommation. — Les exportations industrielles de Paris équivalent, pour certains objets comme les *armes de luxe*, la *mercerie*, les *meubles*, de 20 à 100 fois aux exportations d'un département *moyen*, et de 300 à 430 fois pour d'autres objets, qui demandent une instruction développée : tels que, la *bijouterie*, les *tableaux*, les *instruments scientifiques*, etc. Nous allons, autant que les bornes de cet ouvrage le permettent, et d'après les documents officiels les plus récents, donner une idée de chaque branche de l'industrie parisienne, et signaler les succès qu'elle a obtenus à la dernière exposition générale.

Laines. Paris compte environ 25 établissements consacrés au lavage des laines en suint, et 30 lavoirs de mégisserie. Ils occupent 1,200 ouvriers, emploient plus de 10,000,000 fr. de matières premières, et offrent un produit brut d'environ 11,620,200 fr. — Le commerce de laines, en gros, embrasse 22 établissements, qui vendent pour 16,721,134 fr. de laines. — En temps d'activité ordinaire, la fabrication des couvertures met en mouvement 50 métiers dans 14 établissements. — Plusieurs habitants de la capitale se sont adonnés avec succès à l'amélioration et au filage des laines; les draperies, flanelles, circassiennes, étoffes rases, ont également fait de notables progrès; les châles de la maison Ternaux se sont acquis une réputation européenne. — Cette industrie a obtenu, pour ses diverses branches, 2 *médailles d'or*, 6 *d'argent*, 3 de *bronze* et 6 *mentions* honorables.

Duvet de chèvre. L'importation des chèvres à duvet de cachemire a créé une nouvelle industrie; tandis que quelques particuliers s'occupaient avec zèle de l'éducation et du croisement de ces animaux précieux, d'autres en manufacturaient les produits avec succès. — A la dernière exposition cette industrie a obtenu 3 *médailles d'or*, 11 d'*argent*, 6 de *bronze* et 6 *mentions* honorables.

Tissus de crin. 2 *médailles de bronze* et 4 *mentions* honorables, obtenues à la dernière exposition pour ce genre de fabrication, témoignent de ses progrès, à Paris. Depuis l'exposition, son activité a toujours été en augmentant. Les *crinolines* s'emploient pour habillements et pour coiffures.

Soies. Cette industrie, qui, pour les châles seulement, roule sur une valeur de 8,600,000 fr., a mérité 1 *médaille d'argent*, 2 de *bronze* et 3 *mentions* honorables. Ces distinctions flatteuses se rattachent à la mise en œuvre de la matière première, qu'un climat plus chaud a seul le privilége de produire. Cependant des cocons obtenus dans la capitale ont fixé l'attention du jury qui a *mentionné* honorablement leur producteur.

Coton. La fabrication des couvertures de coton a lieu inclusivement dans 10 établissements; dans 14 autres elle s'exerce concurremment avec celle des couvertures de laine. Elle occupe en tout, environ, 80 métiers. — La filature de coton, en fin, fournit 2,270,000 paires de bas qui valent 4,567,600 fr., et 6,818,000 aunes de tissus d'une valeur de 13,636,000 fr. — Les diverses transformations que subit le coton : tulles, mousselines, jaconats, perkales, calicots, etc., ont mis en relief l'habileté parisienne. — Cette industrie a obtenu 1 *médaille d'or*, 7 *d'argent*, 1 *de bronze* et 4 *mentions* honorables.

Dentelles et Blondes; Gazes Broderies : c'est une branche considérable de commerce; la fabrication seule des gazes produit une valeur de 2,590,000 fr. — Il a été décerné à cette industrie, 3 *médailles d'argent*, 8 de *bronze* et 8 *mentions* honorables.

Fleurs artificielles. L'art de fabriquer des fleurs artificielles, dont l'Italie eut autrefois le monopole, est parvenu dans la capitale à un degré de perfection qui assure la prééminence à ses produits sur tous les marchés étrangers. Si cette industrie n'a obtenu qu'une médaille de *bronze* et 4 *mentions* honorables, c'est que depuis long-temps elle a atteint la limite au-delà de laquelle il n'est plus possible d'aller.

Feutre et Chapellerie. Cette industrie, qui occupe 166 ateliers, a mérité 1 *médaille d'argent* et 5 *mentions* honorables.

Tapis, Tapisseries, Tentures, Papiers peints. Outre la manufacture des Gobelins, dont les produits occupent un rang si élevé, on compte à Paris plusieurs établissements qui s'adonnent à ce genre d'industrie. 3 *médailles d'argent*, 2 de *bronze* et 8 *mentions* honorables leur ont été données.

Teinture, Apprêt et Blanchîment. Les progrès de la chimie ont apporté de notables perfectionnements à cette active industrie, qui a reçu 1 *médaille d'argent* et 1 de *bronze*.

Impression sur étoffes. Cette industrie, qui suit aussi la progression des arts chimiques, a obtenu 1 *médaille d'or*, décernée à MM. Javal frères, dont l'importante maison, desservie par 500 ouvriers, imprimait annuellement 40 à 50 mille pièces, tant calicots que mousselines.

Cuirs et Peaux. Bien que les prohibitions et les droits de douane des pays voisins arrêtent l'essor de ce genre de fabrication, elle a cependant pris de grands développements. Ses ramifications nombreuses, tannage, corroyage, parcheminerie, chamoiserie, chaussure, etc., entretiennent sans cesse son activité. Les tanneurs et hongroyeurs produisent pour une valeur de 3,726,979 fr. — A la dernière exposition, les diverses branches de cette industrie ont obtenu 2 *médailles d'argent*, 2 de *bronze* et 9 *mentions* honorables.

Tissus imperméables. C'est à Paris que ce genre de fabrication a son centre principal et le cercle s'en élargit chaque jour. Deux *médailles de bronze* et deux *mentions* honorables lui ont été décernées.

Papeterie. L'art de fabriquer le papier s'est notablement perfectionné par l'emploi des machines et du chlore. Paris se distingue principalement dans la confection du papier de fantaisie. Il a été décerné à cette industrie 1 *médaille de bronze* et 4 *mentions* honorables.

Substances minérales. Les matières, telles que, marbre, albâtre gypseux, jais, asphalte, pierres à fusil, pierres lithographiques, sont envoyées par les départements à Paris où leur mise en œuvre est l'objet d'un grand commerce. — Le marbre seul occupe 110 établissements, qui comptent 925 ouvriers; ses produits donnent une recette brute de 3,205,400 fr. — Cette industrie a obtenu 3 *médailles d'argent*, 3 de *bronze* et 5 *mentions* honorables.

Arts métallurgiques. Les plomb, cuivre, zinc, étain, bronze, palladium, platine, fer, acier, tôle, etc., exercent également avec activité l'industrie parisienne. — Les divers branches des arts métallurgiques ont mérité 4 *médailles d'or*, 3 *d'argent*, 13 de *bronze* et 23 *mentions* honorables.

Outils, Instruments, Armes, etc. Il a été décerné à cette industrie, 1 *médaille d'or*, 13 *d'argent*, 21 de *bronze*, et 50 *mentions* honorables.

Bronze, Orfèvrerie, Plaqué. Pour ce genre de fabrication, Paris est et sera long-temps sans rival. Plusieurs artistes du premier mérite soutiennent la supériorité de ses produits.—La fabrication des bronzes dorés et argentés est évaluée à 5,250,000 fr. — Cette industrie a obtenu 7 *médailles d'or*, 6 *d'argent*, 5 *de bronze* et 7 *mentions honorables*.

Bijouterie, Joaillerie, Tabletterie. Cette branche de l'industrie a fait des progrès remarquables, par le travail de l'acier et par l'emploi du platine allié avec d'autres métaux. Elle a mérité 1 *médaille d'or*, 4 *d'argent*, 10 *en bronze* et 11 *mentions honorables*.

Machines et Instruments. Le génie des Parisiens a montré toute son étendue dans la confection et le perfectionnement de tous ces utiles auxiliaires de l'agriculture, des arts économiques, des sciences. — Le genre de fabrication a obtenu 6 *médailles d'or*, 12 d'*argent*, 16 de *bronze* et 29 *mentions honorables*.

Horlogerie. Cette industrie, qui présente un revenu total de 19,765,000 fr., a mérité 3 *médailles* d'*or*, 6 d'*argent*, 4 de *bronze* et 10 *mentions honorables*.

Instruments de musique. D'importantes améliorations ont été apportées à leur fabrication. 2 *médailles* d'*or*, 9 d'*argent*, 12 de *bronze* et 25 *mentions honorables* en font foi.

Economie domestique. L'éclairage, le chauffage, la distillation, les substances alimentaires, sont l'objet d'une active fabrication. Cette industrie a obtenu 1 *médaille* d'*or*, 7 d'*argent*, 4 de *bronze* et 23 *mentions honorables*.

Arts chimiques. Ils embrassent les acides, les alcalis, les sels, la composition ou décomposition de substances diverses, les couleurs, etc., etc. Cette industrie, qui possède de nombreux ateliers dans Paris, a reçu 2 *médailles* d'*or*, 4 d'*argent*, 15 de *bronze* et 18 *mentions honorables*.

Terre cuite, poterie et porcelaine. C'est surtout dans la confection de ce dernier article que l'industrie parisienne s'est distinguée; les porcelaines ont acquis une nouvelle perfection depuis qu'on a découvert des procédés pour les décorer par impression. 1 *médaille d'or* et 7 *mentions honorables* ont récompensé cette industrie de ses progrès.

Procédés de peinture. L'art de vitrifier les couleurs a été remis en usage après un oubli de plusieurs siècles; on a aussi perfectionné les panneaux destinés à recevoir les peintures. 1 *médaille d'argent*, 2 *de bronze* et 2 *mentions honorables* ont été décernées à cette industrie.

Ornements moulés. 1 *médaille d'argent* a été décernée pour la fabrication de *carton-pierre*, art négligé depuis le XVIe siècle, et une *médaille de bronze* pour la confection d'une pierre factice qui n'est pas sans analogie avec le mastic de Dilh.

Ébénisterie et Menuiserie. Ces deux arts sont au nombre de ceux que Paris excelle à pratiquer. Ils ont obtenu, à la dernière exposition 1 *médaille* d'*or*, 2 d'*argent*, 2 de *bronze* et 5 *mentions honorables*.

Typographie, Calcographie, Lithographie, Gravures, etc. Ces industries et d'autres analogues, étant un accessoire obligé des beaux-arts, ont dû nécessairement aller en se perfectionnant dans une ville où leur application est journalière. On se fera une

idée de leur importance, si l'on considère que l'imprimerie seule, avant 1830, produisait 8,749,329 fr. et employait 3,010 protes, correcteurs, compositeurs, pressiers, apprentis, sans compter les ouvriers adonnés à la brochure, à la reliure, etc. Ces diverses industries ont mérité 2 *médailles* d'*or*, 7 d'*argent*, 4 de *bronze* et 15 *mentions honorables*.

Objets divers. Il est un grand nombre d'industries de détail dont la simple dénomination nous entraînerait trop loin. Qu'il nous suffise de dire que leurs progrès ont suivi le mouvement général, et qu'à la dernière exposition il leur a été décerné 5 *médailles de bronze* et 15 *mentions honorables*.

Produits des établissements de charité. L'institution des jeunes aveugles a mérité une *médaille de bronze*, pour une foule d'objets variés qu'elle a présentés.

Produits des maisons de détention et de correction. 4 *mentions honorables* leur ont été décernées par le jury à la dernière exposition.

PERSONNAGES CÉLÈBRES.

Alembert (d'), mathématicien et philosophe (18e siècle).
Anquetil, historien (18e siècle).
Anquetil-Duperron, savant orientaliste (18e siècle).
Anville (d'), géographe (18e siècle).
Arnauld d'Andilly, un des solitaires de Port-Royal (18e siècle).
Arnault, auteur dramatique (19e siècle).
Arnould (Sophie), actrice (18e siècle).
Augereau, duc de Castiglione, maréchal de l'Empire (19e siècle).
Bailly, maire de Paris, savant distingué (18e siècle). Il était sur l'échafaud, attendant la mort. « Tu trembles, Bailly! dit un des bourreaux. — C'est de froid, » répondit-il.
Barbier du Bocage, géographe distingué (19e siècle).
Barré, l'un des créateurs du vaudeville (18e siècle).
Baudouin d'Aubigny, auteur d'un des ouvrages modernes les plus dramatiques, *la Pie voleuse* (19e siècle).
Beau (le), historien (18e siècle).
Beaumarchais, auteur du *Mariage de Figaro*, etc. (18e siècle).
Bellart, avocat (18e siècle).
Béranger, poëte illustre, le *premier chansonnier de France* (19e siècle.)
Berryer, avocat (19e siècle).
Bertin, publiciste distingué, rédacteur du *Journal des Débats* (19e s.)
Berton, musicien et compositeur (19e siècle).
Beuchot, l'un des plus savants bibliographes de France, fondateur de l'utile *Journal de la Librairie* (19e siècle).
Biot, savant astronome (19e siècle).
Boileau, poëte satir., un des hommes qui font honneur au 17e s.
Boucher, peintre, chef d'école dans le 18e siècle.
Boulard, bibliophile (19e siècle).
Brissot de Varville, conventionnel (18e siècle).
Brongniart, habile architecte (19e siècle).
Budé, savant et diplomate (15e siècle).
Cadet Gassicourt, pharmacien et naturaliste (18e siècle).
Camille Desmoulins, auteur du *Vieux Cordelier* (18e siècle).
Campan (madame), la première directrice de l'institution des filles de la Légion-d'Honneur (19e siècle).
Cartellier, sculpteur (19e siècle).
Cassini, savant astronome (19e siècle).
Catinat, maréchal de France (17e siècle).
Cauchois-Lemaire, publiciste (19e siècle).
Caylus (comte de), antiquaire (18e siècle).
Chamousset, inventeur de la petite poste (18e siècle).
Chapelain, auteur du poëme de *Jeanne d'Arc*, si ridiculisé par Boileau (17e siècle).
Chardin, voyageur en Orient (17e siècle).
Charlet, le plus populaire de nos dessinateurs, l'Hogarth français (19e siècle).
Charron, philosophe, auteur de *la Sagesse* (16e siècle).
Chaudet, habile sculpteur (19e siècle).
Chezy, orientaliste (19e siècle).
Cochin, curé, fondateur de l'hospice qui porte son nom (18e s.).
Condamine (la), voyageur, astronome et poëte (18e siècle).
Condé (surnommé *le Grand*), (17e siècle).
Condorcet, savant distingué (18e siècle).
Contat (mademoiselle), actrice célèbre (18e siècle).
Cousin (Victor), philosophe et pair de France (19e siècle).
Coustou, habile sculpteur (18e siècle).
Crébillon, auteur de romans qui peignent les mœurs du 18e siècle.
Crevier, historien (18e siècle).
Dacier, savant (19e siècle).
Darcet, habile chimiste (19e siècle).
David, grand peintre (19e siècle).
Delacroix (Eugène), peintre distingué (19e siècle).
Delambre, habile astronome (19e siècle).
Deleuze, naturaliste, grand partisan du magnétisme (19e siècle).
Deshoulières (madame), la muse du 17e siècle.
Desnoyers, habile graveur (19e siècle).
D'Estrées, maréchal de France (17e siècle).
Devéria (les frères), peintres et dessinateurs (19e siècle).
Didot (les), imprimeurs, fondeurs en caractères (18e et 19e siècle).
Dorat, poëte de boudoir (18e siècle).
Dupont de Nemours, littérateur et savant (19e siècle).
Étienne (les), habiles imprimeurs, savants (16e siècle).
Eugène de Savoie (le prince), général autrichien (17e siècle).
Falconnet, sculpteur distingué (18e siècle).
Fréret, historien et chronologiste (18e siècle).
Gaudin, duc de Gaëte, ancien ministre (19e siècle).
Gougeon (Jean), célèbre sculpteur (16e siècle).
Grimod de la Reynière, gastronome fameux (19e siècle).
Gros, peintre d'histoire (19e siècle).
Grouchy, maréchal de France (19e siècle).
Gudin (Th.), peintre de marines (19e siècle).
Guignes (de) fils, auteur du *Diction. chinois* (19e siècle).
Hallé, grand médecin (18e siècle).
Hassenfratz, savant physicien (18e siècle).
Herbelot (d'), savant orientaliste (17e siècle).
Herhan, habile fondeur de caractères (19e siècle).
Hervilly, l'un des généraux vendéens à Quiberon (18e siècle).
Hesnault, historien (17e siècle).
Hortense (la reine), fille de l'impératrice Joséphine (19e siècle).
Houdard de la Motte, auteur dramatique et lyrique (18e siècle).
Huzard, fort habile dans l'art vétérinaire (19e siècle).
Jodelle, un des plus anciens auteurs dramatiques français (16e s.)
Kain (le), acteur célèbre (18e siècle).
Laborde (Alex. de), membre de l'Institut (19e siècle).
Lachapelle (madame), célèbre professeur d'accouchements (19e s.)
Lacroix, habile géomètre (19e siècle).
Laharpe, auteur et critique distingué (18e siècle).
Largillière, excellent peintre de portraits (17e siècle).
Lebrun, peintre de Louis XIV (17e siècle).
Lebrun, poëte lyrique (18e siècle).
Legouvé, auteur dramatique (19e siècle).
L'Enclos (Ninon de), cél. par son esprit et par ses galanteries (17e s.).
Maistre de Sacy (le), traducteur de la Bible (17e siècle).
Mallebranche, savant et philosophe (17e siècle).
Mansard, habile architecte (17e siècle).
Marivaux, auteur dramatique (18e siècle).
Mathieu Molé, premier président du parlement (17e siècle). Menacé, au milieu d'une sédition, il apaise un furieux par ces seules paroles : « Il y a loin du poignard d'un assassin au cœur « d'un honnête homme. »
Molière, le premier des auteurs comiques de tous les temps et de tous les pays (17e siècle).
Moreau, habile dessinateur (18e siècle).
Nôtre (le), célèbre architecte, décorateur de jardins (17e siècle).
Oudry, peintre d'animaux (17e siècle).
Parceval-Grandmaison, poëte, membre de l'Institut (19e siècle).
Pasquier (Étienne), avocat au parlement, auteur des *Recherches sur les origines françaises* (16e siècle).
Patru (Olivier), avocat célèbre (17e siècle).
Perrault (les frères), l'un auteur de la colonnade du Louvre, l'autre des contes pour les enfants (17e siècle).
Petit de la Croix, orientaliste (17e siècle).
Pigalle, sculpteur fameux (18e siècle).
Racine, fils de l'illustre auteur dramatique, poëte lui-même (18e s.).
Ramey, sculpteur distingué (19e siècle).
Regnard, le second des auteurs comiques du 17e siècle.
Richelieu, cardinal, ministre de Louis XIII (17e siècle).
Rousseau (J.-B.), poëte lyrique (18e siècle).
Saintine (X. B.), auteur dramatique (19e siècle).
Santeuil, célèbre poëte latin (17e siècle).
Scarron (Paul), poëte burlesque, premier maître de mademoiselle d'Aubigné, que Louis XIV épousa et fit marquise de Maintenon (17e siècle).
Scribe (Eugène), auteur dramatique (19e siècle).
Sedaine, d'abord tailleur de pierre, puis auteur d'agréables opéras comiques (18e siècle).
Sueur (le) (Eust.), un des grands peintres de l'école franç. (17e s.).
Talma, acteur tragique (19e siècle).
Turgot, ministre célèbre par ses bonnes intentions (18e siècle).
Vernet (père et fils), peintres célèbres (19e siècle).
Voltaire, le colosse littéraire du 18e siècle.
Etc., etc.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département de la Seine-Inférieure.

(Ci-devant Haute-Normandie.)

HISTOIRE.

Du temps de César, le territoire qui forma depuis la Normandie était connu sous le nom de la *ligue des Onze cités*, car ce territoire renfermait onze peuples. Conquis par les Romains, il devint la *seconde Lyonnaise;* sous les rois francs de la première race, il reçut le nom de *Neustrie;* et enfin, quand les hommes du nord vinrent ravager le royaume du faible Charles-le-Simple, ce roi l'appela *Normandie*, et afin d'obtenir la paix, l'érigea en duché qu'il donna à Rollon, chef de ces hardis pirates. Ce Rollon était un grand homme qui eut de grands hommes pour successeurs : un d'eux ajouta bientôt un royaume à son duché; Guillaume conquit l'Angleterre et la transmit à ses descendants. On sait quelles longues guerres les rois anglo-normands, vassaux de nos rois, firent à leurs suzerains. Ils furent au moment de surcharger leur bonnet ducal d'une nouvelle couronne. Le duché de Normandie, repris en 1204 par Philippe-Auguste, devint l'apanage du fils aîné des rois de France; mais, deux siècles plus tard, en 1412, cette province revit les Anglais. Elle n'en fut entièrement délivrée qu'en 1450, et c'est seulement depuis cette époque qu'elle n'a pas cessé d'être réunie à la couronne. En 1790, la Normandie et le Perche ont formé les cinq départements du *Calvados*, de l'*Eure*, de l'*Orne*, de la *Manche* et de la *Seine-Inférieure*.

CARACTÈRES.

« Les Normands, disait à son lit de mort Guillaume-le-Conquérant (1), les Normands sont un peuple généreux, s'ils sont gouvernés avec justice et fermeté. Ils surmontent tous les obstacles, excellent sur tous les peuples; ce sont eux qui déploient le plus de valeur dans les combats, et montrent le plus d'ardeur pour la victoire. Soumis au contraire à une domination d'une autre nature, ils se déchirent entre eux et usent leurs forces dans des luttes intestines. La révolte et la sédition ont pour eux de l'attrait; ils s'abandonnent à tous les excès. Ce peuple, pour être tranquille et puissant, a besoin d'être gouverné avec impartialité, avec justice, avec fermeté. »

A ce jugement porté, en 1087, sur le caractère normand par un roi qui devait le connaître, ajoutons le tableau plus complet qu'on en a tracé de nos jours, et dont la vérité n'a pas été contestée, du moins dans la Seine-Inférieure.

« La race normande se distingue à la fois par un grand aplomb, une faculté de compréhension très étendue, et, ce qui est fort remarquable, par beaucoup de chaleur dans la discussion des intérêts privés, unie à un calme exemplaire dans celle des intérêts publics. Ce n'est guère jamais que par la force de l'inertie qu'elle résiste à l'autorité et aux entraînements de toute espèce, mais cette force est immense. On s'engoue peu en Normandie, soit pour les choses nouvelles, soit pour les hommes nouveaux. Chaque étranger qui arrive avec l'intention de s'y établir est soumis à un examen scrupuleux, à son entrée à la Bourse ou dans la société; et malheur à lui s'il a cherché à en imposer sur rien de ce qui le concerne. Des dehors modestes, des procédés soutenus, de la régularité dans les affaires et dans les habitudes de la vie, peu de dispositions à prendre des engagements et beaucoup d'exactitude à les tenir, voilà ce qu'il y faut pour réussir. La Normandie est la véritable patrie de cette qualité peu brillante, mais si solide et si désirable, le *bon sens*. On n'y trouve ni la taciturnité anglaise, ni la frivolité parisienne, ni la loquacité méridionale, mais une manière de parler qui, après un examen calme, un raisonnement logique, va droit au fait, en rend compte avec adresse souvent, mais toujours avec netteté et vérité. »

Une vieille tradition, trop généralisée, représente les Normands comme perfides et processifs. C'est une exagération.—« Les Normands, quoique avec de la finesse dans le caractère, ne sont point assez empressés auprès des étrangers, assez avides de communications rapides, pour pouvoir abuser souvent de la confiance qu'on leur accorderait. Leur commerce est toujours réservé; ne révélant point légèrement leurs secrets, ils ne peuvent avoir beaucoup de prétention sur ceux des autres, ni par conséquent beaucoup d'indiscrétion et de perfidie calculée.—Quant à l'humeur processive, cette imputation est moins dénuée de fondement, surtout si elle ne s'applique qu'aux classes inférieures de la société. Le paysan bas-normand montre, toutes les fois que l'occasion s'en présente, un attachement à ses intérêts et à ses droits qui l'entraîne souvent devant les tribu-

(1) *Orderic Vital, apud Duchesne*, p. 656.

naux; mais cette fièvre de chicane n'est endémique que dans certaines localités et dans certaines classes. S'il y a encore plus de procès en Normandie que dans la plupart des autres provinces, cela tient au choc des intérêts, plus fréquent et plus violent que partout ailleurs, dans un pays où se presse et se croise une population à la fois agricole, commerciale et manufacturière, où il n'y a point de cours d'eau que ne se disputent les usines et les prairies, point de village sans industrie, sans spéculations, sans commerce. Les contestations judiciaires, avec de pareils éléments, sont un vice inhérent à toutes les sociétés actives et avancées.»

COSTUMES.

Les costumes du département sont très variés. Un des plus curieux est celui que portent les femmes du pays de Caux, déjà si remarquables elles-mêmes par la grâce, l'harmonie de leurs proportions, par la beauté de leurs traits, par la fraîcheur et l'éclat de leur teint. Leurs cheveux, relevés avec soin sur le sommet de la tête, sont couverts d'une petite toque de drap d'or et d'argent, sur laquelle s'attache un grand voile de mousseline, dont les barbes descendent jusqu'à la ceinture, bordées de riches dentelles de Valenciennes ou d'Angleterre. Par sa forme et par sa position, ce voile ressemble à la coiffure royale de la fameuse Isabeau de Bavière. Plusieurs rangs de chaînes d'or entourent le cou d'une Cauchoise; sa taille est retenue dans un élégant corset de drap, ou de soie suivant la saison, lacé par-devant, de façon à laisser apercevoir une pièce de drap qui semble former le vêtement de dessous. Ce corset n'a pas de manches; celles de la chemise sont relevées presque jusqu'au défaut de l'épaule, et de belles manchettes de mousseline recouvrent le bras depuis l'épaule jusqu'au coude, et rejoignent de longs gants glacés. Un court jupon écarlate, un tablier de mousseline des Indes, brodé ou rayé, des bas à coins, de jolis souliers complètent ce costume coquet, riche et élégant. Il appartient spécialement aux femmes des campagnes. Celui des femmes des villes maritimes est différent. Quelques-unes des riches fermières suivent, pour leur habillement, les modes nouvelles; mais elles ont le bon goût de conserver la coiffure nationale des Cauchoises.

Un autre costume, non moins remarquable, est celui que portent les habitants du Pollet, faubourg maritime de Dieppe. Cet habillement est, dit-on, le même que celui que leurs pères portaient au XIVe siècle; il se compose d'un large caleçon, d'un gilet croisé par devant avec des rubans, et en partie couvert par la ceinture du caleçon, et d'une veste longue et ample, sans plis ni boutons. Ces vêtements de drap de même couleur, rouge ou bleue, ont toutes les coutures recouvertes et cachées par des rubans de soie blanche. La coiffure n'est pas moins originale: c'est une toque de velours noir, à forme haute, ornée d'un petit plumet. Le costume des femmes n'est pas joli; il n'a de particulier qu'un grand casaquin à manches et à basques d'étoffes à ramages, qui recouvre le corsage et les hanches. Le bonnet, à fond large, est garni de deux barbes flottantes.

TOPOGRAPHIE.

Le département de la Seine Inférieure est un département *maritime*, région nord. — Il est formé d'une partie de la Haute-Normandie et d'une partie du Perche. — Il est borné, au nord et à l'ouest, par l'Océan (détroit de la Manche); au sud, par le département de l'Eure; à l'est, par ceux de la Somme et de l'Oise. — Il tire son nom de sa position sur le cours inférieur de la Seine, qui s'y jette dans l'Océan. — Sa superficie, évaluée par des auteurs estimés à 595,439 arpents métriques, ne serait, d'après un travail publié par la préfecture, que d'environ 560,000 hectares.

Sol. — Le sol, mélangé de craie, de sable et d'argile, varie suivant les arrondissements. La partie voisine des côtes est sablonneuse; dans les arrondissements du Havre et d'Yvetot, la terre est grasse et profonde. L'arrondissement de Dieppe, généralement moins riche, offre des parties où dominent la glaise et le grès. Couvert de bois et coupé de larges vallées, celui de Neufchâtel est plus propre aux pâturages qu'à la culture des grains; enfin l'arrondissement de Rouen, d'une surface plus inégale que les autres, offre la réunion de leurs divers inconvénients et de leurs différentes qualités.

Forêts. — Les forêts les plus étendues sont celles de Rouvray, de Roumare, de Brotonne, de Bray, d'Eu, d'Eawy et de Lyons. On en tire des bois de construction, mais en assez petite quantité. Les chantiers du département sont alimentés par la forêt de Compiègne.

Côtes. — Le département possède 7 ports de mer. Le développement de ses côtes, depuis Tréport jusqu'au Havre, est d'environ 30 lieues. — Ces côtes sont de hautes falaises, espèces de montagnes calcaires taillées à pic, d'une blancheur éblouissante, et dont la ligne escarpée ne se brise que pour donner une issue au cours des rivières, qui forment de petites baies. L'élévation des falaises varie de 50 à 250 mètres.

Rivières. — Arrosé par 37 petites rivières, dont 8 sont tributaires de l'Océan, le département est traversé et limité par la Seine, qui seule est navigable dans tout son cours. — La navigation de cette rivière est facile: la marée s'y fait sentir fortement jusqu'à Rouen, où peuvent remonter les navires de 200 tonneaux. Sans le rocher et le banc de Quillebœuf, et sans quelques hauts-fonds du côté de Caudebec, la Meilleraye et Bardouville, cette rivière serait praticable pour des bâtiments de 400 tonneaux. Souvent le rocher de Quillebœuf n'est pas recouvert par plus de 10 pieds d'eau.

Routes. — Le département est traversé par plusieurs routes départementales et par 12 routes royales. La totalité de ces routes occupe plus de 1,000 hectares et a un parcours de plus de 860,000 mètres. Il existe plusieurs projets pour établir, soit des canaux, soit des chemins de fer, du Hâvre à Rouen et de Rouen jusqu'à Paris.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — La constitution atmosphérique, plutôt froide que tempérée, et généralement humide, est sujette à des variations brusques et fréquentes, et à des intempéries prolongées qui changent souvent la nature des saisons. Les hivers y sont longs et pluvieux.

Vents. — Les vents de l'ouest et du nord sont ceux qui soufflent plus fréquemment: le premier, qu'on nomme *vent d'aval*, est humide; le vent du nord-est, connu sous le nom de *vent d'amont*, est froid et sec.

Maladies. — Quoique les relations commerciales eussent pu l'exposer aux épidémies qui règnent dans les Antilles et qui se propagent en Europe, il ne paraît pas que le département en ait jamais été atteint. Les maladies qu'on y remarque communément tiennent à l'humidité et à l'inconstance de la température: ce sont des fièvres de différentes natures, des maladies aiguës, des affections rhumatismales, et, dans certaines localités, des maladies scrofuleuses et scorbutiques.

HISTOIRE NATURELLE.

Fossiles. — La falaise de Bléville au Havre présente dans un lit de glaise, un banc de corps marins pétrifiés et de coquillages fossiles qui n'appartiennent à aucune espèce vivante dans nos mers, et qui n'ont d'analogues que dans les mers de l'Inde et de la Chine.

Règne animal. — Les animaux carnassiers ont pres-

Chateau d'Arques

SEINE INFÉRIEURE

- Chef-lieu de Département
- Chef-lieu d'Arrondissement
- Chef-lieu de Canton
- Route avec distances d'un relais à l'autre
- Route sans relais
- Bureau de Poste aux lettres

Myriamètres

Lieues de Poste

SOMME

OISE

EURE

CALVADOS

Seine Fl.

ROUEN

Dieppe

le Havre

Yvetot

Neufchatel

Dressé par Monin

Gravé par Laguillermie et Rambos rue des Noyers 36



Tancarville.



Harfleur.

que entièrement disparu du département : les renards seuls y sont communs; on y trouve aussi quelques chevreuils, des cerfs et des sangliers. — Les chevaux *cauchois* appartiennent à la belle race normande et sont recherchés pour les remontes de la grosse cavalerie. — On élève dans certains cantons des bidets dits d'*allure*, fort estimés par les cultivateurs et par les marchands de bestiaux qui voyagent souvent à cheval. — Toutes les races d'animaux domestiques, de bon choix et parfaitement soignées, tendent à s'améliorer.—Les oiseaux de basse-cour sont aussi d'excellente espèce. — Parmi les oiseaux de passage on remarque ceux qui fréquentent les bords de la mer. — Les grands vents poussent quelquefois jusqu'à Rouen le vautour et l'aigle commun, qui habitent les montagnes d'Écosse.— La vipère, la couleuvre, l'orvet et la salamandre terrestre sont au nombre des reptiles du département. — On pêche dans la Seine, entre autres poissons, l'éperlan, le saumon, l'alose et l'esturgeon.—On prétend avoir remarqué depuis plusieurs années que cette rivière devient moins poissonneuse, et certains pêcheurs attribuent cette retraite du poisson aux passages multipliés des bateaux à vapeur. — Les raies, les turbots, les barbues, les soles, les maquereaux (au printemps), les harengs (en automne) et les éperlans (pendant l'hiver) sont les poissons communs sur les côtes du département. Les rochers de la Hève abondent tellement en coquillages, en crustacés, en zoophites et en mollusques de toute espèce, qu'un savant ichthyologue, l'abbé Dicquemare, voulait y établir une ménagerie marine. Ceux que l'on pêche à cause du produit qu'on en retire sont les homards, les crabes, les moules et les huîtres.

Règne végétal. — Les arbres les plus multipliés sont le hêtre, le chêne, l'orme, le charme, le bouleau, l'érable, le sapin, le peuplier-tremble, le châtaignier, le merisier, le tilleul et le frêne. On rencontre dans quelques cantons des cornouilliers noirs et rouges, des sapins et des houx d'une grandeur et d'une grosseur considérables. — Les poiriers et surtout les pommiers y prospèrent. — Les noyers y deviennent rares. — On a fait des essais qui prouvent que les mélèzes et les cèdres du Liban y réussiraient à merveille : un mélèze planté en 1791 avait, trente ans après, une hauteur de 57 pieds et une circonférence de 6; un cèdre planté en 1776 présentait, quarante-cinq ans après, une hauteur de 60 pieds et une circonférence de 7 pieds 7 pouces. — Parmi les arbustes on distingue le troëne, le sureau et la bruyère.

Règne minéral. — Le département ne possède d'autres richesses métalliques que du minerai de fer qui s'y trouve dans quelques localités et sous diverses formes. — On y exploite des tourbières. — Il y existe des carrières de marbre, de pierre à bâtir, de grès, de marne, de craie, d'argile, de sable propre à différents usages et notamment à la fabrication du verre, etc.

Eaux minérales. — Ferrugineuses et salines, ces sources sont nombreuses dans le département. Les principales sont celles de Forges, de Gournay, d'Aumale, de Quièvrecourt, d'Oberville, de Valmont, de Bléville, de Mesmoulins, de Nointot, de Rolleville, de Rençon, de Saint-Paul et de la Marêquerie à Rouen. — Celles de Forges sont les plus fréquentées. Elles forment trois sources, la *Royale*, la *Reinette* et la *Cardinale*, ainsi nommées parce qu'elles furent recommandées au roi Louis XIII, à la reine sa femme et au cardinal de Richelieu.

CURIOSITÉS NATURELLES.

Le chêne d'Allouville. — Près de l'église et dans le cimetière même du village d'Allouville, on voit un des arbres les plus vieux et les plus remarquables de France; la tradition lui donne neuf siècles d'antiquité. C'est un chêne dont le tronc a 34 pieds de circonférence à raz de terre, et 24 à hauteur d'homme. Ce tronc, à 7 ou 8 pieds du sol, porte d'énormes branches, qui s'étalent horizontalement et couvrent un vaste espace. Il est de forme conique dans toute sa longueur. Ce n'est plus que par les couches extérieures de l'aubier et par son écorce que ce vieil arbre, encore plein de vigueur, reçoit de la terre les sucs nourriciers, et néanmoins chaque année il se garnit d'un épais feuillage et se charge d'une grande quantité de glands. — La partie inférieure du tronc a été transformée par la main des hommes en une petite chapelle de 6 à 7 pieds de diamètre, ornée de marbres et de lambris; une porte grillée clôt cet humble sanctuaire sans dérober aux regards ni aux hommages des pèlerins une image de la Vierge qui est placée sur l'autel. Au-dessus de la chapelle se trouve une cellule assez large pour contenir un lit taillé dans le bois. Un escalier en spirale conduit à cette cellule. Enfin le faîte du tronc, couronné depuis longues années, et qui au point où il se termine a encore le diamètre d'un très gros arbre, est surmonté par un clocher, dont la flèche aiguë ornée d'une croix de fer domine le feuillage d'une manière pittoresque. Une inscription annonce que cet ermitage singulier et rustique est dédié à *Notre-Dame de la Paix*, et qu'il a été érigé en 1696, par l'abbé Dudétroit, curé d'Allouville. — A certaines époques de l'année, le desservant de cette paroisse vient célébrer les cérémonies du culte dans la chapelle du chêne.

La barre. — A chaque marée on remarque sur la Seine ce phénomène singulier, causé par la lutte des eaux qui descendent et de celles qui remontent, qu'on nomme *mascaret* dans la Gironde. Sur la Seine on l'appèle *la barre*. Les bancs de sable, les caps et les falaises changent la direction et l'aspect de cette barre, cependant elle monte jusqu'à Jumiéges et quelquefois jusqu'à Rouen sous la forme d'une vague énorme et prolongée; elle s'avance avec bruit, couverte de mousse et d'écume, s'engage au milieu des bancs et franchit avec rapidité leurs passes étroites On l'entend gronder quarante minutes avant son apparition. Quand elle arrive à un étranglement du lit de la Seine, formé par le rapprochement des deux rives et par le défaut de profondeur du chenal trop resserré pour la masse des eaux, elle prend une violence qui effraie les plus hardis marins. Remontant contre le courant, elle pousse, frappe, emporte tout ce qu'elle rencontre, renverse les terrains anguleux qui l'arrêtent, inonde les prairies, détruit les îles, en forme d'autres et par ses ravages jette partout l'effroi et la consternation.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Rouen (voyez feuille 18 ci-après, page 137 à page 144) (1).

Le Havre, port de mer, à l'embouchure de la Seine, dans la Manche, ch.-l. d'arrond., à 22 l. O. de Rouen. Pop. 23,816 hab. — Le Havre n'est point une ville ancienne : c'est à la ruine d'Harfleur qu'elle a dû son origine. Ce ne fut d'abord qu'une bourgade de pêcheurs; Louis XII comprit le premier l'importance d'un port, offrant à la fois un refuge aux bâtiments de guerre et du commerce, et défendant l'entrée d'une rivière par laquelle les Anglais avaient si souvent pénétré jusqu'au sein du royaume. Il jeta les fondements du Havre en 1509, mais c'est à François Ier que cette ville est redevable de sa splendeur maritime. En 1516, son port n'était encore qu'un refuge pour les pêcheurs.—Ce n'est pas sans d'immenses travaux qu'on est parvenu à arracher à la mer le sol d'alluvion sur lequel le Havre est bâti. Plusieurs fois même le redoutable Océan a failli reprendre le terrain qu'il n'avait cédé qu'à regret aux efforts de l'homme. — A la mort de François Ier, le Havre commençait à avoir l'apparence d'une ville importante et fortifiée : on y construisit une citadelle, que plus tard Richelieu réédifia sur un plan nouveau, et dont il s'attribua le gouvernement. Mazarin y fit enfermer les princes de Conti, de Condé et de Longueville. — La citadelle est aujourd'hui un quartier mi-

(1) On trouvera dans cette feuille les articles sur les *antiquités*, le *langage*, l'*industrie commerciale* et les *notes biographiques*, qui n'ont pas pu trouver place dans celle-ci.

Etaire. Les Anglais bombardèrent et bloquèrent le Havre plusieurs fois; cependant la ville, grâce à son heureuse situation, continua à s'accroître et à s'embellir : « *Paris, Rouen, le Havre!* disait Napoléon, *ne forment qu'une seule ville, dont la Seine est la grande rue.* » — Aux remparts qui défendaient le Havre, l'Empereur fit ajouter de nouvelles fortifications. Une triple enceinte de remparts et de fossés en font une place que des forts, sur les hauteurs voisines, achèveraient de rendre presque inexpugnable. On a plusieurs fois essayé de les construire; mais les paysans des campagnes voisines se sont toujours opposés à leur création; trois fois même, sous l'Empire, ils arrachèrent les piquets établis pour le tracé des ouvrages. — Le Havre est un des principaux ports de la France pour les importations; la ville est située à l'angle formé par la rive droite de la Seine et par la côte de l'Océan, dans une plaine fertile, occupée avant le XVe siècle par des marais salants, et que l'eau de la mer a dû couvrir entièrement à une époque peu reculée, et le nord de la plaine est bordé d'un rideau de collines parsemées de bois, de châteaux, de parcs, et à l'extrémité duquel s'élève le bourg d'Ingouville si agréablement situé, et qui, vu de la ville, offre un coup d'œil charmant. — Le port, capable de recevoir les gros navires marchands, est le plus accessible de toute la côte, et a sur les autres ports l'avantage de garder son plein pendant deux heures; l'établissement de la marée a lieu à 9 h. 15 m — Le port se compose de l'avant-port et de trois grands bassins séparés par quatre écluses. De beaux quais bordent le port et les bassins. La ville, naguère encore triste, sale et malsaine, se livre avec ardeur aux améliorations les mieux entendues comme aux opérations commerciales les plus hardies. — La grande rue, dite de Paris, est vraiment digne de la capitale, droite, fort large, parfaitement propre, bordée de belles maisons; elle s'étend de la porte d'Ingouville à la place de la Bourse sur le port, et présente incessamment la scène la plus animée : c'est le centre du principal quartier de la ville; l'autre quartier est construit sur une île qu'entourent les bassins. — La ville offre peu de monuments remarquables : on peut citer la tour de François Ier à l'entrée du port, grosse, lourde et basse construction; les deux hôtels-de-ville; l'église de Notre-Dame, fondée en 1540, bâtie en croix et d'un style bizarre; et la nouvelle salle de spectacle, qui s'élève en face du bassin du Commerce, sur une place spacieuse plantée d'arbres; la façade en est médiocre, l'intérieur mal distribué, mais bien décoré. — La ville est approvisionnée d'eau par deux sources provenant des collines voisines; mais ces sources sont peu abondantes, et l'eau des puits, saumâtre et malsaine, ne peut y suppléer. — Le Havre manque de promenades, et cependant ses environs sont charmants. D'Ingouville, la vue est ravissante; les regards se promènent sur la ville, la plaine environnante, les riches coteaux qui bordent les deux rives de la Seine. D'un côté, on voit s'élancer, presque à pic, la haute falaise de la Hève, qui porte, à 400 p. d'élévation, un double phare bien connu des marins. De l'autre, une côte non moins haute est dominée par le pittoresque château d'Orcher, dont le parc est le rendez-vous des habitants du Havre; et quelles riches perspectives sur l'autre rive de la Seine! La côte de Honfleur se montre à 3 l. de distance, et les côtes du Calvados se confondent au loin avec la mer immense qui disparaît elle-même dans la teinte bleuâtre d'un horizon sans bornes... Ce panorama, par sa variété et son étendue, est un des plus magnifiques dont on puisse jouir en France.

BOLBEC, ch.-l. de cant., à 9 l. E.-N.-E. du Havre. Pop. 9,690 hab. — Cette jolie petite ville est agréablement située sur le penchant d'un coteau baigné par la rivière de Bolbec, dans un bassin étroit, à la jonction de quatre vallées; elle est très bien bâtie, partie en briques et partie en pierres de taille; tout est propre, bien entendu dans ses constructions dont la plupart sont modernes; les rues sont spacieuses et bien alignées; la principale est ornée de deux fontaines que surmontent des statues en marbre : nombre de belles maisons de campagne embellissent les environs, les vives couleurs de leurs façades se détachent agréablement sur les vertes collines qui entourent la ville. — « Bolbec, dit M. Charles Dupin, est dans une belle position pour le commerce; elle tire les cotons du Havre, le charbon de terre de Fécamp et de Harfleur; elle conduit ses produits à Rouen, qui est le grand marché des tissus de coton. Les chefs d'établissement de Bolbec réunissent l'esprit d'ordre et d'économie à l'activité; leurs fabriques sont au niveau des progrès de l'industrie. — Les ouvriers ne sont pas tous concentrés dans la ville; ils habitent la campagne voisine : ils possèdent quelque aisance et sont heureux. »

ÉTRETAT, village sur la côte à 6 l. N. du Havre. Pop. environ 1,500 hab. — Étretat est surtout renommé à cause de son parc aux huîtres, pratiqué dans le roc; on y apporte les huîtres de la baie de Cancale, et elles y acquièrent en peu de temps, par le mélange des eaux douces qui sortent du rivage avec les eaux de la mer, une qualité supérieure à celle des autres huîtres de la côte. La situation d'Étretat, dans une vallée verdoyante, au milieu des rochers sombres et déchirés qui bordent l'extrémité de la digue, présente un aspect pittoresque et singulier. D'un côté : la falaise montre ses flancs escarpés; et de l'autre s'élève à 200 pieds l'aiguille d'Étretat, roche pyramidale ainsi nommée à cause de sa forme élancée et de son isolement. Les oiseaux de mer bâtissent leurs nids sur son sommet, et durant la journée voltigent en troupes tout à l'entour. Entre l'aiguille et la côte, un déchirement des rochers forme avec la falaise une espèce de portique en ogive. Dans la haute mer, les vagues baignent la base du pilastre de ce portique, et la roche où sa voûte est appuyée; mais à la marée basse, on peut y passer à pied sec et parcourir la grève, qui cependant ne reste à découvert que peu d'instants.

FÉCAMP, port de mer sur la Manche, ch.-l. de cant. à 9 lieues 1/2 N.-N.-E du Havre. Pop. 9,123 hab. — Cette ville est très ancienne : Richard Ier, duc de Normandie, y fonda en 988 une abbaye d'hommes qui parvint à un haut degré de splendeur : elle fut détruite vers la fin du XVIIIe siècle, mais son église, vaste et bel édifice, devenue l'église paroissiale de Fécamp, subsiste encore. Quoique Fécamp soit avantageusement situé à l'embouchure d'une rivière qui porte son nom, l'abord en est triste, la ville étant comme enterrée dans une vallée longue, sinueuse et comprimée, entre deux rangs de collines escarpées, nues et incultes; aussi Fécamp n'a-t-il guère qu'une seule rue, longue de près de 3/4 de l., et qui s'étend depuis l'église jusqu'au port; ce port est un des meilleurs de la côte, sa superficie est de 84,000 m. entre la mer et la retenue d'eau qui le débarrasse, au moyen de deux belles écluses, du galet et des vases que la marée y apporte chaque jour. La rade est excellente.

HARFLEUR, petit port sur la Lézarde, près de la rive droite de la Seine, à 2 l. et 1/2 E.-N.-E. du Havre. Pop. 1,417 habitants. — Ce qu'Harfleur a été, ce qu'il n'est plus, est ce qui le rend intéressant. — Cette ville, à présent si chétive, fut jadis populeuse, florissante, et prenait le titre de *souverain port* de la Normandie; déjà considérable en 1035, elle devint l'entrepôt du commerce d'outre-mer et de la navigation de la Seine. — En 1415, Henri V, roi d'Angleterre, mit le siége devant ses murs, et, malgré leur héroïque et longue résistance, força les habitants à se rendre à discrétion; il les traita avec inhumanité, et les emmena presque tous captifs à Calais; vingt ans après, ceux des habitants qui étaient demeurés dans la ville se débarrassèrent du joug des Anglais qui, en 1440, reprirent de nouveau Harfleur, et l'écrasèrent avec des boulets de pierres, lancés par leurs guimbardes, et dont plusieurs servent encore aujourd'hui de bornes à d'anciennes maisons de la ville. — Reconquise par Charles VII, Harfleur s'efforça en vain de recouvrer sa première prospérité; les guerres de religion, la révocation de l'édit de Nantes, et la nature, complice de la fortune, ont successivement contribué à anéantir son commerce maritime et à diminuer sa population depuis le commencement du XVIe siècle. La mer ne baigne plus ses murailles, elle s'en est éloignée d'une demi-lieue. Le port a été envahi par des vases qui, en grande partie conquises à leur tour par la culture, offrent des jardins agréables, des métairies, des troupeaux où jadis se voyaient de nombreux navires. — L'église paroissiale d'Harfleur, surmontée d'un beau clocher en pierre à flèche aiguë et élégante, fut bâtie pendant le séjour des Anglais dans cette ville, et comme monument de la bataille d'Azincourt. Harfleur présente encore de nota-

breux débris de ses anciennes fortifications, sa situation au débouché d'une riante vallée est agréable, mais la ville, sans activité et sans commerce, est triste d'ailleurs.

Lillebonne, dans une vallée pittoresque et égayée par de nombreuses fabriques, ch.-l. de cant, à 10 l. du Havre. Pop. 2,924 hab. — Cette ancienne ville est la *Julia Bona* des Romains: placée au centre de plusieurs voies fréquentées elle a eu beaucoup d'importance dans leur temps. Il reste quelques vestiges de ses chaussées. On trouve aussi à Lillebonne un amphithéâtre, des souterrains, des tombeaux, des urnes sépulcrales, des médailles, débris antiques qui attestent sa splendeur passée. — Le château d'Harcourt qui domine cette ville offre de belles ruines du moyen âge. C'était une des plus fortes citadelles de la Normandie

Montivilliers, sur la Lézarde, ch.-l. de cant., à 3 l. N.-E. du Havre. Pop. 3,828 hab.— Cette ville, où les maisons, les fermes et les jardins se touchent, doit son origine et son nom à d'anciens monastères, et conserve encore de curieux débris des fortifications dont elle fut entourée vers la fin du XIVe siècle. — Située à l'extrémité d'une riante vallée, abritée contre les vents salins et désastreux qui affligent le Havre, sa situation est des plus heureuses et la salubrité y est entretenue par les eaux limpides qui circulent dans ses rues principales.—On y voit une cathédrale gothique d'une architecture élégante, quelques maisons modernes et remarquables; mais dans certaines parties, avec ses façades à pignons et à tourelles, la ville conserve encore le caractère d'une cité du moyen âge.

Tancarville, village de l'arrondissement et à 7 l. et 1/2 du Havre, sur le bord de la Seine, remarquable par son vieux et pittoresque manoir. Cette vieille demeure des barons de Tancarville, s'élève sur un haut promontoire qui domine presque à pic la rivière, dont la largeur en cet endroit a près de deux lieues. — Le château n'offre plus que des ruines, mais ce sont des ruines majestueuses, dignes de leur situation, et qui indiquent encore l'ancienne magnificence de ses premiers possesseurs; elles datent en partie des temps féodaux, en partie du siècle dernier; mais les monuments de la première époque sont restés plus intacts que ceux de la seconde. — Les amateurs de débris antiques et de beaux paysages doivent visiter ces ruines, d'où l'on jouit d'ailleurs d'un des plus beaux panoramas que l'on puisse voir, et dont un immense cours d'eau, des villes, des villages et un horizon fort étendu et chargé de la plus belle végétation, ne sont pas les moindres ornements. — Les sires de Tancarville, chambellans nés des ducs de Normandie, se rendirent anciennement célèbres par leurs exploits. — Sous la régence, la terre de Tancarville devint la propriété du fameux Law. Ce n'est pas d'aujourd'hui, comme on le voit, que les barons de la finance ont remplacé les hauts seigneurs féodaux.

Dieppe, port de mer, sur la Manche, à l'embouchure de la rivière d'Arques, ch.-l. d'arrond., à 14 l. N. de Rouen. Pop. 17,079. hab.—Dieppe est assise sur un sol d'alluvion produit de la destruction des côtes voisines, ruinées peu à peu par l'Océan. — Dans l'origine cette ville n'était qu'un chétif assemblage de cabanes de pêcheurs, établis à l'embouchure de la rivière pour la commodité de leur profession. — Elle ne commença à figurer dans l'histoire qu'en 1196. — Philippe-Auguste, dans ses querelles avec Richard Cœur-de-Lion, la détruisit de fond en comble et brûla ses navires; mais bientôt les maisons furent rebâties et les désastres réparés. — Sous Charles VII, Dieppe, comme le reste de la Normandie, était au pouvoir des Anglais; elle fut reprise en 1433 par les Français. En 1442, Talbot en fit le siége avec une artillerie formidable, mais Dunois se jeta dans la place qui fut bientôt secourue par le dauphin, fils de Charles VII. — Sous François Ier, Dieppe possédait un commerce maritime immense. Ango, le principal de ses armateurs, couvrait la mer de ses navires, envoyait des escadres armées à ses frais pour châtier les rois qui insultaient son pavillon, et traitait d'égal à égal avec leurs ambassadeurs. — Dès 1365, les Dieppois, livrés à leur seul génie et restreints aux ressources uniques de leur ville, avaient fait sur les côtes d'Afrique une expédition qui précéda de plus d'un siècle et qui prépara celle de Vasco de Gama; la France leur dut ses premiers établissements au Canada, où ils fondèrent Quebec. — A diverses époques ils enrichirent leur pays de nombreuses découvertes géographiques. — Le 17 juillet 1694, une escadre anglaise aux ordres de lord Barclay jeta dans Dieppe 3,000 bombes et 4,000 boulets, un énorme brûlot acheva de détruire cette malheureuse ville; quelques maisons et trois monuments échappèrent seuls au bombardement, le château et les églises de Saint-Jacques et de Saint-Rémi. La ville fut bientôt réédifiée par les soins du gouvernement et prit alors l'aspect uniforme qu'elle a aujourd'hui. — Dieppe est située avantageusement pour le commerce. — Malgré les variations de la température, l'air y est généralement pur et sain, les eaux y sont abondantes et de bonne qualité; les rues, larges et bien percées, sont bordées de maisons propres et régulières dont la plupart sont construites en briques, couvertes en tuiles et ornées de balcons; le port, formé par deux belles jetées, défendu par un château-fort et par une citadelle, serait excellent si, depuis quelques années, les vases, en l'encombrant avec rapidité, ne menaçaient de le combler entièrement, malgré les écluses de chasse de l'arrière-port, dont l'effet est malheureusement affaibli par la disposition latérale de la passe. — Le château de Dieppe, qui s'élève de terrasse en terrasse jusqu'à la crête de la falaise de l'ouest, occupe une position aussi forte que pittoresque; il est muni de hautes murailles, flanqué de tours et de bastions et domine à la fois la ville, la vallée et la mer. — Les chroniques manuscrites comptent trois châteaux successivement construits avant celui qui existe maintenant; ce dernier est d'un plan singulier et de style bizarre; il offre, dans l'élévation de ses tours, les profils de ses murailles et l'austérité imposante de son entrée, une variété d'aspects sévères qui rappellent à la fois des souvenirs d'esclavage et de gloire. — A une demi-lieue au N.-E. de Dieppe, au bord de la côte, est un vaste terrain presque inculte, entouré de hauts remparts en terre. Cette enceinte porte le titre de *Cité de Limes*; elle est plus connue sous le nom de Camp de César. Il est probable que là se trouvait non pas un camp, mais une ville, qu'on voit indiquée, sous le nom d'*Olim*, sur d'anciennes cartes de la province. — Près de Dieppe est Arques, ville tombée en décadence à mesure que Dieppe s'est accrue, qui n'est plus aujourd'hui qu'un petit bourg auquel il ne reste que ses souvenirs, une église assez remarquable et les ruines d'un vieux château. Ce lieu, maintenant si déchu de sa splendeur, fut pendant le moyen âge le principal boulevart de la Normandie du côté du nord. — Le château n'est plus qu'une masse informe qui domine sur la vallée; il est célèbre par les siéges qu'il a soutenus et par la victoire que Henri IV remporta en 1589, non loin de ses remparts, sur l'armée du duc de Mayenne. — Un *établissement de bains de mer* a été formé à Dieppe en 1822. Avant cette époque les baigneurs n'avaient pour abri sur la plage qu'une baraque en mauvais état et quelques tentes mal établies; le nouvel établissement se compose de deux parties distinctes : les constructions sur la plage, destinées à recevoir les baigneurs qui veulent affronter la lame; elles forment une galerie de 100 mètres de long, ornée à chaque extrémité de pavillons élégants, et percée au centre par une arcade ouverte; les tentes placées sur le sable et les bains roulants appartiennent à cette première partie: l'autre consiste en l'hôtel où sont établis les logements particuliers destinés aux étrangers qui fréquentent les bains et dont le nombre s'accroît chaque année. — En face de la salle de spectacle est un autre établissement où l'on prend des bains chauds ou froids, d'eau douce et d'eau de mer, des douches, etc.; dans l'enceinte de l'édifice se trouvent une magnifique salle de bal, un beau café et un cercle littéraire.

Eu, sur la Bresle, à 3/4 de l. de son embouchure, ch.-l. de cant., à 7 l. E.-N.-E. de Dieppe. Pop. 3,543 hab. L'origine d'Eu se perd dans la nuit des siècles; elle est probablement antérieure aux premiers temps de la monarchie. Deux monuments, attribués aux Romains, et conservés jusqu'à nos jours, prouvent incontestablement que ce fut une place importante. L'un est un chemin militaire qui conduit d'Eu jusqu'à Amiens, l'autre une ancienne porte de ville, défendue par deux grosses tours, à laquelle on donne le nom de *Porte d'Empire*. Eu et Tréport, qui en est peu

éloigné, étaient probablement les lieux les plus considérables de la côte de la Manche, depuis la Liane jusqu'à la Seine. Cette ville est située dans un vallon agréable, où coule la Bresle, qui la sépare d'un de ses faubourgs; elle est généralement bien bâtie. — L'église paroissiale est d'un beau gothique; sa chapelle souterraine est très curieuse à visiter. — L'église du collége renferme le tombeau du duc de Guise, dit le *Balafré*, qui joua un si grand rôle dans les troubles de la Ligue. — Près d'Eu, sur la route du Tréport, on voit le magnifique château royal appartenant à Louis-Philippe. Des améliorations considérables, maintenant en exécution, ajoutent à la beauté de cet édifice; un parc superbe, de vastes jardins l'entourent, et il contient, entre autres curiosités, une galerie de portraits historiques, à laquelle aucune autre en France, dans ce genre, ne peut être comparée. — Non loin de ce palais subsistent encore quelques débris d'un château plus ancien. — Sur les collines de l'est et du midi de la Bresle, s'étend la vaste forêt d'Eu, qui couvre en partie les communes de Grandcourt et de Fourcamont.

Tréport, port de mer sur la Manche, à 7 l. de Dieppe. Pop. 2,267 hab. — Situé à l'embouchure de la Bresle, Tréport peut être considéré comme le port de la ville d'Eu, qui n'en est éloignée que de 3/4 de l. Il ne peut recevoir que de petits bâtiments; mais sa rade est une des meilleures de toute la côte. La passe s'allonge entre deux falaises, dont l'une porte à son sommet une chapelle gothique, fort pittoresque, ornée d'un clocher qui sert de phare aux marins des environs. Le bourg n'a de remarquable que sa situation avantageuse pour le commerce; il eut jadis beaucoup plus d'importance, surtout pendant le XIIe siècle. — On s'est efforcé de la lui conserver par des travaux hydrauliques considérables, mais les fureurs de la guerre, et plus encore celles des tempêtes, ont dévasté cette ville, plus curieuse maintenant par ses ruines de diverses époques que par ses constructions modernes.

Neufchatel, sur la Béthune, ch.-l. d'arrond., à 12 l. N.-E. de Rouen. Pop. 3,430 hab. — L'ancien nom de cette ville est Driencourt: ce n'était qu'une simple bourgade, lorsque Henri Ier, roi d'Angleterre, y fit bâtir, au XIIe siècle, un château dont on voyait encore, en ces derniers temps, un bâtiment à trois étages. — Ce château et l'augmentation de sa population ont exposé Neufchâtel à plusieurs siéges et à des calamités multipliées, notamment pendant les guerres de la Ligue.— Cette ville est renommée pour les excellents fromages qui se fabriquent dans les communes des vallées environnantes; on en distingue de trois sortes : les fromages de crème pure; les meilleurs de cette espèce se font vers l'équinoxe d'été, et peuvent se conserver jusqu'à la fin du printemps suivant. La seconde sorte est celle des Cœurs de Bray, faits avec la partie caséeuse du lait, et moins estimés que les premiers. Les fromages ronds composent la troisième sorte, et sont plus gros que les précédents : les parties caséeuses, butireuses et séreuses du lait entrent dans leur confection. Ces fromages sont assez estimés. — Neufchâtel est agréablement situé dans une contrée boisée et montueuse; il est assis à mi-côte, non loin de la rive droite de la rivière, qui arrose une belle vallée avant de se réunir à la rivière d'Arques, près de Dieppe.

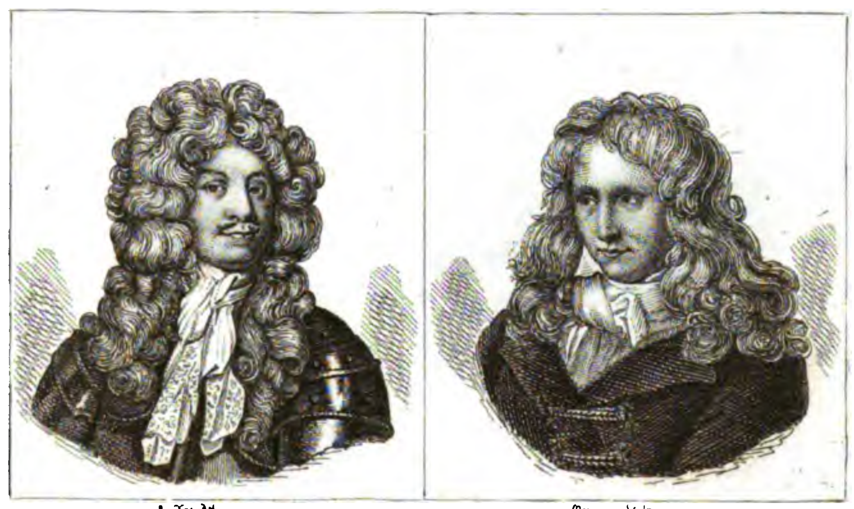
Gournay, sur la rive gauche de l'Epte, ch.-l. de cant., à 11 l. de Neufchâtel. Pop. 3,030 hab. — Un pont jeté sur l'Epte, du temps des Gaulois, fut l'origine de la ville de Gournay, qui se rendit célèbre dans les guerres du moyen âge par les siéges qu'elle soutint et par les événements dont elle devint le théâtre Elle fut long-temps gouvernée par des comtes; Hugues IV, le dernier de ces seigneurs, se révolta contre Philippe-Auguste, qui vint assiéger Gournay. La ville, entourée de fortifications, était alors considérée comme inexpugnable; cependant, malgré ses triples remparts, ses larges fossés, le nombre et la valeur de ses habitants, Philippe la força à se rendre en l'inondant au moyen des eaux d'un étang voisin. Gournay est agréablement situé sur les rives gracieuses de l'Epte, il est assez bien bâti, entouré de jolis boulevarts et orné d'une belle fontaine pyramidale. — On trouve dans ses environs plusieurs sources d'eaux minérales, la plus renommée est celle dite de la *Fontaine de Jouvence*. — Vers la fin du siècle dernier, les murailles qui l'entouraient ont été abattues, et les bases de leurs tourelles ont servi de fondements à des maisons particulières.

Yvetot, ch.-l. d'arr., à 11 l. N.-O. de Rouen. Pop. 9,021 hab. — Traversée par la grande route du Havre à Rouen, à mi-distance entre ces deux foyers d'industrie, la ville d'Yvetot, elle-même industrieuse, et très peuplée pour son étendue, semble pourtant négliger les améliorations dont elle devrait s'occuper et qui lui deviennent de plus en plus indispensables. Sa grande rue même, bien qu'animée par un mouvement fort actif s'embellit à peine de quelques constructions supérieures aux vieilles habitations; le reste de la ville est de tout point médiocre. Des sites agréables, des campagnes fertiles et populeuses l'avoisinent; cependant sa position est mal choisie. Yvetot domine un plateau qui manque d'eau courante; trois puits et plusieurs belles citernes remédient à cette grande incommodité. Mais l'historique d'Yvetot le dédommage de ce qui lui manque en beautés pittoresques et architecturales; ce fut la capitale d'un royaume burlesquement célèbre, ou plutôt ce fut le royaume tout entier. Sa renommée est d'autant plus grande que sa puissance fut plus mince, et si ses annales n'offrent presque rien de précis, l'imagination y supplée d'autant plus facilement. De tous les princes qui gouvernèrent glorieusement ce bel état, le plus illustre est sans doute celui que Béranger a chanté. Le nom de ce grand roi ne nous est cependant point parvenu; mais ses faits et gestes, grâce au génie de son chroniqueur, seront connus de la postérité la plus reculée. — L'origine du royaume d'Yvetot est aussi ténébreuse que celle de plusieurs autres empires, ou plutôt l'existence de ce royaume n'est qu'un conte fait à plaisir. Mentionnée pour la première fois dans des chroniques publiées à la fin du XVIe siècle, une légende absurde a érigé Yvetot en royaume proprement dit; il est seulement certain, qu'en 1370, Yvetot était un *franc fief libre de tout service, hommage*, etc. Ses seigneurs ont été qualifiés du vague titre de roi dans un édit de la couronne de France, daté de 1392 et conservé dans les archives de l'échiquier de Normandie. Il paraît que c'est à la nécessité d'offrir au commerce un coin de terre où il pût se livrer en liberté à ses transactions qu'Yvetot a dû son indépendance. Vers la fin du XIVe siècle, les marchands de l'Espagne et de l'Italie se rendaient d'Harfleur à Yvetot et y échangeaient leurs marchandises étrangères contre celles de France. En 1461, les seigneurs d'Yvetot battaient monnaie.

Caudebec, port sur la rive droite de la Seine, ch.-l. de cant., à 4 l. d'Yvetot. Pop. 2,832 hab.—Il est probable que cette ville a été fondée par des pêcheurs, elle fut long-temps l'entrepôt des pêches de la Seine, et le commerce qui en résultait était si considérable que la ville avait pris pour ses armes trois éperlans d'argent sur champ d'azur, qui se voient encore sur les vitraux peints des chapelles de sa belle et remarquable église. — Caudebec est assez bien bâti, bordé de quais ombragés, au pied d'une montagne boisée, au débouché d'une belle vallée parcourue par la petite rivière de Sainte-Gertrude. Son port, quoique sûr, commode, avantageusement situé, à une distance a peu près moyenne entre Rouen et le Havre, est cependant peu fréquenté, l'espace qui sépare ces deux villes étant aujourd'hui très rapidement parcouru. — L'*église de Caudebec* est un monument remarquable d'architecture sarrazine, commencé en 1416 et terminé seulement en 1484. Le portail, orné de sculptures et de statues d'un riche travail, est surmonté d'une galerie dont la balustrade présente ces mots sculptés à jour : *Pulchra est et decora*, qui sont la devise du temple et celle de la Vierge, à laquelle il est consacré. Le clocher est une tour carrée, plus moderne que le reste de l'édifice, quoique du même style. Sa flèche hardie et élégante, entourée de trois couronnes, ressemble à la tiare romaine. Une galerie intérieure domine le pourtour de la nef; une autre galerie, dont les balustres découpées figurent en lettres gothiques la première strophe du *Salve Regina*, règne autour de la partie supérieure de l'édifice. Le rond-point de la voûte de la principale chapelle se termine en pointe aiguë et offre une rosace pendante d'une exécution pleine de hardiesse. Cette église a perdu d'ailleurs quelques-uns de ses plus beaux ornements. On y admirait autrefois un magnifique jubé et une pyramide admirablement sculptée.



Cauchoise *Poletais*



Duquesne *Bernardin de S.t Pierre*



Le Havre

Parmi les chapelles, la plus remarquable est celle de la Vierge.

SAINT-VALERY-EN-CAUX, port de mer dans la Manche, ch.-l. de cant., à 7 l. 1/2 N. d'Yvetot. Pop. 5,328 hab. — Au VIIIe siècle, un moine fonda Saint-Valery en élevant, près du site qu'occupe maintenant la ville, une abbaye qu'entoura bientôt un village. Au XVIe siècle, des pêcheurs firent du village une ville maritime, et construisirent les jetées qui la protégent encore. — Le port est petit, mais sûr; notamment depuis la construction d'une écluse qui permet de conserver à volonté le bassin toujours plein, et depuis l'ouverture du bassin neuf, dont l'écluse déblaie le port proprement dit; celui-ci ne pourra cependant jamais être propre qu'à la pêche, et n'est guère susceptible d'agrandissement, parce qu'il est resserré entre deux falaises, et que la retenue construite pour nettoyer le chenal est insuffisante. — Les campagnes des environs de Saint-Valery sont charmantes.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 11 députés. Il est divisé en 11 arrondissements électoraux, dont les ch.-lieux sont: Rouen (3 arr. ville, 1 pour l'arrond.), Havre (ville et arr.), Dieppe (ville et arr.), Neufchâtel, Yvetot et Saint-Valery.

Le nombre des électeurs est de 6,388.

ADMINISTRATIVE. — Le chef-lieu de la préfecture est Rouen.

Le département se divise en 5 sous-préfect. ou arrond. comm.

Rouen	15 cant.,	155 comm.,	225,996 habit.
Dieppe	8	168	109,978
Le Havre	9	122	134,755
Neufchâtel	8	145	84,525
Yvetot	10	170	138,429
Total	50 cant.,	760 comm.,	693,683 habit.

Service du Trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Rouen), 4 recev. particuliers; 8 percepteurs d'arrond.

Contributions directes. — 1 directeur (à Rouen) et 1 inspect.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Rouen); 2 inspecteurs; 6 vérificateurs.

Hypothèques. — 5 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

Douanes. — 1 directeur (à Rouen).

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Rouen), 4 directeurs d'arrondissement, 7 receveurs entreposeurs.

Tabacs. — Il y a au Havre une manufacture royale de tabacs.

Forêts. — Le département fait partie du 2e arrond. forestier, dont le ch.-l. est Rouen. — 2 insp., à Rouen et Caudebec.

Ponts-et-Chaussées. — Le département fait partie de la 1re inspection, dont le ch.-l. est Rouen. — Il y a 2 ingénieurs en chef en résidence à Rouen. L'un d'eux est chargé des travaux du pont de Rouen.

Mines. — Le dép. fait partie du 4e arrond. et de la 2e divis., dont le ch.-l. est Abbeville. — 1 ingén. des mines réside à Rouen.

Cadastre. — 1 géomètre en chef à Rouen.

Haras. — Le département fait partie pour les courses de chevaux du 2e arrond. de concours, dont le chef-lieu est au Pin (Orne).

Monnaies. — Rouen possède un hôtel des monnaies, dont la marque est B. Depuis l'établissement du système décimal jusqu'au 1er janvier 1832, les espèces d'or et d'argent qui y ont été fabriquées s'élèvent à la somme de 236,016,105 fr. 75 c.; dans cette somme les espèces d'or figurent pour 1,765,720 fr.

Loterie. — La diminution des produits de la loterie n'annonce pas toujours un progrès moral; elle est, dans certains cas, un des signes indicateurs de la misère des classes inférieures; il n'y a donc pas lieu de se féliciter de ce que les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département, présentent (pour 1831 comparé à 1830) une diminution de 4,575 fr.

MILITAIRE. — Rouen est le chef-lieu de la 14e division militaire, qui se compose des départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne. — Il y a à Rouen 1 lieutenant général commandant la division, 1 maréchal de camp commandant le département, 1 intendant militaire, 3 sous-intendants. — Le département renferme 2 places fortes, le Havre et le château de Dieppe. — Le dépôt de recrutement est à Rouen. — Rouen est le chef-lieu de la 3e légion de gendarmerie, qui comprend les compagnies départementales de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de l'Oise et de la Somme. — Il existe à Maromme une poudrerie royale.

MARITIME. — Il y a dans le département: — au Havre: 1 commissaire général de marine, 1 sous-inspecteur, 1 trésorier des invalides, 4 *Écoles d'hydrographie*, au Havre, Dieppe, Fécamp et Rouen, 2 trésoriers, au Havre et Rouen; — à Dieppe: 1 commissaire, 1 trésorier.

JUDICIAIRE. — La cour royale de Rouen comprend dans son ressort les tribunaux de l'Eure et de la Seine-Inférieure. — Il y a dans le département 5 tribunaux de 1re instance, à Rouen (3 chambres), Dieppe, le Havre, Neufchâtel, Yvetot; et 6 tribunaux de commerce, à Dieppe, le Havre, Fécamp, Neufchâtel, Rouen et Yvetot.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département possède un archevêché érigé dans le IIIe siècle, dont le siége est à Rouen, et qui a pour suffragants les évêchés de Bayeux, Evreux, Séez, Coutances. — Le département forme l'arrondissement du diocèse de Rouen. — Il y a dans le département, — à Rouen: un séminaire diocésain qui compte 178 élèves en théologie et 71 en philosophie; — à Mont-aux-Malades, une école secondaire ecclésiastique; — à Mont-Saint-Aignan, une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 14 cures de 1re classe, 43 de 2e, 455 succursales, 89 vicariats. — Il y existe (à Rouen): 11 congrégations religieuses de femmes, dont une (les sœurs d'Ernemont) reçoit du gouvernement un secours annuel de 6,000 francs, 3 communautés hospitalières de femmes, chargées des hospices civils et de celui des aliénés, et plusieurs autres dans différentes villes du département.

Culte protestant. — Les réformés du département ont 2 églises consistoriales: la 1re à Rouen, desservie par 3 pasteurs et divisée en 3 sections, à Rouen, Dieppe, Luneray; la 2e à Bolbec, desservie par 4 pasteurs et divisée en 4 sections, à Bolbec, Saint-Antoine, le Havre, Montivilliers. — Il y a en outre dans le département 16 temples ou maisons de prières; on y compte 16 sociétés bibliques, 4 sociétés des missions évangéliques, 2 sociétés des traités religieux, et 8 écoles protestantes.

UNIVERSITAIRE. — Le département possède une académie de l'université dont le chef-lieu est à Rouen, et qui comprend dans son ressort l'Eure et la Seine-Inférieure.

Instruction publique. — Il y a dans le département: — à Rouen: 1 faculté de théologie, 1 école secondaire de médecine, 1 collége royal de 1re classe, qui compte 660 élèves, — et 5 colléges: à Aumale, à Dieppe, à Eu, au Havre, à Montivilliers; — 1 école normale primaire dirigée par les frères des écoles chrétiennes; — 2 écoles modèles à Rouen. — Le nombre des écoles primaires du département est de 975, qui sont fréquentées par 47,819 élèves, dont 26,618 garçons et 21,201 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 112.

SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC. — Il existe à Rouen: — une *Société d'Agriculture centrale*, une *Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts*, une *Société libre d'Emulation*, une *Société libre de commerce*, une *Société de Médecins*, une *Société de Pharmaciens*, un *Musée*, une *Commission d'Antiquités* et une *Commission des Archives*, un *Jardin des Plantes* avec *Cours de Botanique*, un *Etablissement d'Agriculture* à Trianon-lès-Rouen, une *Académie des Arts, de Dessin et de Peinture*, des cours *de Droit commercial maritime, de Chimie, de Teinture*, etc.; — à Neufchâtel une *Société d'Agriculture*, etc.

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 693,683 hab., et fournit annuellement à l'armée 1,586 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

Mariages					5,807
Naissances.	Masculins.		Féminins.		
Enfants légitimes	9,354	—	8,750	Total	20,230
— naturels	1,049	—	1,077		
Décès	9,479	—	9,248	Total	18,727

Dans ce nombre 5 centenaires.

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 135,810.

Dont: 53,410 contrôle de réserve.

82,400 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit:

79,879 infanterie.

116 cavalerie.

661 artillerie.

1,744 sapeurs-pompiers.

On en compte: armés 23,919; équipés 20,305; habillés 38,795; 37,171 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 200 sont inscrits au registre matricule, et 53 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 61 sont soumis au service ordinaire, et 39 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 19,838 fusils, 680 mousquetons, 22 canons, et un assez grand nombre de sabres, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (1831) :

Contributions directes.	11,776,155 f.	22 c.
Enregistrement, timbre et domaines.	6,093,161	23
Douanes et sels.	31,280,893	70
Boissons, droits divers, tabacs et poudres.	6,154,429	20
Postes.	1,152,754	22
Produit des coupes de bois.	820,444	36
Loterie.	234,694	31
Bénéfices de la fabrication des monnaies.	45,375	43
Produits divers.	356,620	88
Ressources extraordinaires.	2,262,453	01
Total.	60,176,981 f.	83 c.

Il a reçu du trésor 15,185,772 fr. 10 c., dans lesquels figurent :

La dette publique et les dotations pour.	2,242,019 f.	04 c.
Les dépenses du ministère de la justice.	435,596	10
de l'instruction publique et des cultes.	654,329	30
de l'intérieur.	15,138	55
du commerce et des travaux publics.	3,471,936	70
de la guerre.	2,142.418	98
de la marine.	203.978	35
des finances.	389.200	45
Frais de régie et de perception des impôts.	3,304,705	55
Remboursem., restitut., non-valeurs, primes.	2,326,449	08
Total.	15,185,772 f.	10 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département (sans compter le produit des douanes) paie chaque année, pour les frais du gouvernement central, 13,710,316 fr. 03 c. de plus qu'il ne reçoit, somme énorme et qui ne peut être balancée que par une industrie toujours active et une agriculture perfectionnée.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (1831) à 911,475 fr. 02 cent.

Savoir : *Dép. fixes* : traitements, abonnem., etc.	159,918 f.	76 c.
Dép. variables : loyers, réparations, encouragements, secours, etc.	751,556	26

Dans cette dernière somme figurent pour
154,522 f. » c. les prisons départementales,
139,000 » les enfants trouvés.

Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de.	16,440	»
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à.	40,079	06
Les dépenses des cours et tribunaux sont de.	388,805	68
Les frais de justice avancés par l'Etat de.	92,001	58

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 560,000 hectares, le départ. en compte :
400,000 mis en culture.
73,441 forêts.

Le revenu territorial est évalué à 44,523,000 francs.

Le département renferme environ,
80,000 chevaux.
75,000 bêtes à cornes (race bovine).
300,000 moutons, savoir : 12,000 mérinos, 200,000 métis, 88,000 indigènes.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 650,000 kilogrammes.

Le produit annuel du sol est d'environ :
En céréales et parmentières. 3,000,000 hectolitres.
En avoines. 1,700,000 id.

Quoique le département soit un des plus fertiles de France, cependant toutes les parties du sol ne sont pas également productives. Les cantons du centre et de l'est sont ceux que l'agriculture exploite avec le plus d'avantage. Les premiers fournissent la majeure partie de la récolte en froment, orge, seigle et avoine. Les seconds ont de riches prairies et de gras pâturages. Les cantons des bords de la mer, quoique inférieurs aux autres, dédommagent cependant le cultivateur de ses travaux par les lins, les rabettes et les colzas qu'on y recueille. Les contrées des bords de la Seine sont les moins productives, soit à cause de la nature sablonneuse des terres, soit parce que l'agriculture y est subordonnée à l'industrie, qui lui dispute pour ainsi dire pied à pied le terrain, et lui enlève les bras nécessaires à la culture. — Depuis quelques années, l'agriculture a fait des progrès réels; des charrues perfectionnées ont été adoptées : l'usage des jachères a été abandonné et remplacé par une méthode bien entendue d'assolement triennal; enfin, aux engrais animaux naturels et préparés, aux engrais produits des végétaux et des détritus de plantes marines, on a ajouté l'emploi des amendements tirés du règne végétal. — La culture des arbres à fruits est suivie avec soin. On récolte assez de pommes pour fabriquer tout le cidre nécessaire à la consommation locale. — Toutes les fermes sont tenues sur le meilleur pied; des ceintures de hautes futaies, d'épais rideaux de beaux arbres mettent à l'abri des vents les bâtiments et les terres, et fournissent abondamment au chauffage du fermier. Cette disposition des habitations rurales donne aux bourgs et aux villages de la Normandie un caractère particulier et un aspect champêtre et souvent pittoresque. — Autour de l'église, point central, quelques maisons se groupent, mais en petit nombre : c'est la demeure du curé; ce sont les boutiques des petits détaillants, les ateliers des maréchaux-ferrants, les auberges et les bureaux du percepteur. Il est rare qu'une maison de cultivateur soit attachée au hameau. Chacune d'elles est ordinairement isolée et placée au milieu d'une vaste cour plantée de pommiers et entourée d'une sorte de rempart en terre, planté d'ormes ou de hêtres fort élevés. Chaque cour a deux issues, une sur la campagne et l'autre sur la rue du village, qui se trouve ainsi bordée de murailles de verdure. De loin, chaque village offre plutôt l'aspect d'un bois que celui d'une réunion d'habitants; sans les flèches des clochers, qui dominent la cime des arbres, l'étranger et le voyageur auraient peine à les reconnaître. En été, dans les cantons où les villages sont voisins les uns des autres, on pourrait se croire au milieu d'une forêt.

VARECH. — La ramasse du varech est une ressource pour les habitants de certaines communes voisines de la côte. — On le brûle afin d'en extraire la soude. Cette industrie était autrefois très répandue; mais elle a beaucoup moins d'extension depuis que la chimie a découvert le moyen de fabriquer la soude à peu de frais par la décomposition du sel marin. Aussi les habitants des côtes ne cherchent-ils plus généralement dans le varech qu'un excellent engrais pour l'amendement des terres. Cependant on fait encore de la soude dans les environs de Fécamp et d'Étretat, et cette soude est même assez estimée. L'autorité administrative veille avec soin à ce que l'opération de brûler le varech n'ait pas lieu pendant la nuit, parce que les feux pourraient induire en erreur les bâtiments à la mer, et les exposer à se perdre sur une côte hérissée de rochers.

BIBLIOGRAPHIE.

Statistique de la Seine-Inférieure, par Peuchet et Chanlaire, in-4. Paris, 1810. — *Voyage pittoresque dans l'ancienne France*, par Ch. Nodier, Taylor, etc. (Normandie); in-fol. Paris. — *Monuments de la Normandie*, par Jolimont; in-fol. Paris, 1820. — *Annuaire statistique de la Seine-Inférieure*, pour 1823; in-8. Rouen, 1823. — *La Seine-Inférieure avant et depuis la Restauration*; in-8. Rouen, 1824. — *Itinéraire de la Normandie*, par L. Dubois; in-8. Caen, 1828. — *Voyage dans le départ. de la Seine-Inférieure*, par Noël; in-8. Rouen. — *Premier Essai sur le départ. de la Seine-Inf.*, par Noël, in-8 Rouen, 1795. — *Ann. agricole de la Seine-Inf.*; in-12. Rouen, 1822. — *Hist. nation., ou Dict. géogr. de toutes les communes de la Seine-Inf.*, par Girault de Saint-Fargeau; in-8. Paris, 1828. — *Voyage bibliogr., archéol. et pittoresque en Normandie*, par Dibdin; in-8., fig. — *Observ. sur les maladies et constit. épidémiques de la Normandie*, par Le Pecq de la Clôture; in-4. — *Lettres d'un voyageur à l'embouchure de la Seine*, par Masson de Saint-Amand; in-8. 1827. — *Ephémérides normandes*, par Lange, in-8. Paris, 1832. — *Description géologique du dép. de la Seine-Inf.*, par Passy, préfet de l'Eure; in-4. Paris, 1832. — *Histoire pitt. de la Normandie*, par Labutte; in-8. Paris, 1833. — *Ports et côtes de France, de Dunkerque au Havre*, par Lefebvre Durruflé; in-4. Paris, 1832. — *Costumes des femmes du pays de Caux*, par Lanté et Gatine; in-4. Paris, 1827. — *Mém. biogr. sur les grands hommes de la Seine-Inf.*, par Guilbert; in-8. Rouen, 1822. — *Le Havre ancien et moderne*, par Morlent; in-12. Le Havre, 1825. — *Descript. du Havre*, par A. P. L.; in-8. Paris, 1825. — *Coup d'œil sur les progrès du commerce maritime du Havre*; in-4. 1824. — *Guide du voyageur au Havre*, par Morlent; in-12. Havre. — *Essais archéol., hist., etc., sur les environs du Havre*, in-8. Havre, 1824. — *Souvenirs pittoresques du Havre et de ses environs*, in-8. Paris, 1833. — *Dieppe, ses environs et ses habitants*, in-4. Paris, 1826. — *Notice sur Dieppe, Arques, etc.*, par Feret; in-8. Paris, 1824. — *Voyage dans la Haute-Normandie*, par Vitet; in-8. Paris, 1833. — *Essais historiques, etc., sur l'arrond. de Pont-Audemer*, par Canel; in-8 Paris, 1833. — *Hist. commun. de l'arrond. de Pont-Audemer*; in-8. Paris. — *Etat de l'agricult. de l'arr. de Neufchâtel*, par Cartier; in-8. Neufchâtel, 1822. — *Essais sur l'abbaye de Saint-Wandrille*, par Langlois; in-8. Rouen, 1827. — *Hist. de l'abbaye de Jumièges*, par Deshayes, in-8. Rouen, 1829.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département de la Seine-Inférieure.

ROUEN.

Rouen, autrefois capitale de la Normandie, grand port sur la Seine, est aujourd'hui le chef-lieu d'un département; le siége d'un archevêché, d'une cour royale et d'une académie; le quartier général d'une division militaire. — Cette ville est située à 137 kil. N.-O. de distance légale de Paris. On paie 15 postes 1/4 par Pontoise, 17 postes par Meulan, et 18 postes 1/4 par Gisors. — Sa population est de 88,086 hab. — L'établissement de la marée du port a lieu à une heure quinze minutes.

HISTOIRE.

La ville de Rouen est mentionnée pour la première fois dans Ptolémée sous le nom de *Rothomagus*, capitale des Vélocasses. Les érudits sont peu d'accord sur l'étymologie de ce nom; la conjecture la moins inadmissible paraît celle qui le fait venir de deux mots celtiques signifiant *palais de Roth* ou *de Vénus*. Quelques auteurs prétendent en effet que cette déesse avait un temple à Rouen.

Rouen, ville gauloise, est peu connue : tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'elle était gouvernée par les Druides, qui réunissaient les fonctions de chefs militaires, d'administrateurs civils et de ministres de la religion. Les notions sur la ville romaine sont plus étendues : Rouen était la résidence du gouverneur d'une division militaire, *præfectus militum ursariensium*. L'enceinte de Rouen était alors bornée au midi par la Seine, à l'est par le Robec, au nord par le fossé qui s'étendait sur toute la longueur des rues de l'Aumône et de Louis VIII; la limite occidentale formait une ligne dans laquelle se trouve le Marché-Neuf. Des restes de murailles découverts en 1789 dans la rue des Carmes, et quelques autres débris d'architecture font penser que les premières fortifications extérieures de la ville furent l'ouvrage des Romains.

Dès l'an 260, Rouen eut des évêques. Saint Mellon, le premier, y érigea une chapelle, sous l'invocation de la Vierge; saint Victrice, un de ses successeurs, contribua par ses exhortations et par son exemple à l'agrandissement de la ville.

Ce fut en 497 que Rouen devint ville française; elle envoya vers Clovis des députés qui lui présentèrent son hommage et celui des populations qu'elle avait sous sa dépendance. Elle figure dès lors comme capitale de la Neustrie.

L'événement le plus remarquable qui ait eu lieu dans cette cité, sous les rois de la première race, est l'assassinat de l'archevêque Prétextat, frappé au pied des autels par ordre de Frédégonde, le dimanche de Pâques de l'an 586.—Dans le cours du IXe siècle, la Neustrie fut ravagée à plusieurs reprises par les incursions des Normands. Vers la fin de cette période, leur chef *Rollon* s'empara de Rouen et en fit une place d'armes qu'il fortifia en relevant ses murailles et ses tours. Ce fut le centre de ses audacieuses expéditions, dont le succès fut tel que le roi Charles IV se vit contraint d'entrer en négociation avec lui et conclut à Saint-Clair-sur-Epte, en 912, un traité par lequel il lui céda non-seulement le pays conquis, mais encore la Bretagne. — Rouen, à cette époque, fut érigée en capitale du duché de Normandie.

Parmi les successeurs de Rollon, on doit signaler *Guillaume-Longue-Épée*, son fils, dont la cour fut un modèle d'urbanité pour le temps, et qui plaça Louis d'Outremer sur le trône de France; *Richard I*^er, fameux par la sanglante victoire qu'il remporta en 949 contre 200,000 Français et Allemands dans l'endroit désigné depuis sous le nom de Rougemare; *Robert*, qui fit le pèlerinage de Jérusalem; et enfin cet illustre bâtard, *Guillaume*, auquel la conquête de l'Angleterre mérita le surnom de *Conquérant*. A dater de ce dernier, les ducs de Normandie firent leur séjour tantôt à Rouen, tantôt à Londres.

Après la mort de Guillaume, arrivée en 1087, le pays fut déchiré par les factions sous ses successeurs, *Henri Plantagenet*, *Richard-Cœur-de-Lion* et *Jean-sans-Terre*. Celui-ci s'était emparé du duché au préjudice du jeune Arthur de Bretagne, son pupille, et ne pouvant lui arracher une cession de ses droits, il eut la barbarie de l'assassiner de sa propre main, en 1203, dans une tour de Rouen où il le retenait prisonnier. L'emplacement de cette tour porte aujourd'hui le nom de *Basse-vieille-Tour*. Jean, accusé pour ce crime auprès de Philippe-Auguste, fut cité devant la cour des pairs et ne comparut point; ses juges le condamnèrent à la peine de mort et à la confiscation de ses terres. Cette dernière partie de l'arrêt fut exécutée. Philippe vint en personne mettre le siége devant Rouen, qui, après une longue résistance, lui ouvrit ses portes, en 1204, sous la condition expresse de garder les lois, coutumes, franchises et libertés de la ville. Dès lors Rouen et la province de Normandie passèrent sous la domination française, dont elles étaient détachées depuis trois siècles.

La ville de Rouen n'avait cessé de s'étendre, et à diverses époques on dut en changer l'enceinte. — Celle des Romains ne suffisant plus, Rollon et son fils en avaient construit une seconde, à laquelle succéda une troisième dans le XIe siècle. La quatrième enceinte date des derniers ducs. Philippe-Auguste fit bâtir le *Vieux-château*, à l'extrémité de la ville opposée à la Seine. Cette forteresse se trouva comprise dans l'intérieur de la cité, au milieu du XIIIe siècle, sous saint Louis, qui fit élever une cinquième enceinte.

Lors de la démence de Charles VI, en 1418, Rouen soutint un siége de six mois contre Henri V, roi d'Angleterre. Les habitants se défendirent avec un courage héroïque, et, vaincus par la famine, qui avait déjà moissonné trente mille personnes, ils ne capitulèrent que sous des conditions honorables, résolus de brûler la ville plutôt que d'en subir de honteuses. Le parti anglais y établit alors le centre de ses opérations.

C'est à Rouen que fut amenée l'héroïque Jeanne-d'Arc, prise à Compiègne par Lyonel, bâtard de Vendôme, et vendue à ses ennemis moyennant 10,000 francs. Son procès, commencé en 1431 devant un tribunal de moines, se termina par une sentence qui la condamnait à être brûlée vive comme sorcière Cet arrêt barbare fut exécuté, mais Charles VII, s'étant emparé de Rouen en 1449, fit réhabiliter la mémoire de la vierge de Vaucouleurs, et ordonna qu'une croix fût dressée à l'endroit où elle avait été brûlée; une fontaine surmontée de la statue de Jeanne-d'Arc a depuis remplacé la croix.

L'institution de l'échiquier a été faussement attribuée au duc Rollon. La première trace ne s'en trouve que

sous Guillaume-le-Conquérant. L'échiquier était ambulatoire, et se tenait tantôt à Rouen, tantôt à Caen; quelquefois à Falaise. Louis XII fixa cette cour souveraine à Rouen en 1499, et en fit l'ouverture le 1er octobre de la même année. L'an 1515, François Ier érigea l'échiquier en parlement. Interdit en 1549, il fut réinstallé en 1541.

Le protestantisme fit de notables progrès à Rouen, et attira de grands malheurs sur la ville. Les réformés, vainqueurs d'abord sous le prince de Condé, pillèrent les églises en 1522; mais vaincus ensuite vers la fin de la même année, la ville fut prise d'assaut par Charles IX et saccagée: le duc de Guise fit passer au fil de l'épée ou brûler par le bourreau tout ce qui portait dague ou moustache. Quatre à cinq cents personnes furent encore immolées lors du massacre de la Saint-Barthélemy.

En 1593, Rouen fut assiégée pendant huit mois par Henri IV, qui s'en fit ouvrir les portes à prix d'argent. Le sieur de Villard, gouverneur de la ville, la lui vendit avec quelques autres places de la Normandie, pour la somme de 3 millions 477,800 livres.

L'année 1621 est une époque déplorable dans les annales de Rouen: la ville fut ravagée par la peste, et les trois quarts de ses habitants succombèrent au fléau.

La capitale de la Normandie fut toujours regardée comme un des plus beaux fleurons de la couronne de France; aussi fut-elle souvent le but des visites royales. Louis XI, Louis XII, François Ier, Louis XV s'y rendirent en grande pompe, et depuis qu'elle est devenue le chef-lieu d'un département, elle a reçu dans ses murs Napoléon et Louis-Philippe.

Outre les cinq enceintes dont nous avons parlé, Rouen reçut, vers le milieu du XIVe siècle, un *sixième* accroissement. Un couvent, qui fait maintenant partie de la préfecture, fut enfermé dans l'intérieur de la ville, aussi bien que l'église de Saint-Pierre-le-Portier, ce qui obligea de reculer la porte Cauchoise. A l'ouest, la ville s'agrandit du quartier de la *Maréquerie*. Aujourd'hui elle compte 33 barrières, 3 halles, 8 marchés, 21 places, environ 1,700 maisons, et plus de 470 rues. Avant 1790 il y existait 37 églises paroissiales et à peu près autant de communautés des deux sexes; elle n'a plus que 6 églises paroissiales et 8 succursales.

CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

Le type du caractère normand se retrouve dans la capitale de la Normandie; mais comme dans tous les grands centres commerciaux, les mœurs et les habitudes primitives ont reçu à Rouen de notables modifications par les fréquentes relations que cette ville entretient avec Paris et l'étranger. La finesse normande n'y dépasse pas les bornes de l'habileté; les procès n'y sont pas une affaire de goût, mais d'intérêt; l'économie n'y dégénère pas en avarice. Les Rouennais ont une singulière aptitude pour les hautes spéculations de commerce, et pour les plus minces détails d'industrie; aussi leur ville est-elle toujours comme agitée par le choc des affaires de tout genre, qui se croisent d'un quartier à l'autre, et de là s'étendent dans toutes les parties de la France, et jusque dans les contrées les plus reculées du globe. Ce frottement perpétuel a dû nécessairement polir encore leur esprit naturellement si délié, et perfectionner leur goût dans l'appréciation des produits de l'art. La compétence des Rouennais en ces matières est en effet généralement reconnue; souvent il leur arrive de réformer les jugements de Paris, et leurs arrêts ont presque toujours fait autorité.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

La biographie des hommes distingués du département de la Seine-Inférieure occuperait plusieurs volumes; nous devons nous borner à en signaler quelques-uns. Parmi les personnages d'un âge antérieur au nôtre, on remarque le comte de BOULAINVILLIERS, qui le premier a répandu en France des documents statistiques sur le pays; le père BRUMOY, traducteur du théâtre des Grecs; le géographe BRUZEN DE LAMARTINIÈRE; madame DU BOCCAGE, poëte en réputation dans le siècle dernier; la CHAMPMÊLÉ, actrice célèbre, dont le plus grand titre est d'avoir été honorée de l'attachement de Racine; le maréchal de COIGNY; les deux CORNEILLE, honneur éternel de leur pays; l'historien DANIEL; le critique DESFONTAINES; le spirituel FONTENELLE, qui sut faire parler à l'idiome vulgaire, le langage de la science; l'économiste VÉRON DE FORBONNAIS; l'érudit LE GENDRE; JOUVENET, un des grands peintres français; *Paul* LUCAS, un de nos plus anciens voyageurs, et un des plus amusants; *Enguerrand* de MARIGNY, notre premier ministre des finances, un de nos plus habiles, qui fut pendu à Montfaucon, aux fourches patibulaires qu'il avait fait dresser; le maréchal de MATIGNON; la comtesse de LA FAYETTE, auteur célèbre de *Zaïde* et de la *Princesse de Clèves; Abraham* DUQUESNE, un de nos plus illustres amiraux; RESTOUT, peintre distingué; le jésuite SANADON, poëte latin; le fameux SCUDÉRY et sa sœur, plus célèbre par l'amitié de Pélisson, que par ses propres ouvrages; le conventionnel THOURET, auteur de l'histoire des *Révolutions de France;* l'historien des *Révolutions Romaines,* VERTOT, etc., etc.

Nos contemporains offrent parmi les hommes politiques: le chancelier DAMBRAY, DUVERGIER DE HAURANNE, le ministre MOLLIEN, le député BIGNON, le tribun THIESSÉ, le sénateur LEVAVASSEUR, l'ingénieur-ministre FORFAIT, etc.

Parmi les noms distingués dans les lettres, les sciences et les arts, on remarque ceux d'ANCELOT, de BERNARDIN-DE-SAINT-PIERRE, de BOÏELDIEU, de CASIMIR DELAVIGNE, de DICQUEMARE, de GRAINVILLE, de LEVÉE, de GÉRICAULT, de *Léon* THIESSÉ, d'*Ulric* GUTTINGUER, etc.

CLIMAT. — MALADIES.

Rouen a presque autant de climats que de quartiers. Les parties basses de la ville sont humides et soumises à l'influence des émanations malsaines qui doivent nécessairement s'exhaler de ruelles étroites où le soleil ne pénètre jamais, et que surcharge une population d'ouvriers enfermés dans des maisons délabrées; le principe des maladies est combattu par différents courants d'air que les débouchés des montagnes circonvoisines envoient dans la ville. Les inondations de la Seine et les pluies rendent également les quartiers inférieurs très sujets aux fièvres, aux fluxions rhumatismales et à des dépôts d'humeurs froides. En revanche la portion de la ville qui occupe le haut de l'amphithéâtre jouit d'une salubrité remarquable. Généralement, la constitution atmosphérique à Rouen est plutôt froide que tempérée; elle est soumise à des variations brusques et fréquentes, à des intempéries plus ou moins longues qui changent souvent le caractère des saisons.

ANTIQUITÉS.

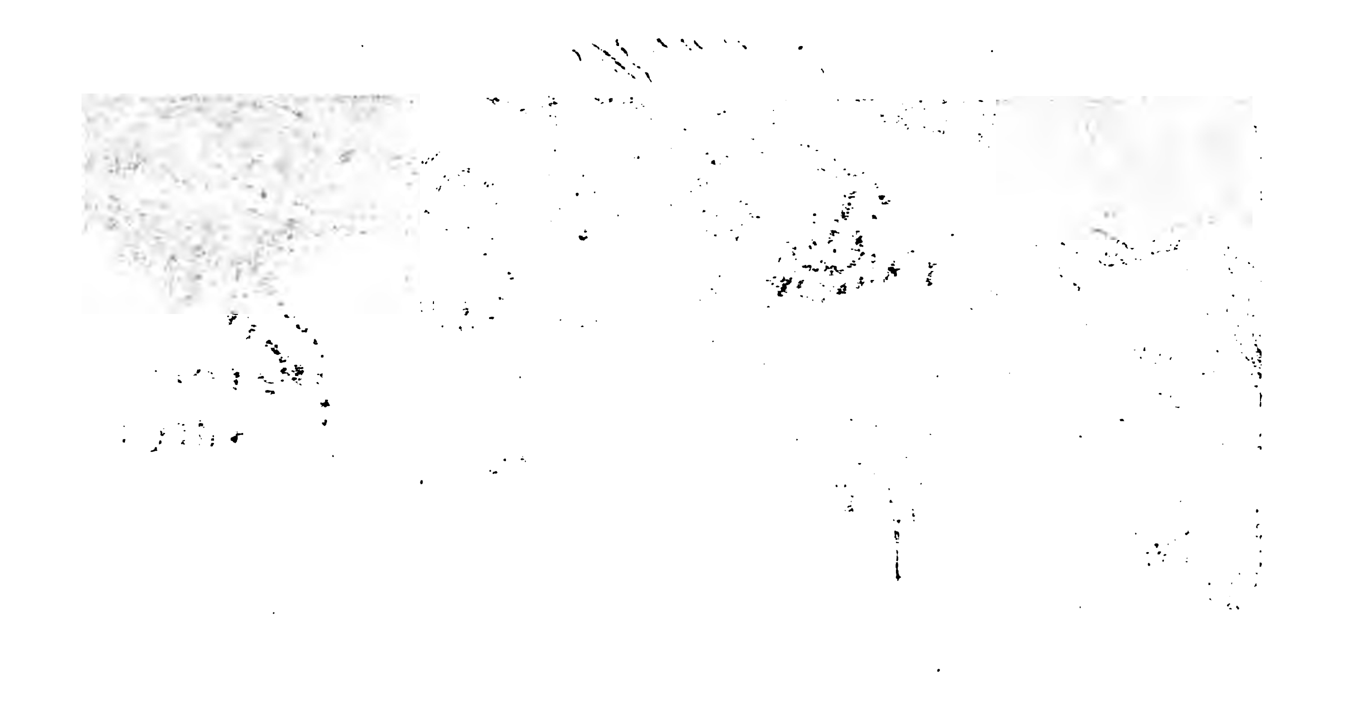
Les vestiges d'antiquités sont rares à Rouen. En 1789, on a trouvé dans les caves d'une maison, rue des Carmes, des restes de murailles évidemment construites par les Romains. Ces murailles se prolongeaient à l'ouest jusque sous les bâtiments de l'église de Saint-Lô, et il est très probable qu'elles se réunissaient vers l'est à d'autres débris d'architecture romaine, qu'on a découverts en creusant les fondations d'une autre maison rue de la Chaîne.

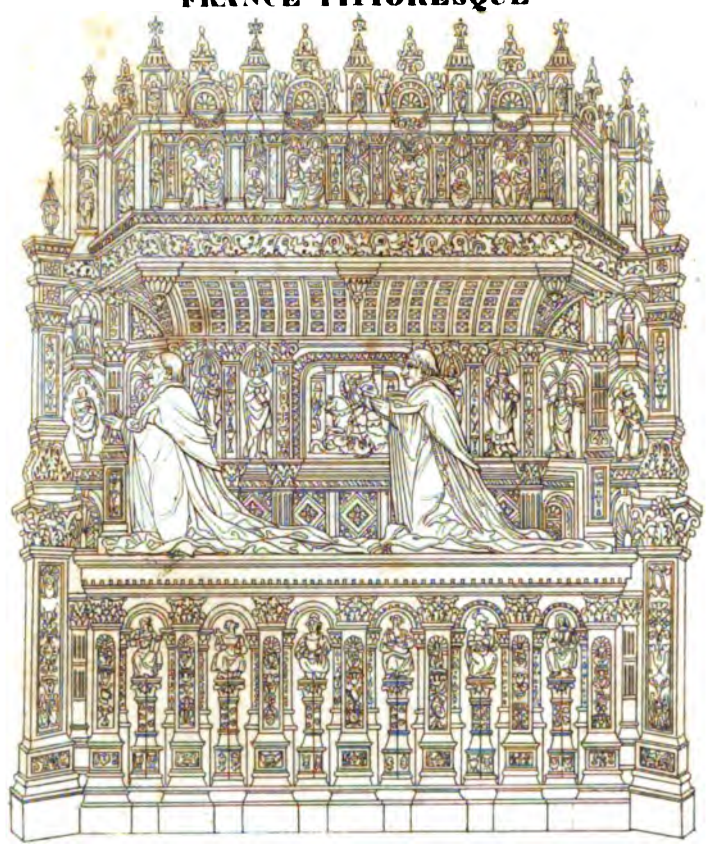
LE VIEUX-CHATEAU. — Il fut construit, en 1205, par Philippe-Auguste, à l'extrémité septentrionale de la ville. On en commença la démolition en 1590. Ses débris sont aujourd'hui dans l'enceinte de Rouen. Il n'en reste plus que deux tours: celle du *Gascon* et celle du *Donjon*. Le reste de l'emplacement est occupé par un couvent de dames ursulines.

LE VIEUX-PALAIS. — Il était situé à l'extrémité occidentale du port; des constructions modernes et des chantiers occupent l'emplacement où il s'étendait. Ce palais fut construit vers l'an 1420 par Henri V, roi d'Angleterre. On y remarquait une grosse tour appelée *Mal-s'y-Frotte*. Non loin du *Vieux-Palais* est le *pré de la Bataille*, où Guillaume-Longue-Épée, avec une poignée d'hommes, remporta une grande victoire sur la nombreuse armée du comte de Cotentin.

FRANCE PITTORESQUE

Rouen.





Tombeau de Georges d'Amboise.



Pierre Corneille.



Thomas Corneille.

TOPOGRAPHIE.

Situation, aspect général. — Quand on contemple Rouen d'une des hauteurs qui l'environnent, on est frappé du spectacle magnifique que présente cette riche cité : sur une circonférence de deux lieues, on voit se grouper une multitude de maisons, du milieu desquelles s'élancent les flèches, les pyramides et les tours d'un grand nombre d'édifices publics. L'œil suit avec curiosité le cours majestueux de la Seine couverte de navires, les uns amarrés aux deux rives, les autres voguant voiles déployées. La verdure des îles, dont le fleuve est parsemé, jette de la variété sur ce tableau que les petites rivières d'Aubette, de Robec et de Renelle viennent encore animer de leurs eaux. Ajoutez-y les allées ombreuses qui entourent la ville, les vastes prairies au milieu desquelles elle est assise, la chaîne de montagnes où semble encadrée cette riante vallée, et vous aurez à peine une idée de l'aspect attrayant et pittoresque qu'offre au dehors l'antique capitale de la Neustrie. — L'intérieur de la ville, on doit en convenir, ne répond point aux espérances que fait naître une si belle perspective. La plupart des rues anciennes sont courtes et tortueuses ; elles se détournent à chaque instant de leur ligne naturelle. Cette manière de bâtir était systématique chez nos pères, qui avaient en vue la défense intérieure des villes au cas que les murailles fussent escaladées ; d'ailleurs le besoin de rues spacieuses se faisait peu sentir dans un temps où tous les transports se faisaient à dos de cheval, à cause du mauvais état des chemins. Jusqu'au XVe siècle, le plus grand nombre des maisons de Rouen étaient en bois ; à cette époque, on vit paraître quelques façades construites en pierre, la plupart décorées de sculptures et d'arabesques. Aujourd'hui plusieurs quartiers sont bâtis avec élégance ; les quais surtout sont d'un aspect imposant et offrent sur le cours de la Seine une ligne majestueuse. — Mais ce qui frappe le plus en entrant à Rouen, c'est le mouvement d'une population affairée qui circule dans ces rues étroites. Le commerce et l'industrie lui donnent une physionomie animée et presque tumultueuse ; les boutiques, les magasins, les entrepôts étalent aux regards les produits de toutes les parties du monde.

Rivières. — Les murs de Rouen sont baignés par quatre rivières, dont les eaux concourent puissamment à son industrie et à sa salubrité. 1° La *Seine* longe la ville de l'est à l'ouest, et la sépare du faubourg Saint-Sever. La profondeur du fleuve, en cet endroit, permet aux navires du commerce d'y arriver ; le flux de la mer s'y fait sentir deux fois par jour. 2° Le *Robec* prend sa source au village de *Fontaine-sous-Préaux*, et, après un trajet de douze lieues, entre dans Rouen au faubourg Saint-Hilaire, et parcourt la ville de l'est à l'ouest, jusqu'à la rue Damiette, où il se dirige au sud pour se perdre dans la Seine, à la porte *Jean-le-Cœur*. Cette rivière met en mouvement une foule de fabriques ; elle est couverte d'une multitude de petits ponts destinés à établir les communications des maisons avec la rue. 3° L'*Aubette* entre dans Rouen par le faubourg Martainville, et se perd dans la Seine, à l'entrée du cours Dauphin. Sa source est à peu de distance au petit village de Saint-Aubin. Dans son court trajet, elle active un nombre considérable d'usines et de manufactures. 4° La *Renelle* n'est qu'un gros ruisseau né de la source Galaor, d'où il coule presque en ligne droite vers la Seine. Ses eaux servent particulièrement aux nombreuses tanneries établies sur les deux rives.

Port. — Le port de Rouen est dans la situation la plus favorable pour la commodité du commerce et le déchargement des navires. Il se prolonge depuis le pont de Bateaux jusqu'à la barrière du mont Riboudet. L'espace compris entre ces deux points est couvert de navires qui présentent l'image d'une forêt de mâts et de cordages. Les deux extrémités du port se terminent par deux promenades fort agréables.

Quais. — Les quais de Rouen, par leur largeur, par les maisons qui les bordent, et surtout à cause du mouvement commercial dont ils sont à toute heure le théâtre, sont une des portions les plus remarquables de la ville. Ils se divisent en deux parties principales : savoir, le *quai du Havre*, où stationnent les navires destinés à la mer, et le *quai de Paris*, où s'opère l'embarcation et le déchargement des marchandises sur les bateaux en relation avec la capitale.

Ponts. — Il paraît avéré que, lors de l'invasion des Normands, il n'y avait pas encore de pont à Rouen. On lit, en effet, que Charles V fut obligé de passer le fleuve sur des bateaux marchands. C'est entre le Xe et le XIIe siècles que fut construit l'ancien pont en pierre, dont on voit encore quelques vestiges à la marée basse. Il se trouvait déjà en fort mauvais état dès l'année 1564, car on fut obligé d'avoir recours à deux grands bacs pour passer la rivière. Ce mode de passage dura près d'un siècle. — *Pont de bateaux.* — En 1626, un religieux augustin, le père Nicolas, imagina de lier ensemble un certain nombre de bateaux qui haussent et baissent avec la marée. Quinze bateaux composent le pont de Rouen, qu'on voit en amont de l'ancien pont de pierre. Quand un bâtiment doit passer, une partie du tablier se replie sur la partie voisine, au moyen de roulettes de fer mises en jeu par le cabestan. Le mécanisme est fort ingénieux, mais l'entretien entraîne des dépenses considérables. Les frais s'élèvent aujourd'hui, année commune, à 30,000 francs, sans compter 20,000 francs pour chaque bateau qu'il faut remplacer. — *Nouveau pont de pierre.* — Il est à 150 mètres en amont du pont de bateaux. La construction en fut ordonnée par un décret de 1810. Le pont est divisé par la pointe occidentale de l'île de la Croix, en deux parties chacune de trois arches. L'arche du milieu a 31 mètres d'ouverture ; les arches centrales en ont 26. La largeur totale du pont est de 13 mètres 80 décim. ; les trottoirs ont 2 mètres 40 cent., et la chaussée a 9 mètres ; la rivière a, sous le pont, une profondeur moyenne de 10 mètres.

Promenades et jardins. — *Cours de la Reine.* — Cette promenade date de 1650 ; sa longueur est d'environ 674 toises. En 1784, elle fut dévastée pour faire face aux besoins d'un hiver rigoureux ; mais, dès l'année suivante, on y replanta des arbres qui sont aujourd'hui dans toute leur force. Le fossé qui environne une partie de la promenade fut creusé en 1787. Le Cours de la Reine, où les Rouennais ont institué leur fête de Longchamp, le jour de l'Ascension, était anciennement une dépendance du prieuré de Grammont. — *Cours Dauphin.* — Cette promenade fut exécutée en 1692 et 1693, vis-à-vis la petite église de Saint-Paul ; les plantations ne se firent qu'en 1729. L'espace qu'elle occupe n'offrait anciennement qu'une vaste prairie et quelques jardins. Son nom lui fut donné en mémoire de la naissance du dauphin, fils de Louis XV. — *Avenue du mont Riboudet.* — C'est aujourd'hui la principale entrée de Rouen, en venant du Havre ou de Dieppe. Elle fut percée, il y a 50 ans, dans la vaste prairie qui s'étend vers la Seine. Le voisinage du fleuve, les jardins et les pâturages forment un tableau qui ajoute un charme particulier à cette promenade. — *Boulevarts.* — La magnifique ceinture qui entoure la ville est due, en partie, à M. de Crosne, intendant de la province ; elle remplaça les anciens fossés, vers 1770 à 1783. Cette suite d'avenues prend différentes dénominations, selon les quartiers. — *Promenades hors de la ville.* — La chaîne de montagnes qui domine circulairement Rouen offre plusieurs promenades délicieuses ; les côtes *Sainte-Catherine*, *Saint-Hilaire*, *Bois-Guillaume* et *Saint-Aignan*, attirent les visiteurs par leurs sites charmants, leurs pelouses vertes et l'air pur qu'on y respire.

Places et marchés. — *Place de la Pucelle.* — Elle se nomme aussi le *Vieux-Marché*, et se trouve partagée en deux portions inégales, par les bâtiments qui y furent construits vers le milieu du XVIe siècle. Un de ces bâtiments est l'*hôtel du Bourgtheroude*. L'endroit où fut brûlée Jeanne-d'Arc a retenu le nom de place de la *Pucelle*. C'est là où cette héroïne fut sacrifiée à la superstition et à la vengeance. « Attendu les grands dommages et inconvénients, les horribles homicides, et détestables cruautés et autres maulx innumérables qu'elle avait commis à l'encontre de notre seigneurie et loyal peuple obéissant. » C'est ainsi que le roi d'Angleterre s'exprime dans une lettre à son *très cher et très aimé oncle*. « Si fut menée, ajoute Monstrelet, par la dicte justice, liée au vieil-Marché dedans Rouen, et là publiquement fut arse à la vue de tout le peuple. » Plus tard une croix, et ensuite une fontaine, s'éleva à l'endroit où avait été placé le bûcher. — *Marché-Neuf.* — Ce marché est établi sur une portion du terrain désigné sous le nom de *Clos-au-Juif*, dont le palais de justice occupe une partie. On y voyait autrefois une statue en plomb doré de Louis XV, qui a été remplacée par une fontaine en obélisque. — *Place de la Calende.* — Elle était nommée autrefois le *port Morant*, le *port des Navires*, le *port Notre-Dame*, parce que, en effet, les vaisseaux abordaient en cet endroit, jusqu'au moment où les premiers ducs resserrèrent le lit de la Seine. Érigée en marché en 1433, la place de la Calende servait encore à cet usage en 1718. On n'y rencontre plus aujourd'hui que quelques fripiers. — *La Rouge-mare.* — Ce nom lui vient du carnage épouvantable dont elle fut le théâtre, sous le duc Richard Ier, surnommé *Sans-Peur*. En 1450, cette place était un marché aux chevaux ; c'est maintenant le marché au beurre. — *Boulingrin.* Le nom de boulingrin est une corruption de l'anglais qui correspond à *boulevart*. Cette place se trouve au point de jonction des rues Beauvoisine et Saint-Hilaire ; elle forme un vaste carré entouré d'arbres.

Fontaines. — Rouen compte 38 fontaines publiques qui sont alimentées par cinq sources. Quelques-unes de ces fontaines méritent d'être remarquées. — *Fontaine de Lisieux.* — Elle fut construite, en 1518, à l'extrémité supérieure du massif en pierre et de forme pyramidale qui la surmonte. On voit Apollon une harpe à la main, et, au-dessous du dieu, le cheval Pégase. Vient ensuite une statue à trois têtes, qu'on croit être celle de la Philosophie. Des rochers, des arbres, des gazons, figurent le mont Parnasse. L'eau jaillissait autrefois de la bouche de deux salamandres en cuivre. Le monument tombe en ruines, mais ses restes sont encore curieux. — *Fontaine de la Crosse.* — Son nom lui vient de ce qu'elle est située au coin d'une maison où pend, pour enseigne, la

crosse appartenant aux religieux de Notre-Dame de l'Ile-Dieu. Ce petit monument, du genre mauresque, est décoré de sculptures qui se distinguent par leur légèreté et leur délicatesse. — *Fontaine de la Grosse-Horloge.* — Cette fontaine, située à l'endroit nommé *Massacre*, existe depuis le milieu du XVIe siècle; mais les sculptures dont elle est ornée ne remontent qu'à 1732. Elles sont l'ouvrage de Jean-Pierre de France, et représentent Alphée et Aréthuse. Une hydre à trois têtes vomit l'eau à travers des rocailles et des roseaux. Sur le monument est une inscription en l'honneur du duc de Luxembourg, qui fit une partie des frais d'ornement. — *Fontaine de la Croix-de-Pierre.* — Ce monument, d'un aspect gracieux, présente trois étages en forme de pyramide. La fontaine coula pour la première fois en 1515. Elle prend son nom d'une croix dont elle est surmontée. — *Fontaine du Vieux-Marché.* — Ouvrage de Bonet, de forme carrée, d'ordre dorique. L'eau jaillit par les côtés d'un soubassement au-dessus duquel s'élèvent, à chacun des angles, des colonnes surmontées d'un entablement. Les quatre faces sont recouvertes d'une table de marbre. Cette fontaine a remplacé, en 1755, celle de Jeanne-d'Arc, où cette héroïne est représentée aux pieds de Charles VII. La statue de la Pucelle qui surmonte la fontaine la représente sous des traits et avec des ornements qui ne répondent point à l'idée qu'on doit naturellement se faire de cette héroïne: l'observateur non prévenu ne verrait dans cette statue qu'une Bellone. Le monument nouveau fait regretter l'ancien.

ÉDIFICES PUBLICS.

Hôtel-de-Ville. — Ce bâtiment faisait partie de la maison abbatiale de Saint-Ouen : c'était le dortoir des religieux; il est appuyé contre la croisée septentrionale de l'église si imposante qui appartenait à l'abbaye. Au premier étage sont les bureaux, au second le muséum et la bibliothèque. Le grand escalier se distingue par la hardiesse de sa coupe; l'escalier volant du milieu est d'une élégance et d'une légèreté admirables. — La mairie possède un manuscrit précieux du XVIe siècle. On l'appelle le *Manuscrit des Fontaines.* Il était connu autrefois sous le nom de *Livre enchaîné,* parce qu'il tenait par une chaîne de fer à la muraille de l'ancien chartrier. Il fut donné à la ville par Jacques le Lieur, échevin en 1525. La nouvelle *façade de l'hôtel-de-ville,* élevée depuis peu d'années, se fait remarquer par la symétrie de ses différentes parties et la beauté de son style; au centre le péristyle est soutenu par d'élégantes colonnes, à chaque extrémité de l'édifice s'élève un pavillon. - Le jardin public, devant l'autre façade, est charmant et très fréquenté.

Tour de la Grosse-Horloge. — L'horloge principale de la ville et la cloche du beffroy sont placées dans cet edifice, élevé en 1389, d'une forme carrée et d'un gothique simple; on y monte par un escalier de 200 marches. La tour est percée de grandes croisées en ogives, et terminée par un dôme en plomb que couronne une lanterne. — La tour est jointe à l'*ancien hôtel-de-ville* par une voûte remarquable construite en 1527.

Palais-de-Justice. — Ce bâtiment, d'un gothique délicat et d'une exécution hardie, fut achevé en 1499. On y remarque la *salle des Procureurs,* qui a 170 pieds de long sur 50 de large; la charpente qui lui sert de voûte représente parfaitement la carcasse d'un vaisseau renversé. L'ancienne grand'chambre, où se tiennent aujourd'hui les assises, peut être regardée comme une des plus belles du royaume.

Bureau des Finances. — Cet ancien palais de la cour des aides est bâti en pierres de taille; sa construction remonte à l'année 1509. Les arabesques qui le décorent annoncent le passage du gothique à la renaissance; il offre encore l'écu de France avec des porcs-épics en supports.

Chambre des Comptes. — L'édifice où se tenait la chambre des comptes, avant qu'elle ne fût supprimée en 1789, est situé dans la rue des Carmes. Il fut construit en 1525, sous François Ier. Le corps de bâtiment à droite est orné d'un rang de colonnes, qu'on pourrait appeler corinthiennes si elles ne supportaient des chapiteaux arabes.

Halles. — L'activité de l'industrie des Rouennais, leurs relations continuelles avec les pays environnants, ont dû faire sentir de bonne heure la nécessité d'un emplacement destiné aux transactions mercantiles. Les halles de cette ville répondent à ce besoin, il n'en est pas de plus spacieuses et de plus commodes en France. Elles bordent les trois côtés d'une place en forme de parallélogramme, dont le milieu est abandonné aux marchands ambulants. On en fait remonter la construction aux ducs de Normandie; le lieu qu'elles occupent tire même son nom de *Basse-vieille-Tour* d'une tour qui faisait partie de l'ancien palais fortifié de ces souverains. — Chaque espèce de marchandise a sa halle particulière; celle des rouenneries, la plus fréquentée, est une vaste salle voûtée, de 272 pieds de long sur 50 de large; le rez-de-chaussée sert de magasin pour les marchandises arrivant par mer. Il est impossible de se faire une idée du mouvement qui anime Rouen, tous les vendredis, lorsque les fabricants des pays de Caen, du Lieuvin, de Bolbec, d'Yvetot, affluent dans ses rues avec les produits de leur industrie. La foule des vendeurs et des acheteurs augmente d'un quart la population de la ville.

Bourse. — Jusqu'en 1493, les négociants de Rouen ne possédaient aucun lieu de réunion pour traiter d'affaires commerciales; ils se rassemblèrent alors dans la cathédrale, puis dans un grand corps de bâtiment, qu'on construisit exprès, et qui maintenant ferme la cour du palais de justice, à l'occident; en 1664, la communauté des marchands obtint l'emplacement de la bourse moderne. Elle occupe le rez-de-chaussée d'un bâtiment spacieux qu'on appelait autrefois la *juridiction consulaire;* maintenant on le nomme vulgairement les *Consuls :* c'est le *tribunal de Commerce.* La salle des audiences, la plus remarquable des trois pièces qui composent le premier étage, est ornée d'un beau Christ, peint par van Dyck; dans une salle voisine on remarque deux grands tableaux, peints par M. Lemonnier, artiste rouennais. — La *Bourse découverte* se tenait sur le port, sur le terrain contigu à l'édifice en question : ce site était commode et convenable; mais, très utile au port, il lui a été rendu, et la bourse découverte est maintenant située sur un autre côté du tribunal, entre la rue des Iroquois et la rue Nationale.

Collége Royal. — On regrette que cet édifice, un des plus beaux en son genre et des mieux appropriés à leur destination, soit situé au fond d'une rue étroite et rapide, et que sa façade soit masquée par les constructions voisines. — Le collége est formé de l'ancien collége des jésuites, et d'un grand bâtiment nommé le *séminaire Joyeuse,* du nom du cardinal, son fondateur. Le premier édifice se compose de quatre corps d'architecture noble et régulière, enclosant une cour; d'autres cours, une terrasse, un jardin l'environnent. Le bâtiment du séminaire est réservé aux enfants les plus jeunes. L'*église du collége* mérite d'être vue; elle fut fondée par Marie de Médicis : en 1614; on remarque sur la façade les statues de Charlemagne et de saint Louis; plusieurs tableaux décorent l'intérieur de l'édifice, dont l'aspect est noble et imposant. L'administration a fait élever en 1826, dans une des chapelles de cette église, un mausolée en marbre et de beau style, au cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, qui mourut en 1620.

Théâtres. — Rouen possède deux salles de spectacle; la plus remarquable est le *théâtre des Arts;* son péristyle décrit un quart de cercle, sur la rue des Charrettes, et se compose de colonnes d'ordre ionique; le médaillon de Pierre Corneille décore l'entablement. — L'ouverture de cette salle eut lieu en 1776, le jour du saint, patron du grand Corneille. L'intérieur de la salle est distribué d'une manière agréable et commode, et peut contenir 1650 spectateurs; par une ancienne habitude à laquelle le public tient à Rouen, bien qu'elle soit fort gênante, le parterre est encore debout; la salle a quatre rangs de loges et une galerie. Les décors sont propres; mais peu brillants; le plafond, habilement peint par un artiste rouennais, représente l'apothéose de Corneille. Au besoin le théâtre se transforme en une fort belle salle de bal. — Le *théâtre Français,* place du Vieux-Marché, était autrefois un jeu de paume; il fut converti en salle de spectacle en 1793; la salle peut contenir 1,200 personnes. On n'y donne de représentations que pendant l'hiver.

Casernes. — *Caserne-Saint-Sever.* — Sur l'emplacement où elle s'élève était autrefois le *parc* ou *clos des Galées.* Ce vaste édifice est destiné à recevoir 800 hommes d'infanterie. — *Caserne du Champ-de-Mars,* sur les bords de l'Aubette. — Elle est affectée à l'infanterie et peut loger 600 hommes. — *Caserne Bonne-Nouvelle.* — C'était un prieuré que fondèrent Guillaume-le-Conquérant et Mathilde, sa femme. Il fut ravagé par un incendie en 1243, par la foudre au XVIe siècle, plus tard par l'armée d'Henri IV. On le remplaça en 1655 par les nouveaux bâtiments, où 300 chevaux peuvent trouver un abri commode.

Prisons. — *Bicêtre* est une maison de *détention* et de *correction,* divisée en deux grands quartiers absolument isolés, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Une petite partie du bâtiment est aussi réservée aux détenus pour dettes. — *Maison de Justice.* — C'est une prison spécialement affectée aux individus en état de mise en accusation.

ÉGLISES, ETC.

Cathédrale. — Ce monument, d'une structure imposante, fut commencé vers l'an 1200; ses principales parties sont l'ouvrage de plusieurs siècles, à partir du XIIIe jusqu'au XVIe; la base de la tour Saint-Romain présente seule des traces d'une antiquité plus reculée. — La cathédrale a 408 pieds de longueur; sa largeur est de 97 pieds 2 pouces : au centre de la croisée est la lanterne, haute de 160 pieds sous clef de voûte, et soutenue par quatre gros piliers supportant le soubassement d'une tour carrée sur laquelle s'élevait naguère, à la hauteur de 396 pieds, un clocher pyramidal en charpente couvert en plomb. — La tour *Saint-Romain* se recommande par l'ancienneté des sculptures qui décorent sa base; celle de *Georges d'Amboise* est plus populaire par le souvenir de la cloche de ce nom qu'elle renfermait, et dont l'inscription suivante donne une idée.

Je suis nommée Georges d'Amboise,
Qui bien trente-six mille poise;
Et cil qui bien me poisera,
Quarante mille y trouvera.

En 1793 on put vérifier le fait, car la cloche fut convertie partie en canons, partie en médailles. Sur une des faces de ces médailles on lit :

Monument de vanité
Détruit pour l'utilité,
L'an deux de la liberté.

L'intérieur de l'église est éclairé par 130 fenêtres, la plupart garnies de cristaux de couleurs qui représentent des sujets sacrés; ces morceaux sont presque tous du XIIIe siècle. Le jour entre encore par trois grandes rosaces étincelantes de jaune, de rouge et de vert. — La chapelle de la Vierge est ornée d'un fort beau tableau de *Philippe de Champagne*, représentant l'adoration des bergers. — *Tombeau de Georges d'Amboise*. — La cathédrale de Rouen fut long-temps aussi remarquable par le nombre et la beauté des monuments qui la décoraient, que par la majestueuse grandeur de ses proportions et la merveilleuse perfection de ses détails. Comme toutes les basiliques anciennes, et surtout comme celles qui appartenaient à des métropoles, elle renfermait un grand nombre de tombeaux. On y remarquait surtout ceux de trois rois, de plusieurs membres de la famille ducale normande, de cardinaux, et de dix-sept archevêques. Les deux genres de fanatismes les plus furieux, celui des opinions religieuses et celui des principes politiques, se sont réunis pour mutiler ou faire disparaître entièrement ces vénérables mausolées; le premier désastre eut lieu dans le XVIe siècle, lorsque les calvinistes s'emparèrent momentanément de la Normandie : en 1793, la Révolution compléta l'œuvre de dévastation. Parmi les monuments qui ornaient la cathédrale de Rouen, le mausolée du cardinal d'Amboise est celui qui a été le mieux conservé; c'était aussi le plus riche de tous. Il offre un curieux échantillon du passage du style gothique à celui dit de la renaissance; ce dernier y domine presque entièrement, mais il n'y est encore qu'en son berceau; le monument est donc moins admirable par son exécution que la quantité de ses détails, leur singulière conservation et la rareté des monuments de cette époque en France. — Entre deux piliers latéraux s'étend un vaste soubassement orné de pilastres et de niches avec statues : il supporte une table en marbre noir sur laquelle sont deux statues agenouillées, un peu plus grandes que nature; elles se détachent sur un fond richement décoré de caissons et de sculptures; une espèce de dais en voussures s'élève au-dessus de la tête des deux personnages, il est couronné par un entablement que surmonte un attique chargé d'ornements; des statuettes, des détails de tous genres et d'une grande délicatesse décorent tout cet ensemble. La figure du cardinal est celle placée à gauche du spectateur, l'autre est celle d'Amboise II, aussi cardinal et archevêque de Rouen, neveu du précédent, et qui fit élever ce beau monument. La première figure est d'albâtre, la seconde de marbre blanc. La partie inférieure du mausolée est en marbre, la partie supérieure, à partir de la tablette sur laquelle les deux cardinaux sont agenouillés, est en albâtre. Les restes des deux cardinaux reposaient dans des cercueils de plomb dans un petit caveau au-dessous du mausolée, mais en 1793, sans respect pour la mémoire de ces deux bienfaiteurs de la ville de Rouen, leur dernière demeure fut violée et leurs cercueils furent enlevés; ce fut comme par miracle que leur mausolée échappa alors à la rage destructive des Vandales modernes. — Le *portail de la Cathédrale*, œuvre de plusieurs siècles et formée de parties de styles dissemblables, n'en offre pas moins un ensemble plein de majesté : ses détails étonnent par leur richesse comme par leur profusion. La surface de la façade présente une largeur de 56 m. Les deux clochers ont 77 m. de haut. La tour de Georges d'Amboise, ainsi nommée de sa fameuse cloche, porte aussi le nom de *tour de Beurre*, parce qu'elle fut construite au moyen des aumônes offertes par les fidèles qui désiraient obtenir le droit de faire usage de beurre pendant le carême; elle termine la façade au sud; le style en est fort beau, les fondements en furent jetés en 1485, et les travaux durèrent vingt ans. Les contre-forts sont décorés de statues parmi lesquelles on reconnaît celles d'Adam et d'Ève. Le clocher présente deux galeries à jour percées de quatre fenêtres sur chaque face, au-dessus règne une balustrade; à partir de ce point la tour devient octogonale et a sur chaque face une grande fenêtre. — La *tour de Saint-Romain* est d'une construction plus simple, la base est la partie la plus ancienne de tout l'édifice, le reste, élevé à diverses époques, fut terminé en 1477. — Avant la Révolution elle renfermait onze cloches. — Cinq étages de quatre arcades accouplées, découpent le corps de la tour, le clocher est surmonté d'un toit pyramidal qui porte deux croix. — Toute la partie de la façade comprise entre ces deux tours est due à la munificence du premier cardinal d'Amboise, et fut construite de 1509 à 1530. L'art et la patience des plus ingénieux artistes de l'époque y furent prodigués: ils créèrent un chef-d'œuvre admirable et toujours admiré, malgré ses mutilations; celles-ci furent l'ouvrage des calvinistes en 1562, et d'une tempête affreuse en 1683; le porche méridional est surtout mutilé. Cette façade a trois porches, couverts de figurines et de sculptures; elle est couronnée de quatre flèches aussi légères que gracieuses. Malheureusement cette façade superbe se déploie sur une place trop peu vaste; elle semble enclavée et manque surtout de dégagement sur les côtés. — La *grande flèche*, que la foudre abattit en 1822, va être remplacée par une nouvelle flèche de 40 pieds plus haute que la précédente, ce qui portera sa hauteur à 436 pieds, c'est-à-dire à seulement 18 pieds de moins que la plus haute des pyramides d'Égypte. Cette flèche, dont l'érection est confiée au talent de M. Alavoine, doit être exécutée en fonte de fer et travaillée à jour; au sommet de la flèche sera une petite lanterne qui servira aux observations météorologiques; une croix haute de 3 m. terminera cette gigantesque pyramide. Le poids total du fer employé à la flèche sera de 524,756 kilogr., le nombre de pièces de fer de 2,540, non compris 12,879 boulons. Cette nouvelle flèche, digne de l'édifice, de la ville qu'elle dominera, offrira la réunion la plus complète de l'élégance et de la solidité.

Palais archiépiscopal. — Il est contigu à l'église métropolitaine. Commencé en 1461, il fut terminé par le premier cardinal d'Amboise: c'est un édifice noble et spacieux. — La galerie des États est ce qu'il offre intérieurement de plus curieux. Elle est ornée de quatre grands tableaux peints par Robert, et qui représentent *le Havre, Dieppe, Rouen* et le *château de Gaillon*, édifice immense que le cardinal avait fait construire.

Église de Saint-Ouen. — Elle dépendait de l'abbaye de ce nom, la plus ancienne de Rouen et de la Normandie. Roussel Marc-d'Argent, vingt-quatrième abbé, posa la première pierre de cette magnifique église en 1318. L'édifice ne fut entièrement terminé qu'au commencement du XVIe siècle, mais la tour l'était avant la fin du XVe. Rien n'égale la majesté de son aspect. Sa longueur dans l'œuvre est de 416 pieds 8 pouces; sa largeur de 78 pieds en y comprenant les parties latérales. La grande tour, surmontée d'une couronne travaillée à jour, s'élève à 244 pieds au-dessus du pavé. L'église reçoit le jour par 125 fenêtres sur trois rangs, sans y comprendre trois rosaces, dont celle qui est à l'occident est sans rivale pour la délicatesse et le luxe des ornements. Le chœur est un ovale entouré de hauts piliers formés de colonnes en faisceaux, qui frappent d'admiration par leurs formes aériennes. Onze chapelles l'environnent; quelques-unes sont décorées de tableaux et de statues remarquables. On voit dans l'église des inscriptions funéraires, entre autres celle de *Jean Talbot*, fils du célèbre général anglais de ce nom. — L'ancienne maison abbatiale de Saint-Ouen a été démolie en 1816 : c'était l'habitation des rois de France lors de leur passage à Rouen. Henri IV y séjourna quatre mois.

Église Saint-Maclou. — Par son architecture, qui affecte partout la forme pyramidale, cette église est un diminutif de celle de Saint-Ouen. Ses vitraux et l'élégant escalier sculpté à jour qui conduit à l'orgue méritent de fixer l'attention. Cette église s'appelait autrefois *la fille aînée de M. l'archevêque*.

Église Saint-Patrice. — C'est une remarquable production de la renaissance. Elle est décorée de vitraux dont la beauté révèle la plus brillante période de la peinture sur verre en France.

Église Saint-Romain. — Elle est digne d'être visitée, quoique sa construction ne date que de 1679. On y voit le tombeau en granit de Saint-Romain, et de magnifiques vitraux provenant de diverses églises supprimées pendant la révolution.

Église Saint-Gervais. — Ce n'est pas la moins curieuse de Rouen, car elle renferme une crypte qui n'a pas moins de seize siècles d'existence, et où furent inhumés les deux archevêques saint Mellon et saint Avitien. On y retrouve les traces visibles de l'architecture romaine.

Abbaye de Saint-Amand. — Elle fut fondée en 1030 par la *dévote Aimeline* : Robert-le-Magnifique l'enrichit de ses libéralités. On lit sur la porte d'entrée cette inscription : *Non est hic aliud nisi domus Dei*. L'illustre monastère n'est plus aujourd'hui qu'un enclos assez bizarre, habité par des locataires de professions diverses. Quelques débris seulement ont échappé à la destruction. Tel est un bâtiment élevé vers la fin du XVIe siècle, construction remarquable par la minutie des sculptures en bois qui en couvrent toute la façade et qui représentent pour la plupart des fenêtres ogives. Au premier étage est une chambre dont les boiseries sont encore plus curieuses. Il en est de même d'une autre chambre que renferme le bâtiment à face ionique. Parmi les sculptures on remarque les armes de Thomasse Daniel, Guillemette d'Any, Anne de Souvré et de quelques autres abbesses de Saint-Amand. Une anecdote singulière se rapporte à Anne de Souvré, qui prit le commandement de l'abbaye en 1630 et mourut en 1651. Voici de quelle manière M. de Jolimont la raconte : « En 1800, on découvrit dans un des caveaux de l'église, que l'on démolissait alors, un cercueil de plomb, où l'on trouva, dans un état de conservation parfaite, le corps d'*Anne de Souvré*. On commença par s'emparer de son an-

neau et de sa croix pastorale; puis on jeta le corps dans une fosse, au fond de laquelle le hasard voulut que le cadavre restât debout. Cette circonstance, la fraîcheur étonnante de cette momie, frappèrent tellement les spectateurs, qu'ils crièrent au miracle. Une foule immense fut bientôt réunie. On exhuma de nouveau le corps de l'abbesse, dont les habits étaient aussi bien conservés que la personne, et on l'exposa aux regards de la multitude. Chacun voulut avoir des reliques de *la sainte*. On arracha son voile, sa robe et jusqu'à son dernier vêtement, dont on se disputa les lambeaux. Un perruquier même osa couper les appendices des oreilles! La nuit vint, on se sépara. Anne de Souvré fut abandonnée dans un état de nudité complète. Le lendemain le cadavre était noir comme l'ébène par l'effet de l'impression de l'air. L'autorité le fit enlever. Pendant plus d'un mois après des charlatans vendirent, au poids de l'or, de vieux morceaux de serge et de crêpe noir, comme des reliques de la bienheureuse *Anne de Souvré*.

Église paroissiale de Sainte-Madeleine. — C'est une des plus jolies et des plus modernes des églises de Rouen. Terminée en 1781, elle s'élève près de l'Hôtel-Dieu; sa façade, tournée au midi, est décorée d'un péristyle soutenu par quatre colonnes corinthiennes; l'église a trois nefs, elle est surmontée d'un dôme à plein cintre et d'un obélisque terminé par un globe.

Temple des Protestants. — Depuis 1803, l'antique église de *Saint-Éloi* a été consacrée à l'usage du culte protestant. Dans le temps où la Seine baignait le pied de la cathédrale, cette église était située dans une île: elle se trouva plus tard sur l'espace dit *les Terres-Neuves*. Il y avait alors dans le chœur un puits, aujourd'hui fermé, dont le seau était attaché à une chaîne de fer, c'est de là qu'est venu le proverbe, jadis très familier, et maintenant encore en usage à Rouen: *il est froid comme la corde du puits de Saint-Éloi*. — L'ancien cimetière de cette église est devenu le marché à la volaille. Le nombre des protestants qui fréquentent ce temple est d'environ dix-huit cents.

HOPITAUX, HOSPICES, ETC.

Hôtel-Dieu. — Cet établissement, situé rue Lecat, fut commencé en 1749 et terminé en 1758. Les salles, au nombre de 15, contiennent 611 lits, dont la moitié est en fer. Il existe dans l'Hôtel-Dieu un amphithéâtre pour les leçons et un laboratoire pour les dissections. On y voit, dans une cour, la machine hydraulique, construite par Ferry, qui alimente les réservoirs de la maison et plusieurs fontaines de la ville. Sur la porte est placée cette inscription morale:

Hic dispensat aquas ægris sanisque salubres
Nympha latens; lateant sic tua dona monet.

« Ici une nymphe qui se cache dispense des eaux salubres aux malades et aux bien portants. Apprends d'elle à répandre ainsi tes bienfaits sans ostentation. »

Hospice général. — Il occupe un vaste emplacement à proximité du boulevart Martainville, et est principalement destiné à recevoir les pauvres valides. Sa population est habituellement de 2,000 individus. Un de ses principaux attributs est le service des enfants trouvés. Cet établissement a une église particulière qui fut construite en 1785.

Hospice des aliénés. — Dans la rue Saint-Julien. C'est une ancienne maison des frères de Saint-Yon, qui, après avoir reçu diverses destinations, fut affectée en 1825 aux individus des deux sexes atteints de maladies mentales. — Cet hospice peut contenir 400 personnes; il est remarquable par la commodité des logements et la beauté des jardins.

Cimetières. — Il existe à Rouen cinq cimetières pour les catholiques et un sixième pour les protestants. Un cimetière monumental est établi sur une portion de la côte des Sapins.

MAISONS REMARQUABLES.

Hôtel du Bourgtheroude. — Aucun des monuments de Rouen n'a excité plus vivement la sollicitude des érudits. On fixe l'époque de sa construction à la fin du XVe siècle. Son fondateur est Guillaume Leroux. La partie de l'hôtel du Bourgtheroude, qui règne sur la place de la Pucelle, est la plus ancienne: elle n'a conservé de curieux qu'une jolie tourelle en encorbellement, suspendu, pour ainsi dire, à l'encoignure méridionale de la façade, et encore cette tourelle est-elle fortement endommagée. — Bourgtheroude se recommande surtout par des bas-reliefs précieux pour l'histoire de l'art. Ceux qui représentent l'entrevue de François Ier et de Henri VIII ont acquis une grande célébrité: ils sont au nombre de cinq, et reproduisent chacun une scène de cette mémorable entrevue. — D'autres bas-reliefs offrent des tableaux de la vie pastorale: ici l'on voit des bergers qui devisent d'amour avec des villageoises; au-dessous est cette inscription:

Berger à bergère
Promptement se ingère.

Là ce sont des pasteurs jouant de la cornemuse: on lit sur le rouleau inférieur:

Nos passe-temps légers: nous valent argent:
S'ils ne sont d'argent: ils sont de bergers.

Un autre bas-relief représente une toute de moutons. L'inscription suivante est gravée sous un berger qui excite son chien à la poursuite d'un loup emportant un agneau:

Nous sommes des fins: aspirants à fins.

Ce fut à l'hôtel du Bourgtheroude que logea le comte de Scherosbery, ambassadeur envoyé par la reine d'Angleterre vers Henri IV, pour renouveler les alliances des deux royaumes et présenter au roi de France l'ordre de la Jarretière

Autres maisons. — Il existe à Rouen un grand nombre de maisons remarquables, soit par leur structure ancienne, soit par les bas-reliefs qui les décorent. Nous nous bornerons à en indiquer deux, que doit à jamais préserver de l'oubli l'avantage d'avoir vu naître deux hommes dont s'honore la France. L'une est située dans la rue des *Bons-Enfans*; son titre, à l'intérêt des voyageurs, est gravé, en lettres de cuivre, sur la façade, dans cette inscription: Fontenelle *est né dans cette maison le* 11 *février* 1657. L'autre se trouve dans la rue de la *Pie*; c'est celle où le grand Corneille a vu le jour. Sur la porte on lit l'inscription suivante en lettres d'or: *Ici est né, le* 9 *juin* 1606, Pierre Corneille.

ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES.

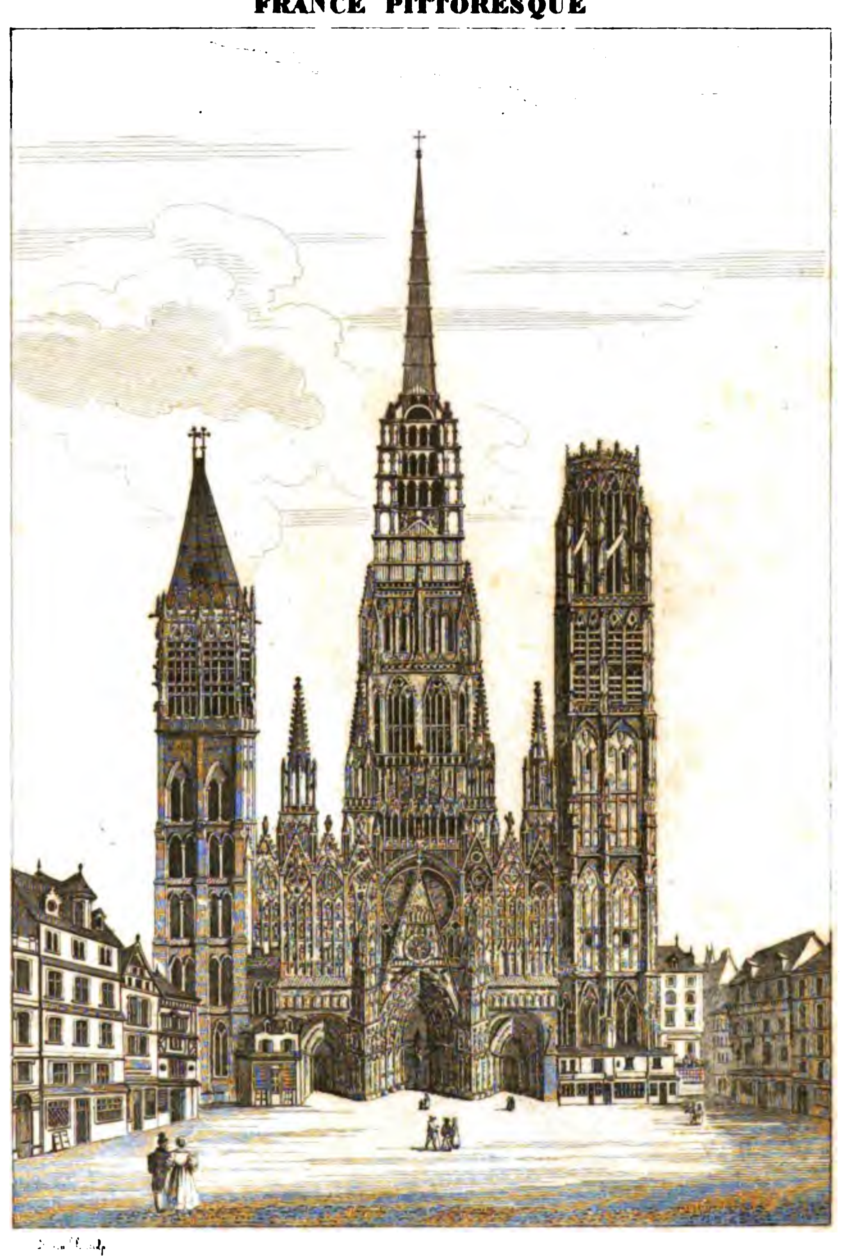
Bibliothèque publique. — Elle occupe une partie de l'Hôtel-de-Ville, et contient 28,000 volumes imprimés, outre 1,100 manuscrits. Un de ces derniers, le graduel de Daniel d'Aubonne, est remarquable par ses dimensions: il a 2 pieds 7 pouces de hauteur, 1 pied 10 pouces de largeur; son poids est de 73 livres. Il offre à l'intérieur 200 vignettes et un nombre infini de lettres d'or. Ce travail a, dit-on, coûté trente ans de soins à son auteur. Plusieurs des manuscrits sont du XIe siècle. On porte à 328 le nombre des imprimées avant 1500. C'est de l'année 1809 que date l'ouverture de cette bibliothèque publique.

Muséum. — L'ouverture de cet établissement a eu lieu, en 1809, comme celle de la bibliothèque. Il renferme environ trois cents tableaux, parmi lesquels on remarque une *Vierge au milieu des anges*, admirable copie de Raphaël: un *Saint-François*, par Annibal Carrache; un *Ecce homo*, par Mignard; une *mort de saint François*, par Jouvenet; plusieurs *marines* de Vernet, etc. On voit à l'extrémité de la galerie d'entrée une statue, en terre cuite, de *Pierre Corneille*, par Caffieri, et dans la grande salle une statue en marbre du même poète, par Cortot. Au fond de la grande galerie sont les modèles en plâtre des plus belles statues de l'antiquité.

Jardin des Plantes. — Il est situé à l'extrémité du *Cours Dauphin*, sur un terrain que la ville avait d'abord fait enclore pour en faire le dépôt des cidres; il reçut sa nouvelle destination en 1758, par les soins de l'Académie de Rouen. — Son entrée sur le port est fermée par une belle grille en fer. — Il est décoré de jets d'eau et de belles serres. On y cultive plus de quatre mille espèces de plantes.

ARRONDISSEMENT ET ENVIRONS.

Elbeuf, sur la rive gauche de la Seine, ch.-l. de cant., à 5 l. 1/2 S. de Rouen. Pop. 10,258 hab. — L'origine d'Elbeuf est peu connue, néanmoins cette ville devait être déjà considérable en 1338, lorsqu'elle devint le siége d'un comté, qui fut érigé en duché-pairie en 1581. On ignore à quelle époque la fabrication des draps s'est introduite dans cette ville; on est seulement fondé à croire que cette fabrication y est très ancienne, puisque des titres particuliers du milieu du XVIe siècle portent qu'on y comptait alors 80 fabricants. Sous le ministère de Colbert, qui secondait puissamment les essais de l'industrie, la fabrique d'Elbeuf était sur le pied le plus florissant; mais la révocation de l'édit de Nantes vint suspendre le cours de sa prospérité; ce ne fut que long-temps après qu'elle se releva de ce coup fatal porté à son industrie. — Elle continue à s'occuper de la fabrication des draps, qui ont fondé sa ressource et sa richesse. — Elbeuf est agréablement située dans une belle vallée, bordée au nord par la Seine, et au midi par une chaîne de collines élevées et d'aspects variés. — Moins remarquable par ses constructions que par ses alentours, la ville est généralement mal bâtie, mal percée, et encore plus mal pavée. On y trouve cependant une jolie place publique et quelques édifices élégants. — Le voisinage de la Seine, la forêt de la Londe, le joli village de Saint-Aubin, les avenues du bois Landry, rendent les environs d'Elbeuf aussi agréables que la ville l'est peu. — Deux de ses églises sont dignes de remarque: Saint-Étienne et Saint-Jean-Baptiste. Les vitraux de la première sont fort beaux; ceux de la seconde offrent une particularité intéressante, c'est la représentation d'une machine à tondre les draps, flanquée de deux rangs croisés de chardons qui servent à les apprêter; ce fut un présent fait à l'église vers 1466 par le corps des drapiers de la ville, ce qui prouve que l'origine de la fabrique d'Elbeuf est beaucoup plus ancienne qu'on ne le croit généralement.



Cathédrale de Rouen en 1822.

FRANCE PITTORESQUE

ROUEN

P Place du vieux Marché.
Q id. de la Pucelle.
R id. du Marché Neuf.
S id. de Notre Dame.
T Basse Vielle Tour.
U id. de la Rougemare.
V Clos S.t Marc.

A Hôtel de Ville.
B Eg. S.t Ouen.
C Collège.
D Bicêtre.
E Jardin des Plantes.
F Halle et Place Haute.
G N. Dame.
H Palais.
I Théâtre Français.
K Préfecture.
L Hospice de la Madeleine.
M Hotel de la Monnaie.
N Chambre du Commerce.
O Théâtre des Arts.

Place Royal
SEINE FL.
Ile de la Croix
MARTINVILLE
FAUB. BEAUVOISINE
FAUB. CAUCHOISE
FAUB. BOUVREUIL
FAUB. S.t HILAIRE
FAUB. D'EAUPLET
FAUBOURG S.t SEVER
Champ de Foire
Champ de Mars
Prés de Grandmont
Cimetière de M.t Gargan
Cimetière S.t Gervais
Cimetière de l'Agatte
le Franc Aleux
Ruines du Fort S.te Catherine
Quai du Havre
Quai Royal
Quai de la Bourse
Douane

Dressé par Monin — Gravé par Laguillermie et Ramboz Rue des Noyers N.o 36.

Jumiéges, bourg et ancienne abbaye, à 5 l. 1/4 de Rouen. Pop. environ 2,050 hab. — Les ruines de l'abbaye sont actuellement trop délabrées pour donner une juste idée de son ancienne splendeur : le côté oriental n'offre plus que des débris entassés ; au centre, on peut encore juger de la hauteur de la tour par ce qui reste de la lanterne. Le toit de la nef et celui des chapelles latérales ont disparu. Les voûtes en sont elles-mêmes ébranlées et crevassées dans toute leur longueur, et ne tarderont pas à s'écrouler. Seules, les tours du portail occidental sont encore debout et apparaissent au loin, comme deux phares, aux caboteurs de la Seine ; à leurs pieds les murailles déracinées et les cloîtres souvent interrompus du monastère montrent leurs ruines blanchies par le soleil d'été, les pluies d'automne, les brouillards du printemps et les glaces de l'hiver. Derrière les tours, de l'ouest à l'est, s'étend la grande église avec ses colonnes qui n'ont plus de voûtes à supporter, et sa large nef démantelée. Au midi de cet édifice, l'église de Saint-Pierre, longue seulement comme la nef du temple principal, se montre assise parallèlement comme une jeune fille près de sa mère. La salle du chapitre et le dortoir des moines sont situés près de cette seconde basilique, qu'un vaste cloître, au milieu duquel est resté un if colossal aussi vieux peut-être que le monastère, séparait de la salle des gardes de Charles VII ; cette salle est ornée de vieilles fresques à moitié détruites, et dont les restes brillent de couleurs vives et tranchantes.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

Il n'est pas en France de ville où l'industrie ait un foyer plus actif qu'à Rouen, et cette supériorité remonte à des temps fort anciens. La *toile* et la *teinture* y florissaient dès les premières époques de la monarchie; car il en est question, dans la *vie de saint Éloi*, écrite au VII[e] siècle, comme d'un genre d'industrie déjà fort avancé. — Il y a quarante ans on ne filait encore qu'à la main ; ce travail occupait, dit-on, 120,000 fileuses. Les filatures hydrauliques et à manége s'introduisirent à Rouen vers 1787; elles y firent des progrès malgré les insurrections d'ouvriers : les filatures hydrauliques se multiplièrent au point que l'arrondissement seul de Rouen en comptait 95 en 1823. Les filatures à manége, qui sont moins économiques, sont aujourd'hui peu nombreuses. Depuis quelques années la force motrice de la vapeur a remplacé avantageusement celle des chevaux.

L'arrondissement de Rouen possède environ 162 teintureries, dont 49 à l'intérieur de la ville, sur la rivière de Robec.

Parmi les étoffes qui sortent des fabriques de la ville, il faut distinguer les *rouenneries*, sortes de toiles rayées ou à carreaux, qui servent à l'habillement des femmes. Les blanchisseries de Rouen donnent un blanc d'un degré supérieur. La ville compte 34 imprimeries de toiles peintes, et seulement 3 teintureries en laine, parce que cette dernière branche d'industrie s'est particulièrement fixée à Elbeuf. — La fabrication des produits chimiques a fait d'immenses progrès dans le département; en quelques années l'administration a autorisé 413 établissements de ce genre, tant à l'intérieur qu'aux environs de la ville. — Il n'y a pas moins de 2,954 établissements, seulement sur les cours d'eau du département. Dans ce tableau, le Robec comprend 60 moulins à blé, 1 à huile, 8 à papier, 8 à alizari, 1 à tan, 4 à fouler les étoffes, 18 filatures, 14 imprimeries de toiles peintes et 72 teintureries. L'*Aubette*, y figure pour 9 moulins à blé, 1 à huile, 1 à alizari, 1 à tan, 3 à fouler les étoffes, 15 filatures, 7 imprimeries de toiles peintes, 1 curanderie, 38 teintureries et 2 tanneries. La *Renelle* active une teinturerie et 12 tanneries. — De sorte que les 3 petites rivières qui traversent Rouen font exister à elles seules 287 établissements industriels.

La faïencerie de Rouen jouit d'une certaine réputation. C'est en 1693, dans le faubourg Saint-Sever, que fut établie la première fabrique de cette nature.

Les dragées, les pistaches et les sucreries de toute espèce ont depuis long-temps procuré à Rouen un autre genre de célébrité. Le sévère Boileau a été lui-même obligé de reconnaître cette supériorité :

Et le premier citron à Rouen fut confit.

Ce vers est un hommage que la gastronomie aime à répéter encore.

De cette immense quantité de produits qui sortent chaque année des fabriques de Rouen, résultent nécessairement des relations commerciales et maritimes fort étendues, soit à l'intérieur du royaume, soit avec les divers continents de l'Europe, soit avec les colonies, l'Inde et l'Amérique.

Toiles peintes. — On sait quelle importance a dans le département la fabrication des toiles peintes. Quelques détails sur l'origine et les premiers progrès de cette précieuse industrie doivent présenter de l'intérêt. Ce n'est que vers le milieu du siècle dernier que fut établie la première manufacture de toiles dites *indiennes*. Avant cette époque il en existait en France dans les villes d'Orange, de Marseille, de Nantes, d'Angers, de Corbeil et même à Sèvres près Paris. Une opposition d'intérêt peu réfléchie avait fait interdire à Rouen cette fabrication, jusqu'en 1759. — Les toiles peintes étaient alors un des produits les plus recherchés des manufactures de l'Inde. Elles étaient fort chères, parce que les Indiens, privés d'industrie et de machines, devaient faire à la main toutes leurs opérations : leurs toiles étaient véritablement peintes. En cherchant à les imiter en Europe, on trouva des moyens plus expéditifs, plus réguliers et plus économiques, et bientôt presque toutes les opérations se firent au moyen de planches en bois ou en cuivre, gravées, avec lesquelles on imprime les réserves, les mordants ou les couleurs. — Le commerce des toiles peintes *indiennes* était un des priviléges de la compagnie des Indes. Elle s'opposa tant qu'elle le put à l'établissement des manufactures nationales. — Mais, vers 1756 on vit paraître à Rouen Abraham Frey, Genevois d'origine (mort à Rouen en 1811), qui arriva dans cette ville avec le projet d'y établir une manufacture de toiles imprimées, ou au moins pour y exercer les talents qu'il avait acquis en cette partie. Les règlements de prohibition existaient encore ; il fut tellement circonspect qu'on ignore ce qu'il fit la première année ; on sait seulement qu'il travailla à Corbeil à un ameublement en toiles imprimées, commandé par madame de Pompadour. On présume que ce fut à l'aide de la protection de cette maîtresse toute-puissante de Louis XV qu'il revint à Rouen, en 1758, et qu'il se décida à former un établissement dans la vallée de Boudeville, où cependant encore il ne travaillait qu'avec crainte. — Il est constant que ce fut en 1758 que se frappa le premier coup d'impression à Rouen, dans les ateliers de Frey, qui, s'il ne fut pas l'inventeur du genre, eut au moins le mérite de l'apporter dans cette ville, et de l'y fixer malgré le danger qu'il courait par la rigueur des règlements de police. — En 1759, le gouvernement rapporta tous ses arrêts de prohibition et établit un droit sur les toiles imprimées venant de l'étranger.

Depuis cette époque, d'autres manufacturiers s'établirent à Rouen. En 1760, on remarqua MM. Massac et Le Marcis, dont l'établissement ne réussit point, mais qui créèrent un autre genre d'industrie analogue à celui des toiles imprimées. Ils fondèrent à Darnétal une manufacture d'étoffes de laine imprimées, dites *gauffrées*. Ce genre eut de la faveur pendant quelque temps. Néanmoins le goût s'en passa, et cette industrie s'éteignit sans pouvoir se relever. — En 1765, le nombre des manufactures de toiles imprimées était déjà considérable. Un des fabricants, Pierre Roger, occupait 300 ouvriers. — Un fait digne de remarque, c'est que la plus grande difficulté qui s'opposa alors au développement et aux progrès de cette industrie, fut le défaut d'ouvriers sédentaires ou régnicoles. Les manufacturiers étaient obligés de n'employer que des ouvriers étrangers, la plupart Allemands, Hollandais, Suisses ou Genevois, seuls en possession des talents nécessaires aux divers travaux de ces manufactures. Ces ouvriers se faisaient payer fort cher, et ayant intérêt à ne point communiquer leurs talents et leur savoir, se coalisaient pour ne point faire d'apprentis. Ils ne voulaient travailler que dans la belle saison, s'en allaient durant la mauvaise consommer dans leur pays l'argent qu'ils avaient gagné dans ce qu'ils appelaient leur campagne d'été, et revenaient chaque année vendre leur industrie, qui consistait principalement dans l'apprêt des toiles, le dessin et la gravure des planches, dans la préparation des couleurs et leur application. Cet état de choses, on le conçoit facilement, dut présenter aux premiers manufacturiers de grandes difficultés à vaincre. Obligés de céder aux caprices et aux coalitions de leurs ouvriers, il était difficile qu'ils pussent faire de grands progrès, et soutenir la concurrence étrangère. Ils sentirent tous la nécessité de s'affranchir de cette espèce de servitude, et ils y parvinrent peu à peu en introduisant, comme aides dans leurs ateliers, de jeunes enfants intelligents, qui insensiblement acquirent toutes les connaissances nécessaires pour se passer des étrangers. Ce ne fut que lorsqu'il se fut formé ainsi un assez grand nombre d'ouvriers sédentaires, que la fabrication des toiles peintes fut assurée, et que l'on vit s'élever de plus grands établissements. — Une concurrence utile s'établit alors : l'émulation fut excitée, des talents précieux se développèrent, et la prospérité des manufactures de toiles peintes devint assez grande pour que la chambre de commerce, consultée en 1806 sur cet objet, pût répondre au ministre de l'intérieur, que le nombre des manufactures de l'arrondissement s'élevait à 22, que ces manufactures étaient en état de soutenir la concurrence avec l'étranger, qu'elles se distinguaient par la pureté du dessin et la richesse des couleurs, que toutes faisaient des progrès rapides; qu'elles occupaient ensemble environ 2,500 ouvriers ; que leur produit dépassait 126,000 pièces, que la main-d'œuvre, estimée alors à raison de 20 francs la pièce, s'élevait à 2,646,000 francs, et que la valeur totale des produits, évaluée à 75 fr. la pièce, présentait une somme de 9,450,000 fr. Depuis 1806, cette branche d'industrie a fait de grands progrès. L'application du cylindre a perfectionné l'impression, l'emploi des machines a permis de diminuer les frais de main-d'œuvre. Le département compte environ 80 imprimeries, et l'arrondissement seul de Rouen confectionne chaque année environ 220,000 pièces. — Depuis 1820, une nouvelle industrie s'est établie dans le département, c'est l'impression sur étoffes de soie.

Grand cabotage et long-cours.— L'origine du grand cabotage et celle de la navigation de long-cours, ont une date fort récente à Rouen. Long-temps avant que les négociants de cette ville entreprissent de faire pour leur propre compte des armements maritimes, Honfleur, Dieppe et le Havre étaient en possession de ce genre d'industrie. La grande quantité de marchandises que Rouen recevait pour sa consommation ou en transit, soit par des navires étrangers, soit par les navires armés dans les ports de la Seine, inspirèrent au commerce de la ville la pensée de prendre part aux bénéfices du frêt. — Le passage de Quillebeuf, réputé si dangereux, fut long-temps un motif d'hésitation et un obstacle à l'exécution du désir qu'avaient les Rouennais de se livrer aux armements. Un habile négociant du XVIIIe siècle, Dambourney, examina la nature de cet obstacle, exagéré peut-être à dessein, s'assura de la possibilité de les surmonter, et jeta les premiers fondements du commerce maritime de Rouen, en faisant construire en 1762 un navire à trois mâts pour le grand cabotage; ce navire (construit au lieu où est située aujourd'hui la demi-lune de la promenade du Grand-Cours) fit son premier voyage à Cadix. — L'exemple donné par l'honorable Dambourney fut suivi. — Le goût des propriétés maritimes s'accrut si rapidement, qu'en 1790 presque tous les négociants qui recevaient des marchandises par mer étaient propriétaires de navires ou y avaient de forts intérêts. Beaucoup de propriétaires fonciers, habitants riverains du fleuve, qui, par l'habitude de voir l'activité de la navigation en avaient pris le goût, se réunissaient en sociétés dont les parts se subdivisaient jusqu'au 64e et même au 128e pour la construction des vaisseaux que leurs parents ou leurs amis devaient commander. — La Révolution porta un coup terrible au commerce maritime du département.—Depuis 1814, ce commerce a repris en partie, mais ce ne sont pas les navires rouennais qui en ont la plus grande part. L'examen seul du produit des douanes prouve que, sous ce rapport, le mouvement du Havre est *quatre fois* plus considérable que celui de Rouen.

Pêche maritime. — La pêche maritime occupe encore une population active, quoique ses produits aient beaucoup diminué depuis plusieurs années. D'après les derniers documents publiés officiellement par l'administration du département, ces produits se sont élevés en une année à 4,386,900 fr.

Savoir :	Dieppe.	2,421,400 fr.
	Fécamp.	813,000
	Saint-Valery.	723,500
	Tréport.	429,000

Dans la somme totale figuraient :

La pêche de la morue. . . . . . . pour	1,256,800 fr.
— du maquereau.	695.500
— du hareng.	1,242,600
— du poisson frais.	1,192,000

Afin de donner une idée de la diminution qui a frappé ce genre d'industrie, il suffira de dire que la moyenne des années 1783 à 1792 présentait pour le port de Dieppe seulement un produit de 6,325,000 francs, et qu'en 1812, malgré tous les obstacles que la guerre apportait à la pêche maritime, la pêche seule du maquereau et du poisson frais (pour Dieppe) a produit 2,206,000 francs.

Ce n'est ni le zèle, ni l'habileté, ni l'habitude de la mer qui manque à nos marins. Où ne peut donc assigner avec beaucoup de certitude la cause de cette diminution considérable, que l'on attribue néanmoins à l'usage abusif du *chalut* ou *rets traversier*. — Le *chalut*, connu anciennement sous le nom de *dreige* ou *drague*, est un filet d'environ 30 pieds de largeur sur 60 de longueur. Il a la forme d'un sac; sa partie supérieure est attachée à une traverse en bois de 5 pouces de diamètre, armée à ses deux bouts de chandeliers en fer qui en maintiennent l'ouverture ouverte. La partie inférieure du filet est garni d'une chaîne de fer. Le chalut, attaché par un câble derrière le bateau, qui vogue à pleines voiles, traîne au fond de la mer, et râclant la superficie, engouffre pêle-mêle poissons petits et gros, varechs, quartiers de roche, etc. Il comble et nivelle les bas fonds, arrache les plantes marines destinées à abriter le jeune poisson, dissémine et détruit le frai.

Mouvement des ports. — Le mouvement des ports du département dans une année qui peut être considérée comme moyenne (1821), a été (pour les navires autres que ceux du cabotage) de :

Entrés. — 1,314 navires d'un tonnage de 182,290 tonneaux.
Sortis. — 723 . . . . 85,140 id.

Dont la division par ports donne :

Rouen.	Entrés.	358	navires.	Sortis.	153	navires.
Havre.	—	815	—	—	327	
Dieppe. . . .	—	43	—	—	45	
Fécamp. . . .	—	73	—	—	183	
Saint-Valery.	—	14	—	—	10	
Tréport. . . .	—	1	—	—	5	

Un relevé du bureau de bienfaisance du Havre porte à 4,088 le nombre des passagers qui se sont embarqués dans ce port pendant six mois de 1828, pour diverses destinations lointaines. Dans ce nombre on en compte 3,805 pour les États-Unis d'Amérique (ce sont principalement des émigrants de l'Alsace et des provinces rhénanes); — 70 pour l'Amérique méridionale; — 8 pour Bourbon; 3 pour Canton (Chine);—6 pour Manille;—75 pour Rio-Janeiro, Fernambouc et Bahia; — 80 pour la Martinique et la Guadeloupe;—27 pour Haïti;—7 pour la Havane et 7 pour le Sénégal.

En 1829, il est entré dans le port du Havre 1,459 navires étrangers ou français venant de l'étranger et des colonies, et 3,657 navires caboteurs, y compris ceux qui font la navigation de la Seine.

Récompenses industrielles. — A la dernière exposition des produits de l'industrie, le département a obtenu **quatre médailles d'or** : à MM. Flavigny et fils (d'Elbeuf), pour *draperies ;* Pons (de Saint-Nicolas-d'Aliermont) pour *horlogerie ;* Turgis (d'Elbeuf), pour *draperies ;* Lelong oncle et neveu (de Rouen), pour *étoffes de coton*.—**Huit médailles d'argent** : à MM. Chefdrue et Chauvereulx (d'Elbeuf), pour *draperies ;* Desfréches et fils (d'Elbeuf), pour *id. ;* Kurtz (de Rouen), pour *velours de soie ;* Sénéchal et comp. (de Rouen), pour *tulles de coton ;* Lemétayer (de Fécamp), pour *jaconats ;* Néron jeune (de Rouen), pour *foulards ;* Houtou-Labillardière (de Rouen), pour *colorimètre ;* Barbet et comp. (de Déville), pour *tulles de coton*. — **Sept médailles de bronze** : à MM. P. Pimont (de Darnétal), pour *foulards ;* Pimont aîné (de Rouen), pour *id. ;* Lefebure et Berthelemy (de Rouen), pour *colle de gélatine;* Grenet (de Rouen), pour *id. ;* Louvet fils (d'Elbeuf), pour *draperies ;* Davenport (de Rouen), pour *molettes propres à l'impression des étoffes;* Gauthier et Lenoble (d'Elbeuf), pour *draperies*, et **huit mentions honorables ou citations** : à MM. Derovray-Dobigny (de Rouen), pour *coton retors ;* Capron-Lenfant (de Rouen), Charles Bellanger (de Vauville-les-Baons), François-Désiré Picard (d'Yvetot), Robert Leprevost (id.), pour *madras, mouchoirs* et *châles de coton ;* Grimoult (de Rouen), pour *minium*, et Amédée Lambert (de Rouen), pour *faïence*.

Douanes. — Les bureaux du département dépendent des directions de Rouen et d'Abbeville. Ils ont produit en 1831 :

		Douanes, navig. et timbre.	Sels.	Total.
Rouen.	Rouen.	5,912,427 f.	2,235,596 f.	8,148,023 f.
	Le Havre.	22,124,942	285,747	22,410,689
Abbeville.	Dieppe.	370,309	351,870	722,180

Produit total des douanes. . . 31,280,892 f.

Foires. — Le nombre des foires du département est de 339. Elles se tiennent dans 95 communes, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 433 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 66, occupent 66 journées. 665 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux, bestiaux, lin, chanvres, grains, légumes secs, merceries, quincaillerie, toiles, cuirs, etc.

BIBLIOGRAPHIE.

Itinéraire de Rouen, par Le Carpentier; in-8. Rouen, 1819.

Description historique de l'église métropolitaine de Rouen, par Gilbert; in-8. Rouen.

Descript. hist. de l'église de Saint-Ouen, par Gilbert; in-8. Rouen.

Description historique des maisons de Rouen, par E. de la Querrière; in-8. Rouen, 1821.

Lettres sur la ville de Rouen, par Lesguilliez; in-8. Rouen, 1826.

Diction. indicateur des rues et places de Rouen, par Périaux, avec des notes hist. et chron.; in-8. Rouen.

Notice sur l'incendie de la cathédrale de Rouen, par Langlois; in-8. Rouen.

Voyage pittoresque dans l'ancienne France, par Ch. Nodier, Taylor, etc.; in-fol. Paris.

Notice sur diverses antiquités de la ville de Rouen, par E. de la Querrière; in-8. Rouen.

Notice sur les deux hôpitaux de Rouen, par Legras; in-8. Rouen, 1829.

Rouen, précis de son hist. son commerce, etc., par Théod. Licquet; in-12. Rouen, — 1827; in-4. 1831.

Recherches sur l'histoire de Rouen, par Th. Licquet; in-8. Rouen.

Tombeaux de la cathédr. de Rouen, par Deville; in-8. Rouen, 1823.

Annuaire de Rouen et de la Seine-Inférieure ; in-18. Rouen (1re année), 1832.

Mém. sur la peinture sur verre et quelques vitraux des églises de Rouen ; in-8. Rouen, 1827.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département de Seine-et-Marne.

(Ci-devant Ile-de-France, Champagne, Brie, etc.)

HISTOIRE.

Les peuples principaux qui, du temps de César, habitaient le territoire de Seine-et-Marne, étaient les *Senones* et les *Belgi*. — Pendant les cinq siècles de la domination romaine dans les Gaules, on parla peu des villes de ce pays, dont l'histoire se confondit avec celle de Paris, capitale de l'Ile-de-France. — Clovis s'empara du *Gatinais* et de la *Brie*, petites provinces qui forment aujourd'hui en partie le département. Vers 494, lors du partage de la monarchie française entre les enfants de ce roi, elles furent comprises dans le royaume de Paris. — De 845 à 883, le pays fut ravagé par les Normands. — Jusqu'au règne de Philippe-le-Bel, les évêques de Meaux, capitale de la Brie, jouirent des priviléges seigneuriaux sur les principales terres de leur diocèse. Lorsqu'ils ne se croyaient pas en sûreté à Meaux, par suite de leurs fréquentes querelles avec les comtes de Champagne, ils avaient le droit de se réfugier avec sept personnes de leur suite dans le château de *Dammartin*. Ce droit leur avait été accordé par Philippe, comte de *Boulogne* et de *Dammartin*, qui était le premier seigneur de ce pays. — Après Philippe-le-Bel, le comté de Meaux passa à une branche de comtes de *Vermandois*, puis échut à la maison de Champagne. La *Brie* eut alors des vicomtes dépendants des comtes de cette province. — Le territoire de Melun faisait à la fois partie du *Gatinais* et de la *Brie*; il était gouverné par des vicomtes qui dépendaient d'abord du diocèse de Sens, et qui relevèrent ensuite de la couronne. Sous le règne du roi Robert, Eudes, comte de Troyes, s'empara de Melun; mais il en fut promptement chassé par Richard, duc de Normandie. — En 1353, le roi Jean donna la vicomté de Melun à Blanche de Navarre, veuve de Philippe de Valois. Cette princesse n'en jouit pas long-temps: en 1360, elle ne la possédait déjà plus. Son frère, Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, s'étant servi du château de Melun pour arrêter les bateaux qui descendaient la Seine, et affamer Paris, Charles, régent de France, fit rentrer la vicomté dans le domaine de la couronne. — La Brie et le Gatinais ont été le théâtre de guerres sanglantes à l'époque de la Ligue et de la Fronde.

ANTIQUITÉS.

On ne retrouve sur le territoire de Seine-et-Marne que peu de traces des premiers peuples qui l'habitèrent. Quelques archéologues veulent voir dans des ruines situées sur l'île de Melun, les restes d'un temple gaulois consacré à Isis. Ils attribuent aussi une origine romaine à la vieille tour dont il reste quelques débris sur la même île, et à celle de Provins: ces deux tours portent même le nom de César. La tour de Provins paraît avoir été une construction du XIIe ou du XIIIe siècle. On remarque dans la même ville les ruines de l'ancien fort, de la citadelle, de la grange aux dimes, du vieux château, du Pinacle, de la chapelle Saint-Thibault, de l'église Notre-Dame-du-Château, etc. L'église Saint-Quiriace, située près de la tour de César, est remarquable par son étendue et par l'élégance de son architecture. Le chœur est un beau vaisseau, qui, par ses dimensions, ressemble à celui de Notre-Dame de Paris. — On trouve, dans les vastes souterrains de la ville haute, de grandes salles carrées, d'où partent des galeries qui s'étendent au loin et paraissent se communiquer. Il est arrivé quelquefois que le sol s'est affaissé et a laissé des traces profondes de la ruine des voûtes qui le supportaient.

L'Hôtel-Dieu de Provins était autrefois le palais des comtesses de Brie et de Blois. On y remarque un superbe caveau de 140 pieds de long sur 35 de large, dont les voûtes en arceaux, élevées de 15 pieds, sont soutenues par deux rangs de piliers carrés. Les murailles ont six pieds d'épaisseur: celle du midi présente, après l'arcade du milieu, l'ouverture cintrée d'une galerie étroite, de 18 pieds de long, qui s'étend sous la cour et va aboutir à un puits creusé au milieu. On ignore l'origine et l'usage de ces voûtes souterraines. — La porte Saint-Jean, à Provins, est assez bien conservée: elle est flanquée de deux grosses tours.

Sur une montagne, à six lieues de Paris, sont les ruines de la forteresse de Montjoy, fameuse dans les premiers siècles de la monarchie, et détruite au XIIe siècle par Louis-le-Jeune.

Le département renferme de nombreuses ruines du moyen-âge, parmi lesquelles on remarque celles des châteaux de La Queue, de Brie-Comte-Robert, du Jard, où est né Philippe-Auguste, etc.; des abbayes de Celles, de Larchant, etc. — Nous donnerons une mention particulière à la jolie *maison* dite *de François Ier*, qui avait été construite à Moret, dans la forêt de Fontainebleau, pour servir de rendez-vous de chasse, et dont les sculptures sont du célèbre Jean Goujon. On y remarque principalement les arabesques de la grande façade, ornée de pilastres et de croisées à bras de pierre sculptés, la décoration de la porte d'entrée de l'arrière-corps de l'édifice, celle de la galerie, et une magnifique cheminée dont le travail est un type excellent du style de la renaissance, un modèle d'élégance et de délicatesse. Ce monument, vendu en 1826, a été démoli avec un soin respectueux, pierre par pierre, et réédifié à Paris, sur le bord de la Seine, aux Champs-Élysées (Cours-la-Reine). Le quar-

tier où il a été transporté, et dont il est un des plus curieux ornements, a reçu le nom de *Ville de François Ier*.

CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

Le département de Seine-et-Marne est trop voisin de la capitale pour que ses habitants aient conservé dans leurs mœurs quelques-uns des traits originaux et des coutumes singulières qui les distinguaient dans les siècles passés. — Ils se font remarquer par leur activité, leur intelligence et leur sociabilité ; ils sont généralement instruits et laborieux. On les considère comme aptes à toutes choses. Leur pays a produit des hommes qui ont également bien réussi dans les sciences exactes, dans les beaux arts et dans la littérature. — Voici, pour ceux de nos lecteurs qui désireraient plus de détails, l'extrait d'un ouvrage considérable qui se publie (1833 et 1834) dans le département même : il s'agit des mœurs des habitants de Meaux. Le passage nous a paru assez curieux pour devoir être cité textuellement. — « *Ethopée* ou *Essais sur les affections et mœurs des Meldois*. Il y a peu de villes où le libertinage règne moins. La salle de spectacle y est fermée pendant les onze douzièmes de l'année ; quand elle est ouverte, les acteurs ne sont point dédommagés de leurs frais. — Les prédicateurs, au contraire, y sont extrêmement suivis. Les dames qui tiennent le premier rang à Meaux, par leur naissance ou leur fortune, le méritent plus encore par toutes les vertus solides qu'elles réunissent, entre autres la bienfaisance et la piété. — Les demoiselles y reçoivent la meilleure éducation, et y sont élevées avec autant de douceur que de prudence · leur nombre est en proportion plus que décuple de celui des jeunes gens. — Le clergé soutient son caractère avec cette dignité qui imprime le respect pour la religion et ses ministres, sans se couvrir du masque de l'hypocrisie, ni rebuter par celui de l'austérité. — La magistrature est intacte ; c'est l'équité seule qui fait pencher sa balance. — Peut-être n'y a-t-il, comme nous venons de le dire, aucune ville dans le royaume où l'on fasse plus de quêtes, et où les aumônes soient plus multipliées sans ostentation. — Les promenades y sont charmantes, mais presque toujours désertes. — Il y a peu d'endroits où l'on donne plus fréquemment des repas, et où l'on ait plus de forces actives pour y faire honneur sans être incommodé. — Le jeu y devient un passe-temps nécessaire, mais auquel on ne sacrifie en général ni sa belle humeur ni sa fortune. — On y débite suffisamment de nouvelles pour que jamais la conversation ne tarisse ; mais il faut se garder d'y ajouter trop de foi (1). »

NOTES BIOGRAPHIQUES.

Voici les noms de quelques-uns des hommes remarquables nés dans le département :

Un de nos plus délicieux écrivains du XVIe siècle, *Jacques* AMYOT, grand aumônier de France sous Charles IX, et traducteur célèbre de Plutarque ; l'excellent bibliographe *Ant. Alex.* BARBIER, auteur du *Dictionnaire des Anonymes* ; BARBIER-NEUVILLE, son neveu, également versé dans la science bibliographique ; l'académicien BEZOUT, habile mathématicien, dont les ouvrages ont été long-temps classiques ; BOUVET DE CRESSÉ, qui sauva le vaisseau *la Montagne*, au combat du 13 prairial ; *Elisabeth* CHERON, peintre et poëte, une des femmes les plus distinguées du XVIIe siècle ; le comédien DANCOURT, créateur de la comédie bourgeoise, auteur dramatique remarquable par son esprit d'observation et par sa gaîté ; le poëte GUICHARD, littérateur agréable ; GUYOT, *de Provins*, poëte français du XIIe siècle, qui, dans ses vers, fait la plus ancienne mention de l'aimant et de la boussole ; HUE, valet de chambre de Louis XVI, qui s'honora par son dévouement pour ce roi malheureux ; le comédien LANOUE, auteur de la *Coquette corrigée* et d'autres ouvrages dramatiques estimés ; le peintre LANTARA, admirable paysagiste, enlevé jeune à l'art qu'il cultivait, et malheureusement plus populaire à cause d'un vice qu'il n'avait pas, que pour son grand et véritable talent ; le mathématicien LECAMUS, de l'Académie des Sciences ; LEFEVRE (*Claude*), peintre et graveur habile, élève de Lesueur et de Lebrun, qui, fixé en Angleterre, y obtint le surnom de *second Van Dick* ; *Simon de Brie*, qui devint pape sous le nom de MARTIN IV ; le fameux MÉRÉE DE LA TOUCHE, qui, pendant la Révolution, joua un rôle politique, et qui a publié un grand nombre d'écrits sur cette époque ; l'illustre MIRABEAU, le plus grand des orateurs de l'Assemblée constituante, qui renfermait tant d'hommes éloquents (1) ; PHILIPPE-AUGUSTE, le vainqueur à Bouvines ; le littérateur POINSINET, auteur de la jolie comédie du *Cercle*, et que sa simplicité rendit, dans le siècle dernier, l'objet de mystifications très plaisantes ; le savant ingénieur PUISSANT, membre de l'Institut (Académie des Sciences) ; DU SOMMERARD, amateur distingué des arts ; THIBAULT IV, comte de Champagne, roi de Navarre, célèbre par son amour pour la reine Blanche, mère de saint Louis, et par les chansons amoureuses qu'il composa pour elle ; LE VALENTIN, un des bons peintres français du XVIIe siècle ; le commandeur DE VILLEGAGNON, qui se distingua, dans le XVIe siècle, à l'attaque d'Alger et à la défense de Malte, et qui fonda la première colonie établie au Brésil ; l'abbé DE VOISENON, auteur dramatique renommé pour sa grâce et pour son esprit, etc.

TOPOGRAPHIE.

Le département de Seine-et-Marne est un département *méditerrané*, région du nord. — Il est tiré de la Champagne propre, de l'Ile-de-France, de la Brie et du Gatinais. — Il a pour limites : au nord, les départements de l'Oise et de l'Aisne ; à l'est, ceux de la Marne et de l'Aube ; au sud, ceux de l'Yonne et du Loiret ; à l'ouest, celui de Seine-et-Oise. — Il prend son nom des deux principales rivières qui le traversent. Sa superficie est de 601,005 arpents métriques.

ASPECT GÉNÉRAL. — SOL. — Le département présente des plaines séparées par des chaînes de collines marquant les bassins des différents cours d'eau qui les arrosent. — Le sol, classé parmi les terres grasses et riches, est très fertile, principalement sur les rives de la Seine et de la Marne. — La pente générale de la superficie des terrains est inclinée de l'est à l'ouest. — L'arrondissement de Fontainebleau offre des montagnes de grès peu élevées, parsemées de roches abruptes et de formes bizarres. — Le canton de Château-Landon repose sur des couches calcaires. Dans le reste du département, le sol est généralement argilo-siliceux.

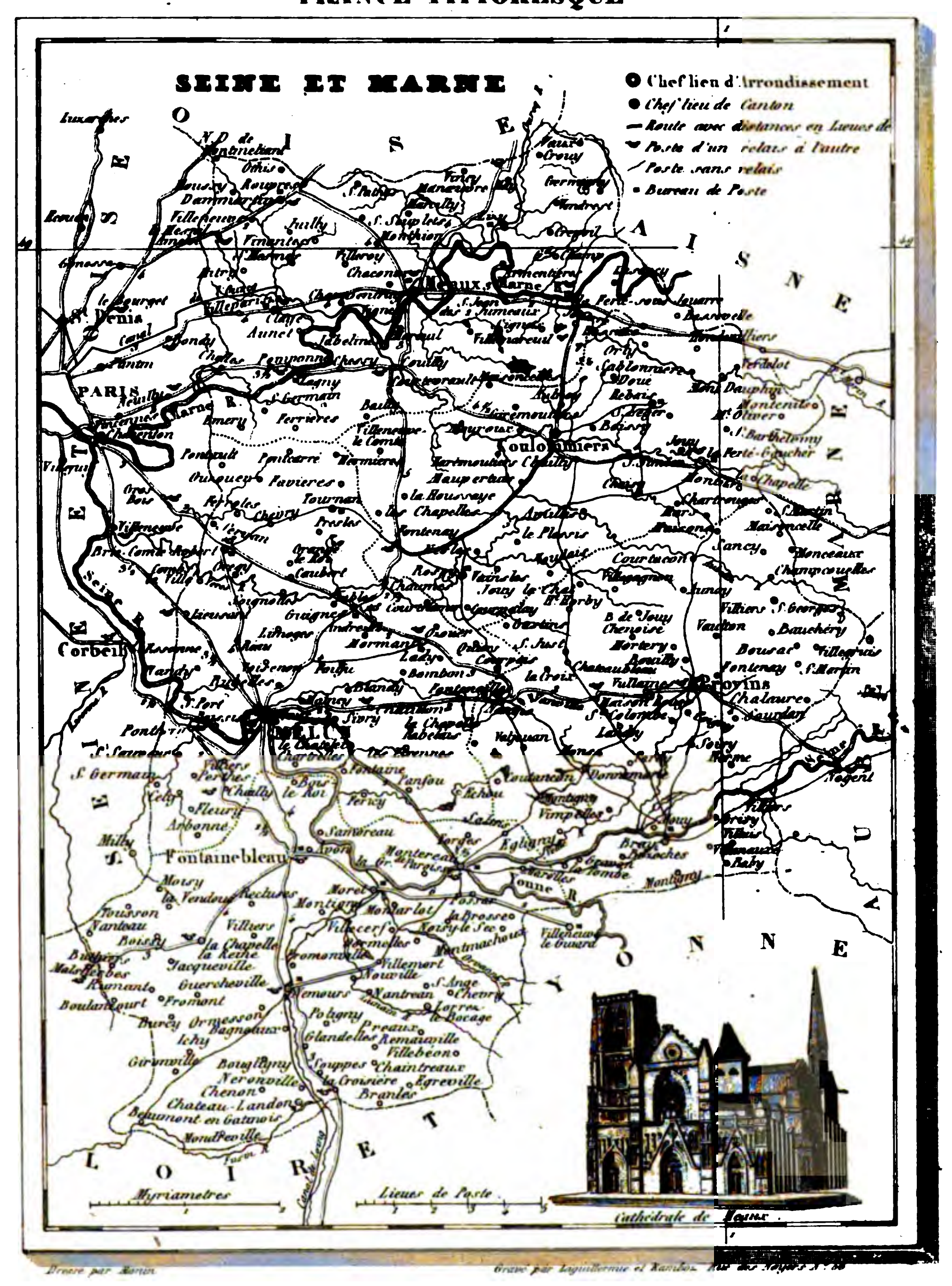
FORÊTS. — La huitième partie du territoire est couverte de forêts qui se trouvent disséminées dans presque tous les cantons. On remarque celles de Crécy, de Valence, de Villefermoy, de Jouy, de Sourdun, d'Armainvilliers, etc. — La forêt royale de Fontainebleau a 16,700 hectares de superficie.

ÉTANGS. — Le nombre des étangs est d'environ 86 ; ils occupent une superficie de 2,680 hectares. Les plus importants sont ceux d'Armainvilliers, de Villefermoy et de Moret.

RIVIÈRES ET CANAUX. — Les rivières navigables sont : la Seine, la Marne, l'Yonne, l'Ourcq, le Loing et le Grand-Morin. — Le cours de la Seine, dans le dépar-

(1) *Essais historiques, statistiques, chronologiq., etc., sur le dép. de Seine-et-Marne* ; 4 vol. gr. in-8. ; publ. par Michelin ; p. 1050 et 1051.

(1) Mirabeau, d'après tous les biographes, est né au château de Bignon, près Nemours. Le Bignon est une commune située sur la limite de Seine-et-Marne, dans le département du Loiret, et qui dépend du bureau de poste d'Aigreville (Seine-et-Marne). Nous ignorons si le château de Bignon faisait partie de cette commune. Dans tous les cas, nous avons cru devoir, avec tous les biographes, rattacher Mirabeau à Nemours plutôt qu'à Montargis, et le placer parmi les hommes dont s'honore le dép. de Seine-et-Marne.



Cathédrale de Meaux



Tour de César à Provins.



Amyot. *Mirabeau.*

tement, est d'environ 90,000 mètres, et celui de la Marne de 100,000. — Il y existe trois canaux : le *canal du Loing*, en prolongement du canal de Briare ; le canal de l'Ourcq et le canal de Provins ; ce dernier, commencé en 1780, ne doit pas tarder à être achevé : la navigation est ouverte sur les deux autres. — On évalue la ligne navigable des rivières et des canaux à 232,000 mètres.

Routes. — 10 routes royales et 18 routes départementales sillonnent le département. — Le parcours des routes royales est de 517,216 mètres ; — la longueur des routes départementales, de 455,760 mètres. — Ces routes, bien entretenues, sont, la plupart, bordées d'arbres dont l'âge moyen est de 70 ans. Ces plantations forment de belles avenues, et annoncent dignement le voisinage d'une grande capitale.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — La température, généralement douce et humide, est néanmoins soumise à de brusques variations. L'air est pur et salubre.

Vents. — Les vents se font rarement remarquer par leur violence ; ceux du nord-ouest et du sud-ouest paraissent être ceux qui soufflent le plus fréquemment.

Maladies. — Les affections pulmonaires et rhumatismales, les maladies chroniques et dyssentériques, les fièvres de différentes natures, sont les maladies les plus communes.

HISTOIRE NATURELLE.

Fossiles. — On a trouvé, en 1823, au Long-Rocher de Montigny, près Moret, une masse de grès, sujet de vives discussions parmi les savants, et célèbre sous le nom de *fossile humain*. — Les uns, en effet, y voyaient le cadavre d'un cavalier pétrifié avec son cheval, un homme antédiluvien cherchant à échapper, à l'aide de ce noble animal, à l'inondation universelle, et surpris par quelque catastrophe subite. Les autres ne voulaient y voir qu'un accident naturel, une agglomération fortuite de molécules pierreuses. — La masse offre néanmoins « un homme étendu de tout son long, couché sur le côté droit, ayant une moitié de la face et du corps cachée sous le bloc pierreux ; les formes de la tête, du bras gauche, du sternum et des cuisses, plus ou moins apparentes : les jambes, perdues en grande partie sous la masse, paraissent appuyées sur un cheval, dont on ne voit que la tête et une partie du cou. » — Le bloc de grès, examiné par des commissaires de l'Académie des Sciences, et par d'autres savants, donna lieu à de nombreux écrits, parmi lesquels on remarqua ceux de M. Barruel, chimiste distingué, qui exprima l'opinion que c'était un *homme fossile* et *un être de la plus haute antiquité*.

Règne animal. — Les races d'animaux domestiques sont généralement choisies parmi les plus perfectionnées. — Les forêts abondent en gibier de toute espèce, cerfs, daims, chevreuils, sangliers, etc. — Le nombre des animaux nuisibles n'est pas considérable, à cause de la chasse active qu'on leur fait. — On y trouve quelques loups et des renards. — Les rivières et les étangs sont très poissonneux.

Règne végétal. — Le chêne, le charme, le bouleau, le châtaignier et le tilleul dominent dans les forêts. — On y trouve aussi de belles plantations d'arbres verts indigènes et exotiques. — Le pin de Genève prospère dans l'ancien Gatinais : ce pays était autrefois renommé pour la culture du safran, qui y perd de jour en jour de son importance. — La vigne croit dans le département, mais on n'en retire que des vins médiocres : le raisin propre à la table est de qualité supérieure. Le chasselat de Fontainebleau, ainsi que celui de Thomery, jouissent d'une juste réputation. — On cultive en grand le melon dans l'arrondissement de Coulommiers. Ce fruit y acquiert de grandes dimensions ; on en a vu qui pesaient 50 livres. — Les roses de Provins sont depuis long-temps renommées, à cause de leur parfum et de leurs vertus médicinales.

Règne minéral. — Le département ne renferme point de mines métalliques ; on trouve néanmoins des traces de fer dans l'arrondissement de Fontainebleau. — On y exploite des grès propres au pavage des routes et à celui des rues de la capitale ; des pierres meulières qui sont réputées les meilleures de l'Europe ; des pierres de taille, parmi lesquelles on remarque celle de Château-Landon, susceptible de prendre un poli égal à celui du marbre ; de l'albâtre *gris*, connu sous le nom d'*albâtre français*. — La forêt de Fontainebleau offre du sable blanc propre à la fabrication des cristaux et du flint-glass. — On trouve dans le pays de la terre argileuse, dite terre de pipe, et propre à la fabrication de la faïence. — Le département renferme de nombreuses tourbières, dont on exporte la tourbe après l'avoir carbonisée.

Eaux minérales. — Le département possède, à Provins, une source d'eaux minérales ferrugineuses, froides, qui ne se prennent qu'en boisson.

Curiosités naturelles. — On citait autrefois, parmi les curiosités naturelles de la France, le rocher de Crégy, qui a été détruit lors de la construction du canal de l'Ourcq. Ce rocher, situé dans un village, à une demi-lieue de Meaux, était remarquable, non-seulement par les grottes et les stalactites qu'il renfermait, mais encore par sa formation même, due à une source qui coule dans ce lieu, et dont l'eau, chargée de matière calcaire en dissolution, jouit des mêmes propriétés pétrifiantes que la fameuse fontaine de Saint-Allire, à Clermont.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Melun, sur la Seine, ch.-l. de préf., à 11 1/2 S.-S.-E. de Paris. Pop. 6,622 hab. — L'antiquité de cette ville est constatée par les Commentaires de César, qui la nomme *Melodunum* : c'était une forteresse construite sur une île de la Seine, et qui appartenait aux Senones, peuplade gauloise. — Labienus, lieutenant de César, s'en empara dans sa marche vers la capitale des Parisii. Les Romains y firent un établissement militaire indiqué dans l'itinéraire d'Antonin, sur la grande route de Lillebonne à Troyes, sous le nom de *Metlosedum*, et qui tomba, en 494, au pouvoir de Clovis. La ville était alors sortie de l'île et s'était étendue sur les deux rives voisines ; elle renfermait plusieurs églises et quelques couvents. La forteresse gauloise était devenue un château considérable. — Les Normands dévastèrent plusieurs fois ce château, de 845 à 888, et le détruisirent enfin complétement. — Il fut reconstruit plus fort qu'auparavant ; les rois Robert et Philippe Ier y moururent. Il était alors le Versailles des rois de France. — Il s'y tint des assemblées, des conciles, etc. — En 1358, Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, s'empara de Melun par trahison. Duguesclin lui reprit cette ville deux ans après. Le château fut reconstruit à cette époque. En 1420, Melun, défendu par une faible mais héroïque garnison, commandée par le seigneur de Barbasan, résista pendant quatre mois aux armées réunies du roi d'Angleterre et du duc de Bourgogne, et ne se rendit qu'à la dernière extrémité. — Les Anglais gardèrent cette ville pendant dix ans. — Une vigoureuse émeute des habitants les en expulsa. — Ils se réfugièrent dans le château d'où Charles VII les chassa. — En 1590, Henri IV reprit Melun aux ligueurs qui s'en étaient emparés. Cette ville eut encore beaucoup à souffrir pendant les troubles de la fronde. Ces désastres divers s'opposèrent à son accroissement ; elle fut cependant préservée d'une ruine totale par sa position avantageuse, l'utilité de ses ponts, le voisinage de la capitale et le concours continuel des voyageurs. — Melun est divisé par la Seine en trois parties. — Le quartier sur la rive gauche est peu considérable : celui de l'île est le plus ancien ; le troisième, sur la rive droite, nommé le quartier de Saint-Aspais, est le plus grand des trois, il s'élève en amphithéâtre sur une colline ; ces quartiers communiquent entre eux par deux ponts de construction ancienne, le *Pont-aux-Moulins* est haut, mais étroit ; ses arches donnent passage aux bateaux qui descendent la rivière. — L'église paroissiale de Saint-Aspais est un vieil édifice de style gothique, d'un aspect sombre et solennel ; la construction en est bizarre et irrégulière ; mais les vitraux sont de la plus grande beauté. — Dans le même quartier est une vaste place entourée de bâtiments modernes et traversée par la grande route de Paris à Montereau. — On y voit un clocher, reste de l'antique abbaye de Saint-Pierre, fondée sous le rois de la première race, et qui leur servit souvent de résidence ; dévastée deux fois par les Normands, puis par les Anglais,

les troupes de Henri IV achevèrent sa ruine. La préfecture occupe un autre débris de cette abbaye. A la pointe orientale de l'île s'élèvent les bâtiments de la maison centrale de détention, construction vaste et moderne. L'ancien château a été démoli entièrement vers 1740. Des maisons particulières couvrent l'emplacement qu'il occupait. — Sur la rive gauche les constructions les plus remarquables sont les casernes. En général, la ville est assez bien bâtie, mais mal percée ; sa situation, ses alentours sont charmants. Elle possède quelques établissements scientifiques, un petit théâtre, une bibliothèque de 10,000 volumes, un collége, et d'agréables promenades.

Brie-Comte-Robert, ch.-l. de cant., à 5 l. de Melun, Pop. 2,762 hab. — Cette ville doit son nom à un mot latin qui indique un sol marécageux, et au comte Robert de Dreux, à qui son frère, le roi Louis VII, donna la terre de Brie, et dont le fils construisit, au XIIe siècle, le château de Brie, que les maisons de Dreux, de Bretagne, de France, d'Evreux, etc., possédèrent successivement. — La seigneurie releva, pendant quelque temps, de l'évêque de Paris. Le château, malgré de nombreuses dévastations, était assez bien conservé, mais on le démolit aujourd'hui ; il est situé au bout de la ville, du côté de Paris ; sa forme présente une enceinte carrée avec une tour ronde à chaque angle. Au centre de chaque face s'élèvent d'autres tours : la plus considérable est nommée spécialement la *Tour-de-Brie ;* elle a cent pieds de haut, et servait de défense à une porte à la quelle on arrivait par un pont-levis jeté sur un large fossé encore rempli d'eau. — L'église paroissiale de Brie, dédiée à Saint-Etienne, fut fondée dans le XIIIe siècle par Robert II. Elle est de construction élégante, et offre de beaux détails architectoniques. Le portail est une restauration du XVIIe siècle. —L'hôtel-Dieu de Brie est presque aussi ancien que cette église. —En 1430, le sieur d'Estefort, connétable de France pour le roi d'Angleterre, prit Brie d'assaut. Pendant la révolte de la Praguerie, la ville fut encore prise ; Charles VII la reconquit en 1440. — En 1649, lors de la guerre de la Fronde, Brie fut emportée d'assaut et ses habitants eurent beaucoup à souffrir. — Cette ville est située dans une contrée fertile, sur la rive droite de l'Yerres.

Coulommiers, sur le Grand-Morin, ch.-l. d'arrond., à 12 l. N.-E. de Melun Pop. 3,855 hab. — Une église dédiée à Saint-Denis, un manoir seigneurial élevé par les comtes de Champagne, qu'entourèrent d'abord quelques habitations, furent l'origine de cette ville. Elle prit un accroissement rapide. Thibaut III, comte de Champagne, y fit construire une seconde église vers le XIe siècle, à l'est de la ville, dans un quartier qu'on appelait alors le *Moncel.* On y joignit plusieurs édifices religieux, et surtout un Hôtel-Dieu qu'accrurent diverses fondations charitables. — En 1231, Thibaut VI affranchit la ville et la constitua en commune. — Au commencement du XVIIe siècle, Catherine de Gonzague, duchesse de Longueville, y fit construire, dans une île formée par la rivière du Morin, un très beau château, qu'en 1736 le duc de Chevreuse fit abattre. On n'en voit plus que quelques ruines. La même princesse avait fait bâtir un couvent dont l'église existe encore, et se fait remarquer par son élégante architecture. — La position de Coulommiers est saine, la ville est agréable, animée et industrieuse.

Fontainebleau, ch.-l. d'arrond., à 4 l. de Melun. Pop. 8,122 hab. — Fontainebleau doit son origine et son nom au château qui le décore. La ville ne fut long-temps qu'une bourgade. Sous François Ier elle consistait en divers hôtels appartenant à des seigneurs de la cour, plusieurs auberges et quelques écuries. Du temps de Henri IV sa population et son importance augmentèrent rapidement ; cependant il n'y avait pas d'église paroissiale ; les habitants se rendaient à l'église du village d'Avon. Ce ne fut qu'en 1624, sous Louis XIII, qu'on y construisit l'église paroissiale de Saint-Louis. Jusqu'à la Révolution, le lieu ne porta que le titre de bourg : à cette époque il reçut des institutions qui lui donnèrent un caractère plus élevé. C'est maintenant une ville propre, bien bâtie, bien pavée, mais peu animée. Plusieurs des rues sont larges et alignées ; la plus grande, la seule qui présente du mouvement et de l'activité, est celle où aboutit la grande route de Paris. Les églises, les bâtiments civils et la plupart des constructions modernes sont spacieux et de bon goût. Les environs abondent en charmantes promenades, indépendamment de celles qu'offrent les dépendances du château. — A l'entrée méridionale de la ville s'élève un obélisque d'une hauteur considérable, au centre d'une étoile formée par plusieurs routes percées dans la forêt, et surtout par les routes de Montargis, d'Orléans et de Moret. — Fontainebleau manque d'un grand cours d'eau, mais il s'y trouve plusieurs sources excellentes ; on présume avec raison que le lieu leur doit son nom, dérivé sans doute de fontaine-belle-eau, bien qu'on donne encore à ce nom une autre étymologie. —Fontainebleau est situé dans un bassin formé de collines hautes et âpres, hérissées de crêtes de roc, déchirées par une grande quantité de ravins et couvertes de forêts. Le *château de Fontainebleau* est un des plus beaux, des plus vastes et des plus historiques de France. — Il est difficile de fixer l'époque de sa fondation, attribuée à divers princes. Vers le milieu du XIIe siècle il existait à Fontainebleau une maison royale. En 1169 Louis VII fit bâtir une chapelle attenante au château de *Fontaine-Bleaud.* Philippe-Auguste habita souvent ce château ; saint Louis s'y plaisait beaucoup : il appelait ce lieu, son désert ; il y fonda un hôpital qui y existe encore. — Philippe-le-Bel naquit et mourut dans ce château ; ses successeurs embellirent et agrandirent successivement cet édifice. — Louis XI y commença une bibliothèque. François Ier le reconstruisit presque entièrement, et l'enrichit de chefs-d'œuvre de tous genres, que ceux du siècle de Louis XIV ont seuls surpassés. Henri II continua l'œuvre de son père. — Charles IX et Henri III, ses fils, augmentèrent les bâtiments. Les travaux pour faire un parc de la forêt s'exécutaient en même temps, et la ville s'accroissait avec la maison royale Henri IV fit de Fontainebleau son séjour favori : Fontainebleau fut de son temps le théâtre des intrigues amoureuses, des chasses à outrance et de tous les divertissements royaux. Sous le triste règne de Louis XIII, l'établissement de Versailles le fit négliger, mais non abandonner, et les embellissements continuèrent. — Henri III, Louis XIII, le dauphin fils de Louis XIV, et d'autres personnages célèbres, naquirent dans ce château. — Le grand Condé y mourut en 1686. L'année précédente Louis XIV y avait signé la révocation de l'édit de Nantes. — En 1784, Louis XV y épousa Marie Leczinska. — En 1810, ce palais vit le mariage de l'empereur et de Marie-Louise. Fontainebleau était une des demeures de prédilection de Napoléon ; il y fit faire de grandes réparations, des améliorations considérables. En 1812, le château devint la résidence du pape Pie VII, qui y conclut le fameux *concordat de Fontainebleau.* Deux ans après, Napoléon, trahi par la fortune, y signa son abdication. Ce fut dans la grande cour du château qu'il fit à sa garde ces adieux solennels qui retentiront dans la postérité. — Depuis ce temps, aucune circonstance remarquable n'a donné à Fontainebleau une illustration nouvelle. Le château de Fontainebleau est une réunion, ou comme on l'a dit, un rendez-vous de châteaux ; il y en a six qui enclosent cinq cours principales, et sont ou contigus ou réunis par des galeries ; groupés fort irrégulièrement, bâtis sous différents règnes, et de divers styles d'architecture, ils forment une vaste masse privée d'ensemble et de symétrie, mais néanmoins très remarquable. Ce palais est un espèce de sanctuaire que tous les arts se sont plus à embellir et où l'œil du connaisseur discerne le style et le goût des divers siècles. *La cour du cheval blanc,* la plus grande, est ainsi nommée d'une statue équestre qui s'y trouvait jadis. Elle forme la cour d'entrée : c'est celle où Napoléon prit congé de sa garde. Elle est fermée par une superbe grille de 104 m. de longueur ; sa forme est régulière, mais elle est entourée par trois corps de bâtiments de hauteur et de style différents ; la façade du fond est la plus belle ; au centre se trouve un grand escalier en fer-à-cheval, et d'un effet grandiose. *La cour de la Fontaine,* du nom d'une fontaine qui la décore, est, sur trois côtés, bordée de bâtiments symétriques ; le quatrième côté s'ouvre sur les jardins. — Les bâtiments de cette cour ont servi de logement aux reines-mères, à Charles-Quint, lors de son passage en 1539, etc. Dans l'aile gauche est la grande salle, nommée aussi *la salle de la belle cheminée.* — *La cour ovale, ou cour du Donjon,* est longue et étroite : les bâtiments qui l'enclosent sont les plus anciens du château ; c'est dans cette partie que saint Louis avait la maison de son désert. Cette cour est en partie bordée d'une galerie supportée par des colonnes de grès. Une de ses portes était jadis dorée, et porte encore ce nom ; l'autre porte, dite *Dauphine,* est une grande arche construite à l'occasion de la naissance de Louis XIII. On remarque dans les bâtiments de cette cour la *salle de bal,* décorée des peintures du Primatice, de Nicolo, de Dubreuil, etc. — *La bibliothèque,* riche de 28,000 volumes, est placée dans une chapelle que François Ier avait fait construire. — Les *appartements du roi, de la reine,* les *salles du conseil, du trône,* etc. — Dans un des salons on montre la petite table ronde, en acajou, sur laquelle Napoléon signa son abdication. — La *galerie de Diane,* construite en 1600, pour servir de galerie à l'appartement de la reine, était ornée de fresques d'Ambroise Dubois, que les peintures de MM. Abel de Pujol et Blondel ont dignement remplacées. — La *cour de l'orangerie :* parmi les bâtiments qui l'entourent se trouvait la Galerie-des-Cerfs, ainsi nommée des têtes de cerfs qui la décoraient, et où, en 1657, Christine de Suède fit assassiner son grand écuyer Monaldeschy. On nomme aussi cette cour la *cour de Diane,* à cause d'une statue en bronze qui décore une fontaine construite en 1811. — La *cour des princes,* la plus petite de toutes, est entourée des bâtiments où logeait Christine. — La *cour des cuisines* indique par son nom l'usage des trois bâtiments qui la forment ; ils furent construits en 1609. Le corps du milieu est décoré d'une fontaine à trois mascarons en bronze, et qu'on nomme la *fontaine des trois visages.* La *Chapelle de la Sainte-Trinité* fut construite en 1529, sur l'emplacement de la chapelle de Saint-Louis : elle a été restaurée sous Henri IV ; elle est magnifiquement ornée. — Entre autres objets d'arts dont les appartements du château sont décorés, on remarque un grand nombre de peintures anciennes et modernes. Parmi les anciennes

peintures on a dû en cacher un grand nombre dont les sujets étaient licencieux. — *Le parc et les jardins* sont dignes de la magnificence du château. Ils ont, sous différents règnes, changé d'ordonnance et de distribution. Le *jardin* est admirablement disposé, riche en décorations artificielles et naturelles, surtout en bassins et en jets d'eau. La partie ancienne du jardin est nommée *le parterre*, et s'appelait auparavant le *jardin du roi*, ou le *parterre du Tibre*, à cause d'une statue qui le décorait. — Le *jardin nouveau* a été décoré en 1811, et borde la partie sud du château; il est orné de pièces d'eau; au centre se trouve un bassin spacieux nommé *l'étang*, et peuplé d'une multitude de carpes énormes dont plusieurs sont dit-on âgées de quelques siècles. L'eau de ces bassins forme, au-dessus du *canal du parc*, de jolies cascades dans des grottes artificielles. *Le parc* est traversé par un canal de 1150 mètres de longueur, creusé du temps de Henri IV, et bordé de belles allées d'arbres; on y voit des bosquets qui forment un labyrinthe, une superbe treille dite *la treille du roi*, des jardins à l'anglaise, etc. Près du parc, en dehors du mur d'enceinte, est le village d'Avon. — Dans sa petite et antique église, on remarque les pierres tumulaires qui indiquent la sépulture de Monaldeschy, du peintre Ambroise Dubois, du naturaliste d'Aubenton et du mathématicien Bezout. — La *forêt de Fontainebleau*, qui couvre une surface de plus de 33,000 arpents, est divisée en 17 triages, et percée par un grand nombre de routes et de sentiers. Sa vigoureuse végétation offre des arbres d'essences très variées et qui tous y croissent à merveille; la grande variété dans la nature du sol, l'exposition et l'élévation des terrains, permettent aux plantes et aux arbres alpestres de croître à une petite distance des végétations tropicales. Le sol est généralement sablonneux, et le roc est un grès blanc et fort dur; l'exploitation des arbres et du sol de cette vaste forêt produit annuellement de 6 à 700 cordes de bois, et environ 800,000 pavés. Cette forêt, une des plus belles de France, offre des sites du pittoresque le plus varié et souvent le plus sauvage; plusieurs parties présentent d'agréables ondulations de terrain que pare une végétation fraîche et verdoyante. Ailleurs l'aspect est totalement différent : c'est un terrain déchiré, bouleversé et couvert d'amoncèlements de rocs énormes, menaçants, ici d'une affreuse nudité, là, chargés de sombres forêts de sapins; la solitude, le silence, la grandeur sauvage de ces lieux, produisent une impression profonde. La forêt de Fontainebleau a été anciennement nommée forêt de Bière. Le gibier y a été détruit en grande partie. Elle est très intéressante pour le paysagiste, le minéralogiste et le botaniste. Elle est traversée par deux routes, la route de Paris à Orléans, et la route ronde que Henri IV fit ouvrir pour faciliter le service des chasses.

Château-Landon, sur le Surain, ch.-l. de cant., à 8 l. de Fontainebleau. Pop. 2,809 hab. — Cette petite ville, très ancienne et souvent mentionnée dans les chroniques du moyen-âge, fut jusqu'au XII[e] siècle nommée *Castrum Nantonis*, probablement du nom de celui qui y fit d'abord élever un château. Ce château était considérable: la ville devint la capitale du Gatinais et la résidence des comtes de la province. Elle renfermait le monastère célèbre de Saint-Severin. — En 1436, les Anglais prirent et brûlèrent Château-Landon. — En 1437, les troupes de Charles VII reprirent la ville et pendirent les bourgeois qui avaient pris le parti des Anglais. L'église et les autres bâtiments de Saint-Severin furent alors démolis; mais en 1476 on les reconstruisit avec magnificence. — En 1567, la ville fut prise et saccagée par les Reitres qui venaient rejoindre Henri IV; deux ans après, elle le fut par les ligueurs. — La famine, les maladies contagieuses, la désolèrent ensuite si cruellement, qu'une partie de ses habitants étant morts et les autres s'étant enfuis, la ville resta déserte pendant quelque temps. — Château-Landon est agréablement situé, sur une éminence au pied de laquelle coule le Surain. — L'église paroissiale, dédiée à Notre-Dame, est remarquable par son vieux clocher.

Montereau, au confluent de la Seine et de l'Yonne, ch.-l. de cant., à 6 l. E. de Fontainebleau. Pop. 4,598 hab. — Une forteresse du nom de *Condate*, remplacée par un monastère dont l'église était dédiée à saint Martin, fut l'origine de cette ville. De *Monsteriolum* est dérivé Montereau. — En 1026, un comte de Sens, Raynard, brigand fameux, construisit, sur la pointe formée par les deux rivières, un château pour mettre à contribution les bateaux qui descendaient la Seine et l'Yonne. — Montereau, placé sur la frontière de la France et de la Bourgogne, fut, à cause de cette situation, exposé souvent aux calamités de la guerre. — En 1419, le pont de cette ville fut témoin de l'assassinat de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, dont le fils prit la ville en 1420. — En 1438, Charles VII reprit Montereau, le livra au pillage, et fit pendre la garnison. Pendant les troubles de la ligue, cette ville fut deux fois saccagée. — Après avoir souffert de nombreux désastres aux XIV[e] XV[e] et XVI[e] siècles, Montereau devint de nouveau, en 1814, le théâtre d'un combat acharné. — Les troupes alliées occupaient cette ville; Napoléon les en chassa et remporta une des plus glorieuses victoires de la merveilleuse campagne de 1814. Les Alliés, en se retirant, coupèrent les deux ponts de la ville et échappèrent ainsi à une défaite totale.—Montereau, traversé par deux rivières navigables, et par la grande route de Paris à Lyon, doit à cette position un commerce lucratif. Sa situation est agréable, son aspect pittoresque. Vu des hauteurs de Surville, il offre un charmant coup d'œil, qu'animent le fréquent passage des coches d'eau et des barques, et la circulation incessante des voitures qui suivent la grande route.— La ville est propre et généralement bien bâtie. Le marché est situé sur une place assez vaste. On remarque, attachée à la voûte de l'église collégiale, près du pont de l'Yonne, l'épée du fameux Jean-Sans-Peur.

Moret, ch.-l. de cant., à 3 l. de Fontainebleau. Pop. 1,673 h. — Moret ne fut d'abord qu'un château, dont il est fait mention pour la première fois dans le X[e] siècle. — En 1420, une petite ville s'était formée autour; elle était ceinte de murs. Le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne s'en emparèrent alors. Charles VII la reprit d'assaut et l'entoura de fortifications plus considérables que les premières. — Moret était gouverné par un comte à qui appartenaient plusieurs autres seigneuries. En 1604, Henri IV donna ce comté à Jacqueline de Breuil, dont il eut un fils, cet Antoine de Moret, qu'on croit avoir été tué à la bataille de Castelnaudari, mais dont la fin est demeurée un problème historique, et l'occasion de tant de suppositions. — Moret est situé sur le canal du Loing, près de son débouché dans la Seine. Les anciennes fortifications de la ville sont fort délabrées. Son château ne présente que des ruines pittoresques et un donjon en terrasse. Son église, monument du XV[e] siècle, est un assez bel édifice. Les portes de la ville existent encore. L'une d'elles est surtout bien conservée : elle est surmontée d'une haute tour carrée flanquée de tourelles.

Nemours, sur le canal du Loing, ch.-l. de cant., à 4 l. S. de Fontainebleau. Pop. 3,837 habit. — L'ancien nom de Nemours, *Nemosium*, semble attester son antiquité. Quelle que soit l'origine de cette ville, ce n'est que vers la fin du XII[e] siècle qu'elle commence à figurer dans les chroniques; elle était alors la propriété d'un seigneur qui la vendit à saint Louis et partit pour l'Égypte en 1248. Cette seigneurie resta au domaine de la couronne jusqu'en 1404. A cette époque, Charles VII l'érigea en duché-pairie, et l'échangea contre le duché d'Évreux, que lui céda Charles-le-Noble, roi de Navarre. Plus tard, Nemours appartint par alliance à la maison d'Armagnac. Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, s'étant révolté contre Louis XI, fut enfermé en 1477 dans la cage de la Bastille, d'où il ne sortit que pour être décapité. Ses biens furent confisqués. Le duché de Nemours fut donné par Louis XI à Gaston de Foix, son neveu; il appartint ensuite à plusieurs autres nobles maisons, et en dernier lieu à celle d'Orléans. — En 1358, la ville de Nemours ayant été saccagée par les troupes du roi de Navarre, obtint la permission de se fortifier, et se ceignit de remparts et de fossés. — On découvrit, lors de ces travaux, des médailles antiques qui eussent pu faire juger de l'antiquité de la ville; mais on n'y fit pas attention. Malgré ses fortifications, la ville fut prise plusieurs fois dans les guerres religieuses. — Nemours occupe une situation pittoresque, dans un vallon entouré de collines et de rochers, et d'où descendent plusieurs ruisseaux qui tombent dans le Loing. — La ville est bien bâtie, percée de rues larges, entourée par le canal et par la rivière du Loing, traversée par la grande route de Paris à Montargis. — L'ancien château existe encore en assez bon état. Il est flanqué de quatre tours, et loge diverses institutions, entre autres la bibliothèque publique, composée de 10,000 volumes. Le pont du Loing, reconstruit sur les dessins du célèbre Perronet, est digne de remarque. La ville possède un petit théâtre, un Hôtel-Dieu, plusieurs constructions civiles et particulières de belle apparence, et est environnée d'agréables promenades.

Meaux, sur la Marne, ch-l. d'arr., à 13 l. N.-N.-E. de Melun. Pop. 8,537 hab. — Meaux fut le chef-lieu d'un petit peuple gaulois, nommé les *Meldi*. La ville fut d'abord nommée *Jatinum*, ou *Fixtuinum*, suivant la table théodosienne. — Au IV[e] siècle, elle prit le nom de *Meldi*, d'où celui de Meaux est dérivé. — Dans le VIII[e] siècle, elle fut deux fois saccagée par les Normands.— Elle était gouvernée par des comtes ou des vicomtes. Affranchie en 1179, elle devint une commune. — Au temps de la Jacquerie, elle fut pillée par les révoltés, puis par les nobles, et sa population fut décimée. En 1420, les Anglais s'en emparèrent après un siége qui dura cinq mois. Le connétable de Richemond la reprit en 1436. — De nouvelles calamités la désolèrent pendant les guerres de religion. Meaux fut la première des villes au pouvoir de la Ligue qui ouvrit ses portes à Henri IV. Ce roi y fit son entrée en 1594. — Cette ville est divisée par la Marne en deux parties inégales, l'une au nord, la ville proprement dite; l'autre au sud-est, appelée le *Marché*, et qui était jadis un vaste champ de foire. Un pont établit la communication entre ces deux parties; sous ce pont le cours de la Marne est si rapide, qu'aucun bateau n'y peut, dit-on, passer. On y a établi des moulins qui servent à la mouture des farines destinées à l'approvisionnement de Paris. Les bateaux suivent le canal dit de *Cornillon*. — Le canal de l'Ourcq passe à peu de distance de Meaux. Cette ville est assez bien bâtie, sa situation est agréable. Les bords de la Marne, ses boulevarts, of-

frent des promenades charmantes; la Grande-Place est spacieuse mais irrégulière. La cathédrale est une de nos églises gothiques les plus curieuses. Ce bel édifice fut commencé en 1282, et ne fut terminé que dans le XVIe siècle. Il a 100 m. de long, 42 m. de large et 40 m. de haut. Le clocher a 65 m. d'élévation. Sur le sommet est une plate-forme d'où l'on découvre Montmartre et le mont Valérien. Le sanctuaire est très beau. Dix-huit faisceaux de colonnes soutiennent les voûtes de la nef, et quatorze celles du chœur. Le célèbre Bossuet, un des évêques de Meaux, est enterré dans cette cathédrale, où on lui a élevé un monument. La ville possède deux autres églises, un théâtre, une bibliothèque de 14,000 volumes, et nombre de jolies constructions publiques et particulières.

LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE, sur la Marne, ch.-l. de cant., à 5 l. E. de Meaux. Pop. 3,927 hab. — Ce n'est que depuis le XIIe siècle que La Ferté-sous-Jouarre est bien connue. C'était alors un château-fort, qu'un seigneur du nom d'Ancoul avait fait construire, et où il mettait en sûreté le produit de ses excursions. Ce lieu se nommait alors Ferté-Ancoul. — Au XVIe siècle, cette ville fut un des points où le calvinisme fit les progrès les plus rapides. Elle avait été fortifiée; elle fut souvent prise et reprise, et plusieurs fois pillée. — La situation de La Ferté est très agréable, la Marne y forme une île et un port commode. L'île renferme une jolie maison, dite le *Château-de-l'Ile*, où Louis XVI et la Reine s'arrêtèrent au retour de Varennes, et un pavillon, jadis seigneurial, qui faisait partie d'un château beaucoup plus considérable. — Plusieurs autres châteaux décorent la vallée où s'élève cette ville.

PROVINS, sur la Voulzie et le Durtein, ch.-l. d'arrond., à 12 l. de Melun. Pop. 5,665 hab. — Sous la seconde race de nos rois, la colline où s'élève Provins était dominée par un château-fort autour duquel la ville se forma. Ce château fut plusieurs fois restauré. En 1122, il servit d'asile à Abaillard, persécuté alors pour ses opinions religieuses. Le fréquent séjour des comtes de Champagne à Provins, et plus encore les foires et les manufactures de cette ville, accrurent rapidement sa prospérité. — Pendant les guerres de l'invasion anglaise, pendant celles des huguenots et des ligueurs, Provins éprouva de grands désastres. — Souvent pris et repris, il le fut en dernier lieu en 1592, par Henri IV en personne. — Provins se divise en ville-haute et ville basse. La ville haute, peu habitée, est couverte des ruines de l'ancien fort, de la citadelle, du pinacle, du vieux château, de la chapelle de l'église Saint-Thibault, de l'église Notre-Dame, du château, etc. On y voit de hautes murailles percées de larges brèches, des maisons mal bâties et décrépites, des rues étroites et tortueuses. Au milieu de ces débris s'élevait naguère un vieil édifice, qui dominait les environs: c'était la *Grosse-Tour*, ou *Tour de César*, aini nommée parce qu'on en attribue vulgairement l'érection à César, bien que le monument fût évidemment du XIIIe siècle. Cette tour, portée par un mamelon, était à base carrée, à sommet octogonal et flanqué de quatre tourelles. Sa hauteur était de 40 m., et son aspect très pittoresque. On l'a détruite il y a un ou deux ans. — L'*Égl se Saint-Quiriace*, édifice très remarquable dans son genre, possède un chœur superbe. Elle est surmontée d'un dôme et d'une lanterne. — De nombreux souterrains, qui s'étendent sous la ville haute, servirent souvent de refuge aux habitants pendant nos guerres civiles. — La ville basse est située dans une prairie resserrée entre des collines, et souvent inondée par les débordements des deux rivières. Cette partie de Provins a aussi ses murailles délabrées, ses fossés et ses allées d'arbres, qui forment d'agréables promenades. — Elle est mieux bâtie que la partie haute, offre quelques belles rues et plusieurs jolies constructions. — La *fontaine minérale* de Provins est renfermée dans un joli petit édifice moderne, dont la façade, composée de quatre colonnes, est ornée d'un fronton. — Provins est une des villes remarquables par leur aspect pittoresque, leurs ruines du moyen-âge et les sites gracieux de leurs environs.

NANGIS, ch.-l. de cant., à 6 l. de Provins. Pop. 1,963 habit. — Jolie petite ville qui portait le titre de marquisat avant la Révolution. Il y avait un château considérable, dont une partie subsiste encore. Ce sont deux grosses tours en grès; le reste a été démoli. — Vers le milieu du siècle dernier son parc a été transformé en une fort belle ferme. — Nangis est situé dans un des plus riants bassins de la Brie, et sur la route de Paris à Troyes. Son église paroissiale est un vénérable vaisseau gothique dont l'ensemble est de bon style, mais dont les détails sont grossièrement exécutés.

VARIÉTÉS MORALES ET HISTORIQUES.

COMMERCE DE PROVINS AU XIIe SIÈCLE. — Cette ville était, en 1230, la cité la plus commerçante des Etats du comte de Champagne. Elle formait deux villes différentes: la ville haute, l'ancien *Agentiicum* de César, qu'on nommait alors *Gentico* (quelques auteurs placent *Agendicum* à Sens), et la ville basse, *Anatilorum*. — La ville basse était la ville commerçante. D'après un écrivain du pays, il y avait alors à Provins plus de 20,000 feux; 60,000 hommes étaient employés aux fabriques de draps et de cuirs; un des faubourgs de la ville basse allait jusqu'à Fontenay-Saint-Brice. Le comte Thibault y avait attiré les plus habiles ouvriers de l'Europe en tous genres, et il avait introduit dans les campagnes voisines, en revenant d'une croisade, la culture du rosier, célèbre sous le nom de rosier de Provins. De nombreux teinturiers étaient établis sur le Durtein; il existait cent vingt fabriques de cuirs sur la même rivière. Les cuirs de Provins avaient et ont conservé une grande réputation. On comptait dans la ville, à cette époque, 3,000 métiers battants, autant de foulons et de cardeurs pour les manufactures d'étoffes en laine. — « Provins était alors une espèce de Beaucaire: les foires y attiraient les négociants du midi de la France, de la Lombardie et du pays de Gênes; il s'y faisait un échange considérable de soiries, de vins, d'huiles, de fruits secs, d'aromates, de drogues médicinales de l'Arabie, d'épices, de bois de teinture, de cuirs, de draps, et même déjà de roses; les habitants du nord, le Flamand, le Hollandais, l'Allemand y apportaient les productions de leurs pays. Ces foires étaient une source de richesses pour les comtes de Brie et pour les habitants de Provins. »

CONDITION DES SERFS AU XIIIe SIÈCLE. — Voici des détails qui prouvent qu'au moyen-âge les individus de certaines classes du peuple n'étaient considérés que comme un bétail: « En l'année 1245, Barthélemy, prieur d'Essones, et frère Adrien, prieur de l'Hôtel-Dieu de Provins, firent un acte par lequel il fut permis aux hommes et aux femmes de servile condition, appartenant au prieuré de Voulton et à l'Hôtel-Dieu de Provins, de *contracter mariage les uns avec les autres, à charge que les enfants qui en proviendraient se partageraient également entre ces deux communautés.* Tout ce que ces serfs et leurs enfants pouvaient acquérir, soit par leur industrie, soit par leurs travaux, était considéré comme appartenant à ces communautés, qui n'étaient tenues de leur donner en échange que la nourriture et l'habillement; et qui pouvaient disposer d'eux par échange, vente ou donation, d'où vient qu'ils étaient réputés entre les choses mobilières. »

FÊTE DE L'ANE. — On célébrait à Provins, dans le XIVe siècle, la fête de l'âne. Cette cérémonie burlesque, reste des bacchanales payennes, attirait un grand concours de spectateurs. Les enfants de chœur et les sous-diacres couvroient un âne d'une grande chape, et le conduisaient à l'église, où l'animal était solennellement introduit avec des chants dignes de la fête, et dont voici un échantillon:

Un âne fort et beau
Est arrivé de l'Orient;
Hé! sire âne; hé! chantez;
Belle bouche rechignez,
Vous aurez du foin assez,
Et de l'avoine à planté.

On faisait approcher l'âne de l'autel, et là, on chantait ainsi ses louanges: *amen, amen, asine, hé, hé, hé! sire âne! hé, hé, hé! sire âne!* Il assistait à une messe à la fin de laquelle, au lieu de l'*ite missa est*, le prêtre officiant criait trois fois: *hihan! hihan, hihan!* et le peuple répondait par le même braiement. — Le dimanche des Rameaux avait lieu la *procession de l'âne*; tout le clergé de la ville se rendait à la chapelle Saint-Nicolas; là, on entendait un sermon, puis on lâchait l'âne dans le cimetière, où les spectateurs se livraient parfois à de ridicules et indécentes folies.

FÊTE DES FOUS. — On célébra aussi à Provins, jusqu'à la fin du XVe siècle, la *fête des grands fous*. Les cérémonies n'en sont pas connues; mais elles devaient égaler en scandale, en folies et en profanations tout ce qui se faisait dans le reste de la France en pareille circonstance.

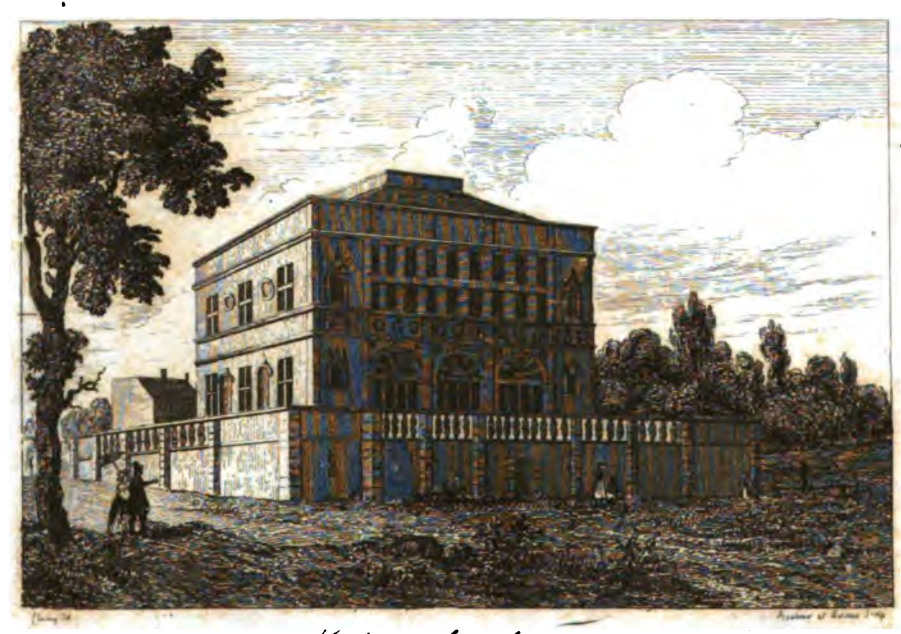
FÊTE DES INNOCENTS. — Elle a duré à Provins jusque dans le XVIIe siècle. Les enfants seuls en étaient les acteurs; ils nommaient entre eux un *Évêque*. On n'en connaît point les détails; mais il paraît que, dans sa célébration, il s'y mêlait des bouffonneries et du scandale. En 1607, le chapitre de Notre-Dame permit à son sonneur de faire son fils *Évêque des innocents*, selon l'ancien usage, avec la menace de ne plus accorder une pareille permission, s'il se commettait quelques scandales pendant la fête.

DANSE DE SAINT-QUIRIACE. — Les danses étaient en honneur à Provins: on dansait dans les églises et même on y *buvait*. Un compte de 1436 porte que le chapitre dépensa 14 pintes de vin à la *danse du chœur*. — « Le jour de la nativité de la Vierge, le vicaire perpétuel de Saint-Quiriace choisissait une des plus jolies filles de la paroisse; elle occupait, habillée en blanc, une place distinguée dans le chœur. Il la saluait en chantant l'antienne *Ave regina*; après l'antienne, il la prenait par la main, et, couvert de sa chape, il la conduisait devant le portail de l'église; et là, il commençait à danser avec elle. Cette danse était suivie de scandales, de dissolutions qui déterminèrent, en 1710, le chapitre à l'abolir. »

DANSE DE SAINT-THIBAULT. — Le jour de Saint-Thibault, à Provins, il se faisait une danse de jeunes filles et de jeunes garçons. Elle commençait devant l'église et se continuait jusqu'au palais des comtes (aujourd'hui le collége). On distribuait à chaque garçon et à chaque fille, du pain, des cerises et une tarte: c'était une manière de célébrer, par des réjouissances, la fête du patron



Fontainebleau.



Maison dite de François 1er

Transportée de Moret à Paris aux Champs-Elysées.



Melun.

du pays, et par la promenade, on voulait indiquer qu'il était de la famille des anciens comtes. Elle cessa d'avoir lieu en 1670.

LE DRAGON ET LA LÉZARDE. — D'après un antique usage, à Provins, lors de la *procession des Rogations*, le sonneur de Saint-Quiriace portait, au bout d'un long bâton, un dragon en bois peint, et celui de Notre-Dame un autre animal, appelé *lézarde*. La plupart des églises de France faisaient parade de pareils monstres. Lorsque les processions se rencontraient, les deux sonneurs faisaient mouvoir les mâchoires, armées de clous, des deux animaux, et simulant un combat entre eux, leur faisaient s'arracher réciproquement, et aux grands applaudissements du public, les guirlandes de fleurs dont ils étaient ornés. — Celui qui laissait par terre la plus grande quantité de fleurs était censé vaincu. — Or, en 1760, le sonneur de Saint-Quiriace, homme facétieux, s'avisa, pour assurer la victoire à son dragon, de lui remplir la gueule de pétards et d'autres artifices auxquels il mit le feu lors de la rencontre des deux processions. — On peut se figurer l'épouvante des assistants, quand surtout la carcasse de l'animal, qui n'avait pas la vertu de la salamandre, s'enflammant par l'effet de la détonation, le dragon jeta feu et flammes sur les perruques et sur les surplis des chanoines. — Le calme, long-temps troublé, ne fut rétabli qu'après l'immersion des débris enflammés dans le bassin de la fontaine Saint-Ayoul, près de laquelle eut lieu cette scène, malheureusement à la fois religieuse et burlesque. — A dater de cette époque, cessa la lutte du Dragon et de la Lézarde.

THÉATRE DU XVIe SIÈCLE. — Un manuscrit de la bibliothèque de Meaux nous a conservé la description d'un théâtre de province au XVIe siècle; la voici : « En l'année 1547, fut représenté à Meaux, par personnages, plusieurs mystères, tant du Vieux que du Nouveau Testament; la première représentation en fut faite le premier jour de mai : c'étoit quelque chose de beau et de bon à voir; cela attira grand nombre de peuple de toutes parts. — Le théâtre étoit dans la rue Poitevine, au lieu où a été le collége et où est de présent le couvent des Ursulines, lequel théâtre étoit creux pardessous, par le moyen de quoi se faisoient de belles machines, y ayant gens expérimentés pour cet effet. Lesdites représentations durèrent deux années, excepté les hivers; le premier été, ledit théâtre étoit couvert de toile, quoiqu'il fût grand; mais cela ne dura guère, en ce qu'elle fut rompue du vent, nonobstant qu'il y eût grande quantité de cordes par-dessus et par-dessous. Le circuit dudit théâtre étoit haut et fait par degrés de planches, et au haut *il y avoit des loges tout au tour, fermant à clefs, lesquelles étoient louées* à des habitants de Meaux. Il se trouva auxdites représentations des habitants dudit Meaux qui faisoient fort bien leurs personnages, et étoient tellement affectionnés à cela, qu'ils préféroient ces exercices à leurs ouvrages ordinaires, dont plusieurs devinrent gueux; et ce que l'on a remarqué de plus singulier, c'est que ceux qui faisoient les rôles des diables moururent fort pauvres; celui qui joua Satan (1) fut pendu, et celui qui représentait le Désespoir s'empoisonna lui-même... »

LIEUSAINT ET LE MEUNIER MICHAU. — Le nom de ce village, mal à propos écrit Lieursaint, et celui du meunier, sont devenus populaires, grâce à la *Partie de Chasse de Henri IV*, comédie de Collé. Lieusaint est le lieu de la scène : Michau est un des principaux personnages. L'aventure qui en fait le sujet est d'ailleurs tout à fait controuvée. Ni Sully, ni l'Estoile, ni Péréfixe n'en font mention, et Collé avoue lui-même que son drame est une imitation de la comédie de Dodsley, *le Roi et le Meunier*, jouée à Londres au commencement du siècle dernier. — L'auteur de la *Promenade de Paris au château du Jard*, a fourni un nouvel appui à cette opinion, par des recherches faites sur les lieux : « On m'a fait voir sur la route, dit-il, plusieurs bornes en grès adossées aux dernières maisons de l'endroit, en allant à Melun, et portant encore un relief assez fruste, d'anciens écussons où se trouvaient sculptées, dit-on, les armes de France, provenant de la ferme du meunier Michau, dont il avait obtenu la permission de la décorer depuis sa mémorable aventure. J'ai vu avec soin ces différents reliefs; je n'y ai pu découvrir aucune trace de fleurs de lys. »

COMPAGNIES DE L'ARQUEBUSE. — La plupart des villes de la Brie ont eu jusqu'au commencement de la Révolution des compagnies de l'arquebuse, dont les habitants tenaient à honneur de faire partie. Celle de Meaux, quoiqu'elle ne fût pas la plus ancienne, avait le pas sur toutes les autres, et figurait dans les cérémonies publiques. Ses membres prenaient le titre de *chevaliers royaux de l'arquebuse*. Ils jouissaient de divers priviléges qui leur avaient été accordés par Henri II, en 1556, et confirmés par ses successeurs. — Cette compagnie était la Générale de la Brie; elle avait le drapeau blanc : elle se composait d'un capitaine-commandant, d'un lieutenant, d'un sous-lieutenant, d'un enseigne, d'un major, d'un guidon, et d'un certain nombre de chevaliers : en outre de ses officiers militaires, dits *officiers hausse-cols*, elle avait deux officiers civils, un prévôt et un procureur du roi, qui jugeaient les différents entre les chevaliers et maintenaient l'observation des statuts. Deux chanoines de la cathédrale en étaient les aumôniers. — L'uniforme était habit de drap bleu céleste, galonné en argent, épaulettes d'argent, culotte bleu céleste, veste blanche, chapeau bordé en argent, et cocarde blanche. Les rangs se distinguaient par les épaulettes. Le *marqueur*, qui dans les marches faisait le tambour major, avait l'habit vert et la veste rouge, galonnés en argent. Il y avait quelques tambours et un fifre. La devise de la compagnie était : *Ludit nox Ludit*.

(1) C'était un nommé Pascalus, dit *le Diable*, qui en 1562, livra la ville aux huguenots, et pour ce fait fut pendu par les catholiques.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 5 députés. — Il est divisé en 5 arrondissem. électoraux, dont les chefs-lieux sont : Melun, Meaux, Fontainebleau, Provins, Coulommiers. — Le nombre des électeurs est de 2,895.

ADMINISTRATIVE. — Le chef-lieu de la préfecture est Melun.

Le département se divise en 5 sous-préf. ou arrond. commun.

Melun.	6 cantons,	106 communes,	57,697 habit.
Coulommiers. . . .	4	80	53,363
Fontainebleau. . . .	7	104	69,953
Meaux.	7	161	93,417
Provins.	5	106	49,463
Total. . .	29 cantons,	557 communes,	323,893 habit.

Service du Trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Melun), 4 receveurs particul., 5 percepteurs d'arrond.

Contributions directes. — 1 directeur (à Melun) et 1 inspecteur.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Melun), 2 inspecteurs, 4 vérificateurs.

Hypothèques. — 5 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Melun), 4 directeurs d'arrond., 5 receveurs entreposeurs.

Forêts. — Le départ. fait partie de la 1re conservation forestière, dont le chef-lieu est Paris. — 1 insp. à Meaux.

Ponts-et-chaussées. — Le département fait partie de la 1re inspection, dont le chef-lieu est Paris. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Melun.

Mines. — Le département fait partie du 1er arrondissement et de la 1re division, dont le chef-lieu est Paris.

Haras. — Le département, pour les courses de chevaux, fait partie du 1er arrondissement de concours, dont le chef-lieu est Paris.

Loterie. — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831 comparé à 1830), une diminution de 17,724 fr.

MILITAIRE. — Le département fait partie de la 1re division militaire, dont le quartier général est à Paris. — Il y a à Melun : 1 maréchal de camp commandant la subdivision, 3 sous-intendants militaires, à Fontainebleau, à Melun, à Meaux. — Le dépôt de recrutement est à Melun. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 1re légion, dont le chef-lieu est Paris.

JUDICIAIRE. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Paris. — Il y a dans le département 5 tribunaux de 1re instance : à Melun (2 chambres), Coulommiers, Fontainebleau, Meaux, Provins, et 3 tribunaux de commerce, à Montereau, Meaux et Provins. — Il y a à Melun une *maison centrale de détention* pouvant contenir de 11 à 1,200 détenus.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le IIIe siècle, suffragant de l'archevêché de Paris, et dont le siége est à Meaux. — Il y a dans le département, — à Meaux : un séminaire diocésain qui compte 106 élèves, une école secondaire ecclésiastique; — et à Avon, près Fontainebleau, une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 6 cures de 1re classe, 32 de 2e, 364 succursales et 21 vicariats. — Il y existe plusieurs congrégations religieuses consacrées soit au soin des malades et des infirmes, soit à l'éducation des jeunes personnes du sexe, et à d'autres œuvres de religion et de charité.

Culte protestant. — Les églises réformées du département de Seine-et-Marne relèvent de l'église consistoriale de Monneaux (Aisne). — La 4e section de ce consistoire est à Meaux, où réside le pasteur. — Il y a en outre dans le département 4 temples. — On y trouve 2 sociétés bibliques, et 2 écoles protestantes.

UNIVERSITAIRE. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Paris.

Instruction publique. — Il y a dans le département : — 4 colléges, à Meaux, à Melun, à Nemours, à Provins. — (On s'occupe d'organiser une école normale primaire à Melun). — 1 école modèle à Melun; — 1 école modèle annexée au collége de Meaux; — 1 école modèle à Montereau, dirigée par les frères de la doctrine chrétienne. — Le nombre des écoles primaires du département est de 530, qui sont fréquentées par 27,105 élèves, dont 16,642 garçons et 10,463 filles.

SOCIÉTÉS SAVANTES, etc. — Il existe à Meaux et à Provins des *Sociétés d'Agriculture, Sciences et Arts*; — à Melun, à Fontaine-

Meau et à Rosoy, des *Sociétés d'Agriculture*. — Melun possède les *Archives du département*.

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 323,893 h., et fournit annuellement à l'armée 700 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

Mariages					2,981
Naissances.	Masculins.		Féminins.		
Enfants légitimes.	4,306	—	4,200	Total.	8,910
— naturels..	202	—	202		
Décès.	4,158	—	3,839	Total.	7,997

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 66,998,
Dont 10,184 contrôle de réserve.
56,814 contrôle de service ordinaire.
Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :
54,811 infanterie.
15 cavalerie.
141 artillerie.
1,847 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 17,173 ; équipés, 9,737 ; habillés, 20,926. 18,403 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 210 sont inscrits au registre matricule, et 57 dans ce nombre sont mobilisables ; et sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 85 sont soumis au service ordin., et 15 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 16,045 fusils, 170 mousquetons, 6 canons, et un assez grand nombre de sabres, lances, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (1831) :

Contributions directes	6,035,067 f. 41 c.
Enregistrement, timbre et domaines	2,709,564 10
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	2,128,900 17
Postes	346,771 24
Produit des coupes de bois	218,557 68
Loterie	26,184 15
Produits divers	70,288 21
Ressources extraordinaires	1,253,481 90
Total	12,588,754 f. 81 c.

Il a reçu du trésor 7,577,351 fr. 18 c, dans lesquels figurent :

La dette publique et les dotations pour	1,349,170 f 58 c.
Les dépenses du ministère de la justice	151,221 25
de l'instruction publique et des cultes	349,252 85
de l'intérieur	823 50
du commerce et des travaux publics	1,283,621 27
de la guerre	2,758,673 53
de la marine	1,922 01
des finances	172,076 74
Les frais de régie et de perception des impôts	850,705 32
Remboursem., restitut., non-valeurs et primes	659,884 68
Total	7,577,351 f. 18 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie annuellement, et pour les frais du gouvernement central, 5,311,403 f. 63 c. de plus qu'il ne reçoit, ou au-delà du cinquième de son revenu territorial.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 578,119 f. 79 c.,

SAVOIR : *Dép. fixes* : traitements, abonnem., etc.	297,203 f. 79 c.
Dép. variables loyers, réparations, secours, etc.	280,916 »
Dans cette dernière somme figurent pour	
39,880 f. » c. les prisons départementales,	
20,066 f » c. les enfants trouvés.	
Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de	16,470 »
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à	91,836 99
Les dépenses des cours et tribunaux sont de	100,840 98
Les frais de justice avancés par l'État de	51,393 »

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 601,005 hectares, le départ. en compte :
386,000 mis en culture.
73,283 forêts.
12,970 vignes.
12,000 landes et friches.
38,000 prés et pâturages.

Le revenu territorial est évalué à 25,421,000 francs.

Le département renferme environ :
36,000 chevaux, mulets, ânes, etc.
77,000 bêtes à cornes (race bovine).
140,000 porcs.
800,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 1,200,000 kilogr., savoir : 105,000 mérinos, 600,000 métis, 495,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

En céréales et parmentières.	2,200,000	hectolitres.
En avoines	1,500,000	id.
En vins	600,000	id.

La récolte des céréales et des avoines dépasse de près d'un tiers les besoins de la consommation. — On suit pour la culture des terres les méthodes les plus perfectionnées. — Le voisinage de la capitale, en offrant aux agriculteurs d'abondants engrais pour accélérer la production, leur assure aussi un écoulement facile de tous leurs produits. — Le vin est de qualité médiocre, et se consomme dans le pays. — On fabrique annuellement environ 6,500 hectolitres de cidre dans l'arrondissement de Melun. — Les troupeaux renferment un grand nombre de mérinos, et produisent de fort belles laines. — La Brie est renommée pour ses fromages ; on estime particulièrement ceux de Coulommiers. — On élève des abeilles dans l'arrondissement de Provins, et on y prépare la cire et la bougie.— Les roses de Provins donnent lieu à un commerce qui n'est pas sans importance pour le pays.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'exploitation des produits du sol, tel que le grès à pavés, la pierre meulière, la pierre de Château-Landon, etc., occupe un grand nombre d'ouvriers.— Les fabriques et les usines du département livrent au commerce des aciers bruts, des bijoux et des outils d'acier, de la porcelaine, de la faïence, des verreries, des tissus de laine et de coton, des cuirs, des papiers, etc. — La papeterie du *Marais* (à Jouy-sur-Marais), mérite une mention particulière Ce vaste établissement renferme 17 cuves, dont 2 mécaniques ; on y fabrique du papier à billet et pour actions, et des papiers de toute espèce, pour écritures, dessins, tentures, impressions, taille-douce, etc. — Le directeur-gérant, M. Delatouche, est un des hommes qui ont le plus contribué en France à perfectionner cette importante fabrication. Il a reçu en 1834, après l'exposition, la croix de la Légion d'Honneur. C'était une juste récompense.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — A l'exposition des produits de l'industrie, en 1827, il a été accordé UNE MÉDAILLE D'ARGENT à M. Ganneron fils, pour *laines* provenant de son troupeau de Bussy-Saint-Georges, près Lagny ; — DEUX MÉDAILLES DE BRONZE, à MM. Noël Raffine et comp. (de Meaux), pour *tissus de coton*, et Prailly père (de Provins), pour *cuirs tannés* ; — UNE MENTION HONORABLE à MM. Naudot et comp. (de Septveilles), pour *briques* ; et UNE CITATION à M. Gille (de Nangis), pour une *pendule à sonnerie nouvelle*.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 188. — Elles se tiennent dans 54 communes, dont 31 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 174 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 51, occupent 56 journées.

503 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux, le gros et menu bétail ; la draperie ; la mercerie ; la quincaillerie ; les moutons et les laines ; les chanvres et les toiles ; les grains ; les instruments aratoires, etc.

BIBLIOGRAPHIE.

Topographie physique et médicale de Rozoy, par Tresse (Annales statistiques, t. VI).

Annuaire du département de Seine-et-Marne, par Michelin ; in-12. Melun, 1819 à 1833.

Essai historique sur Meaux ; in-8. Meaux, 1819.

Notice sur l'ancien Provins, et supplément, par Opoix ; in-12. Provins, 1819.

Notice et dissertation sur Provins. — Est-il l'Agendicum des Commentaires de César? in-8. Provins, 1820.

Guide du Voyageur à Fontainebleau, par Remard ; in-12. Paris, 1820.

Dictionnaire topographique du département de Seine-et-Marne, par Ch. Oudiette ; in-8. Paris, 1821.

Souvenirs archéologiques et historiques de Provins (Annales des Voyages, 1831).

Essai historique, statistique, chronologique, etc., sur le département de Seine-et-Marne ; 4 vol. in-8. Melun, 1829 à 1834.

Notice historique de la ville de Coulommiers ; in-8. Paris, 1829.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département de Seine-et-Oise.

(Ci-devant Ile-de-France.)

HISTOIRE.

L'histoire du département de *Seine-et-Oise* se confond avec celle de la France. L'Ile-de-France formait le domaine privé de Hugues-Capet, au moment où ce prince fut appelé au trône. Le *Vexin français*, le *Hurepois* et le *Mantois*, divisions de l'Ile-de-France comprises dans la circonscription du département, ne présentent aucun fait important dont le récit ne se trouve dans l'histoire générale du royaume. Il faut dire seulement que le *Vexin français* reçut ce nom pour le distinguer du *Vexin normand*, cédé au duc Rollon, en 911, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte. La rivière d'Epte formait la ligne de séparation entre les deux parties du Vexin. — Les provinces qui composent le département de Seine-et-Oise ont eu, comme toutes les autres provinces de France, des localités possédées, pendant la féodalité, par des seigneurs particuliers : les événements qui appartiennent à ces petites souverainetés trouvent leur place naturelle dans l'histoire des villes et châteaux que renferme le département. C'est là que le lecteur doit les chercher.

ANTIQUITÉS.

Les Romains, qui ont laissé tant de traces de leur séjour dans les Gaules, se retrouvent encore dans le département qui nous occupe; mais ici leurs souvenirs sont en petit nombre, et le temps en efface chaque jour les indices. Ainsi, près d'Artheuil (arr. de Mantes), on trouve les vestiges d'un *camp romain* et quelques portions d'une voie militaire.

Le village d'*Andressy*, placé sur la rive droite de la Seine, à l'embouchure de l'Oise, figure dans les annales de l'Empire. Les Romains y entretenaient, dans le IVe siècle, une flotte (*classis Anderitianorum*) chargée de la garde des rivières de Seine, d'Oise et de Marne; le chef de cette marine résidait à Paris.

Les autres monuments du département de Seine-et-Oise appartiennent à la féodalité; les plus anciens ne remontent qu'aux IXe et Xe siècles. Ce sont pour la plupart des châteaux-forts construits par les seigneurs de ces époques. Les localités de Montfort-l'Amaury, Chevreuse, Montlhéry, nous ont fourni l'occasion de signaler les principaux. Il serait oiseux d'entrer dans de nouveaux détails.

Mais on ne peut passer indifférent devant les débris d'une maison célèbre qui se trouvent dans la commune de Saint-Lambert, au hameau de Vaumurier. C'est là que florissait le monastère de *Port-Royal*, avant que l'esprit de secte eût conspiré sa ruine. Quelques pans de murs, voilà tout ce qui reste de l'enceinte du couvent. La maison d'Arnauld d'Andilly existe encore tout entière au lieu appelé *les Granges*, sur le coteau qui domine le vallon de Port-Royal. Elle n'a subi que les changements nécessaires pour en faire une ferme.

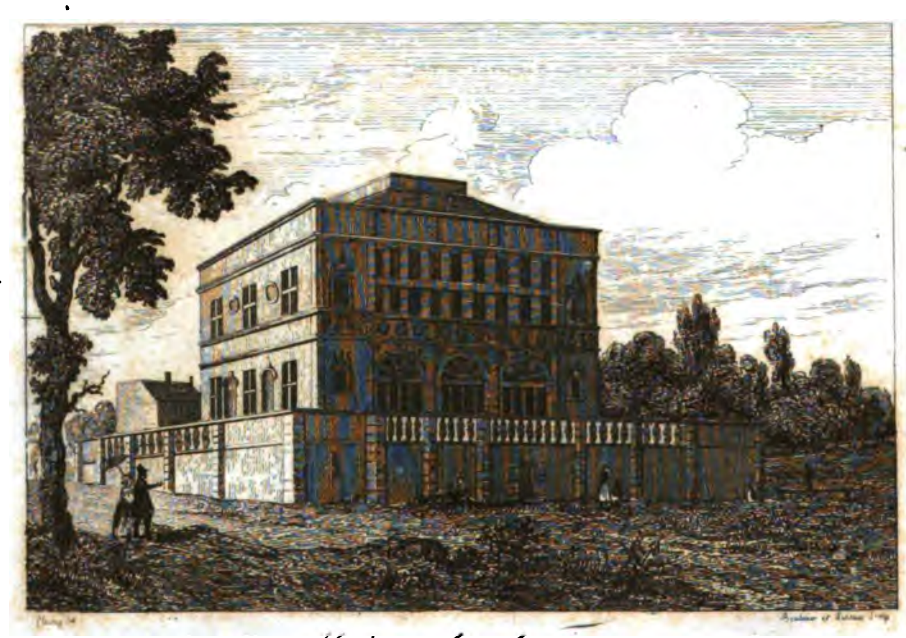
Le village de *Franconville*, dans l'arrondissement de Versailles, mérite aussi une mention particulière. Il tire son nom d'une habitation que les Francs y avaient près de Cormeille, dans la forêt de *Cormoletus*. Cette habitation était appelée *Francorum villa*; la vallée qu'elle domine servait sans doute aux revues des troupes, lorsque les rois de la première race résidaient au palais de *Cannoy* (aujourd'hui Sannois), qui, depuis, a existé sous le nom de *château du Mail* jusque sous le règne du roi Jean. Dans la partie méridionale de la forêt de *Cormoletus*, était une autre habitation des colons *sarteurs* ou *essarteurs* (on désignait ainsi les défricheurs de terres). Ce lieu, nommé *Sartorum villa*, a donné naissance au village de *Sartrouville*.

MŒURS ET CARACTÈRE. — LANGAGE.

Les habitants du département de Seine-et-Oise n'ont, sous le rapport moral, aucune empreinte particulière : la raison en est dans le voisinage de Paris, dans leurs communications continuelles avec cette capitale, dans leur frottement avec les étrangers qui y sont attirés et fixés par les agréments du pays. Les spécialités ont disparu sous le poli de la civilisation. En revanche cette dernière a développé dans le département des qualités qui, pour être moins originales, n'en sont pas moins heureuses; de ce nombre sont l'aménité des formes, la facilité de rapports sociaux, le goût des affaires et l'aptitude aux arts. Cette contrée se fait remarquer en effet par son génie industriel et par les hommes distingués qu'elle a produits en tous genres. Elle n'a sous ce rapport rien à envier aux parties les plus favorisées de la France. Plusieurs de ses enfants ont également acquis de l'illustration sur les



Fontainebleau.



Maison dite de François 1er

Transportée de Moret à Paris aux Champs-Elysées.

champs de bataille : le département de Seine-et-Oise a fourni son contingent à cette glorieuse armée qui pendant vingt ans a vaincu et étonné l'Europe.

Le langage des habitants de Seine-et-Oise ne diffère de celui des Parisiens que dans les campagnes, où le peuple a naturellement un vocabulaire varié et des locutions qui tiennent à son état, au genre de ses occupations agricoles et industrielles, inconnues à celui de la capitale.

On a remarqué que, par suite de l'ancien séjour de la cour à Versailles, les habitants de cette ville et des environs ont un langage plus riche, plus figuré et plus nuancé d'expressions recherchées que ceux des autres arrondissements du département.

TOPOGRAPHIE.

Le département de Seine-et-Oise est un département *méditerrané*. Il circonscrit entièrement celui de la Seine. — Il est borné au nord par le département de l'Oise, à l'est par celui de Seine-et-Marne, au sud par celui du Loiret, et à l'ouest par ceux de l'Eure et de l'Eure-et-Loir. — Il tire son nom de la Seine, qui le traverse, et de l'Oise, qui vient s'y jeter dans la Seine. — Sa superficie est de 559,028 arpents métriques.

Sol. — La surface du département est très variée ; elle offre sur tous les points des champs cultivés, des enclos, de belles forêts, des parcs charmants, des plaines, des coteaux, des rivières, des ruisseaux, des étangs et des marais. En général, le sol est formé de terres végétales, argileuses ou sablonneuses, reposant sur des masses calcaires. — Il est divisé en plusieurs plaines ou plateaux, par des vallées, au milieu desquelles serpentent des ruisseaux et des rivières dont le cours est toujours paisible.

Montagnes. — Les chaînes calcaires qui traversent le département ne peuvent mériter le nom de montagnes. La plus élevée, celle des *Mauduites*, n'a que 110 mètres de hauteur. Le coteau de Montmorency s'élève à environ 80 mètres.

Forêts. — Les bois et les forêts, dont l'essence principale est le *chêne*, mais qui renferment une grande variété d'arbres forestiers, occupent une superficie de 113,560 hectares. Les forêts royales seules en couvrent 34,193.

Étangs. — Les étangs sont au nombre de 87 (étendue, 1,628 hect.) ; les plus remarquables sont ceux des *Bréviaires* (117 hect.), des *Essarts-des-Layes* (132 hect.), de *Maule* (126 hect.), d'*Enghien* (150 hect.), de *Presle* (199 hect.), de *Trappes* (204 hect.), etc.

Marais. — 69 marais enlèvent à l'agriculture 1474 hectares de terrain. — Ceux des environs d'Essonne contiennent de la tourbe.

Rivières. — Trois des rivières sont navigables, la *Seine*, l'*Oise* et la *Marne* : la Seine a dans le département un cours d'environ 147,000 mètres ; l'Oise en a un d'environ 40,000 mètres, et la Marne un d'environ 28,000. — En outre, 30 petites rivières et un grand nombre de ruisseaux font tourner des moulins et des usines.

Canaux et navigation intérieure. — Le canal de l'Ourcq, avant d'arriver dans le département de la Seine, traverse une lisière étroite du département de Seine-et-Oise.

Routes. — Le département compte 26 routes royales, d'un parcours de 715,176 mètres ; 48 routes départementales, d'une longueur de 626,439 mètres ; et 36 chemins vicinaux, entretenus en partie aux frais du département, et d'une longueur totale de 838,107 mètres.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — La température est douce, mais variable et humide. Les extrêmes limites du thermomètre Réaumur sont — 6° et + 16°.

Vents. — Les vents dominants, S-O., O., N-O., N. et N-E., amènent tous l'humidité.

Maladies. — Les fièvres putrides et intermittentes, les fluxions de poitrine, les rhumatismes, les maladies chroniques et dyssentériques sont communes au renouvellement des saisons.

HISTOIRE NATURELLE.

Fossiles. — Les *coquilles fossiles*, et les *oursins pétrifiés*, sont assez communes près de Dourdan ; il s'en trouve aussi à Louveciennes. Mais un lieu fameux parmi les collecteurs de fossiles, est la *Falunière de Grignon*, où des coquilles entières forment plus du trentième de la masse totale ; le reste ne semble, en certains endroits, composé que de fragments de coquillages. Les naturalistes y ont déjà découvert six cents espèces diverses, appartenant à quatre-vingts genres différents ; les unes sont bivalves, ce sont les plus grosses ; mais la plupart sont univalves. On y trouve aussi divers fragments de madrépores et de très petits oursins. La couleur de ces dernières productions naturelles, est un gris roussâtre ; une seule espèce, lorsqu'on la frotte légèrement, présente une belle surface blanche et nacrée. Cette riche Falunière n'est qu'à trois mètres de la superficie du sol ; on l'a fouillée jusqu'à plus de 8 mètres. Le sol supérieur est composé de petites pierres calcaires fracturées ; on y trouve peu de silex.

Règne animal. — Les animaux domestiques sont généralement de belle race. — Le gibier y est abondant et multiplié, à cause du voisinage des résidences royales et des enclos réservés. — Parmi les animaux malfaisants on remarque le renard, la loutre et le blaireau, qui sont assez rares, et les espèces des rongeurs, rats, mulots, etc., beaucoup plus communes. On y voit peu de loups.

La pêche est productive ; les poissons des rivières sont tous bons à manger, et plusieurs, tels que la truite, l'anguille, la carpe, le brochet et la perche, sont au nombre des aliments recherchés. Ce sont les seules espèces dont la multiplication soit un objet d'économie rurale. La tanche, le barbeau, la brème, la chevanne ou meunier, le gardon, le chabot et le goujon, sont les autres poissons les plus communs. On pêche l'ablette à cause de ses écailles, qui servent à fabriquer les fausses perles.

Règne végétal. Il n'offre rien de remarquable parmi les plantes indigènes. Le département renferme un grand nombre de serres riches en arbres et en plantes exotiques.

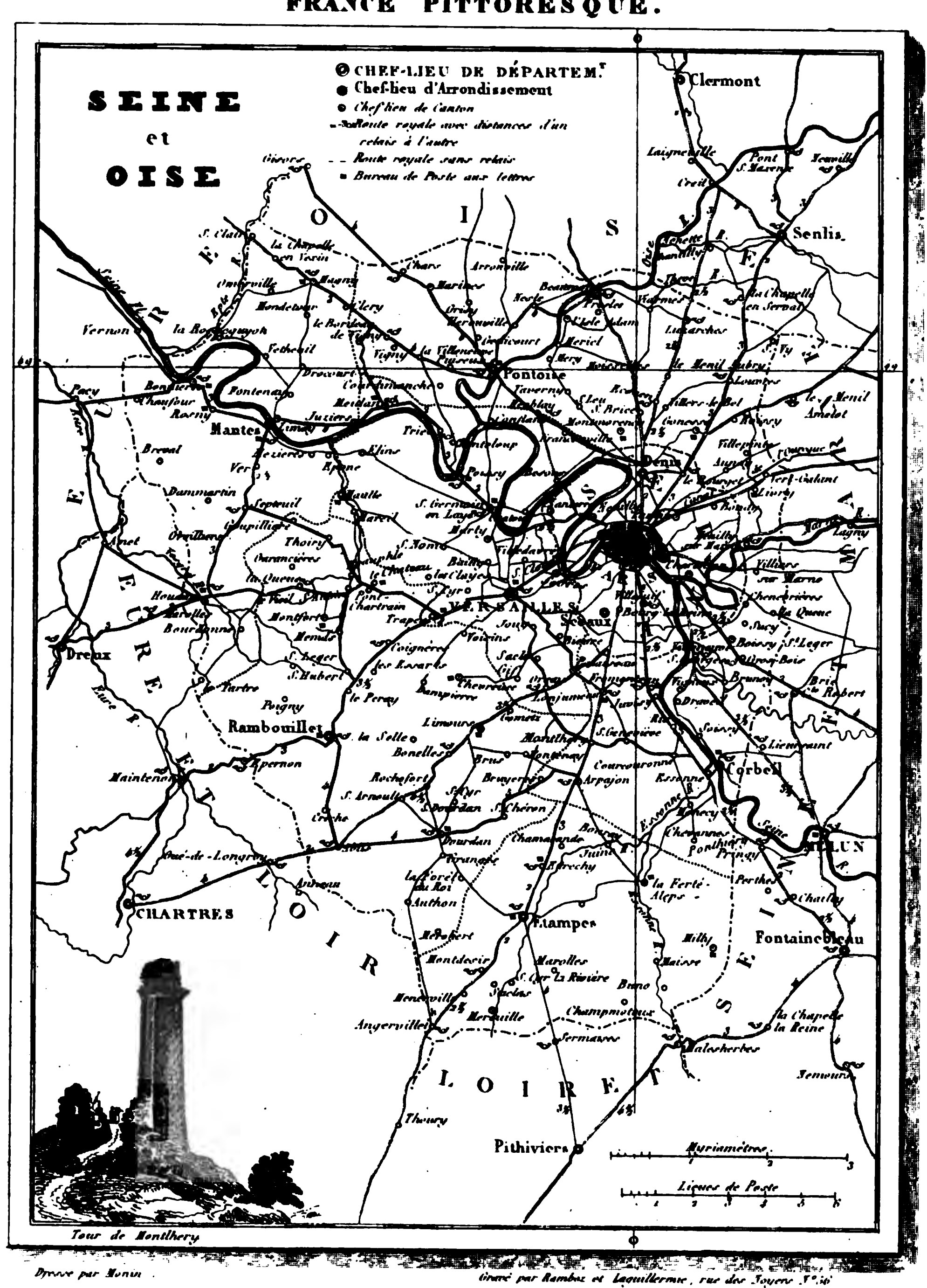
Règne minéral. — Le département ne renferme d'autre mine métallique, qu'une couche de fer limoneux qu'on rencontre à Meudon et à Seraincourt (on a même prétendu que dans ce dernier lieu elle était mêlée de parcelles d'or) ; des carrières de marbre, d'albâtre, de pierre à bâtir, de pierre meulière, de pierre à chaux, de kaolin, de grès, d'argile, de marne, de pierre propre à faire du *blanc d'Espagne*, forment toutes ses richesses minérales. — On trouve à Argenteuil de la pierre lithographique. — On a vainement cherché de la houille ; il existe près de Bougival de la tourbe schisteuse qui en offre quelquefois l'apparence, et à Essonne des tourbières exploitées.

Eaux minérales. — Enghien possède un établissement d'eaux sulfureuses. Il existe à Montlignon une source saline gazeuse et froide.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Versailles. — (*Voy.* la feuille 21 ci-après, pag. 161 à 168.)

Saint-Germain-en-Laye, sur une montagne élevée, à peu de distance de la Seine (rive gauche), ch.-l. de cant., à 3 l. N. de


SEINE
et
OISE
CHEF-LIEU DE DÉPARTEM.T
Chef-lieu d'Arrondissement
Chef-lieu de Canton
Route royale avec distances d'un relais à l'autre
Route royale sans relais
Bureau de Poste aux lettres
O I S E
L O I R E T
Clermont
Senlis
Pontoise
Mantes
VERSAILLES
Sceaux
Rambouillet
Corbeil
MELUN
Étampes
Fontainebleau
Dreux
CHARTRES
Pithiviers
Myriamètres
Lieues de Poste
Tour de Montlhery
Dressé par Monin
Gravé par Rambos et Laguillermie, rue des Noyers N.° 36



Costumes de Seine et Oise.



Sully. Geoffroy S.t Hilaire.

Versailles. Pop. 10,671 h. — Cette ville doit son origine à un couvent fondé au XIe siècle par le roi Robert, dans la forêt appelée en latin *Ledia*, et par corruption *Leia* ou *Laia*, en français *Laye*. Ce roi y édifia aussi un château, démoli par les Anglais en 1346. — Saint-Germain est une jolie ville; ses rues sont belles et bien percées. On y voit plusieurs grands hôtels. La bibliothèque publique contient 3,200 volumes. Le château *vieux*, construit sous François 1er, existe encore; tous les arts contribuèrent à embellir cette résidence royale, qui sert aujourd'hui de caserne. Henri IV fit bâtir le *château neuf*, situé autrefois à deux cents toises de l'ancien, et dont il ne reste que quelques ruines sur le penchant de la montagne. On y voyait de belles rampes, des statues et des fontaines. C'est là, d'après divers auteurs, qu'eut lieu pour la première fois l'application des principes hydrauliques propres à élever les eaux plus haut que leur source. Louis XIV fit flanquer le vieux château de cinq gros pavillons, et y dépensa en embellissements 6,455,561 livres, somme énorme pour le temps. On prétend qu'il s'y plaisait beaucoup, et qu'il ne l'abandonna que parce que de ses fenêtres on pouvait apercevoir Saint-Denis, tombeau des rois de France. Ce serait une petitesse d'esprit peu digne d'un monarque qui a reçu le nom de *grand*. — La terrasse de Saint-Germain a 1200 toises de long sur 15 toises de large. On y jouit d'une perspective aussi imposante par son étendue que par sa variété; d'un côté la forêt de Saint-Germain l'ombrage dans toute son étendue; de l'autre, le bois de Vésinet qu'on voit presque comme dans un plan, la Seine et les campagnes qu'elle arrose, des châteaux, des villages et des villes se dessinent dans un horizon qui n'a de bornes que celles de la vue humaine. — La forêt de Saint-Germain est une des plus belles et des mieux percées du royaume; elle contient plus de 8,500 arpents, qui sont entourés de murs. Le sol y produit des arbres d'une grosseur extraordinaire. — Madame de La Vallière et Jacques Stuart ont habité Saint-Germain; ce dernier y est mort. — Dans la forêt se trouvent la *Maison des Loges* et le pavillon de *la Muette*, situé au centre de huit routes, et qui servait de rendez-vous de chasse.

La Malmaison est un château situé sur la route de Saint-Germain, au-delà de Ruel. Son premier nom, *Mala Domus*, n'est guère en harmonie avec les événements dont ce lieu a été le théâtre. La Malmaison fut achetée, durant la révolution, par Joséphine Tascher de la Pagerie veuve d'A. Beauharnais, qui depuis, remariée à Napoléon, devint impératrice des Français. Joséphine, sur le trône, aimait cette résidence; elle y passait tout le temps qu'elle dérobait aux grandeurs; elle mit tous ses soins à l'embellir; un jardin botanique, une ménagerie et une école d'agriculture y furent établis sous son patronage. Les bienfaits de Joséphine faisaient sentir aux populations d'alentour la présence d'une souveraine; et, après son divorce, ni les bienfaits ni la reconnaissance du peuple ne lui firent défaut. Joséphine, rentrée dans une condition privée, continua à se plaire au séjour de la Malmaison; l'amour de tout ce qui l'environnait dut la faire douter qu'elle fût descendue de son rang. C'est dans ce château qu'elle reçut, en 1814, les fréquentes visites de l'empereur Alexandre, qui eut à cœur de s'honorer par les respects qu'il rendit à cette femme illustre. Joséphine mourut au milieu des hommages que les ennemis de la France étaient forcés de lui rendre, heureuse d'avoir pu employer ses derniers jours à soulager les malheurs de son pays. Ses restes furent inhumés à Ruel, où un tombeau lui a été élevé dans l'église; sa mémoire s'est conservée dans tous les cœurs. — La Malmaison, après ce triste événement, passa au prince de Beauharnais. — En 1815, après son abdication, Napoléon s'y retira pendant quelques jours; c'est de là qu'il partit pour Rochefort, où il eut le malheur de se fier à la loyauté anglaise, qui, au lieu de l'hospitalité promise, lui donna une prison. — Aujourd'hui la Malmaison ne conserve plus rien de sa splendeur passée; la bergerie, la serre ont été détruites; le parc a été converti en terres labourées; toutes les parties de ce beau domaine ont été vendues par lots : mais, à côté de l'industrie particulière, on aimera toujours à y retrouver les souvenirs historiques.

Poissy, sur la rive gauche de la Seine, à une des extrémités de la forêt de Saint-Germain, ch.-l. de canton, à 4 l. N.-O. de Versailles. Pop. 2,850 h. — Cette ville est fort animée; les premiers rois de France y avaient un château, dans lequel saint Louis reçut le jour et le baptême; aussi aimait-il à se qualifier *Louis de Poissy*. Ce château est remplacé par une belle église, qui n'est point orientée comme à l'ordinaire, et cela parce que son fondateur, Philippe-le-Hardi, voulut que le grand autel s'appuyât sur le lieu même où était le lit de la reine Blanche lorsqu'elle accoucha de saint Louis. — C'est dans cette ville que se tint, en 1561, et en présence de Charles IX, le fameux *colloque* entre les prélats catholiques et les ministres calvinistes. — Poissy renferme un des principaux marchés destinés à la consommation de la capitale; les droits sur la vente produisent à la ville un revenu de 1,400,000 fr. — Il y existe aussi une maison centrale de détention, où les prisonniers sont assujettis à des travaux corporels.

Meulan, en amphithéâtre sur la rive droite de la Seine, ch.-l. de canton, à 8 l. 3/4 de Versailles. Pop. 1,850 h. — Cette ville est environnée de prairies et de vignes; elle était autrefois fortifiée, et opposa, pendant les guerres civiles, une vigoureuse résistance aux troupes du duc de Mayenne, qui finit par être obligé d'en lever le siége. — En l'an 1129, Robert, comte de Meulan, avait accordé à cette ville une commune gouvernée par un maire et douze pairs, élus tous les ans. — Il y avait à Meulan, outre deux paroisses, un prieuré de St.-Nicolas et un couvent des Annonciades. Aujourd'hui il ne reste que la paroisse Saint-Nicolas; celle de Notre-Dame a été convertie en une halle pour le marché aux grains. — Meulan possède un Hôtel-Dieu et deux ponts dont l'un est remarquable.

Meudon, sur le penchant d'un coteau, à 2 l. 1/2 de Versailles. Pop. 3,026 h. — Ce bourg, cité dans des chartes du XIIe siècle sous le nom de *Meodum*, est situé au pied du château de Meudon, à l'entrée du bois. Ce qu'il y a de plus remarquable dans son histoire, c'est que Rabelais en fut curé titulaire vers l'an 1552. — Il a existé deux *châteaux* à Meudon. L'ancien, fondé par le cardinal de Lorraine, sous le règne de François 1er, fut démoli en 1804, après avoir servi en 1793 de local pour des expériences de l'artillerie et du génie; c'est là que furent fabriqués ces aérostats dont l'emploi contribua au gain de la bataille de Fleurus. — Le *château neuf*, bâti à une cinquantaine de toises de l'ancien, par le second dauphin, fils de Louis XIV, a été réparé et orné de meubles magnifiques par ordre de Napoléon; Marie-Louise l'habita pendant une partie de la campagne de Russie. — L'édifice ne se distingue que par son heureuse situation : on y arrive par une longue avenue plantée de quatre rangs de tilleuls, qui conduit jusqu'à l'entrée d'une terrasse considérée comme une des plus belles de l'Europe. Cette terrasse a 130 toises de longueur sur 70 de largeur; placée sur une éminence, elle offre pour point de vue la ville de Paris et les rives de la Seine avec les nombreux villages qui bordent de chaque côté le cours de ce fleuve. — Le petit parc, clos de murs, a 500 arpents environ; le grand est d'une étendue immense. — Les bois de Meudon sont charmants et attirent dans la belle saison un grand nombre de promeneurs parisiens.

Saint-Cloud, sur la pente rapide d'une colline qui borde la rive gauche de la Seine, à 2 l. 1/4 N.-E. de Versailles. Pop. 1,935 h. — Le nom de ce bourg vient de Clodoald, l'un des fils du roi Clodomir, qui y fonda un monastère, où il mourut en odeur de sainteté. — Le château de Saint-Cloud est à mi-côte de la montagne, sur le penchant de laquelle son avenue est plantée. Il fut formé de quatre bâtiments différents, dont les architectes, Mansard et Lepautre, réussirent à faire un tout régulier. Le parc et le bois occupent une surface d'environ quatre lieues; ils sont l'œuvre du célèbre Lenôtre, qui, par son talent magique, transforma un coteau sec et aride en un lieu de délices; il fit surgir les effets les plus pittoresques de l'inégalité même du terrain. De vastes bassins, une superbe cascade, des jets d'eau, une orangerie magnifique, des bosquets, des grottes, des réduits champêtres, des boulingrins charment et surprennent tour à tour les promeneurs. Parmi les ouvrages d'architecture disséminés dans le parc, on distingue un obélisque tronqué que couronne une copie d'un joli monument dont Lysicrate avait orné Athènes; cet obélisque est généralement désigné sous le nom de *Lanterne de Diogène*, quoique son véritable nom soit *Lanterne de Démosthène*. De ce point, où aboutissent la plupart des avenues du parc, on jouit d'une perspective immense et variée. — C'est à Saint-Cloud que Jacques Clément at-

tenta aux jours d'Henri III. C'est là aussi qu'eut lieu en 1799 la révolution qui investit Bonaparte de l'autorité souveraine. — Saint-Cloud fut pendant long-temps la résidence favorite de l'Empereur. — On passe la Seine à Saint-Cloud sur un beau pont de pierre, auquel on attachait autrefois ces fameux filets que l'on croit communément avoir été destinés à arrêter les cadavres entraînés de Paris par le courant du fleuve. Ces filets, d'après ce que nous a dit un des plus anciens et principaux pêcheurs du lieu, n'ont jamais été placés que pour faire la pêche des anguilles de la Seine, si belles pendant la saison.

Jouy-en-Josas, dans un joli vallon, sur la Bièvre, à 1 l. 1/4 S.-E. de Versailles. Pop. 1,244 h. — Ce village, appelé *Gaugiacum* au IXe siècle, dépendait alors de l'abbaye de Saint-Germain. — Il possède aujourd'hui un beau château de construction moderne, malheureusement placé dans un fond entre deux coteaux qui en bornent presque entièrement la vue. — M. Oberkampf a fondé à Jouy une célèbre manufacture de toiles peintes, qui a répandu l'aisance parmi les habitants du village.

Sèvres, au pied d'un coteau, sur la rive gauche de la Seine, ch.-l. de cant., à 2 l. 1/2 N.-E. de Versailles. Pop. 3,973 h. — Ce bourg figure dans nos vieilles annales dès le VIe siècle. Le seigneur résidait dans un château qui est remplacé aujourd'hui par une tannerie; cette métamorphose indique l'esprit industrieux des habitants. Sèvres est, en effet, un des bourgs les plus commerçants de ceux qui environnent la capitale. — On voit à Sèvres un très beau pont en pierre, dont les habitants défendirent le passage contre les Prussiens lors de la seconde invasion (en 1815). L'ennemi y éprouva une perte considérable, et, pour se venger, mit le bourg au pillage pendant trois jours. — Sèvres possède une célèbre *manufacture de porcelaines*, sans égale en Europe.

Palaiseau, dans une belle vallée, sur l'Yvette, ch.-l. de cant., à 3 l. 3/4 S.-E. de Versailles. Pop. 1,833 h. — Son nom lui vient d'un ancien château, *Palatium*, dont il ne reste plus que les ruines. — L'église de Saint-Martin, située sur la pente de la montagne, est une construction des XIIe et XIIIe siècles. — C'est à Palaiseau que la tradition place la fameuse histoire de la *Pie voleuse*, histoire dont les habitants du pays ne conservent aucune preuve.

Saint-Cyr, sur la grande route de Chartres, à 1 l. 1/4 O. de Versailles. Pop. 1,079 h. — Ce village, dont on veut faire remonter l'origine aux premiers temps du christianisme en France, ne commença à acquérir de l'importance que sous le règne de Louis XIV, lorsque madame de Maintenon y fonda une communauté pour l'éducation gratuite de 250 demoiselles nobles. Mansard se chargea du plan de l'édifice, dont l'exécution employa 2,500 ouvriers. La maison fut achevée en un an; elle se divise en douze corps de bâtiments principaux, qui forment cinq cours. Le tout, avec les jardins et autres dépendances, occupe une superficie de 140,000 mètres. — C'est à Saint-Cyr que fut jouée pour la première fois la tragédie d'*Esther*. — Madame de Maintenon y a reçu la visite de Pierre-le-Grand et y est morte : ses restes ont été déposés dans le chœur de l'église. La maison, construite par les soins de cette femme célèbre, a changé de destination; c'est aujourd'hui une école militaire, où 300 élèves, admis à la suite d'un concours, reçoivent pendant deux ans l'instruction qui doit en faire des officiers d'infanterie.

Corbeil, ch.-l. d'arr., à 12 1/2 S.-E. de Versailles. Pop. 3,700 h. Elle est agréablement située sur la rive droite de la Seine, au confluent de l'Essonne (ou Juine), qui s'y divise en plusieurs bras et y fait tourner plus de 40 moulins. — Sans nous arrêter à l'opinion qui fait venir son nom de *Corbulon*, gouverneur des Gaules, nous dirons qu'Ingelburge, seconde femme de Philippe-Auguste, mourut à Corbeil en 1236, et que cette ville fut vainement assiégée en 1418 par le duc de Bourgogne. Les calvinistes l'attaquèrent sans plus de succès en 1562, sous le prince de Condé. — Corbeil renferme de grands magasins de grains et de farines, destinés à l'approvisionnement de la capitale.

Arpajon, dans une belle vallée, au confluent de l'Orge et de la Remarde, sur la route d'Orléans, ch.-l. de cant., à 3 l. 1/4 E. de Corbeil. Pop. 2,165 hab. Cette petite ville a porté le nom de *Châtres* (*pagus castrinus*) jusqu'en 1720, époque où Louis de Saverne fit ériger ses domaines en *marquisat d'Arpajon*. Le moyen dont il se servit pour populariser le nouveau nom est plus que féodal; il se rendait chaque jour sur les routes qui aboutissaient au chef-lieu de la seigneurie. *Quel est le nom de ce lieu?* demandait-il à chaque passant. Si le passant répondait *Arpajon*, il était caressé et récompensé; si au contraire il répondait *Châtres*, le terrible marquis tombait sur lui et l'accablait de coups de canne. Ce genre de baptême obtint un plein succès. Arpajon est une ville bien bâtie, environnée de jolies promenades; elle a une église assez vaste et une halle spacieuse couverte en charpente. — L'ancien château royal de *Chanteloup* a dépendu de Châtres; c'était une maison de campagne de Philippe-le-Bel, que François 1er, en 1518, échangea contre le jardin des Tuileries dont François de Neuville était alors propriétaire. L'ancien bâtiment a fait place à une construction nouvelle dont on estime l'élégance; les jardins en sont dessinés avec goût, et le parc, qui contient 150 arpents, renferme des arbres magnifiques. On y a établi depuis quelques années un superbe troupeau de mérinos de race pure, provenant de la ferme de Rambouillet.

Montlhéry, sur la pente d'une montagne, à 5 l. de Corbeil. Pop. 1,566 hab. Cette petite ville est célèbre par la tour antique qui la domine; tout le monde connaît les vers de Boileau :

> Ses murs dont le sommet se dérobe à la vue,
> Sur la cime d'un mont s'allongent dans la nue,
> Et présentant de loin leur objet ennuyeux,
> Du passant qui les fuit semblent suivre les yeux.

C'est le reste d'un château rempli des souvenirs de la féodalité. Fortifié en 999 par Thibaud, surnommé *File-Étoupe*, sans doute à cause de ses cheveux blonds, le château de Montlhéry devint la terreur du voisinage : les rois de France eux-mêmes en conçurent des alarmes; on voit Philippe 1er rechercher l'alliance des seigneurs de Montlhéry; voici les paroles que ce monarque adressait en mourant à son fils Louis : «Mon fils, garde bien ce château qui « m'a causé tant de peines et de tourments; car, par la perfidie et « la méchanceté de son seigneur, j'ai passé ma vie entière à me « défendre contre lui, et je suis arrivé à un état de vieillesse sans « en avoir pu obtenir ni paix ni repos. » La possession de cette forteresse fut, dans le XIIe siècle, un sujet de guerres sanglantes, de trahisons et d'assassinats : Hugues de Crécy, l'un des principaux acteurs de ces scènes déplorables, étrangla de ses propres mains à Montlhéry son cousin Milon de Braie. — La fameuse bataille qui eut lieu en 1465 entre Louis XI et son frère Charles de France, duc de Berry, fut livrée sur le territoire de cette commune; elle eut pour résultat le traité de Conflans, qui permit enfin aux peuples de respirer. — Montlhéry était une châtellenie comprise dans le vicomté de Paris. La juridiction de cette châtellenie s'étendait sur 300 paroisses, et sur plus de 133 fiefs. Plusieurs seigneurs fieffés étaient tenus de garder le château pendant deux mois chaque année : on les qualifiait de *chevaliers de Mont-le-Héry*. — Pour arriver au château, dont la principale entrée se trouvait du côté de la ville, il fallait ouvrir cinq portes, monter par trois terrasses élevées les unes au-dessus des autres, et franchir cinq enceintes. — La tour du donjon est seule restée debout; sa hauteur aujourd'hui est de 96 pieds; elle paraît avoir été plus haute encore. « Par dedans œuvre, dit un procès-verbal de 1547, « les murs ont neuf pieds par bas, six, cinq, quatre par haut d'é- « paisseur. Le premier et deuxième étages de ladite tour ou don- « jon sont voûtés en dedans, et dans le premier étage est un mou- « lin à bras; trois enrayures de charpente par le haut; le comble « de charpenterie couvert en ardoises et en plomb, et garni de « mardelles et allées au pourtour.» — A la tour du donjon en est accolée une seconde de moindre dimension; celle-ci contient l'escalier qui n'est plus abordable. — Les environs de la tour de Montlhéry présentent les ruines des murs et des tours qui la protégeaient. Les débris d'une ces tours s'élèvent encore à trente pieds au-dessus du sol. — Au nord-est se trouve un monticule composé de terres rapportées, qui doit être mis au rang de ces tombelles où les chefs guerriers de la Gaule antique étaient ensevelis; ce lieu est appelé *Motte de Montlhéry*. — La ville, autrefois *Mons-letherieus*, ou *Monsel-hericus*, est formée de rues larges et bien aérées; on y voit de belles maisons avec des jardins en terrasses. La porte Baudry porte l'inscription suivante récemment gravée : « *Cette porte, bâtie dès l'an 1015, par Thibaud File-Étoupe, fut rebâtie en 1589*, *sous*

Henri III, et restaurée sous le consulat de Bonaparte, l'an VIII de la République, par Goudron du Tilloy, maire.»

Longjumeau, dans une vallée agréable, sur l'Yvette, ch. l. de cant., à 5 l. de Corbeil. Pop. 2,038 hab. — Ce bourg consiste en une rue fort longue, bordée de maisons bien bâties. — Le premier titre où il en est fait mention ne remonte pas au-delà du IXe siècle, cependant ce lieu doit être fort ancien, et l'on sait que la convocation des plaids publics de nos rois y fut quelquefois fixée. — L'église Saint-Martin est un bâtiment presque carré, avec une aile de chaque côté. Les piliers, du XIIIe siècle, supportent des voûtes du XVIIe siècle; en sorte que c'est une église neuve entée sur une vieille. Le portail est remarquable par son architecture gothique.

Essonne, au fond d'un vallon où coule la rivière de Juine, à 1/4 de l. de Corbeil. Pop. 2,717 hab. *Axona* ou *Exona* n'était d'abord qu'une royale maison des champs (*villa*) dont Clotaire au VIe siècle, fit présent à l'abbaye de Saint-Denis. — Dans la suite, cette terre et quelques autres furent accordées aux moines par l'abbé Hilduin, pour leurs habits et leurs chaussures, lors du partage de 832. — Un bourg se forma et une église s'établit dans ce lieu. — Essonne se distingue aujourd'hui par l'activité de son industrie; le sol de cette commune offre en abondance de la tourbe, et elle y est exploitée depuis le règne de Louis XIII.

Brunoy, dans un vallon sur la rivière d'Hières, à 3 l. de Corbeil. Pop. 961 hab. — Ce village figure déjà dans les gestes de Dagobert, sous le nom de *Brunnadum*. On y voit une église dont l'architecture appartient au XIIIe siècle. Brunoy possédait un château dont Philippe de Valois aimait la résidence; il n'en reste plus que les vestiges d'une tour, appelée *tour de Gannes*. Au commencement du siècle dernier, le financier Pâris de Montmartel fit remplacer le vieux château par un bâtiment moderne où il prodigua un luxe vraiment royal; cette demeure, après avoir appartenu à Monsieur, frère de Louis XVI, fut détruite pendant la révolution, et remplacée elle-même par de jolies maisons de campagne, parmi lesquelles il faut mentionner celle de Talma.

Étampes, dans une vallée fertile, sur la Juine, entre Paris et Orléans, ch. l. d'arr. à 13 l. 3/4 de Versailles. Pop. 8,109 hab. — Ville fort ancienne et souvent mentionnée sous le nom de *Stampæ* dans les monuments historiques de la première race des rois francs. — En 604, il se livra dans le voisinage d'Étampes une bataille sanglante, où le roi Thierry défit complétement l'armée de Clotaire, son oncle. — Les Normands, conduits par Rollon, ravagèrent Étampes en 911. — Le château, dont on voit encore les ruines, fut bâti par Constance, seconde femme du roi Robert; les deux époux aimaient le séjour d'Étampes, et y firent plusieurs fondations pieuses. — Au XIIe siècle, Étampes fut agité et scandalisé par les dissensions des chanoines de l'abbaye de Saint-Martin et de ceux de l'abbaye de Maurigny; la possession de la collégiale de Saint-Martin fut entre eux le sujet d'une querelle envenimée, qui dura près de 30 ans, et dans laquelle intervinrent des rois et des papes. — Isemburge, femme de Philippe-Auguste, reléguée par son mari dans le château d'Étampes, y traîna, pendant 13 ans, sa vie languissante. — Étampes eut sa part des événements qui, pendant les XIVe et XVe siècles, plongèrent le royaume dans la consternation; la ville, occupée par la faction d'Orléans, fut désolée par le pillage, l'incendie et le massacre. Le dauphin, duc de Guyenne, en prit possession vers la fin de l'année 1411. — C'est un habitant d'Étampes qui, vers le milieu du XVe siècle, inventa les fusées d'artifice; il est connu sous le nom de *Jean Boutefeu*. — François Ier érigea le comté d'Étampes en duché, en faveur de Jean de Brosses, à qui il fit épouser Anne de Pisseleu sa maîtresse, si connue par ses démêlés avec Diane de Poitiers. — Durant les guerres de religion, Étampes fut prise et reprise diverses fois, et devint, en 1589, le rendez-vous des troupes de la ligue. — Henri IV s'en empara en 1590, et fit raser les fortifications du château. — Turenne assiégea encore cette ville durant les guerres de France. — Depuis lors elle jouit de quelque tranquillité jusqu'en 1792, époque où des attroupements contre-révolutionnaires y commirent toutes sortes de violences. Henri Simoneau, maire d'Étampes, percé de coups de baïonnettes, dit à ses assassins : « Vous pouvez me tuer, mais je ne manquerai pas à mon devoir, la loi me le défend. » — Étampes n'a qu'une seule rue, qui longe les deux côtés de la grande route, mais cette rue a une demi-lieue d'étendue; la ville est bien bâtie et environnée de promenades charmantes que bordent plusieurs courants d'eaux vives. — Il ne reste du château du roi Robert qu'une tour appelée la tour de *Guinette;* elle se compose de quatre sections de cercle qui, dans leurs élévations, présentent l'aspect de quatre tours rondes, ruinées et engagées les unes dans les autres. — L'église *Notre-Dame* est vaste et élevée; sa construction très irrégulière paraît être du XIIIe siècle. C'était autrefois une synagogue qui fut convertie, sous Philippe II, en collége de chanoines. — L'*Hôtel-de-Ville* et la *maison d'Anne de Pisseleu* sont des édifices d'une architecture remarquable.

Mantes, surnommée *la jolie*, dans une situation charmante sur la rive gauche de la Seine, ch. l. d'arr. à 12 l. 1/2 N. O. de Versailles. Pop. 4,148 hab. — La Seine, qui coule au nord de la ville, forme plusieurs îles de l'aspect le plus riant; la principale est l'*île Champion*, sur laquelle s'appuie un pont magnifique composé de trois arches, qui ont chacune plus de 120 pieds de largeur. — Les armoiries de Mantes étaient un gui de chêne, ce qui a fait attribuer sa fondation aux druides. — La ville était autrefois défendue par un fort, qu'Henri IV fit détruire à la prière des Parisiens. Avant cette époque, elle fut brûlée, en 1096, par Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, et prise dans le XIVe siècle par Charles le Mauvais, roi de Navarre, à qui Duguesclin l'enleva ensuite par sa bravoure. — Mantes, possédée par les Anglais, sous Charles VI, retourna à la France sous Charles VII. — En 1591, elle fut le siége momentané d'une assemblée du clergé. — Ce fut dans cette ville que se tint le premier chapitre de l'ordre du Saint-Esprit. — Mantes possède deux fontaines publiques, alimentées par une source abondante située de l'autre côté de la rivière près de Limay; elles ont été construites en 1590 par le fameux intendant des finances d'O. — Les anciennes fortifications ont laissé quelques traces dans les tours et bastions qui se rencontrent encore aux alentours de la ville. — La cathédrale de Mantes, beau monument gothique, est surmontée de deux tours fort élevées; six piliers d'une délicatesse exquise entourent le chœur. — Saint-Maclou était une autre église dont il ne reste plus que la tour, édifice précieux par son âge, sa beauté et son élévation.

Rosny, sur la rive gauche de la Seine, dans une île formée par le fleuve, à 2 l. de Mantes. Pop. 584 hab. — Cette jolie petite ville possède un château qui se recommande par son étendue et son ancienneté; il est construit en briques, flanqué de quatre pavillons carrés; un parc magnifique l'environne. La belle terre de Rosny a appartenu à madame la duchesse de Berry.

La Roche-Guyon, sur le penchant d'une colline en amphithéâtre qui descend jusqu'au bord de la Seine, à 4 l. O. de Mantes. Pop. 844 hab. — Au pied du roc s'élève un très beau château-fort, irrégulièrement composé de bâtiments antiques et modernes; des fossés l'environnent. Au-dessus, et à peu de distance, on voit une grosse et haute tour, construite sur le sommet de la roche vive. — En 1418, les Anglais s'emparèrent de la Roche-Guyon. — En 1545, le vainqueur de Cérisoles, François de Bourbon, y fut tué par un coffre rempli de linge qu'on lui jeta d'une fenêtre sur la tête.

Houdan, au confluent de la Vesgre et de l'Opton, sur la grande route de Paris à Brest, à 6 l. 3/4 S.-O. de Mantes, ch.-l. de cant. Pop. 1,839 hab. — Cette petite ville est remarquable par une église dont la construction remonte à Robert-le-Pieux; l'architecture gothique de cet édifice ne le cède en rien aux plus beaux monuments de ce genre. — Une tour ancienne et quelques vestiges de fortifications sont tout ce qui reste de Houdan comme ville de guerre; on y trouve aussi des souterrains qui paraissent avoir appartenu à ces fortifications.

Rambouillet, ch.-l. d'arr., situé dans une vallée agréable, au bord d'une forêt, à 10 l. S.-O. de Versailles. Pop. 3,147 hab. — Cette ville est généralement bien bâtie, ses rues sont larges, propres et assez régulièrement percées. — Elle est remarquable par son château, dans lequel François Ier mourut en 1547. — Cet édifice, d'une architecture fort ancienne, est flanqué de trois tourelles et d'une grosse tour sur laquelle on voit encore des créneaux. Une de ses ailes a été abattue en 1805, et remplacée par

un grand mur prolongé jusqu'à la loge du portier, d'où part une belle grille en fer qui décrit un demi-cercle en allant rejoindre la tour principale, et sépare la cour d'honneur d'une avant-cour très spacieuse. — Le parc se divise en deux parties. Le *grand parc* contient 1200 hectares agréablement variés par des bois, des prairies et des terres labourables. Le *petit parc*, renfermé dans le grand, a 160 hectares d'étendue; il est entièrement planté d'arbres qui, par leur nature, offrent une promenade charmante dans toutes les saisons. Le parterre et le jardin anglais ne sont pas moins délicieux; ce dernier est décoré de fabriques et de constructions, parmi lesquelles il faut distinguer l'oratoire, qui se recommande par des peintures à fresque, représentant différents ordres de chevalerie. — 26 hectares sont occupés par des canaux divisés en plusieurs pièces, et formant plusieurs îles riantes. — La forêt qui tient au parc a environ 15,000 hectares. — C'est dans le château de Rambouillet que l'impératrice Marie-Louise et le Roi de Rome reçurent la visite des souverains alliés, et c'est de ce lieu que le fils de Napoléon partit pour être conduit en Autriche. — C'est aussi à Rambouillet qu'en 1830, le roi Charles X et le dauphin signèrent leur abdication, et c'est de ce château que les Bourbons de la branche aînée partirent avec le duc de Bordeaux pour aller s'embarquer à Cherbourg.

MONFORT-L'AMAURY, sur la pente et au pied d'une montagne, à gauche de la route de Paris à Brest, ch.-l. de cant., à 5 l. 1/2 de Rambouillet. Pop. 1,817 hab. — Le château fort, qui domine la ville, fut construit sous Robert, par *Amalric*, vulgairement nommé *Amaury*, dont les descendants ont joué un rôle très actif dans les siècles de féodalité. — Les restes du château existent, depuis plusieurs siècles, tels qu'on les voit encore aujourd'hui. De ce point la campagne offre un coup d'œil admirable. — L'église paroissiale de Montfort est remarquable par son ancienneté, sa grandeur et ses vitraux.

CHEVREUSE, dans une jolie vallée, sur l'Yvette, ch.-l. de cant., à 7 l. de Rambouillet. Pop. 1,508 hab. — Cette petite ville, désignée dans les chartres sous le nom de *Caprosia*, n'était en 975 qu'une mince abbaye appelée Saint-Saturnin. — Milon de Chevreuse, le plus ancien seigneur de ce lieu, vivait sous le roi Robert. — Les sires de Chevreuse étaient du nombre des quatre qui portaient sur leurs épaules le nouvel évêque de Paris, lors de son intronisation. — En 1304, un Anselme de Chevreuse mérita par ses prouesses de porter l'oriflamme. — Cette terre fut érigée en duché-pairie en 1612, en faveur de Claude de Lorraine. — Le château s'élevait sur la cime de la montagne, au nord de la ville; les vestiges qui en restent font juger qu'il était presque carré et flanqué de huit ou dix tours.

DOURDAN, près de la forêt de ce nom, dans une riante et spacieuse vallée, sur la petite rivière d'Orge, ch.-l. de canton, à 7 l. 3/4 S.-E. de Rambouillet. Pop. 2,555 hab. — Dourdan est situé dans l'ancien territoire des *Carnutes*. Cette ville appartenait en propre à Hugues Capet, lors de son avénement au trône. — C'était alors une place très forte. On voit encore dans le milieu de la ville un vieux château bâti au 6e siècle par Gontrand, roi d'Orléans et de Bourgogne; il est composé de 9 tours, dont la plus grosse, élevée d'environ 199 pieds, a servi de maison de force pour le département, depuis 1791 jusqu'au moment où cette destination fut donnée à l'établissement de Poissy. — L'église paroissiale, dédiée à Saint-Germain, offre un aspect assez imposant. Le portail est surmonté de deux flèches qui ressemblent à celles de Chartres; une troisième flèche en aiguille est placée sur la croisée. — Les halles de cette ville, construites en 1223 par ordre de Louis VIII, sont vastes et couvertes d'une toiture dont la charpente est fort belle.

PONTOISE, dans une position agréable, au confluent de la Viosne et de l'Oise, ch.-l. d'arr., à 8 l. 1/2 N. de Versailles. Pop. 5,458 h. — Les Romains l'appelaient *Briva-Isaræ*, du mot celtique *brive* qui signifie *pont;* elle fut ainsi nommée à cause du pont sous lequel passe l'Oise; le nom actuel de cette ville n'est qu'une traduction exacte de son ancien nom. — Pontoise est assez bien bâtie; mais la plupart des rues sont étroites et très escarpées; on voit encore une partie des murailles qui l'entouraient autrefois. Située sur une roche, elle était exposée à manquer d'eau durant les siéges, jusqu'à l'époque où saint Louis y amena la Viosne au moyen d'une digue; cette rivière fait aujourd'hui tourner dans la ville 22 moulins. — Les Normands se rendirent maîtres de Pontoise au IXe siècle; les Anglais la prirent en 1419, et après en avoir été chassés par les habitants, ils la reprirent en 1437, sous les ordres de Talbot. Charles VII la délivra en 1441. Plus tard, Henri IV s'empara de la ville avant de venir assiéger la capitale. Les états-généraux y furent assemblés en 1561, et le parlement de Paris y fut exilé en 1720. — L'édifice le plus remarquable de Pontoise est l'église de *Saint-Maclou*, et encore n'a-t-il d'autre titre que son ancienneté. La tour renferme une cloche sur laquelle on lit un vers latin fameux par son harmonie imitative :

Unda, unda, unda, unda, unda, unda, unda; accurrite cives.

Cette cloche, comme on voit, est destinée à jeter l'alarme en cas d'incendie. Il faut mentionner encore la bibliothèque publique, qui contient 3,400 volumes, et un magnifique hôpital construit récemment sur les bords de l'Oise.

LUZARCHES, sur la pente d'une colline, ch.-l. de cant., à 5 l. N.-E. de Pontoise. Pop. 1,432 h. — Cette petite ville, que traverse la route de Paris à Amiens, occupe l'emplacement d'un ancien palais qui fut habité par les princes de la première race, et dont le nom était *Lusarca*. Charlemagne en fit don à l'église de Saint-Denis. Une bulle de 1183 constate l'existence d'un chapitre de Luzarches à cette époque. — Les reliques de saint Côme étaient déposées dans l'église collégiale de cette ville : Jeanne de Bourgogne ayant fait présent d'une châsse d'argent pour les enfermer, des médecins de Paris furent appelés afin d'examiner les ossements et de reconnaître s'il n'y avait pas eu de supercherie; c'est ainsi que s'établit la relation qui exista depuis entre l'église, placée sous l'invocation d'un martyr-médecin, et les gens exerçant l'art chirurgical dans la capitale. — On voit encore à Luzarches les ruines d'un château, dont les seigneurs étaient vassaux de l'archevêque de Paris.

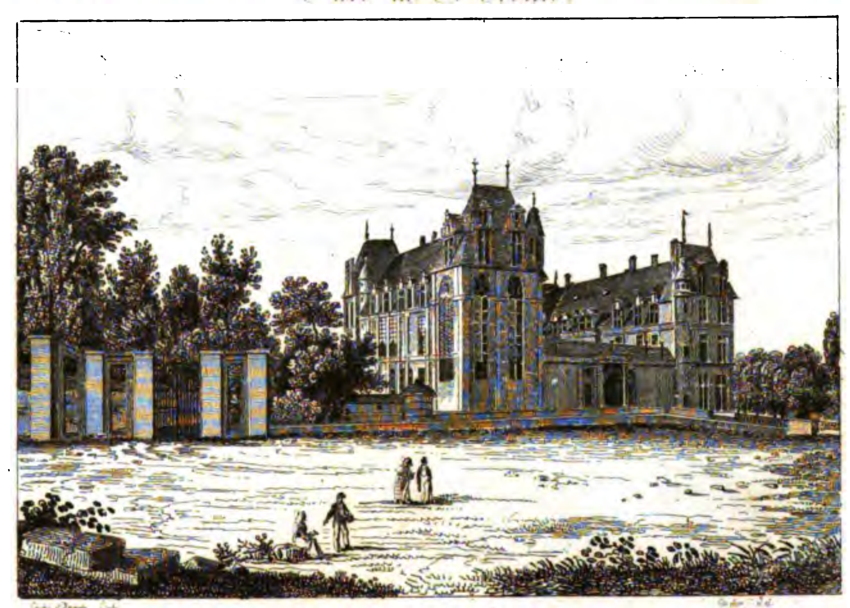
GONESSE, sur le Croust, à 7 l. 1/2 S.-E. de Pontoise. Pop. 2,147 h. — Ce bourg, connu dans le moyen âge par l'excellente qualité du pain qu'on y fabriquait, et qui a long-temps fourni presque seul à la consommation de Paris, a vu naître Philippe-Auguste, en 1166.

BEAUMONT, sur l'une des côtes qui bordent la rive gauche de l'Oise, à 5 l. N.-E. de Pontoise. Pop. 1,892 h. — Cette petite ville est très ancienne; l'importance de sa position en fit, pendant la féodalité, l'objet de l'ambition des seigneurs, et devint une source de maux. Robert d'Artois et sa tante Mahault s'en disputèrent la possession avec un acharnement honteux. — Une tour construite au sommet de la colline, est tout ce qui reste de l'ancien château-fort de Beaumont. — Un beau pont et une promenade charmante recommandent encore cette ville.

MONTMORENCY, sur une éminence qui domine la belle vallée de ce nom, à 5 l. de Pontoise. Pop. 1,789 h. — Un châtelain connu par ses brigandages, Burchard-le-Barbu, fonda en 1008 une forteresse près de la fontaine de Saint-Walaric, sur le lieu appelé *Montmorenciacum;* c'est là l'origine de Montmorency. Les descendants de Burchard continuèrent ses exactions; Louis-le-Gros fut obligé, pour y mettre un terme, d'entrer avec une armée dans la terre de Montmorency, où il *gasta tout par feu et par glaive*, disent les grandes chroniques. — Dans la suite, comme le nombre des vassaux allait augmentant, les seigneurs de Montmorency firent bâtir l'église de Saint-Martin, où étaient conservées les reliques de saint Félix, dont la fête attirait un grand concours de fidèles: ce jour-là le chapitre de la ville avait droit de justice. — On ne sait pas au juste pourquoi les seigneurs de Montmorency ont pris le titre de *premiers barons chrétiens;* suivant l'ordre chronologique, ils ne furent ni les premiers barons, ni les premiers chrétiens. Quoi qu'il en soit, porté par de braves guerriers et de grands capitaines, leur nom est devenu un des plus illustres de notre ancienne histoire. — La terre de Montmorency fut érigée en duché pairie, en faveur d'Anne; elle fut donnée plus tard au prince de Condé. Louis XIV, par lettres-patentes de 1689, changea le nom de Montmorency en celui d'*Enghien;* mais l'usage est plus fort que les ordonnances. Pendant la révolution, Montmorency porta le nom d'*Emile*. C'est en effet dans cette ville que



Parc de S.t Cloud.



Château d'Ecouen.



S.t Germain en Laye.

J.-J. Rousseau composa l'ouvrage qui, sous ce titre, a si puissamment contribué à la modification de l'éducation française. Cet illustre écrivain habita d'abord l'*Ermitage*, jolie maisonnette située à l'extrémité de la forêt; il vint ensuite se fixer au *petit Mont-Louis*, point qui domine toute la vallée; c'est là qu'il écrivit sa *Lettre sur les Spectacles* et mit la dernière main à la *Nouvelle Héloïse*. — Les observations météorologiques et les expériences d'électricité du père Cotte ont eu lieu à Montmorency. — Grétry y est mort en 1813, dans la demeure de J.-J. Rousseau.

ÉCOUEN, sur la pente d'une colline boisée, à 7 l. de Pontoise, pop. 1,042 h., est surtout remarquable par un magnifique château construit sous François Ier. Ce château situé au sommet de la colline, domine une vaste étendue de campagne; son architecture est du plus bel effet. En vertu d'un décret rendu par Napoléon, après la bataille d'Austerlitz, le château d'Écouen fut transformé en une maison d'éducation pour les filles des membres de la Légion-d'Honneur; 300 jeunes personnes y étaient élevées aux frais de l'État. Sous la restauration, cet établissement fut réuni à celui de Saint-Denis (qui n'était d'abord qu'une succursale), et le château fut rendu au prince de Condé. Celui-ci, en mourant, a, par son testament, affecté ce domaine à une maison d'éducation pour les enfants des officiers vendéens et émigrés; mais cette clause n'a point été ratifiée par le gouvernement.

L'ILE-ADAM, sur la rive gauche de l'Oise, vis-à-vis d'une île que forme cette rivière, ch.-l. de cant., à 3 l. 1/4 de Pontoise. Pop. 1,517 h. — En 1200, ce bourg avait pour seigneur un sire Adam; de là et de sa position vient le nom qu'il porte. — Les seigneurs de l'Ile-Adam ont joué un grand rôle dans l'histoire. Le plus illustre est Philippe de l'Ile-Adam, grand-maître de l'ordre de Jérusalem, qui, à la tête de ses chevaliers, soutint, en 1522, dans l'île de Rhodes, un long siége contre 200,000 Turcs. — Il y avait autrefois dans l'île que forme l'Oise un magnifique château, dont il ne reste plus que deux pavillons, et les bâtiments dits de la Conciergerie et du Prieuré.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 7 députés. — Il est divisé en 7 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont: Versailles (ville et arr.), Corbeil, Étampes, Mantes, Rambouillet, Pontoise. — Le nombre des électeurs est de 2,885.

ADMINISTRATIVE. — Le siége de la préfecture est Versailles. — Le département se divise en 6 sous-préfect. ou arrond. comm.

Versailles	10 cantons,	114 communes,	130,741 habit.
Mantes	5	126	60,785
Pontoise	7	165	92,577
Rambouillet	6	119	66,116
Étampes	4	60	41,208
Corbeil	4	94	56,753
Total.	36 cantons,	687 communes,	448,180 habit.

Service du Trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Versailles), 5 recev. particuliers; percepteurs principaux ou de ch.-l.

Contributions directes. — 1 directeur (à Versailles) et 1 inspect.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Versailles); 3 inspecteurs; 5 vérificateurs.

Hypothèques. — 6 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Versailles), 5 directeurs d'arrondissement, 7 receveurs entreposeurs.

Forêts. — Le département fait partie du 1er arrond. forestier; dont le ch.-l. est à Paris. — 1 insp. à Rambouillet.

Ponts-et-Chaussées. — Le département fait partie de la 1re inspection, dont le ch.-l. est à Paris. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Versailles.

Mines. — Le département fait partie du 1er arrondissement et de la 1re division, dont le ch.-l. est à Paris.

Cadastre. — 1 géomètre en chef à Versailles.

Haras. — Le département fait partie du 1er arrondiss. de concours pour la course de chevaux dont le chef-lieu est Paris. — Il possède deux grands haras à Jouy et à Viroflay. — Le duc d'Angoulême avait fondé à Saint-Cloud un haras dont M. Dupin parle avec éloges. Nous ignorons si ce haras existe encore.

Loterie. — La misère des classes ouvrières, plutôt qu'une amélioration dans la moralité populaire, a causé dans les bénéfices de la loterie (en 1831 comparé à 1830) une diminution de 54,922. fr.

MILITAIRE. — Le département est compris dans la 1re division militaire, dont le chef-lieu est Paris. — Le quartier général de la subdivision est Versailles: il y a 1 maréchal de camp commandant, et 2 sous-intendants militaires. — Le dépôt de recrutement est à Versailles. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 1re légion, dont le chef-lieu est Paris. — Il y a à Saint-Cyr une école militaire. — *Légion-d'Honneur.* Il y a aux Loges, près de Saint-Germain, une succursale de la maison royale de la rue Barbette à Paris, destinée à l'éducation des demoiselles.

JUDICIAIRE. — Le département ressort de la Cour royale de Paris. Il possède six tribunaux de première instance dans les chefs-lieux d'arrondissement (celui de Versailles a deux chambres), et un tribunal de commerce à Versailles.

RELIGIEUSE. — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le XIXe siècle, suffragant de l'archevêché de Paris, et dont le siége est Versailles. — Il y a à Versailles un séminaire diocésain qui compte 100 élèves; à Mantes, une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 12 cures de 1re classe, 43 de 2e, 490 succursales et 36 vicariats. — Il y existe 10 congrégations religieuses de femmes, ayant pensionnat, et se consacrant aux hospices et à l'éducation de la jeunesse.

UNIVERSITAIRE. — Le département est compris dans le ressort de l'académie de Paris.

Instruction publique. — Il y a dans le département: à Versailles, un collége royal de 1re classe, qui compte 422 élèves; 2 colléges à Étampes, à Pontoise; une école normale primaire à Versailles (une classe d'enseignement mutuel est annexée à cette école); deux écoles modèles, l'une annexée au collége de Pontoise, et l'autre au collége d'Étampes. Le nombre des écoles primaires du département est de 776, qui sont fréquentées par 37,574 élèves, dont 20,789 garçons, et 16,785 filles. Les communes privées d'écoles sont au nombre de 117.

SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC. — Il existe à Versailles: une *Société royale d'Agriculture et des Arts*, une *Société des Sciences naturelles*, une *Société des Sciences, Lettres et Arts*, une *École gratuite de Dessin*, un *Musée royal*. On crée en ce moment, dans le château de Versailles, un grand *Musée historique*, où les tableaux historiques relatifs à la France seront classés par époques. — Corbeil, Étampes, Mantes, Pontoise et Rambouillet, possèdent des *Sociétés d'Agriculture*.

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 448,180 hab., et fournit annuellement à l'armée 992 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

Mariages					4,296
Naissances.	Masculins.		Féminins.		
Enfants légitimes	5,550	—	4,905	Total	11,127
— naturels	357	—	315		
Décès	5,718	—	5,477	Total	11,195

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 94,879.

Dont: 20,159 contrôle de réserve.
74,720 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit:
73,397 infanterie.
150 cavalerie.
236 artillerie.
937 sapeurs-pompiers.

On en compte: armés 34,617; équipés 16,467; habillés 33,024; 24,577 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 210 sont inscrits au registre matricule, et 55 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 78 sont soumis au service ordinaire, et 22 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 38,532 fusils, 321 mousquetons, 10 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, lances, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (en 1831):

Contributions directes	8,001,871 f.	14 c.
Enregistrement, timbre et domaines	4,342,843	90
Douanes et sels		
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	4,117,417	90
Postes	594,043	50
Produit des coupes de bois	147,956	15
Loterie	177,688	40
Produits divers	265,709	92
Ressources extraordinaires	5,296,903	80
Total	23,036,434 f.	71 c.

Il a reçu du trésor 12,893,713 fr. 82 c., dans lesquels figurent :

Dette publique et dotations	3,053,575 f.	86 c.
Ministère de la justice	215,319	51
de l'instruction publique et des cultes	670,304	69
de l'intérieur	529	50
du commerce et des travaux publics	2,082,239	87
de la guerre	4,270,429	12
de la marine	1,894	78
des finances	207,411	26
Frais de régie et de perception	1,455,290	36
Remboursem., restitut., non-valeurs, primes	936,718	37
Total général des dépenses centrales.	12,893,713 f.	82 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie, par suite de la centralisation, 10,142,721 fr. 89 c. de plus qu'il ne reçoit. Il a pour dédommagement de cette énorme différence, outre son agriculture et son industrie, la plus-value que le voisinage de la capitale donne à tous ses produits, le passage forcé sur son territoire des nationaux et des étrangers qui se rendent à Paris, et enfin le séjour des étrangers attirés par les merveilles de Versailles, qui n'ont été créées elles-mêmes qu'avec le produit des contributions levées sur toute la France.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (1831) à 587,133 fr. 88 cent.

Savoir : *Dép. fixes* : traitements, abonnem., etc.	306,217 f.	88 c.
Dép. variables : loyers, réparations, encouragements, secours, etc.	280,916	»

Dans cette dernière somme figurent pour
72,840 f. les prisons départementales,
11,100 f. les enfants trouvés.

Les secours accordés par l'État (1831) pour incendie, grêle, épizootie, etc., sont de	4,750	»
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à	74,750	81
Les dépenses des cours et tribunaux sont de	129,143	14
Les frais de justice avancés par l'État de	55,971	99

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 559,028 hectares, le départ. en compte :

367,199	mis en culture.
32,291	prés et jardins.
113,560	forêts.
13,331	vignes.
1,628	étangs.
1,474	marais.
8,874	landes.
15,388	routes, établissements publics, etc.
3,736	propriétés bâties.
1,347	canaux, rivières, etc.

Le revenu territorial est évalué à 30,305,000 francs.
Le département renferme environ
50,000 chevaux.
117,000 bêtes à cornes (race bovine).
750,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 1,083,000 kilogr., savoir : 170,000 mérinos, 533,000 métis, 380,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ :

En céréales et parmentières	2,020,000 hectolitres.
En avoines	264,000
En vins	760,000
Cidres	130,000
Bière	6,000

L'agriculture du dépt. est déjà très perfectionnée et fait chaque jour de nouveaux progrès. — Il existe près de Corbeil un établissement d'instruction théorique pour la culture et la propagation du mûrier, qui fait déjà apprécier son utile influence. — La culture maraîchère et celle des arbres fruitiers ont une grande extension et sont traitées avec beaucoup d'intelligence, à cause du débit avantageux que le voisinage de la capitale assure à leurs produits. — La vallée de Montmorency est surnommée le *Jardin de Paris*. — Les cerises de Montmorency et de Villaines, les figues de Carrières-sur-Seine et d'Argenteuil, les fraises de Montlhéry jouissent d'une réputation méritée. — On vante, parmi le produit des prairies, les foins de la vallée de l'Yvette.

Le *Jardin botanique de Fromont* (arr. de Corbeil) a une célébrité européenne. M. Soulange Bodin en est le propriétaire et le fondateur. C'est à lui qu'est due la première idée de la formation d'une société d'horticulture française. Cet habile horticulteur a réuni à Fromont une collection universelle, sans égale en Europe, de végétaux exotiques, plantes de serre chaude, d'orangerie, de terre de bruyères, des Alpes, d'Amérique et autres, les plus rares et les plus nouvelles de toutes les parties du monde. Une école d'horticulture, fondée en 1829, est jointe à son établissement.

Ferme expérimentale de Rambouillet. — C'est le premier établissement de ce genre que la France ait possédé : il fut formé en 1785, par MM. Dangivilliers et Tessin, membres de l'Académie des Sciences, sous les auspices de Louis XVI. Il s'y fait des expériences agricoles; on y compare les divers modes de culture et leurs résultats; on y essaie l'usage des nouveaux instruments aratoires. Mais ce qui a assuré à la ferme de Rambouillet la reconnaissance du pays, c'est la propagation des moutons mérinos qui, de son enclos, se sont répandus dans tout le royaume. Louis XVI se procura, par l'entremise de M. de la Vauguyon, son ambassadeur à Madrid, un troupeau de race pure espagnole. Après un voyage fécond en accidents, 331 de ces animaux arrivèrent à Rambouillet. — On conserve à la ferme des échantillons de laine de chaque année depuis 1787. Leur comparaison prouve que sans rien perdre de sa finesse, elle a beaucoup gagné en longueur et en poids de toison. — On vend chaque année à Rambouillet environ 1,500 kil. de laine, et 180 bêtes, moitié mâles et moitié femelles. M. Tessier a calculé que les ventes annuelles avaient disséminé ou procréé dans les départements, depuis 1787 jusqu'en 1800, plus de 100 mille bêtes pures, et 4 millions environ de métis. — Les essais faits sur les buffles, sur les vaches de la Suisse ou de la Romanie, n'ont pas obtenu le même succès; il a fallu y renoncer.

L'institution royale agronomique de Grignon a été fondée, en 1827, dans le but de propager l'instruction agricole par l'exemple d'une pratique raisonnée et par l'enseignement des sciences applicables à l'agriculture. Cinq années d'existence ont suffi pour procurer à la *ferme modèle* qui y est annexée, un développement digne de fixer l'attention des cultivateurs. — Les méthodes qu'on y emploie, ont déjà exercé sur les cultures du voisinage une heureuse influence, surtout par l'introduction de l'araire et des attelages de bœufs. — On y trouve des troupeaux de diverses races, des vaches remarquables par leur beauté, une fabrique de fromage (façon Gruyère), une féculerie, une fabrique d'instruments aratoires, etc. — Outre le cours d'*agriculture raisonnée*, ouvert depuis le mois de mai 1831, on fait aux élèves de l'établissement des cours d'*économie rurale*, d'*art vétérinaire*, de *botanique* et d'*art forestier*, de *chimie*, de *physique*, de *comptabilité rurale*, etc. — L'institution de Grignon, créée au moyen d'actions, est administrée par un conseil choisi par les actionnaires, dont le président est le respectable duc de Doudeauville. Elle est gérée par M. Bella, directeur, agronome distingué. — Le conseil d'administration publie chaque année les *Annales* de l'établissement, où sont recueillis et conservés les résultats des diverses expériences agricoles qui y ont été faites.

BIBLIOGRAPHIE.

Description géographique, physique et politique du département de Seine-et-Oise, par le citoyen Garnier, préfet; in-8. Paris, an x.
Statistique du département de Seine-et-Oise, par Peuchet et Chanlaire; in-4. Paris, 1810.
Itinéraire hist., biogr. et topogr. de la vallée d'Enghien Montmorency; in-18. Paris.
Notice périodique de l'histoire moderne et ancienne de la ville et du district de Corbeil, in-18. Paris, 1792.
Saint-Germain-en-Laye et ses environs, par de Beaurepaire; in-18. Paris, 1829.
Histoire de la ville et du chateau de Saint-Germain-en-Laye, in-8. Saint-Germain, 1829.
Annuaire administratif, judiciaire, ecclésiastique, etc., du département de Seine-et-Oise, Versailles, 1829 (18e année).
Ann. statistique et administr. du départ. de Seine-et-Oise, in-18. Versailles, 1832.
Biographie des hommes remarquables du départ. de Seine-et-Oise, par MM. Daniel; in-8. Rambouillet, 1832.
Tableau descriptif, hist. et pitt. de la ville, du chateau et du parc de Versailles, par Vaysse de Villiers; in-8. Paris.
Nouvelle description des ville, chateau et parc de Versailles, publiée par Jacob; Versailles, 1824.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département de Seine-et-Oise.

VERSAILLES.

Versailles, pendant plus d'un siècle résidence principale des rois de France, n'est plus aujourd'hui que le chef-lieu d'une préfecture et le siége d'un évêché. Cette ville est à 21 kilom. (5 l. 1/4) O.-S.-O. de distance légale de Paris. (On paie 2 postes 1/4.) — Sa population est de 28,477 habit. — Le montant des quatre contributions directes qu'elle paie est, en principal, de 325,013 fr. — Sa garde nationale forme une légion composée de trois bataillons d'infanterie (chacun de six compagnies) d'une compagnie d'artillerie, d'une compagnie de pompiers et d'une compagnie de cavalerie.

HISTOIRE.

On ignore l'origine de Versailles et celle de son nom. C'est dans un titre de 1037 qu'il est fait mention pour la première fois d'un endroit devenu si célèbre. Une chartre de ce temps est signée par un certain *Hugo de Versaliis*, qui possédait des terres aux environs du lieu où cette ville est située; il existe quelques actes du XIe siècle dans lesquels on voit que Versailles avait alors une abbaye qui fut enrichie par la maison de *Versaliis* et où se retira, en 1100, un des chefs de cette maison. — Le nom de *Versailles* proviendrait-il de *Versaliis*, ou, comme plusieurs écrivains l'ont répété, de l'élévation du sol de ce lieu, qui faisait verser les moissons? Nous laisserons cette grande question indécise. — En 1572, Loménie, seigneur de *Versailles*, ami du roi de Navarre, fut enveloppé dans la proscription de la Saint-Barthélemi; devenu roi de France, Henri IV transmit au fils la bienveillance qu'il avait marquée au père. En 1627, le seigneur de Versailles, Jean-de-Soisy, vendit à Louis XIII cette terre qui, de chétif château, comme l'appelait Bassompierre, devint maison royale. — Le château seigneurial occupait le penchant d'une butte en face des hauteurs de Satory; le roi le remplaça par un petit pavillon qui servit d'abord de rendez-vous de chasse, puis par un château sur le sommet de la butte. —Versailles, encore simple village, commença à s'agrandir rapidement. — Le château royal était peu important. Il présentait un carré de 22 toises sur chaque face, et était formé de quatre pavillons réunis par des bâtiments sans décorations; au centre se trouvait une cour carrée; une *fausse-braie*, espèce de chemin couvert, entourait le tout. Ce château était placé de manière à ce que la vue pût s'étendre aussi loin que possible. Quelques avenues furent percées dans les bois environnants. Des courtisans, empressés de se rapprocher d'un séjour que le prince affectionnait, élevèrent aux alentours des maisons de plaisance; un d'eux fut ce jeune et infortuné Cinq-Mars, qui paya de sa tête sa résistance aux volontés tyranniques de Richelieu. Ces demeures se joignirent insensiblement au village, et quelques rues furent commencées sur l'emplacement où est à présent la ville neuve. Le côté du parc était occupé par un jardin et par des bois où l'on pratiqua des bosquets. Louis XIII se plaisait à Versailles, il y séjournait surtout en automne. — Le premier fait important qui se rattache à l'histoire de ce château fut le dénoûment inattendu de la fameuse journée des Dupes, où Richelieu, que Marie de Médicis croyait avoir renversé, triompha de la reine-mère à l'aide de la faiblesse du roi son fils, et assura jusqu'à sa mort sa domination sur ce monarque, si dépourvu de volonté et qui fut néanmoins le père d'un roi à qui la volonté ne faillit jamais. — En 1661, Louis XIV, commençant à gouverner par lui-même, et voulant signaler son règne par la construction d'une demeure digne de la majesté royale, choisit Versailles pour en faire sa résidence habituelle, et entreprit, pour agrandir le château construit par son père, des travaux qui furent poussés avec activité. Malgré des obstacles de tout genre, la nature fut domptée à force d'art et sans doute aussi de prodigalités. — Bientôt deux corps de bâtiment composant les deux côtés d'une avant-cour s'élevèrent parallèlement; on abattit la partie du château qui en formait l'entrée, l'aspect général changea et l'ancien château se trouva comme enfermé dans un nouveau, plus beau et plus riche. — Le 5 mai 1664, Louis XIV y donna une première fête, où il déploya un luxe et une élégance dont la cour de France n'avait pas encore offert d'exemple. Le premier architecte du nouveau château de Versailles avait été Leveau, il fut remplacé par le célèbre Jules-Hardouin Mansard. Celui-ci reconnut d'abord combien la nécessité de conserver l'ancien édifice (que Louis XIV ne voulait pas détruire), nuirait à la beauté et à la régularité des nouvelles constructions; mais le Roi, mu par un sentiment de piété filiale, s'était prononcé formellement. Mansard entoura l'œuvre de Louis XIII de bâtiments magnifiques, immenses, qui furent édifiés isolément d'abord, et qui plus tard, liés entre eux par des constructions intermédiaires, offrirent enfin l'ensemble que nous admirons. Le Nostre, digne émule de Mansard, rivalisa de génie avec lui dans les distributions des jardins et du parc, dont il fut chargé; tous les talents et tous les arts se réunirent pour prodiguer à Versailles leurs merveilles. — Cependant ce site, qui se couvrait de tant de chefs-d'œuvre, était mal choisi : l'eau y manquait. On projeta de détourner la rivière d'Eure, entre Chartres et Maintenon, et de la faire venir tout entière à Versailles; on était en paix, une partie de l'armée fut employée à ce travail qui, s'il faut en croire Saint-Simon, fut plus destructeur pour elle que plusieurs campagnes (1). La guerre

(1) Il nous semble qu'il y a exagération et même mauvaise foi dans cette assertion de Saint-Simon. — Les travaux exécutés par les troupes, loin de nuire à leur santé, l'ont au contraire toujours affermie, en améliorant par une paie plus forte leur solde et leur bien-être. — Mais il paraissait dur à de jeunes seigneurs de la cour du grand roi d'être employés à la surveillance de travaux de bâtisse et terrassements; de là une foule de plaintes, de bruits absurdes, dont Saint-Simon, malgré son esprit judicieux, s'est fait l'écho, apitoyé sans doute, qu'il était, sur le sort de cette brillante noblesse retenue à quatre petites lieues de Versailles, sans pouvoir venir à la cour. Voici d'ailleurs textuellement ce qu'il en dit :

« Qui pourra dire l'or et les hommes que la tentative en coûta, pendant plusieurs années, jusque-là qu'il fut défendu, sous les plus grandes peines, dans le camp qu'on y avait établi, et qu'on y tint très long-temps, d'y parler des malades, surtout des morts que le travail, et plus encore les exhalaisons de tant de terres remuées, tuaient? Combien d'autres furent des années à se rétablir de cette contagion! Combien n'en ont pu reprendre la santé pendant le reste de leur vie! et toutefois, non-seulement les officiers

fit suspendre d'abord, puis abandonner ensuite tout-à-fait les travaux de l'aquéduc, qui, dans le cas où il aurait été achevé, eût offert un monument au-dessus de tous ceux dus aux anciens Romains. — Plus tard, l'érection de la machine de Marly fit arriver l'eau de la Seine à Versailles.

Tandis que ces grands ouvrages s'opéraient, une jeune ville remplaçait le vieux village. Le roi, par des concessions avantageuses, encourageait les personnes de tout rang à imiter son exemple et à faire élever des constructions autour de son château; mais, par un singulier trait de despotisme, il fut d'abord défendu aux simples particuliers de bâtir en pierre de taille et même d'en donner l'apparence à leurs maisons, qui durent avoir l'aspect des briques de l'ancien château de Louis XIII. — En 1672, le palais était terminé, du moins quant à ses parties principales. A cette époque le Roi y établit sa cour; c'est là que, entouré de toutes les magnificences qu'il avait créées, Louis XIV passa les vingt-huit dernières années de sa vie, marquées par des revers au sein desquels il se montra plus réellement grand que dans le cours des prospérités de sa jeunesse. Il y mourut le 1er septembre 1715. — Pendant la régence du duc d'Orléans, et pendant les premières années du règne de Louis XV, Versailles fut presque abandonné; mais quand Louis XV vint habiter constamment ce palais, l'ancien ordre de choses reparut. Sous ce règne, le château ne subit aucun changement considérable, mais la ville continua à s'accroître. — Pendant le règne de Louis XVI, Versailles fut le théâtre des graves événements qui préparèrent la révolution française; cette ville vit la réunion des deux assemblées des notables et celle des états-généraux de 1789 : elle fut témoin de la mémorable séance du Jeu de Paume, où les députés du tiers-état et une partie des deux autres ordres se constituèrent en assemblée nationale. — Les journées des 5 et 6 octobre décidèrent le Roi à la quitter pour venir se fixer à Paris. Ce départ ôta à Versailles toute son importance, et du rang de résidence royale la rejeta au nombre des villes de province. — Une petite partie de sa population prit part aux excès de la révolution; cette ville eut sa part des journées de septembre. On y assassina, malgré la courageuse résistance des autorités locales, les prisonniers d'Orléans. — Pendant l'époque révolutionnaire, diverses factions s'y disputèrent tour à tour l'autorité. — Enfin, comme le reste de l'État, elle ne retrouva le calme et la tranquillité que lors de l'établissement du Consulat. — Sous l'Empire, Versailles ne fut le théâtre d'aucun événement remarquable. Elle ne reparut sur la scène historique qu'en 1815, où, après le désastre de Waterloo, lorsque les environs de Paris furent inondés de troupes alliées, la garde nationale de Versailles prit une part active au combat du bois de Roquencourt (1er juillet) et contribua à la défaite des régiments prussiens. Blucher jura qu'il en tirerait une vengeance éclatante. En effet, le lendemain, bien que la ville eût déjà arboré le drapeau blanc et que les autorités, précédées de ce drapeau, fussent venues réclamer sa protection, il en permit le pillage à ses soldats, et presque toutes les maisons, surtout celles des rues écartées, furent ravagées de fond en comble. — Depuis, Versailles a réparé ses pertes. Ses édifices, son château et son parc y attirent journellement un grand concours d'étrangers. — Si la vie était moins chère dans cette ville, elle réunirait promptement une nombreuse population et deviendrait le refuge de tous les habitants de la capitale qui préfèrent le repos et la paix aux plaisirs vifs et aux turbulentes émotions.

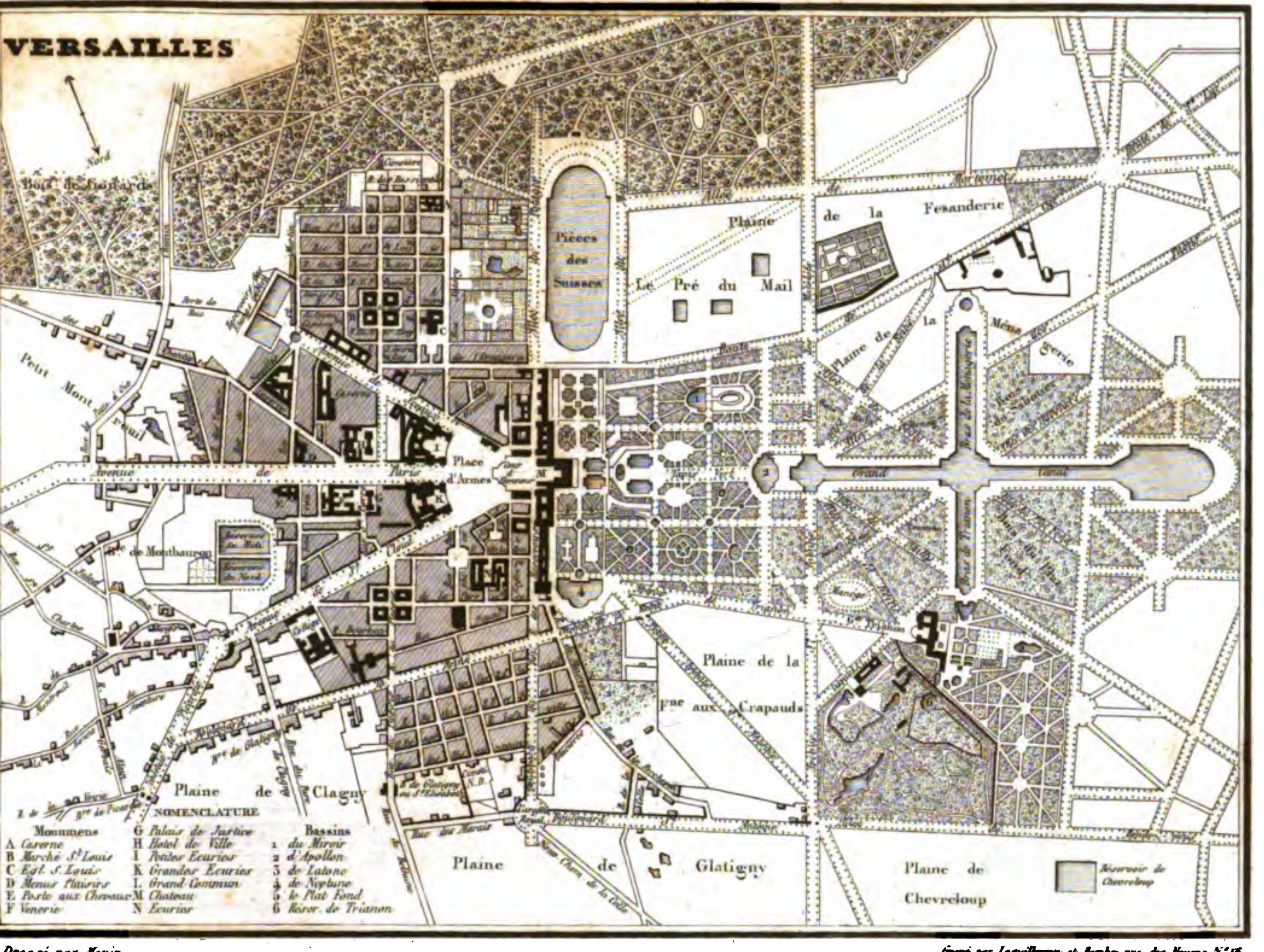
NOTES BIOGRAPHIQUES.

Parmi les hommes du département qui appartiennent à des époques antérieures à notre âge, on remarque : Philippe-Auguste, le vainqueur de Bovines, né à Gonesse en 1165; Robert de Lusarches, architecte de la cathédrale d'Amiens, au XIIIe siècle; Saint-Louis, roi de France, né à Poissy; Jean de Villiers, maréchal de France, au XIVe siècle; Philippe de Villiers, de l'Ile-Adam, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (XVe siècle); Madeleine de France, reine d'Écosse, et Marguerite de France, protectrice des lettres, toutes deux filles de François Ier, nées à Saint-Germain-en-Laye; Charles IX; Duplessis Mornay, ambassadeur de Henri IV; Pierre du Moulin, calviniste, auteur de plusieurs ouvrages satiriques, *le Capucin*, *l'Anatomie de la Messe*, etc.; Sully, duc de Béthune, ministre de Henri IV, né à Rosny; Gui-Patin, né à Houdan en 1601, médecin fameux et auteur satirique; Etienne Fourmont, auteur d'une grammaire chinoise et de plusieurs ouvrages historiques; Jean le Laboureur, qui a publié

particuliers, *mais les colonels, les brigadiers, et ce qu'on y employa d'officiers généraux, n'avaient pas, quels qu'ils fussent, la liberté de s'en absenter un quart d'heure, ni de manquer eux-mêmes un quart d'heure de service sur les travaux.* » — Dangeau nous apprend qu'en 1684 il y avait tous les jours vingt-deux mille hommes et six mille chevaux qui travaillaient à Versailles. L'année suivante, il porte le nombre des travailleurs à trente-six mille. Madame de Sévigné, répétant les *commérages* qui lui parvenaient, dit qu'on emportait la nuit des chariots remplis de malades ou de morts.

L'*aquéduc de Marly*, qui fut ensuite construit pour conduire les eaux de la Seine à Versailles, et qu'on nomme aussi aquéduc de Luciennes, est un ouvrage digne des Romains par sa construction simple, solide et majestueuse. Il se compose de trente-six arcades; sa longueur est de 645 mètres; aux extrémités se trouvent deux châteaux d'eau. Autrefois, par le moyen de la machine de Marly, remplacée aujourd'hui par une machine à vapeur, l'eau était élevée à la hauteur de 600 pieds, et de là elle était, par différents canaux, conduite dans les réservoirs qui alimentent les fontaines et les jets d'eau de Versailles.

Nous dirons quelques mots de la *machine*, monument remarquable pour l'époque où elle fut construite, et où la science hydraulique était encore dans l'enfance. — Le bâtiment principal, situé sur la Seine même, contenait quatorze roues, composées chacune de deux manivelles, produisant des mouvements verticaux, qui, par des coudes, devenaient horizontaux. Ces mouvements horizontaux d'abord, puis ensuite inclinés comme la pente de la montagne, prolongés et multipliés, depuis la rivière jusqu'à l'extrémité supérieure du coteau, produisaient seuls tous les refoulements et toutes les aspirations. — Sur la rivière on comptait soixante-quatre corps de pompes, à mi-côte il y en avait soixante-dix-neuf, et quatre-vingt-deux au puisard superieur. Ces pompes élevaient les eaux au sommet d'une tour, éloignée de la Seine de 3,660 pieds, et plus haute de 500 pieds que le bout des tuyaux aspirants qui étaient dans les coursières. — Les soixante-quatre pompes de la rivière, aspiraient l'eau, du fond des coursières, à 13 pieds environ, et, la refoulant plus haut par leur mouvement continu, la faisaient monter, par des tuyaux de 8 pouces de diamètre, jusqu'au puisard de mi-côte, éloigné de la rivière de 200 mètres, et à 160 pieds au-dessus du fond des coursières. — L'eau, que les soixante-quatre pompes de la rivière avaient élevée jusqu'a mi-côte, était conduite, par un tuyau de fer de 18 pouces de diamètre, dans un réservoir d'où elle était distribuée dans deux puisards, par des canaux de plomb d'un pied de diamètre, et ensuite relevée par soixante-dix-neuf pompes refoulantes et renversées, qui la poussaient jusqu'au puisard supérieur éloigné de celui de mi-côte de 448 mètres, et a 160 pieds plus haut que les pompes de mi-côte. — L'eau, que les soixante-dix-neuf pompes de mi-côte avaient montée jusqu'au puisard supérieur, était conduite dans un réservoir et relevée par quatre-vingt-deux pompes renversées et refoulantes, qui la faisaient monter, jusque sur la tour, par six conduites de fer de 8 pouces. La tour était distante de ce puisard de 580 mètres, et plus haute de 170 pieds que ces pompes. — Arrivée dans la tour, l'eau entrait dans l'aquéduc, qui avait 645 mètres de longueur; et de la elle était conduite, par deux tuyaux de fer de 18 pouces de diamètre, jusqu'aux réservoirs de Marly, éloignés de 682 metres. — Il y avait plusieurs réservoirs : ceux de Marly et de Louveciennes fournissaient l'eau à Marly seulement; ceux du Chenais, de Roquencourt, de Chevreloup et de Trianon n'en donnaient qu'à Trianon. — Quand les eaux de la Seine étaient hautes, la machine dans toute sa force fournissait, en vingt-quatre heures, 27,037 muids et demi d'eau. Quand les eaux étaient basses, elle donnait environ la moitié moins. — Cette machine marchait jour et nuit. Son inventeur était un nommé Hennequin Sualem, qui, à ce qu'on prétend, ne savait pas même lire; mais il convient de se défier de tous les contes qu'on fait au sujet des inventeurs de machines, merveilleuses aux yeux de leurs contemporains.

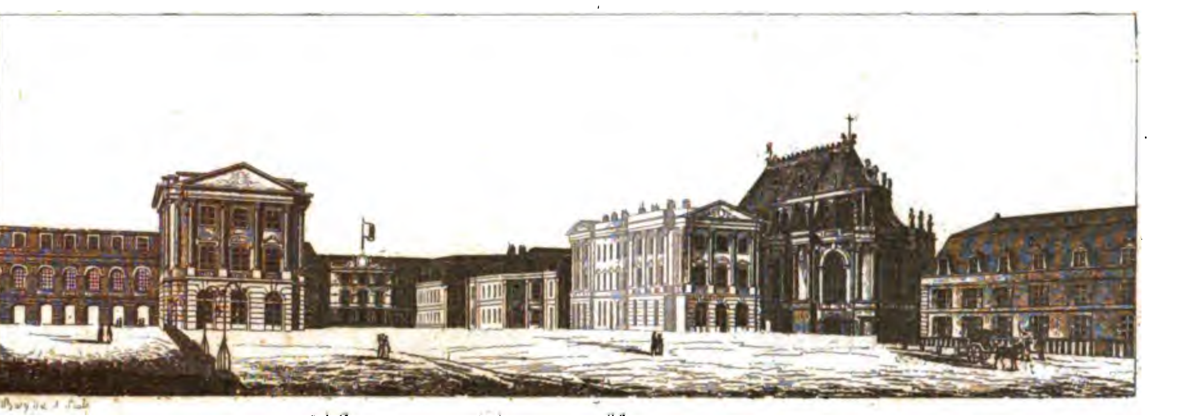


Dressé par Monin

Gravé par Laguillermie et Rambos, rue des Noyers N.° 38.



Château de Versailles, côté du Jardin.



Château de Versailles côté de la ville.

une foule d'écrits parmi lesquels on remarque le *Tableau généalogique des seize quartiers de nos rois;* le célèbre BOILEAU DESPRÉAUX; LOUIS XIV; CHAULIEU, poëte; JEAN DE LABRUYÈRE, de l'Académie française, auteur des *Caractères;* PHILIPPE V, duc d'Anjou, roi d'Espagne: FRANÇOIS QUESNAY, chirurgien célèbre, auteur de plusieurs ouvrages de médecine, fondateur de l'économie politique, etc.

Les contemporains distingués formeraient une liste trop longue si nous voulions les nommer tous; nous devons nous borner à rappeler les principaux: ANDRIEUX, agronome, a essayé avec succès la culture du maïs dans le département; BARBIER-VEMARS, savant laborieux, auteur du *Mercure latin;* BÉRARD, député, rédacteur de la Charte de 1830: ALEXANDRE BERTHIER, prince de Neufchâtel et de Wagram, major-général de l'empereur Napoléon: CÉSAR BERTHIER, lieutenant général, frère du précédent; BERTIN DE VAUX, député, publiciste distingué, l'un des rédacteurs propriétaires du *Journal des Débats;* BOINVILLIERS, de l'Institut, grammairien célèbre; BOSC, membre de l'Institut; CAUCHOIX, opticien du premier mérite; CHAMORIN, général de brigade, ARMAND CHARLEMAGNE, auteur dramatique; CICÉRI, grand peintre-décorateur de l'Opéra; CLÉMENT DE RIZ, pair de France; CLÉRY, valet de Chambre de Louis XVI, immortalisé par son dévouement; DAGUERRE, peintre décorateur, créateur du Diorama; DANIEL (MM.), auteurs de divers ouvrages, et entre autres d'une *Biographie de Seine-et-Oise;* D'AUTREMONT et DOYEN, fondateurs du magnifique établissement de Villepreux, pour le lavage et le filage des laines; DELAVILLE DE MIRMONT, auteur dramatique distingué; Comte DILLON, lieutenant général, membre du conseil d'administration des Invalides; JEAN-FRANÇOIS DUCIS, célèbre auteur tragique; JEAN-LOUIS DUCIS, neveu du précédent, peintre distingué; DUFRESNE, directeur du trésor, auteur de plusieurs écrits; L'ABBÉ DE L'EPÉE, fondateur de l'institution des sourds-muets; DE FAVIÈRES, auteur de l'opéra-comique d'*Aline, reine de Golconde;* FONTAINE, architecte célèbre; Comte GARNIER, pair de France, auteur d'une *Description* succincte du *département de Seine-et-Oise*, et d'un ouvrage sur les *Monnaies;* GEOFFROY-SAINT-HILAIRE, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences; le général GOURGAUD, aide de camp de Napoléon; le général HOCHE, célèbre par ses campagnes en Vendée et sur le Rhin; madame BOIVIN, professeur d'accouchement, surveillante en chef de la maison royale de santé, auteur de divers écrits estimés sur l'art qu'elle pratique avec distinction; HUBERT, capitaine de vaisseau, mort glorieusement à Trafalgar; HUE, peintre de marine, émule et continuateur de Vernet; JOMARD, membre de l'Institut; ETIENNE JOUY, académicien, auteur de tragédies, d'opéras et d'ouvrages spirituels sur les mœurs; KREUTZER, célèbre compositeur; Charles et Alexandre DE LAMETH, membres de plusieurs assemblées législatives; le général LECLERC, beau-frère de Bonaparte, commandant de l'expédition de Saint-Domingue; LECOINTRE, membre fougueux de la Convention; le général LETORT; MATHIEU, sergent au 13e de ligne, qui monta le premier à l'assaut au siége de Saint-Jean-d'Acre; le général MAUCOMBLE, qui couronna une glorieuse carrière en défendant en 1813 la place de Bayonne contre les Anglais; MICHAUX père et fils, voyageurs naturalistes; MIOT, général, administrateur distingué, qui fut chargé de plusieurs missions diplomatiques dont il s'acquitta avec distinction; MONTAIGNE, général, connu surtout par la belle défense de Manheim; MOREL DE VINDÉ, cultivateur et pair de France, auteur de plusieurs écrits sur l'économie rurale; OBERKAMPF père et fils, célèbres industriels, fondateurs de la manufacture de Jouy; ODRY, acteur comique du théâtre des Variétés; OURRY, auteur spirituel de plusieurs pièces de théâtre; RICHARD, membre de l'Institut, célèbre botaniste; la marquise DE LA ROCHEJACQUELEIN, qui a écrit des *Mémoires* sur les guerres de la Vendée, après en avoir partagé les périls avec ses deux époux, Lescure et La Rochejacquelein; Baron SILVESTRE, membre de l'Institut, bibliothécaire du Roi; Baron SYLVESTRE DE SACY, membre de l'Institut, célèbre orientaliste; le général SOYER, qui s'est distingué dans les campagnes d'Italie et du Nord; TALLIEN, député à la Convention; TISSOT, de l'Académie française, auteur d'une élégante traduction des *Bucoliques* de Virgile; VERDUN, chef d'escadre et correspondant de l'Institut; ANSSE DE VILLOISON, helléniste, membre de l'Institut; WAFFLARD, auteur dramatique, connu surtout par sa coopération aux jolies comédies d'un *Moment d'imprudence*, des *Deux Ménages*, et du *Voyage à Dieppe;* le général WILLOT, qui s'est distingué dans les campagnes des Pyrénées pendant la révolution, et a commandé l'île de Corse depuis 1819 jusqu'en 1824, etc., etc.

GÉOLOGIE. — TOPOGRAPHIE.

Éloignée de plusieurs lieues du cours direct de la Seine, Versailles est cependant une dépendance du bassin de ce fleuve. — Le sol sur lequel la ville, le bois et les villages environnants sont situés, forme comme une espèce de détroit séparé par une chaîne de collines de la vaste plaine sablonneuse de la Beauce. — La plupart des couches ou des formations géologiques les plus développées aux environs de Paris, disparaissent ou sont peu importantes dans les environs de Versailles.— Les terrains qui y composent le sol sont presque toujours des sédiments supérieurs à la craie, qu'on ne retrouve plus à la surface, comme à Meudon et à Saint-Cloud; on n'y voit pas non plus de traces de l'argile plastique. Le plâtre s'y montre placé immédiatement au-dessus du calcaire marin, mais en général les formations gypseuses ont peu d'épaisseur, ce qui a fait abandonner l'exploitation des carières. Le terrain de septième formation (grès et sable sans coquilles) recouvre en grande partie les autres. Celui sur lequel le château de Versailles est bâti, offre une espèce de sol sablonneux, renommé pour sa pureté et ses belles couleurs. On recherche particulièrement celui qui provient de la sablonnière de la butte de Picardie, creusée à peu de distance de Versailles. — Les grès et les sables marins supérieurs forment les sommets des collines.— Les grès de Versailles sont de la même nature que ceux de Fontainebleau; quoique placés dans certaines situations à 200 m. au-dessus du niveau de la mer, ils contiennent assez souvent des coquilles. — Le calcaire d'eau douce se montre dans les plaines. A Trappes il est friable, renferme des noyaux siliceux, et est pétri de limmés, de phanorbes et de gyrogonites. — On trouve dans le terrain siliceux des environs de Jouy des bois silicifiés.

Le sol est généralement montueux et offre des aspects variés. Voici quelles sont les principales hauteurs: rez-de-chaussée du château de Versailles, 177 mètres au-dessus du niveau de la mer; étang de Trappes, 163 m.; plateau de Ville-d'Avray, 183 m.; colline de Rocquencourt, 188 m.; colline de Satory, 188 m.

Des bois touffus couvrent d'une façon pittoresque la plupart des collines qui environnent Versailles. Ces bois renferment une grande quantité de gibier et de bêtes fauves qui étaient autrefois conservés pour les chasses royales; les chevreuils surtout y sont nombreux. Il n'est pas rare d'en rencontrer des troupes dans le bois de Satory, aux portes mêmes de Versailles.

CURIOSITÉS NATURELLES.

On cite parmi les curiosités du départ. de Seine-et-Oise les *pétrifications d'Étampes*. Ce sont des tuyaux de différentes longueurs (depuis quelques pouces jusqu'à deux pieds), et de diamètre variés (deux lignes à un pouce). Ils sont pour la plupart d'une forme cylindrique; les uns formés de plusieurs portions de cercles qui, réunies, composent une colonne à plusieurs pans. Les autres sont aplatis. Plusieurs n'ont qu'une seule couche, mais la plupart en ont deux ou trois. On dirait que ce sont au-

tant de cylindres renfermés les uns dans les autres; le centre d'un tuyau cylindrique en contient quelquefois un troisième de forme prismatique. Quelques tuyaux sont coniques, d'autres sont courbes et forment presque un cercle; l'intérieur en est poli et ordinairement strié, la surface raboteuse, bosselée, et d'une couleur de marne ou de craie. Quoiqu'ils soient très distincts les uns des autres et faciles à séparer, on peut cependant dire qu'ils ne composent qu'une seule masse, et qu'ils forment une rocaille naturelle, semblable à celle avec laquelle on orne les petites grottes et les jardins. Ces pétrifications singulières se trouvent principalement sur les bords de la Louette. On en attribue la formation à des plantes qui auraient été recouvertes par des eaux chargées de sédiment calcaire. Elles tiennent d'un côté à la terre qui les recouvre, et l'autre côté sort du sol; ce qui donne à l'ensemble de ces masses l'aspect d'une construction d'architecture *rustique*.

LA VILLE.

Versailles est une ville agréablement située entre de riantes collines, mais elle manque d'un grand cours d'eau. Elle se divise en deux quartiers bien distincts; la *vieille ville* (au midi) qui occupe l'espace à gauche de la *place d'Armes*, en arrivant de Paris; et la *ville neuve* (au nord) à droite de la place d'armes. Versailles peut être citée comme l'une des plus belles villes de France; ses rues, tirées au cordeau, sont percées exactement est et ouest, nord et sud; leur largeur est généralement de 12 mètres, excepté les rues Royale et de l'Orangerie, qui en ont 16. Ces deux rues sont aussi les plus longues, après celle de Satory, qui a 720 mètres de longueur. Presque toutes ces rues se coupent à angle droit et sont formées de maisons et d'hôtels généralement bien bâtis; et ce qu'on ne trouve dans aucune ville de France, c'est qu'au bout de chaque principale rue il y a une superbe promenade. — Versailles est coupée d'avenues et entourée de boulevarts ombragés. On y arrive de Paris, de Saint-Cloud et de Sceaux, par trois longues avenues plantées d'arbres. La grande avenue est celle de Paris, qui partage la ville en vieille et nouvelle, et se termine à la place d'Armes, en face du château. La place d'Armes a 250 mètres de largeur; les ci-devant *grandes* et *petites écuries* du roi, situées sur cette place, sont superbes et peuvent contenir de 3 à 4000 chevaux. — Versailles a de belles fontaines alimentées par des sources et par les eaux de la Seine, amenées dans la ville au moyen d'un aquéduc, et de la pompe à feu qui vient de remplacer la célèbre *machine de Marly*; les eaux des étangs destinés à remplir les bassins des jardins alimentent aussi les fontaines du château et deux fontaines dans la ville. — Les monuments, dans la ville, sont peu nombreux: l'*église Saint-Louis* (dans la vieille) tient le premier rang; Louis XV en posa les fondements en 1743. L'architecture rappelle trop cette époque où les arts tombaient en décadence. Les chapelles sont décorées de tableaux de différents maîtres, mais qui, presque tous, portent la même empreinte que l'architecture; ce sont des ouvrages de Boucher, de Vanloo, etc. On en remarque cependant deux, dont l'un de Vien et l'autre de Jouvenet, qui sont supérieurs aux autres. — L'*église Notre-Dame*, dans le quartier de la ville neuve, fut bâtie, du temps de Louis XIV, sur les dessins de Mansard: le portail a deux ordres, le dorique et l'ionique, couronnés par un fronton. Les deux campanilles placées aux angles tiennent de ce dernier ordre, et sont moins hautes que le dôme qui s'élève au milieu de la croisée. L'intérieur de l'église est d'ordre dorique denticulaire; il est orné de plusieurs tableaux de différents maîtres. — La *nouvelle salle de spectacle* fut construite en 1777. La façade est composée d'un avant-corps d'ordre dorique et ionique, orné, au rez-de-chaussée, de cinq arcades et de deux portes en arrière-corps. Au-dessus de l'entablement est un groupe de Melpomène et Thalie. L'intérieur offre une rotonde, dont la voûte est peinte en grisaille. La salle peut contenir 1200 personnes. — On cite encore l'*église Saint-Symphorien*, l'*hospice royal et militaire*, les différents *hôtels des gardes*, les *casernes*, le *collége royal*, et la *bibliothèque*, qui contient 42,000 volumes. Le *jeu de paume*, devenu fameux depuis 1789, a conservé deux inscriptions indicatives; il sert aujourd'hui d'atelier de menuiserie. — On vient d'élever à Versailles un monument au général Hoche; c'est une statue en marbre blanc, posée sur un piédestal décoré de quatre inscriptions. Le héros, assis et en costume de cour, ressemble moins à un général français qu'à un sénateur romain dans sa chaise curule. — Malgré la bonne exécution de la statue, ce monument paraît ridicule.

Outre les divers établissements publics qui lui sont propres, Versailles renferme un établissement unique, et dont l'existence intéresse la France tout entière, c'est *le dépôt des chartes et archives de la marine et des colonies*, établi en 1776 pour les colonies seulement, et qui renferme aujourd'hui non-seulement tous les papiers provenant des colonies françaises, ou qui ont appartenu à la France, mais encore ceux qui ne sont plus utiles au service journalier des bureaux du ministère de la marine à Paris. Toutes les facilités sont accordées par le conservateur de ce dépôt aux personnes qui ont besoin d'y faire des recherches ou d'obtenir des extraits authentiques des pièces qui y sont conservées.

LE CHATEAU.

Le château de Versailles présente du côté de la grande avenue de Paris et de la place d'Armes une de ses façades, l'autre se déploie sur le parc. La première est composée de l'ancien château de Louis XIII et de pavillons construits à différentes époques. Deux ailes, en pierre et briques comme la construction primitive, embrassent une cour vaste mais irrégulière; l'architecture du palais, de ce côté, est bizarre, tourmentée, et ne répond nullement au style et à la beauté de la façade qui domine les jardins et le parc. — La grille de fer qui sépare la cour de la place d'Armes est enrichie d'enroulements, de montants, de pilastres et de couronnements dorés. Deux guérites servent de piédestaux à deux groupes allégoriques sur les victoires de la France en Allemagne et en Espagne. — L'élévation progressive du sol, l'écartement graduel des ailes en retour, qui descendent à angles droits sur une suite de ressauts, donnent néanmoins à ce côté des bâtiments un aspect théâtral. Leur disposition est telle qu'elle forme une succession de cours qui vont en s'élevant progressivement, quoiqu'en décroissant d'étendue; la plus reculée, élevée de trois marches, se nomme la *Cour de marbre*, à cause des dalles qui la pavent; c'est celle du petit château de Louis XIII. — La façade du jardin se développe sur une étendue de 590 mètres, et se présente dignement à l'admiration; elle est composée de trois corps, celui du milieu s'avance de 80 mètres, et a 100 mètres de face. L'ordre général est un rez-de-chaussée, un premier étage et un attique décorés de pilastres ioniques avec quinze avant-corps soutenus par des colonnes du même ordre. Cette façade est décorée de 80 statues de quinze pieds de haut, représentant les *Saisons*, les *Mois*, les *Sciences* et les *Arts*, etc. — Quatre statues de bronze, adossées au corps central et fondues par les Keller, d'après l'antique, représentent *Silène*, *Antinoüs*, *Apollon* et *Bacchus*; la balustrade qui couronne l'édifice est entrecoupée par des massifs qui correspondent à l'ordonnance inférieure.

La chapelle, à droite en entrant dans la cour, fut commencée en 1699 et terminée en 1710. Elle devait être tout en marbre, mais on craignit de la rendre trop froide. Elle n'est pas sans défaut, surtout à l'extérieur, cependant son architecture est généralement noble et élégante, et les ornements de peinture et de sculpture y sont répandus avec non moins de goût que de profusion; sa longueur est de 45 mètres, sa largeur hors d'œuvre est de 23 mètres, et sa hauteur sous la voûte est de 26 mètres. En 1794 et en 1795 le culte des théophilantropes y était célébré. Cette secte religieuse avait pour emblème de son dieu une gerbe de blé placée sur l'autel. — Le *vestibule* de la chapelle forme une des entrées du jardin, il est soutenu par huit colonnes d'ordre toscan. — On y remarque, sur une des murailles, à droite en sortant, un très beau bas-relief en marbre blanc, par Puget, représentant *Alexandre visitant Diogène*.

La salle de l'Opéra fut une des plus magnifiques de l'Europe; commencée en 1753, souvent interrompue, elle ne fut terminée qu'en 1770, pour le mariage de Louis XVI alors dauphin. Les glaces, les lustres, les peintures, les dorures qu'on y avait prodiguées, 10,000 bougies qui quelquefois l'éclairaient, produisaient un effet merveilleux: elle pouvait contenir 3,000 spectateurs.

Grands appartements. — *Le salon d'Hercule*, qu'on nomme encore le *salon de Marbre*, parce qu'il en est entièrement revêtu, a 21 mètres de longueur sur 17 mètres de largeur; son plafond est orné d'une immense et superbe peinture, chef-d'œuvre du célèbre Lemoine, qui y consacra cinq années de travail, et que cet ouvrage fit nommer, en 1736, premier peintre du roi. Le sujet de ce tableau est l'*apothéose d'Hercule*. Le dessein du peintre a été de faire voir que « la vertu élève l'homme au-dessus de lui-même, lui fait surmonter les travaux les plus difficiles et les plus grands obstacles, et le conduit à l'immortalité; » cette idée est exprimée par neuf groupes composés de 142 figures grandes comme nature. Les cartels placés au centre des corniches représentent les *travaux d'Hercule*. Ces cartels sont couronnés par une guirlande de feuilles de chêne que soutiennent les Génies de la Vertu. — On prétend que Lemoine choisit l'apothéose d'Hercule pour plaire au cardinal *Hercule* Fleury, ancien précepteur du roi et alors premier ministre. Son tableau ne serait ainsi qu'une flatterie peinte. Le même salon offre deux tableaux de Paul Véronèse, d'une belle couleur, représentant le *repas chez Simon le lépreux*, et *Rébecca recevant d'Éliézer le présent d'Abraham*. — La *salle de l'Abondance* est ainsi nommée à cause du plafond où l'*Abondance* se trouve peinte avec la *Libéralité*, la *Richesse*, etc. — *Salle de Vénus*. Le sujet du plafond est *Vénus sur un char tiré par des colombes*. La déesse est appuyée sur un cygne et couronnée par

les Grâces. Les dieux et les héros les plus célèbres dans la fable et l'histoire ornent son triomphe. Les quatre tableaux des côtés du plafond représentent *Nabuchodonosor*, *Auguste*, *Alexandre* et *Cyrus*, soumis à l'empire de la Beauté. Toutes ces peintures sont de Houasse, élève de Lebrun. — *Salle de Diane.* On voit au plafond, peint par Blanchard, *Diane sur son char traîné par deux biches*, et accompagnée des Nymphes et d'autres figures allégoriques. Les quatre tableaux aux côtés du plafond ont été peints par Audran et Lafosse. Ce dernier a aussi peint le beau *sacrifice d'Iphigénie* qu'on remarque sur la cheminée. — *Salle de Mars.* Au plafond le dieu de la guerre est représenté sur un char traîné par des loups; les figures environnantes expriment que le temps ne peut effacer le souvenir des hauts faits des héros. Ces deux tableaux figurent ainsi allégoriquement la Gloire et la Victoire. Le dernier est un ouvrage de Jouvenet. — *Salle de Mercure.* Le centre du plafond montre le char du dieu du Commerce et de l'Éloquence tiré par des coqs; la grue, symbole de la vigilance, est à côté du char que l'Aurore précède, et que les Arts et les Sciences accompagnent. Les quatre tableaux des côtés représentent les Arts et le Commerce protégés par *Alexandre*, *Ptolémée* et *Auguste*. Ils sont peints par Philippe de Champagne. — *Salle d'Apollon* (ou du Trône). Apollon est représenté sur le plafond, ouvrage de Lafosse; son char est traîné par quatre coursiers. Les Saisons, figurées par Flore, Cérès, Bacchus et Saturne, entourent le dieu du Jour; la France, la Magnanimité et la Magnificence l'accompagnent. Les quatre tableaux au-dessus de la corniche offrent des sujets tirés de l'histoire d'Auguste, de Vespasien, de Coriolan et d'Alexandre. — *Salon de la Guerre.* Tout y est symbolique; les ornements de la frise, le dessus des portes, sont des trophées d'armes mêlés de foudres. Cinq tableaux ornent la voûte; celui du centre représente *la France victorieuse par les armes de Louis XIV*; les quatre autres offrent les fureurs de Bellone et les triomphes de la France sur la Hollande, l'Allemagne et l'Espagne. La devise de Louis XIV est peinte dans des cartouches posés entre des trophées de stuc dorés et soutenus par des Génies qui sonnent de la trompette; les allégories des quatre saisons ont été placées pour indiquer que le roi fut vainqueur à toutes les époques de l'année. — *Grande galerie.* C'est la plus belle et la plus magnifique qui soit au monde. Sa largeur est de 10 mètres, et sa longueur de sept fois autant ou 70 mètres, sur 13 mètres de haut. L'ordre corinthien, dont elle est décorée, a 8 mètres de haut, et la voûte 5 mètres. Dix-sept grandes fenêtres cintrées, qui répondent à autant d'arcades couvertes de glaces, règlent l'ordonnance de l'architecture; les fenêtres et les arcades sont séparées de chaque côté par 24 pilastres en marbre de Rance à bases et chapiteaux dorés; l'entablement est décoré de sculptures qui offrent des chiffres et des devises de Louis XIV; le célèbre peintre Lebrun a représenté sur le plafond, en figures symboliques et en allégories ingénieuses, une partie de l'histoire de ce monarque, depuis la paix des Pyrénées (1659) jusqu'à celle de Nimègue, en 1678, ce qui forme 20 grands tableaux et 18 petits; les sujets de chacun des tableaux sont indiqués par de courtes inscriptions. — On sait que c'est principalement pour composer ces inscriptions que l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres a été instituée. — *Salon de la Paix.* Ce salon se trouve à l'extrémité de la grande galerie opposé au *salon de la Guerre*. Sa corniche est ornée de branches d'olivier, d'épis de blé, de bouquets et de couronnes de fleurs. Le plafond offre la France assise sur un globe dans un char porté par les nuages; la Paix, la Joie, les Beaux-Arts, l'Abondance, l'Hyménée, entourés de groupes allégoriques, l'accompagnent; tout dans ce tableau exprime le bonheur et les doux fruits de ses bienfaits. Quatre tableaux au-dessus des croisées offrent l'Europe délivrée des fureurs de la guerre; l'Allemagne, l'Espagne et la Hollande recevant la paix de la France, et heureuses d'échapper aux fléaux des combats.

Tous ces salons, et la grande galerie qu'on nomme indifféremment *appartements du roi* ou *grands appartements*, vont être disposés pour renfermer un musée historique relatif à l'histoire de France. On y verra réunis les rois des quatre dynasties; les triomphes de Napoléon s'y montreront à côté des victoires de Louis XIV, et on pourra même y admirer quelques-uns des hauts faits de nos armées républicaines. Nous avons pu visiter ces salons qui, au moment où nous écrivons, sont encore soigneusement fermés au public; et nous avouerons avec peine que, à peu d'exceptions près, les tableaux de notre école impériale moderne nous ont paru froids, pâles et mesquins auprès des grandes compositions du temps de Louis XIV. Le héros était sans doute trop grand pour que les peintres aient pu s'élever à sa hauteur.

Appartements de la Reine. — La *première salle* n'offre que des dorures et quatre cartouches peints en camayeu par Boucher. — La *seconde salle*, qui était le grand salon de réception, offre, sur son plafond *Mercure inspirant les sciences et les arts*, représentés par des femmes, désignées par divers attributs. Les tableaux, au-dessus des croisées et de la cheminée, sont de Michel Corneille, et représentent la *Peinture*, *Pénélope travaillant*, et *Sapho jouant de sa lyre*. Au-dessus des portes sont peints *Dibutade* dessinant sur un mur le profil de son amant, et *Pygmalion* au pied de sa statue. Ces deux tableaux sont de Regnauld. — *Troisième salle.* Le principal sujet du plafond représente *Mars*, avec les signes du zodiaque, le *Capricorne* et le *Scorpion*. Les cintres sont ornés de six tableaux en camayeu, rehaussés d'or, et représentant *Cybèle* en proie aux fureurs de Bellone; et l'héroïsme de *Rodogune*, d'*Harpalice*, fille de Lycurgue, de *Clélie*, d'*Ipsicratie*, femme de Mithridate, de *Zénobie*, et d'*Artémise*, reine de Carie, célèbres guerrières. Ces peintures sont de Vignon et de Paillette. — Le plafond de la *quatrième salle* offre *Jupiter*, debout, dans un char tiré par des aigles et porté par des nuages; sous le char on voit les allégories de la planète de Jupiter, et autour les vertus, les vices, les passions personnifiées. Quatre tableaux, ouvrages de Coypel, sont allégoriquement relatifs à quelques actes de justice et de piété de Louis XIV, et offrent des sujets tirés de l'histoire de *Trajan*, de *Ptolémée*, de *Solon* et de *Sévère*. — A la suite de cette salle se trouve la salle des gardes-du-corps de la reine, et d'autres appartements composés de pièces grandes et petites. — D'autres parties de l'édifice renferment les appartements qu'occupaient les membres de la famille royale et les principaux seigneurs de la cour. Le palais de Versailles pouvait loger convenablement plus de 4,000 personnes.

Indépendamment des appartements que nous venons de mentionner, on remarque la pièce qui précède la chambre à coucher du roi, éclairée par une seule croisée ovale, placée près du plafond, et célèbre, dans les fastes de l'ancienne cour, sous le nom de l'*Œil-de-Bœuf*. — Le *confessionnal* du roi, où le monarque s'agenouillait aux pieds de son confesseur, entre deux grandes portes garnies de glaces sans tain, de façon que, ne pouvant rien entendre, son capitaine des gardes était placé de façon à ne pas cesser de l'apercevoir. — Le *grand escalier* de Versailles est noble et magnifique; c'est du haut de cet escalier que Louis XIV, allant recevoir le grand Condé, à son retour d'une campagne glorieuse, adressa au prince, qui s'excusait de monter lentement, ces paroles gracieuses : « Mon cousin, quand « on est chargé de lauriers comme vous, on ne peut pas marcher « vite. » — On remarque dans cet escalier de beaux tableaux de Lebrun, représentant les peuples des quatre parties du monde.

PARCS ET JARDINS.

Les parcs du château de Versailles se divisent en grand et en petit parc; les deux réunis ont une circonférence de vingt lieues. Le *grand parc* renferme plusieurs villages, tels que Bailly, Bois-d'Arcy, Buc, etc. — *Le petit parc* renferme les jardins plantés par Le Nostre, les bosquets, les pièces d'eau, etc. C'est là que ce grand artiste a épuisé toutes les ressources de son talent, et qu'il a porté à la perfection le style des jardins français. — Ce parc est situé à l'ouest du château. — Son plan est un pentagone irrégulier; il a environ 4,750 mètres dans sa plus grande longueur, et 3,200 mètres de largeur. — Les arbres plantés sous Louis XIV furent abattus en 1775 à cause de leur vétusté, et la nouvelle plantation fut dirigée par Lemoine, qui, en conservant les grandes et belles dispositions de Le Nostre, crut devoir supprimer plusieurs bosquets, y substituer des salles en quinconce, et en simplifier plusieurs autres. — Le jardin a plusieurs entrées; les principales sont par les arcades latérales du château. — Lorsque les grandes eaux jouent, il présente un coup d'œil ravissant : si l'on se place au milieu de la terrasse dite le *parterre d'eau*, on découvre, en face, le *bassin de Latone*, l'*allée du Tapis-Vert*, le *bassin d'Apollon* et le *Canal*; à droite, le *parterre du Nord*, la *fontaine de la Pyramide*, la *Cascade*, l'*Allée d'eau*, la *fontaine du Dragon* et le *bassin de Neptune*; à gauche, le *parterre des Fleurs*, l'*Orangerie* et la *pièce d'eau des Suisses*. — Les ornements des jardins et des bosquets consistent en groupes, statues antiques (ou d'après l'antique) et modernes, termes, vases, bassins et fontaines; le tout en marbre, en bronze, en plomb bronzé ou doré. — Les principaux bosquets sont ceux du *Rocher*, ou des *bains d'Apollon*, de la *Colonnade*, des *Dômes*, des *Trois-Fontaines*, de l'*Arc-de-Triomphe*, etc.

Parterre d'eau. — Il est formé de deux grands bassins, ayant chacun 225 mètres de circonférence et 82 jets d'eau; du milieu s'élance une grosse gerbe dont l'eau s'élève à 82 pieds. — Le pourtour des bassins est de marbre blanc, et orné de 24 groupes en bronze, fondus par les frères Keller, et représentant des fleuves, des nymphes et des amours.

Bassin de Latone. — En marbre, au centre de la demi-lune de Latone, il a 100 mètres de circonférence; au milieu, sur plusieurs gradins de marbre, on voit Latone et ses deux enfants, Apollon et Diane; à l'entour se trouvent les paysans qui les insultent, métamorphosés déjà, en totalité ou en partie, et suivant la fable, en grenouilles qui lancent de l'eau sur le groupe central. C'est de ces grenouilles, au nombre de 74, que vient le nom vulgaire de cette pièce d'eau, qu'on appelle la *Reine des grenouilles*.

Le Tapis-Vert. — Cette vaste allée est bordée de statues et de vases; dans les belles soirées c'est la promenade la plus fréquentée

et la plus agréable de Versailles; lorsqu'il y a beaucoup de monde, le coup d'œil en est bien supérieur à celui de l'allée des Orangers dans le jardin des Tuileries à Paris. La largeur du Tapis-Vert est de 36 m., sa longueur de 352 m.; le gazon seul est large de 25 m. Une tentative que tentent fréquemment les promeneurs est de le parcourir du haut en bas les yeux bandés. L'entreprise paraît peu difficile, et on parie souvent d'en venir à bout; mais il est rare que le succès couronne le pari.

Bassin d'Apollon, situé au bas du Tapis-Vert, et de figure octogone : il a 140 m. de diamètre, quatre des côtés sont semi-circulaires. — Son groupe central représente Apollon sur son char, tiré par quatre coursiers et environné de tritons et de dauphins. Ce groupe est de plomb et fut fondu par Juby d'après les dessins de Lebrun. Dans ce bassin une grosse gerbe jaillit à 20 m.; deux autres s'élèvent à 16 m.

Le grand Canal a 62 m. de large et 1400 m. de long, en y comprenant les deux pièces d'eau. — Vers le milieu il est traversé par un autre canal de 1000 m. de long, dont les bras conduisent à Trianon et à l'ancienne Ménagerie. A l'extrémité du grand Canal se trouve encore une autre pièce d'eau de 400 m. de longueur sur 200 m. de largeur.

Bosquet de la Colonnade. — Il borde un des côtés du Tapis-Vert; c'est un péristyle circulaire, de 43 m. de diamètre; formé de 32 colonnes d'ordre ionique, dont 8 sont de brèche violette, 12 de marbre de Languedoc, et 12 de marbre bleu turquin; chaque colonne répond à un pilastre de marbre de Languedoc qui, placé derrière, en est éloigné de 2 m. et demi. L'un et l'autre sont couronnés d'une corniche architravée qui leur sert d'entablement; les colonnes communiquent les unes aux autres par des arcs à plein cintre. L'ensemble de ce péristyle est couronné par une corniche corinthienne et par un socle qui supporte des vases. Au milieu de l'arène, où l'on descend par cinq degrés en marbre, est un superbe groupe en marbre blanc, sculpté par Girardon, et représentant l'*Enlèvement de Proserpine*.

Bosquet ou jardin du Roi. — C'est l'ancienne île d'Amour, que formaient deux pièces d'eau; l'île n'existe plus, et la plus petite des pièces a seule été conservée. Elle est ornée d'un groupe qui lance plusieurs gerbes d'eau, dont la principale s'élève à 47 pieds. L'espace qu'occupait la grande pièce d'eau est devenu le jardin; il est orné de plusieurs belles statues : les deux plus remarquables par leur beauté et leurs grandes dimensions sont celle d'Hercule, sculptée d'après l'antique, par Cornu, et celle de Flore, sculptée par Raon, aussi d'après l'antique.

L'Orangerie. — Ce chef-d'œuvre de Mansard est un des plus beaux morceaux d'architecture qu'il y ait au monde. Du parterre du Midi on descend dans le parterre de l'Orangerie par deux superbes escaliers de chacun 300 marches. Les deux entrées principales, en face de la pièce d'eau des Suisses, ont, comme les marches, 60 pieds de largeur. L'espace entre les portes et les rampes est fermé par des grilles en fer coupées par des piliers de pierre surmontés de paniers de fleurs. 1200 orangers, dans 4 rangs de caisses, bordent les allées pendant la belle saison : à cette époque, ce parterre semble une forêt d'orangers, de grenadiers, de citronniers, de cédrats, de limons, de myrtes, de lauriers, etc. Le plus vieux de ces orangers avait déjà plus de cent ans en 1552, et faisait partie des biens confisqués au connétable de Bourbon, ce qui le fit nommer le *Grand-Bourbon*. Ce bel arbre, qui a aujourd'hui près de quatre siècles, n'a encore rien perdu de sa vigueur. — La *Serre* est exposée au midi, elle consiste en trois galeries dont celle du fond a 160 m. de longueur sur 10 de largeur, et est éclairée par 12 fenêtres cintrées; les deux autres galeries sont en retour, et ont chacune 120 m. de long; elles communiquent à celle du fond par deux tours rondes.

Bains d'Apollon. — Dans un bosquet touffu, près d'une verte pelouse, s'élève un rocher dans lequel on a pratiqué une grotte représentant le palais de Thétis, et qui est ornée de trois superbes groupes en marbre blanc; celui du milieu et le principal, représente Apollon, dieu du jour, entouré des nymphes de la mer, qui s'empressent à le servir; c'est un des chefs-d'œuvre de Girardon. Les deux autres groupes représentent les chevaux du soleil et les tritons qui en prennent soin.

Le Bosquet des Dômes reçoit son nom de deux jolis petits pavillons en marbre blanc qui le décorent.

Bassin de Neptune. — Ce vaste et magnifique bassin est disposé en demi-cercle, il est bordé par une tablette ornée de 22 grands vases de métal, enrichis de divers ornements et d'où jaillissent des jets d'eau; sur le côté rectiligne du bassin sont posés trois groupes superbes, en bronze doré; ils s'élèvent sur des plateaux; celui du milieu porte *Neptune* et *Amphitrite*, assis dans une grande conque marine. Le dieu des mers est couronné de la peau d'un monstre marin, de la gueule duquel sort une large nappe d'eau. Neptune est représenté au moment où il lance son trident, à sa droite est un triton monté sur un cheval marin, Amphitrite est à sa gauche, une naïade lui présente des coquilles et des perles, un triton et une vache marine complètent le groupe. — Sur le plateau de droite on voit Protée, gardien des troupeaux de Neptune, groupe sculpté par Bouchardon. Sur celui de gauche l'Océan se montre appuyé sur un monstre marin qui vomit une nappe d'eau. Le grandiose de ces groupes et le jeu des eaux du bassin forment un coup d'œil magnifique. Ce bassin est à la droite du château, en regardant les jardins; du côté opposé, hors du jardin, au-delà de l'Orangerie, se trouve

La Pièce d'eau des Suisses. — Son nom lui vient des Suisses qui la creusèrent. C'est un bassin à peu près ovale, de 300 m. sur 240 m., à l'extrémité de laquelle on remarque une statue équestre de Marcus-Curtius, œuvre du Bernin, dont la célébrité accuse le mauvais goût de son siècle.

GRAND TRIANON.

Ce palais est situé à l'extrémité d'un des bras du canal, dans un emplacement qu'occupait jadis un village qui, au XIIe siècle, portait le nom de *Triarnum*, d'où est venu le nom moderne. Lorsque Louis XIV eut construit Versailles, il acheta cette terre, et le village fut remplacé par un château de fantaisie; il porte le caractère de grandeur qui distingue cette époque, et rappelle le faste du grand roi. L'édifice est de style italien et n'a qu'un rez-de-chaussée; il fut construit par Mansard dans le genre le plus gracieux et le plus élégant. Il consiste en un corps de logis principal avec deux ailes en retour, formant pavillons, et réunies par un beau péristyle orné de colonnes ioniques; toute cette architecture, ainsi que celle des deux ailes, est de marbre de Languedoc, excepté les colonnes du péristyle du côté de la cour, qui sont d'une seule pièce de marbre de Campan (1); l'une des deux ailes a été construite après coup, elle est bâtie inégalement et en pierre de taille ordinaire. L'appartement du côté du canal n'est composé que de quatre grandes pièces, dont l'une est tout entière entourée de glaces; elles contiennent, ainsi que les autres pièces du château, des tableaux de nos plus grands maîtres; un musée de tableaux, peu nombreux, mais bien choisis, remplit plusieurs pièces contiguës, d'autres sont encore décorées des meubles qui y furent mis sous le gouvernement impérial; les jardins, qui avaient été plantés par Le Nostre, furent distribués de nouveau en 1776; ils renferment plusieurs belles statues.

PETIT TRIANON.

Voisin du Grand-Trianon, ce palais s'est formé par des agrandissements successifs, et porte le cachet de diverses époques. Le principal bâtiment consiste en un corps de logis ou pavillon carré, qui a 20 m. sur chaque côté; il est composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. Les jardins réunissent les agréments de la variété au charme d'une ingénieuse composition; ils sont divisés en jardins français et jardins anglais. Les premiers furent plantés en 1750 : on y remarque le *Salon de Musique*, jolie rotonde, des berceaux et des péristyles en feuillages, et surtout la *Salle de Spectacle*, petite, mais fort jolie. — Le jardin anglais fut planté en 1776 et distribué avec beaucoup de goût. Ce qu'il offre de plus intéressant est le *Temple de l'Amour*, joli petit édifice d'ordre corinthien; le *Belvédère*, de forme octogone, percé de quatre grandes portes vitrées; le rocher artificiel, des cavités duquel sort un ruisseau qui se jette dans un petit lac; une caverne traverse le rocher dont on franchit les inégalités sur de petits ponts élégants. — D'autres ponts sont jetés sur un ruisseau qui va se rendre dans un autre lac, plus grand que le premier, et sur les bords duquel existe un *hameau* de style rustique et la *Tour de Marlborough*, qui domine le paysage. Chaque maison du hameau est accompagnée de son petit jardin. Une grande variété d'arbres exotiques et indigènes décore ce parc charmant, qui fit pendant long-temps l'amusement et les délices de Marie-Antoinette, alors jeune, belle, chérie du peuple et insouciante de l'avenir.

---

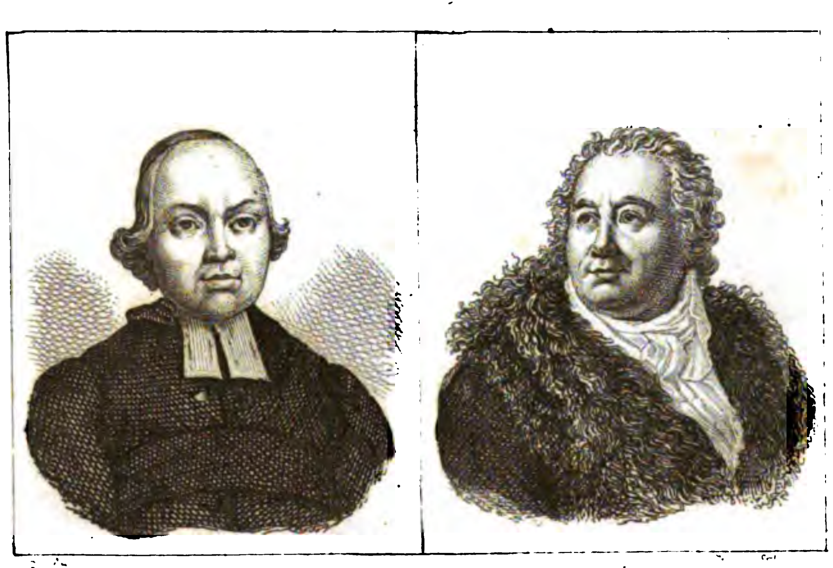
(1) La réputation des marbres du Languedoc et des Pyrénées s'était fort étendue dans les derniers siècles; les rois eux-mêmes en demandèrent pour décorer leurs palais. Henri II avait recherché les marbres des Pyrénées et avait nommé maître des requêtes un avocat de Toulouse, qui lui avait envoyé des marbres de Couserans. Il écrivait aux consuls de Saint-Gaudens.

« Les beaux marbres rouges, blancs et verts de votre pays sont choses qui équipollent bien ceux que l'on porte ici, à grand coût, de Gênes, et suis marri qu'on ait continué à en tirer comme par le passé, et du temps de mon seigneur et père. Faisant orner certaines parties de ce mien château de Saint-Germain-en-Laye, je voudrais avoir aucuns de vos marbres à cet effet; et si par aventure vous m'obligez en cela, vous me trouverez toujours bon prince à vous servir; même si les envoyez tost : ores il y ait loin de vos montagnes à ceste mienne maison. »

Henri IV demanda plusieurs fois, pour l'ornement des Tuileries, de Saint-Germain-en-Laye et de Fontainebleau, des marbres du Languedoc; et il écrivit aussi lui-même, à ce sujet, au connétable de Lesdiguières.



Bains d'Apollon.



L'Abbé de l'Epée

Ducis



Versailles.

VERSAILLES IL Y A SOIXANTE ANS.

Tant que la ville de Versailles fut la résidence du souverain et le centre de l'administration de l'État, elle fut l'objet des visites des Parisiens et des provinciaux. Aujourd'hui ce sont les habitants de Versailles qui viennent voir Paris. Versailles, maintenant déserte, était alors une ville d'activité et de plaisirs, toujours remplie par une foule empressée, habitée par de riches courtisans, fréquentée par les étrangers les plus illustres, bruyante, animée, joyeuse. Aujourd'hui le bruit a cessé et la foule a disparu. L'auteur du *Tableau de Paris* a peint avec originalité ce qu'était cette ville il y a plus d'un demi-siècle, à la fin du règne de Louis XV. Voici quelques traits de son esquisse curieuse, ils prouveront que, si Versailles a changé, tout a également beaucoup changé aux alentours, usages, mœurs, habitudes, opinions, etc. : « Les Parisiens, le jour de la Pentecôte, prennent la galiote jusqu'à Sèvres, et de là courent à pied à Versailles, pour y voir les princes, la procession des cordons-bleus, puis le parc, puis la ménagerie (1). On leur ouvre les grands appartements; on leur ferme les petits, qui sont les plus riches et les plus curieux. — Ils se pressent à midi dans la grande galerie pour contempler le roi qui va à la messe, et la reine, et Monsieur, et Madame, et monseigneur comte d'Artois, et madame comtesse d'Artois; puis ils se disent l'un à l'autre : « As-tu vu le roi? — Oui, il a ri. — C'est vrai, il a ri. — Il paraît « content? — C'est qu'il a de quoi. » — Un auteur anglais a fort bien observé que pendant la messe, tandis qu'on lève l'hostie, tous les yeux sont fixés sur le roi, et que personne ne s'agenouille du côté de l'autel. — Au grand couvert, le Parisien remarque que le roi a mangé de bon appétit, que la reine n'a bu qu'un verre d'eau. Graves remarques qui fourniront à l'entretien pendant quinze jours; et les servantes allongeront le cou pour mieux écouter ces nouvelles. — Quant aux tableaux, aux statues, aux antiques, il n'a pas d'yeux pour cela : mais il admire les glaces, la dorure, le dais du trône, et la quantité de plats qu'on pose sur la table royale; les carrosses surdorés, les cent-Suisses, les gardes-du-corps et les tambours le frappent aussi beaucoup. — Ce qui étonna le plus le sauvage amené à la cour de Charles IX, ce fut de voir les cent-Suisses, hauts de six pieds, avec leurs moustaches et leurs hallebardes, obéir à un petit homme qui avait le visage pelé et les jambes grêles. Le Parisien ne sait pas faire la réflexion du sauvage. — Rien ne peut amuser plus un philosophe, que de se promener seul dans la grande galerie, et de rôder ensuite par tout le château. Il n'a rien à demander aux ministres, rien aux gens en place; il ne les connaît que de vue; il va à leur audience; il assiste aux dîners des princes et des princesses; il se réjouit fort de ces entrées, de ces révérences, de ces domestiques, de ces officiers de table, du sérieux de toute cette plaisante étiquette. Il se rappelle quelques pages de Rabelais, et il rit tout bas; car l'espèce humaine est là, sous un jour divertissant. Il voit trotter les altesses, les grandeurs et les éminences pêle-mêle avec les pages et les valets de pied; et lui, tranquille observateur, il n'a rien à faire qu'à examiner. — Mais voyons ce que c'est que l'Œil-de-Bœuf : c'est une antichambre qui retient son nom d'une fenêtre ovale. Là vit un Suisse carré et colossal; gros oiseau dans une petite cage. Il boit, il mange, il dort dans cette antichambre, il n'en sort point : le reste du château lui est étranger. Un simple paravent sépare son lit et sa table des puissances de ce monde. Douze mots sonores remplissent sa mémoire, et composent son service : *Passez, messieurs; passez, messieurs. — Le Roi! — Retirez-vous. — On n'entre pas, monseigneur!* Et monseigneur file sans mot dire. — Tout le monde le salue, personne ne le contredit; sa voix chasse des nuées de comtes, de marquis et de ducs, qui fuient devant sa parole. Il renvoie les princes et les princesses; il ne leur parle que par monosyllabes : aucune dignité subalterne ne lui impose; il ouvre pour le maître la portière de glaces et la referme; le reste de la terre est égal à ses yeux. Quand sa voix retentit, les pelotons épars de courtisans s'amoncellent ou se dissipent; tous fixent leurs regards sur cette large main qui tourne le bouton : immobile ou en action, elle a un effet surprenant sur ceux qui la regardent. Ses étrennes montent à cinq cents louis d'or; car on n'oserait lui offrir un métal aussi vil que l'argent. — Le soir un groupe de courtisans traverse de nouveau l'Œil-de-bœuf, et s'arrête auprès d'une porte fermée, pour attendre qu'elle s'entr'ouvre. Ce sont des prétendants à l'honneur insigne de souper avec le maître : tel a poursuivi cette grâce pendant trente-cinq années, fidèle tous les jours de sa vie à cette porte ingrate, et il est mort sans l'avoir vue bâiller pour lui. Chacun se flatte d'une espérance qui ne s'éteint pas, quoique si souvent trompée. Au bout de deux heures, cette porte, adorée et pressée dans un tremblement respectueux, s'entr'ouvre : un huissier de la chambre paraît avec une liste à la main, et crie sept à huit noms; noms fortunés, qui entrent, ou plutôt se glissent dans l'étroit et envié passage. Puis l'huissier ferme subitement la porte au nez des autres, qui, faisant semblant de se consoler de cette disgrâce, s'en vont le chagrin et le désespoir dans le cœur..... — Je ne sais si c'est le hasard ou la politique qui a déterminé cette légère distance du monarque à sa capitale, et si le projet en fut réfléchi; mais on dirait par les effets, que ce fut l'ouvrage de la politique la plus raffinée. Cet éloignement de quatre lieues, qui rend le monarque comme invisible, qui le dérobe aux yeux et aux clameurs de la multitude, a eu la plus grande influence sur la constitution du gouvernement. — Quand le roi vient à Paris, ou c'est une grâce, un bienfait, ou bien il s'y montre avec l'appareil d'un maître qui vient faire exécuter ses volontés..... — Un bourgeois de Paris dit très sérieusement à un Anglais : « Qu'est-ce que votre « roi? Il est mal logé; cela fait pitié. Voyez le nôtre, il habite « Versailles. Est-ce là un château superbe! En avez-vous un pareil « à citer? Quelle grandeur, quel éclat, quelle magnificence! Cette « foule couverte d'or, tout cela est l'ouvrage de Louis XIV; il a « employé près de huit cents millions pour le château et les jardins; « c'était un grand roi! l'article seul du plomb pour les conduits « d'eau était de trente-deux millions; il a brûlé le définitif du « compte : c'est le plus magnifique palais qu'il y ait au monde. Nos « princes du sang ont une cour plus brillante que celle de votre roi « d'Angleterre. » Et il continue sur ce ton, et l'Anglais, stupéfait d'un tel raisonnement, admire le Parisien et ne sait que lui répondre. — La reine régnante a fait placer des réverbères depuis Versailles jusqu'à la barrière de la Conférence (à Paris); de sorte que vous pouvez partir de l'Œil-de-Bœuf et aller jusqu'à la grande allée de Vincennes, c'est-à-dire dans un espace de cinq lieues et demie, sur une route toujours éclairée. Aucune ville, ancienne ni moderne, n'a offert ce genre de magnificence utile..... — Sans doute le voyageur Sherlock quittait Paris par cette superbe route, quand il s'est écrié : « Jamais un homme n'est parti gai de Paris. Quelle « qu'en soit la raison, on est toujours triste en sortant de cette « ville. » On doit surtout être triste quand on sort de la capitale pour aller, dans les bureaux de Versailles, demander quelque grâce, implorer justice ou poursuivre quelques projets. Il faut parler à des commis qui écoutent sans répondre, et dont le parti est pris avant d'avoir entendu..... — Versailles, qui contient *cent mille âmes*, s'agrandit considérablement chaque jour, et se dessine avec majesté; c'était un pauvre village il y a cent vingt ans; ses rues sont très larges, bien aérées, et l'on y marche presque de tout temps à pied sec. — Quoique foyer des affaires majeures et politiques, Versailles, se trouvant dans le tourbillon de la capitale, obéira toujours en satellite à ses mouvements, et suivra infailliblement la destinée de sa planète. — L'esprit de cette ville secondaire n'est autre que celui du château; et l'on connaît l'esprit du château au bout d'un jour d'examen. Ce qui s'est fait la veille se fera exactement le lendemain; et qui a vu un jour, a vu toute l'année. — Il y a seize mille croix de Saint-Louis en France, dont six mille à Paris ou dans les environs. Ces officiers partent en *pot-de-chambre*, assiégent les bureaux de Versailles, peuplent les antichambres, remplissent la galerie, font circuler les nouvelles, parlent des guerres passées, déraisonnent sur la politique présente, parce qu'ils ne peuvent s'accoutumer aux changements que le cours des événements autorise et nécessite. — Les habitants de Versailles se persuadent aisément que leur ville surpasse en beauté

(1) « En revenant, dit Mercier, le petit peuple raconte l'histoire du Suisse de la ménagerie. Ce portier, à livrée royale, avait l'emploi de donner tous les jours six bouteilles de vin de Bourgogne à un dromadaire. Cet animal mourut; le Suisse présenta un placet par lequel il demandait au roi la survivance du dromadaire. »

Une autre anecdote, moins connue, se rattache à l'histoire de la ménagerie. — Louis XIV, qui avait la conscience de son pouvoir, évitait avec soin de persifler qui que ce fût. Il aurait considéré comme une lâcheté de se moquer d'un inférieur qui, retenu par le respect, n'aurait pas pu se défendre. Un jour, pourtant, il se laissa aller à un mouvement de causticité; et voici à quelle occasion. — Il visitait la ménagerie, suivi du gardien en chef, qui avait le titre de capitaine; arrivé dans le lieu où étaient des dindons nouvellement importés en France, il trouva que ces dindons étaient mal soignés; et se tournant vers le gardien, il lui dit, d'un ton moitié goguenard et moitié irrité : « Votre service « est négligé; si cela dure, je vous préviens, monsieur le capitaine, « qu'à ma première visite je vous casserai à la tête de votre « compagnie. »

L'ancienne ménagerie du roi, dont il est ici question, était une sorte de château royal, situé dans le parc de Versailles, à l'opposé du château de Trianon. Sept cours entouraient les bâtiments; on y voyait des animaux étrangers, dans des loges décorées avec goût, et des oiseaux de toutes espèces, renfermés dans de grandes volières; depuis la révolution, tous les animaux ont été réunis à la ménagerie du Jardin du Roi, à Paris, et le château a été démoli. Les bâtiments de la ferme, les terres et les bois, produisant un revenu considérable, ont été donnés par Bonaparte, peu de temps après sa nomination de premier consul de la République, à Sieyès, qui put aller y rêver tout à son aise, sur sa fiction du grand électeur, établi à Versailles pour pondérer et absorber les pouvoirs de l'État, et que Bonaparte appelait un cochon à l'engrais de six millions.

toutes celles de l'Europe, et qu'il est inutile de voyager pour ne voir que choses inférieures. Aussi ne comprennent-ils rien à la fantaisie d'un homme qui va visiter la Hollande, l'Angleterre, la Suisse, l'Italie, l'Allemagne et la Russie: ils l'accusent de bizarrerie. — Chacun se glorifie, à Versailles, de l'emploi qu'il exerce, et se croit, pour ainsi dire, membre de la couronne, pour peu qu'il approche de la botte du monarque; celui qui met un plat sur une table s'appelle un *gentilhomme*, et un porte-manteau prend le titre d'*écuyer*. Nul n'ose empiéter sur les fonctions de son voisin; trente ou quarante charges sont exercées dans un dîner, tout, jusqu'au transport du billot de la cuisine, regarde un officier ad hoc..... — Versailles enfin est le pays où l'on se tient debout toute sa vie; on va partout sans s'asseoir nulle part. Un courtisan, qui a quatre-vingts ans, nouveau Siméon Stilite, en a bien passé quarante-cinq sur ses pieds, dans l'antichambre du roi, des princes et des ministres. — L'étiquette fatigue les hommes de cour; mais elle ne fatigue pas moins les princes qui en sont l'objet. Elle donne des lois à ceux qui en donnent à la terre : tout est compensé. »

POPULATION.

La population générale du département, qui est de 448,180 habitants, se subdivise ainsi qu'il suit :

Garçons	103,880
Filles	105,543
Hommes mariés	100,453
Femmes mariées	100,543
Veufs	9,026
Veuves	25,320
Militaires aux armées	3,415
Total	448,180

Nous avons fait connaître quel avait été le mouvement en 1830 (voyez page 159), voici le mouvement en 1831 :

	Masculins.		Féminins.		
Mariages.					3,755
Naissances.					
Enfants légitimes	5,804	—	5,430	Total.	12,025
— naturels	361	—	430		
Décès.	5,667	—	5,393	Total.	11,060

CHOLÉRA.

Le département de Seine-et-Oise est un de ceux qui ont été atteints par les ravages du choléra. — Il renferme, comme nous l'avons dit,

687 communes présentant une population de 448,180 habitants.

Sur ce nombre furent atteintes

301 communes, renfermant 298,531 habitants.

L'épidémie éclata le 1er avril 1832, et dura avec des phases diverses de violence ou de repos jusqu'au 30 octobre suivant.

Pendant ce temps on compta,

20,267 malades { 7,842 hommes. 9,956 femmes. 2,469 enfants.

Sur lesquels succombèrent

5,976 individus { 2,814 hommes. 3,162 femmes.

Divisés suivant leurs professions ainsi qu'il suit :

345 rentiers et bourgeois.
2,139 cultivateurs.
3,492 artisans et ouvriers.

Parmi les morts on compta 859 enfants au-dessous de 15 ans. — Le fléau laissa 680 orphelins.

Les secours pécuniaires reçus par le département à cette époque fatale, s'élevèrent à

159,384 f. 45 c. {
40,700 f. » c. versés par Louis-Philippe.
56,226 45 — le trésor.
1,930 » — les fonds départementaux.
10,595 » — les communes.
49,933 » — les particuliers.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

Tous les genres d'industrie sont en activité et en progression dans le département. Jusqu'en 1789, on n'aurait pu y mentionner que la poudrerie d'Essonne, depuis transportée au Bouchet, la manufacture de toiles peintes de Jouy, celle de porcelaines et de verreries de Sèvres, la fabrique d'armes de Versailles. Aujourd'hui une foule d'autres branches sont cultivées dans diverses localités, et plusieurs ont pris une extension considérable par l'adoption des méthodes nouvelles. On y voit des filatures hydrauliques de coton et de laine, des papeteries; des fabriques de produits chimiques, de briques, de savon vert, de minium, d'huile de pavot et de colza, de sucre indigène, de cardes, d'acier damassé, de masques, de poupées, d'yeux artificiels d'hommes et d'animaux; de bonneterie, d'étoffes en crin, de laines filées et peignées à la mécanique; des raffineries; des manufactures de tuyaux sans couture en fil de chanvre et de lin, etc. — La mouture forme un article considérable de commerce dans les arrondissements de Corbeil, d'Étampes et de Pontoise. Le gouvernement possède 15 moulins sur la seule rivière d'Essonne. — A Courcelles se trouve le moulin hydraulique à farine où M. Truffaut a le premier en France adopté la construction des moulins anglais.—Jouy possède une blanchisserie bertholienne hydraulique de tissus divers. — A Croissy, la ferme de Naz possède un établissement pour le lavage et le triage des laines mérinos de ses beaux troupeaux. — L'exploitation de la tourbe pourrait être une source de richesses pour la vallée d'Essonne; la carbonisation de cette substance a offert un nouveau combustible aux ateliers de la capitale.

Voici le détail de tous les établissements industriels que le département renfermait au 1er octobre 1832 :

Moulins. { à eau 702, à vent 116 }	818		Papeteries	9
Fil. de coton { à bras 6, à eau 14 }	20		Fabriques de bonnets et de bas de coton	270
			Tisserands en grand	81
Tanneries	50		Brasseries	13
Tuileries	169		Raffineries de sucre	3
Fours à chaux et à plâtre	216		Fonderies de fer et autres métaux	4
Salpétrières	10			
Fonderies de suif	36		Autres établissements	177

Ces divers établissements employaient un nombre total de 10,081 ouvriers.

A la dernière exposition des produits de l'industrie le jury a décerné : une MÉDAILLE D'OR à l'*Association rurale de Naz* pour un *lavoir* en façon qu'elle a établi à Croissy près Chatou; des MÉDAILLES D'ARGENT à MM. *Bourgeois* à Rambouillet, et *Polonceau* à Versailles, au premier pour *élève de troupeaux*, au second pour *croisement de chèvres de Cachemire*, et à M. *Metcalfe*, à Meulan, pour *plaques de machines à carder*; des MÉDAILLES DE BRONZE à MM. *Bardel*, à Versailles, pour *tulles en bandes confectionnés*, à MM. *Basgle*, de la même ville, pour *piqués imprimés*, à Me *Simonneau*, à Étampes, et à M. *Charles Salleron*, à Longjumeau, pour *tannage*. Enfin, M. *Bémont*, à Croissy, a obtenu une mention honorable pour la *confection de divers outils et ustensiles* employés par les tonneliers.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 116. Elles se tiennent dans 46 communes, dont 24 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 211 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 50, occupent 55 journées. — 545 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les toiles, mousselines, modes, bijouterie, quincaillerie, mercerie, etc.; à Mantes, foire aux arbres et plantes de toute espèce; à Rambouillet, foire aux laines fines et autres.

VOITURES PUBLIQUES.

Les communications entre Paris et Versailles qui, du temps de Mercier, n'avaient lieu qu'au moyen d'ignobles *pots-de-chambre*, sont devenues aussi faciles que fréquentes. — Il part de Versailles et de Paris tous les quarts d'heure des voitures élégantes, destinées au transport des voyageurs.—A Versailles, les départs ont lieu de la place d'Armes et de la place Dauphine.—A Paris, de la rue de Rivoli, n. 2 ou n. 4. — On trouve en outre à Paris, sur la place de la Concorde, des cabriolets à volonté, à 4 ou 6 places.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département des Deux-Sèvres.

(Ci-devant Poitou, etc.)

HISTOIRE.

L'histoire générale du Poitou se trouve à l'article consacré au département de la Vienne : nous ne parlerons ici que de quelques faits contemporains, qui appartiennent spécialement au département des Deux-Sèvres.

Les habitants du territoire qui forme le département prirent, dans le XVIe siècle, une grande part aux guerres civiles que suscita la conquête de l'indépendance intellectuelle en matières religieuses. — Il n'y eut pas une ville, pas une bourgade, qui ne se mêlât activement aux révoltes des protestants, aux agitations de la ligue. — Ce fut à Châtillon, en 1568, que les chefs du parti réformé se rassemblèrent pour la première fois, après s'être assurés des places voisines, telles que Thouars, Parthenay, Oiron, etc. — Dandelot, frère de l'amiral Coligny, fit capituler Niort, et passa au fil de l'épée la garnison de la tour de Magné. — S.-Maixent se rendit à lui dans le même temps. — Les armées des ducs de Montpensier et d'Anjou se rencontrèrent près de Pamproux, où la campagne se termina par une escarmouche. — Les chefs protestants et la reine de Navarre passèrent l'hiver à Niort, où ils s'occupèrent à réunir des forces, à pourvoir aux finances de leur parti par la vente des biens ecclésiastiques, et à se ménager les secours de l'Angleterre. — Après la journée de Moncontour, si fatale aux protestants, les villes de Châtillon, de Thouars et d'Oiron, furent évacuées; l'amiral Coligny recueillit les débris de l'armée à Niort; et, après y avoir laissé garnison, se retira à La Rochelle. — Niort capitula à l'arrivée du duc d'Anjou, et tout le Poitou se soumit. — Une tranquillité du moins apparente régna jusqu'à 1588, que les protestants, menacés dans La Rochelle, se mirent en campagne. D'Aubigné, par ordre du roi de Navarre, s'empara de Niort, en une nuit; Saint-Maixent éprouva le même sort. Thouars et les places environnantes se rendirent aux protestants un an après, et peu de temps avant l'entrevue des deux rois à Plessis-les-Tours. Cette entrevue ramena la paix, que l'avénement de Henri IV au trône consolida complétement. — Elle ne fut plus troublée de nouveau que sous Louis XIII, en 1621, à l'époque où les seigneurs protestants, rassemblés à La Rochelle, conçurent le projet d'établir une république en France. — La Bretagne et le Poitou devaient être un des huit *cercles* de cette République. — Mais le roi, s'étant rendu lui-même dans le Poitou, fut reçu avec soumission par les villes de Saint-Maixent et de Niort; et la reddition de La Rochelle, en 1628, mit le sceau à la paix définitive. — Le pays fut tranquille jusqu'à une nouvelle prise d'armes faite sous une bannière différente, mais toujours avec le même but, l'indépendance intellectuelle et la liberté pratique en matières religieuses. — 87 communes du départ., sur 358 qui le composent, y ont pris une part active; quelques-uns des principaux chefs des insurgés sont nés dans les arrondissem. de Bressuire et de Parthenay, et notamment le brave La Rochejacquelein. — Thouars, Parthenay, Bressuire, Châtillon, ainsi qu'un grand nombre de villes de la Gatine et du Bocage, ont été le théâtre de combats acharnés; prises, reprises, incendiées, démantelées ou détruites, elles ont supporté tous les désastres qu'entraînent les guerres civiles. Thouars fut la première ville importante dont les Vendéens s'emparèrent lorsque que l'insurrection éclata. — Châtillon a été long-temps le siége du conseil supérieur de l'armée catholique qui formait le gouvernement central du pays insurgé. — Dans le même temps, et pendant que la partie septentrionale du département était livrée à la dévastation, la partie méridionale jouissait d'une complète tranquillité. Jamais l'effort des combattants ne se porta de son côté. — Niort gagna plutôt qu'elle ne perdit au voisinage de la guerre. — La présence du quartier général de l'armée républicaine y répandit des capitaux et donna de l'activité au commerce. C'est peut-être de cette époque que date l'essor que cette ville a pris vers les embellissements intérieurs. — En 1815, le pays ne fut pas gravement troublé; l'insurrection, qui fut de si courte durée, se tint rapprochée du littoral de la mer. — Mais ce fut dans le département qu'éclata, en 1822, la fameuse conspiration du général Berton. Ce général s'empara de Thouars avec treize hommes déterminés, y rallia ses partisans et se dirigea de là sur Saumur où, comme chacun sait, échouèrent tous ses projets.

ANTIQUITÉS.

Le département renferme quelques monuments gaulois. Ce sont, pour la plupart, des *dolmens*, dont le plus remarquable est celui nommé la *pierre-pèse*, qui se trouve près de la route de Melle à Civray, dans le canton de Sauzé. La pierre supérieure de ce dolmen a 22 pieds 1/2 de longueur, 10 à 12 pieds de largeur, et 4 pieds d'épaisseur. Cette masse énorme est soutenue à 3 pieds 1/2 de terre, par trois pierres également considérables. M. Dupin, ancien préfet des Deux-Sèvres, y fit faire des fouilles qui mirent à découvert une assez grande quantité d'ossements humains, deux haches en pierre, quelques pointes de flèches en silex et d'autres flèches armées d'arêtes de poissons.

Les antiquités romaines sont peu nombreuses. — On remarque les débris de deux voies militaires et des cercueils en pierre où l'on a trouvé quelques vases lacrymatoires; c'est principalement à Briou (*Brigiosum*), où passe une des voies romaines, que ces tombeaux existent. — On y découvre aussi quelques médailles.

Les monuments du moyen-âge ont presque tous été détruits pendant la grande guerre vendéenne. Ceux qui subsistent encore sont le château et les deux églises de Niort; la tour de Bressuire; l'église Saint-Maurice d'Oiron; les murailles, le château, la porte Saint-Jacques, l'église Saint-Jean et les prisons de Parthenay; les statues mutilées qu'on voit à Melle et qui, suivant la tradition, représentent *Constantin* et *Charlemagne*, etc.

MŒURS, CARACTÈRE, ETC.

Une probité antique, de la loyauté, des mœurs douces, une humeur enjouée, un caractère franc et hospitalier, plus de bonhomie que de politesse, un goût très vif pour la danse et pour les plaisirs de la table; tels sont, d'après M. Dupin, ancien préfet des Deux-Sèvres, les principaux traits du caractère des habitants de ce pays: les différences de climat et d'industrie déterminent les nuances. — On reconnaît ainsi les habitants du *Bocage*, de la *Plaine* ou du *Marais*. — L'homme du Bocage a la taille médiocre, mais assez bien prise, la tête grosse et ronde, le teint pâle, les cheveux noirs, les yeux petits, mais expressifs. — Son tempérament est bilieux et mélancolique; son esprit est lent, mais non sans profondeur; son cœur est généreux, mais irascible; sa conception peu facile, mais sûre. — Il a conservé toute la simplicité des mœurs anciennes, quoique les guerres dont le pays a été le théâtre en aient un peu altéré la pureté. — Il est bon, hospitalier, doué d'un véritable esprit d'équité et de justice, et inviolablement fidèle à ses engagements. Taciturne à l'excès, il est principalement méfiant pour tout ce qui vient des autorités; attaché au sol qui l'a vu naître, il se montre également dévoué à la religion de ses pères, et, catholique ou protestant, capable des actions les plus héroïques pour la défense de sa foi. Mais son dévouement s'arrête quand il faut ouvrir la bourse. Il veut bien donner sa vie, mais non pas son argent. — Son humeur mélancolique et les idées qui le dominent, tiennent essentiellement à la nature du pays qu'il habite. — Il vit isolé dans sa chaumière, éloigné de toute autre habitation. S'il sort pour cultiver son champ, il y est encore seul; de larges fossés, des haies impénétrables l'entourent et lui interdisent la vue de son semblable. Il n'a d'autre société que celle de ses bœufs, auxquels il parle fréquemment, et pour lesquels il fait même des chansons. S'il veut vendre quelques bestiaux, la foire est rarement à plus d'une demi-lieue de distance, et souvent les marchands viennent eux-mêmes le trouver dans sa solitude.

Les habitants de la Plaine, plus civilisés que ceux du Bocage, ont un caractère plus confiant; ils aiment le repos, la danse, le vin, sans toutefois en faire excès; leur taille est plus élevée, leur physionomie plus ouverte, leur carnation plus vive. Ils sont aussi braves, mais moins industrieux et plus processifs; ce qui provient sans doute de ce que leurs propriétés n'ont pas des limites aussi immuables. Quoique leur esprit se soit plus facilement détaché des vieilles superstitions, ils conservent encore de nombreux préjugés. — « Il existe dans la Plaine, dit M. Dupin, une différence assez notable entre les catholiques et les protestants. Ceux-ci, en général plus laborieux et plus instruits, se distinguent par plus d'union et par une morale plus austère. »

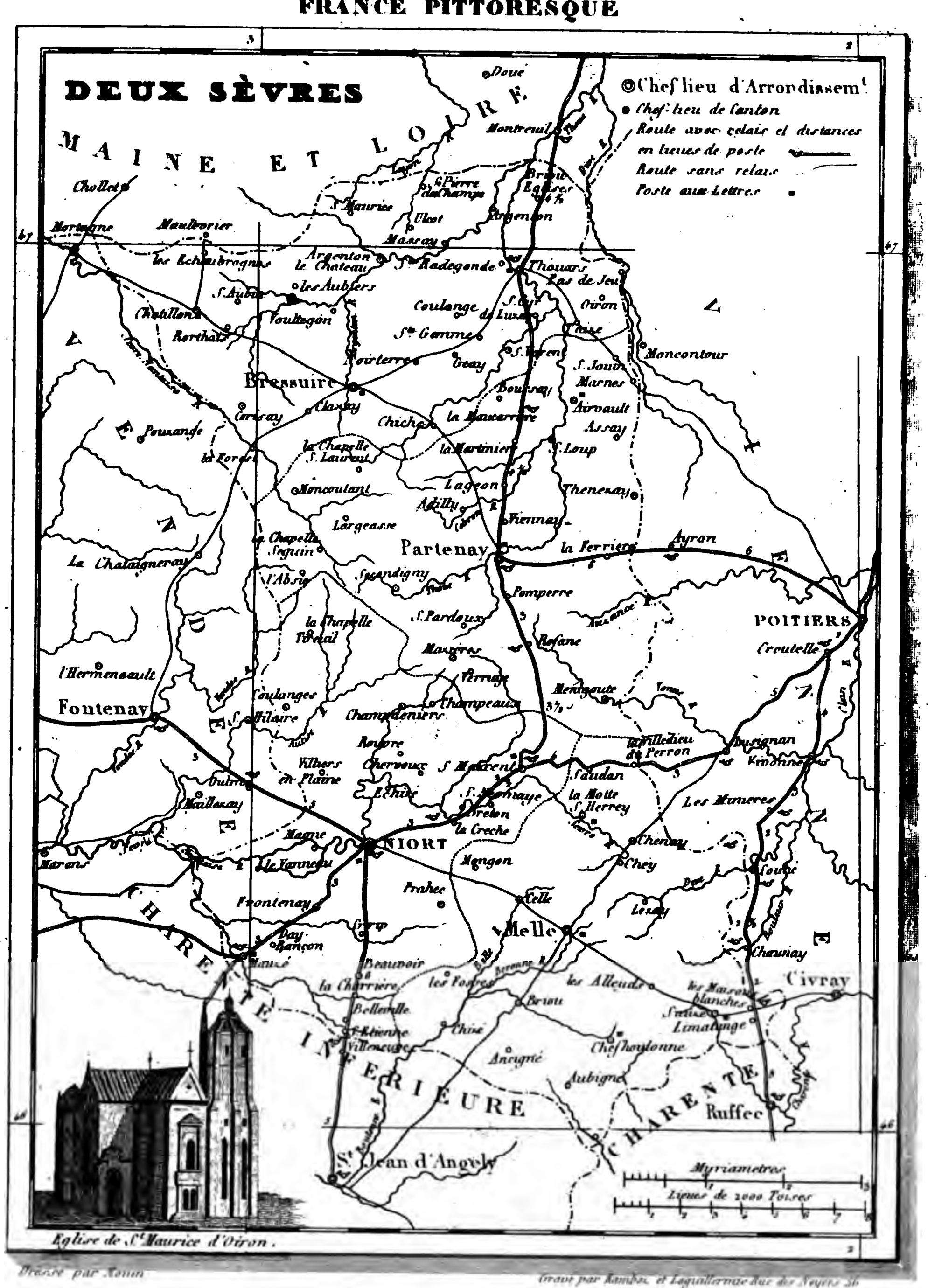
L'habitant du Marais est encore d'une taille plus élevée que celui de la Plaine; il a de l'embonpoint, ses membres sont plus massifs, mais il manque de santé et d'agilité; il est d'ailleurs apathique et grossier. Une cabane de roseaux, un petit pré, quelques vaches, un bateau qui sert à la pêche, et souvent à voler du fourrage le long de la rivière, un fusil pour chasser, composent toute sa fortune et tous ses moyens d'industrie.

La variété des mœurs et des habitudes de ces paysans de divers cantons est facile à remarquer dans les grandes réunions que les foires annuelles occasionent en certaines localités. Qu'il y survienne quelque chose qui fixe l'attention, on verra les uns courir en avant pour voir ce dont il s'agit; les autres rester immobiles jusqu'à ce que l'objet s'approche d'eux; d'autres enfin se retirer pour regarder par-dessus l'épaule de leur voisin: voilà l'homme de la Plaine, l'homme du Marais, l'homme de la Gatine ou du Bocage. Le premier se présente franchement parce qu'il ne peut avoir l'habitude de se cacher dans un pays ouvert de toutes parts; le troisième se retire derrière la foule, parce que vivant dans un pays ombragé, il ne fait jamais sa reconnaissance que derrière un arbre ou par-dessus une haie. — Le climat sans doute y est pour quelque chose; l'homme qui supporte pendant tout le jour et sans abri l'ardeur du soleil, doit avoir plus de vivacité dans l'esprit, et plus d'activité dans les humeurs, que celui qui vit enveloppé dans une atmosphère froide et brumeuse. — L'habitant du Marais ne bouge pas, ne quitte point sa place; il attend apathiquement que l'objet qui a fixé son attention arrive à portée d'être reconnu. « Cette disposition d'esprit, dit M. Dupin, tient sans doute à la constitution très relâchée, et aux maladies qui l'affectent, lesquelles sont elles-mêmes un effet du climat; mais lorsqu'on voit le même homme être, malgré son apathie, un voleur déterminé, il faut moins en accuser le climat que les habitudes locales: en effet l'habitant du Marais peut seul, avec son bateau, exécuter un vol considérable sans laisser aucune trace de son passage; tandis que celui de la Plaine n'en peut faire autant à l'aide de son cheval et de sa charrette, parce qu'on suivrait les traces du voleur. »

NOURRITURE. — Le pain est la principale nourriture de l'habitant des Deux-Sèvres. Ce pain est de froment, de seigle ou d'orge. On ne connaît le maïs que dans la partie sud-est de l'arrondissement de Melle. Les paysans mangent des œufs, du beurre, du fromage, du lait, des légumes; les plus aisés y joignent du cochon et un peu de volaille. Ils font surtout grand usage de fars, espèce de hachis d'herbe et de mie de pain, mêlé d'œufs et d'épices. — Leur boisson habituelle est la piquette, qu'ils se procurent en faisant fermenter le marc de raisin dans de l'eau. — Ils ne connaissent pas l'usage du cidre et boivent peu de bière. — Les paysans des pays où il n'y a pas de vignobles obtiennent une espèce de liqueur aigrelette en faisant fermenter dans l'eau des prunes séchées au four.

COSTUMES.

Le costume des paysans des Deux-Sèvres est à peu de chose près le même dans tous les cantons; ils portent des habits très larges, très courts, chargés de plis et de boutons, faits d'une étoffe grossière fort épaisse, de couleur terreuse ou gris-bleu. Sous l'habit est une veste longue et un gilet; la culotte est ample et retombe sur les guêtres. Tout l'habillement est de la même étoffe. Le chapeau est à bord rabattu, plat, et ne varie que par sa largeur. Dans la Plaine, on reconnaît le fermier aisé au tissu plus fin de ses habits; tandis que dans la Gatine, le riche et le pauvre sont vêtus d'étoffes également grossières. Le costume est le même pour l'été et pour l'hiver; dans cette dernière saison, les habits de travail ne diffèrent de ceux de fêtes que par leur moindre valeur; mais dans l'été, une chemise, un simple caleçon de toile forment tout le vêtement des travailleurs. Un tablier de peau ceint le corps du



Eglise de St. Maurice d'Oiron.

Dressé par Monin

Gravé par Rambos et Laguillermie Rue des Noyers 56



Costumes des Deux Sèvres



Fontanes.



M.me de Maintenon.

bouvier qui dirige la charrue; le moissonneur y joint des manches pareilles.

Les femmes portent une espèce de corps ou corset très épais; des jupons amples, courts et chargés de plis, et par-dessus un autre jupon ouvert qui forme tablier; une mante ou couverture noire est jetée sur les épaules comme un châle; tous ces habillements sont communément d'étoffe gris-bleu. Leur chemisette blanche se rattache autour du cou. Elles se couvrent la gorge avec quelque beau mouchoir de Chollet. Leur coiffure ressemble à celle des sœurs grises, dont le berceau est à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée). Elles ont quelquefois une espèce de coiffe qui, serrée sous le menton, tient les joues dans un état continuel d'engorgement; des sabots ou des mules forment leur chaussure. Les plus riches portent de grandes chaînes d'argent attachées à la ceinture par de gros crochets de même métal, et auxquelles pendent le couteau, les ciseaux, l'épinglière, et les clefs des coffres de la maison. Le costume des paysannes varie peu; on remarque seulement un peu plus d'élégance dans les communes situées sur les confins de la Charente-Inférieure, et dans celles du côté de Châtillon.

LANGAGE.

D'après les savants du pays, d'après Dreux du Radier et le préfet Dupin, qui a publié d'utiles travaux historiques, archéologiques et topographiques sur le département, le patois poitevin est une branche de cette ancienne langue *aquitanique* ou *limousine*, qui a donné naissance aux langues *espagnole* et *catalane*, et où l'Italien et le Provençal ont puisé une foule de tours heureux et d'expressions originales. — Cette supposition ne paraîtra pas absolument dénuée de fondement, si l'on veut se rappeler que Poitiers fut long-temps la résidence des ducs d'Aquitaine, et que cette ville a donné naissance à quelques-uns des premiers troubadours. — On trouve dans le patois poitevin des mots qui sont encore espagnols et italiens. — On y remarque aussi quelques mots anglais; ce qui n'a rien d'étonnant, à cause du long séjour et de la domination du peuple britannique dans nos anciennes provinces de l'ouest. C'est dans les environs de Saint-Maixent qu'on parle le plus correctement le langage poitevin; aussi tous les ouvrages écrits dans cet idiome ont-ils été composés par des habitants de cette ville. — Aujourd'hui le patois est exclusivement réservé à l'usage des habitants des campagnes. — On parle français dans toutes les villes, et même dans un grand nombre de communes rurales. — Un auteur un peu satirique, qui a voyagé pédestrement dans la Charente-Inférieure et dans les Deux-Sèvres, a fait remarquer les noms bizarres qui se trouvent sur la limite commune des deux départements. — « Tâchez de vous faire, dit-il, aux noms de ce pays-ci; il ne tiendrait qu'à moi de vous faire passer par *Tout-y-Faut* et *Sèche-Bec*, ce qui vous arrangerait peu. *La Fricaudière* et *Tarte-y-Fume* pourraient vous accomoder davantage; mais *Poids-Ventré* et *Engoule-Vent* vous effraieraient probablement. Que serait-ce si je vous menais dîner à l'*Ane-Cuit*, et coucher à *Baille-Malaise*? Vous fuiriez épouvanté. Mais, d'un côté, vous auriez le *Guet-à-Pens-de-la-Brelandière*, *Cure-Gousset* et *Gâte-Bourse*; de l'autre, le *Fangeux*, chemin de la *Crotte*, et *Puy-Merdier*; et pour tout réconfort, enfin, les gens de *Buffe-Agence* et de la *Vieille-Anesse* vous riraient au nez. » Tous ces noms se trouvent, en effet, sur la carte de Cassini.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

Avant de citer les noms des hommes distingués nés dans le département, nous rappellerons ceux de deux femmes illustres, ANNE DE PARTHENAY, qui fut célèbre dans le XVIe siècle par son érudition et son esprit, et la petite fille de d'Aubigné, *madame* DE MAINTENON, qui, née dans la prison de Niort, mourut à Saint-Cyr, veuve de Louis XIV, et après avoir pendant quelques années dominé la France. — Les hommes des Deux-Sèvres qui se sont fait un nom dans les lettres et dans les sciences, sont: l'orientaliste BERTRAM, auteur de la *République des Hébreux*; le savant *Isaac* BEAUSOBRE; le ministre RIVET, un des plus fameux théologiens protestants; le directeur des jardins de Louis XIV, LA QUINTINIE, horticulteur habile et savant agronome; le poëte FONTANES, qui fut grand-maître de l'Université et président du Corps législatif; l'historien des *Guerres de la Vendée* et de *la ville de Thouars*, BERTHE DE BOURNISEAUX; le littérateur AUGUIS, membre de la Société des Antiquaires, et aujourd'hui député; le médecin militaire REGNAULT, etc. — Une famille illustre dans les annales militaires de la France, celle des LA TRÉMOUILLE, était de Thouars. — Le département a fourni aux armées de la République plusieurs braves généraux: MONNET, QUETINEAU, AYMÉ, etc.; et aux armées vendéennes plusieurs chefs distingués: LAROCHEJACQUELEIN, LAVILLE-BAUGÉ, LEMAIGNAN, etc. — REDON-DE-BELLEVILLE, qui sous l'uniforme de grenadier de la garde nationale parisienne, porta seul au roi de Naples la sommation de l'amiral Latouche-Tréville, et qui depuis remplit de hautes fonctions administratives et fut intendant de l'Illyrie; DUBOIS-DE-SANZAY, archevêque de Bordeaux; AGIER, conseiller d'État et ancien député; LINIERS-BRÉMONT, contre-amiral au service d'Espagne et vice-roi de la Plata, sont nés aussi dans le territoire des Deux-Sèvres.

TOPOGRAPHIE.

Le département des Deux-Sèvres est un département *méditerrané*, région de l'ouest. — Il est formé de parties du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge et des Marches. — Il est borné, au nord, par le département de Maine-et-Loire; à l'est, par celui de la Vienne; au sud, par ceux de la Charente et de la Charente-Inférieure, et à l'ouest, par celui de la Vendée. — Il tire son nom de deux rivières qui y ont leur source, et qui toutes deux se nomment Sèvre. — Sa superficie est de 585,273 arpents métriques.

SOL. — MONTAGNES. — Le sol est en général composé de terres grasses et riches. Il n'a pas néanmoins partout la même fertilité. — Une chaîne de collines, ou plutôt un vaste plateau d'une moyenne élévation (ses points culminants ont 130 mètres), se dirige du sud-est au nord-ouest, et sépare le département en deux bassins presque égaux, qu'on nomme la *Gatine* et la *Plaine*. — La Gatine, située au nord, est un pays montueux, hérissé de rochers, coupé par de nombreuses vallées et couvert de bocages. Le sol y est tantôt calcaire, tantôt granitique, tantôt schisteux. — La Plaine est la partie du sud: elle se compose, comme son nom l'indique, de vastes plaines dont le terrain est généralement d'une nature calcaire, et où l'on trouve une grande quantité de fossiles et de coquillages marins.

FORÊTS. — Outre une partie du département qu'on nomme *Bocage*, et qui est couverte d'arbres servant de clôtures et de haies aux cultures, on trouve des forêts qui occupent à peu près la 15e partie de la superficie du département: ces forêts se composent d'arbres feuillus et d'arbres verts. Les essences du chêne, du hêtre et du châtaignier y dominent: les principales sont celles de Chizé et d'Aulnay.

ÉTANGS. — MARAIS. — Il n'y a point, dans les Deux-Sèvres, de masses d'eau stagnantes assez considérables pour mériter le nom de *lacs*; mais on trouve dans la partie septentrionale une assez grande quantité d'*étangs*. La partie méridionale du département présente des marais sur les bords de la Sèvre-Niortaise et sur ceux du Mignon. — La superficie totale de ces marais est évaluée à 10,034 hectares. — Le nombre des étangs est de 196, et leur étendue générale d'environ 247 hectares.

RIVIÈRES. — NAVIGATION INTÉRIEURE. — Les principales rivières du département sont: la Sèvre-Niortaise, la

Sèvre-Nantaise, le Thouet, l'Argenton, la Dive-du-Nord, la Dive-du-Midi, le Mignon, l'Autise et la Boutonne. — La Sèvre-Niortaise est le plus considérable de tous ces cours d'eau : après avoir traversé Niort elle se dirige vers la mer, servant en partie de limite aux départements de la Charente-Inférieure et de la Vendée, et va se jeter dans le Perthuis-Breton. — Elle commence à être navigable à Niort. La longueur de son cours propre à la navigation est d'environ 150,000 mètres, dont 56,000 dans le département des Deux-Sèvres; sa profondeur moyenne est d'un mètre, et sa largeur d'environ 40 à 50 mètres. — La Sèvre-Nantaise tire son nom de ce qu'elle se jette dans la Loire en face de la ville de Nantes. — Le département possède un *canal* en construction, *de Niort à la Rochelle*, qui est commencé depuis 1806.

Routes. — Le département compte 9 routes, tant royales que départementales. — C'est un de ceux qui, d'après la loi du 27 juin 1833, doit être traversé par des *routes stratégiques* exécutées par les troupes de l'armée de terre. Ces routes auront une largeur de 8 mètres entre les fossés; on ne peut douter qu'elles ne contribuent beaucoup à accroître la prospérité industrielle et agricole du pays.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Le climat est généralement doux et tempéré; l'air est sain, excepté dans les contrées marécageuses. La température de la Gatine est plus froide que celle de la Plaine. Dans la Plaine, le thermomètre de Réaumur ne descend, année commune, qu'à 3 ou 4 degrés au-dessous de zéro, tandis que dans le Bocage et dans la Gatine il baisse quelquefois jusqu'à 12 et 14.

Vents. — Les vents d'ouest et de sud-ouest soufflent le plus fréquemment dans la partie méridionale du département. Dans la partie septentrionale ce sont les vents du nord et de l'est qui s'y font le plus souvent sentir.

Maladies. — Les maladies varient comme la température, et suivant les différents cantons. Les habitants des contrées marécageuses sont sujets aux fièvres, aux dyssenteries, à l'hydropisie et au scorbut. — Dans le Bocage, les affections cutanées et la phthisie sont les plus communes. — Les habitants de la Plaine n'ont à craindre que quelques affections rhumatismales et des fièvres peu dangereuses. — M. Dupin a remarqué qu'à Niort la dentition est très tardive, et que les habitants de cette ville sont totalement dépourvus de *gras* de jambes. — Il signale aussi un canton, celui de Moncoutant, où il naît un nombre remarquable de sourds-muets. — Les ophtalmies sont communes dans le pays.

HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Les races d'animaux domestiques sont les mêmes dans ce département que dans les autres de l'ouest. — Les chevaux, les mules et les mulets poitevins, méritent l'estime qu'on en fait. — La race de l'âne y est particulièrement remarquable; les baudets du Poitou ont une grande valeur. — Le pays renferme beaucoup de gibier: on y trouve des sangliers, des cerfs, des loutres, des blaireaux, des martres. — Parmi les animaux nuisibles on distingue le loup, le renard, la genette, la belette, la fouine, etc. — Les oiseaux y sont multipliés, surtout les oiseaux aquatiques: l'outarde s'y montre par troupes, ainsi que la canepetière. — Les reptiles sont nombreux; on y rencontre deux espèces de couleuvres et deux espèces de vipères; l'aspic, la lisse et l'orvet commun. La chasse des vipères était autrefois une industrie productive. — Les étangs et les rivières sont poissonneux; on y trouve de l'anguille, de la perche, de la truite, de la carpe, du brochet, etc.— Le spirituel auteur de la *Promenade de Bagnères de Luchon à Paris*, fait cette description d'un baudet des Deux-Sèvres, à longs poils : — « Figurez-vous un énorme manchon soutenu à quatre pieds de hauteur, mais dont les poils noirs, partagés en grosses mèches se recouvrant les unes sur les autres, descendaient jusqu'à terre. De ce gros manchon en sortait un plus petit, hérissé de deux pointes perçant à droite et à gauche, mais le tout tellement recouvert de longs poils, comme le reste de la masse, que l'œil n'y découvrait aucun dessin. Tout cela était un baudet orné par la nature de la pelisse la plus précieuse qu'il pût porter; car cette couleur et cette longueur de poils le faisait valoir 4,000 francs. Il y avait dans la même étable, des baudets gris, à poils ras, plus hauts que lui, pleins de grâce et de fierté, qui ne valaient pas 500 francs. Ce sont ces baudets à toge noire et flottante qui donnent ces beaux mulets noirs auxquels les Espagnols mettent tant de prix. »

Règne végétal. — Les richesses végétales du département sont nombreuses et variées. — Les forêts et le Bocage présentent 50 à 60 espèces, bien caractérisées, d'arbres et d'arbustes; celles des arbres fruitiers et des arbrisseaux d'ornements s'élèvent à plus de 70.— Le jardin botanique de Niort, formé en l'an VII, est parvenu à acclimater un grand nombre d'arbres et d'arbrisseaux exotiques, parmi lesquels on remarque le micocoulier, l'azerolier du Canada, l'érable de Tartarie, le genevrier, le noyer et le frêne de Virginie, le catalpa, le tulipier, etc.

Règne minéral. — Les productions de ce règne ne sont pas très nombreuses. — On y exploite des mines de fer, des carrières de marbre, de granit, de pierre calcaire, de pierre meulière, de grès à paver, etc. — On connaît, dans l'arrondissement de Thouars, un gîte d'antimoine; on trouve près de Celles, de beaux cristaux de quartz, colorés en rouge, en vert et en violet; et, près de Châtillon, des cailloux transparents qui ressemblent à la topaze de Bohême. — Les environs de Niort présentent fréquemment des calcédoines. Les terres d'un grand nombre de localités sont abondamment imprégnées de salpêtre. — On rencontre dans différents lieux du bois fossile. — Les coquillages pétrifiés sont très multipliés dans tous les terrains calcaires. Les ammonites et les bélemnites y sont les plus communes.

Eaux minérales. — Le département renferme quelques sources minérales. La plus réputée est celle de Bilazais (arrondissement de Thouars), dont les eaux sont employées pour le traitement des maladies cutanées.—On trouve à Saint-Léger-de-Montbrun une source de la même nature. — Celles de Fontadan et du Tonneret sont ferrugineuses. — La source de la Motte-Saint-Heraye, qu'on nomme dans le pays *fontaine du Grelet*, est située sur un tertre en pain de sucre; ses eaux passent pour être purgatives.

Curiosité naturelle. — Fosse de Prahecq. — C'est une source remarquable située à Prahecq (arrondissem. de Niort); elle se trouve en effet dans une fosse de trente à quarante pieds, au fond de laquelle on a creusé un puits. Pendant l'été ce puits ne contient que cinq à six pieds d'eau; mais en hiver il est entièrement rempli, et l'eau en sort avec force par un jet de deux à trois pieds de diamètre, qui s'élève quelquefois à plus de cinq pieds de hauteur. Cette eau s'écoule dans le ruisseau de *la Guirande*, qui la porte à la Sèvre.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Niort, sur la Sèvre-Niortaise; ch.-l. de préf, à 106 l. S.-O. de Paris (on paie 53 postes 3/4). Pop. 16,175 hab. — Cette ville est fort ancienne. Philippe-Auguste s'en rendit maître en 1202, et Philippe-le-Long la donna en 1281, avec plusieurs autres, à Charles, son frère. — Elle fut prise et saccagée par les Anglais, qui la conservèrent 18 ans en leur puissance. — Elle était autrefois défendue par un château formé de grosses tours réunies par un massif de maçonnerie. Ce château, qui fut long-temps la résidence des gouverneurs de la contrée, subsiste encore, et sert de maison d'arrêt. C'est dans une des chambres basses de ses tours que naquit la fille de d'Aubigné, qui, d'abord veuve

du spirituel Scarron, fut ensuite duchesse de Maintenon et épouse de Louis XIV. — Niort, autrefois mal bâtie, est devenue, par les divers travaux qu'on y a exécutés depuis plusieurs années, une des cités les plus agréables du Poitou. — On y voit deux églises paroissiales, dont l'une, ouvrage des Anglais, est d'une très belle architecture gothique. — L'Hôtel-de-Ville était l'ancien palais d'Eléonore d'Aquitaine. — Cette ville, située sur le penchant de deux collines au pied desquelles coule la Sèvre-Niortaise, possède d'agréables promenades. Sa Bibliothèque contient plus de 20,000 volumes. L'Ecole d'Horticulture, réunie au Jardin de Botanique, est vaste et bien entretenue. — On remarque à Niort les bains, de belles casernes, et une fort jolie galerie vitrée qui porte le nom de passage du Commerce. La salle de spectacle, l'hôpital; les halles, dont l'alignement est symétrique, et la belle fontaine du Vivier, une des premières obtenues au-delà de la Loire, par le forage artésien, attirent l'attention du voyageur. — Les seules antiquités que cette ville possède dans ses environs, sont quelques monuments druidiques. En 1806, en travaillant au canal de Niort à La Rochelle, on trouva des corps marins pétrifiés assez remarquables. — Les pavés de cette ville se composent d'une pierre calcaire extrêmement dure, et qui renferme beaucoup d'ammonites et autres coquilles fossiles.

SAINT-MAIXENT, sur la rive droite de la Sèvre-Niortaise; ch.-l. de cant., à 4 l. 1/2 E.-N.-E. de Niort. Pop. 4,329 h. — Cette ville, entourée de fortes murailles, est ancienne et généralement mal bâtie. — Du temps de Clovis ce n'était encore que l'hermitage d'un pieux solitaire dont plus tard la ville prit le nom. On y remarquait, avant les guerres de la Vendée, trois églises paroissiales et plusieurs couvents. — On y voit encore un vieux château. — Elle possède un hôpital. Ses promenades sont agréables, la campagne environnante est de la plus grande richesse, et les bords de la Sèvre offrent des points de vue délicieux.

BRESSUIRE, située dans une contrée peu fertile, sur une colline au pied de laquelle coule la petite rivière d'Argenton; ch.-l. d'ar., à 17 l. 1/2 N. de Niort. Pop. 1,947 hab. — Cette ville était, dans le moyen-âge, une place forte défendue par un château. — Les décombres nombreux qui y existent encore aujourd'hui attestent les malheurs qu'elle a éprouvés. Les guerres soutenues contre les Anglais, celles de religion, les banqueroutes que les négociants subirent sous le règne de Henri IV et de Louis XIV, la révocation de l'édit de Nantes, et enfin la guerre de la Vendée, contribuèrent à la ruine de Bressuire. — Cette ville n'offre de remarquable que les débris vraiment curieux de son château, qui fut pris par Bertrand Duguesclin sur les Anglais, et détruit en 1793. La ville fut alors réduite en cendres, à l'exception d'une seule maison et de l'église, qui subsiste encore, et dont le clocher mérite de fixer l'attention.

ARGENTON-LE-CHATEAU, ch.-l. de cant., arrond. de Bressuire. Pop. 900 hab. — Ce bourg, bâti sur une colline d'assez difficile accès, est; au midi, à l'est et au nord, cerné par deux petites rivières, dont l'une lui a donné son nom. — Le château, qui était fort, passait pour avoir été bâti par Philippe de Comines. Il a été détruit, ainsi que le bourg, pendant la guerre de la Vendée. — Le bourg a été long-temps à se reconstruire, par suite d'une circonstance assez singulière. On avait remarqué que le sol des habitations était d'une terre noire propre à engraisser les champs, et il s'en faisait un commerce lucratif. Les habitants, loin de songer à rebâtir leurs maisons, faisaient tous les jours de nouvelles ruines, arrachant leurs planchers, bouleversant les caves, les cours et les jardins, pour enlever cette terre précieuse, dont la couche avait quelquefois quatre à cinq pieds d'épaisseur. Ce fut pendant plusieurs années la seule industrie de ces malheureux pays.

CHATILLON-SUR-SÈVRE, chef-l. de cant., arrond de Bressuire. Pop. 945 habitants. — Cette petite ville, bâtie sur le penchant d'une colline, existait du temps des Romains sous le nom de Manléon (*Mons Leonis*); elle a conservé ce nom jusqu'en 1737, époque à laquelle le duc de Châtillon en fit l'acquisition, lui donna son nom, et la fit ériger en duché-pairie. Châtillon fut entièrement détruit et rasé dans les anciennes guerres de religion. Il était entouré de murs et défendu par un château dont on aperçoit encore les traces. — La ville nouvelle, qui renfermait un siége des traites et gabelles, et une riche abbaye de génovéfains, souffrit de grands désastres pendant la guerre de la Vendée, parce qu'elle fut le quartier général et le siége du gouvernement des insurgés. Elle fut prise et reprise, puis brûlée, et il n'y resta debout que trois maisons. — Elle a été depuis réédifiée. — L'ancienne église de l'abbaye est devenue son église paroissiale.

LA FORÊT-SUR-SÈVRE, à 4 l. S.-O. de Bressuire. Pop. 550 hab. — Cette petite commune possédait autrefois un château bâti par Duplessis-Mornay, et remarquable par son étendue, ses fortifications antiques, et surtout par sa position au milieu d'une île de la Sèvre-Nantaise. Il renfermait le tombeau du célèbre protestant ami de Henri IV. — La guerre de la Vendée a détruit ce château; et les cendres de Duplessis-Mornay reposent au milieu de ses ruines.

THOUARS, sur la rive droite du Thouet, ch.-l. de cant., à 7 lieues N.-E. de Bressuire. Pop. 2,814 hab. — Petite et très ancienne ville: c'était une duché-pairie érigée en 1563, et qui appartenait à la famille de La Trémouille. Elle était fortifiée, et les anciens seigneurs y avaient fait bâtir un château au même lieu où l'on voit celui d'aujourd'hui. Celui-ci est placé sur un rocher élevé qui domine une campagne magnifique: le bâtiment présente une ligne imposante et une belle façade. La cour principale, carrée, ornée sur les deux ailes de portiques voûtés, est décorée de balustrades. L'escalier ressemble un peu à celui des Tuileries; les rampes sont en marbre jaspé. On loue la distribution intérieure du château; les appartements y sont en grand nombre et très vastes. Les cuisines sont taillées dans le roc; le parterre, situé à l'extrémité du rocher, est formé de terres rapportées. La pente qui descend vers la rivière est disposée en terrasses, une d'elles, pavée en-dessus et voûtée en-dessous, couvre une belle serre. La rivière de Thouet, large et profonde en cet endroit, se replie autour du château que son élévation met de niveau avec les rochers de l'autre rive. L'œil y est satisfait tout à la fois par les recherches de l'art et par la beauté du paysage. — Thouars, comme toutes les villes de la Vendée, a eu beaucoup à souffrir des guerres civiles qui désolèrent cette contrée. Elle possède un collége communal, deux hôpitaux, l'un pour les malades, et l'autre pour les orphelins. On raconte que le château, qui a coûté un million deux cent mille livres, fut bâti par Marie de Latour-D'Auvergne, duchesse de la Trémouille, qui dépensa cette somme, énorme pour le temps, dans le but de braver le cardinal de Richelieu, qui pour se donner un grand titre, voulait se rendre propriétaire du duché de Thouars. Néanmoins, et malgré les précautions de cette dame, le château fut construit à l'endroit même que le cardinal avait secrètement désigné.

OIRON, à 2 l. 1/2 E. de Thouars. Pop. env. 950 h. — Ce bourg renferme un hospice qui sert d'asile à des vieillards des deux sexes et à des enfants indigents. — On y remarquait un superbe château, bâti par Louis XIV pour madame de Montespan. Ce château a été détruit en partie. Des restes de plafonds or et azur, et quelques peintures assez bonnes, donnent une idée de son ancienne magnificence. Une vaste galerie peinte à fresque représentait les principaux traits de l'Iliade. La terrasse du château domine la fameuse plaine où fut livrée la bataille de Montcontour. — Près d'Oiron se trouve la source sulfureuse de Bilazais.

MELLE, située sur la petite rivière de Beronne, ch.-l. d'arrond., à 10 l. vers l'E.-S.-E. de Niort. Pop. 2,512 hab. — Petite ville ancienne, qui a joui d'une certaine importance; on y battait monnaie du temps de Charles-le-Chauve. Quoique mal bâtie, son aspect est agréable; les sites des environs sont variés, les promenades charmantes. — Les murs de Melle sont ruinés: cette ville a deux faubourgs, deux paroisses, et un petit collége communal. Près de Melle se trouve la source minérale de Fontadan.

LA MOTHE-SAINTE-HÉRAYE, sur la Sèvre-Niortaise, chef-l. de cant., à 3 l. 1/2, N. de Melle. Pop. 2,673 hab. — Ce bourg, fondé par sainte Héraye, est situé agréablement. Il n'offre de remarquable qu'une source appelée par les gens du pays *fontaine du Grelet*, dont les eaux ont des vertus purgatives.

PARTHENAY, sur la rivière du Thouet, ch.-l. d'arr., à 11 l. de Niort. Pop. 4,084 hab. — Petite et ancienne ville, autrefois la capitale du pays appelé la Gastine. Elle soutint plusieurs siéges contre les Anglais, et fut prise en 1568, par Dandelot, frère de l'amiral Coligny. — Parthenay eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de la Vendée. — Située dans un pays mêlé de vallons, d'étangs, de montagnes et de forêts, cette ville présente de tous côtés des tableaux variés et de riches paysages. On y voit les restes d'un ancien château entouré de fossés, de vieilles tours et d'anciennes prisons.

AIRVAULT, sur la rive droite du Thouet, ch.-l. de cant., à 6 l. 1/2 N.-N.-E. de Parthenay. Pop. 1,925 hab. — Cette ville est une des plus jolies du département des Deux-Sèvres. — On y remarque les restes d'un vieux château et d'un monastère qui fut brûlé par l'amiral Coligny. — Airvault est généralement bien bâti, les rues sont tirées au cordeau, l'eau y est amenée par un canal souterrain qui forme dans chaque maison un bassin propre et commode. Au milieu de la place est une source qui, à peu de distance de la ville, fait tourner un moulin. — L'église est de construction gothique, surmontée d'une tour légère. — Les environs d'Airvault sont très agréables: d'un côté sont des plaines couvertes de riches moissons; de l'autre des coteaux couronnés de vignobles fertiles.

LA MEILLERAYE. — La plupart des châteaux que renfermaient les arrondissements de Thouars et de Parthenay ont été brûlés pendant la guerre; celui de La Meilleraye avait échappé à l'incendie, et s'élevait, naguère encore, sur la route de Parthenay à Saint-Maixent. Nous ignorons si depuis il a été exposé aux dévastations de la bande noire. — Il y avait été bâti pour la belle Hortense Mancini, nièce du cardinal Mazarin. On voyait dans la cour une statue en marbre du cardinal de Richelieu. — Dans le temps qu'on mutilait les statues, un particulier trouva plaisant d'acheter la tête du puissant ministre pour servir de poids à son tourne-broche.

SAINT-LOUP, ch.-l. de cant., arrond. de Parthenay. Pop. 1,799 hab. — On y voyait un assez beau château, bâti sous Louis XIII, par le cardinal de Sourdis, qui lui avait donné la forme d'une H, en l'honneur d'une Henriette, sa cousine et sa maîtresse. Le prélat en avait orné l'escalier de peintures que la pudeur des propriétaires qui lui ont succédé n'a pu supporter. Ce domaine a appartenu à un homme bienfaisant, qui donnait 800 livres à quiconque venait s'établir à Saint-Loup avec un métier quelconque. Cette générosité y attira plusieurs ouvriers en draperie, et l'on y voit encore de fort bons tapis, fabriqués à Saint-Loup. Après la mort de ce bon citoyen, l'industrie cessa d'être encouragée, et il ne resta plus que quelques tanneries. — La petite ville de Saint-Loup est la patrie du père de Voltaire. Il existe encore quelques Arouet dans les environs.

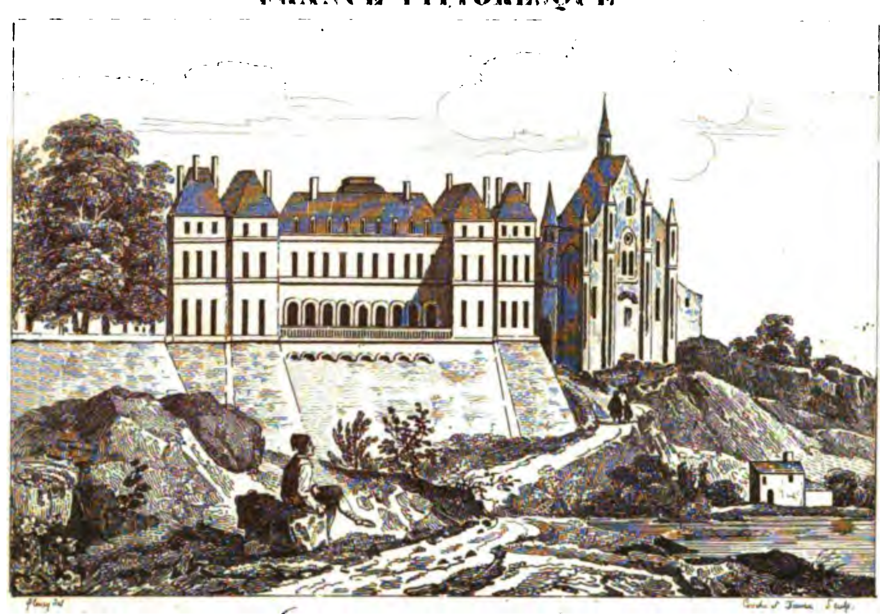
VARIÉTÉS.

MARIAGES. — Les fêtes de l'été donnent naissance aux inclinations; les mariages se concluent en automne. — Le fiancé, accompagné d'un de ses parents et d'un parent de sa prétendue, va faire les invitations. Il a grand soin de régler l'ordre de ses visites d'après les différents degrés de parenté; c'est une étiquette à laquelle on tient beaucoup. Il attache dans chaque maison, au lit du maître, un petit bouquet de laurier orné de rubans, et fait son invitation par un compliment très long, qui de temps immémorial est le même pour tous. — Le jour fixé pour le mariage est annoncé au village par des coups de pistolets. — Les jeunes filles font la toilette de la mariée. Ses habits sont propres, mais dans la forme ordinaire; seulement les longues barbes de la coiffe sont rabattues, et le fond en est orné de clinquant et de brillants. — Chaque jeune fille a soin d'y piquer une épingle, dans l'espérance d'être mariée plus tôt. — Le mouchoir de la mariée et sa ceinture, d'où pendent une pelotte ou épinglier, et une bourse, sont ornés de rubans. — La mariée, bien parée, s'assied au milieu des invités pour distribuer les livrées. En échange d'un bout de son ruban, elle reçoit de chaque convive un baiser et quelque argent. On déjeune, puis on va à l'église. Le plus proche parent du marié donne la main à la mariée. Après la bénédiction nuptiale, les jeunes filles attachent au corset de la jeune épouse l'énorme bouquet qu'elles ont préparé pour elle, et chantent une vieille chanson qui retrace toutes les peines du mariage pour la femme. Ce bouquet, que dans les communes du nord on appelle épine, est composé d'une branche de laurier, chargée de pommes, de raisins, et décorée de rubans. Il a l'aspect d'une corne d'abondance. En retournant chez la mariée, on porte devant elle une quenouille garnie de lin, symbole des travaux domestiques. Force cris *Iouh! iouh!* et des coups de pistolets se font entendre. — On se met à table: la mariée a tous les honneurs: son gros bouquet est fiché dans la muraille au-dessus de sa tête; le marié, au contraire, reste debout et sert les convives. On chante, on s'enivre, puis on danse. — La mariée doit danser avec tous les hommes et être embrassée par tous. — Dans quelques cantons, on lui prend adroitement un soulier, et on le remplace par un sabot; il faut alors qu'elle le rachète. Ailleurs, on ne prend le soulier de la mariée que dans le cas où le parent à la garde de qui elle est confiée la quitte un instant. — La nuit venue, de nouvelles chansons et le choc des verres annoncent à la mariée qu'elle doit se retirer. Elle quitte la danse, ses compagnes la suivent; elle va coucher dans une maison étrangère. Là, les jeunes filles ont grand soin de reprendre les épingles qu'elles avaient attachées à son chaperon, et les conservent précieusement. Elles détachent ensuite la jarretière, qui le lendemain doit être coupée et distribuée entre elles; puis elles cèdent la place au marié. — Trois heures après, on prépare la soupe à l'ognon; le vase qui la contient est porté par deux hommes vigoureux, sur un brancard couvert d'une nappe bien blanche. Tous les convives se présentent à la porte de la chambre nuptiale: on en demande l'entrée par une chanson. La porte s'ouvre dès que la chanson est finie; la soupe est posée sur le lit des mariés; puis on recommence à boire, à chanter, à danser; et la fête ne finit qu'à l'aurore. La matinée du lendemain est employée aux farces et aux mascarades. Après le déjeuner, on commence la tournée ou le *traîne-balai*: chacun s'affuble de déguisements ridicules; l'un se munit d'une broche à laquelle tient un pain ou un morceau de rôt; un autre porte un baril, un troisième une quenouille ou des fuseaux; d'autres attachent à leurs cheveux de longues queues de paille ou un battoir à lessive, en guise de bourse; ils se couvrent de nappes et de serviettes, etc. Ce joyeux cortége est fermé par deux hommes armés, l'un d'un fouet dont il touche tout le monde devant lui, le second d'un balai avec lequel il balaie les rues. On fait boire tous ceux qu'on rencontre, et on leur essuie la bouche avec un plumeau garni de poivre. Le baril, à chaque instant vidé, se remplit dans chaque maison. C'est une joie, une allégresse bruyante, une fête folle, que terminent des vœux pour le bonheur des mariés.

FÉODALITÉ POITEVINE. — Nous ne parlerons pas des droits de justice et des droits utiles qui étaient à peu près les mêmes dans toute la France. — Les droits honorifiques étaient le droit de *juridiction*, d'*armoiries*, de *ceinture funèbre*, la *foi et hommage*, le *serment de fidélité*, les *fourches patibulaires*, le *baiser*, l'*étalonnage des mesures*, le *droit de seaux*, le *ban des vendanges*, etc. — Quelques-uns de ces droits étaient accompagnés de circonstances ridicules. — Le seigneur de La Tour-Chabot pouvait exiger de ses vassaux qui venaient lui rendre hommage, un roitelet *attaché par un cable* sur une charrette traînée par quatre bœufs. — Il prétendait qu'un mariage ne devait être consommé que lorsqu'il avait mis le pied dans la couche nuptiale. — Il est vrai que les seigneurs avaient, en 1789, assez de bon sens pour ne pas exiger de pareils droits; mais à cette époque, les bouchers de Saint-Maixent leur rendaient encore hommage de cette façon: leur doyen, un genou en terre et tête nue, baisait le marteau de la porte; ils entraient, payaient chacun deux deniers, et on leur lavait les mains à l'eau de rose. — Le saut de Verruyes, encore en usage en 1789, était un reste de l'ancien servage; tous les jeunes mariés de l'année étaient obligés de sauter une fosse pleine d'eau: ce droit devait être aboli la première fois que le fossé serait franchi, mais la largeur du fossé rendait cette abolition impossible, et chaque année voyait se renouveler la disgrâce des jeunes époux. — Le devoir le plus bizarre était celui dû à un seigneur des environs de Bressuire, et dont le titre avait été renouvelé en 1787; le texte de l'acte était ainsi conçu: « Je vous dois mondit seigneur, le devoir ci-après expliqué, qui est qu'à la première couche que la dame de... fera d'un enfant vivant, soit mâle ou femelle, moi avouant, et l'aîné des enfants mâles qui naîtront de moi en légitime mariage, et leurs descendants mâles premiers-nés, à perpétuité, sommes tenus d'aller, le lendemain des couches de ladite dame, au-devant de la porte d'entrée de sa chambre, et là crier à haute voix: *vive madame et le nouveau-né!* à l'honneur duquel je serai tenu de boire, tout d'une haleine, une bouteille de vin que vous serez tenu de me faire donner, avec un morceau de pain blanc pesant une livre, et une perdrix bien poivrée et salée; et si ladite dame n'accouchait que d'une fille, vous ne me ferez donner qu'une bouteille d'eau, une livre de pain noir et un morceau de fromage. » — Les seigneurs de Thouars avaient un droit de noçage qui les autorisait à prendre le meilleur plat du repas de noces, avec une pinte de vin et un pain blanc d'une livre.

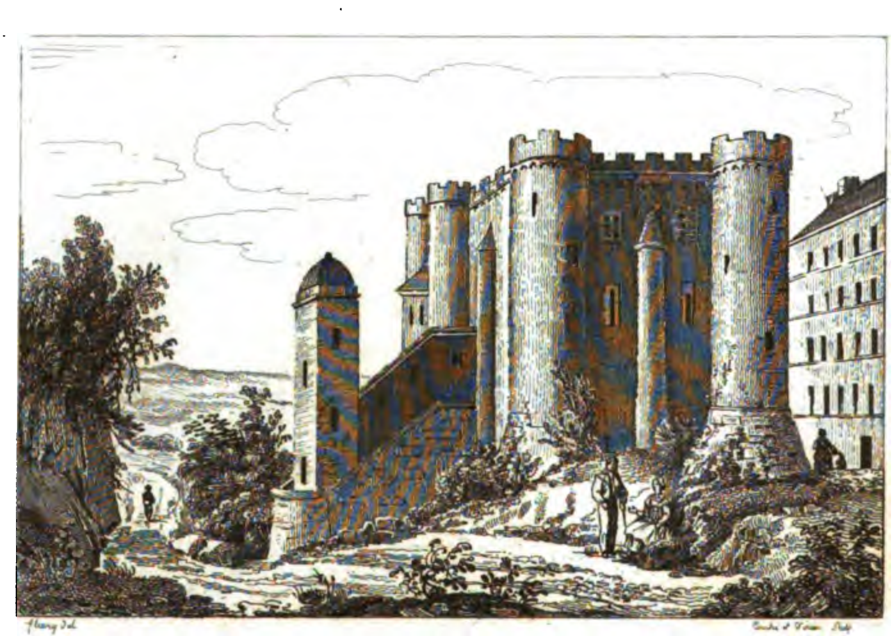
FOIRES DE NIORT. « Les foires de Niort, dit M. de Vaudreuil, sont depuis long-temps renommées: on y vend et on y achète des grains et des bestiaux; mais il y a bien un autre motif que le trafic des denrées et des mulets, qui rend ces foires si fréquentées. Les mères de famille des environs, qui ont des filles de quinze ans et au-dessus, ne manquent pas de les mener aux foires de Niort, non pour les y vendre la corde au cou, comme les maris vendent leurs femmes en Angleterre, mais pour les faire connaître, en les montrant dans les lieux de réunion, aux bals, aux spectacles, aux promenades. — Aussi, dans le pays, compte-t-on l'âge d'une fille à marier par les foires de Niort. On dit: « Elle a « tant de foires, plus quinze ans. » Il est donc de la prudence des mères de ne pas y mener trop tôt leurs filles, car l'impitoyable public veut toujours mettre les quinze ans avant l'apparition sur ce grand théâtre. »

BACHELETTE DE CHATILLON. — Les Poitevins sont passionnés pour les danses dont les fêtes locales sont le prétexte. — Les fêtes populaires les plus agréables étaient autrefois connues sous le nom de *bachelettes* ou *bachelleries*, et parmi celles-ci la bachelette de Châtillon occupait le premier rang. — Elle commençait le dernier vendredi du mois d'avril, à midi. Les jeunes gens de la ville et ceux qui étaient nés dans la petite paroisse de Saint-Jouin, qui en est comme le faubourg, distingués en bacheliers de la ville et en bacheliers de Saint-Jouin, vêtus, les uns et les autres, le plus proprement possible, l'épée au côté, la cocarde au chapeau, suivis des musiciens, rendaient visite à toutes les mariées de l'année, donnaient à chacune un bouquet d'oranger, et les faisaient danser. Le samedi au soir les bacheliers et ces nouvelles mariées *fessaient le mouton*. On avait un tonneau debout servant de table et couvert d'une nappe, sur lequel on servait un pain et du vin pour le repas d'un mouton qu'on y amenait; quand l'animal avait mangé et bu (ce qu'il n'était pas toujours d'humeur de faire), la dernière mariée de l'année, armée d'une baguette, lui faisait faire trois fois le tour du tonneau; ensuite chaque bachelier le mettait sur son dos et le faisait tourner trois fois autour de sa tête. La journée se terminait par des danses. Le dimanche, après la messe, les bacheliers prenaient, à la porte des deux églises paroissiales, les deux premières paysannes qui sortaient, et leur faisait danser la *danse de la bergère*. Ensuite ils s'habillaient en blanc et montaient à cheval. Les deux premiers et les deux derniers mariés de l'année, vêtus de leurs habits de noces, portant deux drapeaux et deux épées nues ayant chacune une orange à la pointe, montaient aussi à cheval et les accompagnaient. Le cortége faisait plusieurs tours dans la ville et se rendait dans un prairie voisine: là ils mettaient pied à terre pour danser, puis, remontant à cheval, buvaient chacun un coup de vin, jetaient les verres en l'air, et, partant à bride abattue, galoppaient dans la campagne, rentraient en ville et se réunissaient devant le château. Les deux premiers arrivés étaient proclamés rois de la fête et couronnés par



Fleury del. Couché et Varin Sculp.

Chateau de Thouars



Fleury del. Couché et Varin Sculp.

Vieille prison de Niort où est née Mme de Maintenon.



Niort.

la main qui leur était le plus chère. Les jeunes filles avaient grand soin de se trouver à cette cérémonie, et c'étaient toujours elles qui donnaient les couronnes. On dansait toute la soirée, et le reste du mois se passait en visites et en danses. Enfin, le dernier jour d'avril, pendant la nuit, les bacheliers plantaient le mai, tant à Châtillon qu'à Saint-Jouin, et ornaient les portes de toutes les maisons de rameaux de verdure et de guirlandes de fleurs.

Manière de combattre des Vendéens. — Les habitants des Deux-Sèvres ont pris part, comme Vendéens, aux guerres de la révolution. Ce ne serait pas les faire connaître complétement que de passer sous silence leur manière de combattre. Cette manière, inhérente à leurs mœurs, a été en grande partie la cause de leurs premiers succès. Nous croyons devoir reproduire ici ce que nous en avons dit dans un autre ouvrage (1) : « Les armées vendéennes n'étaient point organisées d'après le système des armées républicaines, ni même d'après celui des armées françaises avant la révolution. On n'y voyait ni bataillons, ni régiments. Elles se subdivisaient en compagnies de paroisses et en divisions qui réunissaient, d'après certaines circonscriptions territoriales, plusieurs compagnies. Chaque paroisse nommait son capitaine, qui menait au combat tous les hommes en état de porter les armes ; chaque chef de paroisse obéissait à son chef divisionnaire, et celui-ci se ralliait, soit directement au général en chef, soit à un chef supérieur. L'infanterie faisait la principale force des Vendéens ; c'était la plus convenable pour la nature du terrain qu'ils avaient à défendre. Cette infanterie, pendant long-temps, fut très mal armée. Au commencement de la guerre, les paysans, à l'exception de quelques mauvais fusils de chasse, n'avaient pas d'armes. Les uns portaient des faux emmanchées à l'envers, les autres des broches ; des fourches, de grosses massues de bois durci au feu, etc. Dans les marais, les paysans avaient de longues canardières, arme redoutable à cause de leur adresse au tir. — La cavalerie vendéenne, formée de jeunes gens ardents et emportés, manquait quelquefois de constance dans les retraites, mais elle était terrible dans les poursuites. Les cavaliers avaient des chevaux de toutes tailles et de toutes couleurs. La plupart avaient des bâts au lieu de selles, des cordes pour étriers ; leurs sabres pendaient attachés aussi à des cordes. Ils continuèrent pendant long-temps à porter leurs fusils en bandoulière, et à garder leurs sabots au lieu de bottes. L'ambition d'un cavalier vendéen était de tuer un gendarme, afin de se trouver ainsi tout de suite bien monté et bien équipé. Dans le commencement aussi, l'artillerie vendéenne était traînée par des bœufs, que les paysans avaient l'art de conduire si bien, qu'ils les faisaient galoper comme des chevaux. — Dès qu'un point se trouvait menacé, ou lorsqu'une expédition projetée devait être mise à exécution, le commandant de l'arrondissement territorial faisait sonner le tocsin dans toutes les paroisses de son ressort, et indiquait un lieu de réunion. Au signal, le paysan quittait sa houe, prenait son fusil, se munissait de pain pour quelques jours, et s'empressait d'accourir. Des femmes, des enfants prenaient même les armes ; on en a vu mourir au premier rang. Le Vendéen, une fois arrivé, ne quittait jamais son fusil, même pendant le sommeil. Il n'était point soldé et ne recevait en campagne que la nourriture. — La manière de combattre de ces paysans, étrangère à la tactique usitée dans les armées réglées, déconcertait tous les plans. Chaque division marchait en colonne par trois ou quatre hommes de front ; la tête était dirigée par un des chefs qui seul connaissait le point d'attaque. Des tirailleurs précédaient la colonne : c'étaient les chasseurs les plus adroits qui se glissaient le long des haies et des fossés pour tirer, le plus près possible, sur les soldats du parti opposé. Bientôt la masse s'avançait avec rapidité, sans conserver aucun ordre, et en jetant des cris à la manière des sauvages ; elle se repliait ensuite pour attirer l'ennemi, puis étendant ses ailes, elle formait un cercle pour l'envelopper en le débordant. Cette manière de s'éparpiller, de s'étendre en éventail, s'appelait *s'égailler* (2). Enfin, au signal décisif, tous les Vendéens se précipitaient avec fureur sur les baïonnettes, renversant par leur impétuosité tout ce qui s'opposait à leur choc, et ne recevant prisonnier que l'adversaire désarmé. Dans le commencement de la guerre, quand il s'agissait d'emporter une batterie, un chef désignait un certain nombre d'hommes déterminés ; ceux-ci partaient en désordre, quelques-uns armés seulement de bâtons ferrés, et marchaient droit aux canons. Au moment où ils y voyaient mettre le feu, ils se jetaient par terre pour se relever et marcher en avant après la décharge. Ils répétaient cette manœuvre jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés sur les pièces, qu'ils enveloppaient aussitôt, et dont ils réussissaient fréquemment à se rendre maîtres après n'avoir perdu qu'un petit nombre de combattants. Les soldats républicains, au contraire, marchant en colonnes serrées, engagés dans un pays couvert et montueux, avaient souvent des files entières emportées par le canon. — Les Vendéens employaient peu de cartouches ; ils chargeaient ordinairement leurs fusils de plusieurs balles ; nés chasseurs, et accoutumés au tir, ils tiraient juste. — S'ils étaient repoussés, ils savaient se rallier facilement, protégés par l'habitude et la connaissance du terrain, et ils revenaient promptement à la charge ; vainqueurs, ils poursuivaient l'ennemi sans relâche, et la connaissance du pays était encore pour eux, dans ce cas, un avantage de plus. »

(1) *France Militaire*, t. I, p. 54.

(2) Il eût été inutile d'instruire des soldats qui avaient peine à distinguer leur main droite de leur main gauche. Les officiers d'ailleurs n'en savaient pas beaucoup plus : c'étaient des abbés, de jeunes citadins, des campagnards qui n'avaient pas perdu de vue leur clocher. *Egaillez-vous, mes gars, voilà les bleus !* fut pendant deux ans le seul commandement en usage parmi les capitaines de paroisses. — On sait que le nom de bleus était celui que les Vendéens donnaient aux républicains.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 4 députés. Il est divisé en 4 arrondissements électoraux, dont les ch.-lieux sont : Niort, Melle, Parthenay et Bressuire.

Le nombre des électeurs est de 1,411.

Administrative. — Le chef-lieu de la préf. est Niort.

Le département se divise en 4 sous-préfect. ou arrond. comm. :

Niort	10 cant.,	96 comm.,	97,222 habit.
Bressuire	6	91	60,826
Melle	7	92	73,710
Parthenay	8	79	63,092
Total.	31 cant.,	358 comm.,	294,850 habit.

Service du trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Niort), 3 recev. partic. ; 4 percept. d'arrond.

Contributions directes. — 1 direct. (à Niort), et 1 inspecteur.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Niort), 1 inspect., 8 vérificateurs.

Hypothèques. — 4 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Niort), 2 directeurs d'arrond., 5 recev. entreposeurs.

Forêts. — Le départ. fait partie de la 26e conservation forestière.

Ponts-et-chaussées. — Le département fait partie de la 9e inspection, dont le chef-lieu est Tours. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Niort, chargé en outre de la surveillance de la navigation de la Sèvre.

Mines. — Le dép. fait partie du 2e arrond. et de la 1re division, dont le chef-lieu est Paris.

Haras. — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 4e arrond de concours, dont le ch.-lieu est Saint-Brieuc. — Il y a à Saint-Maixent un *dépôt royal* où se trouvent 63 étalons (ce dépôt est destiné aux départements des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Vendée), et un *dépôt de remonte militaire* pour la cavalerie de l'armée. Ce dépôt a acheté en 1831, 1,310 chevaux ; 130 pour la cavalerie de réserve, 397 pour la cavalerie de ligne, et 783 pour la cavalerie légère, au prix moyen de 422 fr. 31 c., total 553,228 f. (En 1820 le prix moyen avait été de 446 f. 95 c.)

Militaire. — Le département fait partie de la 12e division militaire, dont le quartier général est à Nantes. — Il y a à Niort : 1 maréchal de camp, commandant la subdivision, et 1 sous-intendant militaire — Le dépôt de recrutement est à Niort. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 9e légion, dont le ch.-l. est Niort.

Judiciaire. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Poitiers. — Il y a dans le département 4 tribunaux de 1re instance : à Bressuire, Melle, Niort (2 chambres), Parthenay, et 1 tribunal de commerce à Niort.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département forme, avec celui de la Vienne, le diocèse d'un évêché érigé dans le IIIe siècle, suffragant de l'archevêché de Bordeaux, et dont le siége est à Poitiers. — Le département renferme 2 cures de 1re classe, 29 de 2e, 256 succursales, et 18 vicariats. — Il existe dans le département et celui de la Vienne 17 congrégations religieuses.

Culte protestant. — Les réformés du département ont 5 églises consistoriales. — La 1re à Niort, desservie par 2 pasteurs ; — la 2e à Melle, desservie par 2 pasteurs ; — la 3e à Saint-Maixent, desservie par 2 pasteurs ; — la 4e à La Mothe-Sainte-Héraye, desservie par 2 pasteurs ; — la 5e à Lezay, desservie par 1 pasteur. — Il y a en outre dans le département 7 temples ou maisons de prières. — On y compte 17 sociétés bibliques, et 15 écoles protestantes.

Universitaire. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Poitiers.

Instruction publique. — Il y a dans le département : — 4 colléges : à Melle, à Niort, à Saint-Maixent, à Thouars. — 1 école modèle à Melle. — Le nombre des écoles primaires du département est de 437, qui sont fréquentées par 13,448 élèves, dont 11,042 garçons et 2,406 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 83.

Sociétés savantes, etc. — Niort possède un *Athénée des Sciences et Arts*, une *Société d'Agriculture* et une *pépinière départementale*,

—Il y existe une école de Peinture, une école gratuite de Dessin, des cours gratuits de Chimie et de Botanique; des cours de Droit et de Commerce. — Il y a des *Sociétés d'Agriculture* à Bressuire, à Melle et à Parthenay.— Chaque année, depuis 1816, on marie et on dote dans le département trois filles vertueuses.—Une fondation de 60,000 francs, faite par un honorable citoyen, assure l'exécution annuelle de cette cérémonie morale.

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 294,850 h. et fournit annuellement à l'armée 779 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

Mariages					2,433
Naissances.	Masculins.		Féminins.		
Enfants légitimes	3,670	—	3,704	Total	7,931
— naturels	177	—	180		
Décès	2,611	—	2,841	Total	5,452

Dans ce nombre 2 centenaires.

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 40,812,

Dont: 11,649 contrôle de réserve.

29,163 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit: 28,933 infanterie. — 52 cavalerie. — 79 artillerie. — 99 sapeurs-pompiers

On en compte: armés, 7,083; équipés, 2,648; habillés, 6,657. 17,900 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 140 sont inscrits au registre matricule, et 60 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 71 sont soumis au service ordinaire, et 29 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 6,700 fusils, 115 mousquetons, 4 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (en 1831):

Contributions directes	3,087,442 f.	97 c.
Enregistrement, timbre et domaines	938,173	41
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	818,639	00
Postes	137,006	43
Produit des coupes de bois	22,699	93
Produits divers	98,907	98
Ressources extraordinaires	644,606	23
Total	5,747,475 f.	90 c

Il a reçu du Trésor 5,110,846 f. 70 c., dans lesquels figurent:

La dette publique et les dotations pour	559,981 f.	36 c.
Les dépenses du ministère de la justice	107,257	91
de l'instruction publique et des cultes	250,082	20
du commerce et des travaux publics	687,719	91
de la guerre	2,704,634	11
de la marine	1,714	97
des finances	102,225	82
Les frais de régie et de perception des impôts	481,189	45
Remboursem., restitut., non valeurs et primes	216,040	97
Total	5,110,846 f.	70 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentent, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie annuellement, et par suite de la centralisation, 636,629 f. 20 c. de plus qu'il ne reçoit.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 274,962 f. 68 c.

Savoir: *Dép. fixes:* traitements, abonnements, etc.	69,208 f.	20 c.
Dép. variables: loyers, réparations, encouragements, secours, etc.	205,754	48
Dans cette dernière somme figurent pour		
16,733 f. » c. les prisons départementales,		
22,000 f. » c. les enfants trouvés.		
Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de	3,200	»
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à	81,099	33
Les dépenses des cours et tribunaux sont de	89,036	51
Les frais de justice avancés par l'État de	22,968	20

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 585,273 hectares, le départ. en compte, 470,000 mis en culture. — 39,352 forêts. — 20,150 vignes. — 30,000 landes. — 10,481 marais et étangs.

Le revenu territorial est évalué à 13,849,000 francs.

Le département renferme environ: — 40,000 chevaux, ânes et mulets. — 100,000 bêtes à cornes (race bovine). — 20,000 porcs. — 300,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 400,000 kilogrammes.

Le produit annuel du sol est d'environ:

En céréales et parmentières	1,200,000	hectolitres.
En avoines	100,000	id.
En vins	300,000	id.

Quoique soumise encore à l'empire des vieilles routines, l'agriculture est dans un état assez florissant; la production des céréales dépasse les besoins de la consommation. L'élève des bestiaux, celle des chevaux et des mulets, l'engrais des porcs et des volailles, sont une source de richesses pour le pays.— On y récolte des légumes secs en abondance, du lin, du chanvre, des fruits à pepins et à noyaux, etc. — La race ovine y est de belle espèce. — Les confitures d'angélique, de Niort, sont estimées parmi les plus exquises de France. — Outre son commerce considérable de mulets et de bestiaux gras, le département fait de grandes exportations de minoterie, de grains, de graines de lin, de trèfle et luzerne, de moutarde, de bois, de vinaigres et d'eaux-de-vie.

Culture melloise. — La méthode de cultiver les terres, dans les environs de Melle, est différente de celle qu'on suit dans les autres contrées du sud. Tout le canton, à deux lieues de rayon, au lieu de présenter des plaines vastes et découvertes comme ceux qui l'environnent, offre de toutes parts des propriétés closes de haies vives ou mortes et de fossés profonds, revêtus de gazon et entourés d'arbres qu'on émonde tous les sept ans. Dès le commencement de l'été, on porte les engrais dans les champs, et on les y entasse en un seul monceau, bien couvert, et qu'on met à l'abri de la pluie et du soleil. On laboure alors la terre, et on la dispose en petits sillons: à l'époque de l'emblavaison, on répand dans les sillons le fumier, qui est très substantiel et très actif, au moment même où l'on sème; puis on fait passer la charrue pour recouvrir les sillons. Un champ ainsi fumé porte du blé pendant trois, quatre ou cinq ans. — On le met ensuite en genêts, qui y croissent avec une rapidité étonnante, et au-dessous desquels se forme un pacage très abondant. Ce champ reste dans cet état pendant cinq ou six ans: alors on arrache les genêts, dont on fait des fagots pour le four; on le défriche et on le cultive de nouveau de la même manière, pour continuer à lui faire produire alternativement du blé et des genêts.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'industrie, ainsi que le commerce du département, s'exercent principalement sur les produits animaux de son territoire. — La préparation des cuirs et des peaux, la chamoiserie, la mégisserie et la ganterie sont portées à un degré de perfection remarquable. — Il y a aussi à Niort, et dans les environs, une fabrication considérable de souliers. — Les distilleries, les fabriques de vinaigre et d'eau-de-vie, celles de faïence et de poterie, les filatures de laine et de coton, les fabriques de draps et de serges, les papeteries, occupent le premier rang parmi les autres établissements industriels.— On trouve, près de la Peyrate, les forges de La Meilleraye, sur le Thouet, qui renferment un haut-fourneau et 3 forges à 2 marteaux. — Le dégras préparé à Niort passe parmi les tanneurs et les chamoiseurs pour le meilleur de France.

Récompenses industrielles. — A l'exposition des produits de l'industrie de 1827, une médaille d'argent a été décernée à MM. Noirot et Ferret, pour articles de *chamoiserie*, et trois mentions honorables, à MM. Christin aîné père et fils, Leydet fils aîné, Giraudeau et Mangou (tous de Niort), pour *ganterie et chamoiserie*. — MM. Giraudeau et Mangou ont en outre obtenu une autre *mention honorable* pour un échantillon de dégras perfectionné reconnu de qualité supérieure.

Foires. — Le nombre des foires du département est de 501. Elles se tiennent dans 87 communes, dont 27 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 522 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 89, occupent 89 journées. — Il y a 9 *foires mensuelles*. — 271 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les bestiaux, les chevaux, les mules et mulets; les lins, chanvres, toiles de fil et de laine, etc.; les grains, la moutarde, l'angélique, les ognons, l'ail, etc.

BIBLIOGRAPHIE.

Statistique du département des Deux-Sèvres, par Dupin, préfet; in-8. Paris, an IX. — *Second mémoire sur la statistique du département des Deux-Sèvres*, par le même; in-4. Niort, an X. — *Dictionnaire géographique, agronomique et industriel des Deux-Sèvres*, par le même; in-8. an XI. — *Mémoire statist. du départ. des Deux-Sèvres*; in-fol. Paris, an XII. — *Annuaire statistique du département des Deux-Sèvres* pour l'an XII, par Jaquin; in-8. Niort. — *Statistique des Deux-Sèvres*, par Peuchet et Chanlaire; in-4. Paris, 1810. — *Annuaires du départ. des Deux-Sèvres*; in-18. Niort, 1822 à 1832.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département de la Somme.

(Ci-devant Picardie.)

HISTOIRE.

L'ancienne province de Picardie forme la presque totalité du département de la Somme. Quoique le nom de Picardie soit, pour ainsi dire, moderne, puisque d'après Fauchet, Pierre de Blois, en ses épîtres, semble être le premier auteur qui s'en soit servi, les étymologistes ne sont pas d'accord sur son origine. — Les uns font venir ce mot de ce que ses habitants inventèrent les *piques,* et s'en servirent les premiers; d'autres le tirent du grec, par allusion à la valeur et au courage des habitants; d'autres enfin veulent y voir l'indication du naturel et du génie des peuples du pays qui sont prompts et vifs; ils prétendent que *Picard*, en vieux français, signifie *querelleur et pétulant.* En voilà assez sur une question qui reste à décider.

La Picardie, comprise dans la seconde Belgique, lors de la division romaine, fut conquise par Clodion dans le ve siècle, et resta sous la domination des rois francs jusqu'à Louis-le Débonnaire, qui, en 823, y établit des comtes. — Ces comtes devinrent si puissants qu'ils y étaient presque souverains. — Philippe d'Alsace, comte de Flandre, après la mort de sa femme Elisabeth, comtesse de Vermandois, retint, au détriment d'Alienor, comtesse de Saint-Quentin, sœur cadette d'Elisabeth, le comté d'Amiens, qu'elle lui avait apporté en mariage. Le roi Philippe-Auguste fit la guerre au comte Philippe, et l'obligea à signer un traité par lequel il fut convenu que le beau-frère et la belle-sœur jouiraient successivement de la province en litige, et qu'après leur mort elle appartiendrait à la Couronne. C'est ainsi que la Picardie tomba au pouvoir de nos rois. — En 1435, Charles VII engagea au duc de Bourgogne toutes les villes situées sur la *Somme,* pour quatre cent mille écus, que Louis XI remboursa en 1463.—Depuis lors la Picardie n'a plus été aliénée.

Cette province comprenait dix petits pays, l'*Amienois,* le *Boulonnais,* le *Ponthieu,* le *Santerre,* le *Vermandois,* la *Thierache,* le *Pays-Reconquis,* le *Beauvoisis,* le *Noyonnois* et le *Laonois.* Ces trois derniers, démembrés de la Picardie, furent, par la suite, placés dans le gouvernement de l'Ile-de-France; mais en même temps on réunit l'Artois au gouvernement de la Picardie.

Lors de la division du territoire français par l'Assemblée nationale, en 1790, la Picardie, ainsi réduite, et distraction faite de l'Artois, forma les arrondissements de Saint-Quentin et de Vervins (Aisne), ceux de Boulogne et de Montreuil (Pas-de-Calais), et le département de la Somme.

ANTIQUITÉS.

Le département renferme quelques monuments druidiques. — On remarque à Bealcourt (arrondissement de Doullens) un beau dolmen; le menhir de Péronne, qu'on nomme la *pierre fiche de Gargantua,* est une énorme masse de grès haute de plus de 12 pieds. — La *pierre d'Oblicamp,* près de Bavelincourt, paraît avoir servi aux cérémonies druidiques. — Les grottes, qui bordent la Somme, et les carrières de Naours, que la tradition locale attribue aux paysans poursuivis pendant les guerres de religion, sont considérées par quelques savants, et notamment par M. Barailon de la Creuse, comme des retraites pratiquées du temps des Gaulois.

La forêt de Crecy et quelques communes du département présentent des tombelles gallo-romaines. — On retrouve en diverses localités les traces de quelques voies militaires. — On a découvert à Roiglisse, en 1774 et 1805, des tombeaux présumés romains, renfermant des armes et des médailles. — Les vestiges de camps romains se voient à Picquigny, à l'Etoile, à Camons et à Liercourt. — Le camp de Picquigny est bien conservé. Il forme un triangle appuyé sur une prairie qui s'étend le long de la Somme, dont il est éloigné d'environ 400 mètres. Il est difficilement accessible de ce côté, étant couvert de monticules hauts de 17 à 18 mètres. Le côté du couchant, qui regarde la prairie de Tiraucourt, est encore plus escarpé et hors de toute attaque; le reste du camp est couvert par un retranchement de 2 mètres 34 centimètres (7 à 8 pieds) de hauteur, et par des fossés larges et profonds, qui ne laissent qu'une seule ouverture, pour le passage des troupes.

Les antiquités qui remontent au moyen-âge sont nombreuses dans le pays; nous en faisons mention à l'article des villes qui les renferment. On remarque parmi les châteaux, ceux: de Picquigny, qui existait au VIIIe siècle; de Boves, qui fut assiégé par Philippe-Auguste, et où Henri IV vint souvent visiter Gabrielle; de Heilly, dont l'aspect est imposant et majestueux; de Rambures, qui est conservé avec soin; de Folleville, dont la tour haute de cent pieds ressemble à un phare; de Péronne, où Louis XI signa malgré lui un traité fameux; de Ham, qui sert de prison aux ministres de Charles X, etc.

La magnifique cathédrale d'Amiens, dont l'unité de style fait le plus grand mérite; l'église de Saint-Ricquier, la collégiale de Saint-Vulfran, à Abbeville, admirables ouvrages de la renaissance, sont des monuments qui méritent d'attirer l'attention du voyageur.

CARACTÈRE, ETC.

Les Picards passent depuis long-temps pour être vifs et irascibles, mais ils ont de la loyauté, de la franchise et de l'honnêteté. — A la guerre ils se font remarquer par leur valeur et leur impétuosité ; comme marins, l'audace, la persévérance et l'habileté, sont des qualités communes parmi eux. Quoiqu'on leur ait fait la réputation d'être paresseux par tempérament, et laborieux par nécessité, ils montrent, dans toutes les branches d'industrie et de commerce, beaucoup d'activité et d'intelligence. — N'étant ni assez patients, ni assez souples pour faire fortune, l'économie leur en tient lieu — Ils sont sincères, libres, brusques, attachés à leurs opinions, et fermes dans leurs résolutions. — On trouve en eux d'excellentes qualités, une hospitalité prévenante, de la générosité envers les malheureux, un jugement sain, un esprit droit, une âme délicate et douée d'une vive sensibilité ; ils savent s'exprimer avec clarté et convenance. Ils ont le goût des sciences et des lettres, de l'aptitude pour les beaux arts ; leur pays a produit des écrivains qui se sont fait distinguer par leur imagination poétique et leur goût sévère. Il s'honore aussi de savants illustres qui ont fait faire des progrès aux sciences qu'ils ont cultivées, et d'un des orateurs politiques les plus distingués de l'époque moderne.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

Le nombre des personnages distingués qu'a produits le département de la Somme, est considérable. Nous allons nous borner à indiquer, par ordre alphabétique, quelques uns des noms les plus connus.

Parmi les anciennes familles illustres, à divers titres, on remarque celles d'AILLY, de MAILLY et de CRÉQUI, dont on disait proverbialement *tel nom, telles armes, tel cri*, et la famille de BOUFFLERS, qui compte, parmi ses membres, l'illustre maréchal, défenseur de Lille, en 1708. — On cite comme nés dans le département :

Les cardinaux *Pierre* d'AILLY, grand-maître du collége de Navarre, à Paris, et ALGRAIN, qui fut patriarche de Constantinople sous Grégoire IX ; AUBRY DE MONTDIDIER, favori de Charles V, et célèbre par la fidélité et le dévouement de son chien ; *Jean* DE BAILLEUL ou BALLIOL, qui fut roi d'Écosse ; le général BARBOU ; le médecin BAUDELOCQUE, fameux accoucheur ; l'avocat général BERVILLE, écrivain d'un goût pur et d'un talent élevé, orateur plein de tact et d'esprit ; le botaniste BLONDIN, ami de Tournefort ; le savant dom *Martin* BOUQUET, bénédictin doué d'une vaste érudition, et l'auteur des huit premiers volumes du grand et important *Recueil des historiens de France* ; le général DE BOUBERS ; *Louise de Nesle, duchesse* DE CHATEAUROUX, maîtresse de Louis XV, qui, à l'exemple de madame de La Vallière, expia ses erreurs par une retraite religieuse ; COUPÉ DE SAINT-DONAT, littérateur agréable, auteur de *Mémoires sur Bernadotte, roi de Suède* ; les professeurs CAPPERONNIER, humanistes distingués ; le célèbre astronome DELAMBRE, de l'Académie des Sciences ; les braves généraux DORSENNE et DUMONT ; le professeur DUMÉRIL, de l'Académie des Sciences ; le savant DU CANGE, auteur du *Glossaire de la basse latinité* ; les géographes DUVAL et DELISLE ; l'historien d'Amiens, H. DUSEVEL, dont les ouvrages sur le département de la Somme renferment d'intéressantes observations et de curieuses recherches ; le maréchal D'ESTRÉES, guerrier distingué, frère de la fameuse GABRIELLE, dont le souvenir est attaché à celui de Henri IV ; le général D'ESTOURMEL ; l'illustre général FOY, le premier des orateurs politiques modernes ; le conseiller FRANCHEVILLE, qui prêta son nom à Voltaire pour la première publication du *Siècle de Louis XIV* ; le brave général FRIANT, un des chefs de la vieille garde impériale ; l'orientaliste GALLAND, traducteur des *Mille et une Nuits* ; le littérateur GENCE, collaborateur de la *Biographie universelle* ; le poëte GRESSET, auteur d'une comédie de caractère, le *Méchant*, classé parmi les ouvrages dramatiques du premier ordre ; le général GRIBEAUVAL, dont les ouvrages sur l'artillerie ont été long-temps considérés comme classiques ; l'académicien GUENÉE, auteur des fameuses *Lettres de quelques juifs portugais, allemands et polonais, à M. de Voltaire*, qui mirent en évidence les nombreuses erreurs du philosophe du XVIIIe siècle, sur les pays et les objets cités dans la Bible ; le médecin HECQUET ; le grammairien LHOMOND ; HUGUES-DES-PAYENS, qui fut le premier grand-maître des Templiers ; le père LONGUEVAL, auteur de l'*Histoire de l'Église gallicane* ; le général d'artillerie LACLOS, auteur du fameux roman des *Liaisons dangereuses* ; l'orientaliste LANGLÈS ; le savant LEGRAND D'AUSSY ; le cardinal LEMOINE, commentateur des *Décrétales*, et fondateur du collége de Paris qui portait son nom ; LERMINIER, médecin distingué et professeur habile ; deux LEVASSEUR, l'un célèbre violoncelle, l'autre graveur ; le graveur *Claude* MELLAN, si habile et si original par sa manière de graver les ombres avec un seul trait ; *Jean* MOLINET, poëte français du XVIe siècle ; notre contemporain MILLEVOYE, doué d'une âme si ardente, d'un génie si poétique ; le général MORGAN ; l'illustre agronome PARMENTIER, le propagateur de l'utile légume qui porte son nom, et dont la culture met désormais la France à l'abri de la disette ; le contre-amiral PERRÉE, brave marin ; le fameux PIERRE-L'HERMITE, éloquent promoteur des Croisades ; l'académicien PONGERVILLE, traducteur de Lucrèce ; l'habile graveur POILLY ; le président au parlement de Paris, POPINCOURT, qui a eu l'honneur de donner son nom à un quartier de Paris ; *Jacques* ROHAULT, philosophe cartésien, habile professeur de physique au XVIIe siècle ; les deux SANSON, *père et fils*, savants géographes ; l'intendant TRUDAINE, économiste distingué ; VADÉ, chansonnier célèbre, rival de Panard et de Collé ; le grammairien WAILLY ; *Michel* VASCOSAN, célèbre imprimeur ; VATABLE, ou WATEBLED, qui fut le restaurateur de la langue hébraïque en France ; le courageux *Jean* DE LA VACQUERIE, président au Parlement de Paris, qui osa résister aux volontés injustes de Louis XI ; les deux grands maîtres de Malte, *Adrien* et *Alolphe* DE WIGNACOURT ; le spirituel VOITURE, écrivain élégant et poëte bel esprit du temps de Louis XIII, etc., etc.

TOPOGRAPHIE.

Le département de la Somme est un département *maritime*, région du nord — Il est entièrement formé de l'ancienne province de Picardie (Amiénois, Ponthieu, Santerre, Vermandois). Il a pour limites : au nord, le département du Pas-de-Calais ; à l'est, celui du Nord et de l'Aisne ; au sud, ceux de l'Oise et de la Seine-Inférieure ; à l'ouest, la Manche. — Il tire son nom d'une rivière qui la traverse du sud-est au nord-ouest. — Sa superficie est de 491,000 arpents métriques.

SOL. — Le sol du département est d'une nature très variée. — Il est généralement gras et riche. La marne y domine. — Mais on y trouve un grand nombre de parties marécageuses qui sans être assez inondées pour pouvoir s'appeler marais, n'offriraient aucun avantage aux exploitations si elles ne renfermaient de la tourbe. — De toutes les substances que le sol produit, la tourbe est la plus utile. Son odeur est désagréable, mais elle chauffe bien et présente par suite de l'emploi commun qu'on en fait dans le département, une économie réelle, puisqu'elle diminue d'un tiers au moins la dépense que coûterait la consommation en bois. — *La Marquenterre* est un terrain plat et fertile, qui présente une surface de trois lieues dans sa moyenne largeur, sur cinq dans sa plus grande longueur, et qui s'étend sur les bords de la mer entre les rives de la Somme et l'embouchure de l'Authie. — Au IXe siècle, les flots de l'Océan le couvraient encore : mais les eaux se retirèrent insensiblement, ne laissant au centre de la plage qu'une espèce de lac sans profondeur. Ce lac fit donner au pays le nom de *Mare-en-Terre*, d'où est venu celui de *Marquenterre*, qu'il conserve encore aujourd'hui. — Les habitants profitèrent de la fécondité du terrain, et, encouragés par le gouvernement, leurs bras en firent le sol le plus riche de la Picardie. — La *Marquenterre* offre l'aspect le plus agréable et le plus pittoresque. Partout on aperçoit des scènes riantes rehaussées par l'éclat d'une nature brillante et variée. L'horizon est vaste. Au nord sont les collines du Boulonnais au sud et au sud-est, les falaises blanchissantes de la Normandie ; à l'ouest, une immense et sombre forêt couronne le paysage ; au couchant, des dunes arides semblent former un rempart autour du Marquenterre, et s'opposer à l'Océan ; au-delà, s'étend une mer incommensurable.

MONTAGNES. — Le département ne renferme aucune élévation qu'on puisse appeler montagne : il forme une grande vallée dont le cours d'eau principal est la Somme. Les collines qui bordent le département au nord-est ne s'élèvent pas au-delà de 150 à 200 mètres aux points les plus hauts.

FRANCE PITTORESQUE

SOMME

- ◎ Chef lieu d'Arrondissement
- ● Chef lieu de Canton
- Route avec distances en Lieues de P.
- d'un relais à l'autre
- Route sans relais
- ▪ Bureau de Poste

Myriametres

Lieues de Poste

Tour S.t Pol . Chateau de Ham .

Dressé par Monin

Gravé par Laguillermie et Rambos Rue des Noyers 36



Église S.t Vulfran à Abbeville.



Château d'Heilly (Amiens).

CÔTES. — Le département présente un développement de côtes d'environ 37,000 mètres. — Il possède 2 ports principaux sur l'Océan, et 2 ports en rivières. — A l'exception de deux îles, terres sans nom qui se trouvent à l'embouchure de la Somme, il n'existe aucune île sur le littoral qui est bordé tantôt de hautes falaises calcaires, tantôt, et principalement à l'embouchure des trois rivières qui se jettent dans l'Océan, d'une plage en pente douce, composée de détritus de coquillages et de fragments calcaires et siliceux.

FORÊTS. — Les forêts occupent environ la huitième partie de la superficie du département. — Les essences dominantes y sont celles du chêne, du hêtre et du charme; on y trouve aussi le bouleau, le tilleul et le tremble. — La principale forêt est celle qui se trouve au midi de Crecy: elle est remarquable par la hauteur et la majesté des arbres qu'elle renferme, autant que par son étendue.

RIVIÈRES. — Les rivières principales sont : l'Avre, l'Authie, la Noye, la Celle, la Bresle et la Somme. — La Somme et l'Avre sont seules navigables. — La Somme, dont le cours, dans le département, est d'environ 20,000 mètres, a sa source à Fons-Somme, à 3 lieues de Saint-Quentin ; elle se jette dans la Manche entre le Crotoy et Saint-Valery. — Non loin de son cours se trouve le *canal de Picardie*, nommé ensuite *canal du duc d'Angoulême*, et appelé aujourd'hui à plus juste titre *canal de la Somme;* ce canal traverse tout le département, et facilite les communications avec la mer. — La longueur totale de la ligne navigable, tant sur le canal que sur les rivières, est d'environ 104,000 mètres.

ROUTES. — Le département possède 10 routes royales d'un parcours de 575,100 mètres. — La principale est celle de Paris à Calais : — et 7 routes départementales d'un développement d'environ 190,500 mètres.

MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. — Le climat est variable et humide, généralement tempéré. Les vents maritimes, qui remontent la vallée de la Somme, contribuent à y entretenir une chaleur douce et modérée.

VENTS. — Les vents du sud-est et du nord-ouest, auxquels la vallée principale s'ouvre naturellement, sont ceux qui y paraissent les plus fréquents.

MALADIES. — Les fièvres de toutes natures, les affections pulmoniques, scorbutiques et cutanées, sont les maladies les plus communes. La carie dentaire est fréquente parmi les habitants des campagnes.

HISTOIRE NATURELLE.

RÈGNE ANIMAL. — Les races d'animaux domestiques sont d'une assez belle espèce. — Les chevaux picards sont grands et forts ; ils ont du feu, des membres bien proportionnés ; mais le pied plat, le pâturon faible, la corne large et molle à cause des prairies humides, où ils sont élevés. — Les bêtes à cornes ont de la taille, sont faciles à engraisser, et fournissent beaucoup de lait. — Il y a, dans le département, peu de bêtes fauves, mais beaucoup de gibier. — On y voit quelques sangliers. Les loups y sont rares, les renards plus communs. — Les côtes sont poissonneuses, on y trouve un assez grand nombre de crustacés ; parmi les poissons d'eau douce, on distingue la truite saumonée et la lamproie ; l'esturgeon remonte la plupart des rivières : dans la saison on y trouve de ces poissons de grande taille. — Les marais qui avoisinent Péronne attirent une grande quantité d'oiseaux aquatiques et de passage. — Le pays nourrit un assez grand nombre d'abeilles.

RÈGNE VÉGÉTAL. — Le règne végétal n'offre rien de particulièrement remarquable. — Le département se trouve placé sur la limite de la culture de la vigne en France. — Le pays est assez fertile pour que toutes les cultures y prospèrent. — Les plantes oléagineuses, les prairies naturelles et artificielles, l'orge nue à deux et à six rangs, le houblon, le chou à vaches, le chanvre, le lin, le pommier à cidre, les légumes de toute espèce y réussissent parfaitement. — Le cidre est la boisson locale. — Neuf communes seulement possèdent des vignes.

RÈGNE MINÉRAL. — Le département ne paraît pas renfermer de métaux. — La pierre à bâtir y est de médiocre qualité; le grès y offre des blocs d'un beau grain, solide et compacte. On a reconnu, près de Bouquemaison, un terrain houiller dont l'exploitation aurait peut-être donné quelques avantages, si elle eût été suivie. — Outre la pierre de taille on exploite, dans le pays, quelques carrières de grès à paver. — Tous les grands travaux sont tournés vers l'extraction de la tourbe.

Eaux minérales. — Il existe à Saint-Christ une source d'eaux minérales, composées des mêmes éléments que celles de Forges et d'Aumale. — Elles sont d'une efficacité reconnue dans toutes les maladies qui résultent d'obstruction du foie et de la rate. Nombre de malades se rendent à cette source au retour du printemps. — On trouve d'autres sources d'eaux minérales à Abbeville, près du Pont-Rouge, et à Saint-Mard, près Roye. — Le département renferme plusieurs fontaines forées par les procédés artésiens, qui sont sujettes au flux et reflux : — les fontaines forées ordinaires y sont nombreuses et d'une grande utilité.

CURIOSITÉS NATURELLES.

SOUTERRAIN D'ALBERT. — Un souterrain rempli de pétrifications et découvert en 1752, attire depuis lors l'attention et la visite des voyageurs. Il offre une galerie de plus de cent pieds de longueur sur cinq à six pieds de largeur. Les pétrifications qu'il renferme affectent des formes singulières. Ce sont des tuyaux de différentes dimensions, des bouquets de ramifications, des colonnes plus ou moins cylindriques, debout ou couchées, du corps desquelles il sort quelquefois des branches assez considérables. Cette masse de pétrifications repose sur une glaise brune et très grasse. — Le spectacle que présente ce souterrain est intéressant ; on ne peut s'empêcher d'admirer ces végétations pierreuses, si délicatement ramifiées, ces incrustations fixes, ces cylindres arrondis et lisses, ce grand nombre de coquilles blanches, dont le tout est entremêlé : les plus curieux coquillages sont ceux qui s'élèvent en pyramide. Un tronc d'arbre, dont les branches, de plus d'un pied de circonférence, sont entrelacées dans un groupe de roseaux pétrifiés, attire les regards. — On suppose que le souterrain d'Albert est un ancien marais rempli de roseaux et de plantes aquatiques, qui aurait été comblé lors de la construction de la ville et du fort. Les eaux, en filtrant à travers le sol nouveau, se sont chargées de molécules calcaires, et en ont incrusté les plantes enfouies. Les pétrifications d'Albert auraient, comme on le voit, une origine assez pareille à celle des pétrifications d'Étampes. — On a transporté à Paris de beaux échantillons tirés du souterrain d'Albert.

LE PIED-DE-BOEUF. — On voit près de Gezincourt, petit village qui a eu autrefois la réputation d'être la demeure des sorcières, un phénomène assez curieux. Il s'échappe par fois, dans le temps des plus grandes sécheresses, des flancs d'un petit coteau appelé le *Pied-de-Bœuf*, des jets d'eau qui jaillissent en gerbes variées, et qui produisent en tombant un bruit étrange, sans doute à cause des cavités souterraines sur lesquelles elles retombent. Les paysans des environs ne manquent jamais, lorsque vient l'époque de la vente des grains, d'aller consulter le Pied-de-Bœuf; ils sont persuadés que le plus ou moins d'eau qui en sort annonce une hausse ou une baisse dans le prix des blés.

LA CASCADE D'ALBERT ET L'ARBRE DE SAINT-FIRMIN comptent parmi les curiosités naturelles du département. L'arbre de Saint-Firmin se trouve près d'Amiens, au bout du jardin de la maison de campagne de Gresset ; c'est un genévrier de dimension considérable et qu'on dit avoir été planté par saint Firmin-le-Confesseur, premier évêque d'Amiens; si cela est vrai, cet arbre est sans doute le doyen de tous ceux de la Picardie.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

AMIENS, sur la Somme, ch.-l. de préf., à 32 l. N. de Paris. Pop. 45,001 hab. — La fondation d'Amiens est antérieure à l'invasion romaine; mais on ignore le nom qu'elle portait. Les Romains lui donnèrent celui de *Samaro-Briva*, mot semi-gaulois, semi-latin, qui signifie *pont sur la Somme;* plus tard elle fut

nommée *Ambianum*, du nom des *Ambiani* qui l'habitèrent; d'*Ambianum* dériva son nom actuel. — Cette ville s'agrandit beaucoup sous l'administration romaine, et devint la capitale de cette partie des Gaules, dont se forma plus tard la Picardie. Vers le milieu du ve siècle, Clodion en chassa les Romains et y établit le siége de son empire. Mérovée l'habitait ordinairement; Clovis la donna en partage à Clotaire, depuis lors elle resta dans le domaine de la couronne jusqu'à la décadence de la maison de Charlemagne. Elle fut ensuite gouvernée par des comtes, des vidames et des châtelains qui la firent ceindre de fortifications considérables, mais malheureusement impuissantes pour la protéger contre les Normands : trois fois ces barbares la brûlèrent et la dévastèrent. A cette époque de désastres disparurent sans doute ses monuments antiques. Les rois de France avaient donné la seigneurie d'Amiens aux évêques, qui la transmirent aux seigneurs de Bove; ceux-ci en furent dépossédés par la maison de Vermandois.—Isabelle de Vermandois apporta la ville en dot à Philippe d'Alsace, qui, en 1185, la céda à Philippe-Auguste.—En 1435, Charles VII engagea Amiens et les autres places de la Somme à Philippe, duc de Bourgogne : cette ville fut de nouveau réunie a la couronne par Louis XI. — En 1597, Fernand Tello, gouverneur de Doullens, pour les Espagnols, s'en empara par stratagème : il fit conduire un chariot chargé de paille sous une des portes, pour empêcher qu'on ne la fermât, tandis qu'avec un sac de noix répandues à dessein, il amusait la garnison : pendant long-temps ce fut une injure grave à Amiens que de demander aux habitants le prix des noix. Dans la même année, Henri IV reprit la ville. — La situation d'Amiens entre Paris et la mer, sur la Somme, qui y est navigable par des bateaux de 40 a 50 tonneaux, est très favorable à son commerce et aux progrès de son industrie. — La ville est au milieu de campagnes agréables et fertiles; elle est entourée de remparts le long desquels règne un fort beau cours, et environnée de promenades charmantes entrecoupées de canaux. La citadelle, construite par Henri IV, est en bon état. — La ville est propre et bien percée; la plupart de ses rues sont droites et formées de hautes et belles maisons; — elle renferme plusieurs grandes places et de beaux édifices. — La cathédrale domine toute la ville; c'est une de nos plus magnifiques églises gothiques; elle est sous l'invocation de la Vierge. Sa construction date du XIIe siècle. — Elle a 120 mètres de longueur totale, 67 mètres de largeur dans la croisée, et une hauteur proportionnée. La nef est de la plus grande majesté; sa longueur est de 70 mètres. L'abondance des détails architectoniques et l'élégance de leur exécution sont dignes de l'édifice : avant la révolution c'était la mieux ornée des églises de France. Les rois Philippe-Auguste et Charles VI reçurent la bénédiction nuptiale dans cette église; ce dernier y contracta son funeste mariage avec Isabeau de Bavière. — Ce fut à Amiens qu'au temps des expéditions pour la Terre-Sainte, les rois de France, d'Angleterre, d'Arragon, de Navarre et de Bohême, se réunirent pour concerter une nouvelle croisade. — Le seul traité de paix que l'Angleterre ait fait avec la République française fut signé à Amiens en 1812. — On sait que ce traité ne fut qu'une trève qui fournit à l'Angleterre l'occasion de s'emparer de la plus grande partie de notre marine marchande. — Depuis le IIIe siècle Amiens a eu plus de 80 évêques; le premier fut saint Firmin, 7 autres ont été canonisés, et 7 autres nommés cardinaux. — Avant la Révolution on remarquait comme une singularité, qu'Amiens possédait onze paroisses, onze couvents d'hommes, onze couvents de femmes, onze ponts et onze moulins. — *Le Collége royal* d'Amiens, un des beaux établissements de ce genre, est situé dans la partie la plus haute et la plus salubre de la ville; le local est très vaste et parfaitement bien distribué. Le *théâtre* est un bel édifice, décoré d'une façade élégante; il appartient à la ville, possède une troupe sédentaire, et peut contenir 1,100 personnes. — La *Bibliothèque publique* se compose de 42,000 volumes et de 450 manuscrits; elle occupe, depuis 1826, un local convenable, propre et très bien distribué; on y remarque un beau buste de Gresset. — L'*Hôtel-de-Ville*, construit par Henri IV, mérite une attention particulière, ainsi que le *Château d'Eau*, dont la machine hydraulique est simple et puissante; le *Jardin des Plantes*, situé près du canal de la Somme et de la citadelle; le vaste et intéressant *cimetière de la Madeleine*; le *séminaire de Saint-Acheul*, dont les bâtiments sont immenses, et dont l'église possède les reliques du saint, patron de la ville; la charmante *promenade de la Hautoye*; le *Musée des Tableaux* et plusieurs autres collections scientifiques; la *Halle au Blé*, le *Palais de Justice*, la *Caserne de Cavalerie*, etc.

CORBIE, sur la Somme et le canal de Corbie, ch.-l. de canton, à 6 l. S.-E. d'Amiens. Pop. 2,516 hab. — Cette ville, maintenant chétive et sans importance, fut jadis beaucoup plus peuplée et plus riche; elle était fortifiée, elle avait cinq églises paroissiales et, entr'autres établissements, un couvent de bénédictins dont l'abbé prenait le titre de seigneur et comte de Corbie. Ce couvent, fondé en 662 par la reine Bathilde et son fils Clotaire III, rapportait, lors de la suppression des monastères, 45,000 francs de rente : Didier, roi des Lombards, détrôné par Charlemagne, mourut dans ce monastère. — Les Espagnols surprirent Corbie en 1636; cet événement imprévu faillit causer une révolte dans Paris : Louis XIII reprit la ville la même année, grâce à l'intelligence et au courage de trois de ses habitants.—En 1673, Louis XIV fit raser les fortifications de Corbie; les guerres précédentes l'avaient beaucoup appauvrie. — Elle est agréablement située sur la rive droite de la rivière, qui communique avec la rive gauche par un beau pont. — L'église de l'Abbaye existe encore, le portail en est très curieux.

PICQUIGNY, ch.-l. de cant., à 3 l. d'Amiens. Pop. 1,459 hab. — On voit dans cette ville un vieux château qui existait au VIIe siècle. Ce bourg était autrefois une baronnie. — Il est célèbre par l'assassinat de Guillaume-Longue-Epée, duc de Normandie, qui y fut tué en 942, à l'issue d'une conférence avec Arnoult, comte de Flandres. — Louis XI et Edouard, roi d'Angleterre, s'y abouchèrent le 29 août 1475. Une mutuelle défiance présida à leur entrevue. Les deux monarques se parlèrent à travers un gros treillis de bois, dont les ouvertures ne permettaient que le passage des bras, *comme aux cages des lions*, dit naïvement Comines. — On prétend que les Anglais ont de la peine à prononcer le nom de Picquigny, et que cette circonstance fut cause que beaucoup d'entre eux, qui s'étaient donnés pour Français, furent massacrés lorsqu'on les chassa du comté de Ponthieu.

ABBEVILLE, sur la Somme, ch.-l. d'arr., à 11 l. O.-N.-O. d'Amiens. Pop. 19,162 hab — Abbeville n'était, dans l'origine, qu'une bourgade qui se forma sous la protection d'un camp romain, dont on retrouve quelques vestiges. Un château élevé près de cette bourgade était la propriété de l'abbé du monastère de Saint-Ricquier; c'est à cette circonstance que la ville doit son nom, *Abbati-Villa*. Abbeville fit partie de la Basse-Picardie, devint la capitale du Ponthieu et la résidence des comtes de ce nom. — Charlemagne l'avait entourée de quelques fortifications; elles furent beaucoup augmentées par Hugues Capet, en 992 : ce prince faisait grand cas de cette ville à cause de sa situation à l'embouchure de la Somme; il en fit un boulevart contre les incursions des Normands et des Danois, qui déjà plusieurs fois avaient pénétré dans le pays en remontant la rivière. — La seigneurie de Ponthieu passa au pouvoir des Anglais, mais Abbeville n'oublia pas sa devise, *Fideli*, et se distingua par son attachement à la cause des rois de France, et par la répugnance avec laquelle elle supporta le joug de ses seigneurs anglais : Ringois, un de ses citoyens, signala son patriotisme en préférant être précipité du haut du château de Douvres, à prêter serment à Edouard III, roi d'Angleterre. — Les fortifications d'Abbeville, démantelées à diverses époques, furent, en dernier lieu, rétablies d'après le système de Vauban. Elles sont considérables et en bon état — Ce fut à Abbeville qu'en 1445, Louis XI compta au duc de Bourgogne les 400,000 écus qu'il s'était obligé de lui payer pour le rachat des villes engagées par le traité d'Arras.—En 1514, Abbeville fut témoin des fêtes qui accompagnèrent le mariage de Louis XII et de la jeune sœur de Henri VIII, mariage qui devint si funeste au Roi. — C'est à Abbeville que, pendant le siége d'Hesdin, Louis XIII, en 1637, voua son royaume à la Vierge; enfin c'est dans cette ville qu'en 1766 fut assassiné juridiquement le jeune chevalier de La Barre, dont le crime était d'avoir chanté des chansons licencieuses, et gardé son chapeau lors du passage d'une procession. Cet étourdi, que quelques mois de prison eussent sévèrement puni, fut condamné, dans le XVIIIe siècle, par sentence du tribunal d'Abbeville, confirmée par le parlement de Paris, à recevoir la question ordinaire et extraordinaire, à avoir la main droite coupée à la porte de la principale église, à souffrir l'amputation de la langue, enfin à être décapité et jeté dans les flammes. Il faut respecter les magistrats, vénérer les juges; ils ne rendent jamais d'arrêts préparés sous l'influence des passions ! — Grâce à une industrie active, bien dirigée, et aux avantages de sa situation, l'accroissement d'Abbeville fut rapide comme celui de sa prospérité; — elle devint la seconde ville de la province. Ses manufactures de draps étaient déjà célèbres au XVe siècle. En 1493, Charles VIII, se trouvant à Abbeville, complimenta *les compagnons pareurs de draps*, et en signe de considération, il leur permit de danser une ronde *au milieu de laquelle il se plaça*. — En 1669, le commerce d'Abbeville prit un essor nouveau, sous la protection de Colbert; c'est alors que fut établie dans la ville la célèbre manufacture du Hollandais Van-Robais, qui existe encore, quoique bien diminuée. — Abbeville est située dans une fertile vallée, sur la rive gauche de la Somme, qui s'y divise en plusieurs bras et communique avec l'Oise par le canal de Saint-Quentin. Le flux de la mer élève la Somme à 7 pieds au-dessus de son niveau ordinaire, et amène à la ville des navires de 150 tonneaux. Trois autres petites rivières, l'Escardon, le Sottins et la Tanière, traversent la ville. Elle forme le point de réunion de sept grandes routes par lesquelles elle communique avec les départements de la Picardie, de l'Artois, de la Champagne et de la Haute-Normandie.—Abbeville est une ville active et industrieuse. — Elle est en général propre et bien bâtie, et offre nombre de grandes constructions; plusieurs furent des hôtels

qu'habitèrent les seigneurs des environs. — L'enceinte bastionnée qui couvre la ville est ouverte par cinq portes; à l'une d'elles aboutit une charmante promenade qui longe le cours de la Somme. Le *Palais de Justice* est digne de remarque; — l'*église Saint-Vulfran* a un superbe portail de style gothique, surmonté de deux tours terminées par des plates-formes d'où l'on jouit d'un point-de-vue vaste et intéressant : cette église est la principale de la ville, et se qualifiait jadis d'*Eglise insigne, royale et collégiale de Saint-Vulfran*. — Les remparts d'Abbeville forment d'agréables promenades. — Ses maisons sont bâties en briques; ses rues bien percées et bien pavées. — La *salle de spectacle* est propre, mais petite. — La *Bibliothèque publique* contient 15,000 volumes. La *Halle couverte*, l'établissement du *Haras*, la *grande Caserne* et le *Manége couvert* méritent d'être visités.

Saint-Ricquier, à 2 l. d'Abbeville. Pop. 1,518 hab. — Cette ville n'est plus que l'ombre de ce qu'elle était lorsque cent tours, dont on distingue à peine aujourd'hui quelques vestiges, flanquaient ses murailles et lui faisait donner le nom de *Centule*. Elle n'a rien conservé de l'importance dont elle a long-temps joui et qu'elle devait à une célèbre et superbe abbaye fondée en 570, qui devint une des principales maisons religieuses de France, et appartenait aux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.— Les enfants de nos rois, de ducs, comtes et autres seigneurs y recevaient leur, première éducation. — Son école fut restaurée du temps de Charlemagne, par Angilbert, qu'on appelait l'Homère de son temps. Les belles-lettres fleurirent dans cette école, et plusieurs écrivains qui en sortirent honorèrent leur siècle. En 1719, la foudre incendia et dévasta cette abbaye; elle fut réparée, mais resta inférieure a ce qu'elle avait été. C'est cependant encore un monument aussi intéressant que vénérable: sa basilique est magnifique. On voit au-dessus du maître-autel un christ de Girardon, un des plus beaux morceaux de la sculpture du XVIIIe siècle. — En 155., la ville fut assiégée par les Espagnols et courageusement défendue par les habitants; les femmes même se signalèrent : une d'elles, nommée *Becque-Etoile*, enleva deux enseignes à l'ennemi Cette résistance opiniâtre força les 2,000 lansquenets qui attaquaient la ville a s'en éloigner. — Saint-Ricquier possède un bel hôpital.

Saint-Valery-sur-Somme, port de mer sur l'Océan, sur la rive gauche et près de l'embouchure de la Somme dans la Manche, à 5 l. O.-N.-O. d'Abbeville. Pop. 3,265 hab. — Saint-Valery était la capitale du *Vimeux*, canton ainsi nommé d'une petite rivière qui a sa source au village de Vismes. — La ville doit son nom et son origine à une abbaye de bénédictins; elle avait le titre de marquisat; — son port est fort ancien; — Guillaume-le-Conquérant en fit choix pour l'embarquement de l'expédition à la tête de laquelle il envahit l'Angleterre en 1066; sa flotte, dit-on, se composait de 1,000 voiles et portait 100,000 hommes; ce qui ferait présumer qu'à cette époque le port de Saint-Valery était plus spacieux et présentait moins de difficultés qu'aujourd'hui, à l'entrée et à la sortie des bâtiments. Il est en effet embarrassé de bancs de sables mobiles et qui changent de place suivant les crues d'eau et les marées. — Ce port a été néanmoins amélioré depuis quelques années par la construction d'une nouvelle écluse qui retient l'eau de la mer lors des fortes marées, et sert à chasser les sables à la marée basse. — L'établissement de la marée du port est à 10 heures. Il y entre, année commune, environ 400 bâtiments de 30 jusqu'à 400 tonneaux. — La ville est petite, mais jolie et fort animée; le grand bassin est beau et commode. Les magasins de l'entrepôt sont d'une vaste étendue.— On remarque aussi le grand barrage éclusé du canal de la Somme. La ville possède une petite salle de spectacle.

Doullens, sur la rive gauche de l'Authie, ch.-l. d'arrond., à 7 l. 1/2 d'Amiens. Pop. 3,703 hab. — Ce fut jadis une des villes principales des *Morins*, peuples que soumit César. — Pendant le moyen-âge elle tomba au pouvoir des comtes de Vermandois, puis des comtes de Ponthieu, et devint une place forte considérable. — Sa citadelle passait pour un des boulevarts de la Picardie. — En 1567, les huguenots s'emparèrent de Doullens, que reprit, l'année suivante, le maréchal de Cossé. — En 1595, les Espagnols, sous la conduite du comte de Fuentès, se rendirent maîtres de cette ville, et y commirent de grandes cruautés. La citadelle de Doullens, réparée par Vauban, compte encore parmi nos places fortes. Au milieu de la ville s'élève la *tour de Beffroi*, qui contient trois cloches, et menace ruine. L'église Saint-Martin est remarquable par le style de son architecture et par la légèreté des piliers qui soutiennent sa voûte.

Montdidier, ch.-l. d'arrond., à 9 l. d'Amiens. Pop. 3,769 hab. — Ville ancienne où les rois de la seconde race avaient un palais. Montdidier fut fortifié et résista à divers siéges, sa position sur la pente d'une colline favorisait sa résistance. Ses habitants méritèrent surtout le nom de braves, lorsqu'ils forcèrent Piccolomini et le fameux Jean-de-Wert à se retirer. — Les fortifications de Montdidier ont été démolies, il n'en reste plus que quelques ruines. — Au pied de la colline coule la petite rivière du Dom. L'intérieur de la ville est triste, la plupart des rues sont tortueuses et mal percées, les maisons presque toutes vieilles et irrégulières. — Le collége est un assez beau bâtiment; l'église *Saint-Pierre* est massive, mais d'une architecture remarquable; l'église du *Saint-Sépulcre* possède une chaire d'un travail curieux; le nouvel Hôtel-Dieu est vaste et bien distribué. — L'ancien bailliage, maintenant occupé par le tribunal de commerce, offre des salles spacieuses. — Un fait extraordinaire a popularisé le nom de cette ville, c'est l'assassinat d'Aubry de Montdidier, gentilhomme qui possédait les bonnes grâces du roi Charles V, et qui fut assassiné, dans la forêt de Bondi, par un courtisan envieux, le chevalier Macaire; ce crime n'eut pour témoin que le chien de la victime, mais ce fidèle et courageux animal, par son acharnement à poursuivre le meurtrier de son maître, excita des soupçons qui engagèrent le roi à ordonner que Macaire et le chien combattissent l'un contre l'autre en champ clos. C'était alors le temps de ces combats judiciaires, nommés jugements de Dieu, on en attendait la révélation de la vérité. - Dans cette occasion la vérité se découvrit en effet, le combat eut lieu dans l'île Notre-Dame, en présence du roi et de toute la cour; Macaire était armé d'un gros bâton; le chien réussit à le saisir à la gorge, le terrassa et le força à faire l'aveu de son crime.

Folleville, commune et château, cant. de Moreuil, arrondissem. de Montdidier. — La tour du château de Folleville a une forme singulière, elle ressemble de loin à un phare; sa hauteur est d'environ 100 pieds. — On assure que ce fut dans l'église de ce village, que Saint Vincent-de-Paul prêcha pour la première fois, étant précepteur du cardinal de Retz. On remarque, au milieu du chœur, sous une arcade ornée d'arabesques et de bas-reliefs, le tombeau de Raoul de Launoy, vice-roi de Naples sous Charles VIII, ouvrage d'un habile sculpteur milanais. Ce guerrier est représenté a côté de sa femme, il est vêtu à la mode de son temps, et porte au cou une chaîne semblable à celle que lui donna Louis XI, a la prise du Quesnoy. En lui faisant ce don, le monarque le complimenta en ces termes : « Pâques Dieu, mon ami, vous estes trop furieux en ung combat; je vous veulx enchaîner pour modérer votre ardeur, car je ne vous veulx point perdre, désirant me servir de vous plus d'une fois. »

Mailly-Raineval, village et château, cant. d'Ailly-sur-Noye, à 6 l. N.-O. de Montdidier. Pop. environ 3,000 hab. — Le château de Mailly mérite d'être vu. Il est bâti sur une hauteur la façade du côté du village a été construite à trois époques différentes. — La partie appelée *vieux château*, est presque gothique. Les archives qui se trouvent au haut de l'une des tours, sont voûtées et contiennent plusieurs lettres de Henri IV. — Dans la salle à manger, on voit une glace en six morceaux, qui fut, dit-on, donnée au châtelain par ce monarque, à qui Sully reprocha vivement sa libéralité; les glaces coûtaient cher alors.

Roye, sur l'Avre, ch.-l de cant., à 5 l. E.-N.-E. de Montdidier. Pop. 3,636 hab. — Roye faisait partie du Santerre; sa fondation est fort ancienne, mais l'histoire de ses premiers siècles s'est perdue au milieu des désastres que cette ville a éprouvés. C'était une place forte sous le règne de Charles-le-Simple; elle fut prise et reprise par ce roi et par les comtes de Vermandois. — On la pilla et on l'incendia plusieurs fois sous Charles V et sous Louis XI. — En 1552, Charles-Quint la dévasta de nouveau. — En 1636, ce fut Louis XIII qui la prit de vive force. — Puis Louis XIV, en 1653. — Aux malheurs de onze siéges, il convient d'ajouter ceux de trois pestes qui désolèrent la ville en 1636, 1668 et 1669. — En 1626, les juges de Roye furent commis pour informer contre les *illuminés* ou *Guérinets*, dont Guérin, curé de cette ville, s'était déclaré le chef; les prisons se trouvèrent bientôt remplies de ces enthousiastes, et leur secte, sur laquelle l'histoire ne nous donne pas de détails, fut entièrement détruite l'année suivante. — Roye fut long-temps une baronnie; elle appartenait à une des plus illustres maisons de la Picardie, qui se fondit ensuite dans celle de La Rochefoucault.— La situation de cette ville est avantageuse, au milieu du Santerre, pays riche et fertile. Elle a d'agréables promenades, de beaux jardins, et est environnée d'un grand nombre de moulins à vent, qui égaient ses environs. L'église *Saint-Pierre* est remarquable par ses vitraux peints; la grande place est spacieuse, on y voit une maison en bois ornée de sculptures antiques. Le jeu de paume du rempart des religieuses était le plus beau et le plus vaste du département.

Péronne, sur la rive droite de la Somme, ch-l. d'arrond., à 12 l. E. d'Amiens. Pop. 3,802 hab. — Péronne, jadis capitale du Santerre, est une ville ancienne; l'époque de la fondation de son château-fort est inconnue; l'infortuné Charles-le-Simple y fut enfermé par le perfide Herbert, comte de Vermandois, et y mourut après une longue détention. Un autre roi de France, Louis XI, y fut aussi retenu prisonnier par un insolent vassal, le duc de Bourgogne; il n'en sortit qu'en concluant le traité désavantageux qu'on appela la *paix de Péronne*. La captivité de Louis XI à Péronne, célèbre dans l'histoire, forme un des beaux épisodes des admirables romans de Walter-Scott, écrivain d'un ordre si élevé lorsqu'il se borne à l'arrangement des fictions anciennes. — Les Espagnols ont assiégé Péronne plusieurs fois et toujours inu-

tilement. En 1536, Henri de Nassau, prince d'Orange, y mit le siége pendant un mois; la garnison, les habitants, leurs femmes mêmes opposèrent à ses efforts une résistance héroïque. L'approche de l'armée française força les assiégeants à se retirer. La sœur de Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas, reprochait ensuite au Prince de n'avoir pas pu s'emparer d'un colombier tel que Péronne; « vrai colombier, répondit-il, mais dont les pigeons savent se défendre et ne s'envolent pas ». La ville, n'ayant jamais été prise, avait, comme Bayonne, le titre de *pucelle*, qu'elle conserve encore. — C'est à Péronne qu'en 1576 fut signé, par Henri III et le duc de Guise, le fameux acte d'association de la Ligue. — Péronne est située dans une contrée marécageuse qui contribue à sa défense; à la jonction de la Somme et de la Coulette; elle est entourée de fortifications et de fossés remplis d'eau, et compte parmi nos villes de guerre. — Ses boulevarts sont plantés d'arbres et forment d'agréables promenades. La ville manque de symétrie; elle est percée irrégulièrement, mais proprement bâtie. L'*Hôtel-de-Ville* est un bel édifice; l'*ancien Château* est curieux, ainsi que l'église paroissiale, vieux monument gothique où fut enterré un des rois de la première race.

Albert, ch.-l. de cant., à 7 l. 1/2 de Péronne. Pop. 2,668 hab. — L'ancien nom d'Albert était Ancre; ce fut la seigneurie du fameux Concini, maréchal d'Ancre, ministre et favori de la régente Marie de Médicis. Le lieu changea de nom quand Concini eut été sacrifié au ressentiment populaire et aux intrigues des courtisans. La ville est située sur la pente d'une colline et traversée par un bras de la rivière d'Ancre. Les eaux de cette rivière, réunies au bout de la place, se précipitent avec fracas d'un roc artificiel, et forment une cascade de 30 pieds de haut et d'un bel effet.

Chaulnes, ch.-l. de cant., à 4 l. S.-O. de Péronne. Pop. environ 1,250 hab. — Ce bourg, autrefois duché-pairie, renferme un beau château bien situé, mais qui manque d'eau. — Pour s'en procurer, les anciens ducs de Chaulnes, avaient été obligés d'y faire établir des pompes qui, lorsqu'elles allaient, mettaient à sec les puits des communes voisines. — Aujourd'hui on envoie chercher de l'eau à 3/4 de lieue, à la fontaine de la Bouderie. — La charmille du château passait, avant la Révolution, pour être plus belle que celle des jardins de Versailles. Elle avait trente pieds de hauteur et formait un labyrinthe remarquable par son tracé difficile.

Ham, sur la rive gauche et le canal de la Somme, ch.-l. de cant., à 6 l. S.-S.-E. de Péronne. Pop. 1,663 hab. — Cette ville est ancienne; son histoire connue commence vers l'an 875. — Ham était alors la capitale d'un petit pays qui prenait d'elle le nom de *Hamois*; elle était fortifiée. — En 932, Hébert II, comte de Vermandois, s'en empara; Raoul, roi de France, la reprit la même année. — En 986 vivait Simon, châtelain de Ham, tige des seigneurs de ce nom, qui lui succédèrent jusqu'en 1371: cette seigneurie passa ensuite à différentes maisons; Henri IV la réunit à la couronne. — En 1470, le château de Ham fut construit par Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, que Louis XI fit plus tard décapiter. - En 1557, après la bataille de Saint-Laurent, les Espagnols s'emparèrent de Ham; le duc de Bouillon la reprit. — En 1595 la ville fut emportée d'assaut, et la garnison égorgée. Ham fut inutilement assiégée pendant les guerres de la Ligue. — Louis XIV en fit démolir les fortifications, le château seul fut conservé; on y ajouta de nouveaux ouvrages, et il a continué jusqu'à nos jours à être considéré comme place de guerre. — Cette ville est située dans une plaine fertile, quoique marécageuse. Son redoutable château est un assemblage de murailles énormes et de tours orgueilleuses; la principale de ces tours est ronde, ses murs sont d'une épaisseur extraordinaire; elle a 33 mètres d'élévation et autant de diamètre: on lit sur la porte les deux mots *mon mieux*, qu'y fit graver le comte de Saint-Pol: c'est la tour la plus formidable qui existe en France. — Le château renferme aujourd'hui les derniers ministres de Charles X qui y ont été condamnés par la chambre des pairs, pour avoir, entre autres crimes politiques, violé la Charte, attaqué la liberté de la presse, mis Paris en état de siége, et fait tirer sur le peuple de la capitale.

Nesles, sur l'Ingon, ch.-l. de cant., à 5 l. de Péronne, Pop. 1,643 hab. — Le marquisat de Nesle était le premier, le plus beau et le plus ancien de France; dix-huit cents fiefs en dépendaient. — Il donna son nom à plusieurs seigneurs qui se rendirent célèbres dans nos guerres. — La ville fut jadis plus considérable que de nos jours, mais elle a souvent été ravagée. Son désastre eut lieu en 1472; elle était alors fortifiée, mais trop faible pour résister à Charles-le-Téméraire, qui arrivait à la tête d'une armée de 80,000 hommes, elle ouvrit donc ses portes; néanmoins Charles la livra au pillage, toute la population fut égorgée, sans distinction d'âge ni de sexe: une partie des habitants qui s'étaient retirés dans l'église Notre-Dame y furent passés au fil de l'épée; Charles entra à cheval dans cette église et s'écria, en la voyant pleine de cadavres: *De par Saint-George j'ai de bons bouchers!* Il fit ensuite incendier la ville en disant froidement: *Tel fruit porte l'arbre de la guerre.* Puis il envoya à Louis XI, le gouverneur de Nesles et d'autres prisonniers auxquels il avait fait couper le poing. Charles, dans son temps, a passé pour un héros. L'église où eut lieu cette atroce boucherie existe encore.

VARIÉTÉS MORALES ET HISTORIQUES. (1)

Habitants d'Amiens. — *Goût des lettres.* — Dans tous les temps les habitants d'Amiens ont montré du goût et de l'aptitude pour les sciences et les lettres. En 12 9, on voyait à Amiens des *plaids et g eux sous l'ormel.* C'étaient les cours d'amour du *pays d'oil*, dans lesquelles « on s'exerçait à la courtoisie, gentillesse et gaie science. » — Les Picards se signalaient par un talent tout particulier pour ces jeux mi-partis, qui exigent de la vivacité dans la pensée et de la naïveté dans l'expression. — A une époque moins éloignée, les représentations de mystères étaient en honneur à Amiens; on y récitait des ballades en l'honneur de la Vierge, on y chantait des épîtres *farcies*, du haut du jubé de la cathédrale. — *Commerce, industrie.* La situation d'Amiens contribua sans doute à y faire fleurir le commerce. — La loyauté des habitants dut aussi en faciliter le développement. Dès 1256, Henri III, roi d'Angleterre, instruit de la probité des marchands d'Amiens, leur accorda le privilége de ne pouvoir être arrêtés, ni leurs personnes ni leurs marchandises, pour dettes. — Dominique Dovic, gouverneur d'Amiens pour Henri IV, parlait avec orgueil de la bonne foi des négociants de la capitale de la Picardie. Il faisait accueil à ceux dont la réputation était bien établie, comme à ses meilleurs amis. Il allait lui-même les inviter à dîner et les faisait placer à ses côtés. — Au commencement du XVI[e] siècle, on fabriquait à Amiens des draps d'or et de soie. On y fabrique aujourd'hui des étoffes moins brillantes mais plus utiles en lin et en laine. — *Bienfaisance.* Il existe à Amiens un usage vraiment philanthropique: aussitôt que les marchandes de fruits aperçoivent quelque malheureux prisonnier conduit par les gendarmes, elles quittent précipitamment leurs petites échoppes, le suivent, implorent à grands cris en sa faveur les aumônes des âmes charitables, et lui remettent fidèlement le produit de leur quête.

Les sots de Ham. — Les habitants de Ham sont aimables; ils accueillent les étrangers avec empressement. Ils aiment les arts, la peinture et la musique; la plupart sont musiciens. Ils ont fondé une *Société philharmonique*, qui exécute de jolis concerts. Le surnom de *sots* qu'on leur donnait autrefois, vient de ce qu'il y avait dans cette ville une compagnie de *fous*, dont le chef prenait le titre de *prince des sots*.

Notre-Dame-Brebière. — L'église d'Albert retentit chaque année du son des cornemuses pastorales. Les bergers et les bergères des environs, en habits de fête, portant de gros gâteaux sur la tête et sous les bras, se rendent dans cette église pour y présenter leurs offrandes à une image de la Vierge, qu'on y honore sous le nom de *Notre-Dame-Brebière*, parce que son image fut, dit-on, trouvée par des bergers. — Après l'office, ils se réunissent et finissent la journée par des danses et des divertissements. Cette fête semi-champêtre attire dans la ville un grand concours de monde.

Chasseurs de canards. — La chasse aux canards sauvages se fait dans les marais de Péronne, à peu près comme la pipée dans le Poitou. Les paysans ont de petites huttes, sous lesquelles ils se cachent pour attendre les canards. Lorsque ces oiseaux en approchent, ils tirent dessus avec un long fusil, et en tuent souvent plusieurs à la fois. Les plus gros sont envoyés à Amiens, et employés à la confection de ces pâtés célèbres qu'on expédie ensuite dans toute la France. — Les chasseurs sont pour la plupart de pauvres pêcheurs, qui ajoutent à la ressource de leurs filets les produits de leur canardière. — Chaque année, la veille de la Saint-Jean, ils se réunissent dans une petite île de la Somme, où ils font un feu de joie et passent la nuit à se divertir.

Varennes. — Ce village est le mieux bâti du département. Les rues, coupées à angles droits, y sont distribuées de manière qu'on peut voir d'un bout de cette commune ce qui se passe à l'autre. L'abbaye voisine de *Clair-Fay* tombe en ruines. — On a retiré de ses cloîtres un morceau curieux de sculpture. C'est une ronde-bosse, de grandeur naturelle, représentant l'entrée triomphante de Jésus-Christ à Jérusalem, monté sur une ânesse que suit son ânon. Chaque année à la Fête-Dieu, on promène ce groupe, sur des roulettes, dans toutes les rues où passe la procession.

Le sonneur de Domart. — Le bourg de Domart avait encore naguère conservé un usage qui remontait au moyen-âge, et qu'on retrouvait au siècle dernier dans quelques autres villes de France, et notamment à Nantes. Le fossoyeur parcourait les rues pendant la nuit, en agitant une sonnette et criant d'une voix lamentable: *Réveillez-vous, gens qui dormez, priez Dieu pour les trépassés.*

Branle d'Authieule. — Comme dans le Poitou, les anciennes danses nationales se nomment *branles* dans quelques communes de la Picardie. « Le *branle d'Authieule*, dit M. Dusevel, attire chaque année beaucoup de jeunes gens à la fête de ce village. On trouve-

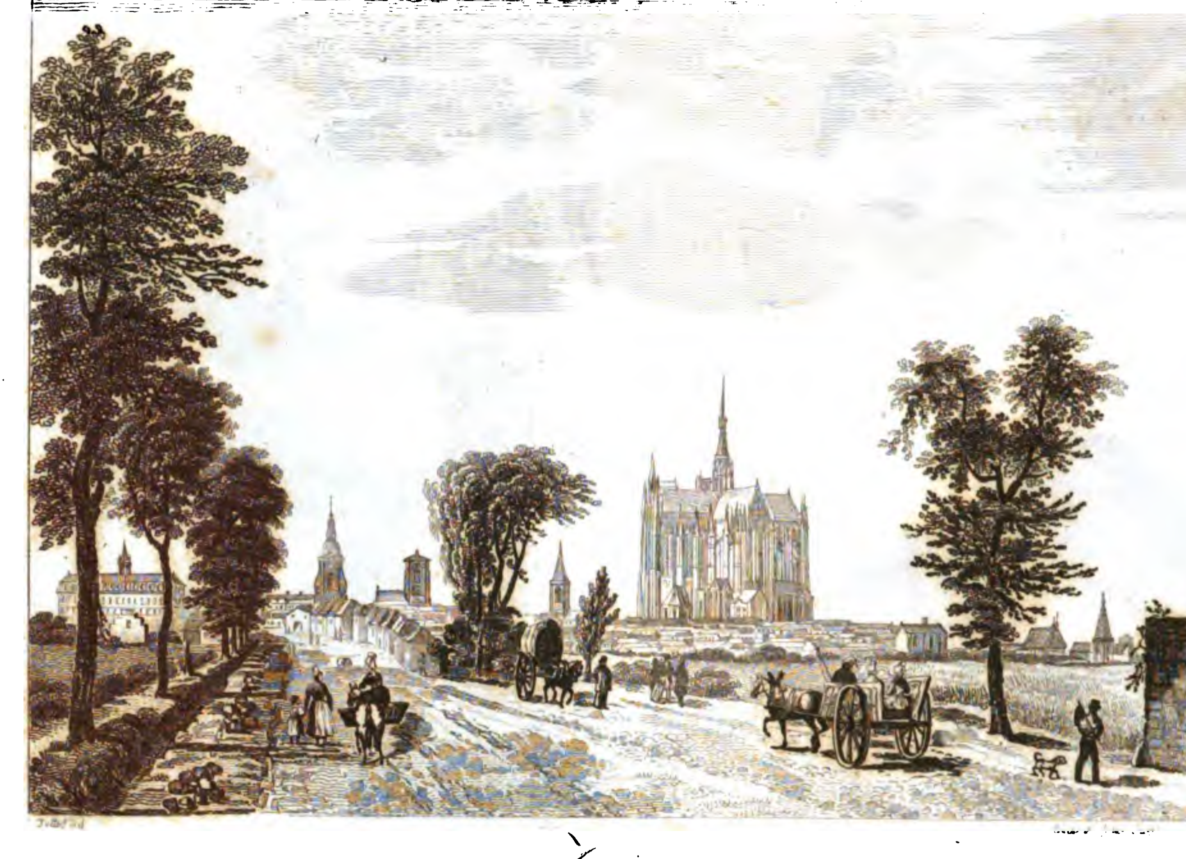
(1) Nous devons aux intéressantes *Lettres sur la Somme*, de M. Dusevel, la plupart de ces observations.



Costumes de la Somme.



Parmentier. *Foy.*



Amiens.

ruit plus de plaisir à la danse de cette vieille ronde, si l'on ne craignait à tout moment de voir éclater dans les mains du garde-champêtre le fusil rouillé avec lequel il fait honneur au roi et à la reine de la fête, désignés sous les noms de *mare* et de *marasse*. »

FUNÉRAILLES A BEAUQUESNE. — On remarque à Beauquesne quelques coutumes qui semblent se rattacher à d'anciennes pratiques du paganisme. Dès qu'un des habitants meurt, ses plus proches parents se couvrent de longs manteaux et vont ainsi faire part de cette mort à leurs parents et à leurs amis. Lorsqu'on enterre le défunt, les assistants font trois fois à reculons le tour de la fosse où est déposé son cercueil, afin d'empêcher qu'il ne revienne pour les tourmenter pendant la nuit.

LES TORCHES DE DOULLENS. — Les habitants de Doullens ont conservé un usage antique, qui paraît avoir son origine dans la célébration de la fête des Brandons, cérémonie qui, suivant quelques auteurs, paraît remonter à l'époque druidique; la veille de la fête de Milly, à la nuit tombante, les jeunes gens de la ville parcourent les rues, tenant à la main des torches enflammées. Ces torches ne sont autre chose que des tiges de bouillon-blanc imprégnées d'huile. — Le *jeu de l'arc* est aussi en honneur à Doullens. Il y existe deux sociétés qui s'adonnent à cet exercice, dont l'utilité était si grande avant l'usage des armes à feu.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 7 députés. — Il est divisé en 7 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont Amiens (ville et arr.), Abbeville (ville et arr.), Doullens, Montdidier, Péronne. — Le nombre des électeurs est de 3,602.

ADMINISTRATIVE. — Le chef-lieu de la préfect. est Amiens.

Le département se divise en 5 sous-préf. ou arrond. commun.

Amiens.	13 cantons,	253 communes,	178,206 habit.
Abbeville. . . .	11	178	132,717
Doullens.	4	88	58,425
Montdidier. . . .	5	147	67,881
Péronne.	8	184	106,475
Total. .	41 cantons,	850 communes,	548,704 habit.

Service du trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Amiens), 4 receveurs particuliers, 9 percept. d'arrond.

Contributions directes. — 1 directeur (à Amiens), et 1 inspecteur.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Amiens), 2 inspecteurs, 4 vérificateurs.

Hypothèques. — 5 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

Douanes. — 1 directeur (à Abbeville).

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Amiens), 3 directeurs d'arrondissements, 6 receveurs entreposeurs.

Forêts. — Le départem. fait partie de la 7e conservat. forestière.

Ponts-et-chaussées. Le département fait partie de la 2e inspection, dont le chef-lieu est Amiens. — Il y a 2 ingénieurs en chefs en résidence à Amiens, chargés de la surveillance de la navigation de la Somme, et du canal de la Somme.

Mines. — Le département fait partie du 5e arrondissement et de la 2e division, dont le chef-lieu est Abbeville.

Loterie. — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831 comparé à 1830, une augmentation de 11,277 fr.

Haras. — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 2e arrond. de concours, dont le ch.-l. est au Pin (Orne). — Il y a à Abbeville un *dépôt royal* où se trouvent 28 étalons. — Il y existe en outre un beau *haras* particulier.

MILITAIRE. — Le département fait partie de la 16e division militaire, dont le quartier général est à Lille. — Il y a à Amiens: 1 maréchal de camp commandant la subdivis.; 1 sous-intendant militaire, à Amiens. — Le dépôt de recrutement est à Amiens. — Le département renferme 6 places de guerre: Abbeville, Amiens, citadelle d'Amiens, citadelle de Doullens, château de Ham, Péronne. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 3e légion, dont le chef-lieu est à Rouen. — Abbeville est le chef-lieu d'une direction du génie.

MARITIME. — Il y a à Saint-Valery-sur-Somme: 1 sous-commiss. de marine, 1 trésorier des invalides, et une *école d'hydrographie*.

JUDICIAIRE. — La cour royale d'Amiens comprend dans son ressort les tribunaux de la Somme, l'Aisne et l'Oise. — Il y a dans le département 5 tribunaux de 1re instance, à Amiens (2 chambres), Abbeville, Doullens, Montdidier et Péronne, et 3 tribunaux de commerce, à Amiens, Abbeville et Saint-Valery-sur-Somme.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le IIIe siècle, suffragant de l'archevêché de Reims, et dont le siége est à Amiens. — Il existe dans le département: — à Amiens: un séminaire diocésain qui compte 200 élèves; à Saint-Ricquier, une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 7 cures de 1re classe, 58 de 2e, 515 succursales et 67 vicariats. — Il y a dans le département: — à Montdidier, un pensionnat ecclésiastique qui compte 180 élèves; — à Roye, une institution ecclésiastique qui compte 80 élèves. — Il y existe 6 congrégations religieuses de femmes.

Culte protestant. — Les réformés du département ont à Amiens un oratoire annexé à l'église consistoriale d'Amiens, et qui est desservie par un pasteur. — Il y a en outre dans le département 2 temples. — On y compte 2 sociétés bibliques et 1 société des traités religieux.

UNIVERSITAIRE. — Le département possède une Académie de l'université, dont le chef-lieu est à Amiens, et qui comprend dans son ressort l'Aisne, l'Oise et la Somme.

Instruction publique. — Il y a dans le département: — une école secondaire de médecine; un collége royal de 2e classe, qui compte 330 élèves; — et 2 colléges, à Abbeville, à Péronne; — 1 école normale primaire, à Amiens; 2 écoles modeles primaires, à Amiens, à Péronne. — Le nombre des écoles primaires du département est de 960, qui sont fréquentées par 60,493 élèves, dont 40,184 garçons et 20,309 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 42.

SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC. — Il existe à Amiens, une *Académie des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts*; un *Jardin des Plantes*; des *Cours publics* de chimie, de géométrie, de mécanique appliqués aux arts; de botanique, et une *École primaire d'arts et métiers.*

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 548,704 h., et fournit annuellement à l'armée 1,321 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

Mariages.					5,005
Naissances.	Masculins.		Féminins.		
Enfants légitimes.	7,042	—	6,397	Total	14,359
— naturels.	405	—	515		
Décès.	5,867	—	6,087	Total	11,954

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 103,212.

Dont: 40,385 contrôle de réserve.

62,827 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit:

61,365 infanterie.
148 cavalerie.
345 artillerie.
974 sapeurs-pompiers.

On en compte: armés, 11,986; équipés, 6,246; habillés, 8,492. 32,610 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 190 sont inscrits au registre matricule, et 60 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 61 sont soumis au service ordinaire, et 39 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 15,683 fusils, 505 mousquetons, 11 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (en 1831):

Contributions directes.	6,994,693 f.	32 c.
Enregistrement, timbre et domaines.	3,119,252	57
Douanes et sels	1,557,895	33
Boissons, droits divers, tabacs et poudres. . .	2,515,573	90
Postes.	396,400	62
Produit des coupes de bois.	78,792	39
Loterie.	87,261	30
Produits divers.	155,745	92
Ressources extraordinaires.	1,279,232	90
Total.	16,184,848 f	25 c.

Il a reçu du trésor 9,099,183 fr. 65 c., dans lesquels figurent:

La dette publique et les dotations pour . . .	1,788,507 f	20 c.
Les dépenses du ministère de la justice. . . .	304,062	74
de l'instruction publique et des cultes. .	578,362	40
de l'intérieur.	228	»
du commerce et des travaux publics. .	1,415,989	36
de la guerre.	2,718,535	62
de la marine.	473	38
des finances	227,069	64
Les frais de régie et de perception des impôts.	1,380,735	76
Remboursem., restit., non-valeurs et primes.	739,910	15
Total.	9,099,183 f.	65 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département, déduction faite, du produit des

douanes, paie encore annuellement, pour les frais du gouvernement central, 5,527,769 fr. 27 cent. de plus qu'il ne reçoit, ou le cinquième et demi de son revenu territorial. — Il faut une agriculture perfectionnée et une active industrie pour réparer le dommage que cause au pays cette considérable extraction de numéraire.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 495,259 fr. 01 c.

Savoir : *Dép. fixes :* traitements, abonnements, etc.	107,266 f.	67 c.
Dép. variables : loyers, secours, etc.	387,992	34

Dans cette dernière somme figurent pour
55,842 f. 28 c. les prisons départementales,
87,852 f. » c. les enfants trouvés.

Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de	56,741	69
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à	99,421	03
Les dépenses des cours et tribunaux sont de	248,371	62
Les frais de justice avancés par l'Etat de	58,837	03

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 491,000 hectares, le départ. en compte,
360,000 mis en culture.
55,107 forêts.
33 vignes.

Le revenu territorial est évalué à 29,064,000 francs.

Le département renferme environ, 75,000 chevaux. — 85,000 bêtes à cornes (race bovine). — 560,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 780,000 kil., sav. : 26,000 mérin., 20,000 métis, 734,000 indig.

Le produit annuel du sol est d'environ :

En céréales et parmentières	2,755,000	hectolitres.
En avoines	60,000	id.
En vins	1,000	id.
En cidre	200,000	id.
En bière	100,000	id.

L'agriculture est dans un état florissant Le cultivateur est laborieux et dégagé de préjugés, il tire partie de tous les procédés nouveaux dont l'expérience a démontré les bons résultats. Il se sert d'instruments perfectionnés et suit en tout les progrès de la science agricole. — Le département produit des céréales de toutes espèces, qui lui donnent un grand excédant sur sa consommation. — On y cultive en grand les plantes oléagineuses, les légumes secs et autres, le lin, le chanvre, le houblon, la betterave, qui sert à la fois à la fabrication du sucre et à l'engrais des bestiaux. — Le pays possède d'excellentes prairies naturelles, et néanmoins on y soigne beaucoup les prairies artificielles. On emploie les fontaines forées dites *puits artésiens*, pour se procurer les eaux nécessaires aux irrigations. — Les chevaux picards sont généralement forts. On élève dans le pays beaucoup de bêtes a cornes, et des troupeaux nombreux de moutons, dont la toison trouve un emploi utile dans les fabriques du département. — Les 33 hectares de vignes qu'il renferme sont réparties dans 11 communes ; on en extrait un petit nombre d'hectolitres de vin médiocre ; néanmoins le raisin y mûrit assez bien et peut figurer sur les tables. La boisson commune du pays est la bière et le cidre ; on trouve dans le département de grandes plantations de pommiers à cidre.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

Le département de la Somme occupe un rang honorable dans l'industrie française. Il n'a qu'un seul port de mer important, celui de Saint-Valery, qui est l'entrepôt et le centre d'un commerce actif de vins, d'eaux-de-vie et de productions indigènes et étrangères. — Il s'y fait aussi quelques armements pour la pêche. — Abbeville possède des fabriques nombreuses et diverses, on y tisse annuellement de 3 à 4,000 pièces d'étoffes de laine drapée. — La célèbre manufacture de draps de Vanrobais, occupe 6 à 700 ouvriers de tout âge et de tout sexe. Les hommes y gagnent depuis 1 fr. 50 c. jusqu'à 2 fr, par jour ; les femmes et les enfants, de 60 à 75 centimes. La manufacture de moquettes emploie environ 100 métiers, et exige le concours de près de 300 ouvriers. On confectionne aussi ; à Abbeville, des cotonnades, des bas, des bouracans, des velours façons d'Utrecht, etc. — L'arrondissement renferme, à Escarbotin, une des plus importantes fabrications de serrurerie et de quincaillerie qui existent en France. On trouve aussi, dans ce village, une belle fabrique de cardes et de cylindres cannelés. Péronne, Ham et Montdidier, se font remarquer par leurs filatures de lin et de coton, ainsi que par leurs fabriques de tissus, leurs manufactures d'huiles et leurs tanneries. — Doullens possède une superbe filature hydraulique, fondée par M. Scipion Mourgues, et qui est un modèle dans ce genre ; cette ville est en outre l'entrepôt des toiles d'emballage que l'on fabrique dans les environs. — L'industrie d'Amiens et de son arrondissement s'exerce sur une foule d'objets variés. En première ligne se présentent les velours, les alepines, les satins, les prunelles, les casimirs, les poils de chèvres et autres lainages. Le département exporte une partie des laines de ses troupeaux, mais il les remplace par des laines d'Espagne et de Saxe, pour le peignage, et par une grande quantité de laines de Hollande. Il possède plusieurs beaux lavoirs. Le peignage et le filage de la laine peignée occupent un grand nombre de communes rurales. Dans quelques localités, le filage atteint un haut degré de finesse et de perfection. Amiens et Abbeville emploient ces fils au tissage. Les mérinos d'Amiens, quoique fabriqués principalement avec de la laine du pays et de Hollande, sont très bien confectionnés et recherchés à cause de leur bon marché. — Il y a quelques industries qui ont baissé ; la fabrication du bouracan est tombée de 4/5, elle ne produit plus que 3 à 4,000 pièces par an. Celle de la serge est réduite à environ 15,000 pièces ; mais les fabriques de toile ont toujours beaucoup d'activité. On calcule que l'arrondissement seul d'Abbeville fabrique chaque année environ 30,000 pièces de toile commune. — Les toiles de coton sont un objet fort important de la fabrique d'Amiens ; on compte dans le département plus de 1,500 métiers à tisser. — La fabrication des velours de coton a pris aussi beaucoup d'extension ; Amiens en produit annuellement plus de 60,000 pièces, dont la valeur moyenne est d'environ 8 millions. La confection des velours d'Utrecht occupe 400 métiers dans cette ville. — L'espace nous manque pour détailler toutes les fabrications importantes du département, et toutes les branches d'industrie qui y ont reçu des perfectionnements. On y trouve des fabriques de machines et de métiers ; des moulins à moudre et à effiler des bois de teinture ; des moulins à tan, des corroieries, des mégisseries, des chamoiseries, des papeteries ; des fabriques de savons mous, noirs et verts ; plusieurs manufactures de sucre de betteraves, des manufactures d'acides et produits chimiques, etc. — Les pâtés de canards d'Amiens, les pâtés d'esturgeons d'Abbeville, sont justement estimés, et donnent lieu à de nombreuses exportations. — On cite aussi, parmi les produits culinaires en réputation, la moutarde de Nesle.

Récompenses industrielles. — A l'exposition des produits de l'industrie de 1827, il a été accordé une médaille d'argent à M. Hector Ledru (de Francvillers), pour fabrication de *sucre de betteraves* ; une médaille de bronze à M. Henri Laurent (d'Amiens), pour *tapis moquettes*. — M. Vaysou (d'Abbeville) a obtenu une citation pour de *très beaux tapis*, qu'on n'a pas admis au concours, parce qu'ils n'avaient pas été préalablement soumis à l'examen du jury local. — MM. Grenard et comp. de Prouzelles), ont aussi obtenu une citation, pour *papiers bien collés et parchemins artificiels*. — MM. Haverna et Parent (d'Amiens), ont été cités pour de *très beaux filés de lin*, que le jury a regretté de ne pouvoir pas faire participer au concours, parce qu'ils n'avaient pas été présentés au jury d'admission.

Douanes. — La direction d'Abbeville a 3 bureaux principaux, dont 2 seulement sont situés dans le département.

Les bureaux du département ont produit en 1831 :

	Douanes, et timbre.	Sels.	Total.
Saint-Valery	157,779 f.	628,712 f.	786,492 f.
Abbeville	2,758	768,643	771,402
Produit total des douanes			1,557,894 f.

Foires. — Le nombre des foires du département est de 79. — Elles se tiennent dans 84 communes, dont 19 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 188 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 8, occupent 16 journées. — Il y a 2 foires *mensuelles*. — 816 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux, les bestiaux, les porcs et les bêtes à laine ; le lin et le chanvre ; les draps et les toiles ; les grains ; les instruments aratoires ; la mercerie, la quincaillerie, etc.

BIBLIOGAPHEIE.

Annuaire statistique du département de la Somme, par Rivière ; in-8. Amiens, 1806.

Hist. de la ville de Roye, par Grégoire d'Essigny ; in-8. Noyon, 1818.

Annuaire statistique de la Somme, par Binet fils aîné ; in-8. Amiens, 1826 et 1827.

Considérations sur le commerce et la navigation des villes maritimes du département de la Somme ; in-4. Paris, 1819.

Aperçu historique et statistique sur l'agriculture, la navigation, les monuments de l'ancien comté de Ponthieu (Journal des Voyages, 1827).

Lettres sur le dép. de la Somme, par Dusevel ; in-12. Amiens, 1828.

Histoire de la ville d'Amiens, depuis les Gaulois jusqu'en 1830, par Dusevel ; 2 vol. in-8. Amiens, 1833.

Description historique de la cathédrale d'Amiens, par Gilbert ; in-8. Amiens, 1832 (ouvrage couronné par l'Institut).

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département du Tarn.

(Ci-devant Haut-Languedoc et Albigeois.)

HISTOIRE.

Le territoire du département a successivement fait partie de la Gaule narbonnaise, du comté de Toulouse et du Languedoc.—Ses premiers habitants furent les Tectosages; ils subirent la domination romaine, qui fut suivie de celle des Vandales et des Visigoths, auxquels succédèrent les Sarrasins et les Arabes.—Les derniers conquérants du pays furent les Francs.—S'il faut en croire un ancien préfet (M. Lamarque), la population conserve encore le caractère physique qui lui a été imprimé par le mélange de ces différentes races qui successivement sont venues se confondre avec elle.

Si l'histoire générale du département se rattache à celle du Languedoc et à celle du comté de Toulouse, dont les diocèses d'Albi et de Lavaur ont suivi les destinées jusqu'à la réunion du comté à la couronne de France, un des plus grands événements de l'histoire du moyen-âge dans le midi de la France, appartient plus particulièrement au pays; nous voulons parler de la guerre des Albigeois.

Vers le milieu du XIIe siècle, les nombreux abus introduits dans les affaires religieuses, la corruption du clergé, les scandales donnés aux fidèles par les papes eux-mêmes, enfin l'esprit d'investigation et d'examen qui commençait à se répandre, firent naître dans le midi de la France, et surtout parmi les Languedociens et les Provençaux, plus avancés en civilisation, des sectes diverses dont les chefs annonçaient la prétention de réformer l'Église. Ces sectes eurent bientôt de nombreux partisans. On vit en peu de temps les *catharins*, les *paterins*, les *henriciens*, les *pétrobusiens*, etc., qui, dans un concile général tenu à Lombers, furent tous réunis sous la dénomination commune d'Albigeois.

Ces différents sectaires, dont l'Église voulait faire ainsi une seule classe d'hérétiques, étaient déjà très nombreux à la fin du XIIe siècle. Ils se trouvaient en Provence et dans le Languedoc, dans les villes d'Albi, de Béziers, de Carcassonne, d'Avignon, de Narbonne, de Tarascon, de Montauban, de Beaucaire, de Toulouse, etc. Les comtes de Toulouse, de Foix, de Béarn, et le vicomte de Béziers, s'étaient déclarés leurs protecteurs. —Alexandre III, dans le troisième concile général de Latran, en 1179, avait fait prononcer contre les Albigeois, leurs adhérents, fauteurs et protecteurs, l'excommunication religieuse, peine terrible qui, outre ses effets religieux, entraînait alors la confiscation des biens. Trente-six ans plus tard, en 1215, un quatrième concile, tenu par le fougueux Innocent III, donna une nouvelle force à cette sentence.—Dans l'intervalle de grands événements avaient eu lieu.—En 1208, Pierre de Castelnau, légat du pape, venant de lancer l'excommunication contre le comte de Toulouse, fut assassiné par un gentilhomme attaché à la secte des Albigeois. Innocent III, pour venger ce crime, s'en prit à Raymond VI, comte de Toulouse, et à Roger, son neveu, vicomte de Béziers.—Depuis long-temps les sentiments de Raymond, sa tolérance et la hardiesse de son langage, avaient irrité l'altier pontife. Le comte se soumit en vain, pour le fléchir, à tout ce qui lui fut ordonné; un voyage à Rome entrepris pour obtenir l'absolution, une amende honorable faite publiquement sur la tombe du prélat assassiné, le don de sept de ses châteaux du Comtat Venaissin, ne désarmèrent point la colère d'Innocent III. Non moins acharné contre le comte que contre l'hérésie, le pape chargea ses légats Milon et Arnaud, abbé de Cîteaux, de diriger la croisade qu'il avait fait prêcher contre les Albigeois et contre leurs protecteurs. Raymond, pour détourner l'orage formé contre lui, consentit, après avoir subi toutes les humiliations, à se joindre à ceux qui, cessant de marcher contre lui, allèrent attaquer son neveu. Cette guerre était agréable aux Français, rivaux des peuples provençal et languedocien; elle commença en 1209 par le siége de Béziers, entrepris par une armée de 50,000 croisés. La capitale de Roger, prise d'assaut, fut livrée aux flammes; les habitants, hérétiques ou fidèles, furent passés au fil de l'épée. Le légat Milon encourageoit la fureur des assiégeants en leur criant : «Tuez toujours, Dieu reconnaîtra les «siens.» Soixante mille individus perdirent ainsi la vie. Roger, qui s'était rendu, fut jeté dans une prison où il mourut bientôt de chagrin ou du poison. Six ans après, en 1215, Innocent III, dans le quatrième concile de Latran, donna le comté de Toulouse à Simon de Montfort, comte de Leicester, chef illustre, mais guerrier sanguinaire, qui commandait les croisés.—C'est à cette époque que fut fondé l'ordre des frères prêcheurs, dits *Domi-*

niçains, moines institués pour remplir le *saint-office* de l'inquisition, et qui, par leur zèle contre l'hérésie, répondirent complétement au but de leur terrible institution.—Commandant l'armée, dont la direction restait aux légats du pape, Simon ravagea le territoire des Albigeois et fit la conquête du riche domaine dont il venait d'être investi. Mais il ne put pas s'y maintenir : la vicomté de Béziers et celle de Carcassonne se soulevèrent, les Toulousains refusèrent de reconnaître le nouveau comte que le pontife voulait leur imposer et lui fermèrent leurs portes. Simon entreprit le siége de la ville, et il y fut tué en 1218. —Après sa mort, Raymond VI, ayant, à force de pénitence et d'humiliation, recouvré ses états, les transmit à Raymond VII son fils; mais celui-ci, compris dans la proscription qui avait frappé son père, ne put obtenir la paix qu'en cédant, comme nous l'avons déjà dit (1), une partie de ses états au roi de France, et en lui assurant le reste par héritage. Raymond dut abandonner à leur sort les malheureux Albigeois, pour lesquels s'allumèrent de toutes parts les bûchers de l'inquisition.

Une seconde croisade, commandée par Louis, fils de Philippe-Auguste, avait eu lieu en 1219. En 1226, et nonobstant l'anéantissement presque total de ces infortunés sectaires, Louis, devenu roi, se croisa contre eux avec tous ses barons.—Il semble que, après ces guerres d'extermination et les poursuites incessantes de l'inquisition, les Albigeois auroient dû être entièrement détruits ou ramenés à la foi catholique. Leur nom disparaît de l'histoire vers la fin du XIIIe siècle; mais, devenus plus obstinés par les persécutions même, ils se perpétuèrent sous le nom de *Vaudois*, qu'ils prirent en se confondant avec les partisans de Pierre de Vaud; et il existe encore aujourd'hui dans les vallées du Piémont et dans les gorges des Cévennes un assez grand nombre de Vaudois. Les Vaudois français sont compris dans les populations appartenant au culte réformé.—Ce serait une grave erreur que de supposer que la triple croisade contre les Albigeois n'a été entreprise que dans une pensée d'unité religieuse. Un but politique dirigeait sans doute le fils de Philippe-Auguste, lorsque deux fois de suite il s'arma contre ces malheureux. La guerre des Albigeois paralysa les forces du Languedoc et de la Provence, ruina de riches et commerçantes cités, arrêta une civilisation dont les développements donnaient de l'inquiétude, et assura ainsi pour toujours la prépondérance de la *Langue-d'Oil* sur la *Langue-d'Oc*, ou la suprématie de la France du nord sur celle du midi.

ANTIQUITÉS.

Les antiquités du département sont en petit nombre; elles appartiennent, pour la plupart, au moyen âge. Ce sont des ruines d'anciennes abbayes, de vieilles églises, des restes de châteaux-forts qui ont été détruits pendant les guerres de religion, ou à l'époque de la grande révolution française. Les plus remarquables sont l'église paroissiale de Lautrec, dont on fait remonter la fondation à Charlemagne; le château de Venès, qui offre encore de grands pans d'épaisses murailles et deux hautes tours; la célèbre Chartreuse de Saix, détruite et rebâtie plusieurs fois, mais dont il n'existait plus, il y a peu d'années, que les murs de clôture.

MŒURS ET CARACTÈRE.

Dans le département, les mœurs et le caractère de la population des campagnes varient avec les localités. — Les habitants de la plaine ont des mœurs douces; ils cachent souvent, sous un dehors grossier, beaucoup de finesse et de sensibilité, et sont en général intelligents et industrieux. — Ceux qui habitent les montagnes ont des mœurs plus sauvages; ils sont plus superstitieux, et les délits graves y sont plus multipliés que dans la plaine. Les montagnards sont d'ailleurs plus grands, plus forts et plus blonds que les habitants de la plaine, et leur constitution physique rappelle, avec moins de mélange que celle de ces derniers, les Celtes Tectosages, les Wisigoths et les Francs auxquels ils se sont alliés. — «Si, dit M. Lamarque, l'on observe la stature des habitants de la plaine, moins grands et moins blonds que les habitants des montagnes, mais moins petits et moins bruns que les Espagnols; si l'on étudie leur caractère et leur langage, l'on reconnaîtra évidemment qu'ils doivent descendre des Romains.»

Les habitants de la plaine ne paraissent pas, à M. de Vandreuil (1), être issus d'une aussi noble origine. — Voici ce qu'il en dit : «Clotaire II, roi de France, dans une expédition contre les Saxons de la Thuringe, au commencement du VIIe siècle, fit trancher la tête à tous les mâles de cette nation, dont la taille surpassait la longueur de son épée. Quoique l'histoire ne cite point positivement cette mesure parmi les sévérités de Simon de Montfort, on est tenté, en voyant les Albigeois, de croire qu'il usa de ce terrible moyen de pacification, et que les femmes albigeoises sont restées tellement frappées de cette exécution, que, depuis cette époque, elle n'ont pu mettre au monde un homme destiné à devenir plus grand que l'épée de ce rude chrétien. — Je me suis trouvé à Albi un jour de fête, il y avait un grand concours de gens des campagnes voisines, et toute la population de la ville était hors des maisons. J'ai observé tout ce monde-là, dans l'église, sur les places, aux promenades; je puis assurer que la moitié des

(1) *France pittoresque*, t. II, p. 73.

(1) *Promenade de Paris à Bagnères-de-Luchon.*

TARN

● Chef lieu d'Arrondissement
● Chef lieu de Canton
Route avec distances en lieues de Poste d'un relais à l'autre
Route sans relais
▪ Bureau de Poste aux lettres

Myriamètres. 1 2 3

Lieues de Poste. 1 2 3 4 5 6

Cathédrale d'Alby.

Dressé par Monin.

Gravé par Laguillermie et Ramboz rue des Noyers. 36.



Costumes du Tarn



Portal.   La Peyrouse.

hommes avaient deux pouces de taille de moins que moi, et que le reste ne me débordait guère. Mais leur malheur ne se borne pas là ; beaucoup sont rachitiques, et presque tous ont la plus laide forme de visage qui existe des frontières d'Espagne jusqu'à la Belgique : ce sont des têtes courtes qui n'ont pas une palme de haut, séparées à peu près au milieu par un nez cassé, faisant un angle profondément rentrant avec le front : quelquefois ce nez a deux cassures. Il se voit pourtant quelques nez aquilins; mais alors l'individu pourvu de cet avantage est privé de front, ce qui lui donne une figure d'oiseau de proie. Quelque chose de très remarquable, c'est que les femmes ne sont point soumises à la même disgrâce que les hommes, touchant le nez et l'aplatissement du crâne; elles ont, au contraire, communément le nez ou droit ou légèrement aquilin, et la forme du visage ovale : leurs traits sont assez réguliers, mais sans agrément.»

Si (ce que nous n'admettons pas encore), les habitants du Tarn ne sont pas aussi bien partagés sous le rapport physique que ceux des autres départements méridionaux, ils n'ont rien à leur envier sous le rapport des qualités du cœur et de l'esprit. Ils sont généralement bons, humains et généreux; doués d'un jugement sain, d'une imagination vive et facile; actifs et laborieux, propres à toutes choses. Ils ont l'intelligence du commerce, font au besoin d'excellents marins, et ont fourni en tous temps à la patrie de braves défenseurs et des généraux distingués.

COSTUMES.

Les habitants de la plaine s'habillent tous également, d'étoffes grossières, à couleurs sombres; leurs vêtements ont des formes invariables. Ils se couvrent presque autant pendant les chaleurs de l'été que dans les plus grands froids de l'hiver (ce qui doit s'entendre néanmoins des jours de cérémonie ou de repos). Les habitants des montagnes ont un costume pareil à celui de la plaine. Dans la montagne noire, les paysans mettent par-dessus leurs vêtements une pièce de toile forte, coupée exactement comme les dalmatiques sacerdotales, ils portent les cheveux longs, la tête couverte d'un bonnet de laine et d'un chapeau par-dessus. Ce bonnet, en usage dans les jours de travail, est supprimé les jours de repos et de cérémonie, où ils laissent leurs cheveux étalés et flottants.

Les femmes des montagnes qui avoisinent l'Aveyron portent, pendant l'hiver, un large chapeau noir qui les garantit de la pluie et leur sied très bien.— Les chapeaux de paille sont de mode pendant l'été, dans tout le département; ils doivent être assez grands pour garantir du soleil.

LANGAGE.

Le patois en usage dans le département du Tarn est un idiome composé d'un latin corrompu, auquel se trouvent mêlés, mais en très petit nombre, des mots et quelques constructions de phrases dérivant des diverses langues des peuples septentrionaux qui se sont successivement établis dans cette contrée. C'est le langage de tous les habitants des campagnes : ils entendent difficilement et ne parlent presque jamais la langue française. — Le peuple des villes entend bien le français, mais le parle mal, et s'exprime communément en patois. Dans les classes aisées, tout le monde parle français.

Le patois du Tarn est expressif, abondant; il se prête comme l'italien, quoique avec moins de charme et d'élévation, aux accords du musicien et aux chants du poëte. Il est moins doux que l'idiome des départements du Bas-Languedoc, mais beaucoup moins rude que celui de l'Auvergne et du Limousin.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

Les hommes célèbres du département sont assez nombreux pour que nous ne puissions les citer tous. Dans la nécessité de faire un choix, nous mentionnerons : DACIER, grand littérateur du XVIIe siècle, le chef d'une famille savante et littéraire; l'historien RAPIN DE THOYRAS ; LECLERC et son ami CORAS, littérateurs et jurisconsultes qui doivent leur célébrité à une épigramme de Racine; l'abbé SABATIER, *de Castres*, auteur des *Trois siècles de la littérature française* et d'autres ouvrages estimés; *Abel* BOYER, grammairien et biographe, dont le *Dictionnaire anglais et français* a obtenu tant de succès ; FERLUS, fondateur de l'utile collége de Sorèze; le philosophe AZAÏS, écrivain distingué, célèbre par son *Système des compensations;* deux de nos grands médecins modernes, PORTAL et PINEL; le fameux navigateur LA PEYROUSE, dont la fin prématurée a été si long-temps couverte d'un voile épais; enfin, et parmi les braves qui appartiennent à nos armées modernes, le général d'HAUTPOUL, mort à Eylau, après un fait d'armes héroïque; les généraux SOULT, RICARD, MURATEL, SÉGANVILLE, etc., et le maréchal SOULT, *duc de Dalmatie*, dont le nom se trouve glorieusement mêlé à l'histoire de toutes nos guerres de la révolution.

TOPOGRAPHIE.

Le département du Tarn est un département *méditerrané*, région sud. — Il est formé d'une partie du Haut-Languedoc et de l'Albigeois. — Il est borné, au nord, par le département de l'Aveyron; à l'est, par ceux de l'Aveyron et de l'Hérault ; au sud, par ceux de l'Aude et de la Haute-Garonne; à l'ouest, par ceux de la Haute-Garonne et de Tarn-et-Garonne.— Il tire son nom de la principale rivière qui le traverse. — Sa superficie est de 573,386 arpents métriques.

SOL. — Le sol est varié, il se compose de belles vallées où les terres sont grasses et riches, et d'une partie montagneuse qui se divise en hautes et basses montagnes. — Les plaines sont fertiles, les vallons agréables, les coteaux travaillés; les montagnes en partie couvertes de bois.

MONTAGNES. — Des chaînes diverses enclosent le département de trois côtés : au nord, à l'est et au sud. Les cours d'eau se dirigent tous définitivement vers l'ouest. — La chaîne du nord, au pied de laquelle se trouve situé Albi (chef-lieu), se rattache, par les contre-forts de l'Aveyron, aux monts de l'Auvergne et de la Haute-Loire; celle de l'ouest appartient plus particulièrement aux Cévennes. La chaîne du sud forme ce qu'on appelle la *Montagne noire*.

RIVIÈRES. — Les rivières principales sont : le *Tarn*, qui descend des montagnes de la Lozère et se jette dans la Garonne, à la pointe de Moissac, après avoir traversé le département dans toute sa longueur, de l'est à l'ouest, et l'*Agout*, affluent du Tarn, qui prend sa source près Saint-Gervais (Hérault).—Parmi les autres cours d'eau, les plus importants sont la *Sor*, l'*Adou* et le *Thauré*, tous les trois affluents de l'Agout ; le *Viaur* et la *Vère*, affluents de l'Aveyron. — De ces rivières, le Tarn est seul navigable ; l'Agout et le Tarn sont flottables. — La partie navigable du Tarn est évaluée à 30,000 mètres, et la partie flottable des deux rivières à 112,000 mètres.

CANAUX. — Le département ne possède qu'un seul *canal*, celui *du Tarn*, mais il renferme les bassins principaux où sont recueillies les eaux qui servent à alimenter le grand canal du Midi, et ces eaux sont

fournies en grande partie par les montagnes du département. — Le bassin de Lampy, rempli par les eaux qui descendent de la Montagne noire, les décharge dans le superbe bassin de Saint-Ferréol, qui est le plus grand réservoir du canal. Ce dernier bassin est de figure irrégulière : sa plus grande longueur est de 1,558 m. 72 c., sa plus grande largeur de 779 m. 35 c., et sa largeur moyenne de 545 m. 55 c. ; sa surface est donc évaluée à 89 hectares 60 ares. Ce bassin est fermé, au couchant, par une chaussée en pierre de 780 mètres de longueur ; dans l'origine, il devait contenir 6,600,000 m. cubes d'eau, environ un sixième de plus que tout le canal qu'il est destiné à alimenter. — Ce bassin est le point de réunion des eaux de différents ruisseaux, joints ensemble par deux rigoles, dont l'une est appelée *Rigole de la montagne*, et l'autre *Rigole de la plaine*, cette dernière conduit les eaux au bassin de Naurouse, point de partage du canal. — La première idée de la jonction de la Méditerranée à l'Océan, par une navigation intérieure à travers la France méridionale, a été attribuée aux Romains, mais ce n'est qu'une tradition incertaine. On en a fait aussi honneur à Charlemagne. — Le seul dessein de cette entreprise qui nous soit parvenu bien constaté est celui qui fut formé sous François Ier, et que Henri IV reprit avec quelque espérance de succès. Mais il était réservé au siècle de Louis XIV d'en voir l'exécution. Voici un court résumé des faits et des travaux qui la préparèrent et qui l'achevèrent : en 1662, Riquet fit connaître son plan au ministre Colbert. Du 8 novembre au 1er janvier 1665, le plan fut vérifié sur les lieux par les commissaires du roi et de la province. En 1665, Riquet fit exécuter, dans cinq mois et à ses frais, la rigole dite d'essai, qui démontra à tous les yeux la possibilité de conduire les eaux de la Montagne noire sur le point de partage, et qui fut la solution jusqu'alors inconnue du problème de la communication des deux mers ; ce point de partage, comme nous l'avons dit, est à Naurouse. En octobre 1666, fut rendu l'édit de création du péage du canal en toute propriété, à charge d'entretien. En janvier 1667, la construction était en activité. En avril 1667, eut lieu la pose de la première pierre du réservoir de Saint-Ferréol. En novembre 1667, celle de la première pierre de l'écluse de la Garonne. En octobre 1680, époque de la mort de Riquet, la navigation était déjà établie de Toulouse à Trèbes. Enfin, en 1681, après quatorze ans de travaux, la navigation était en grande activité sur toute la longueur du canal, et en 1684 eurent lieu la dernière vérification et la réception du canal par l'intendant d'Aguesseau, la visite de Vauban et la construction des aquéducs formant le complément du canal.

Routes. — Le département est traversé par 5 grandes routes royales et sillonné par 25 routes départementales.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — La température du département est douce ; l'air y est généralement sain, quoique les étés y soient chauds et les hivers pluvieux.

Vents. — Les vents dominants sont : le vent d'ouest, qui, comme dans les départements voisins, se nomme *Cers*, et le vent d'est, appelé *Autan*.

Maladies. — Les affections catarrhales et rhumatismales, les fièvres de différentes natures, le rachitisme et les affections cutanées sont les maladies les plus communes.

HISTOIRE NATURELLE.

Fossiles. — Les terrains calcaires du département renferment différents débris de gros animaux des espèces anté-diluviennes, ainsi qu'un grand nombre de coquilles fossiles. — On trouve dans les mines de houille beaucoup d'impressions végétales qui conservent encore des formes assez marquées et des caractères assez prononcés pour qu'on puisse reconnaître facilement les plantes qui y ont donné lieu. Mais parmi les dépôts de fossiles de diverses natures, le plus remarquable est la *montagne* dite *des Bijoux*, située à quelque distance de Castres, sur la route de la Canne. Cette montagne a été visitée par Dolomieu et par Rozier. — On y ramasse des pierres caverneuses et remplies de cristallisations singulières ; à côté de débris de matières végétales, dont quelques-unes présentent la forme d'une amande, et dans lesquelles on reconnaît encore l'écorce et la coque de ce fruit, on y trouve des coquillages encore entiers.

Règne animal. — Les espèces d'animaux domestiques sont généralement d'un bon choix ; la race des chevaux du Tarn est estimée, elle participe des qualités de la *limousine* et de la *navarrine*, et elle est propre à la remonte des hussards et des chasseurs. — Le gibier abonde dans le département. On y trouve quelques sangliers, des blaireaux, beaucoup de lièvres et de lapins. — Le gibier ailé y est également fort commun. — Parmi les animaux nuisibles, les loups sont rares, les renards se montrent plus souvent. La fouine et la belette y sont assez multipliées. — Les cours d'eau du départ. renferment des poissons de diverses espèces. — On y trouve entre autres des truites et des tacons. — Le saumon, l'alose et la lamproie remontent quelquefois le Tarn.

Règne végétal. — La flore du département est très variée, et le nombre des plantes qui sont l'objet d'une culture utile est très multiplié. Parmi celles qui paraissent appartenir au pays, on distingue l'anis, la coriandre, le fenu grec et le pastel, qui, depuis long-temps, y est cultivé avec succès. Les forêts couvrent environ la cinquième partie de la superficie ; elles sont plantées de hêtres, de chênes blancs et de chênes noirs. Le chêne vert y est rare.

Règne minéral. — Le département renferme beaucoup de substances minérales diverses. — On y trouve du fer, du cuivre, du plomb, du manganèse, du marbre, du cristal de roche, du jade, des granits, des grès, des poudingues dont on fait des pierres meulières, du kaolin, de l'argile propre à fabriquer de la faïence, de la pierre calcaire, du gypse, de la houille, etc. — Les mines de fer, de houille, les carrières de marbre, d'argile et de plâtre sont les seules qui soient l'objet d'une exploitation suivie.

CURIOSITÉS NATURELLES.

Le rocher tremblant. — On voit, à une lieue de Castres, dans un lieu nommé *la Roquette*, parsemé de fragments de rocs de différentes formes, un de ces rochers connus en Bretagne sous le nom de *pierres branlantes*, et dont on n'a pas encore bien pu déterminer l'origine. Les uns les attribuent à une combinaison religieuse des Druides, les autres à un accident purement naturel. — Le *rocher tremblant* de la Roquette ressemble assez par sa forme à un œuf aplati ; il se trouve près du faîte et au penchant de la montagne, sur un autre rocher d'une dimension beaucoup plus considérable. Sa grande circonférence est de 26 pieds ; il présente une masse d'environ 360 pieds cubes, et son poids est évalué à 30,000 kilogrammes. Il pose sur sa plus petite partie, et n'a d'autre point d'appui qu'une ligne étroite, qui va du levant au couchant. La pierre dont il est formé est dure et compacte. Il remue visiblement, lorsqu'on le pousse avec force, du midi au nord. Quelques secousses suivies suffisent pour lui imprimer un balancement régulier, qu'il est facile de faire, sans beaucoup d'efforts, durer aussi long-temps qu'on veut. La force pour le mettre en mouvement doit être celle d'un homme, mais il suffit d'une beaucoup moindre pour en entretenir les oscillations, c'est ce qui a fait croire long-temps dans le pays, qu'il pouvait être ébranlé par le vent le plus léger. — Les voyageurs qui vont visiter ce rocher y ont gravé un grand nombre d'inscriptions ; nous en citerons deux : l'une — *Puissé-je ainsi émouvoir ton cœur, cruelle !* — est, sans doute, l'exclamation d'un amant malheureux ; l'autre — *Ainsi donc le plus élevé tremble aussi !* — présente un emblême moral et philosophique.

Grotte de saint Dominique. — Non loin du rocher branlant, au pied même de la montagne, se trouve une grotte ainsi nommée, parce qu'on prétend qu'elle servit autrefois de retraite à ce saint. — L'entrée est une ouverture irrégulière, de quatre à cinq pieds de haut sur trois ou quatre de large. Il faut se courber pour entrer; mais à mesure qu'on avance, la voute s'élève et la grotte s'élargit. La première salle, assez vaste, et dont le plafond s'arrondit en arceau, a un aspect mystérieux. Le jour y verse, par deux étroites ouvertures, une douce et tremblante lumière. On y marche sur des rochers, formant une espèce de pavé irrégulier et raboteux. Un ruisseau coule au milieu. L'eau qui tombe de la voûte remplit un petit bassin, auquel on a donné le nom de *bénitier*. Au fond de cette salle se trouve une ouverture semblable à l'entrée : elle conduit à d'autres salles d'une vaste étendue; mais qui ne sont point éclairées comme la première. On ne peut les visiter qu'avec des flambeaux. Parmi les objets de ces cavernes, on remarque d'énormes rochers de forme ovoïde (dont quelques-uns ont jusqu'à deux toises de diamètre), placés de façon à former une voûte, qui paraît plutôt une combinaison de l'art qu'un effet de la nature. Ils sont dégarnis de terre de tous côtés, et ils ne se soutiennent que par leur contact et leur poids. Aucun ciment ne les unit. Le ruisseau qui sort de la *grotte de saint Dominique*, quoique peu considérable, coule avec assez de rapidité pour faire tourner plusieurs moulins.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Albi, sur le Tarn, ch.-l. de préf., à 169 l. S. de Paris. Pop. 11,665 hab.— Cette ville est fort ancienne. Les Sarrazins la prirent en 730. Elle se rendit à Pépin en 765.— En 1176, dans un concile tenu à Albi, on condamna la doctrine des hérétiques albigeois. Cette décision fut confirmée en 1179 par le concile général de Saint-Jean de Latran.— A la suite des confiscations qui signalèrent la fin des croisades contre les Albigeois, Albi échut en partage à Simon de Montfort, mais révoltée par ses cruautés et son despotisme, cette ville reconnut pour maître, en 1226, le roi Louis VIII. — Sous le règne de Louis XIII, Albi fut du nombre des villes qui se proclamèrent indépendantes et qui furent ensuite forcées de se soumettre à ce roi, soumis lui même au cardinal de Richelieu. — Albi renfermait une grande quantité de protestants que la révocation de l'édit de Nantes obligea plus tard à s'expatrier. — Par un bonheur dont elle doit se féliciter, cette ville, quoique ayant une population divisée par des opinions religieuses, n'a point, dans nos réactions révolutionnaires, eu à subir de ces luttes acharnées qui ont ensanglanté Nîmes et les villes du département du Gard. —Albi est située sur une colline escarpée dominant le cours du Tarn, que l'on y passe sur un pont à plusieurs arches d'inégale grandeur. — Une ancienne petite ville, Château-Vieux, lui sert de faubourg sur la route de Gaillac à Montauban. — Elle possède peu de monuments, mais tous les voyageurs s'accordent à vanter la promenade de la *Lice*, belle et ombragée, qui ceint la ville du côté de la campagne et d'où l'on jouit d'une vue magnifique. — Albi s'est enrichie, depuis peu d'années, d'un musée où se trouvent quelques bons tableaux, et d'une bibliothèque publique riche de 12,000 volumes. — La préfecture a occupé long-temps les bâtiments de l'archevêché voisins de la cathédrale et qui s'élèvent en amphithéâtre sur les bords du Tarn. — La construction de la *cathédrale d'Albi* remonte à la fin du XIII siècle. Commencée en 1277, elle n'a été achevée et consacrée qu'en 1480. Elle a 348 pieds de long sur 102 de large. Son architecture est d'un style gothique simple à pilastres. Voici quelle est la disposition intérieure de cette église : deux entrées latérales, un chœur fermé non-seulement par des colonnes ou des grilles, comme dans les églises du nord de la France, mais encore par un mur assez haut ; un grand autel en face du chœur, des chapelles tout autour de la nef et du chœur, mais point de bas côtés. L'église, vue extérieurement, n'offre qu'une masse d'un aspect assez triste. Elle est entièrement bâtie en briques rougeâtres. Le clocher n'est remarquable que par sa hauteur; il se compose de deux tours en briques jointes l'une à l'autre par un mur sans ornements.— Il y a, même en Italie où les fresques sont communes, peu d'églises qui soient aussi couvertes de peintures que la cathédrale d'Albi. Toutes les murailles et toutes les voûtes sont peintes. Ces peintures sont fort anciennes, on voit facilement qu'elles ont précédé la belle époque de l'art, tant pour le dessin que pour le goût et les convenances, mais les couleurs en sont quelquefois très vives et les dorures ont plus d'éclat que si elles étaient faites depuis dix ans. Dans un de ces tableaux qui couvrent les murailles et, où est représentée Hélène, mère de Constantin, le peintre fait porter devant elle, non pas l'aigle romaine, mais l'aigle impériale d'Allemagne. Cet anachronisme pourrait servir à déterminer l'époque où ces peintures ont été exécutées. — La ville d'Albi n'a pas trouvé grace devant le spirituel voyageur qui nous a conservé le récit de ses promenades pédestres de *Paris à Bagnères* : « Albi, dit-il, est certainement la plus laide ville archiépiscopale qui existe en France, sans en excepter la très laide ville archiépiscopale de Bourges. Il faut s'être exercé à se tenir en équilibre sur les cailloux pointus de Rhodez, pour ne pas s'étendre à chaque pas sur le pavé d'Albi. Ici les rues sont un peu moins étroites qu'à Rhodez, et il n'est pas si commun d'y voir les étages supérieurs envahir encore le domaine des rues, mais toutes les maisons sont en briques, ce qui rend leur aspect sombre et triste. » — Le Tarn, devant Albi, est une rivière très encaissée. Ses eaux sont ordinairement claires et limpides, mais, dans les crues et après les pluies, elles deviennent rouges comme de la brique : c'est la couleur de toutes les terres et de tous les coteaux environnants.

Lescures. — A une lieue avant d'arriver à Albi, et lorsqu'en venant de Paris on quitte la région montueuse, au premier aspect la plaine paraît couverte d'une forêt de mâts : on peut se croire un instant transporté en Hollande, au milieu de ces beaux villages bataves, entourés et traversés de canaux ; mais en approchant davantage l'illusion cesse, les mâts des navires deviennent tout simplement des verges de puits à bascule, destinés à arroser les terres du bourg de *Lescures*, qui sont plantées en ognons, dont cette commune fait un commerce considérable et approvisionne presque tout le midi de la France.

Réalmont, ch.-l. de cant., à 4 l. S. d'Albi. Pop. 2,600 hab. — Réalmont est une jolie petite ville, dont les rues sont tirées au cordeau; elle a une place au centre; elle est entourée de fort belles promenades. On y arrive et on en sort par des allées ombragées de grands arbres.

La Roque. — Un château situé au milieu des rochers, pour défendre un passage resserré d'un côté par des escarpements et de l'autre par l'Adou, torrent impétueux, a donné son nom à cette commune, située dans les montagnes du Haut-Languedoc, à 6 lieues environ d'Albi. La population s'en élève à environ 870 hab., en y comprenant celle d'une commune voisine qui en dépend. La position de La Roque est très pittoresque; les ruines de l'ancien château sont assez bien conservées. On trouve dans l'architecture locale le genre de construction commun à tout le midi : maisons basses et carrées, à fenêtres éloignées les unes des autres, à toits aplatis et recouverts en tuiles à gouttières, qui rappellent les *fabriques* des paysages italiens.

Castres, sur l'Agout, ch.-l. d'arrond., à 12 l. S. d'Albi. Pop. 16,418 hab. — Albi n'a dû qu'à sa position centrale, et peut-être à son titre d'Archevêché, l'honneur d'être choisi pour chef-lieu du département. — Castres, sous le rapport de la population et de l'industrie, est véritablement la première ville. Elle avait autrefois le titre de comté, et elle était le siége d'un évêché suffragant d'Albi. Elle doit son origine à une abbaye de bénédictins, fondée, dit-on, par Charlemagne, ou par un solitaire nommé Faustin. Les abbés de ce monastère, fondateurs et seigneurs de la ville, ne purent pas la conserver. Le comte Simon de Montfort la convoita et l'obtint des habitants mêmes, qui, dit-on, se donnèrent à lui volontairement. Éléonore, sa fille, l'apporta en dot à Jean, comte de Vendôme, qui la transmit à Jean, comte de la Marche, cadet de la maison de Bourbon. Plus tard, une autre Éléonore, en épousant Bernard, comte de Pardiac, la fit passer dans la maison d'Armagnac. Jacques de Montfort, son fils, ayant été décapité en 1447, tous ses biens furent confisqués, et Louis XI gratifia son lieutenant général Boffilo del Judice, de la ville de Castres, donation qui souleva de nombreuses contestations. François Ier, pour

les terminer, fit rendre par son parlement un arrêt qui réunit, en 1519, le comté de Castres à la couronne. — Les habitans de Castres, au commencement des guerres civiles, embrassèrent le protestantisme, fortifièrent leur ville, et s'érigèrent en république; mais leur parti ayant été vaincu par Louis XIII, ils furent forcés de se soumettre et de démolir leurs fortifications.—C'était à Castres qu'était établi autrefois le tribunal appelé la *Chambre de l'Édit*, où tous les protestants du ressort de Toulouse avaient leurs causes commises. En 1679, Louis XIV fit transférer, on ne sait trop par quelle raison, ce tribunal à Castelnaudary. En 1681, il l'abolit tout-à-fait. — Castres est plus considérable, plus riche et mieux bâtie qu'Albi. Les bâtiments de l'ancien évêché, transformés depuis en sous-préfecture, ont été construits d'après les dessins du célèbre Mansart. Les promenades sont assez belles. « Mais, dit M. de Vaudreuil, le jardin de l'évêché, qui est public, semble n'avoir été conservé que comme un échantillon en caricature du mauvais goût des anciens jardins. C'est un jet d'eau gros comme un tuyau de plume, s'élevant à huit pouces de haut; ce sont des ifs à quatre étages, des tilleuls retenus à huit pieds de terre et façonnés en boule comme des orangers; ce sont deux malheureux cerisiers dépouillés de branches et mourants, plantés vis-à-vis l'un de l'autre comme des curiosités. On ne fit pas plus d'honneur, à Rome, à ceux que Lucullus apporta du Pont. » — Pour corriger l'effet que pourrait produire ce jugement, évidemment empreint de mauvaise humeur, hâtons-nous de dire que depuis peu d'années Castres s'est beaucoup embellie. On y trouve des constructions modernes d'un bon goût, une salle de spectacle et une bibliothèque contenant 6,500 volumes.

Mazamet, sur la nouvelle route de Paris à Madrid, ch.-l. de cant., à 4 l. et 1|2 S.-E. de Castres. Pop. 7,098 hab.— Cette ville, dont la population augmente de jour en jour, est le centre d'une fabrique considérable de draperies. On trouve dans les environs des eaux minérales, qui néanmoins ne sont ni assez abondantes ni assez efficaces pour qu'on ait cru devoir y former des établissements.

Sorèze, ville dans une plaine, à 5 l. et 1|2 S.-O. de Castres, sur le ruisseau de Sor. Pop. environ 3,000 hab. — Cette petite ville, avantageusement située, possédait autrefois une riche abbaye de Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, fondée dans le IXe siècle, par Pepin, roi d'Aquitaine; on l'appelait l'*abbaye de la Paix*; elle fut ruinée par les légionnaires, dans les guerres du XVIe siècle; mais on en avait rétabli les bâtiments, à condition que douze jeunes gentilshommes de la province y seraient élevés gratuitement. — Sorèze avait été occupée et fortifiée par les huguenots, dans le XVIe siècle; mais, comme la plupart des villes du Languedoc, ses fortifications furent rasées en 1629. —L'*abbaye de la Paix* a été supprimée à la révolution; mais elle a été remplacée par une école devenue célèbre dans tout le midi de la France, et dont le premier fondateur, Ferlus, a des droits à la reconnaissance publique.—L'école de Sorèze, qui compte environ 60 professeurs, et peut renfermer de 4 à 600 élèves, possède des cours de tous genres, établis d'après les systèmes les mieux raisonnés d'éducation. Elle soutient aujourd'hui la réputation qu'elle a toujours eue, et elle fournit à la France un grand nombre de jeunes gens remplis d'une instruction vraiment libérale et appropriée aux progrès de l'esprit humain. — Dans tous les temps, depuis sa fondation, cette école a joui d'une grande célébrité dans la Péninsule. C'est à Sorèze qu'on envoie tous les jeunes Espagnols de familles riches, auxquels leurs parents veulent faire donner une éducation savante et éclairée.—L'établissement continue à mériter les éloges qu'il a toujours obtenus, et, si quelque illustre savant était encore chargé d'en examiner les élèves, il déclarerait sans doute, ainsi que le célèbre Monge, lorsqu'il y fut envoyé à cet effet: « Qu'il n'avait pas trouvé d'élèves mieux instruits, ni qui « rendissent mieux leurs idées. » — C'est à peu de distance de Sorèze, entre cette ville et Revel, que se trouve le *bassin de Saint-Ferréol*.

Vabre, ch.-l. de cant., à 6 l. et 1|2 E.-N.-E. de Castres. Pop. 2,274 hab. — Cette petite ville, située non loin du confluent de deux rivières, le Gigou et le Berlon, doit son accroissement tout moderne à des filatures de coton, qui donnent de l'occupation à un grand nombre d'ouvriers. — Il existe dans le département de l'Aveyron, à une lieue de Sainte-Affrique, une autre ville de Vabre, qui possédait autrefois un évêché suffragant d'Albi.

Gaillac, sur la rive droite du Tarn, à 5 l. d'Albi, ch.-l. d'arrond. Pop. 7,725 hab. — Cette ville a des faubourgs considérables. Elle doit son origine a une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée, en 960, par Raimond Ier, comte de Toulouse, sécularisée et érigée en collégiale par le pape Paul III, qui lui conserva le titre d'abbaye. Avant la révolution, son chapitre était composé d'un abbé séculier, d'un doyen, de douze chanoines, de quatre semainiers, de dix prébendiers et de deux clercs. Outre deux églises paroissiales, il y avait à Gaillac un prieur de Bénédictins, un couvent de Capucins, etc. Aujourd'hui cette ville possède deux hôpitaux.—Louis XI, encore dauphin, y tint ses états de Languedoc. — Le territoire de Gaillac produit des vins estimés, et les seuls de l'Albigeois qui, dit-on, puissent supporter le transport.— Cette ville s'est beaucoup embellie depuis quelques années : elle est une de celles qui, en France, ont adopté l'excellent système d'éclairage de M. Bordier-Marcet.

Rabastens, sur le Tarn, ch.-l. de cant., à 2 l. et 1|2 S.-O. de Gaillac. Pop. 6,966 hab. — Cette ville, assez mal bâtie, et dont les rues sont fort étroites, était autrefois une des villes principales de l'Albigeois : elle est située dans un pays fertile et agréable, où se trouvent des vignobles estimés. Depuis quelques années elle s'est embellie de plusieurs constructions modernes.

Lavaur, sur la rive gauche de l'Agout, ch.-l. d'arrond., à 15 l. S.-S.-O. d'Albi. Pop. 7,179 hab. — Cette ville ancienne était une des places fortes des Albigeois. Simon de Montfort l'assiégea en 1211; les assiégés firent une longue et vigoureuse résistance; mais enfin, obligés de céder à la force, ils laissèrent entrer les ennemis à Lavaur. Simon de Montfort y autorisa un massacre horrible sans distinction d'âge ni de sexe. Aimery de Montréal, brave chevalier, qui avait défendu la ville, dont le château appartenait à sa sœur Guiraude, veuve du sire de Lavaur, fut pendu ainsi que les quatre-vingts chevaliers qui l'avaient aidé dans sa résistance. Guiraude fut jetée vivante dans un puits, que l'on combla ensuite de grosses pierres. Cette épouvantable scène se termina par l'érection de quatre cents bûchers, où furent brûlés quatre cents des principaux sectaires albigeois. — En 1212, un concile provincial se réunit à Lavaur, afin de prendre des mesures contre ce qui restait de ces malheureux. — En 1318, le pape Jean XXII érigea Lavaur en évêché. — Louis XI en fit plus tard un comté, qu'il donna au seigneur de Foix Candale. — En 1483, ce comté fut définitivement réuni à la couronne. — Il existe depuis longtemps à Lavaur une grande manufacture de soieries, où l'on fabrique des étoffes pour meubles. Cette ville possède une bibliothèque publique riche de 3,500 volumes.

Graulhet, ch.-l. de cant., à 4 l. et 1|2 de Lavaur. Pop. 5,097 hab. — La population de cette ville a presque doublé depuis trente ans : un accroissement aussi considérable est dû à l'extension de son commerce. — Graulhet est une des localités où l'on fabrique en grand la chapellerie commune; elle renferme aussi, entre autres établissements industriels, des fabriques de toile et des maroquineries estimées.

Puylaurens, ch.-l. de cant., à 5 l. de Lavaur. Pop. 6,160 hab. — Cette ville, qui avait autrefois des seigneurs particuliers et relevait des comtes de Toulouse, fut érigée en duché par Louis XIII en faveur de la nièce du cardinal de Richelieu. — Elle était du nombre des villes protestantes fortifiées dans le XVIe siècle, et qui furent démantelées en 1629.—Les calvinistes y avaient établi une académie des sciences, qui fut supprimée après la révocation de l'édit de Nantes. — Puylaurens, comme un nid d'aigle, est placé au sommet d'une montagne qui domine la magnifique plaine de Revel.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 5 députés. Il est divisé en 5 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont : Albi, Castres (ville et arr.), Gaillac, Lavaur.

Le nombre des électeurs est de 2,216.



La Roque



Sorèze



Alby.

ADMINISTRATIVE. — Le chef-lieu de la préfect. est Albi.

Le département se divise en 4 sous-préfectures ou arrondissements communaux :

Albi.	8 cantons,	99 communes,	80,954 habit.
Castres.	14	95	131,154
Gaillac.	8	80	71,323
Lavaur.	5	57	52,413
Total. .	35 cantons,	331 communes,	335,844 habit.

Service du trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Albi), 3 recev. partic.; 4 percept. d'arrond.

Contributions directes. — 1 direct. (à Alby) et 1 inspect.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Albi); 1 inspect., 3 vérificateurs.

Hypothèques. — 4 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Albi), 2 dir. d'arr., 4 receveurs entreposeurs.

Forêts. — Le départ. fait partie du 32ᵉ arrond. forestier, dont le ch.-l. est Albi. — 1 cons. à Albi. — 1 insp. à Castres.

Ponts-et-chaussées. — Le département fait partie de la 7ᵉ inspection, dont le chef-lieu est Toulouse. — Il y a à Albi 1 ingénieur en chef en résidence, et 1 ingénieur en chef chargé de la surveillance de la navigation du Tarn et de l'Agout.

Mines. — Le dép. fait partie du 17ᵉ arrond. et de la 5ᵉ div., dont le chef-lieu est Montpellier.

Haras. — Le département fait partie pour les courses de chevaux du 7ᵉ arrondiss. de concours, dont le chef-lieu est Bordeaux.

Loterie. — Le département est un de ceux qui ont le bonheur de n'avoir aucun bureau de loterie.

MILITAIRE. — Le département fait partie de la 10ᵉ division militaire, dont le chef-lieu est Toulouse. — Il y a à Albi 1 maréchal de camp commandant le département et 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Albi. — La compagnie de gendarmerie départementale du Tarn fait partie de la 14ᵉ légion, dont le chef-lieu est Carcassonne.

Remontes. — Il y a à Castres un dépôt de remontes militaires pour la cavalerie de l'armée. Ce dépôt, en 1831, a acheté 1,299 chevaux; 235 pour la cavalerie de ligne et 1,064 pour la cavalerie légère, au prix moyen de 386 fr. 88 c.; total, 502.566 fr.

JUDICIAIRE. — Les tribunaux du département sont compris dans le ressort de la cour royale de Toulouse. — Il y a 4 tribunaux de 1ʳᵉ instance : à Albi (2 chambres), Castres, Gaillac et Lavaur, et 2 tribunaux de commerce : à Albi et Castres.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Un archevêché érigé dans le 3ᵉ siècle, et dont le siége est à Albi, a pour suffragants les évêchés de Rhodez, Cahors, Mende, Perpignan. — Le département forme l'arrondissement du diocèse d'Albi. — Il y a dans le département : — à Albi : la 1ʳᵉ section d'un séminaire diocésain qui compte 79 élèves en théologie et 15 en philosophie ; — à Castres : la 2ᵉ section du même séminaire, qui compte 95 élèves en théologie et 18 en philosophie ; une école secondaire ecclésiastique ; — à Massals : une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 8 cures de 1ʳᵉ classe, 40 de 2ᵉ, 372 succursales, et 33 vicariats. — Il y existe 30 congrégations religieuses de femmes, chargées des hôpitaux civils et de l'éducation des filles.

Culte protestant. — Les reformés du département ont 4 églises consistoriales : la 1ʳᵉ à Castres, desservie par 5 pasteurs et divisée en 5 sections, à Castres, Puy-Laurens, Roquecourbe, Réalmont, Montredon ; — la 2ᵉ à Mazamet, desservie par 3 pasteurs et divisée en 3 sections, à Mazamet, Saint-Amans, La Bastide ; — la 3ᵉ à Vabre, desservie par 3 pasteurs et divisée en 3 sections, à Vabre, Castelnau, Espérames ; — la quatrième à Lacanne, desservie par 2 pasteurs. — Il y a en outre dans le département 18 temples ou maisons de prières. — On y compte 35 sociétés bibliques, 1 société des missions évangéliques, 1 société protestante de prévoyance et de secours mutuels, et 21 écoles protestantes.

UNIVERSITAIRE. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Toulouse.

Instruction publique. — Il y a dans le département : — 2 colléges à Albi, à Gaillac ; — 1 école normale primaire à Albi ; — 2 écoles modèles : à Albi, à Castres. — Le nombre des écoles primaires du département est de 382, qui sont fréquentées par 9,029 élèves, dont 6,715 garçons et 2,314 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 80.

SOCIÉTÉS SAVANTES, etc. — Le département possède des *Cours publics de Dessin et de Géométrie* appliqués aux arts à Albi et à Castres ; un *Cours public d'Accouchements* à Albi, et des *Cours de Dessin linéaire* à Castres et à Lavaur. — Il existe à la préfecture un *Conservatoire des modèles* d'instruments d'agriculture.

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 335,844 h., et fournit annuellement à l'armée 928 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

	Masculins.		Féminins.		
Mariages.					2,949
Naissances.					
Enfants légitimes	5,144	—	4,696	Total.	10,200
— naturels..	195	—	165		
Décès.	3,941	—	3,808	Total.	7,749

Dans ce nombre 4 centenaires.

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 63,769.

Dont ; 33,248 contrôle de réserve.

30,521 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :

30,241 infanterie.

96 artillerie.

184 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 6,214 ; équipés, 1,673 ; habillés, 2,242. 20,367 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 190 sont inscrits au registre matricule, et 60 dans ce nombre sont mobilisables ; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 48 sont soumis au service ordinaire, et 52 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 5,819 fusils, 60 mousquetons, 4 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (en 1831) :

Contributions directes.	3,668,828 f.	20 c.
Enregistrement, timbre et domaines.	1,266,615	74
Boissons, droits divers, tabacs et poudres. . .	685,175	44
Postes.	135,778	83
Produit des coupes de bois.	131,260	88
Produits divers.	26,229	05
Ressources extraordinaires.	529,566	96
Total.	6,443,455 f.	10 c.

Il a reçu du trésor 4,513,064 fr. 89 c. dans lesquels figurent :

La dette publique et les dotations pour . . .	546,415 f.	22 c.
Les dépenses du ministère de la justice. . . .	126,808	34
de l'instruction publique et des cultes. .	508,611	17
de l'intérieur.	276	»
du commerce et des travaux publics. .	770,324	16
de la guerre.	1,660,814	30
de la marine.	667	45
des finances.	101,266	64
Les frais de régie et de perception des impôts.	484,810	06
Remboursem., restit., non-valeurs et primes.	312,771	55
Total.	4,513,064 f.	89 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie chaque année, pour les frais du gouvernement central, la somme énorme d'environ 1,900,000 fr., ou la huitième partie de son revenu territorial. Il n'y a donc pas lieu, d'après cela, de s'étonner si depuis trente ans l'industrie y est stationnaire. C'est un des départements dont la répartition actuelle des impôts doit graduellement amener la ruine.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 311,130 fr. 37 c.

SAVOIR : *Dép. fixes :* traitements, abonnements, etc.	67,309 f.	42 c.
Dép. variables : loyers, réparations, encouragements, secours, etc.	243,820	95

Dans cette dernière somme figurent pour

30,309 f. » c. les prisons départementales,

38,846 f. » c. les enfants trouvés.

Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de	15,550	»
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. . . .	54,343	40
Les dépenses des cours et tribunaux sont de. . . .	96,908	81
Les frais de justice avancés par l'Etat de.	35,159	62

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 573,386 hectares, le départ. en compte :

39,449 forêts.

30,594 vignes.

57,000 landes.

Le reste, à l'exception de la partie occupée par les routes et les maisons d'habitation, est mis en culture.

Le revenu territorial est évalué à 15,562,000 francs.

Le département renferme environ :

10,000 chevaux et mulets.
60,000 bêtes à cornes (race bovine).
400,000 moutons mérinos, métis et indigènes.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 650,000 kilogrammes.

Le produit annuel du sol est d'environ :

En céréales et parmentières. . .	2,346,000	hectolitres.
En avoines.	1,040,000	id.
En vins.	450,000	id.

Le paysan du Tarn est actif et laborieux. Outre les soins qu'il donne à la culture, il s'occupe de l'élève des chevaux et de l'éducation des abeilles. Il engraisse aussi beaucoup de volailles.— Les terres sont parfaitement travaillées dans la plaine et sur les coteaux; seulement on vise trop aux céréales dans la plaine, et trop à la vigne sur les coteaux. Il serait à désirer qu'on s'occupât davantage de créer des prairies artificielles. — Les pays montagneux ne produisent que du seigle, de l'avoine, du sarrasin, des pommes de terre, des raves, des navets et des fourrages. — Les fruits qu'on récolte dans la basse montagne sont en général meilleurs que ceux de la plaine; les flancs des coteaux y sont, en certains endroits, couverts de pruniers, de cerisiers, de pommiers, de châtaigniers ou de chênes. — La plaine et les coteaux fournissent du froment, du méteil, de l'orge, du seigle, de l'avoine et des menus grains de toute espèce; du lin, du chanvre et du vin. — Les vins de Rabastens et de Gaillac sont particulièrement estimés.—La culture de l'anis et de la coriandre occupent les habitants de douze communes des arrondissements d'Albi et de Gaillac. Celle du safran est presque abandonnée.

Pastel. — La découverte de l'indigo a beaucoup diminué la culture du pastel qui a lieu principalement dans les environs d'Albi. On comptait autrefois, auprès de cette ville, jusqu'à trois cents moulins pour la préparation de cette plante; le commerce qui s'en faisait était évalué à un million : il n'en reste pas aujourd'hui trente ou quarante en activité, et leur produit ne s'évalue pas à 150,000 francs. — Le pastel ou gaude est une plante dont la racine atteint ordinairement la grosseur du pouce et la longueur d'un pied ou d'un pied et demi; cette racine est pivotante et s'enfonce perpendiculairement dans la terre : elle produit cinq ou six feuilles, longues d'environ un pied et larges de six pouces, qui se soutiennent droites pendant qu'elles sont vertes et s'affaissent à mesure qu'elles commencent à jaunir; ce qui est le signe de leur maturité : on les cueille alors, en les coupant tout près de terre, et on les porte aussitôt au moulin pour les écraser et les réduire en une pâte fine, dont on fait ensuite des tas qu'on laisse exposés à l'air libre ; c'est ce qui s'appelle pastel en pile. On bat chaque tas avec soin et on l'unit par-dessus avec une pelle, après l'avoir bien pressé des pieds et des mains, de façon à ce qu'il se forme au-dessus une croûte noirâtre, qu'on doit unir de nouveau avec beaucoup de soin lorsqu'elle vient à s'entr'ouvrir ; sans cette précaution le pastel s'éventerait, et il naîtrait dans les crevasses de petits vers qui le gâteraient. Au bout de quinze jours on ouvre la pile et l'on pétrit la croûte extérieure et la pâte intérieure dont on fait ensuite des petits pains ou pelotes bien serrées, du poids d'environ un demi-kilogramme (cinq quarterons, poids de table, d'après les anciennes ordonnances). Ces pelottes se nomment *coques* ou *coquaignes*, et le pastel ainsi apprêté *pastel en coquaigne*; c'est de là, dit-on, qu'est venu l'usage de dire *pays de Coquagne*, pour désigner un pays excellent, parce qu'autrefois les pays où le pastel était cultivé s'enrichissaient promptement.

Culture. — Chaque nature de terre a sa culture propre. On se sert de la pelle à bêche pour les terres bonnes où l'on doit semer le chanvre, le maïs ou des légumes. — Les terres légères sont labourées avec une seule paire de bœufs, plus souvent avec des vaches, quelquefois avec des mules, très rarement avec des chevaux. — La charrue n'est point portée sur des roues et paraît d'une construction bien étendue. — Dans la plaine et sur les coteaux on fait cinq ou six labours avant d'ensemencer un champ. — Dans les montagnes, on donne moins de façons à la terre; on évite surtout de labourer pendant les grandes chaleurs : on ne fait que deux ou trois récoltes de suite sur le même champ; ces récoltes sont suivies de plusieurs années de jachères. — On pratique l'écobuage d'une façon particulière. On sème de genêts un champ; quand ils ont pris leur accroissement on les coupe; on enlève ensuite la glèbe couverte de pelouse qu'on laisse sécher; on en forme des fourneaux dont les genêts sont la base : on y met le feu; et lorsque ces fourneaux sont réduits en cendres, on les étend sur tout le champ qu'on sème immédiatement après. C'est l'engrais le plus puissant qui soit employé dans les montagnes; il donne trois récoltes successives; mais il calcine ou vitrifie certaines terres. — Dans la plaine, l'assolement est biennal. Une année on cultive le blé-froment ou le seigle, l'année suivante les légumes ou le maïs.

Constructions. — Les villes et les gros bourgs, ainsi que les édifices publics du département, sont bâtis en brique ; à Castres seulement, et dans ses environs, on bâtit en pierre : dans la montagne cette pierre est employée brute. — Dans la plaine, les fermes sont la plupart bâties en terre glaise ou en *pisay*. Les toits sont recouverts en tuiles rondes à gouttières. Dans la montagne, on couvre les maisons avec une espèce d'ardoise vulgairement appelée *lause*. — Les habitations rurales des plaines voisines de la Haute-Garonne, sont généralement éparses sur tout le territoire de chaque commune. Cette dissémination de la population sur une vaste étendue donne aux campagnes un aspect plus animé; mais elle laisse le propriétaire isolé au milieu de son domaine, plus exposé aux attaques nocturnes des malfaiteurs; tandis qu'en même temps le rassemblement de la force publique est plus difficile et plus lent. Au contraire, dans une commune où les habitations sont rassemblées sur un seul point, la surveillance est plus aisée; au premier cri d'alarme les secours arrivent; l'instruction se répand plus facilement, les lois et règlements sont connus plus tôt et mieux ; les mœurs mêmes y gagnent parce que les liens de famille et d'amitié y sont plus fréquents et plus resserrés.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

Les produits du sol donnent lieu à un commerce étendu en pastel, graines de coriandre, d'anis, de genièvre, etc. — Il y a dans le département des minoteries qui produisent des farines d'excellente qualité; des fabriques de gâteaux, de gimblette, de vermicelle et de pâtes à l'instar de celles d'Italie. — La cire y est façonnée en cierges et en bougies. — On y trouve des tanneries et des maroquineries. — Les draperies, la bonneterie, le filage et le tissage des laines et des cotons occupent plus de 15,000 ouvriers. Castres est le centre de la fabrication de la draperie. — Lavaur fabrique des étoffes de soie pour meubles qui sont justement recherchées. — Le département renferme en outre des papeteries et des fabriques de carton ; des verreries où l'on fait une verroterie noire, fort propre aux pacotilles pour les colonies; des faïenceries et des briqueteries; une forge à la catalane; des manufactures d'ustensiles de cuivre; des fabriques d'acier de toutes qualités, qui se transforment en faux, en limes, etc.

Usine de Sabo. — Parmi les établissements métallurgiques, il en est un qui mérite une mention particulière; c'est l'Usine de Sabo, particulièrement consacrée à la fabrication de l'acier. Cette fabrication y est déjà assez étendue pour arriver, dans peu de temps, à suffire à une grande partie de la consommation de la France. L'établissement a été fondé, il y a peu d'années, par l'habile M. Garrigou, appuyé par de riches capitalistes parisiens. L'acier auquel cet honorable industriel a donné son nom est justement estimé dans tout le midi de la France. Il est adopté généralement aujourd'hui dans toutes nos manufactures d'armes blanches, de faux et de faucilles : ces dernières obtiennent l'avantage sur les faucilles d'Allemagne. — Les nouveaux sabres-briquets, adoptés pour l'infanterie française, ont été fabriqués avec l'acier Garrigou. L'*usine de Sabo* est située à une lieue au-dessus d'Albi, sur le Tarn, et près d'une cascade qui a été détruite en partie, pour que l'établissement pût disposer facilement des eaux de la rivière. Cette cascade, célèbre dans le pays, s'appelait le *Saut de Sabo*; elle devait son nom, suivant la tradition, à un jeune paysan des environs qui, nouveau Léandre, la franchissait tous les soirs pour aller visiter sa maîtresse, et qui, pendant une nuit d'orage, y périt victime de sa témérité.

Récompenses industrielles. — A la dernière exposition des produits de l'industrie, celle du département a obtenu une médaille d'or, décernée à M. Guibal-Anne-Vaute, de Castres, pour *draperie*; une mention honorable à M. Joseph Paulin, de Roquecourbe, pour *bonneterie*; et une citation à MM. Olombel père et fils, de Mazamet, pour *casimirs*, *flanelles*, *etc.*

Foires. — Le nombre des foires du département est de 446. — Elles se tiennent dans 110 communes, dont 22 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 496 journées. Les *foires mobiles*, au nombre de 47, occupent 52 journées. — Il y a 2 *foires mensaires*.— 221 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont du gros et menu bétail de toute espèce, des chevaux, mules et mulets, des fils, filasses et chanvres ; des laines en suint, des couvertures en laine ; de la quincaillerie, de la mercerie, etc.

BIBLIOGRAPHIE.

Statistique du dép. du Tarn, par Lamarque, préfet; in-8. Paris, an IX.
Annuaire statistique du Tarn; in-16. Albi, 1806.
Ann. statist. du Tarn; in-16. Albi, 1829. — In-12, 1836.
Recherches sur le Sorrezois, par le doct. Clos. (*Ann. de Statist.*, t. v.)

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département de Tarn-et-Garonne.

(Ci-devant Bas-Quercy, etc.)

HISTOIRE.

Il serait assez difficile de donner une histoire spéciale du territoire qui forme le département de Tarn-et-Garonne, ce département ayant été composé de parties morcelées d'anciennes provinces. — Montauban était la capitale du Bas-Quercy, pays célèbre du temps des Romains, habité par les Cadurciens, peuples valeureux qui résistèrent à César et soutinrent un siége opiniâtre à *Uxellodunum*. — Nous parlons du Quercy à l'article du département du Lot. — L'Agenois qui a fourni aussi une partie du territoire de Tarn-et-Garonne, était, du temps des Gaulois, habité par les *Nitiobriges*, et fit partie de l'Aquitaine. C'est dans la description du département de Lot-et-Garonne que nous nous occupons de ce pays. — La Lomagne, en latin, *Leomania*, était une petite contrée du bas Armagnac, dont l'histoire a sa place naturelle dans l'article du département du Gers.— Une partie de l'arrondissement de Montauban était comprise dans le diocèse de ce nom, qui formait une des divisions du Languedoc; nous avons retracé l'histoire de cette grande province, en nous occupant des départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault.—Enfin, la Basse-Marche du Rouergue, qui fait aujourd'hui partie du département, est un démembrement de l'ancien pays habité par les *Rutheniens*, et dont nous racontons l'histoire à l'article sur le département de l'Aveyron.

Le département de Tarn-et-Garonne est le plus récemment créé de tous ceux de la France actuelle; il doit son existence à l'empereur Napoléon, qui fut frappé de l'importance de Montauban, et pensa qu'une ville aussi peuplée méritait d'être le chef-lieu d'une préfecture. Un sénatus-consulte du 2 novembre 1808 composa le nouveau département: — 1° de l'arrondissement entier de Montauban, démembré du département du Lot; — 2° de l'arrondissement entier de Castel-Sarrazin, aussi détaché du département de la Haute-Garonne; — 3° des cantons d'Auvillard, Montaigu et Valence, distraits de l'arondissement d'Agen, département de Lot-et-Garonne; — 4° du canton de Lavit-de-Lomagne, extrait de l'arrondissement de Lectoure, département du Gers; — et 5° enfin du canton de Saint-Antonin, détaché de l'arrondissement de Villefranche, département de l'Aveyron.

ANTIQUITÉS.

Nous ne connaissons dans le département aucune antiquité gauloise. Celles de l'époque romaine ne se composent guère que de débris. Ce sont: des tronçons de colonnes, des fragments de statues, des autels votifs, des inscriptions tumulaires, des vases, des ustensiles, des monnaies, des médailles etc.—Quelques auteurs pensent qu'il convient de rattacher à cette époque une conserve d'eau ou réservoir antique, découvert en 1780, près de Moissac, et dont voici la description: — «On descend dans cette *conserve* par vingt-huit marches; son entrée, qui est voûtée, a trois pieds de large, et six pieds six pouces d'élévation; on y voit des pétrifications très curieuses; au fond est un grand bassin de seize pieds de hauteur, avec une voûte bâtie en rocaille et d'une très belle architecture; quatre aquéducs y conduisent leurs eaux. — Sous l'escalier du bassin se trouve un autre aquéduc très bien bâti en briques, de vingt-cinq toises (50 mètres) de longueur, sur un pied et demi de largeur; cet aquéduc prend dans le grand bassin les eaux qui tombent des premiers aquéducs et les conduit dans un second bassin. Ce bassin est bien voûté; il a quatorze pieds de profondeur, et l'on y descend par huit marches; à sa base est un tuyau de seize lignes de diamètre, pour porter les eaux dans Moissac. Le sol de cette conserve est élevé de 200 mètres au-dessus de la ville.» — D'autres auteurs prétendent que cet ouvrage date de l'époque de la domination anglaise.

Les antiquités du moyen-âge offrent les ruines de quelques anciens châteaux-forts, parmi lesquels on remarque le *château de la reine Brunehaut*, à Bruniquel; et celles de divers établissements religieux. L'abbaye de Moissac renferme un cloître et des sculptures qui sont dignes de l'attention des antiquaires: nous en parlons plus loin, à l'article sur la ville de ce nom.

CARACTÈRE, MŒURS, USAGES.

Le jugement des étrangers paraît plus favorable au caractère des habitants du pays que celui des habitants eux mêmes. L'opinion que nous avons eu occasion de nous former pendant le séjour, de courte durée il est vrai, que nous avons fait dans ce département, est à l'avantage des habitants. Nous leur avons trouvé de la gaîté, de la vivacité, de l'esprit, un peu de paresse intellectuelle, mais néanmoins de grandes dispositions pour tous les arts où l'imagination joue un rôle important. Les dons naturels et les qualités instinctives y suppléent à l'éducation. Le peuple, doué de passions ardentes, est néanmoins patient, tolérant et laborieux. Il a de la bravoure, du coup d'œil, de la fermeté, et produit des militaires distingués. L'industrie ferait des progrès dans le pays, si les capitaux réalisés n'y étaient à l'instant absorbés par les impôts. Enfin les habitants de Tarn-et-Garonne nous ont paru aptes à toutes choses, disposés à toute entreprise utile, prêts à tout travail fructueux; il ne leur manque que des encouragements moraux et pécuniaires. — Un homme d'esprit, qui a pris le nom d'*Hermite de Tarn-et-Garonne*, a été peu indulgent envers ses compatriotes: en reproduisant son

opinion nous n'entendons pas l'adopter. « Sauf quelques exceptions, les hommes de ce pays, dit-il, sont vains, légers, braves, ignorants et spirituels. L'égoïsme qu'on leur reproche n'empêche pas qu'ils ne soient amis sincères.... de ceux qui partagent leurs opinions ou leurs préjugés. — Il faut quelque temps pour s'apercevoir de l'ignorance profonde où sont plongés les habitants de Montauban, et que dissimulent au premier abord l'originalité de leurs manières et la vivacité d'un esprit naturel qu'un défaut total de goût rend peut-être encore plus piquant. — Le travail et la vanité se partagent la journée d'un Montalbanais. Le riche lui-même ne dédaigne pas d'en consacrer la plus grande partie au labeur du simple minotier, vêtu comme lui d'une petite veste blanche; mais, à quatre heures précises, la scène change : hommes et femmes, tout le monde s'habille et court étaler, à l'allée des Carmes, sur les quais; dans la superbe *avenue de Caussade*, le luxe, ou du moins la recherche d'une toilette à laquelle il est rare que le bon goût préside. De simples ouvrières s'y promènent vêtues comme de grandes dames, dont elles ne se distinguent souvent que par une plus jolie figure. » L'*Hermite de Tarn-et-Garonne* nous paraît ici injuste ou prévenu, et, dans toutes les classes, les Montalbanaises se montrent également douées de grâces attrayantes et d'attraits piquants. — « Aux environs de Montauban les moindres bourgs ressemblent à de petites villes : les communes rurales ne s'y divisent point en plusieurs hameaux, comme dans les autres départements; les habitants, plus rapprochés, y sont continuellement sous l'œil du curé ou du pasteur, du maire ou du juge de paix; il résulte de là que l'administration est plus facile, que les délits correctionnels sont plus rares; mais peut-être y perd-on en indépendance ce que l'on y gagne en tranquillité. L'opinion du maire y fait celle de la commune, et il suffit de changer l'un pour opérer dans l'autre une révolution complète. Chaque village a ses cercles, ses cafés, ses traiteurs, ses promenades publiques d'été et d'hiver, ses coteries. — Dans chacun de ces bourgs il y a un ton, un accent, des manières, des habitudes diverses et faciles à reconnaître par les habitants exercés. Ceux-ci savent tout de suite si leur interlocuteur est de Moissac, de Négrepelisse ou de Lauzerte, à la manière dont il marche, dont il salue, dont il prononce certains mots patois; les plus habiles prétendent même que les nuances de ce patois indiquent avec assez de certitude, dans les diverses provinces où on le parle, les nuances du caractère des habitants. — A Montauban, où l'on est plus poli, où les femmes sont plus délicates qu'à Rodez et à Cahors, le patois est aussi plus doux; les A y remplacent plus souvent les O. Ainsi, *Marguerite*, se dit, à Cahors, *Morgorido*, à Montauban, *Margarida*. — Dans le Rouergue, dans l'Auvergne, dans le Limousin, dans le Périgord, le patois et les mœurs sont beaucoup plus rudes que dans le Quercy, où les mœurs et le patois sont moins polis qu'à Nérac et à Agen. En général, le patois s'adoucit vers l'est et vers le sud, et devient plus grossier en s'avançant dans le nord et dans l'ouest, c'est-à-dire vers les montagnes.

D'anciens usages, qui se sont conservés dans certaines familles protestantes, présentent des particularités assez remarquables. Ainsi, à l'époque solennelle d'une noce. — « Les conviés sont tous armés de fusils et de pistolets; quelques-uns portent des rameaux auxquels on voit suspendus des fruits, des gâteaux appelés *fouaches*, des pièces de boucherie, de la volaille et des œufs; le tout orné de rubans et de fleurs. Le cortége se rend chez le ministre, qui bénit ces offrandes, portées ensuite chez la mariée. — Dans les mariages entre catholiques et protestants, qui deviennent chaque jour moins rares, ce cortége va directement à la mairie, à moins que le conjoint catholique ne consente à faire bénir son union par le pasteur. — Les noces se font avec une profusion extraordinaire; les riches paysans, qu'en langage du pays on appelle *pagès*, n'épargnent ni le vin du cellier, ni même celui du caveau; la table est dressée, pour l'ordinaire, dans le champ voisin. Le repas dure jusqu'à la nuit, et l'on danse jusqu'au lendemain; mais deux heures après que les nouveaux époux se sont dérobés à la foule importune, il est d'usage d'aller enfoncer la porte de leur chambre et de présenter aux *mariés* la soupe à l'ail, perfidement assaisonnée de poivre et de gingembre. »

Dans le département de Tarn-et-Garonne, comme dans celui du Lot, les anniversaires de décès sont, dans les campagnes et même dans quelques villes, de véritables fêtes de famille; on y invite les voisins connus pour boire beaucoup et pleurer facilement. Il existe, dans certaines communes, des amateurs de première force qui se font un métier de leur double talent.

Dans ce pays, l'hymen n'a souvent besoin que d'un prétexte; on est convenu, par exemple, de regarder comme unis d'avance par le Ciel, ceux qui figurent ensemble dans une cérémonie publique ou religieuse; rien de plus commun que de voir se marier le *parrain* avec la *marraine*, le *douzeau* avec la *donzelle* (1), la *demoiselle* qui, dans les processions solennelles, porte la bannière de la Vierge, avec le *jeune homme* qui porte la croix. — « Dans cette dernière cérémonie, il est rare que le bouquet virginal que reçoit la jeune fille des mains du galant porte croix, ne soit pas considéré comme le bouquet des fiançailles. »

COSTUMES.

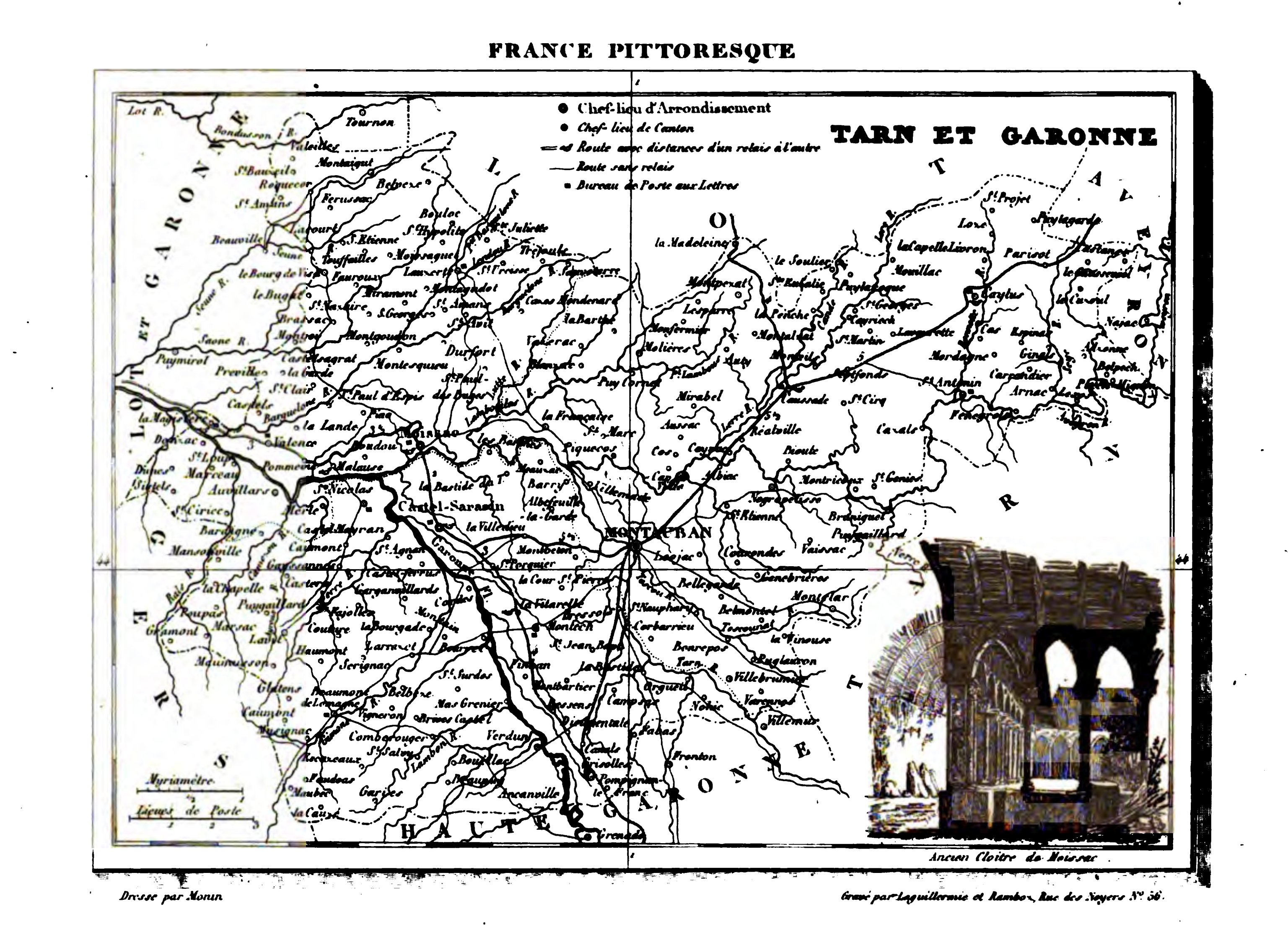
Le costume des habitants de Tarn-et-Garonne n'offre rien de particulièrement remarquable. Les vêtements des cultivateurs sont simples, commodes, et fabriqués principalement d'étoffes du pays. Dans les villes on suit les modes de Toulouse et de Paris; à Montauban on fait assaut d'élégance; le luxe des habillements y est même une passion de toutes les classes, et comme les dames y sont presque toutes jolies, elles savent rehausser par des ajustements pleins de goût, les grâces de leur démarche et le piquant de leur physionomie.

LANGAGE.

Le patois en usage dans le pays tient à la fois du gascon et du limousin; il renferme un grand nombre de mots d'origine latine; il a de l'harmonie et de la naïveté; il se prête facilement aux conversations vives et piquantes, et se plie aussi avec bonheur à l'expression de tous les sentiments tendres et affectueux. Pour en donner une idée nous allons citer un fragment de la parabole de l'*Enfant prodigue* en patois des environs de Montauban.

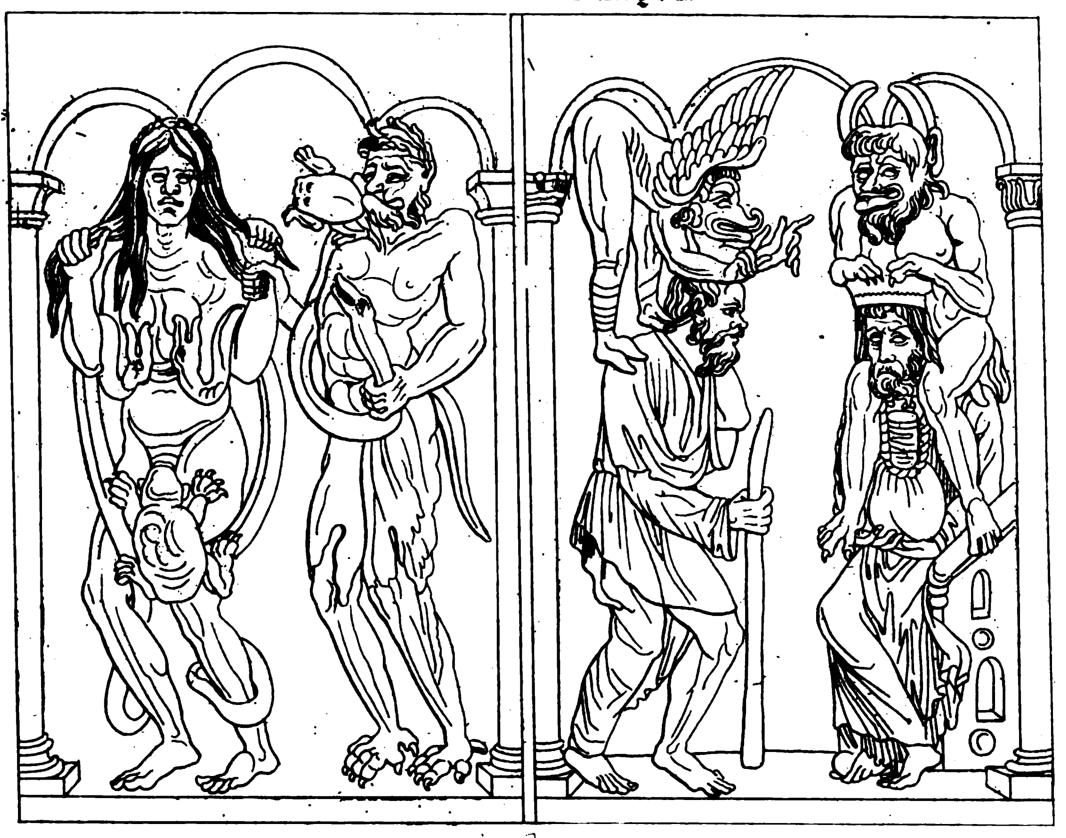
— Cependant son fils aîné, qui était dans les champs, revint; et lorsqu'il fut proche de la maison, il entendit les concerts et le bruit de ceux qui dansaient.	Cependen lou fil aynat ero as cans, et coumo tournabo e que s'approutchabo de l'oustal, entendec de cans et de danses.
— Il appela donc un des serviteurs, et lui demanda ce que c'était.	Cridec un des baylets e ye demandec qu'éro aco.
— Le serviteur lui répondit : « C'est que votre frère est revenu; et votre père a tué le veau « gras, parce qu'il le revoit en « santé. »	Aqueste ye diguec : « Bostre « frero es tournat et bostre pero « a tiat lou bedel gras coumo « l'a récebut en bouno santat. »
Ce qui l'ayant mis en colère, il ne voulait point entrer dans le logis; mais son père étant sorti pour l'en prier,	Aqui dessus lou despietch lou pren, e nou boulio pas dintra; de sorto que lou paire sourtic per ye parla.
Il lui fit cette réponse : « Voilà « déjà tant d'années que je vous « sers, et je ne vous ai jamais « désobéi en rien de ce que vous « m'avez commandé; et cepen- « dant vous ne m'avez jamais « donné un chevreau pour me « réjouir avec mes amis.	Més aquel, per sa responso, diguec al paire : « Aqui tan d'an- « nados que io bous serbi, me « soui toujours counfourmat à « bostris ordres, é jamaï bous « m'abes dounat un guiti crabic « per lou mantjea ambe mous « amitchs.
« Mais aussitôt que votre au-	« E aro qu'aquel bostre fil es

(1) Ceux qui, dans les mariages, tiennent le poêle sur la tête des nouveaux époux.

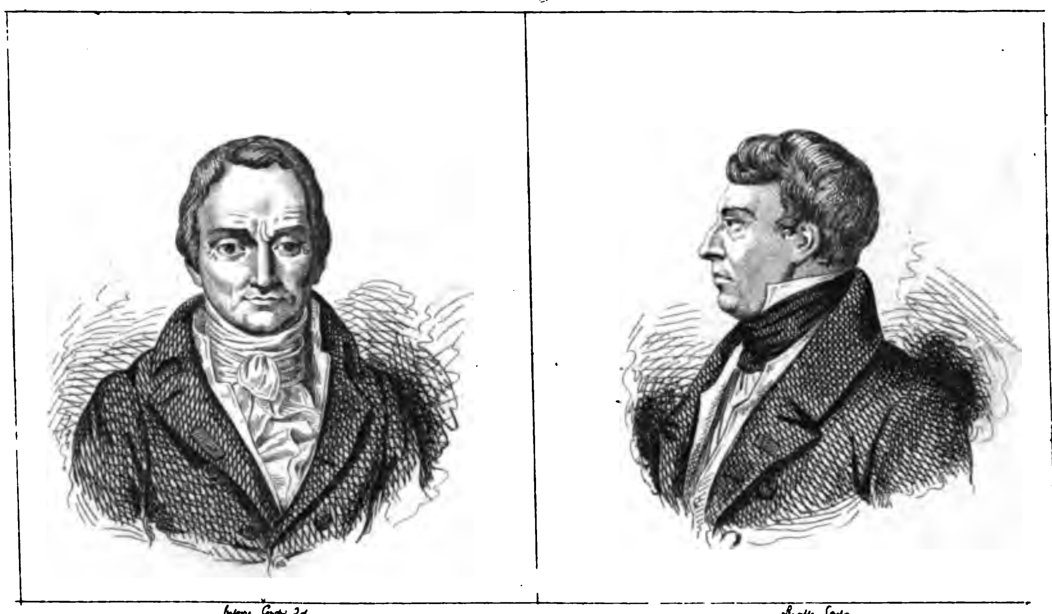


Dressé par Monin

Gravé par Laguillermie et Ramboz, Rue des Noyers N°. 56.



Les Vices.
Bas-Reliefs de l'Abbaye de Moissac.



Pinel.

Ingres.

« tre fils, qui a mangé son bien « avec des femmes perdues, est « revenu, vous avez tué pour « lui le veau gras. »	« tournat quan b'ajut tout aca- « bat ambe de gourgandinos, « fases tia lou bedel gras per lou « recebre! »
Alors le père lui dit : « Mon « fils, vous êtes toujours avec « moi, et tout ce que j'ai est à « vous ;	Més lou paire ye diguec : « Moun fil tu es toujour ambe « io e tout ço qu'é t'apparten.
« Mais il fallait faire festin et « nous réjouir, parce que votre « frère était mort, et il est res- « suscité ; il était perdu, et il a « été retrouvé »	« Més counvenio de be rejouï « e fa festin de ço que toun « frere qu'ero mort es ressusci- « tât, qu'ero perdut et qu'ès re- « troubat. »

NOTES BIOGRAPHIQUES.

Quoique Montauban, Moissac et Castel-Sarrazin soient à peu près les seules villes importantes de Tarn-et-Garonne, ce département n'en a pas moins produit un grand nombre d'hommes distingués dans tous les genres. — Sans remonter jusqu'au fameux RAYMOND-DUPUY, chef des Croisés et premier grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, on peut citer parmi les hommes qui se sont fait un nom dans les armes, le maréchal CAUMONT DE LA FORCE, un des chefs du parti protestant dans le XVIIe siècle, dont le descendant, le Duc DE LA FORCE, aujourd'hui général et pair de France, a pris part aux guerres glorieuses de la Révolution et de l'Empire; le général DOUMERC, qui commanda long-temps une belle division de cuirassiers de la grande armée; le général MALARTIC, qui défendit courageusement pendant six années les îles de France et de Bourbon, et sut les préserver également des fureurs de la révolution et des attaques de l'Angleterre; le célèbre tacticien GUIBERT, un de nos premiers écrivains militaires; le général indien RAYMOND, un de ces braves Français qui défendirent les derniers nos alliés de l'Indoustan contre les efforts de l'ambition anglaise. — Le département a fourni trois députés à la Convention : HUGUET, qui se montra fougueux révolutionnaire et fut mis à mort après avoir vainement essayé de soulever contre le Directoire le camp de Grenelle; DELBREL, qui fit du moins oublier l'exagération de ses opinions par l'intrépidité et le dévouement qu'il montra comme représentant du peuple attaché aux armées; JEAN-BON SAINT-ANDRÉ, dont la conduite fut pusillanime au combat du 13 prairial, mais qui se fit remarquer par son habileté comme administrateur à la préfecture de Mayence.

Un grand médecin et un grand peintre font honneur au département, l'illustre PINEL et le célèbre INGRES, aujourd'hui directeur de l'école française à Rome.

On cite les noms de DUC-LA-CHAPELLE, astronome distingué; REY, musicien; DUBELLOY, jurisconsulte; MALLET, avocat en réputation; — le fameux plaideur SALVES, qui s'est fait un nom par sa passion pour les procès, est né à Montauban.

La liste des littérateurs qui appartiennent au département est assez longue : par ordre de date, il convient de placer le premier, l'abbé GARRISSOLES, poëte latin, auteur de l'*Adolphine*, poëme en l'honneur de Gustave-Adolphe, dont on s'accorde à vanter la versification virgilienne. Viennent ensuite le poëte lyrique LEFRANC-DE-POMPIGNAN; le fécond auteur dramatique CAHUSAC; PONCET-DELPECH, auteur d'un poëme intitulé les *quatre Ages de l'homme*; CHARLES BALLET, littérateur instruit; DE PONTIS, auteur d'ouvrages comiques et tragiques représentés avec succès; COMBES-DOUNOUS, helléniste distingué, traducteur de *Platon*; ROQUES, aveugle de naissance, auteur d'une lettre intéressante sur l'*éducation des aveugles*, et, enfin, BELMONTET, jeune poëte qui figure d'une manière honorable dans l'école moderne, et qui n'est pas moins distingué par ses talents littéraires que par ses sentiments patriotiques. — Le baron PORTAL, ancien ministre de la marine, un des hommes qui ont porté le plus d'esprit et de lumières dans la science du commerce, appartient à une ancienne et respectable famille de Montauban.

TOPOGRAPHIE.

Le département de Tarn-et-Garonne est un département *méditerrané*, région du sud. — Il a été formé du diocèse de Montauban (Languedoc), d'une partie du Quercy et de portions du Rouergue, de l'Agénois, de l'Armagnac, etc. — Il est borné : au nord, par le département du Lot; à l'est, par ceux du Tarn et de l'Aveyron; au sud, par celui de la Haute-Garonne; à l'ouest, par ceux du Gers et de Lot-et-Garonne. — Il tire son nom de la réunion sur son territoire du Tarn à la Garonne. — Sa superficie est de 358,765 arp. métr.

SOL. — Le sol se compose généralement de terres grasses et riches. — Les couches qui le forment sont exactement horizontales, et offrent une composition très uniforme. Les matériaux sont, en commençant par ceux qui constituent communément les assises inférieures, 1° des argiles sablonneuses et durcies; 2° des cailloux roulés; 3° des sables; 4° des argiles tendres; 5° des pierres calcaires marneuses. — Les argiles durcies, les galets, les sables et les argiles tendres, alternent indifféremment ensemble, mais il n'en est pas de même des pierres calcaires marneuses, qui se trouvent toujours dans la couche supérieure.

MONTAGNES. — La surface du département n'est dominée par aucune chaîne de montagnes; mais elle est en général formée de plateaux que des vallées profondes, ou des gorges escarpées, séparent les uns des autres; ces plateaux s'abaissent tous uniformément vers le sud-ouest et l'ouest. Leur hauteur varie de 350 à 400 mètres au-dessus du niveau de la mer.

VALLÉES. — La vallée où coule la Garonne est plutôt une plaine qu'une vallée : elle offre à l'œil des champs féconds semés d'arbres épars; elle est bordée de collines couvertes de vignes et d'arbres fruitiers. Sa réputation de fécondité est exagérée, si l'on ne considère que sa fertilité, sans calculer toutes les chances que les récoltes doivent y courir. — En effet le lit du fleuve a peu de profondeur, la hauteur de ses rives n'est que de 4 mètres au-dessus de celle des moyennes eaux; aussi les débordements sont-ils fréquents et désastreux. Les eaux s'élevant souvent de 8 mètres au-dessus du niveau des eaux moyennes, on peut juger des ravages qu'elles causent sur les terres voisines. — Toute la plaine arrosée par la Garonne est formée de terrains d'alluvions, composés de couches argileuses, de marne et de sable siliceux, plus ou moins mélangés des autres terres. On n'y trouve point de bancs de pierre solides. — Si d'ailleurs les bords de la Garonne sont riches, ce fleuve fait quelquefois payer cher les agréments de son voisinage. Dans sa course rapide et inconstante il laisse parfois à sec son ancien lit et s'en creuse un nouveau dans la plaine qu'il désole et qu'il vivifie tour à tour. Ses rives sont surtout remarquables par un grand nombre de peupliers qui y grossissent avec une rapidité extrême, et peuvent le disputer en beauté à ceux même de la Lombardie. — Le Tarn coule aussi plutôt dans une plaine que dans une vallée. Cette plaine est formée de couches tertiaires au milieu desquelles le lit de la rivière a été creusé profondément. — Les berges sont escarpées à pic, et de 10, 15 et 20 mètres de hauteur. — Les bords du Tarn sont presque aussi fertiles que ceux de la Garonne; ils sont moins exposés aux ravages des inondations, mais, en général, moins beaux et moins pittoresques. — Les renflements de la vallée de l'Aveyron sont remplis par une argile limoneuse d'un brun jaunâtre, micacée, mêlée de sable, et, surtout, d'une grande fertilité. Les assises sont peu distinctes; on les voit interrompues par des lits très minces de galets, semblables à ceux qui sont roulés dans le lit de la rivière. — L'Aveyron franchit plus souvent ses bords que le Tarn : cette rivière se répand alors sur une vaste plaine qu'elle fertilise par son limon, ou qu'elle dévaste en enlevant et entraînant la terre végétale pour y déposer des couches d'un sable presque

pur. Les rives de l'Aveyron sont très agréables; les coteaux dont ils baignent les pieds donnent au paysage un aspect varié et gracieux. — Les plateaux du département présentent trois chaînes principales. La première, formée des ramifications des fertiles coteaux du Gers, se prolonge sur la rive gauche de la Garonne, et est arrosée par plusieurs petites rivières, entre autres, par la Gimone, qui coule dans la délicieuse vallée de Beaumont-de-Lomagne. — La seconde, dont les eaux se déversent, d'un côté dans le Tarn, et de l'autre dans l'Aveyron, voit ses derniers chaînons expirer au pied des murs de Montauban, les uns par une déclivité douce et insensible, les autres par une pente brusque et pittoresque. Elle est coupée par plusieurs petites rivières, dont le Tescon est la plus considérable. — La troisième est composée des derniers rameaux des collines du Quercy, dont la plus élevée est celle de Montalzal, qui n'a pas 200 mètres de hauteur perpendiculaire au-dessus du lit de l'Aveyron. Cette chaîne longe d'abord la rive droite de l'Aveyron, puis celle du Tarn, après la jonction de ces deux rivières, et, enfin, celle de la Garonne, après l'embouchure du Tarn. Elle est coupée par plusieurs rivières, dont les principales sont : la Bonnette, qui arrose l'étroite mais fertile vallée de Caylus et de Saint-Antonin; la Lère et le Caude, qui baignent les belles plaines de Caussade et de Réalville, et la Barguelone, qui coule dans l'agréable et riche vallée de Lauzerte.

Rivières. — Le département est arrosé par un très grand nombre de rivières et de ruisseaux; deux rivières le traversent, la *Garonne* et la *Saône;* quinze s'y perdent dans d'autres rivières, et beaucoup d'autres y ont tout leur cours. La Garonne y reçoit les eaux du Tarn. — Ces deux rivières et l'Aveyron (affluent du Tarn) sont les seules qui soient navigables. — La longueur totale de leur cours ouvert à la navigation est de 67,000 m. — La largeur moyenne de la Garonne dans le département est de 205 mètres, sa pente est de 23 millim. par mètre, et sa vitesse de 50 mètres par minute.

Canaux, navigation. — Le département ne possède aucun moyen de navigation artificielle; mais il doit être traversé par le *canal latéral à la Garonne*, de Toulouse à Langon. C'est à Moissac que ce canal projeté doit passer d'une rive à l'autre du fleuve, soit au moyen d'un barrage, ou sur un pont-aquéduc. L'exécution de ce canal aura une heureuse influence sur la prospérité du pays.

Routes.— 6 routes royales traversent le département: on y compte en outre 17 routes départementales.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat.— Le climat est en général beau, doux et tempéré, quoique variable. Les extrêmes limites du thermomètre sont — 13° et + 31°. — La température moyenne de l'hiver est de 2 degrés au-dessous de zéro, et celle de l'été de 22 degrés au-dessus. — Comme la plupart des départements placés près du versant septentrional des Pyrénées, celui de Tarn-et-Garonne est sujet à des ouragans mêlés de grêle qui enlèvent quelquefois le tiers et même la moitié des récoltes; aussi est-il un de ceux qui ont apprécié, dès 1806, les avantages de la *Société d'assurances réciproques contre les dommages causés par la grêle*, et qui se sont associés à cet établissement si favorable à l'agriculture, qui avait été fondé par un honorable citoyen de Toulouse, M. Barrau. — Il est fâcheux qu'une institution aussi utile ait cessé d'exister.

Vents. — Les vents dominants sont ceux d'ouest, qu'on appelle le *cers*, et d'est, qu'on nomme *autan*.

Maladies. — Les changements fréquents de l'atmosphère rendent assez communes les maladies catarrhales et rhumatismales.

HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal.—Les animaux des espèces domestiques sont les mêmes que tous ceux des départements méridionaux. — La race des chevaux présente quelques-unes des qualités de l'espèce limousine et de l'espèce navarrine : elle donne des produits propres à la remonte des hussards et des chasseurs. On trouve aussi, à Saint-Porquier (arrondt. de Castel-Sarrazin) une race assez belle, qui fournissait autrefois des chevaux de dragons très estimés. Cette race est douée d'une taille haute, et de formes distinguées; mais on remarque en elle un défaut qui l'a fait abandonner par les officiers chargés des remontes : les chevaux de Saint-Porquier ont la vue faible et deviennent souvent aveugles. — L'espèce ovine n'est pas belle dans le département. — On y élève des baudets destinés à la production des mulets, et qui sont fort recherchés. Il en est qu'on vend jusqu'à 2,500 fr. — Parmi les animaux nuisibles, les loups sont rares, et les renards plus communs; la fouine et la belette sont aussi très multipliées; on n'y connaît point d'autres grands quadrupèdes malfaisants. Le sanglier et le blaireau, qui sortent quelquefois de la forêt de Grésigne, sont plus utiles que nuisibles. — Le gibier est assez abondant. On trouve dans les plaines, le lièvre, le lapin, la perdrix, la caille et la bécasse, dans leur temps de passage. C'est vers le milieu du printemps, et aussi à la fin de l'été, qu'on prend les ortolans, célèbres entre les oiseaux les plus délicats; les alouettes sont très communes. — La Garonne et les autres rivières du département sont très poissonneuses; on y pêche entre autres poissons, des saumons, des esturgeons, des aloses et des lamproies.

Règne végétal. — Les productions du règne végétal ne présentent rien de particulièrement remarquable. — On récolte du safran dans quelques localités. — Les arbres fruitiers y viennent à merveille, et le mûrier blanc y acquiert une grande beauté. — Toutes les plantes de jardinage, telles que les asperges, les artichaux, les melons, etc., y sont remarquables par leur grosseur et leur qualité. — L'essence dominante des forêts est le chêne vert. — On récolte quelques truffes dans les vignes et sur les lisières des bois.

Règne minéral. — Le pays est pauvre sous le rapport des productions métalliques, quoique les sables de la Garonne charrient quelques paillettes d'or. — On trouve dans le département des mines de fer, de houille, des marbres de différentes qualités, de la pierre à bâtir, de la pierre granito-schisteuse propre à couvrir les maisons, de l'argile à potier, etc.— On n'y connaît aucune source d'*eau minérale*.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Montauban, sur la rive droite du Tarn, ch.-l. de départem., à 700 kil., distance légale, de Paris (on paie 84 postes 1/2). Popul. 24,660 hab. — Montauban est une de nos villes les plus modernes et une de celles dont la fondation est due à la cause la plus singulière. — Sur le site qu'elle occupe s'élevait, au XIVe siècle, un château appartenant aux comtes de Toulouse, et à quelque distance existait le bourg de Montauriol, qui avait ses seigneurs particuliers; ces seigneurs s'étaient arrogé, entre autres droits, celui de *prélibation*, droit infâme auquel les nouvelles mariées étaient forcées de se soumettre, même lorsque les seigneurs se trouvaient être des moines de l'abbaye de Montauriol. Les habitants, indignés, se plaignirent au comte de Toulouse, qui leur permit, en 1314, de s'établir autour de son château : bientôt Montauriol fut désert et Montauban se trouva fondé. — La ville s'accrut rapidement et prit son nom de sa position sur un monticule et du mot gascon *alba*, qui signifie saule, les saules abondant dans le voisinage. — Montauban fut une de nos premières villes qui embrassèrent les dogmes de la réformation, une de celles qui eurent le plus à souffrir des conséquences de ce changement de religion. Presque tous ses habitants se firent protestants, et combattirent souvent contre les catholiques des villes voisines; sous Charles IX, sous Henri III et sous Henri IV; Montauban, place très fortifiée, devint alors, malgré des désastres fréquents, un des boulevarts du parti huguenot. — En 1621, cette place soutint pendant trois mois un siége contre une armée commandée par Louis XIII. Cette résistance eut une heureuse issue. Le siége fut levé. Mais quelques années après, les habitants, effrayés de la prise de La Rochelle par Richelieu, et des misères horribles qu'avait soufferte cette malheureuse ville, firent leur soumission et ouvrirent leurs portes. Louis XIII fit son entrée à Montauban en 1629, accompagné de

son terrible ministre. La paix fut jurée de part et d'autre. Le roi, par précaution, avait introduit dans la ville un grand nombre de catholiques; ils y furent reçus en frères. Cette conduite généreuse protégea mal les protestants de Montauban : après avoir souffert diverses vexations, ils furent livrés au fléau des dragonnades sous Louis XIV, qui fit enfin raser les murs de leur ville. — Cette punition devint pour la ville un événement heureux. La démolition de ses fortifications lui permit de s'agrandir en même temps qu'elle s'embellissait. — Elevée au rang de capitale du Bas-Quercy, elle s'enrichit ensuite par un commerce considérable. — Dans la nuit du 18 au 24 novembre 1766, elle éprouva un grand désastre causé par un prodigieux débordement du Tarn; les eaux s'élevèrent à 32 pieds au-dessus de leur niveau ordinaire, submergèrent les environs, renversèrent la partie basse de la ville et dévastèrent une vaste étendue de campagnes. — L'érection de Montauban en chef-lieu de département est toute moderne, elle doit ce bienfait à l'empereur Napoléon, qui, allant en Espagne, s'étonna de voir une ville aussi belle et aussi peuplée réduite au rang de chef-lieu d'arrondissement. L'établissement de la préfecture a commencé pour la ville une nouvelle ère d'améliorations; elle est devenue une des plus jolies et des mieux situées du Midi. C'est aussi celle dont la population protestante est proportionnellement la plus forte, un tiers de ses habitants professant la religion réformée. — La ville proprement dite n'est pas très grande; elle couvre un plateau qu'entourent le Tarn, le Tescou, petite rivière, et un profond ravin; ce plateau est élevé de 20 à 30 m. au-dessus des deux rivières, et de ce côté ses pentes sont très rapides. — Sur l'autre rive du Tarn, qui est plate, s'étendent plusieurs faubourgs, et surtout ceux de Toulouse et de Ville-Bourbon. — Ils communiquent avec la ville par un vaste pont, d'une apparence gothique et d'une grande solidité, quoiqu'il soit construit en briques seulement. Il a 40 pieds de haut et sept grandes arches en ogives. — Au bout du pont, vers les faubourgs, s'élève une porte en forme d'arc de triomphe. A l'autre bout est l'hôtel-de-ville, beau et grand bâtiment carré, flanqué de quatre pavillons; à côté se trouve l'église Saint-Jacques et son haut clocher en briques, composé de quatre rangs d'arceaux et surmonté d'une flèche. — Dans la ville, la plupart des rues sont étroites et mal pavées; celles des faubourgs sont droites, larges et fort propres. — Les anciennes maisons sont en briques (car la pierre est fort rare à Montauban) et à toits qui projettent beaucoup et assombrissent les rues : les constructions modernes sont gracieuses et élégantes. — La cathédrale est au centre de la ville, trois places l'entourent. C'est un bel édifice de style italien; la façade est ornée d'un péristyle à deux ordres de pilastres, et de deux jolis clochers.—L'église, parfaitement propre, a trois nefs séparées par des piliers doriques. Elle renferme, au dire des habitants du pays, un des chefs-d'œuvre de M. Ingres, où ce peintre habile, né à Montauban, a représenté dans le style pur de l'école de Raphaël, le célèbre *Vœu de Louis XIII.* Le tableau de Montauban est en effet très beau.—Mais nous avons la certitude que cet ouvrage si admiré et si digne de l'être, n'est qu'une copie. Cette copie, d'un dessin moins correct, mais aussi moins raide et plus gracieux que l'original, lui est très supérieure par un coloris riche, brillant et vrai, auquel M. Ingres, avec tout son talent, n'aurait jamais pu atteindre. Ce qui rend encore ce tableau plus remarquable, c'est qu'il est l'œuvre d'une dame qui, après avoir obtenu dans l'art de la peinture les plus hauts succès auxquels une femme puisse prétendre, a renoncé à l'exercice de cet art, sans regrets, sans ostentation, et afin de se livrer entièrement aux devoirs que lui imposent sa double position d'épouse et de mère, réunissant ainsi les deux qualités les plus précieuses qui soient données à l'humanité, le talent et la vertu. Une modestie que nos éloges blesseraient et des considérations personnelles nous empêchent de la nommer.—L'original du tableau de M. Ingres orne un des musées de Paris.—La *place Royale* de Montauban est de style remarquable; elle est spacieuse, carrée, bordée de maisons propres et régulières, à façades décorées d'arcades et de pilastres. A chaque angle une rue débouche sur la place par une porte de bon style. — La préfecture est un beau bâtiment devant une place qu'orne encore le grand et somptueux café de l'Étoile. Là commence l'avenue dite *des Acacias*, que six rangs d'acacias ombragent; elle mène aux *Terrasses* : ce sont de charmantes promenades qui bordent la crête de la colline du Tescou, et qui sont soutenues par des murs très hauts, seuls restes des anciennes fortifications de Montauban. De cette position, peu ombragée encore, néanmoins très fréquentée, on jouit de perspectives étendues et ravissantes. La vue se promène sur la riche et fertile vallée du Tarn, sur les riantes collines du Tescou, sur la magnifique plaine intermédiaire, qui semble un parterre, un verger continuels; puis, plongeant dans un vaste horizon, y cherche à travers les nuages et les vapeurs, les formes fugitives des Pyrénées. — Quand le temps est favorable, cette chaîne se distingue nettement dans sa presque totalité, quoique éloignée de 40 à 50 lieues de Montauban. — L'horizon semble alors décrire un arc d'une merveilleuse longueur, et présente une formidable barrière de monts hérissés de pics et surchargés de neiges éternelles. Il arrive rarement aux habitants de la ville de jouir à souhait d'un si beau spectacle, mais le plaisir qu'ils goûtent à le contempler n'en est que plus vif. — Montauban a une bibliothèque de 10,000 volumes, et quelques autres établissements scientifiques, jusqu'ici peu recommandables. Le théâtre est petit, assez propre, mais peu digne de la population. — Les environs de la ville procurent nombre d'agréables promenades, surtout sur les bords du Tarn; ils sont embellis, au-dessus de la ville, par une cascade artificielle, assez haute et d'une grande longueur, produite par une levée qui barre obliquement la rivière. — Au-dessous de la ville, on remarque une cascade semblable, une jolie île couverte de saules, et un grand et pittoresque moulin, dont la forme est celle d'un château. L'avantage du site se joint ici à ceux de la pureté de l'air, de l'abondance des eaux, des vivres aux meilleurs prix, etc.; ils rendent Montauban un séjour très agréable. — Montauban a été au commencement de la Révolution le théâtre de plusieurs excès populaires. — On y remarque encore, outre les lieux que nous avons indiqués, la place où en 1790 les patriotes de la ville furent massacrés.

Bruniquel, à 4 l. de Montauban. Pop. 1,861 hab. — Cette commune, qui n'est aujourd'hui remarquable que par les forges et les belles usines de fer qu'elle renferme, possède sur la crête d'un rocher qui domine la rivière, les ruines d'un vieux château dont la tradition attribue la fondation à la reine Brunehaut, origine illustre où l'on veut aussi trouver celle du nom que porte la commune.

Caussade, ch.-l. de cant, à 6 l. N.-E. de Montauban. Popul. 4,476 hab. — Pendant les guerres de religion, les calvinistes s'emparèrent de Caussade et en firent une place forte; ses fortifications ont été démantelées depuis ce temps, et il n'en reste que quelques débris informes. Caussade est située dans une contrée fertile en grains, sur la rive Gauche du Leve qui y fait tourner plusieurs moulins. C'est une petite ville, jolie, bien bâtie, dont les rues sont larges, propres et régulières, et que traverse la grande route de Toulouse.

Caylus, ch.-l. de cant., à 12 l. N.-E. de Montauban. Pop. 5,319 hab., est une petite ville agréablement située sur la rivière Bonnette, et riche par son commerce en grains.

Nègrepelisse, sur l'Aveyron, ch.-l. de cant., à 4 l. E.-N.-E. de Montauban. Pop. 3,126 hab. — Jadis ville importante et florissante, Nègrepelisse appartint au duc de Bouillon, comte d'Évreux, et devint le partage du maréchal de Turenne. Elle était alors fortifiée, et peuplée surtout de calvinistes. — Louis XIII y avait mis une garnison composée de soldats catholiques; cette garnison fut massacrée par les habitants pendant que l'armée royale était occupée au siége de Montauban. Le roi, résolu de tirer vengeance de la ville rebelle, la fit enlever d'assaut et livrer aux flammes qui la détruisirent presque tout entière. Après ce désastre la ville languit long-temps; elle n'a pas encore pu recouvrer son ancienne prospérité. C'est néanmoins une ville agréable, industrieuse et heureusement située.

Saint-Antonin, sur la rive droite de l'Aveyron, ch.-l. de cant. à 11 l. N.-N.-E. de Montauban. Pop. 5,462 hab. — Cette ville a été long-temps gouvernée par des vicomtes; le dernier de ceux qui la possédèrent la vendit à Louis IX. — Les calvinistes s'en emparèrent et en gardèrent la possession jusqu'en 1622. Elle leur fut alors enlevée après un siége opiniâtre. — Saint-Antonin est situé dans une belle et large vallée, au confluent de l'Aveyron et de la petite rivière Bonnette. Les eaux de cette dernière rivière, corrompues par les tanneries nombreuses établies sur ses bords, rendent parfois le séjour de la ville malsain et désagréable.

Castel-Sarrazin, près de la rive droite de la Garonne, ch.-l. d'arr., à 7 l. O. de Montauban. Pop. 7,092 hab. — L'histoire de cette ville est bien connue depuis le xiie siècle. A cette époque la ville était déjà ancienne et florissante. Elle doit son nom, jadis *Castel-sur-Azine*, à la petite rivière Azine qui traverse la ville, et va se jeter dans la Garonne. — Castel-Sarrazin fut entourée de murs et de fossés, que d'agréables promenades ont remplacés; une plaine vaste et fertile l'environne. C'est une ville propre et bien bâtie. — Son édifice le plus remarquable est l'église paroissiale, vieille construction de style gothique.

Beaumont, sur la rive gauche de la Gimone, ch.-l. de cant., à 8 l. S.-S.-O. de Castel-Sarrazin. Pop. 4,130 hab. — Cette petite ville est remarquable à la fois par la régularité de son plan, la propreté de ses constructions, la beauté et la fertilité de son territoire. La vallée de la Gimone, dont Beaumont est le chef-lieu et l'entrepôt, est productive, gracieuse, verdoyante, fertile, et surtout riche en vignobles. Beaumont, où toutes les provisions abondent aux prix les plus modérés, est situé à quelque distance de la rivière, sur une pente douce, et construite sur un plan régulier; la ville est distribuée autour d'une place spacieuse et carrée, entourée de maisons propres et jolies. Une grande route traverse la place, dont le centre est occupé par une halle couverte, carrée et aussi propre que spacieuse. Deux des côtés de la place sont bordés d'arcades. La ville ne possède aucun édifice somptueux; mais



Place de Montauban où en 1790 eut lieu le massacre des Patriotes



Château de Bruniquel.



Montauban.

« vous au moins sûr que les assiégés se sonmettront aux mêmes « conditions? — Ce n'est pas une chose à proposer, répliquait « Schomberg, la ville sera infailliblement prise ; je conseus que le « roi me fasse couper la tête si cela n'arrive pas. » — On donna quinze jours à un homme qui parlait avec autant d'assurance. Il était si certain du succès, qu'il invitait galamment ses amis à dîner chez lui, dans la ville, le 22 octobre. « C'est un jour maigre, « lui répondit Bassompière en riant, vous ne trouverez pas assez « de poisson pour nous régaler dans une ville huguenote; re- « mettez la fête au dimanche. » — Enfin, la brèche étant ouverte, le Roi fut invité à venir au *quartier de Picardie;* on le plaça avec le Connétable, le cardinal de Retz, plusieurs secrétaires d'État, le jésuite Arnoux et quelques autres personnes, dans un endroit commode pour voir emporter la place d'assaut. Le signal de l'attaque fut donné, mais personne ne bougeait. Le Roi envoya demander ce qui arrêtait : bien des obstacles auxquels on ne s'attendait pas. Toutes les brèches avaient été réparées comme par enchantement; on manquait d'échelles, et on en aurait eu qu'elles eussent été inutiles ; il fut reconnu que l'assaut était impraticable. chacun rentra à son poste, un peu honteux sans doute. — Le Connétable aurait voulu renouer les négociations, mais ceux qui étaient du parti de la guerre contrarièrent ses desseins; en sorte que, se trouvant encore à la mi-octobre devant la place, sans avoir aucune espérance de la prendre, il fallut en lever le siége. On y avait perdu huit mille hommes !

Dragonnades. — Sous le règne de Louis XIV, et après la révocation de l'édit de Nantes, Montauban eut beaucoup à souffrir des *dragonnades*. Cette ville était entièrement habitée par des protestants chez qui la ferveur religieuse était entretenue par le souvenir de ce qu'avaient souffert leurs pères pour la défense de la liberté de conscience. Il n'y eut aucune conversion volontaire. Pour se faire une idée des moyens employés afin de faire violence à une conviction trop profonde et desintéressée pour n'être pas respectable, il faut consulter le curieux ouvrage de Rulhière, intitulé *Éclaircissements sur les causes de la Révocation de l'Édit de Nantes*. — Les moyens ordinaires pour convertir les obstinés étaient l'exclusion de toutes les charges et de tous les emplois honorables; les récompenses données à tous ceux qui se faisaient catholiques; le logement forcé des gens de guerre ; les galères infligées aux ministres du culte réformé; les procédures prevôtales contre les protestants qui s'assemblaient, etc. Ces moyens ne suffisant pas, on imagina les *dragonnades*. On ne sait, dans cette circonstance, qui l'on doit trouver plus criminels, ou les ministres du Roi qui osèrent employer ses troupes contre de faibles sujets et déclarer la guerre aux mères de famille, aux chefs de maison, aux enfants encore sous la garde de leurs parents, ou les lâches soldats qui, oubliant les droits sacrés de l'honneur et de la justice, se chargèrent d'une aussi méprisable commission. — Les dragons vivaient à discrétion chez les protestants ; il y en eut un régiment entier établi à Montauban. Ils se faisaient donner tout ce qui leur plaisait, occupaient les plus belles chambres des maisons, obligeaient les enfants et les femmes à se servir dans les choses les plus sales, exigeaient des contributions, et se permettaient des actions telles qu'en commettent seuls les brigands. Si quelque digne magistrat, désespéré de voir l'autorité du Roi aussi honteusement avilie, écrivait au ministre, on lui répondait : « Sa Majesté veut qu'on fasse éprouver les dernières rigueurs à « ceux qui ne voudront pas se faire de sa religion ; et ceux qui « auront la sotte gloire de demeurer les derniers doivent être « poussés jusqu'à la dernière extrémité. » Qu'on juge, après un pareil ordre dicté par le barbare Louvois, de ce que les zélés, les faux dévots et les bas valets de cour devaient oser et faire.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 4 députés. Il est divisé en 4 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont : Montauban (ville et arr), Castel-Sarrazin et Moissac.

Le nombre des électeurs est de 1,815.

Administrative. — Le chef-lieu de la préf. est Montauban.

Le département se divise en 3 sous-préfect. ou arrond. comm.:

Montauban.	11 cant.,	62 comm.,	107,594 habit.
Castel-Sarrazin.	7	81	72,167
Moissac.	6	50	62,489
Total. .	24 cant.,	193 comm.,	242,250 habit.

Service du trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Montauban), 2 recev. partic.; 4 percept. d'arrond.

Contributions directes. — 1 direct. (à Montauban), 1 inspect.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Montauban), 1 inspect., 3 vérificateurs.

Hypothèques. — 3 conserv. dans les ch.-l. d'arrond. commun.

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Montauban), 1 direct. d'arrond , 3 recev. entreposeurs.

Forêts. — Le départ. fait partie de la 27e conservation forestière.

Ponts-et-chaussées. — Le département fait partie de la 7e inspection, dont le chef-lieu est Toulouse. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Montauban, chargé en outre de l'amélioration de la navigation de la Garonne.

Mines. — Le dép. fait partie du 17e arrond. et de la 5e division, dont le chef-lieu est Montpellier.

Haras. — Pour les courses de chevaux, le départem. fait partie du 7e arrond. de concours, dont le ch.-lieu est Bordeaux.

Militaire. — Le département de Tarn-et-Garonne fait partie de la 10e division militaire, dont le quartier général est à Toulouse. — Il y a à Montauban 1 maréchal de camp, commandant la subdivision, et 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Montauban. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 13e légion, dont le ch.-l. est Toulouse.

Judiciaire. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Toulouse. — Il y a dans le département 3 tribunaux de 1re instance : à Castel-Sarrazin, Moissac, Montauban (2 chambres), et 2 tribunaux de commerce : à Montauban et à Moissac.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le XIVe siècle, suffragant de l'archevêché de Toulouse, et dont le siége est à Montauban. — Il y a dans le département :— à Montauban : un séminaire diocésain qui compte 90 élèves; une école secondaire ecclésiastique ;— à Moissac, une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 7 cures de 1re classe, 22 de 2e, 268 succursales, et 32 vicariats. — Il y existe : 9 frères des écoles chrétiennes donnant l'instruction à 400 garçons; 18 congrégations religieuses de femmes, dont deux se consacrent a l'enseignement gratuit de 230 jeunes filles pauvres. Les autres sont consacrées au service des hospices, à l'instruction des filles pauvres. Deux de ces congrégations élèvent et entretiennent en outre à leurs frais 24 orphelines.

Culte protestant. — Les réformés du département ont 2 églises consistoriales. — La première à Montauban, desservie par 4 pasteurs et divisée en 2 sect , à Montauban, Lagarde ;— la deuxième à Nègrepelisse, desservie par 4 pasteurs et divisée en 4 sections, à Nègrepelisse, Caussade, Réalville, Saint-Antonin. — Il y a en outre dans le département 2 temples ou maisons de prières. — On y compte 10 sociétés bibliques, 2 facultés de théologie protestante, 1 société des missions évangéliques, et 1 école protestante. — Il existe à Montauban une faculté de théologie pour la confession d'Augsbourg.

Universitaire. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Toulouse.

Instruction publique. — Il y a dans le département : — 3 colléges : à Castel-Sarrazin, à Moissac, à Montauban. — 1 école modèle à Montauban. — Le nombre des écoles primaires du département est de 228, qui sont fréquentées par 6,349 élèves, dont 5,092 garçons et 1,257 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 14.

Sociétés savantes, etc. — Il existe à Montauban une *Société des Sciences, de l'Agriculture et des Belles-Lettres ;* une *école gratuite de dessin* et un *cours de géométrie appliquée aux arts*. — De tout temps la littérature et la poésie ont été plus du goût des habitants de Montauban et du pays dont cette ville est aujourd'hui le chef-lieu, que l'étude des sciences proprement dites. — On en trouve une preuve dans l'institution de son ancienne *Académie des Belles-Lettres,* établie en 1744, par lettres-patentes enregistrées au parlement de Toulouse ; mais déjà connue, dès 1730, sous le nom de *Société littéraire*. — L'académie de Montauban était composée de trente membres, et du premier consul de la ville de Montauban, premier académicien né. Elle avait des associés étrangers. Elle distribuait à ses membres des jetons d'argent dont les fonds avaient été faits par M. de Verthamon, évêque de Montauban, en 1742. — Il existe plusieurs bons recueils des ouvrages de cette académie, sous le nom de *Mélanges de poésie, de littérature et d'histoire* de l'académie des Belles-Lettres de Montauban. — Cette académie était une de celles dont, avant la Révolution, on s'honorait d'être membre, même dans la capitale. Comme toutes les sociétés savantes et littéraires de France, en 1792 elle fut supprimée. Montauban resta donc sans aucun point de ralliement pour les amis des lettres, jusque vers 1796, que M. Bailly, préfet du département du Lot, dans lequel cette ville était alors comprise, forma, de la réunion des anciens membres de la société avec quelques personnes lettrées, une nouvelle académie, sous le titre de *Société des Sciences et des Arts*. Cette société, qui existe encore aujourd'hui sous un titre légèrement modifié, est divisée en trois sections : 1° des sciences et arts mécaniques, 2° de la littérature, 3° d'agriculture et de commerce.

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 242,250 h., et fournit annuellement a l'armée 686 jeunes soldats.

Le mouvement en 1839 a été de,

Mariages 2,065

Naissances.	Masculins.		Féminins.		
Enfants légitimes	3,070	—	3,101	Total	6,382
— naturels	103	—	108		
Décès.	2,747	—	2,608	Total	5,355

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 45,008.
Dont : 23,059 contrôle de réserve.
21,949 contrôle de service ordinaire.
Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :
21,793 infanterie.
91 cavalerie.
65 artillerie.
On en compte : armés, 4,496 ; équipés, 807 ; habillés, 2,066.
13,765 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 180 sont inscrits au registre matricule, et 56 dans ce nombre sont mobilisables ; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 49 sont soumis au service ordinaire, et 51 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 5,588 fusils, 117 mousquetons, 2 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (en 1831) :

Contributions directes	3,361,056 f. 03 c.
Enregistrement, timbre et domaines	1,141,762 80
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	691,511 58
Postes	138,899 43
Produit des coupes de bois	549 05
Produits divers	29,918 97
Ressources extraordinaires	744,817 36
Total	6,108,515 f 22 c.

Il a reçu du trésor 3,086,052 fr. 28 c., dans lesquels figurent :

La dette publique et les dotations pour	484,052 f. 08 c.
Les dépenses du ministère de la justice	98,824 84
de l'instruction publique et des cultes	335,603 57
de l'intérieur	5,076 56
du commerce et des travaux publics	723,180 34
de la guerre	579,654 84
de la marine	669 89
des finances	81,424 »
Les frais de régie et de perception des impôts	420,006 46
Remboursem., restit., non-valeurs et primes	357,560 18
Total	3,086,052 f. 28 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département, quoique privé de commerce et d'industrie et réduit aux seules ressources de son agriculture, paie annuellement à l'État, pour les frais du gouvernement central, 3,022,462 fr. 94 c. de plus qu'il ne reçoit, ou environ le quart de son revenu territorial. Cette énorme et annuelle extraction de numéraire explique le manque d'industrie et d'instruction ; elle accuse gravement le mode actuel de répartition des impôts, et doit finir, si elle dure, par ruiner complétement le pays.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 281,135 fr. 82 c.

SAVOIR : *Dép. fixes :* traitements, abonnements, etc.	60,291 f. 70 c.
Dép. variables : loyers, secours, etc.	220,844 12
Dans cette dernière somme figurent pour 21,000 f. » c. les prisons départementales, 60,000 f. » c. les enfants trouvés.	
Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de	43,240 »
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à	78,785 55
Les dépenses des cours et tribunaux sont de	79,422 11
Les frais de justice avancés par l'Etat de	24,183 57

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 358,765 hectares, le départ. en compte :
200,000 mis en culture et prés.
47,859 forêts.
40,000 vignes.
21,000 landes et friches.
Le revenu territorial est évalué à 12,453,000 francs.
15,000 chevaux et mulets.
50,000 bêtes à cornes (race bovine).
150,000 porcs.
150,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 400,000 kilogrammes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

En céréales et parmentières	1,200,000 hectolitres.
En avoines	800,000 id.
En vins	470,000 id.

Les habitants des campagnes sont laborieux et intelligents. — La culture se fait avec des bœufs. On emploie pour les labours la petite charrue sans roues appelée *araire*, et qu'une seule paire de bœufs ou de vaches peut tirer. — Le pays produit d'excellent froment et des céréales de toutes espèces, qui offrent un excédant considérable sur la consommation. Le maïs, le millet noir et le sarrasin y viennent très bien. — Les produits de la minoterie du département sont fort recherchés ; on estime les froments de Montazat, de Mirabel, de Puy-Larroque et de Monpesat. — On récolte dans certains cantons des châtaignes et des noix. — Le coignassier est très répandu et sert de limites aux champs. — Le mûrier vient à merveille ; il est fâcheux que l'élève des vers à soie n'y soit pas plus répandu ; c'est une industrie qui ne pourrait manquer d'accroître la prospérité du pays. — L'éducation des abeilles est aussi trop négligée ; elles fournissent néanmoins un miel très parfumé et d'excellente qualité. — Les produits des vignobles constituent une part notable de la richesse agricole. Ces produits sont assez abondants pour donner lieu à une exportation assez importante. Les vins les plus estimés sont ceux de *Fau*, d'*Aussac*, d'*Auvillar*, de *Saint-Loup*, de *Campsas* et de *La Ville-Dieu* ; on a reconnu qu'ils étaient d'une bonne conservation, et ils acquièrent en vieillissant un bouquet agréable. — Les prairies qui bordent les rives de la Garonne, de l'Aveyron et du Tarn, produisent d'excellent foin ; mais comme les irrigations sont peu pratiquées dans le département, leurs produits se bornent à une seule coupe, et le fourrage est rare et cher. — On récolte dans le pays des légumes et des fruits de très bonne qualité, notamment des *pruneaux*, qui prennent rang avec ceux d'Agen, du lin et du chanvre ; on y cultive quelques plantes oléagineuses. — L'élève des mules et des mulets donne des avantages a ceux qui s'en occupent. Ces animaux trouvent un débit sûr, prompt et facile, tant dans les départements des Pyrénées qu'en Espagne. — Quoique le pays renferme des fabriques de drap, l'éducation des bêtes à laine est très négligée, et les toisons y sont de qualité médiocre. — On engraisse une grande quantité de porcs qui sont vendus dans les départements voisins, ou exportés en Espagne. — On élève aussi beaucoup de volailles, surtout des dindes, dont on fait de grandes exportations, des canards et des oies de belle espèce, dont la chair est employée en salaisons, et dont les foies servent à confectionner ces excellents *pâtés* dits *de Toulouse*, que les gourmets estiment au moins à l'égal des pâtés de Strasbourg.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

Le département est un de ceux qui, à l'exposition des produits de 1827, n'ont obtenu aucune distinction. — Le pays manque en effet d'industrie ; en l'absence des capitaux qui seraient nécessaires pour donner la vie aux manufactures, tous les efforts des habitants se tournent vers les moyens de tirer parti des produits agricoles. — La minoterie y occupe un grand nombre de personnes. — Il y existe aussi des fabriques d'amidon. Montauban est, pour le commerce des grains, l'entrepôt de plusieurs villes du midi. — Cette ville est aussi le centre d'une fabrication d'étoffes communes dites *Cadis de Montauban*, que leur bas prix fait rechercher dans nos départements méridionaux. — La fabrication de la soierie y est plus perfectionnée, on y fait une étoffe particulière dite *gros de Montauban*, et beaucoup de bas de soie. — L'arrondissement de Castel-Sarrazin renferme plusieurs fabriques de serges et de toiles. — Le département renferme des mécaniques à filer la laine. — On y trouve des tanneries considérables, des papeteries, des coutelleries, celle de Grésolle est recherchée. — Il y existe des distilleries, des faïenceries, des hauts-fourneaux (2 seulement), et des teintureries dont le noir à froid est fort estimé. — On trouve sur les bords de la Garonne quelques orpailleurs qui, après les débordements, s'occupent à chercher dans les sables les paillettes d'or que ce fleuve charrie ; mais c'est une industrie misérable et qui n'enrichit pas ceux qui s'y adonnent, car à peine s'ils peuvent gagner des journées égales à celles des ouvriers qui travaillent dans les manufactures des villes.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 410. Elles se tiennent dans 69 communes, dont 23 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 445 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 31, occupent 31 journées. — Il y a 5 *foires mensaires*. — 93 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux et mulets, les bêtes à cornes et à laine ; les porcs, les volailles, les laines, les chanvres, les toiles ; le safran, etc.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire politique, ecclésiastique et littéraire du Quercy, par Cathala-Coture ; in-8. Montauban, 1785.

Statistique de Tarn-et-Garonne, par Peuchet et Chanlaire ; in-4. Paris, 1810.

Voyage littéraire et archéologique dans le département de Tarn-et-Garonne, par A. Dumége ; in-8. Paris, 1828.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département du Var.

(Ci-devant Provence.)

HISTOIRE.

Le territoire qui forme ce département, un des démembrements de l'ancienne Provence, était compris dans la Gaule-Transalpine. Ses habitants, connus, avant la conquête romaine, sous le nom de *Décéates*, d'*Oxibii*, de *Liganni*, etc., étaient des peuplades dont il serait difficile de préciser l'importance.— Il est probable qu'ils ne se mêlèrent point avec les vainqueurs et n'adoptèrent ni leur langue ni leurs usages. — Aucun monument n'atteste leur séjour ou agglomération dans des villes considérables. Les Romains pénétrèrent dans le pays vers l'an 620 de la fondation de Rome. — Avant eux, des colonies grecques s'étaient déjà établies sur les bords de la Méditerranée et y avaient fondé plusieurs villes.— Lors de la première division des Gaules, cette contrée fut comprise dans la première Narbonnaise. — Après la chute de l'empire romain, elle devint successivement la conquête des Goths, des Visigoths et des Francs, à qui les Romains l'abandonnèrent. Les différents pays qui forment le Var étaient réunis à la *Provincia Romana*. — Lothaire érigea la Provence en royaume. Elle fut gouvernée par des rois jusqu'en 948, époque où elle devint un simple comté. — Le premier monastère qui exista dans les Gaules fut érigé par saint Honorat, dans une des îles de Lerins.— En 736, les Sarrasins firent leur première irruption en Provence, ils dévastèrent le monastère de Lerins, et détruisirent presque tous les bourgs et les villages de la contrée. — Les Sarrasins furent chassés du *Fraxinet* vers 942.— En 1178, ils firent une nouvelle invasion; Toulon fut dévasté, une partie des habitants massacrés, et les autres emmenés captifs en Afrique. — Les Espagnols, sous la conduite de Transtamare, s'emparèrent du pays dans le XIVe siècle. Les Etats, rassemblés à Draguignan, le rachetèrent du pillage moyennant 10,000 setiers de blé et 2,000 brebis. — Deux ans après, en 1364, les Espagnols revinrent lever une seconde contribution de 175,000 livres. — Vers 1384, des malheureux réduits au désespoir par les impôts se révoltèrent et se mirent à piller; ils avaient des intelligences dans la plupart des villes; on les désignait sous le nom de *tuchins* ou *coquins*. Le peuple appelle encore aujourd'hui *matouchins* (mali tuchini) les brigands et les filous. — Cette partie de la Provence fut en proie à des pertes successives qui diminuèrent beaucoup la population.—En 1536 Charles-Quint envahit la Provence. Les Français brûlèrent eux-mêmes la ville de Grasse, pour n'y laisser aucune ressource à l'ennemi. Charles-Quint saccagea Brignoles, Tourves et Saint-Maximin; la bataille qu'il perdit à Aix le décida à retourner en Italie. — Le pays eut beaucoup à souffrir des différentes guerres civiles et religieuses qui désolèrent la France dans le XVIe et au commencement du XVIIe siècle. « Il n'était pas permis « d'être neutre, dit un historien provençal, la liberté « était réduite au choix de l'enseigne sous laquelle on pré« férait combattre. » — En 1659, après la guerre de la fronde, les troubles, apaisés ailleurs, continuèrent à Draguignan; on y assassina le maire. Pendant cette guerre, les partisans des princes se nommaient les *sabreurs*, et ceux du Roi, les *canivets*, parce que les gens de robe (gens à canif) étaient à leur tête. — Louis XIII et Louis XIV vinrent tous deux en Provence, non pour apaiser le pays, mais pour visiter les lieux saints. — Depuis la fin du XVIIe siècle la Provence, et notamment les pays qui forment le département du Var, ont été envahis, par quatre fois; par le prince Eugène et le duc de Savoie, en 1707; par les Autrichiens, en 1774; par les Anglais, en 1793; et enfin par les Coalisés, en 1814.—C'est dans le département du Var que Napoléon a débarqué les deux fois qu'il est revenu en France, en 1799, pour établir le Consulat; en 1815, pour rétablir l'Empire.

ANTIQUITÉS.

Le département ne paraît pas renfermer d'antiquités druidiques ou celtiques, mais les débris de monuments romains y sont très multipliés. — Outre ceux qui existent dans les villes dont nous donnons la description, on trouve dans le pays des vestiges de voies milliaires, d'aquéducs, de camps, de forteresses, des bornes miliaires, des colonnes, des tombeaux, des inscriptions, des autels, des vases, des médailles, etc.

La plupart des villes et même des villages ont une origine antique. — Ainsi, les villes situées sur la voie romaine, qui traversait intérieurement le pays de l'est à l'ouest, étaient *Antipolis* (Antibes), *Ad-Horrea* (Auribeau), *Forum Julii* (Frejus), *Forum Voconii* (le Luc), *Matavonium* (Cabasse), *Ad Turrim* (Tourves ou vieux Rougiès), *Tegulatam* (la Grande Pugère), où l'on voit un reste de pont romain. — Sur l'embranchement maritime de *Forum Julii* se trouvaient *Heracléa-Caccabaria* (près Saint-Tropez), *Alconis* (Aigue Bonne), *Pomponianus* (sur la côte), *Telo Martius* (Toulon), *Æmines positio* (près Senary), *Tauroentum* (près la Ciotat).—De Fréjus au Muy la route actuelle s'écarte peu de la voie romaine.— Sur l'embranchement pour aller à Riez par Forum Voconii, on rencontrait *Anteis* (Ampus), *Athenopolis* (dans l'anse d'Agray), *Brigantium* (Brégançon), *Olbia* (près d'Hyères), et *Vincia* (Vence).— Entre *Vidauban* et le *Luc*, on voit une chapelle qui a été construite avec des pierres tumulaires dont les inscriptions existent encore. — Au village de Cabasse (*Matavonium*) se trouvent plusieurs pierres du même genre. On y voit un tombeau bien conservé et adossé à l'église; il porte une longue inscription qui commence ainsi : D. M. C. CORNELIA Q. FIL. PIA SIBI. C. ADRETICIO. etc. Ce tombeau avait été construit pour Cornélie, son mari *Adretius* et toute sa famille. — La voie romaine, sur laquelle Cabasse et Tourves sont situés, passait sur les montagnes au sud de la plaine de Saint-Maximin et se rapprochait beaucoup plus de Rougiès que la route actuelle. — Sur la montagne de Rougiès on voit de grandes tours rondes, auprès desquelles on a découvert un cippe antique, actuellement conservé dans le parc de Tourves. — A *Pourcieux* se trouve un pont de construction romaine et un massif de maçonnerie quarré et à demi-ruiné. C'est, dit-on, le reste d'un monument élevé par Marius, en mémoire de la défaite des Teutons.

Le territoire du département a été aussi du temps des Romains le théâtre d'événements remarquables.— C'est, d'après les savants du pays, sur la rive gauche de l'Arc, entre Pourrières et Trets, que Marius détruisit les Cimbres et les Teutons. — C'est sur les rives de l'Argens, au village des Arcs, qu'eurent lieu l'entrevue de

Lépide et d'Antoine et la jonction des deux armées.— Fréjus reçut dans son port les vaisseaux pris par Auguste à la bataille d'Actium.—Enfin, la bataille décisive, entre les troupes d'Othon et de Vitellius, fut livrée dans les plaines de la Napoule, près la station d'*Horrea*.

MŒURS, CARACTÈRE, ETC.

« Sous les rapports physiques, dit M. Fauchet, ancien préfet du Var, les Provençaux forment la nuance et le passage entre les peuples du nord et ceux du midi de l'Europe. Ils ont en général les cheveux châtains, quelquefois noirs, rarement blonds, la peau brune, le regard vif et pénétrant, la phisionomie spirituelle, mais passionnée. — Leur taille est communément moyenne.— Incapables d'un long travail, ils n'ont que le premier feu; ils supportent avec peine le chaud et la soif, plus facilement le froid et la faim; ce qui est un effet du climat. — Leur caractère est la légèreté, l'inconstance et la timidité dans les entreprises. — Ardents, inflammables, exagérés, ils sont francs et braves; on les irrite par la violence. Le peuple est plus superstitieux que fanatique. — Dans les classes élevées, on trouve la corruption des mœurs des grandes villes sans en rencontrer l'urbanité; on y remarque en général plus d'esprit que de lumières, plus d'imagination que de jugement. »

La masse de la population des campagnes, dans le département du Var, forme trois classes bien distinctes.

La première est celle des *ménagers*, petits propriétaires vivant du produit de leurs terres, qu'ils cultivent eux-mêmes. Leur instruction se réduit à peu près à savoir lire, écrire et compter. Dépositaires des pratiques, des adages, et des traditions agricoles, ils portent dans leurs cultures de l'ordre et de l'intelligence. Ils ont l'habitude du travail, des goûts simples, des mœurs pures. Attachés à l'héritage paternel et au pays qui les a vus naître, ils veulent y vivre et y mourir. Hospitaliers, charitables, fils respectueux, époux fidèles, pères tendres, ils ont en général toutes les qualités des gens de bien. — Le ménager se nourrit frugalement, mais sa nourriture est saine et abondante. Il déjeune avec une soupe à l'huile et des légumes frais ou secs; il goûte au milieu de la journée avec du fromage, des fruits secs, des ognons ou de l'ail; son dîner, semblable au déjeuner, termine ses travaux, après le coucher du soleil. Son pain est de pur froment. Il mange habituellement de la viande une ou deux fois par semaine, et plus souvent s'il est malade. Il boit une pinte de vin chaque jour.

La seconde classe est celle des paysans des plaines ou du littoral, qui, comme le ménager, mènent une vie laborieuse; mais ces derniers ne travaillent que pour eux, et ne connaissent pas le besoin; leurs moyens de subsister sont assurés et leur mode de vivre est régulier. Les ressources des paysans sont incertaines et varient suivant le produit des terres ou le prix du travail. Leur caractère se ressent de leur situation : insolents dans l'aisance, ils sont humbles et soumis dans la pauvreté. On remarque dans le pays que plus le sol est ingrat et infertile, plus les paysans sont laborieux. Dans les contrées fécondes, telles qu'Hyères et Fréjus, le paysan, comptant sur le prix excessif des journées, vit sans prévoyance et tombe dans la misère aux premières infirmités qui l'atteignent.

Les paysans des vallées septentrionales du Var et des Basses-Alpes, forment la troisième classe. La rigueur du climat ne permettant, dans ces montagnes, qu'une seule culture, celle des grains, des familles entières, hommes, femmes et enfants descendent dans la partie tempérée pour y chercher du travail. — Cette émigration a lieu régulièrement deux fois chaque année; vers le milieu de juin, trois ou quatre mille individus de tout âge et des deux sexes, viennent sur le littoral pour faire la moisson. Leur séjour, à cette époque, dure environ deux mois. Leurs propres moissons et l'ensemencement de leurs terres les rappellent dans leurs montagnes vers le milieu d'août; mais dès qu'arrive pour eux la saison des frimas et des neiges, ils reviennent cueillir successivement les raisins, les châtaignes et les olives, et partager, avec les paysans du midi, tous les travaux de l'hiver.— Au 15 avril, tous, hommes et femmes, retournent dans leur pays natal.—

Malgré la violence de ses passions, le paysan provençal est moins féroce et moins sanguinaire que quelques écrivains, et Millin entre autres, se sont plu à le supposer. — Nous citerons encore M. Fauchet : « Les vols, dit-il, étaient autrefois communs à cause de la nature montueuse du pays et de la facilité de fuir que donnait le voisinage de la frontière, mais les assassinats sur les routes, à la suite des vols, étaient peu communs : les assassinats prémédités étaient plus rares encore. Il y a même lieu de croire que, dans ces deux cas, les coupables étaient des Niçards ou des Piémontais. — L'emploi du poignard était presque inouï; l'usage de cette arme affreuse ne passait pas le fleuve du Var; et tous les débordements des temps révolutionnaires n'ont pu l'introduire. Vers la fin de 1793, des Génois envoyèrent deux bateaux chargés de poignards, pour les vendre le long des côtes du département; mais on offrit en vain cette horrible mercerie; elle n'eut pas de débit; les brigands mêmes n'en voulurent pas. » Nous ne pouvions omettre ce trait honorable pour le caractère provençal.

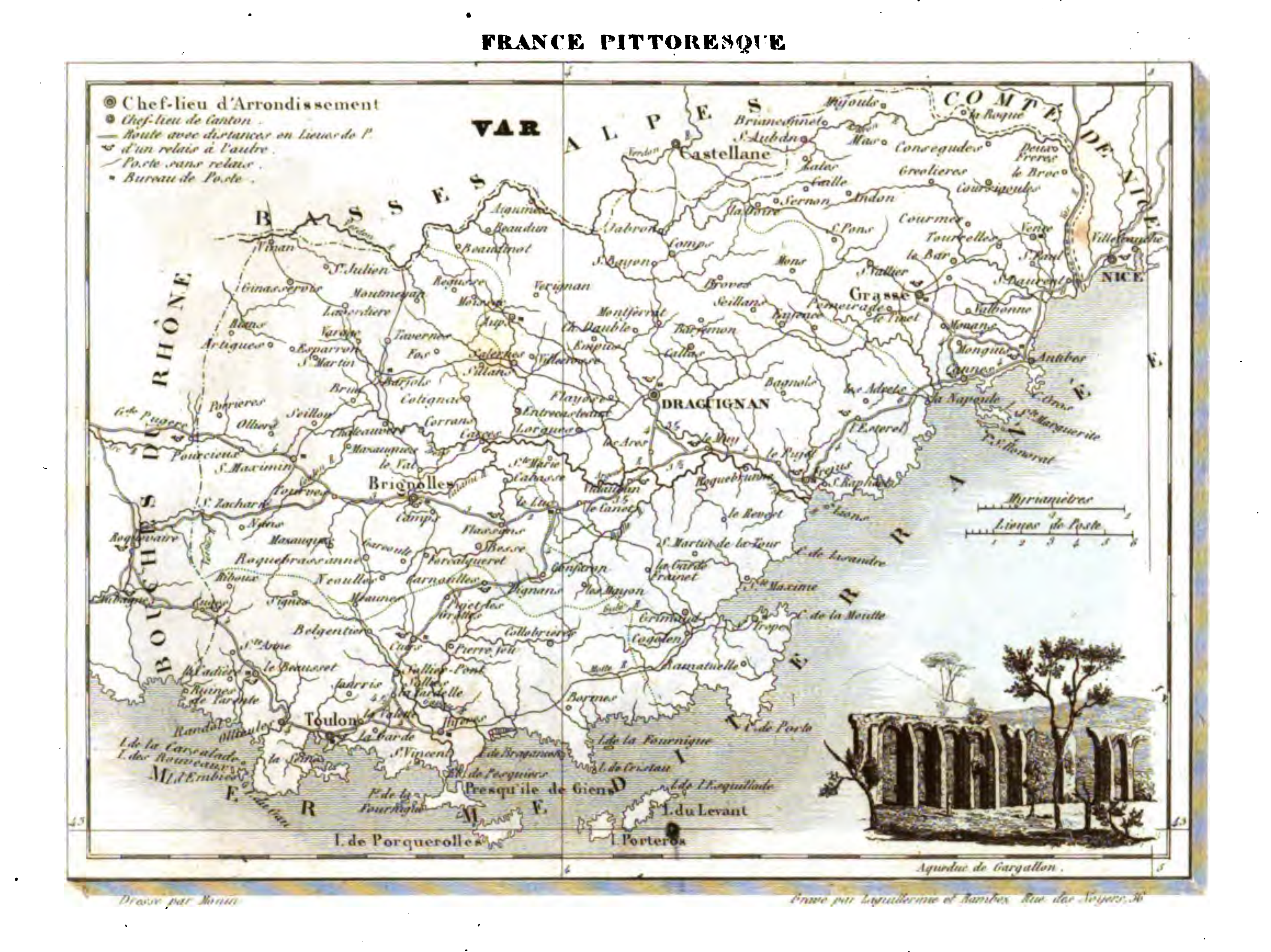
LANGAGE.

La langue celtique fut, dit-on, la langue primitive de la Provence. Cinq siècles avant notre ère, les Phocéens y firent connaître le grec, et les Romains ensuite y apportèrent la langue latine. Ce mélange adoucit un peu le langage des habitants aborigènes, qui devint alors moins pur. Les Huns, les Vandales, les Goths, les Lombards et les Maures y introduisirent aussi successivement chacun leur idiome particulier. De ces divers mélanges est résulté un idiome qui, vers le xe siècle, prit le nom de *langue provençale*, et que les recherches de M. Raynouard ont si bien fait connaître sous le nom de *langue romane*. — Mais l'idiome harmonieux des troubadours provençaux a subi de nouvelles révolutions. Après avoir eu son époque d'éclat et de gloire, il a eu sa décadence, et variant de siècle en siècle, se mêlant et se confondant plus ou moins, avec les langues des différents peuples avec lesquels la Provence a eu des relations, il a formé en quelque sorte une nouvelle langue provençale qui s'est à peu près fixée au commencement du XVIIIe siècle.—Cette langue n'a plus la pureté de la langue romane, elle renferme un grand nombre d'expressions et de tournures africaines, aragonaises, espagnoles et italiennes. « On retrouve, dit M. Fauchet, la prononciation gutturale des anciens Gaulois, dans le peuple de Draguignan et des communes situées au nord de cette ville, où les étrangers ont peu pénétré. Les habitants des pays occupés autrefois par les Maures, ont conservé quelques restes de l'accent de ces peuples. A Grasse et dans les environs, le langage est un récitatif cadencé, presque susceptible d'être noté avec les caractères de la musique. » Au reste, si l'idiome provençal est encore le langage des habitants des campagnes, il cesse peu à peu d'être employé dans les villes, où l'usage de la langue française fait tous les jours de nouveaux progrès.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

Julius Agricola, beau-père de l'historien Tacite, Quintus Roscius, acteur accompli, qui, par la pureté de ses mœurs et l'éclat de ses talents, mérita l'amitié de Cicéron; Cornelius Gallus, général et poëte, ami de Virgile, figurent parmi les personnages illustres de l'époque romaine. — Ils sont nés à Fréjus. — Dans les XIVe, XVe et XVIe siècles, le territoire qui forme le département a produit de braves militaires, des troubadours renommés, des savants distingués pour leur

FRANCE PITTORESQUE



Cannes.

temps. — L'espace nous manque pour faire connaître leurs noms. — Au XVIIe siècle on remarque le savant FABRI DE PEYRESC; MORERI, auteur d'un célèbre dictionnaire de la langue française; MOUREN, *marquis* DE VILLENEUVE qui, général au service de l'empereur, se fit admirer au siége de Candie; *Joseph* PARROCEL, célèbre peintre de batailles, et l'illustre MASSILLON, un des premiers orateurs chrétiens. — Le XVIIIe siècle compte principalement des hommes politiques, ce sont *Emmanuel* SIEYÈS, dont la célébrité fut si grande et l'influence si puissante dans nos diverses assemblées, et qui, directeur de la République, appuya Bonaparte lors de la Révolution du 18 brumaire; *Paul* BARRAS, aussi membre du Directoire, célèbre également par ses liaisons avec le général Bonaparte, dont il refusa d'appuyer les projets, non par patriotisme, mais par ambition; les conventionnels ANTIBOUL et ISNARD, etc. — Le sculpteur VASSÉ, le voyageur OLLIVIER, le grammairien DOMERGUE, appartiennent aussi au XVIIIe siècle. — Nous citerons parmi nos contemporains l'auteur des *templiers*, RAYNOUARD, célèbre comme poëte et comme savant; le gai et spirituel DESAUGIERS, le premier des chansonniers français, car Béranger fait classe à part; le jurisconsulte MURAIRE; l'amiral MISSIESSY; les généraux BRUNET, GAZAN, GUIDAL, MILET-MUREAU, REILLE, etc. — L'illustre maréchal MASSÉNA, *prince d'Essling*, est né sur les confins du département, dans le comté de Nice.

TOPOGRAPHIE.

Le département du Var est un département *frontière* et *maritime*. — Il est formé principalement d'une partie de la Basse-Provence et de quelques portions du territoire d'Avignon et du comtat Venaissin. — Il a pour limites: au nord, le département des Basses-Alpes; au nord-est, le comté de Nice (royaume de Piémont et de Sardaigne); au sud-est et au sud, la mer Méditerranée; à l'ouest, le département des Bouches-du-Rhône. — Il tire son nom d'une rivière qui forme la frontière entre la France et le comté de Nice. — Sa superficie est d'environ 729,627 arpents métriques.

MONTAGNES. — SOL. — VOLCANISATION. — Le département est hérissé de montagnes, surtout au nord et au nord-est. Elles se rattachent à cette chaîne des Alpes, qui, commençant à la côte de Gênes, contourne l'Italie à l'ouest et au nord, et se dirige vers l'est jusqu'au fond de l'Istrie, sur une étendue d'environ 250 lieues. Ces montagnes, depuis la source du Var jusqu'au Mont-Cenis, sont appelées *Alpes-Cotieunes*. Dans le département du Var elles ont jusqu'à 3,500 mètres d'élévation. — Leurs principales ramifications présentent deux bandes ou zones, distinctes par les substances qui les composent. La première est la zone granitique ou schisteuse; la seconde est la zone calcaire. — Le département est traversé en outre par divers courants volcaniques qui y ont laissé des pouzzolanes. Les traces de ces courants se trouvent aux environs de Toulon; du côté de Rougiès et de Tourves; près de la Chartreuse de l'Averne, et dans les environs de Fréjus.

FORÊTS. — Les forêts occupent le septième de la superficie du département, elles sont, pour la plupart, composées d'arbres verts (sapins, pins et chênes), on y trouve aussi le chêne blanc, le mélèze, le hêtre, le bouleau, le charme, le liége, etc. — Une des principales forêts de sapins est celle de la montagne du Brouis (au-dessus de la Martre), qui renferme des arbres propres à la mâture des plus grands navires.

ETANGS ET MARAIS. — Les étangs se divisent en deux classes; ceux du littoral, parmi lesquels on remarque l'étang de *Villepey* (de 12 hectares de superficie) et celui de la *Napoule* (de 350 ares d'étendue); et les étangs méditerranés dont les principaux sont ceux de *Tourves* (de 42,000 mètres de superficie), ceux de *Roquebrussane* (de 84,000 mètres), de *Besse* (de 60,000 mètres), de *Mougins* (de 25,000 mètres), etc. — Les étangs de *Flassans*, ordinairement à sec pendant l'été, et de 240,000 mètres d'étendue, peuvent être considérés comme des marais. — On cite encore, parmi les marais du département, ceux de Fréjus et de Valgrenier. — Les marais d'Hyères, autrefois célèbres par leur insalubrité, ont été desséchés depuis plusieurs années.

RIVIÈRES. — Le Var et l'Argens sont les deux rivières principales du département; elles sont navigables sur une longueur d'ensemble 96,000 mètres: les autres rivières qui méritent d'être citées sont le Verdon, l'Artuby, la Siagne, l'Esteron et le Carami. — Le Var a sa source au mont Camelione, dans le comté de Nice. — Son cours total est de 110,000 mètres. — Sa pente est rapide, il cause de grands ravages par ses débordements, et change fréquemment de lit.

ROUTES. — Le département est traversé par 6 routes royales et par 17 routes départementales; les bords de toutes ces routes sont ou doivent être plantés en mûriers.

MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. — En raison du voisinage de la mer, des montagnes qui sillonnent le territoire et des expositions diverses des localités, la température est très variée. Les hivers sont doux, les étés chauds et secs. Le thermomètre, sur la côte, ne s'élève guère au-dessus de 30 degrés, et descend rarement au-dessous de 3. Le climat est sensiblement plus froid en se rapprochant des montagnes.

VENTS. — L'horizon du département est soumis à un vent réglé qui suit le mouvement du soleil et qui se fait sentir, d'une manière marquée, sur la côte. Ce vent qui, avant le point du jour, souffle de l'est, passe successivement, suivant la hauteur du soleil, au sud-est, au sud, au sud-ouest, à l'ouest et au nord, pour revenir à l'est le lendemain matin. — Le littoral est aussi quelquefois exposé à la violence du vent du nord-ouest que les Provençaux nomment *mistral*.

MALADIES. — Les maladies communes sont les pleurésies bilieuses, les fluxions catarrhales et les fièvres de diverses natures. La phthisie y est plus rare qu'autrefois. — D'après M. Fauchet, ancien préfet du Var, on reconnaît dans le pays, à cette maladie, un principe de contagion, bien prouvé nonobstant les allégations contraires des médecins du nord de la France.

HISTOIRE NATURELLE.

FOSSILES. — Les bancs de marne renferment un grand nombre de coquillages fossiles parmi lesquels les plus multipliés sont les cornes d'Ammon. — Les roches coquillères offrent des glands de mer et des madrépores pétrifiés. — Les bancs de tufs contiennent des ossements d'animaux et des coquillages terrestres. — On a trouvé, à Saint-Paul, en fouillant des terrains graveleux, transportés par les eaux, des dents molaires d'éléphants fossiles.

RÈGNE ANIMAL. — Outre des animaux domestiques de toutes espèces, le pays renferme des loups qui, au commencement de l'hiver, sont assez sujets à la rage spontanée, et font alors de grands ravages; des renards, des putois, des belettes, etc. — Le gibier y est abondant, le sanglier, le lapin et le lièvre y sont très multipliés. — On trouve quelquefois des lièvres blancs dans le nord du département. — Le cerf est devenu assez rare, le chevreuil y est plus commun; le blaireau se rencontre fréquemment dans les bois. — La loutre habite le bord des rivières et des étangs. — Les oiseaux de toute espèce y sont très nombreux. On remarque, parmi les oiseaux de proie, l'aigle, le vautour, l'épervier, le milan et la buse. — Le faisan sauvage se trouve dans les montagnes et aux îles d'Hyères. — L'outarde, la cigogne, le butor, la demoiselle de Numidie et le goéland, fréquentent le littoral. — Les rivières et les côtes sont très poissonneuses; les thons et les anchois sont l'objet de pêches productives. — Les rochers abondent en coquillages de mer; la côte fournit du corail, des madrépores et de jolies coralines. — Parmi les co-

quillages terrestres, il en est plusieurs qui servent à la nourriture du peuple, tels sont le planorbe, l'escargot et le grand buccin. — Ce dernier coquillage, très estimé, se trouve dans le pays granitique et dans les terres sabloneuses, à 6 ou 8 pouces de profondeur. — Les reptiles sont nombreux, la vipère est commune dans les montagnes. — Le scorpion aquatique se trouve dans toutes les eaux tranquilles. — Un grand nombre d'arbustes nourrissent le kermès, insecte recherché à cause de la couleur qu'il produit. — Parmi les espèces d'araignées, on remarque la tarentule, dont la piqûre ne donne lieu à aucun des effets qu'on lui suppose en Italie.

Règne végétal. — Le département est un de ceux où prospèrent la vigne, l'olivier et le mûrier. Les productions du règne végétal y sont précieuses; les montagnes offrent un grand nombre de plantes utiles et de simples, recherchées par les botanistes et les parfumeurs. — On recueille des truffes dans quelques localités. — Le câprier, le jujubier, y croissent sans culture. — L'arbre à liége s'y trouve en plantations considérables.

Règne minéral. — Quoique peu de mines soient en exploitation, le département renferme de grandes richesses minérales. — On y exploite du plomb, de la houille, du marbre, de belles pierres de taille, du gypse, etc. — On y trouve du cuivre, du fer, de la plombagine, de l'oxyde de manganèse, de l'antimoine, des marbres et des albâtres de toutes espèces et de toutes couleurs; du porphyre rouge, violet et vert, de la serpentine, des pierres ollaires, de l'ambre jaune fossile, du tuf, de la marne, de la pouzzolane, etc. — Le chrome a été découvert à Grassin, en 1787.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Draguignan, ch.-l. de départ., à 222 l. S.-E. de Paris (distance légale, 830 kil. on paie 113 postes). Pop. 9,804 hab. — Draguignan est situé dans un bassin entouré de hautes collines et arrosé par une petite rivière, la Pis, qui traverse la ville. — Ce bassin est riche et fertile; les collines sont parsemées de vignobles. La ville est généralement bien bâtie et bien percée; la plupart de ses édifices publics, sans être somptueux, sont propres et de bonne apparence. Elle renferme un très beau jardin botanique et de naturalisation, qui possède une multitude de plantes rares; il s'élève en amphithéâtre et forme une promenade agréable qu'ombragent des arbres exotiques. — Draguignan a aussi plusieurs jolies fontaines. — La bibliothèque publique se compose de 7,500 volumes, un cabinet de médailles, et un cabinet d'histoire naturelle où l'on trouve, entre autres collections intéressantes, la minéralogie du départ. y sont joints. Draguignan, d'ailleurs moins peuplé et moins important que Toulon et Grasse, n'a dû qu'à sa position centrale l'honneur de devenir le siége de l'administration départementale.

Fréjus, près de l'embouchure de l'Argens, dans la Méditerranée; ch.-l. de canton, à 7 l. 1/2 S.-E. de Draguignan. Pop. 2,665 hab. — Fréjus fut fondé par les Massiliens et beaucoup agrandi par les Romains : César le décora de beaux édifices et y fit creuser un vaste port; la ville, reconnaissante, prit le nom de *Forum Julii*, d'où est dérivé son nom moderne. — Auguste acheva le port et y envoya les 200 galères prises sur Antoine, à la bataille d'Actium. Il fit construire auprès du port des magasins pour les munitions de son armée et de ses flottes. Les débris en existent encore. Fréjus était la résidence de la 8e légion, et son port abritait la flotte chargée de garder les côtes voisines. Un immense aqueduc de 15 lieues de longueur amenait dans la ville les eaux de la Siagne. Fréjus possédait un amphithéâtre de dimensions à peu près semblables à celui de Nîmes, ainsi que d'autres beaux monuments; il était ceint de murs et de tours énormes qui le protégèrent long-temps contre les attaques des Barbares. Vers l'an 940, une horde de Sarrazins emporta néanmoins la ville d'assaut, et la brûla après avoir massacré les habitants. Pendant trente années ensuite, Fréjus demeura presque désert. Riculphe, son évêque, réussit peu à peu à y attirer une nouvelle population; la ville se rebâtit, mais ce n'est plus aujourd'hui qu'une ombre de l'ancienne cité. Son aqueduc est rompu, son port comblé, son commerce anéanti. — L'amphithéâtre n'a plus rien du podium extérieur ni des gradins; l'arène, enfouie sous dix pieds de décombres, est peut-être restée intacte; le pourtour des galeries inférieures existe encore, mais encombré; les autres se sont écroulées. Aucun des détails d'architecture n'est conservé. Une route traverse le monument par ses deux grandes portes. — A côté est une des *portes antiques*; elle s'ouvrait au centre d'un demi-cercle concave formé de gros murs, et dont une tour défendait chaque extrémité. — La ligne des énormes murs qui bordaient le port est bien distincte; le phare octogone qui s'élevait à la jonction du port et du canal est encore debout en partie. La porte de communication entre le port et la ville, et qu'on nommait la *porte Dorée*, existe encore; c'est une espèce d'arc triomphal de grande dimension; son état prouve, d'une manière étonnante la solidité de la maçonnerie romaine; un des piliers est dégradé au point de n'avoir plus que quelques pieds de diamètre; cependant il ne s'écrase pas sous le poids énorme qu'il supporte. — Le port et le canal, entièrement comblés, sont maintenant transformés en jardins. — La marine de Fréjus se réduit à quelques barques. Fréjus est situé au milieu d'une grande plaine, sur un coteau, à 1/4 de lieue de la mer; il est bien bâti et très mal percé; une rue seule, celle qui borde la grande route, est spacieuse et propre. L'église épiscopale est un gros bâtiment gothique, de plan fort irrégulier; la chapelle du baptistaire est octogone et ornée de huit colonnes de granit antique. L'évêché, château gothique surmonté par une tour carrée, fut construit par Riculphe; le séminaire et l'hôpital sont des édifices neufs et beaux.

Saint-Tropez, port de mer sur la Méditerranée, ch.-l. de cant., à 12 l. 1/2 S.-S.-E. de Draguignan. Pop. 3,736 hab. — Le site de Saint-Trapez est celui d'une ville plus ancienne, et dont le nom était Heraclea ou Hevaclea. La ville moderne doit son origine et son nom à un prieuré qui dépendait de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Saint-Tropez est placé agréablement au bord d'une petite baie qui abonde en poissons et en coraux; son port est très fréquenté, surtout par les bateaux pêcheurs; il est protégé par plusieurs ouvrages, et défendu par une citadelle.

Brignolles, sur le Carami, ch.-l. d'arrond., à 11 l. S.-O. de Draguignan. Pop. 5,940 hab. — Dans nos temps de guerres civiles, Brignolles fut souvent prise et reprise par les partis contraires; elle tomba au pouvoir des Espagnols en 1524, et n'a guère figuré dans l'histoire depuis ce temps. La beauté, la salubrité de son climat étaient autrefois si appréciées, que les comtesses de Provence venaient y faire leurs couches et y faisaient élever leurs enfants. La ville est propre et jolie; elle occupe une heureuse situation au milieu d'un bassin agréable et fertile, dominé par de hautes collines boisées, et arrosé par la petite rivière de Carami. Le plus bel ornement de Brignolles est sa grande et magnifique *fontaine de la place Carami*. — Brignolles possède une bibliothèque publique riche de 1,200 volumes.

Grasse, ch.-l. d'arrond., à 15 l. E.-N.-E. de Draguignan. Pop. 12,716 hab. — Grasse est une ville ancienne, mais qui, pendant long-temps, fut de peu d'importance. En 1270, elle prit un accroissement considérable par l'émigration d'une grande partie des habitants d'Antibes, qui se retirèrent à Grasse afin de se soustraire aux pirateries continuelles des Barbaresques. Le siége épiscopal d'Antibes fut transporté à Grasse à la même époque. — Grasse est la mieux située et, après Toulon, la plus peuplée des villes du département; elle s'élève en amphithéâtre sur une colline arrondie, premier étage d'un mont âpre et escarpé, et de 700 m. d'élévation. La ville regarde la mer. Vue de la plaine, elle a l'apparence la plus pittoresque; différents étages de maisons hautes et propres, à façades peintes en blanc ou en jaune, s'élèvent les unes au-dessus des autres et sont surmontées par la principale église, dont le clocher est très haut, et par une grosse tour gothique : cette tour faisait partie des fortifications qui entouraient Grasse dans le moyen-âge. L'église voisine de la tour est un monument gothique assez vaste, mais bas et lourd, et qui n'a de curieux que son maître-autel en marbre et une belle *Assomption* de Subleyras, artiste espagnol. — La ville couvre un terrain fort incliné et onduleux; elle est bien bâtie, mais elle est très mal percée; ses rues sont rapides, tortueuses, étroites et généralement malpropres : la malpropreté est le défaut d'un grand nombre de villes du midi. A Grasse, l'odeur suave qu'exhalent les distilleries de fleurs d'orangers offre une compensation qui n'existe pas ailleurs. — Grasse possède plusieurs jolies fontaines, celle de l'Esplanade, un grand château d'eau formé de quatre lions qui portent un obélisque. — L'*Esplanade*, supportée par de hauts murs, plantée de superbes micocouliers, longe la colline à l'ouest de la ville : cette spacieuse promenade, bordée d'un parapet, garnie de bancs et très bien entretenue, est toujours fréquentée et domine des perspectives variées. — Au plus haut de la ville jaillit une source abondante qui alimente plusieurs fontaines et renouvelle incessamment l'eau de deux lavoirs publics; à côté est la place du marché, propre et grande, ombragée, bordée de boutiques. La Bibliothèque publique se compose de 5,000 volumes.

Antibes, port de mer sur la méditerranée, ch.-l. de canton, à 6 l. E.-S.-E. de Grasse. Pop. 5,565 hab. — Antibes est l'*Antipolis* que fondèrent les Phocéens de Marseille, et qu'embellirent les Romains. De ses antiques monuments il ne reste plus qu'un débris informe, espèce de couloir circulaire qu'on présume avoir fait partie d'un théâtre — Antibes, plusieurs fois ravagée par les Barbares, fut, vers la fin du IXe siècle, totalement détruite par les Sarrasins; reconstruite et peuplée de nouveau au siècle suivant, elle fut encore souvent pillée par les pirates maures et espagnols. — François Ier et Henri IV la firent fortifier; de nos jours ces

moyens de défense ont été complétés. Antibes est une petite place forte; elle est située sur le col d'une presqu'île qui forme un des côtés du golfe de Juan. Son port, couvert par une longue jetée qui se courbe en demi-cercle, est peu vaste mais profond, sûr, et d'un abord très commode; à son entrée est un îlot de roc qui porte le *fort Carré*, ainsi nommé parce qu'il est formé de quatre bastions. Des bastions et de hauts murs entourent la ville, dont la superficie pourrait loger 20,000 habitants; mais cet espace est en partie couvert de jardins et de rochers. Trois sommités dominent les remparts et sont fortifiées. — Un autre rocher élevé domine le port et porte l'église paroissiale, la maison du commandant de la place, et, près de ces deux édifices, s'élèvent deux hautes tours carrées, reste des anciennes fortifications; d'autres tours, rondes et à demi ruinées, bordent une rue où se trouve l'Hôtel-de-Ville, joli édifice. Antibes n'a qu'une porte, à l'ouest; la ville est groupée vers le port.

Cannes, petit port sur la Méditerranée; ch.-l. de cant., à 4 l. de Grasse. Pop. 3,944 hab. — La situation de Cannes est pittoresque; la ville couvre le penchant d'une colline qui s'avance en cap dans la mer, et descend vers la plage au fond de l'anse formée par la côte et par ce cap que couronnent un château de style gothique, à demi ruiné, et une vieille église. Le port est au pied du rocher; il n'est ni commode ni profond, et ne peut être fréquenté que des bateaux de pêche et de petit cabotage. — Le quai est large, propre, ombragé, bordé de jolies maisons; c'est une promenade charmante et toujours fréquentée. — C'est près de Cannes qu'en 1815, s'effectua le débarquement de Napoléon.

Vence, ch.-l. de cant., à 5 l. de Grasse. Pop. 3,612 hab. — Vence était autrefois une ville épiscopale, mais son évêché était le plus pauvre de la France; il datait cependant des premiers siècles de l'Église; saint Eusèbe, qui vivait en 374, est un des plus anciens évêques qui l'ait occupé. On tenta souvent de réunir cet évêché à celui de Grasse, mais les populations des deux villes s'y opposaient; et il fallut la révolution pour opérer, non pas une fusion, mais la suppression des deux évêchés. Vence, agréablement située, n'offre aucun édifice remarquable.

Toulon, port sur la Méditerranée, ch.-l. d'arrond., à 20 l. S.-O. de Draguignan (à 215 l. S.-E. de Paris). Pop. 28,419 hab.—L'histoire certaine de cette ville ne date que du xe siècle; elle fut, à cette époque, ravagée deux fois par les Sarrasins; dans les siècles suivants ils essayèrent souvent de s'en rendre maîtres de nouveau, mais sans y réussir : Toulon était cependant peu fortifié alors. — En 1524, le connétable de Bourbon, et, en 1536, Charles-Quint, s'en emparèrent facilement. — Dans le siècle suivant, Toulon fut entouré de fortifications considérables, et le duc de Savoie l'assiégea inutilement. — En 1707, Toulon résista aux efforts du célèbre prince Eugène. — En 1793, livré aux Anglais par une population que les violences révolutionnaires poussèrent à la trahison, cette ville eut à subir un assez long blocus qu'on a décoré du titre de siége.—Le génie de Bonaparte, alors simple chef de bataillon d'artillerie, préserva au contraire Toulon de toute attaque armée; les forteresses extérieures qui commandent sa rade eurent seules à soutenir le feu des batteries républicaines. La ville fut épargnée par les projectiles français, et n'aurait éprouvé aucun désastre sans la conduite infâme des Anglais qui, avant de fuir, incendièrent ses établissements maritimes.— Ces désastres ont été réparés sous l'Empire; les fortifications, rétablies et complétées, ont fait de Toulon une place imprenable. C'est, sous tous les rapports, la première ville du département. — Elle est située sur un terrain légèrement incliné vers la mer, au pied d'un rideau de hautes collines, au fond d'une petite baie dont une presqu'île ferme presque l'entrée : la rade, vaste, sûre, peut recevoir en tout temps les vaisseaux de toute grandeur. Le port a les mêmes avantages; il se divise en deux parties, le *port marchand* et le *port militaire*. — L'*arsenal* est comme une seconde ville, égale en étendue à la ville proprement dite, qui se divise en deux parties, *ville vieille* et *ville neuve*. — Toulon est bien bâti, mais mal percé; l'espace y manque; les rues sont étroites, et les places, excepté une seule, sont petites et irrégulières. — La plus grande rue est la rue Lafayette, qui traverse toute la ville et débouche, vers le port, sur une place carrée; elle est, de ce côté, bordée d'arbres, et sert de marché. — On remarque, dans la ville, plusieurs fontaines, dont quelques-unes sont jolies. — Le *port marchand*, bordé d'un quai superbe, est décoré des façades de plusieurs édifices publics, entre autres l'Hôtel-de-Ville, dont le balcon est soutenu par deux cariatides sculptées par le célèbre Pujet, et de belles maisons particulières. — La *Place-d'Armes* est carrée, vaste et bien entourée; elle est entourée de sycomores, de trembles, etc. Sur l'un des côtés est la *Préfecture Maritime*, grand et bel édifice, entièrement isolé. Les autres établissements publics, ainsi que les églises de Toulon, sont grands, propres et d'assez bon style. La *porte de l'arsenal*, semblable à un arc triomphal, est ornée de quatre colonnes doriques, de bas-reliefs, de trophées maritimes et de belles sculptures allégoriques. Le port marchand est séparé du *port militaire* par une ligne de dix vaisseaux démâtés. — L'*Arsenal* est le premier de son genre, en France; fermé à tout étranger, il est ouvert, avec certaines formalités, aux Français de toutes classes : là sont employés habituellement environ 3,000 ouvriers et autant de forçats.—Le *bagne* est, faute d'espace, établi sur de vieux vaisseaux qu'on nomme *bagnes flottants*. — L'établissement d'un bagne à Toulon date de 1682. — L'*hôpital du bagne* fut construit en 1784, et devait servir de magasin pour l'entrepôt des marchandises de l'Inde; le massif de ce monument repose sur pilotis; il se compose de deux pavillons et d'un grand corps de logis; le rez-de-chaussée sert de casernes aux gardes-chiourmes; le premier étage est l'hôpital proprement dit. Les pavillons renferment la pharmacie, les cuisines, divers bureaux, etc. *L'entrepôt des voiles et cordages* est un grand bâtiment au fond du port; le *magasin général*, près de l'entrée de l'arsenal, est plus considérable et mérite une attention spéciale. Cet édifice monumental a 100 mètres de long sur 17 mètres de large, et se compose d'un rez-de-chaussée et de trois étages : on n'a pas employé de bois dans sa construction. — A droite de ce magasin s'étend la longue façade de *la corderie*, régulière et symétrique dans la distribution des arches et des fenêtres. — Celles-ci sont au nombre de 66, correspondant aux portes voûtées à plein ceintre. L'intérieur de la corderie est divisé en rez-de-chaussée, premier étage et greniers; il offre une succession de voûtes soutenues par un double rang de piliers qui séparent 198 nefs disposées trois par trois. La longueur du local destiné à la confection des cordages est de 320 mètres. — A chaque extrémité de cette galerie est un pavillon dont l'un sert de magasin, l'autre d'atelier pour la filature. Cet édifice est remarquable encore en ce qu'il fut commencé par Vauban et terminé par Riquet, le créateur du canal du Languedoc. — *La salle d'armes* a peu d'apparence extérieure, mais elle contient une grande quantité d'armes de toutes les espèces, disposées de manière à présenter l'histoire des progrès de l'artillerie. Outre les armes des diverses époques il s'y trouve aussi un dépôt d'armes de notre temps, neuves ou propres encore à la guerre. Près de la salle d'armes sont les ateliers des armuriers, la tonnellerie, la taillanderie, la boulangerie, les forges et divers magasins.— *Le parc d'artillerie*, le nombre des bouches à feu et des projectiles, l'ordre et l'arrangement qui y règnent sont dignes d'attirer l'attention. — *Le port* n'est pas moins intéressant; on admire surtout les chantiers de construction, où se trouvent deux cales couvertes : de vastes hangars contiennent les diverses pièces de construction que l'intempérie des saisons pourrait détériorer. — On doit encore visiter la salle des modèles, la bibliothèque de la marine, l'atelier des boussoles, etc. Toulon possède une bibliothèque qui contient 8,600 volumes; un théâtre, dont la troupe est sédentaire; un jardin botanique, divers établissements littéraires et scientifiques; de jolies églises et des promenades agréables.

Hyères, ch.-l. de cant. à 4 l. E de Toulon. Pop. 10,142 hab. — Hyères est une ville grecque d'origine; elle se nomma d'abord *Areae*, puis *Hieroi* sous les Romains. — C'était jadis (à ce que prétendent quelques auteurs) un port de mer, et le rendez-vous des pèlerins, qui s'y embarquaient pour faire le voyage de la Terre-Sainte : Hyères s'appelait alors *Ahires*; saint Louis y aborda à son retour d'Egypte. — Depuis long-temps le port n'existe plus; la ville est séparée de la mer par une plaine d'une lieue de large et d'une extrême fertilité. — Hyères se déploie en amphithéâtre sur le penchant d'un mont conique et haut de 220 m. La ville est tournée vers la mer, et jouit d'une perspective délicieuse sur la riche plaine, la mer et les riantes îles auxquelles elle donne son nom. — Au haut de la ville s'élève un roc escarpé qui porte une des églises paroissiales, grand édifice, assez curieux.— Au-dessous, un vieux château, isolé aussi, est devenu l'hôtel-de-ville; sa façade est sur la *place Massillon*, qui est petite et irrégulière; c'est le marché aux légumes. — Plus bas est la *place Royale*, vaste et symétrique, mais triste et mal entretenue; on vient de la décorer d'une colonne qui porte le buste de Massillon, en marbre blanc, et d'un beau travail; une grille dorée entoure le monument. — C'est ce que la ville a de mieux, car sa construction est loin d'égaler sa situation. Ses rues, d'une pente rapide, sont presque toutes étroites, tortueuses et fort mal pavées. Le sommet du mont est couronné de rochers et de vastes débris d'une forteresse gothique. De là descend une chaîne de murs énormes qui jadis entouraient la ville. — Le bas de la montagne et la plaine, au-dessous de la ville, sont couverts d'orangers, de citronniers, de vignes et d'oliviers; au milieu desquels se balancent les hautes cimes de quelques palmiers. Le paysage a un caractère oriental. — La culture de l'oranger existe à Hyères de temps immémorial; car Godefroy, dans son *Histoire de l'ancienne Provence*, dit que Charles IX fit un voyage à Hyères, afin d'y admirer l'énormité de divers orangers. « Charles et les gens de sa cour, au nombre de « huit, voulant connaître la circonférence du plus gros, eurent « beaucoup de peine à l'embrasser ensemble. » Cela supposerait un diamètre de douze à quinze pieds. Il y a lieu de penser que l'historien a seulement voulu parler de la circonférence du feuillage. — Il assure qu'un oranger produisait alors jusqu'à dix mille fruits, dont plusieurs étaient du poids de trente onces, et il pré-

tend qu'on cultivait à cette époque à Hyères, la canne à sucre et le poivrier, que Frédéric II y avait fait porter en 1230. Ce prince, comme on sait, joignait la souveraineté d'Hyères à celle du royaume de Palerme. — Les oranges d'Hyères sont les meilleures de France. Il y existe deux jardins : ceux de MM. Fille et Beauregard, dont l'exposition paraît convenir principalement à l'oranger. — Voici la description du jardin de M. Fille, qui, avant l'hiver de 1820, rapportait annuellement plus de 40,000 francs. « Les arbres y sont si serrés les uns contre les autres, qu'il serait impossible de passer au travers les massifs. Divers sentiers y permettent la circulation. On y compte dix-huit mille orangers, qui chargés de fleurs et de fruits, offrent l'abri de leur feuillage à un nombre infini d'oiseaux, parmi lesquels se trouvent une multitude de rossignols. — Les orangers attirent aussi un grand nombre d'abeilles, dont le bourdonnement se mêle au chant des oiseaux et donne de la vie à cette solitude. — Il faut aux orangers de la chaleur et de l'humidité. La chaleur, c'est le soleil de Provence qui la leur donne. L'humidité est entretenue par d'abondantes irrigations. L'eau qui tombe de la montagne est recueillie dans des réservoirs et distribuée journellement dans chaque bosquet, à l'aide de rigoles ou de tuyaux de bois. — Il suffit en outre, pour que les arbres prospèrent, de bêcher la terre au pied trois fois l'année : on a soin aussi de ne pas laisser prendre aux branches trop d'accroissement ; ils donneraient moins de fruits. — Le même arbre présente à la fois, des fleurs, des fruits naissants et des fruits parvenus à leur maturité. Le vert gai et luisant des feuilles, qui paraissent couvertes d'un vernis, le blanc éclatant des fleurs, les nuances diverses des fruits dorés, forment un agréable mélange. On voit aussi dans ce jardin plusieurs variétés de citronniers, de bigaradiers, de cédrats, de bergamotiers et de grenadiers ; un nombre considérable d'arbres fruitiers, pêchers, poiriers, etc., de toute espèce. — L'orange n'acquiert sa parfaite maturité que plusieurs mois après la chute de sa fleur : si elle reste sur l'arbre à l'époque de la floraison, elle perd son suc ; mais elle le reprend quand les nouveaux fruits sont noués. — Les fruits cueillis sur l'arbre ont toujours un goût âpre, quelque mûrs qu'ils soient ; ils sont meilleurs quelques jours après avoir été cueillis. A Hyères, on récolte les oranges destinées aux pays lointains dès qu'un petit point jaune a marqué leur écorce ; on les expédie dans cet état, et elles achèvent de mûrir en moins de quarante jours. »

Iles. — Les îles qui se trouvent sur les côtes du département, forment deux groupes principaux, les *îles d'Hyères* et les *îles du Lérins*. Les îles d'Hyères sont au nombre de quatre : *Porquerolles, Port-Croz, Titan* et *Bagneau* ; elles sont situées à environ 4 lieues du rivage. — Porquerolles, la plus grande et la plus à l'ouest, est boisée et renferme environ 100 habitants. — Louis XIV y faisait élever des faisans. — Il y a un fort avec une garnison. — Port-Croz est la plus élevée et la plus fertile ; elle est couverte de lavande et de fraisiers, elle a un petit port et une population d'environ 50 habitants ; elle renferme aussi un fort avec une petite garnison. — Titan et Bagneau sont inhabitées. Dans le siècle dernier, et pendant la guerre, les Anglais et les corsaires barbaresques venaient quelquefois faire de l'eau à une source qui se trouve dans Titan. — Ces îles, que l'on a souvent confondues avec la ville d'Hyères, forment, vues du rivage, un groupe qui se dessine bien sur l'horizon. — Les Romains les appelaient *Stœchades*. — Un géographe anglais, Pinkerton, y a cru trouver l'île de Calypso. — On a prétendu long-temps qu'elles étaient couvertes d'orangers, ce qui est une erreur puisque cet arbre n'y croît point. François avait érigé ces îles en marquisat, en 1531, sous le nom des *îles d'or*, à cause de ces orangers supposés. Dans le cours du XVIe siècle, ce marquisat fut partagé en deux : l'île de Porquerolles resta dans la maison d'Ornano, et les autres furent données à un seigneur allemand, sous la redevance, à chaque mutation de seigneur, de trois faucons, portant sonnette d'or et de vermeil aux armes de France, et à condition que les seigneurs défendraient la rade et les îles d'Hyères contre les incursions des ennemis ; c'est ce qui les obligea d'y faire bâtir deux châteaux-forts, qui ont servi de noyau aux forts qu'on y a élevés depuis. — Le groupe de Lérins, situé à une lieue de Cannes, se compose de deux îles principales, *Sainte-Marguerite* et *Saint-Honorat* ou *Lérins*. — Sainte-Marguerite est la plus grande, elle n'a d'autres habitants que la garnison et quelques familles de pêcheurs. Elle avait été défrichée par les religieux du monastère de Lérins ; mais, en 1637, le cardinal de Richelieu en fit prendre possession au nom du roi, et l'érigea en gouvernement ; dès lors les bénédictins de Lérins durent se restreindre à leur île. — Sainte-Marguerite retomba en friche et ne présenta plus que quelques pins isolés, de rares arbustes et des plantes aromatiques. — Le gouvernement fit élever dans cette île un château-fort qui a été modifié depuis, mais qui subsiste encore et qui dut à sa position insulaire l'honneur de renfermer quelquefois des prisonniers de haute distinction, et notamment le fameux *Masque-de-Fer*. — *Saint-Honorat* est sans population et sans port. — En 1635, elle était couverte de pins, si hauts et si touffus, que les marins lui donnaient le nom d'aigrette de mer. — En 1769, elle était habitée et cultivée par les bénédictins de l'abbaye de Lérins. — En 1789, ils en furent dépossédés, et l'île fut alors vendue comme propriété nationale. Aujourd'hui elle n'est habitée que par un fermier. On a abattu les beaux pins dont elle était plantée.

USAGES ET JEUX ANTIQUES.

Les mœurs, les habitudes, les jeux et les préjugés même des habitants du département du Var, renferment des traces d'usages et de préjugés antiques, qui témoignent des anciennes relations de leurs ancêtres avec les Grecs et les Romains. — M. Fauchet en signale un assez grand nombre.

Répugnance d'être treize à table. — Elle est générale chez le peuple, et commune dans les classes élevées, surtout parmi les femmes. Les Grecs n'aimaient pas à être plus de dix convives. — *Habitude d'apostropher chacun par son nom.* C'est presque une incivilité à Paris, c'est un usage en Provence, c'était une attention chez les Grecs. — *Traces des saturnales.* Dans le siècle dernier, la fête des Innocents se célébrait, à Antibes, chez les religieux franciscains, de la manière suivante : des valets, couverts d'habits sacerdotaux, sales et déchirés, portant des lunettes sur le nez, et ayant à la main, pour calice, une écorce d'orange, se rendaient à l'église, où ils hurlaient des chants insignifiants, et feignaient de lire dans les missels et les antiphonaires, qu'ils tenaient renversés de haut en bas. — Le même jour, dans plusieurs couvents de femmes, les religieuses, habillées en pensionnaires, obéissaient aux pensionnaires travesties en professes. — *Exposition des morts.* Elle a lieu à la mode des Grecs, dans le vestibule des maisons ; le visage du cadavre est découvert, ses pieds sont tournés vers la porte. Quand c'est une fille qui est morte, on place à la porte, au lieu du drap noir, un linceul blanc parsemé de feuilles de lierre. Le lierre était, chez les Romains, l'emblème de l'inutilité ; on défendait aux prêtres d'y toucher, *quia est sterilis et inutilis hominibus*. Dans les funérailles provençales, il exprimerait un regret sur la virginité, regret qui rappelle la fille de Jephté. — *Aboiements nocturnes des chiens.* Comme chez les anciens, ils sont pour le peuple un présage sinistre. — *Coutume de donner des sobriquets.* Elle est générale dans les dernières classes du peuple ; les Grecs avaient cette maligne propension autant que les Romains ; Socrate était appelé *Camard*. — *Fête de la Maye.* Dans presque toute la Provence, le premier jour de mai, on promène, sous ce nom, une fille parée de fleurs. D'après Bouche, c'est un reste des fêtes de Vénus. Cette déesse, particulièrement adorée des Provençaux, avait deux temples aux environs d'Antibes. — *Veille de la Saint-Jean.* On fait cuire des gousses d'ail dans les feux allumés le soir dans les rues, et on les garde dans chaque famille comme portant bonheur. L'ail était à Rome un mets préservatif contre les sortilèges et les imprécations. — *Jour des Rameaux.* Les enfants attachent des fruits à des palmes et à des branches de laurier. — Thésée, à son retour de Crète, institua une semblable cérémonie en l'honneur de Bacchus et d'Ariane. — *La pelote.* Dans la plupart des villages de Provence, les jeunes gens exigent, sous le nom de *pelote*, une somme d'argent des nouveaux époux qui quittent le pays pour aller habiter ailleurs : les jeunes gens d'Athènes levaient une rétribution sur ceux de leurs concitoyens qui allaient se marier en pays étranger.

Voici quelques-uns des jeux dont l'origine est antique : — *Pair ou non.* Les enfants y jouent avec des cailloux : on connaît le vers d'Horace, *Ludere par impar*, etc. Ce jeu fut long-temps un délassement d'Auguste. — *La mourre. Micare digitis.* Ce jeu est encore populaire en Italie : la statue de Germanicus, à Rome, est dans une attitude qui annonce ce jeu. — *Les osselets. Tali.* La première figure de Montfaucon (*Antiquité dévoilée*, t III, p. 186) est celle de l'os avec lequel on joue à ce jeu en Provence : une statue antique présente une jeune fille occupée à cet amusement. — *Le trochus.* Ce jeu, d'origine grecque, passa aux Romains : *Ludere doctior seu græco jubeas trocho*. Les enfants de Provence s'y exercent dans la saison des vendanges avec des cercles de futailles. — *Croix et pile.* C'est un jeu athénien. Une des monnaies d'Athènes portait, d'un côté, la tête de Janus, et de l'autre un navire, *pilos*. Ce mot est resté : la croix a remplacé la tête à l'époque où nos petites monnaies portèrent ce signe. — *Le saut des outres vides.* La jeunesse des deux sexes y joue dans les fêtes publiques : chez les Romains, cet exercice faisait l'amusement des jeunes gens à la campagne. *Mollibus in pratis unctos salière per utres* (Virgile). — *La joute sur mer. Targo* en provençal, du gaulois *targa* (bouclier). C'était le spectacle principal de la fête annuelle de la *Majume*, qui avait lieu au port d'Ostie, en l'honneur de Castor et Pollux. Les jouteurs, debout sur des barques, cherchaient, avec de longues piques sans fer, à se renverser mutuellement dans la mer.

BAGNE DE TOULON.

La police du bagne est exercée avec sévérité et équité. Les forçats sont instruits des devoirs qu'ils ont à remplir, et des peines irrémissibles qui les attendent s'ils s'en écartent. On leur lit le règlement tous les huit jours, et ce règlement y reste en outre tou-



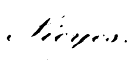


Draguignan.



Toulon.





Sieyès.

Barras.

jours affiché. — Les forçats arrivent dans les ports soit en grandes chaînes, soit en chaînes partielles, appelées *chaînes volantes*. — A leur arrivée, ils sont conduits sous une vaste tente; là, on leur coupe les cheveux, on les lave à l'eau tiède, après leur avoir fait quitter leurs vêtements, qui sont aussitôt brûlés, et on leur fait revêtir l'uniforme du bagne. On les conduit ensuite dans une localité spéciale où ils restent trois jours, pendant lesquels on les nourrit de viande, de vin et de pain. Le quatrième jour, on les accouple, suivant leur criminalité, et on les envoie aux divers ateliers. Le forçat de la veille n'est distingué alors du forçat vétéran que par son vêtement neuf. Cet habillement se compose d'une casaque de moui rouge, dont la durée est fixée à 18 mois; de deux pantalons et deux chemises de toile grossière, et d'un bonnet rouge en laine tricotée, qui doivent durer un an, et d'une couverture pour trois ans. Les forçats couchent sur un lit de camp, dans les *salles;* sur le plancher, dans les *bagnes flottants;* mais lorsqu'ils se conduisent bien, on leur accorde un petit matelas d'étoupe, connu dans les chiourmes sous le nom de *strapontin*. — Leurs fers pèsent par couple 7 kil. 2 h. (14 livres 6 onces). Ils sont enchaînés deux à deux, mais par une bonne conduite ils peuvent mériter qu'on les isole. On ne leur laisse alors à la jambe que la *manille* (anneau), pesant 1 k. 5 h. (3 livres). Il y a encore des manilles plus légères, dites d'incurables. — Un plus grand allégement de peines peut devenir le prix d'une conduite irréprochable. Il est rare qu'un forçat dont le repentir est sincère n'attire pas l'attention des chefs. On lui accorde alors un des postes avantageux de la chiourme, et dont voici les titres, sans doute en style de bagne: *Payol* (écrivain des salles); *fricotier* (marchand); *fourgonier* (cuisinier des salles); *garde-bâton* (allumeur des salles); *chaloupier* (ferreur et déferreur); *barberot* (perruquier); *blanchisseur* du linge des forçats; *servants* des hôpitaux (infirmiers des salles); *canotiers*, etc. — Les soins hygiéniques sont tels, au bagne de Toulon, que le nombre des malades n'y excède guère le trentième du nombre des condamnés; et la mortalité ne s'y offre que dans le rapport moyen d'un sur trente malades. — En parcourant l'intérieur des localités habitées par les forçats, on est frappé de leur propreté. Cette propreté est la même pour les individus. — Ils sont rasés une fois par semaine, et ils changent de linge tous les dimanches. — On exige qu'ils se lavent souvent dans la belle saison, et on les fait baigner dans la mer une fois par mois. — Leur ration est par jour de 30 onces de pain, bluté à douzième de fin; de 48 centilitres de vin, et d'une soupe composée de 4 onces de fèves, assaisonnée d'huile. — Ils ne reçoivent jamais de viande. — Indépendamment de sa ration, le condamné peut se procurer chez le *fricotier* établi dans chaque salle, et moyennant *cinq* centimes, un litre de bouillon gras avec des légumes verts, et pour *dix* centimes, une portion de grosse viande. — Les condamnés à vie (il n'y en a plus à Toulon) sont ceux qui montrent le plus d'aptitude pour les travaux manuels. Une philosophie naturelle à leur position les engage, dès qu'ils ont reconnu l'impossibilité d'y échapper, à poursuivre un mieux être qu'ils ne peuvent trouver que par leur travail, et ils s'y adonnent alors avec ardeur et intelligence.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 6 députés. Il est divisé en 5 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont: Toulon (ville et arr.), Draguignan, Grasse et Brignolles.

Le nombre des électeurs est de 1,661.

ADMINISTRATIVE. — Le ch.-l. de la préfect. est Draguignan.

Le département se divise en 4 sous-préfect. ou arrond. comm.

Draguignan.	11 cant.,	60 comm.,	86,709 habit.
Brignolles.	8	61	71,062
Grasse.	8	61	65,488
Toulon.	8	29	94,242
Total.	35 cant.,	211 comm,	317,501 habit.

Service du trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Toulon), 8 recev. particuliers, 5 percepteurs d'arrondiss.

Contributions directes. — 1 directeur (à Draguignan) et 1 inspect.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Draguignan), 2 inspecteurs, 3 vérificateurs.

Hypothèques. — 4 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

Douanes. — 1 Directeur (à Toulon).

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Toulon), 3 directeurs d'arrondissement, 8 receveurs entreposeurs. — Il y a à Antibes un magasin général des tabacs.

Forêts. — Le départ. fait partie de la 28ᵉ conservat. forestière.

Ponts et chaussées. — Le département fait partie de la 6ᵉ inspection, dont le chef-l. est Avignon. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Draguignan, et en outre 2 ingénieurs en chef à Toulon, chargés des travaux de ce port militaire, sous les ordres du ministre de la marine.

Mines. — Le dép. fait partie du 14ᵉ arrond. et de la 4ᵉ divis., dont le ch.-l. est à Saint-Étienne.

Haras. — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 6ᵉ arrond. de concours, dont le chef-lieu est Aurillac.

Loterie. — Si la diminution des produits de la loterie annonçait toujours un progrès moral, et si elle n'était pas, dans certains cas, un des signes indicateurs de la misère des classes inférieures, il y aurait lieu de se féliciter de ce que les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département, présentent (pour 1831 comparé à 1830) une diminution de 16,022 fr.

MILITAIRE. — Le département fait partie de la 8ᵉ division militaire, dont le quartier général est à Marseille. — Il y a à Toulon: 1 maréchal de camp commandant la subdivision; 2 sous-intendants militaires (à Toulon, à Draguignan). — Le dépôt de recrutement est à Toulon. — Le département renferme 7 places de guerre: Antibes, Fort-Sainte-Marguerite, Toulon, Fort-Lamalgue, Fort-de-Brégançon, Île d'Hyères-Porquerolle, Fort-Croix. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 16ᵉ légion, dont le chef-lieu est à Marseille. — Toulon renferme un grand hôpital militaire; — une direction d'artillerie et une direction du génie.

MARITIME. — Toulon est le chef-lieu du 6ᵉ arrond. maritime. Il y a dans cette ville un préfet et un tribunal maritime; — une direction d'artillerie de la marine; — un atelier de fusées de guerre; — une direction des constructions navales; — une direction des ports; — un commissaire général; — 2 ingénieurs en chef; — un hôpital de la marine; — 1 trésorier des invalides de la marine. — On compte dans le reste du département: — 2 sous-commissaires (à Laseyne et à Antibes); — 3 trésoriers des invalides (à Laseyne, Antibes et Saint-Tropez); — 2 *écoles d'hydrographie* (à Antibes et Saint-Tropès). — Le *Bagne de Toulon* est affecté aux condamnés à dix ans et au-dessous de travaux forcés. Il contenait en 1830 4,065 forçats. En 1831, ce nombre a été réduit à 3,524, dont les travaux ont produit 992,562 fr. 06 c. — La dépense journalière de chaque forçat est de 93 c. 1/3 (salaire compris).

JUDICIAIRE. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale d'Aix. — Il y a dans le département 4 tribunaux de 1ʳᵉ instance: à Brignolles, Draguignan (2 chambres), Grasse, Toulon, et 5 tribunaux de commerce, à Draguignan, Saint-Tropez, Grasse, Toulon et Antibes.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le IVᵉ siècle, suffragant de l'archevêché d'Aix, et dont le siége est à Fréjus. — Il y a dans le département, — à Fréjus, un séminaire diocésain qui compte 180 élèves; — à Grasse, une école secondaire ecclésiastique; — à Brignolles, une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 10 cures de 1ʳᵉ classe, 26 de 2ᵉ, 178 succursales et 86 vicariats. — Il existe 12 congrégations religieuses de femmes, et des frères de la doctrine chrétienne.

UNIVERSITAIRE. — Le département du Var est compris dans le ressort de l'Académie d'Aix.

Instruction publique. — Il y a dans le département: — 4 colléges: à Draguignan, à Grasse, à Lorgues, à Toulon. — On s'occupe d'organiser une école normale primaire à Brignolles. — Le nombre des écoles primaires du département est de 540, qui sont fréquentées par 12,647 élèves, dont 7,966 garçons et 4,681 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 57.

SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC. — Le département renferme: une *Société d'Agriculture et de Commerce* à Draguignan; — des *Sociétés d'Agriculture* à Brignolles et à Grasse; — une *Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts* à Toulon. — Toulon possède en outre un *Cours de Géométrie et de Mécanique* appliquées aux arts, un *Observatoire* et un *Jardin botanique*. — Draguignan possède aussi un *Jardin botanique*. — La situation de ces deux établissements horticoles les rend fort utiles pour la naturalisation des plantes des régions méridionales.

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 317,501 h., et fournit annuellement à l'armée 808 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

Mariages.					2,634
Naissances.	Masculins.		Féminins.		
Enfants légitimes.	4,565	—	4,406	Total.	9,559
— naturels..	314	—	274		
Décès.	5,956	—	4,555	Total.	10,511

Dans ce nombre 1 centenaire.

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 55,229,
Dont 16,818 contrôle de réserve.
38,411 contrôle de service ordinaire.
Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit:
38,116 infanterie.
51 cavalerie.
244 artillerie.

On en compte: armés, 9,214; équipés, 3,262; habillés, 5,815. 19,020 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 170 sont inscrits au registre matricule, et 60 dans ce nombre sont mobilisables; et sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 70 sont soumis au service ordin., et 30 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 8,200 fusils, 492 mousquetons, 8 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (1831):

Contributions directes	3,856,527 f.	22 c.
Enregistrement, timbre et domaines	1,323,136	69
Douanes et sels	1,092,617	42
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	2,013,703	15
Postes	295,859	79
Produit des coupes de bois	9,688	52
Loterie	46,620	95
Produits divers	472,894	49
Ressources extraordinaires	599,679	46
Total	9,210,227 f.	69 c.

Il a reçu du trésor 24,241,587 fr. 70 c., dans lesquels figurent:

La dette publique et les dotations pour	1,245,523 f.	30 c.
Les dépenses du ministère de la justice	131,246	43
de l'instruction publique et des cultes	286,970	28
de l'intérieur	18,041	66
du commerce et des travaux publics	676,893	51
de la guerre	5,186,527	38
de la marine	14,763,059	52
des finances	151,884	95
Les frais de régie et de perception des impôts	1,555,950	04
Remboursem., restitut., non-valeurs et primes	275,440	63
Total	24,241,587 f.	70 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département, en raison des établissements maritimes qu'il renferme, reçoit annuellement 16,123,927 fr. 43 c. de plus qu'il ne paie, déduction faite du produit des douanes.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 350,584 f. 25 c.,

SAVOIR: *Dép. fixes*: traitements, abonnem., etc.	70,849 f.	89 c.
Dép. variables: loyers, réparations, secours, etc.	279,734	36

Dans cette dernière somme figurent pour
37,500 f. » c. les prisons départementales,
48,000 f. » c. les enfants trouvés.

Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de	17,687	»
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à	71,490	87
Les dépenses des cours et tribunaux sont de	106,392	17
Les frais de justice avancés par l'État de	29,458	79

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 729,627 hectares, le départ. en compte:
250,000 mis en culture.
122,462 forêts.
50,726 vignes.
180,000 landes.
60,000 oliviers.

Le revenu territorial est évalué à 22,000,100 francs.

Le département renferme environ:
6,000 chevaux.
15,000 bêtes à cornes (race bovine).
40,000 chèvres,
30,000 porcs.
250,000 moutons, dont 200,000 transhumants.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 600,000 kilogrammes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

En céréales et parmentières	550,000	hectolitres.
En avoines	30,000	id.
En vins	1,250,000	id.
En huile	190,000	id.
En soies (cocons)	250,000	kilogrammes.

L'agriculture du département fait peu de progrès; la récolte des céréales ne suffit pas aux besoins de la moitié de la population; mais les produits des vignobles, des olivettes, des arbres fruitiers de toute espèce sont très considérables.—Les vins de *La Malgue* et de *La Gaude* sont particulièrement estimés. — Parmi les fruits, on distingue les oranges d'Hyères, les prunes de Brignolles et les figues de Salerne. — On fait à l'étranger des expéditions nombreuses de câpres confites au vinaigre, d'oranges et de cédrats au sucre, de marrons, d'oranges fraîches, de citrons, etc. — Les parfums, les essences et les liqueurs de Grasse sont depuis longtemps recherchés. — On cultive en grand les rosiers et les jasmins pour les parfumeries. — Il existe de belles plantations d'oliviers et de mûriers. — La culture du tabac occupe 130 hectares. — Les forêts de liége donnent des produits qui alimentent de nombreuses fabriques de bouchons. — La récolte du kermès sur le petit chêne vert est productive; on sait que cet insecte donne une belle teinture écarlate. — On élève peu de chevaux et de bêtes à cornes, mais beaucoup de mules, de chèvres et de moutons.—On engraisse aussi une grande quantité de porcs, qui sont consommés dans le pays. — On s'y occupe de l'éducation des vers à soie et de celle des abeilles. — Le miel que produisent ces dernières est très parfumé.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'industrie est à peu près nulle, pour tout ce qui n'est pas exploitation des fruits du sol, aussi, à l'exposition de 1827, le département n'a-t-il obtenu aucune distinction honorifique.—La filature et l'ouvraison de la soie, la parfumerie et la fabrication des essences, les fabriques de savon et de papier, quelques tanneries, sont les principaux établissements industriels. — Il existe des distilleries où, sans nuire à la qualité, par une manipulation simple et dont les résultats ne sont ni frauduleux, ni insalubres, on prépare les vins du pays de façon à leur donner le goût et le bouquet des vins de Bordeaux ou de Bourgogne — Si l'industrie manufacturière est de peu d'importance, en revanche le commerce est très actif, et trouve un aliment perpétuel dans les produits variés du territoire.— Les pêches sur les côtes donnent des résultats avantageux. Les plus considérables sont celles du thon et de l'anchois. On pêche aussi au printemps, le long des côtes, un petit poisson très délicat, qu'on nomme le *Nonat*. Le littoral présentait autrefois quelques pêcheries de corail; c'est une industrie qui est aujourd'hui abandonnée; néanmoins, les coraux qu'on trouve sur les côtes du département sont d'un grain serré et compacte, d'un rouge vif et éclatant. Ceux de Saint-Tropez passent pour les plus beaux de la Méditerranée.

DOUANES.— La direction de Toulon a 4 bureaux principaux. Le bureau de Saint-Laurent, quoique situé dans le département, appartient à la direction de Digne.

Les 5 bureaux ont produit en 1831:

	Douanes, navig. et timbre.	Sels.	Total.
Saint-Laurent-du-Var	79,700 f.	» f.	79,700 f.
Cannes	54,643	155,091	209,734
Saint-Raphaël	10,893	44,523	54,917
Les Salines-d'Hyères	12,412	317,698	330,112
Toulon	367,095	51,059	418,154
Produit total des douanes			1,092,617 f.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 205.— Elles se tiennent dans 85 communes, dont 27 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 295 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 45, occupent 73 journées 1/2. 126 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les bestiaux, les chevaux et mulets, les porcs, les viandes salées; les cuirs, les laines; les grains, les légumes, les figues et les raisins secs; les chanvres, les toiles, les draps, velours et cadis; la chapellerie, la mercerie; la vannerie, la taillanderie, etc.

BIBLIOGRAPHIE.

Statistique du département du Var, par Fauchet, préfet; in-8. Paris, an x. — *Mémoires de la Société libre d'Émulation du Var*; in-8. Draguignan, an x. — *Statistique du Var*, par Peuchet et Chanlaire; in-4. Paris, 1811. — *Notice sur le plafond du château de Cagnes, près Antibes*, par le comte de Villeneuve; in-8. Marseille, 1819. — *Rapport sur les Antiquités de Fréjus*, par le même; in-8. — *Almanach et Annuaire du département du Var*, de 1817 à 1833; in-18. Draguignan.— *Description géographique du département du Var*; in-12. Draguignan, 1828. — *Statistique morale de la France*, par Audrand de l'Allier.— *Biographie du département du Var*; in-8. Paris, 1829. — *L'Ermite toulonnais*, par M. B.; in-12. Toulon, 1827.—*Recherches sur l'origine de Toulon*, par Pons; in-8. Toulon, 1828. — *Essai sur l'origine de Toulon*, par H. V.; in-8. Toulon, 1827. — *Notice sur Fréjus*, par Fabre; in-8. Brignolles, 1827. — *Voyage pittoresque en Provence*, 1re livraison; in-4. Paris, 1822. — *Mémoire statistique et historique sur les îles de Lérins*, par L'Huillier (Recueil de Mémoires de médecine et de chirurgie militaire, 1824, tome XVII).

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département de Vaucluse.

(Ci-devant Comtat Venaissin, etc.)

HISTOIRE.

Les *Cavares*, les *Voconces* et les *Méminiens* sont les premiers habitants connus du pays qui forme aujourd'hui le département de Vaucluse, c'est-à-dire le comtat Venaissin et la principauté d'Orange. Les Cavares occupaient les territoires d'Orange, d'Avignon et de Cavaillon; les Voconces avaient Vaison pour capitale; les Méminiens dominaient aux environs de Carpentras, sur la pente méridionale du mont Ventoux et probablement aussi sur une partie des Basses-Alpes. — Le voisinage de Marseille avait contribué à rendre ces peuples puissants et civilisés; ils étaient courageux et aguerris; alliés de Rome, ils cherchèrent à empêcher Annibal de passer le Rhône, mais ils furent mal récompensés de ce dévouement, car un siècle plus tard, les Romains se jouèrent de leurs efforts pour éviter un joug étranger, et les soumirent à leur domination. — A l'époque de la première division des Gaules, ils furent compris dans la Narbonnaise.—Les habitudes et les monuments celtiques disparurent alors et furent remplacés par les mœurs et par les monuments des Romains.— Les Barbares (Alains, Vandales, Visigoths, Bourguignons) ravagèrent successivement ces petits pays; ces derniers les réunirent au royaume qu'ils avaient fondé, royaume qui, comme on sait, fut incorporé plus tard dans la monarchie de Charlemagne. — Quand l'héritage de ce grand homme fut démembré, le comtat Venaissin passa sous la domination des comtes de Toulouse qui en restèrent maîtres pendant plus de deux siècles. — En 1274, il arriva au pouvoir des papes qui qui l'ont possédé jusqu'en 1790 et qui, pendant soixante-deux ans, fixèrent leur résidence à Avignon. — En 1790 les Avignonnais se donnèrent eux-mêmes à la France.

Une partie du territoire des Cavares avait été érigée en comté par Charlemagne et avait Orange pour capitale; plus tard le titre de comté fut changé en celui de principauté. — Donnée d'abord par l'empereur à un de ses officiers, qui avait chassé les Sarrasins du pays, cette souveraineté passa plus tard dans la famille des comtes de Châlons; ce fut une fille de cette illustre maison qui, dans le XVI[e] siècle, le porta avec d'autres possessions considérables à une branche cadette de la maison de Nassau. Après diverses vicissitudes, la paix d'Utrecht réunit cette petite principauté à la France, en conservant aux héritiers du prince de Nassau le droit d'imposer à une partie de la Gueldre le nom de principauté d'Orange et d'en retenir le titre et les armoiries. — Le titre de prince d'Orange est encore aujourd'hui celui de l'héritier présomptif du royaume de Hollande.

ANTIQUITÉS.

Les principaux monuments du département sont des monuments romains; l'espace nous manquerait pour les décrire, nous devons nous borner à les mentionner sommairement; nous en parlons avec plus de détails à l'article des villes qui les renferment. — Orange est celle qui en possède le plus; on y trouve entre autres un théâtre et un arc de triomphe. — Carpentras et Cavaillon avaient aussi des arcs de triomphe. —Vénasque renferme les ruines d'un ancien temple consacré à Vénus; on prétend même que le nom du pays Venaissin ainsi que celui du village tinrent leur origine du nom de cette déesse. — Vaison offre plusieurs restes d'anciens édifices: c'est d'abord un pont d'une seule arche sur l'Ouvèze; ce pont est assez bien conservé; puis les débris d'un cirque, les restes d'un temple de Diane qui est devenu plus tard la chapelle de Saint-Quenin, un grand tombeau antique orné de bas-reliefs qui représentent quelques-uns des travaux d'Hercule, des portions d'un ancien aquéduc et un grand nombre d'inscriptions. — Le *pont Julien* que la tradition attribue à Jules-César se trouve sur le territoire de Bonnieux: c'est un beau pont en pierres, de trois arches et qui est encore bien conservé. — Goult renferme aussi les débris d'un temple où l'on a trouvé l'inscription *Adrianus imperator ad Ninus;* —un temple consacré jadis à Diane est devenu, à Mornas, une église chrétienne;—une chapelle rustique à Saint-Roman conserve encore l'inscription *Deo Sylvano;*—des aquéducs, des tombeaux, des cercueils, des vases, des lacrymatoires, des statuettes, des monnaies et des médailles sont au nombre des monuments antiques découverts dans le département.

CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

Les habitants du département de Vaucluse sont généralement d'un beau sang, leur taille est médiocre mais bien proportionnée; ils ont de l'agilité, de la souplesse et de la vigueur; on remarque dans leurs mouvements et dans leurs manières beaucoup d'aisance, de vivacité et d'adresse. Leurs traits sont forts et prononcés, mais sans rudesse; leur physionomie est ouverte et expressive; leurs yeux sont vifs et animés. — La beauté régulière de la forme et des traits, assez commune chez les hommes, est plus rare chez les femmes; mais s'il en est peu de véritablement belles, en revanche toutes ont de la grâce et de l'attrait.

D'après les écrivains qui appartiennent au pays même, le caractère des comtadins, quoique fortement empreint de toutes les qualités méridionales, est moins brusque et moins franc que celui du peuple provençal, moins vaniteux, mais aussi moins gai que celui des habitants de la rive droite du Rhône; moins fin, moins subtil, mais moins liant que le caractère dauphinois. — Le Comtadin est vif et prompt et a cependant be-

soin d'être excité ; inventif et industrieux, mais il se rebute aisément. Il travaille avec ardeur, mais il est singulièrement passionné pour les amusements et les plaisirs. Dans le commerce ordinaire de la vie, il montre de la probité et de l'honnêteté. Les relations avec lui sont sûres. Il a de la fermeté et de la suite dans les idées, quoiqu'il aime beaucoup à parler. Sa complexion ardente le jette facilement dans les désordres des passions, et il est également exagéré dans ses affections comme dans ses haines. Il ne met aucun frein à ses emportements, et l'effervescence du moment peut le conduire à des actes d'une violence extrême. — Nous pensons néanmoins que la mort du maréchal Brune est un fait exceptionnel, dont quelques hommes brutaux et barbares se sont seuls rendus coupables ; s'il en était autrement, ce crime serait une tache ineffaçable pour le caractère avignonais.

Les habitants de Vaucluse s'adonnent avec fureur aux jeux d'adresse et de hasard, mais quelles que soient les chances de la fortune, leurs jeux se terminent presque toujours sans querelles. — Ils font un usage habituel de leurs vins qui sont capiteux et à bon marché; néanmoins l'ivrognerie est parmi eux un vice très rare. — On les accuse d'être intéressés dans leurs transactions et de pousser à l'excès l'économie intérieure, mais on ne saurait donner le nom d'avarice à l'esprit d'épargne qu'on remarque dans le pays, et qui prend naissance dans la modicité des fortunes jointe au désir de briller au dehors par la vanité des parures et le luxe des modes.

Quoique très attachés à la religion, les comtadins se sont néanmoins montrés en toutes circonstances fort tolérants : les Juifs y avaient trouvé aux époques du moyen-âge un asile sûr et respecté.

Les comtadins aiment beaucoup les fêtes locales. — Chaque ville, chaque bourg, chaque village, chaque hameau a son patron, dont la solennité est l'occasion d'une joie générale, non-seulement dans la commune, mais encore dans les environs. On y accourt de toute part : la dévotion amène les uns, le plaisir entraîne les autres. Les parents et les amis se réunissent, quelquefois les ennemis oublient, à cette époque, et pour toujours leurs querelles. Des marchands forains s'y établissent; les charlatans, les lanternes-magiques et les marionnettes y jouent leur rôle. — La matinée est consacrée aux devoirs religieux; l'église retentit du son des instruments. Dans l'après-midi, et selon un usage ancien qui remonte au moins au temps des Romains, *on court les joies*. — L'administration municipale vient au son du tambour et du fifre, distribuer des prix aux vainqueurs dans divers exercices gymnastiques, tels que la course, le saut et la lutte. — On y joint quelquefois des exercices plaisants, comme la course dans des sacs, celle de femmes portant sur leur tête des vases remplis d'eau. – Souvent encore un prix est destiné aux courses de chevaux et d'ânes. — Nous allons faire connaître succinctement quelques-unes des singularités depuis long-temps en usage dans plusieurs de ces fêtes communales.

La belle étoile. — On célèbre tous les ans dans la ville de Pertuis, et le soir de la veille de l'Épiphanie la *fête de la belle étoile* en promenant avec pompe dans la ville, au son du tambour et de la musique, un chariot rempli de combustibles enflammés. Derrière ce chariot marchent trois jeunes gens richement costumés, et représentant les trois mages ; ils sont suivis de toutes les autorités locales et d'une grande partie de la population qui pousse des cris de joie.

La statue de Saint-Gen. — A Monteux, le jour de la fête de saint Gen, la statue du saint est portée en courant, et par les jeunes gens du lieu, à un ermitage situé dans une montagne à plus de deux lieues et demie: c'est une véritable procession faite à la course. Ceux qui portent la statue, et qui, comme on le pense bien, se relaient de distance en distance, ne peuvent pas, non-seulement s'arrêter, mais encore marcher au pas; la foule d'hommes, de femmes et d'enfants qui, montés sur des chevaux, des ânes ou des mulets, assistent à cette cérémonie est considérable; ils prennent part à la course, et souvent la fête est marquée par de graves accidents.

Le Roitelet. — A Mirabeau, le jour de la seconde fête de Noël et après la grand'messe, les jeunes gens qui s'étaient rendus à l'église au son du tambourin, présentaient un roitelet vivant au curé, et celui-ci leur donnait trois francs. Cet usage paraît avoir quelque rapport avec la fête du roitelet, célébrée dans le département de l'Aude.

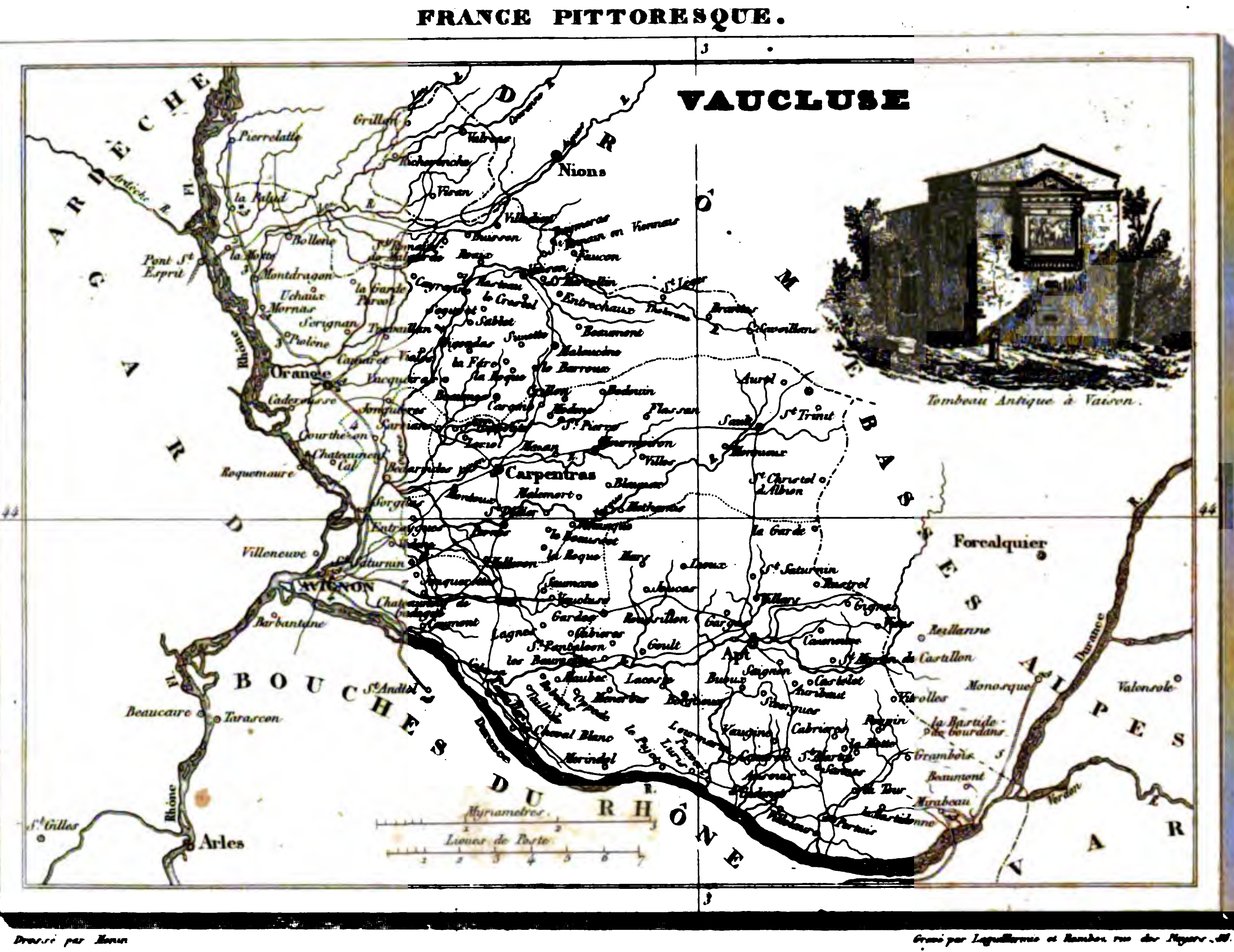
Le Carri. — La ville de Pernes et plusieurs autres communes du département, célèbrent tous les ans la fête du *Carri*. C'est une charrette ornée de rideaux en filoselle de couleur jaune, et de branches de peuplier, dans l'intérieur de laquelle sont des joueurs d'instruments, et sur deux fauteuils placés au-devant, le roi et son lieutenant. Cette charrette est attelée de trente à quarante mulets, proprement enharnachés, montés par des cavaliers armés de fouets qu'ils font claquer à tout instant. Le char est précédé par une cavalcade nombreuse ; un des cavaliers porte un guidon orné des emblèmes de l'agriculture. Le char parcourt trois fois la ville ; il en sort ensuite, et à un signal donné, les chevaux de la cavalcade partent au grand galop, et le premier qui arrive à un but désigné remporte un prix. Cette cérémonie a lieu le 1er mai de chaque année. Le dimanche suivant, il y en a une nouvelle représentation ; mais au lieu de chevaux et de mulets, ce sont des ânes qui traînent le char et forment la cavalcade. Les deux rois de ces fêtes sont obligés d'offrir une collation frugale, mais abondante en vin, à tous les cavaliers qui y ont concouru. Cette fête paraît avoir été consacrée à l'agriculture. — Le Carri a beaucoup d'analogie avec une course qui a lieu tous les ans à Coursan, département de l'Aude, le premier dimanche de la Pentecôte, et qui est connue sous le nom de *courré la ramado*.

LANGAGE.

Quoique pendant la longue domination papale, le pays d'Avignon ait été gouverné par des agents italiens, la langue italienne ne fut jamais en usage dans le ci-devant Comtat : tous les actes de l'administration étaient en français ou en latin. — Le patois employé par le peuple des campagnes et des villages, ainsi que par les artisans des villes, est riche et expressif. Les érudits lui donnent une antique origine. Ils vantent sa vivacité et son énergie, et savent faire ressortir toutes les nuances qui le distinguent du provençal, du dauphinois et du languedocien. Le Comtat a produit quelques poètes distingués ; il existe des recueils de *poésies patoises* remarquables par la finesse et par l'originalité, par un comique véritable et une causticité piquante. — Les magistrats, dans leurs interrogatoires, et les ministres de la religion, dans leurs sermons, sont encore obligés de se servir du patois ; mais l'usage de la langue française devient de plus en plus général. — C'est la seule qu'emploient aujourd'hui les personnes aisées et qui ont reçu de l'éducation.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

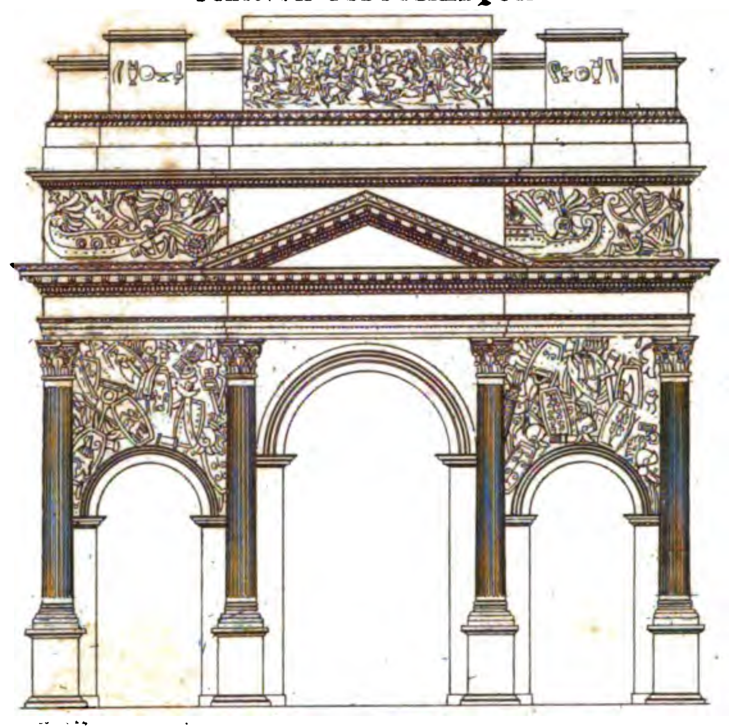
Parmi les personnages distingués qui appartiennent au département, on remarque TROGUE-POMPÉE, historien latin dont Justin a été l'abréviateur ; le cardinal CABASSOLES, protecteur et ami de Pétrarque ; le brave CRILLON, l'ami de Henri IV ; *Esprit* FLÉCHIER, évêque de Nîmes, écrivain français, célèbre surtout par ses *Oraisons funèbres ;* le cardinal MAURY, l'un des grands orateurs du côté droit de l'Assemblée constituante ; l'abbé POULE, prédicateur éloquent du XVIIIe siècle ; l'abbé de BOULOGNE, évêque de Troyes, pair de France, un de nos fameux prédicateurs contemporains ; l'abbé ARNAUD, littérateur, membre de l'Académie française ; SAURIN,



Tombeau Antique à Vaison.

Dressé par Monin

Gravé par Laguillermie et Ramboz rue des Noyers, 37.



Arc d'Orange.



Maury. Fléchier.

ministre protestant et grand mathématicien, qui fut membre de l'Académie des Sciences et se laissa convertir par Bossuet; Soulavie, auteur contemporain de plusieurs ouvrages sur l'*Histoire de France*; l'amie du maréchal de Saxe, Mme Favart, actrice renommée, qui a composé quelques opéras comiques agréables; le savant Sainte-Croix, de l'Institut; l'érudit Fortia d'Urban, connu par un grand nombre d'écrits scientifiques, archéologiques et littéraires; le grand peintre de marines *Joseph* Vernet; le peintre d'histoire Parrocel; le paysagiste Bidault; le fameux ingénieur (du xviie siècle) *comte* de Pagan, habile mathématicien; l'astronome Pézénas, professeur d'hydrographie à Marseille dans le siècle dernier; le *chevalier* de Folard, un de nos premiers écrivains militaires; Agricole-Viala, jeune enfant qui trouva une mort héroïque sur les bords de la Durance; *Michel* Pazzis, auteur d'une *Statistique* estimée du *département de Vaucluse*, le *comte* de Tournon, ancien préfet à Rome, pair de France; le général Lagarde, ancien commandant militaire à Nîmes, qui s'opposa courageusement, en 1815, à l'assassinat des protestants, et qui siége aussi à la Chambre des pairs; les généraux Monnier, Meynier, Jullien, Chabran, Robert, etc.; les braves colonels Grammont-Caderousse, Forbin-Janson, Mallet, et l'adjudant général Laurent, qui brûla son uniforme le jour où Bonaparte détruisit la République, et reprit aussitôt son ancienne profession de boulanger, acte de conscience et d'héroïsme dont peu d'hommes auraient été capables.

TOPOGRAPHIE.

Le département de Vaucluse est un département *Méditerrané*, région sud-est, formé du comtat Venaissin, du territoire d'Avignon, de la principauté d'Orange et d'une petite portion de la Provence. — Il a pour limites; au nord, le département de la Drôme; à l'est, celui des Basses-Alpes; au sud, celui des Bouches-du-Rhône; et à l'ouest, celui du Gard. — Il tire son nom de la célèbre fontaine de Vaucluse, où la Sorgues prend sa source. — Sa superficie est d'environ 333,084 arpents métriques.

Sol. — Le territoire qui forme le département était anciennement couvert d'une vaste forêt que de nombreux défrichements ont fait presque entièrement disparaître. — Les terres sont généralement calcaires, mêlées plus ou moins d'argile et de sable; on y trouve aussi des veines de gypse, de marne bâtarde, et de *safre* (espèce de sable agglutiné et à demi pétrifié). Les différentes qualités du sol sont donc très variées, et l'on ne trouve de terres réellement fertiles que là où il est possible de pratiquer des irrigations. — On rencontre dans certaines localités d'énormes bancs de cailloux roulés et de gravier, indices du séjour qui y ont fait les eaux du Rhône ou de la Durance.

Montagnes. — Le département s'appuie à l'est sur les pentes occidentales et méridionales des Alpes, dont le mont Ventoux, un des principaux contre-forts, le domine de ce côté. - - Tous les cours d'eaux qui ont leur source dans le pays coulent de l'est à l'ouest; voici les hauteurs de quelques-unes des montagnes principales du département: toutes ces montagnes présentent une surface calcaire, et en quelques parties, silicieuse. — Leurs pentes et leurs sommets lavés par les pluies sont nuds et absolument dégarnis de bois. — Le mont Ventoux a 2,021 mètres au-dessus du niveau de la mer; le Lébéron, 1,760; la montagne de Lagarde, 1,495; la montagne de Saint-Saturnin, 1,387; le passage des Abeilles, 980; et enfin la montagne de Vaucluse, 654. — La hauteur de ces sommités peut donner une idée de ce que peut être la vitesse des eaux des torrents par la comparaison de la rapidité des pentes avec la brièveté de leur cours, qui n'est jamais de plus de 30 à 40,000 mètres.

Le *mont Ventoux*, au pied duquel est situé Carpentras, présente, vu de cette ville, un spectacle de la majesté la plus imposante; c'est non-seulement la plus haute montagne du département, mais encore de tout le pays environnant. Bien que situé à 20 lieues de la mer, on l'aperçoit de très loin en mer et il sert de phare aux navigateurs. Son sommet présente un cône placé sur un dôme immense. Ce point culminant est pénible et long à atteindre, mais très accessible. On y jouit d'un panorama d'une prodigieuse étendue.

Forêts. — Les forêts couvrent à peu près la sixième partie du sol; les arbres qui les composent sont: l'yeuse ou chêne vert; le chêne ordinaire, le hêtre, le pin et quelques sapins en petite quantité.

Étangs et marais. — Les étangs et les marais sont en petit nombre dans le département. Le plus considérable des étangs est celui de Rhus alimenté par des sources cachées, dont la circonférence est d'environ une lieue et demie, et la plus grande profondeur 18 pieds. — On donne improprement le nom d'étang au marais salant de Courthézon. — Les autres ne sont que des réservoirs d'eaux pluviales destinés à l'irrigation des terres, à l'exception des étangs de la tour d'Aigues et de la Bonde, dont les eaux servent à faire tourner quelques usines. — Les marais ne sont produits que par les inondations formées par la Durance et quelques torrents dans des lieux qui manquent d'écoulement. Il serait facile, au moyen de saignées habilement pratiquées et bien entretenues, de les faire tous disparaître.

Rivières. — Les principales rivières qui ont leur cours dans le département sont le *Lez*, l'*Aigues*, l'*Ouvèze*, l'*Auzon*, la *Nesque*, la *Sorgues* et le *Caulon*. — La *Durance* et le *Rhône* lui servent de limites au sud et à l'ouest. — La Durance n'est que flottable; le Rhône, dont le cours, limitrophe au département, est d'environ 46,000 mètres, est navigable.

Canaux. — Le département renferme, outre un grand nombre de réservoirs d'eaux pluviales, de nombreux *canaux d'irrigation*. — Il a été question à diverses reprises d'y ouvrir un *canal de navigation* qui, partant du Rhône à la hauteur de Donzère dans le département de la Drôme, aurait traversé celui de Vaucluse, pour gagner l'étang de Berre dans les Bouches-du-Rhône. — L'exécution de ce canal serait utile au pays.

Routes. — Trois routes royales et un petit nombre de routes départementales traversent le département. — Dans un grand nombre de localités, les transports se font principalement à dos de mulet.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Le climat du département est sain et tempéré: on prétend qu'en raison du déboisement des montagnes, l'augmentation du froid, depuis une cinquantaine d'années, y est sensible. — L'atmosphère est sujette à de grands changements, et en été comme en hiver le thermomètre varie tout à coup de plusieurs degrés. — La division des saisons est difficile à reconnaître. — Il n'y a pas de printemps et à peine compte-t-on quelques jours d'automne; l'été succède brusquement à l'hiver et réciproquement. — Les extrêmes limites du thermomètre sont: + 32° et — 12°.

Vents. — Les vents qui soufflent le plus souvent sont ceux du nord, du nord-ouest et du sud; ils sont toujours violents et très incommodes. — Le vent du sud est chaud et humide, celui du nord est sec, et celui du nord-ouest amène les orages.

Maladies. — Les affections catarrhales, rhumatismales, nerveuses et pulmoniques, les fièvres bilieuses et inflammatoires, sont les maladies les plus communes.

Phénomènes. — On a ressenti dans le département, deux fois pendant le siècle dernier, des secousses de tremblement de terre. — Les ouragans y causent des ravages terribles; on conserve la mémoire de celui du 22 au 23 octobre 1807, qui ravagea la vallée de Sault. La trombe aérienne, en moins de trois minutes, emporta

les toits des maisons et déracina plus de 4,000 grands arbres; le dommage fut évalué à plus d'un million. — Les aurores boréales sont rares; quant aux météores ignés comme étoiles volantes, globes de feu, etc., ils sont très communs en été. — Une *aérolithe*, tombée en 1803 dans les environs d'Apt, a été présentée à l'Institut et déposée au Muséum d'histoire naturelle de Paris. Cette pierre, qui par l'effet de sa chute s'enfonça en terre d'environ 15 pouces, pesait 7 livres 6 onces; elle était dure, d'une couleur gris azuré, parsemée de parties brillantes et pyriteuses, et fortement attirable par l'aimant. Sa chute eut lieu par un temps calme, par un ciel pur, et fut précédée d'une explosion dont la détonation, pareille à celle d'une forte batterie de canons, fut entendue simultanément à Avignon et à Aix.

HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Les races d'animaux domestiques sont généralement médiocres. — Parmi les animaux sauvages on voit quelques loups et quelques renards, et un très petit nombre de sangliers; mais les lièvres et les lapins y sont très multipliés. — Les oiseaux de proie sont : l'épervier, la chouette, le hibou, la buse et quelques aigles sur les cimes solitaires. — Le gibier ailé de toute sorte y est fort abondant. — Parmi les oiseaux de passage on remarque les grues, les oies et les pigeons sauvages; quelquefois dans les hivers très froids on tue des outardes. — On ne connait d'autre reptile venimeux que la vipère, qui est fort rare. — Le scorpion est plus commun; mais il est petit et n'offre aucun danger. — On recueille dans la saison une grande quantité de mouches cantharides. — Les rivières sont très poissonneuses. Au printemps, l'esturgeon, l'alose et la lamproie remontent dans le Rhône.

Règne végétal. — La constitution du département est telle qu'il présente sur le sommet de ses hautes montagnes les plantes alpines et les arbres des pays froids, tandis qu'à leurs pieds et sur leurs pentes bien exposées on voit naître les plantes des régions les plus chaudes de l'Europe, et l'on a même pu y introduire avec succès des cultures propres aux contrées équatoriales. — Des essais d'acclimatement de l'indigotier avaient donné des résultats qui auraient mérité que cette culture fût suivie. La paix de 1814, en rouvrant les communications maritimes, l'a fait abandonner : des plantations de coton herbacé avaient également obtenu du succès. — Parmi les arbrisseaux qui croissent naturellement, on remarque le nerprun des teinturiers qui produit la *graine dite d'Avignon* dont on extrait une belle couleur jaune. — Le département produit aussi des truffes noires, blanches et marbrées qui sont très recherchées des gourmets du pays, et fournissent à une exploitation d'environ 300 quintaux.

Règne minéral. — Le sol renferme peu de richesses métalliques, quoique les productions du règne minéral y soient assez abondantes. — On y exploite cependant une mine de fer, des mines de houille, de lignite; des carrières de plâtre, de grès à paver, de pierres de taille, de terre à poterie, à creusets, etc. — Il y existe aussi des tourbières. — On y trouve une espèce de jaspe susceptible de recevoir un beau poli.

Eaux minérales. — Le département renferme plusieurs sources d'eaux minérales; les principales sont les eaux *sulfureuses* de Vacqueiras (qui sortent de terre dans la commune d'Urban); celles d'Aurel, sulfureuses aussi; celles de Gigondas, et enfin les eaux *séléniteuses* de Velléron, qui renferment du gaz acide carbonique. — Cette dernière source est remarquable en ce qu'elle naît au sommet d'une éminence entourée de prairies plus basses de 36 pieds.

Eaux salées. — Le département possède deux sources d'eaux salées, aujourd'hui sans emploi, et qui jadis exploitées, pouvaient produire environ 10,000 kilogr. de sel. — L'une est dans l'étang de Courthézon, et l'autre dans la commune de Beaumes. — Cette dernière sort d'une montagne dans laquelle on trouve des bancs de sel gemme alternant avec des couches gypseuses.

CURIOSITÉS NATURELLES.

La fontaine de Vaucluse a de tous temps été fameuse : c'est en effet une source extraordinaire et dans un des sites les plus singuliers qui puissent frapper l'imagination. Elle est située au fond d'une gorge dans la chaîne de monts qui joint le Ventoux au Lébéron. En approchant de cette gorge, on remonte une vallée charmante, sinueuse, bordée de rochers, où la Sorgues, c'est-à-dire la petite rivière dont la merveilleuse source est à Vaucluse, serpente entre des prairies, forme de petites îles et vivifie des usines. Au-dessus du village, la vallée se courbe en demi-cercle, se transforme en un affreux défilé, s'enfonce entre d'énormes falaises de rocs calcaires déchirés, dénudés, calcinés, et se termine tout à coup par une vaste roche rougeâtre, nue, escarpée et qui clôt complétement le défilé; un gouffre horrible s'ouvre sous ce roc, volcan aquatique dont les éruptions sont fréquentes, cratère dont la profondeur est incommensurable, la direction inconnue; c'est la principale source de la Sorgues; les roches, les pierrailles qu'elle a vomies ont formé au pied de la falaise une haute dune qui cache d'abord la bouche du gouffre; on ne l'aperçoit qu'en la trouvant à ses pieds. L'inclinaison du sol de cette caverne permet d'y descendre à une profondeur plus ou moins grande et jusqu'au niveau de l'eau. Cette eau est parfaitement limpide, mais à force de profondeur elle paraît noire, ce qui ajoute à l'horreur qu'inspire le lieu; elle est calme, immobile; il semble qu'il lui soit impossible de remplir la vaste capacité de la voûte qui la couvre, de franchir la barrière qui l'entoure de toutes parts; mais si de longues pluies, ou la fonte des neiges, sur les monts voisins, versent de nouvelles eaux dans l'immense réservoir dont ce gouffre est le débouché, l'eau s'émeut, s'élève, s'élance, et monterait peut-être à une très grande hauteur, mais elle arrive à la bouche du gouffre, franchit la digue qu'elle-même s'est formée, bondit sur les rochers qu'elle a vomis, forme une cascade superbe et roule en rugissant dans le lit ordinaire de la Sorgues. Ce phénomène s'opère quelquefois avec une violence terrible, un fracas épouvantable; il a souvent changé la disposition intérieure du gouffre. Dans son état ordinaire la fontaine de Vaucluse jaillit par un grand nombre de sources, au pied et en dehors de la barre. La quantité de ses eaux est toujours en proportion du degré d'humidité de l'atmosphère, de la chute des pluies et des neiges sur les montagnes environnantes. La hauteur de la bouche du gouffre est de 100 mètres (au-dessus du niveau de la mer); celle du rocher qui la domine est de 240 mètres, et celle du mont, dont cette falaise est le premier étage, est de 654 mètres. L'eau de la source de Vaucluse est toujours assez abondante pour former une petite rivière; sa température est basse et invariable, sa limpidité parfaite, sa qualité, excellente pour les usages culinaires et industriels; son utilité dans le pays, comparée au peu d'étendue de son cours, est immense.

Gouffres de Saint-Christol et de Monieux. — Ces gouffres, assez multipliés et appelés en langue du pays *avens*, sont des ouvertures de 3 ou 4 mètres en forme d'entonnoirs, dont il n'a jamais été possible de sonder la profondeur. — La contrée où ils se trouvent est à 800 mètres au-dessus de la mer. En approchant l'oreille de leur orifice, on croit entendre le bruit des eaux. — On pense qu'ils aboutissent à un lac souterrain, réservoir de la fontaine de Vaucluse.

Grottes et cavernes. — Les montagnes du département en renferment un grand nombre plus ou moins curieuses. — La *Beaume de la Mine* est une caverne située dans le territoire de Saint-Léger, derrière le mont Ventoux. Son entrée a été travaillée de main d'homme, et ce travail paraît remonter à la plus haute antiquité. — La *Beaume de Varigoule*, dans les montagnes du côté

de Murs, est remarquable par son immensité et sa profondeur. Elle renferme des précipices et des gouffres. La tradition rapporte que pendant les guerres de religion, un parti de trois cents hommes s'y étant réfugié, y périt misérablement. On y trouve, dit-on, des ossements humains. — Le Léberon est percé de plusieurs cavernes, et particulièrement du côté de Cavaillon. — L'une, appelée poétiquement *les enfers*, offre pendant l'été un abri à plus de quarante mille bêtes à laine : il y existe une fontaine qui sert à les abreuver. — Sur la montagne de Saint-Eucher (territoire de Beaumont), se trouvent trois vastes grottes qui communiquent ensemble. On y arrive par un sentier étroit et pénible, taillé dans le roc. Au fond de la première grotte est un autel antique, surmonté d'une statue en pierre représentant l'évêque saint Eucher, que la tradition assure avoir été tiré de cette retraite, en l'an 434, pour être élevé au siége archiépiscopal de Lyon.

Schistes de Roque-Salière. — On range au nombre des curiosités naturelles du département les schistes singuliers de Roque-Salière (près Apt). Ils ressemblent à un amas de vieux livres dont le temps aurait noirci et roulé les feuillets les uns sur les autres. On y trouve des pétrifications marines, et notamment une espèce de poissons de 2 à 3 pouces de longueur, qu'on en extrait quelquefois parfaitement entiers, avec épines et nageoires. Ces schistes s'enflamment, dit-on, facilement, et répandent alors une odeur désagréable et légèrement bitumineuse.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Avignon, sur la rive gauche du Rhône, ch.-l. de préfect., à 177 l. S. de Paris. Pop. 29,889 hab. — L'origine d'Avignon remonte à une haute antiquité. Son premier nom *Aouenion* est formé de deux mots celtiques qui signifient *Dominateur du fleuve*, et désignent la situation de la ville. — Avant l'invasion romaine, elle se nommait *Avenio Cavarum*; c'était la capitale des Cavares. — Elle devint et resta colonie romaine jusqu'à la chute de l'empire d'Occident. — Elle fut prise alors par les Bourguignons, et passa successivement au pouvoir des Visigoths, des Ostrogoths, des Sarrasins, de nos rois des deux premières races, et fut ensuite l'occasion de longues et sanglantes contestations entre les comtes de Toulouse, de Provence et de Forcalquier. — Elle se gouverna pendant quelque temps en république; après diverses vicissitudes elle embrassa l'hérésie des Albigeois. — Louis VIII s'en empara en 1226 et la traita avec une extrême rigueur; ses murs furent rasés, ses fossés comblés, ses édifices mutilés et un grand nombre de ses maisons furent détruites. — Elle languit ainsi démantelée jusqu'en 1348, lorsque Jeanne, reine des Deux-Siciles et comtesse de Provence, la vendit au pape Clément VI, pour la somme de 80,000 florins d'or qui ne furent dit-on jamais payés. — Déjà, en 1305, Clément V, d'après un traité fait avec Philippe-le-Bel, avait transféré à Avignon la résidence du Saint-Siége; elle y resta fixée jusqu'en 1377 que le pape Grégoire XI la reporta encore à Rome. — Après la mort de Grégoire les cardinaux français élurent successivement deux papes en opposition au pontife romain; ces papes résidèrent à Avignon jusqu'en 1408; les Français, alors fatigués du schisme, chassèrent d'Avignon le dernier pape, Benoît XIII; depuis ce temps les papes gouvernèrent la ville par des légats, jusqu'à ce qu'en 1791 la ville fut réunie à la France par un décret de l'Assemblée constituante. — Dès les premiers siècles du christianisme, Avignon fut ville épiscopale; en 1475, Sixte IV l'érigea en archevêché en faveur de son neveu, qui depuis fut le fameux Jules II. Le séjour des papes contribua beaucoup à l'agrandissement et à l'embellissement de la ville; elle se peupla surtout de moines, de nonnes et de pénitents de toutes les couleurs; la moitié de sa surface se couvrit d'établissements religieux; on y comptait huit chapitres, trente-cinq monastères des deux sexes, dix hôpitaux ou maisons de charité, sept confréries de pénitents, trois séminaires, soixante églises, une université, un collége et autres pensionnats, une commanderie de l'ordre de Malte, etc. Plus d'un tiers de la population était occupé uniquement du soin de prier Dieu; on y entendait chaque jour sonner deux ou trois cents cloches; aussi Rabelais la nommait-il *la Ville sonnante*. La situation d'Avignon est des plus agréables. La ville s'élève au bord du Rhône qui entoure devant Avignon la grande et verdoyante île de La Berthalasse, et reçoit, à une lieue plus bas, la Durance. Une plaine d'une vaste étendue, d'une fertilité extrême et parfaitement cultivée environne la ville. L'autre rive du fleuve est bordée d'un coteau que couronnent Villeneuve et la forteresse de Saint-André. Des sources abondantes et excellentes jaillissent dans la ville, de charmantes promenades l'avoisinent. — Sa forme est un oval régulier dont la surface est légèrement onduleuse et à l'extrémité duquel au bord de la rivière, se dresse le roc des Doms, coupé à pic vers le Rhône et haut de 60 mètres au-dessus du fleuve. — La ville est complétement ceinte de murs hauts, crénelés, flanqués de nombreuses tours de style mauresque et percés de belles portes. — Ces murs sont bordés de superbes promenades et enclosent un espace double de celui que couvre la ville habitée; le reste est distribué en jardins, en parcs et en potagers. La population fut, à diverses époques, plus considérable que de nos jours. Plusieurs pestes, l'absence des papes et la chute du commerce ont contribué à la diminuer, et une partie des maisons reste déserte ou à peine peuplée. — Ces maisons sont construites en pierre et la plupart sont grandes et propres; il s'y mêle une foule de vieux édifices religieux de tout genre, de vieilles tours et autres constructions d'aspect triste, mais qui présentent toutes de la singularité ou de beaux détails d'architecture. Ces constructions ont changé de destination ou sont abandonnées, à l'exception de quelques églises. — La ville est généralement mal percée, presque toutes les rues sont étroites et tortueuses; la plus spacieuse est la *rue Calade*, propre, mais inanimée. La *rue de la Ferraterie*, étroite et sinueuse, est la plus fréquentée parce qu'elle mène aux deux places principales et qu'elle-même n'est qu'un bazar. — La *place d'Armes* (le marché aux herbes) est propre et régulière, mais petite; la *place de la Commune*, fort irrégulière, est enlaidie par la façade décrépite de l'hôtel-de-ville, vieillerie gothique que surmonte une horloge et une flèche d'un style bizarre. La *salle de spectacle* est à un bout de cette place; c'est un bel et grand édifice construit en 1824, isolé et de bon style. — Le *palais des papes* s'élève sur la pente méridionale du Rocher-des-Doms : cette énorme masse, qui domine le rocher et la ville entière, attire d'abord les regards et étonne par sa majesté imposante, sa grande hauteur, son aspect sourcilleux; l'ensemble de l'édifice manque d'élégance, de grâce, de régularité; ce n'est point un palais, mais une vaste forteresse gothique, flanquée de hautes tours, sombre et menaçante. Elle sert maintenant de prison, de dépôt militaire, de caserne, etc. — A côté, et plus vers le haut du rocher, est située l'ancienne métropole, dite *Notre-Dame-des-Doms*, fondée dans les premiers siècles du christianisme sur les débris d'un temple païen; renversée plusieurs fois par les Barbares et reconstruite avec les dons de Charlemagne, c'est à cette circonstance, dit-on, que le rocher qui la porte doit son nom. — L'édifice a subi de nombreuses modifications et est maintenant formé de constructions de diverses époques. On y monte de la ville par des rampes et par un grand escalier dont le sommet est décoré d'un calvaire. Les papes officiaient dans cette église; Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI y ont été sacrés. Entre autres tombeaux et mausolées qu'elle renferme, on remarque ceux de Jean XXII, de plusieurs cardinaux et archevêques, du brave Crillon et de sa famille. — Le sommet du *Rocher-des-Doms* n'offre que des pierrailles et un télégraphe, souvent assailli par le mistral. — Le *pont S.-Benezet* aboutit au pied du rocher et fut long-temps considéré comme une construction extraordinaire; il doit son nom à une petite chapelle élevée à son centre; ses piles s'appuient sur les ruines d'un pont beaucoup plus ancien; ses arches sont vastes et élégantes, mais le pont est étroit; les arches qui aboutissaient à l'île de la Berthalasse ont été renversées; Avignon communique avec la rive droite par un pont de bois et par un pont de bateaux. La construction de nouveaux ponts, sur les deux branches du Rhône, est au nombre des améliorations projetées. — L'ancien *hôtel de la monnaie*, situé vis-à-vis de l'entrée du palais des papes, sert maintenant de logement à la gendarmerie; sa façade, quoique simple de style, est imposante; c'est un vaste quadrilatère décoré de devises et couronné d'un balcon qui porte quatre aigles en pierre. Près de là on remarque l'auberge où, en 1815, fut assassiné le maréchal Brune. L'*hôtel-des-invalides*, succursale de celui de Paris, occupe un immense local formé des bâtiments du ci-devant séminaire de Saint-Charles, des Célestins et de la maison Saint-Louis. Il s'y trouve une belle et curieuse église, de vastes salles, de longs corridors, etc.; 1,000 vieux soldats y sont entretenus; l'ordre, la propreté y sont admirables. La *grande* cour est spacieuse, carrée, plantée d'arbres et bordée de hauts murs; ces murs sont en quelque sorte devenus des annales de nos gloires militaires, on y a inscrit les principaux faits d'armes de nos soldats de 1792 à 1832, ainsi que les noms et grades de nos braves les plus illustres; des devises ingénieuses, le récit de plusieurs faits insignes, des fresques allégoriques, etc. — L'*Hôtel-Dieu* est situé au milieu des jardins; il fut fondé en 1353, sous le titre de Sainte-Marthe, par Bernard de Rascas, citoyen d'Avignon. Sa façade est moderne, d'une grande étendue, élégante, majestueuse, mais peut-être trop ornée. Elle n'est pas rectiligne; les salles de l'hospice sont vastes, commodes, propres et bien aérées. L'*église cathédrale*, dédiée à Saint-Agricole, est petite, sans apparence extérieure, mais de bon goût intérieurement; elle renferme la tombe du peintre Mignard, la jolie chapelle de la famille Bianco, de Florence, et un bénitier remarquable, formé d'un grand vase gothique couvert de sculptures et de dorures. — L'*église Saint-Pierre*, d'une fondation fort ancienne, fut reconstruite en 1358; sa cu-

rieuse façade, flanquée de deux tours, et chargée de sculptures gothiques, est de l'an 1512. Cette église est intérieurement tapissée de décorations, de dorures, de fresques, de bas-reliefs, et contient plusieurs statues et monuments dignes d'être remarqués. — Le *Museum Calvet* a été fondé en 1810 par le médecin avignonnais dont il porte le nom, et s'est continuellement accru depuis; il renferme une belle collection de médailles, une grande quantité d'objets antiques de toute espèce, une bibliothèque riche en ouvrages rares et précieux, une collection de tableaux et un cabinet d'histoire naturelle. Le *Musée de tableaux* forme une collection nombreuse et bien choisie où les ouvrages de plusieurs peintres avignonnais, Joseph Vernet, Mignard et Parrocel, occupent un rang distingué; on y remarque aussi quelques excellents ouvrages de plusieurs grands maîtres des écoles étrangères et de l'école nationale. La *Bibliothèque* renferme plus de 30,000 volumes et 500 manuscrits. Le *Jardin botanique* est peu spacieux et contient néanmoins une collection de 6,000 plantes, arbres et arbustes différents; l'herbier qui y est attaché est un des plus riches de France: il se compose de 25,000 plantes.

Cavaillon, sur la rive droite de la Durance, ch.-l. de cant., à 6 l. E.-S.-E. d'Avignon. Population 6,911 hab. — Long-temps avant l'invasion romaine, Cavaillon avait été fondé par les Cavares. Les Romains l'embellirent de plusieurs édifices dont quelques débris existent encore, et lui accordèrent les priviléges des villes latines. Ravagée pendant les différentes incursions des Barbares, elle fut enfin totalement ruinée, abandonnée, et reconstruite au pied de la colline près de l'embouchure du torrent Cavalon, dans la Durance. La nouvelle ville changea souvent de maîtres. — En 1731, elle souffrit beaucoup d'un tremblement de terre, le dôme de la porte de la Couronne fut renversé. Cavaillon est généralement triste et mal bâtie; les rues sont étroites, malpropres, mal percées; sa forme est triangulaire; elle était close de remparts qui ont été détruits pendant la révolution, ainsi que les promenades qui les entouraient. La seule de ses constructions qui mérite une remarque particulière est l'hôtel-de-ville. Le site de la ville est charmant. Le débris le mieux conservé de ses anciens édifices est un fragment d'*arc de triomphe*, grande arcade de style corinthien, ornée de pilastres sur ses pieds droits, et de diverses sculptures fort dégradées. La partie inférieure de l'arc est cachée sous terre jusqu'à la corniche de l'archivolte; des réparations ont été faites, à une époque reculée, à la partie supérieure du monument, qu'elles ont plutôt défiguré que consolidé.

Vaucluse, à 9 l. d'Avignon. Pop. 404 hab. — Vaucluse n'est qu'un village insignifiant, mais dans une situation enchanteresse. — Il fut long-temps fameux par son église, dédiée à Saint-Véran, et jadis en grande vénération dans le pays. Il n'offre aujourd'hui de remarquables qu'une auberge et une colonne, l'une et l'autre assez mesquines, malgré le nom de Pétrarque qui les décore, et les ruines d'une vieille forteresse gothique, située sur un rocher au coude du défilé. Ce prétendu château de Pétrarque appartenait, du temps du poëte, au cardinal Philippe de Cabassoles, seigneur de Vaucluse en sa qualité d'évêque de Cavaillon. Dans la belle saison, ce cardinal venait habiter ce vieux manoir et jouissait de la société du poëte italien, pour qui il avait le plus tendre attachement. Les évêques de Cavaillon ont long-temps continué à être seigneurs de Vaucluse et propriétaires du château. L'habitation de Pétrarque était située sur la pente de ce rocher, la Sorgues forme en face une petite île: c'était le jardin de Pétrarque. C'est donc à tort qu'on s'obstine si généralement à voir dans une énorme construction militaire, évidemment fort ancienne, la petite et modeste demeure du grand poëte qui a donné une nouvelle célébrité à un lieu que ses merveilles naturelles rendaient déjà si remarquable.

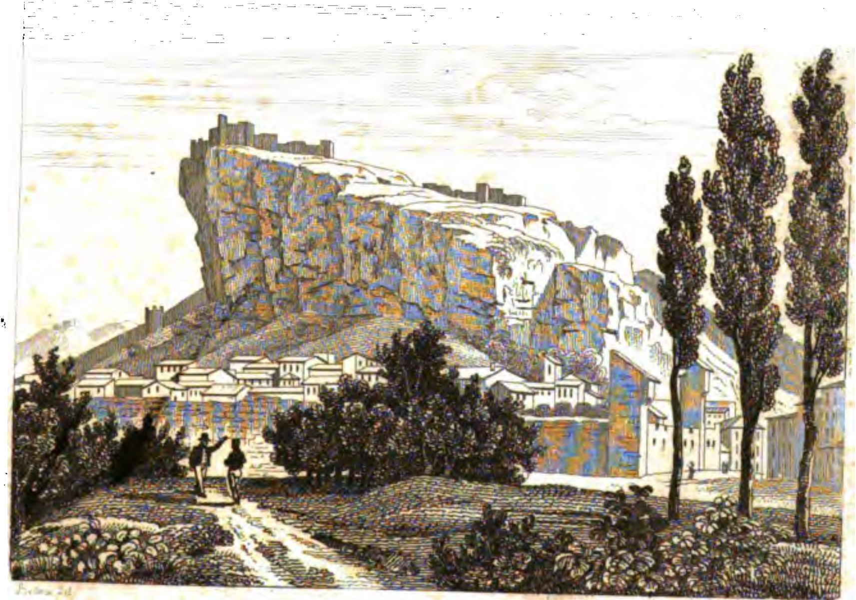
Apt, sur la rive gauche du Cavalon; ch.-l. d'arr., à 16 l. E. d'Avignon. Pop. 5,707 hab. — Avant l'invasion romaine, Apt était la capitale des Vulgientes et portait le nom d'Hath. César soumit ce petit peuple et détruisit presque entièrement leur cité; mais sa situation sur la route d'Italie la rendant utile, il la fit reconstruire. Elle prit le nom de *Julia Apta*, devint colonie romaine et obtint des priviléges qu'une circonstance singulière fit augmenter: l'empereur Adrien s'était arrêté à Apt, et se livrait aux plaisirs de la chasse près de la ville, quand Boristhène, son cheval favori, et qui lui servait pour cet exercice, fut blessé à mort par un sanglier: la ville fit ériger au cheval un beau mausolée près du cirque, et l'empereur récompensa dignement cette flagornerie. Ce mausolée a été retrouvé en 1604. — Apt était ceinte de fortes murailles: elles ne la préservèrent pas des fureurs des Sarrasins et des Lombards qui la pillèrent et la brûlèrent. La ville, qui était considérable, décrut beaucoup. Après diverses vicissitudes, elle tomba au pouvoir des comtes de Provence; ses murailles furent relevées: elles existent encore en partie. Dès le premier siècle de l'ère chrétienne la ville embrassa le christianisme, et la cathédrale fut fondée. Son premier évêque fut saint Auspice. Vers le VIII[e] siècle le corps de sainte Anne ayant été retrouvé fut donné à cette église, qui fut mise sous l'invocation de la sainte. En 1660, Anne d'Autriche y fit un pèlerinage et fit présent à sa patronne d'une petite statue en or massif. — Apt est situé dans une spacieuse vallée, entouré de coteaux couverts de vignes et d'oliviers. La forme de la ville est irrégulière; ses anciennes rues sont étroites et tortueuses; nombre de ses maisons sont mal bâties; mais de nombreuses et récentes améliorations l'embellissent. Elle a plusieurs rues larges et propres, compte plusieurs beaux bâtiments; ses fontaines sont belles. On remarque à Apt sa vieille et curieuse cathédrale, le pont sur le Cavalon, d'une seule arche fort hardie, et quelques débris de monuments romains.

Carpentras, près de l'Auzon, ch.-l. d'arr., à 7 l. 1/2 N. d'Avignon. Pop. 9,817 hab — Carpentras existait long-temps avant l'invasion romaine, c'était la capitale des *Meminiens*, peuple Gaulois; elle portait le nom de *Carpenteracte*. Conquise par César, il y envoya Tiberius Nero, un de ses lieutenants, qui y fonda une colonie. Son nom romain fut *Forum Neronis*. La ville était considérable et décorée de nombreux monuments; mais en 266, Crocus, chef d'une horde venue de Poméranie, s'en empara et la livra au pillage. Plus tard les Vandales, les Lombards, les Sarrasins et d'autres barbares l'incendièrent, la dévastèrent; ils n'y laissèrent aucune trace des nombreux édifices qui l'avaient ornée: elle perdit son nom romain et de son premier nom forma celui qu'elle porte encore. — Pendant le séjour des papes à Avignon, Carpentras vit des jours plus heureux, s'agrandit et s'embellit. En 1313 le pape Clément V résolut de fixer à Carpentras la demeure du saint-siége, et vint y habiter. Cet honneur coûta cher à la ville, car pendant le conclave qui suivit la mort de ce pape, une faction y mit le feu et la détruisit presque entièrement. Cinquante ans après, le pape Innocent VI fit ceindre la nouvelle ville des murs qui l'entourent encore. Ses murs, dans deux circonstances mémorables, en 1562 et en 1791, la préservèrent de nouvelles dévastations. — Carpentras est situé agréablement, à l'extrémité d'une colline qu'environnent des vallées et un profond ravin arrosé par l'Auzon, petite rivière torrentueuse. La ville est entourée de hautes murailles en bon état et percées de quatre portes qui s'ouvrent dans des directions diamétralement opposées. Ces murs sont flanqués de plusieurs tours: la *porte d'Orange* est surtout remarquable par la grosse tour qui la couronne. En dehors des murs règne une large esplanade plantée d'arbres qui forme une promenade charmante et d'où les vues sont délicieuses. Carpentras est bien bâtie, mais la plupart de ses rues sont étroites, tortueuses et malpropres. La superficie de la ville, proprement dite, étant fixe, Carpentras ne peut s'accroître que par les faubourgs: ceux-ci sont bien bâtis et agréables. La ville possède plusieurs beaux et grands édifices. L'*Hôpital*, par la grandeur, le style, la somptuosité de ses bâtiments est remarquable; il est situé hors des murs, et fut construit en 1751. La façade de l'édifice est majestueuse; la chapelle, le grand escalier sont dignes d'admiration; la distribution intérieure ainsi que l'administration de l'hôpital méritent des éloges. — La *Cathédrale* est un grand vaisseau gothique dont la façade est fort belle; la tour du clocher est du temps de Charlemagne. Elle est fort dégradée ainsi que l'extérieur de l'église, qui d'ailleurs est enclavée; l'intérieur n'offre qu'une nef, mais fort belle. — Sur la place est le *Palais de Justice*, grand édifice nouvellement réparé; derrière sont les prisons, neuves, spacieuses et propres. Le palais de justice est l'ancien palais épiscopal; dans une cour qui lui est contiguë, et où se trouvaient les cuisines de l'évêché, on voit un *Arc triomphal antique*. Pendant long-temps et jusqu'à nos jours enseveli dans les bâtiments des cuisines, il est maintenant déblayé et isolé. Nulle inscription, nulle tradition n'indique l'origine de ce monument. — L'*Aquéduc de Carpentras* n'est pas romain; c'est un monument dû à Clément V, qui y employa un temps et des sommes considérables. Il est situé dans la direction de Carpentras au mont Ventoux, et alimente les fontaines publiques et particulières de la ville. Il a 2 l. 1/2 de longueur totale; son cours fut d'abord presque entièrement souterrain. De 1720 à 1734 l'aquéduc proprement dit fut construit aux frais de la ville et coûta 400,000 francs. Cet aquéduc a 850 mètres de longueur; 48 arches de hauteurs différentes suivant la courbure du terrain le supportent et sont jetées sur le vallon dont le Suzon baigne le fond; les pieds droits sont carrés et pyramidaux, les arches symétriques et l'édifice entier plein d'élégance. On remarque encore à Carpentras le *Lavoir public*, composé de quatre vastes bassins couverts et dont l'eau se renouvelle sans cesse; monument qui rappelle les constructions de ce genre dont les villes romaines étaient ornées. — La ville possède entre autres établissements un *Théâtre*, un *Médailler*, un *Musée d'antiques et de curiosités naturelles*, et une *Bibliothèque publique* riche de 22,000 volumes et de précieux manuscrits.

Orange, ch.-l. d'arr., à 7 l. N. d'Avignon. Pop. 9,123 hab. — Au rapport de Ptolémée, qui l'appelle *Aurasio Cavarum*, Orange était une des cités des Cavares. Les Romains l'ornèrent de beaux édifices. — Les barbares la dévastèrent à diverses reprises. Déjà au temps de Charlemagne, et sous ses premiers seigneurs, la ville était réduite à un petit nombre d'habitants, hôtes épars au milieu des ruines. Les seigneurs d'Orange employèrent une partie de ces ruines à construire sur la colline au pied de laquelle la ville est bâtie, une



Fontaine de Vaucluse.



Château de Mornas.



Avignon.

forteresse immense. Elle fut souvent prise et reprise pendant nos guerres civiles et pendant les troubles de la Ligue. Dans les guerres terminées par les traités de Nimègue et de Riswick, Louis XIV s'en empara. Orange est située dans une plaine magnifique, arrosée par l'Aigues et par une multitude de ruisseaux et de canaux. Elle est bien bâtie, mais percée de rues si étroites et si tortueuses que dans la plupart les voitures ne peuvent circuler, et que la grande route ne peut traverser la ville. Ses constructions modernes n'offrent rien de curieux. Une seule est historique, et c'est aussi une ruine. C'est une chapelle en rotonde, avec portique, abandonnée avant d'avoir été terminée, et qui s'élève sur le lieu où, pendant la révolution, la terreur abattit tant de têtes. — C'est à ses ruines romaines qu'Orange doit son illustration; l'une est insigne par sa grandeur, l'autre par sa belle conservation. La première est le *Théâtre romain*, adossé à la colline dont la pente portait les gradins du théâtre. Cette partie de l'édifice et tout l'intérieur sont horriblement dégradés et parsemés de maisons construites avec ses débris. La partie rectiligne du théâtre, ou sa façade, se déploie sur une place de même longueur, mais de moitié moins large. Cette façade est un mur immense de 40 mètres de hauteur, de 80 mètres de longueur et de 4 mètres d'épaisseur. Il est construit de pierres énormes liées entre elles par leur masse même et sans ciment. Cette façade étonne par ses vastes proportions; privée de ses ornements, de ses appuis, entourée de débris, elle reste debout comme un géant inébranlable; une belle corniche la couronne. Au-dessous, on voit encore les consoles percées d'un trou perpendiculaire où l'on plaçait les montants qui portaient la *velaria*. Entre deux étages d'arcades à plein cintre régnait un balcon qui n'existe plus. Les arcades sont murées: dans celles du rez-de-chaussée, quelques petites boutiques se sont nichées; l'arche centrale, la porte d'entrée, est plus spacieuse que les autres. A chaque extrémité de la façade et en dedans de la courbe de l'amphithéâtre, s'élève un grand bâtiment carré très haut; c'était sans doute le logement des acteurs et des personnes attachées au théâtre. Le côté intérieur du mur est percé de plusieurs niches où se trouvaient les statues qui ornaient la scène. Il ne reste plus rien des gradins, mais plusieurs des voûtes et des galeries qui les portaient subsistent encore. — L'*Arc de triomphe*, dont une des gravures de la *France pittoresque* offre une restauration, fait face au théâtre; il est situé sur la route de Valence, à 100 mètres des dernières maisons de la ville. C'était sans doute une des portes de l'ancienne ville; entre elle et le théâtre s'étendait une rue spacieuse dont l'alignement est encore marqué par des restes de gros murs. On ne sait rien de l'origine ni de la dédicace de ce monument; il est généralement considéré comme ayant été élevé à Marius, en honneur de sa victoire sur les Cimbres; mais le mot *Mario*, sculpté en plusieurs endroits sur l'édifice, y a été évidemment placé à une époque fort postérieure à celle de sa construction. Quoi qu'il en soit, cet arc est une des antiquités les plus magnifiques et les mieux conservées qui existent en France. Il est d'ordre corinthien et couvert d'une telle profusion d'ornements qu'elle indique l'époque où la noble simplicité des constructions romaines commençait à dégénérer. Néanmoins, ces ornements sont de bon goût et d'un travail admirable; en plusieurs endroits restés intacts, ailleurs plus ou moins dégradés, ils représentent des batailles sur terre et sur mer, des trophées d'armes, des emblèmes militaires, des gladiateurs, des captifs, etc. Les deux façades en étaient également chargées; mais celle qui fait face à la ville est fort dégradée. Des réparations modernes ont achevé d'en mutiler les ornements. Les voûtes des arceaux sont revêtues de sculptures délicates, de fleurons, de caissons, de feuillages et de fruits. Les dimensions du monument sont dignes de son style: il a 20 mètres de hauteur et de largeur et 8 mètres d'épaisseur; il est percé de trois arceaux dont celui du milieu est plus grand que les deux autres; chacune de ses quatre façades est symétrique, régulière, décorée de colonnes et d'un fronton. Les débris d'inscriptions qu'on y trouve ne peuvent servir à rien expliquer avec précision. Orange offre quelques restes d'un aqueduc, de bains et autres établissements. Les *Ruines de la forteresse* couvrent la crête de la colline de masses énormes.

Mornas, à 3 l. N.-O. d'Orange. Pop. 1,000 hab. — Mornas n'est plus qu'une petite et chétive ville, sans aucune importance. Ce fut jadis une cité beaucoup plus considérable: elle existait sous les Romains. Ruinée par les premières invasions des Barbares, elle fut reconstruite dans le moyen-âge, et prit le nom de Ville-Longue. On l'entoura de murailles qui, plusieurs fois abattues en partie et réparées, existent encore en partie et rendent plus lugubre une ville déjà si triste. Elle est située au pied d'une âpre falaise dont la crête est hérissée des ruines d'une forteresse qui fut si souvent baignée de sang dans nos désastreuses guerres civiles et religieuses. C'est du haut de ces murs que le baron des Adrets, d'abord catholique implacable, puis huguenot forcené, forçait ses prisonniers catholiques à se précipiter du haut en bas de la falaise. Cet homme, un des plus sanguinaires qui aient vécu, s'adoucit pourtant une fois en faveur d'un bon mot: « Saute donc, « criait-il à un prisonnier qui hésitait à se précipiter, voilà quatre « fois que tu recules. — Eh! monseigneur, répondit l'infortuné, « je vous le donne en dix à faire un pareil saut! » Cette naïveté fit rire le monstre, et il pardonna.

DIVISION POLITIQUE, ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 4 députés.

Il est divisé en 4 arrondissements électoraux, dont les ch.-lieux sont: Avignon, Orange, Carpentras et Apt.

Le nombre des électeurs est de 890.

Administrative. — Le chef-lieu de la préfecture est Avignon.

Le département se divise en 4 sous-préf. ou arrond. commun.

Avignon.	5 cantons,	20 communes,	65,946 habit
Apt.	5	50	55,245
Carpentras. . . .	5	81	51,269
Orange.	7	49	66,653
Total. . . .	22 cantons,	150 communes,	239,113 habit.

Service du Trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Avignon), 3 receveurs particuliers, 4 percepteurs d'arr.

Contributions directes. — 1 directeur (à Avignon) et 1 inspecteur.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Avignon), 1 inspecteur, 3 vérificateurs.

Hypothèques. — 4 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Avignon), 1 direct. d'arrondissement, 5 receveurs entreposeurs.

Forêts. — Le départem. fait partie de la 28e conserv. forestière.

Ponts-et-chaussées. — Le département fait partie de la 6e inspection, dont le chef-lieu est Avignon. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Avignon.

Mines. — Le département fait partie du 14e arrondissement et de la 4e division, dont le chef-lieu est Saint-Étienne.

Haras. — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 6e arrond. de concours, dont le ch.-lieu est Aurillac.

Loterie. — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831 comparé à 1830) une augmentation de 17,607 francs.

Militaire. — Le département fait partie de la 8e division militaire, dont le quartier général est à Marseille. — Il y a à Avignon: 1 maréchal de camp commandant la subdivision; 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Avignon. — Le département ne renferme aucune place de guerre. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 16e légion, dont le chef-lieu est à Marseille. — Il y a à Avignon une succursale de l'hôtel des Invalides, commandée par un maréchal de camp.

Judiciaire. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Nîmes. — Il y a dans le département 4 tribunaux de 1re instance: à Apt, Avignon, Carpentras (2 chambres), Orange, et 2 tribunaux de commerce, à Avignon et à Pertuis.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département possède un archevêché, érigé dans le XVe siècle, dont le siége est à Avignon, et qui a pour suffragants les évêchés de Nîmes, Valence, Viviers, Montpellier. — Il y a dans le département: à Avignon, un séminaire, une école secondaire ecclésiastique; — à Saint-Didier, une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 7 cures de 1re classe, 19 de 2e, 115 succursales et 85 vicariats. — Il y existe: 1 noviciat de frères des écoles chrétiennes, 15 congrégations religieuses de femmes, 1 communauté d'hospitalières chargées du service de l'hôpital; et diverses autres congrégations religieuses consacrées aux soins des malades et à l'éducation de la jeunesse.

Culte protestant. — Les réformés du département ont à Lourmarin 1 église consistoriale desservie par 3 pasteurs, et divisée en 2 sections, à Lourmarin, Orange, La Motte-d'Aigues. — Il y a en outre dans le département 7 temples ou maisons de prières. — On y compte 6 sociétés bibliques, 2 sociétés des missions évangéliques et 9 écoles protestantes.

Universitaire. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Nîmes.

Instruction publique. — Il y a dans le département: à Avignon, un collége royal de 2e classe, qui compte 154 élèves; 4 colléges, à Apt, à Carpentras, à Orange, à Valréas; 1 école normale primaire à Avignon. — Le nombre des écoles primaires du département est de 294, qui sont fréquentées par 12,016 élèves, dont 8,840 garçons et 3,176 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 34.

Sociétés savantes, etc. — Il y a à Avignon une *Société des Amis des Arts*, une *Société d'Agriculture* et un *Jardin botanique*; des *Sociétés d'Agriculture* à Apt et Orange; une *Société d'Économie rurale* à Carpentras; il existe à Avignon des *Cours gratuits* de physique, de chimie, de mécanique, de dessin linéaire et de musique.

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 239,113 h., et fournit annuellement à l'armée 601 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

Mariages					1,887
Naissances.	Masculins.		Féminins.		
Enfants légitimes.	4,033	—	3,872	Total.	8,347
— naturels.	240	—	198		
Décès	3,926	—	3,693	Total.	7,619

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 43,929,
Dont 23,161 contrôle de réserve.
20,768 contrôle de service ordinaire.
Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :
20,437 infanterie.
91 cavalerie.
240 artillerie.

On en compte : armés, 8,327; équipés, 6,738; habillés, 7,782.
14,143 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 180 sont inscrits au registre matricule, et 59 dans ce nombre sont mobilisables; et sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 47 sont soumis au service ordin., et 53 appartiennent à la réserve

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 5,677 fusils, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (1831) :

Contributions directes	2,248,254 f.	00 c
Enregistrement, timbre et domaines	1,269,508	84
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	1,305,035	74
Postes	208,353	55
Produit des coupes de bois	7,581	20
Loterie	76,104	75
Produits divers	49,669	26
Ressources extraordinaires	317,641	26
Total	5,482,148 f.	60 c.

Il a reçu du trésor 4,040,760 fr. 74 c., dans lesquels figurent :

La dette publique et les dotations pour	707,608 f.	53 c.
Les dépenses du ministère de la justice	103,105	90
de l'instruction publique et des cultes	263,762	16
de l'intérieur	18,213	96
du commerce et des travaux publics	509,974	12
de la guerre	1,583,189	01
de la marine	3,777	55
des finances	77,995	09
Les frais de régie et de perception des impôts	607,653	51
Remboursem., restitut., non-valeurs et primes	165,480	91
Total	4,040,760 f.	74 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie à l'Etat, par suite de la centralisation, 1,441,387 fr. 86 c. de plus qu'il ne reçoit, ou plus du 16e de son revenu territorial.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 342,289 f. 86 c.,

Savoir : *Dép. fixes :* traitements, abonnem., etc.	66,482 f.	15 c.
Dép. variables : loyers, réparations, secours, etc.	275,807	71

Dans cette dernière somme figurent pour
27,487 f. 98 c. les prisons départementales,
58,300 f. » c. les enfants trouvés.

Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de	13,890	»
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à	30,771	69
Les dépenses des cours et tribunaux sont de	86,126	09
Les frais de justice avancés par l'État de	21,354	05

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 338,084 hectares, le départ. en compte :
152,000 mis en culture.
51,164 forêts.
37,000 vignes.
80,000 landes et friches.

Le revenu territorial est évalué à 13,614,000 francs.

Le département renferme environ : 20,000 chevaux et mulets de labour; 16,000 bêtes à cornes (race bovine); 200,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 600,000 kilogrammes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

En céréales et parmentières	1,320,000	hectolitres.
En avoines	30,000	id.
En vins	660,000	id.
En soies (cocons)	1,740,000	kilogrammes.

L'agriculture fait des progrès depuis quelques années. On emploie indifféremment pour la culture des terres les attelages de bêtes à cornes, de chevaux, d'ânes ou de mulets; mais les mulets sont en plus grand nombre. La rareté des engrais fait qu'on cherche à y suppléer en arrachant le buis sauvage qui croît sur les montagnes, et qu'on fait pourir et macérer pour l'employer comme fumier. — Ce genre d'engrais est particulièrement propre à la vigne. — La plantation des mûriers et l'élève des vers à soie est une des branches les plus importantes de l'industrie agricole. — Les vignes du département produisent des vins spiritueux et fort colorés, parmi lesquels on distingue ceux de Châteauneuf, de Sorgues et les muscats de Beaumes. — Outre les céréales qui fournissent peu de maïs, mais beaucoup de millet et de sarrasin, l'agriculture produit du safran, de la garance (dont la culture en grand a plus de cinquante années de date), des graines de trèfle et de luzerne, des ognons, des raiforts, de l'anis, de la coriandre, etc. — Les prairies ne sont pas malheureusement assez multipliées. — Les plantations d'arbres à fruits ont pris beaucoup d'extension. On récolte une grande quantité d'amandes qui sont, ainsi que les noyaux de pêche et d'abricot, et l'essence de lavande, l'objet d'une exportation assez considérable. — Les bêtes à laines y sont nombreuses; mais la race a besoin d'en être améliorée. — On élève beaucoup d'abeilles qui donnent un miel excellent. On évalue à 60,000 kil. l'exportation annuelle de la cire.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

Le département est du petit nombre de ceux dont l'industrie n'a obtenu aucune récompense à la dernière exposition de 1827. — Les habitants y sont plutôt agricoles et vignerons que manufacturiers; cependant Avignon et Orange renferment des fabriques de soieries estimées. On fait à Avignon des florences, des taffetas et des velours de soie. Cavaillon possède un marché important pour les soies grèges. — Les distilleries du département ont de la réputation. — On y trouve aussi des tanneries, des papeteries, des teintureries, des faïenceries, des fabriques d'étoffes de laine et de draperies, des filatures de chanvre et de toile, des fabriques de produits chimiques, des tuileries, des verreries, etc., des blanchisseries de cire. — La faïencerie et les confitures d'Apt sont renommées dans le Midi. — Le laminage du cuivre, du plomb et la moulerie du fer occupent, dans le département, plusieurs usines. — Il existe à Avignon et à Carpentras des manufactures de garance en poudre. Avignon possède en outre une fabrique de laque extraite de la garance, dont les produits ont été remarqués à l'exposition de 1823. On y trouve aussi une fabrique de sonnettes et de grelots qui remonte à plus de quarante ans; une fonderie de caractères et une stéréotypie. Les imprimeries de cette ville produisent un grand nombre de livres à bon marché, et notamment des réimpressions d'ouvrages espagnols et italiens. Avignon, avant sa réunion à la France, renfermait des ateliers de contrefaçons pour les livres français : nous pensons que depuis lors cette branche d'industrie a cessé d'y être mise en pratique.

Foires. — Le nombre des foires du département est de 177. Elles se tiennent dans 61 communes, dont 18 chefs-lieux et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 229 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 15, occupent 17 journées.

98 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les bestiaux, les grains, les aulx et ognons, la garance, le safran, les amandes, les huiles, le chanvre, les essences; les volailles; le miel, la cire, la bougie; les soies grèges, les laines en suint, etc.

BIBLIOGRAPHIE.

Dictionnaire de Provence, par Achard de Vaucluse; in-18. Carpentras, an VIII.

Annuaire statistique du départem. de Vaucluse; in-18. Carpentras, an XII et suivantes.

Introduction à l'histoire d'Avignon, par Fortia d'Urban. — *Antiquités du département de Vaucluse*, par le même; in-12. 1808.

Mémoires pour servir à l'histoire des propriétés territoriales dans le départem. de Vaucluse, par le même; in-8. 1808.

Statistique du départ. de Vaucluse (Annales de Statistique, t. VII).

Statistiq. de Vaucluse, par Peuchet et Chanlaire; in-4. Paris, 1808.

Mémoires statistique sur le dép. de Vaucluse, par Maxime Pazzis; in-4. Carpentras, 1808.

Voyage à Vaucluse et retour de la Fontaine de Vaucluse; in-8. Avignon, 1805.

Descript. de Vaucluse, par Guérin; in-18. Avignon, 1818.

Du cadastre pour le départem. de Vaucluse; in-8. Avignon, 1824.

Notice sur sur la Fontaine de Vaucluse, par Marcel de Serres (Nouvelles annales des Voyages, 1827).

Panorama d'Avignon, de Vaucluse, du mont Ventoux, etc., par Guérin; Avignon, 1829.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas,

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département de la Vendée.

(Ci-devant Bas-Poitou.)

HISTOIRE.

L'histoire du pays jusqu'à 1792 se trouve mêlée à l'histoire générale du Poitou que nous faisons connaître en parlant du département de la Vienne. Pendant la révolution, le département, qui reçut durant quelque temps le nom de département *vengé*, a son histoire particulière. — Cent quarante-trois des communes qui le composent prirent une part active à la guerre civile; c'est sur le territoire de la Vendée que se livrèrent les fameuses batailles de Luçon, de Montaigu, de Machecoul et de Torfou. — Charette, qui commandait les royalistes du Bas-Poitou, refusa de prendre part à l'expédition d'outre-Loire; et quand la grande armée vendéenne eut été écrasée à Savenay, ce fut lui qui ralluma la guerre. — Le pays devint alors de nouveau le théâtre de combats multipliés, auxquels la pacification de la Jaunaie mit provisoirement un terme. — Cette pacification n'avait satisfait aucun des deux partis; les hostilités recommencèrent bientôt; mais après quelques succès partiels, les Vendéens furent battus et dispersés; Charette, tombé au pouvoir des républicains, fut fusillé à Nantes. — La pacification du consulat termina les troubles de ce malheureux pays. — En 1815, il redevint encore le théâtre d'une guerre où le second des Larochejaquelein perdit la vie; enfin, en 1832, la présence de madame la duchesse de Berri y ranima l'insurrection qui paraît avoir été complétement apaisée depuis le départ de cette princesse.

ANTIQUITÉS.

Les principales antiquités sont des restes de monuments druidiques, parmi lesquels on remarque le dolmen de la Freuchère, les pierres levées ou menhirs de Bernard, d'Avrillé, etc. — Des fouilles entreprises dans différentes localités ont fait découvrir des cercueils de pierres calcaires renfermant des squelettes dont on n'a pu déterminer l'origine. — Des vestiges de fortifications, des voies militaires, des débris de poteries et de briques, quelques restes de tombeaux, des vases et des médailles sont les monuments qui paraissent appartenir à l'époque romaine. — Quant aux églises et aux châteaux du moyen-âge, ils existaient en grand nombre avant la révolution et s'étaient pour la plupart conservés dans leur état primitif; la guerre civile n'en a laissé que les ruines.

MŒURS, CARACTERE, ETC.

Le département, comme on le verra plus loin, présente trois divisions physiques bien distinctes, mais les habitants n'y offrent que deux divisions, marquées pour le caractère et pour les habitudes. Les mœurs et la constitution des habitants de la *Plaine* et du *Bocage*, sont tellement semblables, qu'il suffit de faire connaître les uns pour faire apprécier les autres. — L'habitant du Bocage est d'une constitution saine et robuste; sa nourriture habituelle est le pain de seigle, la bouillie de mil ou de blé noir; quelquefois un peu de lard, des légumes, des fruits; du beurre, du lait et du fromage. Sa boisson est l'eau de fontaine, rarement le vin, si ce n'est au cabaret qu'il est enclin à fréquenter, sans être cependant adonné à l'ivrognerie. Il est généralement sobre et économe, laborieux, tenace, opiniâtre même, et néanmoins ami du plaisir; le goût de la danse est un de ceux qui chez lui dominent tous les autres. Son caractère est généralement doux, officieux et hospitalier; ses mœurs sont simples et patriarcales. Religieux observateur de sa parole, il tient avec la même exactitude les engagements verbaux et ceux écrits. Ignorant à l'excès, et conséquemment crédule, il n'en est pas moins doué d'une certaine mobilité d'imagination qui le rend propre à recevoir des impressions fortes: de là son goût pour les histoires de loups-garous, de revenants, et pour tout ce qui tient au merveilleux. Il y a peu de veillées, en hiver, où des contes de cette nature ne soient débités avec emphase et recueillis avec avidité. Après le diable et le curé du lieu, un sorcier est pour le paysan du Bocage l'être le plus respecté et le plus redouté.

Avec l'apparence de la plus saine et de la plus robuste constitution, une haute stature, des épaules larges et des muscles prononcés, l'habitant du Marais n'est en général, ni aussi fort, ni aussi vigoureux que celui du Bocage. Ses occupations habituelles sont le labourage, la récolte et l'entretien des fossés. Ce dernier travail, d'une nécessité indispensable, occupe la plus grande partie de l'année, et peut être compté au nombre des causes principales qui altèrent la santé du Maraichain. Sa nourriture est le pain d'orge mêlé de froment, des légumes, des viandes salées, du lait caillé et quelques fruits qui lui viennent du Bocage. Comme le pays ne produit pas de raisins, la boisson habituelle du Maraichain est l'eau des canaux et des fossés, autre cause grave de ses maladies. Ce régime n'est cependant pas général, et il est peu de pays où les contrastes soient aussi frappants que dans le Marais. Les cultivateurs-propriétaires ou les gros fermiers, connus sous la désignation de *cabaniers*, mènent une vie bien différente de celle du pauvre agriculteur; ils se nourissent de pain blanc, de la meilleure qualité: leurs celliers sont toujours remplis de bons vins de la Plaine, de Saintonge ou de Bordeaux. Quelques-uns sont servis en argenterie, et si un étranger vient les visiter, ils ont toujours un beau canard ou quelque autre volaille grasse à lui offrir. A l'exception de ces cabaniers, que leur commerce oblige à de fréquents déplacements, les habitants du Marais, privés de toutes communications avec les villes, sont généralement grossiers et incivils. Ils passent pour n'avoir qu'une intelligence médiocre, une sensibilité obtuse, et on prétend qu'ils seraient volontiers enclins à l'ivrognerie. — Leur vie doit paraître triste et misérable; cependant ces digues isolées, ces demeures presque cachées sous les eaux, renferment une population heureuse de son sort. Voici la peinture qu'en fait un des écrivains qui ont le mieux étudié ce

pays. « La cabane de roseaux du Maraichain, quoique ouverte à tous les vents, n'est pas sans charme à ses yeux. Les vaches qu'il nourrit presque sans frais, lui fournissent du beurre et du laitage; ses filets lui procurent en quelques heures, plus de poisson qu'il n'en peut manger dans une semaine : avec sa canardière (long fusil), il fait, pendant l'hiver, une guerre lucrative aux nombreux palmipèdes qui couvrent le Marais; le fumier de ses bestiaux et les plantes aquatiques qui croissent autour de sa cabane, lui fournissent un combustible suffisant pour le défendre contre la rigueur du froid. Pendant la belle saison, une multitude de canards couvre les fossés et les canaux voisins; ils s'y nourrissent facilement, et le cabanier n'a eu d'autre soin à prendre que celui de les faire éclore. Ses champs lui offrent d'abondantes récoltes : il voit le froment, l'orge, le chanvre et le lin croître sous ses yeux et lui présenter de nouveaux moyens d'existence et de nouvelles matières à des spéculations avantageuses. Point de procès, point d'ambition, point d'orgueil, point d'attache trop vive aux biens de la terre; son seul désir, c'est de rendre heureux tout ce qui l'entoure. Sa paroisse et les villages voisins, voilà tout ce qu'il connait de la France. Content de son état, il ne cherche point à en sortir. Il n'a nul besoin de la protection des autorités, nul envie d'obtenir la bienveillance du riche. Il est roi dans sa cabane. Tel vieillard des rives de la Sèvre meurt dans ces retraites inaccessibles et mystérieuses sans avoir jamais vu de plaine, de montagne, de grande ville; sans avoir connu aucuns de ces spectacles que l'industrie humaine et la nature offrent ailleurs à l'admiration. Le marais, les digues, les canaux et les fossés, les barques qui s'y croisent sous des berceaux de verdure, les déserts marécageux, où l'on n'entend que le seul gazouillement des oiseaux, et, de loin en loin, le chant cadencé d'un voleur, ont été son univers. »

Colliberts. — Il existe dans les marais de la Vendée une race d'hommes connus sous le nom de *Colliberts* ou *Cagots*, dont le domicile habituel avec toute leur famille est dans des bateaux. C'est une race vagabonde et presque sauvage. Quelques savants poitevins prétendent trouver en eux les descendants des anciens *Agesinates Cambolectri*, chassés de leur territoire par les Scytes Théiphaliens, et dispersés plus tard par les Normands. Ces malheureux, que les autres habitants ne regardent qu'avec un espèce de mépris superstitieux, s'adonnent principalement à la pêche, dont les produits suffisent à leur nourriture et à leurs besoins. On les regarde comme des espèces de *Crétins*; » mais, dit avec raison un écrivain du Poitou, on peut être sale, dégoûtant même dans ses vêtements, paraître idiot, hébété dans toutes ses actions, avoir le regard effaré sans être *Crétin*. Je suis convaincu que leur *maladie* principale tient au manque d'éducation, à leur genre de vie et à la privation de communications avec les autres hommes. » Les Colliberts se tiennent principalement vers les embouchures du Lay et de la Sèvre-Niortaise. On prétendait autrefois qu'ils rendaient un culte à la pluie, c'est une erreur aujourd'hui dissipée; on sait qu'ils sont catholiques, mais d'une ignorance crasse. — Il ne faut pas confondre les *Colliberts* avec les *Huttiers* des marais, quoiqu'on leur donne parfois ce dernier nom. Les Colliberts ne s'allient qu'entre eux et forment une race particulière qui diminue chaque jour et finira inévitablement par s'éteindre. Il est remarquable que pendant les temps féodaux ces malheureux n'ont jamais été soumis à la servitude réelle qui pesait sur les autres paysans. Ils avaient la liberté de quitter, sans l'autorisation des seigneurs, les lieux où ils étaient nés; on les appelait alors *homines conditionales*; cependant la plupart d'entre eux, afin de mieux assurer leur liberté, se mettaient sous la protection de quelques abbayes auxquelles ils se chargeaient de fournir le poisson nécessaire à la table des religieux. D'après quelques auteurs, le nom de Colliberts aurait signifié dans l'origine *têtes libres*.

COSTUMES.

Dans la *Plaine* et dans le *Bocage*, le costume des hommes est presque uniforme. Le Vendéen est en général grand et bien fait; sa veste ronde, de couleur noire ou bleue, fait ressortir la blancheur de son teint. Son chapeau rond aux larges bords le préserve des ardeurs du soleil; ses cheveux, d'un noir d'ébène, tombent en boucles sur ses épaules. Un mouchoir de Chollet, d'un rouge vif, et qui n'est pour ainsi dire que suspendu à leur cou, arrêté seulement par un nœud sur la poitrine, lui donne un air de négligence qui n'est pas sans grâce. Son gilet de laine blanche, boutonnant sur le côté comme la capote militaire, contraste avec la couleur sombre de sa veste; son pantalon est de drap, à grandes raies de diverses couleurs. — Presque tous les paysans ont pour chaussures d'énormes sabots qui recouvrent la totalité du pied, et qui sont néanmoins fort légers.

Pour bien juger le costume des femmes de la Vendée, il convient de les examiner le dimanche ou un jour de grande fête, quand elles vont à l'église. La jeune paysanne, en sabots d'une forme légère, et dont la couleur noire fait ressortir la blancheur des bas qu'ils couvrent à demi, marche à côté de sa mère, vêtue comme elle : une robe courte, d'une étoffe de laine à raies de diverses couleurs, et un tablier de coton, dessine sa taille; un mouchoir de Chollet, à carreaux rouges, s'étend sur son cou frais et vermeil; et la mousseline bordée de dentelle, tombant en barbes arrondies sur ses épaules, cache ses cheveux, dont l'ébène se révèle par deux mèches lisses et plates artistement arrangées de chaque côté du front. Elle est enveloppée d'une mante courte, d'étoffe de laine noire, qui, ne fermant point par-devant, fait l'effet d'un manteau à l'italienne, et laisse apercevoir la grâce et la simplicité de sa parure. Ce manteau rappelle le cucullus des Gaulois.

Les dames des Sables-d'Olonne portent l'hiver un vêtement d'une nature remarquable : c'est un ample mais court manteau, dont le collet, tombant comme celui d'un carrick, est formé par une toison entière de brebis à longues laines et d'une blancheur éclatante.

LANGAGE.

Le patois en usage dans le Bas-Poitou ressemble beaucoup à la langue française, ainsi qu'on peut en juger par la chanson de la mariée, que nous citons plus loin (page 222), d'après l'auteur de la *Vendée pittoresque*. — On parle aux environs des Sables-d'Olonne un idiome mélangé de gaulois et de français, dont nous avons sous les yeux pour échantillon une chanson qui nous parait, quoique l'ouvrage d'un savant du pays, complétement inintelligible. — On nous assure que les membres de la *Société des Antiquaires* y trouveraient les étymologies d'un grand nombre de mots employés dans notre ancienne langue française.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

Parmi les hommes distingués que le département a produits avant l'époque contemporaine, il convient de placer au premier rang *Barnabé* Brisson, premier président au parlement de Paris, qui fut pendu pendant les troubles de la ligue par ordre de la faction des Seize; *André* Tiraqueau, célèbre jurisconsulte, magistrat intègre et père fécond qui produisait chaque année un enfant et un volume; et Jean David, dit l'Olonnais, célèbre flibustier, qui fut long-temps la terreur des Espagnols en Amérique. Au nombre des hommes qui se sont fait remarquer pendant la Révolution et sous l'Empire, on trouve, Sapinaud de la Verrie et Marigny, chefs vendéens; les conventionnels Goupilleau (de Montaigu), et Goupilleau (de Fontenay); le directeur La Réveillère-Lepaux, que nous avons par erreur indiqué comme appartenant au département de Maine-et-Loire; le minstre Alquier, qui représenta dignement et en différentes circonstances la République et l'Empire;

VENDÉE

Myriamètres

Lieues de Poste

1 2 3 4 5 6

Chef lieu d'Arrondissement
Chef lieu de Canton
Route avec distances en lieues de P. d'un relais a l'autre
Route sans relais
Poste aux Lettres

LOIRE INFÉRIEURE

MAINE ET LOIRE

DEUX SÈVRES

CHARENTE INF.RE

OCÉAN

Ile de Noirmoutier

Ile Dieu

Ile de Ré

LA ROCHE-sur-Yon
Napoléon
Bourbon Vendée

les Sables d'Olonne

Fontenay

Colonne de Torfou

Dressé par Monin

Gravé par Laguillermie et Ramboz rue des Noyers. 56.



Costumes de la Vendée.



Barnabé Brisson.



Réveillère Lépeaux.

les braves généraux Bonamy, Belliard, etc.; enfin la famille Beauharnais est originaire du département de la Vendée, et il y a lieu de croire que l'illustre prince Eugène y est né.

TOPOGRAPHIE.

Le département de la Vendée est un département *maritime*, région de l'ouest, formé du ci-devant Bas-Poitou et d'une partie des marches de Bretagne. — Il est borné, au nord, par les départements de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire; à l'est, par celui des Deux-Sèvres; au sud, par celui de la Charente-Inférieure, et à l'ouest, par l'Océan. — *L'île Dieu*, *l'île de Noirmoutiers*, situées dans l'Océan, et *l'île Bouin*, qu'un étroit canal sépare seul du continent, en font partie. — Le département tire son nom d'une rivière qui le traverse et qui est un des affluents de la Sèvre-Niortaise. — Sa superficie est de 675,458 arpents métriques.

Description générale.—Le département de la Vendée se divise en trois parties distinctes, le *Marais*, le *Bocage* et la *Plaine*, noms caractéristiques empruntés à la nature du pays et aux divers accidents physiques du terrain. — Le Marais s'étend principalement le long des côtes; le Bocage occupe le centre et le haut pays en s'éloignant de la mer et de la Loire; la Plaine borde en grande partie le cours inférieur de cette rivière. — La Plaine est une contrée découverte et assez fertile, dont le fonds est un banc de pierre calcaire mêlée de coquillages. La couche végétale, composée de terre argileuse mélangée d'un peu de sable, de terre calcaire et d'oxide de fer, repose sur une glaise perméable à l'eau. Le principal cours d'eau qui l'arrose est la rivière de la Vendée. Le Bocage, ainsi nommé à cause des bois qui s'y trouvent, forme à peu près les cinq neuvièmes du département. En général la terre y est forte et compacte; mais le sol est varié : on le trouve en certaines parties argileux, dans d'autres glaiseux ou sablonneux. Le fonds est de granit. Le Bocage est couvert de quelques villages, d'un grand nombre de hameaux et de quelques petits châteaux jetés çà et là dans des gorges, des vallées. Il y a peu de routes. Les habitations et les propriétés, encloses de haies vives fort épaisses, communiquent ensemble par des chemins étroits, fangeux, profondément encaissés et bordés d'arbres touffus. Ces maisons cachées par les haies, ces chemins semblables et croisés dans tous les sens, font de ce pays une espèce de labyrinthe dont la défense est facile, et où il est impossible à un étranger de se reconnaître et de se diriger. — Dans le centre du Bocage, les chemins vicinaux, creusés successivement dans le roc par les roues des voitures, bordés de haies élevées sur de hauts talus taillés presque à pic, servent de lit aux ruisseaux et aux eaux d'écoulement; profondément encaissés, ils reçoivent rarement les rayons du soleil, et dans certaines parties ils restent toujours complétement inondés; on y trouve rarement la place suffisante pour que deux chariots puissent se croiser, et plus rarement encore celle qui est nécessaire pour tourner une voiture.—Dans les contrées voisines de la Plaine, les chemins ont plus de largeur, mais établis sur une glaise molle et qui retient les eaux pluviales, fréquentés par les bœufs dont le pas régulier y creuse à des intervalles égaux des espèces de trous ou de sillons transversaux, appelés *chapelets*, ils sont, pendant les deux tiers de l'année, entièrement impraticables aux piétons et aux voitures, et dangereux même pour les cavaliers. Les paysans qui voyagent à pied, grimpent sur les talus et suivent des sentiers pratiqués derrière les haies, escaladant à chaque instant les barrières ou *échaliers* qui séparent les champs, et traversant comme des sangliers les parties les moins fourrées des clôtures. — Le territoire connu sous le nom de *Marais* en renferme de quatre espèces différentes par leur aspect, leurs propriétés, leur culture, ce sont : 1° les *marais salants*; 2° les *marais mouillés* ou recouverts d'eau seulement pendant une partie de l'année; 3° les *marais constamment inondés*, ou étangs; 4° et enfin les *marais desséchés*.—Dans sa partie occidentale le Marais est assis sur un lit de sable; dans sa partie méridionale sur une glaise compacte dont la sonde n'a pas encore donné la profondeur. — Le sol des *marais salants* est divisé de quart de lieue en quart de lieue par des *étiers* ou canaux parallèles, de douze pieds de large sur six de profondeur, qui reçoivent à la marée montante les eaux de la mer et les conduisent dans les aires où le sel se forme. Ces étiers sont garnis d'écluses pour laisser écouler les eaux à la marée basse, ou les retenir à volonté. Les aires salines restent constamment couvertes de six à huit pouces d'eau salée. Elles sont entourées de *bossis* ou digues assez élevées pour être livrées à l'agriculture. Ces bossis servent, après la récolte, de chaussées pour le passage des piétons. — Dans les *marais mouillés*, les fossés sinueux et parallèles se rapprochent ou s'écartent, suivant le degré de profondeur des eaux. Les digues cultivées, séparées par des fossés d'environ dix pieds de large, ont depuis soixante pieds jusqu'à cent quatre-vingts pieds de largeur, et sont couvertes de saules, de peupliers, d'arbres qui aiment le bord des eaux et de céréales. Pendant les grandes eaux, les habitants se servent de barques au lieu de voitures pour leurs voyages et leurs transports. Ce sont de petits bateaux qu'on appelle *yoles*, et qui peuvent porter six personnes : ils sont longs et étroits. Chaque habitant a le sien.—C'est un spectacle curieux que de voir, les jours de marché, plusieurs milliers d'yoles parcourir en tous sens les canaux des marais et se diriger vers la butte centrale où s'élève l'église du village. L'yoleur parcourt plus d'une lieue par heure : debout sur le derrière de son bateau, il le fait glisser sur les eaux au moyen d'une *ningle*, longue perche qu'il appuie au fond ou sur le bord du canal. C'est un exercice qui demande de l'habileté. — Il n'y a rien à dire des *étangs*.— Les *marais desséchés* l'ont été au moyen d'un canal de ceinture et d'une digue, nommée digue des Hollandais, qui a permis de retenir les eaux supérieures et de leur assigner un cours, en établissant sept canaux principaux qui, pendant les grandes eaux, servent aux desséchements, et pendant les sécheresses aux irrigations. Les digues qui les bordent servent de chemins, les tertres sont couverts de beaux villages, et les terres desséchées ont été converties en belles prairies ou en terres labourables; ce pays est riche en bestiaux et en grains; il est couvert de fermes bien bâties et qui en égaient la surface. L'arpent de terre y vaut de 700 à 1,000 fr.

Montagnes. — Les petites chaînes de montagnes qui se ramifient dans le département se rattachent aux prolongements des contre-forts du Cantal. Leur élévation varie depuis 150 jusqu'à 300 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Forêts.— Le département renferme onze forêts d'une superficie de 7,350 hectares, le reste des bois ne se compose que de *boqueteaux*. Les essences dominantes sont le chêne, le hêtre et le châtaignier.

Côtes. — Les côtes du département sont plates et envasées; une ligne de dunes peu élevées qui commence à Noirmoutiers leur sert de digue. On y compte deux ports (les Sables-d'Olonne et Saint-Gilles) et quelques débarcadères impraticables aux bâtiments pontés.

Rivières. — Dans le grand nombre de rivières et de ruisseaux qui sillonnent le département, six seulement sont navigables, l'*Autise*, la *Vendée*, le *Lay*, la *Vie*, la *Sèvre-Niortaise* et la *Sèvre-Nantaise*. On évalue à 74,000 mètres la longueur totale de leur ligne navigable.—Le département possède un *canal* de navigation de Luçon au golfe d'Aiguillon et un grand *canal de desséchement*, dit des Hollandais, et qui forme la ceinture d'une vaste étendue de marais. — Tous ces marais sont d'ailleurs traversés par une immense quantité de canaux secondaires.

Routes.—Le département est traversé par cinq routes royales et par quelques routes départementales; c'est

un de ceux où, d'après une loi rendue en 1833, on doit ouvrir des chemins militaires.

MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT.— La température est très diverse, suivant les différentes localités du département. Chaude et humide dans le *Marais*, humide et fraîche dans le *Bocage*, elle n'est complétement saine et sèche que dans la *Plaine*.

VENTS. — Les vents du nord et du sud paraissent être les vents dominants.

MALADIES. — Le scorbut, les fièvres catarrhales pulmonaires, les fièvres putrides et malignes, les rhumatismes et l'hydropisie sont les maladies les plus communes. — Les animaux comme les hommes se trouvent soumis à l'influence du climat, et les épidémies charbonneuses affectent les bêtes à cornes du Bocage et du Marais.

HISTOIRE NATURELLE.

RÈGNE ANIMAL.—Les races d'animaux domestiques sont celles communes à tous les pays agricoles. Le département renferme des loups, des renards, des chats sauvages, des blaireaux, des écureuils, etc. On trouve des martres et des loutres sur le bord des étangs. — Il y a quelques sangliers et beaucoup de lièvres, mais le gibier ailé abonde surtout. — On y remarque l'outarde, la perdrix, le râle de genêts, la bécasse et toutes les sortes d'oiseaux aquatiques. Les reptiles, principalement les vipères et les crapauds y sont très multipliés. — Les côtes et les rivières y sont très poissonneuses.

RÈGNE VÉGÉTAL. — La flore du département est peu connue, on n'y a étudié que les arbres et les arbustes des forêts et les plantes cultivées; il est néanmoins certain que les vallées ombreuses du Bocage et les landes couvertes de genêts gigantesques offriraient une ample moisson au botaniste.

RÈGNE MINÉRAL.—Des mines de fer limoneux, du granit, du marbre, de la pierre calcaire à bâtir, de la pierre meulière, de l'argile à poterie et du kaolin complètent, avec des mines d'antimoine et de houille, exploitées depuis peu, la liste des richesses minérales.

EAUX MINÉRALES. — Le pays renferme un assez grand nombre de sources minérales, parmi lesquelles on remarque la source ferrugineuse acidule de Fontenelles.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

BOURBON-VENDÉE, sur la rive droite du Yon, ch.-l. de dép., à 112 l. S.-O. de Paris. Pop. 3,904 hab. — Bourbon-Vendée occupe l'emplacement de l'antique Roche-sur-Yon, château immense qu'avoisinait un bourg mesquin et fort laid. La fondation du château remonte aux premiers siècles du christianisme : il s'élevait sur une roche coupée à pic vers la rivière, et dont le sommet forme un grand plateau que deux ravins isolent latéralement. — Vers le milieu du XIVe siècle, ce château appartenait à Louis II, comte d'Anjou, et par la trahison de Jean Blondeau, son gouverneur, tomba au pouvoir du Prince Noir. — Quatre ans après, en 1373, il fut repris par Olivier Clisson. — La Roche-sur-Yon devint ensuite une des nombreuses possessions de la maison de la Trémouille, puis passa à la maison de Bourbon, et fut érigée en principauté. — Pendant les guerres de religion, le château fut souvent pris, et souffrit diverses dégradations; il fut enfin totalement demantelé par ordre de Louis XIII.—En 1793, les républicains se cantonnèrent dans ces débris, et achevèrent de les renverser. — Ce qui en restait, vaste amas de ruines informes, a été employé en grande partie aux édifices de la ville nouvelle; les derniers vestiges viennent de disparaître par la construction de la grande caserne qui, non encore terminée, occupe avantageusement et dignement l'emplacement du château. Le vieux bourg remplit le ravin entre la caserne et la ville, et forme un petit quartier assez triste. — En 1805, un chef-lieu manquait au département de la Vendée: le site de la Roche-sur-Yon fut choisi et méritait de l'être; Napoléon y fit élever tous les rudiments d'une grande et belle ville qu'il décora surtout de son grand nom. Elle le conserva jusqu'en 1815, et prit alors celui qu'elle porte encore, malgré trois réclamations successives du département. — Bourbon-Vendée est située agréablement sur une colline, dont la petite rivière Yon baigne le pied. Au centre de la ville, au haut du plateau, se trouve la *place Royale* : elle présente un carré long, spacieux, et bordé de plusieurs rangées d'arbres; elle est entourée de monuments publics et de beaux hôtels, la plupart des rues de la ville y aboutissent, et trois grandes routes se croisent à son centre. Son principal ornement est l'*Église paroissiale*: la façade, élevée sur plusieurs degrés, est décorée d'un péristyle formé de six colonnes doriques et d'un fronton; de chaque côté est un clocher joli, mais trop petit pour la masse générale, et peu en harmonie avec le style grec du monument. Les trois nefs sont divisées par six colonnes corinthiennes, dont les chapitaux sont d'un travail exquis; deux autres supportent le porche intérieur; la voûte est à plein cintre et couverte de caissons peints. Les bénitiers, les fonds baptismaux, le maître-autel, sont en marbre blanc, et le tabernacle resplendit de dorures; enfin, l'édifice, construit en pierre de taille, est vaste et majestueux. Sur la même place, la mairie, bâtie à l'italienne, est d'un travail élégant et facile, et le tribunal, de style grec et à péristyle, a de la hardiesse et de la grandeur. — Derrière l'église, au S.-O., sur une promenade plantée de peupliers, se trouve la halle, bâtiment de style grossier, carré, entouré d'un péristyle élevé sur plusieurs degrés. — Dans un angle est le théâtre, fort laid et fort petit. — La *place de la Préfecture* serait fort belle si elle était achevée. La *Préfecture* est un grand édifice carré; sa façade sur la place est peu imposante, elle se déploie sur une cour fermée par une grille de fer; l'autre façade, sur le jardin, est plus jolie.—La bibliothèque publique possède 5,000 volumes. — L'hôpital, de bon style, est d'une construction très défectueuse en fait de solidité. Le lycée et plusieurs autres bâtiments sont de beaux édifices. — Les rues sont larges et alignées, propres et formées de jolies maisons; mais tout n'est encore que commencé, tout manque d'ensemble, et plusieurs rues ne sont guère que tracées. Elles abondent en cafés et en auberges, mais les établissements industriels y sont rares. La *grande caserne* est la construction la plus moderne de la ville: c'est un vaste et bel édifice formant trois corps à quatre étages, autour d'une cour carrée, dont le quatrième côté borde la crête du roc, qui porte le plateau. Cette exposition est aussi saine que pittoresque.

LES HERBIERS, ch.-l. de cant., à 10 l. de Bourbon-Vendée. Pop. 2,826 hab. — Des fouilles aux environs des Herbiers ont fait retrouver des antiquités romaines, et présumer que la ville a remplacé l'antique *Herbadilla*, détruite d'abord par un tremblement de terre, puis dévastée en 850, par les Normands, et plus tard par Bongon duc d'Aquitaine. — Sous la domination anglaise, les Herbiers ceints de fortifications, figuraient au nombre des places fortes du pays. Sous Louis XIII, les restes de ses murailles furent abattus pendant la guerre vendéenne, une partie de ses habitants embrassa la cause royale, l'autre s'efforça mais vainement de garder la neutralité. La ville fut, comme tout le reste du pays, dévastée, et en partie incendiée; mais elle a depuis tellement réparé ses désastres, qu'il en reste à peine des traces. Néanmoins la vieille église des Herbiers, est encore une ruine, et les environs offrent les débris de plusieurs châteaux. Les Herbiers ne présentent rien de remarquable : il n'y a de passable qu'une rue dont la partie la plus large sert de place et de marché.

MORTAGNE-SUR-SÈVRE, sur la rive droite de la Sèvre, ch.-l. de cant., à 9 l. de Bourbon-Vendée. Pop. 1,404 hab. — Les premiers Césars n'ayant pu soumettre entièrement le Bocage vendéen, en cernèrent tout le nord par une ligne de forteresses ou *castrum* dans lesquelles ils mirent garnison. Mortagne, l'antique *Segora* fut l'un de ces castrums, et devint bientôt une ville où résida un proconsul romain. — A la fin du IVe siècle, quand les Scythes-Théiphaliens s'établirent sur les rives de la Sèvre, Mortagne fit partie de la Théiphalie. — Dans le XIe siècle, les Anglais s'emparèrent de Mortagne, et y construisirent une vaste forteresse. Ils en furent plusieurs fois chassés, et en dernier lieu, en 1373, par Olivier Clisson. — Pendant les guerres de religion, Mortagne, prise tour à tour par les deux partis, fut souvent saccagée. — Les guerres de la révolution lui furent plus funestes encore. — En 1793, les républicains y vengèrent l'affront de Torfou, et obtinrent une victoire signalée dont un nouveau désastre fut la conséquence pour cette ville. — Depuis ce temps elle n'a fait que languir. — La situation de Mortagne est très-pittoresque; elle couronne une haute colline au-dessus de la charmante vallée de la Sèvre : autant cette vallée est riante, fertile, verdoyante, autant Mortagne est triste et laide. — Les ruines du grand couvent des Bénédictins, dévasté en 1793, dominent toute la ville. — L'église, vieil édifice gothique, assez vaste, est devant une place dont elle forme un côté. — Une grosse tour, des débris d'autres tours, d'énormes pans de murs, restes de la forteresse anglaise, couvrent un promontoire que forme l'âpre colline de Mortagne, et un ravin latéral. — De la plate-forme de la forteresse, la vue de la vallée est délicieuse.

TIFFAUGES, sur la rive droite de la Sèvre, à 13 l. de Bourbon-Vendée. Pop. 847 hab. — Tiffauges fut d'abord une colonie des Théiphaliens : on croit qu'ils s'y établirent définitivement vers le IVe siècle. La ville et son territoire formaient avant la révolution une vicomté. Elle fut brûlée en 1793, et n'a été qu'à moitié reconstruite; elle n'a de curieux que sa situation sur la crête d'une haute colline au-dessus de la pittoresque vallée de la Sèvre; les

ruines de son célèbre château sont infiniment plus historiques et plus intéressantes; elles couvrent un vaste plateau oval, qui sépare les hauteurs de la ville des rives de la Sèvre et de la Crione. — Avant l'invention de l'artillerie, ce site était un point presque inabordable, et de la plus haute importance. Les romains y avaient élevé un castrum près duquel passait une de leurs routes militaires. — Le lieu fut colonisé en 475 par une légion de Goths-Théiphaliens. — En 843, les Normands, après avoir saccagé Nantes, ravagèrent Tiffauges et son château. La forteresse fut reconstruite, et tomba au pouvoir des vicomtes de Thouars, en 1119. Ce furent eux qui, revenus de la Terre-Sainte, entourèrent leur château de Tiffauges des fortifications de style sarrasin que l'on y voit encore. — Pendant les guerres de religion, le château fut un des boulevarts des calvinistes: plusieurs fois pris et dévasté, il fut enfin totalement demantelé par ordre de Richelieu. — Ces ruines sont encore considérables, surtout du côté de la porte d'entrée, bien conservée ainsi qu'une grande partie de l'énorme tour qui la défendait, la triple enceinte de murs et de tours a parsemé tout le plateau de débris. — On distingue encore, malgré tant de mutilations, la cour d'honneur, la chapelle du château, plusieurs salles, des corps-de-garde, des prisons, des cachots, etc. Le château est célèbre dans le pays, sous le nom de *château de la Barbe-Bleue*. — On sait que le maréchal Gilles de Retz est le personnage que la tradition populaire désigne ainsi.

Mont des Alouettes. — Il s'élève près et au nord des Herbiers; c'est le point culminant de la chaîne de collines qui traverse toute la Vendée; son élévation absolue est d'environ 800 mètres; les duchesses d'Angoulême et de Berri, qui le visitèrent à l'époque de leur passage dans la Vendée, ont fait élever sur son sommet une charmante chapelle gothique, que la révolution de juillet a empêché de terminer; elle est construite en granit et le travail en est excellent. La façade est ornée de deux jolis clochers; seize colonnes carrées, que surmontent autant de flèches octogones, entourent l'édifice. — Placé sur ce sommet, l'observateur voit à ses pieds le Bocage tout entier; sa vue s'étend même fort au-delà; il reconnaît, en descendant vers le plat pays, les différents étages des collines vendéennes, sillonnées par une infinité de ravins, parsemées de landes sauvages, d'épaisses forêts, d'inextricables taillis de genêts gigantesques. La multiplicité des haies et des fossés, fait de ce terrain un véritable labyrinthe. Vu du mont des Alouettes, il ressemble à un tapis onduleux, coloré de verts de toutes les nuances. Deux cônes, au sud-est, presque aussi hauts que le *mont des Alouettes*, sont le *mont de Mercure*, ainsi nommé à cause d'un temple romain qui en occupait le sommet, et le *mont de Pouzauges*. Sur les pentes inférieures et dans la plaine on reconnaît la petite ville des Herbiers, qui semble comme baignée dans une mer de feuillage. — Enfin, aux bornes d'un immense horizon, l'œil remarque d'un côté la flèche aiguë de Luçon, et de l'autre, les tours massives de Nantes.

Les Sables-d'Olonne, port de mer, sur l'Océan, ch.-l. d'arr., à 8 l. 1/2 S.-O. de Bourbon-Vendée. Pop. 4,906 hab. — Cette ville, située à l'embouchure de la Vie, est bien bâtie, bien percée et très propre. Le quartier de Chaume, sur un rocher dont le plan est assez uni, forme un faubourg séparé de la ville par le canal du port, et est remarquable par la salubrité de l'air. Le port, dont l'entrée est défendue par des batteries, peut recevoir des navires de 150 tonneaux. L'établissement de la marée a lieu à trois heures quinze minutes.

Beauvoir-sur-Mer, port de mer, sur l'Océan, ch.-l. de cant., à 15 l. N.-N.-O. des Sables-d'Olonne. Pop. 2,356 hab. — La mer baignait jadis les murs de Beauvoir; elle en est maintenant éloignée d'une lieue. La ville est avantageusement située sur le canal de Cahouette; les barques de 60 à 80 tonneaux chargent dans ce canal, qui sert de port à la ville et contribue au dessèchement des marais environnants. — Beauvoir fut fortifié et eut un château-fort. Henri IV, n'étant encore que roi de Navarre, vint l'assiéger en 1588, et courut le plus grand danger à ce siége: tombé dans une embuscade, il reçut presque à bout portant le feu d'un détachement ennemi; il ne fut pas atteint, mais plusieurs des seigneurs de sa suite furent tués ou blessés.

L'Ile Bouin, sur l'Océan, à 14 l. 1/2 N.-N.-O. des Sables. Pop. 2,640 hab. — Le bourg de même nom est situé vers le centre de l'île, et entouré de marais salants; c'est dans cette île qu'en 820, une flotte normande, composée de quinze bâtiments, amena, pour la première fois, sur notre territoire, ces hardis avanturiers qui plus tard le désolèrent si cruellement. L'île Bouin est triangulaire, basse, marécageuse, et séparée de la terre-ferme par un petit canal ou bras de mer de peu de largeur. La surface de l'île est à peu près de trois lieues carrées.

Ile de Noirmoutiers, sur l'Océan, ch.-l. de cant., à 16 l. 1/2 des Sables-d'Olonne. Pop. 7,011 hab. — L'ancien nom de cette île était *Her*, ou *Herio*. Le nom de Noirmoutiers lui fut donné à cause d'un couvent de Bénédictins vêtus de noir, qui, autrefois, s'établit dans l'île; ce couvent fut détruit au IXe siècle par les Normands; dans une de leurs premières invasions. — Plus tard l'abbaye fut rétablie, et on en fonda une autre de l'autre côté de l'île; ses moines s'habillèrent de blanc, par opposition à leurs voisins, et leur couvent prit le nom de l'*Abbaye blanche*. L'île de Noirmoutiers est d'une forme allongée et fort irrégulière; elle gît à peu près nord et sud, et, dans cette dernière direction, forme un point très rapproché de la terre ferme. Sa surface est d'environ quatre lieues carrées; ses côtes, bordées de bancs de sable, sont d'un accès difficile et dangereux. Son sol, bas et parsemé de marais salants, offre de bonnes terres labourables ou propres au jardinage; ces parties de l'île ne sont élevées au-dessus des hautes marées, que de quelques pieds seulement; mais les habitants ont exécuté des travaux considérables pour les garantir des fureurs de l'Océan. Plusieurs de ses salines sont très productives. Outre la petite ville de Noirmoutiers, qui est propre et fortifiée, l'île renferme les villages de Barbastre et de l'Épine.

Saint-Gilles-sur-Vie, petit port de mer, sur l'Océan, au confluent de la Vie et du Jaunay, et près de leur embouchure dans la mer, ch.-l. de cant., à 7 l. 1/2 N.-N.-O. des Sables-d'Olonne. Pop. 1,016 hab. — Un petit port, qui peut recevoir les bâtiments de 60 à 80 tonneaux, donne de l'activité à ce bourg et favorise ses exportations. Les marais salants, qui avoisinent Saint-Gilles, sont productifs, ainsi que la construction des barques de pêche et la pêche de la sardine.

Fontenay, sur la Vendée, ch.-l. d'arr., à 14 l. S.-E. de Bourbon-Vendée. Pop. 7,502 hab — En 1568, les huguenots s'emparèrent de cette ville, par capitulation, ce qui ne les empêcha pas d'en massacrer la garnison et une partie des habitants. Les catholiques la reprirent en 1574 et renchérirent encore sur les cruautés du parti contraire. — La ville était alors fortifiée et possédait un château considérable, que les comtes de Poitiers avaient fait bâtir et où ils faisaient leur résidence. Il reste encore quelques débris de ce château. — La ville se nommait *Fontenay-le-Comte*, à cause de ses comtes; pendant la révolution on la nomma *Fontenay-le-Peuple*, le nom de *Fontenay* lui est seul resté. Elle est située dans un vallon agréable, au point où la Vendée devient navigable. Elle s'élève sur la pente d'une colline, et présente un aspect riant et pittoresque. Elle est en général bien bâtie, mais mal percée de rues étroites et tortueuses; les faubourgs sont plus considérables et plus agréables que la ville même. La flèche de l'église de Notre-Dame est un morceau d'architecture digne de fixer l'attention des curieux, par sa grande élévation et l'élégance de sa construction; elle est bâtie en pierres de taille et a 95 mètres de haut.

Luçon, ch.-l. de cant., à 7 l. S.-O. de Fontenay. Pop. 3,786 hab. — Luçon doit son origine à une antique abbaye, et non à un Lucius, frère de l'empereur Constantin, comme le prétendent de vieilles légendes. La ville devint évêché en 1317, puis baronnie; elle s'accroissait rapidement quand les guerres de religion la dévastèrent à plusieurs reprises. — En 1568, un de ses chanoines se fortifia dans la cathédrale, et y soutint un long siége contre les protestants qui l'en débusquèrent; enfin, cet héroïque ecclésiastique fut pris et pendu. — La petite garnison et une foule de catholiques qui s'étaient retirés avec lui dans l'église furent massacrés. — Luçon est une ville triste et laide, située au milieu d'une plaine immense et monotone, entourée de marais malsains; l'air et l'eau y sont également mauvais; aucune variété d'aspects, aucune perspective n'y récrée la vue. La ville est mesquine et maussade, mal percée, plus mal pavée, la plupart de ses rues ne le sont même pas du tout; en hiver toutes sont remplies de boue. La cathédrale est seule un édifice remarquable: c'est une grande église gothique, à trois nefs spacieuses, mais sombres et lourdes; son clocher a 200 pieds de haut; il est carré, à flèche octogone aérienne, travaillée à jour, et fort jolie.

Pouzauges-la-Ville, ch.-l. de cant., à 9 l. de Fontenay. Pop. 2,141 hab. — Jolie petite ville située en amphithéâtre, sur la pente du mont de même nom; l'église catholique et le temple protestant sont ses bâtiments les plus remarquables. Pouzauges, domine de riantes collines, de riches campagnes, et jouit de charmantes perspectives. — Au-dessus de Pouzauges s'élève, à environ 300 mètres, une des trois sommités culminantes de la chaîne de montagnes qui s'étend dans la Vendée. C'est un cône couronné d'un bois de haute futaie, qui bien qu'à 20 lieues de la mer, sert de point de reconnaissance aux navigateurs. On jouit de son sommet, d'un panorama fort intéressant, et d'une immense étendue. — Ce bois, qu'on nomme *bois de la Folie*, offre une singularité rare; c'est un chêne énorme dont le tronc se divise en trois grands arbres, une source d'eau vive jaillit au pied du tronc, et forme une fontaine autour de ces arbres vénérables et fraternels. Entre ce bois et la ville, la croupe d'une colline porte les ruines, considérables encore, d'une ancienne forteresse de style sarrasin; c'est un vaste édifice carré de 80 pieds de haut, ayant une tourelle à chaque angle et sur chaque face; une ligne de tours, de murs énormes, et un profond fossé entourent cette forteresse. L'intérieur, très dilapidé, offre de nombreuses salles plus ou moins encombrées, et quelques voûtes souterraines où l'on pénètre au moyen d'échelles. On ne sait presque rien de l'histoire de cet édifice gigantesque; ses ruines n'en sont pas moins curieuses et pittoresques. — On donne le nom de Pouzauges-le-Bourg à



FRANCE PITTORESQUE

Bourbon Vendée.

lébraient, les enfants y naissaient, les transactions les plus indispensables y avaient lieu comme dans les villages que la population avait été forcée d'abandonner. Aujourd'hui la végétation active reprend le terrain qui lui avait été enlevé, les ronces et les broussailles obstruent les rues et la place, et les habitations des proscrits ne servent heureusement d'asile qu'aux noirs corbeaux et à des écureils d'un brun rouge très multipliés dans le Bocage.

Caches dans les genêts. — Parmi les retraites que les Vendéens ont trouvées à l'époque de la guerre civile, on peut encore citer les caches dans les genêts. Ces arbustes s'élèvent dans la Vendée jusqu'à la hauteur de dix à douze pieds. — On en trouve des champs entiers, et les chemins de traverses sont tracés sous leurs rameaux épais. Voici comment les retraites s'y pratiquaient. On acculait une charrette, cachée dans leurs massifs; sur son timon levé en l'air, on étendait de grands draps, et là, comme sous une tente, les femmes et les enfants demeuraient cachés des mois entiers. — L'ennemi rôdait autour du champ, les fugitifs gardaient le silence, et à moins que les républicains ne fussent informés de ce lieu de retraite, il était impossible qu'ils pussent le découvrir.

Filles de la Sagesse. — Le petit bourg de Saint-Laurent doit toute son importance à une congrégation fondée en 1720, et qui a reçu le nom de *Filles de la Sagesse*. Ces religieuses, consacrées au soin des malades, desservaient avant la révolution les hôpitaux de Bretagne et de Poitou. C'était véritablement une institution de charité; néanmoins, pendant la guerre de 1793, elle fut dispersée, et les sœurs qui ne vinrent pas à bout de se cacher furent massacrées; leurs habitations furent complétement détruites. — Quand la pacification du Consulat rendit le calme au pays, les *Filles de la Sagesse* y reparurent; mais privées de maison et dénuées de ressources, leur zèle ne pouvait avoir aucun résultat. La campagne de 1800 s'ouvrit; elles allèrent chercher dans les camps des malades et des blessés à soigner; elles passèrent les Alpes avec nos armées, et on les vit sur le champ de bataille de Marengo secourir nos soldats jusque sous le feu de l'ennemi. La reconnaissance des braves récompensa leur humanité, et on dit que dans les marches pénibles les vainqueurs de l'Italie les portaient sur des brancards à travers les chemins rocailleux de l'Apennin. — Ainsi, chose remarquable, ce serait à de pauvres filles vendéennes que les guerriers républicains auraient dû les premiers secours désintéressés qu'ils aient reçus dans les hôpitaux militaires. — Le premier consul avait apprécié la conduite des *Filles de la Sagesse*, et en témoignage de sa juste satisfaction, il leur accorda une dotation de 12,000 fr. dont elles jouissent encore, et qui a servi à rétablir leur établissement, toujours ouvert aux malheureux. Le nombre des sœurs qui composent leur congrégation s'élève, dit-on, aujourd'hui à plus de 1,000, qui sont disséminées dans toute la France.

Métairie du Bocage. — Une métairie vendéenne a un caractère rustique particulier. — La place qui est devant la maison, et qu'on nomme la cour, n'est point environnée de murs; une épaisse litière d'ajoncs épineux et de genêts flétris la couvre presque tout entière; foulées aux pieds et dissoutes par les pluies d'hiver, ces plantes sont destinées à servir d'engrais. Entre deux corps de logis dont l'un sert de logement au métayer, et l'autre d'abri aux bestiaux, s'élève un chêne qui couvre de son ombre un gazon frais et court. Là, sont déposés la charrette, la charrue et les autres instruments du labourage. La maison d'habitation ne se compose que d'un rez-de-chaussée avec une porte au milieu, et une fenêtre de chaque côté; le tout ombragé par les pampres d'une vigne. L'intérieur répond à la simplicité de l'extérieur: c'est une grande pièce formant un carré long où, pendant l'hiver, la flamme du foyer unie à celle d'un flambeau de résine jette une lumière douteuse. Le manteau de la vaste cheminée est décoré de fusils de chasse ou de munition : on en compte quelquefois jusqu'à cinq ou six. — Sous cet ornement guerrier, dans les deux angles du foyer, sont des morceaux de bois ou de pierre servant de siéges au métayer et à ses enfants : aux deux côtés de la cheminée se trouvent deux lits, les meilleurs de la maison : ils sont à ciel carré soutenu par quatre colonnes, ornés de rideaux de laine en vert clair, avec galons d'un jaune d'or. Ces lits sont garnis de plumes et de laine; leur hauteur est telle qu'on ne peut y arriver qu'en montant sur les coffres étroits de cerisier poli qui bordent les lits dans toute leur longueur. À la tête de chaque lit, on remarque un petit bénitier, un rameau de bois bénit, une petite croix de bois, et quelques images de saints. Les armoires et les autres meubles de la chambre sont également en bois de cerisier. On attache un grand prix à ceux qui sont décorés de ronds et de losanges, et dont les battants, garnis de longues et belles ferrures, sont enrichis de feuilles et d'oiseaux, arabesques rustiques sculptés en bosse par quelque Michel-Ange de village. — Il est à remarquer qu'il y a peu de contrées où l'on travaille mieux le bois que dans la Vendée. On y voit des armoires et des buffets en bois sculpté que d'élégantes colonnes dentelées, chargées d'ornements rendent dignes de décorer les plus riches appartements. — Au milieu de la chambre se trouve une longue table entourée de bancs, et sur laquelle, d'après un usage antique, un pain est toujours placé. Ce pain indique l'abondance; il annonce à l'indigent qu'on est prêt à lui donner le pain de la charité. Le Vendéen est surtout hospitalier : jamais un étranger n'entre sous son toit qu'il ne lui offre aussitôt, dans son naïf langage, *à boire un coup*, à manger un morceau. Il faut accepter, car un refus l'affligerait. — Pratiquer l'hospitalité est pour lui suivre une coutume antique et obéir à un précepte de l'Évangile.

Chasse aux vipères. — Le Poitou est le pays de France qui renferme le plus grand nombre de vipères, et la Vendée est peut-être dans le Poitou la contrée où l'on en rencontre le plus. La chasse de ces reptiles était autrefois très productive, mais depuis que l'emploi de la thériaque a été abandonné, elle a beaucoup perdu de son importance et est devenue rare. — La pêche des sangsues l'a remplacée en Vendée comme ailleurs. — Cependant on trouve encore dans les forêts du *Bocage* et de la *Plaine* quelques chasseurs de vipères. — Leur costume est propre au métier qu'ils font. C'est, afin d'éviter toute piqûre, un vêtement de cuir qui les couvre des pieds à la tête, ne laissant que deux étroites ouvertures devant les yeux. Voici comment la chasse se fait : Arrivé dans un lieu où il croit trouver les reptiles qu'il cherche, le chasseur allume quelques tisons et place sur le feu une marmite de cuivre pleine de lait : l'odeur du lait attire les vipères; le chasseur s'en empare au fur et à mesure qu'elles paraissent et les met dans une barrique qu'il porte avec lui et que ferme une soupape artistement préparée. Quand l'odeur du lait ne suffit plus, le chasseur vide sa marmite et y jette un des reptiles qu'il a déjà pris et qui, brûlé par le métal ardent, pousse des sifflements aigus. — C'est le moment le plus productif de la chasse : les vipères accourent à ces cris de détresse, et le chasseur en a bientôt fait une récolte abondante. Quand il a ainsi épuisé le voisinage, il reprend sa marmite et va continuer sa chasse un peu plus loin.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 5 députés. Il est divisé en 5 arrondissements électoraux, dont les chefs-l. sont : Luçon, Fontenay, Bourbon-Vendée, Les Herbiers, Les Sables.

Le nombre des électeurs est de 1,374.

Administrative. — Le ch.-l. de la préf. est Bourbon-Vendée.

Le département se divise en 3 sous-préfectures ou arrondissements communaux :

Bourbon-Vendée. . . .	10 cant.,	105 comm.,	115,988 habit.
Fontenay.	9	111	119,664
Sables-d'Olonne (les). .	11	81	94,698
Total. .	30 cant.,	297 comm.,	330,350 habit.

Service du trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Bourbon-Vendée), 2 recev. partic.; 3 percept. d'arrond.

Contributions directes. — 1 direct. (à Bourbon-Vendée), 1 inspect.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Bourbon-Vendée), 1 inspect., 2 vérificateurs.

Hypothèques. — 3 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Bourbon-Vendée), 2 direct. d'arrond., 3 recev. entreposeurs.

Forêts. — Le départ. fait partie de la 26e conservation forestière.

Ponts-et-chaussées. — Le département fait partie de la 9e inspection, dont le chef-lieu est Tours. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Bourbon-Vendée, chargé en outre des constructions civiles de Bourbon-Vendée et de la surveillance de la navigation de la Sèvre.

Mines. — Le dép. fait partie du 2e arrond. et de la 1re div., dont le chef-lieu est Paris.

Haras. — Le département fait partie pour les courses de chevaux du 4e arrond. de concours, dont le ch.-lieu est Saint-Brieuc.

Militaire. — Le département fait partie de la 12e division militaire, dont le quartier général est à Nantes. — Il y a à Bourbon-Vendée 1 maréchal de camp, commandant la subdivision, et 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Bourbon-Vendée. — Le département renferme 2 places de guerre, château de Noirmoutiers, île et fort du Pilier. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 9e légion, dont le chef-lieu est à Niort.

Maritime. — Il y a aux Sables-d'Olonne : 1 sous-commissaire de marine, 1 trésorier des invalides, et une *Ecole d'hydrographie*.

Judiciaire. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Poitiers. — Il y a dans le département 3 tribunaux de 1re instance : à Bourbon-Vendée (2 chambres), à Fontenay-le-Comte, aux Sables-d'Olonne, qui font l'office de tribunaux de commerce.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le XIVe siècle, suffragant de l'archevêché de Bordeaux, et dont le siége est à Luçon. — Il y a dans le département : — à Luçon : un séminaire qui compte 62 élèves; — aux Sables-d'Olonne : une école secondaire ecclésiastique; — et

une école secondaire ecclésiastique à Chavagnes. — Le département renferme 3 cures de 1re classe, 33 de 2e, 210 succursales, et 45 vicariats. —Il y existe dans le département (à Luçon, Fontenay, Bourbon-Vendée, aux Sables, à Noirmoutiers) 10 congrégations religieuses de femmes chargées des hôpitaux civils et consacrées aux soins des malades et à l'instruction des pauvres et des jeunes demoiselles.

Culte protestant.—Les réformés du département ont à Ponzauges et Fontenay-le-Comte les 2 dernières sections de l'église consistoriale de Nantes, desservies par 2 pasteurs. — Il y a en outre dans le département 8 temples ou maisons de prières. — On y compte 7 sociétés bibliques et 1 école protestante.

Universitaire. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Poitiers.

Instruction publique.—Il y a dans le département : — 3 colléges : à Bourbon-Vendée, à Fontenay, à Luçon.—Le nombre des écoles primaires du département est de 321, qui sont fréquentées par 11,172 élèves, dont 8,434 garçons et 2,738 filles.—Les communes privées d'écoles sont au nombre de 81.

Sociétés savantes, etc.—Il y a à Bourbon-Vendée une *Société d'Agriculture, Sciences et Arts.*

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 330,350 h., et fournit annuellement à l'armée 929 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

Mariages					2,303
Naissances.	Masculins.		Féminins.		
Enfants légitimes	4,745	—	4,441	Total	9,433
— naturels	124	—	123		
Décès	4,147	—	4,314	Total	8,461

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 26,425.

Dont : 13,580 contrôle de réserve.
12,845 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :
11,821 infanterie.
131 cavalerie.
199 artillerie.
109 sapeurs-pompiers.
585 marins et ouvriers-marins.

On en compte: armés, 5,797 ; équipés, 2,011 ; habillés, 2,188. 9,900 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 80 sont inscrits au registre matricule, et 30 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 48 sont soumis au service ordinaire, et 52 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 8,390 fusils, 299 mousquetons, 2 canons, et un assez grand nombre de sabres, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (en 1831):

Contributions directes	3,163,032 f.	93 c.
Enregistrement, timbre et domaines	866,974	86
Douanes et sels	849,961	15
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	1,023,295	80
Postes	141,496	01
Produit des coupes de bois	55,567	74
Produits divers	33,331	43
Ressources extraordinaires	537,643	88
Total	6,671,303 f.	80 c.

Il a reçu du trésor 4,813,885 fr. 75 c, dans lesquels figurent :

La dette publique et les dotations pour	435,012 f.	56 c
Les dépenses du ministère de la justice	99,326	72
de l'instruction publique et des cultes	378,678	37
de l'intérieur	800	»
du commerce et des travaux publics	922,799	49
de la guerre	1,805,830	71
de la marine	601	44
des finances	141,113	77
Les frais de régie et de perception des impôts	822,535	16
Remboursem., restit., non-valeurs et primes	207,187	53
Total	4,813,885 f.	75 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes ne représentent pas le mouvement annuel des impôts et des recettes en temps ordinaire, le département a néanmoins payé en 1831 beaucoup plus qu'il n'a reçu et il aurait payé davantage sans les dépenses excessives du ministère de la guerre occasionées par l'état de troubles du pays.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 291,810 fr. 58 c.

Savoir : *Dép. fixes* : traitements, abonnements, etc.	71,452 f.	52 c.
Dép. variables : loyers, secours, etc.	220,358	06

Dans cette dernière somme figurent pour
18,288 f. » c. les prisons départementales,
34,111 f. 29 c. les enfants trouvés.

Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de	10,850	»
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à	95,690	15
Les dépenses des cours et tribunaux sont de	76,936	81
Les frais de justice avancés par l'Etat de	26,673	12

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 675,458 hectares, le départ. en compte : 300,000 mis en culture, dont 44,000 marais desséchés; 21,933 forêts; 16,471 vignes; 55,000 landes; 62,000 marais, dont 5,000 marais salants.

Le revenu territorial est évalué à 15,607,000 francs.

Le département renferme environ, 30,000 chevaux et mulets; 190,000 bêtes à cornes (race bovine); 340,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 600,000 kilogrammes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

En céréales et parmentières	1,770,000	hectolitres.
En avoines	380,000	id.
En vins	525,000	id.

L'agriculteur vendéen est laborieux.—Ses méthodes de culture, quoique anciennes, sont bien entendues et appropriées à la nature du pays. — La production et l'élève des mulets, l'engrais des bestiaux, sont pour lui une industrie productive. — On engraisse les bestiaux principalement avec des choux et des navets qu'on cultive en grand à cet effet, et avec les résidus des fabriques de sucre de betteraves, établies dans le pays depuis un petit nombre d'années seulement.—Le lin et le chanvre récoltés dans le pays sont de bonne qualité, il est à regretter que la culture n'en soit pas plus étendue.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

Le département est un de ceux qui n'on obtenu aucune mention à la dernière exposition des produits de l'industrie (1827). — Le commerce d'exportation n'est alimenté que par les sels, les bestiaux, les mules et les grains. — L'industrie manufacturière est encore dans l'enfance. On y remarque quelques papeteries et quelques fabriques de sucre de betteraves; les autres établissements sont des tanneries, des corderies, des brasseries, et des fabriques de chapellerie, d'étoffes et de toiles communes, destinées à l'usage des habitants des campagnes. — Les Sables-d'Olonne et Saint-Gilles s'occupent de la pêche de la sardine.—On fait aussi aux Sables quelques armements pour la pêche de la morue au banc de Terre-Neuve.

Douanes. — Les bureaux du département dépendent de la direction de La Rochelle. — Ils ont produit en 1831 :

	Douanes, navig. et timbre.	Sels.	Total.
Luçon	5,958 f.	34,202 f.	40,161 f.
Les Sables-d'Olonne	6,259	689,462	695,721
Saint-Gilles	3,515	104,847	108,363
Produit total des douanes dans le départ.			844,245 f.

Foires. — Le nombre des foires du département est de 525. Elles se tiennent dans 102 communes, dont 27 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 586 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 32, occupent 32 journées. — Il y a 21 *foires mensuaires*. — 195 communes sont privées de foires.

Les art. de commerce sont les chevaux, mulets et bestiaux, les grains, les étoffes de laine et de coton, les planches, la résine, etc.

BIBLIOGRAPHIE.

Statistique du département de la Vendée, par Labretonnière; in-8. Paris, an IX. — *Annuaire statistique de la Vendée*, par Cavoleau; in-12. Fontenay, an X. — *Statistique de la Vendée*, par Cavoleau (Annales de Statistique, t. VII). — *Statistique de la Vendée*, par Peuchet et Chanlaire; in-4. Paris, 1809. — *Essai sur l'industrie, les mœurs, l'administrat. et les besoins de la Vendée*, par Luiz-To-Luc, Barré, Degallois; in-8., 1815. — *Description du département de la Vendée, et considérations sur la guerre civile*, par Cavoleau; petit in-4. Nantes, 1818. — *Voyage dans la Vendée, etc.*, par Eugène Genoude; in-8. Paris, 1820. — *La Vendée poétique et pittoresque*, par Massé Isidore; in-8. Nantes, 1829. — *Étrennes du département de la Vendée*; in-12. Bourbon-Vendée, 1832. — *De la Vendée militaire, — statistique et historique*, par un officier supérieur; in-8. Paris, 1833.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département de la Vienne.

(Ci-devant Haut-Poitou.)

HISTOIRE.

Les habitans du Poitou prétendent tirer leur origine des Scythes par les *Pictes*, qui s'établirent dans le pays connu plus tard des Romains sous le nom de *Pictavia*. Publius Crassus, lieutenant de César, soumit cette province. César y vint ensuite lui-même, et y établit l'administration romaine. Auguste plaça la Pictavie dans la Gaule aquitanique. Les Pictons, traités avec douceur par les Romains, embrassèrent leur parti, et prirent les armes contre les *Andegavi* (Angevins). Dans cette guerre, ils eurent à soutenir dans leur capitale un long siége. Le pays des Pictons fut compris dans la seconde Aquitaine, sous l'empereur Honorius. — Lors de l'invasion des barbares, le Poitou ou la Pictavie devint la conquête des Visigoths, qui le conservèrent jusqu'en 509. — Il fut ravagé successivement par les Allemands et par les Huns. Bientôt la guerre s'alluma entre les Visigoths et les Francs; Théodoric, roi d'Italie, ménagea entre ces deux peuples une paix conclue à Amboise; mais qui fut de courte durée. — Clovis, roi des Francs, fut appelé par les habitants de Poitiers pour les délivrer de la domination d'Alaric II, roi des Visigoths; une sanglante bataille eut lieu à Vouillé, près de Civaux, sur la Vienne. Les Visigoths furent vaincus, et leur roi fut tué de la main de Clovis. Tous les biens qui, dans le Poitou, avaient appartenu aux temples du paganisme, aux Juifs et aux Ariens, furent alors donnés par le vainqueur à l'évêque et à l'église de Poitiers. — A la mort de Clovis, le Poitou suivit le sort de l'Aquitaine, et tomba en partage à Clotaire Ier. Sigebert, son successeur, laissa le royaume d'Aquitaine à son fils Childebert, âgé seulement d'un an. Gontran, oncle de l'enfant, s'empara du Poitou pendant sa minorité. — En 585, Childebert, parvenu à un âge plus avancé, fut mis, non-seulement en possession du Poitou, mais encore, douze ans après, du royaume de Bourgogne et d'Orléans, dont il hérita de son oncle Gontran, mort sans enfants. En 618, et après la mort des fils de Childebert, le Poitou fut réuni à la France sous Clothaire II. — Dans le VIIIe siècle, les Sarrasins furent vaincus par Charles-Martel dans les plaines de Poitiers et rejetés en Espagne. Cette victoire fameuse sauva l'Europe de la domination musulmane. Plus tard, le même champ de bataille fut témoin de la fatale défaite du roi Jean. Le Poitou, érigé en comté par Charlemagne, fut placé dans la dépendance du duché d'Aquitaine. — En 1152, cette province, par le mariage d'Éléonore d'Aquitaine, passa au pouvoir de Henri II, roi d'Angleterre. — Philippe-Auguste la conquit en 1206. — Elle fut cédée aux Anglais par le traité de Brétigny, en 1360, et n'appartint définitivement à la couronne de France que sous Charles V, où Duguesclin en fit la conquête. — Charles IX y établit un gouvernement particulier, qu'il donna à Guy de Daillon, comte de Lude. — Henri IV nomma un lieutenant général pour toute la province, et un lieutenant particulier pour la ville de Poitiers. — Louis XIII divisa le Poitou en deux parties, Poitiers devint la capitale du Haut-Poitou, et Fontenay celle du Bas-Poitou. — Ce pays eut beaucoup à souffrir des guerres de religion. En 1793, 94 et 95, il fut aussi en partie le théâtre de la guerre vendéenne. — En 1790, le Poitou a été divisé en trois départements : la *Vienne*, les *Deux-Sèvres* et la *Vendée*.

ANTIQUITÉS.

Les monuments druidiques sont multipliés dans le département, et principalement dans l'arrondissement de Poitiers : on trouve des dolmens à Nouaillé, à Alonne, à Andillé, à Château-l'Archer et à Liaigue; ils sont généralement placés sur de petites éminences; on les nomme dans le pays *pierres-levées*. Le plus remarquable est celui qui est près de Poitiers, et sous lequel, du temps de Rabelais, les écoliers de l'université allaient faire de gais repas. Sa pierre supérieure, soutenue par cinq autres pierres brutes, a environ 20 pieds de long sur 17 de large. — La longueur des pierres supérieures des autres dolmens de la Vienne varie de 9 à 25 pieds, c'est-à-dire qu'il y en a de grande dimension. On trouve aussi dans le département quelques menhirs (ou pierres debout); le plus élevé a 28 pieds de hauteur, près du Vieux-Poitiers. On en voit un de forme presque pyramidale sa hauteur est d'environ 12 pieds, et sa largeur à sa base de 5 pieds et quelques pouces; il est remarquable en ce qu'il porte une inscription latine, qui y a sans doute été gravée, postérieurement à son érection.

Dans la commune de Naintré, à deux lieues au sud de Châtellerault, entre le Clain et la Vienne, on trouve quelques pans de mur d'une haute antiquité; ils sont d'une épaisseur considérable, et, comme on peut le voir dans les parties qui ne sont pas dégradées, ils étaient revêtus de petites pierres cubiques, et par intervalles de plusieurs rangs de briques. Le ciment qui lie les pierres entre elles est plus dur que la pierre même. Il y resterait, d'après Peuchet et Chanlaire, un portique dont la hauteur est d'environ 24 pieds, et sa largeur de 8 (1). Le terrain d'alentour, dans une circonfé-

(1) La *statistique* rédigée par M. Cochon, ancien préfet de la Vienne, donne à ce portique des dimensions bien autrement considérables : « On y remarque, dit cet administrateur, un portique qui a 70 mètres 14 centimètres de hauteur, et 27 mètres 28 centimètres en carré. La porte a 85 mètres 71 millimètres de hauteur, et 15 mètres 59 centimètres de largeur. ..... C'est dans ce lieu qu'en l'an 742, Carloman et Pepin, fils de Charles-Martel, se partagèrent le royaume de France. »

rence d'environ 1,000 toises, est jonché de débris de tuiles, de briques, de colonnes, de chapiteaux, de frises, de corniches d'ordre corinthien; on y déterre fréquemment des médailles et des monnaies romaines. Cet endroit, connu sous le nom de Vieux-Poitiers (*Vetus-Pictavis*), a été regardé par quelques savants comme l'ancienne capitale des *Pictones*. Cependant, comme on ne trouve aux environs aucun de ces monuments utiles ou agréables, aquéducs, amphithéâtres, etc., dont les Romains avaient coutume d'embellir les cités capitales des peuples qui leur étaient soumis, d'autres savants prétendent que le *Vetus-Pictavis* a dû être originairement un des camps nommés *vetera*, où les Romains entretenaient des troupes pour maintenir les peuples dans la soumission. Il est certain qu'une voie militaire, qui conduisait de Poitiers (*Limonum*) à Tours (*Cesarodunum*), passait près de ce lieu. Des colonnes milliaires découvertes dans le cimetière du village de Cenon, voisin de Vieux-Poitiers, en sont la preuve.

Les savants ne sont pas d'accord sur l'époque à laquelle appartient le temple de Montmorillon (*voyez* plus loin, page 229). Les uns veulent que ce soit un édifice druidique, d'autres un baptistaire chrétien. — L'origine de l'église de Saint-Jean à Poitiers a donné lieu à plusieurs controverses; on a attribué sa construction successivement aux Gaulois et aux Romains. On a dit aussi que c'était un baptistaire, le premier qu'aient eu les chrétiens de la ville de Poitiers. Son architecture et ses ornements en mosaïque prouvent d'ailleurs son antiquité. Poitiers renferme des antiquités romaines.

Quelques belles églises gothiques, la porte du pont Joubert à Poitiers, le petit château à tourelles qui sert de porte à Châtellerault, les ruines d'anciennes forteresses, parmi lesquelles on remarque le château de la fabuleuse Mélusine à Lusignan, etc., sont les principaux monuments qui restent de l'époque du moyen-âge.

CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

Les habitants de la Vienne sont naturellement bons, doux et faciles; mais leur gaîté va quelquefois jusqu'à l'insouciance et leur amour pour le repos jusqu'à l'inertie. Ils aiment la danse et le plaisir, surtout celui de la table, que leur pays, abondamment pourvu de gibier, de poisson et de vins, leur permet de satisfaire. Dans l'habitude commune de la vie, ils ont de l'ordre, de l'économie et même de la parcimonie; mais quand il s'agit de recevoir des amis ou de faire accueil à des étrangers, l'esprit d'économie cède la place à une noble et généreuse hospitalité. C'est une qualité générale; chacun en fait preuve selon ses moyens : l'habitant des villes par un espèce de luxe, le simple cultivateur par de l'empressement et de la bonne volonté qui suppléent aux ressources qui lui manquent. — L'habitant des campagnes se montre en toute circonstance invinciblement attaché aux usages et aux préjugés de ses pères, il est rebelle aux perfectionnements. Son indocilité et son entêtement l'empêchent de profiter des nouveaux procédés des arts. Il aime ses foyers, son village et sa famille. Il est religieux par habitude et par éducation, et tolérant par suite de son naturel, sensible, fier et indépendant; mais cette tolérance qu'il accorde aux autres il veut en jouir lui-même, et il considère même comme une persécution les instances qu'on lui fait parfois, dans son intérêt, d'abandonner quelque vieille méthode de culture sans efficacité, ou d'essayer l'usage d'instruments aratoires plus perfectionnés.

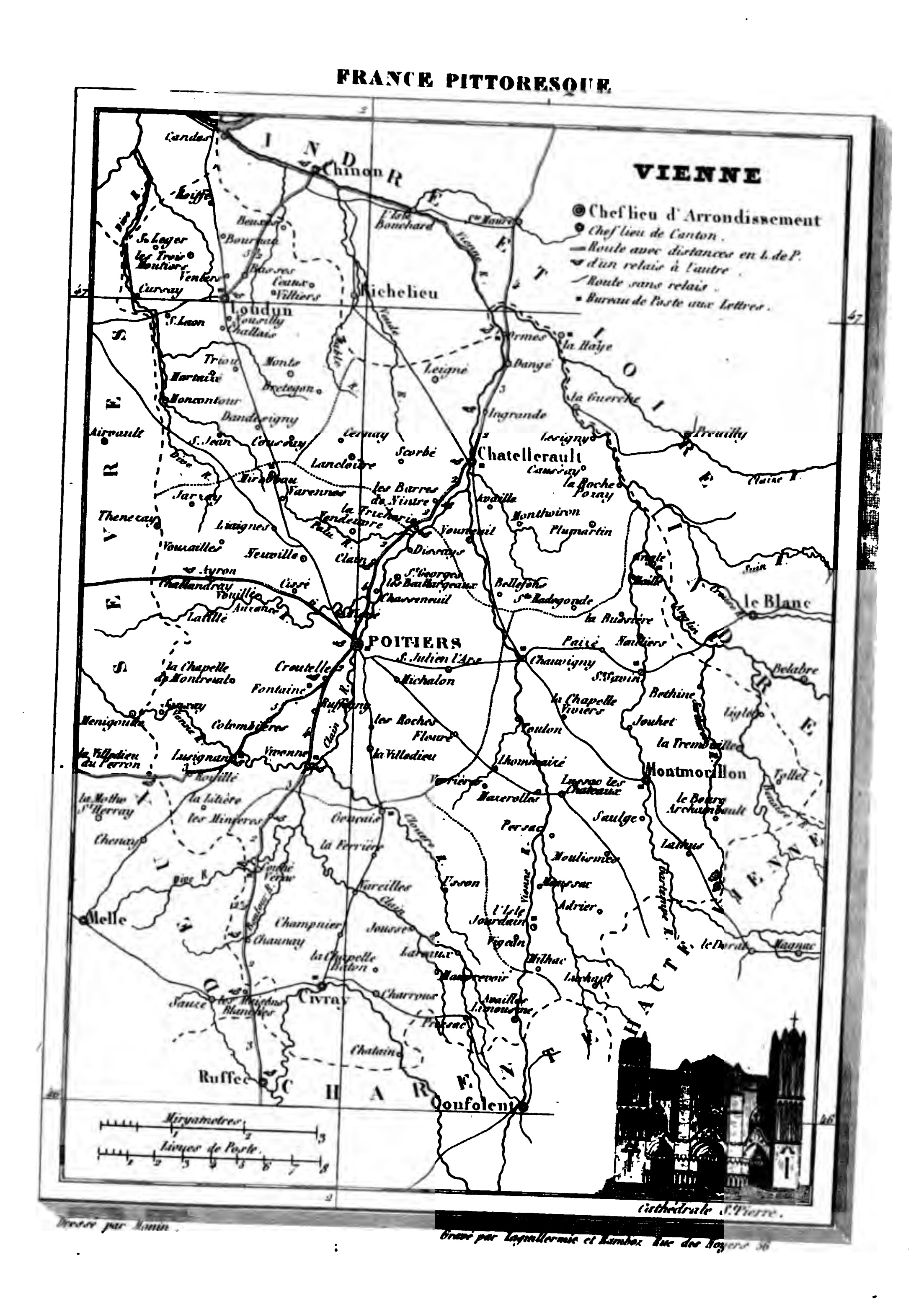
Les Poitevins sont de braves soldats, peu fanfarons, mais fermes dans les périls et aussi propres à soutenir un choc vigoureux qu'à l'imprimer. — Ils ont donné des preuves de leur courage et de leur aptitude à supporter les fatigues et les privations de la guerre dans les mémorables campagnes de la révolution et de l'empire. Ils s'étaient d'ailleurs montrés les mêmes à toutes les époques de notre histoire, soit pendant les guerres féodales, soit pendant les guerres civiles. Ce sont les Poitevins et les Saintongeois, leurs voisins, qui ont fait gagner à Henri IV la mémorable bataille de Coutras. Nous citerons à ce sujet un curieux passage du vieux d'Aubigné. Les Gascons avaient lâché pied; la cavalerie commandée par Turenne et par La Trémouille avait été enfoncée par les escadrons du duc de Joyeuse. Ceux-ci se croyaient déjà sûrs de la victoire, lorsqu'ils trouvèrent des gens qui ne s'étonnèrent pas. « Ceux-là, dit d'Aubigné, acteur et spectateur dans le combat, ont rendu pour cause de leur étonnement, une opinion posée en l'esprit de plusieurs; que pour les combats particuliers, les réformés (1) faisant merveilles estoient incapables pourtant de gagner les batailles. Voilà de quel poids sont les préjugés qui ne se relèvent que par des testes bien ferrées, comme il s'en trouva ce jour auprès de Bourbon, car, quand toutes ces premières troupes passaient en confusion derrière les autres, on oïoit gronder dans les salades. *Si n'est-ce pas fait, car il faut parler à nous.* Or, comme il y a de la jalousie entre les nations, les Xaintongeois et Poictevins, irrités des fréquentes loüanges que le roi de Navarre donnait à tous propos à sa nation (2), Montausier et Vaudoré voyans en route (déroute) la troupe du vicomte s'écrièrent tout haut : *Ce ne sont là ni Poictevins, ni Xaintongeois*; nulle harangue ne pouvait valoir celle-là; car au lieu que c'était un exemple pour la fuite, il le fut d'émulation. Les Poictevins et les Xaintongeois serrent les dents et le poing, et il y en eut des deux troupes, entre autres Longchamps, qui entamèrent le gasteau douze pas avant leurs compagnons, etc. »

Les Poitevins des deux sexes sont généralement bien constitués. Ils ont la peau blanche et fraîche, les yeux noirs ou pers, les cheveux d'un noir remarquable; il est peu de pays où les hommes blonds soient en aussi petit nombre. Les dames poitevines ont de la beauté, mais leur beauté brille plus par l'éclat et la grandeur que par la grâce. Leurs formes sont celles de la Flore antique ou de la Vénus d'Arles plutôt que celles de la Vénus de Médicis. Elles ont d'ailleurs un caractère vif et animé, un esprit varié, une manière de s'exprimer claire, agréable, et une grande amabilité. L'empire qu'elles savent obtenir par leurs attraits personnels et par les charmes de leur conversation est profond et durable, de grands exemples historiques le prouveraient au besoin. La chasseresse des rois (*Diana venatrix regum*), cette femme dont la beauté protesta si longtemps et avec succès contre les années; qui passait d'un roi à son successeur, comme un joyau de la couronne, Diane de Poitiers enfin; la belle et spirituelle duchesse de Montespan; son habile et sage rivale, Françoise d'Aubigné, étaient des dames poitevines. « Si j'étais roi, dit à ce sujet un auteur qui a visité le Poitou, je me garderais des femmes du Poitou, mais j'aimerais à être gardé par les hommes de cette loyale contrée. » En effet, les soldats poitevins se sont toujours montrés aussi fidèles que braves.

A ces traits généraux, nous ajouterons quelques détails particuliers empruntés aux divers écrivains du pays qui ont le mieux apprécié les mœurs, les habitudes et la constitution des populations des diverses localités.

(1) Les Poitevins et les Saintongeois étaient alors pour la plupart protestants.

(1) Les Béarnais et les Gascons.


VIENNE
Chef lieu d'Arrondissement
Chef lieu de Canton.
Route avec distances en L. de P. d'un relais à l'autre.
Route sans relais.
Bureau de Poste aux Lettres.
INDRE ET LOIRE
DEUX SEVRES
INDRE
HAUTE VIENNE
CHARENTE
Chinon
Richelieu
Loudun
Chatellerault
POITIERS
le Blanc
Montmorillon
Civray
Ruffec
Confolent
Melle
Myriamètres
Lieues de Poste
Cathédrale S.Pierre.
Dressé par Monin.
Gravé par Laguillermie et Ramboz Rue des Noyers 36



Marchandes de Couteaux de Chatellerault.



S.te Marthe. Jean Balue.

« Les habitants des plaines du Mirebalais et du Loudunois, qui respirent un air pur, sont grands et bien faits; au contraire, ceux qui habitent les marécages de la Dive et de la Palu, sont affectés de fièvres et n'ont ni la même force ni la même activité.

« Les habitants de Loudun sont honnêtes, affables et amis du plaisir.

« Les habitants des parties boisées (arrondissements de Mont-Morillon et de Civray), disséminés dans des maisons éparses çà et là, ont peu de communications entre eux et sont généralement sauvages, ignorants et grossiers.

Les habitants de Poitiers, amis des lettres et des sciences, mais plus apathiques que dans le reste du département, ont peu d'industrie. — L'activité de la ville est entretenue par les affaires multipliées qu'y attirent la centralisation administrative et les tribunaux. Le goût d'un commerce autre que celui des denrées provenant du sol y est peu répandu. Les mœurs, dans certaines familles, y ont encore une teinte patriarcale, on y aime l'économie, mais on y pratique avec franchise l'hospitalité. — Les jeunes gens studieux y sont bien vus et bien accueillis, et on remarque dans toutes les classes de la population un penchant prononcé pour les plaisirs intellectuels.

Les habitants de Châtellerault sont actifs, persévérants, industrieux. — Ils montrent de l'intelligence pour les travaux mécaniques, des dispositions aux sciences exactes et de l'aptitude pour le commerce. On les accuse d'être un peu intéressés en affaires; mais on rend justice d'ailleurs à leur probité naturelle.

COSTUMES.

Le costume des paysans a peu varié depuis longues années. — Les hommes ont les jambes couvertes de guêtres de toile sans boutons, et pour chaussure des sabots ou des souliers ferrés, dans lesquels leurs pieds sont à nud en toutes saisons. Les jours de fêtes, ou en voyage, ils portent une ou deux vestes d'une grosse serge grise, qui se fabrique dans le pays, avec un gilet de même étoffe. Pour le travail, ils ont un surtout de toile ou de mauvaise étoffe sur le gilet. Les femmes tressent leurs cheveux et les cachent entièrement sous une cornette très simple qu'on nomme *cayou*. Elles s'habillent aussi de serge, et les plus élégantes d'étamine bleue Elles portent, sur leur corset, un casaquin à manches plates, avançant jusqu'à la moitié de l'avant-bras, avec des basques qui débordent de quelques doigts sur le jupon. Lorsqu'elles vont à l'église, ou à un village voisin, elles se couvrent la tête d'une cape de grosse étoffe grise ou bleue, à capuchon, comme les pelisses des dames de la ville, et de la même longueur; quelques-unes ont une mante de laine rayée de noir et de rouge. Autrefois elles portaient, à la place de cette cape, un simple morceau d'étoffe long et étroit, posé et drapé en voile sur la tête et les épaules. L'hiver, elles sont communément chaussées de bas de laine bleue, avec des sabots ou des galoches à semelles de bois. Dans l'été, elles vaquent à leurs travaux nu-jambes, et même nu-pieds.

LANGAGE.

En nous occupant du département des Deux-Sèvres, nous avons parlé du patois poitevin qui est aussi en usage dans la plus grande partie du département de la Vienne, et notamment dans les arrondissements de Poitiers, de Civray et de Loudun. Les paysans de l'arrondissement de Châtellerault et d'une partie de celui de Montmorillon parlent un français incorrect, mêlé d'anciennes expressions du XVIe siècle, telles qu'on en trouve dans Amyot. Leurs articles et leurs pronoms, surtout les démonstratifs, on un caractère étranger qui, quelquefois, semble indiquer une étymologie italienne. Ils mouillent aussi, comme les Italiens, le *g* et l'*l* réunis; et prononcent *ou* la plupart des *o*. Ils font sentir fortement la lettre *e* dans tous les mots ou s'emploie la voyelle composée *eau*, et suppriment l'*i* dans les terminaisons en *ien*, comme dans *soutien, chien*, etc. — Au surplus, leur langage et leur costume n'ont rien du langage ni du costume poitevins, et se confondent plutôt avec ceux du Berry et de la Touraine. Leur manière de parler est très-accentuée.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

A toutes les époques, le pays qui forme aujourd'hui le département de la Vienne a produit des hommes distingués. Nous en citerons quelques-uns en remontant jusqu'à l'époque romaine. EXUPERANCE, frère de Quintilien, et préfet des Gaules; l'illustre SAINT HILAIRE, évêque de Poitiers; MAXIMIN, évêque de Trèves, un des orateurs remarquables du concile de Nicée; le cardinal *Jean* BALUE, ministre de Louis XI, célèbre par sa haute fortune et par sa chute; l'annaliste *Jean* BOUCHET; la savante famille des *Sainte-Marthe* dont un des membres, GAUCHER SCEVOLE DE SAINTE-MARTHE, figure honorablement parmi nos anciens jurisconsultes et nos anciens poëtes; le savant *Ismaël* BOUILLAUD; FILLEAU DE LA CHAISE, célèbre aussi, dans le XVIIe siècle, par sa science et par son érudition; l'historien CHEVREAU, qui fut secrétaire de la reine Christine; *Michel* LAMBERT, fameux musicien du XVIIe siècle; le père de la presse périodique en France, *Théophraste* RENAUDOT, médecin en réputation, qui, en 1631, fonda la *Gazette de France* et en fut le premier rédacteur; *Augustin* NADAL, auteur tragique du XVIIIe siècle; LE ROY, ouvrier et correcteur d'imprimerie, qui, vers le milieu du siècle dernier, composa un excellent *traité de l'orthographe française*.

Parmi les hommes de l'époque contemporaine, nous nommerons le *marquis* DE FERRIÈRES, membre de l'Assemblée constituante, auteur de divers ouvrages, et entre autres de curieux mémoires sur les premiers temps de la Révolution; le conventionnel THIBAUDEAU, connu depuis comme administrateur habile et par d'utiles travaux historiques; l'émigré PHELIPPEAUX, qui dirigea avec tant d'habileté et de talent la défense de Saint-Jean-d'Acre contre Bonaparte, son ancien condisciple à l'école militaire; GILBERT, agronome distingué, membre de l'Institut, mort en Espagne dans un voyage entrepris pour ramener en France un troupeau de mérinos et un haras de chevaux andalous. C'est au voyage de Gilbert qu'on doit la belle bergerie royale de Perpignan; le sénateur CREUZÉ LATOUCHE, auteur de plusieurs ouvrages parmi lesquels on remarque une bonne *Description du district de Châtellerault*; *Félix* FAULCON, ancien député, auteur de divers ouvrages scientifiques et littéraires; DE CRESSAC, antiquaire distingué; LAFONTANELLE, conseiller à la Cour royale de Poitiers, qui a réuni une collection remarquable d'anciennes monnaies françaises; SIAUVE, connu par des recherches curieuses sur les *Antiquités du Poitou*; le traducteur de *Pomponius Mela*, FRADIN, ancien député; les généraux BEAUCHAMP, RIVAUD DE LA RAFFINIÈRE, DEMARÇAY, etc.

TOPOGRAPHIE.

Le département de la Vienne est un département *méditerrané*, tiré du Poitou et du Loudunois, du Mirebalais et des Marches de l'Anjou. — Il a pour limites : au nord, les départements de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire; à l'est, ceux de l'Indre et de la Haute-Vienne; au sud, celui de la Charente; à l'ouest, celui des Deux-Sèvres. — Il tire son nom d'une rivière qui le traverse du sud au nord. — Sa superficie est d'environ 691,012 arpents métriques.

SOL. — Le territoire présente généralement une surface plane coupée par un très petit nombre de vallées. — Le sol se compose de terres sablonneuses ou crayeuses; il est généralement peu fertile : cependant on y trouve d'excellents pâturages. — L'arrondissement de Loudun offre les parties les plus grasses et les plus propres à la végétation. — Celui de Châtellerault renferme des bancs considérables de tuf.

LANDES. — Au nord de Lusignan, et dans le canton de Vouillé, se trouvent des landes et des bruyères, d'une assez grande étendue. Il y en a encore de considérables dans l'arrondissement de Loudun; mais l'est et le sud du département offrent beaucoup plus de terres incultes; un tiers de l'arrondissement de Châtellerault, plus de moitié de celui de Montmorillon, et au moins les deux cinquièmes de celui de Civray, sont couverts de landes et de bruyères.

FORÊTS. — Les forêts couvrent à peu près la douzième partie de la superficie du département: le chêne y est l'essence dominante. Les forêts principales sont celles de la Roche-Posay, de la Foucaudière, de Montoiron, de Verrières, de Scévol, de Châtellerault, de Plumartin et de Groyes.

MARAIS. — Il existe des marais d'une assez grande étendue dans l'arrondissement de Loudun, sur les bords de la Dive: un canal a été tracé pour leur dessèchement. D'autres marais, formés par des eaux stagnantes de la rivière de la Palu, se trouvent dans le canton de Neuville.

RIVIÈRES. — On trouve un assez grand nombre de rivières. Les principales sont: la Vienne, la Charente, la Dive, le Clain, la Gartempe et la Creuse. La Vienne et la Creuse sont seules navigables sur une longueur d'ensemble 26,000 mètres. — La partie flottable des eaux courantes du département est évaluée à 126,000 mètres. — On doit ouvrir un *canal du Poitou* qui joindra la Vienne à la Charente par le Clain. — La Vienne a sa source dans la Corrèze, au plateau de Millevaches. Après avoir traversé les départements de la Haute-Vienne et de la Charente, elle arrive dans celui de la Vienne où son cours a environ 100,000 mètres d'étendue. Elle y arrose Availle, l'île Jourdain, Chauvigny, Châtellerault, les Ormes, et va se jeter dans la Loire. Il existe, depuis 1537, un projet de la rendre navigable jusqu'à Limoges. — Le Clain était dit-on navigable en 1600, jusqu'à Poitiers: il le redeviendra par l'établissement du canal du Poitou. — On a reconnu que la Dive pouvait facilement être rendue navigable, depuis Montcontour jusqu'à son embouchure dans le Thouet.

ROUTES. — Le département est traversé par 6 routes royales, au nombre desquelles est la route de 1re classe de Paris en Espagne, par Tours, Poitiers et Bayonne; et possède 4 routes déparmentales: on évalue à 524,000 mètres la longueur du parcours de toutes ces routes.

MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. — Le climat est doux et tempéré.

VENTS. — Les vents soufflent du nord en hiver, du midi en été, du nord-ouest au printemps. Le vent de nord-ouest, connu sous le nom de *galerne*, est quelquefois funeste à la végétation.

MALADIES. — Les maladies inflammatoires sont communes en hiver et au printemps. Les maladies nerveuses règnent en été, et les fièvres putrides en l'automne. Les habitants du pays étaient autrefois sujets à une maladie viscérale connue sous le nom de *colique du Poitou*. On a cru s'apercevoir que cette maladie avait disparu depuis qu'on a cessé de se servir de vases d'étain pour contenir le vin et les autres liquides susceptibles de devenir acides.

HISTOIRE NATURELLE.

FOSSILES. — Les coteaux qui bordent la Vienne, la Creuse et l'Envigne, contiennent une grande quantité de fossiles. Ce sont des fongites, des madrépores, des corallites, nombre de coquillages, principalement des boucardites et des oursins, et des pétrifications de végétaux. — Mais un amas considérable et fort remarquable en ce genre, est le banc de coquillages, liés ensemble par un gluten, qui s'étend depuis le village d'Ozon, dans la plaine entre Châtellerault et Ponthumé, jusque sur le coteau du Châtellier, au-dessus du faubourg Sainte-Catherine.

RÈGNE ANIMAL. — Les races d'animaux domestiques n'offrent rien de remarquable. On engraisse peu de bêtes à cornes pour l'approvisionnement de Paris: quelques cantons produisent des mules qui se vendent aux Espagnols. — Les ânes sont petits et d'une forme commune; la race ovine paraît seule d'une espèce un peu perfectionnée. Le gibier de toute espèce est assez abondant. Les rivières sont poissonneuses.

RÈGNE VÉGÉTAL. — Le règne végétal n'offre rien de particulièrement remarquable; la vigne vient bien dans le département. — Le noyer y réussit. — Les châtaignes de Civray sont estimées: on recueille aussi d'excellentes truffes dans cet arrondissement. — Voici l'énumération que M. Cochon, ancien préfet de la Vienne, fait de ses productions végétales: 24 espèces d'arbres de haute futaie, 28 arbustes, 18 plantes céréales fromentacées, 350 plantes médicinales, 70 plantes culinaires et potagères, 80 plantes propres aux arts, 46 plantes dangereuses et nuisibles.

RÈGNE MINÉRAL. — On exploite, dans le département, du minerai de fer, de la pierre meulière excellente, de la pierre de taille, de la pierre à aiguiser, etc. — Les pierres lithographiques de Châtellerault méritent une mention particulière; plus compactes, plus dures et d'un grain plus fin que celle de Munich, elles sont propres aux nouvelles applications que l'on a faites de l'art lithographique, et se prêtent facilement à la gravure en relief au moyen des acides. — Il existe à Croutelle, près de Poitiers, des indices de mines de houille; on trouve, dans l'arrondissement de Civray, quelques carrières de marbre susceptible d'un beau poli. — Le département renferme aussi du porphyre et de la serpentine. — On trouve, dans les sables de la Vienne, des cailloux transparents, susceptibles d'être taillés, qui étaient connus anciennement dans le commerce, sous le nom de *diamans de Châtellerault*.

EAUX MINÉRALES. — Le département possède, à la Roche-Posay, une source d'eaux minérales sulfureuses, froides, qui ont de la réputation pour la guérison des maladies scrofuleuses, dartreuses, etc., ainsi que pour les rhumatismes et la débilité d'estomac. On en fait usage en boisson. — Il existe aussi à Availles une source d'eaux minérales froides.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

POITIERS, capitale du ci-devant Poitou, ch.-lieu de préf. Pop. 23,128 hab.; — distance légale, S.-S.-O. de Paris, 85 l. 3/4 (on paie par Orléans 44 postes, et 48 1/2 par Chartres). — Cette ville est située sur une colline escarpée, environnée de rochers élevés, au confluent de la petite rivière de Vonneuil avec le Clain. Ces deux rivières l'entourent presque en entier. — Elle est grande, mais peu peuplée pour sa grandeur. Des murailles antiques, flanquées de tours, forment son enceinte; on y entre par six portes, dont quatre ont un pont sur le Clain. L'intérieur de la ville est mal bâti; c'est un amas de maisons, sans goût, sans architecture, percé de rues étroites, tortueuses et malsaines. Les places sont sans étendue et sans ornements. — Cependant le Parc, le Cours, la promenade Guillon, sont des promenades fort agréables. — Poitiers, malgré l'irrégularité de ses constructions, est d'un aspect pittoresque à l'extérieur. — Dans le nombre de ses places publiques, il en est une, la *place Royale*, d'une étendue assez considérable, et au milieu de laquelle on voyait autrefois une statue en pied de Louis XIV, en stuc bronzé. — Cette cité n'est pas sans gloire: elle s'illustra dans les guerres des Romains, des Francs et des Visigoths, qui tour à tour s'en emparèrent, la détruisirent, et la rebâtirent. Ce fut dans les plaines de Poitiers, vers l'an 732, que Charles-Martel remporta une victoire mémorable sur les Maures d'Abdérame. — Plus tard, en 1356, le roi Jean et ses chevaliers y succombèrent, malgré leur bravoure, sous les masses anglaises et l'habileté d'Édouard III. — Poitiers eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de la religion. — Le maréchal Saint-André s'en rendit maître, et y exerça d'horribles cruautés. — Coligny voulut reprendre cette ville, elle soutint un long siége et ne fut sauvée que par le désespoir des habitants. Ceux-ci bouchèrent les arches du pont de Rochereuil, et forçant les eaux du Clain à déborder, inondèrent le camp des assiégeants, qu'ils obligèrent ainsi à la retraite. — Peu de villes, avant 1793, renfermaient autant d'églises. On y voit encore celles de Saint-Pierre, de Sainte-Radegonde, de Notre-Dame, et le temple de Saint-Jean. — Saint-Pierre, ca-

thédrale de Poitiers; est un des plus beaux monuments d'architecture gothique que possède la France. Cette église est remarquable par sa large façade à trois porches, flanquée de deux tours d'inégale grandeur. Le porche principal s'ouvre au-dessous d'une belle rosace que couronne une élégante galerie à colonnes. Le vaisseau en est vaste et simple à la fois, mais la hauteur de cet édifice est loin de répondre à son étendue. — Sainte-Radegonde est aussi d'une belle architecture; elle offre un portail à ogive décoré de sculptures délicates. L'édifice et le clocher sont de l'époque romane. L'église fut fondée en 587, par sainte Radegonde, femme de Lothaire Ier, qui y a été enterrée. — L'église Notre-Dame, superbe échantillon de l'architecture romane, présente une façade d'une rare beauté; son portail est élégant et hardi; il est orné de sculptures et de statues, et flanqué de faisceaux de colonnes qui soutiennent deux fort jolies tourelles à dôme pointu et sculpté en écailles de poissons. L'intérieur de Notre-Dame ne répond pas à la beauté de l'extérieur: on prétend que cette église fut fondée par Constantin. — L'église de Saint-Jean, monument d'une haute antiquité, exerce encore la curiosité des savants. — Saint-Hilaire n'offre plus que des ruines qui attestent son ancienne magnificence. Elle contenait plusieurs tombeaux remarquables. — C'est à Poitiers que fut brûlé le malheureux curé de Loudun, Urbain Grandier. — Depuis long-temps Poitiers est célèbre par son école de droit; elle possède un collége royal estimé, et plusieurs hôpitaux bien tenus. — La bibliothèque publique renferme 12,000 volumes. — La ville possède aussi un cabinet d'histoire naturelle et de physique, et un jardin de botanique, ainsi qu'une jolie salle de spectacle et des établissements de bain. — On voit à Poitiers plusieurs antiquités précieuses, entre autres le tombeau de Claudia Varenilla, fille du consul Claudius Varenus; quelques vestiges du palais Gallien; ceux d'un aquéduc et d'un amphithéâtre.

Lusignan, ch.-l. de cant., à 6 l. S.-O. de Poitiers, sur la route de La Rochelle. Pop. 2,348 habit — Cette petite ville est située agréablement, près de la petite rivière de la Vonne. Elle était autrefois le siége d'une justice royale, avait un gouverneur et un maire perpétuel. — Elle est fameuse par les merveilles qu'on attribuait anciennement à son château, construit, dit-on par la fée Mélusine; d'autres pensent que ce château fut bâti par Geoffroy-à-la-grande-dent, parce qu'on voyait autrefois l'effigie de ce comte sur la principale entrée de la grande tour; mais il paraît constant qu'il a été fondé par Hugues II, seigneur de Lusignan, dit le Bien-Aimé. — Ce château passait pour inexpugnable; à différentes époques il soutint des siéges meurtriers. — Durant les guerres de religion, il fut pris, en 1574, par le duc de Montpensier, et ses fortifications furent rasées. — Sur leur emplacement, on a fait une promenade publique d'où l'on jouit d'une vue agréable. Il reste à peine quelques débris des nombreux édifices qui entouraient ce donjon gothique. — Lusignan ne possède d'ailleurs aucun monument digne de fixer l'attention.

Mirebeau, près de la source de la Palu et celle de la Dive; ch.-l. de cant., à 7 l. N.-O. de Poitiers. Pop. 2,405 hab. — Cette ville, ancienne capitale du *Mirebalais*, dans le *Haut-Poitou*, eut pour origine un château bâti par Foulques de Néra, comte d'Anjou. En 1202, ce château soutint un siége contre Artus de Bretagne. Eléonore d'Aquitaine, veuve de Henri II, roi d'Angleterre, s'y était renfermée pour se dérober aux poursuites de ce prince, son petit-fils. Le château de Mirebeau a été détruit dans le XVIIe siècle; il n'en reste que quelques vestiges insignifiants.

Chatellerault, sur la Vienne, ch.-l d'arrond., à 10 l. N.-N.-E. de Poitiers. Pop. 9,437 hab. — Cette ville porte le nom de son fondateur, qui vivait au XIe siècle. Sur le site où elle se trouve, un nommé Hérault fit construire un château, et de l'assemblage des deux mots (Castel Hérault), s'est formé Châtellerault. — C'était autrefois le chef-lieu d'une élection, d'une sénéchaussée, d'un consulat pour les marchands et d'un corps de ville avec un maire perpétuel. — En 1574, Châtellerault fut érigé en un duché-pairie, qui fut réuni au domaine de la couronne par arrêt de confiscation des biens du connétable Charles de Bourbon, auquel il était échu en héritage. — Châtellerault est situé dans une pays fertile, coupé par des rivières, des vallons, des coteaux et des jardins, qui offrent des points de vue agréables et variés. Cette ville est assez mal bâtie; elle est située sur la rive droite de la Vienne, que l'on traverse sur un beau pont que Sully y fit construire; au bout du pont est un petit château, flanqué de quatre grosses tours, et qui sert de porte à la ville. — Châtellerault est célèbre par ses fabriques de coutellerie. — Outre plusieurs églises, il possède un collége communal, un hôpital, et une manufacture royale d'armes dont les bâtiments sont au nombre de ses plus beaux édifices. Il est entouré de jolies promenades. — Cette ville a été, dit-on, à l'époque de la première guerre d'Espagne dans le XIXe siècle, vers 1808 ou 1809, le théâtre d'un événement pareil à celui qui avait rendu le souvenir des troupes du maréchal de Lorges si exécrable à la petite ville de Lagny. — On accusa dans le temps les Polonais de la garde impériale d'excès qui auraient dû être sévèrement punis; et dont leur glorieuse conduite à Somo-Sierra n'a pas effacé la tache.

Cénon, sur la Vienne, à 1 l. de Châtellerault. Pop. 300 hab. — Il existait autrefois, dans cette commune, un cimetière qui, comme celui de Civaux, renfermait un grand nombre de cercueils en pierre; on y a aussi trouvé plusieurs colonnes milliaires et d'autres colonnes creusées en forme de tombeaux: une de ces colonnes milliaires, qui portait une inscription romaine, avait été transportée dans le parc du château du Fou, où elle existe probablement encore. Depuis long-temps le cimetière de Cénon a été détruit et a fait place à des champs cultivés.

Civray, petite ville sur la rive droite de la Charente, dans un bassin assez fertile, ch.-l. d'arrond., à 15 l. S. de Poitiers Pop. 2,203 h. — L'origine de Civray est ancienne, c'était une ville fortifiée; on y voit les ruines d'un château: son église paraît être un monument antérieur à l'établissement du christianisme dans les Gaules.

Charroux, sur la Vienne, ch.-l. de cant., à 2 l. 3/4 de Civray. Pop. 1,709 hab. — Une abbaye de bénédictins, fondée en 785 par Roger, comte de Limoges, et par sa femme Euphrasie, s'entoura peu à peu d'habitations qui, par la suite des temps, sont devenues la ville de Charroux. Charlemagne enrichit l'abbaye par de nombreuses dotations; la majeure partie du territoire environnant devint la propriété de ses religieux. En 1208, il se tint dans ce monastère un concile contre les manichéens. Les seigneurs de Charroux possédaient le pays de la Marche dès le règne de Charles-le-Bel, qui l'érigea en comté en leur faveur. — L'église de l'abbaye, bâtie à la fin du VIIIe siècle, était fort belle, comme on peut en juger par les ruines qui en restent. Le maître-autel, entouré de trois rangs de piliers, était placé sous un dôme en forme de tiare, d'une hauteur prodigieuse. Ce bel édifice a été détruit par les protestants, dans le XVIe siècle.

Loudun, ville ancienne, ch.-l. d'arrond., à 15 l. N.-N.-O. de Poitiers. Popul. 5,078 habit. — Capitale de l'ancien pays appelé Loudunois, cette ville est située sur une montagne. — Elle fut cédée à Louis XI par les comtes de Poitou, et érigée en duché en faveur de Françoise de Rohan de la Garnache, à la mort de laquelle ce duché s'éteignit. — Un grande nombre des habitants de Loudun étaient huguenots; mais les persécutions des évêques de Poitiers les chassèrent de cette ville, qui perdit alors une partie de sa population. — Loudun est connu par les synodes qu'y tinrent les protestants en 1611 et 1612, et par le procès étrange fait à son curé, le spirituel et malheureux Urbain Grandier. — Loudun est remarquable par de jolies promenades, qui occupent l'emplacement d'un ancien château, démoli en partie par l'ordre de Louis XIII, et dont il ne reste qu'une tour assez bien conservée.

Ormes (les), sur la route de Paris à Bordeaux, à 4 l. 3/4 de Loudun. Pop. 450 hab. — Ce village est dans une situation agréable, sur la Vienne. On y voit un beau château bâti par le comte Voyer d'Argenson; c'est un vaste édifice en pierre, avec deux ailes considérables pour les offices et des appartements pour les étrangers. L'entrée offre un élégant vestibule au-delà duquel se trouve le salon, pièce circulaire décorée en marbre. L'escalier est pareil à celui du Palais-Royal de Paris. On remarque dans le parc une colonne de 76 pieds d'élévation, autour de laquelle monte en spirale un léger escalier qui se termine par une plate-forme d'où l'on domine tous les environs. Les jardins et le parc s'étendent jusqu'au confluent de la Creuse et de la Vienne. Le parc renfermait autrefois un haras consacré à l'élève des chevaux de race anglaise, et à l'amélioration des races poitevines.

Civaux, à 4 l de Montmorillon (canton de Lussac-les-Châteaux). Pop. 750 h. — Cette commune n'est remarquable que par un grand nombre de tombeaux de pierre qui se trouvent dans un champ voisin. On en compte 7,000. La tradition prétend que ce sont les tombes des Français morts dans la bataille que Clovis gagna sur les Visigoths. M. Siauve croit y reconnaître un ancien cimetière du XIXe siècle, commun à plusieurs villes et villages des environs. — Les habitants de Civaux montrent aussi, près de leur village, un endroit qu'ils nomment le *Pied-de-Biche*, ils disent que ce fut là que Clovis passa la Vienne à gué, à la suite d'une biche qui lui servit de guide.

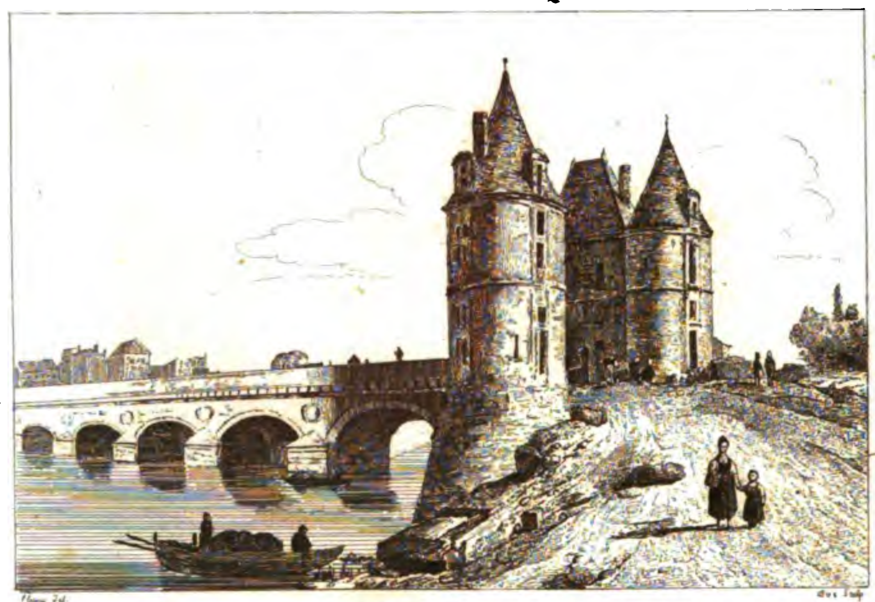
Montmorillon, sur la Gartempe, chef-lieu d'arrond., à 13 l. E.-S.-E. de Poitiers. Pop. 3,608 hab. — Cette ville n'offre de remarquable qu'un monument précieux de l'antiquité, qui se trouve dans l'ancien couvent des Augustins. C'est un édifice octogone, que plusieurs archéologues regardent comme un temple gaulois. Ce monument a deux étages, dont l'un est souterrain et, par un chemin long d'environ cent toises, communiquait avec la rivière. On voit au-dessus de la porte d'entrée une pierre longue de 2 mètres 27 centimètres, et large de 1 mètre 14 centimètres, sur laquelle, du côté extérieur, sont grossièrement sculptées huit figures humaines, dont six d'hommes et deux de femmes; cette pierre offre aussi, du côté intérieur, cinq autres figures adossées aux précédentes. Ces deux bas-reliefs ont long-temps occupé les savants, qui ont vainement cherché à les expliquer. Le bas-relief extérieur présente une femme nue allaitant deux serpents, trois figures barbues, à longues robes et groupées ensemble. On a voulu y reconnaître le costume des druides. Une de ces figures tient une tablette sur laquelle on croit reconnaître les deux lettres R O. Le groupe suivant se compose de trois jeunes garçons (ou trois jeunes filles),

vêtus de longues robes ; celui du milieu tient sous son bras gauche plusieurs livres liés ensemble, un autre a la tête couverte d'un voile, le troisième porte de longs cheveux réunis en tresses. La sixième figure paraît être la représentation d'une femme gauloise : elle a de longs cheveux tressés qui retombent sur sa poitrine ; elle est vêtue d'une longue robe, ses mains sont gantées (avec des gants dits *à la Crispin*), un long manteau flotte sur ses épaules et descend jusqu'à terre. — Le bas-relief intérieur offre aussi une femme nue et allaitant deux crapauds.—Un ange ailé, revêtu d'une longue robe et d'un manteau orné d'une large bordure. — Les deux figures suivantes sont enlacées ensemble, comme une mère et une fille. L'une porte un voile, l'autre a les cheveux très longs et tressés : une ceinture ornée de broderie pose sur ses hanches et retombe par-devant.—La cinquième figure porte les cheveux tressés et pendant sur sa poitrine. Son vêtement est serré jusqu'à la ceinture, d'où il tombe en longs plis jusqu'à terre. Les manches de sa robe sont décorées de dessins variés et différents de chaque côté. L'état de vétusté de ces divers bas-reliefs est tel, qu'on peut à peine distinguer les divers détails que nous venons d'indiquer.

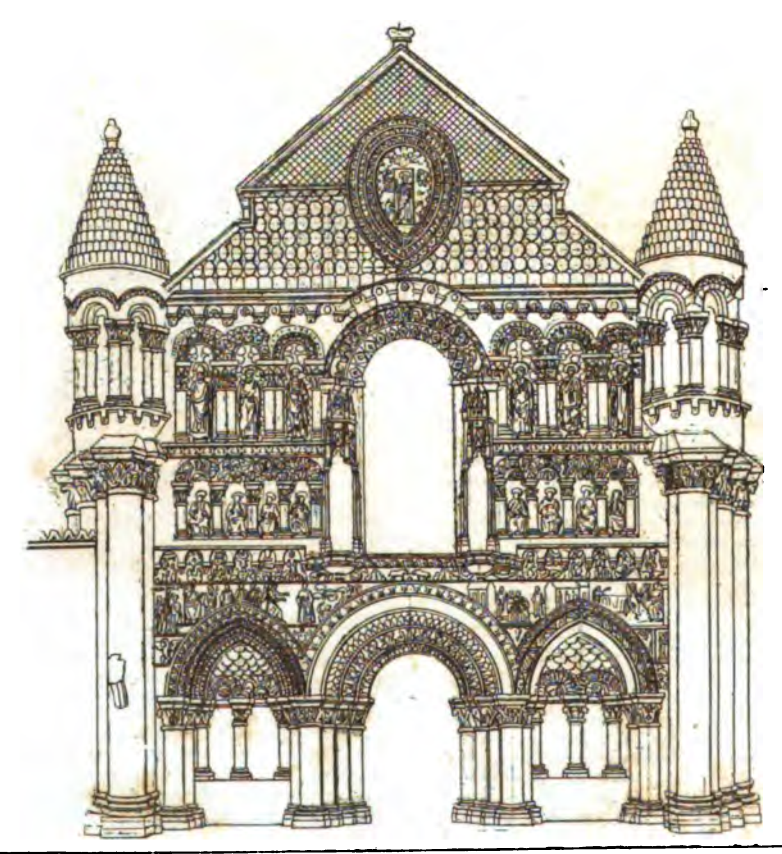
VARIÉTÉS.

ACADIENS. — L'arrondissement de Châtellerault renferme une population d'origine étrangère, si l'on peut appeler étrangères des familles qui, expatriées et établies en Amérique pendant plus d'un siècle, sont revenues vivre dans le pays de leurs ancêtres. La cause qui ramena en France les *Acadiens* était telle qu'on eût dû accueillir partout avec empressement et bienveillance des hommes si peu dignes de leur malheureux sort. — On sait que les premiers établissements européens dans le Canada furent d'abord formés par des Bretons et par des Normands. Les émigrations devinrent promptement assez nombreuses pour que la population s'étendit jusqu'aux grands lacs. — D'autres colons s'établirent, en 1603, non loin du golfe Saint-Laurent, dans l'Acadie, dont le littoral était fertile et propre à la pêche. Ils se concilièrent bientôt, par leurs habitudes simples, leur franche probité, leurs mœurs patriarcales, l'amitié des indigènes. — Le traité d'Aix-la-Chapelle céda l'Acadie à l'Angleterre. — Mais si les traités peuvent changer la limite des empires, ils sont sans force sur les affections de l'âme. Les Acadiens n'avaient point oublié la patrie de leurs pères ; ils refusèrent constamment de prendre les armes contre les *Canadiens*, leurs frères d'origine, et méritèrent le nom de *Français-neutres*. Leur noble conduite excita vivement le ressentiment des Anglo-Américains. Franklin lui-même, cet homme que nous sommes habitués à regarder comme un sage, se laissa emporter par la passion nationale, et les poursuivit autant qu'il était en son pouvoir. Il répétait en 1754 que les treize colonies (qui forment aujourd'hui la masse principale des États-Unis d'Amérique), ne prospéreraient que quand elles seraient *débarrassées du voisinage des Acadiens*. — Le ministre Chatam, cédant aux instances des Anglo-Américains, ordonna l'expulsion des Acadiens des terres qu'ils avaient défrichées, et qui formaient leur patrimoine. — Agriculteurs industrieux, ils avaient, par des chaussées, défendu leurs champs contre les inondations, et assuré d'abondants pâturages à leurs troupeaux : leurs vergers, leurs habitations, tout reproduisait l'aspect de la Normandie. - Le 5 septembre 1755, le gouverneur anglais convoqua tous les hommes a une assemblée où ils accoururent sans défiance. — Connaissant d'avance l'ordre barbare du ministre anglais, ils se seraient défendus les armes à la main, et dans leurs fermes et dans leurs forêts : leur résistance aurait été longue, et peut-être efficace, car huit tribus indigènes leur étaient dévouées et auraient combattu pour eux. C'est ce qu'on voulait éviter. — On leur annonça leur *déportation*. La pitié anglaise leur accorda cinq jours seulement pour faire leurs préparatifs, et afin de les faire partir au jour marqué, on incendia leurs maisons, leurs granges, leurs églises ; à peine leur laissa-t-on des vêtements et quelques meubles à emporter, car pour de l'argent, ils n'en avaient pas : un peuple agriculteur possède peu de richesses métalliques. — Le sac de Praga n'a pas été plus horrible que celui de leur Port-Royal. — 15,000 Acadiens furent ainsi jetés dans des vaisseaux, malgré le désespoir des vieillards, la douleur des femmes, la fureur impuissante des jeunes gens. On ne permit pas toujours aux membres d'une même famille de s'embarquer ensemble. La flotte les déposa sur des plages diverses. — Quelques familles se réunirent dans la Louisiane, où leur *township* (district) est aujourd'hui un des plus florissants du pays. D'autres, réfugiées à Saint-Domingue, obtinrent des terres incultes. Plusieurs formèrent des établissements dans la Guyane française. — Quelques-uns revinrent chercher une patrie dans la patrie de leurs pères, et, chose horrible à avouer, on les y laissa quinze ans languir dans la misère. — Enfin, en 1772, le gouvernement, sur les indications d'un bon citoyen (M. de Pérusse), entreprit d'établir dans une partie des cantons incultes des environs de Châtellerault, plusieurs de ces familles acadiennes qui, réfugiées en France en 1757, attendaient depuis cette époque qu'on leur donnât des terres à cultiver ; car elles ne demandaient que du travail et du pain. Cet établissement eut lieu à Cenan, où l'on édifia des habitations, et où commencèrent les défrichements. Mais les agents de l'administration chargés de choisir parmi ces malheureux, n'y envoyèrent que des familles d'ouvriers les moins propres à la culture de la terre, et rendirent vains tous les préparatifs dispendieux qui avaient été faits pour la colonisation. La plupart des Acadiens, découragés, s'en retournèrent en Amérique ; quelques-uns restèrent, dont les travaux et la persévérance ont obtenu depuis le succès qui leur était dû.— Ils introduisirent dans le pays plusieurs méthodes utiles. — C'est à eux qu'on doit l'emploi de la marne et l'usage de la charrue ; leur exemple et la bonne culure de leurs établissements montra aux habitants ce que valaient les terres les moins bonnes du pays, et les richesses qu'on en pouvait tirer avec du travail et de l'industrie.—Les Acadiens se fondirent peu à peu avec la population poitevine ; cependant leur nombre était encore assez considérable en 1790, pour que l'Assemblée constituante ait cru devoir leur voter des secours. — En 1820, il ne restait plus que cinq chefs de ces familles acadiennes, qui réclamèrent de la Chambre des députés la continuation de la faible pension qui leur avait été accordée avant la révolution. — Les Acadiens qui sont restés en Amérique paraissent avoir été plus heureux. Ils n'ont pas eu à subir la pitié d'un gouvernement, et ils ont trouvé dans leur travail une ressource contre leur position malheureuse. — D'après l'auteur de la *Statistique des Deux-Canadas*, M. Isidore Lebrun, des 128,000 habitants de la Nouvelle-Écosse, 10,000 environ sont descendants des Acadiens. La majeure partie réside près de la rivière Saint-Jean. Ils habitent les townships de Clare et de Minudie, les plus avancés en agriculture. Ce sont des hommes industrieux, d'un caractère vif, enjoué, d'une constitution forte et belle. Ils sont religieux jusqu'à la superstition. Privés de journaux et presque d'écoles, ils sont heureux de leurs sentiments inébranlables ; ils ne parlent que la langue de leurs ancêtres, le français du XVIIe siècle. Celui d'entre eux qui altérerait l'ancien costume normand serait mal vu, et qui adopterait quelque usage anglais, aurait le mépris de tous. Les Acadiens de la Nouvelle-Écosse ne se mêlent pas à la population anglaise. Ils ne se marient qu'entre eux. — Leur ville, que les Anglais nomment *Annapolis*, ils s'obstinent à la nommer *Port-Royal !*

FÊTES CHAMPÊTRES ET RELIGIEUSES. — Les divertissements du paysan se lient aux travaux champêtres et à la croyance religieuse. Quelle joie n'éclate pas à la récolte des foins ! Le travail de la fauchaison est pénible, mais on se dédommage au fanage ; on chante, on danse, le vin est prodigué ; aussi ceux qui n'ont point cette récolte à faire vont-ils, comme en partie de plaisir, offrir leurs services à leurs voisins, sans autre intérêt que celui de se réunir et de s'amuser. — Les plaisirs de la moisson ne sont pas moins vifs. Chaque matin avant l'aurore, le son du cornet se fait entendre ; le moissonneur se lève, saisit sa faucille et son portoir : la bande joyeuse se forme, et l'on part pour se rendre au champ désigné dès la veille. On a réglé d'avance à qui appartient l'honneur du premier sillon, et dans quel ordre les autres doivent suivre. Le cœur est rarement étranger à cette distribution : chaque garçon se place auprès de sa maîtresse ; il l'aide, et les doux propos font oublier le poids du travail et l'ardeur du soleil. Quand vient la soupe, tous approchent ; on s'assied à l'entour, et l'on mange de bon appétit ; on plaisante, mais avec décence, et celui qui s'en écarte est puni sur-le-champ ; on lui donne sur le derrière, avec un sabot, un nombre de coups proportionné à la gravité de sa faute. Après dîner, une demi-heure est accordée au sommeil, on se remet ensuite à l'ouvrage. A la nuit, les moissonneurs se rassemblent par troupes, dont chacune est précédée par un ou deux sonneurs de cornet, et rentrent ainsi au village. — La moisson finit, c'est un jour de triomphe. Pendant que les hommes rassemblent les gerbes et chargent la charrette, les filles font un bouquet que l'on nomme la *gerbe de pampaillé*. Trois longues baguettes soutiennent plusieurs cerceaux garnis de rubans et d'épis, dont la paille est réunie en un seul faisceau : c'est celui qui pendant la moisson a tenu le premier sillon, qui doit porter la gerbe d'honneur ; il monte sur le devant du char, et la troupe le suit. Les cris de *iouh ! iouh !* et les sons rauques du cornet accompagnent cette marche triomphale. On arrive à la métairie ; un festin y attend les moissonneurs ; le vin coule en abondance. — Au premier silence de l'appétit succèdent bientôt les transports d'une gaîté bruyante, et des danses terminent cette heureuse journée. - Le battage des grains se fait aussitôt après la moisson : c'est le plus fatigant des travaux rustiques. Cependant les batteurs trouvent moyen de l'égayer en infligeant des peines à ceux qui enfreignent les règlements de la police de l'aire. La correction ordinaire consiste à renverser le coupable sur un ballin (drap de grosse toile rousse) que quatre hommes robustes tiennent par chaque coin ; on lui fait faire ainsi plusieurs fois le tour de l'aire, ce qui s'appelle *balliner*. On conçoit aisément les rires qui accompagnent cette promenade. — Les vendanges amènent, avec de nouveaux travaux, de nouveaux plaisirs. Ceux qui n'ont point de vignes veulent y participer comme les autres. On en célèbre également la fin par des danses bruyantes et de copieuses libations. — Pendant l'hiver, les so-



Pont de Chatellerault.



Portail de Notre Dame de Poitiers.



Poitiers.

lennités religieuses occupent le cultivateur, et sont pour lui une nouvelle occasion de divertissements. Ainsi le jour de la Toussaint, dans les pays de châtaigniers, on se rassemble dans les champs ou dans les bois; on allume de grands feux, on danse autour, et on y fait cuire des châtaignes. Cela s'appelle *faire le brasillet*. — La veille de Noël, après souper, le maître de la maison se fait apporter une grosse buche, *tison de Noël ;* et, entouré de tous les spectateurs recueillis dans un profond silence, il répand du sel et de l'eau sur cette bûche. Elle est ensuite mise au feu pour brûler pendant les trois fêtes; mais on a bien soin d'en conserver un morceau pour l'allumer toutes les fois qu'il tonne, et préserver le village de la foudre. Cette cérémonie achevée, chacun prend place autour du foyer; on chante des noëls burlesques, et, après la messe de minuit, on revient faire un réveillon que termine souvent une orgie. — Le jour de la Purification, le laboureur ne manque jamais de faire des crêpes, afin que ses blés ne soient pas cariés. Il célèbre le Mardi-Gras par des festins et des danses, et croit que ce jour-là, les chats ont une assemblée générale qu'il appelle sabbat. — Le dimanche des Rameaux, il plante, dans chacun de ses champs, une branche de buis bénit. — Le Jeudi-Saint est employé en pratiques de dévotion, et à chasser le lièvre de Pâques. — Le vendredi, après midi, on s'occupe exclusivement du verger : on, greffe ou sème différents légumes; on ne manque pas surtout de semer de la giroflée, qui semée ce jour-là, doit être double. — Le samedi est employé à faire des pâtés de hachis de viande et d'œufs, pour tous les habitants de la maison, maître, femme, enfants et valets. — La veille de la Saint-Jean, après le coucher du soleil, chacun porte son fagot sur la place; on en forme une pyramide, et le vieillard de l'endroit y met le feu. Quand la flamme s'élève pétillante, on danse après avoir toutefois fait passer par la flamme salutaire le gros bouquet de bouillon blanc et de branches de noyer, qui, le lendemain, avant l'aurore, doit être placé au-dessus de la porte de la principale étable.

Veillées et ballades. — Outre ces fêtes, en quelque sorte publiques, les paysans ont aussi leurs veillées particulières, réunions plus joyeuses que les cercles brillants des villes. Dans plusieurs cantons, et notamment dans les landes, elles se tiennent dans les trous des carrières, les creux des rochers, où l'on n'entre que par une ouverture étroite : la caverne la plus ténébreuse est choisie de préférence; c'est là que, chaque soir, à la lueur d'une lampe, les mères, les filles se rassemblent pour filer et pour entendre et raconter des histoires de revenants et de loups-garous, qu'elles tiennent de leurs aïeules. Les garçons s'y rendent aussi pour voir leurs maîtresses; la jeune bergère laisse tomber son fuseau pour connaître ses amants; ils s'empressent de le ramasser, et quelques pruneaux, dont elle est toujours munie, sont leur douce récompense. — La soirée se termine par des danses. — Ces danses sont très gaies et très animées de gestes et de cris : c'est le *bal de Saintonge*, la *gavotte*, le *menuet*, le *branle de Poitou*, si en vogue autrefois, et que les courtisans de Louis XI employaient pour dissiper les frayeurs de ce roi. — Pendant l'été, il y a beaucoup de ballades ou danses champêtres, surtout dans chaque commune lors des fêtes patronales; c'est là qu'on voit briller la gaîté poitevine; c'est là que les hommes boivent, et que les jeunes gens dansent au son de la musette; c'est là que se forment les inclinations, que s'arrangent les mariages. Une jeune fille qui paraît à la ballade sans un garçon *qui lui tire les doigts*, est méprisée de ses compagnes. — Dans l'intervalle des danses, on voit le galant debout devant sa maîtresse, un coude fortement appuyé sur son épaule, tandis que l'autre main se glisse sans façon dans l'épais corset qu'aucun fichu ne recouvre. Ils se regardent, ne se disent rien, et restent dans cette attitude des heures entières. C'est aussi aux ballades qu'on choisit les domestiques; ils y viennent parés d'épis, s'ils se destinent aux travaux de la moisson; de fleurs, s'ils veulent servir aux travaux du ménage.

La pipée. — C'est une chasse très usitée dans les provinces de l'Ouest, et presque inconnue ailleurs. Elle a lieu en automne. — On choisit un taillis épais voisin de quelque étang; on y dépouille de jeunes arbres de leurs branches, de manière à ouvrir quatre allées aboutissant à un centre commun, où s'élève une hutte de feuillage destinée aux chasseurs. On courbe en arceaux les jeunes arbres dépouillés de leurs branches, et on les hérisse de gluaux; puis à l'heure où le soleil couchant jette ses derniers rayons, où les merles, les geais et les autres oiseaux rentrent dans les bois, les chasseurs vont se cacher dans la cabane. L'un d'eux, adroit pipeur, prend une feuille de lierre et imite le cri de détresse d'un merle en danger; trompés par ce cri, une foule d'oiseaux accourent et, se précipitant sur les arbrisseaux d'alentour, tombent embarrassés dans les gluaux. Dès qu'il y en a un de pris, on le fait crier en lui cassant les pattes ou les ailes, les autres accourent à son aide et se font prendre. La chasse dure jusqu'à la nuit obscure : l'on se retire emportant souvent un grand nombre d'oiseaux. Les dames se mêlent parfois aux chasseurs, et leur présence empêche qu'on ne martyrise les malheureux prisonniers pour les faire crier.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 5 députés. — Il est divisé en 5 arrondissem. électoraux, dont les chefs-lieux sont : Poitiers, Châtellerault, Civray, Loudun, Montmorillon. — Le nombre des électeurs est de 1,672.

Administrative. — Le chef-lieu de la préfecture est Poitiers. Le département se divise en 5 sous-préf. ou arrond. commun.

Poitiers.	10 cantons,	83 communes,	94,770 habit.
Châtellerault. . . .	6	49	50,418
Civray.	5	45	44,442
Loudun.	4	63	35,103
Montmorillon. . . .	6	61	58,008
Total. . .	31 cantons,	301 communes,	282,731 habit.

Service du Trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Poitiers), 4 receveurs particul., 6 percepteurs d'arrond.

Contributions directes. — 1 direct. (à Poitiers) et 1 inspecteur.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Poitiers), 1 inspecteur, 3 vérificateurs.

Hypothèques. — 5 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Poitiers), 3 direct. d'arrond., 5 receveurs entreposeurs.

Forêts. — Le départ. fait partie de la 26[e] conservat. forestière. — 1 insp. à Poitiers.

Ponts-et-chaussées. — Le département fait partie de la 9[e] inspection, dont le chef-lieu est Tours. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Poitiers.

Mines. — Le département fait partie du 2[e] arrondissement et de la 1[re] division, dont le chef-lieu est Paris.

Haras. — Le département, pour les courses de chevaux, fait partie du 5[e] arrondissement de concours, dont le chef-lieu est Limoges.

Loterie. — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831 comparé à 1830), une augmentation de 55,123 fr.

Militaire. — Le département fait partie de la 12[e] division militaire, dont le quartier général est à Nantes. — Il y a à Poitiers : 1 maréchal de camp commandant la subdivision, 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Poitiers. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 7[e] légion, dont le chef-lieu est Tours. — Châtellerault renferme une des deux grandes manufactures d'armes blanches qui existent dans le royaume. Un officier supérieur de l'artillerie en est directeur.

Judiciaire. — La cour royale de Poitiers comprend dans son ressort les tribunaux de la Vienne, de la Charente-Inférieure, des Deux-Sèvres et de la Vendée. — Il y a dans le département 5 tribunaux de 1[re] instance, à Poitiers, Châtellerault, Civray, Loudun, Montmorillon, et 2 tribunaux de commerce, à Poitiers et Châtellerault.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département forme, avec celui des Deux-Sèvres, le diocèse d'un évêché érigé dans le III[e] siècle, suffragant de l'archevêché de Bordeaux, et dont le siége est à Poitiers. — Il y a dans le département, — à Poitiers : un séminaire diocésain qui compte 122 élèves; — à Montmorillon : une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 4 cures de 1[re] classe, 29 de 2[e], 217 succursales et 14 vicariats. — Pour les congrégations religieuses, voyez le département des Deux-Sèvres.

Culte protestant. — Les réformés du département ont à Rouillé une église consistoriale, desservie par 2 pasteurs. — Il y a en outre dans le département une société biblique.

Universitaire. — Le département possède une Académie de l'université, dont le chef-lieu est à Poitiers, et qui comprend dans son ressort la Charente-inférieure, les Deux-Sèvres, la Vendée et la Vienne.

Instruction publique. — Il y a dans le département : — à Poitiers, une faculté de droit; une école secondaire de médecine; un collége royal de 3[e] classe qui compte 330 élèves; — et 3 colléges : à Châtellerault, à Civray, à Loudun. — 1 école normale primaire à Poitiers. — 1 école modèle à Loudun. — Le nombre des écoles primaires du département est de 210, qui sont fréquentées par 7,197 élèves, dont 5,855 garçons et 1,342 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 156.

Sociétés savantes, etc. — Poitiers renferme une *Société d'Agriculture*, une *Société des Belles-Lettres, Sciences et Arts*, des *Écoles gratuites* de Dessin et d'Architecture, et un *Jardin botanique*. — C'est dans cette ville que s'est ouvert, le 7 septembre 1834, le deuxième *Congrès scientifique* français (c'est du moins le titre que s'est donné cette réunion). — Il existe dans le département des *Pépinières départementales* avec *Cours de culture* d'arbres forestiers et fruitiers, et 7 *Comices agricoles*.

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 282,731 h. — et fournit annuellement à l'armée 704 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

Mariages.					2,227
Naissances.	Masculins.		Féminins.		
Enfants légitimes	3,993	—	3,780	Total.	8,004
— naturels.	134	—	97		
Décès.	3,119	—	3,064	Total.	6,183

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 53,376,

Dont : 17,592 contrôle de réserve.

35,784 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :

35,438 infanterie. — 47 cavalerie. — 128 artillerie. — 178 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 5,488; équipés, 2,850; habillés, 5,684.

16,643 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 190 sont inscrits au registre matricule, et 58 dans ce nombre sont mobilisables, sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 67 sont soumis au service ordin., et 33 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont fourni à la garde nationale 7,100 fusils, 125 mousquetons, 6 canons, et un assez grand nombre de sabres, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (1831) :

Contributions directes.	2,708,420 f.	33 c.
Enregistrement, timbre et domaines.	1,435,158	88
Boissons, droits divers, tabacs et poudres.	873,100	92
Postes.	176,645	86
Produit des coupes de bois.	62,059	87
Loterie.	45,954	90
Produits divers.	40,499	13
Ressources extraordinaires.	670,422	62
Total.	6,012,262 f.	01 c.

Il a reçu du trésor 4,862,098 f. 48 c., dans lesquels figurent :

La dette publique et les dotations pour.	941,728 f.	04 c.
Les dépenses du ministère de la justice.	266,669	60
de l'instruction publique et des cultes.	348,138	49
de l'intérieur.	56,120	15
du commerce et des travaux publics.	571,944	33
de la guerre.	1,755,149	19
de la marine.	288	65
des finances.	133,398	81
Les frais de régie et de perception des impôts.	542,353	72
Remboursem., restitut., non valeurs et primes.	246,417	50
Total.	4,862,098 f.	48 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département, dont l'agriculture n'a qu'un médiocre développement, et dont l'industrie est dans l'enfance (sauf certaines branches), paie annuellement à l'État, de plus qu'il ne reçoit, et par suite des frais du gouvernement central, 1,150,163 fr. 23 c., ruineuse extraction de numéraire qui équivaut presque au 10e du revenu territorial.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 308,875 f. 78 c.

SAVOIR : *Dép. fixes :* traitements, abonnem., etc.	78,458 f.	63 c.
Dép. variables : loyers, réparations, secours, etc.	230,417	15
Dans cette dernière somme figurent pour 32,925 f. » c. les prisons départementales, 46,200 » les enfants trouvés.		
Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de.	2,721	»
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à.	84,018	84
Les dépenses des cours et tribunaux sont de.	235,082	17
Les frais de justice avancés par l'Etat de.	26,369	01

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 691,012 hectares, le départ. en compte : 380,000 mis en culture. — 63,088 forêts. — 28,491 vignes. — 130,000 landes. — 70,000 prairies.

Le revenu territorial est évalué à 12,082,000 francs.

Le département renferme environ : 20,000 chevaux. — 65,000 bêtes à cornes (race bovine). — 60,000 porcs. — 200,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 400,000 kilogrammes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

En céréales et parmentières.	1,000,000	hectolitres.
En avoines.	100,000	id.
En vins.	700,000	id.

L'industrie agricole est depuis long-temps stationnaire. — Les terres y produisent néanmoins des céréales de toute espèce, des fruits excellents. — On estime les châtaignes de Civray, les noix et les amandes de Mirebeau et de Saint-Savin. — Il y a de bons pâturages, mais on élève peu de chevaux et de mulets. — Les moutons des cantons de Loudun et de Mirebeau sont d'une bonne espèce. — La culture de la vigne et la fabrication du vin ne sont pas assez soignées, néanmoins le vin, qui est haut en couleur, se conserve bien. — On cite pour leurs produits les vignobles de Couture, de Champigny-le-Sec, de Loneuil, de Saint-Georges et d'Availle. — Les paysans engraissent des volailles, et surtout des porcs, dont on envoie annuellement dans nos ports de l'ouest environ 45,000. — L'éducation des abeilles est une source de richesses pour le cultivateur. — Le miel et la cire de la Vienne sont recherchés. — Les fruits du noyer et du hêtre sont communément employés à la fabrication de l'huile qui se consomme dans le pays. — Les plantes textiles donnent des produits de belle qualité; on vante le lin de Montcontour. — La culture des terres se fait généralement avec l'*araire* antique, que dans le pays on nomme *areau*; on y attelle, suivant les cantons, des bœufs et des mules. Quelques cultivateurs, disposés en faveur des améliorations, ont introduit l'usage de la charrue dans leurs terres, et s'en sont bien trouvés; mais leur exemple a eu jusqu'ici peu d'imitateurs. — L'usage est de donner dans le pays les petites propriétés en fermage à des *colons*. Le propriétaire, qui fournit la moitié des semences et du bétail, est de moitié dans les produits. On n'est pas d'accord sur ce mode d'exploitation, que les uns considèrent comme aussi avantageux que possible, et d'autres comme très nuisible. — La récolte des moissons, le battage et le vanage des grains, ainsi que la rentrée des pailles et des blés dans les granges, se font communément à l'entreprise. Des particuliers se chargent de ces travaux moyennant l'abandon d'une portion de la récolte. Cette portion varie du septième au cinquième.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

Le commerce s'exerce principalement sur les produits du sol et de l'agriculture. Le miel, la cire, les châtaignes, la graine de luzerne, de trèfle et de sainfoin, en sont les articles les plus importants. Les établissements industriels ne sont pas très nombreux. Ceux qui s'occupent de l'exploitation, de la préparation et de la fabrication des métaux occupent le premier rang. Le département renferme 2 hauts-fourneaux et 5 forges. Les armes blanches et la coutellerie de Châtellerault sont justement estimées. — Il existe dans quelques localités des fabriques de dentelles communes, des filatures mécaniques de laine et des manufactures de grosses étoffes du pays. On y remarque quelques papeteries. La préparation des peaux et des cuirs y est portée à un certain degré de perfection. — La pelleterie s'y occupe de la préparation des peaux d'oies et des peaux de lièvres pour fourrures. — Les biscuits et les macarons de Montmorillon ont de la réputation, et donnent lieu à quelques exportations. — Diverses brasseries, des distilleries et des fabriques de vinaigre existent aussi dans le pays.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — A l'exposition des produits de l'industrie de 1827, le département n'a obtenu qu'UNE MÉDAILLE DE BRONZE, accordée à M. Guerineau fils aîné (de Poitiers), pour *préparation de peaux de lièvres;* — UNE MENTION HONORABLE a été décernée à MM. Daillé-Angeard (de Châtellerault), pour *coutellerie*, et UNE CITATION à M. Lemaire (de Châtellerault), pour *fabrication de couteaux et de serpettes* de diverses espèces.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 572. — Elles se tiennent dans 86 communes, dont 23 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 103 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 71, occupent 82 journées. — Il y a 29 foires mensaires.

215 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux, les bestiaux et les grains; les cuirs, les laines, les chanvres, les toiles; la mercerie, la quincaillerie, etc.

BIBLIOGRAPHIE.

Description topographique du district de Châtellerault, par Creuzé-Latouche; in-8. Châtellerault, 1790.

Description générale de la Vienne, par Cochon, préfet; in-8. Paris, an x.

Mémoire sur les antiquités du Poitou, aujourd'hui département de la Vienne, par Siauve; in-8. Poitiers, an xii.

Statist. de la Vienne, par Peuchet et Chanlaire; in-4. Paris, 1811.

Souvenirs pittoresques du Poitou et de l'Anjou, par A. Noël; in-4. Paris, 1824.

Annuaire de la Vienne; in-12. Poitiers, 1827 et 28.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département de la Haute-Vienne.

(Ci-devant Haut-Limousin, etc.)

HISTOIRE.

La nation des Lemovices faisait partie de la Gaule chevelue et occupait à l'époque de l'invavasion romaine le territoire qui a formé depuis la province du Limousin. Des savants modernes ont voulu faire remonter à un fils de Priam ou à un prince africain de la race des géants l'origine de ce peuple habitant la région centrale et montagneuse des Gaules. Ce sont des traditions ridicules. — Le premier historien qui fasse mention des *Lemovices* est Jules-César. Il en compte dix mille armés et sous les ordres de Vercingétorix, lors de la grande confédération des Gaulois contre les Romains.—Sedulius chef des Lemovices fut tué dans le combat où fut défait Vercingétorix.— Duratius, son fils, s'attacha à la fortune de César et lui resta fidèle. Il reçut des vainqueurs le titre de proconsul et orna la ville, siége de son gouvernement, d'édifices somptueux, palais, théâtre, etc. — Lors de la division des Gaules par Auguste, les Lemovices firent partie de la première Aquitaine. C'est à cette époque que leur ville prit le nom d'*Augustoritum*.—Les annales du pays citent parmi ses gouverneurs, Lucius-Capreolus fondateur de Chalus-Chabrol, Leocadius ami d'enfance de Drusus, Sergius-Galba qui fut empereur, et Julius-Agricola beau-père de Tacite. — Les Lemovices, à la suite de quelques séditions, furent dépouillés de leurs priviléges par Domitien; Maximin ravagea leur pays pour la même cause. — Sous l'empereur Tacite, les Vandales assiégèrent en vain leur cité. —L'histoire de la province se confond ensuite avec celle de l'Aquitaine qui resta sous la domination des Romains jusqu'en 488. — Limoges fut alors détruite par Alaric. — Les Goths et Visigoths restèrent maîtres de l'Aquitaine jusqu'en 511. Clovis, après les avoir défaits, donna l'Aquitaine à Thierry son fils. Plus tard, Dagobert fit son frère Charibert souverain du Limousin. — En 577, Limoges fut prise et ravagée par Théodebert fils de Chilpéric; le gouverneur ou comte Dampnolénus fut tué en défendant cette ville. — En 583 la province se soumit au roi Childebert. — En 668, elle passa avec l'Aquitaine sous la domination de Lopès duc de Gascogne. — Le dernier de ces ducs fut Gaiffre ou Waiffre, que Pépin-le-Bref défit en 768. — Waiffre, disent les historiens, était un prince de la race mérovingienne; son tombeau s'est conservé à Limoges, jusqu'à la révolution, dans l'église de Saint-Martial.—Pépin réunit l'Aquitaine à la couronne de France; il s'était emparé du Limousin en 763. — Charlemagne érigea l'Aquitaine en royaume. Louis, son fils qui en fut le premier roi, tint sa cour en 832 au palais de Ladric près de Limoges. — Charles-le-Chauve fit sacrer son fils Charles dans cette ville. La mort du jeune prince détruisit le royaume. Charles-le Chauve établit des ducs sous lesquels des comtes et plus tard des vicomtes tinrent en fiefs et comme vassaux quelques parties du territoire : tels furent, jusqu'en l'année 1152, les vicomtes de Turenne, de Ventadour, d'Aubusson, de Comborn, etc. — Comme nous l'avons dit déjà (t. 1, page 265, *Corrèze*), Aliénor ou Éléonore, en épousant le roi d'Angleterre, Henri II, lui porta en dot le Limousin. — En 1203, cette province rentra sous la domination française, Jean-sans-Terre en ayant été dépossédé par Philippe-Auguste : saint Louis, dans son désir sincère d'une paix utile au pays, la rendit aux Anglais.— La ville de Limoges avait été prise en 1156 et 1183 par Henri II, roi d'Angleterre et par son fils Richard-Cœur-de-Lion; ce dernier y fut couronné duc d'Aquitaine dans l'église de Saint-Martial. —Guy, vicomte de Limoges, reprit cette ville en 1200.—Le Limousin revint aux Anglais à la captivité du roi Jean; il fut ensuite confisqué sur Édouard de Galles, dit le Prince Noir, duc d'Aquitaine, qui avait pris Limoges en 1370 et fait un horrible carnage de ses habitants.

Cette province resta dès lors soumise aux rois de France. — Ses vicomtes conservèrent leurs titres et leur autorité. Marie, fille unique de Guy IV, la porta dans la maison de Bretagne, par son mariage avec le duc Artus II. — Les Anglais disputèrent vainement la possession du Limousin à Charles VII. Dunois les chassa de toute l'Aquitaine. Alain d'Albret, en épousant Françoise de Bretagne, reçut d'elle le vicomté de Limoges. Le Limousin entra dans la maison de Bourbon par le mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon et fit partie du riche et vaste patrimoine que Henri IV leur fils réunit à la France.

ANTIQUITÉS.

Il existe encore dans le département quelques antiquités gauloises, ce sont des pierres posées (dolmens), des pierres levées (men-hirs) et plusieurs tumulus. Les notes et les dessins de Beaumesnil ont constaté l'existence d'autres monuments qui ont disparu. Les principaux étaient une idole en pierre (de Ghrovinna) découverte à Limoges, quelques statues grossières, une rotonde creusée dans le roc et qu'on nomme le *Trou du Diable*, et une galerie souterraine longue de plus de 487 toises, qui descend de la ville haute à la Vienne et au-dessous du niveau de la rivière. — On a trouvé aussi en plusieurs localités des monnaies gauloises de cuivre, d'argent et d'or. — Les désastres des guerres civiles, et les incendies fréquents n'ont rien laissé subsister des monuments élevés par les Romains dans la capitale des Lemovices.— Les ruines d'un palais proconsulaire, celles d'un amphithéâtre dont on voyait encore des restes en 1823, et dont le plan et les dimensions ont été reconnus et seront publiés à ce qu'on nous assure;

quelques pans de murailles restes d'anciennes fortifications, des camps, des voies militaires, une colonne milliaire, un sphinx en granit, des débris de mosaïque, des vases, des urnes, des cippes, des bas-reliefs et des inscriptions tumulaires, sont les monuments de l'époque romaine. — Les monuments du moyen-âge sont beaucoup plus multipliés ; on y trouve un grand nombre de châteaux dignes d'attention par les souvenirs historiques qu'ils rappellent, tels sont ceux de Pierre-Buffière, d'Aixe, de Courbefy, etc. Le plus remarquable est celui de Châlus bâti sur les ruines d'un fort romain et devant lequel s'est terminée l'aventureuse carrière de Richard-Cœur-de-Lion. — En 1199, Richard, récemment sorti de captivité, apprit, en traversant le Limousin, que le vicomte de Limoges venait de découvrir à Châlus un groupe d'or massif représentant le proconsul Capréolus et toute sa famille ; il réclama son droit de suzerain sur cette découverte, et au refus du vicomte assiégea la place ; mais le troisième jour, poussant la reconnaissance jusqu'au pied de la tour principale, il fut blessé d'une flèche que lui tira un des assiégés. Sa blessure était grave, néanmoins il ne laissa paraître aucun signe d'émotion et fit immédiatement donner l'assaut. Les soldats irrités prirent la place et massacrèrent la garnison, à l'exception de l'archer qui avait blessé le roi. Avant de mourir, Richard fit mener cet archer devant lui et l'interrogea : celui-ci répondit avec fermeté et courage. Richard perdant alors tout désir de se venger le fit mettre en liberté, et donna ordre de lui compter de son trésor cent schellings ; mais les dernières et généreuses volontés du roi mourant ne furent pas exécutées, l'archer fut pendu. — Richard mourut entre les bras de l'archevêque de Rouen : ses entrailles furent enterrées à Châlus ou à Poitiers, son cœur à Rouen et son corps à Fontevrault, aux pieds du roi Henri II, son père (1). La tradition populaire a conservé les souvenirs de ce grand événement : le rocher sur lequel Richard reçut le coup mortel se nomme encore *la pierre de Maumont* (mali montis) : le nom de l'archer qui le blessa, Bertrand de Gourdon, est connu aussi des habitants du pays.

La fontaine d'Aigoulène, *aqua lenis*, dont l'aqueduc, suivant quelques auteurs, est de construction romaine, les lions de Saint-Martial, la cathédrale de Limoges sous l'invocation de Saint-Étienne, les émaux et les ouvrages en cuivre ciselé des anciens artistes limousins, sont au nombre des monuments du moyen-âge les plus dignes de fixer l'attention.

(1) Voici comment Gauthier d'Hermingfort, chroniqueur contemporain, raconte la mort du roi d'Angleterre : « Richard, qui était voluptueux, dédaigna l'ordonnance des médecins; la blessure fit des progrès et mit sa vie en danger. Lorsque sa mort parut prochaine, Gauthier, archevêque de Rouen, se présenta au prince et lui dit : « Mettez ordre à vos affaires, seigneur, car vous « mourrez. — Est-ce une menace, répondit le roi, ou une plai« santerie ? — Non, seigneur, votre mort est inévitable. — Que « voulez-vous donc que je fasse ? — Pensez aux filles que vous « avez à marier, et faites pénitence. — Je vous l'ai déjà dit, « c'est une plaisanterie, car je n'ai point de filles. — Seigneur, « vous avez trois filles, et vous les nourrissez depuis long-temps. « Votre aînée est l'*ambition* ; la seconde, l'*avarice* ; la troisième, la « *luxure*. Vous avez eu ces trois filles dès votre jeunesse, et vous les « avez toujours trop aimées. — C'est vrai ; voici comment je les marie. « Je donne l'aînée aux Templiers ; la seconde, aux moines gris ; « la troisième, aux moines noirs. — Ne parlez pas ainsi, reprit « l'archevêque, car votre fin approche. — Que me faut-il faire ? « — Pénitence, et vous confier à la miséricorde éternelle. » Le roi, touché des paroles de l'archevêque, se mit à pleurer et dit : « Je suis très repentant, et vous en verrez des preuves. » Aussitôt il se confessa ; et s'étant fait lier les pieds, il ordonna qu'on flagellât jusqu'au sang son corps nu et suspendu en l'air ; on recommença, par ses ordres, cette flagellation jusqu'à trois fois. Il se fit traîner ensuite avec une corde au-devant du viatique, qu'il reçut en invoquant la miséricorde du Seigneur.... » — Des courtisans ayant, d'un air joyeux, annoncé sa mort au roi de France : « Il ne faut pas se réjouir, mais s'affliger, leur dit « Philippe-Auguste ; car la chrétienté vient de perdre un grand « prince, et le plus vaillant de ses défenseurs. »

CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

M. Texier Olivier, qui a long-temps été préfet à Limoges, a tracé un portrait avantageux de ses administrés : « La douceur est le caractère distinctif des habitants du département de la Haute-Vienne. Ils sont, en général, pleins de bonhomie et de candeur ; et quoique excessivement économes, ils se montrent charitables et hospitaliers. Durs envers eux-mêmes, ils sont honnêtes envers les étrangers ; ils savent apprécier le bien qu'on leur fait, ils sont serviables et reconnaissants. »

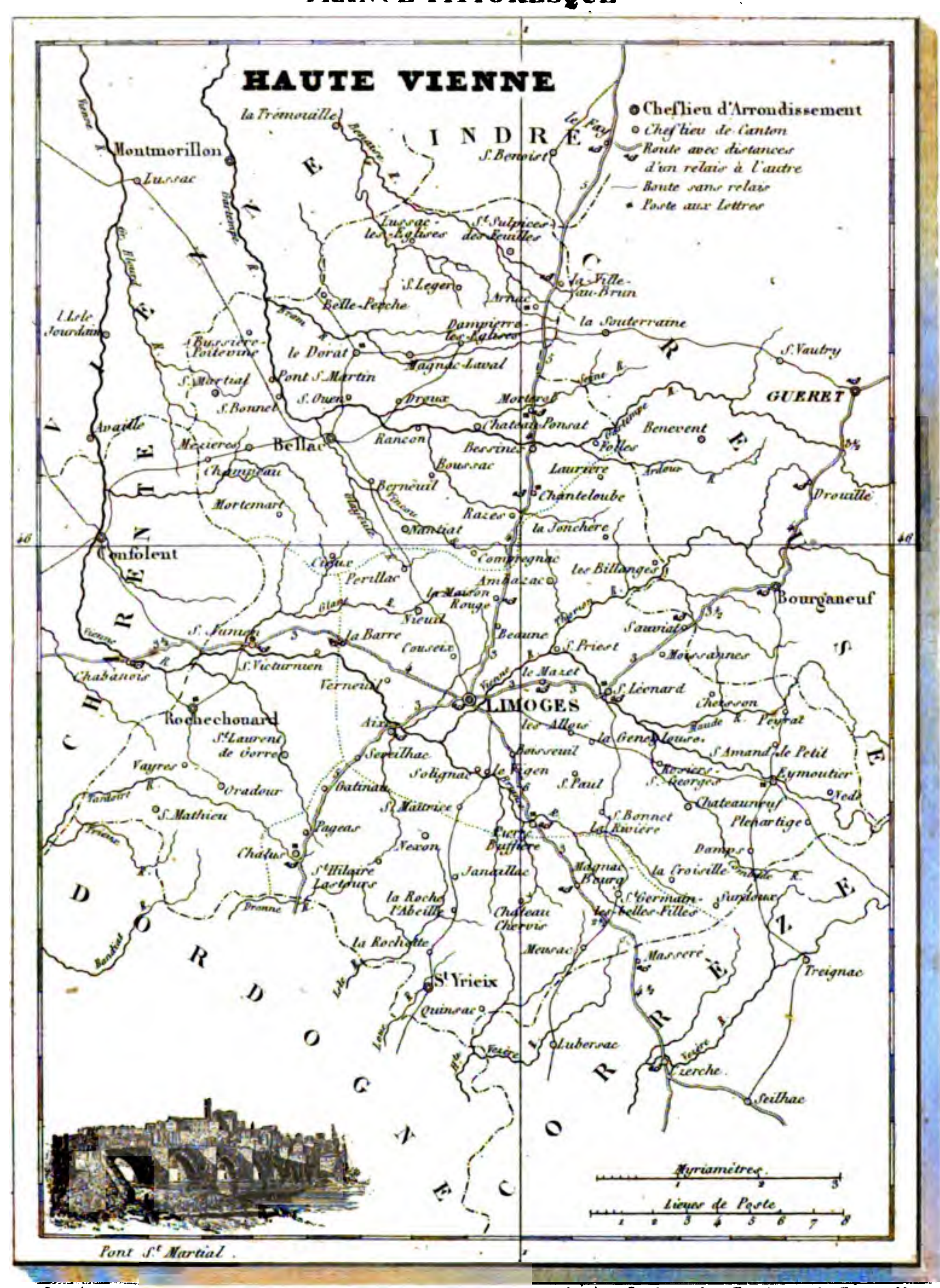
Doués d'un esprit naturel, vif, original, abondant en saillies et en observations fines, les habitants du Limousin réussiraient sans doute dans tous les exercices de l'imagination. Ils sont aptes à l'étude des sciences et à la pratique des arts. — Peu portés pour le métier des armes, ils se sont néanmoins distingués dans les guerres modernes, et ont fourni à nos armées un grand nombre de bons officiers et de braves soldats.

Les habitants de Limoges sont actifs, laborieux, économes, sages dans leurs spéculations, prudents dans leurs affaires, soigneux dans leurs ménages, ingénieux et habiles dans les arts. L'esprit d'ordre qui supplée aux grands talents, mais qui ne les exclut pas, la loyauté dans les transactions qui assure le crédit, l'économie dans les détails, dans les voyages et dans la vie privée, qui commande la confiance, sont en honneur dans cette ville.

Les habitants des campagnes cachent, sous une enveloppe grossière et un extérieur un peu rude, des qualités réelles et de solides vertus. Ils sont laborieux et fermes, probes, prévoyants et économes, attachés au lieu qui les a vus naître ; superstitieux, il est vrai ; mais remplis d'un louable esprit d'indépendance et de haine pour l'oppression et l'injustice. — Il règne parmi eux un esprit de charité conservateur des familles : les orphelins sont recueillis par leurs parents et traités à l'égal des enfants de la maison. Les cultivateurs les moins aisés se font un point d'honneur de ne pas laisser leurs proches malheureux aller réclamer les secours des hôpitaux et des hospices.

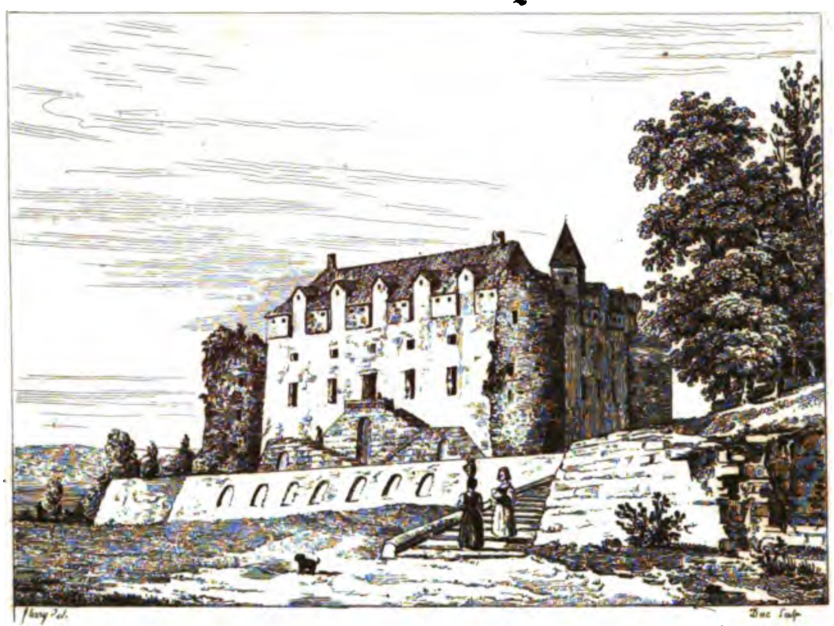
Le paysan limousin est naturellement crédule et curieux ; il aime ce qui est spectacle et représentation ; les baladins, les vendeurs de cantiques, les théâtres de marionnettes, les tréteaux, les charlatans sont toujours entourés d'une foule immobile et attentive. — Le calme et la patience, qualités naturelles à l'habitant des campagnes, se montrent jusque dans ses jeux et ses fêtes. — Boire et jouer aux cartes sont les seules passions qui le fassent sortir de sa modération ordinaire : le laboureur expose quelquefois au hasard des sommes considérables pour lui, et détruit dans un moment sa petite aisance et la paix de sa famille. La fureur du jeu n'est pas néanmoins aussi commune que le goût du cabaret. Les dimanches et les jours de foires on ne rencontre sur les routes que des gens dont le vin a troublé la raison et déconcerté la démarche. — Les pères vident la bouteille, tandis que les enfants dansent aux sons aigus et discordants de la musette. — Les querelles qu'engendre l'ivrognerie sont d'ailleurs rarement sanglantes. Les animosités durent peu : le bon naturel du Limousin ne sait pas nourrir long-temps un sentiment haineux. Aussi les crimes sont-ils rares dans le pays.

MARIAGES. — Le jour de son mariage, lorsqu'un paysan va à l'église, il a soin, de peur des sorciers, de mettre du sel dans sa poche et un anneau béni à un de ses doigts. — Lors de la célébration, il doit se mettre à genoux sur la robe de sa prétendue, autrement il ne serait jamais le maître dans sa maison. — Au retour, la mariée trouve un balai à la porte de sa nouvelle demeure ; elle doit le prendre et en faire usage sur-le-champ, pour montrer qu'elle sera laborieuse. — Quand plusieurs mariages ont été célébrés à la même messe, il y a presque toujours bataille en sortant de l'église, parce qu'on est persuadé que le dernier sorti mourra le premier.



Pont St Martial.

Dressé par Monin. Gravé par Rambot et Laguillermie, rue des Noyers, 66.


Château de Rochechouart.


Tour de Chalus
près de laquelle Richard-Cœur-de-Lion a été tué

Funérailles. — Lors des funérailles, il faut que le cercueil soit de planches neuves, et que le linceul n'ait jamais servi. Mais on donne au défunt la chemise qu'il avait le jour de ses noces, et qui a été conservée pour cet usage. — On met à son bras droit un chapelet, et l'on place près de lui, dans la fosse, l'écuelle de terre qui a servi à l'aspersion de l'eau bénite. — On ne fait pas usage de l'eau et du lait qui se trouvent dans la maison où il y a une personne décédée; tout doit être jeté dehors après l'enlèvement du cadavre.

Singulières pratiques religieuses. — Les jeunes filles qui désirent se marier vont à Saint-Junien-les-Combes invoquer saint Eutrope; après une longue procession, elles font plusieurs fois le tour d'une croix, et y attachent la jarretière de laine qu'elles portent à la jambe gauche. Cette croix est toujours abondamment garnie. — Le saint, patron du village de Darnac, a le privilége de guérir toutes les maladies qui affectent les différentes parties du corps. Mais si l'on a mal au bras, à la jambe, à la tête, il faut, pour être guéri, toucher le bras, la jambe et la tête du saint avec un peloton de laine lancé d'une certaine distance; si l'on manque d'adresse, il faut en lancer un second, un troisième, etc., jusqu'à ce qu'on ait touché le membre du saint qui correspond à celui dont on veut obtenir la guérison. Le même peloton ne peut servir qu'une fois, et le sacristain ramasse ceux qui sont jetés. Il arrive souvent que cet exercice a lieu pendant qu'on célèbre la messe; et le curé reçoit parfois quelques coups de peloton dans la tête ou dans les reins; mais il n'y fait pas attention, dédommagé qu'il est par une abondante provision de laine. — La plupart des paysans mettent beaucoup d'exactitude à faire leur prière du soir : ils ajoutent à l'oraison dominicale : « Délivrez-nous de *tout mal et de la justice.* » — Si on leur demande : « Qu'entendez-vous par la justice? ils répondent : Ce sont les habits bleus et les robes noires » (les gendarmes et les juges).

COSTUMES.

L'habillement des paysans de la Haute-Vienne est le même dans tous les cantons, il ne diffère que par les couleurs. Un chapeau à calotte et larges bords couvre leur tête, ornée encore, à l'exemple des Gaulois leurs aïeux, de la longue chevelure des hommes libres. Tous portent généralement un habit à basques longues, à petit collet droit et bas, de couleur brune, rouge cannelle, ou bleu clair mêlé de gris; les vieillards ont la culotte courte de même étoffe, avec de longs bas de laine roulés au-dessus du genou, ou retenus par une jarretière; mais le pantalon commence à être adopté par les hommes d'un âge mûr et les jeunes gens. De gros souliers ou des sabots ferrés sont la chaussure ordinaire. — Les femmes portent de longues brassières qui leur prennent la taille, et un jupon qui leur descend jusqu'au-dessous du mollet; elles ont une coiffe à ailes reployées sur leur front; leurs cheveux, retroussés par derrière, forment un chignon peu saillant. Pendant l'hiver et dans les jours de pluie, elles se couvrent la tête d'un morceau de toile de coton ou de laine. — Les étoffes et les toiles du pays, les cadis de Montauban, les draps de Châteauroux, sont employés suivant les âges, les saisons et les fortunes. L'étoffe le plus en usage est le droguet, qui forme les vêtements d'hiver. Les habits d'été sont de grosse toile écrue.

LANGAGE.

En nous occupant du département de la Corrèze, nous avons déjà parlé de l'ancien patois limosin, et sans prendre de parti dans la discussion qui divise les philologues érudits, nous avons clairement laissé voir que nous penchions pour ceux qui sont d'avis, que cette langue (car c'en est une) peut être antérieure à la langue romaine. — Nous avons reçu depuis du pays même quelques notes où l'on croit devoir nous rappeler que l'idiome latin devint la langue dominante du Limousin, à la suite de la conquête. C'est un fait qui ne prouverait rien contre l'antiquité de la langue limosine. On sait que le *Néerlandais* a été pendant quelque temps l'idiome dominant en Belgique, mais on sait aussi que ce n'y a jamais été la langue nationale. — La langue limosine s'honore de troubadours célèbres, tels que Anselme ou Gaucelin-Feydit, Bertrand de Born et Bernard de Ventadour; ces poëtes sont remarquables par la verve, l'éclat et la hardiesse. M. Villemain veut bien trouver dans leurs vers un *génie musical*, de la *force*, du *naturel*, des *pensées* et des *passions énergiques*. Il appelle *éclat de trompette*, *son de lyre*, *fanfare poétique*, un chant guerrier de Bertrand de Bornes qu'il nomme le *Tyrtée* du moyen-âge; tout cela est vrai, mais ne prouve pas encore que les soldats de Vercingétorix aient abandonné leur langage national pour accepter la langue des guerriers de César. — Il a été long-temps de mode en France de voir l'œuvre des Romains dans tous nos monuments, architectoniques et littéraires.

Le patois en usage dans la Haute-Vienne est, à peu de choses près, la langue limosine, telle que la parlaient les troubadours des XI[e] et XII[e] siècles. — Si l'espace ne nous manquait, nous pourrions prouver par la comparaison du texte latin de la *parabole de l'enfant prodigue*, avec la traduction limosine, que les mots véritablement latins y sont beaucoup moins communs qu'on ne le suppose.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

Nous citerons parmi les personnages distingués du pays, à différentes époques, depuis l'origine de la monarchie française jusqu'à nos jours : *Saint* Éloi, orfèvre habile et sage ministre du roi Dagobert; dont il partage la célébrité populaire; Gouffier de Lastours, vaillant chevalier qui conduisit les Limousins à la première croisade; *Pierre* Roger; pape sous le nom de Clément VI; *Pierre* Roger de Mouroux, son neveu, élu pape aussi sous le nom de Grégoire XI (Clément VI avait acheté Avignon de la reine Jeanne-de-Naples, Grégoire XI rétablit à Rome le siége de la papauté); le savant *Marc-Antoine* Muret, un des grands érudits du XVI[e] siècle; *Jean* Dorat, poëte royal à la cour de Charles IX; de La Reynie, fameux lieutenant général de police sous Louis XIV; Saint-Aulaire, auteur d'un quatrain qui a eu plus de célébrité que bien des gros poëmes; de Bonneval, général célèbre par ses aventures et son apostasie, pacha, chef des bombardiers à Constantinople; l'illustre chancelier d'Aguesseau; le contrôleur général des finances Silhouette; le grand orateur Vergniaud, un des chefs du parti girondin; le journaliste Gorsas; le botaniste Ventenat; le savant abbé Tabaraud, rude ennemi des molinistes; le littérateur Ymbert; M[lle] de Sombreuil, si justement célèbre par son héroïsme filial; le général vendéen son frère, la plus glorieuse victime du désastre de Quiberon; le grand chirurgien Dupuytren; l'habile chimiste Gay-Lussac, de l'Institut; et enfin le vainqueur de Fleurus, l'illustre maréchal Jourdan, aussi digne de respect par ses beaux exploits militaires que par ses nobles sentiments patriotiques.

TOPOGRAPHIE.

Le département de la Haute-Vienne est un département *méditerrané*, région de l'ouest, tiré principalement du Haut-Limousin, auquel on a joint une partie de la Basse-Marche et quelques portions du Haut-Poitou. — Il est borné au nord par les départements de l'Indre et de la Vienne; à l'est, par celui de la Creuse; au sud, par ceux de la Corrèze et de la Dordogne; à l'Ouest, par ceux de la Charente et de la Vienne. — Il tire son nom de sa position sur le cours supérieur de la Vienne, qui le traverse dans toute sa largeur, de l'ouest à l'est. — Sa superficie est d'environ 572,952 arpents métriques.

Sol. — Il n'y a pas de véritables plaines dans le département. — On trouve partout des groupes de collines plus ou moins serrées, plus ou moins escarpées, et dont la hauteur moyenne, au-dessus du niveau de la

mer, est de 565 mètres. — Ces collines reposent sur une base granitique. La terre végétale qui les couvre n'étant qu'un mélange de parties schisteuses et granitiques n'offre qu'un sol peu fertile. — Les terres se divisent pour l'agriculture en *humides*, en *sèches* et en *mixtes*. — Les terres sèches, sablonneuses, pierreuses et caillouteuses occupent la plus grande partie de la superficie du département. On évalue leur étendue à 350,000 hectares, dont 142,000 environ restent toujours incultes. — Les terrains mixtes ont une superficie d'environ 122,000 hectares, et les terrains humides, qui sont les plus fertiles, une étendue d'environ 100,000 hectares.

MONTAGNES. — Les chaînes qui traversent le département sont des embranchements des montagnes de l'Auvergne. — Leur principale direction va de l'est à l'ouest. — Les sommets les plus élevés sont le Puy-de-Vieux, près Grammont, dont la hauteur est d'environ 975 mètres au-dessus du niveau de la mer, et le mont Jargeant, qui a 950 mètres. — Limoges (au pavé de l'église de Saint-Martial) est à une élévation absolue de plus de 317 mètres.

ÉTANGS. — Le département renferme beaucoup d'étangs; mais pour la plupart ils sont très petits : leur nombre est de 556, et leur superficie seulement de 1,072 hectares.

RIVIÈRES. — Le département est arrosé par un assez grand nombre de ruisseaux et de rivières dont aucune n'est navigable. — La principale est la Vienne, qui lui donne son nom et qui a sa source dans le département de la Corrèze, au plateau de Millevaches. — La Vienne est un des affluents de la Loire : on évalue sa pente à 73 millimètres pour 100 mètres; sa largeur, à Limoges, est de 78 mètres. Le développement de son cours, dans le département, est d'environ 82,000 mètres. — Les autres principales rivières sont : la Gartempe, la Briance et le Taurion. — La partie flottable du cours de toutes ces rivières est évaluée à 36,000 mètres.

ROUTES. — Le département est traversé par 7 routes royales et par 9 routes départementales. Le classement de nouvelles routes départementales est demandé. La route royale de Paris à Toulouse passe par Limoges.

MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. — Le climat est froid et humide; le ciel souvent nébuleux et chargé de brouillards; les pluies y sont abondantes et les orages fréquents. On a vu le thermomètre monter jusqu'à 30 degrés et descendre au-dessous de 19 : on prétend que depuis une trentaine d'années la température est devenue plus inconstante.

VENTS. — Les vents nord-ouest et ouest sont les vents dominants.

MALADIES. — Les fièvres intermittentes, bilieuses et putrides, les affections catarrhales, cutanées et rhumatismales, les dyssenteries sont les maladies les plus communes. — On remarque parmi les enfants des dispositions au rachitisme, et on en voit fréquemment d'attaqués de la maladie convulsive dite *danse de Saint-Guy*.

HISTOIRE NATURELLE.

RÈGNE ANIMAL. — Les forêts renferment des loups, des renards et des sangliers; mais on n'y trouve ni cerfs ni chevreuils. — Les lapins, les lièvres, les blaireaux, les putois et les chats sauvages y sont multipliés. — L'écureuil, la belette et la fouine y sont communs. Les taupes causent de grands ravages dans les prairies; on rencontre quelques loutres au bord des rivières. — Le gibier à plume y est très abondant : on cite les perdrix, les bécasses, les bécassines, les cailles et les grives. — Parmi les oiseaux voyageurs on compte quelques cygnes, des hérons et des cigognes. — Le milan habite les hautes montagnes; le grand-duc s'y montre quelquefois. — On a trouvé assez fréquemment des nids où des merles blancs sont mêlés avec des noirs. — Les rivières sont poissonneuses : la lamproie, le saumon, la truite, le tacon et l'anguille sont au nombre des poissons les plus estimés. — On pêche l'ombre dans quelques rivières du département. — Les animaux domestiques sont généralement de belle espèce. Les bêtes à cornes y sont engraissées pour fournir à l'approvisionnement de la capitale. — La race des chevaux limousins est très estimée et se fait remarquer par la finesse et l'élégance des formes, la légèreté, la vivacité et l'adresse de l'allure, par sa beauté et sa taille. — On élève aussi quelques mulets d'une belle et vigoureuse espèce que l'on exporte en Espagne.

RÈGNE VÉGÉTAL. — Les chênes, les hêtres, les bouleaux, les charmes, les sorbiers et les merisiers sont les arbres les plus communs des forêts. — L'aubépine, le houx et le cornouiller y acquièrent des dimensions remarquables, ainsi que les rosiers sauvages, les buis et les genêts. — Les prairies naturelles présentent un grand nombre de plantes odoriférantes. — Les mousses, les lichens, les bruyères et les fougères sont aussi très multipliées dans la partie la plus élevée des montagnes. — L'orseille y croît en abondance; mais la récolte s'en fait par des individus étrangers au pays, qui l'exportent et vont le vendre aux teinturiers de Puy-de-Dôme et du Cantal. — Le châtaignier croît naturellement dans les taillis, et en outre est l'objet de plantations assez bien entretenues. On a remarqué que cet arbre, dont les fruits sont une ressource précieuse pour les cultivateurs, ne réussit bien que dans les positions élevées d'environ 580 mètres au-dessus du niveau de la mer, et qu'il préfère les expositions septentrionales aux expositions méridionales.

RÈGNE MINÉRAL. — Le département renferme des mines de cuivre, de fer, de plomb, d'antimoine et de houille. — Mais la plus remarquable de ses richesses minérales, est sans doute la mine d'étain fin de *Vaulry*. On sait que cette substance métallique manque en France. — On trouve dans le haut Limousin, des carrières de marbre gris, de serpentine, de granit de Kaolin et de Pétunsé. — Le Kaolin de Saint-Yrieix, dont les gîtes sont très abondants, est le premier qui ait été découvert en France. Il est exploité en grand et employé par les nombreuses manufactures de porcelaine que renferme le pays. — Nous n'avons encore parlé que des minéraux qui sont exploités; il paraît certain qu'il se trouve aussi des parcelles d'or dans les fers oxidés de Puy-les-Vignes; de l'argent, dans les pyrites arsénicales de la Meyrine, et dans le plomb sulfuré de Ganges; du titane, de l'urane et du manganèse dans diverses localités. — On a découvert aussi dans plusieurs endroits des cristaux d'améthystes, de zircon, de grenats, d'émeraudes et de tourmalines. — Le mica est une des substances les plus communes, et une des parties constituantes des roches du département.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

LIMOGES, sur la rive droite de la Vienne, ch.-l. de départ., à 95 l. S.-S.-E. de Paris. Pop. 27,070 hab. — Avant l'invasion romaine, Limoges était déjà une ville importante, c'était la capitale des *Lemovices*, tribu gauloise, qui se soumit volontairement aux romains et leur resta fidèle. César lui donna pour chef Duratius : ce proconsul, et Lucius Capréolus, un de ses successeurs, embellirent Limoges de nombreux monuments, dont il restait naguère encore quelques vestiges. — La situation de la ville à la jonction de plusieurs grandes routes romaines, en faisait un point topographique important, et favorisait l'accroissement de sa prospérité. Cet heureux état de choses dura jusqu'à ce qu'une horde de barbares vint ravager l'Auvergne et dévaster le Limousin. — Un fils de Chilpéric, à la tête des Francs, délivra la ville; mais ce fut pour la piller à son tour. Les Visigoths, les Gascons, les Normands, les Anglais, les guerres intestines, les incendies fréquents semblèrent ensuite se succéder pour la destruction de cette antique cité. — Sous Charles VII, qui deux fois la visita, elle vit des jours plus prospères, surtout quand le brave Dunois eut, en 1452, entièrement expulsé les Anglais de l'Aquitaine. — Les guerres de religion furent funestes à Limoges — Après cette époque orageuse, la ville respira et releva ses ruines; mais elle n'a pu recouvrer sa prospérité ni son importance passée. — De toutes les villes

de France elle fut pendant long-temps celle qui renferma proportionnellement le plus grand nombre de ces congrégations religieuses, connues sous le nom de *Pénitents*; il y en avait de toutes les couleurs. Les vicomtes de Limoges, les plus superstitieux seigneurs dont l'histoire ait consacré le souvenir, avaient peuplé leur province d'un nombre incroyable de reliques. Tous les sept ans on exposait en public *les corps saints*: cette fête qu'on appelait *l'Ostension*, se célébrait avec une pompe extraordinaire, et durait deux mois. *La fête des Brandons* était célèbre aussi, et avait lieu chaque année, le premier dimanche de carême, dans l'église de Saint-Martial, l'apôtre et le patron de la ville; c'était une vraie bacchanale, où présidaient l'ivresse et la folie; pour comble d'impiété et de déraison, la célébration des saints mystères se mêlait aux orgies les plus profanes, à la fin de chaque psaume, le peuple, au lieu de *gloria Patri*, chantait en chœur dans le patois du pays: *San Marceau prega' per nous, et nous épingaren per bous*, « Saint-Martial priez pour nous, et nous danserons pour vous. » Cet usage impie durait encore sous le règne de Louis XIV. —Limoges est située en amphithéâtre, au pied et sur le penchant d'une colline, que baigne les eaux de la Vienne: elle se divise en deux parties, la partie basse qui était la cité romaine et qui porte encore le nom de cité, et la partie haute, où était construit le château des vicomtes et qu'on nomme la ville. — Elle est généralement mal bâtie, surtout dans les anciens quartiers; la plupart de ses rues sont étroites, tortueuses, mal pavées; plusieurs sont très rapides et désagréables à parcourir, mais beaucoup de rues sont propres et arrosées par les eaux d'une fontaine, alimentée par un aquéduc de plus d'une lieue de longueur. La partie la plus élevée de la ville, entourée de boulevarts ombragés, offre des places propres et spacieuses, des promenades agréables et d'où l'on découvre au loin les sinuosités de la Vienne. Les anciennes maisons sont en bois, excepté le rez-de-chaussée, et assez laides, mais beaucoup de constructions modernes sont de meilleure apparence et de jolie architecture; quelques rues ont été élargies et alignées; un grand nombre d'améliorations de tout genre se sont effectuées depuis vingt années. — Le temps et les hommes ont fait disparaître les édifices romains qui décoraient si pompeusement Limoges; après tant de désastres elle n'a conservé de ses anciens édifices que des débris informes et de jour en jour plus mutilés. — Le monument romain le plus intéressant est l'aquéduc souterrain qui fournit les eaux de la fontaine d'Aigoulène; l'époque de la construction en est inconnue; la *fontaine d'Aigoulène*, située dans l'endroit le plus élevé de la ville, entretient un vaste réservoir qui sert à l'irrigation des prairies et des jardins des environs, et donne un volume d'eau considérable qui se distribue dans les différents quartiers. *La fontaine de Saint-Martial*, sur la place de même nom, est remarquable aussi par la qualité de ses eaux et la beauté de ses aquéducs. Les plus beaux des édifices gothiques qui ornent encore la ville, sont des églises. *La Cathédrale*, dédiée à saint Etienne, fut reconstruite vers le XIIIe siècle; c'est la plus grande église de la ville: quoique imparfaite et de style bizarre, elle a de la majesté et de la légèreté; elle est remarquable par une foule de détails d'architecture fort curieux. L'église de *Saint-Michel-des-Lions*, construite au commencement du XIVe siècle, possède une voûte élégante et surtout un clocher très beau, d'une légèreté surprenante, et haut de 69 mètres. L'église est située au point le plus haut de la ville, et sa flèche s'aperçoit à une grande distance. *Saint-Pierre-du-Queyroix*, est une église plus moderne que les deux autres, son clocher est aussi fort beau, de même style, mais moins haut que celui de Saint-Michel. — *L'Évêché* est un édifice moderne propre et de bon style. — La *place d'Orsay*, la plus remarquable dans la ville, occupe l'emplacement de l'amphithéâtre romain: elle est bien entretenue et proprement entourée. La bibliothèque publique se compose de 12,000 volumes, le théâtre, les bains, les musées, l'hôtel de la préfecture, l'hôtel des monnaies, les hôpitaux, les bâtiments des tribunaux, le quartier de cavalerie, etc., sont des édifices qui ne déparent pas l'ancienne capitale du Limousin.

EYMOUTIERS, sur la Vienne, ch.-l. de cant., à 9 l. de Limoges. Pop. 3,436 hab. — Petite ville qui tire son nom et son origine d'un monastère qui fut fondé au VIIe siècle, par un Écossais, sur l'emplacement où la ville a été bâtie depuis. Il y avait un château dont on voit encore quelques ruines. Les Anglais avaient presque détruit Eymoutiers, Charles VI le rétablit, le fortifia, et le munit de cinq grosses tours. Il souffrit beaucoup pendant les guerres de religion. Les ligueurs qui s'en étaient emparés en furent chassés en 1590. — L'église collégiale d'Eymoutiers offre de curieux, deux chapelles de construction gothique.

SAINT-LÉONARD, sur la rive droite de la Vienne, ch.-l. de cant., à 5 l. et demie de Limoges. Pop. 5,705 hab. — L'ancien nom de cette ville était *Noblac*, et lui venait de l'affranchissement de son territoire. On prétend que cette faveur lui fut accordée par Clovis, à propos de l'heureuse délivrance de la reine Clotilde, qui eut lieu dans un château voisin de Saint-Léonard. Quoi qu'il en soit, cette franchise subsista jusqu'à la révolution. — Le château de Noblac ayant été détruit par les guerres, les habitants de la ville obtinrent de Charles VII, en 1423, la permission d'en employer les matériaux pour fortifier leur ville. Elle est située sur une colline, possède un beau pont sur la Vienne, et est entourée de boulevarts qui forment des promenades agréables.

BELLAC, sur la rive droite du Vincou, ch.-l. d'arrond., à 10 l. N.-N.-O. de Limoges. Pop. 3,607 hab. — Bellac doit son nom à un château qu'au Xe siècle y fit élever Boson-le-Vieux, premier compte de la Marche. - Sous Boson II, son successeur, cette place fut assiégée et ne fut pas prise; elle soutint honorablement un autre siége en 1591, contre les ligueurs. Ce siége est remarquable en ce qu'on y fit usage pour la dernière fois, d'une machine employée par les anciens, pour jeter un pont sur les murs d'une ville assiégée. Cette machine que l'emploi du canon rend inutile, fut détruite en effet par l'artillerie de Bellac. — Bellac fut visitée par Charles VII, et le jeune dauphin son fils, depuis Louis XI. La ville, disent les chroniques, fit présent d'une lionne au dauphin. — Bellac est bâti à la jonction de trois vallées, sur le penchant d'un côteau, près du confluent du Vincou et de la Gartempe. — Au sud, et peu éloigné de Bellac, est *Mortemart*, d'où sont sortis les seigneurs de ce nom. Il existe encore quelques débris de leur antique château.

LE DORAT, ch.-l. de cant., à 4. l. N. de Bellac. Pop. 2,237 hab. — Jolie petite ville sur la Sèvre, entourée de promenades, et dans une position très agréable. Le Dorat prétendait, ainsi que Bellac, au titre de capitale de la Basse-Marche. On prétend qu'il doit son nom à un monastère, ou oratoire que Clovis y fonda à son retour de la bataille de Vouillé. — En 886, les Normands dévastèrent ce monastère, mais les comtes de la Marche le rétablirent et l'enrichirent; ils firent aussi fortifier la ville. — Les protestants s'en saisirent et le gardèrent jusqu'en 1640. L'église collégiale du Dorat est remarquable: c'est une construction du Xe siècle, vaste mais obscure, surtout le sanctuaire; à l'extérieur, elle ressemble à une forteresse; le dôme est surmonté d'une belle flèche; derrière le rond-point s'élève une tour séparée de l'église.

MAGNAC-LAVAL, ch.-l. de cant., à 4 l. de Bellac. Pop. 3,455 hab. — Ancien chef-lieu d'une baronnie, qui fut long-temps possédée par la maison de Lamothe-Salignac-Fénelon. Ses seigneurs prenaient le titre de premiers barons de la Marche. — En 1763, Louis XV érigea cette terre en duché, en faveur du maréchal Laval-Montmorency: ce fut alors que la ville prit le nom de Laval. Elle fut fortifiée autrefois: son château reconstruit en 1730, dans le goût moderne, fut détruit à la révolution, il n'en reste que quelques débris, et ses fossés où serpentent les eaux de la Brame.

ROCHECHOUART, sur la rive droite de la Graine, ch.-l. d'arr., à 10 lieues et demie O de Limoges. Pop. 3,996 hab. - Cette ville ancienne, bâtie sur la pente d'une montagne et dans une contrée pittoresque et fertile, fut jadis murée et fortifiée, et résista aux efforts des Anglais qui l'assiégèrent vainement sous Charles V. — Elle a pris son nom d'abord *Rocca-Cavardi*, d'un rocher qui l'avoisine et ressemble à la fameuse roche Tarpéienne; ce roc surplombe sa base en quelques endroits, et semble près de rouler dans la vallée. Le château est bâti sur des rochers contigus à celui-ci, et également escarpés; son apparence est très-pittoresque; c'est le berceau d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de la France. Aymery, premier vicomte de Rochechouart, était fils puîné de Géraud, vicomte de Limoges, et vivait en 1018.

SAINT-JUNIEN, sur la rive droite de la Vienne, ch.-l. de cant., à 4 l. N.-O. de Rochechouart. Pop. 5,895 hab. — Bâtie en amphithéâtre, sur le penchant d'un coteau, au confluent de la Vienne et de la Gelanne, cette ville est entourée de boulevarts, garnis de belles plantations. Son église est une des plus belles du Limousin; on y remarque surtout le maître-autel, construit de beaux marbres, et décoré d'un superbe bas-relief, représentant les disciples d'Emmaüs. Derrière cet autel est le tombeau du saint qui a donné son nom à la ville. — A l'entrée du pont sur la Vienne, on trouve une chapelle dédiée à la Vierge, et à laquelle Louis XI avait une dévotion particulière. Il y vint en 1464 et en 1465, et donna des ordres pour sa reconstruction et pour son embellissement. — Une vaste forêt couvrit jadis l'emplacement où s'élève Saint-Junien; Saint-Amand s'y était fait un ermitage, au milieu des rochers: ce fut le germe de la ville actuelle. — Dans les XIIIe et XVe siècles, les Anglais s'emparèrent de la ville de Saint-Junien. — Les calvinistes la ravagèrent en 1569. Pendant les guerres de religion, le vicomte de Rochechouart essaya de l'enlever par escalade, mais ne put y réussir. — On voit aux environs le vieux *château de Châtelard*, près duquel fut exterminée, en 1522, une bande de partisans qui désolaient le pays.

SAINT-YRIEIX, sur la rive gauche de la Lone, ch.-l. d'arr., à 10 l. de Limoges. Pop. 6,542 hab. — Cette ville doit son origine à un ancien monastère qui y fut fondé vers la fin du VIe siècle, par Saint-Yrieix, natif de Limoges: une ville assez considérable entoura le monastère; elle fut fortifiée pendant les guerres de la ligue, et soutint un long siége. — C'est maintenant une ville tout industrielle.

LADIGNAC, à 3 l. de Saint-Yrieix. Pop. 2,800 hab. — La maison de Born, très ancienne dans le Limousin, y avait un château : les ligueurs s'en étaient saisis en 1590; le vicomte de Ventadour sortit de Limoges pour reprendre la ville. Après un siége long et meurtrier, les assiégés furent forcés de se rendre à discrétion : une partie de ces malheureux furent pendus, et le sieur de Lacouisse, leur chef, fut décapité à Limoges.

LA ROCHE-L'ABEILLE, à 3 l. N. de Saint-Yrieix. Pop. 1,458 hab. — Lieu célèbre par la bataille qui s'y livra en 1569, entre l'armée royale commandée par le duc d'Anjou, et celle des protestants, commandée par Coligny et par le jeune prince de Béarn, depuis Henri IV qui fit ce jour-là ses premières armes. —Le bourg avait alors un château considérable, construit sur des rochers où étaient creusés de vastes souterrains, qui plus tard devinrent le repaire de voleurs et de faux monnayeurs : de nos jours ces souterrains sont encombrés et impénétrables. Le château fut démantelé long-temps avant la révolution. Il en reste encore des débris considérables, et entre autres une grosse tour couverte de lierre, qui domine les environs. — Non loin de ces ruines, on trouve sur une éminence, de grandes fosses qu'on appelle dans le pays, *trous de Maroo*, et qu'on attribue aux Sarrasins.

VARIÉTÉS. — MŒURS ANCIENNES.

Le département de la Haute-Vienne a, sur les autres départements, l'avantage qu'on peut connaître les *changements qui y sont survenus dans les mœurs*, depuis près d'un siècle. Il existe un ouvrage de M. Juge, ancien professeur, qui donne, sur ce sujet, les renseignements les plus curieux. Avec un petit nombre de livres pareils, il serait facile de composer, d'une manière exacte, et siècle par siècle, l'histoire *morale* du peuple français. L'écrit de M. Juge étant devenu très rare, nous pensons faire plaisir à nos lecteurs en leur en donnant quelques fragments abrégés.—Il est bon de remarquer que le Limousin était encore, il y a soixante ans, arriéré au moins de deux siècles sur la capitale. L'administration de Turgot, qui en fut intendant pendant quelques années, a ouvert la voie du progrès, et il est juste de reconnaître que le pays y est entré avec autant de zèle et de succès que pouvait lui permettre sa position défavorable au centre de la France.

Habitations, ameublements. — « Le premier trait frappant dont je me souvienne, dit M. Juge, remonte à 1759. J'étudiais sous les jésuites : je demandai à mon professeur où il convenait de porter les programmes de la thèse que j'allais soutenir. « Partout où « vous verrez des vitres », me répondit-il. En effet, il n'y avait alors, à Limoges, que peu de croisées à grands carreaux; les autres étaient en panneaux de verre enfumé, montés en plomb; lorsqu'il en tombait quelques lambeaux, on y collait du papier. — Une seule croisée à balcon existait dans la ville, depuis 1740 (*place des Bancs*). Dans les jours de procession, les passants s'arrêtaient pour voir toute une famille presque suspendue en l'air; car ce balcon, qui existe encore, n'est supporté que par deux barres de fer.

« L'ameublement répondait à cette apparence extérieure. Des lits dont le dossier, le ciel, les amples rideaux et la courte-pointe étaient de même étoffe rembrunie; de grandes armoires de noyer, qu'on changeait de place à volonté; de grandes tables fixes revêtues d'un vieux tapis de Turquie; des coffres de cuir, avec des compartiments de clous dorés, décoraient les principaux appartements. Ces meubles existaient, dans certaines maisons, depuis deux ou trois siècles. — Il n'y avait pas alors soixante maisons fournies de couverts d'argent.— On n'allumait pas d'autre feu que celui de la cuisine, où toute la famille mangeait : quatre voies de bois, que chacun tirait de son domaine, fournissaient une ample provision pour l'année.—Au moyen de cet arrangement, une seule chandelle, ou une seule lampe, répandait assez de clarté pendant la nuit; et une seule personne faisait tout le service. — On envoyait se coucher sans lumière les enfants, les commis et les domestiques, soit pour leur donner l'habitude de mettre chaque chose à sa place, soit pour éviter qu'ils ne missent, par mégarde, le feu à la maison.—La cuisine, qui servait aussi de salon de compagnie, était tapissée d'images et de portraits de famille; on y remarquait un immense vaisselier où étaient, symétriquement rangés, des plats, des assiettes et des écuelles d'étain. La faïence était presque inconnue. (Limoges aujourd'hui fournit, aux départements voisins, une très belle porcelaine!)— Au lieu de tournebroche, il y avait une grande roue en bois, mise en mouvement par un animal qu'on y renfermait; c'était quelquefois une oie qui, en attendant son tour d'être mise à la broche, faisait rôtir un dindon.»

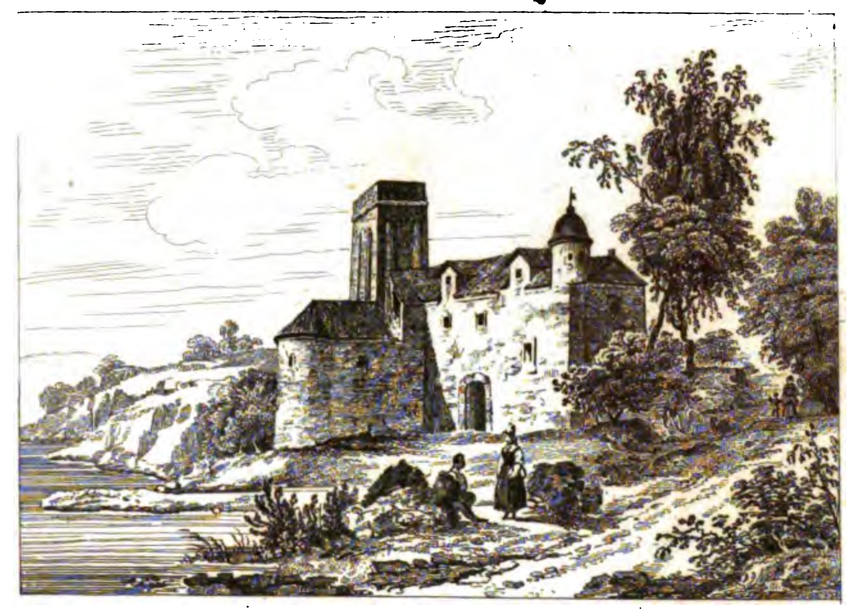
Éducation. — « On laissait les enfants trois ans en nourrice; il en coûtait par année, vingt-cinq à trente francs et un mouchoir. — A leur retour ils étaient confiés aux soins de la servante, dont l'accent était ordinairement détestable, et qui ne savait les amuser qu'en leur parlant de loups-garous, de sorciers et de revenants. L'accent des autres habitants de la maison n'était guère meilleur; on parlait habituellement patois. — Jamais la moindre caresse de la part des père et mère : la crainte était la base de l'éducation; celui qui apprenait à lire aux enfants attachait, par derrière, leur chemise sur les épaules, tenait le livre d'une main et la discipline de l'autre, tout prêt à frapper à la moindre inadvertance. Les enfants n'étaient point admis dans la société; lorsqu'ils s'y trouvaient par hasard, on ne leur permettait pas de parler, ils devaient seulement répondre oui ou non lorsqu'on les interrogeait. — Les filles ne quittaient jamais leur mère; les unes et les autres étaient vêtues avec une extrême modestie. Quant aux orphelines, elles étaient reléguées dans un couvent où se trouvait un grand nombre de pensionnaires étrangères. — Malheureusement pour les jeunes personnes, on voulait perfectionner leur taille, au moyen d'un corset très resserré. — On ne faisait pas attention que cette taille reprenait, pendant la nuit, les formes qu'elle avait perdues pendant le jour. —Il en résultait un grave inconvénient, c'est que la gêne où était une fille l'obligeait à porter la tête en avant; pour corriger ce défaut, on employait un collier de fer, recouvert de velours noir : l'appendice de ce collier appuyait sur le corset, et forçait la tête à se tenir en arrière.—C'était un spectacle singulier de voir, autour d'une mère de famille, quatre ou cinq demoiselles toutes jolies, droites comme des piquets, le cou pris dans ce carcan, et obligées de lever les bras pour voir leur ouvrage en travaillant; elles gardaient le silence ou ne répondaient que par monosyllabes; une pareille contrainte était faite pour inspirer l'envie d'en voir la fin : aussi quitter son corset et son collier était, pour une fille, une des douceurs qu'elle se promettait dans le mariage »

Vêtements. — « La garde-robe était composée de deux habits : l'un d'été, l'autre d'hiver, avec un habit noir pour les deuils; lorsque ces habits étaient un peu râpés, on les faisait retourner, ils servaient encore quelques années; venait le temps où ils n'étaient plus portables, alors le tailleur avait l'adresse d'en tirer de beaux habits pour les enfants. — Les garçons gardaient la jaquette jusqu'à l'âge de six ou sept ans. — On portait ordinairement des sabots; c'était la chaussure la plus saine et la moins dispendieuse pour l'hiver; ils coûtaient quatre ou cinq sous la paire. — Avec cette chaussure on aurait eu mauvaise grâce de se servir de parapluie; il n'y en avait que pour les dames : ils étaient de toile cirée avec des baguettes de bois au lieu de baleines; les plus élégants étaient de toile grise. — Presque toutes les femmes portaient des capotes (espèce de surtout qui les couvrait de la tête aux pieds), tantôt pour se garantir des injures du temps, tantôt pour se dispenser de s'habiller. Avec ce costume très économique, fait d'étoffe légère, taffetas, étamine ou camelot, elles étaient admises partout : c'était la mode. — Au 15 mai fixe, on quittait ses habits d'hiver pour les reprendre, au 1er novembre, avec les manchons. »

Nourriture. — « La plus stricte économie régnait dans les ménages; on ne mangeait presque que du pain de seigle, appelé *pain d'hôtel*; le pain de froment était pour les étrangers, rarement pour les maîtres de la maison. — Point d'autre vin que celui du pays, attendu que les grandes consommations avec le Bas-Limousin, le Périgord et l'Angoumois, n'étaient pas encore ouvertes. — La maîtresse de la maison tenait toutes les provisions enfermées, et portait continuellement sur elle une douzaine de clefs. — La servante payait tout ce qu'elle avait le malheur de casser. — On ne prenait le café que par remède. Un pain de sucre, du poids de quatre livres, suffisait à la consommation annuelle des bonnes maisons; j'ai vu quelquefois nos voisins venir emprunter familièrement le nôtre, pour figurer un moment sur leur table : il le rendaient le plus souvent sans y avoir touché. — Quand on tuait un cochon gras, on en faisait part aux plus proches parents, et ceux-ci en usaient de même. — Le marchand de vin n'allait pas toujours à la cave; il disait : *Allez le tirer vous-même.* »

« La manière de se nourrir de ces temps-là a presque passé en proverbe. — Chacun mangeait la soupe dans son écuelle, à neuf heures du matin, pour déjeuner. Le dimanche à dîner, le *bouilli*; le soir, la *longe de veau*; lundi, *bouilli fricassé*; *blanquette*; mardi, *fraise de veau*; *volaille*; mercredi, *carré de mouton*; *omelette au lard*; jeudi, *gigot rôti*; *hachis*, vendredi, *morue*; *haricots*; samedi, *purée*; *potage aux choux*.— La bonne viande coûtait, à la boucherie, trois sous la livre; il en fallait chaque semaine pour environ un petit écu. — L'économie était de tous les jours. Mais lorsqu'il s'agissait de donner quelque repas d'apparat, rien n'était épargné, le beau linge paraissait et l'on servait avec profusion. — Il y avait sur toutes les tables une boîte de fer-blanc, appelée la *cuisinière*, divisée en quatre, contenant plusieurs sortes d'épices, dont chacun se servait à son gré; au milieu de cette boîte était une case ronde, renfermant une noix muscade et une petite râpe. — Nos ancêtres trouvaient leur cuisine et leur vin de pays peu restaurants; ils avaient recours aux aromates de l'Inde, comme étant nécessaires à la digestion. »

Manière de vivre. — On dînait, dans tous les ménages, à midi précis; on soupait à six heures, on se couchait à huit en hiver, et à neuf en été. Dans les grands jours, on se promenait après souper; dans les petits, on jouait au piquet ou aux dames. — Les domestiques avaient tant d'attachement pour leurs maîtres, qu'ils changeaient rarement de condition; ils étaient assidus, laborieux, sobres, faisant toujours quelque réserve sur leurs modiques salaires; réserve dont quelquefois ils gratifiaient, en mourant, ou leur mal-



Chateau de Pierre-Buffiere.



Dor del. Rüdle sculp.

Vergniaud. Mlle de Sombreuil.

FRANCE PITTORESQUE



Limoges.

tresse ou quelqu'un de ses enfants. — De leur côté, les maîtres étaient reconnaissants envers leurs vieux serviteurs; ils leur léguaient un logement dans la maison, avec une pension viagère en blé ou en argent; quelques maîtres, mieux avisés, promettaient une forte somme pendant qu'ils vivraient. C'était le moyen d'être encore mieux soignés. — On n'exigeait aucun service des domestiques pendant qu'ils prenaient leur repas. Le proverbe était que *quand César avait dîné, il laissait dîner ses gens*. La maxime des domestiques était *bien boire, bien manger, et ne point faire de tort à son maître*. — Il n'y avait pas en ville d'autre lieu public d'amusement qu'un jeu de paume, fréquenté par la bonne compagnie, et plusieurs jeux de billard, où se rassemblaient les libertins et les escrocs. Le fils de famille qui s'y laissait entraîner était sévèrement repris par ses parents. — Le jour des cendres, on exposait sur la cheminée de la cuisine un tableau composé d'autant de lettres qu'il y a de jours en carême, et l'on effaçait tous les soirs une de ces lettres qui formaient l'inscription suivante :

MORS
IMPERAT
REGIBUS
MAXIMIS
MINIMIS
DENIQUE
OMNIBUS

Commerce. — « Nos négociants jouissaient de la plus brillante réputation; il était inouï qu'aucun d'eux eût manqué au moindre de ses engagements. Le plus grand ordre régnait dans leurs affaires; ils allaient eux-mêmes à l'emplète, et tiraient tout de la première main pour gagner d'avantage. Ceux qui avaient vingt mille francs de revenu n'en dépensaient que quatre. — C'est sous ce rapport qu'ils étaient connus dans les grandes villes de commerce; toutes les demandes qu'ils pouvaient faire à l'étranger étaient expédiées sur leur seule signature.... La confiance aurait-elle craint de se livrer à la probité? — Ils ne faisaient pas de grandes acquisitions foncières, ils aimaient mieux verser les bénéfices dans leur commerce; ils n'achetaient des terres que lorsqu'ils étaient forcés, par quelques circonstances, à quitter le négoce; et comme ils avaient beaucoup de prévoyance, ils commençaient par se munir d'une charge de secrétaire du roi, qui leur assurait, et à leur nombreuse postérité, tous les privilèges de la noblesse. — En 1771, les principaux négociants de Limoges étaient au nombre de soixante-et-un; on trouve leurs noms dans le calendrier de cette année. — Les marchands détaillants, tant de Limoges que des villes voisines trouvaient, chez tous ces négociants, un crédit ouvert; mais il était convenu de ne jamais demander des fournitures nouvelles, sans payer les anciennes. — Entre les anciennes corporations établies à Limoges, celle des marchands bouchers était la plus remarquable; confinés dans le même canton, ils formaient, pour ainsi-dire, une tribu séparée des autres citoyens, soit par la rudesse de leur langage, soit par leurs mœurs. Ils ne s'alliaient jamais qu'entre eux; étant par conséquent tous parents, ils faisaient cause commune; ils avaient une église particulière, bâtie en 1475, et se disaient toujours pauvres, quoique très riches. Ils égorgeaient les animaux chez eux, ce qui rendait leur demeure d'une malpropreté révoltante; mais il ne leur était pas permis de les y débiter : il y avait, pour la commodité du public, deux halles. — La viande s'y vendait à la livre. — Ils donnaient deux livres pour une, quand on prenait du côté des os. — « Tous nos marchands et revendeurs, dit encore M. Juge, sont aujourd'hui (1816) obligés de surfaire considérablement leur prix, sauf à le baisser après : ils ne vendraient pas s'ils mettaient à prix fixe, parce que l'acheteur se croirait trompé, si, à force de disputer, il n'obtenait un rabais quelconque. — Il m'est arrivé d'acheter du drap, dont le marchand me demandait trente francs, et de l'obtenir pour vingt-et-un. « En vérité, lui dis-je, on ne devrait pas traiter ainsi ses amis, » — Oh! monsieur, mes ennemis ne viennent pas dans ma boutique. »

Milice bourgeoise. — On voit dans les annales de Limoges, que les bourgeois étaient classés dans des compagnies commandées par des officiers brevetés. Lors de l'entrée solennelle d'Henri IV, à Limoges, le 20 octobre 1605, il y en avait neuf « conduites » sous autant d'enseignes différentes, qui faisaient quinze cents » hommes choisis, d'un âge capable de quelque emploi honorable. » Chaque compagnie avait ses drapeaux et livrées diverses, et étaient » toutes bien vêtues, » — A l'époque de la révolution, ce nombre de neuf existait encore. — L'uniforme était blanc : parements rouges; cocarde blanche pour l'état major, et de couleur différente pour chaque compagnie. Elles assistaient à toutes les cérémonies publiques; leurs officiers jouissaient de plusieurs exemptions et privilèges. — Les habitants de la cité ne faisaient point partie de ces neuf compagnies; la cité avait ses officiers municipaux, sa juridiction, sa mesure et ses usages particuliers.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le dép. nomme 5 députés. — Il est divisé en 5 arr. élector., dont les ch.-l. sont : Limoges (ville et arr.), Bellac, Saint-Yrieix, Saint-Junien. — Le nombre des électeurs est de 1,400.

ADMINISTRATIVE. — Le chef-lieu de la préfecture est Limoges. Le département se divise en 4 sous-préf. ou arrond. commun.

Limoges.	10 cantons,	81 communes,	115,488 habit.
Bellac.	8	65	80,061
Rochechouart. . . .	5	30	47,793
Saint-Yrieix. . . .	4	27	41,788
Total. . .	27 cantons,	203 communes,	285,130 habit.

Service du Trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Limoges), 3 receveurs particul., 5 percepteurs d'arrond.

Contributions directes. — 1 direct. (à Limoges) et 1 inspecteur.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Limoges), 1 inspecteur, 3 vérificateurs.

Hypothèques. — 4 conserv. dans les ch.-l. d'arrond. commun.

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Limoges), 1 direct. d'arrond., 4 receveurs entreposeurs.

Forêts. — Le départ. fait partie de la 30e conservat. forestière.

Ponts-et-chaussées. — Le département fait partie de la 12e inspection, dont le chef-lieu est Clermont-Ferrand. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Limoges.

Mines. — Le département fait partie du 2e arrondissement et de la 1re division, dont le chef-lieu est Paris.

Monnaies. — Limoges possède un hôtel des monnaies, dont la marque est I. Depuis l'établissement du système décimal jusqu'au 1er janvier 1832, les espèces d'argent qui y ont été fabriquées s'élèvent à la somme de 85,802,432 fr. 25. — Les espèces frappées en 1832 se sont montées à 3,698,689 fr. 50 c.

Haras. — Limoges est le chef-lieu du 6e arrond. de concours, où sont admis les chevaux des départements de l'Allier, du Cher, de la Creuze, de la Corrèze, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de la Nièvre, de Saône-et-Loire, de la Vienne et de la Haute-Vienne. — Les courses ont lieu du 1er au 10 juin. — Le département ne renferme aucun dépôt royal, mais il y existe deux beaux haras particuliers, ceux de Saint-Jean et de la Bastide.

MILITAIRE. — Le département fait partie de la 15e division militaire, dont le quartier général est à Bourges. — Il y a à Limoges : 1 maréchal de camp commandant la subdivision, 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Bourges. — Le département ne renferme aucune place de guerre. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 11e légion, dont le chef-lieu est à Limoges.

JUDICIAIRE. — La cour royale de Limoges comprend dans son ressort les tribunaux de la Haute-Vienne, la Creuse et la Corrèze. — Il y a dans le département 4 tribunaux de 1re instance, à Limoges, Bellac, Rochechouart, Saint-Yrieix, et 1 tribunal de commerce, à Limoges.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département forme, avec celui de la Creuse, le diocèse d'un évêché érigé dans le IIIe siècle, suffragant de l'archevêché de Bourges, et dont le siége est à Bourges. — Il y a dans le département, à Limoges : un séminaire diocésain, qui compte 94 élèves; — au Dorat : une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 5 cures de 1re classe, 30 de 2e, 154 succursales, et 19 vicariats. — Congrégations religieuses (voyez le département de la Creuse).

UNIVERSITAIRE. — Le département possède une Académie de l'université, dont le chef-lieu est à Limoges, et qui comprend dans son ressort la Corrèze, la Creuse, la Haute-Vienne.

Instruction publique. — Il y a dans le département, — à Limoges : un collége royal de 3e classe, qui compte 280 élèves; — 3 colléges : à Eymoutiers, à Magnac-Laval, à S.-Junien; — à Limoges, 1 école commerciale, 1 école normale primaire. — Le nombre des écoles primaires du département est de 172, qui sont fréquentées par 4,468 élèves, dont 3,168 garçons et 1,300 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 128.

SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC. — Il existe : à Limoges, une *Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts*, qui publie le Bulletin de ses séances; une *Société Philarmonique*; un *Muséum d'Histoire naturelle, Arts mécaniques et Antiquités*; une *Pépinière royale*; — à S.-Yrieix, Bellac et Rochechouart, des *Sociétés d'Agriculture*. — On trouve à Limoges des *Écoles gratuites* de dessin, de géométrie, de mécanique et de commerce.

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 285,130 h., et fournit annuellement à l'armée 790 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

Mariages.					3,039
Naissances.	Masculins.		Féminins.		
Enfants légitimes	4,382	—	4,510	Total.	10,016
— naturels.	299	—	825		
Décès.	3,563	—	3,546	Total.	7,109

Dans ce nombre 3 centenaires.

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 51,457,

Dont : 23,091 contrôle de réserve.

28,366 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :

28,141 infanterie.
78 cavalerie.
129 artillerie.
18 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 5,381 ; équipés, 2,006 ; habillés, 3,232. 17,460 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 180 sont inscrits au registre matricule, et 61 dans ce nombre sont mobilisables, sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 55 sont soumis au service ordin., et 45 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont fourni à la garde nationale 4,966 fusils, 120 mousquetons, 2 canons, et un assez grand nombre de sabres, lances, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (1831) :

Contributions indirectes	2,239,233 f.	67 c.
Enregistrement, timbre et domaines	1,286,533	39
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	976,902	12
Postes	202,437	95
Bénéfices de la fabrication des monnaies	11,858	18
Produits divers	44,683	80
Ressources extraordinaires	341,958	31
Total	5,103,607 f.	42 c.

Il a reçu du trésor 4,067,013 f. 24 c., dans lesquels figurent :

La dette publique et les dotations pour	574,135 f.	19 c.
Les dépenses du ministère de la justice	222,000	06
de l'instruction publique et des cultes	289,598	41
de l'intérieur	46,990	75
du commerce et des travaux publics	900,457	25
de la guerre	1,220,977	84
de la marine	1,721	92
des finances	132,801	49
Les frais de régie et de perception des impôts	480,809	41
Remboursem., restitut., non valeurs et primes	197,521	02
Total	4,067,013 f.	24 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie annuellement, pour les frais du gouvernement central, 1,036,594 fr. 18 c. de plus qu'il ne reçoit, ou environ le huitième de son revenu territorial.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 482,799 f. 07 c.

SAVOIR : *Dép. fixes* : traitements, abonnem., etc.	261,190 f.	42 c.
Dép. variables : loyers, réparations, secours, etc.	221,608	65
Dans cette dernière somme figurent pour 20,531 f. » c. les prisons départementales, 60,000 » les enfants trouvés.		
Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de	3,200	»
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à	41,246	75
Les dépenses des cours et tribunaux sont de	196,421	43
Les frais de justice avancés par l'Etat de	27,651	11

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 572,952 hectares, le départ. en compte :

215,000 mis en culture, jardins, châtaigneraies, etc.
22,085 forêts.
1,643 vignes.
140,000 landes et friches, dont une moitié est de temps en temps mise en culture.
150,000 prairies et pacages.

Le revenu territorial est évalué à 8,189,000 francs.

Le département renferme environ :

12,000 chevaux, 4,500 ânes et 2,500 mulets.
130,000 bêtes à cornes (race bovine).
15,000 chèvres, 110,000 porcs.
700,000 moutons.

On élève beaucoup d'abeilles, les ruches sont au nombre d'environ 30,000.

Le produit annuel du sol est d'environ,

En céréales et parmentières	1,500,000	hectolitres.
En avoines	770,000	id.
En vins	50,000	id.

L'agriculture du département est encore fort arriérée. On récolte peu de froment ; mais le seigle, le sarrasin, la châtaigne et la pomme de terre y suppléent et suffisent à la consommation du pays. — L'orge et l'avoine y réussissent bien — Les prairies sont excellentes et parfaitement arrosées. — On récolte beaucoup de noix dont on fait de l'huile. — Les arbres à fruits sont assez multipliés ; la vigne y est rare et produit un vin qui rivalise d'âcreté avec celui de Surène. — On nourrit beaucoup de bestiaux et de porcs ; la race des chevaux y a été régénérée peu à peu et a repris son ancienne perfection. — La laine n'est pas d'une mauvaise qualité ; mais les troupeaux ne donnent pas un produit considérable, parce que les animaux, entassés dans des étables mal aérées, ne peuvent atteindre le développement qu'ils auraient, si l'usage des parcs était adopté.

ÉMIGRATIONS. — Les ouvriers limousins sont recherchés à cause de leur patience, de leur sobriété et de leur assiduité au travail. Il sort annuellement des contrées montagneuses des arrondissements de Limoges et de Bellac un grand nombre de maçons, de tuiliers, de scieurs de long, de charpentiers qui vont travailler dans les départements de la Seine, du Rhône, et dans les grands ports militaires de l'Océan. — On fait remonter l'origine de ces émigrations a l'époque où Louis XIV bâtissait Versailles. — On évalue le nombre des Limousins qui émigrent ainsi à plus de 15,000 (maîtres et ouvriers). Nous ignorons quel peut être le produit net de leur travail. — D'après des calculs qui ont été établis avec soin dans le département de la Creuse, voisin de celui de la Haute-Vienne, chaque maître ouvrier rapporte à son retour environ 164 fr. et chaque compagnon environ 15 fr. 63 cent.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

La fabrication de la porcelaine doit être placée en première ligne dans l'industrie manufacturière du département, qui s'exerce sur des articles très variés ; car on y compte, outre les exploitations de mines, des forges, des hauts-fourneaux, des fabriques d'acier cémenté et de cuivre laminé ; des ateliers de coutellerie et de clouterie ; des papeteries, des imprimeries, des tanneries, des blanchisseries, des filatures de toiles, de laine et de coton ; des manufactures de gros draps, des faïenceries, des chapelleries, des fabriques de sabots, etc. — Les blanchisseries de cire de Limoges rivalisent avec celles du Mans ; ses distilleries jouissent d'une grande réputation et fabriquent des liqueurs recherchées dans tout le Midi et à l'étranger. — Les spéculations sur le gros bétail, les chevaux et les mulets, la vente des châtaignes et du merrain donnent de l'activité au commerce local. — La ville de Limoges a des relations fort étendues avec l'étranger, principalement pour l'exportation des eaux-de-vie et des liqueurs ; elle fait aussi un grand commerce d'entrepôt avec les départements de la France : commerce qui est favorisé par sa position centrale. — Enfin on imprime dans cette ville un grand nombre de ces livres à bon marché qui peuvent avoir une influence heureuse sur l'instruction et la moralité des habitants des campagnes, quand le choix en est fait avec intelligence et avec le désir de répandre d'utiles connaissances.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — Le département a obtenu à la dernière exposition des produits de l'industrie (1827) : UNE MÉDAILLE DE BRONZE décernée à M. Rouillac aîné (de Limoges), pour *fabrication de papier* ; SEPT MENTIONS HONORABLES accordées à MM Maffran (de Dorat), pour *laines* ; François Chapoulaud et Disnematin de Salles (de Limoges), pour *papiers* ; Parant (de Limoges), pour *fers* ; Manouvrier (de Limoges), pour *ciseaux et coutelleries* ; Guillaume Raillon (de Limoges), pour *fabrication de colle* ; Pierre Tharand (de Limoges), pour *fabrication de porcelaines* ; et UNE CITATION HONORABLE donnée a M. Brès (de Limoges), pour *fabrication de sumac indigène* propre à la tannerie.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 448. Elles se tiennent dans 50 communes, dont 23 chefs-lieux, et durant quelques-unes 2 à 3 jours, remplissent 466 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 15, occupent 15 journées. — Il y a 32 foires *mensaires*.

153 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux, mules et mulets ; les bestiaux, bêtes à laine, cochons gras, etc. ; de la volaille, des fils, toiles et laines, des cuirs ; de la graisse, des fromages, etc.

BIBLIOGRAPHIE.

Statistique du départem. de la Haute-Vienne, par Texier Olivier, préfet ; in-4 paris, 1808.

Stat. de la H.-Vienne, par Peuchet et Chanlaire ; in-4. Paris, 1811.

Essai historique sur la sénatorerie de Limoges, par Duroux ; in-4.

Changements survenus dans les mœurs des habitants de Limoges depuis une cinquantaine d'années, par Juge ; in-8. Limoges, 1817.

Sur les progrès du commerce à Limoges, depuis le XV*e siècle*, par Quineau ; in-8. Limoges, 1822.

Histoire de Limoges et du Haut-Limousin, par Barny de Romanet ; in-8. Limoges, 1821.

Descript. des monum. de la H.-Vienne, par Allou ; in-4. Paris, 1821.

Annuaire du département de la Haute-Vienne ; in-18 et in-12. Limoges, 1803 à 1834.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département des Vosges.

(Ci-devant Lorraine.)

HISTOIRE.

Le département des Vosges est un des quatre départements formés par l'ancienne Lorraine: nous avons donné l'esquisse de l'histoire abrégée de cette province en nous occupant de celui de la Meurthe (t. II, p. 241).

ANTIQUITÉS.

Le département ne possède qu'un petit nombre de monuments antiques, et la plupart appartiennent à l'époque romaine. — On voit près de Neufchâteau les vestiges de la voie militaire de Langres à Toul et les traces d'un ancien camp retranché, que l'on attribue à Julien. — Des fouilles faites en 1821 ont fait reconnaître à Grand les restes d'un amphithéâtre, qui ont été dessinés, et dont on annonce la publication prochaine. Cette commune, où l'on trouve des médailles, des débris de colonnes, des armes, des ustensiles, des briques et des tuiles antiques, paraît avoir été autrefois une ville importante. — De nombreuses médailles recueillies à Plombières indiquent que les Romains ont fréquenté ses eaux salutaires. — Ces médailles se trouvent en grande partie au musée d'Épinal, ainsi qu'une mosaïque romaine découverte aussi dans le département.

MŒURS, CARACTÈRE, ETC.

Le caractère des habitants des Vosges est en général bon et franc; ils sont généreux et hospitaliers; ils ont le goût du travail et de l'économie. Leurs mœurs sont sévères et pures, leurs habitudes privées simples et polies, leurs manières vivement empreintes de l'esprit de sociabilité, prévenantes et affectueuses. Ils sont soumis aux lois, mais ils ont la conscience de la dignité humaine, et habitués à l'indépendance, ils chérissent la liberté. Braves et déterminés à la guerre, ils portent dans le commerce de l'entente et de la probité. Doués d'une imagination vive et qui les rend propres à réussir dans la littérature et la poésie, ils se montrent néanmoins modérés dans leurs passions. Quoique très attachés à leurs opinions religieuses et pénétrés d'un profond respect pour tout ce qui tient au culte, ils mettent beaucoup de douceur et de tolérance dans leurs relations avec les chrétiens d'une autre communion ou même avec les personnes qui professent une religion différente de la leur. M. Desgouttes qui a été préfet du département a fait l'observation qu'à toutes les époques, pendant les guerres civiles et les orages révolutionnaires, les habitants des Vosges ne se sont jamais fait remarquer que par des actes de dévouement, de courage et de vertu.

Il convient d'ajouter aux traits généraux sur le caractère des Vosgiens quelques détails sur les nuances qui distinguent les habitants de la plaine et ceux de la montagne, leur manière de vivre, leurs travaux et leurs mœurs.

Les habitants des montagnes, dont la nourriture est frugale, et que les travaux pénibles de l'agriculture n'affaiblissent pas, sont d'une constitution forte et d'un tempérament robuste. Du lait, quelques légumes, des pommes de terre, rarement de la viande, forment leur nourriture habituelle; le vin qu'ils boivent, venant d'assez loin, est toujours d'une bonne qualité.

Vivant dans des habitations isolées, ils ont les mœurs un peu rudes, et en raison de la grande liberté à laquelle ils sont accoutumés, ils se montrent fiers et très susceptibles; il s'offensent aisément, aiment à se venger, et en manquent rarement l'occasion. Cependant dans les communes adonnées au commerce, et moins étrangères à la vie sociale, on trouve plus de douceur, plus de liant et plus d'aménité. L'isolement qui ne leur permet pas de communication fréquente avec leurs voisins, leur fait attacher beaucoup de prix à leurs réunions des jours de fête, de marché ou de foire. Ils s'y livrent quelquefois à l'excès du vin; mais ces excès sont rarement suivis de voies de fait et d'actes de fureur. Les femmes de la montagne apprêtent les lins, les chanvres, tissent les toiles et les blanchissent. Les hommes que les travaux de la campagne laissent sans occupation une grande partie de l'année, partagent les travaux des femmes. — La fidélité règne dans les mariages: une fille qui s'est laissé séduire reste déshonorée, et son séducteur couvert de mépris, si celui-ci ne répare pas sa faute. — On remarque que les montagnards des Vosges sont très intelligents, et ont de l'aptitude pour les arts et pour les sciences. Ils imitent facilement et sont capables d'invention. Les instruments dont ils se servent, d'une grande simplicité, et proportionnés au genre de travail auquel ils les destinent, sont presque toujours inventés par eux.

Les habitants de la plaine, dont la nourriture est moins frugale, et dont les travaux sont plus pénibles et plus continus, sont moins forts, moins grands et moins vigoureusement constitués que ceux des montagnes. Ils font un usage plus fréquent de la viande: leur laitage est converti en beurre pour alimenter les marchés; et le vin qu'ils boivent est assez mauvais, attendu que le bon qu'ils récoltent est un de leurs principaux articles de commerce. — Ils sont moins grossiers, plus instruits et plus faciles à apaiser que les montagnards; mais aussi la corruption des mœurs a fait de plus grands progrès parmi eux. — Les occupations des femmes de la plaine se bornent à l'apprêt du chanvre et du lin. Les hommes, travaillant beaucoup, les aident rarement, les travaux de la campagne terminés, ils dorment ou ils fument.

USAGES DIVERS. — Parmi les usages anciens et nouveaux de l'arrondissement de Remiremont, il y en a de particuliers au pays. — Autrefois on offrait une poule blanche aux filles sages qui se mariaient; cet honneur était refusé à celle dont la réputation avait souffert quelque atteinte. La *géline blanche* prouvait l'estime que la fiancée avait inspirée. — Aujourd'hui les filles vont chanter des cantiques avec la jeune mariée dont la conduite est à l'abri des reproches. Le jour des noces, on présente au futur, lorsqu'il arrive dans la maison de sa fiancée, un grand nombre de jeunes filles. Pour avoir celle de son choix, il faut qu'il la cherche; quelquefois elle lui échappe encore en sortant de l'église. Le noir est la couleur usitée pour la robe de noce. —

— Dans la vallée de la Moselle, les jeunes paysans vont les samedis au soir, au nombre de dix à douze, dans les maisons où il y a des filles à marier, et ils y jouent aux jeux innocents; — s'il faut en croire M. Richard, qui a écrit sur les coutumes de ce pays, c'est par le fumier placé devant la porte qu'ils jugent de l'accueil promis à leur galanterie. Quand ce fumier est relevé avec propreté, ils entrent dans la maison, assurés d'y trouver une fille à marier; mais si le tas de fumier présente l'image du désordre, aucun d'eux n'entre dans la maison, ce signe suffit pour indiquer aux galants qu'ils doivent passer outre, afin de ne pas perdre leur temps. On appelle cette manière d'aller en troupe faire la cour aux jeunes filles, *aller au coërege*.

COSTUMES.

Le costume des paysans des Vosges est simple et commode. Les hommes portent les cheveux longs, et se couvrent la tête avec un chapeau à larges bords légèrement relevés; ils ont un habit carré à larges basques, et dessous une veste très ample, des culottes courtes, des bas de laine, de petites guêtres qui leur montent jusqu'à mi-jambes; ils portent généralement des souliers, bien qu'il se fabrique dans le pays des sabots estimés. Le costume des femmes, composé d'étoffes à couleurs vives, soit de laine, de fil ou de coton, n'offre d'ailleurs rien de remarquable. Leurs longs cheveux, partagés sur le front et formant deux bandeaux plats, sont relevés en chignons et contenus sous un petit bonnet que des barbes rattachent sous le menton.—La coiffure des femmes de Saint-Maurice, dans la vallée de la Moselle, est gracieuse, et offre l'image assez fidèle d'un petit turban à côtes cannelées.

LANGAGE.

Le patois des Vosges, à quelques nuances près, est commun à tous les habitants de la Lorraine, de la Franche-Comté et des cantons de l'Alsace, dont la population n'a point adopté la langue allemande; il paraît être l'idiome des anciens habitants du pays, avant la conquête par les Romains. Nous sommes déjà entré dans des détails à ce sujet (tome II, page 243), nous ne pouvons qu'y renvoyer nos lecteurs. — Il existe entre les habitants des diverses communes du département des différences notables. — La langue qu'on parle au Ban-de-la-Roche n'est pas la même que celle d'Épinal, qui a beaucoup plus de rapport avec le patois de Nanci. Pour la faire connaître, nous citerons quelques fragments d'un cantique de Noël.

Eune jeune baisselle
De boin paran,
Que fut toujou pucelle
En sa viquant,
Dehan in jou
Ses patenot en set chambo
Vit in cindge deshanto
De let pai de note Cheignou.

L'eindge piein de louquance,
Fat compliment
Evou lai reverance
Mou imblement
Dehan : « boinjou
« Mère pieine de grace
« Dée que vint en voute race
« So toujou aivou vous.
« Lou temps des Profétie
« At escompli,
« Ca vossi lou messie
« Cato preumi, etc. »

NOTES BIOGRAPHIQUES.

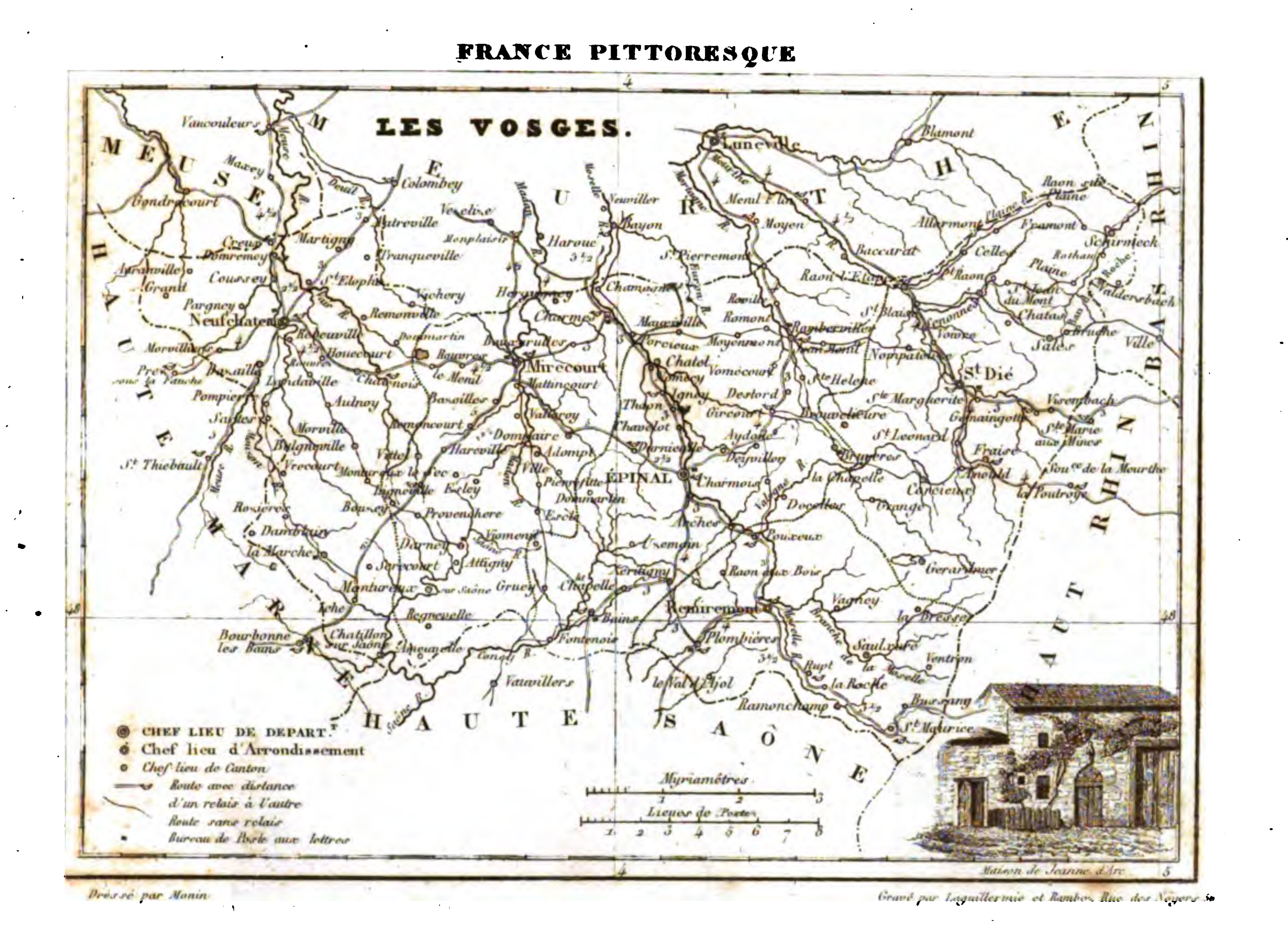
Parmi les personnages distingués, nés dans le département, on remarque : l'héroïque Jeanne-d'Arc qui sauva la France du joug de l'Angleterre; le célèbre poëte satirique Gilbert; les conventionnels Poullain de Grandprey et Noel; le littérateur Thiébault, membre de l'académie de Berlin et père du général Thiébault, un des officiers les plus braves des armées françaises; l'ancien directeur de la république François de Neufchateau, homme de talent et homme de bien qui, dans les hautes fonctions qu'il a remplies, a toujours eu en vue le bien-être et l'utilité de ses concitoyens : François de Neufchâteau était un poëte distingué; dans sa jeunesse, il mérita les éloges de Voltaire, et dans sa vieillesse, étant membre de l'Académie française, il se plut à encourager, à son tour, les jeunes talents; Boulay de la Meurthe, membre de plusieurs de nos assemblées politiques; Thouvenel, ancien député, rempli de désintéressement, de franchise, et de noble indépendance, qui se montra en toutes circonstances le défenseur des libertés publiques; Dieudonné, administrateur habile, ancien préfet, auteur d'une *Statistique* estimée *du département du Nord*. Dans ce travail, il a eu pour collaborateur, S. Bottin, son compatriote et son ami, aujourd'hui rédacteur de l'*Almanach du Commerce de Paris*, et un des hommes qui, sans contredit, se sont occupés, avec le plus de succès et d'applications utiles, de la science de la Statistique; Coster-Saint-Victor, royaliste déterminé, compromis dans diverses conspirations sous le gouvernement consulaire, et qui, la tête sur l'échafaud, mourut en criant : *Vive le roi!* Valentin-de-Lapelouze, publiciste distingué, rédacteur du *Courrier français*; le docteur Pariset, secrétaire de l'académie de médecine; Pellet *d'Épinal*, poëte plein de verve et d'imagination, auquel il n'a manqué qu'un goût plus épuré pour occuper un haut rang dans la littérature française ; Albert-Montémont, traducteur de Walter-Scott et auteur de quelques ouvrages agréables, mêlés de prose et de vers. — Parmi les généraux que le département a fournis à nos armées, on trouve au premier rang le maréchal Victor Perrin, *duc de Bellune*.

TOPOGRAPHIE.

Le département des Vosges est un département *méditerrané*, région du nord-est, formé d'une partie de la Lorraine. — Il est borné : au nord, par les départements de la Meuse et de la Meurthe; à l'est, par ceux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin; au sud, par ceux de la Haute-Saône et de la Haute-Marne; et à l'ouest, par celui de la Haute-Marne. — Il tire son nom d'une grande chaîne de montagnes sur les pentes de laquelle il est placé. — Sa superficie est d'environ 498,917 arpents métriques.

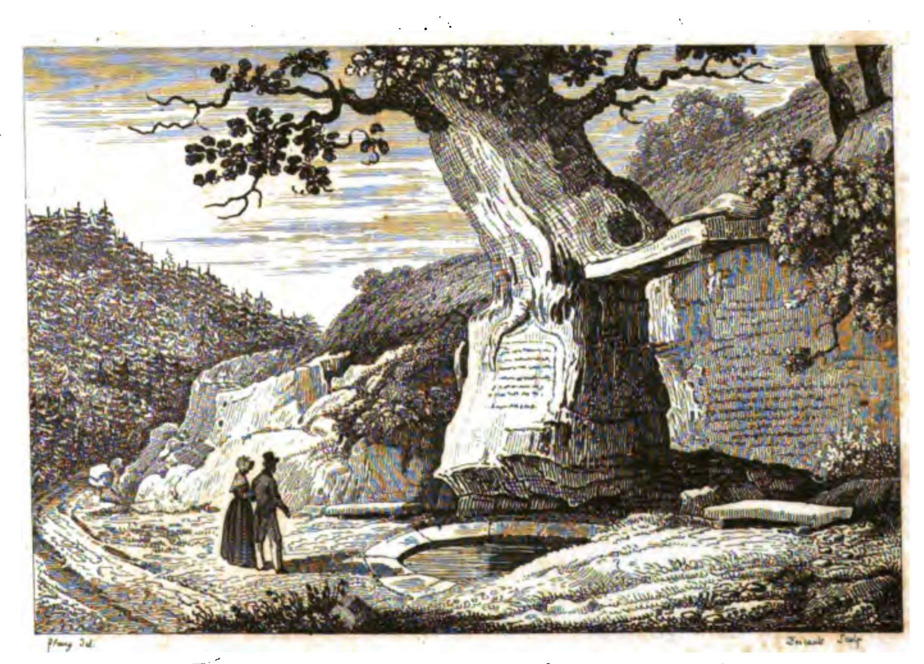
Sol. — Le sol composé dans la plaine d'une terre calcaire, plus ou moins mélangée d'argile, y a assez de fertilité; mais dans la montagne, il n'est formé que de terres légères et sabloneuses et ne produit qu'à force de travaux quelques denrées insuffisantes pour la population.

Montagnes. — La chaîne des *Vosges* forme un système des monts distinct des autres groupes principaux de la France, bien qu'il se lie avec le Jura et les Cévennes. L'arête culminante de cette chaîne commence près de Giromagny, s'élève rapidement à une grande hauteur jusqu'au *Ballon d'Alsace*, de là s'étend avec peu des déviations vers le nord-nord-est, court parallèlement au Rhin jusqu'au-delà de la frontière et se termine de ce côté comme à son autre extrémité, par une montagne remarquable, le *mont Tonnerre*. — Le versant oriental des Vosges présente de nombreux contre-forts et des vallées, qui toutes courent vers l'est et versent leurs eaux dans le Rhin. La pente de ce versant est douce et légèrement onduleuse près du fleuve; elle se dresse d'autant plus rapidement qu'elle approche de l'arête centrale. — Ce versant forme en France les deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. — Le versant occidental a des pentes moins rapides; les contreforts qui le sillonnent affectent des directions plus capricieuses mais qui généralement courent vers le nord-ouest. — Du Ballon d'Alsace se détache une chaîne fort haute qui traverse le département des Vosges, dans la direction de l'ouest, et dont une ramification se courbe vers le sud et va s'embrancher avec le prolongement des Cévennes. Une autre ramification plus étendue court droit au nord-ouest et longe le bassin de la Meuse jusqu'à la frontière. — Les autres branches des Vosges sillonnent les départements des Vosges, de la Meurthe et de la Moselle. — La multitude de ruisseaux qui naissent sur leurs cimes, sont des affluents de la Meurthe et de la Moselle qui, par le Rhin, débouchent dans l'O-


LES VOSGES.
CHEF LIEU DE DEPART.^T
Chef lieu d'Arrondissement
Chef lieu de Canton
Route avec distance d'un relais à l'autre
Route sans relais
Bureau de Poste aux lettres
Myriamètres
Lieues de Poste
Maison de Jeanne d'Arc
MEUSE
MEURTHE
HAUTE MARNE
HAUTE SAÔNE
HAUT RHIN
BAS RHIN
ÉPINAL
Mirecourt
Neufchâteau
Remiremont
St Dié
Lunéville
Dressé par Monin
Gravé par Laguillermie et Rambos, Rue des Noyers



Lac de Tournemer.



Fontaine du Roi Stanislas à Plombières.

céan. — La pente méridionale donne naissance à divers affluents du Doubs et à la Saône, qui, par le Rhône, est tributaire de la Méditerranée. — Le système des Vosges est le moins élevé de ceux qui divisent la France; à peine ses masses les plus vastes méritent-elles le nom de monts, si on les compare aux masses immenses de nos Pyrénées et surtout de nos Alpes. Les plus hauts sommets ne dépassent pas 1450 mètres et sont inférieurs de 300 mètres à ceux du Jura, et de 500 mètres à ceux des Cévennes; ils n'ont ni la monotonie ni la nudité des premiers, mais ils manquent de la variété d'aspects et de formes des seconds. En général les Vosges sont formées de chaînes mamelonnées d'une hauteur moyenne de 800 mètres, parsemées de sommités dont la forme est assez exactement désignée par le nom de Ballon qu'on leur donne. Elles sont couvertes de pâturages et de forêts, jusque sur leurs cimes, parfaitement bien cultivées sur leurs pentes inférieures, et ceignent de riches vallées peuplées de beaux villages, dignes de rivaliser, en propreté et en agrément, avec les villages suisses auxquels ils sont supérieurs en industrie. Les Vosges sont couvertes de neige une partie de l'année, mais pour que les neiges y fussent perpétuelles, il leur faudrait une élévation double. Ces montagnes n'offrent aucune des scènes d'horreurs sublimes, de magnificence effrayante, propres aux Pyrénées et aux Alpes; mais elles abondent en spectacles intéressants, bien que d'un ordre inférieur; ce sont des paysages délicieux, des sites riants que souvent encadrent d'immenses masses de verdure ou de vastes forêts de sapins. Elles possèdent, sur une petite échelle, des lacs, des cascades, des grottes, des précipices et d'autres attributs du haut pittoresque. Nous avons déjà fait connaître, en parlant des départements du Haut et Bas-Rhin (voyez plus haut, pages 36 et 45), quelques-uns de leurs points culminants. — Voici approximativement la hauteur des autres sommités les plus remarquables :

Ballon de Sultz	1,450 mètres.
Haut de Honce	13,80
Le Cresson	1,350
Mont de Chaumes	1,300
Mont de Lure	1,150
Le grand Donon	1,080
Mont d'Ormons	870

Forêts. — Les forêts couvrent presque la moitié de la surface du département : dans la montagne, elles se composent de pins et de sapins; dans la plaine, les essences dominantes sont le chêne, le hêtre, le charme, l'érable, le bouleau, etc.

Lacs et étangs. — Le départ. renferme un petit nombre de lacs parmi lesquels on cite ceux de *Gérardmer*, et quelques étangs dont les plus remarquables sont ceux de *Biecour*, de *Void-de-Cône* et du *Roulon*. — Ces deux derniers ont cela de particulier, que placés sur une chaîne élevée, ils donnent à la fois naissance à des ruisseaux qui versent leurs eaux les uns dans les rivières affluents de l'Océan, et les autres, dans celles qui descendent à la Méditerranée. — On avait songé à profiter de cette position particulière, pour établir un canal de communication entre la Saône et la Moselle. — L'étang de Biecour attire les *tadornes*, oiseaux aquatiques des régions septentrionales, appelés aussi *canards-lapins*, parce que, contrairement aux autres oiseaux, ils ont l'habitude de faire leurs nids sous la terre, et ils s'emparent à cet effet des terriers creusés par les lapins.

Lacs de Gérardmer. — Ces lacs sont au nombre de trois, peu distants les uns des autres; ils sont formés et traversés par la Vologne. — Le *lac de Gérardmer* proprement dit est le plus grand de ceux que renferment les Vosges, bien que sa longueur ne soit que d'une demie lieue; il est ovale, profond, bordé d'âpres collines boisées. La Vologne, en le quittant, s'engouffre dans un abîme qu'elle parcourt en bondissant; c'est ce qu'on nomme le *Saut-des-Cuves*, à cause des espèces de cuves que le tournoiement des eaux a creusées dans les rochers. — Le *lac de Longemer* est plus petit que l'autre, mais plus pittoresque; il occupe le fond d'un vaste bassin entouré par des monts sauvages, à demi couverts de sapins. On remarque dans le lac un petit promontoire couvert d'une belle pelouse verte, sur lequel s'élève une petite chapelle, dans une situation tout-à-fait romantique. — En remontant à travers les montagnes élevées et couvertes de forêts qui forment la vallée, on trouve le troisième lac, c'est celui de *Tournemer*, le plus petit des trois, mais le plus pittoresque. Il est de forme ronde, au fond d'un entonnoir où se rassemblent les sources supérieures de la Vologne, la rivière s'en échappe par une profonde déchirure dans les rochers et coule dans le lac de Longemer. — *Tournemer* doit son nom à sa situation qui semble forcer le voyageur à retourner en arrière; la terminaison *mer*, ou *mere*, est un mot celtique qui veut dire *eau*; elle accompagne les noms de presque tous les lacs de l'Angleterre. Le lac de *Tournemer* est bordé de bergeries, les âpres monts qui le ceignent sont surchargés de forêts, leur sombre verdure donne une teinte noire aux eaux claires et limpides du lac.

Rivières. — Les principales rivières du département sont : la Moselle, la Meuse, la Meurthe, la Saône, la Plaine, la Brusche, le Vaire, le Madon, le Mouzon et le Concy. — Toutes ces rivières sont flottables. Il paraît que la Moselle pourrait être rendue facilement navigable, sur une longueur d'environ 12,000 mètres. — La *Moselle* a sa source dans l'arrondissement de Remiremont, à la limite des départements des Vosges et du Haut-Rhin. — La *Meuse*, qui traverse l'arrondissement de Neufchâteau, coule sur un lit de pierre, à travers lesquelles ses eaux disparaissent pendant l'espace d'environ une lieue. — Le Mouzon, affluent de la Meuse, se perd aussi sous terre, à environ deux lieues au-dessus de Neufchâteau, et ne reparaît qu'auprès de cette ville.

Routes. — Le département est traversé par 6 routes royales et par 18 routes départementales, dont le développement total est évalué à plus de 1,000,000 mètres.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Le climat est assez variable, et plutôt humide que sec. — La neige y dure, année commune, environ un mois. On évalue le nombre des jours pluvieux à 135. Les limites extrêmes du thermomètre paraissent être : — 20° et + 30° (Réaumur). Le maximum de l'année commune est de 25°, et le minimum de 12°.

Vents. — Les vents qui soufflent le plus fréquemment sont les vents de sud, de sud-ouest, et ceux de nord nord-ouest. Le département se trouve, par suite de la direction des Vosges, à l'abri des vents d'est et sud-est.

Maladies. — Les affections pulmoniques, rhumatismales, catarrhales et cutanées, sont les plus communes. On remarque quelques goîtres dans la montagne.

HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Les animaux domestiques sont tous d'espèces médiocres : cependant, afin d'améliorer la race ovine, on a transporté à Rorthey, près de Neufchâteau, la bergerie royale de Nandax (Loire). — Le grand et le menu gibier sont plus communs sur le versant occidental des Vosges, que sur le versant oriental. — Le département est riche en oiseaux de toute espèce; on y trouve le coq de bruyère, le grand-duc et les tadornes. — Les rivières sont assez poissonneuses; on estime la petite truite des Vosges. — La Vologne renferme des moules qui contiennent des perles, estimées autrefois presque à l'égal des perles d'Orient. Ils s'en trouvait de grosses et rondes comme des pois. La rivière était alors soigneusement gardée; il fallait une permission du souverain pour se livrer à la pêche. Mais les petites perles ont cessé d'être de mode, et depuis lors, cette pêche a cessé d'être pratiquée.

Règne végétal. — Le penchant des montagnes offre

des productions variées de toute espèce ; on y remarque surtout des plantes médicinales, telles que la grande gentiane, l'angélique, l'ellébore, le perce-pierre, etc. — Les mousses et les lichens y sont communs. — Nous avons fait connaître plus haut quels sont les arbres qui peuplent les forêts. — Parmi les arbustes qui prospèrent dans les lieux élevés, se trouvent le houx, le genévrier, le framboisier, etc.

Règne minéral. — Il existe, à Lacroix, des mines de plomb argentifère, qui ont été long-temps exploitées, et dont l'exploitation n'a été abandonnée au commencement de la révolution que parce que les eaux ont inondé les travaux. Ces mines ont été découvertes en 1315, et s'il faut en croire Sébastien Munster, l'historien de l'Alsace, elles donnaient en 1581 un bénéfice net de 1500 écus d'or par semaine, ce qui présente un revenu annuel de 750,000 francs. — On exploite dans le département des mines de fer qui sont nombreuses et de bonne qualité; de cuivre, de plomb, de houille; des carrières de marbre, de granit, de porphyre, de pierres meulières, de grès, d'ardoise, etc. — On y exploite aussi des tourbières. — On y trouve des agates parfaitement cristallisées, du cobalt, de l'antimoine, du kaolin, etc.

Eaux minérales. — Le département renferme un grand nombre de sources d'eaux minérales, et possède, pour la commodité de ceux qui les veulent prendre, plusieurs établissements à *Bains*, à *Plombières*, à *Bussang*, etc., dont nous parlons aux articles consacrés à ces villes. — Les eaux de Contrexeville sont renommées pour la guérison de la gravelle, et attirent de nombreux malades. Leur bon effet est constaté pour toutes les affections calculeuses.

CURIOSITÉS NATURELLES.

Parmi les curiosités naturelles du département, on cite le *Saut des Cuves*, près de Gérardmer, dont nous avons parlé plus haut, la *cascade de Tendon*, la *glacière d'Hérival*, etc. — Une des chutes d'eau les plus remarquables, est la *cascade du Bouchau*, située près de la commune de Sapois et non loin de la nouvelle route de Remiremont à Gérardmer. La chute a 132 pieds environ de hauteur perpendiculaire; son eau tombe dans un vallon très étroit. En été, elle est naturellement moins belle qu'à la fin de l'hiver. Le ruisseau qui la forme, grossi alors par ceux qui l'avoisinent, s'élance avec impétuosité du sommet du rocher; la hauteur de la cascade, la rapidité de la chute, le bruit qui l'accompagne et que l'on entend au loin, la masse d'eau qui se précipite dans le bassin, offrent un spectacle majestueux et imposant. — On remarque, entre Sapois et Rochesson, un énorme rocher connu sous le nom d'*Urbain-Roche* ou de la *Roche des-Ducs*; il s'élève, en forme pyramidale, jusqu'à 66 mètres au-dessus du sol. C'est dans les creux de ce rocher que les oiseaux appelés *grands-ducs*, établissent leurs nids. On prétend même qu'on n'en trouve pas ailleurs. — La forêt de Sapois renferme une grotte peu profonde, mais dont le sol, frappé du pied, résonne comme un timbre métallique. Les habitants la nomment le *Trou-du-Bohou*.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Épinal, sur la Moselle, ch.-l. de préfect. (à 381 kilomètres S.-E., distance légale, de Paris). On paie 50 postes 1/4 (100 l. 1/2) par Charmes. Pop. 9,070 hab.—Théodoric d'Hamélan, évêque de Metz, jeta les fondements d'Épinal en 980.—Cette ville, qui avait acquis de l'importance, se donna, en 1466, à Jean, duc de Lorraine, et ce prince accorda à ses habitants divers priviléges. — Épinal eut plusieurs siéges à soutenir et y résista toujours avec beaucoup de courage. - Elle était jadis très fortifiée et possédait un château important. — En 1670, l'armée française, sous la conduite du maréchal, l'assiégea et s'en empara malgré une vigoureuse résistance. La ville fut alors démantelée; il ne resta de ses anciennes fortifications que les ruines du château qui la domine. — Épinal occupe, au pied des Vosges, une position agréable et avantageuse, sur la Moselle, dont le cours la divise en deux parties : la partie située sur la rive droite forme ce qu'on nomme la *grande ville*, elle est traversée par le ruisseau d'Ambrail, qui a sa source dans une colline voisine; la petite ville, ou *Rualménil*, s'étend sur une langue de terre comprise entre deux bras de la rivière et sur la rive gauche. C'est de ce côté que passe la route de Nancy. Les quais et les cours qui longent la rivière offrent d'agréables promenades.—Les environs d'Épinal sont gracieux et pittoresques. Le chemin qui de cette ville conduit à Remiremont traverse un pays qu'on pourrait prendre pour un jardin anglais. — Malgré un certain nombre d'améliorations bien entendues, Épinal ne vaut pas ses environs; elle renferme encore beaucoup de maisons petites et de mauvais goût; les rues sont étroites et sinueuses, mais au moins elles sont propres. La plupart des édifices publics sont spacieux et dignes de leur destination. Les casernes, construites en 1740, sont vastes et bien distribuées; l'ancien collége des jésuites a été transformé en hôtel de la préfecture; c'est un bel et grand bâtiment; le couvent des capucins est devenu l'hôpital principal; l'église paroissiale est remarquable par son architecture. — Sur le sommet où se trouve les ruines du château, on remarque un jardin particulier bien planté et bien distribué, et d'où l'on jouit de belles perspectives. — Épinal possède un théâtre, une bibliothèque publique de 17,000 volumes, un beau musée de tableaux et d'antiquités dont la direction a été confiée, pendant plusieurs années, à un des artistes les plus distingués de l'école moderne, le peintre lorrain L. A. Laurent, dont les charmants tableaux (*Galilée*, *Duguesclin*, *Guttemberg*, *Callot*, *le Masque de Fer*, etc.), quoique compris, à cause de leurs dimensions, dans la classe des tableaux de genre, méritent d'occuper une place distinguée parmi les compositions vraiment historiques (1).

Bains, à 8 l. S.-S.-E. d'Épinal, ch.-l. de cant. Pop. 2,407 hab. — Cette petite ville est située au milieu d'une agréable vallée arrosée par le Baignerot, ruisseau assez considérable. C'est une ville propre et bien bâtie : on prétend que les eaux qui font sa principale richesse furent connues des Romains, qui y avaient eu un établissement dont il ne reste aucun vestiges, il est vrai; mais la ville a souffert plusieurs désastres. — En 1498, un incendie la réduisit en cendres; en 1682, un tremblement de terre la renversa en partie, et en 1771, une inondation l'ensevelit presque entièrement sous la vase.—Bains possédait un château-fort qui a été transformé en auberge pour la commodité des baigneurs. — On trouve aux environs d'agréables promenades; ses sources minérales sont très fréquentées : elles sont au nombre de sept, dont trois sont renfermées dans un vaste bâtiment situé au milieu du bourg, et qu'on nomme le *Bain-Vieux*; le Bain-Neuf en renferme trois autres; la septième, appelée Fontaine-des-Vaches, jaillit près du Baignerot, sous un petit pavillon. Outre ces sources, qui sont chaudes et assez abondantes pour fournir au besoin à une consommation de quatre à cinq cents bains par jour, il y a encore à Bains trois belles sources d'eau fraîche.

Rambervilliers, sur la Mortagne, ch.-l. de cant., à 7 l. N.-E. d'Épinal. Pop. 4,990 hab.—Rambervilliers était le chef-lieu d'une châtellenie considérable. En 1125, Étienne de Bar, évêque de Metz, ferma cette ville de murs dont il existe encore quelques débris, ainsi que des anciennes portes. La ville s'est beaucoup agrandie et embellie depuis ce temps, grâce à une industrie active et bien entendue. Quoiqu'elle n'offre aucun édifice monumental, elle possède nombre de grandes et bonnes constructions, asiles du bien-être et de l'intelligence. La formation d'une bibliothèque de 10,000 volumes est un des signes des améliorations progressives auxquelles se livrent ses habitants. Rambervilliers est situé sur la rive droite de la rivière et communique avec l'autre rive, où se trouve le faubourg, par un pont de pierre.

Mirecourt, sur la rive gauche du Madon, ch.-l. d'arr., à 7 l. 1/2 O.-N.-O. d'Épinal. Pop. 5,574 hab. — On attribue le nom de cette ville au culte que ses anciens habitants rendaient à Mercure. On a trouvé des autels dédiés à ce dieu sur les collines qui environnent la ville, et à l'extrémité d'une vaste muraille dont on voit encore des débris et qui, à une époque très reculée, défendait ce côté des Vosges. Au XVe siècle la ville de Mirecourt appartenait aux comtes de Vaudemont; elle était fortifiée et avait un bon château. Sous Charles VII, elle fut prise par Lahire. — En 1670, le maréchal de Créqui la prit aussi; il en détruisit les fortifications et en abattit le château. Mirecourt est dans une situation assez agréable, mais elle est mal bâtie, mal percée, et n'offre aucune construction digne d'une remarque particulière. Mirecourt est connu par l'exploitation active et prospère d'une branche d'industrie particulière; c'est la fabrique des instruments de musique, violons, serinettes, orgues à cylindres : la facture de ces instruments occupe presque toute la partie masculine de la population; les femmes font de la dentelle au coussin, et se tiennent ordinairement assises devant leurs portes, pendant que leurs maris

(1) Un des fils de M. Laurent, statuaire distingué, est encore aujourd'hui directeur du musée d'Épinal : le musée s'est enrichi, sous son administration, d'un grand nombre de beaux plâtres moulés d'après l'antique.

restent renfermés dans leurs ateliers, ce qui, aux yeux du voyageur qui passe, donne à Mirecourt l'apparence d'un lieu peuplé uniquement de femmes. La ville possède une bibliothèque publique riche de 6,500 volumes.

Charmes-sur-Moselle, ch.-l. de cant., à 3 l. de Mirecourt. Pop. 2,962 hab. — Cette ville, du xve au xiie siècle, fut trois fois détruite; mais la fertilité de son territoire et sa situation avantageuse l'ont mise à même de réparer ses désastres. Elle est située sur la rive gauche de la Moselle et sur la grande route d'Épinal à Nanci. Elle renfermait autrefois plusieurs couvents, et des châteaux-forts qui n'ont servi qu'à l'exposer aux ravages de la guerre: il ne reste plus rien de ces constructions. — Le pont sur la Moselle est digne de remarque; il a dix arches hardies: c'est une belle et ancienne construction. — L'église paroissiale de Charmes, de style gothique, a des vitraux brillamment peints et très bien conservés. La ville est, en général, propre et bien bâtie.

Neufchâteau, sur le Mouzon, près de son confluent avec la Meuse, ch.-l. d'arr., à 16 l. 1/2 d'Épinal. Pop. 3,524 hab. — Neufchâteau est une ville antique; l'itinéraire d'Antonin la désigne sous le nom de *Neomagus*. Elle doit sans doute son nom moderne à son grand et beau château où, en 1545, Christine de Danemarck, duchesse douairière de Lorraine, assembla les États de la province. — Le duc de Lorraine, Charles II, connu par sa sanguinaire frénésie, traita cette ville avec une inhumanité révoltante. Les habitants avaient osé se plaindre des ravages qu'il commettait sur leurs propriétés: pour punir leur audace, il fit massacrer une grande partie de la population, et obligea le reste à plonger la tête et les bras dans une cuve remplie du sang de leurs compatriotes, et placée au pied d'une grande croix sur la place publique. — Quelque temps après, un des seigneurs du lieu mourut et voulut être enterré dans l'église des cordeliers; mais afin que les vilains ne marchassent pas sur sa tombe, il demanda que son cercueil fût placé sur le chapiteau d'un des pilastres de l'église. — Neufchâteau est une ville assez jolie. — D'un aspect riant et agréable, elle est bien bâtie, au pied d'une colline que d'autres beaucoup plus hautes dominent de tous côtés. — Neufchâteau possède une petite salle de spectacle, et une bibliothèque publique qui contient 7,500 volumes.

Domrémy-la-Pucelle, à 3 l. de Neufchâteau. Pop. 316 hab. — Ce village, un des plus petits du département, en est le lieu le plus célèbre. C'est là qu'est née l'immortelle Jeanne-d'Arc, la libératrice de la France. On y voit encore la chaumière de l'héroïque bergère: cette modeste habitation se trouve dans la rue principale de Domrémy; on la reconnaît à une inscription placée au-dessus de la porte, et portant la date de 1461, inscription qui constate le lieu où est née la Pucelle et la vénération dont il a été l'objet chez nos aïeux. — Cette chaumière tombait en ruines il y a peu d'années, lorsqu'un étranger, un Allemand, enthousiaste de Schiller, qui le premier du moins avait rendu hommage à la gloire de l'héroïne française, contre laquelle Voltaire a souillé son génie, offrit 6,000 fr. de cette masure: le propriétaire refusa patriotiquement. Le gouvernement, instruit de ce qui se passait, fit aussitôt acheter la pauvre maison, qui devint un sanctuaire national; et sur la petite place voisine, devant une immense population accourue des départements voisins pour prendre part à cette touchante cérémonie, on inaugura en 1820 le monument de la Pucelle. Ce monument est simple, et serait de bon goût si la régularité grecque pouvait convenir à une guerrière du moyen-âge. C'est une fontaine carrée, surmontée de quatre pilastres soutenant un fronton, où on lit: *A la mémoire de Jeanne-d'Arc; monument voté par le département des Vosges.* Sous le fronton un cippe supporte le buste de Jeanne-d'Arc, en marbre blanc, et de proportion colossale. Ce qui vaut mieux que le monument, c'est qu'en face on a fondé à la même époque, dans un bâtiment construit exprès, une école d'enseignement mutuel, pour les *jeunes filles*. — Domrémy est un village agréable, bâti à mi-côte sur le penchant d'une colline et dominant une belle vallée, qui s'étend entre la double chaîne des Vosges. — Les maisons du village sont tapissées de rosiers et d'espaliers, dont les rameaux s'élèvent jusqu'aux toits et semblent changer la rue en une riante promenade; au bas de la colline coule la Meuse. — Circonstance bizarre, Domrémy qui s'honore d'avoir donné le jour à Jeanne-d'Arc, a aussi vu naître la Dubarry, et Voltaire qui a essayé dans ses vers de flétrir Jeanne-d'Arc, a versifié les éloges d'une des maîtresses de Louis XV.

Remiremont, sur la rive gauche de la Moselle, ch.-l. d'arr., à 6 l. S.-S.-E. d'Épinal. Pop. 4,686 hab. — Cette ville doit son nom et son agrandissement à une abbaye célèbre. Saint-Romaric un des principaux seigneurs de la cour de Théodebert, roi d'Austrasie, d'abord favori de Brunehaut, puis persécuté par elle, se retira dégoûté de la cour et du monde, sur la montagne de Remiremont, et y fonda une abbaye des deux sexes, où la haute noblesse pouvait seule être admise. — Les Huns ayant dévasté cet établissement, les Reclus vinrent s'installer dans la ville en 910, et y établirent le couvent dont une partie des bâtiments subsiste encore. — L'église de l'abbaye, devenue la paroisse, porte encore le nom d'Église-des-Dames; réédifiée plusieurs fois, elle est riche et brillante, et rappelle l'élégante construction des églises italiennes. — Remiremont est située dans une pittoresque vallée près du confluent des deux branches supérieures de la Moselle, à un quart de lieue de la rive gauche de cette rivière, à la jonction de plusieurs routes. — La ville est agréable, ses maisons sont peu élevées, mais propres et assez régulières; quelques-unes sont ornées d'arcades; presque toutes les rues, larges et bien percées, offrent de grandes constructions: la plus remarquable après l'église, est l'hôpital, dont on doit mentionner l'excellente administration. La ville possède une bibliothèque de 4,500 volumes.

Bussang, à 9 l. et demie de Remiremont. Pop. 2,349 hab. — Bussang, situé sur la route royale de Bar-le-Duc, à Bâle, au pied de la montagne de Jaye, et près des sources supérieures de la Moselle, possède des sources d'eau minérale estimées, qui, au nombre de cinq, jaillissent de hauts rochers voisins de la ville. — On les distingue en fontaine d'en haut et fontaine d'en bas. Elles sont d'une grande limpidité, d'une froideur aiguë, d'une saveur piquante acidulée et ferrugineuse. — On expédie annuellement environ 24,000 bouteilles de cette eau: autrefois l'exportation était presque double. — L'établissement des eaux de Bussang, détruit par un incendie en 1799, a été rétabli depuis peu sur un meilleur plan. — Le bourg est dans une situation pittoresque, ses environs sont à la fois sauvages et intéressants. Non loin du bourg existait naguère un château nommé le *Mosole*, dont il est fait mention dans des documents fort anciens, et qui s'élevait près de la *Moselotte*, une des sources de la Moselle.

Plombières, sur l'Augronne, ch.-l. de cant., à 4 l. O.-S.-O de Remiremont. Pop. 1,402 hab. — Plombières est devenue célèbre par ses eaux minérales. Ses sources ont été connues et fréquentées des Romains. — Ces eaux sont visitées en été par un grand nombre de Français et d'étrangers qui y viennent chercher ou la santé, ou des passe-temps agréables. La ville offre à cette époque le spectacle le plus animé; elle est située dans une étroite vallée, entre d'âpres et hautes collines rocailleuses, et ne se compose guère que d'une grande rue bâtie le long de l'Agronne, petite rivière qui prend sa source dans le val d'Ajol et se jette dans la rivière de Semouse. — Les établissements de bains furent long-temps très mesquins; le roi Stanislas commença à y faire diverses améliorations: on y en a ajouté d'autres depuis, notamment dans ces dernières années, et surtout à l'établissement dont l'État est propriétaire. Il y a quatre bains principaux, alimentés par des sources différentes et dont la température varie de 32 à 56 degrés; il y a en outre deux sources savonneuses et une source ferrugineuse; des douches, des étuves, etc. Les eaux de Plombières s'emploient en boissons, en bains et en douches; elles sont limpides, incolores, sans saveur et conviennent principalement dans la paralysie, les douleurs externes, les ulcères rebelles et les maladies cutanées; elles peuvent être transportées, mais elles ne se conservent pas. — Le *Bain-des-Dames* est situé sur la rive gauche de l'Angronne, et se compose de vingt baignoires en bois, réunies dans une grande salle. Une salle voisine, voûtée, renferme le *Grand-Bassin*, ou le bain commun. — Le *Bain-des-Pauvres* est au milieu de la grande rue et en plein air; c'est un bassin oval entouré d'une galerie. — Le *Bain-Tempéré* est un vaste bassin circulaire, au centre d'une grande pièce hardiment voûtée. — Le *Bain-Neuf, ou Royal*, se compose d'un bassin pareil, qu'entourent des cabinets particuliers. Ce bain a été construit en 1812, et l'impératrice Joséphine en a posé la première pierre. On remarque dans la grande rue *les arcades* où se promènent les buveurs; elles forment un portique devant cinq maisons que Stanislas fit construire. — Une source d'eau chaude jaillit sous ces arcades, et du pilastre qui lui fait face coule une fontaine d'eau froide, dite la Savonneuse. — L'église et l'hospice de Plombières sont deux édifices que la ville doit aussi à la munificence de Stanislas. — Ce roi l'a décorée aussi d'une de ses plus belles promenades. — Elle en possède plusieurs autres bien ombragées, entretenues avec soin et très agréables. Une d'elles conduit à la *Fontaine-de-Stanislas*, située sur un coteau voisin, au milieu d'un petit bois, au pied d'un énorme rocher et d'un chêne vénérable. Des inscriptions sont gravées sur le rocher d'où jaillit cette source. Nous en citerons deux. — Stanislas est un roi dont, en Lorraine, le pauvre ainsi que le riche ont gardé la mémoire.

Fontaine, que le nom du plus aimé des rois
Doit rendre à jamais chère à toute la contrée,
Ne vous attendez plus à vous perdre ignorée,
Sous l'herbe et la mousse des bois.
Stanislas vous a consacrée.
Glorieuse d'un nom si beau,
Que le murmure de votre eau
Parle de Stanislas à la race future:
Simple dans sa grandeur, bon comme la nature,
Son règne pastoral fit croire à l'âge d'or;
Votre onde est à mes yeux bien pure,
Son âme était plus pure encore.

(*Boufflers, filleul de Stanislas*, 1813.)

des productions variées de toute espèce ; on y remarque surtout des plantes médicinales, telles que la grande gentiane, l'angélique, l'ellébore, le perce-pierre, etc. — Les mousses et les lichens y sont communs. — Nous avons fait connaître plus haut quels sont les arbres qui peuplent les forêts. — Parmi les arbustes qui prospèrent dans les lieux élevés, se trouvent le houx, le genévrier, le framboisier, etc.

Règne minéral. — Il existe, à Lacroix, des mines de plomb argentifère, qui ont été long-temps exploitées, et dont l'exploitation n'a été abandonnée au commencement de la révolution que parce que les eaux ont inondé les travaux. Ces mines ont été découvertes en 1315, et s'il faut en croire Sébastien Munster, l'historien de l'Alsace, elles donnaient en 1581 un bénéfice net de 1500 écus d'or par semaine, ce qui présente un revenu annuel de 750,000 francs. — On exploite dans le département des mines de fer qui sont nombreuses et de bonne qualité ; de cuivre, de plomb, de houille ; des carrières de marbre, de granit, de porphyre, de pierres meulières, de grès, d'ardoise, etc. — On y exploite aussi des tourbières. — On y trouve des agates parfaitement cristallisées, du cobalt, de l'antimoine, du kaolin, etc.

Eaux minérales. — Le département renferme un grand nombre de sources d'eaux minérales, et possède, pour la commodité de ceux qui les veulent prendre, plusieurs établissements à *Bains*, à *Plombières*, à *Bussang*, etc., dont nous parlons aux articles consacrés à ces villes. — Les eaux de Contrexeville sont renommées pour la guérison de la gravelle, et attirent de nombreux malades. Leur bon effet est constaté pour toutes les affections calculeuses.

CURIOSITÉS NATURELLES.

Parmi les curiosités naturelles du département, on cite le *Saut des Cuves*, près de Gérardmer, dont nous avons parlé plus haut, la *cascade de Tendon*, la *glacière d'Hérival*, etc. — Une des chutes d'eau les plus remarquables, est la *cascade du Bouchau*, située près de la commune de Sapois et non loin de la nouvelle route de Remiremont à Gérardmer. La chute a 132 pieds environ de hauteur perpendiculaire ; son eau tombe dans un vallon très étroit. En été, elle est naturellement moins belle qu'à la fin de l'hiver. Le ruisseau qui la forme, grossi alors par ceux qui l'avoisinent, s'élance avec impétuosité du sommet du rocher ; la hauteur de la cascade, la rapidité de la chute, le bruit qui l'accompagne et que l'on entend au loin, la masse d'eau qui se précipite dans le bassin, offrent un spectacle majestueux et imposant. — On remarque, entre Sapois et Rochesson, un énorme rocher connu sous le nom d'*Urbain-Roche* ou de la *Roche des-Ducs* ; il s'élève, en forme pyramidale, jusqu'à 66 mètres au-dessus du sol. C'est dans les creux de ce rocher que les oiseaux appelés *grands-ducs*, établissent leurs nids. On prétend même qu'on n'en trouve pas ailleurs. — La forêt de Sapois renferme une grotte peu profonde, mais dont le sol, frappé du pied, résonne comme un timbre métallique. Les habitants la nomment le *Trou-du-Bohou*.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Épinal, sur la Moselle, ch.-l. de préfect. (à 381 kilomètres S.-E., distance légale, de Paris). On paie 50 postes 1/4 (100 l. 1/2) par Charmes. Pop. 9,070 hab. — Théodoric d'Hamélan, évêque de Metz, jeta les fondements d'Épinal en 980. — Cette ville, qui avait acquis de l'importance, se donna, en 1466, à Jean, duc de Lorraine, et ce prince assura à ses habitants divers priviléges. — Épinal eut plusieurs siéges à soutenir et y résista toujours avec beaucoup de courage. - Elle était jadis très fortifiée et possédait un château important. — En 1670, l'armée française, sous la conduite du maréchal, l'assiégea et s'en empara malgré une vigoureuse résistance. La ville fut alors démantelée ; il ne resta de ses anciennes fortifications que les ruines du château qui la domine. — Épinal occupe, au pied des Vosges, une position agréable et avantageuse, sur la Moselle, dont le cours la divise en deux parties : la partie située sur la rive droite forme ce qu'on nomme la *grande ville*, elle est traversée par le ruisseau d'Ambrail, qui a sa source dans une colline voisine ; la petite ville, ou *Rualménil*, s'étend sur une langue de terre comprise entre deux bras de la rivière et sur la rive gauche. C'est de ce côté que passe la route de Nancy. Les quais et les cours qui longent la rivière offrent d'agréables promenades. — Les environs d'Épinal sont gracieux et pittoresques. Le chemin qui de cette ville conduit à Remiremont traverse un pays qu'on pourrait prendre pour un jardin anglais. — Malgré un certain nombre d'améliorations bien entendues, Épinal ne vaut pas ses environs ; elle renferme encore beaucoup de maisons petites et de mauvais goût ; les rues sont étroites et sinueuses, mais au moins elles sont propres. La plupart des édifices publics sont spacieux et dignes de leur destination. Les casernes, construites en 1740, sont vastes et bien distribuées ; l'ancien collége des jésuites a été transformé en hôtel de la préfecture ; c'est un bel et grand bâtiment ; le couvent des capucins est devenu l'hôpital principal ; l'église paroissiale est remarquable par son architecture. — Sur le sommet où se trouve les ruines du château, on remarque un jardin particulier bien planté et bien distribué, et d'où l'on jouit de belles perspectives. — Épinal possède un théâtre, une bibliothèque publique de 17,000 volumes, un beau musée de tableaux et d'antiquités dont la direction a été confiée, pendant plusieurs années, à un des artistes les plus distingués de l'école moderne, le peintre lorrain L. A. Laurent, dont les charmants tableaux (*Galilée*, *Duguesclin*, *Guttemberg*, *Callot*, *le Masque de Fer*, etc.), quoique compris, à cause de leurs dimensions, dans la classe des tableaux de genre, méritent d'occuper une place distinguée parmi les compositions vraiment historiques (1).

Bains, à 8 l. S.-S.-E. d'Épinal, ch.-l. de cant. Pop. 2,407 hab. — Cette petite ville est située au milieu d'une agréable vallée arrosée par le Baignerot, ruisseau assez considérable. C'est une ville propre et bien bâtie : on prétend que les eaux qui font sa principale richesse furent connues des Romains, qui y avaient eu un établissement dont il ne reste aucun vestiges, il est vrai ; mais la ville a souffert plusieurs désastres. — En 1498, un incendie la réduisit en cendres ; en 1682, un tremblement de terre la renversa en partie, et en 1771, une inondation l'ensevelit presque entièrement sous la vase. — Bains possédait un château-fort qui a été transformé en auberge pour la commodité des baigneurs. — On trouve aux environs d'agréables promenades ; ses sources minérales sont très fréquentées : elles sont au nombre de sept, dont trois sont renfermées dans un vaste bâtiment situé au milieu du bourg, et qu'on nomme le *Bain-Vieux* ; le Bain-Neuf en renferme trois autres ; la septième, appelée Fontaine-des-Vaches, jaillit près du Baignerot, sous un petit pavillon. Outre ces sources, qui sont chaudes et assez abondantes pour fournir au besoin à une consommation de quatre à cinq cents bains par jour, il y a encore à Bains trois belles sources d'eau fraîche.

Rambervilliers, sur la Mortagne, ch.-l. de cant., à 7 l. N.-E. d'Épinal. Pop. 4,990 hab. — Rambervilliers était le chef-lieu d'une châtellenie considérable. En 1125, Étienne de Bar, évêque de Metz, ferma cette ville de murs dont il existe encore quelques débris, ainsi que des anciennes portes. La ville s'est beaucoup agrandie et embellie depuis ce temps, grâce à une industrie active et bien entendue. Quoiqu'elle n'offre aucun édifice monumental, elle possède nombre de grandes et bonnes constructions, asiles du bien-être et de l'intelligence. La formation d'une bibliothèque de 10,000 volumes est un des signes des améliorations progressives auxquelles se livrent ses habitants. Rambervilliers est situé sur la rive droite de la rivière et communique avec l'autre rive, où se trouve le faubourg, par un pont de pierre.

Mirecourt, sur la rive gauche du Madon, ch.-l. d'arr., à 7 l. 1/2 O.-N.-O. d'Épinal. Pop. 5,574 hab. — On attribue le nom de cette ville au culte que ses anciens habitants rendaient à Mercure. On a trouvé des autels dédiés à ce dieu sur les collines qui environnent la ville, et à l'extrémité d'une vaste muraille dont on voit encore des débris et qui, à une époque très reculée, défendait ce côté des Vosges. Au XVe siècle la ville de Mirecourt appartenait aux comtes de Vaudemont ; elle était fortifiée et avait un bon château. Sous Charles VII, elle fut prise par Lahire. — En 1670, le maréchal de Créqui la prit aussi ; il en détruisit les fortifications et en abattit le château. Mirecourt est dans une situation assez agréable, mais elle est mal bâtie, mal percée, et n'offre aucune construction digne d'une remarque particulière. Mirecourt est connu par l'exploitation active et prospère d'une branche d'industrie particulière ; c'est la fabrique des instruments de musique, violons, serinettes, orgues à cylindres : la facture de ces instruments occupe presque toute la partie masculine de la population ; les femmes font de la dentelle au coussin, et se tiennent ordinairement assises devant leurs portes, pendant que leurs maris

(1) Un des fils de M. Laurent, statuaire distingué, est encore aujourd'hui directeur du musée d'Épinal : le musée s'est enrichi, sous son administration, d'un grand nombre de beaux plâtres moulés d'après l'antique.

restent renfermés dans leurs ateliers, ce qui, aux yeux du voyageur qui passe, donne à Mirecourt l'apparence d'un lieu peuplé uniquement de femmes. La ville possède une bibliothèque publique riche de 6,500 volumes.

Charmes-sur-Moselle, ch.-l. de cant., à 3 l. de Mirecourt. Pop. 2,902 hab. — Cette ville, du XVe au XIIe siècle, fut trois fois détruite; mais la fertilité de son territoire et sa situation avantageuse l'ont mise à même de réparer ses désastres. Elle est située sur la rive gauche de la Moselle et sur la grande route d'Epinal à Nanci. Elle renfermait autrefois plusieurs couvents, et des châteaux-forts qui n'ont servi qu'à l'exposer aux ravages de la guerre: il ne reste plus rien de ces constructions. — Le pont sur la Moselle est digne de remarque; il a dix arches hardies: c'est une belle et ancienne construction — L'église paroissiale de Charmes, de style gothique, a des vitraux brillamment peints et très bien conservés. La ville est, en général, propre et bien bâtie.

Neufchateau, sur le Mouzon, près de son confluent avec la Meuse, ch.-l. d'arr., à 16 l. 1/2 d'Epinal. Pop. 3,524 hab. — Neufchâteau est une ville antique; l'itinéraire d'Antonin la désigne sous le nom de *Neomagus*. Elle doit sans doute son nom moderne à son grand et beau château où, en 1545, Christine de Danemarck, duchesse douairière de Lorraine, assembla les États de la province. — Le duc de Lorraine, Charles II, connu par sa sanguinaire frénésie, traita cette ville avec une inhumanité révoltante. Les habitants avaient osé se plaindre des ravages qu'il commettait sur leurs propriétés: pour punir leur audace, il fit massacrer une grande partie de la population, et obligea le reste à plonger la tête et les bras dans une cuve remplie du sang de leurs compatriotes, et placée au pied d'une grande croix sur la place publique. — Quelque temps après, un des seigneurs du lieu mourut et voulut être enterré dans l'église des cordeliers; mais afin que les vilains ne marchassent pas sur sa tombe, il demanda que son cercueil fut placé sur le chapiteau d'un des pilastres de l'église. — Neufchâteau est une ville assez jolie. — D'un aspect riant et agréable, elle est bien bâtie, au pied d'une colline que d'autres beaucoup plus hautes dominent de tous côtés. — Neufchâteau possède une petite salle de spectacle, et une bibliothèque publique qui contient 7,500 volumes.

Domrémy-la-Pucelle, à 3 l. de Neufchâteau. Pop. 316 hab. — Ce village, un des plus petits du département, en est le lieu le plus célèbre. C'est là qu'est née l'immortelle Jeanne-d'Arc, la libératrice de la France. On y voit encore la chaumière de l'héroïque bergère: cette modeste habitation se trouve dans la rue principale de Domrémy; on la reconnaît à une inscription placée au-dessus de la porte, et portant la date de 1461, inscription qui constate le lieu où est née la Pucelle et la vénération dont il a été l'objet chez nos aïeux. — Cette chaumière tombait en ruines il y a peu d'années, lorsqu'un étranger, un Allemand, enthousiaste de Schiller, qui le premier du moins avait rendu hommage à la gloire de l'héroïne française, contre laquelle Voltaire a souillé son génie, offrit 6,000 fr. de cette masure: le propriétaire refusa patriotiquement. Le gouvernement, instruit de ce qui se passait, fit aussitôt acheter la pauvre maison, qui devint un sanctuaire national; et sur la petite place voisine, devant une immense population accourue des départements voisins pour prendre part à cette touchante cérémonie, on inaugura en 1820 le monument de la Pucelle. Ce monument est simple, et serait de bon goût si la régularité grecque pouvait convenir à une guerrière du moyen-âge. C'est une fontaine carrée, surmontée de quatre pilastres soutenant un fronton, où on lit: *A la mémoire de Jeanne-d'Arc; monument voté par le département des Vosges*. Sous le fronton un cippe supporte le buste de Jeanne-d'Arc, en marbre blanc, et de proportion colossale. Ce qui vaut mieux que le monument, c'est qu'en face on a fondé à la même époque, dans un bâtiment construit exprès, une école d'enseignement mutuel, pour les *jeunes filles*. — Domrémy est un village agréable, bâti à mi-côte sur le penchant d'une colline et dominant une belle vallée, qui s'étend entre la double chaîne des Vosges. — Les maisons du village sont tapissées de rosiers et d'espaliers, dont les rameaux s'élèvent jusqu'aux toits et semblent changer la rue en une riante promenade; au bas de la colline coule la Meuse. — Circonstance bizarre, Domrémy qui s'honore d'avoir donné le jour à Jeanne-d'Arc, a aussi vu naître la Dubarry, et Voltaire qui a essayé dans ses vers de flétrir Jeanne-d'Arc, a versifié les éloges d'une des maîtresses de Louis XV.

Remiremont, sur la rive gauche de la Moselle, ch.-l. d'arr., à 6 l. S.-S.-E. d'Epinal. Pop. 4,686 hab. — Cette ville doit son nom et son agrandissement à une abbaye célèbre. Saint-Romaric un des principaux seigneurs de la cour de Théodebert, roi d'Austrasie, d'abord favori de Brunehaut, puis persécuté par elle, se retira dégoûté de la cour et du monde, sur la montagne de Remiremont, et y fonda une abbaye des deux sexes, ou la haute noblesse pouvait seule être admise. — Les Huns ayant dévasté cet établissement, les Reclus vinrent s'installer dans la ville en 910, et y établirent le couvent dont une partie des bâtiments subsiste encore. — L'église de l'abbaye, devenue la paroisse, porte encore le nom d'Église-des-Dames; réédifiée plusieurs fois, elle est riche et brillante, et rappelle l'élégante construction des églises italiennes. — Remiremont est située dans une pittoresque vallée près du confluent des deux branches supérieures de la Moselle, à un quart de lieue de la rive gauche de cette rivière, à la jonction de plusieurs routes. — La ville est agréable, ses maisons sont peu élevées, mais propres et assez régulières; quelques-unes sont ornées d'arcades; presque toutes les rues, larges et bien percées, offrent de grandes constructions: la plus remarquable après l'église, est l'hôpital, dont on doit mentionner l'excellente administration. La ville possède une bibliothèque de 4,500 volumes.

Bussang, à 9 l. et demie de Remiremont. Pop. 2,349 hab. — Bussang, situé sur la route royale de Bar-le-Duc, à Bâle, au pied de la montagne de Jaye, et près des sources supérieures de la Moselle, possède des sources d'eau minérale estimées, qui, au nombre de cinq, jaillissent de hauts rochers voisins de la ville. — On les distingue en fontaine d'en haut et fontaine d'en bas. Elles sont d'une grande limpidité, d'une froideur aiguë, d'une saveur piquante acidulée et ferrugineuse. — On expédie annuellement environ 24,000 bouteilles de cette eau: autrefois l'exportation était presque double. — L'établissement des eaux de Bussang, détruit par un incendie en 1799, a été rétabli depuis peu sur un meilleur plan. — Le bourg est dans une situation pittoresque, ses environs sont à la fois sauvages et intéressants. Non loin du bourg existait naguère un château nommé le *Mosole*, dont il est fait mention dans des documents fort anciens, et qui s'élevait près de la *Mosolette*, une des sources de la Moselle.

Plombières, sur l'Angronne, ch.-l. de cant., à 4 l. O.-S.-O de Remiremont. Pop. 1,402 hab. — Plombières est devenue célèbre par ses eaux minérales. Ses sources ont été connues et fréquentées des Romains. — Ces eaux sont visitées en été par un grand nombre de Français et d'étrangers qui y viennent chercher ou la santé, ou des passe-temps agréables. La ville offre à cette époque le spectacle le plus animé; elle est située dans une étroite vallée, entre d'âpres et hautes collines rocailleuses, et ne se compose guère que d'une grande rue bâtie le long de l'Agronne, petite rivière qui prend sa source dans le val d'Ajol et se jette dans la rivière de Semouse. — Les établissements de bains furent long-temps très mesquins; le roi Stanislas commença à y faire diverses améliorations: on y en a ajouté d'autres depuis, notamment dans ces dernières années, et surtout à l'établissement dont l'Etat est propriétaire. Il y a quatre bains principaux, alimentés par des sources différentes et dont la température varie de 32 à 56 degrés; il y a en outre deux sources savonneuses et une source ferrugineuse; des douches, des étuves, etc. Les eaux de Plombières s'emploient en boissons, en bains et en douches; elles sont limpides, incolores, sans saveur et conviennent principalement dans la paralysie, les douleurs externes, les ulcères rebelles et les maladies cutanées; elles peuvent être transportées, mais elles ne se conservent pas. — Le *Bain-des-Dames* est situé sur la rive gauche de l'Angronne, et se compose de vingt baignoires en bois, réunies dans une grande salle. Une salle voisine, voûtée, renferme le *Grand-Bassin*, ou le bain commun. — Le *Bain-des-Pauvres* est au milieu de la grande rue et en plein air; c'est un bassin oval entouré d'une galerie. — Le *Bain-Tempéré* est un vaste bassin circulaire, au centre d'une grande pièce hardiment voûtée. — Le *Bain-Neuf, ou Royal*, se compose d'un bassin pareil, qu'entourent des cabinets particuliers. Ce bain a été construit en 1812, et l'impératrice Joséphine en a posé la première pierre. On remarque dans la grande rue *les arcades* où se promènent les buveurs; elles forment un portique devant cinq maisons que Stanislas fit construire. — Une source d'eau chaude jaillit sous ces arcades, et du pilastre qui lui fait face coule une fontaine d'eau froide, dite la Savonneuse. — L'église et l'hospice de Plombières sont deux édifices que la ville doit aussi à la munificence de Stanislas. — Ce roi l'a décorée aussi d'une de ses plus belles promenades. — Elle en possède plusieurs autres bien ombragées, entretenues avec soin et très agréables. Une d'elles conduit à la *Fontaine-de-Stanislas*, située sur un coteau voisin, au milieu d'un petit bois, au pied d'un énorme rocher et d'un chêne vénérable. Des inscriptions sont gravées sur le rocher d'où jaillit cette source. Nous en citerons deux. — Stanislas est un roi dont, en Lorraine, le pauvre ainsi que le riche ont gardé la mémoire.

Fontaine, que le nom du plus aimé des rois
Doit rendre à jamais chère à toute la contrée,
Ne vous attendez plus à vous perdre ignorée,
　Sous l'herbe et la mousse des bois.
　Stanislas vous a consacrée.
　Glorieuse d'un nom si beau,
　Que le murmure de votre eau
Parle de Stanislas à la race future:
Simple dans sa grandeur, bon comme la nature,
Son règne pastoral fit croire à l'âge d'or;
　Votre onde est à mes yeux bien pure,
　Son âme était plus pure encore.

(*Boufflers, filleul de Stanislas*, 1813.)

Heureuse du nom qui me reste,
Bon roi, si je pouvais chaque jour recueillir
Les pleurs dus pour jamais à votre souvenir,
Je ne serais pas si modeste.
(*Anonyme*. 1813.)

RUPT, à 3 l. 1/2 de Remiremont. Pop. 4,100 hab. — Rupt est situé sur la Moselle et sur la route de Bar-le-Duc à Bâle. Le bourg est propre et agréable; ses environs sont fertiles et romantiques. — On y remarque plusieurs curiosités naturelles, et entre autres *l'étang de Fondromé*, placé entre deux montagnes comme un cratère. On ne peut ni le mettre à sec, ni le parcourir pour le pêcher : il est rond et couvre une surface de quatre hectares. — Le *Pont-de-Saulx*, près du village de ce nom, est jeté sur la Moselle dans un endroit où cette rivière est si profonde qu'elle y semble presque immobile et que ses eaux, souvent sales et troublées ailleurs, se purifient et sont toujours limpides. Ce pont, d'une hardiesse surprenante, n'a qu'une seule arche qui pose sur deux rochers. — La *source de Rupt-de-Dessus* est ferrugineuse. — En 1830 la foudre est tombée sur l'église de Rupt et l'a endommagée de la manière la plus bizarre. Entre autres dommages elle a fendu la flèche du clocher du haut en bas.

VENTRON, à 6 l. de Remiremont. Pop. 1,324 hab. — Village situé dans une profonde et pittoresque vallée que domine le Grand Ventron, un des plus hauts dômes des Vosges. Ventron gît près d'une des sources de la Moselle, au pied du col d'Oderen. Il existe dans les environs un *ermitage* dit du *frère Joseph*, qui fut long-temps le but d'un pèlerinage en réputation. De nos jours la ferveur s'est beaucoup refroidie.

SAINT-DIÉ, sur la Meurthe, ch.-l. d'arrond., à 21 l. E.-N.-E. d'Épinal. Pop. 7,707 hab. — Le nom primitif du territoire de cette ville était Vallée-de-Galilée. Cette vallée fut donnée par Childeric II à Deodatus, évêque de Nevers, qui y bâtit un monastère; un village se forma à l'entour et prit, de son fondateur, le nom de Dieu-Donné, d'où s'est formé Saint-Dié. — Peu à peu le village devint une ville importante. — Dans le XIIIe siècle les ducs de Lorraine, Ferry IV et Ferry V, auxquels elle appartenait, y firent diverses améliorations et l'entourèrent de murs. — En 1756 le feu y prit et détruisit un grand nombre de maisons. Cette catastrophe, qui d'abord faillit ruiner Saint-Dié, lui devint avantageuse en ce que la ville fut reconstruite avec plus de régularité et de meilleur style qu'auparavant. Déjà, en 1554, un accident semblable l'avait dévastée, et en 1065 les églises Notre-Dame et de la collégiale avaient été détruites par le feu. — Lors de son dernier désastre, Saint-Dié fut rebâti par les soins de Stanislas. Ce bon prince y fonda des établissements de charité, d'instruction publique; y creusa des canaux, y éleva des fontaines, etc. Ces améliorations ont été continuées depuis, et Saint-Dié est devenu une jolie petite ville, propre, bien bâtie et bien percée. Sa situation est agréable; elle s'étend sur les bords de la Meurthe, au pied de la montagne d'Ornion. La ville a été long-temps renommée par sa collégiale qui remontait au VIIe siècle, et fut sécularisée en 954; elle se nomma d'abord l'abbaye de Jointure; elle jouissait de priviléges considérables, et n'admettait dans son sein que des nobles de haut parage. — Parmi les chefs, qu'on nommait grands-prevôts, et qui exerçaient les fonctions épiscopales, elle a compté le pape Léon IX, que l'église reconnaît pour saint, neuf princes de la maison de Lorraine et un grand nombre de prélats. — En 1780, on a découvert près de la ville deux sources d'eaux minérales, l'une ferrugineuse et l'autre sulfureuse. — Saint-Dié, entre autres établissements, possède une bibliothèque de 9,500 vol.

GÉRARDMER, ch.-l. de cant., à 5 l. S. de Saint-Dié. Pop. 5,701 h. — En étendue, en population, en importance, Gérardmer est une ville; en apparence, en disposition, ce n'est qu'un grand hameau, ou plutôt c'est une collection de plusieurs hameaux agglomérés comme par hasard et sans que nulle symétrie ait présidé à leur arrangement. Gérardmer se compose d'une grande quantité de maisons champêtres, la plupart spacieuses, propres et même jolies dans leur genre, dispersées dans une vallée sauvage et rocailleuse, et sur le bord d'un lac qui prend le nom de la ville. Elle n'est pas moins remarquable par son industrie active et prospère, et est connue surtout par ses fromages. — Une grande route la traverse; elle est bordée de grandes maisons, mais trop mal alignées pour former une rue. — Au centre de la ville, on remarque l'église paroissiale, joli édifice, propre, bien situé, et entouré de terrasses ombragées.

RAON-L'ÉTAPE, ch.-l. de cant., à 4 l. de Saint-Dié. Pop. 3,244 h. — Raon est situé au pied d'un coteau sur la rive droite de la Meurthe, près de son confluent avec la Plaine. La crête du coteau porta long-temps le vieux château de Belrouan, maintenant détruit entièrement. — En 1279 le duc Ferry III avait fait fortifier Raon, que sa situation sur la route de Schelestadt à Nanci rendait un poste important. — En 1472, le duc Jean II y avait fondé un grand monastère de cordeliers. — Raon est maintenant remarquable par son grand commerce de bois de construction, coupé dans les Vosges, et qui descend dans les autres départements par le flottage de la Meurthe.

VARIÉTÉS.

BAN-DE-LA-ROCHE. — OBERLIN. — Le *Ban-de-la-Roche*, au sommet des Vosges, entre la Lorraine et l'Alsace, contient cinq villages dont le principal est Waldbach. Ce petit pays tire son nom d'un rocher énorme qui domine un plateau, où, les jours de certaines fêtes, se réunissent les habitants. Lorsqu'en 1767, Frédéric Oberlin y fut nommé pasteur, on y comptait à peine cent ménages dont les individus étaient plongés dans l'ignorance et la misère; leurs mœurs étaient dures et sauvages. Oberlin résolut de civiliser cette peuplade barbare, de lui inspirer l'amour et la pratique des vertus, et de lui faire connaître les ressources du commerce et de l'industrie. Il avait trente-trois ans lorsqu'il commença cette tâche, qu'il a poursuivie sans interruption et avec succès pendant cinquante-trois années. Il voulut que sa compagne partageât avec lui le bonheur et le soin d'améliorer l'existence des familles. Elle fut chargée de distribuer des secours, et particulièrement ceux qui se rapportent au sexe féminin. Il se réserva les relations avec les hommes, le soin des intérêts généraux de la population, et la pacification de tous les différends. Les habitants des cinq hameaux étaient depuis long-temps déchirés par un esprit de faction, fondé sur d'absurdes distinctions locales. Le bon pasteur, en voulant réconcilier les partis, manqua d'être leur victime.

Sa fermeté surmonta ces haines misérables; on avait comploté de lui faire éprouver des traitements infâmes, il l'apprit, et vint se livrer à ceux qui le payaient si mal de son amour pour eux; il désarma leur fureur, et par une douce persuasion, rallia tous les cœurs à lui et à ses projets de civilisation.

Bientôt il réussit à inspirer un amour presque filial à tous ses paroissiens, et tous marchèrent de concert vers les améliorations dont il avait conçu la pensée, et dont il avait su leur faire partager le désir. Il était en correspondance avec les sociétés savantes qui s'occupent des progrès de l'agriculture. Aussitôt qu'il acquérait la connaissance de quelque utile pratique, il la faisait adopter dans sa paroisse. Il soignait beaucoup aussi l'instruction primaire. En arrivant, à peine avait-il trouvé des maîtres d'école qui sussent lire couramment, et qui sussent écrire en caractères lisibles. Il instruisit d'abord les maîtres; il composa des livres élémentaires où se trouvaient les premiers principes de la morale et de sages préceptes de l'agriculture. Quand un certain nombre d'élèves eût acquis les premiers éléments de l'instruction populaire, il enseigna lui-même, aux plus intelligents, la botanique usuelle, la chimie pharmaceutique, la physique, applicable aux travaux de la campagne, etc. Dans ses moments de loisir, il leur donna des notions de grammaire, de géographie, d'arithmétique et d'histoire sainte. Enfin il créa pour le Ban-de-la-Roche une bibliothèque de livres d'éducation destinés aux lectures de familles, durant les soirées de la mauvaise saison. Il sentit le besoin d'ouvrir des communications avec les pays circonvoisins; il se plaça à la tête des travailleurs, traça lui-même des routes, donna l'exemple de creuser des mines ou d'employer la poudre, pour faire sauter les rochers qu'il eût été trop pénible d'arracher. Il envoya dans les manufactures voisines les enfants de sa paroisse, qui commença bientôt à se livrer au filage du coton. Il fit apprendre à plusieurs jeunes gens les métiers de menuisier, de vitrier, de charron, de maçon, etc., en payant lui-même leur apprentissage à l'étranger. Par ses soins, des fabriques s'établirent au Ban-de-la-Roche.

Employant toutes ses connaissances agricoles en faveur de ses paroissiens, il leur enseigna la culture des pommes de terre et celle des prairies artificielles; il leur apprit à greffer des arbres, à former des pépinières. Il institua dans sa paroisse une société d'agriculture, qui bientôt fut affiliée à la société de Strasbourg. Il envoya des femmes dans cette ville pour les former à l'art de l'accouchement. Il parvint à former une caisse d'emprunt pour suffire aux avances qu'exigeait l'achat des instruments aratoires.

Cette longue carrière de bienfaisance et de travail a obtenu sa récompense. Aujourd'hui les habitants du Ban-de-la-Roche, dont le nombre s'est élevé à plus de 4,000, divisés en 600 familles, se font remarquer par l'extrême douceur et par la grande pureté de leurs mœurs, non moins que par leur belle agriculture et par leur industrie perfectionnée. Durant les orages de la révolution, les persécutés, les proscrits ont trouvé sur cette terre hospitalière un refuge protecteur. Chez les anciens, Oberlin aurait obtenu des récompenses publiques, et son nom, qui est à peine connu parmi nous, serait cité parmi ceux des bienfaiteurs de l'humanité. Toutefois, grâce à François de Neufchâteau, dont l'active curiosité s'attachait aux utiles pratiques de l'agriculture, et qui découvrit les vertus d'Oberlin, les contemporains de ce digne pasteur ne furent pas tout-à-fait ingrats envers lui. La société centrale d'agriculture de Paris lui décerna une médaille d'encouragement, et Louis XVIII lui donna la décoration de la Légion-d'Honneur. Il mourut peu de temps après avoir reçu ces marques de l'estime du prince et du pays.

LA FAMILLE FLEUROT. — Il existe dans un grand nombre de départements des hommes qui, sous le nom de *renoueurs*, *rebouteurs*, *rabroueurs*, *etc.*, font le métier de remettre les luxations, auxquelles les habitants des campagnes sont trop fréquemment



Costumes des Vosges.



Gilbert. F. de Neufchâteau



Epinal.

exposés, et de guérir les membres fracturés. Généralement ce sont des hommes ignares qui estropient parfois les blessés confiés à leurs soins; mais comme ils se contentent d'une rétribution modique, ils jouissent de la confiance populaire et sont préférés par les paysans aux chirurgiens du pays. Cependant, parmi ces *renoueurs*, il en est aussi d'honorables et de réellement instruits, membres pour la plupart de familles adonnées de père en fils à l'exercice d'une seule des branches de la chirurgie, et dont les expériences traditionnelles ont dû augmenter l'habileté. Ainsi, on cite dans le Bas-Limousin la famille CHAMMARD, dont le chef jouit d'une réputation justement méritée d'adresse, de science chirurgicale, d'humanité et de désintéressement. — Le département des Vosges possède une famille nombreuse dont tous les membres sont également experts dans les opérations chirurgicales. Cette famille est celle des FLEUROT, simples paysans qui habitent le Val-d'Ajol. Leur renommée est ancienne et étendue. On compte chez eux sept générations successives de *renoueurs*. Le duc Léopold de Lorraine, connaissant leurs talents et leur bienfaisance, voulut les anoblir. Après en avoir délibéré en commun, ils remercièrent le duc, et refusèrent l'honneur qu'il leur offrait. « Nos « enfants, dirent-ils, ne penseront peut-être pas comme nous; « enivrés de leur noblesse, ils se dispenseront de servir les pau- « vres; ils dédaigneront de cultiver nos héritages; la bénédiction « de Dieu ne se répandra plus sur leurs travaux; ils se désuniront; « ils cesseront d'être heureux. » — Le comte de Tressan, se trouvant chargé d'un commandement dans les Vosges lorraines, visita les Fleurot, pour savoir si leur réputation de science chirurgicale était fondée sur des connaissances réelles ou seulement établie d'après quelques cures heureuses dues au hasard. Il a laissé un récit intéressant de son entrevue avec ces estimables paysans. « Après avoir admiré tout ce qui était du ressort de l'économie rurale et du gouvernement intérieur de la famille, je demandai s'ils avaient quelques livres: ils me conduisirent dans une maison peu éloignée où se trouvait réunie toute leur bibliothèque. J'y fus reçu par un des chefs de la famille, homme âgé, respectable, et qui, sous un air rustique me montra des mœurs douces et polies. Il me fut facile d'entrer en matière avec lui: je lui demandai quels principes de son art il avait étudiés? il me répondit: « Les bons « livres, la nature et l'expérience ont été les seuls maîtres de mes « pères; je n'en ai pas eu d'autres, et cette tradition passera à mes « enfants. » Il m'ouvrit alors un grand cabinet simplement orné. J'y trouvai les meilleurs livres de chirurgie ancienne et moderne, des squelettes d'hommes et de femmes de quatre ou cinq âges différents, des squelettes démontés, dont les pièces, confondues ensemble, pouvaient être rejointes et remontées par une main experte, et enfin des mannequins artistement faits, qui annonçaient une myologie parfaite. — « C'est ici, me dit le vieillard, « que nous nous formons à la science nécessaire pour soulager « nos frères. Nous apprenons en même temps à nos enfants à lire « et à connaître ce qu'ils lisent. Ceux qui ont des dispositions « connaissent ces os et ces muscles avant l'âge de dix ans; ils sa- « vent démonter et replacer chaque pièce. Cette grande armoire « renferme toutes les espèces de bandages et de ligatures, avec « des étiquettes indiquant leur usage et leur emploi. Nos enfants « apprennent de bonne heure à concilier la pratique avec la « théorie. Nos chèvres et nos chiens sont les premiers sujets de « leurs expériences. L'espèce de cruauté exercée sur ces animaux, « dans un but d'être utile aux hommes, en éteint le germe dans « le cœur de nos enfants, que nous excitons à devenir sensibles à « leurs plaintes et à les soulager: c'est ainsi qu'ils apprennent à les « guérir. Voilà toutes les leçons que j'ai reçues, celles que nous « donnons à nos enfants, et la bénédiction de Dieu se répand sur « nos soins. »

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 5 députés. — Il est divisé en 5 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont: Epinal, Mirecourt, Neufchâteau, Remiremont, Saint-Dié.

Le nombre des électeurs est de 816.

ADMINISTRATIVE. — Le chef-lieu de la préfect. est Epinal.

Le département se divise en 5 sous-préf. ou arrond. communn.

Epinal.	6 cantons,	129 communes,	91,578 habit.
Mirecourt. . . .	6	143	70,097
Neufchâteau. . .	5	133	63,876
Remiremont. . .	4	38	61,632
Saint-Dié. . . .	9	107	107,804
Total. .	30 cantons,	550 communes,	397,987 habit.

Service du trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Epinal), 4 receveurs particuliers, 5 percept. d'arrond.

Contributions directes. — 1 directeur (à Epinal), et 1 inspect.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Epinal), 2 inspecteurs, 3 vérificateurs.

Hypothèques. — 5 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Epinal), 2 directeurs d'arrondissements, 5 receveurs entreposeurs.

Forêts. — Le département forme la 9e conserv. forestière, dont le chef-lieu est Epinal.

Ponts-et-chaussées. — Le département fait partie de la 8e inspection, dont le chef-lieu est Nanci. — Il y a un ingénieur en chef en résidence à Epinal.

Mines. — Le département fait partie du 9e arrondissement et de la 3e division, dont le chef-lieu est Dijon.

Haras. — Le département est compris, pour les courses de chevaux, dans le 3e arrondissement de concours, dont le chef-lieu est Nanci.

Bergerie royale. — Il y a à Rorthey une bergerie royale où sont entretenues 800 bêtes à laines. Les dépenses de cet établissement s'élèvent annuellement à 11,060 fr. environ (10,846 pour 1831). Il reçoit du trésor 6,865 fr. 51 cent. L'excédant est couvert par le produit des ventes.

MILITAIRE. — Le département fait partie de la 3e division militaire, dont le quartier général est à Metz. — Il y a à Epinal: 1 maréchal de camp commandant la subdivision; 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Epinal. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 22e légion, dont le chef lieu est à Nanci.

JUDICIAIRE. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Nanci. — Il y a dans le département 5 tribunaux de 1re instance: à Epinal (2 chambres), Mirecourt, Neufchâteau, Remiremont, Saint-Dié, et 1 tribunal de commerce à Mirecourt.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le XVIIIe siècle, suffragant de l'archevêché de Besançon; et dont le siége est à Saint-Dié. — Il y a dans le département, — à Saint-Dié, un séminaire diocésain qui compte 138 élèves; — à Chatel, une école secondaire ecclésiastique; — à Sénaide, une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 4 cures de 1re classe, 27 de 2e, 306 succursales et 50 vicariats. — La principale congrégation religieuse du département est établie à Portieux.

Culte protestant. — Les réformés du département ont à Saint-Dié un oratoire annexé à l'église consistoriale de Mulhausen. — Il y a en outre dans le département une maison de prières. — Le département renferme des anabaptistes.

UNIVERSITAIRE. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Nanci.

Instruction publique. — Il y a dans le département: — 5 colléges: à Epinal, à Mirecourt, à Neufchâteau, à Remiremont, à Saint-Dié; — 1 école normale primaire annexée au collége, à Mirecourt; — 3 écoles modèles: à Neufchâteau, à Mirecourt, à Epinal. — Le nombre des écoles primaires du département est de 681, qui sont fréquentées par 40,362 élèves, dont 18,502 garçons et 21,860 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 57.

SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC. — Il existe à Epinal une *Société d'Émulation*, qui publie des Mémoires et s'occupe d'une statistique des Vosges; — des *Écoles* de dessin linéaire et de musique, et un *Cours gratuit* d'accouchements. — Une *Société pour l'instruction primaire* a été fondée en 1832 dans l'arrondissem. de Mirecourt.

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 397,987 h. et fournit annuellement à l'armée 1,006 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

Mariages.					3,105
Naissances.	Masculins.		Féminins.		
Enfants légitimes	5,955	—	5,493	Total	12,122
— naturels.	338	—	336		
Décès.	4,343	—	4,589	Total	8,932

Dans ce nombre 3 centenaires.

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 76,901,

Dont: 20,203 contrôle de réserve.

56,698 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit:

53,572 infanterie.
204 cavalerie.
259 artillerie.
2,663 sapeurs-pompiers.

On en compte: armés, 11,389; équipés, 6,575; habillés, 9,728. 24,462 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 100 sont inscrits au registre matricule, et 61 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 74 sont soumis au service ordinaire, et 26 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 10,156 fusils, 483 mousquetons, 11 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, lances, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (en 1831) :

Contributions directes.	2,869,180 f.	20 c.
Enregistrement, timbre et domaines.	1,352,728	11
Boissons, droits divers, tabacs et poudres.	1,022,028	72
Postes.	185,816	25
Produit des coupes de bois.	985,892	62
Produits divers.	73,674	18
Ressources extraordinaires.	685,586	74
Total.	7,165,857 f.	49 c

Il a reçu du trésor 4,026,851 f. 80 c., dans lesquels figurent :

La dette publique et les dotations pour.	964,428 f.	58 c.
Les dépenses du ministère de la justice.	184,722	66
de l'instruction publique et des cultes.	411,046	58
du commerce et des travaux publics.	605,286	28
de la guerre.	821,962	07
de la marine.	1,440	83
des finances.	125,603	99
Les frais de régie et de perception des impôts.	804,182	73
Remboursem., restitut., non valeurs et primes.	158,168	10
Total	4,026,851 f.	80 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentent, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département, quoique pauvre et sans grand commerce, paie 3,139,005 f. 69 c. de plus qu'il ne reçoit. Cette somme énorme de numéraire qu'enlèvent le mode actuel de distribution des impôts et la centralisation gouvernementale, dépasse de 272,000 fr. le cinquième du revenu territorial du département.

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 277,975 f. 15 c.

Savoir : *Dép. fixes :* traitements, abonnements, etc.	77,861 f.	60 c.
Dép. variables : loyers, réparations, encouragements, secours, etc.	200,113	55

Dans cette dernière somme figurent pour
29,280 f. » c. les prisons départementales,
2,000 f. » c. les enfants trouvés.

Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de.	18,950	75
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à.	58,926	56
Les dépenses des cours et tribunaux sont de.	97,383	38
Les frais de justice avancés par l'État de.	41,596	56

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 498,917 hectares, le départ. en compte :
221,971 forêts.
4,246 vignes.

Le revenu territorial est évalué à 14,335,000 francs.

Le département renferme environ
45,000 chevaux.
106,000 bêtes à cornes (race bovine).
35,000 chèvres.
40,000 porcs.
85,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 45,000 kilogrammes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

En céréales et parmentières.	852,000	hectolitres.
En avoines.	1,181,000	id.
En vins.	172,000	id.

L'agriculture est dans un état assez florissant dans la partie du département qu'on appelle la *Plaine*, située à l'ouest d'Épinal. La culture s'y fait généralement avec des chevaux, et, toutes les terres extrêmement divisées et morcelées, sont bien entretenues et soigneusement cultivées. — Les prairies font la principale richesse de la *Montagne*, à l'est d'Épinal. Elles nourrissent un grand nombre de bestiaux dont le lait est employé à faire du beurre et des fromages. — La science des irrigations y est portée à un haut degré de perfection. — On élève dans la Plaine des chevaux, quelques bestiaux et beaucoup de moutons; mais les races de ces animaux sont très abâtardies. — On engraisse dans la Montagne une grande quantité de porcs qui sont un objet de commerce considérable. — Le kirchenwasser des Vosges est très estimé. — Parmi les vins du pays on remarque ceux de Mirecourt et de Rebeuville près Neufchâteau. — On recherche les lins des Vosges. — Le merisier est cultivé en grand, ainsi que le houblon, dont on envoie chaque année plus de 120,000 kilog. à Paris. Le département qui n'a pas une récolte tout-à-fait suffisante en céréales, peut exporter une quantité considérable d'avoines.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

Les hauts-fourneaux, les forges, les fabriques d'acier naturel, de fer-blanc, de tôle; les tréfileries, les ateliers de coutellerie et les papeteries, occupent le premier rang parmi les établissements industriels du département. — La fabrique de fer-blanc de M. Falatieu, qui a reçu aux diverses expositions des médailles d'or et d'argent, produit annuellement environ 12,000 caisses. — Il existe aussi dans le département des scieries de marbres et de planches. — On y remarque d'importantes verreries et de grandes fabriques de faïence. — Le canton de Rambervilliers est le centre de cette culture étendue de houblon qui donne lieu à une exportation considérable. — Le canton de Bruyères fabrique un grand nombre de couteaux de table et de poche, dits *Couteaux de Saint-Jean*, de bonne trempe et à très bas prix. — La fabrication de la dentelle et des blondes, celle des violons, des orgues et des instruments de musique, occupe l'industrieuse population de l'arrondissement de Mirecourt. — Il se fabrique dans l'arrondissement de Neufchâteau, une grande quantité de clous et de pointes dites *Pointes de Paris*. — On remarque à Sionne une fabrication de lances, composées d'une hampe et d'un poignard qui s'en détache à volonté, et celle d'essieux en fer pour le roulage et l'artillerie. — La filature et le tissu des étoffes de coton, la fabrication et le commerce des fromages de Gérardmer et de Vachelin (façon Gruyère), figurent honorablement dans l'industrie de l'arrondissement de Remiremont et de Saint-Dié. — La fabrication des fromages dépasse chaque année plus de 200,000 kilog. — Les ouvrages d'acier fin et poli qui se font à Plombières, peuvent rivaliser avec tout ce que les manufactures anglaises produisent de plus parfait.

Le commerce des planches et du merrain a aussi une grande extension : outre un million de planches qui sont livrées à l'exportation, on fabrique annuellement plus de 500,000 merrains qu'on jette à bûches perdues dans le Coney, et qui sont envoyés dans la Bourgogne et la Champagne. — La boissellerie et la saboterie du département sont très estimées. — On fabriquait, il y a peu d'années, dans l'arrondissement de Neufchâteau, des ateliers de pacotille pour hommes et pour femmes, dont il s'exportait chaque année plus de 80,000 paires.

Des tanneries, des brasseries, des distilleries, des exploitations de granit et de marbre, des fabriques de potasse, etc., offrent aussi un aliment à l'industrie. — La carrosserie et la charronnerie d'Épinal sont recherchées. — Enfin, il existe dans cette ville une fabrique d'images coloriées (gravures sur bois), qui fournit la presque totalité des colporteurs de France. — L'étude attentive des travaux de cette fabrique pourrait faire connaître la véritable opinion des masses populaires, car les images qu'elle produit sont achetées par les classes les moins aisées et les plus nombreuses de la population.

Récompenses industrielles. — A la dernière exposition des produits de l'industrie (1827), il a été décerné : une médaille d'or à M. le baron Falatieu, pour *tréfilerie*, et une mention honorable au même, pour *fabrication de vaisseaux en fer-blanc*; une médaille d'argent à MM. Veutrin et comp. (de Sénones), pour *coton filé*; une médaille de bronze à MM. le comte de Ligneville et Ferry-Milon (de Souche-d'Anould), pour *fabrication de papiers*; et deux mentions honorables à MM. Mougeot frères (de Bruyères), pour *couteaux à manches de bois*, et Nicolas (de Mirecourt); pour *violons*.

Foires. — Le nombre des foires du département est de 290. — Elles se tiennent dans 49 communes, dont 24 chefs-lieux, et durant quelques-unes 2 à 3 jours, remplissent 294 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 45, occupent 48 journées. — Il y a 18 foires mensaires. 501 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont, outre les bestiaux, et les grains, les toiles de fil et de coton; les draps; la quincaillerie, et la boissellerie, les fromages, etc.

BIBLIOGRAPHIE.

Statist. du dép. des Vosges, par Desgouttes, préfet; in-8. Paris, an x.

Annuaire stat. du dép. des Vosges pour l'an xi; in-12. Epinal, an xiv.

Annuaire statistique du départem. des Vosges, par Charton; 1822 à 1832; in-12. Epinal.

Coup d'œil sur Plombières, par un voyageur; in-8. Paris, 1820.

Histoire abrégée de la vie de Jeanne d'Arc, avec une notice sur le monument érigé à Donremy, etc., par Jollois; in-fol. avec fig. Paris, 1821.

Voyage à Plombières en 1822, par P. D C.; in-18. Paris, 1823.

Une saison à Plombières, par le baron de M.; in-18. Paris, 1825.

Topographie physique et médicale du canton de Gérardmer, par Jacquot; in-4. Strasbourg, 1826.

Journal de la Société d'Émulation du département des Vosges; in-8. Epinal, 1825 à 1827.

Notices historiques, statistiques, etc., de l'instruction primaire dans l'arrond. de Mirecourt, par Boulay de la Meurthe; in-8. Paris, 1833.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, *éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.*

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Département de l'Yonne.

(Ci-devant Champagne [Senonais], Bourgogne [Auxerrois], etc.)

HISTOIRE.

Le département a été composé principalement par la réunion de deux provinces qui faisaient partie, l'une de la Champagne et l'autre de la Bourgogne. — Nous n'entreprendrons pas de retracer ici l'histoire de ces deux états importants; elle se trouve aux départements qui ont reçu pour chefs-lieux leurs capitales. Nous nous bornerons seulement à donner quelques détails sur les deux provinces qui en ont été démembrées pour former le département de l'Yonne.

Les *Sénones* occupaient un territoire étendu dans l'ancienne Gaule. — Ce sont eux qui, à la tête des nations Gauloises et conduits par Brennus, pénétrèrent dans Rome et la saccagèrent. — Au temps de César, ils avaient formé une alliance étroite avec les *Parisii*, et jouissaient d'une grande considération. — Lorsqu'on forma la quatrième Lyonnaise, les Sénones, comme le plus puissant des peuples de la confédération, lui donnèrent leur nom; elle s'appela *Senonia* : cette province comprenait les peuples du pays Chartrain, *Carnutes;* ceux de l'Orléanais, *Aureliani;* ceux de l'Auxerrois, *Antissiodorenses;* ceux de l'île de France, *Parisii;* et enfin ceux de la rive gauche de la Marne, *Meldi*. — La cité des Sénones s'appelait *Agedincum;* mais à l'exemple de plusieurs autres villes de la Gaule, elle perdit alors son nom et reçut celui de la nation dont elle était la capitale. — Sens devint, au commencement du IIIe siècle, le siége d'un archevêché dont le titulaire prit le titre de *primat des Gaules et de Germanie*. Ensuite cette ville fit partie du royaume de Bourgogne. — Elle fut placée plus tard dans la généralité de Champagne, et se trouvait encore la capitale d'un petit pays nommé le *Sénonais,* quand l'Assemblée Constituante en fit le chef-lieu d'un des arrondissements du département.

Le *comté d'Auxerre* fut créé en 1040, par le roi Robert, qui, après la réunion du royaume de Bourgogne à la monarchie française, le donna à Renaud, comte de Nevers, pour former la dot d'Adélais, sa fille ou sa sœur; les historiens ne sont point d'accord sur ce point. — Ce comté, possédé jusqu'en 1182 par la maison de Nevers, passa dans celle de Courtenay, puis dans celle de Donzy, et échut, par mariage, à Archambauld, neuvième du nom, sire de Bourbon. Une héritière d'Archambauld épousa un fils du duc de Bourgogne, et lui transmit le comté d'Auxerre. — Par suite du mariage d'une de ses filles à Jean de Châlons, il passa aux comtes de Tonnerre. — L'arrière petit-fils de Jean, qui se nommait lui-même Jean, vendit, en 1370, au roi Charles V, les comtés d'Auxerre et de Tonnerre, pour le prix de 31,000 francs d'or (environ 144,500 livres tournois du temps). — Ce prince les réunit à la couronne, et les habitants d'Auxerre possédèrent dès lors un bailliage royal. — Charles VII, par le traité d'Arras, céda le comté d'Auxerre à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne; mais après la mort de Charles-le-Téméraire, le roi Louis XI l'incorpora de nouveau au domaine royal, et il n'en a pas été détaché depuis. — Le comté d'Auxerre faisait, en 1790, partie de la généralité de Bourgogne, lors de la première division de la France en départements.

ANTIQUITÉS.

Les monuments qui appartiennent à l'époque gauloise sont des tombelles comme celle qu'on voit près de Sens, à Saint-Martin-du-Tertre, des cubes de pierres brutes qui existent à Avallon, et qu'on suppose avoir fait partie d'un temple Druidique; des bracelets gaulois et des vases en terre rouge. — Une statue équestre très mutilée, découverte à Atie, près d'Auxerre, dans un terrain où se trouvait aussi une patère de terre cuite portant le mot *Brenn*, a été considérée par quelques antiquaires du pays comme une statue de Brennus, ce général gaulois qui prit Rome et la livra au pillage; le savant Millin croit y reconnaître l'image d'un guerrier franc du XIe ou même du XIIe siècle. Les mêmes antiquaires ont aussi voulu reporter à l'époque gauloise les nombreux cercueils de pierre qui existent au village de Quarré-les-Tombes, et dont aucune inscription n'indique l'origine. En songeant que le territoire du département a été, en 842, le théâtre de la sanglante bataille que se livrèrent, à Fontenay, les fils de Louis-le-Débonnaire, nous croirions plutôt que ces tombeaux renferment les corps des guerriers de Lothaire, morts de leurs blessures à la suite de cette mêlée terrible où périrent 100,000 combattants. Les vaincus ont dû en effet chercher un abri loin du champ de bataille, et en se retirant de Fontenay sur Quarré-les-Tombes, ils avaient l'avantage de mettre, entre eux et l'armée victorieuse, l'obstacle de deux rivières, l'Yonne et la Cure. Ceci n'est au reste qu'une conjecture.

Un tombeau gallo-romain découvert à Sens, une pierre tumulaire incrustée dans une muraille voisine de l'église Saint-Germain, à Auxerre, et représentant un guerrier armé; des statuettes, des inscriptions, des chapiteaux, des tronçons de colonnes, des mosaïques, sont les principales antiquités romaines qui appartiennent au département. — Il convient d'y joindre un coin antique à l'effigie de Tibère, avec son revers (une Cérès), trouvé à Auxerre, et qui semblerait prouver qu'un atelier monétaire a existé dans cette ville. Le

camp des Alleux, près d'Avallon, est un ancien camp romain. — La voie antique qui allait de de Lyon à Boulogne passait à côté de cette ville; on en voit encore quelques vestiges. Les anciens murs d'Auxerre sont de construction romaine; enfin la *Motte de Ciar*, près de Sens, où quelques auteurs ont voulu voir une tombelle gauloise, paraît être les ruines d'une ancienne forteresse romaine.

Parmi les monuments du moyen-âge on remarque, à Sens, les statues allégoriques de *l'avarice* et de la *prodigalité* qui ornent le portail de la cathédrale; le pilier de Pierre du Coignet; des bas-reliefs, qui reproduisent, d'une façon assez singulière, *l'Annonciation*, la *Visitation* et la *Nativité*; une belle rosace en vitraux gothiques qui offrent la représentation du Paradis; un superbe diptyque du Bas-Empire, où sont sculptés sur ivoire le triomphe de Bacchus ainsi que d'autres sujets mythologiques et qui renferme le célèbre office des fous et la prose de l'âne; un coffre d'ivoire où l'on voit sculptées, sur douze faces, les aventures de David et celles de Joseph; et une boîte cilindrique en ivoire, ornée d'inscriptions arabes. — A Auxerre, l'église Saint-Étienne renferme deux cryptes superposés et des vitraux magnifiques. On remarque aussi, près du maître autel, la statue du célèbre Amyot. — L'église de Vermanton a un portail qui remonte au IXe siècle. — Celui de l'église de Vezelay est une sculpture zodiacale représentant les travaux de chaque mois. — Des restes d'abbayes, des ruines de châteaux-forts, quelques églises d'une architecture curieuse complètent la liste des antiquités de cette époque dont nous parlons avec quelques détails à l'article des villes qui les possèdent.

MŒURS ET CARACTÈRE.

Le bon naturel du Champenois, la franchise et la loyauté du Bourguignon se retrouvent chez les habitants de l'Yonne; mais leurs mœurs, polies par une civilisation avancée, n'offrent aucune particularité qui mérite d'être observée. — Dans les villes, ils sont économes, industrieux; ils ont de l'activité et de l'intelligence; la sociabilité que donne l'habitude de fréquenter les étrangers, un caractère ferme, un sens droit, beaucoup de fidélité à leur parole et de probité dans les affaires. Dans les campagnes les habitants montrent des qualités analogues. Ils sont laborieux, patients et hospitaliers.

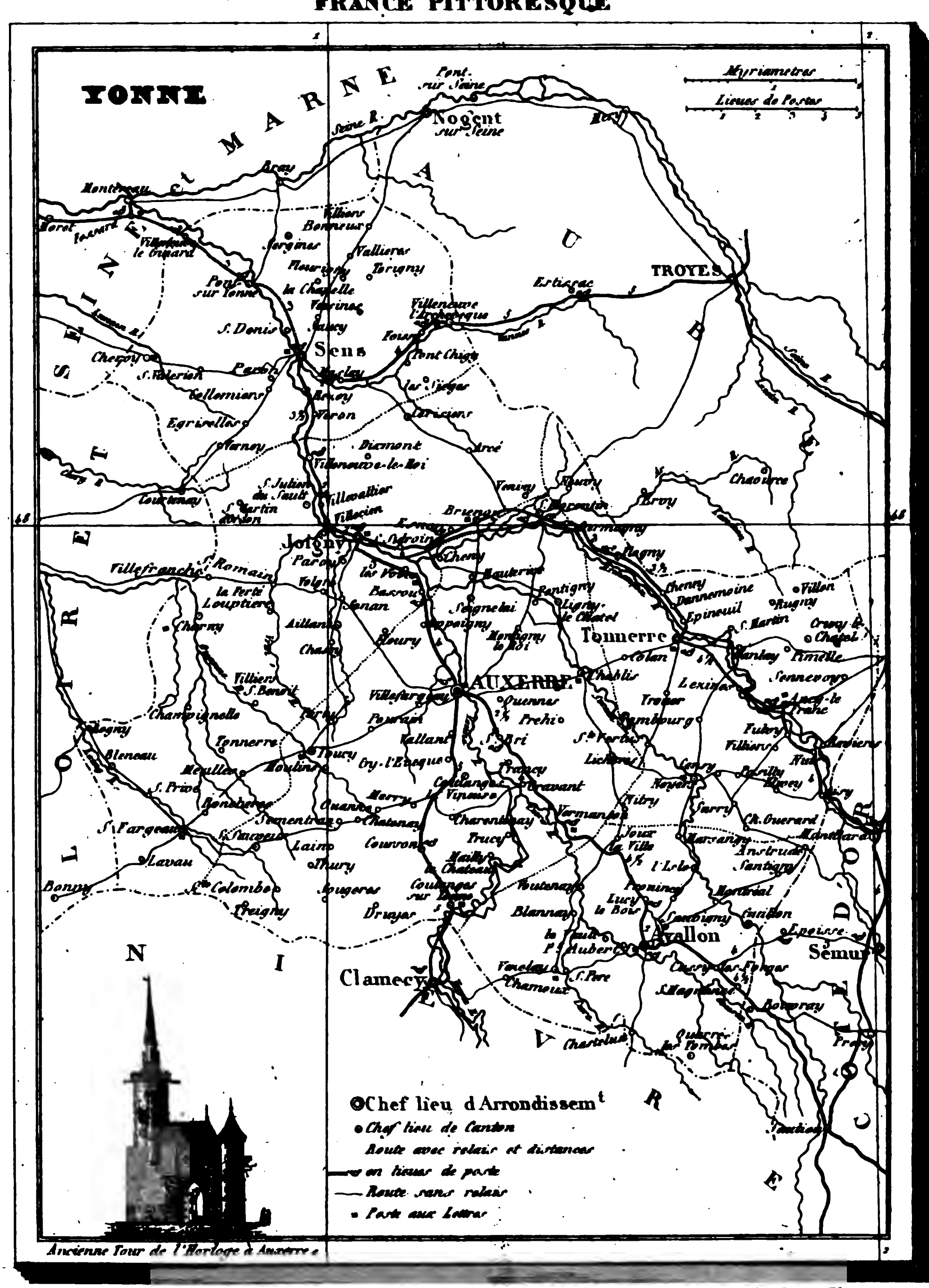
Aptes à réussir dans les arts et dans les sciences, doués de cette élévation d'âme qui fait aimer et cultiver les lettres, les habitants de l'Yonne trouvent dans leur caractère réfléchi l'avantage d'être également propres à l'administration des affaires et aux négociations des intérêts de l'État. Ils ont, en outre, prouvé pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, que sous le rapport de la bravoure dans les combats et de la capacité militaire, ils étaient les dignes descendants des Gaulois Sénonais et des Bourguignons de Charles-le-Téméraire.

VARIÉTÉS MORALES ET HISTORIQUES.

FÊTES DES FOUS. — La plus singulière des fêtes qui aient été célébrées dans nos églises, est, sans contredit, celle des fous, mélange étonnant d'impiété et de religion. — Du Cange, Lobineau, du Tilliet, etc., la regardent comme un reste des traditions païennes, comme une grossière imitation des Saturnales. Il est certain que ces fêtes devaient être à peu près semblables, mais les Saturnales dérivaient également des anciennes fêtes de Cérès et de Bacchus, qui donnaient aussi lieu à des travestissements bizarres et à la plus grande licence. Dans les temps d'ignorance, la religion se mêlait à tout, les fêtes et les spectacles étaient une partie importante des cérémonies religieuses. C'est ainsi que les premières représentations dramatiques du moyen-âge ont été des farces pieuses jouées, à la sortie des vêpres, sur des tréteaux, à la porte des églises. Comme Noël était un temps de réjouissance, elles étaient destinées à rappeler la naissance du Sauveur du monde. Les personnages qui jouent un rôle actif dans la nativité du Christ, y paraissent tous : saint Joseph, les mages, les bergers, les animaux même, le bœuf et l'âne; c'était une époque d'allégresse et de folie. Les chants qui accompagnaient la célébration du grand mystère de la naissance de Jésus, étaient des chants joyeux, et si la joie publique se manifestait d'une manière bizarre, c'est parce que les mœurs étaient alors simples et grossières. L'usage antique des travestissements ne s'était point perdu, et devait naturellement s'y mêler. Il est inutile de remonter aux Romains pour retrouver l'origine de la fête des fous; ce n'est point une imitation des Saturnales, c'était le carnaval du moyen-âge. Cette fête donnait lieu à des cérémonies bizarres, qu'il ne sera pas inutile de rappeler. On élisait un évêque, et même, dans quelques églises, un *pape* des fous. Les prêtres, barbouillés de lie, masqués de la manière la plus folle et la plus ridicule, dansaient en entrant dans le chœur, et y chantaient des chansons obscènes. Les diacres et les sous-diacres mangeaient des boudins et des saucisses sur l'autel, devant le prêtre officiant. Ils jouaient, sous ses yeux, aux cartes et aux dés, mettaient dans l'encensoir des morceaux de vieilles savates pour lui en faire respirer l'odeur. On les traînait ensuite tous par les rues, dans des tombereaux pleins d'ordures, où ils prenaient des postures lascives et faisaient des gestes impudiques. Plusieurs monuments rappellent encore ces farces impies et dégoûtantes. On voit des crédences de stalles, sur lesquelles des moines sont représentés avec une marotte et des oreilles d'âne, personnages actifs de la fête des fous ainsi travestis. D'après Millin, la marotte que les poëtes, les comédiens et souvent les artistes, donnent aujourd'hui, pour attribut, à Momus, doit son origine à ces burlesques solennités. Cette fête recevait d'ailleurs des modifications suivant les divers pays où on la célébrait. Elle a eu différents noms : on l'appelait la *fête des sous-diacres*, c'est-à-dire des *diacres soûls*, la *fête des cornards*, la *fête des innocents*, etc. — Le chant de la *prose de l'âne* était une des principales cérémonies de la fête des fous; son objet était d'honorer l'humble animal qui avait assisté à la naissance de Jésus, et qui avait porté le Sauveur lors de son entrée à Jérusalem. L'église de Sens était une de celles où cette solennité se faisait avec le plus d'appareil. — La *fête des fous*, qui fut souvent l'objet des censures de l'église, ne cessa tout-à-fait qu'à la fin du XVIe siècle.

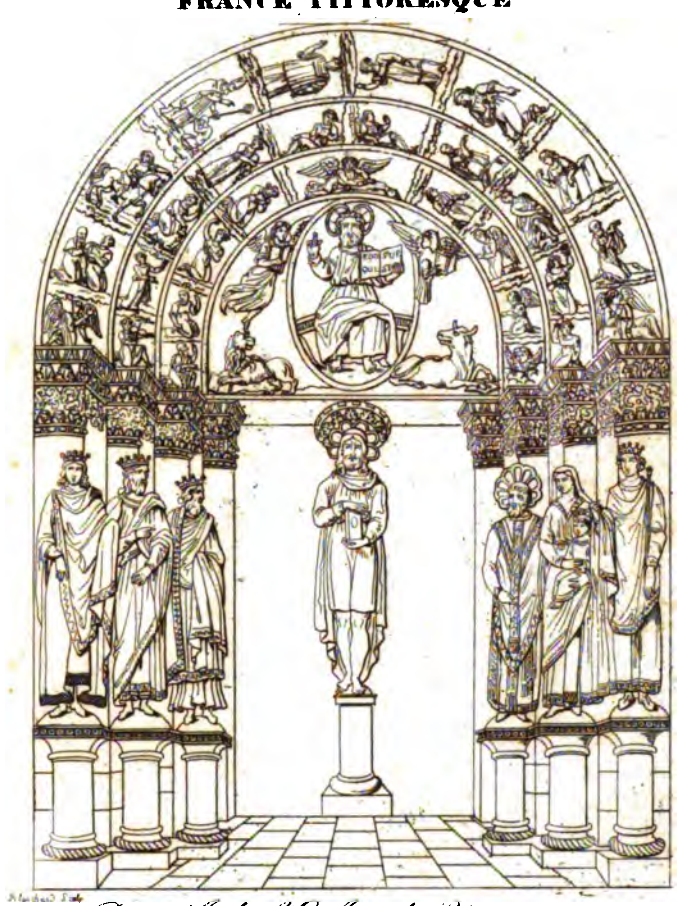
SYNODE D'AUXERRE. — MŒURS DU VIe SIÈCLE. — En 581, un grand synode fut tenu à Auxerre par saint Aunaire; on y dressa quarante-cinq canons ou articles dont quelques uns sont curieux et peignent les mœurs du temps. — Par le premier, il est défendu de se déguiser, le 1er janvier, en vache ou en cerf, *non licet kalendis januarii vetula aut cervolo facere*, et de se livrer aux plaisirs et aux excès de la table. — L'article trois défendait de faire des vœux *à des buissons*, *à des arbres* ou *à des fontaines*; on ne pouvait non plus *faire des pieds d'homme avec du linge* pour les placer sur les grands chemins. — Le neuvième canon *interdisait aux laïques* la liberté de danser dans les églises, d'y faire chanter des filles ou d'y donner des festins. — Le dixième défendait aux prêtres de dire en un jour deux messes sur le même autel. — Le douzième ôtait au clergé la faculté de donner l'eucharistie aux morts, ou de la mettre avec eux dans le cercueil. — D'après le quatorzième il était

FRANCE PITTORESQUE



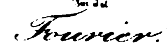
Dressé par Monin

Gravé par Rambox et Laguillermie Rue des Noyers N.° 56



Portail de l'Eglise de Vermanton.





Fourier.



Regnault de St. J. d'Angely.

défendu d'enterrer dans le baptistaire, ou de mettre un mort sur un mort dans le même tombeau ; on pouvait seulement les placer l'un à côté de l'autre, *afin qu'au jour du jugement* il leur fût plus facile de sortir du monument. C'est ce que prouve l'épitaphe suivante :

Solus cur sim quæris ?
Ut in censorio die sine impedimento
Facilius resurgam.

Le trente-huitième canon défendait aux femmes de recevoir l'eucharistie dans la main nue, et de toucher la *palle* (pallium) du Seigneur. — Le quarante-deuxième ordonnait aux femmes d'avoir, en communiant, leur *dominical* (voile des fêtes); et leur permettait de tenir un bout de ce voile dans la main, pour recevoir l'eucharistie.

PRÊTRES ARTISTES. — Dans le XIIe siècle, les ecclésiastiques s'appliquaient à la peinture et à l'architecture. On en voyait qui prenaient le titre de *maîtres-maçons*. Geoffroy, évêque d'Auxerre, destina trois prébendes de sa cathédrale à des clercs qui seraient *peintres*, *vitriers* et *orfèvres*.

ALLELUIA. — A peu près dans le même temps, l'*alleluia*, cris de joie dans l'église, jouait un grand rôle : on le faisait mourir; on l'ensevelissait; on le ressuscitait. — Les enfants de chœur officiaient le samedi de la septuagésime : après l'office ils portaient en pleurant une espèce de bière qui représentait l'*alleluia* décédé ; et le samedi saint on solennisait sa résurrection. — Avant l'invention des cloches, l'*alleluia* servait de signal pour appeler les religieux à la prière. — C'est ainsi que l'exclamation du muezzim, poussée du haut des minarets, sert encore à appeler les musulmans à la prière.

METTRE UN HOMME HORS DU SIÈCLE. — C'était une mesure terrible employée contre les lépreux. Pour mettre un homme hors du siècle on observait les formalités suivantes : Le curé, avec son clergé, allait en procession à la maison du malade qui l'attendait à la porte, couvert d'un voile noir ou d'une nappe. Le lépreux, ou ladre, devait avoir son visage *couvert et embrunché comme jour de trépassé* : après quelques prières, la procession retournait à l'église, et le lépreux suivait le célébrant à quelque distance. Il allait se placer au milieu d'une chapelle ardente préparée comme pour un corps mort; on chantait une messe de *requiem*, et, à l'issue de l'office, on faisait autour de lui des encensements et des aspersions, et l'on entonnait le *libera*. Il sortait pour lors de la chapelle, et on le conduisait jusqu'au cimetière, où le prêtre l'exhortait à la patience. Ensuite on lui défendait d'approcher de personne, de toucher rien de ce qu'il marchanderait avant que cela lui appartînt. On lui enjoignait de se tenir toujours au-dessous du vent quand quelqu'un lui parlerait ; de sonner sa tartevelle (crécelle) quand il demanderait l'aumône; de ne point sortir de sa *borde* sans être vêtu de sa *housse*; de ne boire en aucune fontaine ou ruisseau que celui qui coulait devant sa borde ; d'avoir une écuelle fichée sur un bâton droit; de ne passer ponts ni planches sans gants; enfin de ne point sortir au loin sans congé ou licence du curé et de l'official. Le prêtre ajoutait : « Je te défends que tu n'habites à autre femme qu'à la tienne ». Ensuite il prenait une pelletée de terre de cimetière, par trois fois la lui mettait sur la tête, disant : « C'est signe que tu es mort quant au monde, et pour ce aye patience en toi. »

MUSIQUE DU XVe SIÈCLE. — Un article des comptes de la fabrique d'Auxerre donne une idée de la musique et des instruments de 1454 : « Adjugé 28 sols à Perrenet Gontier, bâtonnier de la confrérie, pour le salaire des ménestrels qui ont *corné* et *chalemellé* devant le corps de N. S., durant la procession (1). » Il n'y avait point alors de musique dans les églises; elle ne s'est introduite à Auxerre que sous le célèbre Jacques Amyot, qui en avait apporté le goût d'Italie. — De son temps parut le premier *serpent*, qui fut inventé par Edme Guillaume, chanoine semi-prébendé d'Auxerre.

LANGAGE.

Nous n'avons rien à dire sur le langage du pays ; on parle français dans les villes et dans les campagnes. Le français des paysans est seulement vicié par quelques tournures provinciales et par quelques expressions qui appartiennent à l'ancien idiome bourguignon. Leur prononciation est généralement rude et lente.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

Nous ne pouvons citer ici tous les hommes distingués qu'a produits le département : on remarque parmi eux le célèbre peintre et dessinateur JEAN-COUSIN ; le savant antiquaire LEBOEUF; l'illustre VAUBAN (car le département de l'Yonne est aussi un de ceux qui prétendent avoir donné naissance à ce grand ingénieur); le peintre en émail FERRAND, célèbre dans le XVIIe siècle ; le *chevalier* D'EON, diplomate et guerrier que toute l'Europe s'obstina long-temps à nommer la *chevalière* D'EON ; le littérateur MOREAU, connu par plusieurs ouvrages historiques; l'auteur dramatique SEDAINE, doué d'un talent si naïf et si vrai; le fécond RÉTIF DE LA BRETONNE, écrivain original, mais dépourvu de goût et de mesure ; il y a dans ses ouvrages des traits vivement frappés et des observations curieuses. Le grand artiste SOUFFLOT, architecte du Panthéon ; le mathématicien FOURRIER, qui fut membre de l'Institut de France et de l'Institut d'Égypte, non moins distingué comme savant que comme administrateur; l'amiral ROSSEL, habile navigateur, et membre du bureau des longitudes; le célèbre chirurgien ROUX, membre de l'Académie de Médecine; le *comte* GARNIER, pair de France et membre de l'Institut, un des hommes les plus versés dans la science de l'économie politique; TARBÉ, auteur de l'*Annuaire statistique du département de l'Yonne*, et de plusieurs écrits sur les antiquités du pays, etc., etc. Le département a fourni un grand nombre d'hommes politiques à nos assemblées législatives et à l'administration des affaires publiques, tels que BOURBOTTE, conventionnel ; REGNAULT-DE-SAINT-JEAN-D'ANGELY, orateur distingué, écrivain remarquable, qui fut ministre de Napoléon ; BOURRIENNE, qui, après avoir été long-temps secrétaire de l'Empereur, devint ministre d'État sous les Bourbons, et vers la fin de sa carrière prêta son nom à la compilation publiée sous le titre de *Mémoires de Bourrienne*. — Parmi les généraux des armées de la République et de l'Empire, on cite l'illustre maréchal DAVOUST, *prince d'Eckmulh*, et le lieutenant général DESFOURNEAUX, qui se distingua principalement dans la guerre de Saint-Domingue.

TOPOGRAPHIE.

Le département de l'Yonne est un département *méditerrané*, région S.-E., formé principalement de l'Auxerrois et du Sénonais, et de quelques portions de la Bourgogne, de la Champagne et du Gatinais. — Il a pour limite : au nord, le département de Seine-et-Marne ; à l'est, ceux de l'Aube et de la Côte-d'Or; au sud, le département de la Nièvre; et à l'ouest, celui du Loiret. — Il tire son nom d'une rivière qui le traverse et qui est un des principaux affluents de la Seine. — Sa superficie est de 729,223 arpents métriques.

MONTAGNES. — Les différentes chaînes de coteaux de

(1) Il ne faut pas croire que les instruments étaient bornés alors aux deux dont il est question dans ce passage, la *cornemuse* et le *chalumeau*; plus d'un siècle auparavant on connaissait déjà la *vielle*, la *robèbe*, ou plutôt le *rebec* (violon), la *guiterne*, le *leu*, la *marache*, le *micanon*, la *cistole*, le *psaltérion*, le *tambour*, les *naquaires*, la *trompe*, les *orgues*, le *flageolet*, les *cherrettes*, les *doucines*, les *cymbales*, le *timbre*, la *flûte*, le *cornet* d'Allemagne, la *fistule*, la *pipe*, la *buisne*, le *monocorde*, etc. — Nous ajouterons que le *tambour* n'a été connu en France que le 3 août 1347, jour où Edouard III entra dans Calais, après un siége qui avait duré onze mois et quelques jours.

formation granitique ou calcaire, et de 100 à 200 m. de hauteur, qui sillonnent le département, ne méritent pas le nom de montagnes. Les principales sont une des ramifications des collines du Nivernais qui s'étend jusqu'aux environs d'Auxerre. La plupart des coteaux sont couverts de riches vignobles; quelques-uns renferment des cavités naturelles, et notamment ceux qui se prolongent à la jonction de la Cure et de l'Yonne, et où se trouvent les fameuses grottes d'Arcy.

Sol. — Le sol n'est pas partout également fertile. — Tantôt argileux, pierreux ou crayeux, il renferme des contrées découvertes, sèches et arides; les cantons entrecoupés de collines et d'une nature pierreuse sont ceux qui, par leur produit, récompensent le plus avantageusement les travaux des cultivateurs et des vignerons.

Étangs et forêts. — Les étangs sont nombreux dans la partie du sol où l'argile domine. — Cette partie est aussi couverte de bois et de forêts dont la superficie est évaluée à 159,123 hectares, plus du cinquième de la superficie totale du département. — Les principales forêts sont celles de Fretoy, d'Hervaux, de Mosue, d'Othe et de Pallion.

Rivières. — Navigation intérieure. — L'Yonne est la principale rivière du département: elle a sa source dans celui de la Nièvre, à 3 lieues de Château Chinon: son cours a une longueur de 240,000 mètres; elle commence à être navigable, pour les petits bateaux, à Clamecy, et pour les grands, à Auxerre. Elle se jette dans la Seine à Montereau-Fault-Yonne. — La Cure, l'Armançon, le Sérain, le Loing et l'Ouanne sont, après l'Yonne, les rivières les plus importantes du département qui est en outre traversé par le *canal de Bourgogne* et par celui du *Nivernais*. — La longueur de la ligne navigable, sur les rivières et sur les canaux, est d'environ 204,000 mètres; celle de la ligne flottable n'est que de 90,000. — Il existe sur l'Yonne plusieurs ports en rivière et une belle garre fondée en 1828, à Cézy.

Routes. — Le département est traversé par 6 grandes routes royales et possède plusieurs routes départementales.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Le climat du département est doux et tempéré, l'air y est pur et sain, excepté dans quelques localités marécageuses de la partie occidentale.

Vents. — Les vents y soufflent également de tous les points de l'horizon, aucun ne s'y fait remarquer par sa violence.

Maladies. — Des fièvres de diverses natures, des affections catarrhales et quelques maladies cutanées, sont les maladies les plus fréquentes parmi les habitants des campagnes. Les fièvres sont surtout communes dans le pays d'étangs.

HISTOIRE NATURELLE.

Fossiles. — On trouve dans le sol calcaire des environs d'Auxerre un grand nombre de pétrifications: les plus communes sont des ammonites, des nautilites, des buccardes, des camées, des térébratules, des oursins, des ostracites, etc. — Les eaux de l'Yonne charrient avec des granits roulés beaucoup de madrépores pétrifiés.

Règne animal. — Les forêts du département renferment beaucoup de gibier à poil, on y trouve le chevreuil, le cerf, le sanglier, le lièvre, etc. — Le gibier ailé n'est pas moins abondant. La bécasse, la bécassine, le canard sauvage fréquentent les étangs du département. — On rencontre dans les plaines et dans les vignes la perdrix, le becfigue, l'ortolan, la grive, la caille, etc. — Les rivières sont très poissonneuses, on y pêche des brochets, des carpes, des barbeaux, des tanches, des truites, des écrevisses, etc. — Les races d'animaux domestiques sont généralement d'espèces communes.

Règne végétal. — Il n'offre rien de particulièrement remarquable. — La vigne est la culture importante du pays. On recueille aussi beaucoup de fruits. Il y a des plantations de châtaigniers. — Les essences qui dominent dans les forêts sont celles du chêne, du charme, du bouleau et du tremble. — La forêt de Villeneuve-le-Roi renferme des sapins. — On trouve dans tous les bois d'excellents champignons d'espèces très variées. Les arrondissements de Tonnerre et d'Avallon produisent des truffes.

Règne minéral. — Un minerai de fer égal à celui du Berri et de la Franche Comté; du granit rouge, du grès à paver; des pierres de taille dures et tendres, des pierres meulières, du marbre lumachelle, de l'albâtre, de l'ocre rouge et jaune, des pierres lithographiques, de l'argile et de la craie composent les richesses minérales du département.

Eaux minérales. — Il n'y existe aucun établissement d'eaux minérales; cependant on y connaît diverses sources: à Toucy, à Appoigny, à Neuilly, à Villefranche, etc. La source de Toucy est ferrugineuse et employée avec succès dans les maladies viscérales.

Eaux salées. — Il existe auprès de Vezelay une source salée assez remarquable, qu'on nomme, dans le pays, la *fontaine de sel*. — Elle est située dans une prairie, non loin de la rivière de Cure; mais elle ne sourd pas au-dessus du sol. Lorsqu'on y veut puiser de l'eau on creuse dans la terre un trou profond de quelques pieds, qui se remplit d'eau promptement: cette eau produit, par l'évaporation, un sel excellent. Les fermiers généraux, jaloux de ces petites faveurs de la nature, à l'usage du peuple, cherchèrent autrefois l'origine de cette source; ne l'ayant pas trouvée, ils voulurent au moins empêcher les pauvres gens de faire tort à la gabelle, en venant y puiser l'eau salée nécessaire à leur ménage. Ils firent creuser un nouveau lit à la Cure afin de la diriger à travers le pré; mais cette précaution cupide a été inutile; la rivière a repris son ancien lit, et la source salée n'a éprouvé aucune altération. — On prétend que l'herbe du pré et les pierres qui avoisinent la source sont fréquemment blanchies par une poussière salée qui y attire un grand nombre d'oiseaux et que les bestiaux recherchent avec avidité.

Fontaine pétrifiante. — A 1 lieue environ de Villeneuve-sur-Yonne se trouve *la fontaine de Véron*, renommée à cause des incrustations calcaires dont elle enveloppe et pénètre les divers objets qu'on y dépose.

CURIOSITÉS NATURELLES.

Grottes d'Arcy. — Le département renferme des grottes citées parmi les plus remarquables de France. — Ces grottes se trouvent près du village d'Arcy-sur-Cure, à environ 7 lieues d'Auxerre. — Elles s'ouvrent dans une roche calcaire, stratifiée, d'environ 90 pieds de hauteur, et se composent de plusieurs salles. Leur entrée se trouve dans une espèce de portail assez élevé, qui forme décoration, mais qui se rétrécit de façon à ne laisser qu'une ouverture d'environ 4 pieds de haut. — Le couloir qui conduit à la première salle est rapide, escarpé et jonché de grosses pierres; cette salle, assez vaste, n'offre d'ailleurs rien d'extraordinaire; elle est ornée, comme les autres, de stalactites et de stalagmites de formes variées et d'un bel effet. — La seconde salle, plus vaste que la première, renferme un lac d'environ 120 pieds de diamètre, et dont les eaux sont bonnes à boire. Ce lac est formé par les eaux qui suintent des parois. — La troisième salle, large d'environ 37 pieds, et longue de plus de 600, renferme des concrétions curieuses, et qui, modifiées par les eaux tombant de la voûte, varient sans cesse de forme et d'apparence: ce sont des pyramides régulières; des statues où l'on croit distinguer une femme tenant un enfant entre ses bras; des colonnes, des buffets d'orgue, des forteresses flanquées de tours, d'énormes champignons, des rideaux, des draperies dont l'éclat change tous les jours et dont les détails, soumis aux accroissements des sta-

lagmites et des stalactites, grandissent, disparaissent et se reproduisent successivement. — La quatrième et la cinquième salle sont comme la troisième, décorées de belles concrétions. — La cinquième, qui renferme un grand nombre de chauves-souris, a donné lieu à une remarque intéressante de Buffon : — « Étant un jour descendu, dit-il, dans les grottes d'Arcy, pour en examiner les stalactites, je fus surpris de trouver, sur un terrain tout couvert d'albâtre, et dans un lieu si ténébreux et si profond, une espèce de terre qui était d'une toute autre nature; c'était un tas épais, et large de plusieurs pieds d'une matière noirâtre, presque entièrement composée de portions d'ailes et de pates de mouches et de papillons, comme si ces insectes se fussent rassemblés en nombre immense, et réunis dans ce lieu pour y périr et pourir ensemble. Ce n'était cependant autre chose que de la fiente de chauves-souris, amoncelée probablement pendant plusieurs années dans l'endroit de ces voûtes souterraines qu'elles habitent de préférence; car, dans toute l'étendue de ces grottes je ne vis aucun autre amas d'une pareille matière, et je jugeai que les chauves-souris avaient fixé dans cet endroit leur demeure commune, parce qu'il y parvenait encore une très faible lumière par l'ouverture de la grotte, et qu'elles n'allaient pas plus avant pour ne pas s'enfoncer dans une obscurité trop profonde. » Le plafond de cette salle est très uni. Au milieu de la salle, on entend résonner le sol lorsqu'on le frappe du pied; on croit qu'un bras de la *Cure* passe dessous. — Au fond de la *salle des chauves-souris*, qui se termine par des colonnes d'albâtre adossées au rocher, se trouve un passage si étroit et si bas, qu'on ne peut s'y glisser qu'à plat ventre; on le nomme le *trou du renard*. Cette route difficile conduit à deux grandes salles remarquables par la beauté des stalactites qu'elles renferment. La force et la durée des échos des grottes d'Arcy sont augmentées par leurs piliers qui, étant creux pour la plupart comme des tuyaux d'orgue, rendent des sons tantôt plus sourds, tantôt plus clairs, tantôt plus vifs, tantôt plus prolongés. — Ces grottes sont tellement disposées, qu'il est possible de les parcourir toutes sans revenir sur ses pas. — Buffon et Daubenton croient que ce sont d'anciennes carrières abandonnées, et où les concrétions naturelles ont fait disparaître les traces du travail des hommes. D'autres savants, Bertrand et Desmarets, attribuent ces excavations à l'action des eaux souterraines, et les regardent comme des canaux naturels par lesquels, dans la plus haute antiquité, les bassins supérieurs de l'Yonne se sont transvasés dans le bassin de la Cure. — Les dimensions des grottes d'Arcy diminuent tous les jours; leurs concrétions augmentent sans cesse et contribuent à les rétrécir. Buffon, qui leur fit deux visites à vingt années de distance, trouva à son second voyage, que les stalactites avaient augmenté de volume d'une façon tellement sensible, qu'il n'était plus possible de passer par les mêmes défilés qu'il avait pratiqués autrefois. Il calcula même, qu'en supposant l'augmentation des concrétions toujours également progressive, il ne faudrait pas plus de deux siècles pour combler la plus grande partie des grottes, et pour transformer ces vastes cavités souterraines en de belles carrières d'albâtre.

VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

AUXERRE. — Sur la rive gauche de l'Yonne; ch.-l. de préfect., à 42 l. S.-E. de Paris. Pop. 11,439 hab. — Auxerre est l'antique *Antherodurum*, nommée aussi *Autissiodurum* dans plusieurs vieux auteurs. — Elle existait avant l'invasion des Romains, et fut décorée, par ces conquérants, de plusieurs monuments dont les ruines, long-temps enfouies sous d'autres ruines, ont été retrouvées à diverses époques. — Son histoire est fort obscure; elle n'est bien connue que depuis l'époque où elle fut dévastée par les barbares (Huns, Sarrazins et Normands). A peine sortie de ses ruines elle fut pillée et ravagée de nouveau par les Anglais et les religionnaires. — Elle eut des seigneurs particuliers qui la tyranniserent long-temps, et ne respira que lorsque Henri IV, saisissant d'une main ferme les rênes du royaume, rétablit la paix en France. — Auxerre était la capitale du comté de l'Auxerrois. — On y comptait, avant la révolution, 8 paroisses et autant d'abbayes et de couvents. Les comtes de Chastellux étaient chanoines nés de la cathédrale, en reconnaissance du service que rendit, dans le XV[e] siècle, le maréchal de Chastellux, en repoussant de cette ville le connétable d'Écosse. Ces seigneurs paraissaient au chœur dans les grandes occasions, ayant le baudrier par-dessus le surplis, l'épée au côté et le faucon au poing : ce fut dans ce grotesque accoutrement que le chanoine, comte de Chatellux, parut devant Louis XIV lorsque ce roi visita Auxerre. — Cette ville a des alentours charmants; elle est dans une position agréable, sur le penchant d'une colline, au bord de l'Yonne. La rivière, animée par une navigation active, forme, en face de la ville, une petite île parsemée de masses de feuillages et de moulins-à-vent qui en rendent l'aspect intéressant. Les coteaux voisins sont couverts des vignobles qui produisent les vins renommés de *Migraine* et de *la Chaînette*. — Le port d'Auxerre est commode et bordé d'un quai spacieux que décorent de grandes et jolies maisons. — L'intérieur de la ville est moins agréable; presque tout ce qu'on y voit, surtout parmi les propriétés particulières, est vieux, lourd et de style fort négligé. Les deux places publiques manquent d'espace et de régularité; la plupart des rues sont étroites ou tortueuses, une seule peut passer pour assez belle. Les églises sont les monuments les plus recommandables, et *la cathédrale* occupe le premier rang : elle est dédiée à saint Etienne; c'est un de nos beaux édifices gothiques; sa vaste nef est pleine de majesté et de grandeur; de longues croisées, ornées de vitraux peints, à couleurs éclatantes, remplissent l'église de reflets de toutes les teintes. Les tombeaux des évêques d'Auxerre la décorent. — *L'église de S.-Pierre* se distingue par un mélange de diverses architectures formant un ensemble curieux, mais d'assez mauvais goût. Il y a des parties tout-à-fait modernes. Le portrait est de 1630, presque tout le reste est plus ancien. Les vitraux des fenêtres sont beaux, mais on les laisse dans un état complet de dégradation. — *L'Abbaye de Saint-Germain*, fondée en 422, renfermait, outre les reliques du saint fondateur, les corps de soixante autres saints qui reposaient dans des grottes ou cryptes que Conrad, beau-frère de Louis-le-Débonnaire, avait fait creuser. En 1636 on fit ouvrir un pilier creux sur lequel était inscrit le mot *Polyandrium*; on y trouva, dit-on, les ossements de trente autres martyrs, avec les instruments de leur supplice; toutes ces reliques ont disparu à la révolution. — *Le palais épiscopal* est un bel édifice. — On remarque, à Auxerre, la belle promenade ombragée qui entoure la ville et forme un boulevart spacieux; une jolie fontaine; la salle de spectacle, propre et gracieuse; la bibliothèque qui se compose de 24,000 volumes et de 180 manuscrits; le musée d'antiquité; le cabinet d'histoire naturelle; le jardin botanique; le collége, etc.

COULANGES-LA-VINEUSE, ch.-l. de cant., à 3 l. S. d'Auxerre. Pop. 1,224 hab. — Ce bourg doit son nom à l'abondance et à la qualité de ses vins fins; Henri IV les préférait à tous les autres. — Mais autrefois, malgré la réputation et la prospérité de ses vignobles, Coulanges souffrait cruellement de la disette d'eau; dans quelques incendies, on avait dû éteindre les flammes à l'aide de vin. — En 1705, l'ingénieur Couplet découvrit, aux environs de la ville, des sources qu'il y amena. Le jour où l'eau commença à y couler fut une fête solennelle pour la population; on chanta le *Te Deum*, on sonna les cloches avec tant d'emportement, que la plus grosse fut démontée. Chacun voulait boire de l'eau tant désirée; le premier magistrat, qui était aveugle, avait peine à en croire le témoignage de ses mains qu'il y plongea plusieurs fois. A cette époque, par suite du manque d'eau, Coulange allait être abandonnée; la population diminuait rapidement, et le lieu était parsemé de maisons incendiées. La bienfaisante fontaine a changé la face de Coulanges, qui est devenue une jolie petite ville. On y conserve la mémoire de l'habile Couplet, perpétuée par une inscription et par une sculpture qui représente Moïse faisant jaillir une source d'un rocher couronné de ceps de vigne.

SAINT-FLORENTIN, au confluent de l'Armance et de l'Armançon; ch.-l. de cant., à 6 l. N.-N.-E. d'Auxerre. Pop. 2,412 hab. — Ville du ci-devant Sénonais, elle avait titre de vicomté et fut long-temps la résidence du comte de Saint-Florentin qui, ministre de Louis XV, expédia un si grand nombre de lettres de cachet. — Cette jolie ville occupe une situation agréable; elle possède de charmantes promenades. La ville est bien bâtie; elle a une belle fontaine publique. On y remarque le beau pont aquéduc qui fait partie du canal, et sous lequel passe l'Armance. — C'est à Saint-Florentin que commence le canal de Bourgogne.

SEIGNELAY, ch.-l. de cant., à 3 l. d'Auxerre. Pop. 1,502 hab. — Petite ville, ch.-l. d'une seigneurie renommée et qui portait le titre de marquisat. Les seigneurs de Seignelay y possédaient un très beau château. La ville est agréable et située sur un coteau, entre l'Yonne et la petite rivière Serain.

VERMANTON, sur la rive droite de la Cure, près de son confluent avec l'Yonne, ch.-l. de cant. à 6 l. E. d'Auxerre. Pop. 2,810 hab. — Petite ville située dans une position riante, au pied d'une colline. Elle est propre et agréable, et possède une

vieille église paroissiale remarquable par un portique orné de sculptures gothiques d'un beau travail.

AVALLON, sur la rive droite du Cousin, ch.-l. d'arr. à 12 l. 1/2 S.-E. d'Auxerre. Pop. 5,569 hab. — Avallon doit sa fondation à son antique château-fort. Ce château soutint avec succès un long siége contre Robert-le-Pieux; mais ce roi, en ayant acquis plus tard la possession, le fit démanteler. Ses ruines ont disparu peu à peu, il n'en reste aucun vestige. — Avallon occupe une position charmante et très pittoresque, sur un rocher de pur granit rouge, susceptible d'un beau poli. La ville jouit de vues délicieuses sur la vallée voisine; le Cousin, qui la forme, passe à une des extrémités, et traverse un défilé sinueux et profond dont les flancs sont parsemés de rochers qui s'élèvent au milieu de jardins, de vergers et de terrasses suspendues sur de rapides escarpements; au-delà s'ouvre une grande plaine très bien cultivée, et terminée par d'immenses forêts qui sont exploitées pour l'approvisionnement de Paris. — Le rocher d'Avallon, site de l'ancien château, et qui semble comme le piédestal de la ville, s'élève au débouché de la vallée, dans cette plaine. — La ville est aussi agréable par sa construction et sa distribution, que par sa situation; elle contient de jolies maisons, propres et assez régulières; elle est percée de rues larges et bien entretenues. — Au nombre de ses promenades on remarque *le Petit Cours*, qui longe la crête du rocher. Les bâtiments qui méritent une attention particulière sont *l'hôpital*, la jolie *salle de spectacle*, la *salle du Concert*, et *l'église paroissiale*. Il y a auprès de la ville, douze moulins à eau sur la rivière.

QUARRÉ-LES-TOMBES, ch.-l. de cant. à 4 l. d'Avallon. Pop. 2,210 hab. — Ce village doit son nom à une multitude de tombes antiques qui se trouvent dispersées dans les environs, et surtout sur les bords du Cousin. Ces tombes sont très mutilées; les inscriptions en sont effacées, ou tellement barbares, qu'on n'y peut rien déchiffrer; la plupart même n'eurent jamais d'inscription. Les traditions et les annales écrites ne peuvent servir à faire connaître l'histoire de ces monuments, qui ont vainement exercé la perspicacité des amateurs d'antiquités. Ces tombes sont en pierres, de dimensions et de formes variées, mais d'un travail généralement grossier et de mauvais goût.

JOIGNY, sur la rive droite de l'Yonne, ch.-l. d'arrond. à 7 l. N.-N.-O. d'Auxerre. Pop. 5,537 hab. — Joigny est une ville ancienne; on attribue sa fondation à Flavius Jovinus, général de la cavalerie romaine dans les Gaules. Joigny faisait partie du Sénonais et avait titre de vicomté. Cette seigneurie appartint longtemps à la maison de Villeroi. La comtesse Jeanne de Valois y fonda l'hôpital et l'Hôtel-Dieu; le château fut construit par le cardinal de Gondi. — Joigny s'élève en amphithéâtre sur la pente d'un coteau, et communique avec son petit faubourg sur la rive gauche, par un beau pont de pierre de six arches. La rive du côté de la ville est bordée, au-dessous du pont, par un quai propre et spacieux, et, au-dessus, par une jolie promenade formée de huit rangs d'arbres. Une seule des rues de Joigny est large et propre, mais, comme la plupart des autres, sa pente est rapide et incommode, et son passage mauvais. La ville est généralement mal bâtie et mal percée; cependant elle est agréable à cause de sa situation, et jouit de charmants points de vues, surtout des terrasses de son château. — Les casernes de cavalerie forment un beau corps de bâtiment. La place du marché est jolie. Joigny a trois églises gothiques; la voûte de l'église Saint-Jean, long-temps regardée comme un chef-d'œuvre d'architecture, est en effet fort belle. — Les environs de Joigny sont très agréables.

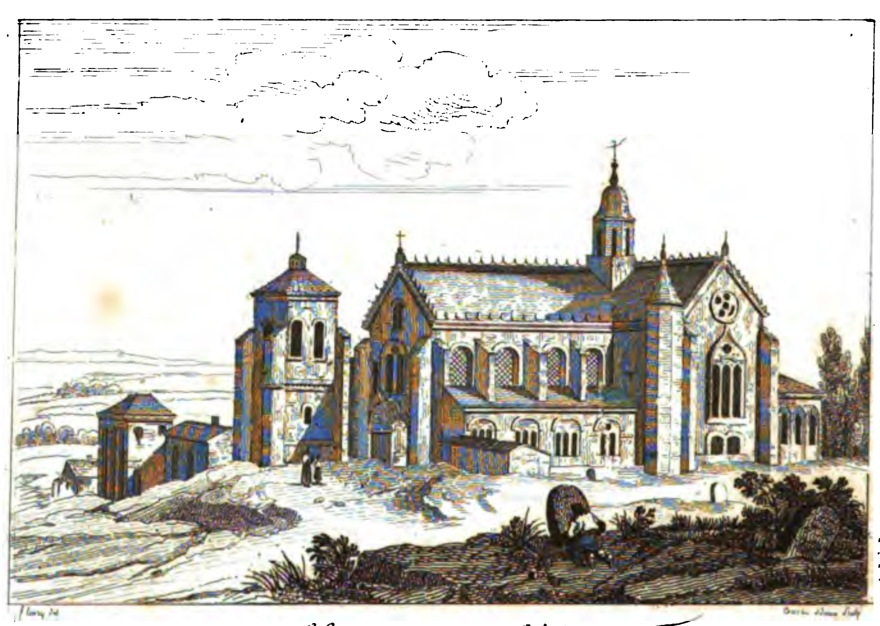
SAINT-FARGEAU, ch.-l. de cant., à 12 l. 1/2 de Joigny. Pop. 2,132 habit. — Ancienne et jolie petite ville, située sur la rive du Loing, à peu de distance des sources de cette rivière, dans un pays fort agréable. Elle est généralement bien bâtie, propre et bien percée. — Au centre de la ville, et sur la place principale, s'élève un vaste et curieux château, ouvrage du Xe siècle, entièrement construit en briques, et très bien conservé. On compte parmi ses anciens propriétaires, Jacques Cœur, le célèbre argentier de Charles VII; mademoiselle de Montpensier, et le conventionnel Lepelletier de Saint-Fargeau. — Un parc vaste et magnifique est une des dépendances de ce château.

VILLENEUVE-LE-ROI, près de la rive droite de l'Yonne, ch.-l. de cant., à 4 l. et 1/2 N.-N.-O. de Joigny. Pop. 4,965 hab. — Villeneuve-le-Roi, avant 1163, s'appelait *Villa-Longa*, parce qu'elle ne s'étendait que sur une seule rue, le long de la plaine des Egriselles, un peu au-dessus de l'endroit où la ville est assise aujourd'hui. — La nouvelle ville, entourée de murs, de fossés, de tours et de portes qui existent encore, a été bâtie par Louis VII. — Une charte de ce roi, datée de 1163, porte que la nouvelle cité aura les mêmes priviléges que celle de Lorris, c'est-à-dire que ceux qui y établiront leur domicile seront exempts de taxes, tailles et gabelles, et auront droit de pêche et de chasse. — Louis lui donna le nom de *Villa-Francia-Regia*. — Elle était destinée à servir de place forte sur la frontière de Bourgogne; il y fit construire une grosse tour pour servir de citadelle et une enceinte de murailles qui ont 12 pieds d'épaisseur à leur base et 40 pieds de hauteur. — A côté de la grosse tour, et dans l'intérieur de l'enceinte, fut bâti le château royal des Salles, que les rois de France habitèrent fréquemment dans le XIIIe siècle. La chapelle du château se voyait encore en 1820; la grosse tour existe encore aujourd'hui. Elle a 50 pieds de diamètre, et ses murs ont 10 pieds d'épaisseur. — Philippe-Auguste, en 1204, assembla à Villeneuve-le-Roi le parlement où fut faite l'ordonnance *Stabilimentum feudorum*. — Villeneuve est une jolie petite ville, sur la grande route de Sens à Dijon; la grande rue que traverse cette route est droite, large et régulière, et se termine à chaque extrémité par une belle porte gothique. Ces portes offrent un modèle des constructions architecturales des fortifications du XIIIe siècle. — Les autres rues de la ville sont propres et assez bien percées, les maisons bien bâties; celles qui bordent la grande rue ont l'apparence de la régularité. — L'*église Notre-Dame* a été bâtie à deux époques : une partie de la nef, le chœur et la tour au XIIIe siècle; le portail et une partie de la nef au XVIe siècle. Le vaisseau est superbe. La longueur de l'édifice est de 206 pieds, la hauteur de la voûte de 63 pieds, la largeur de 70 pieds. — La tour a 150 pieds de haut. — Le portail est composé de trois arcs, soutenus par un grand nombre de colonnes d'ordre ionique et corinthien, et surmontés de deux balcons. Les architectures grecque et gothique y sont réunis avec une harmonie parfaite. L'ensemble du portail est magnifique. — Les environs de Villeneuve sont fertiles et agréables.

SENS, sur la rive droite de l'Yonne, ch.-l. d'arr., à 14 l. et 1/2 N. N.-O. d'Auxerre. Pop. 9,279 hab. — Peu de nos villes sont d'une antiquité aussi haute et aussi bien prouvée que Sens, jadis capitale des Sénones, peuple gaulois, un des plus puissants de la confédération qui, sous Brennus, saccagea Rome. — Plus tard Rome, à son tour, s'empara d'*Agedincum*, nom que, sous César, portait l'antique Sens. Souvent vaincus par ce grand capitaine, plus souvent en révolte, les Sénonais le forcèrent plusieurs fois à diriger tous ses efforts contre eux. Après quelque temps de soumission, une nouvelle révolte eut lieu : César indigné vint mettre le siége devant Sens. Les habitants, commandés par un vaillant capitaine nommé Accon, se défendirent avec intrépidité. L'assaut fut donné : les Sénonais non-seulement le soutinrent, mais firent une sortie vigoureuse. On prétend que César, en les repoussant, pénétra dans la ville et s'y trouva renfermé, mais qu'il parvint à s'en échapper; d'autres ont écrit qu'il fut fait prisonnier et enfermé dans une tour au bord de l'Yonne, qui depuis ce temps a porté le nom de *Carcer Cæsaris*, et d'où il ne sortit qu'au moyen d'une forte rançon. Quoi qu'il en soit, il prit Sens à composition, et fit mettre à mort Accon. César rendit hommage à la valeur des Sénonais; Julien en parle avec les plus grands éloges dans son épître à l'empereur Constance Chlore, en lui racontant le siége qu'il avait soutenu dans la ville contre les Germains, en 366, dans le temps où il n'était encore que César. — Lors de la division des Gaules en dix-sept provinces, par Valens, Sens devint la métropole de la quatrième Lyonnaise, ou Sénonaise, et prit alors, du nom du peuple qui l'avait fondée, le nom de Sénones, d'où son nom moderne s'est formé. — A l'établissement du christianisme, toutes les villes qui avaient été métropoles civiles de province étant devenues métropoles ecclésiastiques; Sens devint le siége d'un archevêché, ayant pour suffragants sept évêchés. La prospérité et l'importance de la ville se soutinrent jusque sous les faibles descendants de Charlemagne. La ville était alors beaucoup plus considérable que de nos jours; mais elle décrut pendant nos siècles de guerres civiles et religieuses, et n'a jamais pu recouvrer sa prospérité première. Elle eut des comtes particuliers, souverains héréditaires, dont Magnerius fut le premier. Un de ses successeurs, Renaud Ier, rétablit Joigny et battit les Saxons. Henri Ier s'empara de Sens et du comté. — Saint Savinien, apôtre, et le premier évêque de Sens, y fut martyrisé en 240. Dans la suite, ses successeurs, devenus archevêques, prirent le titre de vicomtes de Sens, primats des Gaules et de Germanie. Lors de l'apostolat de saint Savinien, il existait, au centre de la ville, un célèbre temple païen qui fut abandonné par suite des prédications du saint évêque, et bientôt après démoli. — Le saint le remplaça par trois chapelles, qu'il dédia à saint Étienne, à Notre-Dame et à saint Jean-Baptiste; elles étaient isolées; elles furent réunies au IXe siècle, et commencèrent la cathédrale qui prit le nom de Saint-Étienne, et fut brûlée en 970. Saint Anastase entreprit de la rétablir; mais il fallut cinq siècles pour la terminer : elle ne fut achevée qu'en 1526. Cette cathédrale possédait un calice d'or qui fut vendu 1700 ducats, pour servir à la rançon de François Ier. Plusieurs conciles se sont tenus à Sens; le plus célèbre est celui où saint Bernard fit condamner comme hérétique Abailard. — En 1163, le pape Alexandre III se réfugia à Sens, et y séjourna deux ans; ce fut aussi le refuge du trop fameux archevêque de Cantorbery, le fougueux Thomas Becket. — En 1341 cette ville n'était point environnée de fossés : Charles V, n'étant encore que dauphin, et craignant que les Anglais ne s'en emparassent, ordonna aux habitants de l'en entourer. Les eaux de l'Yonne et de la Vanne y coulaient. Plus tard ces fossés furent comblés : ils ont maintenant disparu, et ont fait place à des promenades ombragées. En 1531,



Porte de Sens.



Ancienne abbaye S.t Michel de Tonnerre.



Auxerre.

afin de nettoyer la ville et la préserver des incendies, on fit circuler les eaux de la Vanne dans les rues; elles coulent encore dans les principales et y entretiennent la propreté. Sens embrassa le parti de la ligue. Henri IV l'assiégea en 1590 : il y fit donner inutilement trois assauts, et faillit être tué d'un coup de fauconneau. Il fut forcé enfin de lever le siége, et il ne prit possession de la ville que quatre ans plus tard.—En 1814, Sens, assiégé par les Wurtembergeois, se défendit avec la même intrépidité, et aurait pareillement repoussé les assiégeants, si un traître ne les eût introduits dans la ville. — Sens est encore en partie entouré de vieilles murailles : leur base est formée d'énormes pierres, sur lesquelles s'élèvent des massifs de maçonnerie revêtus de rangs de briques et d'incrustations réticulaires. On remarque dans ces murs des arcades figurées comme dans les constructions romaines. On trouve aux environs de Sens les débris de voies antiques qui menaient de cette ville à plusieurs des cités voisines; d'autres vestiges de constructions romaines se remarquent dans la ville; tels sont ceux d'un amphithéâtre, de bains, de plusieurs édifices. A diverses époques des fouilles ont fait retrouver des médailles, des fragments de sculpture et d'architecture, etc. Sens est situé à la jonction de la Vanne et de l'Yonne. Des neuf portes qui y donnent entrée, trois sont antérieures au XIVe siècle. La ville est bien bâtie, bien percée; sa plus belle rue est parcourue par la route de Paris à Dijon. Les portes, à ses extrémités, sont des espèces d'arcs triomphaux de belle apparence, surtout celle qui avoisine le pont de l'Yonne, au couchant. De ce côté est une grande et belle place ombragée, qu'on nomme l'Esplanade ou la place d'Armes. Cette place est bordée de deux rangs d'arbres, et décorée de la salle de spectacle. La cathédrale est le plus beau des édifices de Sens. C'est un monument gothique et spacieux; sa façade se déploie sur une place que traverse la grande rue, elle a trois porches et deux clochers. L'église a trois nefs; celle du centre est majestueuse; les bas côtés entourent le chœur; les fenêtres et rosaces sont à vitraux, peints par Jean Cousin. Le chœur est riche : un superbe baldaquin, supporté par quatre colonnes de marbre rouge, couronne le maître-autel. On vante surtout le *mausolée du dauphin, père de Charles X, et de son épouse*. Cet ouvrage est un des chefs-d'œuvre de Coustou et de ses deux élèves, Julien Beauvais. Ce mausolée, mutilé pendant la révolution, a été restauré depuis. On remarque derrière le chœur un groupe en stuc d'un beau travail, représentant le martyre de saint Savinien. La chapelle de la Vierge est décorée avec un goût exquis; d'autres chapelles sont riches aussi en peintures et en sculptures. — On voit dans *la salle du Chapitre*, contiguë à l'église, une suite de portraits de tous les archevêques de Sens, un tableau de la mort de saint Thomas Becket, et la chasuble de ce personnage, etc. — Les débris de la tombe du cardinal Duprat offrent quatre bas-reliefs d'un travail admirable, seuls restes d'un grand et beau mausolée que le marteau des révolutionnaires abattit, ainsi que plusieurs autres belles tombes qui décoraient l'église, et entre autres celle du cardinal Duperron.—On conserve dans la bibliothèque *le manuscrit de la fameuse fête des fous*.— Cette bibliothèque se compose de 6,000 volumes. Elle est située dans les bâtiments du collége; on y a joint un petit musée d'antiquités. Le collége est une construction bien entendue. La ville en possède plusieurs autres dignes de remarque. La façade de l'hôtel-de-ville, ainsi que celles de plusieurs maisons particulières, sont décorées dans le goût de la renaissance. De jolies promenades entourent la ville et bordent l'Yonne.

Tonnerre, sur la rive gauche de l'Armançon, ch.-l. d'arr., à 9 l. E.-N.-E. d'Auxerre. Pop. 4,242 hab. — Dans l'origine, Tonnerre n'était qu'un château-fort, qui faisait partie de la Bourgogne, une petite ville se forma autour et appartint au Sénonais, avec titre de comté. Elle fut possédée par les comtes d'Auxerre et de Nevers, par les maisons de Bourgogne, de Châlons et autres, et passa enfin à la maison de Louvois. — L'antique palais des comtes de Tonnerre a été transformé en un hôpital. — L'abbaye, sous l'invocation de Saint-Michel, et où l'on conservait le corps de saint Thierry, patron de la ville, avait été fondée en 980 par le comte Milon. — Tonnerre fut long-temps entouré de murailles flanquées de tours; il en reste encore des fragments. La ville est située sur une colline dont l'Armançon baigne le pied, près du canal de Bourgogne, et au milieu d'un pays fertile en excellents vins; bâtie en pierres de taille qu'on tire des carrières voisines, elle est propre et bien percée, et possède plusieurs jolies promenades, surtout celle appelée le *Pâtis*. Celles qui bordent le canal de Bourgogne sont très agréables. L'hospice civil et le gnomon de l'hôpital sont dignes de remarque. *La fontaine* dite la *Fosse Yonne*, qui jaillit dans la ville au milieu d'un bassin rond, l'est encore davantage; elle sort d'un rocher et coule avec tant d'abondance, qu'à peu de distance de sa source on la passe sur un pont en pierre de deux arches, et qu'un peu plus bas elle fait tourner plusieurs moulins.

Ancy-le-Franc, sur la rive droite de l'Armançon, et sur le canal de Bourgogne, à 4 l. de Tonnerre. Pop. 1,303 hab. — Ce bourg, propre et bien bâti, est surtout remarquable par un magnifique château commencé en 1555, sous le règne de Henri II, d'après les dessins du Primatice, et qui ne fut terminé qu'en 1622. Ce château, remarquable par son architecture, présente quatre façades uniformes, a un seul étage. Il est orné aux quatre coins, de pavillons carrés à deux étages. On s'accorde à rendre justice à l'heureuse combinaison de ses distributions intérieures, et au grandiose de son architecture. — Il renferme des tableaux bien conservés de Nicolo del Abaté, parmi lesquels on remarque plusieurs scènes du *Pastor fido*. — Le château d'Ancy-le-Franc, bâti par les comtes de Tonnerre, devint, en 1688, la propriété du marquis de Louvois, dans la famille duquel il est resté. Il est entouré d'un beau parc et de jardins parfaitement distribués. — Plusieurs grands établissements industriels en dépendent.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 5 députés. — Il est divisé en 5 arrondissem. électoraux, dont les chefs-lieux sont : Auxerre, Avallon, Joigny, Sens, Tonnerre. — Le nombre des électeurs est de 1,516.

Administrative. — Le chef-lieu de la préfecture est Auxerre.

Le département se divise en 5 sous-préf. ou arrond. commun.

Auxerre.	12 cantons,	131 communes,	111,980 habit.
Avallon.	5	70	46,966
Joigny.	9	108	86.872
Sens.	6	90	60,342
Tonnerre.	5	82	46,327
Total. . .	37 cantons,	481 communes,	352,487 habit.

Service du Trésor public. — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Auxerre), 4 receveurs particul., 5 percepteurs d'arrond.

Contributions directes. — 1 direct. (à Auxerre) et 1 inspecteur.

Domaines et Enregistrement. — 1 directeur (à Auxerre), 2 inspecteurs, 4 vérificateurs.

Hypothèques. — 5 conservateurs dans les chefs-l. d'arr. comm.

Contributions indirectes. — 1 directeur (à Auxerre), 4 direct. d'arrond., 5 receveurs entreposeurs.

Forêts. — Le départ. fait partie de la 8e conservat. forestière. — 1 conserv. à Auxerre. — 2 insp. à Avallon et Joigny.

Ponts-et-chaussées. — Le département fait partie de la 4e inspection, dont le chef-lieu est Dijon. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Auxerre, et 1 autre à Tronchoy, près Tonnerre; ce dernier est chargé de la surveillance du canal de Bourgogne.

Mines.—Le département fait partie du 10e arrondissement et de la 3e division, dont le chef-lieu est Dijon.

Haras. — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 1er arrondissement de concours, dont le chef-lieu est Paris. — Il y a à Auxerre un dépôt royal où se trouvent 31 étalons.

Militaire.—Le département fait partie de la 18e division militaire, dont le quartier-général est à Dijon. — Il y a à Auxerre : 1 maréchal de camp commandant la subdivision, 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Auxerre. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 20e légion, dont le chef-lieu est à Dijon.

Judiciaire. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Paris. — Il y a dans le département 5 tribunaux de 1re instance : à Auxerre (2 chambres), Avallon, Joigny, Sens, Tonnerre, et 4 tribunaux de commerce, à Auxerre, Avallon, Joigny et Sens. — L'hôpital général d'Auxerre remplace l'ancien *dépôt de Mendicité* pour les pauvres incurables et insensés.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département possède un archevêché, érigé dans le IIIe siècle, dont le siége est à Sens, et qui a pour suffragants les évêchés de Troyes, Nevers, Moulins. — Le département forme l'arrondissement du diocèse de Sens et Auxerre. — Il y a dans le département : à Sens, un séminaire diocésain; à Auxerre, une école secondaire ecclésiastique; — Le département renferme 8 cures de 1re classe, 41 de 2e, 412 succursales et 4 vicariats.

Universitaire. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Paris.

Instruction publique. — Il y a dans le département : 6 colléges, à Auxerre, à Avallon, à Joigny, à Noyers, à Sens, à Tonnerre. — Une école modèle a été établie dans chaque chef lieu d'arrondissement. — Le nombre des écoles primaires du département est de 570, qui sont fréquentées par 29,603 élèves, dont 18,750 garçons et 10,853 filles. Les comm. privées d'écoles sont au nombre de 32.

Sociétés savantes, etc. — Il y a à Auxerre une *Société d'Agriculture* et un *Jardin botanique*; à Tonnerre une *Société d'Agriculture*.

POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 352,487 h., et fournit annuellement à l'armée 804 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

Mariages.					3,055
Naissances.	Masculins.		Féminins.		
Enfants légitimes	4,607	—	4,299	Total.	9,299
— naturels.	214	—	179		
Décès.	4,221	—	4,022	Total.	8,243

GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 72,587,

Dont : 14,176 contrôle de réserve.

58,411 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit : 56,907 infanterie; 104 cavalerie; 86 artillerie; 1,314 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 15,518; équipés, 8,099; habillés, 11,461. 20,756 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 210 sont inscrits au registre matricule, et 59 dans ce nombre sont mobilisables, sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 81 sont soumis au service ordin., et 19 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont fourni à la garde nationale 8,014 fusils, 42 mousquetons, 2 canons, et un assez grand nombre de sabres, etc.

IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (1831) :

Contributions indirectes	4,141,210 f.	68 c.
Enregistrement, timbre et domaines	1,906,436	82
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	1,045,549	24
Postes	240,3 0	11
Produit des coupes de bois	450,796	55
Produits divers	169,152	44
Ressources extraordinaires	3,392,478	59
Total	11,344,924 f.	43 c.

Il a reçu du trésor 4,654,667 f. 72 c., dans lesquels figurent :

La dette publique et les dotations pour	946,287 f.	94 c.
Les dépenses du ministère de la justice	145,809	20
— de l'instruction publique et des cultes	404,087	97
de l'intérieur	27,619	80
du commerce et des travaux publics	1,021,660	24
de la guerre	705,908	98
de la marine	2,783	56
des finances	179,320	»
Les frais de régie et de perception des impôts	791,680	53
Rembourssem., restitut., non valeurs et primes	429,129	44
Total	4,654,667 f.	72 c.

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département, quoique privé d'industrie et n'ayant d'autres ressources que son agriculture et ses vignobles, déjà grevés de tant d'impôts, paie, pour les frais du gouvernement central, en plus qu'il ne reçoit, la somme énorme de 6,690,256 fr. 71 c., ou *un million de plus que le tiers de son revenu territorial!*

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 325,284 f. 27 c.

Savoir : *Dép. fixes :* traitements, abonnem., etc.	81,104 f.	32 c.
Dép. variables : loyers, réparations, secours, etc.	244,179	95
Dans cette dernière somme figurent pour 30,080 f. » c. les prisons départementales, 63,500 » les enfants trouvés.		
Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de	11,750	»
Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à	112,262	51
Les dépenses des cours et tribunaux sont de	108,656	48
Les frais de justice avancés par l'Etat de	42,831	06

INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 723,223 hectares, le départ. en compte : 500,000 mis en culture et prés; 159,123 forêts; 37,212 vignes; 30,000 landes, marais, etc.

Le revenu territorial est évalué à 17,520,000 francs.

Le département renferme environ 25,000 chevaux, 57,000 bêtes à cornes (race bovine); 120,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 175,000 kilog., savoir : 1,800 mérinos; 3,200 métis; 170,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'envion,

En céréales et parmentières	1,450,000	hectolitres.
En avoines	615,000	id.
En vins	1,110,000	id.
En cidre	20,000	id.

L'habitant de l'Yonne est laboureur et vigneron. — Le département produit un grand excédant de récolte en céréales et en avoines. — On y élève des bestiaux. — Les bœufs sont employés à la culture. — L'Yonne partage avec le Loiret l'avantage de fournir tout le raisinet qu'on consomme dans la capitale. — C'est comme on sait une confiture commune faite avec du cidre, des poires ou des pommes, sans raisin.

Vignobles. — La vigne est une culture très ancienne dans le pays, et particulièrement dans l'Auxerrois, où l'on trouve des ceps de vigne plus que centenaires. Elle y était déjà connue à l'époque de la conquête romaine. Domitien, à la suite d'une disette, ordonna, en 92, d'arracher la moitié des vignes, et défendit d'en planter de nouvelles. — Les arrondissements du département contiennent tous des vignobles plus ou moins importants; ceux du Tonnerrois et de l'Auxerrois sont particulièrement célèbres pour la qualité de leurs produits. On cite pour les vins rouges, les crus d'Auxerre, d'Avallon, de Coulange, de Tonnerre, d'Yrancy, de Joigny, de Sainte-Julie-du-Sault. Les vins blancs de Chablis sont particulièrement estimés. — La consommation du pays n'est que de 250,000 hect., l'excédant de la récolte est exporté pour Paris, le nord de la France et l'étranger. On ne fabrique pas d'eau-de-vie, si ce n'est avec les marcs de raisins et les lies.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'industrie du département est peu variée et peu étendue; néanmoins il existe à Ancy-le-Franc 2 hauts-fourneaux qui produisent du fer d'excellente qualité. — La briquèterie de Bourgogne est estimée, et le département renferme un grand nombre de fabriques de carreaux et de tuiles. Celle de Rebourceaux produit plus de 2,500,000 briques par an. — Vassy possède une manufacture de ciment hydraulique. — On trouve à Cérilly une exploitation de pierres à fusil, rouges et noires. — Des carrières de marbre et de pierre dures et tendres sont aussi exploitées dans le département (les pierres lithographiques de Tanlay sont utilement employées). — Il existe des verreries où l'on fabrique de la verroterie propre au commerce des colonies; des faïenceries, des fabriques d'ocre jaune et de blanc d'Espagne. — Les fabriques qui ont rapport à la filature et au tissage des laines, à la confection des serges, des draps et des couvertures, sont assez multipliées. On trouve aussi des manufactures de sucre de betteraves, des papeteries, des scieries hydrauliques, etc. Il existe, dans la commune de Cerisier, un atelier de préparation de viandes sèches pour la marine. — Saint-Léger-du-Foucheret renferme une fabrique de glu et une de poudre d'or à l'usage des bureaux.

Le principal commerce du département, outre l'exportation des vins et des céréales, est le commerce du bois pour Paris, du merrain et des futailles pour les pays de vignobles. La tonnellerie d'Avallon est particulièrement renommée.

Clepsydres. — Sens a perdu une industrie qui y prospérait autrefois, celle de la fabrication des velours de laine propres à couvrir les meubles, et qu'on nommait improprement *velours d'Utrecht*; mais cette ville a conservé la fabrication presque exclusive des clepsydres ou horloges hydrauliques. Il est vrai que c'est une industrie dont les développements sont essentiellement limités. Ces clepsydres consistent en une boite d'étain, ronde, divisée en sept compartiments, dont les cloisons sont percées d'un petit trou qui laisse échapper l'eau goutte à goutte. Cette chute successive de l'eau d'un compartiment dans l'autre fait descendre graduellement la boite entre deux moutants le long desquels sont inscrites les heures que sa progression sert à indiquer. Ces clepsydres ont été inventés a Sens, il y a plusieurs siècles, par un bénédictin de Saint-Pierre-le-Vif.

Récompenses industrielles. — A l'exposition des produits de l'industrie de 1827, le département n'a obtenu qu'une mention honorable, décernée à MM. Lenoir et Monger (de Seignelay), pour *couvertures de coton* bien fabriquées, et une citation, accordée à M. Montangeraud (de Joigny), pour *capsules imperméables* à l'usage des fusils à piston.

Foires. — Le nombre des foires du département est de 400. Elles se tiennent dans 89 communes, dont 36 chefs-lieux, et durant quelques-unes 2 à 3 jours, remplissent 421 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 72, occupent 72 journées. — Il y a 2 foires *mensaires*.

392 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux, le gros et le menu bétail, la draperie, la quincaillerie, la mercerie, la cordonnerie; tous les objets nécessaires à la culture de la vigne et aux vendanges, tels qu'instruments, merrains, tonneaux, cuviers, cercles, osiers, etc. — On y vend aussi du chanvre, de la laine et des plumes.

BIBLIOGRAPHIE.

Statistique de l'Yonne (Annales de Statistique, t. III).

Statistique du départem. de l'Yonne, par Tarbé; in-8. Auxerre.

Almanach historique du départem. de l'Yonne, par le même; in-12. Auxerre, 1810 à 1825.

Annuaire du dép. de l'Yonne; in-18. Auxerre, an XI et suivantes.

Fragments d'un Voyage en France, par Dureau-Delamalle (Annales des Voyages, 1826).

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

État d'Alger.

(Conquête française en Afrique.)

HISTOIRE.

Alger, dans le xve siècle, servit de retraite aux Maures expulsés d'Espagne. C'était depuis longtemps le refuge des hardis pirates musulmans qui infestaient la Méditerranée. En 1510, les Espagnols s'en emparèrent, et y bâtirent, sur un rocher isolé au milieu des flots, les fortifications qui en protégent le port. En 1516, Alger recouvra son indépendance. Deux frères, corsaires fameux, les Barberousse, en firent le chef-lieu de la principauté qu'ils se créèrent sur la côte septentrionale de l'Afrique. Cette ville a toujours depuis continué à acquérir de l'importance. Elle était sortie libre et souvent victorieuse de toutes les expéditions que le désir de défendre ou de venger la chrétienté fit entreprendre contre elle. Charles-Quint en 1541, le duc de Beaufort en 1663 et 1665, Duquesne en 1682 et 1683, Tourville en 1687, O'Reilly en 1775, lord Exmouth en 1816, avaient menacé, humilié, mais non réduit Alger. L'audace du gouvernement de la régence s'accrut des succès incomplets obtenus contre lui, au point, qu'en 1830, il ne craignit pas de lutter avec la France.

GUERRE D'ALGER.

Causes. — Ce ne fut point un fait isolé qui amena la rupture entre la France et la régence d'Alger. Les griefs du gouvernement français remontaient à l'accession au pouvoir du dernier dey, Hussein-Pacha, en 1818. Mais c'est surtout depuis 1824 qu'ils acquirent plus de gravité. A cette époque, contre la teneur expresse des traités, des perquisitions furent exercées dans la maison consulaire de France à Bone. Des autorisations illicites de séjourner et de commercer dans cette ville, et sur les côtes de la province de Constantine, furent accordées à des négocians anglais et mahométans. Un droit arbitraire de dix pour cent fut établi sur les marchandises introduites dans ces contrées pour le compte de l'agent des concessions françaises. En 1826, des navires appartenant à des sujets du Saint-Siége, mais couverts du pavillon blanc et de la protection de la France, furent injustement capturés, et la restitution en fut refusée. Des propriétés françaises, saisies à bord d'un navire espagnol, furent confisquées. Ainsi furent violés les deux principes qui avaient constamment servi de base à nos transactions avec les régences d'Afrique : que le pavillon français couvre la marchandise quelle qu'elle soit, et que la marchandise française est inviolable, même sous le pavillon ennemi. Des visites arbitraires et des déprédations furent commises à bord des navires français. La souveraineté de la France sur la portion de territoire qui se trouve comprise entre la rivière Seïbouse et le cap Bon, et dont elle est en possession depuis le milieu du xve siècle, fut méconnue. Enfin, le 30 avril 1827, lorsque le consul de France, que des raisons financières avaient déjà brouillé avec le dey, se rendit auprès de lui pour le complimenter, suivant l'usage, la veille des fêtes musulmanes, une insulte grossière répondit seule à cet hommage officiel. Le gouvernement français, informé de cette insulte, envoya au consul l'ordre de quitter Alger, et celui-ci, étant parti le 15 juin, le dey fit aussitôt détruire les établissemens français en Afrique, et notamment le fort *La Calle*, qui fut pillé complétement et ruiné de fond en comble. Alors commença le blocus d'Alger, qui coûta à la France, sans amener aucun résultat, plus de 7 millions par an; au mois de juillet 1829, le gouvernement français, en reconnaissant l'inefficacité, voulut, avant de se décider à la guerre, faire une dernière démarche vis-à-vis du dey. M. de La Bretonnière fut envoyé à Alger; il porta à Hussein, jusque dans son palais, nos justes réclamations; le dey refusa d'y faire droit, et lorsque le parlementaire s'éloigna du port, les batteries, à un signal parti du château, firent feu toutes à la fois sur le bâtiment qui le portait. Le feu continua jusqu'à ce que M. de La Bretonnière se trouvât hors de portée. Cette éclatante violation du droit des gens ne pouvait rester impunie, la guerre fut donc résolue. Une flotte et une armée, destinées à cette expédition, se réunirent à Toulon.

Armée d'expédition. — L'armée, placée sous le commandement du général Bourmont, offrait un effectif de 37,639 hommes, de 3,853 chevaux, et de 70 bouches à feu de gros calibre, etc. La flotte, aux ordres de M. Duperré, présentait un total de 644 bâtimens, parmi lesquels on en comptait 107 appartenant à la marine royale.

Campagne.—La flotte fut contrariée par les vents.

Elle resta plus de vingt jours en mer. Pendant ce temps le dey d'Alger avait fait ses préparatifs de défense. A la milice turque, forte d'au moins 20,000 hommes, s'étaient réunis les contingens des beys d'Oran, de Tittery et de Constantine, au nombre de 40,000 combattans, et les tribus belliqueuses de l'Atlas. Néanmoins le débarquement s'effectua heureusement, et la guerre ne dura que le temps nécessaire pour conduire l'artillerie, de Sidi-Ferruch en batterie devant Alger. A Staouëli, à Sidi-Khalef, l'ennemi essaya vainement d'arrêter la marche de nos troupes. Un dernier effort, tenté sous les murs d'Alger, n'eut pas un résultat plus heureux. Le fort de l'Empereur fut pris, et quinze jours après le débarquement, Alger, au moment d'être enlevé de vive force, capitula.

Le maréchal Bourmont, quelque graves qu'eussent été en 1815 ses torts envers l'armée dans laquelle il avait accepté un commandement, et qu'il abandonna, en présence de l'ennemi, trois jours avant la funeste bataille de Waterloo, se montra, pendant la campagne d'Afrique, digne de la haute mission qui lui avait été confiée. On l'a accusé de trop de lenteur et de trop de prudence; mais, en lui faisant ce reproche, on oublie que toutes les expéditions précédentes contre Alger, celles même de Charles-Quint et d'O'Reilly, n'ont manqué que par l'effet de la précipitation et de l'ardeur des troupes de débarquement. L'expérience du passé a servi de règle au général Bourmont. Il a pris Alger, et, à son départ d'Afrique, en remettant le commandement au général Clausel, il n'a emporté pour tout trésor qu'un coffret de cèdre, renfermant le cœur d'un de ses fils blessé à mort au combat de Sidi-Khalef.

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE.

1830. 25 mai.	Départ de Toulon.
27-28.	Coup de vent qui disperse la flotte.
3 juin.	Relâche à Palma.
10 —	Départ de Palma.
13 —	Arrivée à Sidi-Ferruch.
14 —	Débarquement.
19 —	Première attaque. — Combat de Staouëli.
24 —	Combat de Sidi-Khalef.
26 —	Coup de vent. Situation critique de l'armée navale.
3 juillet.	Attaque des batteries de mer d'Alger.
4 —	Prisé du fort de l'Empereur.
5 —	Capitulation d'Alger.

PRODUITS DE LA CONQUÊTE.

Trésor du dey (espèces et matières d'or et d'argent)	47,639,010 f.	84 c.
Recettes diverses, impôts, subsides, etc.	657,196	37
Matériel d'artillerie (785 bouches à feu en bronze, 309 en fer, projectiles, etc.)	4,589,624	43
Matériel de marine (2 corvettes, 5 goëlettes, 1 chebeck, etc.)	799,791	»
Effets d'habillement, campement, etc.	155,990	35
Mobilier et médicamens	81,010	70
Denrées et marchandises diverses	796,733	72
Total	54,719,357 f.	41 c.

L'opinion publique, trompée par les rapports exagérés des Maures et des Juifs, estimait à une bien plus haute valeur le trésor de la régence. On ignorait que depuis longues années ce gouvernement éprouvait un déficit annuel de plus de 2,000,000 fr. Les hommes aveuglés ou malveillans accusèrent de malversation et de péculat les chefs de l'armée expéditionnaire. Une commission d'enquête fut envoyée sur les lieux, et l'accusation fut réduite à néant. On n'a détourné aucune somme d'argent, c'est un fait avéré, mais nous tenons d'officiers dignes de foi, attachés à l'armée d'Afrique, qu'il y a eu pillage de certains objets curieux, tels que selles, harnachemens, costumes, armes et armures. Ce pillage au moment même du triomphe peut être excusé; dans tous les temps, les armes des vaincus ont fait partie des trophées appartenant au vainqueur. Ce sont les reliques de la victoire et de la conquête.

Des objets d'une autre nature ont été soustraits, et il est certain que ces objets n'ont point été compris dans le nombre des dépouilles que l'armée d'expédition s'est adjugées. Alger renfermait, outre la milice turque, en qui résidait le pouvoir, deux populations soumises, les Maures et les Juifs, qui pouvaient se croire le droit de réclamer des restitutions à leurs oppresseurs. Un fait grave, et qui mériterait d'être examiné, c'est que, d'après M. Pichon, intendant civil, tout le matériel de l'atelier des monnaies placé dans la Cassaubah a disparu au moment de la conquête. Évidemment, nos soldats n'en avaient que faire. Mais le matériel enlevé peut servir (à des *industriels habiles*, comme il s'en trouve en Afrique) pour fabriquer et répandre dans le pays une monnaie dont l'altération sera d'autant plus difficile à reconnaître, que les habitans de la régence, par suite de l'habitude et de la prévention nationale, préféreront long-temps, dans toutes les transactions, les monnaies arabes aux monnaies françaises.

Les lingots d'or et d'argent provenant du trésor du dey d'Alger, et fondus à la monnaie de Paris, ont produit en espèces à l'effigie de *Louis-Philippe* :

Or	20,368,635 fr.
Argent	19,315,821
Total	39,684,456 fr.

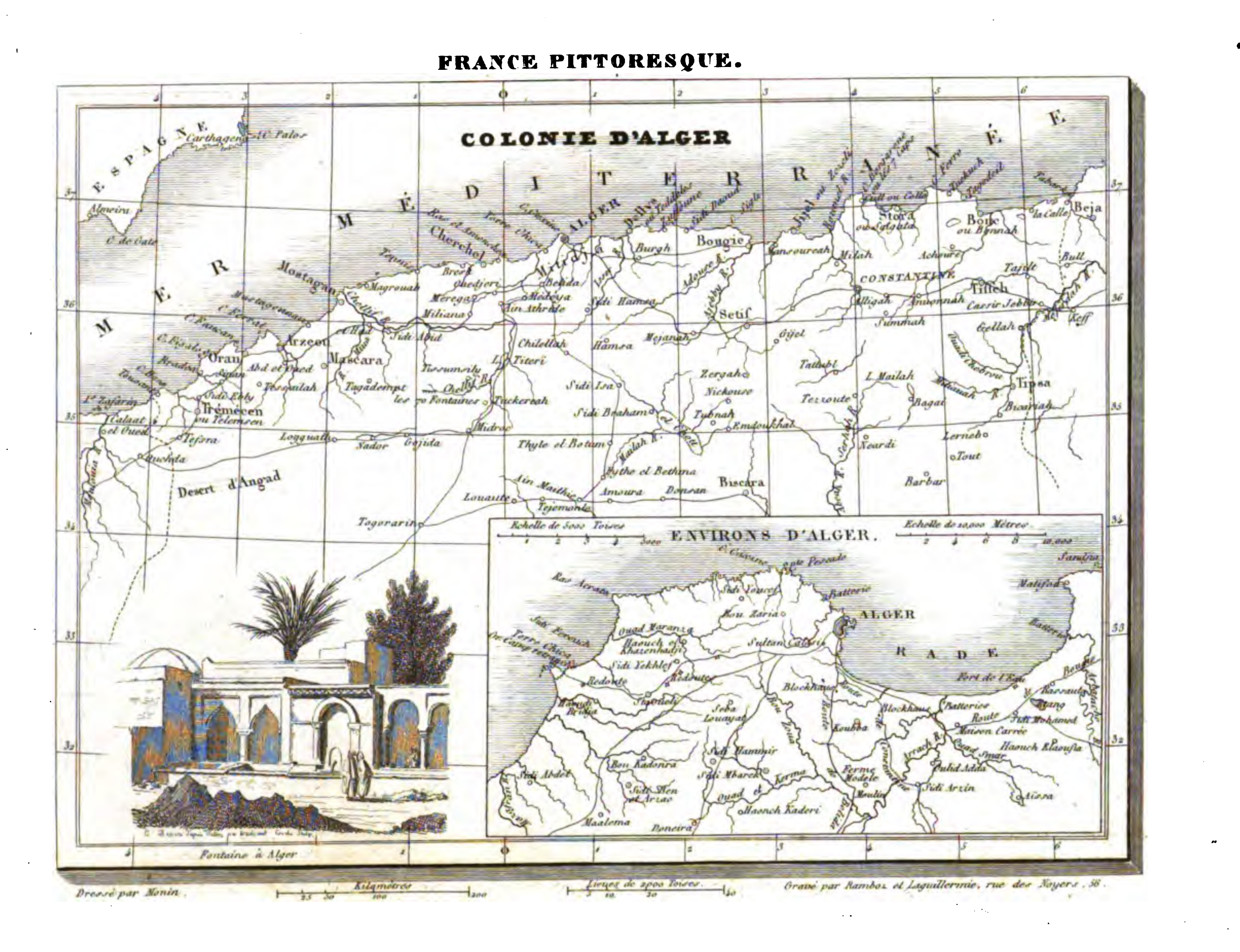
Le reste, se composant d'espèces monnoyées ayant cours dans la régence, a été employé à Alger au service des dépenses publiques.

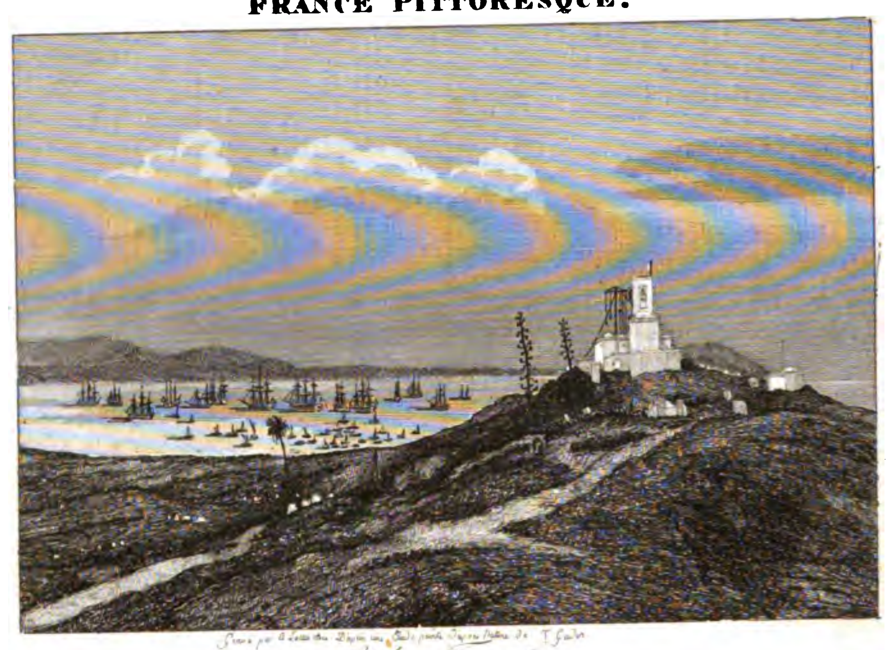
BILAN DE LA GUERRE D'ALGER.

Les frais extraordinaires de l'expédition (marine, guerre et finances) se sont élevés, pour 1830 (conquête et occupation), à la somme totale de	49,107,433 f. 80 c.
Et à celle de 55,962,699 fr. 83 cent., en y ajoutant les dépenses du pied de paix, dépenses qui, dans tous les cas, auraient été faites.	
La conquête a produit en 1830	54,719,357 41
Différence au profit du trésor	5,611,923 61
Cet excédant doit être augmenté de la valeur du matériel acquis sur les 49,107,433 fr. dépensés, matériel qui, n'ayant été consommé qu'en partie durant la campagne, est venu grossir les approvisionnemens de la guerre et de la marine, et qui peut être évalué à environ	10,000,000 »
La guerre d'Alger, outre la conquête d'un riche et important territoire, a donc donné à la France un bénéfice de	15,611,923 f. 61 c.

ANTIQUITÉS.

L'état d'Alger comprend la Numidie et presque toute la Mauritanie césarienne. Gouverné d'abord par des princes indigènes, il est devenu successivement la conquête des Romains, des Vandales, des Grecs, des Arabes, des Espagnols, des peuples de l'intérieur de l'Afrique, et des Turcs. Il doit


COLONIE D'ALGER
MER MÉDITERRANÉE
ESPAGNE
Carthagene
C. Palos
Almeira
Alger
Cherchel
Bougie
Setif
Constantine
Bone ou Bonnah
Stora
Beja
la Calle
Tiffech
Tipsa
Mostaganem
Arzeou
Oran
Mascara
Tremecen ou Telemsen
Desert d'Angad
Biscara
Barbar
ENVIRONS D'ALGER.
Echelle de 5000 Toises
Echelle de 10,000 Mètres
ALGER
RADE
Fontaine à Alger
Dressé par Monin.
Kilomètres
Lieues de 2500 Toises.
Gravé par Ramboz et Laguillermie, rue des Noyers, 56.



Sidi Feruch



Arsenal de la marine à Alger.

renfermer un grand nombre d'antiquités de nature diverse; mais le peu de progrès que l'armée française y a faits depuis la conquête n'a pas encore permis de les rechercher et de les étudier avec soin. On ne connaît guère que celles qui se trouvent sur les chemins qui conduisent d'Alger aux principales villes. Ainsi on trouve : — sur les côtes de la Méditerranée, au cap Caxines, les restes d'un aquéduc; dans la province de Constantine, les ruines de *Collo*, ville romaine; à Cherchell, les restes d'un port romain et d'une ville immense. — Sur la route de Bone à Constantine : les ruines d'un édifice thermal. — Sur la route d'Alger à Oran : *Miliana*, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne *Malliana*; sur le fleuve Cheliff, cinq arches d'un pont romain; plus loin, les restes d'un bel aquéduc, de voies romaines, des tronçons de colonnes, etc., des citernes et des inscriptions grecques et latines.

MŒURS ET CARACTÈRES.

Depuis l'expulsion des Turcs, et sans compter les Européens qui y arrivent de tous les pays méridionaux, quatre races distinctes, les *Kabyles*, les *Arabes*, les *Maures* et les *Juifs*, forment la population de la régence d'Alger.

Les *Kabyles* ou *Berbères* sont les habitans primitifs du pays; ils descendent des anciens Gétules et des Libyens; ils ne parlent pas arabe. Leur langue est l'idiome *chowiah*, *chillah* ou *berbère*, qui est répandu depuis l'Atlas jusqu'à l'Oasis de Sywah. Ils ont le teint rouge ou noirâtre, la taille haute et svelte, le corps grêle et maigre. C'est un peuple guerrier et brave. Retirés dans les montagnes, et divisés en un grand nombre de tribus qui, toutes, ont leur chef particulier, ils se font gloire de ne jamais s'allier avec les autres nations. Leurs maisons, construites en terre grasse séchée au soleil, ou avec des claies enduites de boue, s'appellent *gurbios*; elles sont couvertes de paille ou de gazon. L'intérieur n'en est pas divisé en plusieurs pièces; mais seulement un coin est réservé pour le bétail. La réunion des *gurbies* d'une tribu forme un *dachkras* ou village. Les Kabyles ont un esprit industrieux; ils réussissent à fabriquer eux-mêmes des fusils, médiocres il est vrai, mais qui servent à leur défense.

Les *Arabes*, originaires d'Asie et descendans des anciens conquérans de la Mauritanie, conservent une physionomie mâle; ils ont les yeux vifs, le teint olivâtre, une taille moyenne, mais bien prise. Ceux qui s'adonnent à la culture des terres occupent des demeures fixes. Les autres vivent sous des tentes et errent avec leurs troupeaux; ceux-ci sont les *Arabes Bédouins*. Ennemis de toute espèce de travail, ils passent la journée à fumer. Une extrême sobriété, un mélange de ruse et de cordialité, un besoin impérieux de liberté et d'indépendance, une hospitalité qui ne se dément jamais, tels sont les traits qui les distinguent. Comme leurs frères d'Arabie, ce qu'ils aiment le mieux au monde, c'est leur cheval. Leurs femmes, chargées de tous les travaux domestiques, ont des traits peu agréables. Leurs chefs se nomment *cheiks*, et reconnaissent pour supérieur un *aga*, qui réside à Alger, et qui aujourd'hui est nommé par le gouvernement français. Comme les Kabyles, ils sont partagés en de nombreuses tribus, dont la plupart, habitant l'Atlas et le désert, sont riches par le commerce qu'elles font avec Tunis et Maroc.

Les *Maures* forment plus de la moitié de la population. Ils descendent du mélange des anciens Mauritaniens avec les Phéniciens, les Romains et les Arabes. Ils ont la peau plus blanche, le visage plus plein, le nez moins saillant, et tous les traits de la physionomie moins prononcés que les Arabes. Les Juifs, qui les redoutent à cause de leur industrie et de leur activité, les dépeignent comme avares, débauchés, avides, paresseux et vindicatifs. Ils aiment le luxe des habillemens. Les exercices à cheval et le tir des armes à feu sont leurs passe-temps favoris. Les femmes maures sont généralement belles, et reçoivent une certaine éducation. Elles portent le cachet de l'oppression individuelle beaucoup moins qu'on ne pourrait le penser. Les coutumes locales leur assurent une protection active et efficace. M. Pichon rapporte qu'elles savent très bien faire elles-mêmes leurs affaires et soutenir leurs réclamations. « On ne trouverait pas en France, dit-il, des solliciteuses plus fermes et plus décidées dans leur langage. »

Les Maures qui habitent les villes et les villages se livrent au commerce, exercent des métiers, sont propriétaires de maisons et de biens de campagne, et, sous le gouvernement de la régence, occupaient divers emplois administratifs. Les Maures de la campagne, réunis en tribus errantes, pauvres, ne possèdent aucun immeuble et ne se distinguent que par le nom du pays qu'ils occupent, ou par celui des chefs dont ils descendent. Chaque tribu habite un *adouar*, village ambulant composé de tentes comme un camp; chaque tente sert de logement à une famille, et tout l'*adouar* obéit à un seul *cheik*, qui prend soin des intérêts communs. Les Maures nomades habitent alternativement les contrées qui leur paraissent les plus productives; ils louent de ceux des villes des terrains qu'ils cultivent, et, avec le produit de leurs récoltes, paient le loyer et les impôts. Le *cheik* répond pour tous, et tous sont mutuellement garans les uns des autres. — Ces Maures ont le caractère guerrier; leur adresse à cheval est remarquable; ils se servent peu des

armes à feu. Leurs armes principales sont la lance, qu'ils appellent *azagaie*, et un large coutelas.

Le séjour des *Juifs* dans le royaume d'Alger remonte, à ce qu'ils prétendent, à l'époque de la destruction de Jérusalem par Vespasien; mais le plus grand nombre vient des Juifs chassés de l'Europe dans le XIIIe siècle. Méprisé et maltraité par les Turcs, les Maures et les Arabes, ce malheureux peuple, jusqu'au moment de la conquête française, ne pouvait porter que des vêtemens noirs. Aujourd'hui il a repris son indépendance. Comme les Juifs d'Europe, les Juifs d'Alger sont industrieux. Presque tout le commerce de la régence est dans leurs mains. De toutes ces populations diverses, les Maures et les Juifs sont les seuls qui aient accueilli favorablement la domination française. Les Arabes n'ont qu'une soumission équivoque, et les Kabyles se sont ouvertement déclarés contre nous.

Voici comment M. Pichon, qu'un esprit observateur, une longue expérience des peuples étrangers, une étude consciencieuse des populations algériennes, placent, malgré sa disgrâce *officielle*, au premier rang des juges dont l'opinion doit faire loi, apprécie les nouveaux sujets que la France a acquis en Afrique : «Les *Maures* doivent être nos premiers et plus fidèles intermédiaires; ce sont eux qui possèdent commercialement et intellectuellement l'Afrique; ce sont eux qui ont désiré, plus que les autres races, le succès de nos armes. Les autres races, bien qu'opprimées par la milice gouvernante des Turcs, n'y ont point autant applaudi : c'est chez elles, comme plus pauvres, moins éclairées, que se retranche l'amour du sol natal, que se retire la dernière étincelle du patriotisme local. Cependant, parmi les *Arabes* qui ont ici des cheiks illustres, des marabouts, renommés par leur origine, leur piété, leur influence; parmi les Arabes, il y a aussi de bons instrumens à choisir. Ne serait-il pas glorieux de tenter et de réussir à mettre dans nos mains des nations qui ont parcouru en conquérans un grand tiers du globe habité? Je ne connais pas de figure humaine où les traits de l'indépendance brillent d'un plus grand éclat que dans celle de l'Arabe que la conquête de 1830 a donné à la France pour sujet. Bien différent est le *Kabyle;* descendant des Numides et des autres peuples indigènes qui habitaient les royaumes rivaux de Bocchus et de Juba, sous les premiers empereurs romains, le Kabyle a du cauteleux dans les traits comme dans la conduite. C'est le petit propriétaire de la Barbarie. Il est aussi plus indomptable que l'Arabe, parce qu'il habite les lieux les plus difficiles. Il n'y a que peu ou point de parti à en tirer pour la confiance publique. Il est à peine musulman, et encore près de l'idolâtrie et du fétichisme. Dans la province de Bugie, il est maître à peu près; le dey d'Alger lui-même n'y avait que peu ou point d'autorité. Il ne s'y faisait obéir qu'en s'emparant des Kabyles qui vivaient assez nombreux à Alger dans la domesticité, et s'en faisant des espèces d'otages pour l'obéissance de leurs concitoyens; mais nulle part l'amour du pays n'est plus exalté que chez cette race.»

COSTUMES.

Les costumes des habitans de l'État d'Alger sont variés comme la population; riches et brillans dans les villes, sombres et pauvres dans les campagnes. Il y a généralement peu de luxe : c'est un résultat de la crainte que chacun éprouvait, sous la domination de la milice turque, de laisser apercevoir l'état de sa fortune.

Les Kabyles et Maures s'enveloppent d'un *haïk*, grande pièce d'étoffe de laine blanche très grossière. Quelques-uns entourent leur tête d'un morceau de drap. Les cheiks portent une chemise et un *bournous*, sorte de manteau en laine avec un capuchon. Ces *bournous* se conservent avec soin, et se transmettent de père en fils. Les enfans des deux sexes restent nus jusqu'à sept ou huit ans. Les femmes maures se couvrent avec une étoffe de laine, qui prend au-dessous des épaules, et descend jusqu'aux genoux. Elles ont les cheveux tressés et ornés de dents de poisson, de corail ou de grains de verre; elles portent aux bras et aux jambes des bracelets en bois ou en corne; quelques-unes se tatouent les bras et la figure.

L'Arabe porte une chemise de gaze fine, des caleçons, une veste, et un bournous de couleur rouge ou bleue, orné de tresses de soie ou d'or sur les coutures, et d'une grande houpe au capuchon.

Les femmes des riches Arabes portent, comme les hommes, des chemises de gaze, des caleçons, et une espèce de veste que recouvre une robe à manches extrêmement larges : tous ces habillemens sont en soie. Lorsqu'elles doivent paraître en habit de cérémonie, elles y ajoutent un long manteau rouge ou bleu, dont les deux bouts se rattachent sur les épaules avec des agrafes d'argent; elles ont des anneaux de même métal aux oreilles, aux doigts, aux bras et au bas des jambes.

Les femmes arabes moins riches ont un costume à peu près semblable, mais en laine, au lieu de soie. Les filles arabes font usage du fard; elles s'en mettent au bout des doigts, au sein et au visage; elles se teignent aussi les paupières et les sourcils, et se dessinent sur les joues des fleurs et des feuilles de myrte ou de laurier.

EXTRAITS BIOGRAPHIQUES.

BARBEROUSSE (*Aroudj*), premier roi d'Alger, fut ainsi nommé à cause de la couleur de sa barbe. — Sa bravoure et son audace le rendirent, au XVe siècle, la terreur des côtes de l'Italie et de l'Espagne. Il périt dans un combat contre les Espagnols, en 1518.

BARBEROUSSE (*Khaïr-Eddyn*, que nous appelons *Hariadan*), son frère, qui lui succéda, n'eut pas une moins grande renommée. — Il reconnut la suzeraineté de la Porte, appela les Turcs à Alger, et fut amiral de Soliman. Le célèbre Doria lui disputa l'empire de la Méditerranée. Hariadan vainquit, dans les eaux de Candie, la flotte chrétienne, forte de 300 voiles. — Dans une de ses courses en Italie, il faillit enlever la belle Julie

de Gonzague, qui, surprise à Fondi, n'échappa qu'en s'enfuyant la nuit, presque nue, au triste honneur d'aller orner le harem de Soliman. Plus heureux que son frère aîné, Hariadan mourut dans son lit à l'âge de soixante-dix ans. — On a publié en 1781 une Vie de ce roi-corsaire, où l'on cherche à prouver qu'il était d'origine française, gentilhomme de Saintonge, et de la famille d'Authon.

Hussein-Dey, dernier dey d'Alger, est un vieillard honnête homme, doué de beaucoup d'esprit naturel et d'une capacité remarquable. — Son gouvernement se distingua par l'ordre, la douceur et la probité. Mais il avait de l'entêtement : comme Charles X, une fatalité irrésistible l'a entraîné à sa ruine. Il ne paraît pas, s'il faut en croire son récit, que, dans sa discussion avec le consul dont la France a dû embrasser la querelle, tous les torts aient été de son côté. Voici comment il l'a racontée lui-même à M. Jal, qui, dans un écrit fort intéressant, nous en a transmis les détails. « Deval s'était bien mis dans mon esprit ; il était adroit, insinuant ; je ne me défiais point de lui. Il était gai, et me plaisait pour cela. Je crus à la sincérité de son affection pour moi. Il devint très familier, parce que je le traitais en ami ; et j'ai su depuis, par quelques-uns de mes officiers, qu'on disait généralement au séraï qu'une pareille intimité avec un homme de son espèce ne pouvait manquer d'avoir une mauvaise conclusion. Vers la fin du ramadhan, Deval, que je commençais à aimer moins, parce qu'il me parlait souvent mal de son souverain, et que je pouvais craindre qu'il ne lui parlât mal aussi de moi, Deval vint me faire la visite officielle d'usage. Je me plaignis à lui de n'avoir pas de réponse à quatre lettres écrites par moi au roi de France. Il me répondit (le croiriez-vous?) : « Le roi a bien autre chose à faire que « d'écrire à un homme comme toi! » Cette réponse grossière me surprit. L'amitié ne donne pas le droit d'être impoli : j'étais un vieillard qu'on devait respecter, et puis j'étais dey. Je fis observer à Deval qu'il s'oubliait étrangement. Il continua à me tenir des propos durs et méséans. Je voulus lui imposer silence ; il persista. « Sortez, malheureux! » Deval ne bougea pas ; il me brava en restant, et ce fut au point que, hors de moi, je lui donnai, en signe de mépris, de mon chasse-mouches au visage. Voici l'exacte vérité. » — Hussein vit maintenant retiré à Livourne. Il eût été plus généreux et plus prudent de la part du gouvernement français de lui accorder l'autorisation qu'il demandait de se fixer en France. — Avant de parvenir à la suprême dignité, Hussein avait passé par tous les grades ; il avait été simple janissaire. — Il avait une éloquence vive, originale, abondante en figures. Voulant peindre la haine qui sépare les habitans de Tunis et d'Alger, haine instinctive, profonde, enracinée, pareille à celle des Portugais pour les Espagnols, et que l'imprévoyance impolitique de l'administration française ne respecte pas assez, il s'exprimait ainsi, à Paris, en 1831 : « Faites bouillir dans une chaudière un Algérien et un Tunisien ; laissez reposer, et ils se sépareront. » Un moraliste du XVIIe siècle et un chimiste du XIXe n'auraient pas dit mieux.

TOPOGRAPHIE.

La régence d'Alger, bornée au nord par la Méditerranée, à l'est par les états de Tunis, au sud par le désert de Zahara, à l'ouest par le royaume de Maroc, s'étend du 4e au 6e degré 30 minutes de longitude O., méridien de Paris. Elle forme une bande d'environ 225 lieues de long, sur une profondeur moyenne de 40 à 50 lieues. — La largeur du pays labourable n'étant évaluée qu'à 30 lieues, la partie arable de la régence présente une superficie de 1,268 myriamètres, ou 6,300 lieues carrées.

Montagnes. — La chaîne de l'Atlas, qui traverse la régence parallèlement à la mer, est le point de départ des rivières qui se jettent dans la Méditerranée, dans des lacs intérieurs, ou se perdent dans les sables du désert.

Rivières. — Les principales sont le Cheliff, le Mazafran, l'Aratch, le Hamise, la Budouah, l'Isser et la Bouberak.

Routes. — Les routes de l'État d'Alger ne sont que des chemins praticables seulement pour les chevaux et les bêtes de somme. Depuis l'occupation française, on a commencé une route carrossable pour conduire à la Metidjah.

MÉTÉOROLOGIE.

Le *climat* du territoire d'Alger est chaud, mais salubre et très agréable dans la partie septentrionale. L'égalité de l'état de l'atmosphère est telle, que le baromètre n'y varie que de 1 pouce 3 dixièmes (de 29 pouces 1 dixième à 30 pouces 4 dixièmes). — La *saison des pluies* commence en octobre et finit en avril ; mais elles ne tombent que par intervalles : cependant, dans la saison de 1831 à 1832, il est tombé 117 centimètres et demi d'eau (64 centimètres et demi de plus qu'à Paris, année moyenne). D'après Shaler, la quantité d'une année moyenne doit être, à Alger, de 70 centimètres. — Les *vents régnans* sont, de mai en septembre, ceux d'est, et, le reste de l'année, ceux d'ouest. Les vents du sud, chauds et violens, ne durent que cinq à six jours en juillet ou août.

HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Avant l'expédition, on menaçait nos soldats d'immenses troupeaux de bêtes féroces ; jusqu'à présent on n'en a pas vu une seule aux environs d'Alger. Il y a cependant des lions dans l'Atlas. — Les chevaux de Barbarie, quoique de race arabe dégénérée, ont de précieuses qualités. Les ânes et les mulets sont grands et vigoureux. Les chameaux et les dromadaires y sont très nombreux et très estimés. Les bœufs de Barbarie sont plus petits que ceux d'Europe. Les chèvres d'une belle espèce ; les brebis, remarquables par la grosseur de leur queue, fournissent de belles laines. Le nombre des insectes est très multiplié ; les puces y sont plus incommodes que les moustiques dans l'Amérique sud. Les sauterelles y causent de grands ravages ; leur apparition est véritablement un fléau.

Règne végétal. — Les montagnes voisines de la mer, plus fertiles que celles du grand Atlas, sont ombragées par d'épaisses forêts, où se trouvent le pin d'Alep, cinq espèces de chênes différentes, le lentisque, le térébinthe, le thuya, le sumac, le cyprès, l'olivier sauvage, le genévrier rouge, le myrte, l'arbousier, la bruyère, le cyste-ledon, le laurier rose, etc. — Sur le versant méridional de l'Atlas, les palmiers et les dattiers prospèrent, et donnent en abondance des fruits justement

appréciés. Tous les arbres et toutes les plantes des contrées méridionales de l'Europe réussissent à Alger.

Règne minéral. — Les montagnes de l'Atlas se composent de calcaire et de grès. On y trouve des traces volcaniques. Les vallées et les plaines sont sablonneuses, et même, dans quelques parties, imprégnées de sel marin. On trouve, dans le territoire de la régence, des mines de fer, de plomb et de cinabre. Les mines de plomb sont fort riches, et, si elles étaient bien exploitées, donneraient des produits considérables. Les mines de Ouannaserie produisent 80 livres de métal par quintal de minerai.

Eaux minérales. — Le territoire d'Alger abonde en sources minérales et thermales, chaudes et froides, nitreuses, salines, sulfureuses, ferrugineuses, etc. — Les bains chauds de *Merega*, ceux d'*El-Hamman-Meskouten* (77 degrés Réaumur), étaient les plus fréquentés. — Il y a, près d'Oran, une source considérable, dont les eaux sortent de terre presque bouillantes, et deviennent aussitôt comme glacées.

VILLES.

Alger, capitale de la régence, sur la côte septentrionale de l'Afrique, à 36° 48' lat. N., et 0° 44' longit. E. du méridien de Paris, est bâti en amphithéâtre sur le penchant d'une colline. Son périmètre est d'environ une demi-lieue. Elle a presque la forme d'un triangle équilatéral, dont un côté s'appuie à la mer. L'angle supérieur opposé, où se trouve la Cassaubah, château-fort, et résidence du dernier dey, domine la ville. Alger est entouré de murailles, et a six portes, dont deux sur la mer. — Les rues sont fort étroites et sombres, attendu que plusieurs maisons des côtés opposés se joignent l'une à l'autre dans les étages supérieurs. — Les maisons n'ont aucune apparence extérieure; mais intérieurement quelques-unes sont richement décorées. De tous les arts celui que les Maures entendent le mieux c'est l'architecture. A Alger, comme dans le Levant, on trouve dans certaines maisons de grandes portes, des appartemens spacieux, des pavés de marbre, des cours à portiques, ornées quelquefois de jets d'eau; toutes les fenêtres donnent sur une cour intérieure; un balcon, garni de treillages fort serrés, est le seul jour pratiqué du côté de la rue. A l'entrée de chaque maison, on trouve d'abord un porche avec des bancs des deux côtés; c'est là que le chef de famille reçoit ses visiteurs et expédie ses affaires. Vient ensuite une cour ouverte qui, suivant la fortune du propriétaire, est pavée de marbre ou de pierres polies. En été, une toile étendue la garantit de l'ardeur du soleil. Autour règne une galerie qui donne entrée dans les appartemens. Les pièces sont en général très vastes; rarement elles communiquent entre elles. Une de ces chambres sert souvent de domicile à une famille entière. A l'extrémité de chaque appartement, on remarque une estrade entourée d'une balustrade, et élevée de 4 à 5 pieds, sur laquelle les Maures placent leurs lits. Chez les gens riches, les chambres, depuis le plancher jusqu'à la moitié de leur hauteur, sont tapissées de velours ou de damas; le reste du mur est chargé d'ornemens en stuc ou de plâtre. Le plafond est boisé et peint avec beaucoup d'art; les planchers sont en briques et couverts de tapis. Les escaliers sont sous le porche, ou à l'entrée de la cour, mais jamais dans l'intérieur des maisons. Les toits des habitations forment des terrasses, souvent garnies d'arbustes et de fleurs. — Il y a à Alger trois marchés pour les grains, l'huile et les légumes. On y trouve une grande quantité de bains ou étuves publiques, des fours banaux, des moulins arabes grossièrement faits, mais qui suffisent aux besoins de la population. — Depuis l'occupation française, on y a abattu une grande mosquée et fait une place publique qu'on appelle place du Gouvernement. Six moulins à vent, des casernes en *pisé*, des hôpitaux en planches, un lazaret, un abattoir public, des bains à la parisienne y ont été établis. — La rade d'Alger offre, sous le canon des batteries, plusieurs mouillages abrités et commodes. D'après les états fournis par le génie militaire, 273 bâtimens, mosquées, caravanserais, ou maisons, sont occupés militairement à Alger. Le nombre des maisons de la ville est d'environ 4,000. Un grand nombre est abandonné. Depuis l'occupation, plus de 25,000 habitans, tourmentés par les vexations, les tiraillemens des autorités civiles et militaires, ont émigré. La population que Shaw en 1725 évaluait à 100,000 habitans, et qui certainement, en 1825, était de 50,000, se trouvait réduite, au 1er juin de l'année 1832, à 23,541, savoir : 14,000 Maures, 5,400 Juifs, 4,021 Européens, et 120 Turcs. — Alger possède des égouts bien établis, et de nombreux aquéducs, qu'il suffit d'entretenir pour avoir en abondance une eau saine et pure.

Bone, à 95 l. E. d'Alger. C'est un des points que nos troupes occupent. La ville est laide, sale et mal bâtie; mais elle est traversée par une vallée cultivée et ombragée, qui offre un séjour agréable sur une plage aussi aride. (Pop. 4,000 h.) — A un tiers de lieue sont les ruines d'*Hippo-Regius*, évêché de Saint-Augustin. — A 10 l. E., la petite ville de *La Calle*, ancien comptoir français, ruiné par les Turcs algériens en 1827.

Bugie ou Bugiah, à 40 l. E. d'Alger, ville fortifiée en 1510 par Pierre de Navarre, et située sur une haute montagne qui abrite et commande un golfe profond. (Pop. 3,500 h.) — Dans des documens conservés au ministère des affaires étrangères, on lit que « Bugie « offre un bon port et une position telle que, suivant les Anglais, « on pourrait y faire un second Gibraltar. » — On voit dans la mer, près de Bugie, un rocher immense percé naturellement, et qui offre une arche assez vaste pour que les navires levantins (*sandales*) puissent y passer à toutes voiles.

Belida, à 8 l. S. d'Alger, dans une contrée fertile et peuplée, quoique exposée aux tremblemens de terre. Les Français, depuis 1830, y ont fait trois expéditions; mais cette ville n'est pas occupée.

Constantine, à 63 l. E. d'Alger et à 15 l. de la mer, ville ancienne et considérable, autrefois *Cyrta*. Rebâtie par une fille de Constantin, elle changea de nom. C'est la résidence d'un bey qui refuse de reconnaître l'autorité de la France. (Pop. 30,000 h.) — On voit à Constantine la source de l'Oued-el-Kebir, l'*Empsagas* des anciens. Cette rivière forme en sortant de terre une superbe cascade.

Medeah, à 10 l. S.-E. d'Alger, entourée d'une muraille, ancienne résidence du bey de Tittery. Les Français ont occupé et ensuite abandonné cette ville.

Oran, à 50 l. O. d'Alger, au bord de la mer, sur un isthme. C'était autrefois la résidence du bey de l'Ouest; aujourd'hui c'est un des points que les Français occupent. (Pop. 10,000 h.) — Cette ville est bâtie, comme Alger, en amphithéâtre sur la pente d'une montagne élevée. Elle a pour défense une citadelle ou cassaubah et cinq châteaux. Un de ces châteaux protége une source qui fournit de l'eau à la ville. A 1 l. O. d'Oran se trouve le Mers-el-Kebir, mouillage excellent, port vaste, qui abriterait facilement 50 vaisseaux de ligne.

Trémecen, à 12 l. de la mer, ancienne capitale de la Mauritanie césarienne, capitale de la province de l'Ouest, (pop. 8,000 h.), ville considérable entourée de murailles flanquées de tours, avec cinq portes fermées par des ponts-levis, n'a pas encore reconnu la domination française. On n'y a fait aucune expédition.

GOUVERNEMENT ANCIEN.

Le gouvernement appartenait aux soldats de la milice turque, qui avaient le titre de *janissaires* ou *kolouglis*, et dont le *dey* n'était que le chef suprême. — Ce souverain électif était le maître absolu du pays; il récompensait et punissait, disposait à son gré des emplois, décidait la paix ou la guerre, et ne devait compte de sa conduite à personne. Il était visible à toute heure, et rendait lui-même la justice. — La seconde dignité (honorifique du moins) était celle d'*aga* de la milice ou général des troupes. Cette charge appartenait de droit au plus ancien soldat, mais ses fonctions ne duraient que deux lunes, c'est-à-dire d'une paie à l'autre, et celui qui l'avait occupé une fois ne pouvait prétendre à aucune charge publique. Il devenait *mezoul* ou vétéran. Cette place servait ainsi sans violence à débarrasser le dey de ses rivaux futurs. — Les prérogatives attachées à la qualité de kolouglis étaient extrêmement étendues. On leur donnait le titre d'*effendi* ou seigneur. L'avancement parmi eux était toujours accordé à l'ancienneté, et lorsqu'un officier était arrivé au grade correspondant à celui de



Costumes Algériens.



Hussein. Barberousse.



Alger.

colonel, il devenait de droit membre du divan. Les grades élevés étaient toujours donnés aux Turcs, parmi lesquels le corps se recrutait de préférence. Les kolouglis étaient exempts de taxe et d'impôts, et jouissaient du privilége de ne pas être punis en public. En cas de crime de haute trahison, on les étranglait secrètement dans la maison du premier aga. Fiers et même insolens avec les Maures ou les Arabes, ils conservaient toujours beaucoup de respect et de soumission pour le dey; mais il fallait que leur solde fût payée avec exactitude, car le moindre retard à ce sujet exciterait parmi eux une révolte.— La paye n'était pas égale pour tous; fixée d'abord à 8 saïmes (1 f. 44 c.) pour deux lunes, elle s'accroissait ensuite d'un saïme chaque année, jusqu'au maximum de 80 saïmes (14 f. 40 c.). Tous les vieux soldats, les officiers et le dey lui-même, ne touchaient que cette haute-paye. Ils devaient se fournir d'habits, d'armes et de munitions; mais, outre cette solde uniforme, chaque emploi avait des droits sur l'entrée, la sortie des marchandises, l'ancrage des bâtimens, la vente et le rachat des esclaves, etc. L'aga de la milice seul touchait pour ses deux mois de dignité 2,000 pataques-chiques de solde (1,670 f.).

Le pays était partagé en quatre divisions politiques; la province de Constantine, à l'est; la province d'Oran, à l'ouest, gouvernées chacune par un *bey*, d'où venait le nom de *beylik*, donné à chacune de ces divisions. Les beys étaient des espèces de gouverneurs-généraux, ayant sous leurs ordres des sous-gouverneurs. Le centre formait deux provinces, savoir: celle de Tittery, placée aussi sous le gouvernement d'un bey, et celle d'Alger, gouvernée immédiatement en chef par les officiers de la régence. Le gouvernement algérien avait compris qu'il ne devait point faire un gouvernement militaire du territoire environnant sa capitale; les dangers attachés à ces gouvernemens étant en raison directe du degré d'absolutisme qui régit l'État.— Chaque province, celle d'Alger comme les autres, était subdivisée, pour l'administration et le gouvernement, en districts nommés *otans*, et confiés à des fonctionnaires nommés *kaïds*.—Dans chaque district, les tribus qui le composaient avaient à leur tête des *cheiks*, commissionnés par le dey, sur la présentation faite au *kaïd* par les notables habitans, et par le kaïd au dey. Les cheiks, les kaïds et les beys étaient révocables; mais un bey remplacé était communément etranglé. On craignait que, s'étant fait dans son gouvernement des partisans et des créatures, il n'y retournât et n'y suscitât des révoltes contre son successeur. — Le beylik de Tittery avait quatorze kaïds. On en comptait neuf dans la province d'Alger, dont cinq dans la montagne, et quatre dans la plaine. La grande province de Constantine en avait de trente à quarante. Celle d'Oran à peu près autant.

ADMINISTRATION ACTUELLE.

Le général commandant en chef le corps d'occupation est le chef supérieur des administrations civiles et militaires d'Alger.

Toutes les affaires importantes sont soumises à un conseil d'administration, composé :

Du général en chef, président;
Du général commandant en second, vice-président;
Du général commandant la place d'Alger;
Du commandant de la station navale;
De l'intendant civil;
De l'intendant militaire;
Du magistrat le plus élevé dans l'ordre judiciaire;
Et de l'inspecteur général des finances.

Les autres chefs des divers services administratifs peuvent y être appelés par le commandant en chef, mais ils n'ont que voix consultative.

Militaire. — Le général commandant en chef réside à Alger. Il y a à Oran et à Bone un général commandant.—L'intendant militaire, le directeur d'artillerie et le directeur des fortifications habitent Alger. — Outre Alger, Bone et Oran, cinq forts ou points fortifiés ont des chefs particuliers; ce sont : fort de l'Empereur, fort Bab-Azoun, Cassaubah, fort des Vingt-Quatre, et Pointe-Pescade.—Le grand prevôt de l'armée, le bey de Tittery et l'aga des Arabes résident à Alger.

Armée d'occupation. — Elle était (en 1831) de 749 officiers et 17,190 sous-officiers et soldats : total, 17,939 hommes et 1,413 chevaux. — Les bouches à feu qui arment les batteries d'Alger et des forts, s'élèvent à environ 600 pièces en bronze et en fer.

Maritime. — Il y a à Alger un capitaine de vaisseau commandant la station navale, et un directeur du port. — A Oran, un capitaine du port.

Station navale. — Elle a été composée, en 1831, de 10 bâtimens de la marine royale : 1 corvette, 5 bricks, 1 bombarde, 2 corvettes de charge, 1 gabare. — Dans la même année, 29 bâtimens ont reçu des destinations temporaires pour Alger; savoir : 3 vaisseaux, 9 frégates, 6 bricks, 4 corvettes-avisos, 1 bombarde, 3 bateaux à vapeur, 2 gabares et un transport.

Civile. — Il y a à Alger : un intendant civil, un commissaire du roi près la municipalité, un commissaire de police générale, un inspecteur général des finances et un sous-inspecteur, un directeur des domaines et des droits-réunis, un inspecteur des douanes, et un ingénieur des ponts et chaussées. — A Oran : un sous-intendant civil, un commissaire royal près la municipalité, un ingénieur civil, et des agens de l'administration des domaines et des douanes. — A Bone : l'administration est établie sur le même pied. Il y a de plus un agent consulaire pour la pêche du corail à Biserte.

Judiciaire. — La justice entre Européens est administrée à Alger par une cour de justice, un tribunal de police correctionnelle, et une justice de paix. — La cour de justice juge en dernier ressort toutes les causes en matière civile et commerciale qui ne dépassent pas la somme de 12,000 francs en principal. Pour celles qui dépassent cette somme, la cour royale d'Aix (Bouches-du-Rhône) est tribunal d'appel. — Les affaires criminelles entre Français sont instruites par la cour de justice, mais les prévenus sont renvoyés en France pour y être jugés. — Les crimes commis par les naturels du pays, sur les personnes et propriétés françaises, sont justiciables des conseils de guerre. — Il y a à Bone et à Oran un juge royal. . . . .

Tribunaux musulmans.— Ces tribunaux continuent à juger d'après le Koran les procès des Maures et des Arabes entre eux. — Le mufti et le cadi des malekia, réunis au mufti et au cadi des hanefia, forment ce qu'on appelle le *medjelès*, ou cour d'appel des Musulmans. — On porte devant ce tribunal les appels des jugemens rendus par les cadis. Le mufti maleki préside l'assemblée.

Les *maleki* et *hanefi* sont deux sectes musulmanes qui existent à Alger. Les Turcs et leurs descendans sont hanefi, et les Maures maleki. — Les cadis jugent en première instance les affaires entre Musulmans, tant au civil qu'au criminel. — Les causes entre les Musulmans et les Juifs sont portées par-devant le cadi maure, à charge d'appel par-devant la cour de justice.

— « On sait, dit M. Pichon, comment se rend la justice musulmane; elle est toute orale. Les demandes et les exceptions se prouvent par titres et par témoins; les citations comme les comparutions sont instantanées et personnelles. Les jugemens sont prononcés et écrits sur des registres tenus par des *kodjas* (scribes) du cadi, qui juge assisté d'assesseurs instruits dans la loi et la jurisprudence. J'ai emporté le regret de n'avoir assisté qu'à une audience, où j'ai vu régner beaucoup d'ordre et de décence. »

Tribunal israélite. — Il connaît, en dernier ressort, des causes entre Juifs, tant au civil qu'au criminel; il est composé de quatre membres. . . . .

Religieuse. — *Culte catholique*. — Un vicaire apostolique doit être chargé de diriger à Alger toutes les affaires religieuses, mais il n'y est pas encore installé. Depuis l'occupation, on a ouvert à Alger une église catholique. . . . .

Culte israélite. — Les Juifs ont 17 synagogues à Alger.

Culte musulman. — On compte encore à Alger, défalcation faite de celles qui ont été prises pour le service de l'armée, 57 mosquées, qui se divisent en grandes et petites. Les grandes, qui ont des minarets pour appeler à la prière, sont consacrées au culte public. Elles sont au nombre de sept. Les petites mosquées sont des oratoires privés. . . . . . .

Le pavé des *mosquées* est recouvert de nattes où s'asseyent les Maures. Au milieu des grandes mosquées se trouve une chaire élevée de quelques marches et entourée d'une balustrade, où, les vendredis, montent les muftis et les imans pour exhorter le peuple à la piété et aux bonnes mœurs. Les Musulmans, lorsqu'il font leurs prières, ont toujours le visage tourné du côté de la mosquée qui regarde la Mecque, et qui s'appelle *Kiblah*. A la partie opposée sont les minarets, du haut desquels les crieurs annoncent au peuple les heures de la prière.

Instruction publique. — *Ecoles françaises*. — Il y a à Alger deux écoles françaises et un pensionnat de jeunes demoiselles.

Ecoles musulmanes. — On trouve dans tous les quartiers des écoles pour les enfans musulmans dont les maîtres se nomment *kodjia* ou écrivains, et où les élèves ne reçoivent d'autre instruction que la connaissance de divers passages du Koran, et de l'usage des caractères arabes. La méthode qui y est suivie se rapproche beaucoup de l'enseignement mutuel. Chaque enfant est pourvu d'une planchette sur laquelle il écrit avec de la craie. Un verset du Koran est transcrit par l'un d'eux sur sa planchette en très grands caractères, et les écoliers copient cette leçon en s'aidant mutuellement à connaître et à former les lettres du texte; le verset est ensuite récité à haute voix au maître, qui, assis dans un coin de la salle d'étude, tient en ses mains une longue baguette avec laquelle il maintient l'ordre et l'attention parmi ses écoliers. Les enfans, comme on le voit, apprennent ainsi à lire et à écrire simultanément. Il y a de semblables écoles pour les filles, dirigées par des femmes.

Sociétés savantes et autres. — Il y a à Alger une *Société coloniale* formée dans le but de s'occuper des intérêts agricoles, industriels et commerciaux du pays. Cette société, qui répond

parfaitement au motif de son institution, a publié, en 1832, un *Annuaire de l'État d'Alger*, où nous avons trouvé de précieux renseignemens. Il est à désirer qu'elle donne suite à cet utile travail. Une autre société, la *Société philharmonique*, paraît destinée à répandre dans le pays le goût de la bonne musique. Fondée vers la fin de 1830, elle se compose d'une quarantaine de jeunes gens appartenant pour la plupart aux administrations civiles et militaires, qui, tous les mois, donnent un concert auquel chaque membre a droit d'inviter quatre personnes, et où sont exécutés à grand orchestre, avec beaucoup d'ensemble et de précision, les morceaux les plus remarquables de la musique européenne. Grâce à cette société, les chefs-d'œuvre de Mozart, Rossini, Boieldieu, Hérold, Auber, etc., trouvent maintenant à Alger des admirateurs.

POPULATION.

Le *Journal des Sciences militaires* évalue et répartit ainsi la population de la régence d'Alger.

Maures et Arabes (cultivateurs et ouvriers)	1,200,000
Arabes indépendans	400,000
Berbères ou Kabyles	200,000
Juifs	30,000
Turcs et renégats	20,000
Kolouglis	20,000
Total	1,870,000

Shaler donne une évaluation qui ne dépasse pas un million d'habitans; — Boutin en présente une encore plus faible; d'après lui, la population des lieux habités ne s'élève pas à 173,000. — M. Pichon, qui a été à portée par ses fonctions de bien apprécier la question, offre un total supérieur à celui du *Journal des Sciences militaires*, puisque, malgré l'émigration, suite de la conquête, il évalue la population à 2,000,000, dans lesquels les Européens, en excluant l'armée et l'administration, ne doivent figurer que pour 4,021. La population européenne, au 1er juin 1832, se divisait comme il suit : 1,927 Français; 421 Anglais (presque tous Maltais); 1,052 Espagnols; 281 Sardes; 234 Allemands; 70 Toscans; 36 Napolitains.

GARDE NATIONALE.

On a créé à Alger, en 1831, lors de l'expédition de Belida, un bâtaillon de garde nationale, habillée, armée et équipée comme la garde nationale française. Ce corps, composé d'Européens domiciliés à Alger, est fort d'environ 500 hommes, et commandé par un négociant français, ancien officier de la grande armée.

RECETTES ET DÉPENSES.

Le trésor public a reçu de l'État d'Alger, en 1831,

Domaines	273,434 fr.	37 c
Douanes et octroi	439,084	82
Droits affermés : Introduction des blés	16,733	30
Monopole des cuirs	25,933	34
Vente de blés (réserve de la ville)	49,102	77
Produits divers, patentes, amendes, etc.	11,388	59
Total des *revenus locaux d'Alger*	815,677 fr.	19 c.
Subside du bey de Tripoli	260,000	»
Droits sur la pêche du corail	50,000	»
Total des recettes faites à Alger	1,125,677 fr.	19 c.

L'occupation d'Alger a coûté à la France, en 1831,

Dépenses militaires	14,759,365 fr.	37 c.
Dépenses civiles	692,059	29
Dépenses de la marine (par approximation)	8,000,000	»
Total	23,451,424 fr.	66 c.

BUDGETS TURCS ET FRANÇAIS.

En 1822, le budget du gouvernement du dey présentait :

En dépenses, un total de 859,000 piastres fortes	4,295,000 fr.
En recettes, un total de . . 434,800	2,174,000
Le déficit annuel, sous la régence, était donc de	2,121,000 fr.

D'après M. Pichon, le budget de recettes de la régence pour Bone, Oran et Alger, pour 1832, s'élève à . . . . . 1,402,848 fr.
Et les dépenses civiles (*seulement*) à . . . . 1,298,848 fr.

INDUSTRIE AGRICOLE.

Les méthodes de culture des Maures ne sont pas aussi mauvaises qu'il a plu à l'administration française et aux écrivains partisans de la colonisation de le supposer. On oublie que ces peuples se composent en partie des descendans des Maures d'Espagne, qui avaient porté l'agriculture des royaumes de Grenade et de Murcie à un degré de prospérité auquel les Espagnols modernes n'ont pas encore pu atteindre. Il est certain que les instrumens de labourage et de culture usités dans la régence d'Alger sont mal établis, insuffisans, misérables, et que tout s'y fait à force de bras; mais ce qui donnera encore long-temps à la culture par les indigènes un grand avantage sur celle par les Européens, c'est qu'un colon allemand ou français a besoin d'un salaire journalier de 3 fr., tandis qu'un cultivateur maure se contente de 25 cent.

On a la certitude que toutes les productions de la France pourraient être tirées du territoire d'Alger, et qu'il serait même possible, dans certaines parties, d'y naturaliser les productions tropicales, pour lesquelles la France est tributaire de ses colonies ou de l'étranger, telles que le sucre, le café, le coton, l'indigo, le thé, le poivre, etc.

Tous les essais de colonisation tentés jusqu'à ce jour n'ont eu aucun résultat favorable. Les événemens militaires, le climat, le manque de bras en sont sans doute la principale cause; il y avait aussi folie à appeler, sur un territoire découvert et insalubre comme la Metidja, des colons, avant de leur avoir assuré des abris et des moyens de défense; aussi a-t-on été obligé d'évacuer la *ferme modèle* et la *maison carrée*.

Ce qui a nui aussi beaucoup aux projets des colonisateurs, c'est l'erreur où la plupart sont tombés, d'après l'exagération des évaluations du domaine, que le territoire algérien pouvait appartenir au premier occupant. Depuis la révolution, on a l'habitude en France de considérer les biens du clergé comme propriétés nationales; et la plus grande partie des terres de la régence appartenant aux mosquées et aux corporations religieuses, on avait pensé qu'elles étaient de droit la propriété du domaine, et que le gouvernement pouvait en disposer en faveur des colons qu'il lui plairait de favoriser. Les terres à Alger comme en Turquie ont bien l'air d'appartenir aux mosquées ou aux fondations charitables, mais ce sont réellement des propriétés particulières, de véritables substitutions, qu'on appelle *vacoufs* en turc, et *habous* en arabe. Un propriétaire maure, afin de mettre ses biens à l'abri des confiscations, si communes sous les gouvernemens despotiques, léguait ses biens au clergé, à charge de substitution à ses enfans nés ou à naître, ces biens ne devaient appartenir irrévocablement au légataire que dans le cas d'extinction de la lignée masculine. Les biens ainsi substitués forment la majeure partie de ceux que le domaine a séquestrés, et qu'il sera forcé de rendre aux légitimes propriétaires aussitôt que l'esprit de justice aura repris ses droits.

Les Maures et les Arabes s'entendent parfaitement à l'arrosement des terres; leurs travaux pour la conduite des eaux auraient mérité d'être entretenus, mais l'incurie naturelle au soldat les frappe de dégradation journalière, et si l'administration supérieure d'Alger n'y porte remède, avant peu d'immenses et fertiles plaines qui environnent la capitale de la régence, deviendront arides et infécondes par la destruction des canaux d'irrigation.

En 1832, on a été obligé d'importer du dehors le blé nécessaire à la nourriture des hommes, et le foin destiné à celle des chevaux. Ce fait peut donner une idée du misérable état agricole de la régence d'Alger.

INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'industrie commerciale est nulle; les exportations, en 1831, se sont composées de débris de métaux, vieux cuivre, vieux fer, de quelques futailles d'huile (900 environ), de cuirs, de laines en petite quantité, et de cire. — La pêche du corail a fourni un faible aliment au commerce, elle a été peu productive. Quant aux importations, Alger a dû tirer d'Europe tout ce qui était nécessaire à sa consommation. — Il y a maintenant à Alger une imprimerie arabe dont l'établissement est dû aux soins de M. Pichon; une lithographie établie par un peintre italien, et deux librairies ou cabinets de lecture français. Il s'imprime à Alger, en arabe et en français, un journal hebdomadaire intitulé le *Moniteur algérien*.

BIBLIOGRAPHIE.

La prise d'Alger a donné lieu à une foule de publications sur la régence. Les brochures et livres publiés depuis 1830, sans compter les ouvrages poétiques, dépassent le nombre de 110. Ils peuvent se diviser comme il suit : *géographie et statistique*, 24; *histoire*, 13; *guerre*, 24; *objets divers, réflexions, etc.*, 49. Nous nous contenterons de citer quelques-uns de ceux qui renferment des renseignemens statistiques et géographiques.

Voyage de Shaler, in-8. Paris, 1830.
Aperçu, etc., sur l'État d'Alger (publication du ministère de la guerre), in-12. Paris, 1830.
Notice sur Alger (*Ann. des Voyages*), in-8. Paris, 1830.
Côtes maritimes d'Alger (*Ann. des V.*), in-8. Paris, 1830.
Voyage à Alger, etc. — Observations sur les plantes d'Alger, par Desfontaines (*Ann. des V.*), in-8. Paris, 1830.
Nécessité de la colonisation d'Alger, etc., in-8. Paris, 1832.
Annuaire de l'État d'Alger, in-18. Marseille, 1832.
Voyage dans la régence d'Alger, par Rozet; in-8. Paris, 1833.
Alger sous la domin. franç., par le baron Pichon; in-8. Paris, 1833.
Descr. du Panorama d'Alger, par A. Jal; in-8. Paris, 1833.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n. 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Sénégal et Gorée.

(Colonie Française en Afrique.)

HISTOIRE.

Les côtes occidentales de l'Afrique, explorées par les Phéniciens et par les Carthaginois, furent aussi connues des Romains, mais aucun de ces peuples n'y fonda d'établissements. — Parmi les peuples modernes (et contrairement à l'opinion reçue qui attribue aux Portugais et aux Espagnols les premiers voyages au Sénégal et au cap Vert) ce sont les Français qui ont les premiers fréquenté ces parages. — On sait qu'on doit aux Normands la première conquête des îles Canaries. — D'autres Normands, habitants de Dieppe, firent aussi les premières expéditions au Sénégal. Ces expéditions datent du milieu du XIVe siècle. La plus considérable, entreprise par des négociants de Rouen réunis à des marins de Dieppe, est de 1365. — Ils formèrent, depuis l'embouchure du Sénégal jusqu'à Sierra-Leone, des comptoirs et des entrepôts où les marchands africains trouvaient toujours des agents prêts à acheter leurs denrées, et les vaisseaux français des cargaisons prêtes à exporter. C'est de cette époque que datent les établissements du Sénégal, de Rufisque, de Gorée, de la Gambie et de Sierra-Leone, et ceux de la côte de Malaguette, qu'on appelait le *Petit-Paris* et le *Petit-Dieppe*. — Les marins normands s'étendirent même plus au sud. -- En 1382, ils élevèrent des forts à la Mine d'Or, sur la côte de Guinée, à Acra et à Cormentin. Ce commerce procura à Dieppe des profits immenses : c'est alors que prit naissance dans cette ville l'industrie du travail de l'ivoire, pour lequel elle est encore célèbre. — La prospérité des entreprises maritimes fut arrêtée par les guerres civiles et étrangères qui marquèrent la fin du règne de Charles VI et le commencement de celui de Charles VII. Le commerce d'Afrique fut abandonné au XIVe siècle. - Les comptoirs, pour lesquels on avait fait de si grands sacrifices, devinrent alors, à l'exception de l'établissement du Sénégal, la proie des Portugais, des Espagnols, puis des Anglais et des Hollandais. Les Portugais, favorisés par la bulle papale qui leur concédait les terres qu'ils pourraient découvrir au-delà du cap Bojador, furent au nombre des plus ardents spoliateurs de notre commerce dont les établissements et les comptoirs servirent de points de départ ou de relâche à leurs voyages de découvertes. — L'établissement du Sénégal végéta pendant deux siècles. — En 1626, le commerce d'Afrique reprit quelque activité. – Jusqu'en 1664, il resta tout entier entre les mains des marchands associés de Dieppe et de Rouen, qui, sans intervention aucune du gouvernement, faisaient administrer la colonie par un directeur de leur choix, et pourvoyaient directement à la défense de leurs comptoirs. — On ne remarquait pas que, privés du patronage du gouvernement, ces établissements commerciaux périclitassent; l'intérêt particulier étant sans doute un aussi sage protecteur que la suprématie administrative. — La conduite loyale des négociants dieppois avait acquis à la France l'estime et l'affection des peuplades africaines, leur réputation de probité s'était étendue au loin dans l'intérieur, et la tradition l'a conservée jusqu'à nos jours. Nous trouvons dans une lettre écrite, en 1786, par le prince de Galam, à M. Durand, directeur du Sénégal, ce passage : « On te regarde comme un descendant des anciens Français, qui étaient justes, tenaient leur parole et ne disaient que la vérité. » — En 1664, la *compagnie des Indes occidentales* fut créée, et acheta aux négociants normands, pour 150,000 livres, tous leurs établissements d'Afrique. Depuis lors jusqu'en 1719, six compagnies, qui portèrent les noms de *compagnie d'Afrique*, *compagnie du Sénégal*, *compagnie de Guinée*, *compagnie d'Apougny* (nom d'un des directeurs), *compagnie d'Occident*, se succédèrent avec des chances diverses dans l'exploitation du privilége du commerce sur la côte d'Afrique. — La *compagnie des Indes*, fondée ou restaurée par le fameux Law, acquit en 1719 tous les droits, priviléges, établissements, forts et comptoirs du Sénégal pour la somme de 1,600,000 livres. Elle en eut exclusivement l'administration civile et militaire. Cette administration fut toujours douce et paternelle, parce qu'elle fut confiée à des gens sages, instruits et laborieux. Les directeurs, nommés par la compagnie, surent profiter des fautes de leurs prédécesseurs, de la protection du Roi, et firent de grandes entreprises, qui toutes réussirent. Ils eurent soin d'entretenir la paix et l'union entre les différents peuples du pays. — La *compagnie des Indes* administra le Sénégal pendant plus de 40 ans ; elle eut à son service des hommes distingués par leurs lumières et par leur zèle ; et n'étant jamais contrariée dans ses vues, elle fit beaucoup de bien. — Sur les côtes et dans l'intérieur de sa concession, elle fonda ou releva plusieurs établissements : Arguin et Portendick, sur la côte; Saint-Louis et Podor, sur le Sénégal; Saint-Joseph et Saint-Pierre, au royaume de Galam ; Gorée, Joal, Albreda, sur la rivière de Gambie ; Bintam, sur la rivière de Gérèges. Tous ses comptoirs étaient bien tenus, et donnaient de grands produits. — La guerre ruina sa prospérité. — Les Anglais prirent Saint-Louis et le Sénégal en 1758. — Les Français y rentrèrent vingt ans après, en 1779, pour s'en voir dépouiller de nouveau pendant les guerres de la Révolution, et ne les recouvrer qu'en 1814. — Gorée, que les Français avaient repris en 1677 sur les Anglais, qui avaient enlevé cette île aux Hollandais, a toujours suivi depuis le sort du Sénégal. Un traité de 1783, que n'a pas sensiblement modifié le traité de 1815, règle les droits respectifs des nations française, anglaise et portugaise sur la côte occidentale d'Afrique.

CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

Le Sénégal est plutôt une colonie d'entrepôt qu'un établissement agricole. Les Français qui s'y trouvent y vont rarement avec l'intention de s'y fixer. Des intérêts commerciaux les y conduisent et les y retiennent, mais ils ne consentent jamais à s'y établir définitivement. — Le climat et le pays leur sont également désagréables. — Les mœurs des Européens établis à Saint-Louis ou à Gorée ne peuvent donc présenter aucune particularité bien tranchée, bien originale. La partie de la population blanche qui n'appartient pas à la classe des employés du gouvernement, se compose d'hommes ardents, aventureux, intelligents, empressés de faire fortune et redoutant peu les dangers et les fatigues pour y parvenir. — Dans les premiers moments qui suivent leur arrivée d'Europe, ils laissent voir aisément toute l'activité naturelle dont ils sont doués ; mais bientôt après, la chaleur du climat abat cette force exubérante et mobile. Pour que leur activité reparaisse momentané-

ment, il faut qu'elle soit stimulée par l'ardeur et par l'espérance du gain. — Les passions exercent sur eux un grand empire. Ils s'y livrent sans retenue. Leurs mœurs sont très relâchées. Quelques-uns cachent leurs débordements sous le titre de coutumes du pays. Parmi les coutumes, il en est une assez caractéristique; c'est celle des unions temporaires que les femmes du Sénégal qualifient de mariages, et dont la plupart des Européens s'accommodent très volontiers : « L'union d'un blanc avec une fille noire ou mulâtre, établit une convention d'une nature tout-à-fait particulière. Elle n'est pas indissoluble. Une absence trop prolongée ou une mutuelle incompatibilité d'humeur, y peuvent mettre fin. Si l'absence ne doit durer qu'un certain temps, la femme restée seule attend patiemment et sans manquer à ses devoirs, le retour de son époux ; elle n'en choisit un autre qu'en cas de mort ou de départ définitif. — Cette union, valable aux yeux des indigènes du Sénégal quoique nulle d'après les lois françaises, ne porte aucune atteinte à la réputation de la femme. — Lorsqu'un blanc veut se marier, il demande l'agrément des parents de la fille qu'il a choisie, et quand il l'a obtenu, à un jour fixé, la jeune fille, voilée, est conduite par ses amies dans sa maison, où, sans autre cérémonie, un festin et des danses célèbrent le mariage. — La fille ainsi mariée prend le nom de l'Européen et fait les honneurs de sa maison; les enfants qui proviennent de cette union portent le nom de leur père : de là vient qu'on trouve à Saint-Louis et à Gorée plusieurs familles mulâtres dont les noms sont français ou anglais. La femme se croit honorée de partager la couche d'un blanc; elle est soumise, fidèle, reconnaissante, a pour lui les plus tendres soins, et met toute son étude à captiver sa bienveillance et son amour. »

Les peuples voisins du Sénégal sont les Maures (marabouts et autres) et les nègres (Walofs, Fouls, Mandingues, etc). — Les Maures vivent sur la rive droite et les nègres habitent la rive gauche du fleuve. Le Sénégal forme de ce côté une grande ligne de démarcation entre les peuplades africaines. — Il sépare la Barbarie et les terres voisines du désert de Saharah de la Nigritie proprement dite. Sur une de ses rives, sont les peuples de couleur basanée, au nez aquilin, aux cheveux lisses, au tempérament sec; sur l'autre, les hommes noirs, à face épatée, à cheveux crépus, à peau huileuse. — Le Sénégal est ainsi une des limites posées entre les races humaines. — Par une singularité remarquable, c'est au milieu de son cours, dans une île en dehors des deux pays, que la race blanche a élevé ses habitations.

Diverses tribus de Maures, parmi lesquelles on distingue les Trarzas, les Braknas, les Daouitchs, les Darmankours, habitent sur la rive droite, les contrées infertiles qui séparent le Sénégal du désert de Saharah. — Ces Maures vivent sous des tentes faites d'une étoffe épaisse et impénétrable à la pluie, que fabriquent leurs femmes avec le poil des chameaux grossièrement tissu. — Chaque tente est ovale et soutenue par un ou deux piquets, un des côtés est toujours ouvert. Quelquefois l'intérieur est divisé en deux ou plusieurs pièces par de petites cloisons. D'un côté les Maures mettent les équipages de leurs chevaux et les ustensiles de leur ménage : ils couchent de l'autre. Leur lit ne se compose que d'une natte recouverte d'un cuir, teint de couleurs variées, et dont la superficie est ornée de dessins et d'arabesques variés. Tous ces ornements, d'assez bon goût, sont l'ouvrage des femmes, qui, par habitude ou par nécessité, sont fort laborieuses ; les hommes, lorsqu'ils ne vont point à la guerre, ne font que dormir ou fumer.

Toute une famille couche sous la même tente, père, mère, enfants grands et petits, tous dorment pêle-mêle, sur la même natte. — Les jeunes filles vont absolument nues jusqu'à l'âge où elles deviennent nubiles. Les jeunes garçons jusqu'à ce qu'ils aient été circoncis.

Les Maures élèvent de nombreux troupeaux ; c'est même en cela que consiste toute leur richesse. — Leurs chevaux sont excellents; ils les soignent beaucoup et ne les montent que pour aller à la guerre. Dans leurs voyages ils se servent de bœufs et de chameaux ; les bœufs sont de préférence la monture des femmes. Ces bœufs porteurs ont de chaque côté un panier attaché à une espèce de selle. La mère se met dans un de ces paniers, dans l'autre quelque vieillard ou les enfants.

La forme du gouvernement des Maures est très simple. Ils ont pour chef immédiat le chef de leur tribu. Comme ils font remonter leur origine à la révolution qui a détruit l'empire des Kalifes, ils se prétendent d'origine arabe, et rattachent le nom de chacune de leurs tribus à celui des premiers chefs de famille qui sont venus chercher dans les déserts de l'Afrique un refuge contre les vainqueurs. — Les scheiks des tribus pauvres se soumettent, quand ils se sentent trop faibles, au chef d'une tribu plus puissante. Ceux-ci ont ou prennent le titre de *prince*. Malgré leur rang, malgré leurs richesses, qui les font respecter quand ils n'en abusent pas, ils ne peuvent rien entreprendre sans l'aveu de leur nation ou de leur tribu. Le titre de prince chez les Maures ne donne d'autre prérogative que le droit de marcher le premier à l'ennemi, ou de présider aux négociations.

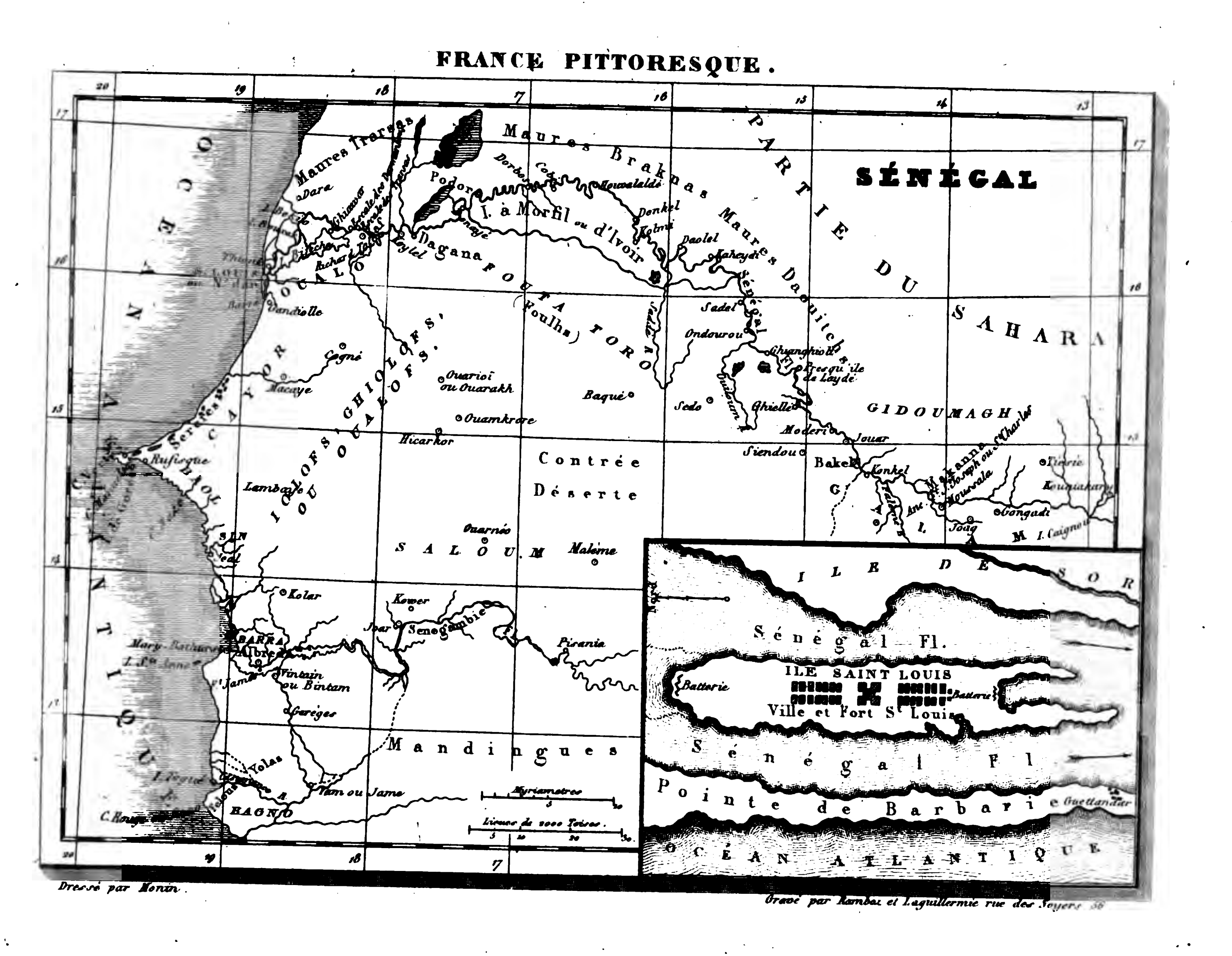
Les Maures professent la religion mahométane. Ils sont extrêmement superstitieux, et de là leur obéissance sans borne aux volontés des marabouts. Ceux-ci sont à la fois interprètes de la loi de Mahomet, prêtres, médecins et commerçants ; ils sont les seuls qui sachent lire et écrire. Ils conservent et ils expliquent les traditions du pays. Ils forment un corps hiérarchique avec un chef suprême ou patriarche qui a le titre de *Sems*. Leurs mœurs sont sévères, leur extérieur est réservé, leurs paroles sont mesurées ; ils parlent par sentences et paraboles. Les Maures, auxquels ils imposent par l'hypocrisie de leur conduite, ont pour eux un profond respect; mais comme ce sont eux qui font tout le commerce, les Européens les apprécient mieux et les jugent différemment. — « Les marabouts, disent nos marchands, sont actifs et intelligents pour le commerce, mais menteurs, trompeurs, avares et voleurs. » — La traite des nègres, qui était autrefois la branche principale de leur commerce, a beaucoup baissé depuis que les Anglais, après avoir rempli leurs colonies des esclaves dont elles pouvaient avoir besoin pendant un demi-siècle, ont persuadé aux peuples auxquels ils rendaient des colonies épuisées et dépeuplées, de renoncer à cet infâme trafic.

Si pendant leurs voyages, les marabouts, dont le prosélytisme s'est étendu jusque parmi les nations nègres, passent par quelques endroits habités, ils sont accueillis avec respect. On s'empresse de leur donner l'hospitalité : ils se restaurent aux dépens des pauvres nègres ou des Maures profanes, qui les regardent comme des saints ou des prophètes. Les nègres se prosternent pour recevoir l'imposition de leurs mains, et leur font des présents pour en obtenir des *grisgris*, espèces d'amulettes ou talismans. Ces *grisgris* sont composés de choses très diverses. Les plus rares sont les griffes d'un lion, la queue d'un éléphant, ou les dents de quelque serpent, mais les plus communs ne présentent que des petits morceaux de papier sur lesquels sont écrits quelques versets du Koran.

Les nègres et les mulâtres sont les habitants des possessions françaises; les maures n'y séjournent que momentanément et seulement pour les affaires de commerce.

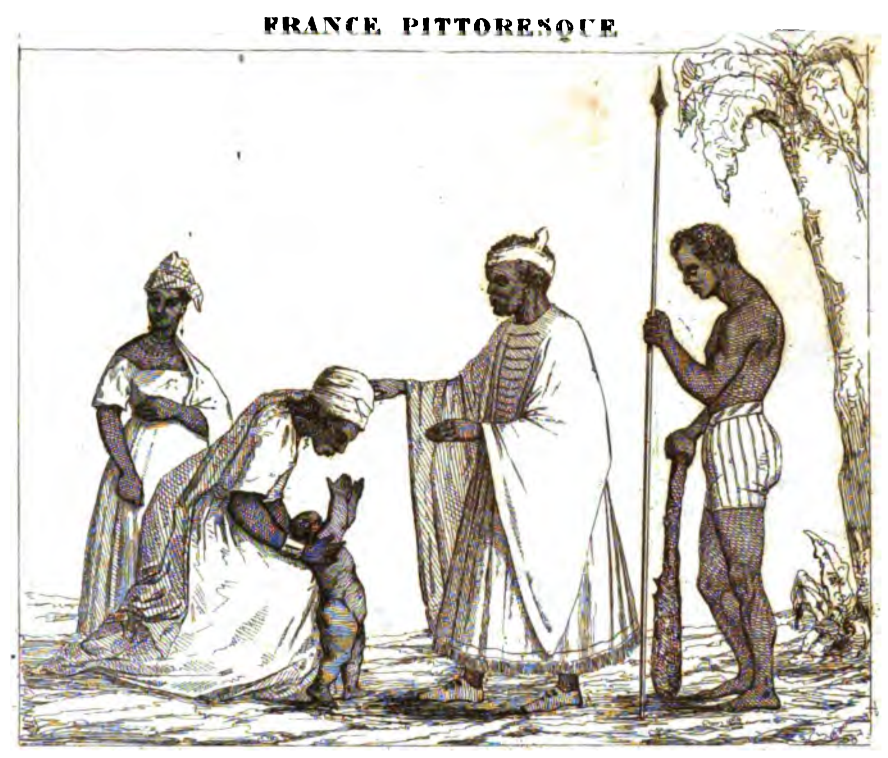
On sait ce que sont les nègres de race pure : nous en reparlerons plus loin. Mais les mulâtresses du pays, qu'on nomme *signares* (1) ont pour les Européens un attrait tout particulier, et jouent un grand rôle dans la colonie. — Elles sont remplies de grâce; leur voix est douce; leurs chansons respirent l'amour et la volupté. — Elles se divisent en plusieurs classes, et comptent

(1) *Signare* vient de *signora*, titre que les Portugais, long-temps habitants de cette partie de la côte d'Afrique, donnent aux dames.



Dressé par Monin.

Gravé par Rambos et Laguillermie rue des Noyers 56



Signare. Marabout. Soldat negre.



Bellorie Del. Lalement Sculp.

Negres de traite en voyage.

parmi elles de petites maîtresses. — Il y a une grande recherche dans leur toilette : elles passent beaucoup de temps à leur coiffure; elles se noircissent le bord des paupières avec de la *tutie*, sorte de composition connue dans le pays, et se rougissent les ongles et la paume des mains. « Leur coquetterie, dit un voyageur, est poussée au point qu'elles ont, en travaillant, un petit miroir devant elles pour repaître leurs yeux de leur propre image. »

Leur costume, quoique d'ailleurs simple et commode, est très dispendieux : il consiste en une grande pagne de coton ou de laine, dont elles s'entourent depuis la ceinture jusqu'aux pieds, et en une autre pagne ou châle, qu'elles jettent négligemment sur leurs épaules. Leur chemise est de toile fine Pour chaussure elles ont des babouches de maroquin brodé. Autrefois leur coiffure se composait de mouchoirs des Indes ou de batiste qu'elles roulaient en forme de spirale pyramidale, de sorte qu'elles paraissaient porter sur leur tête une tiare avec sa triple couronne. Aujourd'hui elles se contentent d'un riche madras qu'un bandeau doré retient sur leur front. Leurs mains, leurs bras, leurs oreilles sont chargés de joyaux d'or artistement travaillés en filigrane, par des orfèvres nègres. Quelquefois, suivant l'usage mauresque, leur collier est formé de pièces d'or enfilées par le milieu : elles portent ainsi des sommes considérables, en séquins, en louis, en quadruples, en cruzades, ou en souverains, et ces ornements de leur jeunesse suffisent pour leur assurer une aisance suffisante dans leur vieillesse. — Elles ne sortent jamais seules; lorsqu'elles quittent le seuil de leurs maisons elles sont accompagnées de plusieurs esclaves, dont une porte un parasol sur leurs têtes. Ces esclaves sont habillées depuis les hanches jusqu'aux pieds, mais elles ont la partie supérieure du corps nue et ornée seulement de ceintures, de brassières, de colliers de verre, de corail, d'ambre, et de grelots d'or et d'argent. Le mélange de ces couleurs vives et variées, sur leur peau d'ébène, produit un effet pittoresque.

Les nègres du Sénégal sont tous très hospitaliers, et paraissent fort honorés lorsqu'un blanc vient s'asseoir à leur foyer. Leur manière de vivre est d'ailleurs très frugale : leur nourriture consiste presque en un seul mêt que l'on nomme *couscous*, fait avec du millet (*dongoub-nioul* ou *penicillaria spicata*) réduit en farine dans un mortier de bois, et vanné sur de petits paillassons nommés *layaux*. Ce couscous se fait cuire à sec, au bain marie, ou dans un vaisseau percé à jour qui couvre le vase où cuit la viande ou le poisson dont le bouillon doit servir à l'assaisonner. Les deux vases sont hermétiquement bouchés, afin que la vapeur des viandes ou des légumes pénètre complétement la farine, qui acquiert ainsi un goût agréable et forme une nourriture saine. Quand le couscous doit être mangé tout de suite, on l'arrose avec du bouillon; quand on veut le porter en voyage on le fait sécher au soleil, et il se conserve long-temps, pourvu qu'on le tienne à l'abri de l'humidité.

Les environs du fort Saint-Louis offrent quelques maisons en briques, fort simples et peu considérables, qui sont la propriété de quelques riches habitants; mais en général les nègres sont logés dans des cases de paille ou de roseau. — Les plus grandes ont douze à quinze pieds carrés; elles sont couvertes en chaume, et de forme conique. Les nègres les préfèrent aux habitations en pierre ou en terre, parce que l'air passant à travers les roseaux les rend plus saines et plus fraîches. — Voici, à peu près, quelle est la distribution d'une grande case ou d'une réunion de cases renfermées dans la même enceinte, qui forment l'habitation d'un nègre riche. A l'entrée, se trouve la case du maître, derrière laquelle est un petit réduit où les femmes se baignent; à côté sont la cuisine et le magasin, autour sont les cases des esclaves. Le tout est enclos par une palissade en roseaux; devant la case du maître, on remarque un petit trottoir un peu élevé au-dessus du sol, derrière ou aux environs se trouve un petit jardin, où l'on cultive quelques légumes d'Europe ou d'Afrique. Les pauvres n'ont que deux cases; l'une pour la cuisine, l'autre pour coucher toute la famille. Les lits des Sénégallais ne se composent que d'une claie légère, posée sur quatre piquets à huit ou dix pouces de terre, et recouverte par un cuir de bœuf cru, ou par la peau de quelque animal féroce. — Pendant la nuit, un feu est toujours allumé dans la case où ils couchent, tant pour garantir du froid que pour chasser les moustiques et les maringouins.

Les habitants du Sénégal sont hardis et courageux. — Dans toutes les circonstances ils se sont toujours montrés très dévoués aux Français, qu'ils considèrent avec quelque raison comme leurs amis, leurs frères ou leurs pères. — Mais ils sont généralement raisonneurs et mutins, et sauf ce dévouement en quelque sorte instinctif, les relations qui leur sont le plus favorables les représentent comme également incapables d'une haine déterminée ou d'un attachement profond.

Quatre états considérables, habités par des nègres, occupent les rives du Sénégal, depuis la Barre jusque dans le Felou : ce sont les royaumes de Cayor et de Walo, l'empire électif des Fouls, et la république des Saracolets.

Les nègres des royaumes de Walo et de Cayor, qu'on appelle Walofs ou Yolofs, sont peut-être les plus beaux hommes de la Nigritie : leur taille est au-dessus de la médiocre; ils sont bien faits et vigoureusement constitués, forts, robustes, d'un tempérament qui résiste à la fatigue; leurs cheveux sont noirs, frisés, cotonneux et d'une finesse extrême. Ils ont les yeux noirs et bien fendus, peu de barbe, les traits du visage assez agréables. Leur peau, qui est d'un très beau noir, est souvent luisante. — Les femmes ont à peu près la même taille que les hommes : elles sont bien faites; leur peau est d'une finesse extrême. Elles ont les yeux noirs et bien fendus, la bouche et les lèvres petites, et les traits du visage bien proportionnés : on en trouve d'une beauté remarquable.

Les Walofs sont les plus indolents de tous les nègres : pour eux, le souverain bonheur consiste à ne rien faire. Ils sont généralement pillards, voleurs et querelleurs. — La chasse et la pêche sont leurs seules occupations; ils ne cultivent pas même la terre pour leurs besoins. La petite quantité de *longhans* ou champs que l'on rencontre près de leurs villages est travaillée par les esclaves.

Autant les Walofs sont paresseux et indolents, autant les Fouls qui habitent le Foula-Toro sont laborieux et remuants. Comme les premiers ils sont querelleurs et pillards, mais ils en diffèrent sous d'autres rapports. Quoique plus grands de taille ils sont assez généralement moins forts; leur peau est d'un noir rougeâtre, et leur visage est moins aplati; ils ont le nez semblable à celui des maures, ou seulement un peu plus élargi. Ils sont naturellement sales et fort mal vêtus : une culotte courte de guinée bleue, large et lacée, un coussave ou tunique de même étoffe, ou de toile de coton, composent toute leur toilette. — Leurs mœurs domestiques ont beaucoup d'analogie avec celles de leurs voisins : mais leur caractère moral est complétement dissemblable. Loin d'être mous et énervés, ils sont opiniâtres et persévérants. Ils ont les passions vives et cèdent facilement à tout ce qui attire leur envie ou flatte leur amour-propre. Ils supportent, pour obtenir l'objet de leur fantaisie, des fatigues durables, des travaux pénibles; mais dès qu'ils ont atteint ce but, satisfaits de peu, le désir d'obtenir davantage cesse aussitôt chez eux. C'est une des races les plus à l'abri des séductions des Européens, qui n'ont pas encore su leur créer des besoins factices. — La principale occupation des Fouls est la culture des terres : ils sont presque tous cultivateurs. — L'étendue du terrain que doit occuper chaque village est déterminée par l'*almamy*, chef

supérieur du canton, et par les chefs des villages eux-mêmes. Là portion que chaque famille est appelée à cultiver séparément, est également limitée par ces *baromdek* ou chefs. Les Fouls travaillent quelquefois en commun aux défrichements et à la culture, et en partagent les fruits après la récolte: mais ces arrangements, qui n'ont lieu qu'entre parents, sont fort rares.

La république des Saracolets paraît avoir une civilisation plus avancée que les royaumes nègres. Le pays est bien cultivé et planté de beaux arbres. Les hommes sont laborieux, les maisons propres et bien tenues. L'administration du pays est confiée à un conseil des anciens présidé par un chef héréditaire chargé de maintenir la tranquillité publique et de faire exécuter les lois. Les Saracolets sont rigides observateurs de la loi de Mahomet; ils savent tous ou presque tous lire et écrire; ils ont des écoles publiques où les marabouts instruisent les enfants : c'est la nuit et quelques heures avant le jour que les enfants vont à l'école. Leurs leçons sont écrites sur de petites planches de bois blanc. — Les Saracolets ne boivent ni vin ni eau-de-vie ; tous jeûnent exactement le Rhamadan. Ils ont du goût pour l'agriculture; ils sont fidèles, bons et humains; ils s'aiment et se secourent mutuellement; ils prennent des esclaves chez les autres peuples, jamais parmi eux. Leurs concitoyens coupables de quelque crime sont condamnés à l'esclavage et vendus: mais c'est la loi qui prononce la peine. — Ils sont moins rigoureux envers les femmes que Mahomet : ils pensent que si le prophète a pu placer en paradis son chameau, son chat et bien d'autres animaux, les femmes doivent pouvoir y entrer. C'est pour les en rendre plus dignes qu'ils les soumettent comme les hommes à la circoncision. Mais, en leur faisant espérer la béatitude céleste, ils y mettent une condition, c'est qu'elles seront chastes, fidèles et obéissantes à leurs maris.

Les Mandingues ou Sosés habitent les rives de la Gambie, aux environs d'Albreda. Ils donnent peu de soin à la culture des terres, qui leur fournissent le riz, le maïs, le mil, quelques cucurbitacées, des ignames, des patates douces, etc. - Sur quelques points on voit de petites plantations de cotonniers, d'indigofères et de tabac, mais ils sont très riches en bestiaux, dont ils mangent la viande, cuite et mêlée au riz et à la farine de mil. — Les Mandingues vivent et s'habillent comme les autres noirs de la côte d'Afrique, mais leurs cases sont mieux bâties; les murailles en sont faites d'une terre grasse, bien pétrie, fort liante, et qui acquiert en séchant beaucoup de solidité. Ces murs ont une épaisseur d'environ un pied et demi à deux pieds, et sont construits par assises superposées également de deux pieds de haut, qui simulent nos pierres de taille. — Le dôme qui couvre chaque case est en paille, en roseau ou en feuilles de palmier, etc.; il descend jusqu'à un second mur à hauteur d'appui, qui forme autour de la case une petite galerie où l'on peut être à l'abri du soleil et de la pluie. L'intérieur des cases est souvent divisé en plusieurs parties; il est toujours aussi sombre qu'un souterrain, même en plein midi, faute d'ouvertures suffisantes.

LANGAGE.

A Saint-Louis et à Gorée, tous les habitants, hommes et femmes, mulâtres et nègres libres, parlent passablement le français; mais la langue usuelle et naturelle du pays, celle de tous les peuples voisins, est le walof, langue douce et harmonieuse qui se prête à l'harmonie musicale, et dont les formes grammaticales sont d'une grande simplicité. C'est celle que les Européens qui veulent trafiquer dans le pays doivent apprendre.

Les tribus maures de la rive droite du Sénégal emploient dans leurs traités et leurs conventions la langue arabe, qui est leur langue naturelle; mais elles se servent aussi du langage walof pour leurs transactions commerciales.

TOPOGRAPHIE.

La partie de la côte occidentale d'Afrique sur laquelle la France a, d'après les traités de 1814, le droit de faire des établissements coloniaux, s'étend depuis le cap Blanc de Barbarie (20° 55' 33" latitude N. et 19° 55' longitude O. de Paris), jusques et y compris les environs de Sierra-Leone (8° 11' latitude N. et 15° longitude O.). Mais la colonie française du Sénégal telle qu'elle existe aujourd'hui, ne se compose que de plusieurs petites îles et de portions de territoire sur le continent africain. Cette colonie tire son nom d'un grand fleuve sur lequel ses principaux établissements sont situés. — Elle peut être considérée comme formant deux arrondissements. — Le premier, qui est le Sénégal proprement dit, comprend les îles Saint-Louis, Babaghé, Safal et Ghéber (toutes situées à l'embouchure du fleuve), les divers établissements formés sur le fleuve, les escales ou lieux de marché où se traite la gomme, et la partie des côtes depuis le cap Blanc jusqu'à la baie d'Iof (au cap Vert). — Le second arrondissement comprend l'île de Gorée (au sud du cap Vert), et toute la côte depuis la baie d'Iof jusqu'aux points où s'étendent nos relations avec le sud, notamment le comptoir d'Albreda, sur la rive droite de la Gambie.

RIVIÈRES. — Les principales rivières de la partie de la côte africaine où la France possède des établissements, sont : le Sénégal, le Rio-Gambie et le Rio-Grande. — Chacune de ces rivières, ou plutôt de ces fleuves, a de nombreux affluents. On appelle au Sénégal *marigots*, les petites rivières qui se jettent dans le fleuve et même les diverses branches secondaires du fleuve. — La *Gambie*, sous le nom de *Diman*, prend sa source dans le plateau du Fouta-Toro, et a son embouchure principale dans l'Océan, à 40 l. au S. du cap Vert. — Le *Rio-Grande*, dit aussi *Rivière des Nalous*, a également sa source dans le Fouta-Toro, et se jette dans l'Océan au sud de Geba, à 60 l. plus bas que la Gambie. — Le *Sénégal*, appelé aussi *Zenaga*, prend sa source dans le Fouta-Djalon où il est connu sous le nom de *Ba-Fing* (Fleuve-Noir): après avoir arrosé le Fouta-Djalon, baigné le Djalon-Kadou, le Banbouk, le Kadjaga, le Kasson, le Fouta-Toro et le Walo, il se jette dans l'Océan. — Dans la partie inférieure de son cours, il forme un grand nombre d'îles, parmi lesquelles se distinguent, par leur étendue, celles du *Morfyl* (Morphil ou de l'Ivoire), de *Bisbeche* et de *Beyghio* (Bequio). — Le Sénégal reçoit un grand nombre d'affluents dans la partie supérieure de son cours et très peu dans la partie inférieure; nous citerons parmi ceux de la rive droite, le *Kukoro*, grossi par le *Ba-Oulima*. — Ses principaux affluents à gauche sont : le *Falémé*, qui est le plus grand de tous, et le *Nériko*, qui établit une jonction temporaire entre le bassin du Sénégal et celui de la Gambie. — Le lac de Kayor, à droite, dans le pays des Maures trarzas, et le lac de Panié-Foul, à gauche, dans le Walo, déchargent aussi leurs eaux dans le Sénégal. — L'embouchure du Sénégal, dont la position varie de quelques lieues du N. au S., se trouve par 18° 52' 40" de longitude, et environ 15° 5' de latitude. La longueur de son cours est évaluée à 450 l. Ce fleuve déborde tous les ans comme le nil. — Il serait navigable pour de grands bâtiments, si la barre de son embouchure ne leur en défendait l'entrée. Ceux qui tirent de dix à onze pieds d'eau, peuvent y passer et naviguer facilement, en tout temps, jusqu'à 80 lieues au-dessus de l'embouchure; pendant les hautes eaux, ils peuvent remonter à 210 lieues, presque jusqu'à la cataracte de Felou.

CÔTES ET RADES. — La côte, depuis le cap Blanc jusqu'à l'embouchure de la Gambie, présente peu de rades sûres. — La rade de la barre de Saint-Louis est la plus importante: celle de Gorée offre un bon mouillage: mais elle n'est tenable que pendant huit mois de l'année. — La rade d'Arguin est peu connue et rarement visitée, on la dit même impraticable; cependant elle a été autre-

fois très fréquentée par les Portugais, les Hollandais et les Français, qui la visitaient avec des bâtiments de grande dimensions, et même des vaisseaux de 50 canons. — L'entrée et la tenue de la baie de Portendick sont très difficiles. — La rade de Joal est saine et vaste, mais elle a peu de fond. — On trouve près de Gorée les deux petites anses de Dackar et de Khann, dont le mouillage est assez bon. Cette dernière possède des puits qui servent d'aiguade aux navires.

Iles. — L'île *Saint-Louis*, où se trouve situé le chef-lieu de nos établissements sur la côte d'Afrique, est un banc de sable formé par le Sénégal. — Sa distance de la mer varie de 3 à 4 lieues, l'embouchure du fleuve étant mobile. — Cette île est située par 16° 0' 48" de latitude nord et par 18° 53' 6" de longitude ouest (méridien de Paris). — Sa longueur du nord au sud est de 2,300 m., sur une largeur moyenne de 200. La côte, vers l'est, est d'un accès facile aux bâtiments : à l'ouest, les abords sont envasés. — L'île, dans sa partie qui n'est pas occupée par les constructions, est aujourd'hui défrichée, assainie et entièrement dégagée des palétuviers dont elle était originairement couverte. — L'île *Babaghé*, dont la longueur est de 3,700 mètres, sur une largeur moyenne de 220, est située à quelque distance de Saint-Louis. Son sol, plat et sablonneux, présente cependant quelques dunes de 12 à 15 pieds d'élévation, qui en détruisent l'uniformité. La partie de l'Ouest, bordée par la plus grande largeur du fleuve, est d'un accès facile : l'autre bras n'a que peu de profondeur. Une partie de l'île est encore couverte de palétuviers : dans l'autre on récolte un peu de mil et de coton. — L'île *Safal* est de même nature que la précédente. Sa longueur, du nord au sud, est de 3,500 m., sa largeur moyenne de 310. Il y existe une plantation de cotonniers. — L'île *Ghéber*, située dans le marigot ou petit bras du fleuve, derrière *Babaghé*, a la forme circulaire ; son diamètre est de 180 m. ; elle est susceptible de culture. — L'île de *Gorée*, nommée *Bir* par les indigènes, est située par 14° 40' de latitude nord, et 19° 45' de longitude ouest, à une demi-lieue du cap Vert. Sa longueur du sud au nord, est de 880 m. ; sa largeur moyenne, de 215 m., et sa circonférence de 2,200 m. La partie principale de l'île, au nord, élevée de 6 m. au-dessus du niveau de la mer, est bordée de rochers, et présente au nord-est une petite anse qui sert de débarcadère, et qui se nomme le *Port*. C'est de ce côté qu'est située la ville. — La partie du sud est une montagne qui s'élève à pic de la mer, à 160 m., sur une base de rochers, et qui s'appuie à l'ouest sur des colonnes basaltiques, disposées en tuyaux d'orgue. — Sa base occupe une circonférence d'environ 600 m. — Il n'existe pas de volcan à Gorée ; mais les substances volcaniques répandues sur la montagne et sur le rivage baigné par la mer, prouvent que cette île a été produite par une violente révolution volcanique, qui l'a probablement séparée du cap Mamel, un des contre-forts du cap Vert. — Les *îles de la Madeleine* sont une dépendance de Gorée : elles consistent en une réunion de rochers, séparés les uns des autres par des canaux peu profonds. L'aspect de ces rochers et leur composition sont semblables à ceux de Gorée et du cap Mamel, et annoncent une origine volcanique.

Salines. — Lacs de natron. — Près de l'embouchure du Sénégal, se trouvent les *étangs salins de Gandiole*, qui fournissent une quantité de sel supérieure à celle que peuvent consommer la colonie et le commerce avec l'intérieur de l'Afrique, où cette denrée est un objet d'échange avantageux. Ces étangs ont environ 600 m. de longueur sur 200 de largeur ; l'eau dont ils sont remplis est tellement surchargée de sel, qu'elle en rend le tiers de son volume. Elle couvre le sol d'une croûte qui a quelquefois plus d'un pied d'épaisseur, et qui se renouvelle chaque année. Ce sel est blanc, et égalerait les meilleurs produits de ce genre s'il était épuré. L'existence des étangs de Gandiole est un phénomène qui reste encore à expliquer. Ils sont séparés de la mer et du fleuve par un banc de sable couvert de dunes, et de 1,000 mètres de largeur, et ne sont jamais entièrement à sec. La hauteur de leurs eaux ne varie pas avec les marées. Elles n'augmente qu'à l'époque des pluies. — Il existe encore dans le pays de Walo plusieurs salines naturelles, produites par les dépôts que laissent en s'évaporant les eaux qui ont parcouru les terrains salés et sans écoulement. — Dans certaines localités, après de petites pluies, et mêmes après les fortes rosées, on remarque, sur d'assez grandes étendues de terrain, des efflorescences salines. Ces substances, entraînées par les eaux dans les lieux profonds, s'y décomposent, et forment des lacs de natron pareils à ceux de l'Égypte.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — La température du Sénégal est, dans certaines circonstances, d'une chaleur accablante. — L'air est tellement embrasé, qu'il devient irrespirable, et fatigue également les hommes et les animaux ; néanmoins la température moyenne à Saint-Louis et à Gorée ne paraît être que de 21 degrés. — Les journées sont sans nuages et les nuits sans rosées. La saison des pluies n'apporte qu'une modification temporaire à la sécheresse de l'atmosphère, fréquemment entretenue par les vents brûlants de l'est.

Vents. — Les vents généraux viennent du N.-E. au N.-O. Ils règnent surtout de janvier en avril ; ils passent quelquefois à l'E.-N.-E., et même à l'E. Ils sont alors très chauds, très secs et très incommodes, surtout par la quantité de sable qu'ils portent avec eux, et qui atteint les vaisseaux à 40 lieues de la côte.

Maladies. — L'époque de l'année la plus insalubre, et la plus funeste pour les Européens, est la saison des pluies. Il est rare, lorsqu'une maladie sérieuse se prolonge de la bonne à la mauvaise saison, que l'individu qui en est atteint ne succombe pas. — Les affections qui atteignent les Européens sont : les dyssenteries, les inflammations de foie ou hépatites, les fièvres gastriques, spasmodiques, etc.

Ouragans. — Raz-de-marée. — Il n'y a pas au Sénégal d'ouragans proprement dits ; on n'y connaît que des orages appelés *grains* ou *tornades*, qui ont lieu depuis le milieu de juin jusque vers la fin de septembre, et qui, peu violents de leur nature, n'occasionnent ordinairement aucuns dégâts. — Les plus forts *raz-de-marée* ont lieu du mois de janvier au mois de mars ; mais quelle que soit leur violence, il en résulte rarement des accidents.

HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — On trouve sur les territoires riverains du Sénégal une grande quantité d'animaux sauvages. Les plus remarquables sont l'éléphant, le lion et le tigre, le sanglier, le buffle, le chat tigré, la civette, la gazelle, l'once, le bomba ou cquivard. — Les cerfs, biches et daims y sont également communs. — Parmi les oiseaux, dont l'espèce est variée et très intéressante, l'autruche volante est le plus grand et le plus fort. Sa chair est délicieuse : Les naturalistes la nomment l'outarde d'Afrique. — Après l'autruche, on remarque le pélican ou grand gosier, l'aigle, le monoceros et l'oiseau à bec de spatule. On distingue parmi les autres oiseaux, les calaos à bec noir et à bec rouge, le guêpier rouge et vert, le pique-bœuf, le colion hupé, les veuves à longue queue, les perroquets, les perruches, et beaucoup d'autres dont le plumage est aussi riche que varié. — Les animaux employés par l'agriculture et pour les services domestiques sont le bœuf, le cheval, l'âne et le chameau. On élève aussi des chèvres, des moutons et des cochons. — L'espèce des bœufs est très docile ; on les emploie comme porteurs et comme animaux de trait : leur prix, chez les Maures, varie de 40 à 50 francs si l'animal est dressé, et de 25 à 40 s'il ne l'est pas. Les ânes sont forts et de belle race ; ils valent de 25 à 30 francs. Tous ces prix doublent à Saint-Louis. — Les chevaux de race sont rares et chers, ils coûtent jusqu'à 2,000 francs. — On se sert dans les exploitations rurales de chevaux indigènes, de petite taille, et dont le prix n'est que de 100 francs. — Les rivières sont très poissonneuses. — Le crocodile et l'hippopotame se trouvent dans les eaux du Sénégal et dans les rivières qui l'avoisinent. — Les reptiles de toute espèce abondent sur les terrains humides qui bordent certaines parties du cours du fleuve. — Depuis quelques années on a exporté du Sénégal aux Antilles françaises et à la Guyane un grand nombre de sangsues. Les expériences faites ont démontré que les sangsues africaines sont aussi propres que celles d'Europe à être employées dans la thérapeutique médicale ; qu'elles piquent bien et s'attachent avec promptitude. Il en faut seulement employer une quantité double pour obtenir la même quantité de sang. Le haut prix des sangsues en France et l'emploi qu'on en fait dans les hôpitaux, ont même inspiré aux officiers de santé du Sénégal la pensée d'en approvisionner nos ports militaires. — Elles sont tellement abon-

dantes dans les environs de Saint-Louis, qu'elles ne coûtent pas plus de 10 à 12 fr. le mille.

Règne végétal. — Nous ne pouvons avoir la prétention de faire connaître la flore riche et variée du Sénégal et de la Sénégambie. On publie sur ce sujet un grand ouvrage qui doit attirer l'attention des amateurs de botanique. — Nous devons nous borner à signaler quelques arbres remarquables, tels que le *baobab*, colosse du règne végétal; les *lataniers*; le véritable *gommier*, nommé *vérek* dans le pays; le bois noir appelé dans le commerce *ébénier du Sénégal*; le *cailcedra*, qui paraît propre aux constructions maritimes, le *palmier* dont les nègres obtiennent par incision une boisson enivrante. Parmi les nombreux arbrisseaux, nous citerons: le *khawonr* à feuilles de laurier, qui donne une cerise assez agréable à manger, mais dont le noyau est un poison pour les chameaux, les chevaux et les chèvres; le *henné*, dont les nègres font usage pour teindre en couleur orangée leurs ongles et la peau de leurs mains; le *mimosa discolor*, le plus joli de tous les arbrisseaux, à fleurs jaunes et roses, au feuillage d'un beau vert, qui, naturalisé en France, deviendrait l'ornement de nos jardins. — A l'exception des forêts de gommiers, où les Maures font leur récolte annuelle, il n'y a à proprement parler ni bois, ni forêts dans les territoires voisins de la colonie: les rives du Sénégal, depuis Saint-Louis jusqu'au *marigot des Maringouins*, qui forme une de ses embouchures, n'offrent d'autres arbres que les nombreux palétuviers qui se prolongent jusqu'à cinq lieues plus haut, et quelques tamarins mêlés de mimosas. — Depuis le marigot jusqu'au Dagana, toutes les parties de terrain non cultivé sont plus ou moins boisées; mais les arbres sont généralement épars, c'est seulement sur les bords du fleuve, entre Khouna et Dagana, qu'on les voit réunis en bosquets. Plusieurs de ces arbres fournissent d'excellents bois de construction. — Le territoire du Walo a du mouvement et de la variété. Il présente des coteaux et des vallons, où coulent de nombreux *marigots* qui le rendent fertile, malgré sa nature sablonneuse. Ce pays, dont l'aspect est nu et stérile pendant la saison sèche, reprend aux premières pluies toute sa verdure, et se recouvre d'herbes hautes et épaisses, au milieu desquelles croissent, outre des arbres élevés, les géranium, les sida, et beaucoup d'autres plantes d'agrément et d'utilité. — On y trouve aussi un grand nombre de végétaux dont les produits sont ou peuvent être utiles aux arts, à l'industrie et au commerce, tels que le séné, le palma-christi, le tamarinier, le gommier, l'indigofère, etc.

Règne minéral. — Les productions du règne minéral sont très peu variés. — Il n'existe à Saint-Louis aucune espèce de pierres, et les constructions s'y font en briques. — A peu de distance de la ville se trouvent des bancs considérables d'huîtres fossiles. — On remarque aussi, presque au niveau du fleuve, des bancs de roches ferrugineuses peu abondantes en matières métalliques. — Dans la partie supérieure du cours du Sénégal, les royaumes de Galam et de Bambouc renferment des mines d'or célèbres, qui ne sont point exploitées par les naturels, et que l'on croit néanmoins fort riches. — Les différentes administrations qui se sont succédé dans la colonie ont essayé à diverses reprises d'y former des établissements pour s'en assurer l'exploitation. Jusqu'à présent tous leurs efforts n'ont obtenu aucun succès. — L'île de Gorée est le produit d'une éruption volcanique qui paraît avoir détaché cette île du cap Vert: on y trouve, ainsi qu'au cap Mamel, des colonnades basaltiques. Le territoire de Bargné sur la côte qui fait face à Gorée, renferme une carrière de pierres siliceuses d'un blanc gris qui se lèvent par couches horizontales de quelques pouces d'épaisseur, et qui sont propres aux constructions.

VILLES, BOURGS, ESCALES, ETC.

Saint-Louis, à l'embouchure du Sénégal, dans une île qui porte le même nom que la ville, est le chef-lieu de la colonie. Cette ville, située à 750 l. (de 20 au degré) S. de Brest, occupe une superficie de 1,500 mètres de longueur du N. au S., sur une largeur moyenne de 180 mètres; elle se compose d'environ 250 maisons en briques, et de 225 cases ou réunions de cases en paille. — Parmi les maisons, 120 n'ont qu'un rez-de-chaussée, et 125 un premier étage, quelques-unes seulement ont un deuxième étage. Les magasins réservés au commerce, non compris ceux du gouvernement, sont au nombre d'environ 600. Les rues sont bien percées, coupées à angle droit, et bien alignées. Les édifices publics sont l'*Hôtel du Gouvernement*, les *Casernes* et l'*Hôpital*. — Il n'y a à Saint-Louis ni ruisseaux, ni fontaines publiques. — La rivière fournit l'eau nécessaire aux usages domestiques: lorsqu'elle devient salée, on creuse dans le sable à trois ou quatre pieds du bord, et l'on y puise une eau légèrement trouble et saumâtre, mais qu'on peut boire sans inconvénient après qu'elle a été filtrée. — C'est à Saint-Louis que résident le gouverneur et le préfet apostolique de la colonie. — Cette ville est aussi le siége de deux tribunaux: le tribunal de 1re instance, qui connaît des affaires civiles et commerciales, et le conseil d'appel, qui juge en dernier ressort toutes les affaires civiles et criminelles. — Cette ville, dont le port offre aux bâtiments un excellent mouillage dans les deux bras du fleuve, surtout dans celui de l'est, où les navires peuvent être amenés au bord du quai, est très bien placée pour le commerce. La salubrité y est entretenue par des brises régulières, souvent assez fortes, venant de la mer, et qui rendent la température moins chaude que dans l'intérieur du pays. — L'hôpital de Saint-Louis est de construction assez récente. C'est un édifice qui, pour une colonie presque équatoriale, réunit l'élégance à toutes les commodités. Il se compose de trois corps de logis, dont le premier, de 40 m. de longueur sur 11 de largeur, contient, au rez-de-chaussée et au premier étage, des salles vastes et bien aérées, garnies de lits en fer. Les deux autres corps de logis sont consacrés au logement des chirurgiens, médecins et employés de l'hôpital, et au classement des objets nécessaires à l'établissement, tels que pharmacie, officine, dépense, etc. L'édifice contient 122 lits, nombre reconnu suffisant pour recevoir, année commune, le maximum des malades. Il est placé sur un terrain éloigné de toute cause locale d'insalubrité, et protégé du côté du fleuve par un quai. — On évalue à environ 9,000 habitants la population de Saint-Louis, blancs, mulâtres et noirs, libres et esclaves. — Les nègres esclaves comptent au moins pour les trois quarts dans cette population; presque tous sont matelots ou artisans; les premiers font le service de la rivière et des petits bateaux de cabotage. Un petit nombre exercent le métier de tisserand. Les nègres libres sont attirés par les bienfaits des blancs, au service desquels ils sont fort attachés. Les esclaves sont généralement traités avec beaucoup de douceur et de bonté par leurs maîtres. Les cases des nègres occupent une grande partie de la surface de l'île. Leurs palissades s'alignent avec les maisons en briques des Européens, et forment avec elles des rues assez droites.

Bakel, à 104 lieues de Saint-Louis. Cet établissement est situé au-dessus du village de ce nom, sur la rive gauche du Sénégal. Il fut fondé en 1818 et consiste en une enceinte murée et bastionnée, de forme irrégulière, d'une superficie d'un demi-hectare à peu près, et en un enclos de quarante mètres, situé au N.-E. du fort. Cet enclos est destiné au commerce, pour la protection duquel le gouvernement entretient à Bakel une force militaire. — Le territoire de Bakel, cédé à la France par un traité conclu avec le Thunca ou prince de Tuabo, a une étendue fixée par la portée du canon du fort.

Makana, sur le Sénégal, à 20 l. au-dessus de Bakel, est le plus avancé de tous les établissements français en remontant le cours du fleuve. — C'est un village bâti sur l'ancien emplacement du fort Saint-Joseph. Il est considéré comme un établissement assez important. On y a construit en 1825 un comptoir, auquel on a donné le nom de Saint-Charles. Les constructions consistent en magasins assez vastes, entourés d'une muraille crénelée: elles ont été élevées par une société à laquelle le privilége du commerce du haut pays a été concédé pour quatre ans à compter de 1824 (nous ignorons si ce privilége a été prorogé). Makana, vers lequel le commerce se portait déjà avant ces nouvelles constructions, était le centre d'un grand nombre d'affaires. — La France possédait autrefois sur la rivière de Falémé, un poste, abandonné aujourd'hui, et qui portait le nom de *fort Saint-Pierre*. Ce poste n'était qu'à dix lieues de celui de Makana, qui l'a remplacé.

Galam, sur le Sénégal, à 255 l. de S.-Louis, est un village nègre qui renferme un comptoir français tenu par une compagnie qui a le privilége exclusif du commerce pendant huit mois de l'année. Pendant les quatre autres mois, le commerce est ouvert pour tous les habitants du Sénégal. — Ce village, pendant la première quinzaine de novembre, possède un marché considérable, où affluent les peuplades de l'intérieur de l'Afrique. — Le commerce se compose principalement de gomme, de cire, de peaux, de dents d'éléphants, de coton, d'or en poudre et en barres. Les négociants du Sénégal y portent du sel, des toiles dites guinées, des armes, de la poudre, de la verroterie, de la quincaillerie, etc.

Escales. — Les *Escales* sont des emplacements destinés aux échanges qui se font avec les Maures, et notamment au commerce de la gomme. — On ne peut pas les considérer comme des comptoirs, ce ne sont que des lieux de rendez-vous ou des marchés temporaires. Hors le temps que dure, chaque année, la traite de la gomme, les escales restent absolument désertes. — Il n'y existe aucune construction; le commerce ne s'y fait qu'au moyen d'embarcations, dans lesquelles les denrées échangées avec les Maures sont aussitôt placées et dirigées vers Saint-Louis. — On en compte 3 sur la rive droite du Sénégal.

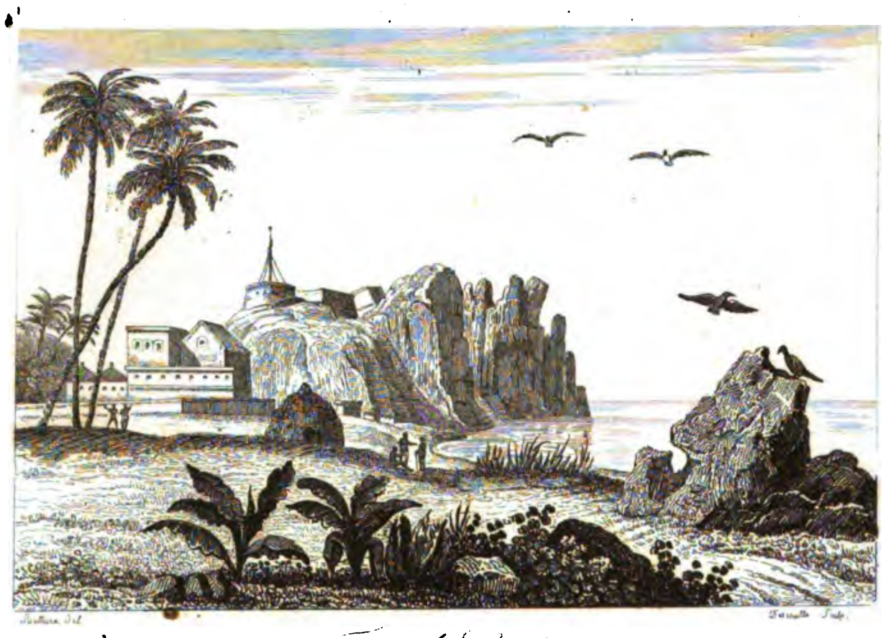
Escale des Darmankours, à 25 lieues au-dessus de Saint-Louis. — C'est une vaste plaine, presque entièrement submergée à l'époque des inondations du fleuve. Elle appartient à la tribu des Darmankours, marabouts maures qui jouissent d'une grande considération dans cette partie de l'Afrique. — Cette tribu recueille la gomme dans la forêt de Lébiar.

Lawa, à 1 l. de l'escale des Darmankours, et *Gaié*, à 15 l. plus haut, au-dessus de Dagana, servent alternativement d'escales à la tribu des Trarzas, qui récolte la gomme dans la forêt de Sahel et dans celle de Portendik.

Escale du Coq ou *de Podor*, à 3 l. au-dessus de ce dernier vil-



Pont suspendu au Sénégal.



Fort de Gorée.



Saint Louis côté du couchant

lage. — Cette escale appartient à la tribu des Braknas, qui récolte la gomme dans la forêt d'Afataé.

Établissements d'agriculture. — Depuis 1821, les Européens habitants du Sénégal ont formé dans le pays de Walo, avec la protection et les encouragements du gouvernement, plusieurs établissements de culture ou de colonisation. — Les premières années avaient donné des espérances qui s'étaient soutenues jusqu'en 1830; mais d'après M. Perrottet, auteur de la *Flore de la Sénégambie*, diverses causes s'opposent invinciblement à la prospérité de ces établissements, qui sont aujourd'hui dans un état de décadence marquée. Ces causes funestes sont: le caractère tracassier et la mauvaise foi des peuplades nègres, qui inquiètent les colons et détruisent leurs travaux, le manque de pluies et la sécheresse irritante de l'atmosphère, qui rend nul l'emploi des irrigations; enfin la rareté et le peu d'abondance des rosées. — Nous allons néanmoins faire connaître ce que nous savons de ces divers établissements, qui sont divisés en quatre cantons.

Dagana. — Le premier de ces cantons a pris le nom d'un village nègre auprès duquel on a construit une caserne avec un mur crénelé et bastionné; c'est la limite provisoire des établissements de culture, en remontant le fleuve. Ce canton s'étend jusqu'à quatre lieues au-dessous du village de M'bilor, et devant l'île de Tôde. Il comprend, outre le poste militaire de Dagana, l'habitation royale de Koïlel et plusieurs établissements particuliers.

Richard-Tol. — Ce second canton tire son nom de l'établissement principal de culture fondé par le gouvernement. Il a quatre lieues d'étendue, au bord du fleuve, et il est traversé du N. au S. par le grand marigot de Tawei, qui sert de communication entre le Sénégal et le lac de N'gher ou Pauié Foul. — Richard-Tol comprend six habitations, dont cinq ont des constructions en maçonnerie. — C'est le point central de la colonisation. — Voici, d'après M. Perrottet, quels sont les différents végétaux dont on a tenté d'introduire ou de répandre la culture au Sénégal: le cotonnier, le cotonnier herbacé, l'indigofère, l'indigofère anile, l'indigofère mucrone, le cafier d'Arabie, le poivrier noir, le cannelier de Ceylan, le giroflier, le rocouyer, le nopal sans épines, le nopal épineux, la canne à sucre, le tabac commun, et le mûrier à tiges nombreuses.

Faf. — Ce canton s'étend depuis la limite occidentale de Richard-Tol jusqu'au village nègre de Ghiawar; il occupe plus de sept lieues, sur la rive du fleuve. Un bras considérable du Sénégal, le marigot de Gorom, qui ne rejoint le fleuve que vers les îles de Bouxar et de N'kieug, près de Saint-Louis, traverse son territoire, qui contient dix établissements, dont quatre ont des constructions en maçonnerie.

La-M'sar est le quatrième canton. Il commence à sept lieues au-dessous de Saint-Louis, et a quatre lieues d'étendue, sur les bords de plusieurs marigots (ceux de Khozag, de Ghiruss, de Gémoïe, etc.). Il comprend dix-sept établissements, dont quelques-uns sont d'une certaine importance.

Enfin, diverses plantations, formées dans les îles voisines de Saint-Louis, composent une espèce de *canton rural*. Ces diverses plantations sont dans un état de prospérité à laquelle contribue sans doute le voisinage du chef-lieu de la colonie.

Gorée, dans l'île de ce nom, à 2 l. 1/2 du cap Vert, à 38 de Saint-Louis, à 35 de la Gambie, est la seconde ville de nos établissements sur la côte occidentale d'Afrique. Sa population est d'environ 5,000 habitants, principalement mulâtres et noirs, qui font un actif cabotage entre la côte et les îles du cap Vert. — La ville couvre plus des deux tiers de l'île. Les édifices publics sont l'*Hôtel du Gouvernement*, l'*Église*, l'*Hôpital*, la *Caserne*, qui peut contenir deux cents hommes environ, et la *Poudrière*. — Les maisons sont construites en basalte, cimentées avec de la chaux et du sable, et terrassées à l'italienne. — Les rues, quoique un peu resserrées, sont droites et commodes, il y règne toujours une grande propreté, qui ajoute à la salubrité locale. — La ville est dominée par le fort, qui est placé au sommet d'un rocher formé de colonnes basaltiques. Elle a un aspect très pittoresque. On y trouve deux puits, dont l'eau est un peu saumâtre; quelques petites fontaines, établies au milieu des rochers, sur le flanc de la montagne, fournissent une eau excellente, mais en petite quantité. Ces deux ressources ne suffisent pas aux besoins de la population: pour y suppléer, on fait venir du cap Vert et de l'aiguade appelée les *Fontaines de Khaun*, à trois quarts de lieue environ de Gorée, une eau abondante et fort bonne. — Gorée possède une chapelle, desservie par un curé, et un tribunal jugeant en premier ressort les affaires civiles et commerciales. — Son port offre un bon mouillage. La place du Débarcadère et le jardin du Gouvernement servent de promenades publiques. — Gorée possède depuis 1822 un entrepôt réel pour les productions étrangères à l'Europe.

Albréda. — Ce comptoir est situé dans la Gambie, sur la rive droite, un peu au-dessous du fort James, et à 7 lieues environ de l'embouchure de ce fleuve. — Le gouvernement français y possède une maison destinée au logement des résidants et autres personnes déléguées à l'entretien du comptoir et au service public. — Deux autres petites maisons et quelques cases sont occupées par des traitants de Saint-Louis et surtout de Gorée. — On traite à Albréda les peaux de bœuf, la cire et un peu d'or, qu'y apportent les indigènes.

ADMINISTRATION, ETC.

Gouvernement. — Un officier supérieur de la marine est ordinairement chargé du gouvernement du Sénégal et de ses dépendances. Il réside à Saint-Louis. — Il y a à Gorée un commandant particulier. Ce commandement est confié à un lieutenant de vaisseau en retraite.

Administrations. — Il y a à Saint-Louis 1 sous-commissaire de marine de 1re classe faisant les fonctions d'ordonnateur; 1 sous-commissaire de 2e classe remplissant celles d'inspecteur colonial; — 1 trésorier; 1 capitaine du port; — 1 chirurgien de 1re classe chargé du service de santé. Gorée a aussi un chirurgien de 1re classe placé à la tête du service de santé.

Établissements militaires. — Les établissements militaires de la colonie sont: le fort Saint-Louis, dans l'île de ce nom. Ce fort contient une caserne et protége les ateliers du génie militaire placés au pied de ses glacis. Il occupe une superficie de 4,854 m. carrés. — La batterie de Babaghé, à la pointe sud de l'île de ce nom. Cette batterie défend l'entrée du fleuve. — Le fort de Bakel. — Le fort de Dagana. — Et le fort de Saint-Michel, dans l'île de Gorée. — La défense du Sénégal et de ses dépendances est confiée à 1 demi bataillon du 2e régiment d'infanterie de marine. — Il y a en outre dans la colonie un détachement de la 10e compagnie d'artillerie de la marine, et un détachement de la 1re compagnie d'ouvriers.

Culte. — Un préfet apostolique réside à Saint-Louis. — Il y a une cure à Saint-Louis et une à Gorée.

Tribunaux. — Saint-Louis est le siége d'un tribunal de 1re instance. — Les appels des jugements de ce tribunal peuvent être portés à un conseil d'appel formé de plusieurs fonctionnaires supérieurs, de deux habitants notables et présidé par le gouverneur.

Instruction publique. — Saint-Louis renferme deux écoles gratuites, — une pour les garçons, dirigée par un maître entretenu aux frais du gouvernement, et une pour les filles, tenue par une sœur de la congrégation de Saint-Joseph. — Gorée possède une école particulière où les enfants sont admis moyennant une faible rétribution. — L'enseignement dans ces diverses écoles est tout-à-fait élémentaire. — Le nombre des élèves qui les fréquentent est d'environ 200, dont 40 filles.

Sociétés savantes, etc. — Depuis quelques années, il existe à Saint-Louis une *Société d'Agriculture*, dont l'institution a été encouragée par le gouvernement. Le nombre de ses membres est illimité; il était en 1826 de 13. Cette société ne s'occupe absolument que d'agriculture, et ses travaux ont pour but la recherche des moyens qui peuvent concourir à l'amélioration et au perfectionnement de l'état agricole de la colonie.

POPULATION.

Au 1er janvier 1832, la population totale de la colonie du Sénégal était de 14,404 habit., savoir 6,726 hommes et 7,678 femmes, et divisée comme il suit:

Saint-Louis.	Pop. libre.	2,095	9,140
	— esclave.	7,045	
Gorée.	Pop. libre.	902	5,264
	— esclave.	4,362	

Le mouvement en 1831 avait été de

Décès.	719	Diminution.	104
Naissances.	615		

DÉPENSES ET RECETTES.

Les dépenses du service colonial au Sénégal sont fixées, pour 1834, à	355,000 f.
Il doit être pourvu à ces dépenses avec les *recettes* provenant des *droits et autres revenus locaux*, qui sont évalués à	105,000
Et au moyen d'une allocation (sur le million compris au budget de la marine pour le service intérieur des colonies) de	250,000
Total	355,000 f.

AGRICULTURE.

Nous avons dit, d'après M. Perrottet, que les établissements agricoles du Sénégal sont dans un état de décadence qui paraît difficile à arrêter; nous pensons néanmoins qu'il convient de donner une idée de ce que la culture européenne a tenté dans ce pays. — « La colonie (dit un écrit publié sur le Sénégal avec un caractère semi-officiel) n'a commencé à devenir agricole que depuis 1821, lors de la colonisation du pays de Walo. C'est dans les quatre cantons qui le composent qu'existe l'*Agriculture du Sénégal*. — De 1821 à 1827, le succès a couronné les essais de naturalisation tentés par l'administration, et les exploitations entreprises par les propriétaires des terrains concédés. — Le *Jardin du Poste*, à Dagana

l'*Habitation royale de Koilel*, et plusieurs autres établissements particuliers, possèdent un grand nombre de plantes nouvellement importées, et beaucoup de légumes d'Europe qui y ont complétement réussi. Toutes les espèces de cultures ont été heureusement essayées à Richard-Tol, habitation royale où se trouve un très riche et très beau jardin de naturalisation. On y cultive aussi d'autres végétaux récemment introduits dans la colonie, tels que le cafeyer, le roucouyer, l'olivier, le médicinier et le nopal. — On voit, dans les jardins du Walo, beaucoup d'arbres fruitiers de l'Inde et de l'Amérique, et qui donnent au Sénégal des produits d'une bonne qualité; ce sont: le dattier, le cocotier, le bananier, le sapotillier, l'oranger, le corossolier, le goyavier, le manguier, le rondier, l'arbre à pain, l'inocarpe d'Otahiti, etc.

— Dans les divers établissements du Walo, on s'était presque exclusivement occupé, jusqu'en 1825, de la culture des végétaux alimentaires et du coton; mais, depuis cette époque, il a été fait des essais de naturalisation de l'indigofère du Bengale, et les plus grands soins ont été donnés à l'indigofère du pays. — Le succès a dépassé les espérances. L'expérience a prouvé qu'avec une culture soignée, en arrosant à propos, on peut obtenir par hectare, annuellement, au moins 20,000 livres de feuilles sèches, qui donneront environ 280 livres d'indigo, ou 4,200 fr., à raison de 15 fr. la livre. — Les frais d'exploitations estimés, la première année à 1,200 fr., seraient réduits, la deuxième et la troisième année, à 800 fr. — Les produits de l'indigofère exploité au Walo sont encore inférieurs à la qualité de l'indigo du commerce; mais, essayés en France par le comité consultatif des arts et manufactures, et au muséum d'histoire naturelle, il a été reconnu que ces produits, à l'aide d'une préparation perfectionnée, étaient susceptibles de s'améliorer et d'acquérir une valeur et une qualité égales à celles des produits de l'Inde. »

Les indigènes cultivent avec succès un grand nombre de végétaux propres à la nourriture de l'homme; ce sont les ignames, le maïs, le mil, les melons, les patates, les pistaches, les tomates, etc. — La plupart des graminées, les tiges des arachides, des patates, etc., fournissent d'excellents fourrages pour les chevaux et les bœufs. — Les moutons et les chèvres trouvent en abondance, dans les plaines, des herbes, des liserons, des feuilles et des graines d'arbres, propres à leur nourriture.

INDUSTRIE.

MÉTIERS. — La colonie ne renferme qu'un petit nombre d'ouvriers d'arts et métiers. Les principaux, et presque les seuls, sont des maçons et des charpentiers de navires. — Il existe deux petits chantiers de construction à Saint-Louis, et un à Gorée. — On construit, dans la colonie, des bâtiments de 50 tonneaux. La plupart des bâtiments employés au cabotage y ont été construits.

FORGES. — Deux forgerons européens, travaillant à la manière de France, suffisent, à Saint-Louis, aux besoins de la ville. Il y existe aussi quelques forgerons, nègres et maures, qui ne se bornent pas au travail du fer, mais qui fondent, forgent et travaillent tous les métaux indistinctement. — Ils fabriquent les outils de culture les plus grossiers et les bijoux d'or ou d'argent les plus délicats. Quel que soit leur travail, ils n'emploient jamais d'autres instruments qu'un creuset, une petite enclume, un marteau et deux outres de peaux de bouc qui leur servent de soufflet. On s'étonne qu'avec de si faibles moyens ils puissent obtenir, dans leurs ouvrages, un degré de perfection satisfaisant. Cependant leurs instruments en fer sont bien confectionnés et le fini de leurs petits bijoux est vraiment remarquable.

TISSAGE. — Les tisserands nègres de Saint-Louis et de Gorée font des bandelettes d'étoffe de 5 à 6 pouces de largeur. La réunion de cinq ou six de ces bandes, longues de deux mètres, forme un morceau d'étoffe nommé *pagne*, et qui constitue le principal vêtement des noirs des deux sexes. — Ces pagnes, tissues en coton, sont communément mêlés de fils de laine de couleur qui produisent des dessins variés et compliqués. Ce sont les dessins et l'éclat des couleurs qui déterminent le prix des pagnes. Il en est qui coûtent jusqu'à 300 et 400 francs la paire. Les pagnes communes se vendent 6 francs la paire. On ne fabrique, dans la colonie, aucune autre espèce d'étoffe. La plupart des tisserands sont en même temps *griots*, c'est-à-dire ménétriers et baladins, profession réputée infâme.

FABRIQUES. — Des briqueteries et des chaufourneries sont les seules fabriques du pays, et encore ne sont-ce pas des établissements fixes et permanents. Les briques se font avec des terres argilleuses qu'on trouve aux environs de Saint-Louis; on les moule sans faire subir à la terre aucune préparation, et on les fait cuire à l'air libre sur du bois mis en monceau. — La chaux, cuite par les mêmes procédés, se fait avec des huîtres fossiles dont il existe des bancs considérables à 2 lieues de Saint-Louis, ou avec de petits coquillages communs, près de Gorée. — La chaux de Gorée est meilleure que celle de Saint-Louis, on en fait des exportations à Cayenne.

MARINE. — La marine locale, qui emploie environ 1200 hommes dont 1100 esclaves matelots, se compose de 4 bâtiments dont le plus fort est de 100 tonneaux, propres aux voyages de long cours; de 120 bâtiments de tonnage divers (de 5 à 50 tonneaux) employés au cabotage; de 90 chaloupes et canots employés pour les transports intérieurs sur le fleuve; de 20 chalands et alléges, et d'une soixantaine de pirogues de pêche. La colonie fournit une partie des bois de construction, le reste vient de France et d'Amérique. — On emploie quelques menus cordages fabriqués par les naturels avec l'écorce du Baobab; mais les cordages principaux, les toiles, mâtures, clous, chevilles, doublage, brai, goudron, etc., sont fournis par le commerce français.

PÊCHE. — Il n'existe à Saint-Louis, ni à Gorée, aucun établissement de pêche. Le Sénégal et la mer qui avoisine les côtes, sont très poissonneux. Les nègres de Saint-Louis, de Ghet-n'dar et des villages voisins, ainsi que ceux de Gorée et des environs, pêchent, en se servant des procédés les plus grossiers, le poisson dont ils font une grande consommation. — Ils ont des pirogues faites d'un seul tronc d'arbre et d'assez petite dimension. — Les uns frappent les gros poissons d'une sagaie (espèce de javelot); quelques-uns tendent des lignes dormantes, garnies d'hameçons; les autres se servent de petits filets ronds attachés à une perche. —Les plus habiles pêcheurs, auprès de Saint-Louis, ont de longs filets en forme de seines. On évalue, à 270,000 kilogr. de poisson, le produit annuel de la pêche, dont 250,000 kil. sont consommés frais à Saint-Louis et à Gorée, et 15,000 kil, séchés au soleil, sont transportés et vendus dans l'intérieur du pays.

COMMERCE.

Le commerce du Sénégal consiste principalement dans la traite de la gomme; il est très lucratif. La gomme est un produit naturel qui ne demande aucun soin de culture. Trois grandes forêts éloignées d'environ 40 lieues et distantes l'une et l'autre de 10 lieues, la produisent; ce sont, comme nous l'avons déjà dit, les forêts de Liébar, Sahel et Afatak, toutes les trois situées dans le territoire occupé par les Maures. On trouve aussi plusieurs bouquets de gommiers détachés de ces forêts sur divers autres points des rives du Sénégal. — La traite de la gomme se fait surtout par l'entremise des principaux habitants de Saint-Louis, et donne lieu à des échanges importants en marchandise d'Europe. On traite aussi, dans le haut du fleuve, les peaux de bœuf, le morfil (ou l'ivoire), l'or et le mil. — Les marchandises qu'on échange pour ces derniers produits sont les fusils, la poudre, les balles, l'ambre, les coraux, etc. — Le cabotage du bas de la côte, sans être considérable, est encore assez important; il fournit du mil, des peaux, du morfil et de la cire: les marchandises qui ont cours pour ce commerce sont le tabac, l'eau-de-vie, la poudre, et surtout le corail et l'ambre. — Le commerce du riz et du mil est d'une grande importance pour la population: ces grains sont pour elle ce qu'est le blé pour les Européens. La consommation annuelle du mil est de 20,000 bariques environ, et celle du riz de 150,000 kilogrammes. — On évalue à 12,000,000 de fr. les capitaux employés dans le commerce maritime de la colonie. — Les importations annuelles moyennes occupent environ 80 navires d'un tonnage de 8,000 tonneaux, montés par 600 hommes. La valeur des importations est d'environ 3,000,000 fr. Elles consistent en ambre, corail, café, sucre, eaux-de-vie, genièvre et rhum, farine, fer, fusils, poudre à feu, tuiles de l'Inde, tabac, vins, verroteries, vivres et marchandises diverses. — Les exportations du Sénégal, tant de celles qui proviennent du sol que celles des objets importés du dehors, s'élèvent environ à 2,400,000 francs. Elles consistent en bois de construction, cuirs, cire, coton, cornes de bœuf, écailles de tortue, gomme, ivoire, poudre d'or, etc. Depuis quelques années on a commencé à exporter des bestiaux, tels que bœufs, chevaux et moutons, pour les colonies françaises, et ces exportations ont été avantageuses.

BIBLIOGRAPHIE.

L'Afrique et le peuple africain, ou très humbles remontrances des habitants du Sénégal aux citoyens français tenant les États-Généraux, par Lamiral; in-8. Paris, 1789.

Voyage au Sénégal, par Durand; in-8. Paris, an X.

Mémoire sur la colonie française du Sénégal, par Pelletan. in-8.

Statistique des colonies françaises. — Sénégal et dépendances; in-8. Paris, 1827 (Extrait des Annales maritimes et coloniales).

Nouveaux détails sur la colonie du Sénégal (Annales des Voyages, 1828, t. VIII).

Mémoires sur les moyens d'exploiter par le Sénégal les mines d'or de Bambouc, par L. M. D. L. F.; in-8. Paris, 1827.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Ile Bourbon.

(Colonie Française dans l'Océan indien.)

HISTOIRE.

L'île Bourbon, découverte en 1545 par Mascarenhas, gentilhomme portugais, porta long-temps le nom de *Mascareigne*. — Elle fut d'abord occupée, puis promptement abandonnée, par les Portugais, et resta déserte jusqu'à l'époque de l'établissement des Français à Madagascar. Alors elle servit de lieu de déportation, ensuite d'hôpital. Flaccourt, qui, en 1649, prit possession de l'île au nom du roi, et lui donna le nom de *Bourbon*. — En 1654, quelques Français tentèrent de s'y établir; mais, dépourvus de ressources, et craignant d'y être oubliés, ils profitèrent du passage d'un vaisseau qui visita l'île pour l'abandonner. — Alors, comme au temps de la prise de possession, Bourbon était presque entièrement couverte de bois; il n'y avait d'autres fruits que la *vavangue*, inférieure aux nèfles de France, qu'elle rappelle un peu par sa forme et par le goût. — Les bois étaient remplis d'oiseaux, que n'effrayait point l'approche de l'homme; on y remarquait le *dronte* ou solitaire, qu'on chassait à la course, et dont l'espèce a entièrement disparu (on en voyait encore du temps de Labourdonnaye, qui en envoya un comme une chose rare et curieuse à l'un des directeurs de la Compagnie). — On y trouvait une espèce de chauve-souris de la grosseur d'une poule, et que l'on regardait comme un manger assez délicat. Des tortues de trois à quatre cents livres couvraient les sables du rivage; les rivières étaient très poissonneuses: ces faveurs d'une terre nouvelle n'existent plus aujourd'hui. — Vers 1663, deux Français, accompagnés de sept noirs et de trois négresses, passèrent de Madagascar à Bourbon; les esclaves, révoltés contre leurs maîtres, se retirèrent dans les montagnes : ce furent là les premiers noirs marrons qui probablement ont laissé de leur postérité. Un des deux Français se nommait Louis Payen, *homme bien fait, et de bonne compagnie;* l'autre était sous ses ordres. Leur case s'élevait au bord d'une rade, à l'ouest de l'île, *près de la chute d'une fontaine qui tombait en nappe d'eau du milieu d'un grand rocher; elle était entourée de tabac, de racines et d'herbes potagères, dont ils avaient porté les graines : ils tenaient dans un enclos quantité de cochons et de cabris, pour leur commodité et pour les vendre aux voyageurs.* — Louis XIV concéda, en 1665, Madagascar et ses dépendances à la compagnie des Indes orientales, qui prit alors possession de Bourbon : un commandant, ayant sous ses ordres vingt ouvriers, y fut laissé. *Louis Payen retourna en France où il mourut hermite.* Il paraît que cet homme avait le goût de la solitude, et qu'il se trouva entouré de trop de monde au milieu des vingt et un nouveaux habitants de la colonie. — Depuis 1665 jusqu'en 1670, que la compagnie rendit son privilége de Madagascar au Roi, Bourbon devint une des échelles de l'Inde. Elle commença alors à se peupler; la chute de nos établissements de Madagascar contribua à accroître sa population : en 1717, on y comptait environ 2,000 habitants. — Une nouvelle compagnie reçut, en 1735, l'investiture des îles de Bourbon et de France. — Ces îles prospérèrent sous l'administration du célèbre Labourdonnaye; mais, après la retraite de ce grand homme, elles tombèrent dans un anéantissement presque total; l'agriculture, le commerce et les fortifications, tout y fut également négligé. La compagnie, qui pressentait sa ruine, rétrocéda ses droits au Roi. Les deux îles eurent encore le bonheur de trouver pour rétablir leur prospérité, un grand administrateur, l'illustre Poivre. — Les créoles de l'île Bourbon fournirent un bataillon de volontaires dans la glorieuse campagne de l'Inde sous le bailli de Suffren. — Les événements de la Révolution eurent peu de retentissement dans l'île. — Pendant la guerre, les gardes nationales de Bourbon se montrèrent dignes de leur ancienne réputation; leur courage, toutefois, ne put l'emporter sur le nombre et les efforts multipliés des Anglais. La garnison régulière ne s'élevant qu'à quelques centaines d'hommes, n'était pas un auxiliaire suffisant. — Le 8 juillet 1810, la colonie, dépourvue de moyens de défense, fut attaquée par une force anglaise de quatre mille hommes; les ennemis parvinrent à effectuer deux débarquements, l'un au vent, l'autre sous le vent de Saint-Denis. — Après quelques actions très vives, le colonel de Sainte-Suzanne, gouverneur de Bourbon, obtint une honorable capitulation. — La prise de l'île de France eut lieu le 3 décembre suivant. — Si le brave général Decaen avait eu quinze cents hommes de plus dans les deux îles, les Anglais ne s'en seraient pas emparés. — En exécution du traité de Paris, l'île Bourbon a été rendue à la France, le 2 avril 1815.

MOEURS, COUTUMES, ETC.

ANCIENNES MOEURS. — L'île Bourbon a été longue à se peupler et plus longue encore à s'habituer aux délicatesses de la civilisation moderne. Un siècle et demi après la découverte, au commencement du XVIII[e] siècle, les mœurs et la manière de vivre des habitans rappelaient encore les habitudes des premiers Européens qui s'y étaient établis. — Dans ce temps-là, les savanes qui bordent les rivages de l'île étaient encore couvertes de benjoins et de lataniers : il y avait à peine quelques endroits où elles commençaient à s'éclaircir. Les terres n'avaient pas toutes des propriétaires. — Dans un ou deux jours, un habitant se bâtissait une case avec les lataniers abattus autour de lui; il coupait d'égale longueur leurs tiges droites, qui sont toutes à peu près de la même grosseur; ce travail était facile à faire, car le bois de cet arbre n'est qu'une bourre tenace comprimée sous une mince écorce; il couchait les arbres les uns au-dessus des autres, sur chacun des quatre côtés de la case, en les ajustant dans les entailles pratiquées à leur extrémité; puis, avec quelques gaulettes, il élevait une charpente que recouvraient des feuilles de latanier. Le bâtiment n'avait qu'une porte et qu'une fenêtre; souvent même, la porte ne fermait pas à clef. On construisait ainsi plusieurs cases non loin les unes des autres; la principale était pour le maître, les autres pour les grands enfants et pour les esclaves de la maison. Les gens riches étaient un peu mieux logés; leur grande case était en madriers de bois de natte, également superposés, au lieu d'être en tiges de latanier: quelques-unes de ces maisons avaient jusqu'à deux pièces de plain-pied. Celle du gouverneur n'était pas beaucoup plus remarquable, mais elle était couverte en bardeau; outre le salon et la chambre à coucher, il y avait encore une salle à manger. — On ne connaissait alors ni le luxe des carreaux de vitre, ni celui des treillis de rotin, ni celui des parquets, des rideaux et des tapisseries, toutes choses fort communes aujourd'hui. — On faisait la cuisine en plein air, ou sous un petit auvent, et l'on dînait en famille au pied d'un gros tamarinier, arbre apporté de l'Inde

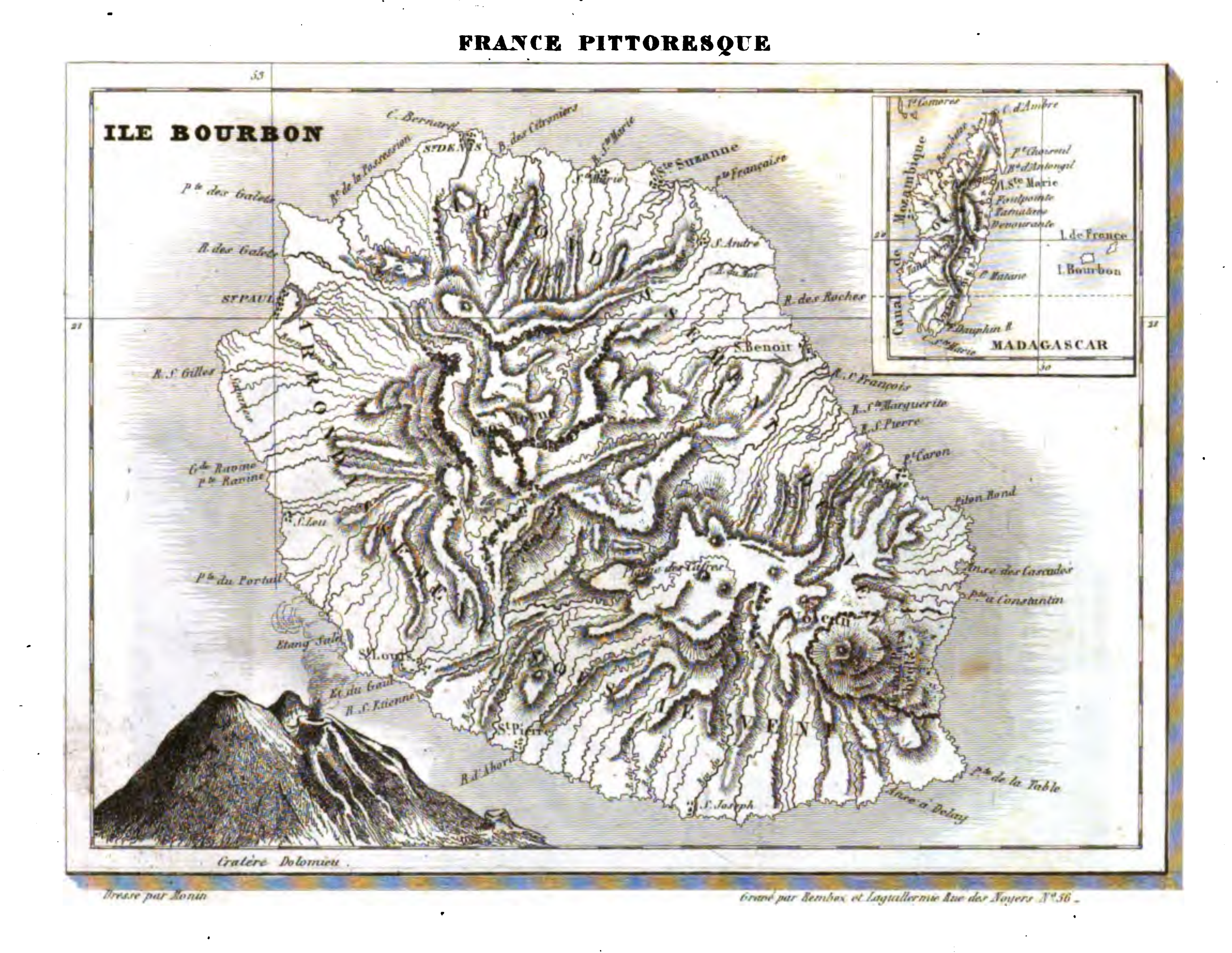
au moment des premiers établissements formés à l'île Bourbon. — Sous ces vieilles cases habitaient l'honneur, la franchise et la bonne foi ; la porte s'ouvrait toujours pour l'étranger et pour le malheureux. Un bâtiment arrivait : le gouverneur ou quelque notable habitant s'emparait du capitaine; les autres colons, à raison de leur fortune, se partageaient les officiers et les matelots ; personne n'avait besoin de lettres de recommandation ; on venait de France, de la patrie, c'en était assez pour être cordialement accueilli. Afin de mieux fêter ses hôtes on tuait un cochon, un cabri, ou l'on allait dans son parc à tortues en chercher une des plus grosses qu'on servait dans la carapace. Les tortues de terre étaient alors abondantes dans les sables du bord de la mer; on n'y en trouve plus depuis long-temps; celles qu'on voit à Bourbon viennent des Seychelles ou de Madagascar. Alors, il faut l'avouer, il y avait bien un peu de rudesse dans les mœurs ; les bâtiments qui apportaient de l'eau-de-vie de Cognac n'étaient pas les plus mal accueillis. — Alors le nombre des maîtres et des serviteurs était à peu près égal : la condition de ces derniers était fort douce; les maîtres ne rougissaient point de travailler avec leurs esclaves. — La principale occupation des habitants était le soin des troupeaux. Les pâturages de Saint-Denis et de la pointe des Galets étaient les plus estimés de l'île. Dans la saison de la sécheresse on envoyait les taureaux et les génisses paître dans les montagnes ; chaque chef de famille, pour les reconnaître, imprimait une marque à ses bestiaux. « Ces peuples, dit un voyageur, sont de si bonne foi, qu'ils ne songent point à s'entre-dérober leurs troupeaux. » — Il ne se faisait pas un grand commerce à Mascarin (c'est ainsi que Bourbon était encore communément appelé). — La compagnie des Indes négligeait la colonie ; les navires n'y passaient que pour s'y procurer des vivres et des rafraîchissements. Le tabac (petun), dont les habitants soignaient la culture plus qu'à présent, était leur plus importante spéculation ; ils recevaient, en échange de leurs produits, des tissus de coton et quelques articles de soieries, que les premières dames du pays recherchaient. Ces dames se trouvaient parées avec un mouchoir de l'Inde et une robe rayée de Sirsakas, que les mulâtresses dédaigneraient de porter aujourd'hui. — Dès lors les gens de toute espèce de métier auraient pu exercer leur profession dans la colonie, à l'exception des cordonniers, « car, dit le voyageur à qui nous empruntons une partie de ces détails, eux seuls n'y trouveraient pas leur compte, à moins qu'ils n'apportassent la mode de ne point aller pieds nus; car les hommes et les femmes ne se servent point de souliers. »

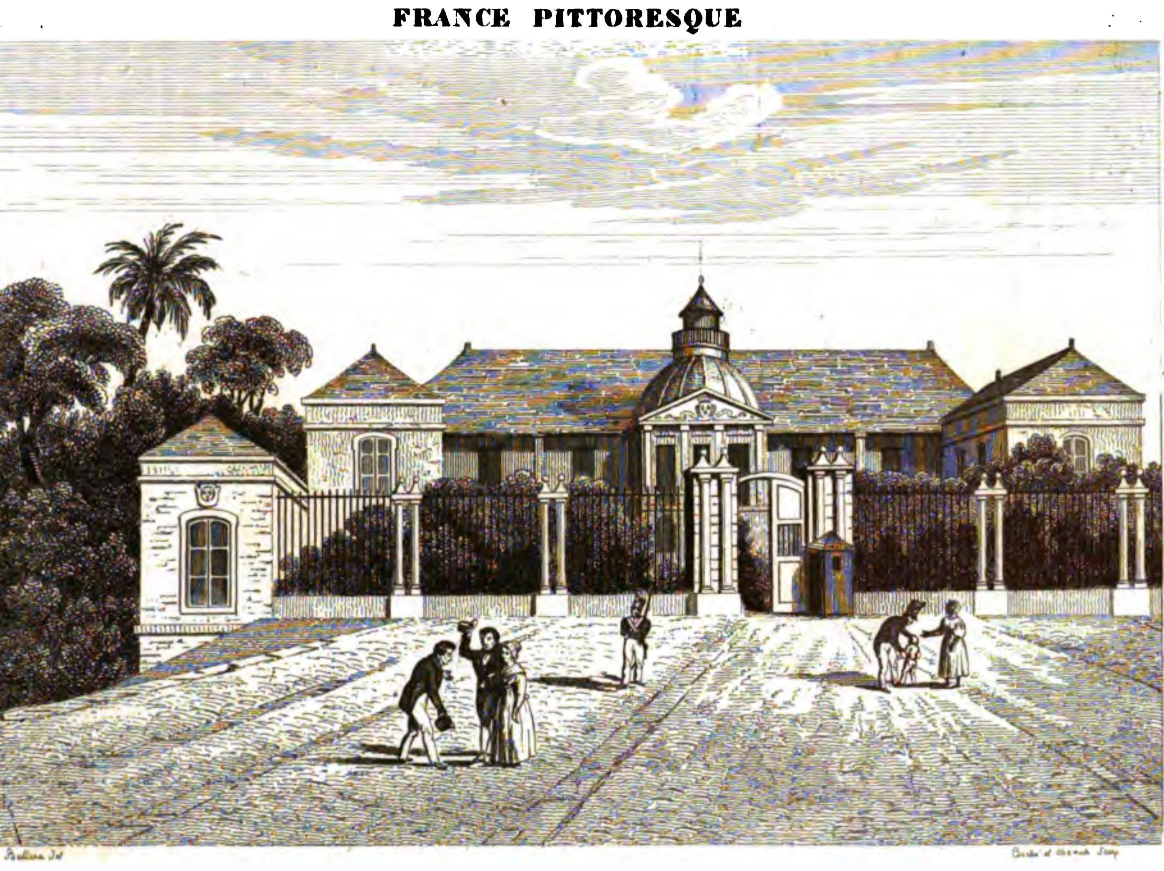
Alors il ne circulait pas beaucoup d'argent à Bourbon; mais on ne payait point d'impôts; aussi l'administration laissait-elle faire à chacun à peu près tout ce qui lui convenait : il y avait même des temps où le gouverneur manquait de poudre à canon. Pourtant un gouverneur, qui sans doute n'avait ni poudre ni soldats, avait voulu mener despotiquement la colonie; une conspiration se forma contre lui ; un curé, le père Hyacinthe, était à la tête du complot : au milieu de son office, au lieu d'un *Dominus vobiscum*, il dit énergiquement de saisir le gouverneur qu'on embarqua sur le premier bâtiment. Le père Hyacinthe, qui fut ensuite renvoyé et puni, gouverna toutefois l'île pendant trois années, à la grande satisfaction des habitants sur qui leur pasteur avait plus d'empire que leur commandant, car ils étaient crédules et superstitieux.

Les notables de chaque quartier se réunissaient de leur pleine autorité, et d'après un droit naturel que leur bon sens instinctif leur avait fait découvrir, pour délibérer sur leurs intérêts communs : on se concertait pour les travaux à entreprendre, pour l'ordre et la police de son quartier. — On montrait encore naguère, aux bords de l'étang de Saint-Paul, les pierres qui servaient de siége au conseil, et le gros arbre sous lequel il se réunissait; c'est là qu'on écoutait comme des oracles, le bonhomme Athanase et le bonhomme Ricquebourg, les seuls qui restassent des vingt premiers habitants de la colonie. — Les maisons de chaque quartier étaient éparses dans la savane, les cultures de la montagne séparées par d'épaisses lisières de bois; chaque famille vivait isolée, car on était un peu envieux les uns des autres; les femmes, s'il faut en croire les documents du temps dignes de faire autorité, troublaient quelque peu, par leurs prétentions jalouses, l'harmonie qui eût régné dans cette naissante société. La plupart des habitants avaient, dans l'origine, contracté des alliances avec les Africains : en 1717, il n'y avait que six familles chez qui le sang européen se fût conservé dans toute sa pureté; il est vrai que les blancs arrivant de la métropole détruisaient par degrés les nuances du sang africain. — A cette époque, Le Gentil vit dans l'église de Saint-Paul, une famille « qui lui donna de l'admiration, la vue allant du blanc au noir et du noir au blanc; il y avait cinq générations de la plus âgée des femmes à la plus jeune; la trisaïeule, qui avait 108 ans, était entièrement noire; la fille de l'arrière-petite-fille était aussi blonde qu'une Anglaise. » Cette bonne vieille était une princesse de Madagascar dont la fille s'était mariée avec un officier de l'établissement de Flaccourt, au fort Dauphin. Lors du massacre des Français à Madagascar, il ne s'était échappé de cette famille que des femmes qu'on avait fait embarquer d'avance, dans le pressentiment d'un prochain danger, et qui se réfugièrent à Bourbon.

Nouvelles moeurs. — L'introduction de cultures productives, et principalement celle du cafier qui eut tant d'influence sur le rapide accroissement des fortunes; les relations fréquentes que la guerre de l'Inde établit entre Bourbon et nos établissements d'orient; les relâches forcées que firent dans l'île les employés de la compagnie des Indes; le séjour des officiers de Dupleix et de Bussy, qui vinrent se reposer de leurs fatigues sous un ciel plus salubre que celui de l'Indostan, et qui y apportèrent les richesses qu'ils avaient acquises rapidement dans leurs combats contre les Anglais, causèrent une grande révolution dans la manière de vivre des habitants de Bourbon, et y introduisirent de nouveaux besoins et de nouveaux goûts. La passion de briller ne s'y développa cependant que peu à peu : il a fallu la succession de plusieurs générations, pour porter au degré où elles sont aujourd'hui les habitudes du luxe et la recherche de toutes les commodités de la vie, chez les descendants de ceux qui, il y a un siècle, travaillaient encore avec leurs esclaves à l'ardeur du soleil, et dont les filles couraient pieds nus sur les plages brûlantes de l'Océan, ou gravissaient les rocs escarpés des mornes. — « Les usages, les monuments, les costumes (dit M. Billiard, qui a long-temps habité l'île Bourbon), tout prit d'abord une physionomie moitié européenne et moitié asiatique; les mœurs elles-mêmes prirent une nuance des mœurs de l'Orient; il y eut un peu moins de liberté pour les femmes; leur vanité se vit entourée d'un cortége importun d'esclaves, espèces de surveillants plutôt que véritables serviteurs; sans être plus fidèles, les maris se donnèrent un air plus despotique et plus jaloux. Ces ressemblances avec l'Asie ne sont pas encore tout-à-fait effacées aujourd'hui. Malgré les égards dont elles sont l'objet, beaucoup de femmes ne sont, à vrai dire, que les premières esclaves de la maison; elles sont douces, timides, résignées, attentives pour des maîtres qui n'ont pas toujours beaucoup d'amabilité. Qu'un mari soit malade, qu'il ait seulement une légère indisposition, il faut que sa femme veille auprès de lui, empressée aux moindres ordres qu'il s'avise de lui donner. Elles obtiennent en récompense de leurs services, de leur docilité, quelque chapeau, quelque robe nouvelle, objets qui sont pour elles d'un grand prix, et que du moins on n'a pas la cruauté de leur refuser : elles ne s'occupent, au reste, que des soins intérieurs de la maison. Elles font

FRANCE PITTORESQUE





S.t Denis (Ile Bourbon) Hotel du Gouvernem.t

le linge et une partie des vêtements de leurs enfants et de leurs maris, ne se mêlant aucunement des affaires de spéculation. Pourtant, celles qui recouvrent leur liberté par le veuvage manquent rarement d'une intelligence particulière pour la direction de leurs intérêts. — La créole de nos colonies d'orient semble uniquement faite pour aimer; sa tendresse est inépuisable pour ses enfants; la nécessité la plus impérieuse peut seule la déterminer à les faire allaiter par une étrangère, c'est-à-dire par une négresse, sur qui ses yeux inquiets demeurent constamment ouverts. La nourrice reçoit sa part de ce qu'il y a de plus délicat sur la table du maître. Les négresses qui ont été bonnes des enfants, leurs *menaines*, pour me servir du terme du pays, également objet d'attentions particulières, ne s'aperçoivent plus de leur esclavage; elles ne sont autre chose que des pensionnaires de la maison. C'est un spectacle charmant que celui de ces petits enfants créoles, qui sont entièrement nus ou vêtus à peine d'une petite robe de mousseline; ils n'éprouvent aucune gêne dans leurs mouvements; rarement on les entend pleurer: ils se roulent, ils se jouent, ils s'endorment sur une natte; et, quand ils sont endormis, on les couvre d'un petit moustiquaire de gaze sous lequel ils ont l'air d'amours surpris dans un filet. — Les hommes créoles ont beaucoup d'esprit naturel et de facilité; ils obtiennent des succès rapides dans les arts d'imitation et d'agrément; leur ignorance a quelquefois une grande naïveté. Accoutumés de bonne heure à commander, ils se font une haute idée de leur supériorité: pourtant ils sont en général meilleurs maîtres que les nouveaux débarqués d'Europe; ils sont moins exigeants, moins impatients. Parmi les Européens, les plus durs envers leurs esclaves sont ceux qui n'ont pas toujours commandé. »

« A Bourbon, la vie est tranquille et sans événements; il n'y a guère plus de différence entre les jours qu'entre les saisons. Cette monotonie d'existence n'est pas contraire à la santé, mais elle donne le malaise de l'ennui, dont l'oisiveté est plus accablée dans l'île qu'elle ne l'est dans les régions européennes. — La colonie a plus d'oisifs qu'il ne s'en trouve dans la plupart des autres pays. La chasse, la pêche, la promenade, le jeu sont, en France, l'occupation de celui qui n'a rien à faire; au moins, on se fatigue, on se distrait, et même l'on s'amuse : mais est-ce vivre que de porter péniblement son corps ou dans un carrefour, ou sur le bord de la mer, rendez-vous ordinaire des nouvellistes, des ennuyeux et des ennuyés de chaque quartier, comme on fait à Bourbon, et de consacrer sa journée à la politique et à la médisance? Le soir ne voit que peu de réunions : il y en aurait cependant de fort agréables, si les jeunes gens avaient un peu plus d'empressement pour les dames.

« A l'Ile-de-France, les hommes, généralement mieux élevés, recherchent beaucoup plus la société. Sans aucune espèce de galanterie, on doit convenir qu'il n'y a point de comparaison à faire entre les hommes et les femmes dans l'une et l'autre colonie; tout l'avantage est pour ces dernières. Mais il est une question bien plus délicate et d'une plus haute importance, souvent discutée et toujours laissée insolue; c'est de savoir quelles sont les plus aimables, des dames de l'Ile-de France ou de celles de Bourbon : il en est de charmantes dans les deux îles: l'instruction est plus répandue à l'Ile-de-France; mais on trouve plus de grâces et de bonté dans la colonie française. Le naturel y vaut mieux que l'éducation. — Les dames créoles de Bourbon n'ont point cette nonchalance, cette apathie même pour les arts d'agrément, ni cette rigueur envers les esclaves que les relations les plus indulgentes sont forcées de reprocher aux dames de l'ancienne colonie de Saint-Domingue. A Bourbon, une maîtresse de maison, quoique ne faisant pas autant par elle-même, n'est pas moins occupée de l'ordre et des soins de son ménage que ne le sont les dames européennes; ayant des domestiques plus nombreux, moins intelligents que les nôtres, elle a aussi beaucoup plus d'embarras; néanmoins elle donne rarement l'ordre de punir un esclave. La maîtresse de la maison commence ordinairement sa journée, soit à la ville, soit à l'habitation, par faire la visite de l'hôpital, c'est-à-dire des cases où sont les noirs invalides et malades; elle veille à ce qu'ils soient bien traités, et souvent c'est elle-même qui leur distribue les remèdes, en leur adressant toujours quelques paroles encourageantes. Aussi les noirs de l'habitation où il y a une femme blanche sont-ils ceux qui ont la condition la plus heureuse. La perte d'un bon maître est vivement sentie par les esclaves; la mort d'une bonne maîtresse est un malheur dont ils ont de la peine à se consoler. »

NOTES BIOGRAPHIQUES.

Un pays habité depuis peu de temps ne peut pas encore avoir produit un grand nombre d'hommes dont le nom puisse être conservé pour la postérité. — L'île Bourbon a fourni à nos flottes de braves marins, et à nos armées des militaires distingués. — Parmi les créoles qui y sont nés, on remarque Parny et Bertin, poëtes érotiques, que le jugement des littérateurs du siècle dernier a placés sur la même ligne que Properce et Tibulle. — La famille Desbassyns, qui a fourni un administrateur à l'Inde française, compte dans son sein des botanistes instruits. C'est un des membres de cette famille qui a introduit dans l'île la culture de la canne à sucre et celle de plusieurs autres plantes utiles. — Un botaniste aussi très distingué et fort habile dans tout ce qui touche aux cultures coloniales, est Joseph Hubert, qui fut long-temps directeur du Jardin du Roi, et que l'Institut choisit pour son correspondant. — Enfin un de nos publicistes contemporains, De-la-Serve, auteur de la *Royauté selon la Charte*, est ausi né à l'île Bourbon.

TOPOGRAPHIE.

L'île Bourbon est située dans l'Océan indien par les 20° 51' 4" S. de latitude, et les 53° 10' de longitude E. méridionale de Paris. — Saint-Denis, son chef-lieu, est éloigné de Brest de 1,745 lieues marines de 20 au degré. — Sa forme présente un périmètre irrégulier qui dans son ensemble se rapproche de la forme circulaire. — Sa superficie est de 253,167 arpents métriques. — La traversée de France à Bourbon dure communément de 90 à 100 jours.

Aspect général. — Volcan. — Le sol est montagneux et déchiré dans tous les sens, mais principalement du centre à la circonférence. Les plus hautes masses sont au centre, leur élévation est de 3,048 mètres. — L'île est un produit d'éruptions volcaniques: sur les parois des falaises qui encaissent les torrents, on aperçoit les coulées de laves qui forment la base du sol. — Sur plusieurs points de la circonférence, on trouve aux pieds des escarpements, des alluvions considérables formées de pierres et de cendres volcaniques roulées par les torrents. Ces alluvions, mêlées avec les détritus des plantes, forment une excellente terre végétale. — Les galets roulés par les torrents et amassés sur les côtes, sont transportés par les vents généraux, et forment, sous le vent, une pointe fort avancée qu'on appelle la *Pointe des Galets*. On trouve aussi sous le vent des masses sablonneuses qui occupent plusieurs lieues d'étendue.

La partie du sud-est de l'île renferme encore un volcan en activité. Cette partie, souvent couverte par des éruptions considérables, porte le nom de *Grand pays brûlé*. Là, sur plusieurs lieues d'étendue, la terre n'offre aucun signe de végétation; on n'y voit que les débris d'une immense fournaise. — Les navires qui cherchent l'île Bourbon et qui ont la précaution de se mettre au vent de l'île, peuvent en apercevoir les montagnes à une distance de 10 et 12 lieues. Quand le volcan jette des flammes ou seulement même une lueur blanchâtre, il devient un point important de reconnaissance. »

Le centre de l'île offre des accidents remarquables : « Bourbon, dit M. Billiard, n'est que la réunion de deux volcans principaux : le plus considérable s'est depuis long-temps éteint ; la montagne du vieux volcan, qui couvre les deux tiers de l'île, ne s'élève que pour former l'enceinte d'un bassin irrégulier dont les parois intérieurs, d'une hauteur prodigieuse, sont à pics de presque tous les côtés. Il est aisé de reconnaître que ces montagnes, entièrement séparées aujourd'hui, n'étaient autrefois qu'une seule masse dont le sommet s'est écroulé dans les abîmes : la pensée rétablit sans peine les lignes qui ont été rompues ; les eaux de la pluie et des sources auront rempli les anciens cratères ; elles se seront ouvert des passages qui sont devenus les profonds encaissements des rivières du Mat, de Saint-Étienne et des Galets ; toutes les trois ont leur source dans le même bassin. Cet intérieur de la montagne est d'une vaste étendue ; on ne saurait se faire une idée du désordre des débris qui y sont dispersés ou amoncelés : c'est une image du chaos. Un voyageur qui a parcouru les Alpes et les Pyrénées, avoue n'avoir rien vu dans ces montagnes de comparable à l'aspect que présente ce vaste cratère avec ses déchirures, ses mornes et ses pitons. *Cimandef* est bien une grande pyramide ; le morne des *Deux-Bras* a bien l'air d'être flanqué de tours ; les *Bas-de-malheur*, le *Morne-de-Fourche* et le *Piton-de-neige* qui se détachent en s'élevant les uns derrière les autres, le *Benard* qui est tout-à-fait séparé, ces longs remparts qui entourent le bassin, ressemblent en effet à la masse des ruines d'un monument construit par des génies ou par des géants. » Ce sont les piliers plus ou moins brisés d'un édifice dont la voûte s'est écroulée.

Rades. — L'île renferme 12 rades. Les principales sont : la *Rade Saint-Denis* dont le fond est de 10 à 20 brasses et où peuvent mouiller les bâtiments de la plus grande dimension. — On y entre et on en sort par tous les vents à l'exception de ceux du nord, qui soufflent rarement. — La *Rade Sainte-Marie*, qui reçoit des bâtiments de 400 tonneaux, et la rade *Saint-Paul*, grande et belle baie où peuvent mouiller les plus grands bâtiments, mais dont l'entrée et la sortie sont difficiles par les temps calmes. — L'île possède en outre 7 anses et criques, dont deux seulement, l'*Anse des cascades* (quartier Sainte-Rose) et la *Crique de la rivière d'abord* (quartier Saint-Pierre), donnent entrée à des navires caboteurs. — « Bourbon n'a point de ports, dit un délégué de l'île, M. Sully Brunet, mais les dix années de croisières anglaises dans ces parages, après la rupture du traité d'Amiens, ont prouvé que la baie de Saint-Paul, et même certaines rades offraient une retraite utile à nos bâtiments de guerre. Avec la connaissance nautique de cette vaste baie, et celle des vents qui y soufflent, on comprend la possibilité d'y recueillir une escadre, d'y battre en carène sur rade, et le danger auquel s'exposerait une division ennemie qui voudrait s'y jeter. — D'ailleurs, Saint-Giles est un port naturel, qui, pour être rendu praticable et sûr, n'exigerait qu'une dépense d'environ 2,000,000 de francs ; et si la colonie avait eu un conseil délibérant, elle jouirait depuis long-temps de ce bienfait, et n'aurait pas à regretter plus de 3,000,000 de francs perdus dans les essais infructueux faits pour obtenir seulement un *barrachois* à Saint-Denis. »

Lacs et étangs. — Il n'y a pas de lacs dans la colonie. On y compte quatre étangs, sans parler de plusieurs flaques d'eau formées par un des bras de la rivière Saint-Étienne, et que, du nom de ce bras, l'on appelle les *Étangs de Cilaos*. Les quatre grands étangs communiquent avec la mer pendant les saisons des pluies ; ils sont généralement poissonneux. Les plus étendus sont : celui de *Saint-Paul*, qui a environ 16 hectares 36 ares de superficie et le *Grand étang* de Saint-André qui couvre 40,000 mètres carrés.

Rivières. — On compte dans l'île 17 rivières dont les principales sont celles de *Saint-Denis*, des *Pluies*, du *Mât*, et de *Sainte-Suzanne*. Cette dernière, qui peut être parcourue en bateau durant l'espace d'un kilomètre, forme parmi des rocs volcaniques, au milieu desquels son cours est tracé, plusieurs belles cascades dont la plus remarquable est la cascade *Beauverger*. Toutes ces rivières ont leur source au centre de l'île et coulent très rapidement. — On remarque sur la rivière du Mât un beau pont en fer. Cette rivière, d'un développement de 40,000 mètres de longueur, a une largeur moyenne de 20 mètres et une profondeur commune d'un mètre.

Canaux. — L'île possède deux canaux d'irrigation qui font aussi mouvoir diverses usines. Le *canal Saint-Étienne* prend ses eaux dans la rivière de ce nom au bras de la plaine et a un développement de 9,255 mètres. Ce canal aboutit à un bassin contenant 3,200 mètres cubes, il passe deux ravines assez profondes sur des ponts aquéducs en charpente. — Le *canal de la rivière* du Mât fut commencé en 1827. — On projetait, en 1828, l'établissement de six autres canaux.

Routes. — Une route, dite royale, circule autour de l'île et facilite les communications ; mais elle n'est pas dans tous les quartiers également bien confectionnée et entretenue. Parmi les ponts qui s'y trouvent, on en remarque deux suspendus, l'un sur la rivière du Mât et l'autre sur celle des Roches. — Cette route n'est praticable pour les voitures que sur quelques points. — Les chemins vicinaux n'existent qu'en très petit nombre malgré les efforts de l'Administration pour les faire ouvrir.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Le climat de l'île est généralement sain et tempéré. En raison des différents degrés d'élévation, au-dessus de la mer, on y trouve tous les degrés de température. — D'après des calculs établis sur des observations recueillies pendant huit années, la température moyenne est 25°,03 centigrade. — La hauteur moyenne du baromètre est de 76 centimètres. — La quantité moyenne d'eau qui tombe annuellement est de 131 centimètres, dans lesquelles l'eau tombée seulement dans la saison des pluies (Décembre, Janvier, Février, Mars et Avril), figure pour 105 cent. 42. — La moyenne de l'évaporation annuelle à l'ombre, est de 146 cent. 42, dont 92, 28, seulement dans la saison sèche (Mai à Novembre.)

Vents. — Les vents généraux soufflent toute l'année de l'est au sud-est. Cette circonstance est cause du nom que portent les deux parties de l'île, partie du vent et partie sous le vent.

Raz-de-Marée. — De Mai à Juillet, à l'époque où les vents soufflent avec plus de violence, l'île est exposée aux *raz-de-marée* : ce ne sont point des vagues multipliées qui se brisent au rivage ; la masse des eaux dont la surface n'est point agitée semble y être poussée tout entière. La mer gronde sourdement en arrivant au bord de la plage ; elle s'élève, elle se gonfle en un long rouleau qui s'abaisse avec un bruit pareil à celui d'une montagne qui s'écroulerait tout à coup, de nouveaux rouleaux se succèdent presque sans interruption ; les communications cessent entre les navires et la terre. C'est dans les raz-de-marée, qui durent ordinairement vingt-quatre heures, que la mer a le plus de grandeur et de majesté.

Ouragans. — Les ouragans sont beaucoup moins violents à l'île Bourbon qu'à l'Ile-de-France ; cependant on y conserve encore le souvenir de celui du 28 février au 1[er] mars 1818. — L'Ile-de-France avait été surprise par l'ouragan, et il y avait causé de grands malheurs. Il s'annonça à Bourbon plus de vingt-quatre heures d'avance, par des signes capables d'effrayer ; le calme le plus profond régnait sur la mer et sur l'île entière ; depuis plusieurs jours l'azur du ciel avait pris une teinte grisâtre, la chaleur était insupportable ; dès la veille on avait entendu les bois *ronfler* dans la montagne ; dans la journée du 28, l'horizon se rembrunit

par degrés, jusqu'à ce qu'il devint entièrement noir, au coucher du soleil, dont le disque tout le jour avait été rougeâtre et sans éclat; les baromètres commencèrent à baisser, on donna l'ordre dans les habitations de couper la tige des maniocs, et le feuillage des bananiers et des papayers; le lendemain matin à six heures, l'ouragan ne s'était pas encore déclaré; mais bientôt, sans que l'air fût agité, les *barbes de chat* couvrirent du sud-ouest au-dessous de la voûte sombre qui enveloppait l'île (on appelle ainsi de petits nuages qui annoncent l'arrivée de l'ouragan, ce sont les courriers de la tempête); bientôt après des nuages épais sortirent du fond des ravines; un navire, le seul qui fût dans la colonie, immobile au milieu de la rade de Saint-Paul, attendait le premier souffle de vent pour appareiller; une légère brise effleura la surface des flots, une plus forte la suivit; vinrent immédiatement apres des rafales dont la violence alla toujours croissant; le navire, en partant pour l'Europe, s'enfuit à sec de voiles devant l'ouragan; il arriva heureusement en France. — L'île de Bourbon n'eut pourtant que la queue de l'ouragan; sa violence se calma rapidement; le mal qu'il fit ne fut point à comparer aux désastres que l'Ile-de-France éprouva.

TREMBLEMENT DE TERRE. — L'île renferme encore un volcan en activité, néanmoins les tremblements de terre y sont rares et peu sensibles.

MALADIES. — Quoique placé sous la zone torride, Bourbon est peut-être un des pays les plus sains du monde : on n'y connait aucune maladie endémique. — Aux changements de saison les noirs sont plus exposés que les blancs aux flux de sang, aux affections catarrhales. Les fièvres tenaces et les fièvres intermittentes y sont à peu près inconnues; presque toutes les maladies y sont plutôt l'effet de l'imprévoyance que de la maligne influence du climat. — D'après des détails donnés par M. A. Billiard, Bourbon a été ravagée en 1820, par le choléra-morbus asiatique qui y avait été apporté de l'Inde par un navire anglais.

HISTOIRE NATURELLE.

RÈGNE ANIMAL. — Les quadrupèdes sauvages sont en très petit nombre dans l'île : on y trouve : — les *Cabris* ou chèvres sauvages, de la même espèce à peu près que la chèvre domestique. Elles paraissent être originaires de Perse et avoir été importées par les Portugais. Au moment de la prise de possession par les Français, il existait aussi dans l'île des cochons sauvages qui ont été détruits par les chasseurs et par les noirs marrons. Les chèvres n'ont résisté à ces chasses opiniâtres que parce qu'elles habitent les parties froides et inaccessibles ; elles vivent en troupes et marchent en bandes assez nombreuses. Cette espèce de chèvre est bonne laitière dans l'état sauvage; sa chair, imprégnée d'odeur de bouc, est peu estimée. — Les *lièvres* sont très nombreux ; leur fourrure est belle. On a cru remarquer que leurs oreilles sont plus longues que celles des lièvres d'Europe. Ils n'ont été importés dans l'île que depuis 50 ans environ. — Le tenrec (*erinaceus ecaudatus*), mammifère carnassier qui a été apporté de Madagascar depuis une vingtaine d'années seulement. C'est une espèce de hérisson appelé *tangues* par les noirs qui en mangent la chair.

Parmi les espèces nuisibles, on signale les rats, les mulots et les souris. — Les quadrupèdes domestiques sont ceux d'Europe : le cheval, l'âne, le mulet, le bœuf, le porc, le cochon d'Inde, le mouton, les chèvres, le lapin, le chien et le chat. — La race des chevaux, que l'on regarde aujourd'hui comme indigène, a été introduite par les Portugais et provenait de Java. On a cherché à l'améliorer en introduisant successivement des étalons anglais et français. L'île renferme aussi un grand nombre de chevaux qui ont été récemment importés des Indes orientales. — Les ânes sont généralement d'une belle espèce; ceux qui viennent de l'Arabie (de Mascate) sont les plus estimés. — Les mulets sont au nombre des animaux les plus précieux de la colonie. On en a tiré autrefois de Buenos-Ayres; ceux que l'on importe maintenant viennent tous de France et principalement du Poitou. — L'espèce bovine, née dans le pays, est généralement faible ; on importe beaucoup de bœufs et de vaches de Madagascar. L'animal qui vient de cette île est le zébu (*bos indicus* de Linné), remarquable par une loupe graisseuse sur le garrot. — Les moutons, en petit nombre, sont importés de France; ils perdent par l'influence du climat le moelleux et l'abondance de leur laine. Leur toison est grossière et ne pèse guère qu'un kilogramme. — Les chèvres sont d'une bonne espèce et donnent beaucoup de lait. — Les porcs proviennent généralement de la France ou de la Chine. — Les chiens, venus d'Europe, perdent la finesse de l'odorat. Ils sont sujets aux maladies cutanées, mais paraissent exempts de la rage. Les chats n'offrent rien de particulier que l'altération de l'odorat commune aux chiens.

Parmi les oiseaux sauvages, on remarque : le *Martin*, qui rend de grands services à la colonie en détruisant les insectes, et qui a été apporté des Philippines; le *perroquet noir*, qui devient de plus en plus rare, et qui paraît originaire d'Afrique; deux espèces de tourterelles, une grise et une rouge; le gobe-mouche huppé, le merle, la caille, le cardinal, le bengali, etc. Les oiseaux domestiques sont les mêmes que ceux que l'on élève en France. On a introduit depuis quelques années dans les basses-cours la poule sultane de Madagascar, dont la chair égale celle du faisan. — Les poissons de mer qui se trouvent sur les côtes sont, entre autres, les baleines (rares), les requins (très communs), les thons, les bonites, les maquereaux, les sardines, les raies, etc. — Parmi les poissons d'eau douce, on distingue le gouramier, originaire de la Chine et très estimé des gourmets, la carpe qui est très rare, et l'anguille qui acquiert des dimensions énormes. — Parmi les insectes, les abeilles, introduites depuis 1665, fournissent un miel vert estimé. — On a naturalisé depuis peu la cochenille du Nopal. — Les fourmis, les kakerlats causent de grands ravages dans les plantations et dans les habitations. — Le scorpion et la scolopendre (ou mille pieds) sont au nombre des insectes venimeux. — Parmi les crustacés, les homards, les crabes, les chevrettes et les tourlourous sont les plus communs. — Les coquillages propres à servir de nourriture sont très rares sur les côtes; les huîtres que l'on mange à Bourbon viennent de l'Ile-de-France.

RÈGNE VÉGÉTAL. — La végétation varie dans l'île Bourbon avec le degré d'élévation du sol au-dessus du niveau de la mer : ses forces diminuent à mesure que la température se refroidit; au sommet des montagnes, où le thermomètre de Réaumur descend en hiver jusqu'à zéro, on ne voit plus que de chétives broussailles et les *Ambavilles* qui donnent leur nom à cette région. — Immédiatement au-dessous est la zone des *Calumets*. Les grands arbres en général ne croissent pas dans une région de plus de 1,500 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Les pluies influent aussi sur la végétation ; elles sont fréquentes à Sainte-Rose et à Saint-Benoît; mais le sol y est tel que quelques jours de sécheresse y font un grand tort aux plantes : quoique moins fréquentes à Saint-André, à Sainte-Suzanne et à Sainte-Marie, elles y entretiennent une verdure constante. Le repos de la végétation est remarquable à Saint-Denis, où les pluies arrivent rarement en hiver, et dans la partie sous le vent, beaucoup moins pluvieuse en général que la partie au vent.

En novembre, la végétation presque suspendue dans quelques quartiers, ralentie dans d'autres, reprend son activité. Les premières pluies produisent un changement extraordinaire : vingt-quatre heures suffisent au développement des semences, et le mouvement vital des plantes devient presque sensible à la vue. Pendant toute la durée des pluies et des chaleurs, c'est-à-dire jusqu'au

mois de mai, rien n'arrête cet élan de la végétation. Dans la partie du vent, le maïs, récolté quatre mois après avoir été semé, est aussitôt remplacé par un nouveau semis du même grain, qui donne peu de temps après une nouvelle récolte. Il en est ainsi pour plusieurs autres genres de culture.

Sans le bois noir, cultivé dans la partie du vent pour protéger les cafiers que l'on remplace presque partout par la canne à sucre, sans les manguiers, dont la graine jetée au hasard a multiplié dans les habitations et dans les ravines, la colonie manquerait déjà de bois de chauffage. Les arbres les plus communs dans les forêts sont : le bois de natte à grandes feuilles et à petites feuilles, le tacamaaka, le tan, le bois blanc, le palmiste, le bois de pomme, le bois d'écorce blanche, le bois de nèfle et le bois de gouyave.

Il existe peu de pâturages : on nourrit les bestiaux, les bêtes de somme et de trait avec des feuilles de cannes, de maïs, de l'herbe de Guinée, et des jeunes branches de bois noir.

Nous ne pouvons prétendre à donner ici la liste complète des végétaux de l'île Bourbon : nous nous bornerons à dire que ceux dont les produits servent à la *nourriture des hommes* sont au nombre de 159; — ceux affectés spécialement à la *nourriture des animaux* au nombre de 56; — ceux *utiles aux arts et à l'industrie* au nombre de 86; — ceux qui *ont des propriétés médicales* au nombre de 191; — ceux qui *fournissent des bois propres aux constructions et aux arts* au nombre de 41; — enfin ceux qui sont *nuisibles ou vénéneux* au nombre de 24.

Une très petite partie des plantes coloniales cultivées à Bourbon sont indigènes. Ainsi, le *cotonnier* y a été apporté d'Amérique; le *caféier* y a été introduit, en 1717, de Moka, où Beauvollier de Courchant et Dufougeret Gremer allèrent le chercher par ordre de la Compagnie des Indes; l'*arbre à pain* est dû à La Billardière, le *muscadier*, le *poivrier*, le *cannellier*, le *riz en terre sèche*, le *mangoustan*, etc., sont des présents du célèbre Poivre : l'astronome Rochon, le naturaliste Commerson dotèrent l'île de plusieurs plantes utiles; c'est à Lejuge qu'on doit le *manguier*, l'*avocatier*, le *corossolier* et l'*attier*; l'abbé Gallois a introduit le *camphrier;* Bellecombe le *chêne de France;* La Bourdonnaye l'*indigotier*, le *blé d'hiver* et la *Fataque;* le comte d'Estaing la *noix de Bancoul* qui donne une huile pareille à celle du lin; enfin, de nos jours, l'ordonnateur Desbassyns de Richemont a apporté du Brésil l'*herbe de Guinée;* il a aussi importé dans la colonie, l'*arrowroute*, l'*abricotier*, le *framboisier*, le *poirier*, l'*amandier*, le *cerisier*, l'*olivier* et le *prunier* de France. — Le *vanillier* y a été apporté de Cayenne, en 1819, par le capitaine Philibert, et l'*arbre à thé* par le capitaine Roquefeuille.

Parmi les végétaux de l'île Bourbon qui pourraient être naturalisés en France, on remarque : la *cerise-cannelle*, le *coing de Chine*, l'*houmine* (dont la racine sert à faire des confitures), le *longanier* (dont le fruit a le même emploi), la *patate*, les *pois du Cap*, le *tan rouge* (dont la feuille sert à la nourriture des abeilles), l'*ambaville* (dont les feuilles et la tige ont des propriétés médicales), le *bois de pied de poule* (idem), le *bois amer* (fébrifuge), le *cardamome* (dont la graine est stomachique), la *casse*, la *citrouille* (vermifuge), le *gingembre* (stomachique), le *mille-pertuis* (vulnéraire).

Parmi les bois, dont la naturalisation en France donnerait des avantages et qui pourraient être employés aux constructions ou aux arts économiques, on cite : le bois sans écorce, le bois de Judas, le bois de tan et le bois de Gaulette.

Règne minéral. — Toutes les pierres sont des produits volcaniques : ce sont des basaltes d'un gris pâle, qui ne diffèrent que par leurs degrés de dureté. On en trouve des blocs qui affectent des formes prismatiques; mais il n'existe dans l'île aucune colonnade, ou pavé régulier qu'on puisse comparer à celles que présentent les autres contrées qui ont été exposées au feu des volcans. — On se sert communément pour bâtir d'une pierre poreuse plus légère que la basalte, mais assez dure. — L'île renferme des mines abondantes de pouzzolane. — Ses rivages sont entourés d'une ceinture de bancs de coraux avec lesquels on peut faire de la bonne chaux. — Il n'existe à Bourbon aucun gîte de substances métalliques.

Eaux minérales. — On ne connaît dans la colonie qu'une source d'eau thermale; elle est située dans la banlieue de Saint-Louis, au pied du Piton-de-Neige, dans la partie appelée la plaine des étangs. Cette eau renferme de petites quantités de muriate de chaux, de carbonate de soude et de carbonate de chaux; on n'en a encore pu faire aucun usage médical. — On trouve sur les bords de l'étang Saint-Paul, une source qui paraît renfermer des substances minérales; mais aucune analyse de ses eaux n'a été faite jusqu'à ce jour.

Salines. — L'île Bourbon ne renferme aucunes substances salines naturelles. Une saline artificielle a été formée à Saint-Pierre; on y obtient le sel par le moyen de l'évaporation de l'eau de la mer qu'on élève avec une pompe et qu'on verse dans des carrés peu profonds où elle est exposée à l'action des rayons solaires. — Le prix moyen du sel dans la colonie est de 10 francs le quintal métrique.

VILLES, BOURGS ET QUARTIERS.

Saint-Denis, chef-lieu de la colonie, est situé au nord de l'île, et au bord de la mer. Cette ville renferme environ 900 maisons, sa population est de 12,000 habitants. — On ne peut considérer comme monument que l'*hôtel du Gouvernement*, dont l'architecture, toutefois, n'a rien de bien remarquable. — Ses autres édifices publics sont une *église*, un *collége*, un *hôpital* et un *arsenal*. — Les maisons particulières, qui s'élèvent au milieu de jardins carrés, dont les murs alignés forment les rues, sont généralement en bois; cependant, depuis quelques années, on commence à bâtir en pierre, et les constructions prennent plus d'élégance. — La ville s'élève sur un plateau au bord de la mer; la chaleur y est tempérée par des brises fréquentes; l'air y est sain, l'eau de bonne qualité. Il y existe quatre fontaines. — C'est à Saint-Denis qu'est placé le *jardin du Roi*, remarquable par la richesse de ses collections botaniques et la beauté de ses promenades. Le *jardin de naturalisation* se trouve dans les montagnes, à une lieue de la ville; il renferme toutes les plantes d'Europe, que le gouvernement y fait naturaliser pour les transplanter dans la colonie.

Sainte-Marie, sur la rivière de ce nom, à 2 l. 1/2 de Saint-Denis, est un bourg éloigné de la mer d'environ 100 mètres : il forme une rue traversée par la route royale, et compte environ 40 maisons groupées autour d'une église. Les établissements publics sont la mairie et un corps-de-garde. — Sainte-Marie possède un petit port.

Sainte-Suzanne n'est ni ville, ni bourg, ni village; c'est une suite d'habitations entre la ravine des Chèvres et la rivière Saint-Jean. — Quelques maisons sont groupées auprès de l'ancien emplacement de l'église; les autres sont dispersées dans les environs. Les verdoyantes et gracieuses plaines qui l'entourent ont reçu le nom de Quartier-Français.

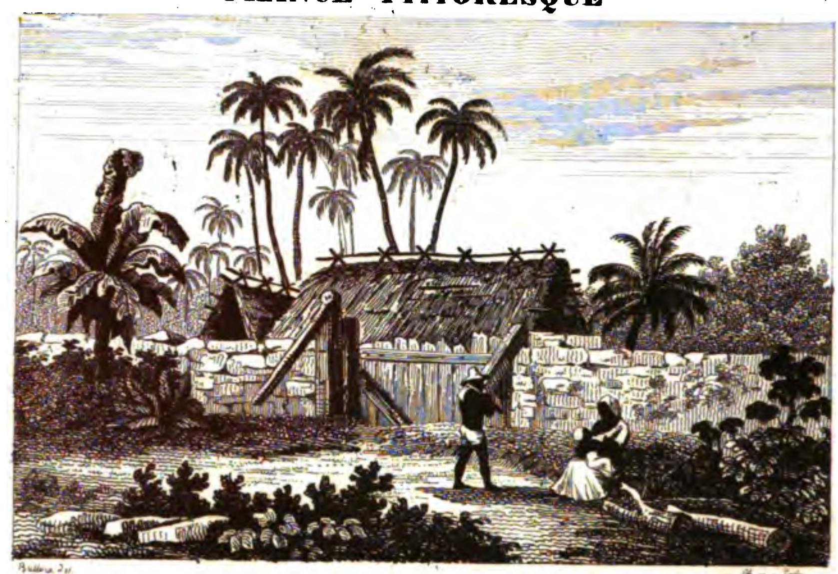
Saint-André, sur la rivière du Mât, est un quartier formé de plusieurs maisons bâties auprès d'une église qui a 40 m. de longueur et 16 de largeur, cette église est bâtie en pierre, couverte en bois, et son portail est surmonté d'un clocher. — La commune possède en outre un presbytère et deux écoles pour les filles et les garçons.

Saint-Benoît forme un joli bourg traversé par la rivière des Marsouins. On y trouve une église, un presbytère et une maison commune.

Sainte-Rose. — Le chef-lieu de ce quartier, situé au bord de la mer, est formé de plusieurs maisons au milieu desquelles s'élèvent un presbytère et une église. Il y existe en outre un corps-de-garde pour la milice et une maison de sûreté.

Saint-Joseph est un quartier qui ne renferme ni bourg ni église. Il ne s'y trouve qu'une petite chapelle avec presbytère, situés près de la rivière du Rempart.

Saint-Leu. — Le chef-lieu de ce quartier, situé au bord de la mer, est un bourg d'environ 250 mètres de longueur; il renferme 74 maisons, dont une vingtaine sont au nombre des plus belles de la colonie. — Il est traversé par la route royale, qui forme une rue de 6 mètres de largeur, ornée d'une belle plantation de bois noirs; une autre plantation contourne le bourg et lui sert de boulevart Outre la rue principale, on compte neuf autres rues plus étroites. — Malheureusement ce quartier manque d'eau. — Saint-Leu possède un presbytère et une belle église.



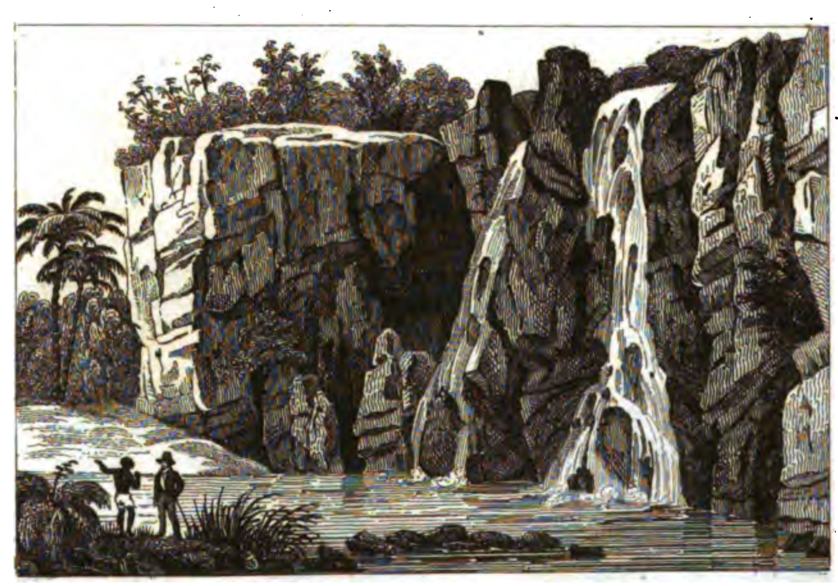
Case à Negres.



Parny. Bertin.



Bassin des Chûtes dans le Bras de la Plaine.



Cascade de la Ste. Suzanne.

Saint-Louis est un quartier où il existe plusieurs agglomérations de maisons. La plus considérable est celle qui avoisine l'église. On trouve dans ce quartier un beau presbytère et deux chapelles.

Saint-Pierre forme un joli bourg de 120 maisons, disposées en amphithéâtre au bord de la mer, coupé par des rues droites, de 30 pieds de largeur, et arrosées par trois fontaines. — On y trouve une mairie, une justice de paix et un corps-de-garde.

Saint-Paul, au sud de l'île, à 7 l. 1/2 de S.-Denis.—Cette ville, ch.-l. de quartier et la seconde de la colonie, est bâtie entre un étang et la mer; elle est composée d'environ 500 maisons; sa population est de 10,000 habitants. — On y trouve un tribunal de première instance, un hôtel-de-ville, un presbytère, une école, un hôtel dit le *Gouvernement*, un autre dit de l'*Intendance*, un hôpital militaire, une caserne, un bureau de douanes, un bureau pour le capitaine de port, une prison civile, une prison militaire, trois corps-de-garde et une belle fontaine. — Elle possède une église en pierre, qui est la plus belle de la colonie. — Ses rues ne sont point pavées; elles ont une largeur de 8 à 10 mètres, et sont ombragées par de belles plantations. — Les principales dépendances de Saint-Paul sont : *la Possession*, située à 3 l. 1/2 N.-E., et *Saint-Giles*, situé à 2 l. 1/2 au S.-O. — La *Possession* renferme 20 maisons bâties le long de la route royale et au bord de la mer, au pied de la montagne appelée le cap de la Possession. — Saint-Giles, situé près de la mer, le long du ruisseau Saint-Giles, compte 25 maisons.

VARIÉTÉS. — HABITATIONS. — ESCLAVES.

Habitation. — Une habitation, à Bourbon, comprend ce qu'on appelle en Europe la ferme et la maison de campagne. Lorsque plusieurs habitations sont à peu de distance l'une de l'autre, elles forment un quartier. — Les terres en culture sont des champs de *maïs*, de *manioc*, de *patates*, de *cannes à sucre*, ou des plantations de *café* et de *girofle*; les champs employés à ces dernières cultures, sont appelés *caféieries* ou *girofleries*. — La même habitation comprend une, deux ou trois de ces sortes de plantations, et les réunit quelquefois toutes. — Les propriétaires d'habitation, et particulièrement les personnes qui demeurent à la campagne, sont désignés sous le nom d'*habitants*. — Sur l'habitation existe presque toujours une maison de maître, ordinairement en bois : quelques-unes de ces maisons sont entourées de *varangues* ou galeries couvertes et à colonnes, qui ne manquent pas d'élégance. La maison est placée à l'endroit le plus agréable de l'habitation; en avant il existe presque toujours une plate-forme sur laquelle on fait sécher le café ou le girofle, et quelquefois le sucre; c'est l'*argamasse*. Non loin de là sont le magasin, la cuisine, les écuries, les poulaillers; les parcs ou enclos pour les bœufs, les cochons et les tortues; le camp des noirs, c'est-à-dire, l'espace où leurs cases sont réunies, et, enfin, un hôpital pour les esclaves malades. Le nombre et l'étendue de ces bâtiments, la manière dont ils sont construits témoignent de l'importance de la propriété et de l'aisance de l'*habitant*.

Esclaves. — La valeur moyenne d'un noir dans la force de l'âge, et attaché à la culture, qu'on appelle *noir de pioche*, est de 1,500 à 2,000 fr. La valeur moyenne de son travail est de 1 fr. 50 c., ce qui, pour 300 journées par an, représente 450 fr. — La nourriture des esclaves consiste en une livre trois quarts de *riz*, ou deux livres de *maïs*, ou quatre livres de *manioc*. Cette nourriture peut coûter environ 30 c. par jour, ou 109 fr. 50 c. par an.— Leur habillement se compose d'une chemise et d'un pantalon de toile bleue, ou une jupe de même étoffe. — Quelques habitants leur donnent deux vêtements par an. C'est une dépense moyenne, annuelle, de 15 fr. par individu. — Il est défendu aux esclaves de porter des souliers.

Les esclaves commencent leur travail à cinq heures du matin; ils déjeunent à huit heures, dînent à midi et soupent à sept heures. Ils ont pour le premier de ces repas, une demi-heure, et pour le second une heure et demie. Quelques maîtres ajoutent des légumes à la distribution du riz; d'autres, plus aisés, notamment les fabricants de sucre, font distribuer des salaisons de bœuf ou de poisson, et de l'arack.

En ville, les noirs se divisent en trois classes : les *domestiques*, les *ouvriers*, et les noirs *attachés aux établissements de marine* et de charrois. — Les *domestiques* sont vêtus avec quelque soin; ils portent des vestes de toile bleue, une chemise blanche, un pantalon bleu, et quelquefois leurs vêtements sont en percale imprimée de France; les négresses, surtout, recherchent les étoffes des manufactures françaises, et particulièrement les grands châles de coton. — Ordinairement on s'attache comme domestiques les noirs créoles nés dans la maison. Le nombre de domestiques est plus considérable qu'en Europe, parce que les besoins du maître sont plus grands, l'intelligence et l'activité des domestiques moindres, et aussi, parce que le blanchissage et tous les ouvrages de lingerie, qu'en France on confie à des ouvriers, sont, aux colonies, faits dans les maisons mêmes. Les domestiques sont nourris des restes de la table du maître. — Les *ouvriers* sont d'un prix élevé dans les colonies; on les vend jusqu'à 8 et 10,000 fr. lorsqu'ils sont d'une grande habileté. — On leur abandonne ordinairement le produit de leur travail des dimanches et des jours de fête. — Les *noirs de batelage et de charrois* dans l'intérieur de la ville sont assujettis à des travaux plus pénibles que ceux des autres classes; mais on leur donne une nourriture plus abondante; ils reçoivent 3 livres de riz, du poisson salé et de l'arack. — Sur les habitations, les *noirs domestiques* sont employés à des travaux de jardinage. — Les *noirs attachés à la culture* se réunissent chaque jour en bandes, sous la conduite d'un commandeur; on envoie à la bande, et par forme de punition, les domestiques dont on n'est point content Ces noirs ne travaillent pas les jours de fête et les dimanches, à moins que des circonstances extraordinaires n'exigent leur emploi dans l'intérêt des récoltes; dans ce cas, le maître leur accorde plus tard d'autres jours de repos, et en pareil nombre que ceux dont ils ont été privés. — L'habitation des esclaves forme une réunion de *cases* qu'on appelle le camp. Près de chaque case se trouve un terrain sur lequel le noir cultive des fruits ou élève des volailles et des porcs pour son profit particulier. Le soin que la plupart des maîtres prennent de la tranquillité de leurs esclaves est telle, que pour entrer dans leur habitation il lui faut des raisons presque aussi fortes que celles exigées par la loi pour que le magistrat puisse entrer dans le domicile du citoyen. — Les enfants de 9 à 12 ans sont employés à des travaux proportionnés à leur force, tels que balayer ou étendre les produits qu'il faut faire sécher. — Les noirs âgés ou infirmes sont employés comme gardiens; lorsqu'ils sont encore en état de travailler légèrement, ils arrachent les herbes des jardins ou fendent les roseaux destinés à la confection des sacs. — Les négresses, pendant leur grossesse, ne sont employées qu'à des ouvrages légers; ordinairement ce sont elles qui font les sacs.

Dans toutes les grandes habitations il y a un hospice pour les noirs malades; la maîtresse de la maison veille elle-même aux soins que les malades doivent y recevoir.

A Saint-Denis, la plupart des maîtres envoient leurs esclaves à l'Hôpital du Roi, et paient pour eux le prix de la journée d'hôpital.

Le maître peut punir son esclave de 30 coups de *fouet*, le mettre à la *chaîne* ou au *bloc*. Les châtiments plus sévères sont défendus. — Les sentiments d'humanité acquièrent chaque jour d'ailleurs un empire plus étendu, et le nombre des maîtres qui traitent durement leurs esclaves diminue chaque jour.

La vie des esclaves ne commence, à proprement parler, qu'après le travail Durant tout le jour ce sont, en quelque sorte, des bêtes de somme, des machines de production, des instruments de travail. — A la nuit tombante, ils cessent leurs travaux et se rassemblent tous sur l'*argamasse* (cour ou terrasse de l'habitation); le *géreur* (c'est le blanc qui a la surveillance de l'habitation) fait l'appel nominal : « Maintenant, vous autres, écoutez, leur dit-il, que les commandeurs viennent se placer autour de moi. Jean-Louis, demain matin de bonne heure tu te mettras à la tête de la petite bande (celle des jeunes noirs de neuf à douze ans); vous irez dans la cotonnerie ramasser les cotons qui sont nouvellement ouverts. — Comme nous aurons beaucoup de *bazar* (marché), Cupidon aidera la négresse bazardière à porter ses paniers de légumes et de fruits — La grande bande se partagera en deux : une moitié ira casser le maïs qui nous reste dans les hauts, l'autre moitié ira à la cueillette du café rouge; les commandeurs veilleront à ce qu'on ménage les arbres et à ce que les fruits ne soient cueillis qu'en parfaite maturité. Vous autres vieilles, et vous autres nourrices, vous continuerez à faire des sacs pour notre café, parce qu'après-demain les noirs feront un voyage pour porter au quartier ce que nous en avons de préparé. — Les noirs charpentiers se mettront à travailler à notre nouvel hôpital. — Zéphyr, tu donneras vingt-cinq coups de fouet à notre voleur de café, et autant au marron qu'on vient de nous ramener. Vulcain le forgeron les mettra tous les deux à la chaîne; ils ne feront autre chose que de moudre du maïs. — Jupiter, tu iras avec la Fortune, Oscar et Narcisse, porter les deux cochons que nous avons vendus au boucher. — Comme il commence à faire froid, vous rapporterez une balle de toile bleue qu'on partagera entre vous tous; mais je préviens que je fais punir le premier qui vendra son rechange pour boire, ou qui donnera sa toile à des négresses. A présent vous n'avez qu'à vous en aller souper. » — Tous ces ordres sont donnés soit en langue française, soit en langue créole : un géreur exercé ne s'exprime que de cette dernière manière; bien parler créole est un talent que les blancs n'ont pas tous l'avantage de posséder au même degré. — La bande se précipite vers la case enfumée où le vieux cuisinier fait cuire, dans deux grandes marmites, des pois du Cap et du maïs; chaque noir se présente avec un débris de callebasse, un plat de bois, une moitié de coco de Praslin, ou seulement un lambeau de feuille de bananier, pour prendre part à la distribution; tous s'en retournent au camp ou aux postes qui leur sont assignés. Il n'est pas encore huit heures du soir; le plus profond silence règne bientôt sur toute l'habitation, il n'est troublé que par le cri des grillons, ou par le chant

monotone d'un noir qui s'accompagne du *bobre* ou du *veli*. Le bobre est un arc dont la corde de pitte, autrement d'agave, résonne sur une petite calebasse placée à l'une des deux extrémités. — Les noirs ne prennent que peu de sommeil : à onze heures il y en a encore un grand nombre qui ne sont pas endormis. Si l'on pénètre dans une cabane, on y trouve le noir, sa commère qu'il appelle sa femme, et ses enfants, accroupis autour d'un foyer, car ils aiment à avoir du feu, même dans la saison la plus brûlante. — Auprès de ce feu est une marmite ; un noir serait malheureux s'il n'était pas propriétaire d'une petite marmite pour y faire cuire ses brèdes assaisonnées à sa manière, ses pois du Cap et son maïs. — Le chef de la case raconte des histoires merveilleuses ; la famille attentive l'écoute parfois d'un air effrayé : il leur dit comment un noir jaloux, ayant assassiné sa maîtresse, alla *tuer son corps* qu'il jeta du haut des remparts de la Ravine-à-Malheur, ou de la ravine des Lataniers. Depuis ce temps, son *gaieug* (esprit) et celui de sa maîtresse reviennent tous les soirs ; ce n'est qu'en portant des grisgris, c'est-à-dire des amulettes, qu'il est possible de se préserver de leurs maléfices.

VENTE D'ESCLAVES. — La vente des noirs d'un héritage est un spectacle pénible. La bande arrive tristement dans la cour où l'encan doit avoir lieu ; on les appelle chacun à leur tour : quand c'est un petit noir, on le fait monter sur une chaise ou sur une table pour que le cercle des acheteurs soit à même de le mieux juger. — « A cent piastres ! A cent vingt piastres ! » Le noir sourit lorsque c'est un bon maître qui cherche à l'obtenir, il semble l'encourager. — « A cent trente, cent trente-cinq, cent trente-six, etc. Adjugé ! » Mais si l'adjudicataire passe pour être dur envers ses esclaves, s'il est d'un quartier éloigné, le noir vendu a de la peine à cacher son chagrin et son mécontentement. Il en est néanmoins, et heureusement, de la plupart, comme de l'âne de la fable à qui le changement de maître est tout-à-fait indifférent. — La loi n'a pas voulu qu'on séparât de leur mère les enfants au-dessous de sept ans ; mais quelquefois, sans le vouloir, on sépare le mari de la femme, parce qu'on ignore les liens naturels qui se sont formés entre eux ; alors ce sont des scènes dont il serait difficile de n'être pas attendri. Celui qui achète le mari se décide ordinairement à acheter la femme, car, il faut le reconnaître, le cœur des habitants de Bourbon n'est point insensible à la voix de l'humanité. — Les mourants ont coutume, soit dans leur testament, soit dans les instructions à leurs enfants, de laisser à leurs plus fidèles serviteurs le choix de l'héritier ou du maître auquel il leur conviendra de s'attacher.

DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

La colonie se divise en deux arrondissements militaires, administratifs et judiciaires, qui renferment ensemble 12 communes.

L'arrondissement du vent comprend les communes de *Saint-Denis*, *Sainte-Marie*, *Sainte-Suzanne*, *Saint-André*, *Saint-Benoît* et *Sainte-Rose*. — L'arrondissement de sous le vent comprend les communes de *Saint-Paul*, *Saint-Leu*, *Saint-Louis*, *Saint-Pierre*, *Saint-Joseph* et *Saint-Philippe*.

Le siége du gouvernement est à Saint-Denis.

L'administration supérieure de la colonie est dans les attributions du ministre de la marine et des colonies.

Le conseil général de la colonie envoie deux délégués à Paris auprès du ministre.

GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION. — Un officier général ou supérieur de la marine est gouverneur (1). Il y a trois chefs de service : un ordonnateur chargé de l'administration de la marine et de l'intendance militaire, un directeur général de l'intérieur remplissant les fonctions de préfet, et un procureur général ayant les attributions d'un commissaire général de justice. — Les trois chefs de service, le commissaire de la marine chargé de l'*inspection*, et deux conseillers coloniaux, choisis par le roi parmi les habitants notables, composent un *conseil privé* que préside le gouverneur. — Il y a auprès de ce conseil un secrétaire archiviste. — Les attributions du gouverneur sont divisées en trois catégories : 1° pour certaines affaires il ne peut décider et agir que de l'avis de la majorité du conseil ; 2° pour d'autres, il consulte seulement le conseil ; 3° pour d'autres enfin, il agit à sa volonté et avec des pouvoirs extraordinaires.

JUSTICE. — Il y a à Saint-Denis une cour royale composée de 7 conseillers, 3 auditeurs, un procureur général et un substitut. C'est un conseiller choisi pour trois années qui la préside. — Il y existe aussi un tribunal de première instance composé d'un juge royal rendant seul la justice, d'un lieutenant de juge, de deux auditeurs, d'un procureur du roi et d'un substitut. — Un autre tribunal de première instance siége à Saint-Paul. La composition est la même, moins un auditeur et le substitut. — 6 justices de paix existent dans l'île : à Saint-Denis, Sainte-Suzanne, Saint-Benoît, Saint-Pierre, Saint-Louis et Saint-Paul. — Les cours d'assises tiennent leurs séances à Saint-Denis et à Saint-Paul ; chacune est formée de trois conseillers et de quatre assesseurs pris dans un collége de 60 membres. — Les matières commerciales sont attribuées aux tribunaux civils. — Les affaires correctionnelles portées directement à la cour royale. — Les codes français sont en vigueur.

CULTE. — Le culte catholique est le seul répandu à Bourbon. — Un préfet apostolique, ayant des pouvoirs épiscopaux, régit le service spirituel. Les 12 communes ont chacune un curé.

INSTRUCTION PUBLIQUE. — La colonie possède un collége royal, ayant 12 professeurs et 150 élèves. Les enfants de couleur y sont admis. — 2 écoles tenues par les frères de la doctrine chrétienne, et 3 par les sœurs de Saint-Joseph — 8 pensions particulières pour les garçons, et 7 maisons d'éducation pour les filles. — Six demi-bourses sont accordées à la colonie dans les colléges royaux de France.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS. — On compte dans la colonie : un *bureau de bienfaisance*, deux *hôpitaux royaux*, un *jardin botanique*, un *jardin de naturalisation*, un *comité médical* ayant le droit de conférer le titre d'officier de santé de la colonie, et une *chambre de commerce*. — Il n'existe à Bourbon aucune *société scientifique*.

BANQUE. — Une banque de prêts et d'escomptes, à l'instar de celle de Paris, a été fondée en 1825, avec un privilége pour vingt ans. Son capital est de 1,000,000. Elle émet, pour moitié en sus de billets, et escompte à 9 pour cent. — L'intérêt civil légal est fixé à 9, et l'intérêt commercial à 12.

MONNAIES. — Les valeurs monétaires existant en 1827 dans la colonie, pouvaient être évaluées comme il suit :

Espèces d'or.	628,924 fr.	2,419,698 fr.
— d'argent. . . . . ,	1,645,774	
— de billon.	145,000	

Il existe dans la colonie des pièces de cuivre d'une valeur de 50 cent. — La livre coloniale est de 75 cent. — On compte communément par piastres de 5 fr. ; mais on n'admet dans les comptes publics que les dénominations du système monétaire français.

POIDS ET MESURES. — Les mesures coloniales de distance, de volume, de capacité, de longueur, de pesanteur, sont presque toutes les anciennes mesures de France, *lieue*, *toise*, *pied*, *aune*, *corde*, *litre*, *pinte*, *livre*, etc. — La mesure de superficie est la *gaulette* de 225 pieds carrés, équivalant à 23 m. 74 c. carrés.

POPULATION.

En 1767, la population blanche était de. . . .	5,197
La population esclave de.	20,379
Total	25,576
En 1788, la population blanche était de. . . .	7,833
La population libre de couleur. . . .	918
La population esclave.	37,265
Total.	46,016

Des documents positifs, recueillis et imprimés en 1827, pour l'administration seulement, établissent qu'à cette époque,

La population blanche était de.	18,747
La population libre de couleur.	6.387
La population esclave.	63,447
Total général.	88,581

Cette population était ainsi répartie dans les divers quartiers de l'île :

	Blancs.	*H. de coul. lib.*	*Esclaves.*	*Total.*
Saint-Denis. . .	2,168	1,705	7,871	11,744
Sainte-Marie. . .	407	366	4,795	5,568
Sainte-Suzanne.	832	367	4,957	6,156
Saint-André. . .	1,560	286	4,328	6,174
Saint-Benoit. . .	2,456	887	7,527	10,870
Sainte-Rose. . .	615	151	2,108	2,874
Saint-Joseph. . .	2,297	146	3,293	5,736
Saint-Pierre. . .	2,511	455	8,396	11,362
Saint-Louis. . .	2,886	305	4,113	7,304
Saint-Leu. . . .	577	246	5,004	5,827
Saint-Paul. . . .	2,438	1,473	11,055	14,966

La population allait encore en augmentant ; car, d'après une note datée de 1832, de M. Sully-Brunet, délégué de la colonie en France, elle se serait élevée à 97,500 habit., dont 20,000 blancs, 7,500 hommes de couleur libres, 4.000 Indiens engagés pour la culture et 66,000 esclaves.

Cette note confirmerait, à quelques variations près, l'évaluation publiée récemment par l'*Estafette du Havre*, où l'on établit pour 1831 la population totale de l'île Bourbon à 100,558 habit., dont 27,645 libres et 6,628 Indiens (Chinois, Malais, etc.) engagés.

Ce rapide accroissement de population prouve en faveur de la prospérité de la colonie.

(1) Le gouverneur prend le titre de gouverneur de Bourbon et dépendances. — Les dépendances étaient nos possessions à Madagascar.

Le mouvement de la population en 1826 avait été

Population blanche.

Naissances	763	1,102	augmentation. .	149
Immigrations	339			
Décès	470	953		
Émigrations	483			

Population libre de couleur.

Naissances	242	289	augmentation. .	106
Immigrations	39			
Affranchissements	8			
Décès	152	183		
Émigrations	31			

Population esclave.

Naissances	765	4,221	augmentation. .	1,367
Immigrations	3,456			
Décès	2,371	2,854		
Émigrations	475			
Affranchissements	8			

Les déclarations de décès pour la population esclave sont généralement faites avec beaucoup d'inexactitude.

Les mariages en 1826, inscrits sur les registres de l'état civil, ont été de,

Population blanche. 152
Population libre de couleur. 31

Il y a dans la colonie peu d'esclaves mariés. Ces mariages sont inscrits sur un simple registre de renseignements.

Les naissances d'enfants naturels se sont élevées en 1826,

Population blanche. 91
Population libre de couleur. 111

En 1827, la population esclave, y compris les enfants, les vieillards et les infirmes, se composait de 63,447 individus ainsi divisés :

Sur les habitations. — Attachés à la culture, 48,713, — ouvriers, 1,376 ; — journaliers, 5 ; — pêcheurs, 18 ; — domestiques, 6,581.

Dans les villes et les bourgs. — Attachés à la culture, 1,549 ; — ouvriers, 452 ; — journaliers, 383 ; — marins, 26 ; — hommes de peine attachés aux établissements maritimes, 529 ; — pêcheurs, 218 ; — domestiques, 1,638.

En 1831, d'après M. Sully-Brunet, la population libre était ainsi répartie : 5,145 propriétaires immobiliers (dont 777 hommes de couleur) ; — 444 commerçants patentés (dont 68 de couleur) ; — 414 artisans (dont 159 blancs) ; — 44 avocats, avoués ou notaires ; — 1,691 individus sans moyens de subsistance connus.

RÉGIME POLITIQUE.

Une loi rendue le 24 avril 1833 a accordé à toutes les personnes nées libres ou ayant acquis légalement la liberté (blancs, mulâtres ou nègres), la jouissance dans les colonies françaises des droits civils et politiques.

Une autre loi, promulguée le même jour, a réglé le régime législatif des colonies. D'après cette loi, il existe à Bourbon une assemblée représentative de la colonie, qu'on nomme conseil colonial, et qui est composé de 30 membres élus par les colléges électoraux.

Tout Français âgé de 25 ans, né ou domicilié à Bourbon, y payant 200 fr. de contributions directes, ou justifiant qu'il possède des propriétés mobilières ou immobilières, d'une valeur de 20,000 francs, est de droit *électeur.* Tout électeur âgé de 30 ans, payant 400 francs de contributions ou possédant des propriétés d'une valeur de 40,000 francs, est *éligible.*

Il y a à Bourbon 8 arrondissements électoraux, qui nomment :

Le 1er (Saint-Denis). . . . . 5 députés.
Le 2e (Saint-Paul). 5
Le 3e (Saint-Pierre). 3
Le 4e (Saint-Benoît et Sainte-Rose). . . 5
Le 5e (Sainte-Suzanne et Sainte-Marie). 3
Le 6e (Saint-André). 2
Le 7e (Saint-Joseph et Saint-Philippe). . 3
Le 8e (Saint-Louis et Saint-Leu). . . . 4

Le conseil colonial de Bourbon nomme 2 délégués de la colonie près le gouvernement français, et qui résident à Paris.

GARNISON ET MILICES.

La défense de la colonie est confiée en temps ordinaire à la garnison et aux gardes nationales, qui portent le nom de *milices.*

La garnison envoyée de France se compose d'une compagnie d'artillerie de marine et d'un demi-bataillon (4 compagnies) d'infanterie de marine.

Les milices locales présentent un effectif d'environ 5,400 officiers, sous-officiers et soldats, dont environ 1,200 hommes de couleur libres. Elles forment :

7 bataillons d'infanterie, subdivisés en 71 comp., dont 15 d'élite.
1 escadron de cavalerie, subdivisé en 2 comp. de chevau-légers.
3 compagnies d'artillerie.

Le nombre des officiers des milices s'élève à 270. — Il y a trois corps de musique.

Chaque bataillon est composé de 10 compagnies, dont une compagnie de grenadiers de la population blanche, et une compagnie de voltigeurs de la population de couleur. — Le bataillon de Saint-Denis compte seul 11 compagnies, parce qu'il renferme de plus que les autres une compagnie de carabiniers, qui est un dédoublement de la comp. de grenadiers. — Les compagnies d'élite sont, autant que possible, formées de gens non mariés ; les autres compagnies sont des compagnies de fusiliers, composées de la population blanche, et de chasseurs, composées de la population libre de couleur. — Le service est obligatoire de 15 à 55 ans pour tous ceux qui ne sont pas compris dans les exceptions légales. — Les milices sont divisées en deux classes : la première, des habitants valides de 16 à 45 ans ; la seconde, des habitants valides de 45 à 55 ans. Cette dernière forme la réserve. Tous les citoyens faisant partie de la milice sont habillés et équipés, mais il n'y a d'armes que pour environ la moitié de l'effectif.

La milice est commandée en chef par un lieutenant-colonel.

DÉPENSES ET RECETTES.

Nous avons sous les yeux un budget détaillé de 1827 ; nous y voyons que les dépenses publiques à la charge de la colonie sont ainsi réparties :

Dépenses générales	personnel	550,996 f. » c.	1,459,670 f. » c.	
	matériel.	908,674 »		
Id. municipales.	personnel	101,931 52	561,711 07	
	matériel.	459,779 55		
	Total.		2,021,381 07	

Cette somme n'est pas tout ce que coûte la colonie ; il convient d'y ajouter les dépenses de la garnison, à la charge du ministre de la

guerre.	327,158 f. 72 c.	382,040 28
et celles du minist. de la marine	54,881 56	
Total des dépenses. . .		2,403,421 f. 35 c.

Les revenus publics se composent comme il suit :

Contributions directes (taxe des maisons, patentes, capitation des esclaves).	275,173 f. 16 c.
Contrib. indirectes (enregistrement, amendes, tabacs, etc.).	665,683 31
Douanes.	1,014,882 41
Droits domaniaux, loyers, etc.	7,985 »
	1,963,725 f. 88 c.

PROPRIÉTÉS DE L'ÉTAT.

La valeur des propriétés du domaine est évaluée comme il suit :

Terrains et emplacements.	188,500 f.
Maisons et édifices.	1,523,802
Esclaves, 1,262,250 ; bêtes de trait, 23,800.	1,286,050
Valeur totale.	2,998,352 f.
On évalue leur produit annuel à.	257,305 f.

Non pas tout en argent, mais partie en loyers, partie en travaux exécutés par les esclaves, etc.

Il n'y a point de biens domaniaux en exploitation. Dans l'intérieur de l'île il existe quelques terrains propres à la culture, mais d'un abord difficile. — Sur tout le littoral, le gouvernement s'est réservé cinquante pas géométriques, où des établissements ne peuvent être formés qu'avec permission, et à titre précaire, cette réserve étant déclarée inaliénable. — Les maisons et les édifices possédés par les communes peuvent être évalués à environ 2,000,000 de francs.

AGRICULTURE.

Sur une superficie de 253,167 hectares, l'île en compte : 74,951 h. en cultures. — 21,159 h. 40 c. en savanes. — 82,975 h. en bois debout. — 882 h. 62 c. en villes, bourgs et villages. — 4,098 h. 40 c. en routes et chemins. — 6,129 h. 49 c. en rivières, canaux, lacs et étangs. — 62,966 h. en terrains incultes.

Elle renferme environ :

4,538 chevaux. — 2,199 mulets. — 479 ânes. — 4,000 bœufs et 1 buffle. — 9,311 chèvres et 1,240 cabris. — 39,538 porcs. — 3,252 moutons.

CULTURES COLONIALES. — La colonie exporte peu de blé. La culture du cacaoyer est presque abandonnée depuis l'extension de celle des cannes à sucre. — Le nombre des caféiries a aussi beaucoup diminué par la mortalité des bois noirs et par l'augmentation de la culture des cannes. — Celle du cannellier n'est pas assez suivie ; on pourrait en tirer un parti avantageux. — L'impulsion générale se dirige vers la culture du précieux roseau qui contient le sucre. La canne donne un double produit par les sucreries et les guildiveries. — On s'adonne peu à la culture du cotonnier. — Depuis quelques années plusieurs belles girofleries ont fait place à des champs de cannes. Cette diminution de culture ne peut qu'aug-

menter la valeur des girofleries conservées : ce sera un dédommagement pour les quartiers où la canne réussit difficilement. — Il serait à désirer qu'on proscrivît la sortie des griffes qui ont servi à la distillation de l'huile essentielle, qui, privées d'arome et vendus à bas prix, nuisent en Europe à la vente du bon girofle.— L'indigo venait bien dans plusieurs quartiers. Cette culture est aussi abandonnée.—La muscade de Bourbon a subi une dépréciation injuste, car des expériences provoquées par M. J. Hubert, jardinier du roi à Saint-Denis, ont prouvé qu'elle contient autant d'huile et de principes aromatiques que la muscade des Moluques, d'où d'ailleurs elle est originaire. — Le poivrier réussit à Bourbon, mais la culture en est peu répandue. — Les plantations de vanillier faites depuis quelques années prospèrent à Sainte-Suzanne. Elles sont en rapport et donnent déjà des résultats avantageux.

Produits territoriaux. — Les produits annuels du sol destinés principalement à la consommation locale sont (en 1827) de :

1,702,000 kil. blé. — 13,376,400 maïs. — 346,700 riz. — 1,051,250 autres grains et légumes secs. — 1,650,500 pommes de terre et patates. — 6,809,900 manioc.

Les produits pour l'exportation sont de :

2,440,650 kil. café. — 8,814,235 sucre. — 1,437,900 girofle.

La récolte en tabacs est de 207,600 kil.

Le produit des bois est annuellement de :

298,000 stères bois à brûler. — 74,000 pieds cubes bois de construction. — 3,058,000 pièces de bois dit essentes.

La masse de ces produits territoriaux, en y comprenant le produit des jardins, est évaluée à. . . . . 20,674,344 f.

Dans lesquels,

La valeur des fruits figure pour. . . . 257,000 f.

Et celle du jardinage pour. 436,000

En outre, le produit des bestiaux, laitage, basse-cour et cuirs peut être évalué à. 1,645,045

et celui des distilleries, à. 1,215,000

(arack, 1,724,390 litr. ; huile de girofle, 100 litr.)

Le total des produits est de. . . . 23,534,462

(Le prix moyen d'un ananas est de 15 c. ; d'un artichaut, 15 c. ; d'une banane, 5 c. ; — d'une carotte, 5 c. ; — d'une mangue, 15 c. ; — d'un navet, 15 c., etc. ; — un dindon coûte 30 f. ; une oie, 8 f. ; un canard, 7 f. ; une paire de pigeons, 3 f. ; un œuf, 25 c., etc.)

Dont il faut déduire, pour les frais d'exploitation. . 10,443,000

(Dans cette somme on compte la mortalité des esclaves pour 750,000 f., leur nourriture et leur entretien pour 7,245,000 f.)

Le produit net du sol est donc de. . . . 13,091,462 f.

L'évaluation approximative de la propriété rurale étant de 196,184,000 fr. (dans lesquels sont compris les esclaves pour 63,500,000 fr.), il en résulte que le revenu rural est d'environ 6 1/2 p. 0/0 en moyenne (toutes cultures comprises), sur lesquels la colonie doit payer les impôts. — Les propriétés les plus productives sont les sucreries, dont on compte le produit à 18 p. 0/0 environ.

La colonie renfermait en 1827 :

19 moulins à grains, dont 16 à eau, 3 à vent.

112 — à sucreries, dont 28 à eau, 4 à vent, 59 à manége, 21 à vap.

7 — à café, dont 2 à eau, 4 à manége, 1 à vapeur.

20 — à égrener le coton, à bras.

En 1831, le nombre des sucreries s'est élevé à 152, dont 86 ont des machines à vapeur. — Ces établissements produisent environ 25,000,00 de kil. de sucre.

D'après M. Sully-Brunet, la valeur des produits territoriaux en 1831 aurait été d'environ 32,000,000 de f., les frais, de 17,000,000 : revenu net, 15,000,000 de francs.

A cette époque, la valeur représentative des terres cultivées aurait été de. . . . . 118,500,000 f.

Celle des bâtiments ruraux et usines. 13,600,000

— esclaves. 79,200,000

— bestiaux, basse-cour, etc. 11,800,000

223,100,000 f.

Dans ce total de 223,100,000 fr., ne se trouve pas comprise la valeur des maisons des villes et des bourgs.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

Industrie. — L'industrie manufacturière n'a pas un grand développement : la colonie renferme 2 établissements de forge et de fonderie, utiles principalement pour les réparations des navires, et 3 ateliers de ferblanterie, 1 briqueterie, 8 chaufourneries, 3 tanneries, et divers ateliers où l'on fabrique des sacs de vacoua (roseaux tressés). — Le produit de ces divers établissements est évalué à 730,240 francs.

En 1827, l'île possédait 4 architectes, 1 imprimeur, 1 relieur, 1 armurier, 7 bijoutiers et orfévres, 4 horlogers, 87 cordonniers bottiers, 1 vitrier, etc. — Le nombre des individus exerçant des arts ou des métiers est de 194 maîtres et 2,156 ouvriers, dont 1,828 esclaves. — Le produit du travail des diverses professions est de 1,908,000 fr.— Les boulangers tirent la farine d'Europe ou de la colonie.— Les bourreliers tirent les cuirs et laines d'Europe. — Les cordonniers tirent les cuirs d'Europe et de Madagascar. — Les forgerons tirent le fer d'Europe et de l'étranger. — Enfin, les ouvriers en bois tirent le bois de la colonie ou de l'Ile-de-France.

Consommations locales. — La consommation intérieure annuelle est évaluée en marchandises et denrées, à

Produits du pays.	10,867,514 f.
Produits français.	5,344,358
Produits des colonies françaises.	1,285,355
Produits des colonies étrangères.	1,913,329
Total.	19,410,556 f.

Mouvement commercial. — Le mouvement commercial maritime de la colonie en 1826, a été

Avec	*Nav. entrés.*	*Val. des carg.*	*Sortis.*	*Cargaisons.*
La France.	56	5,344,358 f.	48	8,550,277 f.
Colonies françaises. .	10	1,285,356	6	601,039
Colonies étrangères.	202	1,913,329	214	3,105,838
Gibraltar.	»	»	1	19,429

L'exportation en produits coloniaux a été de :

2,407,374 kil. café. — 5,295,691 sucre. — 892,508 girofle.

En 1831, les exportations ont été de. . . 9,910,980 f.

Et les importations de. 7,335,755

La colonie traite directement et exclusivement de ses sucres et cafés avec la métropole ; les girofles sont, en presque totalité, écoulés dans l'Inde, d'où l'on retire du riz pour la nourriture des noirs. L'importation de cette denrée fut, en 1829, d'environ 17,500,000 kil. Ce commerce est fait par les bâtiments français qui, arrivant trop tôt pour charger les sucres, font un voyage dans l'Inde pour utiliser le temps qu'ils doivent passer à attendre le moment où leur cargaison sera prête.—Madagascar fournit à la colonie environ 2,500,000 kil. de riz d'une qualité supérieure, des bœufs pour la consommation, et divers objets d'approvisionnement. En retour la colonie livre aux Madécasses de grosses cotonnades, des poudres, de la quincaillerie commune et des spiritueux.

Marine locale. — Le nombre des bâtiments de commerce appartenant à la colonie est de 54, dont 14 pour le long-cours. Le nombre des chaloupes et pirogues employées tant à la pêche qu'au chargement et déchargement des navires est de 362. — Tous ces bâtiments sont d'un tonnage total de 2,925 tonneaux.—Le nombre des marins formant leurs équipages est de 434.—Il existe à Saint-Paul deux ateliers de construction.

Pêcheries. — L'île renferme deux établissements de pêcheries, qui occupent 459 individus : 99 blancs, 60 noirs libres, 300 esclaves. — Il est assez difficile d'évaluer le capital représenté par les établissements et le matériel des pêcheries ; cependant, on a cru pouvoir l'estimer à 55,000 fr., dont 2,000 fr. pour les établissements, 13,000 pour les filets, lignes, etc., et 40,000, pour la valeur des embarcations non pontées, au nombre de 179. — La pêche produit annuellement environ 50,000 kil. de poisson frais, dont les 2/5 sont consommés par les pêcheurs et leurs familles, et 3/5 vendus aux habitants, au prix moyen de 2 fr. le kil. La valeur totale du produit brut de cette branche d'industrie serait donc d'environ 100,000 fr. ; mais les frais d'exploitation sont considérables. Outre les journées de tous les individus employés, il faut subvenir aux frais d'entretien et de renouvellement des embarcations, à ceux du raccommodage et remplacement des filets et des lignes ; à la perte des grapins, des grelins et autres ustensiles de pêche ; enfin à la nourriture des pêcheurs : il doit rester fort peu de bénéfice aux entrepreneurs de pêche.

BIBLIOGRAPHIE.

Voyage dans les quatre îles principales des mers d'Afrique, etc., par Bory de Saint-Vincent ; 3 vol. in-8., atlas in-4. Paris, 1803.

Harmonies maritimes et coloniales, par La Barthe ; in-8. Paris, 1815.

Voyage aux colonies orientales, par A. Billiard ; in-8. Paris, 1822.

Statistique de l'île Bourbon, par Betting de Lancastel ; in-4. Saint-Denis (île Bourbon), 1827. — Ouvrage imprimé pour l'administration seulement.

Considérations sur le système colonial, par Sully-Brunet ; in-8. Paris, 1832.

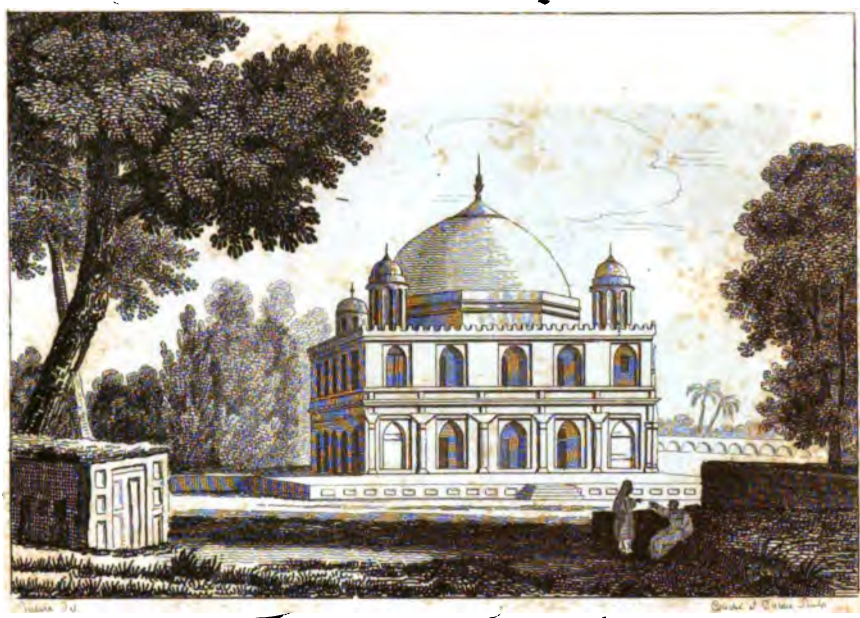
Essai de Statistique de l'île Bourbon, par P. P. U. Thomas (ouvrage couronné par l'Académie des Sciences) ; in-8. Paris, 1828.

Graves erreurs de M. Thomas, dans son Essai de Statistique sur l'île Bourbon, par Aug. Billiard ; in-8. Paris, 1828.

Faune entomologique de Madagascar, Bourbon et Maurice, par MM. Boisduval et Sganzin ; Paris, in-8. 1833.

Mémoire du général comte de Bouvet sur son administration à l'île Bourbon ; in-8. Paris, 1819.

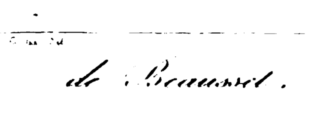
A. HUGO.



Tombeau de Tippoo Saeb.







de Beausset.

Lauriston.



Le Banyan. Rives du Gange.



Pondichéry

Etablissements français dans l'Inde.

(Colonie en Asie.)

HISTOIRE.

Ce fut sous François Ier qu'eut lieu la première expédition maritime des Français pour les Indes. Gonneville, marin hardi, partit du Havre avec un seul navire, mais assailli par une violente tempête, après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance, il fut obligé de revenir en Europe, sans être même arrivé dans la mer d'Asie. — En 1601, une nouvelle expédition fut tentée, mais les vaisseaux qui en étaient chargés échouèrent aux Maldives, et ne reparurent que long-temps après. — En 1604, Henri IV voulut établir une compagnie des Indes orientales, et lui accorda en vain de nombreux encouragements; cette compagnie n'eut pas de succès. — Louis XIII, en 1611, autorisa la formation d'une nouvelle compagnie qui mit en mer deux navires pour les Indes. Les équipages se composaient en partie de marins hollandais; l'expédition fut parfaitement conduite; mais l'adresse du président de la compagnie hollandaise aux Indes fit qu'on en retira peu de fruits. — La compagnie française ne se découragea pas: elle envoya, en 1619, trois autres vaisseaux dans les Indes. Beaulieu, qui avait été de la première expédition, les commandait. Il ne fut pas heureux, perdit un de ses navires (corps et biens), près de Java, et revint au Havre en 1620. Ce second échec ruina la compagnie.— En 1633, des négociants dieppois firent un nouvel essai. Le capitaine Réginon, envoyé par eux, visita le golfe de Bengale, toucha à la presqu'île de Dekkan et relâcha à Madagascar. A son retour en France, il fit les récits les plus pompeux sur la fertilité et la richesse de cette dernière île, vers laquelle les vues des armateurs se tournèrent alors. Richelieu lui-même, en 1641, créa une nouvelle compagnie des Indes dans le but principal de réduire et de coloniser Madagascar. Cette entreprise eut des résultats désastreux : la plupart des colons ne purent supporter le climat; les autres furent massacrés par les naturels du pays.— Colbert reconstitua la compagnie des Indes sur de larges bases, et lui concéda le monopole du commerce de l'Inde pendant 50 ans; cette compagnie réunit bientôt un fonds de quinze millions. Elle déploya une grande activité, mais elle échoua aussi en voulant coloniser Madagascar. —On renonça dès lors aux projets formés sur cette île, et le commerce de l'Inde fut repris.

En 1668, un négociant français, Caron, vieilli au service de la compagnie hollandaise, revint en France: il fut reçut avec joie par la compagnie française, qui le mit à la tête de ses affaires. Il partit avec plusieurs vaisseaux et choisit d'abord Surate, pour le centre de ses opérations. Mais ne tardant pas à s'apercevoir du peu de convenance de ce port pour un établissement principal dans l'Inde, il porta ses vues sur l'île de Ceylan. Les Hollandais étaient alors en guerre avec la France: Caron, ayant reçu d'Europe le secours d'une escadre, enleva Trinquemalé aux Hollandais; mais ceux-ci revinrent en force et reprirent cette place. Il passa alors sur la côte de Coromandel, attaqua et prit Saint-Thomé, où il se maintint pendant près de six ans. — En 1678, les Hollandais, aidés des naturels, en chassèrent les Français qui allèrent alors, sous les ordres d'un nommé François Martin, s'établir dans la petite bourgade de Pondichéry. Caron revint en France, laissant à Martin une soixantaine d'hommes et l'argent de la compagnie. — Cet homme actif et industrieux géra si bien les affaires, qu'il acheta la ville et le territoire environnant, obtint du Rajah de Karnate la permission d'élever des fortifications, et se fit des amis sûrs des naturels; par ses soins, la colonie donnait les plus belles espérances, quand les Hollandais vinrent l'attaquer. Après une belle défense, Martin fut obligé de rendre Pondichéry, et obtint une capitulation honorable. Les vainqueurs se hâtèrent d'achever les fortifications commencées; de sorte qu'à la paix de Riswick, en 1697, les Français recouvrèrent Pondichéry en bien meilleur état qu'ils ne l'avaient laissée. Martin fut réintégré dans son commandement, et bientôt la colonie devint une possession commerciale importante, un marché fréquenté, et le chef-lieu des comptoirs français dans l'Inde.— Un des successeurs de Martin, Dumas, gouverneur, en 1736, obtint du grand mogol, Mahomet Schah, le privilége de battre monnaie, ce qui accrut beaucoup les bénéfices de la compagnie. Cet homme habile, par sa conduite ferme et prudente, s'attira l'amitié des princes indiens, reçut d'eux de magnifiques présents et des terres, et fut honoré par le grand mogol de la dignité de Nabab, qui, sur sa demande, fut assurée à perpétuité à ses successeurs les gouverneurs français dans l'Inde. — Après Dumas, vinrent deux hommes célèbres, Dupleix et Labourdonnais: Dupleix, de simple négociant, était devenu gouverneur de Chandernagor, fondé sur les bords du Gange. Dès qu'il eut la direction de ce poste, il lui donna le mouvement et la vie. A son arrivée, il n'avait pas trouvé une seule chaloupe, et, peu de temps après, il armait quinze bâtiments à la fois. Il soutenait depuis douze ans l'honneur français sur les bords du Gange, lorsque en 1742, il fut nommé gouverneur de Pondichéry. — La guerre entre la France et l'Angleterre fut déclarée en 1744. — Labourdonnais, qui commandait à l'Ile-de-France, voulant réparer autant que possible les pertes que les Anglais faisaient éprouver au commerce français, parvint, par son zèle, à armer cinq navires, et avec cette petite escadre montée par trois mille hommes de troupes, fit voile pour l'Inde. —Dupleix avait besoin de secours; Labourdonnais rencontra la flotte anglaise vers la hauteur des côtes de Coromandel, et la dispersa. Ensuite il assiégea Madras, qui se rendit par capitulation; mais Dupleix, animé par la jalousie, cassa cette capitulation, entra lui-même dans Madras, et livra cette ville au pillage. Labourdonnais revint en France, où la Bastille fut la récompense de ses services. Les Anglais, délivrés de cet ennemi redoutable, prirent à leur tour l'offensive, et mirent le siége devant Pondichéry. L'amiral Boscawen parut devant cette place avec treize vaisseaux de guerre et dix-neuf bâtiments de transport, montés par 4,700 Européens. Dupleix, assiégé par terre et par mer, répara les torts de son orgueil par une défense courageuse; après quarante-deux jours d'attaque inutile, l'armée anglaise fut forcée de se retirer.— La paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, fit cesser les hostilités. Dupleix profita de ce repos pour étendre les possessions françaises dans l'intérieur du pays; mais bientôt les hostilités recommencèrent. L'amiral anglais Saunders, aidé du colonel Clives, s'empara de Chandernagor; cette perte fut suivie de celles de tous les autres comptoirs secondaires. Dupleix, calomnié, fut rappelé en France. Lally, Irlandais d'origine, fut son successeur; il arriva, en 1758, à Pondichéry, avec l'amiral Aché. Ses premières expéditions furent heureuses; mais, après le départ de la flotte, les Anglais firent des progrès rapides, Pondichéry fut bientôt assiégée. Cette ville fut obligée de se rendre le 15 janvier 1761. — Les Anglais avaient résolu de détruire ses fortifications; les démolitions commencèrent aussitôt. Tous les Français furent embarqués pour l'Europe.

Leurs réclamations décidèrent les ministres de Louis XV à ordonner une enquête sur la conduite du gouverneur. Lally fut mis en jugement, condamné à mort et décapité. La paix de 1763 rendit Pondichéry à la

France : on supprima à cet époque, pour cette colonie, comme pour les autres possessions des Indes, le privilége de la compagnie. Tous les Français eurent la liberté d'habiter et de commercer dans cette ville. Dès 1764, on y vit reparaître les anciens habitants, et la ville recouvra, sous l'administration de Law de Lauriston, son gouverneur, bientôt une partie de son ancienne propriété. Malheureusement la paix ne fut pas de longue durée. — Les Anglais préludaient par quelques conquêtes secondaires à l'établissement de leur colossal empire dans l'Inde. Les princes indiens se confédérèrent contre eux à divers reprises, et trouvèrent naturellement auprès des Français, sinon des secours actifs, du moins d'utiles conseils et des munitions. — La guerre éclata de nouveau entre la France et l'Angleterre, et, en 1778, Pondichéry tomba de nouveau, ainsi que tous nos autres établissements, au pouvoir de l'ennemi. — Le bailli de Suffren et le marquis de Bussi furent envoyés dans l'Inde ; ils y arrivèrent au moment ou l'allié de la France, le prince des Marattes, Haïder-Ali, remportait quelques avantages importants sur l'ennemi commun. Les victoires navales du Bailli, les combats glorieux de Bussi, rétablirent les affaires des Français ; Haïder mourut au milieu de son armée ; mais son fils et son successeur, le célèbre Tippoo-Saeb, resta fidèle à l'alliance française, et continua la guerre. — De nouveaux succès plus glorieux encore que les premiers, faisaient présager la ruine des Anglais, lorsque la paix de 1783 mit un terme aux hostilités. — Tippoo-Saeb fit sa paix avec la compagnie anglaise en 1784. — La guerre de la révolution fournit bientôt aux Anglais un nouveau prétexte d'attaquer nos établissements. Il s'emparèrent, en 1793, de Pondichéry, qui, n'ayant qu'une faible garnison de 1,500 hommes, se défendit néanmoins pendant 41 jours de tranchée ouverte, contre 23,000 hommes, dont 6,000 Anglais. — La chute de Pondichéry entraina celle de nos autres établissements, que les Anglais ont conservés jusqu'à la paix de 1814. — Après avoir détruit la puissance française dans l'Inde, les vainqueurs songèrent à renverser Tippoo-Saeb, qui se montrait encore un brave allié des Français ; la lutte fut opiniâtre et dura six années. — La fortune de Tippoo eut des chances diverses ; il reçut quelques légers secours qui lui furent envoyés de l'Ile-de-France. L'expédition d'Egypte releva ses espérances ; mais enfin, assiégé, à Seringapatnam, par deux armées anglaises, il fut tué sur la brèche. En lui finit l'empire des Marattes. — Son royaume de Mysore est aujourd'hui une province anglaise, où l'on voit encore le tombeau de ce prince guerrier. — Pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, et quoique la France ne possédât aucune possession sur le territoire indien, on vit néanmoins flotter le pavillon tricolore dans les mers de l'Inde. Notre marine fit éprouver de grandes pertes au commerce anglais. Les noms de Robert Surcouf, intrépide corsaire ; des contre-amiraux Sercey et Linois, ont laissé des souvenirs glorieux. — La France a repris possession de ses colonies indiennes en 1814. Ce ne sont ni des établissements militaires, ni des exploitations de cultures coloniales, ni même des colonies d'entrepôt : on ne peut les considérer que comme de simples échelles commerciales ; mais, telles qu'elles sont, elles sont encore utiles à la fois à notre commerce et à notre marine. C'est un pied-à-terre dans un pays où les Français aussi aimés des Indiens que les Anglais sont détestés, seront sans doute encore appelés à jouer un rôle important. Et d'ailleurs, de tous nos établissements coloniaux, les établissements dans l'Inde sont, comme on le verra plus loin, les seuls qui ne coûtent rien à la métropole.

CARACTÈRE, CONSTITUTION, MOEURS, ETC.

Les Indiens de la côte de Coromandel ; qu'on nomme Malabares, professent presque tous le *brahmanisme*. Quelques-uns, en petit nombre, sont mahométans ou idolâtres ; mais ceux-là paraissent d'origine étrangère au pays.

Les Hindous des castes supérieures sont généralement d'une couleur jaune-cuivré ; dans les castes inférieures, on remarque quelques familles où le teint a pris une couleur verdâtre, et d'autres dont la peau est d'une couleur noir-clair. Mais, à part ces légères différences dans la couleur de l'épiderme, la figure des Hindous est très régulière, et ressemble en tout à celle des Européens. Elle a même quelques chose de plus grave, de plus antique, et se rapproche davantage des belles proportions qu'on accorde aux anciens Grecs.

Les Hindous forment un peuple paisible, superstitieux et charitable. Ce caractère est le résultat de leur tempérance, de leurs usages et de leur religion. Ils ignorent ces passions vives qui font le charme et la peine de notre vie ; l'amour même leur est inconnu, parce qu'ils se marient jeunes et parce qu'ils fréquentent rarement la société des femmes.

Leur religion, en conscrivant les individus dans une sphère étroite et bornée, a élevé une barrière contre leur ambition. Les règlements religieux qui les obligent à s'abstenir de liqueurs fortes, s'opposent aux écarts qui résultent chez nous de la débauche ; mais, par la même raison, ils ne possèdent pas cette vigueur de tempérament, et toutes les vertus viriles produites par les passions énergiques qui donnent tant de ressort à nos facultés actives. Ils sont apathiques et nonchalants, et citent souvent cette maxime d'un de leurs livres sacrés : « Il vaut mieux s'asseoir que marcher, être couché qu'assis, dormir que veiller ; mais la mort est préférable à tout. » Leur tempérance, jointe à la chaleur excessive du climat, détruit en eux toutes les passions naturelles, et ne leur laisse que l'avarice qui, par conséquent, exerce sur leurs esprits faibles un empire absolu. — Toujours subjugués, toujours patients, toujours soumis, les Hindous, quoique braves naturellement, ont été plusieurs fois conquis et jamais conquérants. Ils ont été vaincus par des peuples moins nombreux, mais hardis et résolus.

Les Hindous observent la plus grande propreté sur eux-mêmes et dans leurs maisons : la religion leur en fait un devoir, et ils n'entreprennent rien sans se laver la figure et les mains. C'est par une ablution qu'ils commencent et qu'ils finissent leurs journées et leurs repas. Très souvent ils prennent des bains entiers. — Tous les matins ils nettoient l'extérieur de leurs maisons, et en lavent l'intérieur, qu'ils enduisent à la vérité de fiente de vache délayée ; mais cette pratique, dont l'origine est religieuse, éloigne les insectes.

Les Hindous des provinces voisines de la mer sont d'une constitution plus faible et plus délicate que ceux des provinces centrales. Le riz est leur principal aliment, et ce paraît être une nourriture chétive, car on voit rarement parmi eux des hommes robustes. — On les marie dès l'enfance : les hommes sont nubiles à quatorze ans, et les femmes à dix ou onze. On voit communément des femmes de douze ans avec un enfant dans les bras ; mais quoiqu'il y en ait peu de stériles, la population n'augmente pas : elles n'ont que peu d'enfants, car à vingt-cinq ans elles sont vieilles. Les hommes se soutiennent un peu mieux, mais ils commencent à décliner à trente.

ALDÉES. — Les aldées qu'on trouve aux environs de Pondichéry sont, pour la plupart, très jolies. — Les Hindous nomment ainsi leurs villages. Ce nom leur vient, sans doute, des Arabes ; car les Maures espagnols appelaient aussi *aldea* les réunions d'habitations rurales. — Les villages indiens sont environnés de bois épais et très hauts, qui les mettent à l'abri des vents chauds qui soufflent dans une certaine saison. Ces bois renferment beaucoup d'arbres à fruits. Les rues et les maisons sont propres et bien entretenues ; les maisons sont petites et n'ont qu'un rez-de-chaussée ; la plupart

sont construites en terre et recouvertes en chaume ou en tuiles. La porte en est basse et étroite. Souvent, de chaque côté de la rue et près des maisons, se trouvent des allées de cocotiers et de palmiers, dont le tronc est peint, jusqu'à une certaine hauteur, de diverses couleurs, ce qui donne au village un aspect champêtre, riant, agréable et varié.

CHAULTERIES. — Les Turcs ont des caravansérails, les Hindous ont des *chaulteries*, espèces d'auberges d'institution religieuse, ouvertes aux voyageurs de toutes les croyances et de toutes les castes. Ce sont vraiment des fondations charitables et pieuses. Les *chaulteries* sont ordinairement placées au milieu d'un bosquet qui les ombrage, et près d'une source ou d'un réservoir où le voyageur peut se désaltérer. — Elles offrent un vaste bâtiment d'architecture régulière, qui se subdivise en un grand nombre de petites chambres. Une galerie à colonnes règne extérieurement, et sert à abriter les castes réprouvées. Quelquefois la prévoyance du fondateur a été jusqu'à les doter d'une rente pour qu'on fasse chaque jour des distributions gratuites de vivres aux pauvres voyageurs qui viennent s'y reposer.

RELIGION, — CASTES.

Les Hindous reconnaissent un Être suprême, créateur de tout ce qui existe, *Para-Brama*, au-dessous duquel se trouvent trois grandes puissances inférieures, *Brama*, *Wishnou* et *Schiva*, qui forment la trinité indienne connue sous le nom de *Trimourti*, et où sont réunis les trois principes, créateur, conservateur et destructeur. Au-dessous de cette triple puissance céleste se trouvent les *Dévas* ou *Déoutas*, bons génies chargés de protéger les hommes contre les inspirations des *Deitti*, mauvais génies et agents de *Mahissassour*, chef des anges rebelles (car les Hindous, comme les chrétiens, ont leur Satan). Les Hindous donnent au monde une antiquité de 151,400,067,205,000 années depuis la naissance de Brama. — Brama est l'esprit créateur; il est fort respecté, mais il a moins d'adorateurs que Schiva, l'esprit destructeur. Wishnou, le dieu conservateur, est célèbre par ses incarnations; c'est à lui que se rapportent tous les avatars, qui paraissent autant d'allégories relatives à l'histoire du pays. — On compte neuf incarnations de Wishnou; la dernière, qui arrivera dans 90,000 ans, précédera la fin du monde.

Au-dessous de ces trois divinités principales, il existe un grand nombre de divinités secondaires, dieux ou déesses, qui ont tous leurs destinations et leurs attributs: tels sont *Indra*, le dieu des météores; *Tchandra*, la lune; *Yama*, la mort; *Lachmi*, la fortune; *Coubéra*, le dieu des richesses; *Agni*, le dieu du feu; *Pavan*, le dieu de la musique et des vents, etc.

La croyance à la métempsycose est générale parmi les Hindous, et de là viennent leur horreur pour toute nourriture animale, et leur vénération pour certains animaux, parmi lesquels la vache occupe le premier rang.

Depuis la plus haute antiquité, les Hindous sont divisés, par leurs lois religieuses, en quatre castes principales, dont la hiérarchie, suivant leurs livres saints, a été déterminée par Brama lui-même. — Ce sont les *Brames*, les *Kattryas*, les *Vaïcias* et les *Soudras*. — Les Brames ont été tirés de la tête de Brama, ou, suivant d'autres, de sa bouche; les Kattryas sortent de ses bras, les Vaïcias, de son ventre, et les Soudras, de ses pieds. — Les Brames forment la classe sacerdotale; les Kattryas sont voués au métier des armes; la caste des Vaïcias se compose d'agriculteurs et de négociants; enfin les Soudras comprennent les artisans, les ouvriers et les serviteurs. Quelques-unes de ces castes, qui renferment toutes un grand nombre de subdivisions, se composent de tribus de la main droite et de tribus de la main gauche. — Après les Soudras, il existe encore quelques castes mixtes et méprisées, provenant de mariages de membres de diverses castes les uns avec les autres. — Au-dessous d'elles, viennent les *Parias*, parmi lesquels les Hindous orthodoxes ne manquent point de classer les Européens; et enfin, au-dessous des *Parias*, une tribu plus malheureuse et plus méprisée encore, les *Poulias*, auxquels les Brames contestent même le droit de les regarder en face. — Tous les Parias ont, en général, la peau noire, non pas de la teinte foncée des nègres d'Afrique, auxquels ils ne ressemblent sous aucun rapport. Les Parias sont d'assez beaux hommes; leur figure est régulière, leur nez aquilin; leurs cheveux sont longs et noirs. Ils sont très pauvres: ce sont des artisans, des cordonniers, des ouvriers qui font les gros travaux de la campagne et s'occupent des métiers réputés infâmes chez les Brames. Leurs mœurs sont aussi plus corrompues que dans les autres castes. On trouve parmi eux des femmes qui se prostituent aux étrangers, tandis qu'il est rare qu'une femme malabare, fût-elle même publique pour les siens, se livre à ceux qui ne sont pas de sa caste. Si cela arrivait, elle serait répudiée par les siens, auxquels elle reste toujours attachée, malgré sa conduite déréglée et quoique perdue de réputation.

BAYADÈRES. — Les *dévédassis* ou *bayadères*, ainsi nommées du mot portugais *balladeiras* (danseuses), peuvent être prises dans toutes les castes, à l'exception de celle des Parias. Elles sont consacrées au service des temples, où, entrées avant l'époque de leur nubilité, elles reçoivent les leçons et les instructions qui les rendent aptes à la profession qu'elles ont à excercer. — Les jeunes filles qui veulent se faire *dévédassis* subissent un examen préalable et sévère. Avant tout, elles doivent être jolies et bien faites. Quand elles sont admises et agréées, l'empreinte d'un fer chaud, portant le sceau du temple auquel elles appartiennent, indique leur initiation. On leur enseigne à lire, à écrire, à chanter, à jouer des instruments, à danser surtout. Le monopole de l'éducation est pour elles seules; car les femmes Hindoues de toutes les castes, destinées à vivre chastement dans leur ménage, à élever leurs enfants, à soigner leurs maris, rougiraient d'apprendre aucune des choses que savent les *dévédassis*. — Celles-ci, au contraire, se rendent capables de plaire, de séduire et de charmer. — Ce sont des avantages dont ceux qui les instruisent apprécient toute la valeur. Un costume brillant et voluptueux ajoute à leurs attraits naturels. Elles ont le haut du corps à demi-nu, des pantalons collants de mousseline transparente, une pagne d'étoffe légère, rayée d'or et de soie, ouvrant par derrière ou de côté, et que retient sur les hanches une ceinture d'argent ciselé; des colliers, des bracelets, des anneaux d'or à chaque jambe, des larges pendants d'oreilles, des clochettes et des grelots sonores, des cheveux tressés avec des perles, complètent leur parure. Les récits des voyageurs rapportent combien leurs chants sont libres et leurs danses lascives. Elles ont à faire impression sur des hommes à appétits grossiers, à sens blasés. — Le prix mis à leurs attraits est d'ailleurs une offrande à la divinité. Tous les moyens sont bons pour le rendre aussi considérable que possible. Il appartient au temple où elles ont été élevées. — Les Brames, dans leur prévoyance sacerdotale, ont songé à rendre toujours la richesse tributaire de la religion. Celui qu'une croyante ferveur ne rendrait pas suffisamment généreux devient prodigue par une débauche pieuse, et la prostitution a été ainsi élevée au rang d'institution religieuse. — Les *dévédassis* sont de toutes les fêtes; elles dansent dans les pagodes devant les idoles sacrées, dans les réjouissances nationales, dans les divertissements particuliers, aux solennités de familles, aux cérémonies nuptiales, etc. — Dans les pagodes, leurs chants, qu'accompagne une musique monotone interrompue fréquemment par les bruyants éclats des tambours et des cymbales, sont tristes et lents. — Ailleurs, elles répètent des paroles vives et obscènes. — Une vie déréglée use promptement les charmes des *dévédassis*. — Elles sont flétries à 18 ans et presque vieilles à 20 ans. Les Brames les renvoient alors. Elles rentrent dans leurs castes et se marient, sans que leur vie passée porte aucune atteinte à leur réputation. Celles qui préfèrent, par piété (car la piété fait aussi des bayadères), rester dans les temples, y sont occupées aux travaux de leur sexe, et sont chargées de laver le linge des prêtres.

SUTTIES. — On appelle ainsi la cérémonie pendant laquelle, lors des funérailles de leur mari, les veuves hindoues se brûlent, pour ne pas leur survivre. Ces sacrifices fanatiques deviennent de plus en plus rares; mais comme ils tiennent au libre exercice d'un culte, on ne peut se servir pour les empêcher que de moyens persuasifs. — Nous trouvons dans l'utile recueil intitulé *Annales maritimes*, qu'en 1830, le gouvernement français a accordé une pension annuelle de 200 francs (83 roup. 3 fan.) à une jeune bramine (de Tirnoular, district de Karikal), qui avait consenti à ne point se brûler sur le corps de son mari. — Il paraît que le moyen décisif avait été de promettre à la veuve d'assurer son existence. — La réponse de Sarouvangatammalle (c'est son nom), adressée au commissaire de marine de Karikal, est curieuse et pas trop mal tournée: « Je dois à votre bonté ma nouvelle situation, et à votre sollicitude d'être admise parmi les personnes qui tiennent leur existence du Roi. — *Revenue en quelque sorte au monde, il est naturel que je vive des bienfaits de celui au nom duquel j'y ai été rappelée.* — Le devoir impérieux que j'allais remplir n'a point été rempli; votre humanité et votre persévérance s'y sont opposées. Vous m'avez entraînée, contre ma volonté et l'usage de mes semblables, à une action qui me procure la vie heureuse et douce que vous venez d'assurer. Je n'ai pas sans doute assez pensé au bonheur sans bornes de la vie future, j'ai cédé à vos insinuations; mais j'espère que mes prières me rendront SCHIVA favorable, et que le jour où je serai à ses pieds, il me pardonnera d'avoir vécu sur cette terre *une seconde fois bramine*. Votre sage conduite a vaincu une résolution que je croyais inébranlable. Je ne suis plus ce que j'avais été, et je ne voudrais pas changer ce que je suis. Ma reconnaissance pour vous sera celle d'une fille soumise; elle ne finira qu'avec ma vie. »

TOPOGRAPHIE. — VILLES ET CHEFS-LIEUX.

Toutes les possessions de la France en Asie se trouvent dans l'Inde : ce sont de petites fractions de territoire, séparées par les vastes provinces de l'Angleterre. — Leur ensemble forme le gouvernement de Pondichéry, qu'on est convenu de diviser en cinq districts, fort éloignés les uns des autres; ces districts, qui prennent le nom de leurs chefs-lieux, sont : *Pondichéry*, *Karikal*, *Yanaon*, *Chandernagor* et *Mahé*.

Pondichéry, sur la côte de Coromandel, dans le Karmatic, est le chef-lieu de tous nos établissements dans l'Inde; cette ville, qui comptait sous Dupleix plus de 150,000 habitants, ne renferme plus aujourd'hui que 45,000 Indiens et 400 Européens. — Elle n'a pas de port, mais seulement une rade, et cette rade a pour rivage, comme une grande partie de la côte de Coromandel, une plage précédée d'une barre, et sur laquelle le débarquement n'est pas sans danger. On se sert ordinairement pour l'effectuer de chelingues ou massoulahs, bateaux d'une construction singugulière, dont les planches ne sont pas clouées; leur forme est celle d'une barque grossière; leur fond est plat; ils n'ont point de membrures; les planches qui les composent sont ajustées, cousues et doublées avec l'écorce du cocotier. Leur flexibilité est telle, que leurs bordages cèdent facilement au battement des vagues, qui perdent ainsi leur violence en trouvant moins de résistance. Aussi ces bateaux bravent la marée, quelque redoutable qu'elle soit, tandis qu'aucune chaloupe européenne n'a jamais pu s'y risquer sans être aussitôt mise en pièces. Les massoulahs sont d'ailleurs montés par des Indiens fort habiles matelots, et ont pour moyens de sauvetage accessoires, la compagnie des catimarons. — Un catimaron n'est autre chose que trois grandes poutres liées ensemble en forme de radeau, et dont celle du milieu, plus longue que les deux autres, s'élève et fait saillie sur les deux bouts. C'est à l'un de ces bouts que se place l'homme chargé de la manœuvre; perché sur ce siége à peine saillant au-dessus de la surface des eaux; on le prendrait de loin pour une mouette. Cette embarcation fort simple a ordinairement dix pieds de long sur dix-huit pouces de large. Elle est insubmersible. — Les Européens qui arrivent à Pondichéry, doivent s'empresser d'adopter les coutumes du pays; à peine débarqués, ils sont assaillis par une foule de domestiques indiens, qui viennent leur offrir leurs services intéressés. Il faut se munir d'un *daubachy*, espèce d'intendant, d'interprète ou de factotum, qui épargne à l'étranger la peine de s'occuper de son installation; c'est lui qui loue la maison, qui procure le palanquin, sans lequel un Européen ne peut sortir; les *péons*, qui doivent l'escorter pour témoigner de son importance et le défendre au besoin; les *télingas*, qui le transporteront sur leurs robustes épaules, etc. Un *daubachy* ordinaire est un meuble indispensable; quand il est honnête et intelligent, c'est un serviteur précieux. — La ville de Pondichéry ne paraît point fort grande de la rade : elle est bâtie sur un terrain horizontal et plat, on ne voit que les maisons voisines de la mer, ou la partie supérieure des édifices. Ce que la ville aurait d'imposant dans son ensemble si elle s'élevait en amphithéâtre, ne peut être saisi qu'en détail en parcourant ses rues. On conçoit pourtant alors ce qu'elle dut être au temps de sa splendeur; la structure élégante de ses édifices publics et des maisons particulières l'indique encore. — Elle est divisée en deux parties par un canal, qu'on traverse sur des ponts jetés en face des rues principales. — A l'est, et près du rivage, est la ville Blanche ou Européenne; à l'ouest, la ville Noire ou Indienne. En général, dans l'une et dans l'autre, les maisons sont éloignées les unes des autres; dans le quartier européen, elles ont de jolies façades d'architecture grecque, avec des colonnades et des pérystiles en stuc d'une blancheur éclatante. Dans le quartier hindou, beaucoup plus peuplé que l'autre, elles sont inégalement bâties, en simples cabanes ou en maisons avec un premier étage et des pavillons; mais elles ont toutes des *varangues* (pérystiles couverts), sont alignées sur la rue, et ombragées de beaux arbres. Elles semblent autant de fabriques au milieu d'une forêt de cocotiers percée à angles droits par des routes spacieuses et peuplées de voyageurs. — Dans la ville blanche, toutes les constructions sont régulières et de bon goût; dans la ville noire, elles plaisent davantage, à cause de leur irrégularité même. — Le monument le plus remarquable de Pondichéry est l'*hôtel du Gouvernement*. C'est un bâtiment à un seul étage, dont la façade, composée d'un corps de logis et de deux ailes, est décorée de colonnes ou pilastres, et surmontée d'une balustrade; un vaste jardin ceint d'une grille l'entoure. — L'*église des Missions*, construite par les jésuites, présente un portail d'une architecture simple et sévère. — On trouve au milieu de la ville un vaste et beau *bazar*. — Pondichéry possède un collége pour les blancs et des écoles pour les Indiens, un mont-de-piété, un jardin botanique qui est un des plus considérables de l'Inde, et auquel se trouve annexé un établissement agricole pour la culture du mûrier et la production de la soie. — On y trouve de belles promenades. — On remarque dans les environs une aldée fort jolie, entièrement habitée par des tisserands indiens. — Pondichéry est la patrie de deux hommes distingués de notre époque, Lauriston, maréchal de France, et le cardinal de Beausset, membre de l'Académie française.

Karikal est un comptoir français situé dans le royaume de Tamjaour, à 30 l. S. de Pondichéry. — Le territoire qui en dépend n'a que deux lieues de long sur une de large. On évalue la population indienne à plus de 15,000 individus, qui s'occupent spécialement de la fabrication des toiles dont les Européens font le commerce.

Yanaon, dans la province d'Orixa, est situé sur la rivière de Godavery, un peu au-dessus d'une ville hindoue (Ciringui) qui en occupe l'embouchure. — On y compte 18,000 habitants, dont le tissage des toiles est la principale industrie. — On y trouve des ateliers de construction pour les vaisseaux marchands. — La ville doit à sa position d'être l'entrepôt des pays voisins. — Le territoire qui l'entoure est sain et bien cultivé. Il y existe de belles plantations de riz et d'indigo. — La salubrité du climat contribue à y attirer une population européenne relativement assez nombreuse, et à accroître la population indigène. Un nouveau débouché ouvert à cette population, qui était naguère pressée sur un espace trop peu étendu, et que son nombre rendait misérable, contribue à répandre l'aisance dans le pays. — C'est d'Yanaon que sont sortis tous les Indiens engagés qui, à défaut de nègres dont manquaient les colons, ont été porter à l'île Bourbon le secours de leurs bras. L'introduction de ces nouveaux travailleurs doit amener une révolution dans les cultures coloniales. On a eu d'abord de la peine à décider les Indiens à s'expatrier; tous ceux qui sont passés à Bourbon (on en compte déjà plus de 6,000) ont laissé leurs familles dans l'Inde; néanmoins, comme les engagés sont bien traités à Bourbon, et comme ils ont déjà pu envoyer à leurs parents quelques petites sommes provenant de leurs économies, l'élan est aujourd'hui donné à ces migrations laborieuses qui inquiètent l'Anglerre, et il est probable qu'elles iront toujours croissant; peut-être même, au lieu de simples engagements temporaires, amènera-t-on les Indiens à une expatriation définitive; nos colonies ne pourraient que gagner à cette nouvelle population libre, de mœurs douces, d'un caractère patient et ferme, et depuis long-temps élevée dans les habitudes du travail. — Yanaon n'est qu'à 12 lieues de la fameuse pagode Jaggernaut, dédiée au dieu Jagat-Natha (maître du monde), sous le char duquel les fanatiques tiennent à honneur de se faire écraser.

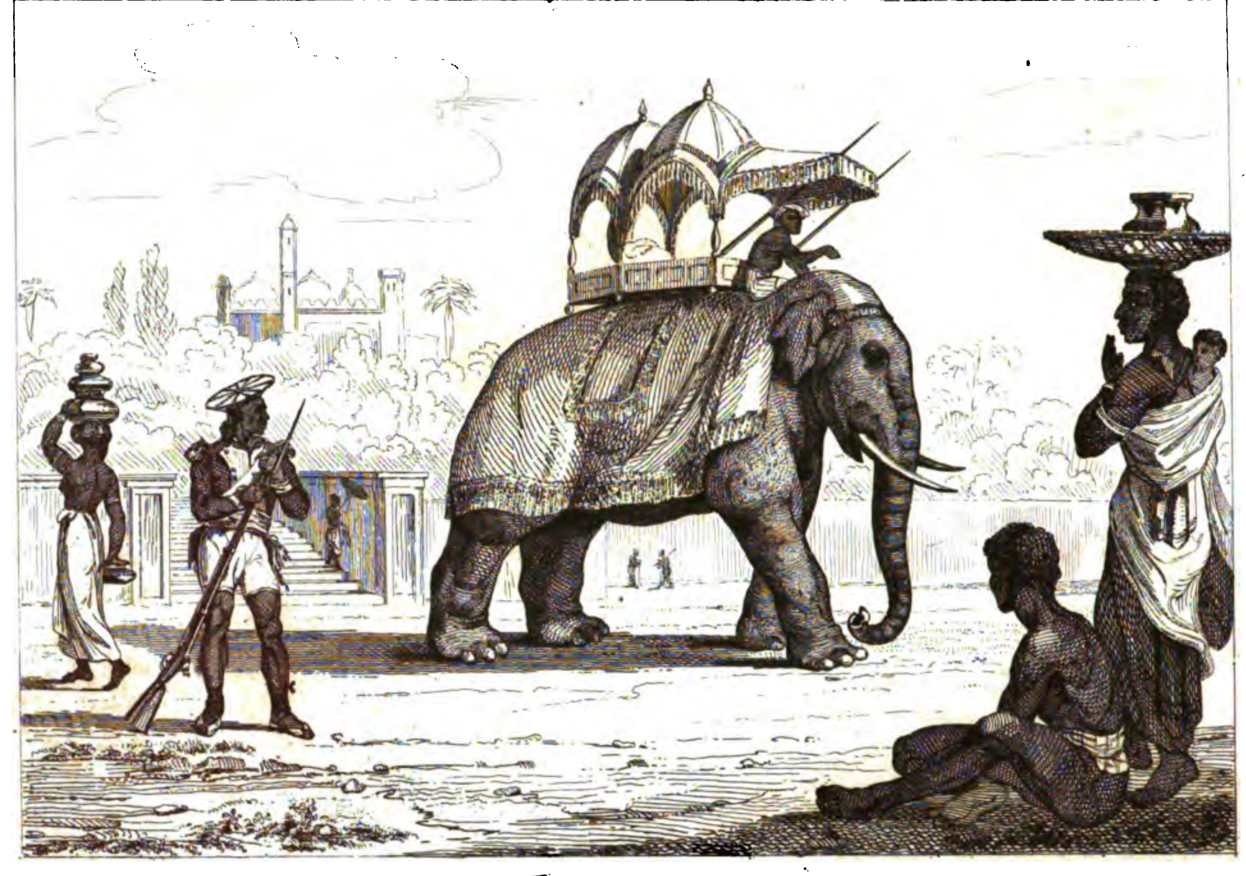
Chandernagor, sur le bras du Gange appelé *l'Ougly*, est situé à 8 lieues au-dessus de Calcutta. — On y compte 42,000 habitants. C'est toujours le principal établissement français dans le Bengale; mais il est malheureusement bien déchu de son ancienne prospérité. — Ce poste est aujourd'hui absolument sans importance et tout-à-fait enclavé au milieu des plus riches possessions anglaises du Bengale. — La ville est dans une position pittoresque, sur une colline qui domine le fleuve; ses rues sont régulières, droites et se coupent à angle droit, ses maisons blanches et bien construites; mais des quartiers déserts, un grand nombre d'édifices inhabités, un port vide de navires, un quai sans marchandises, tel est le triste aspect que présente cette cité qui, il y a soixante ans, était une rivale redoutable pour Calcutta. — Calcutta, brillante de tout le luxe européen, de toute la richesse indienne, dotée des trésors de l'Hindoustan et des tributs de tout le commerce asiatique, compte plus de 600,000 habitants!

Mahé, sur la côte de Malabar, dans le royaume de Cartenate, est aujourd'hui un établissement de peu d'importance. — Son territoire n'a que deux lieues de rayon, et sa population ne dépasse pas 6,000 individus, presque tous indigènes. Le seul commerce qui s'y fasse est celui du poivre, de la canelle et des bois de senteur.

MÉTÉOROLOGIE.

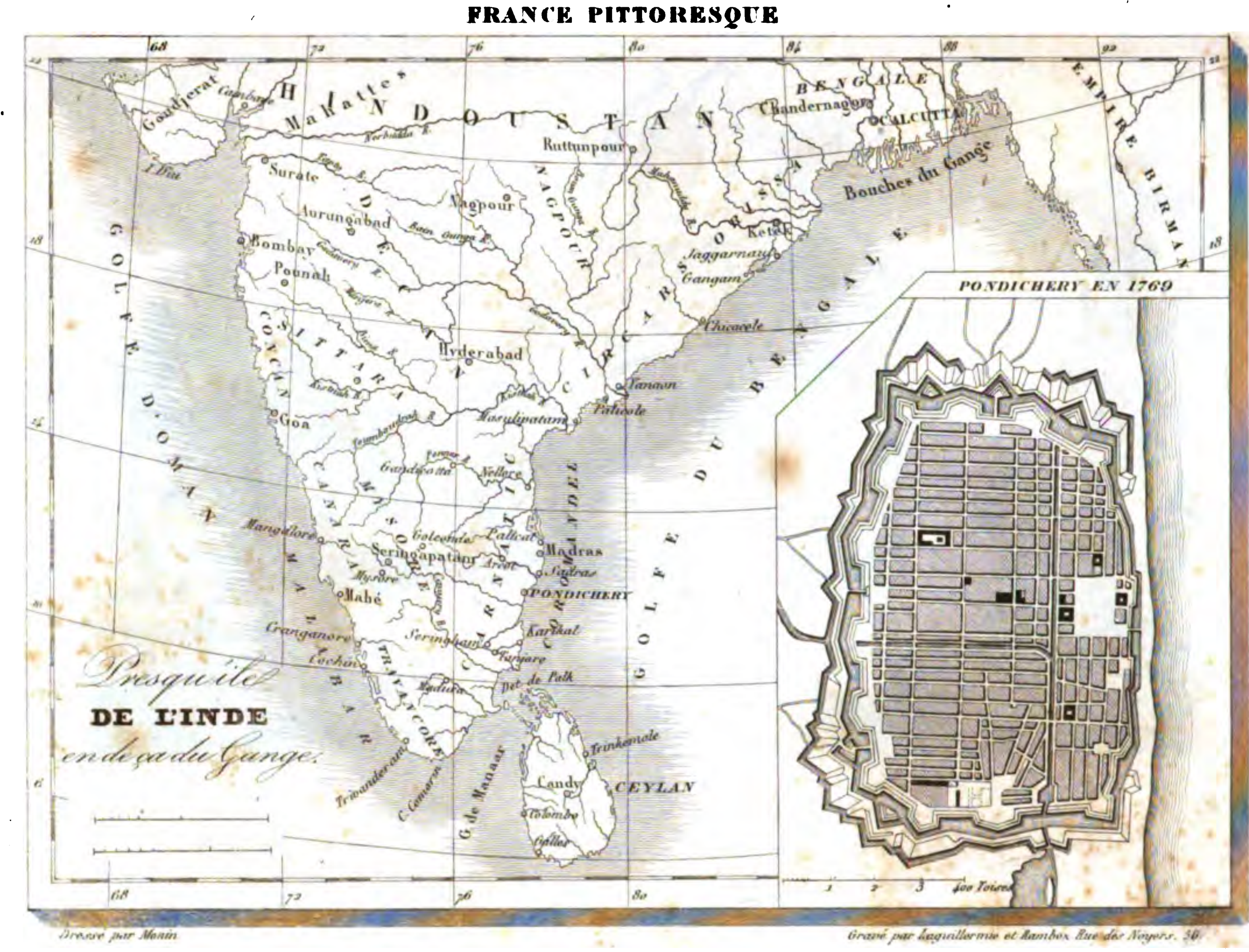
Climat. — La chaude température du pays est accablante pour les Européens, qu'énerve promptement une atmosphère humide et embrasée. Quelques années passées aux Indes Orientales, disent les Anglais, abrègent la vie de moitié : le sang s'appauvrit, les couleurs de la santé disparaissent, le teint blêmit, la phtysie arrive. On dit aussi que les femmes européennes perdent leur fécondité naturelle par un séjour de quelques années dans ce pays; mais ce fait n'est pas prouvé. — La chaleur moyenne de la côte de Coromandel est 80°, Fahrenheit.

Vents moussons. — Dans les mers de l'Inde, au nord de la ligne, des vents réguliers connus sous le nom de *moussons*, soufflent alternativement du sud-ouest et du nord-est pendant six mois, et partagent l'année en deux saisons : l'hivernage ou la saison des pluies; l'été ou la saison des sécheresses. — Ces deux saisons ne sont point les mêmes pour toutes les contrées de la presqu'île en-deçà du Gange. Elles n'arrivent ni aux mêmes époques ni avec un même mousson : l'une existe à la partie orientale, tandis que l'autre règne sur les pays de l'ouest; la



Inde Française, Costumes.

Cypaie. Éléphant caparaçonné. Indiens.


Presqu'île
DE L'INDE
en deçà du Gange.
PONDICHERY EN 1769
HINDOUSTAN
Mahattes
Goudjerat
Cambaye
I. Diu
Surate
Aurungabad
Nagpour
Ruttunpour
NAGPOUR
Bombay
Pounah
DECCAN
VISITTARA
CONCAN
Hyderabad
Goa
CANARA
MAISOUR
Mangalore
Golconde
Seringapatam
Mysore
Mahé
Cranganore
Cochin
MALABAR
TRAVANCORE
Trivanderam
C. Comorin
G. de Manaar
Madura
Seringham
Tanjore
Karikal
PONDICHERY
Sadras
Madras
Pallicat
Arcot
Nellore
Masulipatam
Palicole
Tanaon
CIRCARS
Chicacole
Gangam
Jaggarnaut
Ketek
ORISSA
BENGALE
Chandernagor
CALCUTTA
Bouches du Gange
EMPIRE BIRMAN
GOLFE D'OMAN
GOLFE DU BENGALE
COROMANDEL
CARNATIC
Pet. de Palk
CEYLAN
Trinkemale
Candy
Colombo
Gallee
400 Toises
Dressé par Monin
Gravé par Laguillermie et Ramboz Rue des Noyers. 36

chaîne des Gates, en s'élevant au milieu, forme la ligne de démarcation de chaque côté de laquelle elles s'arrêtent.

La Mousson. — « Le 15 octobre, le pavillon servant de signal fut hissé, et avertit les vaisseaux de quitter la rade pour ne pas se laisser surprendre par la mousson. Le matin même, quelques symptômes précurseurs s'étaient montrés; on avait vu, par intervalles, poindre à l'horizon de légers flocons de nuages qui s'étaient promptement dissous en vapeurs. Une brume légère s'élevait au loin sur les eaux; elle s'épaississait par degrés, mais sans acquérir assez de densité pour réfléchir les rayons du soleil, qui continuait à répandre sur l'Océan son inépuisable lumière. La chaleur était suffocante, l'atmosphère lourde et embrassée; les poumons avaient de la peine à respirer, les esprits étaient dans l'abattement. — Vers l'après-midi, l'aspect du ciel commença à changer; peu à peu l'horizon se voila, et le soleil, qui s'était levé brillant, allait se coucher dans l'obscurité. Des masses de nuages noirs et sinistres paraissaient s'élever du sein de la mer, accompagnés de brusques rafales qui s'apaisaient soudain pour faire place à un calme profond, à un calme de mort. — Cependant les couches inférieures de l'horizon prenaient une teinte bronzée, effet de la réfraction partielle des rayons du soleil sur les nuages épais qui le voilaient. — Vers quatre heures, le ciel se couvrit entièrement, et un crépuscule blafard s'étendit sur la ville et sur l'Océan; l'atmosphère condensée formait un brouillard épais; la mer, fouettée par la violence croissante des vents, faisait rejaillir sur la terre de larges nappes d'écume. La pluie commença à tomber. En ce moment les sifflements du vent, unis aux mugissements des vagues, produisaient un fracas continu et complétement assourdissant. — Comme notre maison était située sur le rivage, nous pûmes contempler la naissance de la mousson dans toute son effrayante grandeur. Le vent pliait jusqu'à terre les têtes touffues des hauts cocotiers; il faisait voltiger dans l'espace des tourbillons de sable; puis après, la pluie tombant de plus en plus épaisse, applatit la grève et en fit une masse compacte et immobile. De larges éclairs partant à la fois de tous les points du ciel sillonnaient les nues: on aurait cru que le monde allait être livré à une conflagration générale. Les coups retentissants du tonnerre ressemblaient à l'explosion d'un magasin à poudre, ou à une décharge d'artillerie dans les cavernes de montagnes. — La pluie, qui se précipitait par torrents, dérobait aux yeux tous les objets, excepté dans les moments où la lueur de la foudre leur prêtait un éclat aussi vif que passager. — Le roulement du tonnerre était tel, que les oreilles en éprouvaient parfois un sentiment douloureux. La mer, soulevée hors de son lit, s'épanchait en lames écumantes sur l'esplanade, et s'élançait ainsi à plusieurs centaines de mètre du rivage. — Pendant la mousson, on trouva sur le toit des maisons de petits poissons qui y avaient été lancés par les rafales, ou portés par des trombes, autres phénomènes effrayants, communs dans la saison des orages. Ces trombes tournoyantes enlèvent tous les objets qui se trouvent dans la sphère de leur action, et les transportent souvent à de grandes distances sur le continent. — Au plus fort de l'ouragan, la chaleur était, en certains moments, tout-à-fait insoutenable; le vent tombait par intervalles, et alors pas un souffle d'air ne se faisait sentir. Le *punka* (éventail indien) n'offrait qu'un soulagement insuffisant à l'oppression que tout le monde éprouvait. Mais ce n'était que le moindre de nos maux: des myriades d'insectes grimpaient le long des murs; les reptiles les plus repoussants se glissaient dans les maisons. Les fourmis et les lézards, chassés de leurs retraites inondées, envahissaient notre demeure. Les scorpions, les cancrelats, les crapauds, les myriapodes, et jusqu'aux serpents, pénétraient librement dans les appartements. Il était assez facile de se débarrasser des crapauds, des myriapodes et des serpents; mais quant aux scorpions, aux lézards, aux fourmis, ils étaient trop nombreux pour qu'on pût espérer de les chasser. »

HISTOIRE NATURELLE.

Nous n'avons pas la prétention, en nous occupant des établissements de si mince importance que la France possède dans l'Inde, de donner l'histoire naturelle de ce vaste pays; nous nous bornerons à quelques détails succincts, pour que notre cadre sous ce rapport, ne soit pas entièrement incomplet.

Règne animal. — L'Asie est, comme on sait le pays, des animaux monstrueux; l'Inde renferme des éléphants, des rhinocéros et des tigres de la plus grande espèce. On y trouve des singes, des cerfs, des antilopes, des buffles; plusieurs espèces d'ours, un grand nombre de reptiles parmi lesquels on remarque l'énorme *boa*, et l'*amphisbène*, qu'on a long-temps nommée la couleuvre à deux têtes. — Au nombre des espèces domestiques se trouvent les bœufs, animaux sacrés parmi les Indiens; la brebis à laine soyeuse, et la chèvre du Népaul, dont la queue ondoyante et argentée sert de chasse-mouches aux nababs indiens. — Les oiseaux sont d'espèces très variées et toutes remarquables par l'éclat de leurs couleurs. Les insectes y ont de même la parure la plus brillante. — Enfin, outre un grand nombre de poissons particuliers au pays, les rivières renferment des serpents, des gavials et des crocodiles monstrueux. — Parmi les oiseaux, il en est un qui, sans appartenir aux espèces domestiques, vit cependant parmi les hommes: c'est une cigogne (*ardea argala*) qu'on trouve à Pondichéry, à Madras et à Calcutta. Cet oiseau, dont la hauteur va jusqu'à cinq pieds, se nomme, dans le pays, *adjudant* ou mangeur d'os. Il porte à la partie inférieure du cou une vaste poche qu'il enfle ou resserre à volonté. Il marche gravement dans les rues, à travers les chevaux et les hommes. On le respecte comme contribuant à débarrasser le pays d'une foule de carcasses putrides. — L'*adjudant*, au lieu de plumes, a sur la tête et sur le cou quelques poils noirs; sa poitrine, son ventre, le haut de ses ailes, sont gris; le reste de son corps est d'un bleu foncé. Il a les pates longues et déliées; son bec, de 18 pouces de longueur, est triangulaire, pointu et solide. — Le grand nombre de cignognes qu'on voit perchées sur tous les édifices, ou voltigeant à l'entour, donne aux villes indiennes un aspect original.

Intelligence des éléphants. — Voici, sur l'intelligence des éléphants indiens, un trait curieux rapporté par l'*Oriental Annual*, imprimé à Calcutta: Un détachement de cipayes, de garde auprès d'un grand magasin de riz, fut subitement envoyé à quelque distance pour une expédition pressée. A peine les soldats furent-ils éloignés, qu'une troupe d'éléphants sauvages, qui depuis long-temps rôdait dans les environs, se présenta devant le magasin. Un éclaireur était préalablement venu s'assurer si la place était évacuée, et, sur son rapport, le reste de la troupe s'était mis en marche. Deux Indiens, surpris par leur arrivée, n'eurent que le temps de monter sur un arbre et de se cacher dans le feuillage, d'où ils furent témoins de ce que nous allons raconter. Parvenus à quelques mètres de l'enceinte, en bons tacticiens, les éléphants firent halte et procédèrent à une reconnaissance des lieux: tout se passa avec méthode. Les murs du magasin étaient en briques, épais et solides, et l'on ne pouvait pénétrer à l'intérieur que par une ouverture ménagée dans le toit, et à l'aide d'une échelle, chemin peu praticable pour des éléphants. — Si le magasin eût eu seulement une porte, toute difficulté pour s'y introduire eût cessé à l'instant. Mais un mur de quatre briques d'épaisseur était un obstacle presque insurmontable, malgré la force prodigieuse et la sagacité de ces animaux. Néanmoins ils ne se laissèrent pas décourager, et commencèrent aussitôt leur attaque contre un des angles du bâtiment. Un éléphant mâle, d'une grosseur énorme, travailla quelque temps à y faire brèche à l'aide de ses immenses défenses; quand ses forces s'épuisèrent, le plus grand et le plus fort après lui le releva; puis un troisième prit la place. A force de faire jouer les puissants leviers qui armaient leurs mâchoires, ils avaient réussi à déranger une brique. La trouée une fois commencée, d'autres éléphants succédèrent, et bientôt ils eurent pratiqué une ouverture suffisante pour donner passage aux maraudeurs; mais, comme ils ne pouvaient entrer tous à la fois, ils se divisèrent en détachements de trois ou quatre individus. Quand un de ces détachements s'était bien repu, il faisait place à un autre; de sorte que les vingt éléphants qui composaient la troupe firent ainsi successivement un repas des plus copieux. Cependant un de ceux du premier détachement, resté en sentinelle, fit entendre un cri aigu. A ce signal, les derniers entrés sortirent précipitamment du magasin; toute la troupe se rallia, partit en brandissant les trompes en l'air, et s'enfonça rapidement dans l'épaisseur du jongle. — Les cipayes revenaient en hâte; l'avis avait été donné à l'officier que le magasin était au pillage; mais il arriva trop tard. En entrant il reconnut que les éléphants avaient dévoré et détruit presque toute la provision.

Règne végétal. — La végétation a, dans l'Inde, une grande puissance: on y fait deux récoltes par an. — Le riz est la principale nourriture des Indiens; il y en a jusqu'à 25 espèces. — D'autres farineux, particuliers au pays, sont le *murhus*, le *tanna*, le *toll*, etc. — Les roses de Delhy et de Gazbipour fournissent l'essence célèbre en Orient. — Le nombre des plantes utiles à l'industrie est considérable: ce sont l'indigo, le tabac, le chanvre, le lin, le coton, le bétel, l'opium, le poivre, etc. — Le pays renferme des palmiers et des bambous de toutes sortes. Au nombre des arbres remarquables est le *Banyan*, qu'on appelle aussi figuier des pagodes, et qui est sacré parmi les Hindous. Cet arbre, dont les branches, après être sorties du tronc horizontalement, ont la propriété de jeter vers la terre des rameaux qui y prennent racine, peut devenir à lui seul une petite forêt. Le plus célèbre de l'Inde est celui de Guzarate, dont les troncs multipliés couvrent un espace de plus de 2,000 pieds de circonférence. — On trouve dans les forêts un grand nombre de bois propres aux constructions navales, parmi lesquels figure en première ligne le bois de *teck*, incorruptible aux vers.

Règne minéral. — L'Inde possède de grandes richesses minérales. L'or, le cuivre, l'étain, le fer et le sel, se trouvent dans ses montagnes; mais on n'y connaît aucune grande exploitation de mines. — L'existence des mines de diamants de Golconde paraît devoir être placée parmi les fictions orientales. — Il y a des diamants dans le Nirzham et le Balaghar, ainsi que des rubis, des saphirs, des amethystes, des onyx et du cristal de roche.

VARIÉTÉS. — JONGLEURS INDIENS.

Les charlatans et les jongleurs de l'Inde passent pour les plus habiles de l'univers. Leurs tours sont tels, que des missionnaires chrétiens ont gravement affirmé qu'ils ne pouvaient être faits que par des hommes *en commerce avec le diable*. Il est certain que ces jongleurs laissent loin derrière eux tous nos physiciens et nos escamoteurs. Cependant nous avons déjà vu en France des Européens qui ont exécuté après eux des choses qu'on avait proclamées impossibles. — Les Parisiens doivent se rappeler ce Normand qui avalait des épées aussi bien que le plus habile *Pandaram* de l'Hindoustan, et cet Espagnol incombustible qui s'exposait froidement à la chaleur d'un four où les *Fakirs*, amis du feu, auraient sans doute eu de la peine à demeurer. — Les charlatans indiens font voir encore, dans les rues de Madras et de Pondichéry, des quadrilles d'éléphants et des danses de serpents que charment les accords de la musique. Ce sont des résultats de patience et d'habileté dont il sera difficile de nous rendre témoins en Europe, mais nous ne devons pas désespérer d'y voir un jour les Indiens que vante le savant docteur Heber. L'un d'eux se soutenait en l'air sans aucun support apparent; l'autre marchait sur l'eau et établissait au milieu d'un étang un petit bazar où il conduisait à pied sec les personnes qui avaient envie de lui acheter quelque chose, et il lui suffisait de les tenir par la main pour les rendre insubmersibles. — Ce sont là des tours vraiment merveilleux, et qui dépassent tout ce qu'on est en droit d'attendre des gens qui font métier de tromper ceux qui les regardent.

Voici quelques-uns des tours cités par les journaux de Calcutta.

LE PAVILLON. — Un homme porte une perche de seize pieds de longueur, et dont la base est fixée dans une ceinture de toile qu'il a autour du corps. Un de ses camarades saute sur son dos, et de là, s'aidant des pieds et des mains, grimpe au haut de la perche avec l'agilité d'un écureuil. Arrivé là, il s'étend sur la pointe de la perche, tantôt sur le ventre, tantôt sur le dos, les bras et les jambes à la fois écartés en forme de croix; ensuite, prenant le bois avec ses bras tendus, s'en éloigne horizontalement couché, et tourne autour comme une girouette autour de son axe. On ne sait ce qu'on doit admirer le plus, ou de l'adresse vigoureuse de cet homme, ou de la force passive et ferme de l'autre, qui porte toujours la perche en équilibre à sa ceinture, et la soutenant seulement avec ses bras.

LE GRAND SAUT. — On place, un bout contre terre, une planche mince, et d'environ cinq pieds de longueur; le bout qui est soutenu en l'air lui donne une inclinaison d'à peu près quarante-cinq degrés. Derrière cette planche est un très grand éléphant; deux hommes, prenant leur course sur la planche élastique, sautent successivement, en se renversant, par-dessus le dos de l'éléphant. Quelquefois le même saut a lieu par-dessus cinq chameaux placés de front.

LE SAUT DES POIGNARDS. — On fixe à terre, et à une certaine distance les uns des autres, une épée, la pointe en-haut, et quatre poignards, le coupant en dehors. Les poignards n'offrent entre eux que la place d'une tête d'homme. Un homme alors enfonce en terre un sabre droit, s'assied, et, par un bond en arrière, se renverse par-dessus le sabre, tombe sur la tête au milieu des poignards, et, au moyen d'un autre bond, se relève par-dessus l'épée sans se faire aucun mal.

LE MANGUIER. — Un jongleur dépose dans la terre un noyau de mangue; il se promène circulairement en ayant l'air de faire différents sortiléges, et en faisant réellement de hideuses grimaces. Au bout de quelques minutes on voit une faible tige sortir de terre, à l'endroit ou le noyau a été placé; peu à peu la tige grandit, elle croit à vue d'œil, et, dans l'espace d'une heure, elle devient un arbre haut de quatre à cinq pieds; ses branches s'étendent, ses feuilles s'ouvrent, ses fleurs s'épanouissent, et par suite, plusieurs belles mangues vertes, qui mûrissent bientôt. L'habile magicien invite les spectateurs à en cueillir et à en goûter. M. Brunet, de Nantes, qui a été témoin de ce tour merveilleux, dit qu'on ne peut pas être plus agréablement surpris.

GOUVERNEMENT, ADMINISTRATION, ETC.

GOUVERNEMENT. — Un pair de France ou un officier général de la marine a été jusqu'à présent chargé du gouvernement des établissements français dans l'Inde. Les attributions du gouverneur sont les mêmes que celles des gouverneurs de Bourbon, de la Martinique, etc. — Il réside à Pondichéry. — Il y a à Karikal, ainsi qu'à Chandernagor, un officier supérieur chargé du service.

ADMINISTRATION. — Il y a à Pondichéry, 1 commissaire de marine, *ordonnateur;* 1 commissaire de marine *inspecteur-colonial;* — 3 sous-commissaires pour Pondichéry et les dépendances; — 1 trésorier de la marine. — Le service de santé est confié à un officier de santé de première classe.

ÉTAT MILITAIRE. — Pondichéry, Karikal et Chandernagor sont les trois points militaires de nos établissements dans l'Inde. — La police, on ne peut pas dire la défense de ces établissements, est confiée à un détachement du 1er bataillon du 1er régiment de la marine, composé de 8 compagnies de *cipayes*, dont les officiers sont Européens, et dont les sous-officiers et soldats sont Indiens ou noirs.

ÉTAT JUDICIAIRE. — Il y a à *Pondichéry* une cour royale composée de 7 conseillers (dont 1 président et 2 auditeurs), d'un procureur-général et d'un greffier en chef; un *Tribunal de 1re instance* composé d'un juge royal, de 2 juges, d'un procureur du roi et d'un greffier; une *Justice de Paix*. — *Karikal*, ainsi que *Chandernagor*, ont un premier juge et un procureur du roi.

DÉPENSES ET RECETTES.

Par ordonnance royale du 6 novembre 1833, les dépenses du service colonial des établissements français dans l'Inde ont été réglées à la somme de . . . . 800,956 fr.

Il doit y être pourvu au moyen des droits et autres revenus locaux, dont les produits présumés sont évalués à une somme égale de . . . . 800,956 fr.

Nos possessions coloniales dans l'Inde, si elles ne sont pas importantes, ne coûtent rien du moins à la métropole; car, outre les droits de douanes et autres revenus domaniaux et territoriaux qu'elles perçoivent, la compagnie anglaise des Indes orientales leur constitue une rente de 4 lacks de *roupies sicca*, en échange de divers priviléges qui étaient autrefois attribués à notre administration dans ce pays, sur la vente du sel et de l'opium. Ce tribut de l'Angleterre à la France figure dans nos budgets sous le nom de *million de l'Inde*. Ce n'est pas un chiffre tout-à-fait exact. — Un *lack de roupies* vaut 100,000 roupies. — Une *roupie sicca* vaut 2 fr. 527 millièmes. — 4 lacks de roupies sicca équivalent à 1,010,800 f.

MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Les monnaies d'or et d'argent en usage dans les possessions françaises, notamment à Pondichéry, sont:

La *pagode* (monnaie d'or), valant	8 f. 81 c.
La *pagode* se divise en 3 *roupies* d'argent.	
La *roupie* vaut	2 77
La roupie se divise en 8 *fanons* d'argent.	
La *fanon* vaut	» 34 1/2
Il y a des pièces d'argent *double fanon*, qui valent	» 69

Les MESURES DE PESANTEUR sont:

Le *candy*, subdivisé en 20 *maons*, = 160 *vis*, = 6,400 *pollam*, = 64,000 *pagodes*.

Le *candy* équivaut à	224 kilogr. 263 gram.

Les MESURES DE CAPACITÉ SONT:

La *garce*, subdivisée en 80 *parah*, = 400 *marcal*.

La *garce* équivaut à	8 hectolitres 66 litres.

La MESURE DE LONGUEUR est

Le *covid*, équivalant à	0 mètre 457 millimèt.

La MESURE DE SUPERFICIE est

Le *casseney*, équivalant à	53 ares 51 centiares.

COMMERCE.

Le commerce des établissements français de l'Inde a lieu principalement avec la côte de Coromandel, Sumatra, l'île Bourbon, l'Ile-de-France et le Sénégal. On y emploie des navires français. — Les objets d'exportation de notre territoire indien sont des toileries, et particulièrement des toiles bleues dites *guinées*, qui sont fort recherchées sur la côte d'Afrique, et des mouchoirs imitant les madras, et qui trouvent un débouché à Bourbon; de l'indigo, du riz, du coton, du salpêtre, production naturelle des terres du pays, dont on en extrait une grande quantité par une simple lessivation. — Le salpêtre de Pondichéry passe pour moins pur que celui du Bengale. — On exporte aussi des peaux de chèvres tannées et des cornes de buffle; du sucre et des drogueries; du poivre, de la cardamone, de la cannelle, de l'opium, etc. — On y importe de France tous les produits propres aux pays chauds; mais comme on a à soutenir la concurrence des Anglais et des Hollandais, il convient que les expéditions soient composées de marchandises de première qualité et parfaitement conditionnées.

BIBLIOGRAPHIE.

État actuel de l'Inde, et considération sur les établissem. et le commerce de la France dans cette partie du monde, etc.; in-8°. Paris, 1787.

Voyage à l'Ile-de-France et dans l'Inde, etc.; par P. Brunet de Nantes; in-8°. Paris, 1825.

Essai historique, géographique et politique sur l'Indoustan, par Legoux de Flaix; in-8°. Paris, 1807.

L'Inde française, par Eugène Burnouf; in-fol., avec planches. Paris, 1827 à 1830.

Album pittoresque de la frégate la Thétis, par le vicomte de la Touanne; in-fol., avec planches. Paris, 1827.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, *éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas,* 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

FRANCE PITTORESQUE.

Antilles Françaises.

Martinique. — Guadeloupe et Dépendances.

NOTE TOPOGRAPHIQUE.

L'archipel *Colombien* ou des *Antilles* est situé dans l'océan Atlantique entre les deux continents américains, depuis le 10e jusqu'au 23e degré de latitude nord, et entre le 62e et le 83e degré de longitude ouest, méridien de Paris.

Suivant certains auteurs, les 360 îles ou îlots qui le composent, sont les débris d'un continent, morcelés par les irruptions de la mer qui les travaille en dehors, et par l'action du feu qui les mine au dedans. M. Moreau de Jonnès attribue, au contraire, une origine volcanique à la plupart, et pense qu'ils doivent leur existence à l'action des feux sous-marins.

Les Antilles forment une chaîne semi-circulaire qui part du rivage de la Floride, dans l'Amérique septentrionale, et va se terminer au golfe de Maracaïbo, dans l'Amérique méridionale.

D'après les anciens auteurs, il paraîtrait que leur nom vient d'une terre chimérique, nommée l'île d'*Antilia*, et qui figure sur d'anciennes cartes à 200 l. à l'ouest des Canaries et des Açores. Des auteurs modernes disent qu'on leur donna le nom d'*Ant-Iles* (*Ante-Insulæ*), qu'on écrit maintenant Antilles, pour désigner leur position en avant du Nouveau-Monde. Les Anglais les appellent Indes-Occidentales, *West-Indies*, pour les ditinguer des Indes-Orientales.

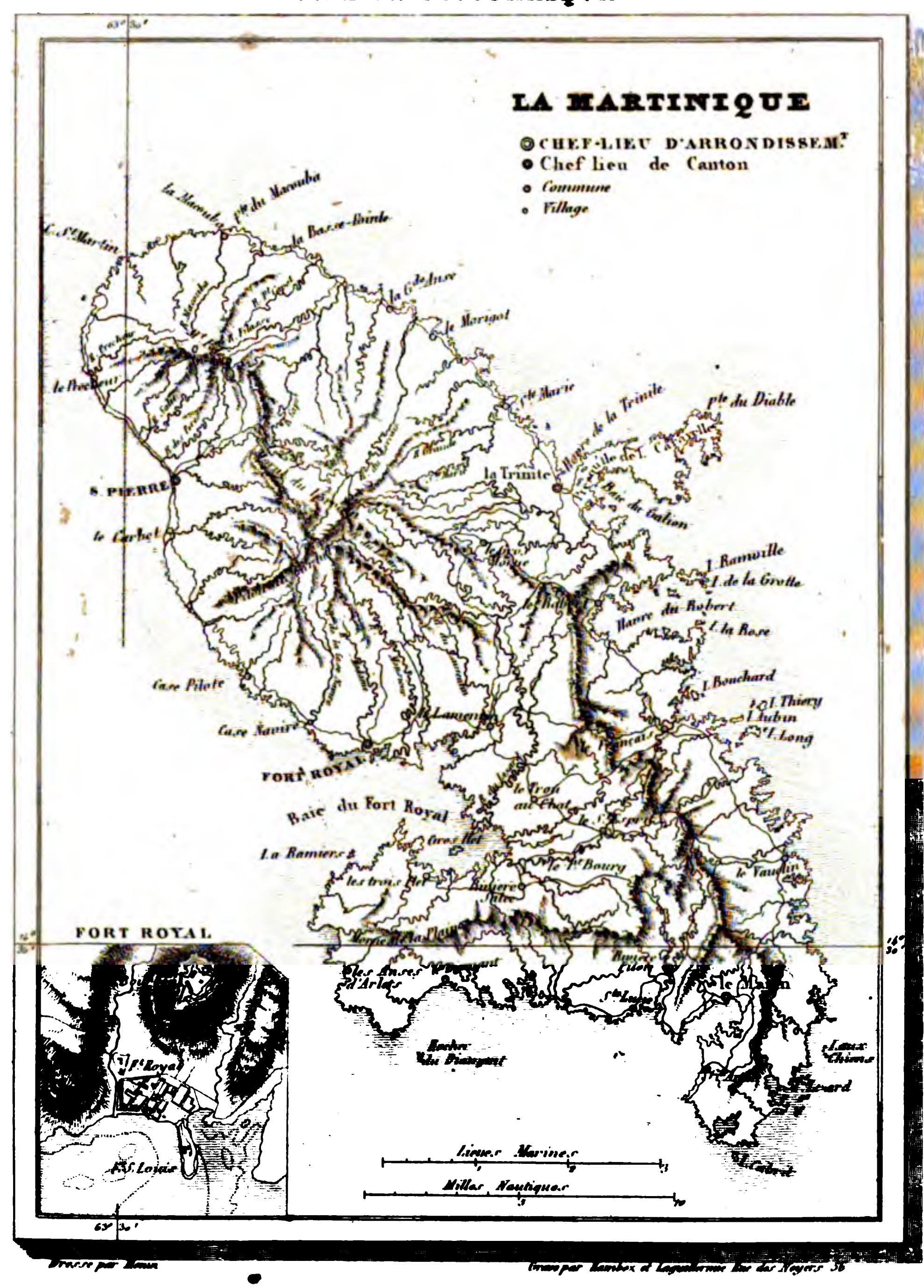
Les Espagnols les divisèrent en Iles-du-Vent et Iles-sous-le-Vent. Les Français ont adopté cette division, et les quatre plus considérables de ces îles, *Cuba*, la *Jamaïque*, *Haïti* (Saint-Domingue) et *Porto-Rico*, situées dans le nort-ouest, ont toujours été connues sous le nom d'*Iles-sous-le-Vent*, ou *Grandes-Antilles*; on désigne par le nom d'*Iles-du-Vent*, ou *Petites-Antilles*, les îles Caraïbes qui sont plus à l'est, parce que les vents d'est ou *alisés*, sont les seuls avec lesquels on puisse y arriver.

Les colonies françaises des Antilles comprennent la *Martinique*, la *Guadeloupe* et la *Grande-Terre*, *Marie-Galante*, les *Saintes*, la *Désirade* et *Saint-Martin*. Ces îles font partie du groupe des Petites-Antilles et sont comprises parmi celles auxquelles M. Moreau de Jonnès assigne une formation volcanique.

HISTOIRE.

L'archipel des Antilles fut découvert en 1492, par Christophe Colomb.— A son premier voyage, ce grand navigateur reconnut Haïti qui, dans la suite, fut appelée Saint-Domingue, et qui a maintenant repris son nom primitif. — La Désirade, la Dominique, Marie-Galante, la Guadeloupe, Mont-Serrat, Antigoa et Saint-Christophe, ne furent découvertes qu'en 1493, et ce fut seulement à sa quatrième expédition, en 1502, que Colomb découvrit et visita la Martinique.— Toutes ces îles étaient alors habitées par des Indiens de race caraïbe.— Les premières expéditions françaises pour les Antilles eurent lieu sous Louis XIII. En 1625, un Normand, le capitaine Desnambuc, partit de Dieppe avec un vaisseau, et aborda à Saint-Christophe. — En 1626, il revint en France, où il fut autorisé à créer une compagnie de commerce et de colonisation. — Il repartit l'année suivante pour Saint-Christophe, qu'il partagea avec les Anglais. — C'était un homme de tête et de courage. Après avoir colonisé Saint-Christophe, et battu, en diverses occasions, les Espagnols, qui voulaient s'emparer des possessions françaises, et les Anglais, qui refusaient d'observer le traité de partage, il vint fonder un établissement à la Martinique. — Déjà un de ses lieutenants, l'Olive, s'étant établi à la Guadeloupe, en avait été, en 1637, nommé capitaine général. — Desnambuc laissa à la Martinique le brave Dupont, qui fit courageusement la guerre aux Caraïbes, et eut pour successeur le neveu de Desnambuc lui-même, Duparquet. Celui-ci reçut du Roi le titre de lieutenant général de la Martinique, que sa bonne administration fit bientôt prospérer. Desnambuc mourut à la fin de 1636, emportant les regrets de toute la colonie, qu'il laissait dans un état florissant. — En 1638, le chef d'escadre Lonvilliers de Poincy, commandeur de Malte, fut nommé, par le Roi, lieutenant général de toutes les îles françaises, et par la compagnie, capitaine général de Saint-Christophe. — La culture principale de ces colonies était alors le *petun* (tabac), dont on avait multiplié les plantations outre mesure. — Le tabac était tombé à vil prix. Poincy convint avec le chef des îles anglaises d'en interdire la culture pendant dix-huit mois, dans toutes les îles de leur dépendance, de crainte que la dépréciation de cette denrée ne rebutât l'Europe, et ne la fît renoncer à tout commerce avec les colonies. — Cette mesure fut exécutée partout, excepté à la Guadeloupe, où l'Olive commandait encore. — Les colons de cette île étaient toujours en guerre avec les Caraïbes qui y étaient nombreux; Poincy dut y envoyer plusieurs fois des renforts pour vaincre et contenir les sauvages. — Le lieutenant général de cette colonie, Aubert, parvint enfin, en 1640, à faire la paix avec eux. — Sous son administration, la Guadeloupe commença à jouir d'une sécurité qu'elle n'avait pas connue jusqu'alors. — La culture se faisait encore dans les colonies au moyen de travailleurs blancs qui venaient s'y établir en se soumettant à un travail de plusieurs années, et que pour cette raison on nommait *engagés*, et de nègres que la traite fournissait aux habitants.—Aubert avait le projet de créer des fabriques de sucre, mais leur établissement n'eut lieu que sous l'administration du sieur Houel; celui-ci, non content de s'emparer du projet d'Aubert, abreuva de dégoûts cet homme brave et intelligent, et le fit même, sur une fausse accusation, condamner à mort par contumace. — A la suite d'une expédition envoyée pour porter aux colons des femmes dont ils manquaient, le désordre s'introduisit dans les îles. Cette expédition, composée d'un grand nombre de filles de toutes conditions et de mœurs très peu régulières, avait pour chef une demoiselle Lafayolle, dont les intrigues ne tardèrent pas à bouleverser la Guadeloupe. Des troubles éclatèrent de tous côtés. Houel

ne voulut pas reconnaître l'autorité de M. de Poincy; celui-ci refusa de son côté de recevoir à Saint-Christophe le général Thoisy-Patrocles, qui avait été nommé pour lui succéder, et qui fut reconnu à la Martinique et à la Guadeloupe. La guerre civile désola les îles françaises pendant plusieurs années. — Ces désordres et la ruine des établissements de culture décidèrent la compagnie, qui ne pouvait plus soutenir les charges nombreuses qui l'accablaient, à vendre, en 1650, toutes ses possessions des Antilles. Un sieur Boisseret acheta alors, de moitié avec son beau-frère Houel, la *Guadeloupe*, *Marie-Galante*, les *Saintes* et la *Désirade*, pour 73,000 livres, payables en argent et en sucre. — Le gouverneur de la Martinique, Duparquet, paya 60,000 livres, la *Martinique*, *Sainte-Lucie*, *la Grenade* et *les Grenadins*. — Enfin, à la même époque, le commandeur de Poincy, au nom de l'ordre de Malte, fit acheter, pour 120,000 livres, la partie française de *Saint-Christophe*, celle de *Saint-Martin*, et les îles *Saint-Barthélemy*, *Sainte-Croix* et *de la Tortue*. En reconnaissance de cette acquisition, le grand-maître de Malte lui donna le titre de *bailli*, et le confirma dans sa charge de commandant général. En 1653, le roi de France approuva la vente faite à l'ordre de Malte, *sous la réserve de la souveraineté*, qui consista en l'hommage d'une couronne d'or de mille écus, à chaque nouveau règne. — Jusqu'au moment de cette vente, la compagnie avait confié le gouvernement des îles françaises à des capitaines généraux, qui reçurent plus tard les titres de gouverneur et de sénéchal, avec le pouvoir de présider à tous les jugements. — Les gouverneurs avaient pour émoluments un droit de capitation de 25 livres de tabac à prélever sur chaque habitant (qui devait en payer autant pour l'entretien des forts). Un certain nombre de leurs domestiques était exempté des droits seigneuriaux, perçus pour la compagnie. — Ils avaient aussi le droit de choisir dans les cargaisons les nègres qu'ils voulaient acheter. — Après la vente, les acquéreurs des colonies en devinrent les souverains absolus, sous le titre de seigneurs propriétaires. — Cet état de choses fut encore plus préjudiciable, à la métropole et aux îles que le premier ne l'avait été. — Le bailli de Poincy, commandant pour l'ordre de Malte, et Duparquet avaient seuls la qualité de lieutenants généraux pour le Roi; les ordres de la cour leur étaient adressés directement. Ils recevaient dans les îles de leur gouvernement, ou en expulsaient qui bon leur semblait, et disposaient de la milice et de la judicature. Les juges nommés par eux condamnaient à mort, et le seigneur faisait grâce à sa volonté. Pour satisfaire à leurs grandes dépenses et à l'augmentation des troupes de leur garde ou des garnisons, ils prélevaient, sur chaque habitant libre ou esclave, au-dessus de dix ans, les 100 livres de tabac, ou 50 livres de coton, qu'on payait précédemment à la compagnie. — Quelques officiers, et un certain nombre de leurs gens, étaient seuls exempts de payer ce droit. — On ne pouvait se marier sans leur autorisation, sous peine d'être renvoyé de la colonie, que nul ne pouvait d'ailleurs quitter sans leur permission. Dans ce cas, les départs s'annonçaient au prône, afin que les créanciers et les débiteurs pussent régler leurs intérêts. — Tous les habitants étaient soldats, chaque quartier formait une ou deux compagnies, suivant sa population. On obéissait aux capitaines avec la plus stricte ponctualité, car ils avaient le droit de mettre leurs subordonnés aux fers, pour la moindre faute. Chacun montait la garde à son tour; la durée de cette garde était dans toutes les îles, excepté à la Guadeloupe, de vingt-quatre heures; à la Guadeloupe seule, elle était de huit jours. L'exercice général se faisait, une fois par mois, dans chaque quartier; il n'y avait alors de garnison dans aucune île. Il n'était pas permis aux esclaves de manier des armes. — En 1650, quarante français s'étaient établis à Sainte-Lucie. Leur chef, le brave Rousselan, s'était fait aimer des Caraïbes, mais à sa mort tous les Français furent massacrés par les Indiens, révoltés de leurs excès. — En 1654, les Caraïbes attaquèrent la Martinique; cette île ne dut son salut qu'au secours inattendu de quatre vaisseaux hollandais qui arrivèrent fort à propos. — En 1656, les esclaves nègres de la Guadeloupe, devenus très nombreux, se révoltèrent, mais leur insurrection fut bientôt comprimée. — La paix générale, traitée avec les Caraïbes, par le bailli de Poincy et par le chef des Anglais, fut conclue par l'intermédiaire de M. Houel. Les Caraïbes se réservèrent Saint-Domingue et Saint-Vincent. — En 1664, on créa en France une nouvelle compagnie à laquelle de grands priviléges furent accordés. Le gouvernement racheta alors les îles françaises que la première compagnie avait vendues; le général Prouville de Tracy en prit possession au nom du Roi, et y établit la seconde compagnie. — Les Anglais s'étaient emparés de Sainte-Lucie, il les força à une restitution qu'ils ne firent néanmoins qu'en partie. — A cette époque, Colbert faisait acquérir, pour la France, une partie de Saint-Domingue et l'île de la Tortue, qui jusqu'alors avaient servi de retraite aux boucaniers et aux flibustiers. — L'administration de la nouvelle compagnie fut peu intelligente, et mécontenta les colons. — Des troubles éclatèrent fréquemment à la Martinique; on ne les réprima qu'avec beaucoup de peine. Cette colonie avait même sérieusement projeté de se soustraire à un joug devenu insupportable. — Les instigations de l'Angleterre n'étaient sans doute pas étrangères à cette résolution; la Guadeloupe, qui s'y était montrée opposée fut, en 1666, attaquée par les Anglais, et les repoussa. — Néanmoins, en 1668, dans une organisation nouvelle de l'administration coloniale, elle fut mise dans la dépendance de la Martinique. Enfin, par la ruine de la nouvelle compagnie, les colonies furent, en 1674, réunies définitivement au domaine de l'État. — En 1691, malgré les traités qui avaient stipulé la neutralité des Antilles en cas de guerre, les Anglais s'emparèrent de Marie-Galante, et attaquèrent la Guadeloupe, qui les repoussa comme en 1666. — Ces perfides rivaux des établissements français n'attendirent pas, en 1702, la déclaration de guerre pour s'emparer de Saint-Christophe. — En 1703, la Guadeloupe fut de nouveau l'objet de leurs attaques. Le gouverneur des Antilles, dont la Martinique était devenue le chef-lieu, y envoya un renfort de douze compagnies, six de soldats, six de flibustiers. Ces braves battirent les ennemis sur tous les points, et les obligèrent à se rembarquer. — La guerre de la succession au trône d'Espagne amena de nouveaux désastres sur les îles françaises. — Mais les forces qui y furent envoyées d'Europe y firent respecter le pavillon national. — Marie-Galante fut reprise aux Anglais. — Une division navale s'empara même des îles Saint-Christophe et de Nièves, dont elle se contenta de rançonner les établissements commerciaux. — La prospérité matérielle des Antilles paraissait devoir aller toujours en croissant, mais leur régime intérieur laissait beaucoup à désirer. Les instructions remises, en 1716, au gouverneur la Varenne et à l'intendant Ricouard, font connaître les abus qui s'y étaient introduits. — « Le roi enjoignait à ces deux fonctionnaires : de surveiller le relâchement qui se manifestait pour la religion, *surtout parmi les prêtres religieux*; d'ôter aux jésuites et aux dominicains, *devenus trop riches* par leurs habitations de la Martinique et de la Guadeloupe, les appointements qu'ils recevaient comme curés, pour les affecter à d'autres dépenses; *d'empêcher les communautés religieuses de faire de trop grands établissements* et *d'avoir* plus de cent nègres travaillant; d'obliger les habitants à réparer les églises et à en construire de nouvelles; de *réprimer* le commerce étranger, le monopole et la contrebande; de *mettre ordre aux vexations des officiers de justice, et de leur faire payer leurs dettes*; de soutenir


LA MARTINIQUE
CHEF-LIEU D'ARRONDISSEM.T
Chef lieu de Canton
Commune
Village
pte du Macouba
la Basse-Pointe
la Gde Anse
le Marigot
Ste Marie
Havre de la Trinité
pte du Diable
la Trinité
Baie du Galion
S. PIERRE
le Carbet
le Prêcheur
I. Ramville
I. de la Grotte
Havre du Robert
I. la Rose
I. Bouchard
I. Thiery
I. Aubin
I. Long
Case Pilote
Case Navire
FORT ROYAL
Baie du Fort Royal
la Rivière Salée
La Ramiers
Gros Ilet
les trois Ilets
le Vauclin
les Anses d'Arlets
Rocher du Diamant
le Marin
Ste Luce
FORT ROYAL
Ft Royal
Ft S. Louis
Lieues Marines
Milles Nautiques
63° 30'



Créole de la Martinique.



Alex. Beauharnais. Joséphine.



les petits habitants, qui font la force des colonies, *contre les grands et les puissants;* d'en attirer de nouveaux ainsi que des blancs engagés, qui devaient être dans la proportion d'un pour 20 nègres; d'établir toutes sortes de culture, et *d'empêcher de trop multiplier les sucreries*, par la crainte que la trop grande culture de la canne n'épuisât les terres; de placer de petits habitants dans l'intérieur de l'île; de faire ouvrir des chemins pour le transport des denrées, etc., etc.» — Une pareille mission, tout opposée aux desseins de l'oligarchie, déjà organisée parmi les grands propriétaires, et que le gouvernement sentait la nécessité de réprimer, froissait leurs prétentions et leurs intérêts. Le caractère des deux chefs et les premiers actes émanés de leur autorité, prouvèrent qu'ils seraient sévères dans l'exécution des ordres dont ils étaient porteurs, les oligarques ne virent, pour s'y soustraire, d'autre moyen qu'une révolte, dont la minorité du Roi, la légèreté et la corruption de la cour, leur faisait espérer l'impunité. — Cette révolte éclata en effet, en 1717, à la Martinique. Le gouverneur et l'intendant furent arrêtés par le sieur Dubuc, lieutenant colonel des milices, mis à bord d'un vaisseau et renvoyés en France. Au lieu de punir sévèrement les fauteurs de l'insurrection, le ministère français, cédant aux intrigues que les riches colons mirent en jeu à Paris, accorda une amnistie générale aux habitants de la Martinique, et leur envoya même un autre gouverneur. — On voit, par les instructions adressées en 1718, à M. de Feuquières, qui fut alors nommé à cette haute fonction, qu'une partie de la population tendait, malgré le gouvernement, à se constituer en *corps de noblesse*, *de clergé* et *de tiers état*.— En 1720, le système de Law, dont on s'engoua aux îles comme à Paris, y causa de grands bouleversements dans les fortunes. Cependant la culture du caféier, apporté à la Martinique par le capitaine Desclieux, ouvrait une nouvelle source de prospérité pour les Antilles. Cette culture devint d'autant plus précieuse qu'un tremblement de terre fit périr, en 1727, tous les cacaotiers, seule culture des petits colons, trop pauvres pour entreprendre celle de la canne à sucre. — Nonobstant les calamités causés par de violents ouragans et par les tremblements de terre, la situation des Antilles devenait de plus en plus favorable, lorsque la guerre de 1741 éclata et détruisit encore une fois leur prospérité. — Cette guerre ne cessa qu'en 1748, et fut suivie, en 1755, d'hostilités qui furent encore plus défavorables au commerce français. — La paix durait depuis sept années, rien ne semblait devoir la menacer. Le moment parut, aux Anglais, favorable pour exécuter l'inique agression à laquelle ils s'étaient secrètement préparés. Sans déclaration de guerre, sans aucun motif qui pût faire pressentir une attaque soudaine, ils envoyèrent à l'improviste sur toutes les mers des bâtiments de guerre, pour enlever les navires français naviguant sur la foi des traités. — La France s'indigna de cette perfidie, de grands armements furent le résultat de ses sacrifices, il y eut une véritable explosion nationale. — Battus au Canada, les Anglais furent menacés d'une invasion dans la Grande-Bretagne; la Galissonière remporta sur eux cette victoire navale qui fit tomber la tête de l'amiral Bing, sacrifié à l'amour-propre britannique. Port-Mahon, réputé imprenable, leur fut enlevé par Richelieu, et leurs armées de terre furent défaites en Allemagne. — Dès le début de la guerre, le cabinet de Londres avait dirigé des forces considérables contre nos colonies des Antilles. — Une flotte de 12 vaisseaux, 6 frégates, 4 galiotes à bombes et 80 bâtiments de transport, portant 8 mille hommes de troupes de débarquement, attaqua la Martinique, et fut vigoureusement repoussée. Les habitants, encouragés par leur gouverneur général, le marquis de Beauharnais, grand-père du prince Eugène, se portèrent en foule contre l'ennemi, et après lui avoir tué ou pris 400 hommes, l'obligèrent à se rembarquer. L'escadre se dirigea alors contre la Guadeloupe qui fut défendue mollement et capitula en 1759, au moment où le général Beauharnais arrivait de la Martinique à son secours. Le gouverneur de la Guadeloupe fut mis en jugement, dégradé et condamné à une prison perpétuelle. La reddition de cette île donna lieu à une ordonnance royale défendant aux gouverneurs, commandants ou autres chefs des colonies, d'y contracter mariage avec des créoles, et d'y acquérir des biens-fonds. — Furieux d'avoir été repoussés à la Martinique, les Anglais y envoyèrent, en 1762, une nouvelle expédition, aux ordres de l'amiral Rodney, encore plus formidable que la première, et qui cette fois triompha du courage des habitants. — Néanmoins, l'Angleterre ne garda pas long-temps sa conquête, quoiqu'elle y eût déjà introduit 20,000 esclaves. A la paix de 1763, la Guadeloupe et la Martinique furent rendues à la France. — L'Angleterre obtint, il est vrai, à cette époque, outre d'immenses territoires dans l'Amérique septentrionale, les îles de la Dominique et de Saint-Vincent. — Les faibles restes de la population caraïbe des Antilles se trouvaient réunis dans ces deux îles, les Anglais les concentrèrent dans celle de Saint-Vincent, dont ils les ont fait disparaître en 1795. — Les changements qui eurent lieu à cette époque dans l'administration des îles françaises, rendirent la Guadeloupe indépendante de la Martinique. Cependant, délivrée du patronage de sa rivale en 1763, elle fut, en 1769, replacée dans sa dépendance, et n'obtint définitivement d'y être soustraite qu'en 1775. — La guerre des Etats-Unis d'Amérique appela de nouveau l'attention sur les Antilles. — M. de Bouillé, gouverneur de la Martinique, s'empara de l'île Saint-Eustache, qui venait d'être enlevée aux Hollandais par les Anglais. — Il leur prit aussi Saint-Christophe, Nièves et Mont-Serrat. — Les Français concevaient l'espoir de devenir les maîtres de toutes les Antilles, lorsqu'en 1782, le fameux combat naval de la Guadeloupe, où le comte de Grasse fut battu par l'amiral Rodney, détruisit cet espoir. — La paix de 1783 rendit la tranquillité à nos colonies. Les habitants des Antilles françaises réparaient les pertes qu'ils avaient éprouvées, lorsque la révolution de 1789 éclata. Les trois couleurs furent d'abord arborées avec enthousiasme, mais bientôt des désordres graves éclatèrent à la Martinique et à Saint-Domingue. — Les habitants de Saint-Pierre (Martinique), furent obligés de demander des secours à la Guadeloupe. On leur envoya des hommes et des armes. Le brave Dugommier commandait cette expédition, qui eut tout le succès qu'on pouvait en espérer, mais qui ne fit qu'apaiser momentanément les troubles. Les hommes de couleur prirent les armes et augmentèrent les éléments de discorde. En 1790, des commissaires du Roi et de l'Assemblée nationale furent envoyés aux Antilles, où ils luttèrent inutilement contre les assemblées coloniales dont les passions bouleversaient le pays. Le général Rochambeau fut nommé commandant aux Iles-du-Vent et à la Martinique; le général Collot fut appelé au gouvernement de la Guadeloupe, et le général Ricard à celui de Sainte-Lucie. — Pendant qu'ils faisaient route pour leur destination, on annonça à la Basse-Terre (Guadeloupe), l'entrée des Prussiens et des Autrichiens à Paris. Une contre-révolution eut lieu, le drapeau blanc fut arboré à la Guadeloupe ainsi qu'à la Martinique. Cette dernière refusa de recevoir les généraux français qui furent obligés de faire voile pour Saint-Domingue dont le général Rochambeau fut nommé gouverneur provisoire. — Marie-Galante et Sainte-Lucie restèrent seules fidèles au drapeau national. — La contre-révolution n'eut pas néanmoins un long règne. Le capitaine de frégate Lacrosse arriva de France et apporta la nouvelle des événements du dix août. Les équipages de tous les bâtiments de commerce reprirent les couleurs qu'ils avaient été con-

traints dé quitter, et après un combat entre les royalistes et les républicains, la Martinique et les autres îles rentrèrent sous les lois de la métropole. — Le général Rochambeau s'éloigna de Saint-Domingue à cause des horreurs dont cette île était le théâtre, et revint à la Martinique, où il fut reconnu gouverneur général. — En janvier 1793, les Antilles furent en proie aux fureurs révolutionnaires et à celles de la guerre civile; comme la France, la Martinique et la Guadeloupe eurent leurs massacres des prisons. — Les haines excitées par la couleur de la peau étaient impitoyables. — Les riches colons effrayés appelaient les Anglais. La République ne pouvait secourir ses colonies; elle décréta, en 1794, l'abolition de l'esclavage. — Le jour où ce décret était rendu par la Convention, la Martinique et les autres Antilles tombaient au pouvoir des soldats britanniques. — Ces îles furent rendues à la France en 1802, par le traité d'Amiens, dont un article rétablissait l'esclavage dans nos colonies. — Les nègres de Saint-Domingue s'armèrent, se proclamèrent libres et brisèrent les liens qui unissaient cette colonie à la France. — En 1809, les Anglais reprirent la Martinique. La Guadeloupe fut prise par eux en 1810. — Les deux îles furent encore rendues à la France en 1814. — Les Anglais y reparurent en 1815, en apparence pour maintenir le gouvernement des Bourbons, mais avec le but secret d'être prêts à profiter des événements. — En 1816, le gouvernement français y envoya des troupes et de nouvelles autorités, et les Anglais les évacuèrent. — La Martinique a été, en 1822, le théâtre d'une révolte de nègres. Plusieurs blancs furent massacrés; mais les troupes et la garde nationale comprimèrent bientôt cette insurrection, qui ne s'est heureusement pas renouvelée depuis.

CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

La population des Antilles se compose de quatre classes bien distinctes. — Les Européens qui ne s'y trouvent que passagèrement; les créoles descendants des Européens qui s'y sont établis et qui forment, avec les hommes de couleur libres et les esclaves, la population permanente de chaque colonie.

Naguère encore d'anciennes lois et de vieux préjugés élevaient une barrière insurmontable entre les citoyens de couleur différente: aujourd'hui tous les hommes libres des colonies ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. — Il y a lieu de croire que la population deviendra ainsi bientôt plus homogène et plus unie.

A l'aide des meilleurs écrits publiés depuis peu sur les Antilles, nous allons essayer d'esquisser quelques-uns des traits de chacune des quatre classes de la population.

Européens. — Après un séjour de quelque durée en Amérique, les Européens qui habitent les Antilles voient leur constitution s'altérer ou tout au moins se modifier. Ils diffèrent alors par le tempérament et par le caractère de leurs compatriotes restés en Europe. En effet, entraînés par l'appât des jouissances faciles, ou accablés par des travaux que la soif du gain augmente chaque jour, ils perdent peu à peu leurs forces physiques. L'ardeur du climat abrège les jours de ceux qui n'ont pas soin de réparer la perte que leur cause une transpiration continuelle. Leurs facultés et leurs dispositions naturelles s'exaltent. Ils éprouvent le désir de quitter promptement une terre qu'ils regardent, en général, comme un lieu d'exil, et où souvent leurs espérances de richesse et de fortune s'évanouissent. Ils deviennent alors avides, remuants, intrigants, soucieux et perdant leur délicatesse première; ils cessent d'être difficiles sur les moyens d'accélérer le moment où suffisamment enrichis, ils pourront retourner dans leur pays natal pour y jouir agréablement de la vie. Ces réflexions s'appliquent à ceux qui quittent l'Europe dans la persuasion insensée qu'il existe un lieu sur la terre où il est possible de faire fortune rapidement sans peine, sans travail et seulement avec un peu de bonheur. — Les colonies ne sont vraiment habitables que pour l'Européen qui peut y vivre dans l'aisance, et qui est assez sage pour n'y pas faire d'excès. Elles ont alors un certain charme secret, qui y retient presque toujours celui qui s'y est acclimaté.

Créoles. — On appelle *Créole*, aux Antilles, tout individu né dans la colonie, quelle que soit d'ailleurs la couleur de sa peau. Nous allons nous occuper de ceux qui font partie de la classe des blancs. — Le blanc de race pure, jouit, aux Antilles, d'une suprématie que les lois et les préjugés ont long-temps tendu à maintenir. Sa couleur était une sorte de noblesse, cause de la prééminence marquée accordée aux Européens qu'on recherche encore particulièrement dans les alliances des familles. — L'air humide, salin, et privé d'électricité, donne aux Créoles un teint blafard et sans coloris. Néanmoins ce teint est généralement un peu plus foncé que celui des habitants de nos départements méridionaux. Élevés, dans leur enfance, sans vêtements qui puissent gêner leurs mouvements, ils se développent en liberté et sont souples, bien faits et bien constitués. On remarque généralement en eux de la pénétration, une imagination ardente, un esprit vif, délié, une conception rapide; ils deviendraient sans doute des hommes d'une haute capacité, si leur éducation était complète et sévère; mais environnés, dès le berceau, d'esclaves qui cherchent à deviner et à prévenir leurs volontés, de parents qui caressent jusqu'à leurs défauts, leur caractère devient indolent et léger, porté à l'indépendance et à la présomption. Ils finissent par avoir une confiance outrée en leur propre mérite. Ils se laissent aller à mépriser les connaissances utiles. — La vanité les domine; ils parlent de tout avec un ton décisif et tranchant qui peut imposer d'abord mais qui ne cache pas long-temps le peu de solidité de leur jugement et l'insuffisance de leur éducation. — Une constitution sensible et ardente les livre à toutes les passions extrêmes, les rend inconstants dans leurs goûts, les entraîne au plaisir avec impétuosité, et souvent même avec dépravation. Ces vices de leur éducation n'étouffent cependant pas leurs qualités naturelles. Les Créoles sont bons et compatissants. Ils tiennent leur parole avec fidélité et poussent le point d'honneur à l'excès. Ils exercent généreusement et franchement l'hospitalité, et accueillent les étrangers avec une grâce admirable. — « Le luxe, disent Léonard et M. Boyer de Peyreleau, n'est général que chez les femmes, parmi lesquelles il serait difficile qu'il fît plus de progrès. Mais le colon est très simple dans son intérieur, car ses richesses ne sont que fictives, et il ne vit souvent que sur son crédit. En effet, comment pourrait-il compter sur des récoltes, sur des établissements, sur des esclaves, que chaque instant menace de lui enlever? Malheureusement des voyages d'ostentation, des dépenses somptueuses, trompent souvent des calculs faits avec légèreté, et le forcent à rentrer sur ses biens, surchargé de dettes qu'il espérait pouvoir liquider, mais que des pertes imprévues ne font qu'accumuler..... Toujours préoccupés de l'idée de retourner en France, les Créoles ne regardent leur maison que comme un lieu de passage qu'ils n'ornent, assez ordinairement, pour tous meubles, que de tables, de lits et de chaises très simples. — Ils sont généralement adonnés au jeu : c'est la passion dominante aux colonies, où elle a toujours été poussée à l'excès. »

Si les femmes créoles n'ont pas le teint frais et animé des Européennes, elles en sont dédommagées par des traits fins et délicats, par une tournure élégante et gracieuse, par une taille svelte et déliée, par une indolence et un laisser-aller ravissants. Sans être parfaitement belle, leur figure spirituelle a une expression de douceur qui va droit à l'âme, et leur accent, dénué d'afféterie, lorsqu'il n'est pas traînant, respire l'innocence et la candeur. Leur abord est timide, même froid avec les étrangers, fier avec leur inférieurs, simple et

facile avec leurs égaux; toujours douces, bonnes, prévenantes, elles apportent beaucoup d'agréments dans les relations sociales.— L'amour étincelle dans leurs yeux; elles possèdent à un haut degré le talent de rappeler aux hommes qu'ils doivent un tribut de tendresse et d'admiration à la beauté. Quoique naturellement coquettes, elles sont fidèles et jalouses. Elles se montrent épouses tendres et mères excellentes, mais toujours passionnées. Aimables et sans artifice, chez elles la volonté la plus décidée s'allie cependant à une grande mobilité d'esprit. Quoique douées d'un caractère sensible et compatissant, elles sont exigeantes et sévères pour ce qui tient à leur service personnel, et l'étranger a besoin de se rappeler combien leur éducation est incomplète et mal dirigée pour comprendre comment ces êtres doux et bons peuvent s'armer contre leurs esclaves, d'une rigueur parfois cruelle. — Elles sont d'une sobriété parfaite pour les mets recherchés, les vins et les liqueurs, mais elles cèdent fréquemment à des fantaisies bizarres, et se repaissent de fruits ou d'autres aliments qui altèrent leur constitution. — Nonchalamment couchées sur des lits de repos, entourées d'esclaves habiles à prévenir leurs désirs, elles passent leurs journées mollement abandonnées au *dolce far niente* des Italiennes; mais dès qu'il s'agit de danse et de fêtes, ces femmes qui paraissaient accablées de fatigue redeviennent vives et sémillantes. On est émerveillé de la légèreté de leurs pas, de la souplesse de leurs formes, du feu, de la grâce et de la vivacité qu'elles mettent dans tous leurs mouvements.

Hommes de couleur. — Le nom de *gens de couleur* ou de *sangs-mêlés* a été long-temps donné aux individus qui ne sont ni blancs purs ni entièrement noirs, et qui proviennent de l'union des blancs avec les négresses ou avec les mulâtresses.—On a aussi désigné sous le nom de *population de couleur* la masse collective des noirs et des gens de couleur.—Pour opérer par les couleurs la classification des habitants des colonies, il faut, d'après le système de Franklin, adopté et développé par Moreau de Saint-Méry, que les gens de couleur (véritables mulâtres) soient supposés former un tout de 128 parties moitié blanches et moitié noires.—L'individu qui n'a pas huit parties de blanc, est réputé noir. — On distingue neuf souches principales entre lesquelles il existe encore d'autres variétés, d'après le plus ou moins de parties qu'elles retiennent de l'une ou de l'autre couleur, suivant les combinaisons des races qui concourent à leur formation.

	Part. blanches.	*Part. noires.*
Le *Sacatra*, le plus rapproché du nègre, et le résultat de 5 combinaisons, a de	8 à 16	et de 112 à 120
Le *Griffe*, résultat de 5 combin., a de	24 à 32	et de 96 à 104
Le *Cabre* ou *Marabou*, rés. de 5 c., a de	40 à 48	et de 80 à 88
Le *Mulâtre*, résultat de 12 combinais.	56 à 70	et de 58 à 72
Le *Quarteron*, résultat de 20 combin.	71 à 96	et de 32 à 57
Le *Métis*, résultat de 6 combinaisons.	104 à 112	et de 16 à 24
Le *Mamelouc*, résultat de 5 combinais.	116 à 120	et de 8 à 12
Le *Quarteronné*, résultat de 4 combin.	122 à 124	et de 4 à 6
Le *Sang-mêlé*, le plus rapproché du blanc, est le résult. de 4 comb., et a de	125 à 127	et de 1 à 3

Dans le principe on ne reconnaissait, aux Antilles, d'autres conditions que celle de *planteur* et celle d'*esclave*. Les premiers affranchissements n'eurent lieu qu'à titre de récompense, et ces actes de reconnaissance ou de philanthropie furent peu nombreux.—Quand un blanc abusait d'une négresse, le mulâtre, qui en était le produit, était libre; le père obligé de le nourrir et de l'entretenir jusqu'à douze ans, payait, en outre, une amende. — L'exécution de cette loi sévère diminua les abus de la débauche, à l'époque où les planteurs étaient encore pauvres; mais la licence et l'immoralité augmentèrent avec les richesses. Les affranchissements, résultat d'un honteux concubinage, s'accrurent en proportion. Le nombre des hommes de couleur a toujours été en augmentant. — Ils sont devenus assez nombreux pour qu'il ait paru juste et sage de les admettre complétement dans la famille française et de leur accorder tous les droits civils et politiques. Reconnus les égaux des blancs, ils leur prêteront un appui utile contre la classe nombreuse des noirs, si elle venait à s'agiter. Le sang des Européens qui coule dans leurs veines les attache à la population blanche. Ils sont d'ailleurs intelligents, actifs et laborieux; fiers et généreux; braves et dévoués; ils aiment l'état militaire, deviennent bons officiers, et, un peu plus disciplinés, seraient d'excellents soldats; ils sont habiles marins; ils excellent par les arts mécaniques où une adresse naturelle leur rend tout facile; ils sont aptes au commerce, à la culture des terres, aux entreprises industrielles. Ils ont l'intelligence qui fait les hommes utiles, le sentiment d'orgueil national et de dévouement patriotique qui distingue les bons citoyens.

Nègres esclaves. — Le caractère du nègre dépend beaucoup de la manière dont on le traite. Il est toujours patient et craintif, mais suivant le maître auquel il est soumis, il se montre tantôt bon, docile et tendre, tantôt grossier, opiniâtre et indisciplinable. — Il est paresseux avec délice, et il a besoin d'être vivement excité pour se livrer au travail. Cette paresse naturelle, aujourd'hui universellement reconnue, est le plus grand obstacle à l'abolition de l'esclavage, puisqu'elle compromettrait l'existence même des colonies. Les Anglais qui ont proclamé tout récemment la liberté des noirs dans leurs colonies occidentales, commencent à éprouver des inquiétudes sur la manière dont ils pourront assurer la culture de leurs plantations. — Le nègre esclave a naturellement l'esprit mélancolique et dissimulé. Son intelligence est bornée, mais il excelle dans tous les exercices corporels, et il a des sens, sous certains rapports très perfectionnés. Son odorat est plus fin, sa vue plus perçante, son ouïe plus pénétrante et son tact plus sûr que ceux des Européens. — Sa nourriture est frugale, mais il a un goût prononcé pour les liqueurs spiritueuses. — Il est constant dans ses affections; fidèle et dévoué, mais jaloux. — Il se montre très attaché à la femme qu'il a choisie, et rempli de tendresse pour ses enfants. — Ses forces corporelles ne sont pas aussi grandes qu'on le suppose; sa constitution paraît plus vigoureuse qu'elle ne l'est réellement. Le travail d'un jour de deux nègres n'équivaut pas à celui d'un seul Européen dans le même espace de temps.—Ils travaillent avec nonchalance, et ils ont, chaque semaine, un ou deux jours de repos; néanmoins, s'il faut en croire les écrivains qui ont dirigé leurs recherches sur les Antilles, la vie moyenne des esclaves, quoique moins laborieuse que celle de nos paysans, n'a que la courte durée de quinze ans. — En France, la vie moyenne est de vingt-huit ans.—Les nègres sont vindicatifs et oublient difficilement les injures et les mauvais traitements; mais ils sont également susceptibles de reconnaissance. — Ils portent le goût de la danse et de la musique à un degré dont on ne peut pas se faire une idée en Europe; ce n'est pas une passion, c'est une fureur. Le député aux Cinq-Cents, Aymé, déporté à Cayenne, rapporte que lorsqu'on y proclama la liberté des noirs, ils témoignèrent leur joie par des danses, et avec une telle ardeur qu'il y en eut qui périrent au milieu de la fête, après avoir épuisé toutes leurs forces en dansant. — Le chant du nègre est triste et lent, comme celui de tous les peuples sauvages; mais sa danse célère et fougueuse annonce l'ardeur de ses désirs. Semblable au Caraïbe, qui dansait en pleurant sur la tombe de son père, avec le chant et la danse, le nègre supporte tout et se console de tout. Il chante au milieu des travaux les plus pénibles; tous ses mouvements se font en mesure et en cadence; la mélancolie de sa musique a quelque chose d'attendrissant. Cependant tout a un aspect riant autour de lui, surtout sur les habitations dont les maîtres sont humains, tandis que le travail morne et silencieux des paysans européens donne une idée plus triste de leurs fatigues et de leur misère.

HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Les anciens quadrupèdes des Antilles, qui, quoique fort rares, existent encore aux Iles-du-Vent, sont : le *manitou*, espèce de sarigue de petite taille, exhalant une mauvaise odeur que ne partage pas sa chair, assez bonne à manger. — L'*agouti*, gros comme le manitou, animal qui tient à la fois du rat et du lapin, et dont le grognement est pareil à celui du cochon; sa chair a un goût sauvage, néanmoins on la mange. — Le *tatou* ou *armadille*, quadrupède crustacé dont l'espèce devient de jour en jour moins nombreuse et finira par disparaître entièrement avant peu. — Le *pilori* ou *rat musqué*, de même forme mais plus gros que les rats d'Europe. Les rats et les souris venus de France dans les caisses de marchandises se sont tellement multipliés à la Martinique et à la Guadeloupe, qu'on les comprend au nombre des fléaux qui attaquent les habitations; ils gâtent tous les fruits, ravagent les champs de cannes et forcent les habitants d'avoir toujours sur pied plusieurs nègres chargés de leur faire la chasse avec des petits chiens dressés à les poursuivre. — Les autres quadrupèdes de l'île sont des animaux domestiques qui y ont été introduits d'Europe ou du continent américain et dont les espèces paraissent avoir beaucoup perdu sous le rapport de la force et de la taille. Ce sont les chiens, les chats, les bœufs, les ânes, les chevaux, les mulets, les brebis (on dit aux Antilles les moutons); une espèce de chèvres à poil ras, qu'on appelle *cabris* et les porcs. — Les lapins ne s'y trouvent qu'à l'état de domesticité.

Les oiseaux domestiques sont les-mêmes qu'en Europe. — On trouve aux Antilles trois sortes de perdrix, les rouges, les noires et les grises; des tourterelles, dont les espèces sont très variées; des ortolans, des grives, des pigeons ramiers; un oiseau qu'on nomme l'oiseau diable, et qui, semblable aux tadornes, niche dans des terriers. — Les perroquets et les perruches ont disparu des Antilles françaises, mais on y trouve encore une belle espèce de pie, à bec et à jambes rouges, à croupion jaune, et toute rayée de bleu et de blanc. Parmi les petits oiseaux on admire le colibri et l'oiseau-mouche, qui, par leurs vives couleurs, ressemblent à des pierreries vivantes; le chat-huant est assez commun aux Antilles, on y trouve aussi un grand nombre de grosses chauves-souris. — Les oiseaux aquatiques sont nombreux, les plus remarquables sont : le flamant au plumage écarlate, le grand gosier ou pélican, la frégate, oiseau de mer, de la grosseur d'une poule, mais dont l'envergure est d'environ huit pieds; le héron-crabier, ainsi nommé à cause des crustacés dont il se nourrit. — On classe aux Antilles parmi les reptiles, les lézards et les iguanes, qui sont très communs. L'iguane est un lézard inoffensif, à crête et à goître, qui vit sur les arbres, mais qui peut rester long-temps dans l'eau sans être suffoqué. Sa longueur varie de trois à cinq pieds, son aspect est effrayant; mais il est très doux et se laisse prendre facilement. Sa chair a le goût de celle du poulet; ses œufs sont bons à manger. — Les Antilles renferment plusieurs espèces de couleuvres et de serpents qui acquièrent quelqufois des dimensions considérables. La Martinique et Sainte-Lucie sont les deux seules îles où la morsure des serpents soit mortelle. On a long-temps prétendu que les serpents de la Martinique, transportés à la Guadeloupe, y mouraient ou y perdaient leur venin. Cette assertion ridicule est reconnue fausse maintenant, mais il est certain qu'on trouve à la Martinique des nègres qui ont la prétention de *charmer* les serpents et de guérir leurs morsures. Les effets de leurs talents paraissent prouvés; on ignore encore comment ils y parviennent. — Il existe aux Petites-Antilles plusieurs espèces de crustacés de terre, ou amphibies, armés de pinces et qui tiennent du cancre, tels que le *crabe-violet*, le *crabe-tricolor* (bleu, violet et blanc), le *tourlouroux* couleur de feu, etc. — Les crabes des montagnes sont les plus curieux de ces animaux; ils vivent en société dans les mornes, cachés dans le creux des arbres et des rochers; lorsque arrive la saison pluvieuse, ils se réunissent pour descendre la nuit et par bandes vers la mer; si pendant leur marche la pluie cesse, ils font halte et se cachent dans quelque lieu humide, jusqu'à ce qu'elle recommence. Ils entrent dans la mer, s'y baignent et s'y nettoient; les femelles secouent leurs œufs sur le sable et les livrent à la lame où ils ne tardent pas à éclore; après être restés sur le rivage et dans l'eau le temps suffisant pour que les petits crabes nouveau-nés soient assez forts pour voyager, ils se réunissent de nouveau par bandes, afin de remonter dans les mornes. Tous les ans ils recommencent le même voyage. Ces crabes sont bons à manger; les habitants des îles leur font la chasse dans leurs marches et leurs stations; mais avant de les faire cuire, ils ont soin de les faire jeûner pendant plusieurs jours, afin d'éviter d'être empoisonnés par les pommes de mancenillier dont ces crustacés se nourrissent assez souvent.

Les côtes et la mer des Antilles présentent des coraux noirs et blancs, un grand nombre de mollusques, de zoophites et coquillages variés. — Le *buccin*, coquille dont les dimensions ont quelquefois 15 à 18 pouces, sert de trompette ou conque aux nègres. — On remarque parmi les poissons qui approchent les côtes de la Martinique et de la Guadeloupe, la baleine, le dauphin souffleur, le marsouin, le lamentin, le requin, la becune, espèce de brochet colossal de 8 pieds de longueur, l'espadon, le poisson volant, la raie (on en trouve qui ont jusqu'à 9 pieds de long et 6 pieds de large), des lunes, des dorades, des bonites; des *gelées*, espèce de vessie de mer, dont l'attouchement produit le même effet que celui de la torpille; différentes espèces de tortues, etc. On trouve en août, septembre et octobre, à l'embouchure des rivières, une espèce de petit poisson très délicat, dont la forme et la grosseur sont celles d'un clou de gérofle, et qu'on appelle *tritri*; ce poisson est très recherché; les homards, les crabes et toutes les espèces de crustacés maritimes sont très multipliés. Les huîtres, beaucoup plus petites que celles d'Europe, sont aussi plus délicates; on les arrache, à la marée basse, aux palétuviers, sur lesquels elles se fixent.

Les insectes de toute espèce sont très nombreux, et parmi eux il en est de très incommodes. Les abeilles, plus petites aux Antilles qu'en France, n'y ont pas d'aiguillon. On n'en élève pas dans des ruches; elles vivent en société dans les arbres creux, et produisent un miel excellent et aromatique. On y remarque aussi la *luciole*, ou mouche luisante; les moustiques et les maringoins, dont on ne peut se préserver qu'en s'enveloppant la nuit dans des moustiquaires de gase; et une espèce de blatte, dégoûtante par son odeur, analogue à celle de la punaise, et qui cause de grands ravages dans les habitations, c'est le cacrelat, insecte ailé, large de près d'un pouce, et long d'un pouce et demi. On redoute encore le scorpion; la scolopendre, ou bête à mille pieds; l'*acarus* pourpre, qu'on appelle bête rouge, et dont la piqûre est extrêmement douloureuse; la chique (*pulex penetrans*), insecte dangereux qui dépose ses œufs sous la peau et y pullule avec rapidité; — on s'en débarrasse en attaquant avec une épingle la poche où il est renfermé, et en y introduisant un peu de tabac ou de rocou; les nègres qui ne prennent pas de précautions sont quelquefois estropiés par les chiques; — le pou des bois est un insecte destructeur des charpentes, et qui fait en peu de temps tomber en ruines les édifices qui paraissent les plus solides; mais les insectes les plus incommodes sont les fourmis, qui se multiplient avec une rapidité incroyable : c'est un véritable fléau. En 1775, elles causèrent tant de ravages à la Martinique, que les colons firent proposer en Europe, par l'intermédiaire du ministre de la marine, un million de récompense à celui qui trouverait un moyen efficace pour les détruire; plusieurs concurrents se sont présentés, mais le million est encore à donner. Les fourmis sont si nombreuses à de certaines époques et dans de certaines localités, qu'elles détruisent un champ de cannes en peu d'heures; on en a vu qui formaient des couches mobiles d'un demi-pied d'épaisseur. Aucune culture ne peut dans ce cas résister à leurs ravages. Le feu et la poudre à canon ont été employés contre elles sans succès. — On a essayé à diverses reprises d'élever des vers à soie. Le mûrier végète bien à la Martinique et à la Guadeloupe; mais les vers une fois éclos, ont toujours été dévorés par les fourmis, qui en paraissent très friandes.

Règne végétal. — Sous l'atmosphère humide et brûlante des Antilles, la végétation ne s'arrête jamais; des feuilles nouvelles remplacent celles qui tombent; les fleurs éclosent sur la même branche où les fruits mûrissent. — Le sol, disent quelques écrivains, est dix-huit fois plus productif que celui d'Europe. — Le figuier y produit des fruits exquis, et plusieurs fois dans l'année. La vigne porte des raisins deux fois par an, et souvent trois fois dans quatorze mois; il n'y a cependant pas de vignobles, parce que l'intérêt commercial a donné dans ces contrées une autre direction à l'agriculture. — Nous faisons connaître, à l'article des cultures coloniales, les principaux végétaux dont elle s'occupe. — Le climat des Iles-du-Vent paraît beaucoup plus favorable aux végétaux des Indes orientales qu'à ceux des latitudes européennes. Parmi les arbres utiles qui y ont été transportés de l'Inde et du continent américain, on remarque le *jaquier* à feuilles entières, dont le fruit, pesant de 50 à 80 livres, est le plus gros qui soit connu; la *rima*, ou arbre à pain d'Otaïti; le *sapotillier*, dont le fruit est singulièrement estimé des Créoles; le cocotier; le palmiste franc, ou palmier des Antilles, dont le bourgeon principal, qu'on nomme chou, est renommé pour sa délicatesse; le *manguier*; le *pommier cannelle*; l'*acajou à pommes*; le *tamarinier*, qui offre dans son fruit une panacée presque universelle; le *calebassier*, qui fournit un grand nombre d'ustensiles de ménage aux cases des indiens; le *canneficier*, ou *cassier*, célèbre par ses vertus purgatives; le *copayer*, d'où coule le célèbre baume de copahu; l'*aloès succotrin*, le *muscadier*; l'*abricotier des Antilles*; le *poirier*; le *muscadier*, etc. — L'ananas épineux y produit des fruits délicieux; on croit aux Antilles que le jus d'ananas à demi mûr est un spécifique contre la gravelle et les maladies de la vessie. — Il existe deux espèces de choux caraïbes, mais les autres plantes potagères ont été introduites d'Europe ou de l'Inde. Les asperges, le piment, l'artichaut, y prospèrent. On trouve à l'état sauvage une petite fraise très odorante. — L'herbe de Guinée est cultivée pour les chevaux, qu'on nourrit au vert toute l'année. — On distingue parmi les plantes médicinales, le *ricin*, dont les graines donnent une huile purgative, et



Les trois Pitons
du Carbet.



Fort Royal.



Saint Pierre.

l'*ipécacuanha*, qui fournit un vomitif propre à remplacer l'émétique. — Les fleurs les plus communes sont les roses, les jasmins, les girofliées et les tubéreuses. — En parlant des forêts de la Guadeloupe, nous faisons connaître les arbres qui croissent spontanément dans les Antilles. On y remarque des *fougères* colossales, des sensitives-arbres, des cierges épineux, des bambous énormes, et toutes sortes de bois de teinture, d'ébénisterie et de marqueterie.

Règne minéral. — Aucune mine métallique ne paraît exister dans les Antilles françaises. On y trouve cependant quelques traces d'arsenic sulfuré, de titane, de manganèse, de bismuth, de fer sulfuré, oligiste, oxidé, de cuivre malachite, etc. — Parmi les combustibles, on remarque le pétrole, le jayet, le lignite et la tourbe. — On y trouve aussi de l'argile, de l'ocre, du silice, de la magnésie, de l'alumine et de la chaux sous diverses formes; de la pierre-ponce, des basaltes prismatiques, des laves de différents ordres, de la pouzzolane, du soufre, etc. — La Martinique et la Guadeloupe renferment plusieurs *sources minérales et thermales*.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Il n'y a que deux saisons aux Antilles, la saison sèche, qui commence au 15 octobre et dure neuf mois, et l'*hivernage*, ou saison pluvieuse, qui dure depuis le 15 juillet jusqu'au 15 octobre. — La température moyenne annuelle est à Fort-Royal (Martinique) de + 27° 24'. Les termes extrêmes du thermomètre au même lieu, sont: *minimum*, + 20° 56'; *maximum*, + 35°. — A Basse-Terre (Guadeloupe) la température moyenne est de + 28° 38'. Le *maximum*, + 38° 38', et le *minimum*, + 19° 28'. — Malgré les indications thermométriques, la sensation produite par la chaleur n'est pas la même qu'en Europe. — A + 16° 25', température des pitons du Carbet, à la Martinique, les hommes et les animaux éprouvent les mêmes phénomènes qui résultent en Europe de l'action d'un froid excessif; — à + 19° R., le froid est très vif; — à + 20° 56', les créoles sont soumis aux effets que produirait en France le thermomètre au-dessous de zéro. — A + 24° R., la chaleur est douce et agréable, il n'y a pas de maladies. — A + 28° elle devient étouffante et produit un malaise véritable.

Il tombe annuellement; auprès de la mer, environ 95 pouces d'eau. Cette quantité est beaucoup plus considérable sur les hautes montagnes, et s'élève quelquefois à 350 pouces. — Les jours sont à peu près égaux aux nuits. — Le climat est extraordinairement humide. — L'humidité, jointe à la chaleur, paraît être la cause principale des maladies qui frappent les Européens. — Cette humidité est continue et puissante; elle décompose et corrompt toutes les viandes avec une étonnante rapidité, elle fait éclore des myriades d'insectes de toutes les espèces. Son action est tellement corrosive, qu'en peu de temps elle ronge par la rouille tous les métaux susceptibles de s'oxider. — Le bois d'Europe le plus dur, le chêne, ne lui oppose qu'une faible résistance; tous les affûts de canon envoyés de France à la Martinique et à la Guadeloupe, neufs, bien ferrés et bien conditionnés, tombaient en poussière deux ans au plus après avoir été placés en plein air dans les batteries. — Le gouvernement français, instruit par une longue expérience que les actes et papiers publics étaient exposés, par l'effet du climat, à une si rapide destruction que les archives d'une génération se conservaient à peine sans altération jusqu'à la génération suivante, a dû, en 1776, pour éviter leur perte totale, établir en France un *Dépôt des actes et chartres des colonies*.

Vents. — Ouragans, etc. — La chaleur est toujours tempérée par les vents d'est, ou *alisés*. Ces vents, qu'on appelle *brise de mer*, soufflent chaque matin, s'accroissent à mesure que le soleil monte sur l'horizon, et tombent tout-à-fait vers le soir; de sorte que plus le soleil est élevé, plus le vent a de fraîcheur. — L'air qui reflue le soir et pendant la nuit de l'ouest vers l'est, produit la brise de terre; cette brise et la rosée abondante qu'elle fait tomber, donnent de la fraîcheur aux soirées et aux nuits.

Les Antilles sont sujettes aux raz-de-marée et aux tremblements de terre. — Les ouragans y causent de grands désastres. Pour remettre en valeur les plantations qui ont été exposées à leur fureur, il faut (outre des travaux considérables et beaucoup d'argent) *un an*, si l'habitation produit des vivres; 18 *mois*, si c'est une sucrerie; 3 *ans*, si elle est cultivée en cacao, et 5 *ans*, si elle produit du café. — Les ravages des ouragans sont la cause principale des dettes qui grèvent la plupart des habitations.

Maladies. — Les maladies qui attaquent les Européens sont la nostalgie, la fièvre jaune, la fièvre maligne et putride, et le tenesme. — Les maladies des nègres sont, pour ceux qui arrivent d'Afrique, la nostalgie, l'éléphantiasis et la lèpre. — Les maladies pulmoniques, les fièvres malignes et putrides, l'hydropisie, la petite vérole, la rougeole, le tétanos, sont des maladies communes à tous les nègres, Créoles et Africains. — Ils sont aussi quelquefois sujets à cette espèce de dépravation de goût qui porte à manger de la terre, maladie qu'un auteur moderne a désignée sous le nom de *géophagie*.

PREMIERS HABITANTS.

Les Caraïbes étaient les habitants des Antilles lors de la découverte. — C'étaient des peuples sauvages et belliqueux; ils étaient forts et courageux, hardis guerriers, chasseurs infatigables, pêcheurs habiles. — Ils avaient la peau d'un jaune-clair tirant sur le bistre, les yeux noirs et petits, les dents blanches et bien rangées, les cheveux noirs plats et luisants; mais point de barbe, ni de poils sur le corps; leur physionomie était triste comme celle de tous les peuples du tropique. Quoique de taille moyenne, ils étaient vigoureux et bien constitués. Pour se garantir des insectes ils s'enduisaient le corps de rocou. — Les hommes étaient tous guerriers; les femmes, dont ils exigeaient la soumission la plus absolue, restaient seules chargées des travaux du ménage. Elles ne pouvaient pas même manger en présence de leurs maris. — Les Caraïbes n'étaient soumis à aucune autorité, n'avaient aucune forme de gouvernement, et vivaient tous égaux entre eux. Chaque famille habitait un hameau appelé *Carbet*, où le plus ancien commandait. Leur courage était féroce et leur caractère vindicatif; ils ne s'occupaient que de chasse et de pêche et s'accoutumaient dès l'enfance au métier des armes. La guerre était leur état naturel, ils ne considéraient la paix que comme une trêve pour se préparer à de nouveaux combats. Ils élisaient pour la guerre, un grand-capitaine qui conservait ce titre toute sa vie. Leur ardeur dans le combat dégénérait souvent en fureur sanguinaire; ils dévoraient les cadavres de leurs ennemis et tuaient leurs prisonniers pour se repaître de leur chair. Colomb, en débarquant à la Guadeloupe, trouva, dans plusieurs de leurs cases, des débris humains, à demi brûlés et dévorés. — Cet illustre navigateur remarqua, dans toutes les îles qu'il visita, et qui étaient habitées par les Caraïbes, diverses espèces de coton qu'ils avaient l'art de teindre de plusieurs couleurs, et surtout en rouge. Ils en fabriquaient des toiles et de ces toiles ils faisaient des hamacs pareils à ceux que les Européens ont adoptés. — Ce nom de *hamac* donné aux lits suspendus des matelots est un mot caraïbe. Le mot *ouragan* vient aussi du nom *ouracan*, que les Caraïbes donnaient aux violentes tempêtes qui désolent les Antilles. — Ces peuples savaient façonner, avec de la terre, des vases pour les usages domestiques, et ils les faisaient cuire au four. Ils n'avaient ni temples, ni cérémonies religieuses; cependant ils reconnaissaient deux principes, celui du bien et celui du mal; leurs *boyés* ou magiciens évoquaient leurs bons esprits (car chacun avait le sien), pour chasser le *mabouya* ou esprit-malin. Ils avaient des espèces de bardes qui conservaient dans des chansons répétées aux grandes solennités nationales, la mémoire des hauts faits de leurs guerriers et des événements mémorables de leur histoire. — La polygamie était en usage parmi eux; en cas d'infidélité, le mari tuait sa femme. — Ils respectaient le courage et honoraient la vieillesse. — Leur humeur belliqueuse fut souvent fatale aux Espagnols, qui, malgré l'avantage de leurs armes, ne leur firent pas toujours la guerre avec succès. Mais ces conquérants ne cherchaient que de l'or, et comme ils n'en trouvaient point aux Iles-du-Vent, où d'ailleurs les Caraïbes, trop fiers, trop mélancoliques, trop indépendants pour se soumettre à l'esclavage, se laissaient mourir plutôt que de travailler pour des maîtres, il ne tardèrent pas à abandonner des îles qui ne leur fournissaient qu'un peu de tabac et de coton, et ils allèrent chercher fortune sur le continent. — Les premiers colons qui succédèrent aux Espagnols eurent aussi à lutter contre les Caraïbes: ceux-ci leur firent une guerre acharnée; mais le nombre toujours croissant des habitants européens fit disparaître peu à peu la race aborigène, et après la paix de 1763, elle fut réduite à quelques centaines de familles que les Anglais réunirent dans l'île Saint-Vincent. — Les Caraïbes y vécurent tranquilles et isolés jusqu'en 1795; à cette époque et dans la guerre que suscitèrent aux Antilles les événements de la Révolution, ils prirent parti en faveur des Français, contre les Anglais, dont une antipathie naturelle les avait constamment éloignés; mais les Anglais facilement vainqueurs de ces malheureux Indiens, en firent périr le plus grand nombre, et déportèrent le reste dans les îles de Bonaire et d'Aruba, près de Curaçao. — Il ne reste donc plus de peuplades caraïbes dans l'archipel des Antilles.

PREMIERS CULTIVATEURS.

Indiens. — L'introduction des nègres esclaves, pour la culture suivit de près l'établissement des Français aux Antilles. — Mais il fallait acheter ces nègres, et les premiers colons n'étaient pas riches. — Ils ne pouvaient songer à se servir des *Caraïbes* que les Espagnols n'avaient pas pu soumettre au travail. — Ils obtinrent, au moyen d'échanges d'objets de peu de valeur, les prisonniers que les Caraïbes des îles faisaient dans leurs expéditions contre les naturels de la Terre-Ferme, prisonniers qui jusqu'alors avaient été mis à mort et dévorés par ces anthropophages; mais les *Approuargues* (ainsi se nommaient ces Indiens) n'étaient propres qu'à la chasse et à la pêche, et se laissaient mourir de mélancolie quand on leur imposait d'autres occupations. — On essaya ensuite d'employer les sauvages que les Hollandais enlevaient sur la côte du

Brésil et vendaient comme esclaves. Ces *Brésiliens* n'avaient de sauvages que le nom. — Doués d'un esprit vif et intelligent, ils avaient profité de leurs relations fréquentes avec les Portugais, et étaient devenus plus policés que tous les autres Indiens. Pourvu qu'on les traitât avec douceur, sans leur parler de leur esclavage, ils supportaient leur condition avec patience, prêts à tout faire, *excepté à travailler la terre.* — On les achetait, mais seulement pour les occuper à la pêche, à la chasse et à tous les ouvrages d'adresse.

Engagés.—Cependant, comme il fallait des bras pour l'exploitation des terres, on fut obligé de suivre et d'étendre l'usage établi dans la colonie dès le principe d'employer aux cultures des Européens. — Ce sont des blancs venus d'Europe qui ont les premiers défriché le sol qu'on suppose aujourd'hui ne pouvoir être travaillé que par des nègres africains ou créoles. — On nommait ces cultivateurs blancs des *Engagés.* Tout Européen attiré aux îles par l'espoir d'y faire fortune, et qui ne pouvait pas satisfaire aux dépenses du voyage, était obligé, d'après un usage qui eut bientôt force de loi, de servir pendant trois ans, à compter du jour de son débarquement, celui qui payait les frais de sa traversée. Ces engagements ressemblaient à un esclavage temporaire. — Le maître de l'Engagé avait le droit, non-seulement de l'employer lui-même pendant trois ans, mais encore de céder ce droit à qui bon lui semblait, de sorte que l'Engagé pouvait, malgré sa volonté, changer sept ou huit fois de maître, pendant la durée de son engagement. Moins heureux que les nègres esclaves de nos jours, l'Engagé n'avait jamais la permission de travailler pour son compte; son temps, ses forces et son intelligence appartenaient à un maître dont le caprice étaient sa loi, et qui pouvait le forcer au travail à coups de bâton. — On donnait à chaque Engagé, pour nourriture, quatre pots de manioc et cinq livres de bœuf salé par semaine. Il ne pouvait quitter son maître qu'à l'expiration de son engagement; la peine infligée à celui qui l'aurait recelé était celle portée contre le receleur d'un esclave. — Les femmes qui passaient aux colonies étaient soumises au même usage; mais étant fort rares, elles étaient assurées d'être promptement rachetées, et de trouver de bons partis, quelles que fussent leur origine et leur condition. — Les Engagés qui avaient fini leur engagement se présentaient au gouverneur, qui leur accordait gratuitement un terrain à défricher. — Ces concessions étaient, dans le principe, de 1,000 pas de longueur, sur 200 de largeur. On les réduisit plus tard de moitié. — En 1670, un arrêt du conseil limita à dix-huit mois, au lieu de trois ans, le temps de service des Engagés. Mais en 1716, un nouveau règlement remit les choses sur l'ancien pied, et un édit royal de 1719, ordonna de transporter aux colonies, pour y servir comme Engagés, les vagabonds et gens sans aveu. L'usage de se servir d'Engagés cessa en 1788. La misère, les mauvais traitements, décimaient ces malheureux. Les colons demandèrent des ouvriers et des cultivateurs à l'Afrique. La traite eut ses beaux jours et son temps prospère. Aux Antilles, l'esclavage des noirs remplaça la servitude des blancs.

CULTURES COLONIALES.

La culture des Antilles et celle des colonies où on plante la canne à sucre ne ressemblent point aux cultures européennes : un paysan peut, en France, sans autre secours que ses bras et sa charrue, ensemencer, faire sa récolte, la renfermer dans sa grange et la porter au marché. — Le café, le coton, l'indigo et surtout le sucre exigent le concours d'un grand nombre d'ouvriers, qui suivant le besoin du jour, puissent être en même temps employés aux travaux des terres ou à la manipulation des denrées. Un jour de pluie, d'orage, de débordement, ou une longue sécheresse, décident de la nature des travaux, de leur accélération, de leur suspension, du repos ou de la marche des travailleurs. — Tantôt il importe de les occuper à la culture de leur jardin particulier, qui gênerait, dans une autre circonstance, les travaux généraux de l'habitation, tantôt il est convenable de les employer à la réparation de leurs cases, ou à celle des chemins, des canaux et des fossés. L'intelligence du propriétaire ou du régisseur détermine avec autorité une répartition avantageuse des jours et des heures de travail.

La multiplication des petites propriétés, utile en France, est dangereuse dans les colonies, où il est démontré que la subdivision d'une habitation entre les cohéritiers nuit à l'intérêt public. — Car la culture de deux cents arpents exploités en sucre, exige les mêmes dépenses, le même emplacement en bâtiments et en pâturages pour les animaux, le même nombre d'ustensiles et les mêmes frais d'exploitation, que la culture de six cents. — Dix, vingt, cinquante arpents même, devenant une propriété isolée, ne peuvent plus être cultivés en sucre. — Cette subdivision amènerait donc graduellement la perte des sucreries coloniales, quand la création des manufactures de sucre de betterave n'en serait pas une cause prochaine et continue.

Cultures pour l'exportation. — Les principales cultures coloniales, aux Antilles, sont, maintenant :

La *canne à sucre* ; cette culture se fait partie à la houe et partie à la charrue (depuis peu d'années seulement): on coupe les cannes à 14 ou 16 mois, avant qu'elles aient porté leurs fleurs. — La canne est un roseau dont la sève renferme une substance sucrée que le rafinage cristallise et que l'industrie coloniale extrait sous une forme moins purifiée.

Le *café*, dont les plants, établis en quinconce, doivent être espacés à la distance de 8 ou 10 pieds, produit successivement et de mois en mois cinq floraisons. — La fleur ressemble, pour la couleur et pour l'odeur, au jasmin d'Espagne. — Le petit fruit pulpeux qui renferme les graines a la forme et la couleur d'une cerise. La graine mûrit cinq mois après la floraison. Sa récolte commence en août et finit en janvier, lorsque les graines de toutes les fleurs qui ont successivement paru ont mûri. — Le caféier n'est en plein rapport qu'à la cinquième année. Il produit environ deux livres de café par pied.

Le *cacao* est la fève du cacaoyer, arbre dont le fruit est contenu dans une enveloppe semblable à un petit melon. — Le cacaoyer demande à être à l'abri du vent; on le sème en l'espaçant de 12 à 15 pieds. Le produit de chaque pied est d'environ trois livres, la récolte se fait en août et en septembre.

Le *cotonnier* est un arbuste qui est en plein rapport au bout de huit mois.

Le *tabac* qui, dans le principe des colonies des Antilles a été une branche de commerce fort utile, n'est plus cultivé en grand sur aucun point. — Celui du Macouba, à la Martinique, a cependant une réputation européenne.

L'*indigo*, la *cannelle*, la *muscade*, et le *gérofle* sont des cultures abandonnées ou sans grands développements.

On évalue comme il suit, le produit annuel des plantations coloniales aux Antilles.

Un carré de terre (environ un hectare) donne,

planté en coton, de.	150	à	200 kilog.
— en cacao, de.	500	à	750
— en café, de.	750	à	1,000
— en sucre, de.	2,000	à	3,000.

Vivres.—Les plantations en vivres se composent principalement de *bananiers* dont le régime fournit des fruits sains et excellents; de *manioc*, dont la racine purgée de son suc vénéneux et passée au feu, fournit une fécule savoureuse, qui forme la base de la nourriture des nègres; de maïs que l'on cultive entre les sillons et autour des fosses des cannes à sucre; de *patates*, espèce de pomme de terre sucrée que les ouragans ne peuvent détruire, et qui dans les années de disette est une ressource précieuse; d'ignames, dont le fruit est une racine d'un goût exquis et d'une digestion facile, qui pèse depuis 12 jusqu'à 30 livres; enfin, de pois d'Angole, arbrisseau qui, planté en lisière, réussit bien et offre une nourriture agréable au pauvre comme au riche.

BIBLIOGRAPHIE.

Des colonies modernes sous la zone torride, par Barré Saint-Venant; in-8. Paris, 1802. — *Essai de statistique raisonnée sur les colonies européennes des tropiques*, par de Montvéran; in-8. Paris, 1833. — *Notes sur les colonies françaises, etc.*, par G. Duverne, avocat; in-8. Paris, 1833.— *Le commerce au dix-neuvième siècle*, par Moreau de Jonnès; in-8. Paris, 1825. — *Histoire physique des Antilles françaises*, par le même; in-8. Paris, 1822.— *Statistiq. de la Martinique*, par Félix Renouard, marquis de Sainte-Croix; 2 v. in-8. Paris, 1822. — *Statist. des colon. franç. occident.*, savoir, la Martinique, les îles de la Guadeloupe et la Guiane, par Moreau de Jonnès. (Nous ignorons si cet ouvrage, couronné en 1819 par l'Académie royale des Sciences, a jamais été imprimé.) — *Mémoire sur la Martinique*, avec des notes explicatives, par Benoît Duchesne Duvernay; in-8. Paris. — *Les Antilles françaises, particulièrement la Guadeloupe*, par le colonel Boyer-Peyreleau; 3 vol. in-8. Paris, 1826. — *Flore des Antilles*, par Tussac; in-8. Paris, 1827. — *Des hommes de couleur*, par Mondésir Richard; in-8. Paris, 1830. — *Flore pittoresque et médicale des Antilles*, par Descourtilz; in-fol. Paris, 1827-1829. — *Colonies.— Les art.* 1 *et* 64 *de la Charte*, par A. Crémieux; in-8. Paris, 1831. — *Examen des deux projets de loi sur l'organisation des colonies*, par Mondésir Richard, mandataire des hommes de couleur de la Guadeloupe; in-8. Paris, 1831.— *Droit et nécessité des garanties sociales et politiques, réclamées par les colonies françaises*, par A. de Cools, délégué de la Martinique; in-8. Paris, 1832. — *De l'agriculture coloniale*, par le baron de Cools, délégué de la Martinique; in-8. Paris, 1834.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Martinique.

TOPOGRAPHIE.

L'île de la Martinique est située dans la mer des Antilles, par les 14° 36' de latitude nord et par les 63° 18' de longitude ouest du méridien de Paris; elle tire son nom, suivant les uns, de Saint-Martin, auquel elle aurait été consacrée par les Espagnols lors de la découverte, suivant d'autres, de la *francisation* de son nom primitif *Matinina*. On évalue le développement de ses côtes à 56 lieues. — Sa superficie est d'environ 89,636 hectares.

Montagnes. — L'île, vue de la mer, présente à l'œil quelques hautes montagnes éparses que lient entre elles de moindres aspérités que l'on nomme aux colonies *mornes*. — La plus considérable de ces montagnes et la plus apparente est la *montagne Pelée*, située dans la partie occidentale, et haute de 1,560 mètres au-dessus du niveau de la mer. — Au milieu de l'île s'élève un groupe de trois cônes qu'on nomme les *pitons du Carbet*, et dont la hauteur culminante est de 1,765 mètres. — Entre la montagne Pelée et les pitons du Carbet, se trouve le morne Calebasse, haut de 812 mètres. — Le *morne du Diamant*, au sud-ouest de l'île, n'a que 295 mètres. — La *montagne du Vauclin*, dans la partie orientale, est moins élevée que la montagne Pelée et que les pitons du Carbet; elle est aussi beaucoup plus accessible et en partie cultivée. — M. Moreau de Jonnès attribue la formation de ces montagnes à l'action dés volcans sous-marins. On compte effectivement à la Martinique six volcans éteints; ce sont la *montagne Pelée*, les *pitons du Carbet*, les *Roches carrées*, le *morne Jacques*, le *volcan du Marin* et le *morne de la Plaine*. — On trouve au sommet de la plupart de ces montagnes des coquillages et des substances marines pétrifiées qui indiquent qu'elles ont dû sortir des eaux. — On n'y connaît aucune mine métallique quoiqu'on ait prétendu y avoir trouvé des traces ferrugineuses. — Mais on rencontre sur quelques points des faisceaux de colonnes basaltiques.

Sol. — La nature du sol est très variée et se ressent plus ou moins du voisinage des anciens volcans. — Dans les environs de la montagne Pelée, les terres ne présentent que des débris de pierres-ponces mêlés aux détritus végétaux. Cette terre légère est d'un bon rapport et d'un travail facile. — Du côté de la Trinité, les terres sont rouges, friables, sablonneuses et moins productives. — Celles de la partie méridionale de l'île sont grasses, fortes et argileuses. — La partie du nord-ouest est d''une nature pierreuse et aride.

Côtes et baies. — Dans la partie orientale située au vent de l'île, les bords de la mer sont généralement d'un difficile accès. On y trouve néanmoins le port de la Trinité, la baie du Robert et celle du Vauclin qui présentent des abris pour les bâtiments de médiocre capacité. La baie du Marin et les petites rades qui s'ouvrent au sud, offrent un meilleur asile aux navires lorsque les vents ne tournent point à l'ouest. — La rade de Saint-Pierre n'a à craindre que les vents de l'ouest. — Celle de Fort-Royal est la meilleure en tout temps. — La côte occidentale (sous le vent) est très élevée et à pic sur un grand nombre de points, et notamment depuis *Fort-Royal* jusqu'au *quartier du Prêcheur*.

Forêts. — La partie montagneuse et centrale est couverte de bois très anciens, entrelacés de lianes qui les rendent impraticables même aux nègres marrons, et qui servent de retraite aux serpents. Ces forêts et les terrains incultes occupent environ le tiers de la superficie totale de l'île.

Rivières. — La Martinique est arrosée par de nombreux ruisseaux qui, grossis par les pluies deviennent des torrents dangereux. — Leurs eaux limpides et saines servent à l'exploitation d'un grand nombre de sucreries. — Aucun de ces ruisseaux n'est navigable. — Les Créoles instruits ne pensent pas qu'on puisse donner le nom de rivières au *Lamentin*, à la *rivière Salée* et à la *rivière Pilote*, qui sont de véritables canaux formés par les eaux de la mer pénétrant au milieu des terres marécageuses. — Il existe à la pointe la plus méridionale de l'île une flaque d'eau salée qu'on appelle la Grande-Saline.

Sources minérales. — La Martinique possède plusieurs sources d'eaux minérales chaudes; une de ces sources prend naissance au pied de la montagne Pelée, une autre au piton du Fort-Royal; cette dernière a été analysée par Vauquelin, et contient du muriate et du carbonate de soude, de la silice, des carbonates de magnésie, de chaux et de fer. — Il existe une troisième source très près de Fort-Royal: à la rivière de Monsieur. — Toutes ces eaux sont très fréquentées.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

L'impératrice des Français, la femme bien-aimée de Napoléon, Joséphine (*Tascher de la Pagerie*), naquit à la Martinique; le brave général dont elle était veuve lorsqu'elle épousa Bonaparte, appartenait aussi à cette colonie; *Alexandre* Beauharnais était né à Fort-Royal peu de temps après la défaite des Anglais par son père, en 1759. — S'il faut en croire une tradition locale répétée, et quelques écrits publiés en Europe, deux des hommes les plus remarquables de l'Orient, le sultan Mahmoud et le vice-roi d'Égypte Méhémet-Ali, seraient fils de deux jeunes filles créoles de la Martinique, enlevées par des corsaires lorsqu'on les amenait en France pour y faire leur éducation. Nous n'ajoutons pas foi à cette historiette, bien qu'on ait dit que la sultane, mère du chef actuel de la maison d'Othman, était de la famille Dubuc, bien connue en effet dans la colonie. Parmi les hommes que la Martinique peut incontestablement réclamer nous citerons *Thibaut* de Chanvalon, correspondant de l'Académie des Sciences, auteur d'un *Voyage à la Martinique* qui contient des observations intéressantes: nous ignorons si c'est le même qui a dirigé, en 1763, la fatale expédition de Kourou, célèbre dans les fastes de la Guiane; Moreau de Saint-Méry, administrateur habile, président de l'assemblée parisienne des électeurs de 1789, membre de l'assemblée constituante et auteur d'un grand nombre d'ouvrages utiles sur les colonies américaines; Barras, neveu du fameux directeur, officier de marine qui se distingua à bord de la flotte de M. de Grasse; le mulâtre Belgarde, homme de tête et de courage, qui fit preuve d'habileté pendant le temps qu'il gouverna la colonie, après le départ du général Rochambeau; le chef de brigade, *Magloire* Pélage, homme de couleur qui fut aussi temporairement placé à la tête du gouvernement de la Guadeloupe, et qui y fit preuve d'humanité, de talents et de courage; le littérateur d'Avrigny, auteur de la tragédie de *Jeanne-d'Arc*, membre de l'Académie française.

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE.

1502 — Découverte de la Martinique, par Christophe-Colomb.
1635 — Prise de possession, au nom de la France, par L'Olive et Duplessis. — Premier établissement des Français conduits par Desnambuc (au Carbet, à 1/2 l. de l'endroit où est aujourd'hui Saint-Pierre).
1649 — Arrivée des premiers missionnaires: c'étaient des jésuites.
1650 — Introduction de la culture de la canne à sucre, par un Juif nommé Benjamin d'Acosta.
1658 — Révolte des Caraïbes. Ils sont défaits et chassés en partie.
1659 — Introduction de la culture du cacaotier.
1660 — Établissement d'un juge pour la colonie. — L'impôt jusqu'alors payé en *tabac* doit être à l'avenir payé en *sucre*.
1661 — Expulsion des Caraïbes qui restaient à la Martinique. —

Premier moulin à sucre. Il était à bras et fut établi par un Hollandais nommé François-Martin.

1665 — Établissement de l'hôpital Saint-Pierre : le prix de la journée y était fixé à cinq livres de tabac. — Guerre faite aux nègres marrons dont la capture est mise à prix de 50 à 800 livres de sucre.

1666 — Décision du gouverneur Labarre, relativement aux nègres esclaves. — Ils sont *meubles* non sujets aux hypothèques quoique attachés aux immeubles ; non saisissables ni vendables par les créanciers, sans le fonds. — Ils suivent dans les héritages le sort des immeubles.

1670 — Introduction de la monnaie de France. — Les pièces de 5 sous reçoivent une valeur de 6 et celles de 15 une de 18. — Pour la liquidation des dettes on évaluait 100 livres pesant de sucre à 4 livres monétaires.

1671 — Établissement des poids réguliers et de marchés publics. — Incendie de la ville de Saint-Pierre.

1672 — Fondation de la citadelle de Fort-Royal.

1674 — Les Hollandais attaquent Fort-Royal et sont repoussés.

1676 — Établissement de boucheries publiques. — Jusqu'alors les habitants ne faisaient usage que de bœuf salé.

1678 — Persécutions et règlements contre les religionnaires.

1680 — Introduction dans la colonie des mesures de Paris.

1681 — Défense de saisir les noirs et les bestiaux attachés aux habitations. — Premier établissement de prisons.

1684 — Premier établissement des écoles.

1685 — Publication et mise à exécution du *Code Noir*. — Persécutions et règlements contre les Juifs.

1687 — Traité entre la France et l'Angleterre stipulant la neutralité des colonies. — Première division de l'île en paroisses (il y en avait alors 16).

1689 — Envoi d'un botaniste chargé par le gouvernement d'examiner les végétaux de la colonie.

1691 — La pêche est déclarée libre dans toutes les rivières.

1692 — Secours porté à la Guadeloupe attaquée par les Anglais. — Au retour de l'expédition, le gouverneur d'Éragny meurt de la fièvre jaune qu'on nommait alors le *mal de Siam*.

1696 — L'évêque des Antilles espagnoles élève la prétention d'étendre son autorité spirituelle sur les colonies françaises. Le clergé de la Martinique s'y refuse.

1704 — Les individus nobles qui ont épousé des femmes de couleur sont déclarés déchus de leur noblesse.

1708 — Règlements concernant la chasse.

1714 — Ordonnance sur les affranchissements. — Défense faite aux prêtres de baptiser comme libre l'enfant d'une mère dont l'affranchissement n'est pas rigoureusement prouvé.

1715 — Premier et infructueux essai de l'établissement d'un octroi. — La colonie et ses dépendances mises alors en ferme produisaient annuellement : 221,000 livres, savoir : 10,000 Marie-Galante ; 10,000, la Grenade ; 40,000, la Guadeloupe et 161,000, la Martinique : les frais de régie étaient de 15,000 liv. — Les fermiers payaient au roi 36,000 liv. ; il leur restait 170,000 livres.

1717 — Insurrection contre le gouverneur et l'intendant. L'assemblée où l'arrestation et le renvoi en France de ces deux fonctionnaires fut décidée, reçut des Créoles le nom de Caraïbe de *Gaoulé*.

1718 — On commence à appliquer aux esclaves la peine du bannissement. — Remise en vigueur et publication tous les trois mois d'un ancien édit de Henri II, portant peine de mort contre les femmes qui cachent leur grossesse et font périr leurs enfants.

1722 — Primes et exemptions pour la multiplication des bestiaux.

1723 — Établissement de l'hôpital de Fort-Royal. — Ce vaste établissement a pu recevoir jusqu'à 5,000 malades. — Desclieux apporte à la Martinique deux plants de caféier.

1724 — Ordonnance enjoignant aux habitants de planter 500 fosses de manioc par tête d'esclaves. — Les empoisonnements se multiplient parmi les nègres. — Ordonnance enjoignant, à cause des ouragans, d'envoyer hiverner à Fort-Royal les navires en rade à Saint-Pierre. — Inondation extraordinaire : dans les endroits resserrés, les eaux montèrent jusqu'à 40 pieds.

1727 — Ordonnance prononçant la peine des galères contre les étrangers qui viendraient s'établir à la Martinique. — Un tremblement de terre fait périr tous les cacaotiers. — Extension de la culture du café apporté par Desclieux.

1729 — Établissement d'une imprimerie.

1736 — Vu le manque de numéraire, une ordonnance oblige les capitaines de navires marchands à recevoir des denrées coloniales en paiement des objets de première nécessité.

1741 — Disette affreuse à la Martinique.

1750 — Établissement d'un hôpital pour les femmes.

1759 — Les Anglais attaquent l'île et sont repoussés.

1760 — Établissement, à Saint-Pierre, d'une chambre de commerce et d'agriculture, qui envoie un député à Paris.

1762 — Prise de la Martinique par les Anglais, après 50 jours de résistance. — Dans la capitulation, on stipula que les nègres qui avaient pris les armes pour la défense de la colonie seraient *rendus à leurs maîtres*, mais on abandonna aux Anglais, comme *esclaves*, les gens de couleur *libres*, faits prisonniers en défendant la cause commune. L'abandon de ces braves gens victimes de leur courage et de leur dévouement était une infamie. Dans leur courte occupation, les Anglais tracèrent les premiers chemins réguliers de la Martinique.

1763 — Paix avec l'Angleterre. — La France reprend possession de la colonie. — Premiers règlements sur l'exercice de la profession de boulanger. — Établissement d'un corps de maréchaussée pour la police de l'île et la poursuite des nègres marrons (ce corps fut supprimé en 1766).

1764 — Établissement d'une chaîne ou bagne pour les esclaves. — On marquait les condamnés d'une fleur de lys à la joue.

1765 — Premier établissement d'une école publique pour les jeunes filles. — Établissement de la poste aux lettres. — Rétablissement des milices qui avaient été supprimées par les Anglais. — Les milices dataient des premiers temps de la colonie ; en 1680 on les avait divisées en compagnies qui furent, en 1705, réunies en quatre régiments. — En 1727 on en revint aux compagn. : elles formèrent, en 1761, plusieurs batail. — En 1765 on créa 8 bataillons divisés en compagn. de paroisses.

1766 — Un ouragan terrible ravage la colonie.

1769 — La colonie avait eu, dès le principe, des notaires et des procureurs ; il y vint des huissiers un peu plus tard. — Les avocats s'y montrèrent en 1769. — A cette époque, au lieu du juge unique de 1660, on comptait, dans l'île, des tribunaux de différents degrés et un conseil souverain. — Un grand nombre d'arrêtés du ministre et des gouverneurs, a pour but de tarifier les vacations, honoraires, salaires et épices de tous les officiers de justice et des hommes de lois.

1772 — Les impositions de la Martinique fixées à 900,000 liv. en 1763, sont portées à 1,200,000 liv. — Il est fait défense, aux gens de couleur de prendre les noms des personnes blanches établies dans l'île.

1775 — Révision des libertés. — La liberté est accordée à la femme esclave qui épouse son maître. — Les enfants suivent la condition de la mère quelle que soit celle du père. Ainsi, les enfants d'un homme esclave sont libres si la mère est libre, et ceux d'un homme libre sont esclaves si la mère n'est pas libre.

1777 — Établissement du *dépôt des chartres des colonies*, existant à Versailles.

1778 — Défense faite aux colons d'amener en France aucun nègre ou homme de couleur, sans avoir préalablement déposé une somme de 1,000 liv., pour garantie de son retour.

1780 — Établissement d'une chambre ardente pour poursuivre les nègres empoisonneurs.

1781 — Défense faite aux curés, notaires et officiers publics de qualifier, dans les actes, *sieur* et *dame* les gens de couleur. — Remise des impositions de la colonie, à cause des désastres causés par les coups de vents de 1779 et 1780. — Ordonnance contre les jeux de hasard (ces ordonnances renouvelées déjà en 1722, 1744, 1758 et 1781, ne réussirent pas à calmer la passion du jeu qui ruine tant de Créoles).

1782 — Édit concernant les curatelles des successions vacantes.

1784 — Établissement d'une raffinerie de sucre au moyen de blanc d'œufs. Cette entreprise fut sans succès.

1785 — Compte rendu au conseil de la Martinique des dépenses de la colonie de 1777 à 1784.

1786 — Ordonnance du 15 octobre qui servit de complément au *Code Noir*, sur les devoirs et attributions des gérants d'habitation. — Établissement de jaugeurs et étalonneurs jurés, pour vérifier les poids et la qualité des sucres. — Ouverture de la salle de spectacle de Saint-Pierre.

1787 — Nouvelle organisation des milices. — Réduction du nombre des fêtes dans les colonies. Cette réduction était au profit des maîtres, en ce qu'elle diminuait le nombre des jours de repos accordés aux esclaves. — Suppression de la chambre d'agriculture et formation d'une assemblée coloniale.

1788 — Propagation de la culture du géroflier. — Terrible ouragan du 14 août. — Introduction de la monnaie de billon. — Les protestants sont déclarés admissibles aux emplois de la colonie, et aptes à se marier avec les catholiques.

1789 — Fermentation parmi les noirs. — Projets de révolte déjoués. — Prise de la cocarde tricolore à Saint-Pierre. — Commencement des troubles. — Établissement des municipalités.

1790 — Troubles et guerre civile ; ils durèrent plusieurs années. — En 1792, une partie des habitants reprit la cocarde blanche. — L'île rentra, en 1793, sous l'autorité de la République.

1794 — Prise de la Martinique par les Anglais.

1802 — La paix d'Amiens rend la Martinique à la France.

1814 — Reprise, en 1809, par les Anglais ; elle est rendue au gouvernement français en 1814.



Dessiné par Monin — Gravé par Laguillermie et Rambos, Rue des Noyers, 48.

FRANCE PITTORESQUE



Lacauchie Del. et Sculp.

Nègres esclaves.



Pelletier. *Lanjuinais.*

1820 — Commencement de l'extension donnée à la culture de la canne à sucre.

1822 — Révolte des nègres comprimée.

1833 — Régime nouveau des colonies. — Admission des noirs et des hommes de couleur libres aux droits politiques. — Établissement d'un Conseil colonial.

SCÈNE DE MŒURS COLONIALES.

Un marché aux Antilles. — Voici comment le marquis de Sainte-Croix, auteur de la *Statistique de la Martinique*, fait le tableau du marché qui a lieu tous les dimanches au Lamentin. C'est une peinture vive et originale d'une certaine partie des mœurs créoles. « Il appartient tout entier aux pinceaux des Calot et des Téniers, de retracer les scènes burlesques qu'offre ce marché où les nègres se rendent en foule le dimanche, de tous les quartiers de l'île. — Comment faire connaître à l'habitant européen le nègre vigoureux des hauteurs de Sainte-Marie, de la Trinité ou du Gros-Morne, arrivant au bourg du Lamentin, portant sur sa tête une charge si forte qu'elle paraît incroyable, et composée des végétaux récoltés dans son jardin? Comment reproduire la joie qu'il éprouve à la vente de ses fruits et de ses légumes, dont le produit doit servir à lui procurer cet inimitable madras, convoité depuis long-temps par l'objet de ses désirs, et qui, arrangé avec art, relèvera, par sa couleur tranchante, l'éclat de l'ébène animé de la beauté africaine? — Comment peindre ces jeunes négresses, dont les figures annoncent la gaîté, arrivant chargées de bananes, d'ignames, d'ananas, et ayant dans leurs bourses quelques gains illégitimes qui, grossis par le produit de la vente qu'elle vont effectuer, paieront les grains de verre et les ornements grossiers dont leur sexe est si envieux? — Comment donner une idée de cette mulâtresse marchande, qui, pressée par ses créanciers, vient au Lamentin offrir à moitié prix les objets qu'elle a achetés à crédit à Saint-Pierre? Comment esquisser cette mistive aux yeux noirs, aux regards langoureux, objet des tendres feux d'un employé subalterne de sucrerie, qui a dérobé furtivement la forme de sucre et le sirop qu'elle vient étaler au marché? Et ce comm s d'une maison de Saint-Pierre, opulente en apparence, escortant la morue et les marchandises sèches qu'il doit vendre à tout prix, afin d'aider sa maison à se débarrasser d'un capitaine américain, dont elle n'a pas pu effectuer le chargement au temps convenu, et dont par conséquent le navire reste en rade à sa charge? Et ce planteur des environs, laborieux et économe, qui, trouvant au Lamentin à acheter à moitié du prix de Saint-Pierre, où réside son commissionnaire, a livré quelques sucres à l'insu de ce dernier, afin de se procurer l'argent nécessaire à l'acquisition des vivres de son atelier? Enfin, comment reproduire ce jeune Européen, nouveau débarqué qui, riche en arrivant de l'espérance d'une vente facile et lucrative, s'est vu, au contraire, obligé de vendre sa légère pacotille à moitié prix de la véritable facture, bien différente de celle qu'il avait fabriquée en passant le tropique? Le malheureux compte réparer les torts de la fortune en achetant au comptant, avec le peu de numéraire qui lui reste, des marchandises qu'il espère revendre avec avantage en parcourant la colonie; hélas! ce voyage, en achevant sa ruine, sera cause de la maladie qui le conduira au tombeau, et livrera sa modique succession au curateur des biens vacans! Tels sont à peu près ceux qui fréquentent le marché du Lamentin, marché dont les négociants des villes se plaignent, mais qui est d'une grande ressource pour les habitants de l'intérieur de l'île. »

LES PLANTEURS ET LES ESCLAVES.

Relations des planteurs et des commissionnaires. — L'état de planteur exige tous les soins et toute l'intelligence d'un homme; la variété des travaux qu'il faut exécuter promptement, et dont l'exécution dépend de l'état de l'atmosphère, réclame la présence du propriétaire ou de son représentant sur l'habitation, afin qu'il soit en mesure de profiter des changements de pluie ou de sécheresse qui surviennent. — La nécessité de faire rendre des comptes journaliers aux employés en sous-ordre prescrivant impérieusement à un administrateur de ne jamais s'absenter de l'habitation qu'il dirige, comment pourrait-il être en route continuellement pour faire ses emplètes? ces voyages d'ailleurs extrêment fatigants à cause de l'ardeur du soleil; ces achats fréquemment répétés, joints à la vente des sucres fabriqués et des sirops, absorberaient tout son temps. — On a donc reconnu qu'il était indispensable à un planteur dont l'habitation est un peu éloignée des ports commerciaux de la colonie, d'avoir un agent à Saint-Pierre ou à Fort-Royal, villes où se fait une grande partie du commerce de l'île, où toutes les provisions arrivent, où les sucres trouvent toujours des acquéreurs pour les prendre sur place, ou des spéculateurs pour les charger sur des bâtiments : cet agent est ce qu'on nomme un commissionnaire. — Dans le principe où cet intermédiaire entre le vendeur et l'acheteur a été introduit pour la vente des denrées coloniales, les commissionnaires ne faisaient aucune avance aux habitants; leurs fonctions se bornaient à recevoir les sucres et les autres denrées que leur envoyait le planteur, à faire des achats pour son compte jusqu'à la concurrence de la valeur qu'ils avaient entre les mains, à retenir pour leurs soins deux et demi pour cent sur la vente, et à remettre aussitôt le solde au propriétaire. — Des ordonnances leur défendaient d'être négociants et commissionnaires en même temps, et de faire aucun chargement pour leur propre compte. — La hausse des denrées coloniales fit singulièrement rechercher ce genre d'industrie, tout-à-fait avantageux à exercer; car il procurait un bénéfice sans aucune chance dans les pertes occasionées par les coups de vents et autres fléaux communs aux colonies, mais ces fatales circonstances firent changer les conditions de cette espèce de traité. L'ouragan de 1766 avait fait éprouver aux habitants sucriers le besoin de grands capitaux pour le rétablissement de leurs manufactures; ils s'adressèrent au commerce, et surtout aux commissionnaires avec lesquels ils étaient en relation : ceux-ci, en les aidant de leur crédit, exigèrent, pour leurs avances, des intérêts de cinq pour cent, ce qui était légitime. — De nouveaux ouragans, ceux de 1779 et 1780, amenèrent de nouveaux besoins; les commissionnaires demandèrent alors, à ceux qui ne pouvaient acquitter leurs dettes, cinq pour cent sur la vente brute des denrées, en leur cautionnant la vente et la rentrée des fonds, et cinq pour cent sur la solde de leurs avances, si dans le compte courant la balance de solde penchait en leur faveur. Cette manière d'opérer a été mise en pratique sans opposition et ratifiée par les tribunaux. Par la suite, les frais qui pèsent sur les planteurs, tels que le pesage, roulage et magasinage, ont augmenté; de 2 liv. 5 s. par barrique, ils ont été portés à 6 liv. 15 s., et même quelquefois à un taux plus élevé, quoique les propriétés de villes et les loyers aient éprouvé une baisse sensible. Maintenant une espèce de contrat synallagmatique et verbal existe entre les habitants planteurs et leurs commissionnaires; l'habitant livre tous les sucres de sa fabrication au commissionnaire qui en effectue la vente, prélève les frais et perçoit sur le montant de cette vente brute son droit de cinq pour cent. (L'habitant conserve la disposition de ses sirops ou mélasses, dont le produit est appliqué aux dépenses particulières de son ménage.) — De son côté, le commissionnaire fournit à l'habitant, au prix courant de la place, les objets nécessaires à son exploitation agricole et manufacturière; si, après la vente des denrées, le solde de compte en balance reste en sa faveur, il perçoit encore cinq pour cent sur ce solde.

On voit qu'il est juste de reconnaître que la condition du maître d'une plantation n'est pas aussi douce qu'on peut le supposer. Il a ses travaux et ses tribulations. M. Boyer-Peyrleau, qui a long-temps habité les Antilles, a tracé le tableau des embarras d'un riche colon propriétaire d'une sucrerie. — « Le propriétaire seul ou avec son économe, au milieu de tous ces esclaves, qui n'ont aucun besoin, qui ne possèdent rien et qu'il faut contenir dans le devoir, a la tâche pénible de mettre en action et de conserver cette grande machine qui ne se meut que pour lui, qu'une force purement morale maintient, mais qu'une force physique toujours opposante tend sans cesse à disloquer. La sollicitude première du planteur doit avoir pour objet le bien-être de ses esclaves, car de leur conservation dépend toute sa fortune. Il faut qu'ils soient logés, nourris, vêtus, soignés dans leurs maladies; excités et non forcés au travail; que celui des femmes enceintes soit léger; que la population soit encouragée, et qu'une surveillance tout à la fois paternelle et sévère, maintienne parmi tous ces individus une exacte discipline. Il doit veiller à la multiplication des bestiaux, établir un ordre indispensable dans la distribution des travaux, et surtout entretenir une sage économie dans l'emploi de toutes ses ressources. Pour atteindre tous ces buts, le propriétaire est obligé de confier la surveillance et la direction de divers détails à des sujets de choix qu'il distingue, quil récompense par des égards, et qu'il fait concourir au maintien du bon ordre dont sa vigilance, toujours attentive, ne perd jamais de vue l'ensemble et les détails. »

Condition des esclaves. — Pour faire connaître aussi la situation des esclaves, nous citerons le fragment suivant d'un rapport adressé en 1832 au ministre de la marine, par M. le contre-amiral Dupotet, alors gouverneur de la Martinique. Le bien-être des esclaves fait l'éloge du caractère et des mœurs des Créoles. — « Sur toute ma route, dit cet officier général, j'ai trouvé une tranquillité parfaite, les esclaves soumis, traités avec bonté, et manifestant leur joie sur mon passage par des danses, comme dans un jour de fête ou de repos. — La misère ne se fait pas sentir à cette classe; elle cultive des légumes, élève des bestiaux, et profite, au contraire de la cherté des vivres pour vendre ses denrées à un prix très élevé. — Les privations ne sont que pour le maître, qui, dans quelque circonstance qu'il se trouve et quels que soient ses moyens pécuniaires, est obligé de fournir à son atelier la nourriture accordée par les règlements. — Dans ma visite sur les habitations que j'ai parcourues, je n'ai eu aucune occasion de faire grâce à des esclaves punis, et la preuve la plus évidente que j'aie pu acquérir que la sévérité d'autrefois n'est plus celle d'aujourd'hui, c'est que j'ai trouvé la plus grande partie des cachots ou démolis ou ne fermant pas. — Depuis quelques années, une amélioration sensible a eu lieu en faveur de la classe des esclaves. Les choses à cet

égard sont arrivées à un tel point, que je puis dire, sans trop m'avancer, que quelques-uns refuseraient leur liberté pour conserver les avantages qu'ils trouvent dans leur position. En voici un exemple : — Me trouvant sur l'habitation *Peter-Maillet*, au Saint-Esprit, j'entrai dans une des cases à nègres où l'on ne s'attendait pas à me voir, car mon départ de l'habitation était fixé à l'heure où je faisais cette visite. Je trouvai deux pièces, dont l'une servait d'atelier de menuiserie, et l'autre de chambre à coucher; celle-ci meublée d'un fort beau lit et d'une armoire en acajou, glace et montre en or suspendue. Je fis appeler M. Peter, qui ne m'avait pas suivi, et lui demandai à qui appartenait cette case; il me répondit que c'était celle de son chef d'atelier de charpentage et de menuiserie. Cet homme se présenta avec sa femme : je les questionnai sur les économies qu'ils pouvaient avoir; après des regards échangés, sa femme répondit qu'ils ne possédaient pour le moment que cinq doublons; mais qu'ils avaient sept bœufs à vendre, des cochons, des lapins, des volailles, une grande quantité de manioc à récolter et des meubles commencés. — Je vis la case du commandeur, aussi bien meublée que la précédente : il avait des chevaux à vendre et les vivres de son jardin. Celles des autres nègres que je visitai furent trouvées convenables, et en rapport à leur plus ou moins d'industrie; car je me suis assuré qu'ils ont tout le temps, après leur tâche remplie, de s'occuper de leurs affaires particulières. — Un bon ouvrier tonnelier doit fournir à son maître un boucaut par jour, mais il peut facilement en faire deux; dans ce cas, le second lui est payé de 8 fr. à 8 fr. 80 cent. En général, la presque totalité des vivres que récoltent les ateliers sont vendus à leurs maîtres, et à des prix plus élevés que ceux qu'ils trouveraient dans les villes ou bourgs où ils seraient obligés de les transporter. — Vous vous ferez facilement une idée du changement de position qu'éprouveraient les esclaves dont il s'agit, puisque, en devenant libres, ils auraient à leur charge femmes et enfants, et perdraient la jouissance qu'ils ont pour la vie de leurs cases et des terres dont ils disposent pour élever des bestiaux ou cultiver des vivres, et enfin l'assurance d'être bien traités quand ils tombent malades. — On a répété jusqu'à satiété que les esclaves qui ne peuvent plus travailler sont abandonnés à la plus profonde misère : j'ai vu le contraire en visitant les infirmeries de différentes habitations; des vieillards infirmes ou accablés par l'âge y sont traités avec tous les soins qu'on prodigue en Europe à la vieillesse. »

ARRONDISSEM., VILLES, QUARTIERS, ETC.

La Martinique se divise en 4 arrondissements territoriaux, qui se subdivisent en quartiers ou paroisses.

Fort-Royal.	8 quartiers.	Pop. environ	34,500 habitants.
Le Marin.	6	— — —	14,562
La Trinité.	7	— — —	27,575
Saint-Pierre.	6	— — —	34,600
	27 quartiers.	Population	111,387 habitants.

Les quartiers de *Fort-Royal* sont : le Fort-Royal; — la Case-Pilote; — le Lamentin; — la Rivière-Salée; — les Trois-Islets; — les Anses-d'Arlets; — le Saint-Esprit; — et le Trou-du-Chat.

Ceux du *Marin* : le Marin; — Sainte-Anne; — le Vauclin; — la Rivière-Pilote; — Sainte-Luce; — et le Diamant.

Ceux de la *Trinité* : la Trinité; — Sainte-Marie; — la Grande-Anse; — le Marigot; — le Gros-Morne; — le Robert; — et le François.

Enfin, ceux de *Saint-Pierre* : Saint-Pierre (le mouillage et le fort Saint-Pierre); — le Carbet; — le Prêcheur; — le Macouba; et la Basse-Pointe.

Fort-Royal, dans la partie sud-ouest de l'île, au bord de la mer, capitale et ch.-l. militaire de la colonie. Pop. de la ville et du quartier, environ 11,800 habitants. — Cette ville, fondée en 1672, est dans une position avantageuse; son port sera excellent lorsqu'il sera débarrassé des carcasses de bâtiments qui y ont été coulés; il est protégé par un fort et bordé de quais plantés d'arbres; l'anse de carnage est une création toute nouvelle due aux intelligents travaux de M. Anglade, capitaine du port. — Elle est séparée par le fort Louis, du port proprement dit avec lequel elle communique par le canal nouvellement creusé et qui évite de doubler la pointe de la presqu'île où le fort est situé. Une promenade (dite des Savanes) plantée de beaux arbres, se trouve au milieu de la ville dont les principaux édifices sont l'église paroissiale, l'hôtel du gouvernement, ceux de l'intérieur et du génie. On y remarque aussi les casernes, les magasins de la marine, l'hôpital, l'arsenal, les prisons, la geôle, et l'hôtel du préfet apostolique. Les rues de Fort-Royal sont larges et tirées au cordeau, les maisons bien bâties, quoique plusieurs soient construites en bois. — On y voit d'assez jolies fontaines. — La campagne des environs est bien cultivée; parmi les maisons de plaisance, on distingue celle de Bellevue, résidence habituelle des gouverneurs.

Le Lamentin. — Ce bourg, situé sur le canal du même nom, est le plus considérable de la Martinique. — Quoique malsain à cause des marais et des mangles qui l'environnent, il est avantageusement situé et il s'y fait un grand commerce de détail. — Il se compose de vastes magasins appartenant aux habitations voisines; de maisons assez bien bâties et d'un grand nombre de boutiques en bois destinées à recevoir les denrées pour le marché qui s'y tient tous les dimanches, et auquel se rendent les habitants des quartiers environnants. — On y voit une grande place; il a une église avec son presbytère. — Les rues sont larges et bien pavées; les chemins qui conduisent aux autres quartiers sont bien entretenus.

La Rivière-Salée. — Ce bourg se divise en deux parties distinctes, le grand et le petit bourg. — Le grand bourg se compose d'une quarantaine de maisons environnant une église et un presbytère. Le petit bourg, situé à peu de distance du grand, est formé de magasins qui servent pour mettre à l'abri les denrées et les productions du territoire environnant. C'est dans une sucrerie de cette partie de la colonie qu'a été établi le premier moulin à vapeur.

Les Trois-Islets. — Ce bourg, situé au bord de la mer, au N.-E. de Fort-Royal, est ainsi nommé à cause de trois grès islets situés vis-à-vis. — Il se compose de quelques maisons en bois groupées autour d'une église : ces maisons sont la plupart occupées par des mulâtres. — Les trois petites îles qui donnent le nom à ce quartier et qui sont situées près de terre, forment pour l'hivernage un excellent abri, que les vaisseaux de la marine royale préfèrent au port de Fort-Royal. Sur une des trois, l'*Islet-à-Ramier* est un fort composé de quelques casernes armées de canons qui défendent l'entrée de la baie de ce côté. L'abord de l'esplanade où sont situés les bâtiments est difficile. L'Islet-à-Ramier sert quelquefois de prison d'Etat.

Le Marin. — Ce bourg, ch.-l. d'arrond., est placé au fond de la baie de ce nom. Il est assez considérable : on y trouve un bon port, une église et un presbytère bien bâtis, de jolies maisons et des magasins assez vastes. Il y existe un bureau de douane.

Le Vauclin. — Ce bourg, malgré sa situation assez rapprochée de la mer, n'offre que quelques maisons, des magasins et des cases habitées par les mulâtres libres; on y trouve une église et un presbytère. Le quartier du Vauclin est montagneux et fort sain. L'eau néanmoins y est fort rare; on y conserve, dans des jarres, celle de pluie, qui sert de boisson aux habitants.

Le Diamant. — Ce bourg est situé au fond de la baie du même nom, dans l'endroit le plus abrité et le plus propre à l'embarquement des denrées. Il se compose de cases assez mal entretenues; on ne trouve que les quatre murs de l'église qui a été détruite en 1817. Le presbytère seul a été réparé. Le quartier doit son nom à un gros îlot anguleux dont les Anglais s'étaient emparés avant la prise de la colonie, en 1800, et où ils avaient établi des batteries qui interceptaient les communications par mer entre Fort-Royal, le Vauclin et le Marin. Le mancenillier semble se plaire sur les bords de la baie du Diamant, il y croît mieux que partout ailleurs.

La Trinité, port au fond de la baie de ce nom, ch.-l. d'arr. Pop. environ 4,550 hab. — Cette ville a été autrefois le siége d'une sénéchaussée et amirauté qui n'existe plus depuis 1778. — Elle fut incendiée en grande partie en 1794; on y voit encore les ruines des édifices qui étaient construits en bois. On trouve, à la Trinité, de grands magasins, une geôle, une caserne pour une compagnie, une belle église, un presbytère et un hôpital. — Les maisons sont régulières et les rues belles et bien tracées. La rade et le port sont sûrs. Le mouillage y est bon, mais l'entrée en est difficile. Cette entrée était autrefois protégée par un fort dont il ne reste que quelques murailles.

Le Gros-Morne. — Ce bourg, un des mieux situés pour la salubrité, se trouve à peu près au centre de la colonie. L'église et le presbytère sont les seuls bâtiments remarquables. — On y cultivait autrefois le café, mais la plupart des caféiers ont été détruits par les ouragans, et remplacés par des plantations de vivres et de cannes à sucre. — Il y existait aussi une grande quantité d'orangers que les pucerons ont fait périr.

Saint-Pierre, port et ville à 7 l. N.-O. de Fort-Royal, ch.-l. d'arrond. Pop. de la ville et du quartier, environ 23,000 hab. — Cette ville forme deux paroisses distinctes, celle du Mouillage et celle du Fort. Sa fondation remonte à 1635. Par sa position et son commerce, c'est la ville la plus importante des Antilles françaises : elle possède plus de 1800 maisons, formant environt 3,000 feux sans y comprendre la banlieue qui fait partie des deux paroisses. — Ses rues nombreuses sont toutes pavées : des ruisseaux d'eau vive et abondante y entretiennent la fraîcheur et contribuent à la salubrité de l'air. — Les maisons sont bien bâties et possèdent des fontaines alimentées, comme les fontaines publiques, par la rivière du Fort qui partage la ville en deux parties distinctes, dont l'une conserve le nom de Saint-Pierre, et l'autre prend le nom de paroisse du Fort. — *Le Mouillage*, partie nord de Saint-Pierre, renferme 9,400 habitants. On y compte plus de 760 maisons, sans compter celles de la campagne. L'église est d'une belle construction. — Ce quartier, particulièrement affecté au commerce, possède peu de monuments publics. On y remarque le ci-devant collége royal, dit *des pères blancs*; un couvent de dames, une maison d'éducation pour les jeunes filles, un hos-

pice de charité et l'hôpital maritime. On y trouve d'assez jolies promenades, un marché et des bains publics. — Plusieurs sucreries, un très grand nombre de maisons de plaisance et d'habitations à vivres, font partie de cette paroisse. — *La paroisse du Fort*, située loin du commerce, est habitée par les personnes que leurs affaires n'appellent pas constamment au Mouillage : sa population est de 13,600 hab. — On y remarque, parmi les édifices publics, l'hôtel des douanes, le trésor, la salle de spectacle, l'hôtel du gouvernement, les greffes, les casernes, les prisons, le tribunal de première instance, un couvent des ursulines et la promenade dite le *cours de Laussat*, près de laquelle se trouve le jardin des plantes, établi en 1803, dans le but de naturaliser, à la *Martinique*, les plantes des Indes orientales. Une partie de ce jardin est consacrée à la culture des plantes médicinales, pour les pauvres. — L'église du Fort, placée dans un lieu élevé, est bien bâtie; le presbytère est vaste et se trouve au milieu de l'allée de Perinelle, qui conduit à la belle sucrerie de ce nom. Il y a, comme à la paroisse du Mouillage, un curé et deux vicaires. — Depuis 1819, il existe une *glacière* à Saint-Pierre.

Le Carbet. — Ce bourg consiste dans la réunion de quelques cases autour d'une église et d'un presbytère : il est situé sur la petite rivière du Carbet, dont les eaux sont arrêtées par une barre à peu de distance de la mer, ce qui rend le quartier malsain. C'est au Carbet qu'a eu lieu le premier établissement des Français à la Martinique.

Le Prêcheur, petit bourg au N. du fort de Saint-Pierre; il est formé de plusieurs maisons habitées par des mulâtres libres; on y trouve une église et un presbytère. — Les habitations du quartier de ce nom sont fort élevées et dans d'heureuses positions. Les cannes à sucre, le café, le cacao et les vivres y viennent en abondance. Le café récolté au Prêcheur passe, avec celui des Anses-d'Arlets, pour le meilleur de la Martinique. Les mulâtres libres du bourg s'occupent de pêche et trouvent, à Saint-Pierre, un débouché facile pour leur commerce. On prétend que cette paroisse fut habitée par madame de Maintenon, lorsqu'elle n'était encore que mademoiselle d'Aubigné.

Le Macouba. — Ce bourg a été détruit par les coups de vent de 1813 et 1817; il n'en reste plus qu'un petit nombre de cases. — Le quartier est parsemé de mornes escarpés, qui laissent peu de terrain à cultiver. On y récolte cependant une assez grande quantité de sucre et de vivres. — Le café et le cacao y viennent difficilement. Le père Labat, qui a laissé des mémoires sur la Martinique et sur les Antilles, a été long-temps curé de cette paroisse. — Autrefois le tabac du Macouba était extrêmement renommé. Cette culture, qui a été l'unique lorsque la colonie a commencée à être peuplée, et dont les produits servirent long-temps à payer les impôts, et même les achats des nègres, semble aujourd'hui être presque entièrement oubliée. — Quelques mulâtres libres, des nègres, de petits habitants cultivant les vivres, sont aujourd'hui les seuls qui s'en occupent. La qualité du tabac est toujours parfaite, mais donne peu de bénéfice, parce que les pluies rendent quelquefois la culture nulle, en détruisant ou faisant couler la plante.

La Basse-Pointe. — Joli bourg formé d'une soixantaine de maisons et d'un assez grand nombre de cases qu'habitent des hommes de couleur libres, et qui environnent l'église et le presbytère. — Ce bourg, situé entre la paroisse de Macouba et celle de la Grande-Anse, donne son nom au quartier le plus beau, le plus salubre et le mieux cultivé de la Martinique. Ses produits sont en sucre, cacao, café et vivres. — On y voit peu de terrain en friche. — Le sucre de la Basse-Pointe passe pour le plus beau de la colonie.

GOUVERNEMENT, ADMINISTRATION, ETC.

Gouvernement. — Jusqu'à présent un officier général de terre ou de mer a été chargé du gouvernement de la colonie et de ses dépendances. Les attributions du gouverneur sont les mêmes que celles des gouverneurs de Bourbon et des autres colonies françaises. Il réside à Fort-Royal.

Conseil privé. — Il y a à la Martinique un commandant militaire, un ordonnateur, un directeur général de l'intérieur et un procureur général. Ces quatre fonctionnaires, avec trois conseillers coloniaux, l'inspecteur colonial et le secrétaire archiviste, forment le conseil privé du gouverneur.

Justice. — Il y a à la Martinique une cour royale, composée de 9 conseillers, 3 auditeurs, un procureur général, un substitut et un greffier en chef. C'est un conseiller choisi pour trois années qui la préside. — Il y existe : à Fort-Royal et à Saint-Pierre, deux tribunaux de première instance, composés chacun d'un juge royal, d'un lieutenant de juge, de deux juges auditeurs, d'un procureur du Roi et d'un substitut. — Il y a en outre dans la colonie quatre justices de paix : — à Fort-Royal, au Marin, à la Trinité et à Saint-Pierre. — Les assises se tiennent à Fort-Royal et à Saint-Pierre.

Administration. — Il y a à la Martinique : — 1 commissaire de marine de 1re classe, *ordonnateur*; — 1 commissaire de marine, *inspecteur colonial*; — 1 commissaire de marine de 2e classe; — 1 sous-commissaire de marine de 1re classe et 5 sous-commissaires de 2e classe; — 1 commissaire des *subsistances de la marine*; — 1 trésorier. — Le *service des ports* comprend 2 capitaines de port, à Fort-Royal et à Saint-Pierre.

Direction de l'intérieur. — Outre le directeur général, on compte à la Martinique : — 1 vérificateur de l'enregistrement; — 2 receveurs de l'enregistrement, conservateurs d'hypothèques, à Fort-Royal et à Saint-Pierre; — 3 receveurs de l'enregistrement, à Saint-Pierre (2e bureau), à la Trinité et au Marin. — Le *service des douanes* comprend : — 1 directeur; — 1 inspecteur; — 2 sous-directeurs (à Saint-Pierre et à Fort-Royal). — L'inspecteur général des douanes dans les Antilles françaises réside à la Martinique.

Culte. — Le culte catholique est le seul exercé à la Martinique. — Un préfet et un vice-préfet apostoliques sont chargés de la direction du service spirituel. — Plusieurs quartiers ont des curés ou des desservants. — Le préfet apostolique est revêtu des pouvoirs épiscopaux.

Hôpitaux. — Service de santé. — Outre les hôpitaux de la marine, la colonie possède 3 hospices, dont un de charité, un pour les orphelins, et un pour les fous. — Il y a deux comités de vaccine. — Le *service de santé* est confié à 2 médecins, 8 chirurgiens et 1 pharmacien appartenant à la marine royale.

Instruction publique. — Il y a dans la colonie 11 écoles et 1 maison royale d'éducation pour les filles.

Sociétés savantes, etc. — Il existe à la Martinique une Société médicale d'Émulation; — un Jardin colonial de naturalisation pour les plantes des Indes orientales, qui fournit au Jardin des Plantes de Paris ce qui peut y manquer; — une pépinière de caféiers; — et un vivier destiné à propager dans la colonie l'espèce de poisson nommée *gourang*, apporté de Bourbon. — Il y existe une imprimerie et on y publie un *journal officiel* et un almanach de la colonie.

GARNISON ET MILICES.

Comme à Bourbon, la défense de la colonie est confiée en temps ordinaire à la garnison et aux gardes nationales, qui portent le nom de milices.

La garnison envoyée de France se compose d'une compagnie de gendarmerie, de la 3e compagnie et d'un détachement de la 4e compagnie d'artillerie de marine, d'un détachement de la 2e compagnie d'ouvriers et des 2e, 3e et 4e bataillons du 1er régiment d'infanterie de la marine.

Tous les hommes libres sont appelés à faire partie de la milice; le service est obligatoire de 15 à 55 ans pour tous ceux qui ne sont pas compris dans les exceptions légales.

Il y a à la Martinique une *direction d'artillerie de marine*, dirigée par un chef de bataillon assisté de deux capitaines d'artillerie, et une *sous-direction du génie*, qui comprend un capitaine d'état-major, sous-directeur, un capitaine et un lieutenant de sapeurs.

POPULATION.

Elle était au 1er janvier 1833, de :

Population libre.

Hommes, 18,047; femmes, 15,417; total. 28,464

Population esclave.

Hommes, 39,999; femmes; 42,874; total. 82,873

Total général. 111,337

Le mouvement de la population libre avait été en 1832 : 913 naissances. — 677 décès.

La population générale était ainsi répartie :

Villes et bourgs : 28,172 habitants, dont 15,772 esclaves.
Habitations rurales : 83,165 — — 67,101 —

Affranchissements. — De décembre 1830 à novembre 1833,
Le nombre des affranchissements a été de. 5,207
(Dont 4,518 patronés et 689 esclaves.)
Et celui des déclarations de liberté, de. 6,880

Total. 11,587

RÉGIME POLITIQUE.

Une loi rendue le 24 avril 1833, accorde à toutes les personnes nées libres ou ayant acquis la liberté (blancs, mulâtres ou nègres), la jouissance dans les colonies françaises, des droits civils et politiques. — Une autre loi, promulguée le même jour, règle le régime législatif des colonies. — D'après cette loi, il existe à la Martinique une assemblée représentative de la colonie, qu'on nomme conseil colonial, et qui se compose de trente membres élus par les colléges électoraux. — Tout Français âgé de 25 ans, né ou domicilié à la Martinique, y payant 300 francs de contributions directes, ou justifiant qu'il possède des propriétés mobilières ou immobilières d'une valeur de 30,000 francs, est de droit électeur. — Tout électeur âgé de 30 ans, payant 600 francs de contributions ou possédant des propriétés d'une valeur de 60,000 francs, est éligible.

Il y a à la Martinique 6 arrondissem. électoraux, qui nomment :

Le 1er, comprenant le Fort-Royal (intra-muros, extra-muros), la Case-Pilote et le Lamentin.	6 déput.
Le 2e, Saint-Pierre (intra-muros, extra-muros), le Prêcheur et le Carbet.	8
Le 3e, la Basse-Pointe, le Macouba, la Grande-Anse, le Marigot et Sainte-Marie.	4
Le 4e, la Trinité, le Gros-Morne, le Robert et le François.	5
Le 5e, le Marin, la Rivière-Pilote, le Vauclin et Sainte-Anne.	3
Le 6e, la Rivière-Salée, le Trou-au-Chat, les Trois-Islets, Sainte-Luce, le Diamant, les Anses-d'Arlets et le Saint-Esprit.	4

Le conseil colonial de la Martinique nomme deux délégués près le gouvernement français, et qui résident à Paris.

RECETTES ET DÉPENSES.

Avant 1834, le budget de chaque colonie des Antilles était fixé par ordonnance royale.

En 1833, les dépenses de la Martinique avaient été arrêtées à. . . . . 1,948,886 f.

Dont le montant devait être couvert par le produit présumé des droits et revenus locaux.

Ces revenus se composaient alors (à la Martinique ainsi qu'à la Guadeloupe) du produit des contributions directes et indirectes, de celui des domaines et droits domaniaux, et des recettes extraordinaires.

Les *contributions directes* comprenaient : — la capitation des esclaves ; — celle des gens de couleur libres ; — la trace des maisons ; — les patentes et licences.

Les *contributions indirectes* étaient : — les droits de douanes ; — ceux d'entrée, de sortie, d'ancrage, d'entrepôt ; — les francisations et congés de bâtiments ; — les droits de pesage et de jaugeage ; — les frais de perception ; — et les droits à la sortie des denrées en remplacement de la capitation des noirs des grandes cultures.

On comprenait sous le nom de *domaines et droits domaniaux :* — les locations et fermages ; — les rentes foncières ; — les épaves, déshérences, bâtardises ; — les ventes du domaine ; — les versements des curateurs aux successions vacantes ; — les droits sur les ventes à l'encan.

Les *recettes extraordinaires* se composaient : — de la vente des objets hors de service, des magasins ; — des journées d'hôpitaux ; — des amendes et confiscations non susceptibles d'être réclamées par les invalides ; des recettes locales, telles que : — produits des greffes ; — produits des libertés ; ferme des jeux ; — ferme des priviléges exclusifs ; rachat du service des milices ; et des recettes imprévues.

L'article 5 de la loi du 24 avril 1833, qui a transporté aux conseils coloniaux la fixation du budget de chaque colonie, est ainsi conçu :

« Le conseil colonial discute et vote, sur la présentation du gouverneur, le budget intérieur de la colonie.

« Toutefois le traitement du gouverneur et les dépenses du personnel de la justice et des douanes, sont fixés par le gouvernement, et ne peuvent donner lieu, de la part du conseil, qu'à des observations. »

Nous ignorons quel a été pour 1834 le budget fixé par le conseil colonial de la Martinique.

Une ordonnance royale a arrêté les dépenses auxquelles donneront lieu, en 1834, le traitement du gouverneur, le personnel de la justice et des douanes, à la somme totale de 891,530 f., à prendre sur les fonds généraux affectés au service intérieur de la colonie.

AGRICULTURE.

On comptait dans la colonie en 1832 :

9,787	hectares en terrains non cultivés.
18,994	— en savanes.
20,000	— en bois et forêts.
48,781	hectares non affectés aux cultures.
26,186	hectares plantés en cannes à sucre.
3,529	— — en café.
500	— — en cacao.
208	— — en coton.
10,097	— — en vivres.
[illegible],636	hectares, auxquels on peut en ajouter
6,000	environ en cultures diverses, parmi lesquels on compte

5,000 pieds de giroflier actuellement existant, et qui ont produit 6,600 kil. de clous.— Les cultures diverses occupent 3,141 esclaves.

La colonie renferme environ : 2,550 chevaux. — 7,600 mulets. — 550 ânes. — 15,000 bêtes à cornes (race bovine). — 8,500 moutons et cabris. — 5,000 porcs.

Parmi les habitations rurales affectées à des cultures spéciales, on compte ;

483 sucreries, qui occupent 32,719 esclaves, et qui ont produit 29,567,573 kil. de sucres bruts et terrés, 12,901,685 litres de sirops et mélasses, et 2,263,367 litres de tafia.

1,455 caféries, qui emploient 9,918 esclaves, et ont produit 706,140 kil. de café.

96 plantations de coton, travaillées par 388 esclaves, et qui en ont produit 18,500 kil.

1,014 plantations de vivres, occupant 6,250 esclaves, et ayant donné des produits d'une valeur de 2,156,406 francs.

Le produit des plantations de cacao a été de 171,912 kil.

COMMERCE.

En 1832, la valeur des importations dans la colonie a été de :

Denrées et marchandises françaises.				
Venant de France.	14,175,000 f.	» c.	14,946,186 f.	60 c.
Ven. des col. et pêcher. fr.	771,186	60		
Denrées et marchandises étrangères.				
Par navires français. . . .	414,493	87	2,435,794	68
Par navires étrangers. . .	2,021,300	81		
Total des importations. . .			17,381,981	28

Dans la même année, la valeur des exportations a été de :

Denrées et marchandises de la colonie.				
Pour la France.	11,691,685	52	12,337,194	15
Pour les colonies françaises.	21,888	45		
Pour l'étranger.	623,620	18		
Denrées et marchandises réexportées.				
Françaises.	1,329,679	52	1,609,747	20
Etrangères.	280,067	68		
Total des exportations. . .			13,946,941	35
L'excédant de l'importat. sur l'export., a été de			3,435,039 f.	93 c.
Dans lesquels la balance au profit de la métropole (et sans tenir compte des importations des pêcheries, dont l'importance, appartenant aux ports de la France, ne nous est pas connue) figure pour.			2,483,314 f.	48 c.

Les principaux articles d'importations ont été les chevaux, mulets et bestiaux ; les viandes salées, le beurre salé et la graisse ; les huiles ; les vins, vinaigres et eaux-de-vie ; les farines, le riz, les légumes secs, les pommes de terre ; le biscuit de mer ; les futailles vides ; les fils et cordages ; les tissus de lin, de laine, de soie et de coton ; le linge et les habillements confectionnés ; les articles de modes, de mercerie et de bijouterie ; les meubles, la faïence et la porcelaine ; le savon et la parfumerie, les articles de papeterie et de librairie ; la houille et les métaux ; le sucre raffiné en pains, dont la fabrication est interdite dans les colonies, etc.

Les exportations en produit de la colonie se sont composées de sucre brut et terré ; de mélasse, tafia, liqueurs, sirops et confitures, pour une valeur de 11,262,980 fr. 87 c. ; de café pour une valeur de 939,776 fr. 60 c. ; de cacao, girofle, cannelle ; de farine de manioc ; de casse sans apprêt ; de coton ; de bois de teinture et d'ébénisterie ; de peaux brutes et de tabac fabriqué ; ces divers articles pour une valeur de 234,426 fr. 48 c. — Ainsi, la somme totale des exportations, tant pour la France que pour les colonies françaises et pour l'étranger, a été de 12,337,194 fr. 15 c.

Les tafias de la Martinique et de la Guadeloupe peuvent lutter sans désavantage avec les rums des colonies anglaises. — Les confitures de la Martinique sont fort recherchées. — Les liqueurs des îles françaises ont une réputation européenne. On place toujours au premier rang celles de la Martinique.

Voici quel a été, en 1832, le mouvement de la navigation :

Bâtiments entrés :

353 français, d'ensemble 56,870 tonneaux, et portant 3,342 marins.
463 étrangers.

Bâtiments sortis :

345 français, d'ensemble 57,502 tonneaux, et portant 3,617 marins.
466 étrangers.

POIDS ET MESURES. — MONNAIES.

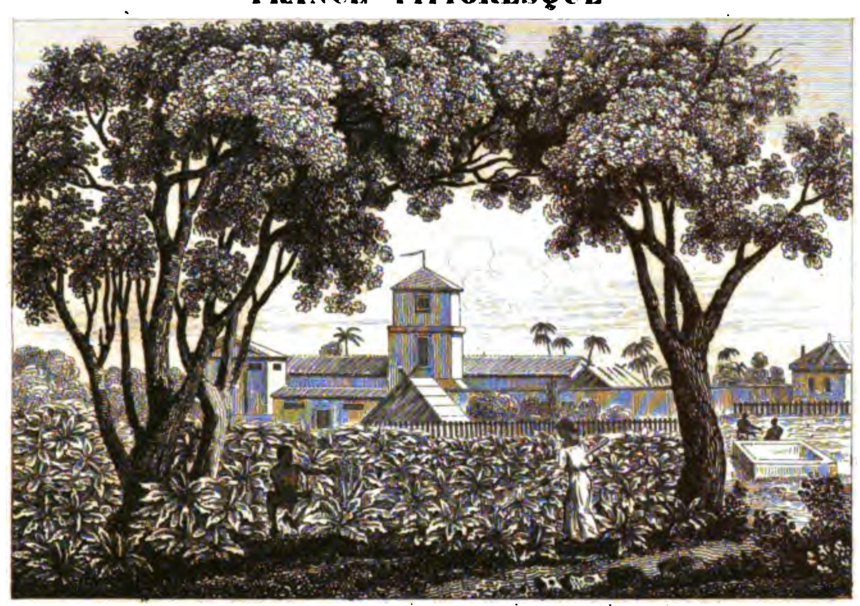
La toise, l'aune, le pied de douze pouces, la livre de seize onces, sont les mêmes que ceux qui étaient en usage à Paris avant l'adoption des mesures métriques.

Mesures agraires. — Le *pas*, de 3 pieds 6 pouces. — Le *carré*, de 100 pas de chaque côté, et dont la superficie est de 122,500 pieds carrés.

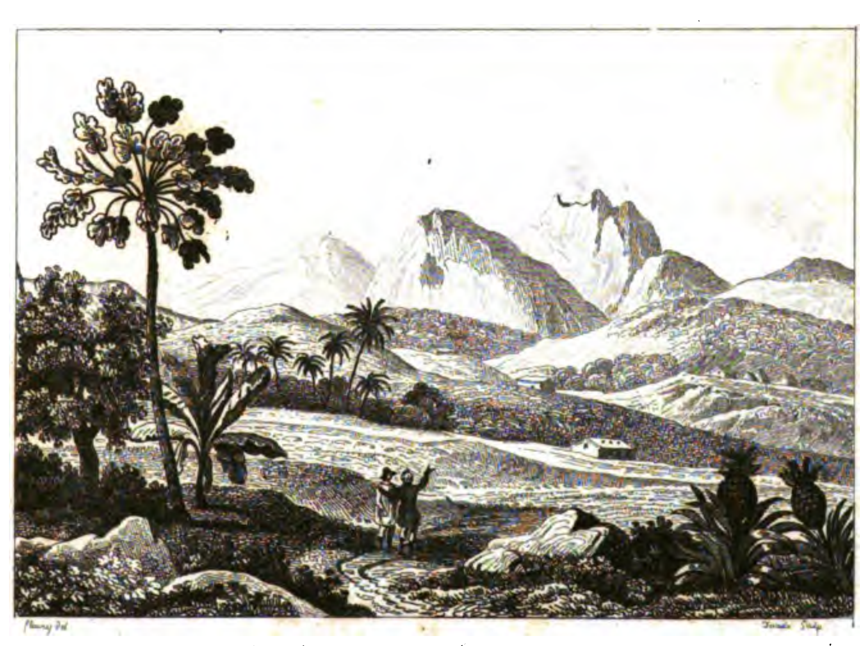
Mesures de capacité pour les liquides. — Le *pot*, contenant 116 pouces cubes, ou 2 pintes de Paris. — La pinte se subdivise en 2 chopines, la chopine en 2 roquilles, la roquille en 2 muces.— On se sert aussi dans la colonie du *gallon*, mesure anglaise qui équivaut à 2 pots.

Mesures de capacité pour les légumes secs. — Le *baril*, contenant 56 pots, et se subdivisant en *demi*, *quart* et *demi-quart*.

MONNAIES. — Les monnaies ayant cours à la Martinique sont les mêmes que celles de la Guadeloupe ; le taux du cours est seulement un peu différent (voyez ci-après, page 308). A. H.



Une Habitation.



Soufrière de la Guadeloupe.



La Pointe-à-Pitre, prise du Morne à la Caille.

Guadeloupe.

TOPOGRAPHIE.

Le gouvernement colonial de la Guadeloupe comprend l'île de la Guadeloupe, les îles de Marie-Galante, des Saintes, de la Désirade et les deux tiers de l'île Saint-Martin, dont la partie méridionale est occupée par les Hollandais.—Toutes ces îles font partie des Petites-Antilles ou Iles-du-Vent.

L'île de la Guadeloupe, découverte en 1495, par Christophe-Colomb, est située dans la mer des Antilles, par les 15° 59' et 16° 40' de latitude nord et entre les 63° 20' et 64° 9' de longitude ouest, méridien de Paris. Son nom primitif était *Karou-Kera :* le nom de Guadeloupe lui fut donné par les Espagnols qui la consacrèrent à Notre-Dame de Guadelupe, une des madones les plus révérées de l'Estramadure. Sa superficie est d'environ 85,000 hect. — La Guadeloupe est séparée en deux parties par un canal (la *rivière salée*), qui a une lieue et demie de longueur sur 30 à 120 mètres de largeur, et qui n'est pas navigable pour les gros bâtiments; elle forme ainsi deux îles, l'une occidentale, hérissée de hautes montagnes que domine un volcan encore en activité : c'est la *Guadeloupe* proprement dite; l'autre, orientale, généralement plate ou n'offrant que des coteaux de peu d'élévation, on la nomme la *Grande-Terre*.

Montagnes. — Les montagnes boisées dont la chaîne occupe le centre de la Guadeloupe, sont d'origine volcanique. Leur hauteur moyenne est d'environ 700 mètres. La plus élevée est le morne qui porte le nom de *la Soufrière*. Cette montagne, dont les éruptions ont formé la plus grande partie du territoire méridional de l'île, présente un cône oblique et tronqué dont la base doit avoir 72,000 mètres de circonférence et dont la hauteur est de 1,557 mètres au-dessus du niveau de la mer. Une immense fissure divise sa région supérieure, et donne naissance dans son prolongement au sommet de la montagne, à une des bouches d'où s'échappent des fumeroles abondantes : c'est le principal cratère du volcan qui en a plusieurs. A la fin du XVIe siècle, et après un violent tremblement de terre, le cratère vomit une grande quantité de pierres brûlées, de sable et de cendres enflammées. — En 1798 et en 1799, de nouvelles éruptions eurent lieu. — Les abords du cratère sont parsemés d'énormes rochers que recouvrent des cristallisations et des stalactites produites par le soufre.— Outre *la Soufrière*, on reconnaît dans l'île d'autres volcans aujourd'hui éteints; ce sont : la *Grosse-Montagne*, qui par ses éruptions a formé la pointe septentrionale de l'île; les pitons qu'on nomme les deux Mamelles et le piton de Bouillante : ces trois derniers paraissent appartenir au même système. Leur point culminant s'élève à 957 mètres. Il existe dans leurs environs plusieurs sources sulfureuses assez chaudes pour qu'on puisse y faire cuire des œufs. — Les autres montagnes remarquables de l'île sont : le groupe de *Houelmont*, d'environ 800 m. de hauteur et le *Morne-sans-Touché*, situé sur les limites de la partie de l'île qui est restée inexplorable. Tous les sommets des montagnes sont taillés en cônes, et de leurs flancs s'écoulent un grand nombre de cours d'eau.

Côtes. — On évalue le développement des côtes de l'île à 80 lieues. Les côtes orientales de la Guadeloupe proprement dites, exposées aux vents réguliers de l'est, sont les plus élevées et les plus saines; tandis que les terres basses de l'ouest, auxquelles la partie orientale intercepte les vents alisés, sont à la fois arides et malsaines. L'île possède plusieurs ports et rades qui offrent un abri aux bâtiments : les plus importants sont ceux de la Basse-Terre et de la Pointe-à-Pitre.

Rivières. — Le nombre des rivières et des ruisseaux de la Guadeloupe est d'environ 70; la plus considérable est la *Rivière-à-Goyaves*, qui a sa source dans les hautes montagnes impraticables du centre de l'île et qui coule du sud au nord. — Cette rivière est très poissonneuse, ainsi que toutes celles qui sont un peu fortes. — Le cours des rivières est très rapide, parce que, à l'exception de la *Rivière-à-Goyaves*, elles n'ont à parcourir qu'un espace d'environ trois lieues pour arriver à la mer; leur pente, surtout dans la partie occidentale de l'île, a 3 pouces par mètre. — La plupart de ces rivières coulent dans des lits escarpés et encaissés qui, en quelques endroits, ont jusqu'à 150 pieds de profondeur.

Forêts. — Paturages. — Les forêts de la Guadeloupe sont considérables, mais rien n'est réglé pour leur exploitation. Parmi les arbres qui y prospèrent on remarque le gaïac, dont le bois est un sudorifique excellent; le sandal, le campêche, l'acajou, l'acacia, le bois de fer, le catalpa, le gommier, le savonnier, etc. — Ces forêts couvrent environ la cinquième partie de la colonie. — Les montagnes de la Guadeloupe offrent des pâturages excellents et bien arrosés, où il serait sans doute facile de former des établissements pour l'éducation des bestiaux.

Sol. — Grande-Terre. — Le sol de la Guadeloupe proprement dite est d'une nature médiocre, et doit sa fécondité à la chaleur et à l'abondance des eaux. Il est composé principalement de détritus végétaux et de matières volcaniques. — Le sol de la Grande-Terre est une terre grasse et fertile qui repose sur une base calcaire; les coquillages, les madrépores et les fossiles dont il est rempli, offrent de nombreuses traces du séjour de l'Océan. Le pays est généralement plat. Les plus hautes collines n'ont pas 35 mètres d'élévation. Toutes les hauteurs voisines de la mer sont composées de madrépores pétrifiés qui ont acquis la dureté de la pierre de taille ordinaire. Aucune rivière n'arrose la Grande-Terre. Quelques sources et des puits d'une eau saumâtre, sont la seule ressource pour l'arrosement des jardins. L'eau des puits recueillie dans des citernes ou dans des mares sert à la boisson des habitants. — La chaleur est plus forte qu'à la Guadeloupe proprement dite; le climat y est aussi moins sain. Les côtes marécageuses de la Grande-Terre sont couvertes de mangliers, d'oliviers sauvages, de corrossoliers des marais, de mancenilliers et d'autres végétaux qui, en interceptant la circulation de l'air, y entretiennent l'humidité et augmentent le méphitisme de ces terrains inondés.

Routes. — Il existe dans la colonie 9 routes qui portent le titre de routes royales. — Celle de la Basse-Terre à la Pointe-à-Pitre est la plus importante. — Leur largeur est fixée à 7 mètres, et dans les passages difficiles ne peut être réduite à moins de 6. — Il n'y a dans la colonie d'autres voitures que des chars à bœufs appelés *cabrouets*. — Les chemins manquent de ponts et sont fréquemment interrompus dans la saison pluvieuse par les torrents qui coulent dans tous les ravins.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

Parmi les hommes distingués qui sont nés à la Guadeloupe, nous citerons l'illustre général Dugommier, général en chef de l'armée de la République, mort glorieusement sur le champ de bataille de la Montagne-Noire, en chassant les Espagnols du territoire national; un des braves officiers de l'Empire, le général de division Gobert; le colonel Saint-Georges, célèbre par son caractère chevaleresque, ses talents pour l'escrime et l'équitation et sa science musicale; le peintre Lethière, membre de l'Institut, auteur du beau tableau représentant *la mort des fils de Brutus;* le poëte Léonard, auteur d'idylles gracieuses et de poésies pastorales estimées; son neveu Campenon, poëte agréable et spirituel, auteur de l'*Enfant Prodigue*, successeur de Delille à l'Académie française.

HISTOIRE CHRONOLOGIQUE.

1493 — Découverte de la Guadeloupe par Christophe-Colomb.— L'île, habitée par les Caraïbes, se nommait alors *Karou-Kera.*

1625 — A cette époque les Caraïbes possédaient la canne à sucre.

1635 — Premier établissement des Français à la Guadeloupe. — L'Olive et Duplessis y conduisent 500 engagés et 4 dominicains. — Construction du fort Saint-Pierre sur un emplacement compris aujourd'hui dans le quartier Sainte-Rose. — Misère des nouveaux débarqués. — Mort de Duplessis.

1636 — Guerre avec les Caraïbes, qui se retirent à la Grande-Terre, d'où ils continuent leurs incursions dans la Guadeloupe proprement dite.

1640 — Traité de paix avec les Caraïbes, après des victoires obtenues à l'aide de secours venus de Saint-Christophe.

1643 — Arrivée du sieur Houel, sénéchal et gouverneur pour la compagnie des îles d'Amérique. — Arrivée de la demoiselle Lafayolle avec une cargaison de femmes. — Troubles dans la colonie.

1644 — Commencement de la fabrication du sucre par les colons.

1646 — Guerre entre Thoisy-Patrocles, lieutenant général des îles, pour le roi, et le commandeur de Poincy, gouverneur de Saint-Christophe.—Etablissement d'un conseil souverain pour rendre la justice à la Guadeloupe.

1647 — Révolte de la Guadeloupe contre le général Patrocles. —La paix fut faite et une amnistie accordée au sieur Houel, moyennant 61,715 livres de tabac.

1650 — Dissolution de la première compagnie des îles d'Amérique. — Achat de la Guadeloupe par le sieur Boisseret. — La compagnie n'avait tiré d'autre produit annuel de ses îles que 100 livres de tabac et 50 livres de coton par tête d'habitant.

1654 — La Guadeloupe donne asile aux Hollandais chassés du Brésil par les Portugais.—Les Anglais se présentent devant la colonie, la bonne contenance des habitants les empêche de débarquer.

1656 — Révolte des noirs comprimée. — Ravage des ouragans.

1657 — Houel augmente les droits seigneuriaux et porte l'impôt de capitation à 278 livres de tabac par tête. — La colonie se révolte contre lui, et il est obligé de les réduire. Il établit plus tard la dîme.

1660 — Paix générale entre les Français, les Anglais et les Caraïbes, conclue à la Guadeloupe. — On réserve aux Caraïbes, réduits à 6,000 individus, la possession pleine et entière de la Dominique et de Saint-Vincent. (En 1732 il n'en restait plus que 938.)

1664. — Le Roi rachète toutes les îles françaises des Antilles. — Création d'une nouvelle compagnie d'Amérique et d'Afrique, dont les nobles peuvent devenir membres sans déroger. — Introduction de la culture du cacaotier; cette culture n'acquit de l'extension qu'en 1684.

1665 — La Guadeloupe secourt le gouverneur de la Martinique, menacé par le soulèvement des colons.

1666 — Une flotte anglaise vient attaquer la Guadeloupe; elle est détruite par un ouragan qui cause à la colonie des ravages évalués à plus de 1,500,000 livres.

1668 — La Guadeloupe est placée sous l'autorité du gouverneur de la Martinique.

1670 — Réduction du service des engagés de 3 ans à 18 mois. — Ordonnance qui prescrit à tous bâtiments allant aux Antilles, d'y porter 2 juments, 2 vaches ou 2 ânesses.

1674 — Dissolution de la compagnie d'Amérique et d'Afrique; en dix ans, elle s'était endettée de 3,523,000 livres tournois.

1675 — Les colonies des Antilles sont réunies au domaine de l'Etat. Le commerce y est déclaré libre avec la France.

1685 — Arrivée d'une cargaison de 100 femmes envoyées de France à la Guadeloupe.

1691 — Les Anglais attaquent la Guadeloupe et sont repoussés.

1703 — Nouvelle et infructueuse attaque des Anglais.

1713 — Paix d'Utrecht. — Un ouragan ravage la Guadeloupe.

1724 — Coup de vent suivi d'une disette.

1728 — Création de la léproserie de la Désirade.

1738 — Les ravages causés par un coup de vent ruinent un grand nombre d'habitants et les obligent à quitter la colonie.

1759 — Prise de la Guadeloupe par les Anglais. « Le succès avec lequel cette colonie avait repoussé, en 1691 et en 1703, les attaques dirigées contre elle, donnait une haute idée de sa force aux ministres français, qui se dissimulaient les changements survenus pendant cinquante-six années, dans l'intérieur de l'île. L'usage avait été long-temps, pendant les guerres coloniales, de détruire, par le fer et par le feu, tout ce qu'il était impossible d'enlever; aussi tous les habitants, sans distinction, rivalisaient et d'audace et de patriotisme, pour concourir à la défense commune. Mais les progrès de la civilisation, en abolissant l'usage de ces dépossessions, avaient malheureusement amorti l'ardeur et changé l'esprit de la défense. Les habitants n'étaient plus ces anciens flibustiers qui, au premier signal de guerre, allaient chercher sur la mer des ressources qu'ils employaient à la culture de la fertilisation. Ils étaient circonscrits dans la ville de la Basse-Terre, qu'ils avaient enrichie par les nombreuses prises de leurs corsaires. Les petits propriétaires, qui font la force des colonies, avaient cédé la place aux grands colons. Ceux-ci n'avaient plus la même énergie pour défendre des biens qu'il n'était plus question de leur ravir; ils voyaient d'ailleurs avec dépit l'espèce d'abandon où les laissait la France, et l'accusaient d'être la cause de leur ruine par le bas prix où elle avait maintenu les denrées coloniales. »

1763 — La Guadeloupe est rendue à la France : elle devient indépendante de la Martinique. — Fondation de la Pointe-à-Pitre.

1764 — Etablissement d'une imprimerie.

1765 — Etablissement de la poste aux lettres.

1766 — On refait tous les chemins de la colonie.

1767 — Plusieurs familles allemandes s'établissent à la Guadeloupe, sur les hauteurs du Matouba. — Ordre de conserver ou de planter le dixième du terrain en bois, dans chaque habitation.

1769 — La Guadeloupe est replacée dans la dépendance de la Martinique.

1775 — Elle recouvre définitivement son indépendance.

1778 — Révolte du régiment d'Armagnac. — Massacre des habitants, par les soldats, à la Basse-Terre.

1782 — Combat naval de la Guadeloupe. — Défaite du comte de Grasse par l'amiral Rodney. — Incendie de la Basse-Terre; cette ville existait déjà en 1660.

1786 — Etablissement de paquebots entre la France et la Guadeloupe. Ils étaient au nombre de douze, partaient tous les mois alternativement du Havre et de Bordeaux, et faisaient le service des Antilles, en touchant à la Martinique, à la Guadeloupe et à Saint-Domingue.

1787 — Création des assemblées coloniales.

1789 — Troubles dans la colonie; insurrection des noirs comprimée. — On y envoya, en 1791, des commissaires du gouvernement, ils eurent à lutter contre les autorités de la colonie. — La guerre civile et le trouble durèrent plusieurs années. — Introduction, dans la colonie, de la canne à sucre d'Otaïti et du Mangoustan.

1794 — Prise de la Guadeloupe par les Anglais, et reprise de l'île par Victor Hugues.

1797 — Elle forme un département divisé en 27 cantons.

1801 — Révolte des hommes de couleur. — Le capitaine général Lacrosse se retire à la Dominique. — Gouvernement du conseil provisoire.

1802 — Arrivée du général Richepanse. — Pacification de la Guadeloupe.

1810 — Elle est reprise par les Anglais.

1814 — Elle est rendue à la France.

1833 — Nouveau régime politique. — Admission des gens de couleur libres à tous les droits de citoyens.—Création d'un conseil colonial.

VILLES, BOURGS ET QUARTIERS.

La Guadeloupe se divise en deux arrondissements territoriaux, qui se subdivisent en paroisses ou quartiers. Chacun des arrondissements renferme une ville qui est son chef-lieu, et un certain nombre de bourgs.

Arrondissement.	*Villes ch.-lieux.*	*Bourgs.*	*Quartiers.*
La Guadeloupe. .	1 La Basse-Terre. . .	6	— 15
La Grande-Terre.	1 La Pointe-à-Pitre. .	5	— 9
	2 villes.	11	24 quartiers.

Les quartiers de la Guadeloupe sont ceux : de la Basse-Terre, du Parc-et-Matouba, du Baillif, des Habitants, de Bouillante, de la Pointe-Noire, de Deshayes, de Sainte-Rose, de Lamentin, de la Baie-Mahaut, du Petit-Bourg, de la Goyave, de la Capesterre, des Trois-Rivières, et du Vieux-Fort.

Les quartiers de la Grande-Terre sont ceux : des Abymes, du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François, du Moule, de l'Anse-à-Bertrand, du Port-Louis, du Petit-Canal, et du Morne-à-l'Eau.

LA BASSE-TERRE, sur la côte occidentale de la Guadeloupe proprement dite, ville chef-lieu et résidence du gouvernement colonial. Pop. environ 9,000 hab., dont 4,000 esclaves.— La fondation de la Basse-Terre remonte à 1635. — En 1660, elle comptait déjà plusieurs rues, une belle église, deux couvents, et un grand nombre de maisons à deux étages. — Elle fut pillée, brûlée et saccagée par les Anglais en 1691, 1703 et 1759; néanmoins elle avait déjà réparé ses ruines, lorsqu'en 1782, un épouvantable incendie y occasiona un désastre dont elle ne s'est pas complétement relevé. — La population était alors de 13,000 habitants; la perte des maisons fut évaluée à un million, et celle des marchan-

dises à 1,200,000 livres. — La Basse-Terre a eu encore à souffrir, en 1794, d'un incendie, pendant lequel la populace noire pilla et détruisit l'hôpital, l'intendance, les archives et un quartier de la ville basse. — En 1802, les nègres révoltés s'emparèrent du fort, et firent éprouver à la ville de nouveaux désastres.— En 1821, elle fut victime d'un ouragan terrible. — Cette ville est située au pied des montagnes, au bord de la mer, sur un emplacement resserré, beaucoup plus long que large. — Elle forme deux quartiers, et possède deux paroisses, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, à l'est, et Saint-François, à l'ouest. Ces deux quartiers sont séparés par la rivière aux Herbes, qui prend sa source à la Soufrière, et sur laquelle existent deux ponts, l'un en pierre et l'autre en bois. — La ville est protégée du côté de terre par le fort Richepanse, et du côté de la mer par plusieurs batteries. — Le fort Richepanse, où se trouve le tombeau du brave général dont il porte le nom, est bâti sur l'emplacement du *Donjon* (maison carrée, fortifiée par des parapets et des fossés), que le gouverneur-propriétaire Houel avait fait construire, en 1647, pour se garantir des surprises des Caraïbes. — Sur un des mornes voisins de la ville, dans un lieu sain et bien aéré, est établi le *Camp Saint-Charles*, formé de baraques en bois, solides et élégantes, destinées au logement des troupes de la garnison.— Les environs de la Basse-Terre, entourée de collines qui s'élèvent en amphithéâtre, parées de riches moissons de cannes, couronnées de bois, et parsemées de jolies habitations, offrent un aspect charmant et pittoresque. — La ville est propre et bien bâtie; on y remarque entre autres édifices, l'hôtel du gouvernement; le palais de justice; l'hôpital, qui est vaste et bien distribué; les deux églises paroissiales; l'arsenal; la belle promenade dite *Cours Nolivos*, plantée de magnifiques tamarins; le *Champ d'Arbaud*, près de la maison du gouverneur. — Le jardin colonial mérite aussi d'être visité. — La ville possède de jolies fontaines publiques. Le quartier Saint-François est le plus moderne et le plus populeux; ses rues sont larges et bien percées. — Un port manque à la Basse-Terre. Elle n'a qu'une rade foraine ouverte à tous les vents. Les navires sont obligés d'aller hiverner aux Saintes ou à la Pointe-à-Pitre, qui attire ainsi tout le commerce de la colonie.

Matouba. — Ce quartier, le plus petit de l'île, est le seul qui ne touche pas à la mer.— Adossé aux mornes qui forment la base de la Soufrière, il est le plus sain et le plus agréable de tous pour les Européens. Son climat peut être comparé à celui du midi de la France; néanmoins l'air y est plus humide.

Le Baillif. — On remarque dans ce quartier, sur la rive droite de la *Rivière-des-Pères*, au milieu des halliers qui couvrent la plage, la *tour* à demi ruinée *du Père-Labat*, que ce moine ingénieur fit construire en 1703, pour couvrir deux habitations que son couvent possédaient dans ce quartier, et que les Anglais avaient déjà ravagées en 1691.— Le bourg du Baillif, sur la rivière de ce nom, a été détruit deux fois par les Anglais, et est maintenant à peu près désert.— Non loin de ce bourg, sur une hauteur qui domine la mer, se trouvent les ruines du château fortifié de *la Madeleine*, construit en 1659, par MM. de Boisseret neveux, co-seigneurs de la Guadeloupe. Les Anglais on détruit ce château en 1691.

Bouillante. — Ce quartier renferme un bourg qui a été brûlé et saccagé par les Anglais, en 1703, et qui se dépeuple tous les jours à cause de son insalubrité. — Le sol de Bouillante porte des traces de l'action récente des feux souterrains. On trouve, en creusant à un pied de profondeur, la terre et le sable très chauds, à un pied plus bas ils deviennent brûlants, et exhalent une fumée sulfureuse. — Le quartier renferme plusieurs sources d'eaux thermales, dont une, qui jaillit sur le rivage est assez chaude pour cuire un œuf et pour échauffer, dit-on, les eaux de la mer dans un rayon de quelques pieds. Non loin de cette source est une mare de 45 à 50 pieds de diamètre, dont l'eau blanchâtre est aussi très chaude, sent le soufre, et laisse continuellement échapper de grosses bulles d'air. — Toutes ces eaux passent pour très bonnes contre les hydropisies, les engorgements et les maux de nerfs; mais il n'y a aucun établissement pour les administrer.

La Pointe-Noire. — Le bourg a peu d'importance; il ne se compose que de quelques maisons, d'une église et d'un presbytère. Bien qu'il ait été formé par la réunion de trois autres petits bourgs, il est fort peu peuplé. Le quartier doit son nom à la couleur des roches volcaniques, dont le terrain est couvert. Un camp de nègres marrons existe dans les montagnes presque inaccessibles qui le dominent.

Sainte-Rose. — Le bourg est beau et bien entretenu, il renferme des magasins, une église, un presbytère et un assez grand nombre d'habitations. — C'est dans le quartier Sainte-Rose que Lolive et Duplessis firent, en 1635, leur premier établissement; ils y avaient construit deux petits fortins dont on ne voit plus de traces. On nomme encore le lieu où ils débarquèrent l'*Anse du Vieux-Fort*. — Les nègres marrons se sont réunis sur les montagnes les plus élevées de ce quartier, et dans ces endroits fourrés et presque inaccessibles, ils ont établi un camp qui communique avec celui des hauteurs de la Pointe-Noire. — Leur nombre était de mille environ, en 1822.— Lorsque, dans une battue générale, des chasseurs parviennent jusqu'à eux, ils se sauvent dans les bois; mais, le danger passé, ils reviennent construire leurs *ajoupas* (cases à nègres) et replanter leurs vivres. Leur existence est celle de vrais sauvages, ils vendent parfois du gibier aux nègres des habitations voisines, avec lesquels ils ont toujours des communications secrètes; ils se nourrissent des fruits, des légumes et des racines qu'ils cultivent; et ils préfèrent cette liberté, toute misérable qu'elle est, à l'aisance dont ils pourraient jouir en travaillant sur une habitation.

Le Lamentin. — Le bourg est peu habité à cause du mauvais air qu'on y respire. Le quartier est séparé de celui de Sainte-Rose par la grande *Rivière-à-Goyaves*, dont le cours est de plus de 4 lieues, que les navires peuvent remonter jusqu'à 1,000 toises et les bateaux jusqu'à 2 lieues de son embouchure. — On trouve dans ce quartier une source d'eau minérale chaude, qu'on dit excellente pour les rhumatismes et les paralysies. On vient s'y baigner des quartiers environnants; mais il n'y a d'autre établissement pour prendre ces eaux que quelques mauvaises cases à nègres éparses le long du ravin où elle coule.

La Baie-Mahaut. — Le bourg, dont l'église et le presbytère sont en ruines, n'est formé que de quelques chaumières éparses au bord de la mer. Ce quartier, le plus bas, le plus inondé et le plus couvert de mangles et de palétuviers de toute l'île, en est aussi le plus malsain. Il est bordé d'un côté par la rivière Salée. — Ce bras de mer, long d'environ 6,000 mètres, n'est navigable que pour les bateaux, parce que les hauts-fonds de ses deux embouchures ne répondent pas à la profondeur de son canal. — La Baie-Mahaut où s'ouvre l'embouchure nord, se nomme aussi le *Grand-cul-de-Sac*, elle est fermée en partie par huit îlots et par plusieurs rangs de hauts-fonds qui forment un bassin de 5 à 6 lieues de long, et de 1 à 3 de large, où les vaisseaux peuvent se mettre en sûreté. — Le *Petit-cul-de-Sac*, où s'ouvre l'embouchure sud de la rivière Salée, forme la baie de la Pointe-à-Pitre.

Le Capesterre. — Le bourg de Capesterre ou du Marigot est un des plus considérables de l'île. — On trouve dans le quartier les ruines du bourg Saint-Sauveur, incendié en 1802, par les nègres révoltés. — L'anse Saint-Sauveur est commode pour le cabotage, mais elle présente à l'ennemi extérieur un point facile de débarquement. — Le quartier renfermait autrefois le marquisat de Sainte-Marie qui a appartenu à MM. de Boisseret. — On y remarque une habitation jadis seigneuriale, entourée de belles allées de poiriers, ces arbres n'y portent malheureusement aucun fruit.

Les Trois-Rivières. — Ce bourg, incendié en 1802, a été rétabli depuis : il possède une belle église construite en 1812.

Le Vieux-Fort. — Ce quartier renfermait autrefois le château que M. Houel, propriétaire de la Guadeloupe, habitait avant de se fixer à la Basse-Terre. — Les Anglais l'ont détruit en 1703. — La côte, de ce côté, est taillée à pic et n'offre partout qu'une falaise escarpée et coupée de précipices qui en interdisent l'accès. C'est dans une des vallées abritées et bien exposées au sud, formées par les mornes de ce quartier, qu'a été faite la première plantation de gérofliers.

La Pointe-à-Pitre. — Dans la Grande-Terre, au fond de la baie qui porte ce nom, à l'embouchure de la rivière Salée, port et chef-lieu d'arrondissement, à 12 lieues N.-E. de Basse-Terre. Pop. 12,000 hab. — Cette ville, qui manque d'eau douce, est environnée de marais; l'air y est malsain surtout pendant l'hivernage, mais la sûreté et la commodité de son port, sa position, au centre des cultures de l'île, lui assure le premier rang parmi les villes commerciales des Antilles. — Elle a été fondée récemment, en 1763. Jusqu'en 1772 elle porta le nom de *Ville-du-Morne-Renfermé*. Celui de la *Pointe-à-Pitre*, nom du pêcheur qui habitait l'emplacement où les premières maisons furent construites, a prévalu plus tard. La ville fut incendiée en 1780, depuis elle a été rebâtie en pierres tirées des mornes voisins; elle est propre, élégante et régulière, ses rues sont larges et bien alignées, quelques-unes ont des trottoirs. Le port, où règne une grande activité dans les temps favorables au commerce, est bordé par de belles maisons et de vastes magasins. Il est toujours rempli de bâtiments de toutes les nations, dont les pavillons variés et les banderolles flottantes donnent à la ville un air de fête et un aspect pittoresque. — Il serait facile de remédier au manque d'eau douce, qui est un des plus graves inconvénients de la Pointe-à-Pitre, en y en conduisant de la partie orientale de la Guadeloupe, au moyen d'un aquéduc et à travers la rivière Salée. Les plans dressés pour cette entreprise de première nécessité, prouvent qu'elle est non-seulement possible, mais encore facile; elle fut même partiellement et momentanément exécutée pendant la Révolution au moyen d'un aquéduc en bois incorruptible qui amena l'eau au bord de la rivière Salée, travail utile détruit en 1802 lors de la révolte des nègres. — La Pointe-à-Pitre possède une jolie église, quelques beaux édifices particuliers et trois places publiques, parmi lesquelles on remarque celle de *la Victoire*, vaste, entourée d'arbres et située au fond du port. — L'entrée de ce port est défendue par l'*Ilet-à-Cochons*, où s'élèvent deux batteries dont le feu se croise avec celles du fort Saint-Louis, construit sur

la côte opposée. — Au-dessus du *fort Saint-Louis*, et à 1,000 toises plus à l'est sur le prolongement de la côte, s'élève le *fort Fleur-d'Épée*, environné de fossés, armé de bastions, et renfermant une citerne, des casemates, des casernes, des magasins et les établissements nécessaires à une garnison de 150 hommes. Ce fort est malheureusement dominé par le morne Mascotte et exposé, malgré sa position, aux miasmes morbifiques si pernicieux dans les environs de la Pointe-à-Pitre. Il fut, en 1794, le théâtre d'un fait d'armes honorable pour la mémoire du commissaire de la Convention, Victor Hugues qui reprit la Guadeloupe aux Anglais.

Le Gosier. — Ce bourg, situé dans le plus petit quartier de la Grande-Terre, et celui où les mornes ont le plus d'élévation, a été ravagé et incendié en 1802; il n'y reste que quelques maisons éparses. Les matériaux des autres et ceux de l'église ont servi, en 1786 à augmenter les fortifications du fort Fleur-d'Épée.

Sainte-Anne. — Ce bourg, situé à 4 l. S.-E. de la Pointe-à-Pitre, était autrefois le tribunal de sénéchaussée de la Grande-Terre. — Il eut beaucoup à souffrir lors de la révolte des nègres, en 1789 et en 1802, c'est néanmoins après le *Moule*, le plus beau et le plus grand bourg de la colonie. — On y voit une église vaste et bien ornée et un presbytère bien bâti. Le curé porte le titre de curé de Sainte-Anne et du Gosier.

Saint-François. — Ce bourg, situé sur une côte basse, au bord de la mer, est peu considérable, quoiqu'il possède une église et un presbytère. — Le quartier renferme environ 2,000 hectares de landes et de terres vagues et stériles, où paissent des moutons qui sont réputés les meilleurs de la colonie. Ces landes forment une longue terre, la plus orientale de l'île, qu'on nomme la *Pointe-des-Châteaux*. — A 2 l. en mer au S.-E., se trouvent deux îlets très bas, d'une lieue de longueur sur deux tiers de lieue de largeur et qu'on appelle la *Petite-Terre*. — Ces îlets paraissent susceptibles de culture, mais ne sont visités que par des pêcheurs.

Le Moule. — Sur la côte N.-E. de la Grande-Terre. Ce bourg est agréable, propre, bien bâti et a l'aspect d'une petite ville. Il possédait, avant la révolution, une sénéchaussée, supprimée en 1768. — Au commencement de la révolution, on y établit un tribunal de première instance qui a été supprimé en 1802. — Le Palais-de-Justice et les prisons construits en pierre, y sont encore sans destination et tombent en ruines. L'église et le presbytère sont en bon état. Cette paroisse est une des plus lucratives de la colonie. Le port du Moule est peu considérable, et peu sûr, il ne reçoit que des bâtiments d'un faible tirant d'eau; il est exposé aux raz de marée; néanmoins, la ville est assez commerçante.

Anse-a-Bertrand. — Ce quartier manque d'église, ses habitants se rendent à celle de Saint-Louis. — Sur sa côte orientale, à l'*anse du Petit-Port-Land*, on trouve un hameau composé de quelques cases où vivent sept à huit familles descendant des Caraïbes, uniques restes de ces anciens et infortunés habitants de la Guadeloupe. — Ces familles qui ne s'occupent que de pêche, paraissent avoir surtout conservé du caractère de leurs aïeux, un irrésistible penchant à l'oisiveté. En examinant les individus qui les composent on reconnaît que leurs cheveux sont noirs et lisses, leurs yeux gros et saillants, leurs membres épais comme ceux des Caraïbes, mais ces Indiens dégénérés se confondent avec les mulâtres, par la couleur de leur peau et par leur langage.

Port-Louis. — Ce bourg, à 6 lieues de la Pointe-à-Pitre, est vaste, bien bâti et ombragé. Il possède une grande église et un presbytère bien entretenu; on y trouve une rade, protégée par des rescifs contre les vagues du large, et défendue en temps de guerre par deux batteries; mais elle ne peut servir qu'aux bâtiments caboteurs.

Le Griffon. — Dans le quartier du Morne-à-l'Eau. Après la destruction, en 1802, du bourg du Morne-à-l'Eau, ce petit bourg s'est formé par la réunion des cases destinées à servir de boutiques aux nègres des quartiers environnants qui s'y rendent chaque dimanche pour y vendre les denrées de leurs petites cultures; ce marché très fréquenté ressemble au marché du Lamentin, si connu à la Martinique.

HABITATIONS, TRAVAUX, ETC.

Habitations. — Sucreries. — Les bâtiments qui composent une manufacture à sucre sont coûteux et en assez grand nombre. Nous allons les mentionner successivement :

Cases à nègres. — Les logements des nègres se composent de cases ou maisons en planches, couvertes en paille de cannes. — Elles ont de 16 à 20 pieds de longueur, sur 10 à 12 de largeur. — Chaque case renferme 2 chambres, et chaque chambre est occupée ou par un nègre marié, ou par deux nègres non mariés.

L'hôpital. — Ce bâtiment doit être construit près de la maison d'habitation et dans un lieu aussi sain que possible; il renferme au moins trois salles : une pour les hommes, une pour les femmes malades, et une pour les femmes en couches. Il est entouré d'un mur, afin d'empêcher les malades de communiquer au dehors. Les visites du médecin ont lieu régulièrement deux fois par semaine, et plus souvent dans les cas graves.

Sucrerie. — Les bâtiments de la sucrerie comprennent : *moulin*, pour exprimer le jus des cannes, qu'on nomme vesou. La canne qui a passé par le moulin et dont tout le sucre a été exprimé, se nomme *bagasse*. Les moulins sont de quatre espèces : à eau, à vent, à manége et à vapeur ; 2° la *sucrerie proprement dite*; bâtiment, tout en maçonnerie et couvert en tuiles, contient le fourneau et les quatre chaudières formant ce qu'on appelle l'équipage d'une sucrerie, et où le vesou doit passer successivement avant d'arriver à l'état de sucre; 3° les *cases à bagasses*, vastes hangars sous lesquels on empile pour les faire sécher les bagasses vertes qui sortent du moulin; 4° la *purgerie*, où l'on fait égoutter, dans des formes, le sucre qui sort des chaudières; 5° l'*étuve*, bâtiment hermétiquement fermé, où l'on fait sécher, au moyen d'une chaleur douce, le sucre qui est déjà resté des semaines dans la purgerie.

Rumerie. — Ce sont les ateliers où l'on distille le rum, qu'on nomme *guildiverie* à l'île Bourbon.

Écuries à mulets. — Grands hangars destinés à recevoir les mulets du manége, qui ont toujours chaud, lorqu'ils reviennent du travail.

Magasins. — Il en faut deux dans chaque habitation, l'un pour les vivres, et l'autre pour les denrées fabriquées.

Grugerie. — On appelle ainsi une presse destinée à presser le manioc râpé, pour le purger de son eau, qui est un poison. Cette presse a pour accessoires des fourneaux, où on fait sécher la fécule avant de la donner aux nègres comme nourriture. Dans quelques habitations, le râpage du manioc se fait au moyen d'un moulin.

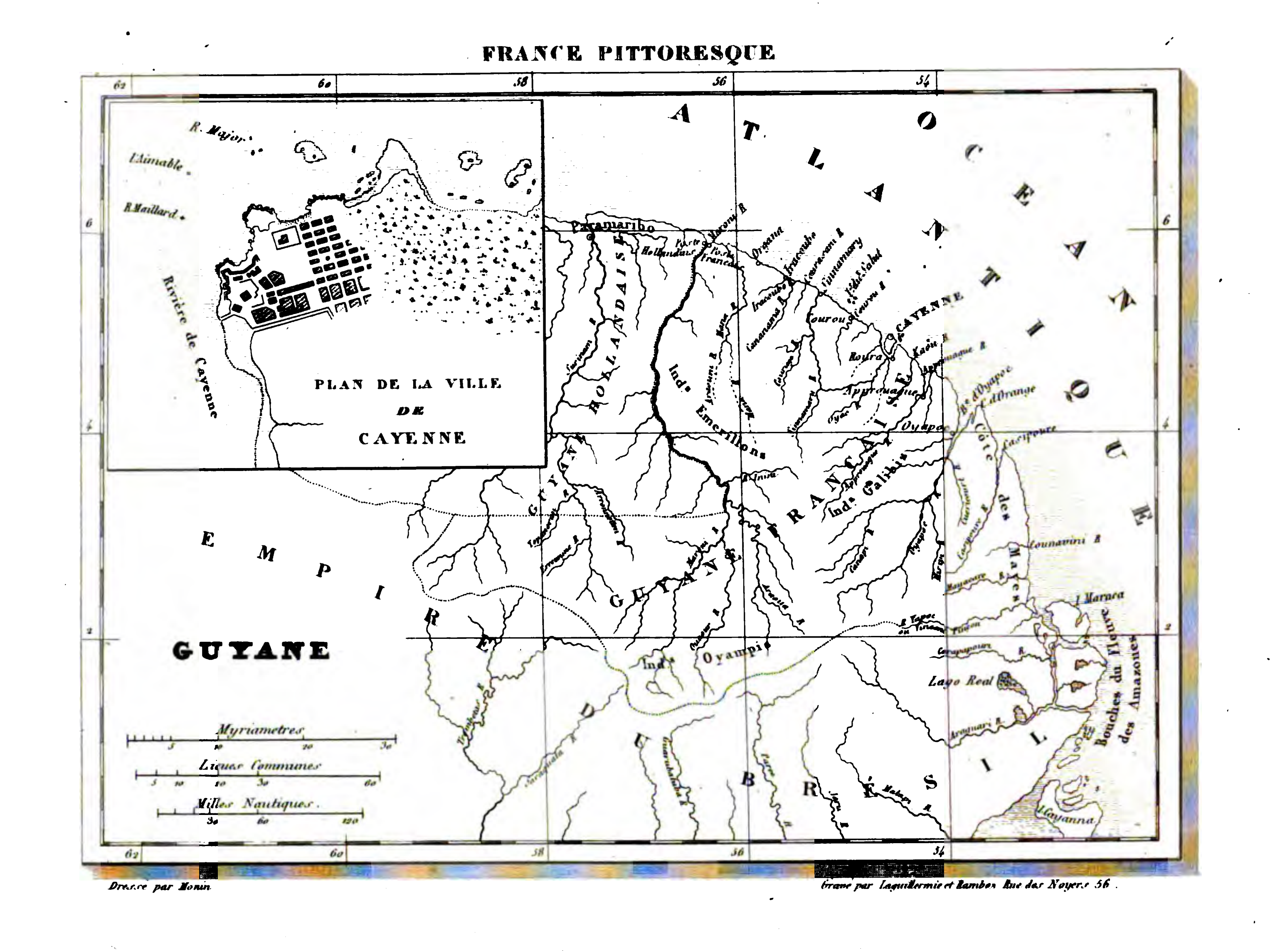
Tonnellerie. — Toutes les sucreries possèdent un atelier pour la fabrication des tonneaux et boucauds qui leur sont nécessaires.

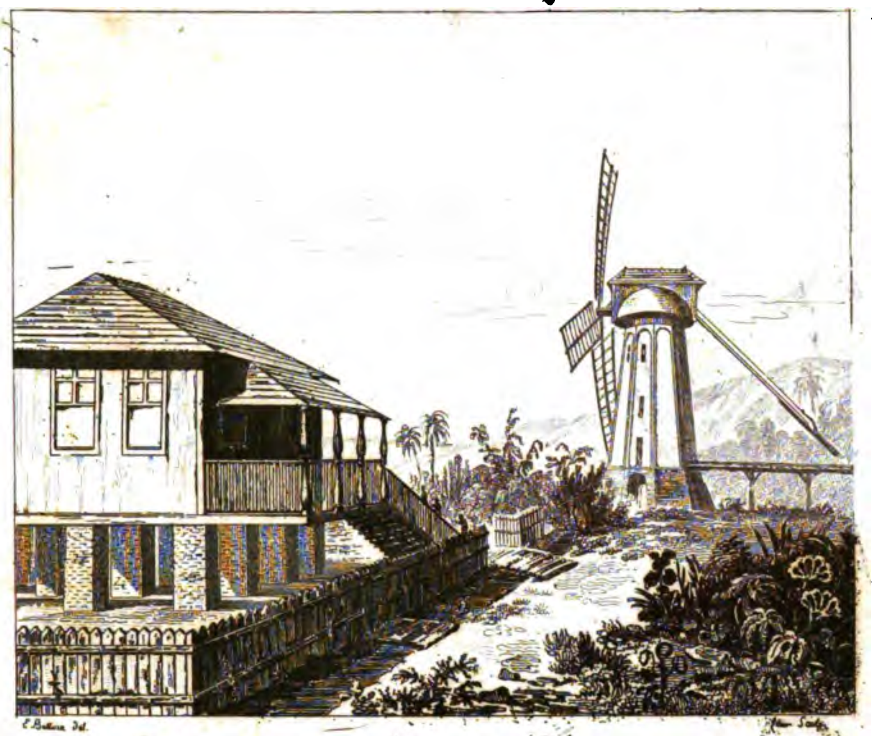
Grande case. — On nomme ainsi la maison du planteur, elle contient les bâtiments nécessaires à son logement et à celui de sa famille; le logement des économes, la cuisine, l'écurie, etc.

Embarcadères et canaux. — Afin d'éviter les frais de transport au port du quartier, chaque habitation voisine de la mer a, sur la côte, un embarcadère particulier, où on charge les sucres dans le canot qui doit les porter au négociant commissionnaire chargé d'en opérer la vente. Un *canot* est aussi un des objets nécessaires à une grande exploitation coloniale.

Ateliers et travaux. — On nomme *atelier*, chez les planteurs, les nègres réunis pour les travaux des plantations, et principalement des sucreries. On nomme *jardins*, les plantations en général. — Dans les sucreries, les nègres sont, suivant leurs forces, partagés en grands et petits ateliers. — Le grand atelier comprend les individus des deux sexes, qui sont propres aux forts travaux, qui sont la fouille et la coupe des cannes sur le terrain; le chauffage des fourneaux, et l'écumage du sucre dans la manufacture. — Le sarclage des cannes, le transport des plants dans les fosses préparées; le soin de mettre en faisceaux les cannes coupées, et de les transporter au moulin; celui d'empiler les bagasses vertes dans les cases où on les fait sécher, et de fournir les bagasses sèches aux chauffeurs qui alimentent le feu des chaudières; tels sont les travaux du petit atelier. — Les deux ateliers sont éveillés à cinq heures du matin par les nègres *commandeurs*. Après la prière, qui a lieu au point du jour et pendant laquelle on voit si quelque esclave est en retard, les nègres des ateliers se rendent, avec l'économe et les commandeurs, aux champs de cannes où les travaux du jour doivent avoir lieu. — Chaque nègre porte une houe, un coutelas pour couper les cannes, un baton pour écarter les pailles, demeure ordinaire des serpents; une corde pour lier les pailles qui doivent servir au chauffage; et enfin, un panier rempli de fumier, dont le contenu est déposé dans un des champs de l'habitation. — Le transport des engrais se fait ainsi insensiblement. — Au lieu du travail, les nègres se rangent sur une seule ligne, ayant à chaque extrémité un commandeur et l'économe au milieu. Ils travaillent ainsi rangés. Cette méthode a pour but de rendre la surveillance plus facile. — Le travail dure depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. Les travailleurs ont une heure pour déjeuner, de 8 à 9, et deux heures pour dîner et se reposer, de midi à 2 heures. En revenant à l'habitation, chaque travailleur doit rapporter un paquet d'herbe pour les bestiaux. La prière se fait à sept heures du soir; c'est alors que l'administrateur donne, aux économes et aux commandeurs, les ordres qui doivent être mis à exécution le lendemain. Après la prière, la journée des nègres est finie; ils rentrent dans leurs cases et s'y reposent ou s'occupent, à leur volonté, des travaux qui leur sont personnels.

Punitions. — Nourriture et vêtements des esclaves. — Des ordonnances rigoureusement observées défendent, sous les peines les plus sévères, aux administrateurs, économes et commandeurs d'habitations, de porter des bâtons avec lesquels, dans un moment d'emportement, ils pourraient frapper les nègres qui auraient commis quelques fautes graves. Ces ordonnances défendent aussi de donner en punition plus de vingt-neuf coups de fouet aux esclaves, et d'employer contre eux le cachot quand il s'agit de discipline d'habitation; lorsque les crimes sont de nature à intéresser le maintien de la société, on doit livrer le délin-


FRANCE PITTORESQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
PLAN DE LA VILLE DE CAYENNE
Rivière de Cayenne
R. Major
L'Aimable
R. Maillard
Paramaribo
CAYENNE
GUYANE HOLLANDAISE
GUYANE FRANÇAISE
Ind.s Emerillons
Ind.s Galibis
Ind.s Oyampis
Côte des Mayes
Lago Real
Bouches du Fleuve des Amazones
EMPIRE DU BRÉSIL
GUYANE
Myriametres
Lieues Communes
Milles Nautiques
Dressé par Monin
Gravé par Laguillermie et Rambos Rue des Noyers 56.



Terrains mouillés.

Maison sur piliers. Moulin à sucre.



Ruses des Indiens pour prendre les oiseaux aquatiques.

quant, avec les preuves, aux tribunaux du gouvernement; une caisse particulière, dite des *nègres justiciés*, sert à indemniser le propriétaire du nègre coupable et dont le crime entraîne la peine capitale. — La *nourriture* que les règlements coloniaux assurent aux nègres consiste en trois livres de morue, 2 pots 1/2 de farine de manioc par semaine, et environ un gallon de sirop par mois. — Leurs *vêtements* annuels garantis par les ordonnances, se composent de deux chemises, de deux pantalons de grosse toile et d'un chapeau.

Bestiaux. — Les mulets et les bœufs sont les seuls animaux employés aux cultures et aux charrois. — On laisse les mulets vaguer dans les savanes pendant le jour, on les met en parc pendant la nuit. Leur prix varie depuis 1,000 jusqu'à 1,500 liv. coloniales. — On les tirait autrefois en grande partie de la côte ferme du continent d'Amérique. Les mulets d'Auvergne et des États-Unis, accoutumés à la nourriture dans l'écurie, avaient, ainsi que ceux de Buenos-Ayres, mal réussi dans les Antilles; néanmoins, il paraît qu'on a trouvé le moyen de les y acclimater; en 1833 on en a importé de France 1,228 à la Martinique et à la Guadeloupe. — Les bœufs sont créoles en grande partie. On les laisse aussi vaguer dans les savanes, ou on les attache dans les broussailles, en ayant soin de les changer de place deux fois par jour. — Les bœufs étrangers que la colonie reçoit, viennent du cap Vert et surtout de Porto-Rico; ces derniers sont les meilleurs pour le travail : leur valeur est d'environ 150 livres coloniales.

GOUVERNEMENT, ADMINISTRATION, ETC.

Gouvernement. — Le gouverneur de la Guadeloupe et de ses dépendances est un officier général des armées navales. — Il réside à la Basse-Terre; ses pouvoirs sont les mêmes que ceux du gouverneur de la Martinique.

Conseil privé. — Ce conseil, dont le gouverneur est président, se compose en outre de neuf membres à la nomination du Roi : le commandant militaire, l'ordonnateur, le directeur général de l'intérieur, le procureur général, trois conseillers coloniaux, l'inspecteur colonial et le secrétaire archiviste.

État-major. — L'état-major de la colonie comprend : 1 colonel commandant militaire; — 2 capitaines de l'état-major du gouverneur; — 1 chef de bataillon, commandant la place à la Pointe-à-Pitre; — 1 capitaine, adjudant de place à la Basse-Terre; — 1 chef de bataillon, commandant à Marie-Galante; — 1 capitaine, commandant aux Saintes, — et 1 capitaine, commandant la partie française de Saint-Martin.

Administration. — Il y a à la Guadeloupe : — 1 commissaire principal de marine, *ordonnateur;* — 1 commissaire de marine de 1re classe, *inspecteur colonial;* — 1 commissaire de marine de 2e classe; — 6 sous-commissaires de marine de 2e classe, et 1 trésorier. — Le *service des ports* comprend — 2 capitaines de port (à la Basse-Terre et à la Pointe-à-Pitre); — 1 lieutenant de port à Saint-Martin.

Direction générale de l'intérieur. — Outre le directeur général, ce service comprend : — 1 vérificateur de l'enregistrement; — 4 receveurs conservateurs des hypothèques (à la Basse-Terre et à la Pointe-à-Pitre, — à Marie-Galante et à Saint-Martin); — 1 receveur de l'enregistrement (2e bureau) à la Pointe-à-Pitre. — Le *service des douanes* compte 1 directeur; 1 inspecteur et 2 sous-inspecteurs (à la Pointe-à-Pitre et à la Basse-Terre).

Justice. — Il y a à la Basse-Terre : — une cour royale composée de 9 conseillers (dont un président), de 3 conseillers auditeurs, d'un procureur général, d'un substitut et d'un greffier en chef; — et un tribunal de première instance. — Un autre tribunal de première instance siége à la Pointe-à-Pitre. — Ces tribunaux sont formés chacun d'un juge royal, d'un lieutenant de juge, de deux juges auditeurs, d'un procureur du roi, d'un substitut et d'un greffier. — La Guadeloupe possède en outre 4 justices de paix (à la Basse-Terre, à Capesterre, à la Pointe-à-Pitre et au Moule. — Les assises pour la colonie se tiennent à la Basse-Terre et à la Pointe-à-Pitre. — *Marie-Galante* a un tribunal de première instance (composé de 2 juges, 1 procureur du roi et 1 greffier), et un tribunal de paix. — Il y a à Saint-Martin un tribunal de paix.

Culte. — Il y a à la Guadeloupe et dans ses dépendances un préfet apostolique et un vice-préfet. — On y compte en outre 13 curés ou desservants.

Hôpitaux. — Service de santé. — Outre les hôpitaux de la marine, la colonie renferme 1 hospice de charité, et 1 hospice pour les lépreux (à la Désirade). — Il y a 2 comités de vaccine, à la Basse-Terre et à la Pointe-à-Pitre. — Le *service de santé* est confié à 2 médecins, 4 chirurgiens et 1 pharmacien appartenant à la marine.

Instruction publique. — On compte à la Guadeloupe 18 écoles, dont 5 à la Basse-Terre, 5 à la Pointe-à-Pitre, et 8 réparties dans divers quartiers. — Il y a 3 écoles à Marie-Galante.

Établissements divers. — Il existait à la Pointe-à-Pitre une banque fondée en 1827, et qui avait le titre de *Banque de la Guadeloupe*. Elle a été mise en liquidation en 1831. — La Basse-Terre possède une imprimerie; on y publie une *Gazette officielle*.

GARNISON ET MILICES.

La défense de la colonie est confiée à des troupes envoyées de France, et aux milices ou gardes nationales.

La garnison, en temps de paix, se compose d'une compagnie de gendarmerie, de la 5e compagnie et d'un détachement de la 4e compagnie d'artillerie de marine, d'un détachement de la 3e compagnie d'ouvriers, et des 1er, 2e et 3e bataill. du 2e régiment d'infanterie de marine. — La garnison de la Guadeloupe fournit des détachements à Marie-Galante, aux Saintes, à Saint-Martin, etc.

La garde nationale est nombreuse et bien tenue. Elle est soumise aux mêmes lois et règlements que celle des autres colonies françaises.

Il y a à la Guadeloupe une *direction d'artillerie*, qui comprend un chef de bataillon d'artillerie, directeur, et deux capitaines d'artillerie de la marine, et une *sous-direction du génie*, comprenant un chef de bataillon du génie, sous-directeur, et deux capitaines de sapeurs.

POPULATION.

Elle était au 1er janvier 1833, de:

Population libre.

Hommes, 11,049; femmes, 12,306; total. 23,355

Population esclave.

Hommes, 47,959; femmes, 51,505; total. 99,464

Total général. 122,819

Le mouvement de la population libre avait été en 1832 :

877 naissances. — 656 décès.

La population générale était ainsi répartie :

Villes et bourgs : 24,362 habitants, dont 12,920 esclaves.
Habitations rurales : 98,457 — — 86,544 —

Affranchissements. — De décembre 1830 à novembre 1833,
Le nombre des affranchissements a été de. 2,873
(Dont 1950 patronés et 923 esclaves.)
Et celui des déclarations de liberté, de. 1,798

Total. 4,671

RÉGIME POLITIQUE.

Deux lois, promulguées le 24 avril 1833, établissent et régularisent l'exercice des droits des citoyens dans les colonies. L'une accorde à toutes les personnes nées libres ou ayant acquis légalement la liberté (blancs, mulâtres ou nègres), la jouissance des droits civils et politiques. — L'autre règle le régime législatif des colonies.

D'après cette loi, il existe à la Guadeloupe une assemblée représentative de la colonie, qu'on nomme conseil colonial, et qui est composée de 30 membres élus par les colléges électoraux. Tout Français âgé de 25 ans, né ou domicilié à la Guadeloupe, payant 300 francs de contributions directes, ou justifiant qu'il possède des propriétés mobilières ou immobilières d'une valeur de 30,000 francs, est *électeur* de droit. — Tout électeur âgé de 30 ans, payant 600 francs de contributions ou possédant des propriétés d'une valeur de 60,000 est éligible.

Il y a à la Guadeloupe (ses dépendances comprises) 9 arrondissements électoraux, qui nomment : déput».

Le 1er, comprenant la Basse-Terre (intra-muros, extra-muros), Baillif, Parc et Matouba. 3
Le 2e, Pointe-à-Pitre (intra-muros, extra-muros) et Abymes. 6
Le 3e, Anse-Bertrand, Port-Louis, Petit-Canal et Morne-à-L'eau. 3
Le 4e, Moule, Saint-François, Sainte-Anne, Gosier et Désirade. 5
Le 5e, Deshayes, Bouillante, Pointe-Noire et Vieux-Habitants. 2
Le 6e, Goyave, Capesterre, Trois-Rivières, Vieux-Fort et les Saintes. 4
Le 7e, Sainte-Rose, Lamentin, Baie-Mahaut et Petit-Bourg. . . 4
Le 8e, Marie-Galante (île). 3
Le 9e, Saint-Martin (partie française). 1

Le conseil colonial de la Guadeloupe nomme 2 délégués de la colonie près le gouvernement français, et qui résident à Paris.

RECETTES ET DÉPENSES.

(Voir le même article à la Statistique de la Martinique.)

En 1833, les dépenses du service colonial de la Guadeloupe avaient été arrêtées, par ordonnance royale, à. . . 1,857,682 f.

Dont le montant devait être couvert par les produits présumés des droits et revenus locaux.

Nous ignorons quel a été, pour 1834, le budget voté par le conseil colonial de la Guadeloupe.

Une ordonnance royale a fixé les dépenses auxquelles donneront lieu, en 1834, le traitement du gouverneur, le personnel de la justice et des douanes, à la somme totale de 632,100 fr., à prendre sur les fonds généraux affectés au service intérieur de la colonie.

AGRICULTURE.

On comptait dans la colonie en 1832 :

26,880	hectares	en cannes à sucre.
5,684	—	en café.
1,122	—	en coton.
78	—	en cacao.
10,720	—	en vivres.
25,442	—	en savanes.
21,517	—	en bois debout.
26,201	—	en terrains non cultivés.
117,144	hectares.	

Elle renfermait environ : 1,800 chevaux. — 6,200 mulets. — 400 ânes. — 18,000 bêtes à cornes (race bovine). — 10,000 moutons et cabris — 5,000 porcs.

Les habitations rurales étaient au nombre de 1513, et avaient les destinations spéciales suivantes :

583	sucreries, employant	42,015	esclaves.
556	caféries	9,160	—
138	plantations de coton	1,665	—
2	plantations de cacao	20	—
239	plantations de vivres	3,810	—

COMMERCE.

En 1832, la valeur des importations dans la colonie a été de :

Denrées et marchandises françaises.			
Venant de France	14,579,841 f. 96 c.		15,224,018 f. 11 c.
Ven. des col. et pêcher. fr.	644,176	15	
Denrées et marchandises étrangères.			
Par navires français	878,037	30	2,571,907 49
Par navires étrangers	1,693,870	19	
Total des importations			17,795,925 60

Dans la même année, la valeur des exportations a été de :

Denrées et marchandises de la colonie.			
Pour la France	14,803,723	20	15,294,721 62
Pour les colonies françaises	17,840	»	
Pour l'étranger	473,158	42	
Denrées et marchandises réexportées.			
Françaises	1,377,443	91	1,440,913 16
Étrangères	63,469	25	
Total des exportations			16,735,684 78
L'excédant de l'importat. sur l'export., a été de			1,060,290 82
La balance du commerce avec la métropole est au profit de la colonie de			223,881 24

Les articles d'importations à la Guadeloupe sont les mêmes qu'à la Martinique (voyez page 302).

Les produits de la colonie exportés en 1832, ont été : — des sucres bruts et terrés ; des mélasses, tafias, sirops et confitures, pour une valeur de 14,052,115 fr. 24 c. ; des cafés pour une valeur de 1,127,428 fr. 18 c. ; du cacao, du gérofle, de l'écorce de quinquina, du coton ; du tabac ; du bois de Campêche ; des peaux brutes ; des écailles de tortues ; du cuivre vieux, etc. ; ces divers articles pour une valeur de 115,178 fr. 20 cent. ; le total de ces diverses sommes donne 15,294,721 fr. 62 cent., valeur des exportations.

Voici quel a été en 1832 le mouvement de la navigation :

Bâtiments entrés.

487 français d'ensemble 71,707 tonneaux, et portant 4,782 marins.
216 étrangers.

Bâtiments sortis.

481 français d'ensemble 72,263 tonneaux, et portant 4,966 marins.
206 étrangers.

MONNAIES.

Pour les transactions habituelles, on calcule aux Antilles par livres, sous et deniers, mais dans les comptes publics, on se sert des dénominations du système monétaire français.

Les espèces fabriquées pour l'usage des colonies ont, relativement aux espèces ayant cours en France, une valeur intrinsèque moindre de deux cinquièmes ; ainsi un *sou* vaut 3 *centimes* ; une *livre coloniale* = 60 *centimes* ; 10,000 *livres* équivalent à 6,000 *francs*.

Le cours des monnaies est ainsi réglé :

	A la Martin.			*A la Guadeloup.*		
Argent. — Ecu de 6 livres	10 l.	10 s.	—	10 l.	15 s.	» d
Pièce de 5 francs	9	»	—	9	5	»
— de 2 francs	3	15	—	3	15	»
Gourde entière	9	15	—	10	»	»
Gourde percée	»	»	—	9	»	»
Or. — Louis de 24 livres	42 l.	15 s.	—	45 l.	17 s.	6 d.
Pièce de 20 francs	36	»	—	37	»	»
Quadruple espagnole	146	5	—	160	»	»
Moëde portug. de 3 gros 54 grains	81	»	—	83	5	»
Guinée anglaise	48	»	—	49	10	»

Ces valeurs, comme on voit, sont très arbitraires. — La monnaie de billon est rare et recherchée. Une pièce de 6 liards vaut 2 sous 6 deniers aux Antilles. On y connaît aussi une monnaie idéale, l'*escalin*, qui vaut 15 sous.

POIDS ET MESURES.

La toise, l'aune, le pied de douze pouces, la livre de seize onces, sont les mêmes que ceux qui étaient en usage à Paris avant l'adoption des mesures métriques.

Mesures agraires. — Le *pas*, de 3 pieds. — Le *carré*, de 100 pas sur chaque côté, et qui a une superficie 90,000 pieds carrés.

Mesures de capacité pour les liquides. — Le *pot*, contenant 116 pouces cubes, ou 2 pintes de Paris. La pinte se subdivise en 2 chopines, la chopine en 2 roquilles, la roquille en 2 muces. — On se sert aussi dans la colonie du *gallon*, mesure anglaise qui équivaut à 2 pots.

Mesure de capacité pour les légumes secs. — Le *baril*, qui contient 52 pots, et qui se subdivise en *demi*, *quart*, et *demi-quart*.

DÉPENDANCES DE LA GUADELOUPE.

MARIE-GALANTE.

Cette île, à 7 l. S.-E. de la Guadeloupe, dont elle est la principale dépendance, est située par les 16° 3' de latitude nord et par les 63° 29' de longitude ouest méridien de Paris. — Elle a 14 lieues de circonférence. Sa forme est presque ronde. — On évalue sa superficie à 16,500 hectares. Des mornes, dont le plus élevé n'a que 200 mètres, y forment une chaîne qui se prolonge de l'est à l'ouest. — Cette île n'a point de port, elle n'est accessible que du côté de l'ouest et même dans cette partie, le rivage y est traversé par une barre de rescifs qui s'étendent vers l'est jusqu'à la Capesterre. Toutes les côtes sont défendues par des falaises élevées, taillées à pic, et au pied desquelles sont des gouffres et des brisants qui ne permettent pas d'en approcher. — L'île manque d'eau douce, elle ne renferme que quelques sources et des mares, les habitants sont obligés de recueillir avec soin les eaux pluviales. — Le sol est fertile et propre aux mêmes cultures que celui de la Guadeloupe. — On trouve dans l'île et proportionnellement plus de bois de campêche et plus d'animaux. — Elle produit d'excellents chevaux qui, malgré leur petite taille, sont très estimés dans les Antilles.

Marie-Galante a été découverte par Colomb, en 1493. Les Caraïbes l'habitèrent seuls jusqu'en 1648 ; alors quelques Français de la Guadeloupe y formèrent un premier établissement. Elle fut au nombre des îles achetées par M. de Boisseret en 1650. — En 1653, les Caraïbes de la Dominique y détruisirent les habitations et massacrèrent un grand nombre de colons. On y envoya des renforts de la Guadeloupe, et les Caraïbes, vaincus en plusieurs rencontres, se hâtèrent de faire la paix. Ils furent, plus tard, entièrement chassés de Marie-Galante. — L'île a eu jusqu'en 1763 un gouverneur particulier. A cette époque elle fut placée dans la dépendance de la Guadeloupe et on n'y envoya plus qu'un commandant et un aide-major. — Elle a eu beaucoup à souffrir des attaques des Anglais qui l'ont prise et reprise, en 1691, 1763, 1759, 1794 et 1808. — Elle a été aussi dévastée par les ouragans. Celui de 1776 a anéanti presque entièrement ses cultures.

DIVISION, POPULATION, CULTURES, ETC. — Marie-Galante se divise en trois paroisses ou quartiers, où la population se trouve ainsi répartie :

	Blancs.		*H. de coul. libr.*		*Esclaves.*		*Total*
Grand-Bourg	750	—	520	—	4,600	—	5,870
Capesterre	550	—	100	—	3,000	—	3,650
Vieux-Fort	260	—	60	—	2,000	—	2,320
	1,560	—	680	—	9,600	—	11,840

Marie-Galante envoie 3 députés au conseil colonial siégeant à la Guadeloupe. — La partie cultivée de l'île est ainsi divisée. 1,800 hectares en cannes à sucre ; — 460 h. en café ; — 600 h. en coton ; — 3 h. en cacao. — Il y a de plus 6,400 h. en friches ; — 1,250 h. en bois ; — 3,300 h. en savanes. — L'île renferme environ : 400 chevaux ; 450 mulets, 10 ânes ; 2,500 bêtes à cornes (race bovine), et 2,800 moutons et cabris.

BOURGS ET QUARTIERS. — *Grand-Bourg* ou *Marigot*, au sud de l'île chef-lieu, siége du tribunal de première instance et du tribunal de paix. — Le commandant militaire y fait sa résidence. — Ce bourg, protégé par un petit fort, renferme une dixaine de rues et environ 200 maisons. Sa population est de 1,400 habitants. Quelques-unes des maisons sont fort jolies. L'édifice en bois qui sert de logement au commandant a été construit en 1811 par les

Anglais. Il offre un bel aspect et des distributions commodes. L'église est assez belle. Les trois paroisses de Marie-Galante étaient autrefois desservies par les carmes, un seul curé aidé de vicaires les dessert aujourd'hui. La rade de Grand-Bourg, quoique mauvaise, est toujours ouverte au cabotage. Le quartier est très sain, et le mieux cultivé de l'île. — *Capesterre*. Ce bourg, situé à l'ouest de l'île, n'offre rien de remarquable. L'église est en mauvais état, le quartier est sain, mais moins bien cultivé que celui du Grand-Bourg. — *Vieux-Fort*. Ce bourg, situé au nord-ouest de l'île, doit son nom à une ancienne fortification qui est aujourd'hui ruinée. Son église est aussi dans le plus grand état de délabrement. Le quartier, environné de marais et couvert de palétuviers, est malsain. — *Saint-Louis*. Ce hameau, situé à 2 lieues sud du Grand-Bourg, près d'une rade qui porte son nom et qui est la moins mauvaise de l'île, est le reste d'un bourg autrefois populeux, maintenant ruiné et abandonné. La plaine qui l'entoure est riche et fertile, mais malsaine.

LES SAINTES.

A 3 l. au S.-E. de la pointe méridionale du Vieux-Fort de la Guadeloupe, se trouve par les 15° 54' de latitude nord, et 64° 1' de longitude ouest, méridien de Paris, un groupe de deux petites îles, de deux îlots et de quelques rochers que Colomb nomma les Saintes, parce qu'il les reconnut le jour de la Toussaint. — Ces îles, découvertes en 1493, furent occupées par les Français, pour la première fois, en 1648. — Elles ont toujours été sous la protection et la dépendance de la Guadeloupe, dont elles ont partagé toutes les vicissitudes. — Les Anglais les ont occupées deux fois en 1791 et en 1809. — Elles sont peu cultivées, mais leur position et la bonté du mouillage les rendent importantes en temps de guerre pour la Guadeloupe dont elles protègent les communications et le cabotage. La plus grande des deux îles, nommée *Terre-d'en-Haut*, ou du Vent, est la moins stérile, la plus peuplée et renferme presque tous les établissements. — L'autre île, au sud-ouest de la première, est appelée Terre-d'en-Bas; elle n'offre que peu de culture. — Il en est de même du *Grand-Ilet*, situé au sud. — Le petit îlet, placé au nord et qu'on nomme l'*Ilet-à-Cabris*, forme, avec la *Terre-d'en-Haut*, une rade vaste et sûre où peuvent mouiller à l'abri des vents huit vaisseaux de ligne, autant de frégates et le double de bâtiments inférieurs : c'est là que les vaisseaux de la marine royale attachés à la station de la Guadeloupe, passent le temps de l'hivernage. — L'air des Saintes est très salubre, il y a un petit hôpital pour les militaires en convalescence. Le sol est néanmoins sec et aride, offrant partout des mornes, dont le plus élevé (dans la Terre-d'en-Haut) a 314 mètres. — Les Saintes manquent d'eau, il n'y existe qu'une petite source qui tarit dans les temps de grande sécheresse. — La pêche est abondante sur les côtes, on y trouve même quelques tortues.

Population, cultures, etc. — Les Saintes font partie du sixième arrondissement électoral de la Guadeloupe. — Leur population est d'environ 1,250 hab., dont 100 gens de couleur libres et 750 esclaves. — Leur superficie est évaluée à 600 hectares parmi lesquels il y en a 200 en culture et 200 en bois et savanes. — Elles renferment environ 400 têtes de bétail dont 120 bœufs et vaches.

Bourg. — Il y avait autrefois deux églises aux Saintes, que le curé résidant à la Terre-d'en-Haut desservait alternativement : il ne reste plus que celle de la Terre-d'en-Haut. Le bourg est composé de quelques maisons pour les habitants, des casernes, de l'hôpital et du logement du commandant, belle habitation en bois, construite du temps des Anglais.

LA DÉSIRADE.

Cette île, située au vent des autres Antilles, fut, en 1493, la première découverte de Colomb, qui lui donna le nom de Désirade; elle est située à 2 l. N.-E. de la Guadeloupe, par les 16° 20' lat. nord, et les 63° 22' longit. ouest M. de Paris. — Elle fit partie des îles acquises par M. de Boisseret, et depuis lors placée dans la dépendance de la Guadeloupe, elle en a toujours partagé le sort. — On y établit, en 1728, une léproserie pour la Guadeloupe et ses dépendances. — Cette léproserie fut aussi, en 1786, affectée aux malades de la Martinique. — En 1788, le nombre des lépreux s'élevait à 95 : à cette époque, un officier de milices, qui fut chargé du commandement de la Désirade, s'appropria le terrain de la léproserie, pour s'y créer une habitation, et vendit ou distribua aux habitants, ces malheureux, à l'exception de 14 ou 15 mutilés, qui furent abandonnés à leur triste sort et qui périrent de misère; nous regrettons de ne pas connaître le nom de cet officier, afin de le vouer à l'infamie qu'il mérite. — La léproserie de la Désirade fut rétablie au commencement de la Révolution. — Victor Hugues consolida, en 1795, cet établissement, que les Anglais, maîtres de l'île en 1808, eurent la barbarie de détruire. Ils le rétablirent néanmoins en 1811; et depuis on a continué à l'entretenir. — Les malades sont au nombre d'environ 60, on leur a affecté une vingtaine d'hectares autour de la source où ils s'abreuvent, et dont l'eau, coulant à travers les racines de gayac, s'imprègne des sucs de cet arbre, et devient une espèce de tisane sudorifique naturelle. Ils sont nourris aux frais de l'administration coloniale. — L'île a aussi renfermé, depuis 1763 jusqu'en 1790, un établissement correctionnel pour les mauvais sujets, *fils de famille*. — La Désirade a deux lieues de long sur une lieue de large. — Le canal qui la sépare de la Grande-Terre, est toujours houleux. — Elle est traversée, dans sa longueur, par une chaîne de montagnes où l'on reconnaît les traces d'un ancien volcan, et qui renferme plusieurs cavernes curieuses. — Elle possède plusieurs sources d'eaux abondantes et bonnes. On y trouve deux salines qui pourraient devenir importantes. — Il n'y a ni ports, ni rades; l'anse du galet où est le mouillage, est exposée à de fréquents raz de marée. — L'air est salubre, le sol sablonneux et aride, produit seulement du coton, qui passe pour le meilleur des Antilles. — On y cultive aussi, mais en petite quantité, des vivres et des fruits. Les bois y sont principalement composés de gaïacs.

Population, cultures, etc. — La Désirade fait partie du 4e arrondissement électoral de la Guadeloupe. — Sa population est d'environ 1,250 hab., dont 800 blancs et 50 gens de couleur libres. — Sa superficie est d'environ 2,600 hect. — Les cultures en occupent 550. Il y en a 300 en savanes et bois. — Le nombre des bestiaux est d'environ 550, parmi lesquels on compte 5 chevaux et 275 bœufs.

Bourg. — L'île ne renferme qu'un petit bourg formé de quelques cases et magasins groupés auprès de l'église. — Les habitants ont divisé le territoire en sept parties, qu'ils appellent : la Baie-Mahaut, le Souffleur, le Désert, la Grande-Anse, le Galet, le Latanier et la Montagne.

SAINT-MARTIN.

Cette île, située à 45 l. N.-O. de la Guadeloupe par les 18° 4' de latitude nord, et 65° 25' de longitude ouest, a 6 lieues de long, 5 de large et 18 de circonférence. — On évalue la superficie à 50,000 hectares. — L'intérieur est hérissé de montagnes dont la plus haute a 600 mètres d'élévation. — Le sol est léger et pierreux, exposé à des sécheresses fréquentes. — Le ciel est pur et le climat très sain. — Les côtes sont coupées par des baies profondes; il n'y a point de ports, mais d'excellents mouillages. — Elle ne renferme aucune rivière, mais elle possède des sources qui ne tarissent jamais, et des étangs dont l'eau limpide quoique un peu saumâtre est suffisamment potable. — Cette île était déserte lorsque le commandeur de Poincy en prit possession en 1639. — Les Français ne s'y établirent point alors. Les Hollandais qui y construisirent un petit fort, en furent d'abord chassés par les Espagnols, mais ils ne tardèrent pas à y revenir. — Un neveu de M. de Poincy qui y passa en 1648, avec 300 Français de Saint-Christophe pour y faire un établissement, y trouva les Hollandais déjà de retour. Les deux chefs se réunirent sur un morne appelé depuis *Montagne-des-Accords*, et arrêtèrent le partage de l'île entre les deux nations. — La partie du nord échut aux Français et celle du sud aux Hollandais. Les limites furent fixées et désignées. — Il fut convenu que la pêche, la chasse, les salines, les rivières, les étangs, les bois de teinture, les mines et minéraux, les rades et les baies seraient communs aux deux peuples; qu'ils vivraient en bonne intelligence, et en cas d'attaque extérieure se prêteraient un mutuel secours; cet engagement a été fidèlement observé. — Saint-Martin fit partie des îles achetées d'abord par l'ordre de Malte et rachetées en 1665 pour le roi. En 1674 elle fut réunie au domaine de la couronne et annexée au gouvernement de la Guadeloupe. — Les Anglais ont occupé cette île en 1781, en 1794, en 1800 et en 1810. Elle a été restituée à la France en 1814. — Les dix-neuf vingtièmes des habitants de Saint-Martin sont anglais, ils possèdent presque toute l'île sous le nom des deux nations auxquelles elle est censée appartenir.

Division, population, cultures, etc. — La partie française de Saint-Martin forme le neuvième arrondissement électoral de la Guadeloupe, et envoie un député au conseil colonial. — Elle est divisée en quatre quartiers : le Marigot, le Colombier, la Grande-Case et Orléans. — Sa population est d'environ 3,000 hab., dont 400 blancs et 200 hommes de couleur libres. — Sa superficie est d'environ 33,200 hectares : mais ses cultures se bornent à 1,200 en vivres, en cannes et en coton; 1,250 en savanes, et 600 en bois debout. — Ses produits annuels sont évalués à 900,000 kilogrammes de sucre, 11,000 kil. de sirop, et 50,000 gallons de rum. Toutes ces denrées sont exportées et vendues en fraude à Saint-Barthélemy et dans les îles voisines. — On compte, comme appartenant aux colons français, 2,500 têtes de bétail, dont 200 chevaux, 150 mulets, 100 ânes, 1,000 bêtes à cornes (race bovine), et le reste moutons et cabris.

Bourg. — *Le Marigot*, chef-lieu de Saint-Martin, est composé d'environ 50 maisons assez mal bâties. On n'y trouve ni église, ni hôpital, ni magasins. — Il est défendu par un fortin en assez mauvais état, où se trouvent un logement pour le commandant militaire, et une caserne pour la garnison. — Il possède un tribunal de paix. La vaste baie qui lui tient lieu de port et au fond de laquelle il est placé, offre un bon mouillage.

A. H.

Guyane Française.

(Colonie dans l'Amérique méridionale.)

TOPOGRAPHIE.

La Guyane française est située sur la côte orientale de l'Amérique méridionale, entre les 4e et 6e degrés de latitude nord, et entre les 53e et 62e de longitude ouest méridien de Paris. — Elle est bornée au nord par la Guyane anglaise, la Guyane hollandaise et l'océan Atlantique, à l'est par l'Océan; à l'est et au sud par la Guyane portugaise qui fait maintenant partie de l'empire du Brésil, et enfin à l'ouest par le territoire encore peu exploré qu'habitent les Indiens libres du centre de l'Amérique.— Les côtes de la Guyane française présentent un développement d'environ 75 lieues. Ses limites ne sont pas encore exactement arrêtées. — Celle du nord est depuis long-temps invariablement fixée à la rivière Maroni. — Mais celle du sud a donné lieu à plusieurs contestations avec le Portugal. — Le traité de 1802 la fixait à la rivère d'Aragouari, près le cap de Nord, à l'embouchure de la rivière des Amazones. — En 1815, au congrès de Vienne, le Portugal, qui s'était emparé de Cayenne, en 1809, et qui, d'après le traité de 1814, devait rendre cette colonie à la France, ne s'engagea à restituer que la partie comprise depuis le Maroni jusqu'à l'Oyapock, dont l'embouchure est située entre le 4e et le 5e degré de latitude nord, *limites* (dit l'acte du congrès) *que le Portugal a toujours considérées comme celles qui avaient été fixées par le traité d'Utrecht*. Les Français ont dit depuis, avec quelque raison, que la rivière dont il est question dans le traité d'Utrecht, est celle de Yapock ou de Vincent Pinçon; quoi qu'il en soit, la limite méridionale a été maintenue au cap d'Orange, à l'embouchure de l'Oyapock. — Quant à la limite occidentale qui détermine la profondeur de la Guyane dans les terres, sa fixation a été, jusqu'à présent, arbitraire. — Quelques auteurs la reculent au Rio-Negro. — Il nous semble qu'elle doit naturellement s'arrêter à la sierra de Tumucaragua, si, comme l'indiquent les grandes cartes espagnoles, cette chaîne de montagnes ferme de ce côté le bassin de tous les fleuves qui ont leur embouchure sur les côtes françaises. — On évalue la superficie totale de la Guyane française à 5,400 lieues carrées; le territoire sur lequel il existe des établissements à Cayenne et dans ses dépendances, n'a pas plus de 40 lieues carrées de superficie, et la culture n'y occupe pas plus de 20,000 hectares.

Aspect du pays. — Sol. — Montagnes. — La Guyane est le pays le plus jeune, le plus nouveau de toute l'Amérique. On y voit partout les traces des volcans éteints et celles des eaux qui couvraient les parties basses du continent, lorsque les terres élevées au-dessus de leur surface étaient encore bouleversées par les feux souterrains. — Les terres hautes ne sont composées que de sables, de roches à craie et de matières vitrifiées où les graines portées par les vents et analogues au sol ont fructifié et formé de vastes forêts. Ces arbres précieux, uniquement de l'espèce des bois durs, à racines traçantes et horizontales, indiquent une terre aride et argileuse. — On considère le sol cultivé de la Guyane comme renfermant un tiers de terres argileuses de formation volcanique, et deux tiers de terres grasses et riches de formation alluvionnelle. Les terres s'y divisent en *terres hautes* et en *terres basses* ou *mouillées*; — celles-ci, qui forment la partie fertile, comprennent les terres marécageuses, les savanes ou prairies naturelles inondées dans la saison des pluies, et la partie littorale couverte par la zone des mangles et des palétuviers. — Les forêts vierges des terres hautes, d'une végétation antique et vigoureuse, offrent toute la richesse et tout le luxe naturel aux régions équatoriales. Elles ont, sur les forêts vierges du Brésil, l'avantage d'être saines et aérées. — Le terrain de la Guyane s'élève par une pente peu sensible. Les coteaux qui avoisinent les terres basses n'ont pas plus de 50 à 60 mètres au-dessus du niveau de la mer; mais en s'enfonçant dans l'intérieur du pays, on trouve des chaînes assez hautes pour mériter le nom de montagnes. — La côte n'offre d'autres élévations que les collines de Cayenne et la *montagne d'Argent*, près de l'Oyapock, dont le sommet a la forme d'une selle, et qui est couverte de bois.

Côtes. — Les côtes sont plates et formées de terrains alluvionnels, auxquels une étroite forêt de mangliers et de palétuviers sert de ceinture. Cette forêt se prolongeant sur la ligne que la marée couvre et découvre, met progressivement à l'abri les conquêtes qu'elle fait chaque jour sur l'Océan. La mer est peu profonde, néanmoins l'embouchure des rivières offre partout un mouillage sûr et facile aux bâtiments d'un faible tirant d'eau.

Iles, etc. — Quelques îles, des îlots et plusieurs rochers percent à travers les vases molles qui bordent les côtes. — La plus grande des îles est l'*île de Cayenne*, où se trouve la ville chef-lieu de la colonie. — Cette île n'a que cinq lieues de long sur trois de large, et présente, par exception, un terrain montagneux et sec, mais un peu aride. — Les trois *îles du Salut* ou *du Diable* près du Kourou, forment un triangle qui renferme un mouillage excellent pour les bâtiments de haut bord. Ces îles, dont une seulement est habitée, et qui servent d'asile aux tortues, ont été, en 1763, le tombeau des Européens engagés dans la fatale entreprise du Kourou. — Le *groupe de Remire*, au sud de Cayenne, est composé de cinq îlets réunis, le *Père*, la *Mère*, les *Deux-Filles*, le *Malingre*, et d'un îlot détaché, l'*Enfant-Perdu*. — La *Mère* sert de léproserie; on y envoie les nègres attaqués de l'éléphantiasis. — Les *Connétables* sont deux rochers voisins l'un de l'autre, et dont le plus grand est remarquable à cause de la multitude d'oiseaux de mer qui y ont établi leurs nids. Le pourpier croît naturellement sur la plate-forme qui le domine. On y trouve quelques lézards énormes (iguanes), qui se nourrissent des œufs des oiseaux.

Rivières. — Les principales rivières de la Guyane sont le Maroni, l'Oyapock, l'Approuague, le Kourou, le Sinamary, l'Ouyac, la Cayenne, la Mana, l'Iracoubo, le Canamana, le le Kaou, etc. — Ces rivières sont larges, mais non profondes.— A l'exception de l'Oyapock et du Maroni, toutes ont un cours peu étendu (de 30 à 50 lieues). — Quelques-unes sont sujettes, quoique faiblement, à un phénomène qu'on nomme *Barre* à la Guyane, *Pororoca*, à l'embouchure de la rivière des Amazones (où il est terrible), et qui est analogue au *Mascaret* de la Dordogne (t. II, page 60) et à la *Barre* de la Seine (t. III, page 131).

Canaux. — Plusieurs canaux de dessèchement ont été creusés pour rendre propres à la culture les terrains fertiles de la côte, que la mer et les eaux pluviales inondaient chaque année. C'est ainsi qu'on a commencé à mettre en valeur les plaines alluvionnelles qui séparent la rivière d'Approuague de Cayenne. Le plus important est le *canal de Torcy*, qu'avoisinent de riches plantations de cannes à sucre, de café, de coton, de rocou, etc.

Routes. — Il n'y a pas, à la Guyane, de chemins qu'on puisse appeler routes. Les habitations et les plantations sont placées près des rivières et des canaux. — On voyage en bateau au sud de Cayenne (à Approuague, Oyapock, etc.).—En remontant vers le nord (à Kourou, Sinamari, Iracoubo, la Mana), on peut faire une partie du chemin à cheval, par terre, en longeant la côte; mais il faut, pour le reste, traverser des savanes noyées ou l'on a de l'eau jusqu'à la ceinture; tous les transports se font en bateau.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — A la Guyane, comme dans les autres régions équatoriales, deux saisons distinctes partagent seules l'année; la saison sèche (qui dure de juin à septembre) et la saison pluvieuse. — Les termes extrêmes de la température sont, en *minimum*, + 23° 75', et en *maximum*, + 31° 25'. — Le climat, quoique moins sain que celui de la France, l'est beaucoup plus que celui des Antilles. — Il suffit d'une vie régulière et de quelques précautions d'hygiène, pour jouir d'une santé parfaite. — Pendant la saison pluvieuse, les chaleurs sont assez modérées, malgré le voisinage de l'équateur; les nègres mêmes, à cette époque, se plaignent quelquefois du froid, et l'on se porte généralement presque aussi bien qu'en Europe. — Il n'est pas rare de voir, à la Guyane, des habitants octogénaires. Le teint des Européens y conserve ces couleurs vives qui disparaissent si promptement aux Antilles.

Vents, etc. — Les phénomènes atmosphériques ne causent aucun ravage à la Guyane. On n'y connaît ni tremblements de terre, ni raz de marée, ni ces ouragans affreux aussi redoutables aux habitants qu'aux navigateurs.

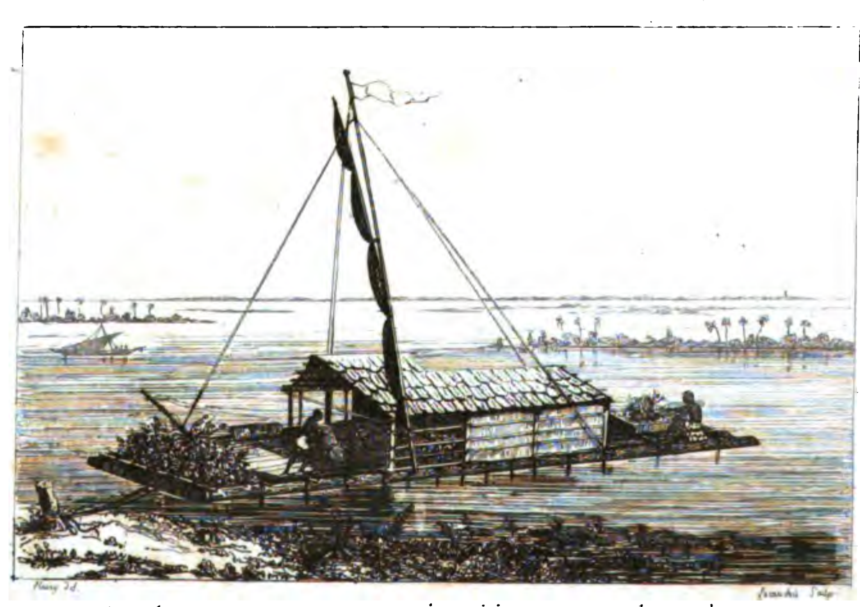
Maladies. — Les affections scorbutiques et les maladies cutanées, sont communes à la Guyane. — Le tétanos et l'éléphantiasis y sont plus rares; mais l'éléphantiasis y attaque également les blancs et les gens de couleur des deux sexes. — Une maladie assez fréquente, et qui y fait de grands ravages parmi les enfants, est une espèce de croup qu'on y appelle *mal de mâchoire*.

HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Les plus grands quadrupèdes naturels de la Guyane sont: le tigre, dont la fourrure est d'une grande beauté; le *tapir*, animal de la grosseur d'un mulet, dont la lèvre supérieure est allongée en forme de petite trompe, ce qui l'a fait nommer aussi éléphant américain: le tapir est doux et facile à apprivoiser; le *tamanoir* ou grand fourmilier; deux espèces de paresseux, l'*unau* et l'*aï*; un daim à peu près pareil à celui d'Europe; six espèces de singes, parmi lesquels on remarque le *singe rouge*, classé parmi les gibiers: sa chair ressemble, pour le goût, à celle du veau, et les colons en mangent avec plaisir; le *tamarin* et le *sapajou*, qui figurent parmi les plus petites espèces, et qui



Indiens jouant au ballon avec le pied



Radeau Indien sur les fleuves de la Guyane.



Forêt de la Guyane.

existent encore dans l'ile de Cayenne. — On trouve en outre le porc-épic; le chat sauvage ou chat-tigre, fléau des basse-cours de la Guyane, comme la fouine en Europe; le cochon marron, espèce de sanglier; l'agouti, gros comme le lièvre d'Europe; l'acouchi qui, par la taille, est pareil à notre cochon d'Inde, mais qui est bon à manger; le pac, gros comme un fort cochon de lait, et dont la chair est très délicate; le tatou qui, comme le hérisson, se roule en boule dans sa cuirasse, etc. — La tortue de terre est considérée comme un animal de basse-cour; on en élève dans toutes les habitations. — Les animaux domestiques importés d'Europe, ont presque tous dégénéré. On doute même si le *cabri*, (chèvre sans barbe, et dont la chair est bonne à manger), n'est pas une espèce américaine. — Outre les oiseaux de basse-cour, pareils à ceux d'Europe, on a apprivoisé et on élève à la Guyane plusieurs oiseaux des forêts; le *hocco* joint à un superbe plumage la grosseur et la qualité du dindon. — Les perroquets, les perruches et les haras sont assez communs pour être considérés comme gibier. — On compte à la Guyane une quinzaine d'espèces de *colibris* ou oiseaux-mouches. — Le toucan est un oiseau remarquable qui a le bec gros comme le reste du corps. — Les côtes sont très poissonneuses. Parmi les poissons à écailles, on remarque les mulets et les *gros-yeux*. Ces derniers, dont les plus gros pèsent à peine six onces, doivent leur nom à leur conformation particulière. Ils nagent par bandes nombreuses et tellement à la surface de l'eau, que leurs yeux saillants d'un demi-pouce se montrent tout-à-fait en dehors. On les tue soit à coups de fusil, avec de la cendrée, soit avec des flèches à quatre ou cinq branches, uniquement destinées à cet usage, et qui en percent plusieurs à la fois. — Les poissons de grande dimension sont : le *marteau*, le *requin*, l'*espadon* et le *machoiran*; ce dernier, ennemi de l'espadon, a sur le dos un plastron armé d'un piquant de la grosseur du doigt et long de plusieurs pouces. — Parmi les raies, qui sont nombreuses et des grandes espèces, on en remarque une qui est vivipare, et une autre que ses énormes dimensions et deux cornes dont elle est armée ont fait surnommer la *raie-diable*. Il y a des raies-diables qui pèsent jusqu'à 10,000 livres; ce poisson monstrueux est un des ennemis acharnés de la baleine. — On pêche du côté de Sinamary de grandes tortues de mer, du poids de 250 à 300 livres; leur chair est excellente, mais leur écaille n'a aucune valeur. — Les palétuviers baignés par les eaux de la mer, présentent une grande quantité de petites huîtres attachées à leurs branches. — Les crabes et différentes espèces de crustacés sont nombreux sur divers points. — On trouve, dans les étangs des terres basses, des anguilles grosses et courtes, qui ont des propriétés électriques, analogues à celles de la torpille; on les nomme *anguilles tremblantes* ou *des savanes*. — Les rivières ne sont pas moins poissonneuses que les côtes de l'Océan. Il y en a où les *caïmans* (crocodiles américains) sont si nombreux, que d'après M. de Galard-Terraube, auteur du *Tableau de Cayenne*, la surface de l'eau en paraît quelquefois couverte comme de bois flotté. — On distingue parmi les reptiles, le serpent à sonnettes qui vit dans les quartiers reculés des hautes terres, et un énorme serpent assez grand pour dévorer de jeunes faons, et que les habitants nomment couleuvre. Ces serpents atteignent quelquefois une longueur de 30 à 35 pieds. On rencontre également dans les forêts des iguanes de très grande proportion. — Les insectes incommodes et nuisibles sont les mêmes qu'aux Antilles. La chique n'y est pas moins redoutable pour les nègres. — On y remarque aussi la *mouche cartonière*, qui suspend aux branches des arbres une espèce de nid fabriqué avec une substance imperméable, et divisé en étages garnis d'alvéoles comme une ruche; et une fourmi qui, avec les débris des feuilles, compose une substance spongieuse connue dans le pays sous le nom de nid de fourmi, et plus efficace que l'agaric pour arrêter les hémorrhagies.

Règne végétal. — Les forêts renferment jusqu'à 259 espèces d'arbres utiles à exploiter. — En parlant de l'agriculture, nous mentionnons les productions végétales qui peuvent être classées parmi les cultures coloniales. — La Guiane offre en outre un grand nombre de plantes qui ont des propriétés médicinales. — On y trouve le *copayer*, qui produit le baume de copahu; le *caout-chouc*, qui donne la gomme élastique; le *quianadou*, dont les graines fournissent une cire propre aux mêmes usages que celle des abeilles; le *baobab*, le sagoutier et des palmistes de différentes espèces. — On y cultive avec succès les fruits d'Amérique et ceux de l'Inde asiatique. Le manguier, le mangoustan et le rima (arbre à pain) y ont prospéré. Le climat paraît moins favorable aux végétaux européens. On y trouve des orangers, des grenadiers, des melons, et la plupart des plantes potagères de nos jardins; mais on n'a jamais pu y naturaliser le chou-fleur et la pomme de terre. Le chou ordinaire n'y pomme pas, et la racine de l'ognon n'y produit pas cette tête dont on fait usage comme aliment.

Règne minéral. — Les richesses minérales de la Guyane française n'ont point été explorées. On suppose qu'il existe des mines d'argent et d'or dans l'intérieur. On trouve dans les terrains de la savane sur laquelle la partie nouvelle de Cayenne est aujourd'hui bâtie, des particules ferrugineuses attirables par l'aimant. Les collines voisines des basses terres sont composées, soit de craie, soit d'argile vitrifiée. — On n'y rencontre aucune trace de formation calcaire.

HISTOIRE.

Christophe Colomb découvrit en 1498 la partie du continent américain qui forme aujourd'hui la Guyane française; Améric Vespuce n'aborda vers l'Orénoque que l'année suivante. Ce pays était habité par des Indiens de race caraïbe. — Dans le XVIe siècle, le bruit répandu en Europe qu'au centre de la Guyane existait une ville d'El-Dorado, où la famille des Incas avait trouvé refuge avec tous ses trésors, attira en Amérique une foule d'aventuriers qui y firent vainement la recherche de cette cité imaginaire. — En 1604, quelques Français s'établirent dans l'île de Cayenne. Cette colonie naissante servit de refuge à leurs compatriotes protestants, chassés du Brésil portugais. — En 1626, des marchands de Rouen s'associèrent pour créer un établissement à Sinamary. — Une autre colonie se fixa en 1636 sur la rivière de Cananama. — Peu de temps après, fut fondée la première compagnie de la Guyane, qui n'eut pas de succès, et fut obligée de se dissoudre. — En 1640, des Français s'établirent à Surinam; mais, inhabiles à dessécher le pays, ils en furent bientôt chassés par l'insalubrité des marécages. — En 1643, une nouvelle compagnie formée à Rouen envoya à Cayenne un chef, Poncet de Bretigni, d'un caractère follement cruel. Les colons exaspérés par ses mauvais traitements, abandonnèrent la colonie et se réfugièrent dans les forêts de la Guyane Poncet, en cherchant à les y poursuivre, fut tué et dévoré par les Caraïbes. — En 1652, et sous les auspices du gouvernement royal, une colonisation sur un plan vaste fut tentée. Douze personnages qui prenaient le titre de seigneurs de la colonie amenèrent à Cayenne une première expédition de 600 familles; en route, ils avaient poignardé celui qu'ils nommaient leur général; à peine débarqués, ils se firent la guerre entre eux. Les Indiens, depuis long-temps irrités des violences des Français, profitèrent de leurs dissensions pour les expulser du pays. — Un Hollandais, Guérin Spranger, offrit des présents aux Indiens, et, de leur consentement, s'empara alors du territoire de la colonie. Après l'avoir défriché, à l'instar de Surinam, il y éleva des sucreries et y cultiva avec succès le coton, le rocou et l'indigo. Son établissement prospéra. — C'était l'époque où Colbert créait la grande compagnie de la France équinoxiale. Une expédition nombreuse et des forces respectables furent, en 1664, envoyées à la Guyane française; Spranger se vit contraint de la restituer par capitulation. — La colonie continua à prospérer; mais en 1667 les Anglais l'attaquèrent, la prirent et la pillèrent. — Elle commençait à réparer ses pertes, lorsqu'en 1672 les Hollandais s'en emparèrent de nouveau. — L'amiral d'Estrées la leur reprit en 1674. La Guyane fut alors enlevée au régime des compagnies commerciales, et, comme toutes les autres colonies franco-américaines, réunie au domaine royal. Elle végéta pendant un siècle, sans que le gouvernement songeât à tirer parti des ressources qu'elle présente. Le premier essai tenté à Kourou, en 1763, ne fut pas heureux : l'expédition avait été préparée à grands frais, et sur une grande échelle; mais l'imprévoyance du gouverneur amena un épouvantable désastre. 12,000 hommes débarqués sur une plage déserte, où rien n'avait été préparé pour les recevoir, y périrent de misère et de faim. Une nouvelle entreprise, commencée à Tonnégrande, en 1768, sur une moindre échelle, n'eut pas un résultat plus satisfaisant. La colonie eut une époque d'espérance et de prospérité, en 1774, sous l'administration de Malouet, qui apprit aux colons à cultiver les terres basses, et y mit à exécution la méthode de dessèchement usitée à Surinam. — Des plantes à épices, de nouvelles et riches cultures furent introduites à la Guyane, par ses soins et par ceux de l'illustre Poivre, en 1772, en 1783 et en 1788. — C'est aux importations de cette époque que la colonie actuelle doit ses plus importants produits. — La Révolution arrêta subitement cette prospérité. Le gouvernement républicain choisit la Guyane pour un lieu de déportation, et envoya à Sinnamary les proscrits du 18 fructidor. — Cette mesure politique qui livra aux discussions des partis les éléments divers et souvent contradictoires recueillis jusqu'alors sur la Guyane, est la principale cause de la défaveur qui pèse encore sur cette contrée, et de l'opinion qui s'est formée sur l'insalubrité du climat, sans distinction de lieu ni d'exposition. — En réveillant les souvenirs de l'expédition de Kouron, l'envoi des déportés à Sinamary a fait attribuer exclusivement à la nature même du pays, des désastres qui avaient pour cause première l'incurie de l'administration coloniale. — Lors de la division territoriale de 1790, la Guyane forma un département. — Sous le gouvernement de Victor Hugues, de 1800 à 1809, la colonie fut enrichie par les prises des corsaires armés à Cayenne. Mais cette richesse momentanée dura peu, et nuisit à sa prospérité future, en éloignant les habitants de la culture des terres. — En 1809, la Guyane fut attaquée par les Portugais, qui s'en emparèrent par capitulation. Elle fut rendue à la France en 1814; mais les événements de 1815 empêchèrent qu'on en reprît possession avant 1817. — Cette colonie a depuis lors, et à

diverses reprises, attiré la sollicitude du gouvernement. Plusieurs projets y relatifs ont été présentés et débattus. L'établissement de la colonie agricole de La Mana, où sont fixées quelques familles du Jura, a été l'objet de vives attaques, et paraît néanmoins avoir réussi. La Guyane est aujourd'hui dans un état de prospérité qui doit augmenter progressivement.

INDIENS DE LA GUYANE.

Les Indiens de la Guyane forment un grand nombre de petites tribus nomades distinguées par des noms différents (Approuagues, Galibis, Emerillons, Oyampis, Acoquas, Noragouès, etc.) et qui, suivant les besoins de leur chasse ou de leur pêche, errent dans ces vastes contrées encore si peu explorées par les Européens. Ils ont tous les caractères physiques de la race caraïbe; mais ils sont doux, lents et même apathiques. — Ce naturel pacifique a garanti leur existence. Ne donnant point d'inquiétudes aux premiers colons, ils ont été bien traités par eux, et leur indépendance a même été respectée, tandis que la race guerrière des Caraïbes a disparu dans ses guerres contre les Européens.

La peau des Indiens de la Guyane est d'un rouge cuivré; ils donnent un nouveau lustre à cette couleur naturelle en se barbouillant de rocou. Cette peinture qui, malgré son odeur désagréable, est pour eux une mode et un ornement, a l'avantage de les mettre à l'abri des insectes. — Leur taille est médiocre, leur figure insignifiante, leur complexion peu nerveuse. — Ils ont de l'embonpoint et des formes arrondies comme celles des femmes. — Leurs cheveux sont longs et noirs, très rudes au toucher. Ils les portent ou flottants sur leurs épaules, ou attachés en forme de queue avec une ficelle. — Leur costume diffère peu de la nudité absolue. Quand ils visitent Cayenne, les hommes revêtent une longue chemise de toile grossière et mettent quelquefois une culotte. Les femmes, dont le cou et les bras sont ornés de bracelets en verroteries, et dont les jambes sont comprimées au-dessus et au-dessous du mollet, par des bandelettes d'étoffe rouge, portent un court jupon. Ailleurs, les deux sexes n'ont d'autre vêtement qu'un petit tablier en forme de trapèze orné de grains de verre, large en haut de cinq pouces, en bas de dix pouces et de dix pouces de longueur. — Les chefs de quelques peuplades éloignées de la côte ont un costume d'apparat composé de manteaux de plumes ou de fourrures et de bonnets en plumes d'une grande beauté. — Sous Louis XV, on avait donné aux chefs des Indiens voisins des établissements français, un costume uniforme qui consistait en un habit bleu galonné en or, une canne à pomme d'argent et une médaille d'argent à l'effigie royale, qu'ils portaient suspendue sur la poitrine. Ces distinctions extérieures ne parurent pas exalter beaucoup leur vanité. Ils se promenaient gravement à Cayenne dans leur magnifique vêtement, avec une culotte de toile, les pieds et les jambes nues. — L'autorité de ces chefs est d'ailleurs extrêmement bornée. Elle n'est pas plus grande que celle des maires de villages. Ils n'ont de commandement qu'à la guerre, qui se décide en conseil commun. — Les armes des Indiens sont le *bouton* ou casse-tête, l'arc et les flèches. Leurs flèches sont communément armées des piquants barbelés de la raie vivipare ou du dard aigu du machoiran; quelques-unes sont empoisonnées. — Les flèches leurs servent à chasser et à pêcher, à tuer les oiseaux dans les airs et le poisson au fond des eaux. — Pour atteindre l'iguane qui vit sur la cime des arbres les plus élevés, ils se servent de flèches dont l'extrémité, au lieu d'avoir une pointe acérée qui resterait fixée sur l'arbre avec l'animal, est garnie d'un épi de maïs. Lancées avec vigueur, elles assomment l'iguane et le font tomber à terre. — Les Indiens sont naturellement paresseux. — Leurs travaux se bornent à la culture de quelques pieds de rocou et de quelques carrés d'ignames et de manioc dont ils se nourrissent. — Quand leur nourriture du jour est assurée, ils se couchent dans leurs hamacs et s'y endorment au son d'une flûte grossière faite avec une tige de bambou. — Ils ne sortent de leur engourdissement que lorsque la faim les oblige à aller à la chasse ou à la pêche. — La nature qui ne les a pas gratifiés d'une intelligence bien vive, leur a donné par compensation des sens d'une perfection rare. — Leur agilité et leur adresse sont extrêmes. — Une flèche lancée par un Indien manque rarement le but vers lequel elle a été dirigée. — Dans leurs chasses ils se servent avec un égal succès de la vue, de l'ouïe et de l'odorat. Ils connaissent toutes les ruses des animaux, et ils en ont eux-mêmes de très curieuses. — Ainsi, pour atteindre les oiseaux aquatiques qui habitent hors de la portée de ses flèches, dans des étangs trop découverts pour qu'il puisse s'en approcher sans être vu, l'Indien se cache la tête dans une courge vide où des trous sont pratiqués pour voir et pour respirer, et après en avoir couvert le sommet de quelques graines propres à servir d'appât, il s'enfonce dans l'eau de manière à ce que son corps étant tout-à-fait caché, la courge ait l'air de flotter à la surface; il s'avance ainsi lentement vers les oiseaux qu'il veut prendre, dès qu'un d'eux est à sa portée, il le saisit prestement et l'entraîne au fond de l'eau; l'oiseau pris est aussitôt étouffé; l'Indien l'attache à sa ceinture et ne regagne la terre que lorsqu'il trouve sa chasse suffisante. — L'industrie de ces Indiens est d'ailleurs très bornée: ils fabriquent des arcs et des flèches, des hamacs en tresse de coton, des nattes en joncs et en écorces, des paniers très délicatement travaillés, et une poterie légère d'excellente qualité et qui résiste parfaitement au feu. Leurs autres vases et ustensiles sont formés de calebasses creusées et ornées de divers dessins. — Leur indifférence pour toutes les productions des habitants civilisés de la colonie ne s'étend pas jusqu'au tafia. — Les Indiens aiment passionnément les boissons spiritueuses. Quand ils ne peuvent s'en procurer ils s'enivrent avec des boissons fermentées de leur composition et dont la plus répandue est le *Wicou*, liqueur détestable qui a pour base le jus vénéneux du manioc. — Ils aiment beaucoup les danses et la musique. — Parmi les jeux que les premiers Européens trouvèrent établis parmi eux, un des plus singuliers était celui du ballon; ils y jouaient avec le pied, réunis plusieurs joueurs contre un seul qui conservait la faculté de se servir de ses mains. — L'exercice de la natation est un de leurs amusements favoris. — Ils y sont fort habiles. — Ils sont également bons navigateurs, et savent diriger avec adresse leurs pirogues et leurs radeaux. — Ils traitent leurs femmes avec peu de considération, néanmoins ils en sont très jaloux. Cette jalousie est même la seule passion capable de les faire sortir de leur caractère habituellement pacifique. — Le désir de vendre quelques objets, provenant de leur chasse ou de leur industrie et d'en employer le produit à de petites emplettes, les conduit souvent à Cayenne, avec leurs femmes et leurs enfants, ils y viennent et ils y sont reçus sans défiance. En dehors de la porte de la ville, du côté de la rivière, se trouve un hangar qui leur sert en quelque façon de *caravanserail* et où en arrivant ils suspendent leurs hamacs. — C'est là que ceux qui ne sont pas à portée de voir leurs villages ou *carbets* peuvent observer leurs mœurs et leurs habitudes, car ils souffrent volontiers qu'on viennent visiter leur petit établissement et ne se dérangent pour personne. Il y en a qui parlent un français corrompu et avec lesquels on peut causer. Ils tutoient toujours et donnent à tout le monde le titre de *basari* qu'on leur rend et qui en langue indienne veut dire: «Mon ami.» — Pendant la journée, tout se passe ordinairement fort bien; mais vers le soir, le tafia brouille les têtes, et il n'est pas rare de voir des menaces, des querelles, et même des batailles entre eux. Quand la rixe devient trop sérieuse, un caporal et deux ou trois fusiliers viennent prendre les plus ardents, et les conduisent en prison; on les relâche dès le soir même, ou au plus tard le lendemain, et cette petite punition correctionnelle ne nuit en rien à la bonne harmonie. Il est sans exemple qu'en pareil cas ils aient jamais essayé d'opposer de la résistance, tant ils sont naturellement pusillanimes, et tant est grand leur respect pour la supériorité des blancs.

VARIÉTÉS.

LE CENTENAIRE DE LA GUYANE. — « En visitant la colonie, dit Malouet, je trouvai, à six lieues du poste d'Oyapock, sur un îlot, placé au milieu du fleuve qui forme là une magnifique cascade, un soldat de Louis XIV, qui, blessé à la bataille de Malplaquet, avait obtenu alors les invalides. — Lorsque je le vis, il avait 110 ans, et vivait depuis 40 ans dans ce désert. Il était aveugle et nu, assez adroit, très ridé; la décrépitude était sur sa figure, mais point dans ses mouvements; sa démarche, le son de sa voix, étaient d'un homme robuste; une longue barbe blanche le couvrait jusqu'à la ceinture. Deux vieilles négresses composaient sa société, et le nourrissaient du produit de leur pêche et d'un petit jardin qu'elles cultivaient sur les bords du fleuve. C'est tout ce qui lui restait d'une plantation assez considérable et de plusieurs esclaves qui l'avaient successivement abandonné. — Les gens qui l'accompagnaient l'avaient prévenu de ma visite qui le rendit très heureux; car il m'était facile de pourvoir à ce que ce bon vieillard ne manquât plus de rien, et terminât dans une sorte d'aisance sa longue carrière. Il y avait vingt-cinq ans qu'il n'avait mangé de pain ni bu de vin. Il éprouva une sensation délicieuse du bon repas que je lui fis faire. Il me parla de la *perruque noire* de Louis XIV, qu'il appelait *son beau et grand prince*; de l'air martial du maréchal de Villars, de la contenance modeste du maréchal de Catinat, de la bonté de Fénelon, à la porte duquel il avait été en sentinelle à Cambrai. Il était venu à Cayenne, en 1730; il avait été économe chez les jésuites, qui étaient alors les seuls propriétaires opulents, et il était lui-même un homme aisé lorsqu'il s'établit à Oyapock. — Je passai deux heures dans sa cabane, étonné, attendri du spectacle de cette ruine vivante; la pitié, le respect, imposaient à ma curiosité: je n'étais affecté que de cette prolongation des misères de la vie humaine, dans l'abandon, la solitude et la privation de tous les secours de la société. Je voulus le faire transporter au fort; il s'y refusa. Il me dit que le bruit des eaux, dans leur chute, était pour lui une jouissance, et l'abondance de la pêche une ressource; que puisque je lui assurais une ration de pain,

de vin et de viande salée, il n'avait plus rien à désirer. — Il m'avait reçu d'abord avec de grandes démonstrations de joie; mais lorsque je fus près de le quitter, son visage vénérable se couvrit de larmes. Il me retint par mon habit; et prenant ce ton de dignité qui sied si bien à la vieillesse, s'apercevant, malgré sa cécité, de ma grande émotion, il me dit : « attendez »; puis il se mit à genoux, prin Dieu, et m'imposant ses mains sur la tête, me donna sa bénédiction. »

DIVISION. — VILLES, BOURGS, ETC.

La Guyane française est divisée en 14 quartiers ou communes, qui sont : — Cayenne; — Ile de Cayenne; — Canal; — Tour-de-l'Ile; — Tonnégrande; — Mont-Siméry; — Roura; — La Comté; — Macouria; — Kourou; — Sinamary; — Iracoubo; — Oyapock; — Approuagne; — et Kaw ou Kaou.

Cayenne, dans l'île de ce nom (1), sur la rive droite et à l'embouchure de la Cayenne, dans l'océan Atlantique, par le 4° 57' de latitude nord, et les 54° 37' de longitude ouest. Pop. environ 3,000 hab. — Cette ville, chef-lieu de la Guyane française, est le siége du gouvernement colonial. Elle a été fondée en 1635, et se divise en ville ancienne et ville nouvelle. L'ancienne ville est petite, mal bâtie et dominée par un fort où sont des casernes pour la garnison et des citernes, et qui, avec plusieurs batteries basses, défend l'entrée du port. — On ne trouve, dans la vieille ville, d'autres édifices remarquables que l'hôtel du gouvernement et la ci-devant maison des jésuites, qui occupent les deux faces opposées de la place d'armes. Cette place est vaste, bien aérée et plantée d'énormes orangers dont les fleurs parfument l'air et qui servent de retraite à de nombreux colibris. Elle sépare l'ancienne ville de la nouvelle. Celle-ci, plus considérable que l'ancienne, est de fondation toute moderne; elle date de la fin du siècle dernier. — Les rues en sont larges, propres, tirées au cordeau, et se coupant à angles droits. La plupart sont pavées; on y remarque une belle église, plusieurs maisons particulières bien bâties, et de vastes magasins. — Cayenne est le centre du commerce de toute la colonie. Sa position, à l'entrée d'un fleuve, est heureuse, son port est excellent et pourrait contenir un grand nombre de vaisseaux, mais il a peu de profondeur et n'admet que des bâtiments de commerce. Il manque de quais commodes. Le débarcadère est une espèce de pont qui s'avance dans la mer. — Il existe, près de Cayenne, un jardin botanique et de naturalisation.

Approuague, sur la rivière de ce nom, à 20 lieues S.-E. de Cayenne, est une des principales bourgades de la colonie. Pendant la révolution, elle posséda un tribunal correctionnel. Elle a été bâtie sur l'emplacement d'un ancien village indien qui était le chef-lieu de la nation assez nombreuse des *Approuagues*, ennemis des Caraïbes, et qui a été presque entièrement détruite dans ses guerres avec ces peuples féroces.

Oyapock. — Ce bourg, situé dans la rivière de ce nom, à 4 lieues de son embouchure, et à 31 l. S.-E. de Cayenne, renferme des maisons bien construites, de vastes magasins et une église. — L'embouchure de l'Oyapock forme une baie abritée qui offre un mouillage sûr à plusieurs centaines de bâtiments; c'est là que les navires qui tirent plus de 10 à 11 pieds d'eau, doivent attendre l'époque des grandes marées pour aller à Cayenne.

Kourou. — Ce bourg, à 13 l. N.-O. de Cayenne, fut construit en 1665. Ses rues sont tirées au cordeau et aboutissent à une place centrale. On y trouve une église et quelques maisons bien bâties. Il a été fortifié, et on voit encore, à l'entour, les traces de ses fossés, de ses palissades et de ses petits bastions. Il est situé à une lieue de l'embouchure de la rivière qui porte son nom, et près de laquelle existent quelques rochers plats, où, pendant les grandes chaleurs, la mer forme des salines naturelles.

Sinamary. — Sur la rivière de ce nom, à 27 l. N.O de Cayenne, est un bourg peu important, quoique, pendant la révolution, il ait été le chef-lieu d'un tribunal correctionnel. Il doit sa célébrité au triste honneur qu'il a eu de servir de lieu de déportation pour les proscrits du 18 fructidor.

GOUVERNEMENT, ADMINISTRATION, ETC.

Gouvernement. — La Guyane française est actuellement gouvernée par un commissaire général de la marine.

Conseil privé. — Le gouverneur, l'ordonnateur, le directeur de l'intérieur, le procureur général, deux conseillers coloniaux, l'inspecteur colonial et un secrétaire archiviste composent ce conseil.

Administration. — Il y a à la Guyane : 1 commissaire de marine de 2e classe, ordonnateur; — 1 sous-commissaire de marine de 1re classe, inspecteur colonial; — 1 sous-commissaire de marine; — 1 trésorier de la marine. — Un capitaine de port est chargé du service du port de Cayenne.

Direction de l'intérieur. — Outre le directeur, ce service comprend : — 1 ingénieur ordinaire de 1re classe, 2 receveurs de l'enregistrement, dont l'un est conservateur des hypothèques, et 1 directeur des douanes.

Justice. — Il y a à Cayenne, chef-lieu de la Guyane française, — une cour royale, formée de 5 conseillers (dont un président), de 2 conseillers auditeurs, d'un procureur général et d'un greffier; — et un tribunal de première instance, composé d'un juge royal, d'un lieutenant juge, de 2 juges auditeurs, d'un procureur du roi et d'un greffier. — Il existe en outre à la Guyane 2 tribunaux de paix (à Cayenne et à Sinamary).

Culte. — Le culte catholique est le seul exercé à la Guyane française. — La direction du service spirituel est confiée à un préfet apostolique revêtu de pouvoirs épiscopaux.

Hopitaux. — Service de santé, etc. — Outre l'hôpital de la marine, il existe à Cayenne 1 hospice de charité. — Un officier de santé de 1re classe est chargé du *service de santé*.

Instruction publique. — La Guyane française ne renferme que 2 écoles.

GARNISON ET MILICES.

Un détachement de la 7e compagnie d'artillerie de marine et un demi-bataillon du 1er régiment d'infanterie de la marine, sont les seules forces militaires chargées de la défense de cette vaste colonie. — La Guyane, ou plutôt Cayenne, a sa milice ou garde nationale; mais elle est peu nombreuse.

POPULATION.

Elle était au 1er janvier 1832, de :

Populat. libre.	Hommes, 1,878;	femmes, 1,887;	total. 3,760
Populat. esclave.	Hommes, 10,213;	femmes, 8,889;	total. 19,102
		Total général.	22,862

Le mouvement de la population libre avait été en 1831 :

99 naissances. — 124 décès.

La population générale était ainsi répartie :

Villes et bourgs :	5,576 habitants, dont	3,399 esclaves.
Habitations rurales :	17,286 —	— 15,703 —

On évalue le nombre des naturels de la Guyane française, non encore parfaitement explorée, à 20,000 Indiens.

Affranchissements — De décembre 1830 à novembre 1833,

Le nombre des affranchissements a été de	243
(Dont 141 patronés et 102 esclaves.)	
Et celui des déclarations de liberté de	671
Total	914

RÉGIME POLITIQUE.

D'après les lois rendues en 1833, tous les individus nés libres ou ayant acquis légalement la liberté (blancs, mulâtres ou nègres), jouissent des droits civils et politiques. — La Guyane française a une assemblée représentative, qu'on nomme conseil colonial, et qui se compose de 16 membres élus par les colléges électoraux. — Est électeur de droit, tout Français âgé de 25 ans, né ou domicilié à la Guyane, et payant 200 francs de contributions directes, ou y possédant des propriétés d'une valeur de 20,000 francs. — Tout électeur âgé de 30 ans, payant 400 francs de contributions directes, ou possédant des propriétés d'une valeur de 40,000 fr., est éligible. — La Guyane française est divisée en 6 arrondissements électoraux, qui nomment :

Le 1er, Cayenne	3 députés.
Le 2e, Ile de Cayenne, Canal et Tour-de-l'Ile	5
Le 3e, Tonnégrande et Mont-Siméry	2
Le 4e, Roura, La Comté	1
Le 5e, Macouria, Kourou, Sinamary et Iracoubo	2
Le 6e, Oyapock, Approuague et Kaw	3

Le conseil colonial nomme un délégué de la colonie près le gouvernement français; ce délégué réside à Paris.

RECETTES ET DÉPENSES.

En 1831, et par ordonnance royale, les dépenses du service colonial de la Guyane franç. avaient été fixées pour 1832, à 713,800 f.

Il devait être pourvu à ces dépenses avec les recettes provenant des droits et autres revenus locaux	188,800
Et au moyen d'une allocation de	525,000
Total	713,800 f.

Nous ne connaissons pas le décret colonial qui a dû fixer les dépenses du service intérieur de la colonie pour 1834; mais il résulte de celui portant fixation du budget des recettes locales pour 1834, que les voies et moyens de la colonie peuvent être évalués pour l'année, à . . . . . . 218,250 f.

Les recettes se composent du produit des contributions directes et indirectes, dont le taux a été fixé par le conseil colonial.

Les contributions directes sont : la capitation des esclaves autres

(1) Le nom donné à cette île par les Indiens, ses anciens habitants, était *Muccumbro*.

que ceux de culture; — les droits de sortie sur le sucre, le café, le coton, le gérofle, le tafia et la mélasse en remplacement de la capitation des esclaves de culture; — le droit sur les maisons; — les patentes.

Les contributions indirectes comprennent: — les droits d'enregistrement et d'hypothèques; — ceux sur les ventes publiques; — ceux de greffe, de pilotage, de lazaret, d'abattoir; enfin ceux sur le débit des poudres; — et les taxes sur les boulangeries et cabarets; — sur les permis de colportage; — sur les ports d'armes et passeports.

AGRICULTURE.

Les cultures de la Guyane sont les mêmes que celles des Antilles. — Le *rocou* seul y forme une branche de l'industrie agricole particulière au pays. Cette plante tinctoriale est indigène au pays, ainsi que le coton, le cacao et la vanille. — Les premiers Européens qui abordèrent à la Guyane, y trouvèrent les naturels barbouillés de *rocou*. — On trouve, dans les forêts des terres hautes, de la vanille sauvage qui, pour le parfum, ne diffère en rien de la vanille cultivée; et des cacaotiers dont les fruits sont de bonne qualité, mais plus amers que ceux produits par la culture. — La canne à sucre a été introduite par les premiers colons. En 1788, on comptait déjà seize sucreries à la Guyane. La culture de la canne a pris une grande extension depuis 1822. L'exportation du sucre qui, en 1820, n'avait pas atteint 250,000 kilogrammes, s'est élevée, en 1833, pour la France seulement, à 1,684,929 kilo. — L'habitation royale de *Tilsit*, est une sucrerie. — Le café a été apporté de Surinam, en 1716; mais sa culture n'a commencé à prendre du développement qu'en 1820. Il en arrive encore très peu en France (17,062 kil. en 1833). Ce café, quoique d'un grain large et plat, paraît être celui qui, par sa qualité, se rapproche le plus des cafés Bourbon et Moka. — L'introduction des arbres à épices a commencé en 1772. On cultive peu la cannelle et la muscade. La culture du poivre a pris tout récemment une grande extension. La colonie en a déjà exporté pour la France, en 1833, 18,587 kilo. — Le gérofier a parfaitement prospéré. Il fut cultivé d'abord dans les montagnes du quartier du Roura, sur l'habitation royale de la *Gabrielle*, qui en possède plus de 20,000 pieds. — Aujourd'hui tous les habitants plantent du gérofle. — Le gérofier paraît se plaire à la Guyane autant que dans les lieux dont il est originaire. C'est un arbre d'une grande élévation, et d'un bel aspect. Une plantation, en quinconces, de gérofiers offre un coup d'œil imposant; mais la récolte de clous est, à cause de la hauteur des arbres, difficile et même périlleuse. Les nègres qui, perchés sur de longues échelles, en font la cueillette avec la main, sont exposés à de nombreux accidents. — En 1820, une expédition envoyée aux îles Philippines, ramena, à Cayenne, quelques travailleurs chinois et quelques plants de l'arbre à thé. Pendant long-temps, la culture du thé ne prit aucun développement. Il paraît qu'elle commence à prospérer et à s'étendre. Cayenne a envoyé en France, en 1833, 442 kilog. de thé d'une bonne qualité.

La colonie possède environ: 150 chevaux; 300 mulets; 250 ânes; 7,000 bêtes à cornes (race bovine); et 4,000 moutons et cabris.

On peut évaluer à 240,000 hectares la quantité des terres basses qui, au moyen de canaux de dessèchement, sont susceptibles d'être mises en valeur. — Environ 20,000 hectares seulement sont maintenant en culture. — Pour avoir une idée du parti qu'on pourrait tirer de la Guyane, il suffit de savoir que le grand carré des colonies (3,402 toises carrées, l'hectare en contient 2,632) fournit, au *minimum*, suivant la culture à laquelle il est affecté: 3,000 kil. de sucre; 1,600 de café; 750 d'indigo; 500 de coton.

Le nombre des travailleurs qu'exige chaque espèce de culture, est: en cannes à sucre, de 3 pour 2 carrés (1); en caféiers, de 1 pour 1 carré; en indigotiers, de 2 pour 1 carré; et en cotonniers, de 1 pour 2 carrés.

Les terres hautes de la Guyane renferment des forêts dont l'exploitation pourrait devenir avantageuse. On commence à s'en occuper. Déjà en 1833, il a été exporté pour la France 105,035 kil. de bois précieux pour l'ébénisterie.

Les habitations royales de Tilsit et de la Gabrielle, dont nous avons parlé plus haut, sont des établissements de culture et de naturalisation, qui servent de type et de modèle aux habitations particulières: on y essaie les nouveaux procédés de culture et de fabrication. Elles renferment des pépinières de végétaux d'Afrique, d'Asie et même d'Europe, dont l'introduction peut être utile à la colonie. Nous ignorons quel peut être leur produit actuel. En 1819, la vente seule du gérofle récolté à la Gabrielle, a procuré au trésor une rentrée d'environ 250,000 francs.

COMMERCE.

En 1831, la valeur des importations dans la colonie a été de:

Denrées et marchandises françaises.			
Venant de France.	948,745 f. 02 c.	962,827 f. 52 c.	
Ven. des col. et pêcher. fr.	19,082 50		
Denrées et marchandises étrangères.			
Par navires français. . . .	111,907 80	752,273	27
Par navires étrangers. . . .	640,365 47		
Total des importations. . .		1,715,100	79

Dans la même année, la valeur des exportations a été de:

Denrées et marchandises de la colonie.			
Pour la France.	1,480,504 10	1,633,294	95
Pour l'étranger.	152,790 85		
Denrées et marchandises réexportées.		76,547	05
Total des exportations. . .		1,709,842	»
L'excédant de l'importat. sur l'export., a été de		5,258	79
La balance du commerce avec la métropole est, au profit de la colonie, de.		536,759	08

Les exportations de 1831 se composent des articles suivants:

Sucre, mélasse, rum, tafia, sirops, etc., pour.	941,793 f.	82 c.
Grofle et gériffes de gérofle, pour.	160,231	»
Coton, pour.	287,949	18
Rocou, pour.	96,036	50
Café, cacao, cannelle, vanille, muscade, poivre, piment, indigo, bois d'ébénist. et construction.	147,284	45
Total des exportations.	1,633,294 f.	95 c.

Parmi les articles d'importations de la même année, on remarquait: les chevaux et les bestiaux; les viandes salées et fumées; le beurre salé, le saindoux, les fromages, les chandelles; les peaux ouvrées; la morue et le bacaliau (merluche); le biscuit, la farine de froment, le tapioca, les légumes secs; les vins, liqueurs, vinaigres et eaux-de-vie; les huiles; les tissus de lin, de laine, de soie et de coton, les habillements confectionnés, les chapeaux de paille; les parapluies; les métaux, la houille, la coutellerie, les armes de luxe, les machines et les instruments aratoires; la chaux et les briques; les porcelaines, faïences et verreries; les livres et gravures; la parfumerie; le sel, le sucre en pains, etc.

On porte de France à la Guyane la majeure partie des matériaux de construction: chaux, briques, carrés de terre, tuile, etc. Les bois de charpente seuls sont fournis par les forêts du pays.

Voici quel a été le mouvement de la navigation:

Bâtiments entrés.			
87 français, d'ensemble	6,234 tonneaux	et portant	337 marins.
18 étrangers. —	2,554 —	—	153 —
55 bâtiments.	8,788 tonneaux.		490 marins.
Bâtiments sortis.			
39 français, d'ensemble	6,474 tonneaux	et portant	370 marins.
14 étrangers. —	2,063 —	—	115 —
53 bâtiments.	8,537 tonneaux,		485 marins.

BIBLIOGRAPHIE.

Collection de Mémoires et Correspondances officielles sur l'administration des colonies, et notamment sur la Guyane française et hollandaise, par V. P. Malouet; 5 vol. in-8. Paris, an X.

Voyage à la Guyane et à Cayenne, par L. M. B. in-8. Paris, an VI.

Tableau de Cayenne ou de la Guyane françoise; in-8. Paris, an VII.

Mémoire sur la Guyane, inséré à la suite du *Mémoire historique et politique sur la Louisiane*, par de Vergennes, in-8. Paris, an X.

Déportation et naufrage de J.-J. Aymé, ex-législateur, déporté à Cayenne, in-8. Paris, an VII.

Des colonies, et particulièrement de la Guyane française en 1821, par P. C. H. de Saint-Amand; in-8. Paris, 1822.

Description de la Guyane française, par Leblond; in-8. Paris, 1824.

A. H.

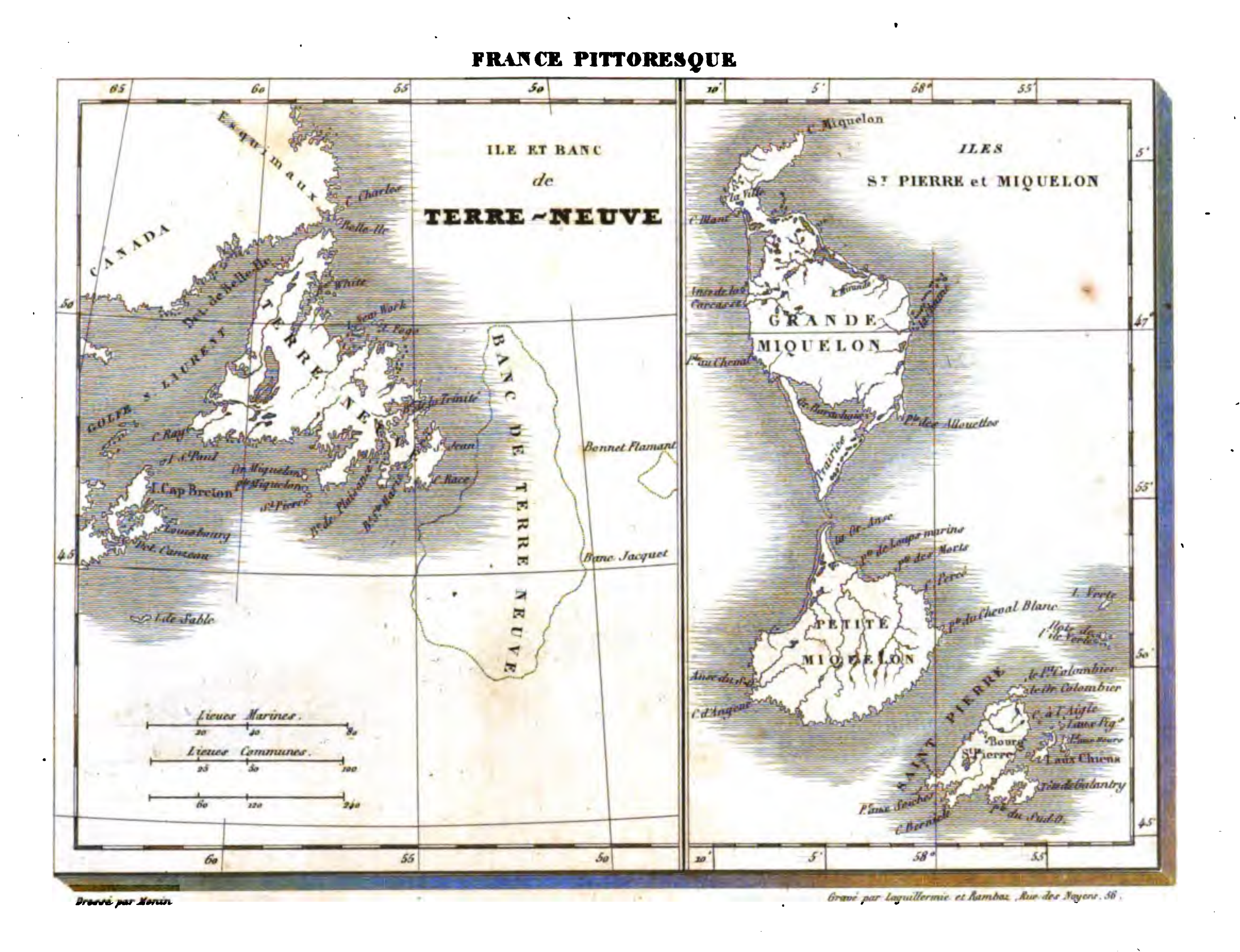
(1) D'après l'enquête faite en 1828 sur les sucres, on considérait le travail d'un noir comme pouvant produire annuellement:

à Cayenne. . . .	1,650 kilog.	de sucre brut.
à la Guadeloupe.	1,676 —	—
à Bourbon. . . .	1,650 —	de sucre mi-terré.

L'état des importations, en 1831, réduit considérablement cette évaluation. Le rendement annuel d'un noir en sucre n'est:

à la Guadeloupe, que de	922 kilog.	sucre brut.
à la Martinique.	1,048 —	—
à Bourbon.	1,530 —	sucre mi-terré.

La *Statistique de la Havane*, par Ramon de la Sagra, le porte pour cette île à 1,632 kil. sucre terré (1,200 kil. brut équivalent à 1,000 terré); et d'après des renseignements particuliers, recueillis par M. de Montveran, il serait à Surinam de 2,222 sucre brut.



Dressé par Monin
Gravé par Laguillermie et Rambaz, Rue des Noyers, 56.



Port Louis dans l'île S.te Marie,

vu du vieux Monument de la Prise de Possession.

Iles Saint-Pierre et Miquelon. — Terre-Neuve.

(Pêcheries Françaises.)

HISTOIRE.

On croit être certain que vers 1504, Terre-Neuve et les terres du continent voisin (le Canada et l'Acadie) ont été reconnus par les Basques français et par les marins bretons qui se livraient à la pêche de la baleine. Quelques écrivains ont même prétendu que dès le milieu du XIVe siècle, avant la découverte des Antilles par Colomb, l'Amérique septentrionale était fréquentée par les Basques qui, dans l'intérêt de leur pêche, tenaient cette découverte secrète. On sait que lorsque Jacques Cartier, qui passe pour avoir découvert le Canada et Terre-Neuve, toucha à cette île, la plupart des caps et des baies portaient déjà des noms français et basques. — La France a long-temps possédé le Canada, elle a eu des établissements fixes à Terre-Neuve, tant à la baie de Plaisance au midi, que dans la partie de l'est et du nord. — En 1713, par le traité d'Utrecht, elle a été forcée de céder à l'Angleterre (outre l'Acadie), la possession entière de Terre-Neuve, en se réservant seulement le droit de pêche sur le grand banc qui en dépend, et, pour les sécheries et les établissements temporaires des pêcheries, l'usage d'une certaine étendue de côtes. — Le traité de 1763, a enlevé, à la France, le Canada, l'île Royale (ou du cap Breton), et l'île Saint-Jean située à l'embouchure du golfe Saint-Laurent. — Il ne lui est resté depuis lors que les îles Saint-Pierre et Miquelon. — En 1783, le traité de Versailles, a fixé l'étendue des côtes de Terre-Neuve, dont la France a l'usage temporaire, à la partie située, en remontant par le nord, depuis le cap Saint-Jean jusqu'au cap de Raye. Ce traité a de plus assuré à la France son droit de pêche, qu'elle ne peut exercer, dans le golfe Saint-Laurent, qu'à trois lieues des côtes appartenant à la Grande-Bretagne, et en dehors de ce golfe, qu'à quinze lieues de l'île Royale, et qu'à trente de l'Acadie.

DESCRIPTION.

L'île Saint-Pierre et les deux îles Miquelon (la *Grande* et la *Petite*) forment un groupe situé au sud de Terre-Neuve, à l'embouchure du golfe St-Laurent, par le 47° latit. N, et entre les 58° et 59° longit O. M. de Paris. Elle sont plates et peu boisées. — Le climat, pareil à celui de l'île de Terre-Neuve, est très sain. D'après le journal météréologique de M. Leroi, capitaine de port, à Saint-Pierre, sur 761 jours, on en a compté 238 de très beau temps, 195 de gelée et 191 de brumes. Les vents dominants ont été ceux de l'ouest au nord, qui ont soufflé pendant 182 jours. — On trouve, dans ces îles, quelques-uns des arbres et arbustes fruitiers de France Les bois renferment des pommiers sauvages, des groseillers à maquereau, des framboisiers et des fraisiers dont les fruits sont très parfumés et très abondants. — On y remarque aussi deux végétaux (le *vaccinium hispidulum* et le *ledum latifolium*), avec lequel les habitants font une boisson chaude qui remplace pour eux le thé; on la nomme *thé lucet*. Cette boisson, d'un goût agréable, d'un parfum suave, a sur le thé l'avantage de ne point ébranler le système nerveux, quelle que soit la quantité qu'on en prenne; il serait à désirer qu'on essayât d'en introduire l'usage et la culture en France. — Parmi les minéraux, on trouve une substance lamelleuse pareille au talc, et des cristaux d'un éclat métallique jaunâtre, faisant feu sous le briquet, et répandant alors une forte odeur de souffre. — Les côtes des îles Saint-Pierre et Miquelon sont généralement basses, plates et propres à établir des sécheries; elles appartiennent au gouvernement, qui en fait concession aux pêcheurs, moyennant certaines conditions. — Ces îles ont été peuplées en grande partie par les colons français, chassés de l'Acadie en 1755. — Les Miquelonais, qui forment environ la moitié de la population sédentaire de la colonie, descendent sans mélange, des anciens Acadiens. Les habitants de Saint-Pierre sont de race acadienne et normande, mélées.

SAINT-PIERRE, situé dans l'île de ce nom, est le chef-lieu du gouvernement; c'est une petite bourgade où tout annonce l'activité et l'industrie On y trouve des bâtiments publics passables, plusieurs maisons assez bien bâties quoique petites, des magasins vastes, commodes, impénétrables à l'humidité, et où la qualité de la morue qui y a passé un hiver, s'améliore. — Le bourg a malheureusement un parfum de pêche qui en rend le séjour peu agréable pour un étranger. — Il est à proximité d'une rade ouverte aux bâtiments de toute grandeur, et possède un excellent port où peuvent mouiller cinquante navires d'un tirant d'eau de douze pieds, et capable de contenir en outre un grand nombre de bâtiments de moindre grandeur.

MIQUELON. — Ce bourg, situé dans la Grande-Miquelon, n'offre rien de remarquable. — Ses habitants sont actifs et industrieux, pêcheurs habiles, hardis matelots. — Ils possèdent 40 à 50 goëlettes pontées, et 250 à 300 embarcations et pirogues, avec lesquelles, aidés des *passagers hivernants*, ils vont pêcher à l'embouchure du Saint-Laurent et à la côte ouest de Terre-Neuve. Chacune des goëlettes fait trois voyages par saison et rapporte environ 2,500 kil. de morue.

GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

Le commandement des îles Saint-Pierre et Miquelon est confié à un officier de marine. — Un sous-commissaire de marine de 2e classe est *inspecteur colonial*. — Un officier de santé de 1re classe est chargé du *service de santé*. — La *police du port et de la côte* est confiée à un capitaine du port.—La réunion de ces fonctionnaires et du juge de 1re instance forme le *conseil de gouvernement et d'administration*, dont le commandant des îles est président.

JUSTICE. — Il existe dans la colonie : — 2 *tribunaux de paix*; dont les juges sont en même temps juges de police et officiers de police judiciaire (l'un à Saint-Pierre. — Les fonctions de juges y sont remplies par le notaire de la colonie. — L'autre à Miquelon. — Les fonctions de juge sont remplies par le commis de marine chargé du service de cette île). — Un *tribunal de 1re instance* (à Saint-Pierre), composé d'un seul juge sans ministère public, assisté d'un commis-greffier assermenté. — Un *conseil d'appel* (à Saint-Pierre), composé du commandant de la colonie, président, et de deux fonctionnaires. Les fonctions du ministère public y sont remplies par l'inspecteur colonial.— Ce conseil, auquel sont portés les appels du tribunal de première instance, juge en premier et dernier ressort les affaires correctionnelles et criminelles. Dans le cas où il se constitue en tribunal criminel, il se complète par l'adjonction de quatre *notables*, choisis sur la liste générale.

HYPOTHÈQUES — Il y a à Saint-Pierre un bureau de conservation des hypothèques pour les îles Saint-Pierre et Miquelon. — L'inspecteur colonial remplit les fonctions de conservateur.

RECETTES ET DÉPENSES.

Les dépenses du service colonial aux îles Saint-Pierre et Miquelon, sont fixées, pour 1834, à.	106,300 f.
Il doit être pourvu à ces dépenses avec les recettes provenant des droits et autres revenus locaux.	1,300
Et au moyen d'une allocation (sur le million affecté au service intérieur des colonies) de.	105,000
Total.	106,300 f.

POPULATION.

La population de la colonie se compose :

Des colons en résidence permanente, dits *pêcheurs sédentaires*, et au nombre (en 183:) de.	891
Des *pêcheurs hivernants* (population mobile et renouvelée chaque année).	300
Total de la population pendant l'hiver. . . .	1,191
Il faut y joindre les *pêcheurs* qu'on nomme *passagers*, et qui retournent en France après la pêche.	300
Total pendant la saison de la pêche. . . .	1,491

Toute la population sédentaire de la colonie (hommes, femmes, vieillards, enfants, à partir de l'âge le plus tendre) se livre aux travaux de la pêche. Sur les 891 habitants dont elle se compose, 591 sont occupés aux travaux de manipulation dont l'exécution a lieu à terre, les 300 autres sont pêcheurs, et vont en mer prendre le poisson.

INDUSTRIE ET COMMERCE.

Il n'y a d'autre industrie dans la colonie que celle de la *fabrication* de la morue : les négociants de la métropole, armateurs des navires qui vont pêcher au banc de Terre-Neuve sont véritablement les chefs de la *fabrique de morue* de Saint-Pierre et Miquelon, à laquelle ils impriment le mouvement et la vie.

La colonie ne possède qu'une très faible somme d'espèces monétaires; la véritable monnaie est la morue. Tous les objets de première nécessité importés de France (biscuits, farines, sels, vins, eaux-de-vie, voiles, cordages, fers, ustensiles de pêche, lainages, chaussures, etc.) sont soldés avec de la morue. Ce sont les avances de ces articles *remboursables en morue* qui mettent les Miquelonnais en état de gréer leurs goëlettes et leurs embarcations de pêche. La morue est même consacrée aux transactions de détail Une délibération du *conseil de gouvernement et d'administration*

porte que le pêcheur doit payer, par privilége sur sa *part de pêche*, le marchand qui lui fournit ses habillements de pêche et les substances de sa famille, le boulanger qui cuit son pain, l'habitant qui le loge pendant l'hiver et celui qui a blanchi ses effets pendant l'année.

M. de Montveran, dans sa *Statistique des colonies européennes*, évalue à 6,700,916 fr. la valeur *réelle* des importations de Saint-Pierre et Miquelon, il a sans doute compris dans cette somme l'importance de la morue pêchée sur le *grand banc* par les navires venus de France. En estimant avec M. Marec, chef du bureau des pêches, les exportations des pêcheries de Saint-Pierre et Miquelon à 4,000,000 k. de poisson, on trouve que cette quantité représente à 32 fr. 50 c. le quintal métrique (prix moyen des colonies), une somme de 1,300,000 fr. égale à la masse des importations évaluées par le même M. Marec, à 1,300,000 fr. dont 1,000,000 fr. pour les importations de France et 300,000 fr. pour les importations en bois et farines tirées d'Amérique.

TERRE-NEUVE.

CÔTES. — Les côtes de Terre-Neuve sur lesquelles la France a le droit d'élever temporairement quelques établissements de pêche, sont situées dans la partie septentrionale, à l'Est et à l'Ouest de cette île. — Elles offrent un grand nombre de havres et plusieurs baies commodes et sûres, parmi lesquelles on remarque principalement la *Baie-Blanche*, la *Baie-aux-Lièvres* et la *Baie-Saint-Georges*.

HABITANTS. — CANADIENS. — Les environs de la Baie Saint-Georges qui est la plus fréquentée par les habitants des îles Saint-Pierre et Miquelon, sont habités par plusieurs familles canadiennes, de la tribu des *Micmas* ou Souriquois, originaires de l'Acadie, et de celle des *Montagnars* sortis des bords de Saint-Laurent. Ces Canadiens ont conservé leurs mœurs primitives. On voit un de leurs villages, sur la côte sud de la baie Saint-Georges, non loin d'une source d'eau minérale gazeuse qui paraît avoir de l'affinité avec l'eau de seltz factice. Là, habitué à la vie sauvage, se trouve un marin de Saint-Malô, qui, surpris, en 1793, aux rives du Saint-Laurent, par les événements de la révolution, s'est marié à une femme canadienne et a vieilli au milieu de sa postérité. — Les mœurs de ces hommes simples, tous chasseurs ou pêcheurs, sont tranquilles et pures. Leur caractère est bon et doux, leur vie frugale, la tempérance chez eux est un résultat de l'habitude des privations. Ils montrent beaucoup d'intelligence et d'activité; mais ils sont très malpropres dans leurs habitations. — L'odeur insupportable de leurs personnes, de leurs ustensiles et de leurs pirogues, ressemble à celle qu'exhalent les loges des animaux féroces. — Ces Canadiens ont cependant un commencement de civilisation. Ils ont une écriture particulière. M. Michelet, chirurgien de la marine royale auquel nous empruntons une partie des détails qui précèdent, a vu dans leurs mains un livre manuscrit contenant l'office des principales fêtes de l'année, traduit dans la langue des Micmas; les caractères de ce livre étaient hiéroglyfiques, les mots Jésus et Marie y étaient seuls représentés par les monogrammes connus des chrétiens.

GRANDES PÊCHES.

Les Basques français sont les premiers marins qui se soient adonnés à la pêche de la baleine et à celle de la morue.

Ils pêchèrent d'abord sur leurs propres côtes. — Les baleines étaient, au XVe siècle, encore fort nombreuses dans le golfe de Gascogne. La guerre qu'ils leur firent les en chassa promptement. En naviguant à la poursuite de ces cétacés jusque dans les parages du Canada, ils découvrirent ces morues innombrables qui viennent périodiquement peupler, chaque année, les contours de l'île de Terre-Neuve et principalement les eaux du Grand banc.

Dès lors ils joignirent la pêche de la morue à celle de la baleine. L'exemple des Basques fut suivi par les Bretons, les Normands et les Gascons.

PÊCHE DE LA BALEINE. Pendant long-temps les marins français firent, avec succès et sans redouter de rivaux, la pêche de la baleine. Les guerres maritimes et les dissensions civiles surtout, interrompirent leurs expéditions; les nations étrangères profitèrent de cette interruption et prirent leur place. — Ce fut seulement après la paix de 1783, que le gouvernement s'occupa des moyens de raviver cette industrie. — Une colonie de Nantukais, insulaires américains fort habiles dans l'art de pêcher la baleine, fut attirée et établie à Dunkerque. — On arma des bâtiments baleiniers. — Malheureusement cette utile colonie de pêcheurs fut dispersée en 1793, au moment où ses opérations commençaient à prendre quelque importance. Elles avaient suffi néanmoins pour faire renaître le goût de la grande pêche. — Pendant la courte paix de 1803, le commerce de Dunkerque fit quelques armements; mais les sept bâtiments dont se composaient les expéditions effectuées ayant été pris à la brusque rupture du traité d'Amiens, la pêche de la baleine fut de nouveau interrompue.

A l'époque où la paix de 1814 permit de nouveau au commerce français des navigations lointaines, le gouvernement porta toute son attention sur les moyens de ranimer et de nationaliser la pêche de la baleine, qui, comme celle de la morue, offre, outre l'exploitation d'une importante branche d'industrie, une école propre à produire d'excellents matelots. Malheureusement, durant la longue guerre qui venait d'avoir lieu, les anciens marins baleiniers avaient disparu; les traditions s'étaient éteintes; de nouveaux pêcheurs n'avaient pu se former. Les spéculations dirigées vers la pêche de la baleine étaient donc loin de s'offrir au commerce sous un aspect rassurant. — On fut dans la nécessité d'adjoindre des marins étrangers aux marins français, imitant ainsi, dans un sens inverse, les Anglais et les Hollandais du XVIe siècle, qui, pour leurs premières expéditions à la pêche de la baleine, envoyèrent des bâtiments montés par des matelots basques et normands, engagés à prix d'or. — Des encouragements extraordinaires furent, sous la forme de primes, accordés aux armateurs. — Ces primes pour la pêche de la baleine et celle de la morue, s'élèvent encore annuellement à la somme de 3,000,000 de francs.

Il résulte de documents officiels, que dans l'espace de quinze années (de 1817 à 1831), il est sorti des ports français pour la pêche de la baleine:

147 bâtiments de 250 à 450 tonneaux.
Sur ce nombre 128 ont été destinés à la pêche du Sud,
et 19 seulement à la pêche du Nord.

La pêche du Sud se fait communément par 34 et 49 degrés de latitude, sur les bancs du Brésil et devant la côte des Patagons, ainsi qu'au sud du cap Horn, et à l'ouest de ce cap, dans l'Océan pacifique, sur les côtes du Chili et du Pérou. — On comprend aussi sous ce nom la pêche qui a lieu sur la côte ouest d'Afrique et à l'est du cap de Bonne-Espérance. — L'espèce de baleine pêchée dans le Sud est principalement le *cachalot*, qui fournit cette substance précieuse pour les arts, appelée *sperma ceti*. — La pêche du Nord se fait sur les côtes du Groënland, au détroit de Davis, et dans la baie de Baffin.

Les produits des armements pour la pêche de la baleine sont très variables. M. Winslow, armateur américain fixé au Havre, et un de ceux qui s'occupent le plus de la pêche de la baleine dans les mers du Sud, établit, dans un écrit qu'il a publié sur l'état actuel de cette pêche en France, que les huit bâtiments baleiniers qui lui appartiennent, jaugeant ensemble 3,442 tonneaux, ont déjà accompli 54 voyages à la pêche du Sud, et ont rapporté au Havre le produit de 1,326 baleines, pesant net, savoir:

9,898,265 kilogrammes d'huile. — 241,255 kilogr. de fanons.

Chacun de ces bâtiments a donc fait 7 voyages environ, et rapporté par voyage 24 baleines et demie, produisant moyennement chacune 7,087 kil. d'huile et 189 kil. de fanons. Ce qui fait 173,631 kil. d'huile et 4,630 kil. de fanons par navire et par voyage.

Le même armateur cite une autre expédition de cinq navires envoyés par lui, en 1830, dans la mer du Sud, et qui sont rentrés après avoir harponné 110 baleines, ce qui fait 27 baleines par bâtiment. — En 1830, le navire *le Bourbon* en avait pris 31. — M. Winslow trouve que la pêche dans les mers du Nord est beaucoup moins productive, et cite six armements qui ont eu lieu de 1829 à 1831, et qui, suivant lui, n'ont produit que la capture d'un souffleur, fournissant environ 500 kilogrammes d'huile.

En 1833, il a été expédié pour la pêche de la baleine 52 bâtiments, d'ensemble 14,949 tonneaux, et montés par 1,223 marins. — Il est revenu de cette pêche 12 bâtiments, jaugeant 4,757 tonn., et montés par 406 marins. — Il a été importé en 1833, 4,125,000 kil. de graisse et 72,000 kil. de fanons. — Si ces quantités proviennent uniquement de la pêche de ces navires, chacun d'eux aurait rapporté environ 343,700 kil. de graisse et 6,000 kil. de fanons.

PÊCHE DE LA MORUE. — La pêche de la morue a subi les mêmes vicissitudes que la pêche de la baleine, mais elle est plus facile et demande moins d'habileté. Cette pêche forme aujourd'hui la branche la plus importante de nos expéditions commerciales. — Elle a employé, en 1833, 418 navires, montés de 11,310 marins, et jaugeant 51,715 tonneaux; elle occupe des ouvriers de toute espèce, procure un débouché considérable aux produits de notre sol, offre un aliment sans cesse renaissant à nos caboteurs, par les transports multipliés auxquels elle donne lieu, et enfin imprime une utile activité à la navigation du long cours.

Le produit de la pêche française de la morue sur les différents points où elle a lieu est (année moyenne),

à la côte de Terre-Neuve. . .	16,000,000 kilogrammes
à Saint-Pierre et Miquelon. .	4,000,000
en Islande.	5,000,000
au Grand-Banc.	5,000,000
Total général. . .	30,000,000 k.

Depuis l'établissement de sécheries à Dunkerque, à Dieppe, à Bordeaux, à la Rochelle, la majeure partie de ces produits séchée en France est rendue propre à l'exportation. — Les colonies françaises en reçoivent annuellement environ 4,000,000 kil. A. H.

Madagascar et Sainte-Marie.

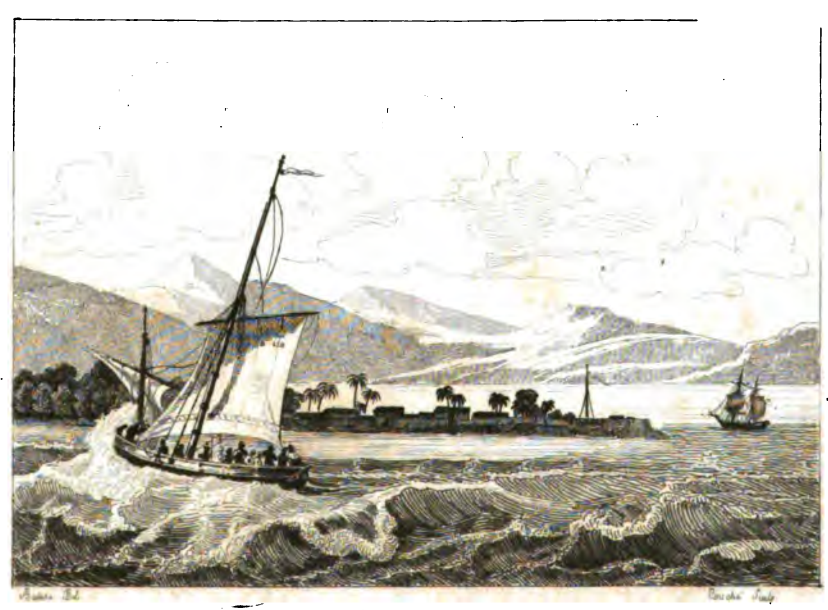
(Établissements Français dans l'Océan indien.)

HISTOIRE.

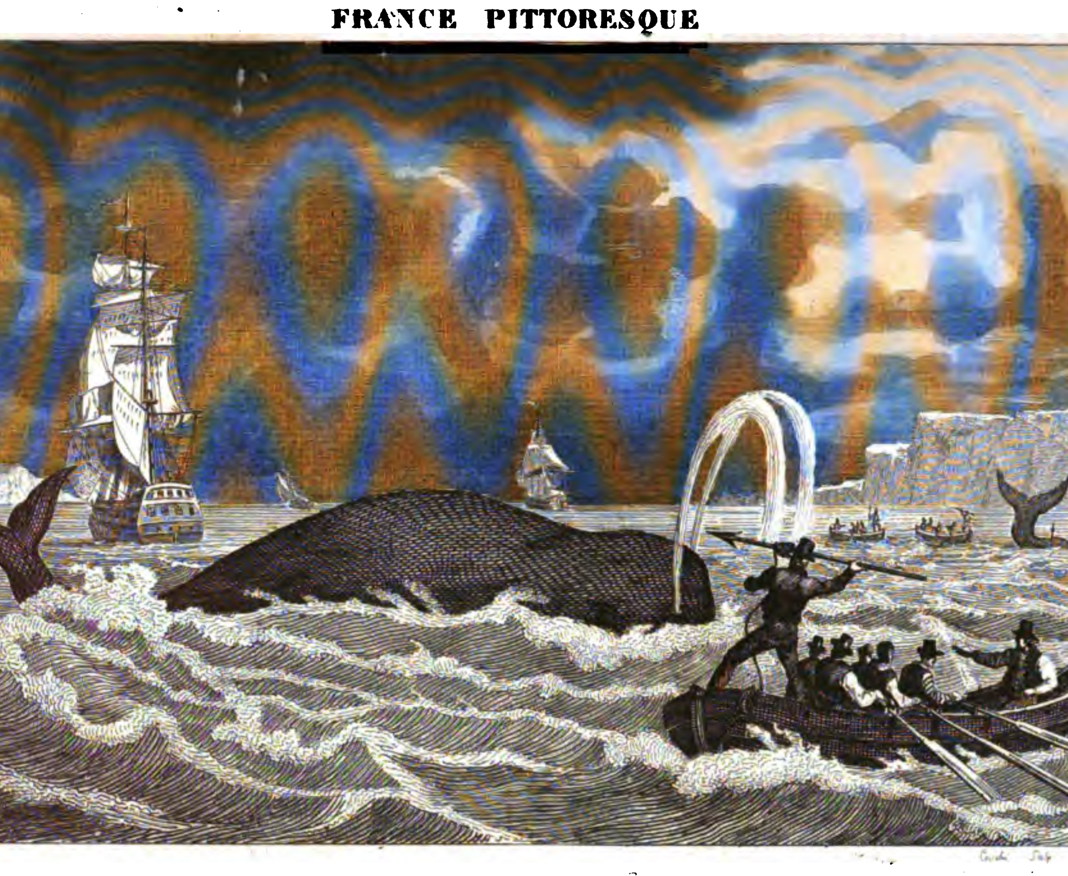
Découverte en 1506, par le Portugais *Lorenzo Almeida*, l'île de Madagascar ne fut occupée qu'en 1642, cent trente-six ans après, par les Français. Il paraîtrait que les anciens ont connu et fréquenté cette île, à laquelle se rapportent quelques circonstances des traditions sur Taprobane, conservées par les Grecs et par les Romains. « Taprobane, île immense, disent les auteurs de l'antiquité, est si reculée vers le sud, que l'on n'y aperçoit ni l'ourse, ni les pléiades, et que le soleil y paraît, à celui qui le regarde poindre à l'horizon, se lever à gauche. » On ne doute pas que les Arabes, avant et après Mahomet, n'aient visité Madagascar. Le premier établissement des Français eut lieu sur la péninsule de Tholangar, où ils élevèrent le fort Dauphin. — De Pronis, Flaccourt et Chamargou, agents de la compagnie des Indes, s'y succédèrent comme gouverneurs. Les bonnes dispositions des naturels furent détruites par les excès des colons, et surtout par les violences que l'esprit de prosélytisme inspira aux missionnaires qui les accompagnaient. La compagnie eut à lutter contre les hostilités des Malgaches et contre les révoltes des colons eux-mêmes. — Les plus mutins parmi ceux-ci furent déportés à Bourbon. — Les Malgaches attaquèrent deux fois les Français. — Ils furent repoussés par Flaccourt, en 1652; mais la seconde fois, le fort Dauphin allait être pris sans le secours qu'apporta à ses compatriotes un Français nommé Levacher, dit Lacase. Celui-ci, quoique simple soldat, était devenu par son courage et son intelligence, influent parmi les naturels; il avait épousé la fille du souverain d'Amboule et succédé à son beau-père dans la dignité de Roi d'une peuplade malgache. — La colonie végéta en paix jusqu'en 1667. Mais l'orgueil d'un nouveau gouverneur excita alors parmi les naturels un soulèvement dans lequel périrent tous les Français et Lacase lui même. — La compagnie des Indes rendit au Roi, vers cette époque, son privilége de Madagascar. — Les projets de colonisation furent abandonnés pendant un siècle. — Les colons échappés au massacre se sauvèrent à l'île Bourbon. — En 1768, on tenta un nouvel essai. M. Demodave prit de nouveau, et au nom du Roi, possession du fort Dauphin. Ses instructions étaient plus pacifiques que guerrières. Au lieu de missionnaires, il avait avec lui des agriculteurs; mais le manque de fonds empêcha cette expédition de prospérer, tandis que deux millions accordés au Polonais Beniowski étaient gaspillés dans l'établissement d'Antongil. Cet aventurier quitta l'île après avoir fait des dupes et des victimes; puis il y revint bientôt avec une expédition préparée dans les ports de l'Amérique anglaise; il fit la guerre aux Français et fut tué à la première rencontre. — Ce fut alors que dans une petite île voisine de la côte orientale de Madagascar, se forma un nouvel établissement civil et commercial. — *Sainte-Marie*, que les naturels appellent *Nossi-Ibrahim*, était habitée par une race plutôt arabe que nègre, chez laquelle existent les traditions de Noé, d'Abraham, de Moïse et de David.—Cette île offrait depuis long-temps un refuge aux pirates de l'océan indien, qui s'y étaient naturalisés et alliés avec les insulaires. Par eux la traite des hommes, inconnue jusqu'alors dans ces contrées, y était devenue un commerce répandu et lucratif. Les Européens y eurent bientôt un comptoir. La compagnie des Indes, excitée par la prospérité croissante de Sainte-Marie, y envoya une expédition. Le fort Dauphin fut abandonné.—Depuis lors jusqu'en 1814, un seul événement important eut lieu dans ces contrées, ce fut l'intervention d'une escadre française sous les ordres du contre-amiral Hamelin, dans un débat entre le souverain de Foullepointe et celui de Tamatave, débat à la suite duquel Foullepointe et Tamatave furent occupés par les Français. — Le traité de 1815, ne stipulant rien pour Madagascar, impliquait la reconnaissance des droits de la France sur cette île. Cependant les Anglais essayèrent alors d'y former quelques établissements, notamment près de l'excellent port de Louquez, mais leur premier essai n'eut d'autre résultat que le massacre des hommes débarqués. Ils tournèrent alors leurs vues d'un autre côté. Déjà le souverain des Ovas, Radama, avait laissé entrevoir les pensées d'agrandissement. Les agents britanniques parvinrent à se faire recevoir à la cour du roi malgache, et l'on vit bientôt ce conquérant marcher contre les nations du littoral avec des troupes armées de fusils anglais et commandées par des officiers en uniformes rouges. En cinq ans il soumit la majeure partie de l'île. Bientôt les frontières de son royaume touchèrent aux limites de nos postes.—En 1819, le gouvernement français avait enfin tourné les yeux vers Madagascar. Quelques soldats et des spéculateurs parurent au fort Dauphin et à Sainte-Marie. Le premier poste reçut une garnison. M. Carayon avec quelques hommes pour la garde du drapeau, s'établit sur le second. Dans le même temps M. Sylvain Roux, officier de marine, explorait nos anciens comptoirs de la grande terre, et amenait à Paris, pour y être élevés dans les colléges de la capitale, les jeunes princes malgaches, Bérora, petit fils de Jean René, souverain de Tamatave et de Foullepointe; et Mandi-Tsara, petit fils de Tsi-Fana, possesseur de Tintingue. Les services de cet officier furent récompensés par le grade de capitaine de vaisseau et le commandement des établissements français, à Madagascar. Mais l'expédition qu'il fut chargée d'y conduire eut une malheureuse issue. Les premiers travaux de défrichement, à Sainte-Marie, firent naître des maladies qui enlevèrent trois cents hommes, et le reste fut attaqué de nostalgie et de découragement. — En 1822, les Ovas déclarèrent la guerre aux Betimsaras et aux Betanimènes. Radama parut à Foullepointe et établit sa tente sur la pierre même qui constatait la souveraineté de la France. Il occupa Pointe-Larrée, prit Tintingue, soumit les chefs nos alliés, arrêta et pilla les convois destinés à la garnison de Sainte-Marie; ces actes hostiles furent combattus par des protestations, que le souverain des Ovas accueillit avec dédain et qui ne l'empêchèrent pas de s'emparer du fort Dauphin et de chasser de Madagascar nos soldats et nos colons.— Plusieurs années se passèrent sans qu'aucune vengeance fût tirée de ces affronts. — Les chefs de la colonie française étaient morts successivement; les troupes et les colons avaient été décimés par la maladie, le pouvoir de Radama s'était consolidé. L'influence anglaise prévalait dans ses conseils, quand la face des événements changea tout à coup. Un Français, nommé Robin, ancien sous-officier de l'Empire, s'étant attiré par sa bravoure et ses services les bonnes grâces de Radama, avait été créé maréchal du nouveau royaume; appelé ensuite, par la confiance du Roi, au commandement supérieur des côtes de l'est, il protégea notre commerce de tout son pouvoir. Radama, sous son influence, s'éloignait de jour en jour de la politique anglaise pour se rapprocher de la France, et le crédit de Robin inspirait de vives inquiétudes aux agents anglais. — Tout à coup, en 1828, Radama mourut empoisonné. La reine Ranavala-Manjoka, qui avait commis le crime sur les instigations de son amant, jeune africain élevé par les missionnaires anglais, usurpa le trône.—L'influence anglaise reparut plus puissante : des réactions eurent lieu. — Le



Combat de Foullepointe.



Tintingue à Madagascar.



Pêche de la Baleine. Harponnement.

8 pieds, et d'armes européennes quand ils peuvent s'en procurer. Il est rare de rencontrer un Malgache sans une sagaye à la main. — La culture du riz et les soins donnés aux bestiaux sont leur principale occupation. — Les femmes sont bonnes ménagères et très laborieuses; ce sont elles qui tissent les étoffes, qui tressent les nattes de jonc et ces tissus d'écorces d'arbre si fins et si recherchés sous le nom de pagnes de Madagascar. Elles font aussi presque tous les travaux des cultures autres que celles du riz. — Les Malgaches, hommes et femmes, aiment passionnément la danse et la musique. — Leur langue est douce et harmonieuse. Ils ont le sentiment poétique et conservent dans des chansons nationales les traditions de leur histoire. — Leurs chants sont d'ailleurs gracieux et plaintifs. Parny, qui était né à l'Ile-de-France, a fait connaître, par des imitations, quelques poésies madécasses qui prouvent un véritable et instinctif sentiment de la poésie. — Lorsque la saison de cultiver le riz n'est pas arrivée, les Malgaches passent souvent les jours entiers couchés à l'ombre devant leur case, ou assis nonchalamment sur une natte, répétant leurs chansons nationales et s'amusant à jouer d'une espèce de flûte en bambou, dont les sons langoureux portent à la mélancolie. — Le goût de la danse paraît dans tous les temps avoir été naturel à tous les habitants de Madagascar, car on voit dans les anciens voyageurs que les dames créoles de Fort-Dauphin, qui ne paraissaient pas pouvoir faire un pas sans être soutenues ou même portées par des esclaves, retrouvaient toute leur agilité et leur souplesse dès qu'il s'agissait d'un bal, et passaient une nuit entière à danser sans être fatiguées. — Dans les familles malgaches, le fils ne porte jamais le nom de son père; il est rare de rencontrer deux personnes du même nom : c'est alors un effet du hasard. — Les Malgaches ne donnent à leurs enfants que des noms de leur invention, et qui souvent font allusion aux diverses qualités dont ils supposent que ces enfants seront doués. C'est ainsi que le jeune prince de Tintingue, élevé à Paris, dans l'excellente institution de M. Morin, avait reçu le nom de Mandi-Tsara, ou *beau-danseur*.

Costume. — Le costume des Malgaches est simple et commode. — Les hommes se ceignent les reins d'un large morceau de toile blanche, puis ils s'enveloppent le corps avec un *simbou*, pièce d'étoffe du pays. Ce simbou leur sert de ceinture quand il fait chaud ou lorsqu'ils travaillent, et de manteau lorsqu'ils ont froid. Ils se couvrent la tête d'un bonnet carré, en feuilles tressées; quelques-uns d'entre eux portent des colliers en verroterie. — Les femmes s'entourent également les seins d'un morceau de toile blanche, par-dessus lequel se drape une pièce de toile bleue ou d'étoffe du pays, de manière à figurer un étroit jupon qui descend jusqu'à la cheville et dessine parfaitement les formes. Une espèce de camisole bleue, fermée devant et derrière, leur couvre les bras et la poitrine. Elles font aussi usage du simbou, et portent des chapeaux pareils à ceux des hommes. — Leurs oreilles, leur cou, leurs bras, sont ornés de nombreux bijoux. — Les deux sexes se tatouent les bras et les jambes.

Nains de Madagascar. — L'existence au milieu de Madagascar d'une nation de nains de race blanche, remplie de courage, de résolution, qui habiterait les hautes montagnes de l'île, et qui sacrifierait parfois ceux qui viennent sur son territoire, a été long-temps un fait accepté comme vrai par les géographes des derniers siècles. Le naturaliste Commerson l'a affirmé Sonnerat ne garantit pas, il est vrai, l'existence de cette tribu; mais *il a vu*, dit-il, au Fort-Dauphin, une fille de trente ans, assez blanche, haute de trois pieds et demi, et qui lui a été présentée comme provenant de la nation *Kimasse*. Malte-Brun cite dans ses Annales M. Fressanges, qui, en 1802 ou 1803, a vu aussi un autre nain madécasse. Ce nain, interrogé s'il existait réellement dans l'île une race d'hommes de sa taille, a répondu que non; il a ajouté que son père et sa mère étaient de taille ordinaire, et que c'était la raison pour laquelle on l'avait vendu. Les marchands d'esclaves qui connaissent Madagascar, dont ils parcourent toutes les provinces, assurent qu'il n'y existe aucune peuplade naine. L'existence des Quimos ou Kimasses doit donc être mise au nombre des fables géographiques.

RÉGIME POLITIQUE, ARMÉE, ETC.

Gouvernement. — Le gouvernement des petits États de la côte orientale de Madagascar, qui n'ont pas été subjugués par les Ovas, est une espèce de monarchie constitutionnelle et héréditaire. Le roi n'a, par lui seul, aucune autorité; ses volontés, pour être exécutoires, doivent être préalablement discutées et approuvées par les anciens. Le pavillon qui flotte sur sa case est l'unique marque extérieure de sa puissance. Rien ne le distingue de ses sujets, qui ne lui témoignent même de respect qu'autant qu'il sait les y contraindre. Tous les rois d'une même famille, quoique indépendants, reconnaissent toujours pour prince suzerain le chef de leur maison, et se rangent sous sa bannière lorsqu'il les en requiert.

Classes. — On remarque trois classes distinctes dans chaque peuplade : les princes et leurs familles, les hommes libres et les esclaves. Ces derniers, tout-à-fait à la discrétion de leurs maîtres et destinés à toutes les fonctions de la domesticité, sont traités avec une extrême douceur; leurs patrons partagent souvent leurs travaux, et l'étranger ne peut pas distinguer de prime abord l'esclave du maître.

Marine. — Les Malgaches du nord de la baie d'Antongil sont de très hardis navigateurs. Autrefois, lorsqu'ils étaient plus nombreux, ils se livraient sur mer des combats dans lesquels chaque parti comptait quelquefois jusqu'à deux cents pirogues; maintenant que leur nombre a diminué, ils se battent rarement de cette manière, et préfèrent les expéditions lointaines. — Ce sont eux qui, doublant le cap d'Ambre à la fin de la mauvaise saison, et recrutant sur leur passage les pirates du cap Saint-Sébastien, portent la désolation à Anjouan et même sur la côte d'Afrique.

Armée. — Les armées de terre des petits princes malgaches se forment spontanément, par la réunion de tous les hommes en état de porter les armes; dès que la guerre est finie, chacun rentre dans ses foyers. — Le roi ne s'occupe ni de la solde ni de la subsistance de ses soldats. C'est à eux à se les procurer par le pillage des terres ennemies. — Les guerres sont rarement meurtrières; la mort de quelques hommes de part et d'autre, décide presque toujours à terminer les différends. Les généraux ne tiennent pas à gagner des batailles; leur premier talent est d'être assez rusés pour parcourir le pays de leurs ennemis en enlevant les femmes, les enfants, les troupeaux, sans être jamais forcés à combattre. Pour cela, il faut tromper la vigilance des peuples auxquels on fait la guerre par des marches et des contre-marches continuelles.

Camps. — Toubys. — Quand les Malgaches veulent rester sur la défensive et centraliser leurs forces, ils construisent des camps retranchés, nommés *toubys*. Ces toubys, bâtis sur des lieux élevés pour éviter les surprises, sont composés d'un rang de cases palissadées et unies l'une à l'autre par des cloisons de pieux très serrés. Dans les cases et dans les cloisons sont pratiquées, à hauteur d'homme, des meurtrières pour découvrir les mouvements des ennemis et tirer sur ceux qui s'approcheraient. Il n'y a qu'une seule porte sur chaque face d'un touby. — Les guerriers y portent des vivres et y restent renfermés tant qu'ils ne se croient pas en état de prendre l'offensive. — Si un touby est attaqué et que l'ennemi l'emporte d'assaut, ce qui est rare, ils se défendent en se retranchant de case en case jusqu'à la dernière. Alors seulement ils se décident à poser les armes.

ÉTATS ET PAYS.

Royaume des Ovas. — Ce grand royaume, fondé de nos jours à Madagascar, par Radama, chef des Ovas, comprend la majeure partie de l'île. Les chefs des Antavares, des Betimsaras, des Bétanimènes, les peuples habitant le long des côtes et ceux de l'intérieur sont ses tributaires. — Comme Mohammed-Aly en Egypte, Tamehameha à Hawaii et Finow à Tongatabou, Radama s'est occupé de la civilisation de ses sujets; il a créé des écoles pour la jeunesse. Il a envoyé à Londres et à Paris quelques Malgaches jeunes et intelligents pour étudier nos arts et nos sciences. Sa capitale a été ornée de plusieurs édifices. — Aidé de quelques Européens, en peu d'années il a réussi à créer une armée de 50,000 hommes, avec laquelle il projetait de soumettre l'île entière. Ses généraux ont été montés de chevaux étrangers et bien dressés, il a eu une artillerie mobile et bien servie; ses soldats, dont plus de 30,000 sont armés de fusils, ont été exercés à l'européenne et soumis à une sévère discipline. Les autres sont armés de lances, de sagaies et de flèches. — Les séditions qui, après la mort de Radama, ont éclaté parmi les peuplades conquises, font pressentir la dissolution de son empire.

Le *Pays des Ovas*, noyau du royaume; comprend l'intérieur de l'île entre le 16° et le 19° parallèles environ. C'est un plateau élevé très peuplé, et dont les habitants sont fort industrieux. — *Tanarive*, où l'on compte 50,000 habitants, en est la capitale; c'était la résidence ordinaire de Radama. Cette ville malgache n'offre qu'un assemblage de petites bourgades, formées de cases disséminées sous les arbres et cachées sous la verdure. « Les proportions gigantesques de la végétation, dit M. de Fontmichel, présentent un singulier contraste avec l'exiguité chétive des habitations humaines. » Radama, qui avait le goût des constructions durables, y a fait élever par un maçon de l'Ile-de-France un temple à Jankar (le bon génie des Ovas). Ce temple est enclos de murailles et voûté. L'intérieur, presque vide, ne renferme qu'un autel où l'on brûle des parfums. Une des murailles est couverte par une peinture à fresque, informe et grossière, mais originale. Elle représente *Jankar*, le bon génie, luttant contre *Agathia*, le mauvais génie. — Les palais de Tranouvalo et de Bes-akane, le tombeau de Radama, sont les autres édifices remarquables de Tanarive; ils ont été construits d'après les règles de l'architecture européenne; les appartements de ces palais sont décorés avec luxe et élégance. Radama y conservait plusieurs portraits de Napoléon, auquel il avait voué une sorte de culte. — Les Anglais emploient tous les moyens pour étendre leur influence sur Madagascar. — Leurs sous-officiers servent d'instructeurs aux troupes de la reine Ranavala, et leurs missionnaires ont établi à Tanarive un collége d'où sont déjà sortis plusieurs maîtres, qui sont placés à la tête des écoles fondées par

Radama dans les principales villes de ses États. On enseigne au collége de Tanarive l'arithmétique, la géographie, le malgache, l'anglais, etc. Il y a dans l'île des écoles inférieures pour les garçons et des écoles particulières pour les jeunes filles, où on leur enseigne à coudre, à lire et à écrire. — Les missionnaires viennent d'y établir une imprimerie. — Ils publient une traduction de la Bible en langue madécasse.

Pays des Séclaves. — Ce pays, conquis par Radama, a depuis la mort de ce prince, secoué le joug des Ovas. Il renferme deux villes principales : — *Bombetouk*, ville considérée comme capitale et qui possède un port où viennent commercer les peuples des côtes de Mozambique et de Zanguebar. — *Mouzangoye*, dont la population est évaluée à 30,000 habitants, et qui passe pour la ville la plus commerçante de toute la côte occidentale ; son port est fréquenté par les mêmes nations qui visitent Bombetouk ; les Arabes forment une partie considérable de sa population. — On trouve aussi dans le pays des Séclaves le beau port de Louquez, où les Anglais ont obtenu de Radama un territoire de 100 milles carrés, pour y former un établissement qui n'a pas réussi.

Pays des Antavares. — Ce pays s'étend le long de la côte orientale et au sud du port Louquez, jusqu'aux confins du pays des Bétimsaras ; la partie septentrionale seulement a été soumise par Radama : on y trouve la *baie Woemar*, où l'on traite le riz et les viandes salées. La partie méridionale est encore indépendante, elle possède la superbe baie d'Atongil et le *port Choiseul*, siége d'un ancien établissement français.

Foullepointe, petite ville très commerçante, est le chef-lieu du *pays des Bétimsaras*, qui s'étend depuis le territoire de Pointe-à-Larrée jusqu'à celui de Tamatave. Ce pays dépend depuis peu d'années du royaume des Ovas.

Tamatave est le chef-lieu du *pays des Bétinamènes*, le plus fertile de tous les territoires maritimes de Madagascar, et qui embrasse toute la côte depuis les limites des Bétimsaras jusqu'à l'embouchure du Tantamane vers le port Manourou. — Cette ville était naguère la résidence du chef ou roi Jean René, mulâtre français, originaire de l'Ile-de-France, et qui avait reconnu pour suzerain le roi Radama ; il régnait aussi comme tuteur de son neveu, le jeune Berora, sur le territoire d'Yvondrou, situé au sud de celui de Tamatave. Berora, qui a été élevé à Paris avec Mandi-Tsara, est l'héritier de ces deux petits royaumes. — Tamatave paraît être actuellement la ville la plus commerçante de Madagascar. Avant l'abolition de la traite, elle était aussi le plus grand marché d'esclaves. Dans la partie de Tamatave nommée la *Batterie*, qui sert à la défense, se trouvent plusieurs édifices isolés ; le plus grand était l'habitation de Rafafé, gouverneur de Tamatave, et beau-frère de Radama ; c'était aussi la résidence de ce prince lorsqu'il séjournait à Tamatave. Les appartements, sans être vastes et dignes d'un souverain, sont propres, commodes, et la salle de réception est décorée avec luxe. M. de Font-Michel pense que Tamatave, qui a été pris par les troupes françaises en 1829, est le point le plus important de l'île, à cause de la sûreté de la rade, du peu de dépense que la ville exigerait pour être mise en état de défense, et de la disposition du terrain, sur lequel on pourrait établir facilement des fortifications formidables.

Tintingue, ancien établissement français, et qui n'a été abandonné (provisoirement, sans doute) qu'en 1831, est situé sur une presqu'île à l'est de Madagascar et vis-à-vis l'île Sainte-Marie. On y trouve un port au fond d'une baie spacieuse qui offre un excellent mouillage, quoique ses rives soient garnies des récifs. — La passe du port est étroite et tortueuse, mais le port est beau et bien abrité. Il peut contenir des vaisseaux de ligne. — La presqu'île sur laquelle était le fort de Tintingue est un isthme sablonneux et boisé, à la pointe duquel est un village qu'habite le chef des naturels de la côte, Tsi-Fana, grand-père du jeune Mandi-Tsara, qui a été élevé en France et qui règne sur le territoire de *Pointe-à-Larrée*. Ces deux princes malgaches sont vassaux de la France. — La baie de Tintingue est environnée de montagues dont les cimes sont couvertes de forêts et qu'une lisière basse et marécageuse sépare de la mer. Deux rivières navigables pour les chalands y ont leur embouchure. — Les Malgaches prétendent que ces deux rivières se réunissent dans l'intérieur de l'île : elles formeraient ainsi les deux branches d'un même fleuve. La disposition du sol ne paraît pas confirmer cette allégation.

Pays des Antacimes, au sud de celui des Bétanimènes. — Ce pays renferme *Manansari* et *Matatane*, ports commerçants où sont établis des traitants français pour les achats de riz. — *Andévourante* passait, il y a quelques années, pour le plus grand village de Madagascar. — Les articles d'exportation sur cette côte et dans les autres villes que nous avons citées, sont, outre le riz, les bœufs ; la gomme, la cire, le tabac, les salaisons, etc.

Pays d'Anossy. — Ce territoire, où les Français fondèrent, en 1642, leurs premiers établissements, et où ils font toujours le commerce, est partagé entre plusieurs chefs, qui ont résisté heureusement à toutes les attaques de Radama. Ces chefs sont indépendants et amis des Français. — Le port *Sainte-Luce*, près duquel on voit encore les ruines du *fort Dauphin*, est le port principal de cette partie de la côte.

SAINTE-MARIE.

Cette île, située dans l'Océan indien, à l'est de l'Afrique, n'est séparée de Madagascar que par un canal dont la largeur varie de deux à cinq lieues. — Elle est terminée au sud par des brisants qui s'avancent à plus d'une demi-lieue au large et bordent toute sa côte orientale ; à l'ouest, la mer est ordinairement tranquille, et la côte offre presque partout un excellent mouillage. — Pendant six mois, de mars en septembre, le canal de Sainte-Marie est fréquenté par les baleines. — L'aspect de l'île est agréable et pittoresque, la disposition variée de ses coteaux verdoyants, les arbres qui les couronnent, l'heureuse disposition de quelques villages, lui donnent un air gai et riant : cette impression favorable s'évanouit malheureusement bientôt. On ne rencontre dans l'île que des terres sablonneuses, pierreuses et impropres à de grandes cultures ; le fond des vallées est occupé par des marais fangeux. Les collines méridionales ne présentent d'autre verdure que celle des *ravenals* (*nepenthes distillatoria*), et de quelques autres arbustes grêles et clair-semés. — Les lieux marécageux offrent une végétation plus riche, des lianes, des bambous, des cannes, du riz. Sur le bord des ruisseaux croissent des bananiers, des citronniers et des raffias ; quelques cocotiers et des vaquois (arbre à nattes) s'élèvent sur le rivage de la mer. — La partie méridionale de l'île est plus saine que celle du nord ; elle comprend des collines découvertes et des marais peu étendus ; la partie septentrionale, au contraire, présente des bois touffus et de vastes marécages dont les exhalaisons vicient l'air. — *Port-Louis* est le chef-lieu de Sainte-Marie. C'est le poste militaire et la résidence du commandant. — Une passe étroite, profonde de six brasses, conduit au port, qui bien que vaste en apparence, n'a qu'un barachois où deux frégates seulement pourraient mouiller. Le reste est encombré de sables et de coraux. — L'*île aux Cayes*, rocher qui forme un des côtés de la passe et défend le port, présente un endroit propre à établir un chantier pour de petits bâtiments, et une anse de carénage. La mer qui le baigne est très profonde. Cet îlot sert de résidence au chef malgache chargé de la garde de notre pavillon, et offre encore les ruines du premier établissement que les Français ont fondé à Sainte-Marie ; mais elles sont tellement cachées sous les broussailles et les plantes, qu'on a peine à les découvrir. — On voit sur la montagne la plus voisine, à l'est de Port-Louis, les ruines du monument de prise de possession au nom de la France. C'est une pyramide creuse, de forme quadrangulaire et tronquée, reposant sur une base de douze pieds carrés, et dont les arêtes ont quinze pieds d'élévation. — Sur un des côtés sont gravées les anciennes armes de France et celles de la compagnie des Indes. Chacune des autres faces est percée d'une embrasure de deux pieds carrés et de meurtrières. De l'intérieur de la pyramide s'élance un arbre touffu qui a pris racine dans ses débris. Les parois de l'édifice sont tapissées de lianes dont la verdure contraste singulièrement avec la couleur rembrunie de la muraille. — Sainte-Marie, à ce que prétendent les naturels, a été jadis dépeuplée par les guerres continuelles que se faisaient les princes de Madagascar. On y compte une population de 1,500 malgaches, répartis en plusieurs villages, et environ 400 Européens ou colons de l'île Bourbon.

Recettes et dépenses. — Les dépenses du service colonial de Ste-Marie de Madagascar, ont été fixées, pour 1833, à 90,000 fr. Il a dû y être pourvu au moyen d'une allocation de pareille somme sur le million affecté au service intérieur des colonies.

A. HUGO.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Cᵉ, rue des Francs-Bourgeois Saint-Michel, 8.

